B° 12
H
3
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE • FIRENZE •

Digitized by Google

Digitized by Google

L'Univers

PITTORESQUE

HISTOIRE et DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES

De leurs

Religions

Mœurs

COUTUMES INDUSTRIE &c.

PUBLIÉ par FIRMIN DIDOT FRÈRES

Rue Jacob 56

Digitized by Google

L'UNIVERS.

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE

LA FRANCE.

Tome Troisième.

Google

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 56.

B° 12. 4. 3.

Digitized by Google

FRANCE.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE,

PAR

M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES),
MAITRE DE CONFÉRENCES A L'ÉCOLE NORMALE, ETC.

TOME TROISIÈME.

BIL — CAI.

PARIS,
FIRMIN DIDOT FRÈRES, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS-LIBRAIRES DE L'INSTITUT DE FRANCE,
RUE JACOB, N° 56.

M DCCC XLI.

Google

Digitized by Google

L'UNIVERS

OU

HISTOIRE ET DESCRIPTION

DE TOUS LES PEUPLES,

DE LEURS RELIGIONS, MOEURS, COUTUMES, ETC.

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

B

BILLECOCQ (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), né à Paris, le 31 janvier 1765, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris, a publié un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons seulement les suivants : *Quelques considérations sur les tyrannies diverses qui ont précédé la restauration, sur le gouvernement royal et sur la dernière tyrannie impériale*, 1815, in-8° ; *Un Français à l'honorable lord Wellington sur sa lettre du 23 septembre dernier à lord Castlereagh;* cette lettre, qui fut écrite au sujet de la spoliation de Paris, ordonnée par Wellington, au mépris de sa parole et de la convention du 3 juillet 1815, respire les plus nobles sentiments. Billecocq mourut à Paris, le 15 juillet 1829.

BILLETS DE CONFESSION, épisode des luttes suscitées par la bulle *Unigenitus*. — Les billets de confession furent, vers le milieu du dix-huitième siècle, un moyen employé par le clergé *constitutionnaire*, dans le but de refuser les derniers sacrements à toute personne qui ne s'était point préalablement pourvue d'un certificat d'absolution délivré par un ecclésiastique de leur doctrine. Ceux dont on n'avait pu vaincre les convictions pendant leur vie étaient ainsi traqués au lit de la mort, et capitulaient forcément devant la crainte de trépasser sans sacrements. L'opinion publique se souleva contre un pareil abus, et se vit soutenue dans son opposition par le parlement de Paris, dont l'exemple fut suivi par toutes les cours souveraines du royaume. Le parlement de Paris décréta de prise de corps les curés *refusants*, et ordonna la saisie de leur temporel ; mais le conseil du roi, excité par le clergé qui criait à l'usurpation des pouvoirs, cassa successivement chacun de ces arrêts. Alors le parlement, les chambres assemblées, déclara « que la chose publique exi« geant toute son attention, sans par« tage d'intérêts privés, il cessait toute « espèce de service, excepté celui de « maintenir la tranquillité publique « contre les entreprises du clergé. » Des lettres de jussion lui enjoignirent

de reprendre ses audiences; mais, par un nouvel arrêté, il répondit qu'il ne pouvait obtempérer. Alors, des lettres de cachet envoyèrent en exil tous les membres du parlement, moins ceux de la grand'chambre. Ceux-ci, vivement irrités d'une exception qu'ils ne croyaient point mériter, consacrèrent leurs premières audiences à décréter de prise de corps les curés, prêtres et porte-Dieu, etc. Le conseil se hâta alors de les réunir aux exilés de Pontoise. Ces petits événements, qui mettaient pourtant en émoi Paris et toute la France, se passaient au commencement de l'année 1753. Pour ne pas interrompre le cours de la justice, le gouvernement établit une *chambre de vacations*, composée de six conseillers d'État et de vingt et un maîtres des requêtes, laquelle, sous le nom de *chambre royale*, siégea bientôt après au Louvre. Mais la nouvelle cour ne fonctionna qu'avec peine; les avocats et les procureurs avaient pris fait et cause pour le parlement; ils s'abstenaient de comparaître aux audiences, et tout Paris allait voir, en riant, comment la chambre royale ne rendait point la justice. Lasse d'un rôle qui faisait d'elle un objet de moqueries, la chambre royale sollicita elle-même sa suppression et le rappel des exilés. Le gouvernement profita de la naissance du duc de Berry (depuis Louis XVI) pour faire un acte de clémence: au mois d'août 1754, le parlement rentra dans Paris, en triomphe, aux acclamations du public, et l'on n'entendit plus parler des *billets de confession*. Nous nous trompons; sous la restauration, le gouvernement, qui avait fait déclarer la religion catholique religion de l'État, exigea encore des candidats à certaines fonctions publiques des *billets de confession*. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ce prosélytisme maladroit ne produisit qu'une scandaleuse hypocrisie.

Billon (François de) naquit à Paris dans le seizième siècle, et suivit à Rome le cardinal du Bellay, en qualité de secrétaire. Il s'est fait connaître par un ouvrage singulier qu'il publia à Paris, en 1555, sous le titre de *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*. Billon vivait encore en 1566; mais on ne sait pas la date de sa mort.

Billy (Jacques de), célèbre érudit, né à Guise, en 1535, mort à Paris, en 1581, a publié un grand nombre d'ouvrages, dont on trouve la liste dans le vingt-deuxième volume des *Mémoires de Niceron*. Parmi les principaux, nous citerons ses traductions latines des Œuvres de *saint Grégoire de Naziance*, de *Jean Damascène*, de *saint Jean Chrysostôme*, et des *Lettres d'Isidore de Péluse*. C'est à la suite l'édition de 1585, de cette dernière traduction, que l'on trouve ses *Sacrarum observationum libri duo*, ouvrage plein de recherches savantes, et qui met de Billy au rang des premiers critiques de son siècle.

Billy (Nicolas-Antoine Labbey de), né à Vésoul, en 1753. Après avoir passé deux années à l'école du génie, à Metz, il étudia le droit, se fit recevoir avocat, et enfin, entra, en 1782, dans les ordres sacrés. Agrégé, peu de temps après, à la congrégation des prêtres de Saint-Roch, il se fit remarquer par son talent pour la prédication, et fut admis, en 1786, à prêcher à Versailles, devant le roi. Il adopta d'abord les principes de la révolution; en 1790, il fut nommé membre de la municipalité de Besançon, et prononça, en 1791, pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, un discours qui le rendit très-populaire. Mais ayant refusé de prêter le serment exigé des ecclésiastiques, il fut forcé de s'exiler. A son retour en France, en 1809, il fut nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon. Il mourut en cette ville, le 21 mai 1825. L'abbé de Billy a publié plusieurs ouvrages; le plus remarquable est une *Histoire de l'université du comté de Bourgogne, et des différents sujets qui l'ont honorée*, Besançon, 1814, 2 vol. in-4°.

Bilon (Hippolyte), médecin, secrétaire de la faculté des sciences et professeur de sciences physiques à l'académie de Grenoble, naquit dans

cette ville, en 1780, et y mourut le 29 octobre 1824. Digne élève de Bichat, et pénétré des doctrines de cet illustre maître, Bilon quitta les bancs de l'école pour venir professer les principes dont il était l'admirateur. Il le fit avec succès; son éloquence facile, la nouveauté de ses principes, lui attirèrent un auditoire nombreux, et la réputation du jeune Bilon s'était déjà propagée jusqu'à Montpellier, lorsqu'il vint y soutenir, pour arriver au doctorat, une thèse brillante sur l'ensemble de la médecine. Revenu à Grenoble, Bilon se fit une double réputation et comme praticien et comme professeur de physique à la faculté des sciences. En 1812, il épousa la fille du célèbre Antoine Petit, médecin lyonnais, d'un rare mérite. Cette alliance accrut encore son amour pour l'étude; mais les veilles de Bilon avaient abrégé ses jours, et il mourut à quarante-quatre ans, à la suite d'une affection pulmonaire. On a de lui : 1° *Dissertation sur la douleur*, Paris, 1803, in-4°; 2° *un Eloge historique de Bichat*, 1802, in-8°; 3° plusieurs *articles* insérés *dans le Dictionnaire des sciences médicales*, ainsi que différents *mémoires* et *rapports* lus aux sociétés des sciences et de médecine de Grenoble, dont il faisait partie. Il a laissé manuscrits : des *Essais sur l'influence des passions dans la production des maladies, et sur l'amour considéré physiologiquement.*

Binet (Claude) naquit à Beauvais, dans le seizième siècle. S'étant fait recevoir avocat au parlement, il se lia avec Ronsard, qui le chargea de publier une édition de ses œuvres complètes. Dès 1573, Claude Binet avait publié lui-même diverses poésies à la suite des *Œuvres de Jean de la Péruse.* Son *Discours sur la vie de Pierre Ronsard*, 1586, contient beaucoup de particularités curieuses. Il a traduit en vers français, du latin de Jean Dorat, *les Oracles des douze sibylles, extraits d'un livre antique, avec les figures des sibylles, portraicts au vif par Jean Babel* Paris 1586.

Binet (Étienne), né à Dijon, en 1569, entra dans l'ordre des jésuites, en 1590, fut successivement recteur des principales maisons de son ordre, et mourut à Paris, en 1639, à l'âge de soixante et onze ans. Parmi les nombreuses productions du P. Binet on doit citer *l'Essai sur les merveilles de la nature*, Rouen, 1621, in-4°. Ce livre, assez curieux, et fort inconnu aujourd'hui, a eu plus de vingt éditions dans l'espace d'un siècle. Il le publia sous le nom de *René* François, par allusion à celui de *Binet* (*Bis-Natus*). Le P. Binet est tombé sous la férule de Pascal qui, dans les *Provinciales*, relève cette singulière doctrine du livre de la *Marque de la prédestination.* « Qu'importe par où nous entrions dans le paradis, moyennant que nous y entrions? Soit de bond ou de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire? »

Binet (René), dernier recteur de l'ancienne université de Paris, traducteur estimé des œuvres de Virgile et d'Horace, était né en 1729, dans les environs de Beauvais. Il a publié, en 1795, une *Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains, et de ses effets dans les derniers temps de la république*, traduite de l'allemand, in-8°. On lui doit aussi une traduction des *Oraisons de Cicéron*, publiée dans la collection complète des *Œuvres de Cicéron.* Paris, Fournier, 1816, in-8°. Binet est mort en 1812; il était alors proviseur du lycée Bonaparte.

Bingen (combat de). Le général Custine, repoussé par les Prussiens, au commencement de 1793, jusqu'au delà de Mayence, après avoir envahi une partie du Palatinat, conservait encore ses positions sur la rive gauche du Rhin. La petite rivière de Nahe, qui a son embouchure dans ce fleuve à Bingen, séparait les avant-postes des deux armées. Les Prussiens occupaient au delà les deux rives du fleuve, et communiquaient par des ponts construits à Baccarach entre Bingen et Coblentz. Les avant-postes qui formaient l'aile gauche de l'armée française étaient commandés par Houchard. Ils furent

attaqués et repoussés par les Prussiens le 17 mars; mais Custine, arrivant avec un renfort de dix bataillons et huit escadrons, fit attaquer de nouveau l'ennemi, et le força d'abandonner les hauteurs de Stromberg.

Quelques jours se passèrent de part et d'autre en préparatifs d'attaque et de défense; l'armée de Custine, forte d'environ vingt mille hommes, occupait une position sur la rivière de Nahe, dont elle était trop voisine; sa droite était à Bingen, sa gauche s'étendait en remontant la Nahe, et son centre, séparé en différents corps, occupait les hauteurs en avant de Creutznach. Les Prussiens commencèrent l'attaque le 27 mars. Au delà du chemin de Stromberg, qui traverse cette position, est une élévation qui la domine; elle n'était occupée que par un seul bataillon de la Corrèze. Attaqué en même temps sur sa droite et sur sa gauche par deux colonnes prussiennes, il repoussa d'abord vigoureusement l'ennemi, mais fut enfin forcé de céder au nombre. Maîtres de cette position, les Prussiens la garnirent d'artillerie et foudroyèrent Bingen et toute la droite des Français. Le général Neuwinger fut pris dans la retraite précipitée des troupes sur le poste de Bingen. Le centre et la gauche de l'armée de Custine repassèrent la Nahe. La cavalerie couvrit cette retraite, où le général Clarke, n'ayant qu'un seul escadron, s'aida habilement du terrain pour montrer aux ennemis une troupe plus nombreuse, et contenir une nuée de troupes légères à cheval qui suivaient de trop près la retraite de l'infanterie. Toute cette partie de l'armée se replia sur Alzei, où Custine réunit le lendemain le reste; la droite abandonnant Bingen, s'était retirée en désordre sur Mayence. Cette affaire peu meurtrière fut cependant décisive; elle força Custine à ramener peu à peu son armée sous Landau, et à abandonner ses conquêtes de l'année précédente.

Binos (l'abbé de), curé de Saint-Bertraud de Comminges, naquit dans cette ville en 1730, et y mourut en 1803. On a de lui le *Voyage par l'Italie en Égypte, au mont Liban et en Palestine*, Paris, 1786, 2 vol. in-12, fig., trad. en allemand, Breslau, 1787, in-8°. Ce voyage est écrit d'un style agréable, et contient des détails fort curieux.

Biolac, soldat à la 17e demi-brigade d'infanterie légère, pénétra l'un des premiers, au combat de Castiglione, dans les retranchements ennemis, tua plusieurs artilleurs à coups de baïonnette, prit deux pièces de canon, poursuivit l'ennemi, qui avait pris la fuite, et fit sept Hongrois prisonniers

Bion (Nicolas), cosmographe et fabricant de globes, naquit vers le milieu du dix-septième siècle, et reçut de Louis XIV le titre d'ingénieur du roi pour les instruments de mathématiques. Il mourut en 1733, laissant un fils qui lui succéda. On a de lui : *Usage des globes céleste et terrestre, et des sphères, suivant les différents systèmes du monde*, publié à Paris, en 1699, pour la première fois, et souvent réimprimé depuis. C'était encore, au temps de Lalande, suivant l'opinion de ce célèbre astronome, le livre le plus élémentaire et le plus clair qu'il y eût en français pour les premiers principes de l'astronomie. Un autre ouvrage de Bion, intitulé *Traité de la construction et des principaux usages des instruments de mathématiques*, Paris, 1752, a été traduit en allemand et en anglais, et a eu aussi, en France, plusieurs éditions.

Biot, village de Provence, à dix kilomètres sud-est de Grasse, fondé par une colonie de Génois.

Biot (Jean-Baptiste), membre de l'Institut, professeur d'astronomie à la faculté des sciences de Paris, est né à Paris, en 1774. Après avoir fait de brillantes études au collége de Louis le Grand, il entra dans l'artillerie; mais il renonça bientôt à cette carrière, et fut admis à l'école polytechnique, où il ne tarda pas à se faire remarquer par son aptitude et son application. Nommé bientôt après

professeur à l'école centrale de Beauvais, il remplit les fonctions de cette place avec la plus grande distinction, et fut appelé, en 1800, à la chaire de physique au Collége de France. Dès ce moment il marqua sa place au premier rang des savants de notre époque. Peu de temps après, la classe des sciences de l'Institut l'appela dans son sein, et il en devint un des membres les plus influents. L'occasion de le prouver se présenta lorsque le premier consul fut élevé à la dignité impériale. De concert avec M. Camus, M. Biot, se fondant sur ce que l'Institut n'était pas un corps politique, pensa qu'il ne devait pas voter, et fit lever la séance. Mais le lendemain, l'assemblée prit une autre décision. Au mois d'août 1804, sous le ministère de Chaptal, M. Biot fit, avec M. Gay-Lussac, une ascension aérostatique, dans le but de faire, à une grande hauteur, une série d'expériences qui intéressaient la physique et la chimie. Ces savants ne purent s'élever qu'à trois mille quatre cents mètres, et, quelques jours après, il fallut recommencer; mais cette fois, M. Gay-Lussac monta seul (voy. GAY-LUSSAC). M. Biot, nommé, en 1806, membre du bureau des longitudes, accompagna, en Espagne, M. Arago, secrétaire de ce bureau. Il y continua avec lui l'opération géodésique destinée à prolonger la méridienne de France. A son retour, ce fut M. Biot qui fit, à l'Institut, le rapport de cette mission. On dit qu'en 1815, lors de la sanction demandée à l'acte additionnel, il fut un de ceux qui la refusèrent. A cette époque, la société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres associés. Deux ans après, il se rendit dans les îles Orcades pour y faire des observations astronomiques. La liste complète des ouvrages de M. Biot est trop longue pour trouver place ici. Nous citerons seulement les principaux, ce sont : *Analyse du traité de mécanique céleste de P. S. Laplace*, 1801, in-8°; *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré*, 1802, in-8°. cet ouvrage, très-estimé, a eu plusieurs éditions; *Essai sur l'histoire des sciences depuis la révolution française*, 1803, in-8; *Traité élémentaire d'astronomie physique*, 1805, 2 vol. in-8°; *Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon*, 1810, in-4°; *Tables barométriques portatives*, 1811, in-8°; *Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvements des molécules de la lumière autour de leur centre de gravité*, 1814, in-4°; *Traité de physique expérimentale et mathématique*, 1816, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage, un des meilleurs qui aient été écrits sur la physique, est très-important, surtout par l'application du calcul aux phénomènes et aux expériences. Ce livre a rendu l'étude et l'enseignement des diverses parties de la science beaucoup plus faciles. *Précis élémentaire de physique expérimentale*, 2 vol. in-8°, troisième édition, 1825; *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques, exécutées par ordre du bureau des longitudes de France, en Espagne, en France, en Angleterre et en Écosse, pour déterminer la variation de la pesanteur et des degrés terrestres sur le prolongement du méridien de Paris*, in-4°, 1821; il a rédigé cet ouvrage avec M. Arago. M. Biot est l'un des rédacteurs du Journal des savants. Il a publié un grand nombre d'articles dans la Biographie universelle et dans plusieurs autres recueils. Ses recherches sur l'astronomie chez les anciens ne sont pas son moindre titre à la célébrité.

BIOULE, terre et seigneurie du Quercy, érigée en comté en 1610.

BIOAGUE (René de), cardinal-chancelier, naquit à Milan, d'une famille qui avait toujours suivi le parti de la France, où il se retira pour éviter la fureur de Ludovic Sforze. François Ier le fit conseiller au parlement de Paris, puis surintendant de la justice, et président au sénat de Turin. Il l'envoya au concile de Trente, et lui donna ensuite le gouvernement du Lyonnais, où les

huguenots avaient besoin d'être dominés. Charles IX le fit garde des sceaux en 1570. Il fut un des membres du conseil secret qui décida la Saint-Barthélemy, en 1572, et l'année suivante il devint chancelier. Ce n'est qu'en 1578 qu'il devint cardinal. Il mourut le 24 novembre 1583. Cet homme, élève de Machiavel, est l'un de ceux qui introduisirent en France le système politique du diplomate florentin.

Biran, petite ville du département du Gers, avec une population de treize cent trente-six habitants, à dix kilomètres nord-ouest d'Auch. C'était une des plus anciennes baronnies de l'Armagnac; elle fut érigée en marquisat en 1630.

Biré (Pierre), sieur de la Doucinière, avocat du roi au présidial de Nantes, a publié, sous le titre de *Gazette d'Aletin le Martyr*, son *Episemasie*, ou *Relation contenant l'origine, l'antiquité et la noblesse de l'ancienne Armorique, et principalement des villes de Nantes et de Rennes.* Ce curieux et savant ouvrage a eu deux éditions, en 1580 et en 1637.

Un autre *Biré*, Breton aussi, a donné une *Histoire de la Ligue en Bretagne*, Paris, 1739.

Biron, petite ville du département de la Dordogne, à quarante-quatre kilomètres sud-est de Périgueux. Cette ville, dont la population n'est aujourd'hui que de douze cent cinquante habitants, était une des quatre anciennes baronnies du Périgord. La maison de Gontault la possédait depuis un temps très-reculé. Elle fut prise et détruite par les Anglais, en 1463, mais elle fut rebâtie bientôt après. Henri IV l'érigea en duché-pairie en 1598, en faveur du maréchal de Biron, dont on y voit encore le tombeau.

Biron (maison de).—Le plus ancien membre connu de cette famille est *Gaston de Gontault*, baron de Biron, mort en 1374. Parmi ses successeurs on distingue *Pons de Gontault*, baron de Biron, seigneur de Montferrand, Carbonnières, etc., qui se trouva à la journée de Fornoue; *Jean de Gontault*, baron de Biron, seigneur de Montault, de Montferrand et de Puybeton, gentilhomme de la chambre du roi, qui fut envoyé en ambassade et chargé de négociations auprès de l'empereur Charles-Quint et du roi de Portugal; il se trouva à la bataille de la Bicoque et à celle de Pavie, où il fut blessé et fait prisonnier; il servit au siége de Metz, et mourut à Bruxelles des blessures qu'il avait reçues à la journée de Saint-Quentin, le 10 août 1557. Son fils, *Armand de Gontault*, baron de Biron, maréchal de France, se signala d'abord dans les guerres de Piémont, surtout au siége du fort Marin. Il se trouva à presque toutes les actions qui eurent lieu pendant les guerres civiles, et reçut, en 1577, le bâton de maréchal. En 1569, il avait été nommé grand maître de l'artillerie, et chargé, la même année, de conclure la paix de Saint-Germain avec les huguenots. A la Saint-Barthélemy, il se renferma dans l'arsenal, et ne dut son salut qu'à sa fermeté. Haï des Guises, soupçonné de huguenoterie, il prit ses précautions; il braqua deux couleuvrines contre la ville, intimida ceux qui se disposaient à l'attaquer, et put ainsi sauver plusieurs de ses amis. En 1583, Henri III l'envoya dans les Pays-Bas avec le duc d'Alençon, mais il ne put empêcher le duc de Parme de chasser les Français de ce pays. Il commanda les Suisses à la journée des barricades. Après la mort de Henri III, il fut l'un des premiers qui se déclarèrent pour Henri IV, et ce fut lui qui le dissuada de se retirer en Angleterre ou à la Rochelle, et qui le décida à tenir tête à Mayenne. Il combattit avec ardeur à Arques et à Ivry : ce fut même à la sagesse de ses dispositions que Henri IV dut le succès de ces deux journées. Il mourut en 1592, au siége d'Épernay, où il eut la tête emportée par un boulet de canon.

Son fils, *Charles de Gontault*, fut le célèbre *duc de Biron*. Il naquit vers 1562, se fit une brillante réputation par le courage qu'il montra à Arques

et Ivry, au siége de Paris, et à celui de Rouen, et au combat d'Aumale. Il fut nommé, en 1592, amiral de France, dignité qu'il échangea, deux ans après, contre celle de maréchal de France. Henri IV lui donna alors le gouvernement de la Bourgogne. La même année, le roi lui sauva la vie au combat de Fontaine-Française, où il avait reçu plusieurs coups d'épée. Depuis, Biron servit dans la guerre contre l'Espagne, aux siéges d'Amiens et de la Fère. En 1598, il fut fait duc et pair, et employé dans diverses ambassades. Il fut envoyé, en 1601, auprès d'Elisabeth, et se rendit en Suisse, en 1602, pour renouveler l'alliance avec les cantons; mais, avide d'argent, et mécontent du roi qui ne lui donnait pas toute la puissance que rêvait son ambition démesurée, il se laissa gagner par le parti espagnol, et, soutenu par les débris de la féodalité qu'il espérait ranimer (voy. ANNALES, t. Ier, p. 436), il ourdit contre Henri IV une conspiration dont les détails ne nous sont pas bien connus, mais qui avait pour but de détruire l'unité française à l'intérieur, et de compromettre, au profit de l'Espagne, la puissance de la France à l'extérieur. Henri IV, malgré son amitié pour le coupable, lui fit trancher la tête le 31 juillet 1602.

Depuis cette époque, la famille de Biron n'a produit aucun personnage bien important: nous devons toutefois citer *Charles-Armand* de Biron, né en 1663 et mort à Paris en 1746, qui parvint au grade de maréchal de France, et son fils, *Louis-Antoine* de Biron, qui fut aussi maréchal de France, colonel des gardes françaises, et mourut en 1788, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. On cite de lui un trait fort remarquable. Lorsque la guerre d'Amérique commença, l'amiral anglais Rodney était retenu en France par les poursuites de ses créanciers. Un jour, qu'il dînait chez le maréchal de Biron, il parla avec autant de jactance que de mépris de la conduite des officiers français et anglais en Amérique; il prétendit que s'il avait été libre, depuis longtemps il aurait soumis les Américains et détruit la marine française. Le maréchal de Biron voulut punir ces insolents propos par une action qui honorât à la fois sa patrie et lui-même; il paya les dettes de Rodney, et lui dit, en lui annonçant sa libération: « Partez, Monsieur, allez essayer de remplir vos « promesses; les Français ne veulent « pas se prévaloir des obstacles qui « vous empêchaient de les accomplir: « c'est par leur seule vaillance qu'ils « mettent leurs ennemis hors de com- « bat. »

BIRON (Armand-Louis de Gontault, duc de Lauzun). Voyez LAUZUN.

BIROTEAU (Jean-Baptiste), né à Perpignan, s'y fit remarquer à l'époque où éclata la révolution par son ardent enthousiasme, et fut nommé député à la Convention nationale par le département des Pyrénées-Orientales. Dès le principe, il se rangea parmi les girondins. Le 30 septembre 1792, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les papiers du comité de surveillance, et dit dans son rapport, que les commissaires avaient reconnu que plusieurs personnes innocentes avaient été massacrées dans les premiers jours de septembre; il ajouta que le comité et la commune étaient composés d'intrigants, et demanda qu'une garde, fournie par les départements, fût organisée pour protéger la Convention, qu'il croyait opprimée par le peuple de Paris. Le 3 décembre 1792, au moment de l'instruction du procès du roi, il déclara: « que longtemps avant le 10 août, il avait décidé dans son cœur la mort de Louis XVI; » et cependant, lors du jugement, il demanda l'appel au peuple, et ne vota la mort qu'à la condition que l'arrêt serait exécuté à la paix, et après l'expulsion de tous les Bourbons. Cette contradiction fait comprendre l'incertitude de sa conduite pendant qu'il resta au sein de la Convention. Le 19 février, il insista sur les poursuites à exercer contre les auteurs des massacres de septembre; le 1er mars, il dénonça de nouveau le comité de surveillance de la commune

de Paris; le 9 mars, il essaya de s'opposer à la création du tribunal révolutionnaire, et, bientôt après, accusa Danton et Fabre d'Églantine d'avoir, indirectement, proposé la royauté. Il fut un des girondins dont les sections demandèrent l'expulsion. Accusé par Barrère d'avoir, dans sa correspondance, excité le peuple à désobéir aux ordres des représentants en mission, il ne répondit que par des récriminations contre Robespierre. Au 31 mai, il fut arrêté avec ses complices, mais il parvint à s'échapper, et se réfugia à Lyon, où il organisa un comité insurrectionnel. Pendant le siége de cette ville, au lieu de partager les dangers des malheureux qu'il avait poussés à la révolte, il alla se cacher dans les environs de Bordeaux, où il fut bientôt arrêté et livré à une commission révolutionnaire qui le condamna à mort, le 24 octobre 1793. La Convention accorda, en 1794, une pension à sa veuve.

Bissipat (George), Grec, réfugié en France, après la prise de Constantinople par les Turcs, parvint à s'insinuer dans les bonnes grâces de Louis XI, et fut chargé, par ce prince, du commandement de deux vaisseaux envoyés à l'île Verte, l'une des Philippines, pour y chercher des remèdes au moyen desquels les médecins croyaient pouvoir rétablir la santé du roi.

Bisson (Hippolyte), naquit à Guémené, en Bretagne, le 3 février 1796. Après avoir suivi les cours de l'école de marine de Brest, il fut promu, le 1er mars 1820, au grade d'enseigne de vaisseau. Il servait, en 1827, comme lieutenant, sur la corvette la *Lamproie*, qui faisait partie de la croisière de l'amiral de Rigny, dans l'archipel de la Grèce. La *Lamproie* captura un brick pirate, le *Panayotis*, et Bisson en fut nommé capitaine, avec quinze Français et six pirates pour équipage. Pendant la nuit, le mauvais temps sépara le *Panayotis* de la *Lamproie*, et Bisson fut forcé d'aller chercher un abri sous les rochers de l'île de *Stampalie*. A peine l'ancre était-elle jetée, que deux pirates se sauvèrent à la nage et gagnèrent la terre. Bisson, se doutant qu'ils allaient revenir avec un grand nombre des leurs, fit promettre à son lieutenant *Trémentin* que celui d'entre eux qui survivrait ferait sauter le vaisseau; puis, après avoir préparé tous les moyens de défense qui étaient en son pouvoir, il alla se coucher. A dix heures du soir, deux tartanes grecques, sortant des rochers de *Stampalie*, nagèrent rapidement vers le *Panayotis*; elles portaient cent hommes, qui, au premier choc, tuèrent neuf Français, et s'élancèrent sur le pont du *Panayotis*. Bisson, blessé à la poitrine, saisit une mèche allumée et mit le feu aux poudres; le vaisseau sauta; le capitaine disparut dans la mer, et Trémentin fut jeté sur la côte. Le gouvernement accorda une pension à la sœur du nouveau d'Assas. Il fut décidé qu'un tableau, représentant l'explosion du *Panayotis*, en perpétuerait le souvenir, et le corps de la marine fit élever, sur la place de Lorient, une statue, représentant le héros au moment où il descend dans la soute aux poudres, pour accomplir son dernier sacrifice.

Bisson (Louis-Charles) naquit, le 10 octobre 1742, dans un village des environs de Coutances; et, à vingt-sept ans, il était, à l'époque de la révolution, premier vicaire de l'évêque de cette ville. Après avoir prêté le serment exigé par l'Assemblée constituante, il refusa de rendre ses lettres de prêtrise lors de la suppression du culte. Cette résistance lui valut dix mois de détention. Le 20 octobre 1799, il prit possession de l'évêché de Bayeux; à cette occasion, il publia sa première lettre pastorale. En 1801, il fit partie du concile national, et remit, à l'exemple de ses collègues, la démission de son évêché au cardinal Caprara, légat *à latere*. Revenu à Bayeux, il y mourut. On lui doit, entre autres ouvrages, un curieux *Mémoire sur les changements que la mer a apportés sur le littoral du département du Calvados*; il a en outre laissé les manuscrits suivants : 1° *Éloge historique du*

général Dagobert, né à Saint-Lô, mort en Espagne; 2° *Pensées chrétiennes pour chaque jour de l'année;* 3° *Histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux pendant la révolution;* 4° *Dictionnaire biographique des trois départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, comprenant presque toute la basse-Normandie;* ce dernier ouvrage a été l'objet des soins de toute sa vie.

Bisson (P.-F.-S., comte), né, en 1767, à Montpellier, était enfant de troupe, et fut par conséquent soldat en naissant. Il n'avait encore aucun grade au commencement de la révolution; mais alors il devint officier, et depuis il a servi sans interruption dans les différentes armées employées en Allemagne et en Italie. Chargé de la défense du Catelet, sur la Sambre, le 23 mai 1793, avec soixante grenadiers et cinquante dragons, et se voyant attaqué par une colonne de six mille hommes et sept pièces de canon, il plaça ses grenadiers en tirailleurs devant deux gués principaux, en avant du pont de la ville qu'il avait fait couper, et ses dragons en trois pelotons sur la rive droite pour soutenir la retraite. L'ennemi voyant ces nombreux tirailleurs, crut que la place renfermait un corps considérable et les attaqua en règle. Bisson était resté seul dans la ville avec deux tambours qui battaient sur différents points pour entretenir l'erreur de l'ennemi. Cette combinaison donna le temps au général Legrand d'arriver avec une brigade et de conserver cette position si nécessaire à l'armée qui se trouvait devant Charleroi. Plus tard à l'affaire de Nessenheim, Bisson soutint, avec un seul bataillon, fort en tout de quatre cent dix-sept hommes, les efforts de trois mille hommes d'infanterie et de douze cents chevaux retirés dans les bois au-dessus de Leybach. Par suite des manœuvres de l'ennemi, ce bataillon étant réduit à un tiers de sa force, sans secours et sans munitions, Bisson se jette seul, à cheval, au milieu de la cavalerie ennemie, tue, blesse et enfonce ce qui faisait obstacle à son passage, et, traversant la Naw à la nage, il regagne Kirn, où, avec ses deux autres bataillons, il s'empare de tous les débouchés de cette position et y arrête l'ennemi. Bisson fut un des officiers qui se distinguèrent le plus à Marengo, au passage du Mincio, et dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Il fut successivement gouverneur général de Brunswick, de la Navarre, du Frioul et du comté de Gorizia. Nommé commandant de la troisième division de l'armée d'Italie, il mourut à Mantoue le 26 juillet 1811.

Bitaubé (Paul-Jérémie), naquit à Kœnigsberg, le 24 novembre 1732, d'une famille française, que la révocation de l'édit de Nantes avait forcée de se réfugier en Allemagne. Dès son enfance, il manifesta un grand penchant pour les lettres et surtout pour l'étude des auteurs anciens, parmi lesquels Homère était l'objet de sa prédilection. Sa traduction libre de l'*Iliade*, publiée à Berlin, en 1762, lui concilia la bienveillance du grand Frédéric, qui le nomma membre de l'Académie de Berlin, et l'autorisa à aller perfectionner son ouvrage en France. Au bout de quelques années de séjour, il publia l'*Iliade* entière (1780), et commença la traduction de l'*Odyssée*, qui parut en 1785. Ces travaux lui obtinrent bientôt le titre d'associé étranger à l'Académie des inscriptions. Cette faveur redoubla l'attachement de Bitaubé pour la France, à laquelle il résolut d'appartenir comme citoyen, sans toutefois méconnaître les bienfaits de Frédéric. Il fut incarcéré avec son épouse, en 1794 et remis en liberté après le 9 thermidor. En 1796, il publia *les Bataves*, composition purement historique, à laquelle il donna néanmoins le titre de poëme, et qui obtint du succès à cause des sentiments patriotiques qui y sont exprimés. A la formation de l'Institut, Bitaubé fut nommé membre de la classe de littérature et des beaux-arts. Il mourut à l'âge de soixante-seize ans, le 22 novembre 1808. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, il a encore publié les suivants : *Eloge de Pierre Corneille*, in 8°, Berlin, 1769; *Examen de la*

profession de foi du vicaire savoyard, in-8°, Berlin, 1763; *Hermann et Dorothée*, traduit de Goëthe; *De l'influence des belles-lettres sur la philosophie*, in-8°, Berlin, 1767; *Joseph*, poëme, in-18, 1786. Ce poëme en prose est le meilleur ouvrage de Bitaubé, et n'est cependant pas tout à fait exempt des défauts ordinaires de l'auteur, dont le style renferme une foule d'expressions impropres, qui décèlent un homme étranger à la langue dans laquelle il écrit.

Bitche (*Bidiscum*), petite ville du département de la Moselle, à dix lieues de Sarreguemines, peuplée de trois mille cent trente deux habitants. C'était, dès le onzième siècle, une place importante, et le chef-lieu d'une seigneurie considérable qui avait le titre de comté. Cédée, en 1297, par le duc Ferri III au duc de Deux-Ponts, elle fut confisquée, en 1571, par Charles III, duc de Lorraine, sur le comte de Hanau; et, depuis cette époque, elle ne cessa plus de faire partie de la Lorraine. Les Français s'en emparèrent en 1624, et la conservèrent jusqu'en 1698, époque où elle fut restituée au duc Léopold. Elle fut enfin cédée à la France avec la Lorraine, en 1737. Les Prussiens tentèrent inutilement de s'en emparer le 15 octobre 1793. Elle fut attaquée, dans la nuit du 16 au 17 novembre de la même année, par un corps de quatre mille Autrichiens. Le deuxième bataillon du Cher, commandé par Augier, et secondé par la brave population de la ville, repoussa l'ennemi avec vigueur et lui fit cent cinquante prisonniers. [Voyez Belmont (N.).]

Bituitus, roi des Arvernes, vivait 121 ans avant Jésus-Christ. Il s'opposa à l'établissement des Romains dans les Gaules, lors de leur apparition dans ce pays. Il leva une armée de cent mille hommes pour combattre Fabius Maximus; mais il fut vaincu par celui-ci, et fait prisonnier. Quelques auteurs disent que ce fut Cn. Domitius qui termina cette guerre, et s'empara par trahison de la personne de Bituitus (*).

Bituriges Cubi, peuple de la première Aquitaine, dont le chef-lieu était *Avaricum* : il habitait le Berri, une partie du Bourbonnais et de la Touraine.

Bituriges Vivisci, peuple de la seconde Aquitaine, dont *Burdigala* était le chef-lieu.

Blacas, troubadour du treizième siècle, dont il ne reste que quelques pièces de vers sans intérêt, eut un fils nommé Blacasset, qui se fit aussi remarquer par son talent pour la poésie, suivit Charles d'Anjou à la conquête de Naples, et s'y distingua par sa valeur. Il ne nous reste de lui que quelques pièces insignifiantes; mais on sait qu'il avait composé un poëme plus important, intitulé : *La manière de bien guerroyer*. Cet ouvrage était dédié au duc de Calabre.

Blacas d'Aulps (le comte de), né à Aulps, en Provence, en 1770, servit quelque temps sous les drapeaux vendéens, puis émigra, et s'attacha à la fortune du comte de Lille (Louis XVIII), dont il devint ministre après la mort du comte d'Avaray. Rentré en France avec les Bourbons, en 1814, il fut alors nommé ministre de la maison du roi, grand maître de la garde-robe et intendant général des bâtiments de la couronne. Pendant toute la première restauration, M. de Blacas jouit de toute la confiance du roi, et eut toute l'importance d'un premier ministre; ses collègues ne pouvaient même communiquer avec le roi que par son intermédiaire. A l'époque des cent jours, il suivit Louis XVIII à Gand. Rentré en France avec le roi, il cessa d'être ministre; mais il fut créé pair et envoyé en ambassade extraordinaire, d'abord à Naples pour négocier le mariage du duc de Berri avec la princesse Caroline, et, plus tard, à Rome pour négocier le fameux concordat de 1815. Depuis cette époque, M. de Blacas est resté, du moins ostensiblement, étranger aux affaires publiques. Après la révolution de 1830, il a suivi Char-

(*) Voyez Pline, VII, 50; Vell. Paterc., II; Oros., V, 13; Flor., III, 2; Eutrop., IV, Valer. Max., VI, 6.

Google

les X en exil. Il y est mort en 1839.

Blache (Antoine), né à Grenoble, le 28 août 1635, embrassa d'abord la profession des armes, puis la quitta pour entrer dans l'état ecclésiastique. Devenu curé de Ruel, il eut plusieurs conférences avec le ministre Claude, et, dans le but d'affermir la foi des nouveaux convertis, publia une *Réfutation de l'hérésie de Calvin par la seule doctrine des prétendus réformés.* Il fut, en 1685, député de la province de Vienne à l'assemblée générale du clergé. Il avait été nommé, en 1670, directeur des calvairiennes du Luxembourg, et, deux ans après, visiteur de toute cette congrégation. L'abbé Blache avait conçu contre les jésuites une haine violente, qui lui faisait voir partout des conspirations tramées par ces Pères contre les jours du roi. Il composa la relation des complots dont il les croyait coupables, fit faire plusieurs copies de son manuscrit, et en fit déposer, entre autres, un exemplaire dans la bibliothèque des Pères de la Doctrine chrétienne, en manifestant l'intention de le faire publier après sa mort. Jusque-là il devait le tenir secret; mais il commit l'imprudence d'en faire courir des extraits. Il fut arrêté en 1709, et mis à la Bastille, où il mourut en 1714, après avoir légué tous ses biens à l'Hôtel-Dieu. Le manuscrit de Blache, retrouvé, en 1763, au collége Louis le Grand, forme un volume de mille pages in-folio. Il fut, en 1768, présenté au parlement, par le président Rolland, comme une pièce de conviction contre les jésuites, et la cour en ordonna le dépôt au greffe. C'est d'après cette copie que les auteurs de la *Revue rétrospective* ont publié les *Mémoires de l'abbé Blache.*

Blacque (Alexandre), fondateur du *Moniteur ottoman.* On ne connaît encore qu'imparfaitement en France le rôle qu'a joué auprès des Turcs cet homme d'un mérite supérieur, auquel une fin précoce et mystérieuse n'a permis de réaliser qu'une faible partie de ses projets. Cependant son nom, chéri des Ottomans, jouit à Constantinople d'une véritable popularité; il mérite donc de trouver place dans ce recueil.

M. Blacque fut du nombre de ces Français que le dégoût de la restauration porta à s'exiler, jeunes encore, en Orient. L'un des premiers, il comprit que, pour arrêter la marche persévérante des Russes vers les Dardanelles, il fallait civiliser l'empire ottoman. Aussitôt, épousant avec ardeur la cause de cet empire, il en devint auprès de l'Europe le plus éloquent avocat. La manière brillante dont il s'acquitta de cette tâche pendant plusieurs années dans le *Courrier de Smyrne*, journal fort estimé, qu'il faut se garder de confondre avec la *Gazette de Smyrne* d'aujourd'hui, avait fixé l'attention du sultan Mahmoud II. Une circonstance particulière fit voir à ce prince que M. Blacque avait le courage de ses opinions.

La fameuse bataille de Navarin venait d'avoir lieu, l'Europe était au plus fort de son exaltation contre la Turquie, coupable, en effet, de si grandes cruautés envers les Grecs. Dans un article devenu célèbre, M. Blacque, prévoyant les conséquences politiques de la destruction de la flotte turque, osa blâmer la France et l'Angleterre d'avoir prêté assistance à la Russie dans cette occasion. Selon lui, et il était alors le seul publiciste de cette opinion, la France et l'Angleterre s'étaient laissé jouer par le cabinet de Saint-Pétersbourg, qui venait, avec leurs bras, de renverser l'unique boulevard en état de protéger l'Europe contre le débordement de l'ambition moskovite. Il avait d'autant plus raison, que la Grece pouvait très-bien être sauvée sans un remède aussi violent. Tout le monde depuis est revenu à cette croyance; mais alors la France ne songeait qu'à défendre les Grecs contre leurs bourreaux, sans songer que les Russes allaient devenir à leur tour les bourreaux des Turcs. D'ailleurs le gouvernement de la restauration n'avait rien à refuser à la Russie, que le ton de l'article avait particulièrement blessée. Après quelques dé-

marches pour obtenir une palinodie a laquelle M. Blacque se refusa noblement, l'amiral de Rigny donna, *au nom du gouvernement français*, l'ordre de briser les presses du *Courrier de Smyrne*, et emmena M. Blacque prisonnier à son bord. De son côté, après avoir protesté contre cette violation brutale de la liberté de la presse, exercée contre un Français, et avoir imposé du respect à l'amiral de Rigny par sa belle contenance, M. Blacque mit le *Courrier de Smyrne* sous la protection du gouvernement turc. Il ne s'en tint pas là, il s'embarqua pour la France, où il se fit rendre justice devant les tribunaux.

A son retour, M. Blacque fut appelé à Constantinople par le sultan, avec mission d'y fonder un journal officiel, sous le titre de *Moniteur ottoman*. Comme écrivain, il y perdit peut-être; de grands ménagements lui furent désormais commandés dans sa lutte contre la Russie; mais l'homme politique y gagna certainement. Aussi, à partir de ce moment, doit-on voir dans M. Blacque bien moins le rédacteur de la feuille officielle que le conseiller intime et souvent l'inspirateur du gouvernement turc. La haine de la Russie le poursuivit dans son nouveau poste; il eut d'autant plus de mérite à s'y maintenir contre les intrigues toujours renaissantes de cette puissance, que la chancellerie française ne le défendit qu'avec mollesse.

Kosrew-Pacha, le ministre qui menait alors les affaires de l'empire, se trouva bien de la protection qu'il ne cessa de lui accorder. Dans une foule de circonstances, et surtout en 1832, lorsque les Russes, ces auxiliaires encore plus dangereux que Méhémet-Ali, vinrent camper sur les rives du Bosphore, M. Blacque soutint le courage du vieux ministre, qui ne se lassait d'admirer en lui l'esprit d'à propos et l'audace qui distinguent les Français. Une chose bien remarquable, c'est que tant que M. Blacque vécut, Kosrew-Pacha tint bon contre les piéges de la chancellerie russe, piéges auxquels il s'est laissé prendre deux fois depuis, et qui ont entraîné sa disgrâce. Quelques grands personnages turcs s'étant montrés jaloux de la déférence qu'il témoignait ouvertement à un chrétien, Kosrew-Pacha se vit obligé, pendant quelque temps, de ne consulter M. Blacque qu'en secret. Il l'envoyait chercher la nuit, et disait à ses propres gens que c'était pour se faire expliquer ses songes, les chrétiens passant aux yeux des musulmans pour très-habiles dans toutes les branches de l'art divinatoire. Le sultan Mahmoud lui-même eut avec M. Blacque plusieurs entrevues sans témoin.

Ne pouvant entrer ici dans le détail de toutes les négociations où M. Blacque déploya sa profondeur de vues et sa fermeté de caractère, nous nous bornerons à résumer en peu de mots le système politique qu'il était à la veille de faire triompher, lorsque la mort vint le surprendre. Mettre fin aux abus vexatoires de l'ancien régime, introduire de l'ordre dans les finances et dans l'administration; avant tout, placer la propriété sous la garantie des lois, la déclarer inviolable, tels étaient, selon lui, les moyens par lesquels on pouvait intéresser le peuple au succès de la réforme. Ne pas heurter inutilement les préjugés religieux; au contraire, placer toute innovation sous la sauvegarde du Koran, dont une interprétation éclairée avait déjà plus d'une fois rajeuni le texte avec bonheur; respecter le costume national et les usages populaires, dans ce qui n'était pas directement condamnable, telles étaient, à ses yeux, les conditions auxquelles on devait s'astreindre. Mais il fallait élever les rayas peu à peu à l'égalité politique, et, en attendant, satisfaire la soif de liberté qui les dévore, par un large développement des institutions municipales dont ils ont toujours joui. Sous ce rapport, il joignit l'exemple au précepte, en faisant octroyer par le Grand Seigneur, aux habitants de Samos, une constitution fort libérale qu'il eut la gloire de rédiger lui-même. Enfin, pour couronner l'œuvre, il regardait comme indispensable d'initier les Turcs

Digitized by Google

eux-mêmes à un régime de liberté, de leur accorder le plus possible de franchises; de diriger, au lieu de chercher à l'étouffer, cet esprit démocratique qu'entretient le sentiment de l'égalité religieuse, et de le faire passer de la religion dans la politique. La liberté et l'égalité, tel était le seul lien qui pouvait unir sérieusement la France à la Turquie, tels étaient les nouveaux Balkans qu'on devait élever entre l'empire ottoman et la Russie, les barrières morales étant plus difficiles à franchir que les montagnes. Ce système, c'est, sur de plus larges bases, celui qui a été suivi par Reschid-Pacha et dont une application encore très-imparfaite a suffi pour rendre à la Turquie l'intérêt de l'Europe, que lui avaient enlevé les agressions impolitiques du Grand Seigneur contre le vice-roi d'Égypte, et le triomphe d'Ibrahim à Nézib.

On conçoit maintenant comment la fortune de M. Blacque s'éleva assez haut pour que, malgré son refus opiniâtre de se faire musulman, le sultan Mahmoud se soit décidé, en 1837, à le charger d'une mission secrète auprès des cours de France et d'Angleterre. Cette mission, M. Blacque ne devait pas l'accomplir. Un mois après son départ de Constantinople, quelques jours après sa sortie de quarantaine, il mourut subitement à Malte. Si ce fut de sa mort naturelle, Dieu seul et la chancellerie russe le savent. M. Blacque, à la vérité, souffrait depuis longtemps des suites d'une ancienne gastrite; mais c'était une douleur nerveuse plutôt qu'une maladie réelle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avait imprudemment placé sa confiance dans un domestique grec, sur la moralité duquel eurent lieu plus tard de tristes révélations, et qui confessa avoir toujours entretenu, en secret, des relations d'amitié avec les gens de l'ambassade de Russie. Ce qu'il y a de certain encore, c'est que le jour même du décès, ce misérable fit prendre à M. Blacque trois petits paquets de poudre homéopathique, et retint son jeune fils enfermé sous clef dans une chambre voisine. Il a prétendu n'avoir agi de la sorte que pour éviter à l'enfant le spectacle de la mort de son père. Quant à la chancellerie russe de Constantinople, jugeant cette justification suffisante, elle lui a accordé un passeport pour les États du czar, faveur qu'elle ne prodigue cependant pas, comme chacun sait.

Le sultan Mahmoud, Kosrew-Pacha et les grands de l'empire apprirent la mort de M. Blacque avec une profonde tristesse. Le peuple manifesta aussi une vive émotion, et répéta tout haut ce que ses maîtres pensaient tout bas. Mahmoud, qui venait de vider le trésor public pour rembourser aux Russes le prix de l'évacuation de Silistrie, ne put s'empêcher de dire : *Une nouvelle perte de plusieurs millions me serait moins sensible que celle d'un pareil homme.* Dans une autre circonstance, pour apprendre à ses pachas le degré de considération qu'ils devaient lui porter, le sultan leur avait signifié que, pour lui, *il estimait M. Blacque autant qu'un général, et que souvent sa plume valait mieux qu'une armée.* Aussi, quelques jours avant son départ, tous les principaux dignitaires étaient-ils venus le saluer et lui donner le titre de frère. Kosrew-Pacha témoigna publiquement ses regrets; il fit assigner une pension à la veuve de M. Blacque, dont le fils aîné est élevé à Paris aux frais du Grand Seigneur. Parmi les ambassadeurs européens, le plus sincèrement affligé fut lord Ponsomby; il pressentait sans doute que la perte d'un tel ami allait le livrer sans contrepoids aux allures de son esprit, malheureusement trop excentrique.

M. Blacque était né à Paris, en 1794. Comme écrivain politique, il s'était élevé au premier rang; comme orateur, il possédait toutes les qualités nécessaires pour dominer et captiver une grande assemblée.

Blaignez ou Blayois, *Blavutensis pagus*, contrée de l'ancien Bordelais, dont Blaye était le chef-lieu. Le Blaignez eut jadis le titre de comté, et fut possédé, sous ce titre, par une

branche cadette des comtes d'Angoulême, qui devaient l'hommage aux ducs de Guyenne. Cette contrée fait aujourd'hui partie du département de la Gironde.

Blainville. Voyez Ducrotey de Blainville.

Blaisois ou Blésois, *pagus Blesensis*, partie de l'ancien Orléanais, dont Blois était la capitale. Le Blaisois forme aujourd'hui le département du Loir-et-Cher.

Blaisy, seigneurie de l'ancienne Bourgogne, érigée en marquisat en 1695; fait aujourd'hui partie du département de la Côte-d'Or.

Blame. — On nommait ainsi, dans l'ancienne législation, la réprimande adressée par les juges à un criminel, en exécution d'une sentence ou d'un arrêt. Le condamné était mandé dans la chambre du conseil; et là, en présence des juges qui le faisaient mettre à genoux, le président lui déclarait que, conformément au jugement rendu contre lui, la cour le blâmait d'avoir commis tels ou tels délits qu'il spécifiait.

Le blâme emportait infamie, et, dans l'ordre des peines, venait immédiatement après le bannissement à temps. Cette peine a été abolie par le code pénal de 1791.

— Dans la langue du droit féodal, le blâme était l'action ouverte en faveur des seigneurs suzerains pour faire réformer les *aveux et dénombrements* (voyez ce mot) qui leur étaient présentés par leurs vassaux. La coutume de Paris accordait au seigneur un délai de quarante jours, à partir de la présentation du dénombrement, pour le blâmer. Mais, dit la coutume de Paris, « le vassal est tenu d'aller ou d'envoyer « querir ledit blâme, au lieu du prin- « cipal manoir dont est mouvant le « fief. »

Blamont, petite ville avec titre de comté dans l'ancien duché de Lorraine, à vingt-huit kilomètres de Lunéville (département de la Meurthe). Le territoire de Blamont est mentionné sous le nom d'*Albensis pagus*, dans un titre de 661. Cette ville fut fortifiée en 1361; elle fut assiégée par les Reîtres en 1587, et par les Suédois, qui la prirent et la détruisirent en 1636. Elle fut depuis rebâtie, mais sans fortifications. Sa population est aujourd'hui de deux mille huit cent quatre-vingt-un habitants. C'est la patrie de Régnier, duc de Massa, ministre et grand juge sous l'empire.

Blamont (François Colin de), surintendant de la musique du roi, était né à Versailles en 1690; il mit en musique la célèbre cantate de *Circe*, de J.-B. Rousseau, et composa la musique de plusieurs opéras, dont un, *les Fêtes grecques et romaines*, eut beaucoup de succès, et fut remis plusieurs fois au théâtre. Colin de Blamont mourut à Versailles en 1760.

Blanc. — On donnait, au moyen âge, le nom de *blanc* à une monnaie fort répandue en France, et même dans toute l'Europe, surtout à partir du quatorzième siècle. Cette monnaie, dont le titre, le poids et la valeur ont souvent varié, et qui a été désignée sous un grand nombre de dénominations différentes, n'est autre chose, en réalité, qu'une modification du *gros tournois d'argent*, ou, pour mieux dire, c'est le gros tournois lui-même. Suivant Leblanc, cette monnaie aurait été inventée au quatorzième siècle, sous les règnes de Philippe de Valois et du roi Jean. Nous pensons qu'il est plus exact d'en faire remonter l'origine au règne de Philippe-Auguste ou à celui de saint Louis. Sous le premier de ces deux princes, qu'on peut avec justice considérer comme les restaurateurs de nos monnaies, il ne se frappait peut-être pas, en Occident, une seule espèce d'argent pur. Le titre des deniers, qui primitivement étaient fins, avait tellement baissé, qu'on n'en frappait plus qu'en bas billon. Enfin, il y avait autant de systèmes monétaires différents que de seigneurs ayant droit de monnayage. Philippe remédia d'abord à cet inconvénient, en généralisant pour tous ses domaines les deux systèmes tournois et parisis. Bientôt on vit paraître une nouvelle espèce d'argent, au titre élevé de onze deniers douze grains. Cette monnaie pesait environ quatre grammes

deux décigrammes, et était connue sous le nom de *gros tournois*, *gros denier tournois*, *gros denier blanc*, *gros blanc*, ou tout simplement, *gros* ou *blanc*, en latin, *grossus turonus*, *grossus turonus albus*, *turonus albus*, *grossus albus*.

A qui faut-il attribuer l'invention de cette monnaie? On l'ignore encore; l'opinion la plus accréditée en fait honneur à saint Louis; mais une autre opinion, qui a aussi ses partisans, la donne à Philippe-Auguste. Ce qui est du moins incontestable, c'est que l'impulsion qui détermina la réforme du système monétaire fut donnée par ce dernier prince. Le gros tournois valait douze deniers: c'était donc l'ancien sou, mais jamais on ne lui donna ce nom; celui de *gros denier* fut préféré, parce que le mot denier s'entendait d'une monnaie réelle aussi bien que d'une espèce particulière, et que gros signifiait une monnaie forte; *gros denier* voulait donc dire *grosse monnaie*. On l'appelait *denier blanc*, ou *blanc* tout simplement, parce qu'il était d'argent, et par opposition à l'autre denier, qu'on appelait denier *noir* ou *neret*, parce qu'il était de billon.

Jusqu'à Philippe de Valois les gros tournois ou les blancs furent toujours d'argent fin; mais, sous le règne de ce prince, la monnaie commença à s'altérer de nouveau; et une distinction dut s'établir entre le gros tournois et le blanc. Le peuple, exaspéré par le mauvais aloi de la monnaie, se souleva plus d'une fois pour demander qu'on rétablît le système de saint Louis. Plus d'une fois, la cour se vit obligée de faire droit à ces réclamations. Mais l'altération des monnaies offrait de trop grands bénéfices pour qu'on n'y revînt pas bientôt, en l'augmentant graduellement jusqu'à ce que de nouveaux murmures du peuple fissent encore cesser, pour quelque temps, ces vols infâmes. Ces alternatives produisirent une si grande variété dans la valeur des blancs, qu'il nous serait impossible aujourd'hui de la déterminer. Cette variété fut telle, que cette monnaie changeait souvent deux ou trois fois de valeur en une seule année. Pourtant, sous le règne du roi Jean et de Philippe de Valois, les mots *grand blanc* doivent généralement s'entendre d'une pièce de monnaie valant dix deniers; et les mots *petit blanc*, d'une pièce de six deniers. Mais, quand les monnaies furent mieux réglées, comme sous le règne de Charles V, de Charles VII, de Louis XI et de Louis XII, le grand blanc reprit son ancienne valeur de douze deniers. Après le règne de Charles VIII, on continua à fabriquer de ces pièces; mais elles échangèrent leur nom pour celui de *karolus*, de *douzains*, de *gros de nels*, etc. (voyez ces mots); cependant on frappa encore, sous François Ier et sous Charles IX, des espèces nommées *pièces de six blancs* et *pièces de trois blancs*; mais ces pièces étaient tout autre chose que les blancs, et valaient les unes seize, les autres huit deniers.

Différentes dénominations, avons-nous dit, furent appliquées aux pièces qui font le sujet de cet article. Presque toutes ces dénominations furent empruntées aux signes figurés sur l'empreinte de la monnaie. Voici, en peu de mots, l'histoire de cette empreinte: le type des blancs était, dans le principe, le même que celui des gros tournois: d'un côté, on voyait le *chatel tournois* (voyez ce mot), avec les légendes TVRONVS CIVIS et BN̄EDICTV̄ SIT NOMĒ DN̄I N̄RI XP̄I; de l'autre, une croix à branches égales, entourée du nom du roi et d'une bordure de fleurs de lis. Sous Philippe IV et Philippe V, les légendes s'altérèrent; le mot FRANCORVM fut très-souvent substitué au mot TVRONVS. Sous Philippe VI, les blancs prirent, comme les monnaies de Bourges, une croix latine, et alors on les appela *gros à la queue*, ou *blancs à la queue*; sur d'autres blancs, on abandonna le *chatel* pour des fleurs de lis, des couronnes, un soleil, ou d'autres emblèmes; et les pièces ainsi frappées furent désignées par les noms de *blancs à la fleur de lis*, *à la couronne*, *au soleil*, *au porc-épic*, *à l'écu*, *à une vache*, *à deux vaches*,

etc., selon que ces objets y étaient figurés soit comme accessoires, soit comme type principal.

Blanc (Jean-Denis Ferréol), né à Besançon en 1744, se distingua au barreau de cette ville, publia plusieurs mémoires dans l'affaire de l'enlèvement de madame Mounier par Mirabeau, et contribua beaucoup à faire condamner le ravisseur. A l'assemblée des états de Franche-Comté, Blanc fut un des commissaires chargés de rédiger les cahiers du tiers état, et il s'acquitta de cette mission avec tant de succès, que l'assemblée lui témoigna sa satisfaction en faisant frapper une médaille, avec cette inscription : *Les gens du tiers État de Franche-Comté, assemblés le* 26 *novembre* 1788; et au revers : *Sequani civi Bisuntino Dyon. Ferr. Blanc.* Il fut ensuite élu député aux états généraux; mais déjà souffrant à son départ, il ne prit qu'une faible part aux premières délibérations des trois ordres, et mourut à Versailles en juillet 1789.

Blancard (Pierre), voyageur en Orient, membre du conseil d'agriculture, arts et commerce de Marseille, a publié un *Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*, avec une carte hydrographique, par M. Lapic, Paris, 1805. C'est un des meilleurs ouvrages qui traitent de ces matières.

Blanchard (Charles-Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Réthel en 1737, mort à Caen en 1797, a laissé en manuscrit une *Histoire de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, qui renferme des matériaux précieux sur l'origine et les mœurs des peuples de la Bretagne.

Blanchard (Élie), né à Langres en 1672, mort en 1753, était un élève de Dacier. Il a laissé quelques dissertations dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il était membre.

Blanchard (François), avocat à Paris, mort en 1660, a publié, en 1645, les *Éloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris*; en 1651, ceux *des présidents à mortier du parlement de Paris depuis* 1631; en 1670, l'*Histoire des maîtres des requêtes depuis* 1260 *jusqu'en* 1575. — Son fils, Guillaume Blanchard, se fit une grande réputation comme avocat au parlement de Paris. Il a laissé une *Compilation chronologique des ordonnances des rois de France.*

Blanchard (Jacques), l'un des peintres les plus estimés, et le plus grand coloriste de l'ancienne école française, naquit à Paris en 1600, et reçut de son oncle maternel, Jérôme Balleri, premier peintre du roi, les premières leçons de son art. Après avoir été ensuite étudier quelque temps à Lyon, sous la direction d'Horace le Blanc, il se rendit en Italie, et arriva à Rome en 1624. Il y resta deux ans, puis passa à Venise, où il s'attacha surtout à étudier et à imiter les ouvrages du Titien, du Tintoret et de Paul Véronèse. Plusieurs de ses tableaux sont encore conservés à Venise. A son retour en France, il s'arrêta à Turin, où il fit plusieurs tableaux pour le duc de Savoie. Blanchard mourut à Paris, d'une maladie de poitrine. Son meilleur tableau, celui qu'on regarde comme son chef-d'œuvre, est une *descente du Saint-Esprit*, qu'il peignit pour l'église Notre-Dame de Paris.

« Blanchard, dit d'Argenville (*), avait un talent particulier pour peindre les vierges à demi-corps, et des femmes nues, auxquelles, outre le beau coloris, il donnait beaucoup d'expression. Sa facilité de dessiner était si grande, qu'en deux ou trois heures il finissait une figure grande comme nature. Le coloris, qu'il avait beaucoup étudié à Venise, était sa principale partie; il savait mieux que personne le mélange des couleurs, ce que Pline appelle *commixtura et transitus colorum;* aussi ne peut-on lui disputer d'avoir établi le bon goût de la couleur en France, de même que Vouet y avait fait renaître le vrai goût du dessin. »

Blanchard eut pour élève son fils *Gabriel*, qui fut trésorier de l'Académie, mais ne soutint pas la réputation de son père.

(*) Abrégé de la vie des plus fameux peintres, t. II, p. 265.

BLANCHARD (Jean-Baptiste), jésuite, né à Tourteron (Ardennes) en 1731, mort en 1797. Il était, au moment de la suppression de son ordre, professeur de rhétorique à Verdun. Il se retira alors à Namur, où il publia son *École des mœurs*, excellente compilation, si souvent réimprimée depuis.

BLANCHARD (Jean-Pierre), célèbre aéronaute, naquit au petit Andelys, en 1753. La plus remarquable de ses expériences aérostatiques est celle qu'il fit le 7 janvier 1785, en traversant la Manche de Douvres à Calais, avec le docteur Jeffries. La ville de Calais, pour perpétuer le souvenir de cette expérience, fit élever une colonne en marbre au lieu où il était descendu. C'est à Blanchard qu'est due l'invention du parachute. Il mourut à Paris, le 7 mars 1809, des suites d'une attaque d'apoplexie, dont il avait été frappé à la Haye, en février 1808, pendant sa soixantième ascension.

Sa veuve, née *Marie-Madeleine-Sophie* ARMANT, continua l'exercice de sa profession, et fit faire de grands progrès à l'art aérostatique. Le feu ayant pris au ballon qui soutenait la nacelle dans laquelle elle s'était élevée, le 6 juillet 1819, au-dessus de l'ancien Tivoli à Paris, elle périt dans sa chute. C'était sa soixante-septième ascension. Elle était née le 25 mars 1778, à Trois-Canons, près la Rochelle.

BLANCHE DE BOURBON, reine de Castille, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, épousa en 1353, à l'âge de quinze ans, Pierre le Cruel, roi de Castille. Ce mariage ne fut point heureux : Pierre, uniquement épris des charmes de sa maîtresse, Maria de Padilla, quitta la reine le lendemain de ses noces; et ensuite, l'année suivante, l'accusant d'avoir trempé dans la conspiration tramée contre lui par les grands du royaume, il la fit enfermer, d'abord à Tolède, puis à Medina Sidonia, où elle mourut en 1361, empoisonnée, dit-on, par ses ordres. La mort de Blanche de Bourbon fut le prétexte de l'expédition entreprise par du Guesclin contre Pierre le Cruel, et dont le résultat fut, pour l'Espagne, l'élévation de Henri de Transtamarre au trône de Castille, et pour la France, la destruction des bandes militaires qui la ravageaient. Voyez BANDES MILITAIRES et DU GUESCLIN.

BLANCHE DE BOURGOGNE, reine de France, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois. Elle fut mariée, en 1308, à Charles, comte de la Marche, qui fut depuis roi de France sous le nom de Charles le Bel. Philippe le Long, son frère et son prédécesseur, avait épousé Jeanne, sœur aînée de Blanche.

Ces deux princesses furent accusées de s'être livrées aux plus honteux excès de la débauche; la tour de Nesle était le théâtre de leurs orgies. Philippe et Gauthier de Lannoy, leurs complices, après avoir été convaincus, furent écorchés tout vifs, traînés dans une prairie nouvellement fauchée, et eurent ensuite la tête tranchée. Leurs cadavres furent pendus par les bras au gibet.

Blanche fut enfermée au château Gaillard d'Andelys, et répudiée en 1322, sous prétexte de parenté. Depuis, elle prit le voile à l'abbaye de Maubuisson, où elle expia, dans les rigueurs d'une vie austère et pénitente, les désordres et les crimes de sa jeunesse.

BLANCHE DE CASTILLE, fille d'Alphonse IX, femme de Louis VIII, roi de France, et mère de saint Louis. — Cette princesse n'avait pas encore quatorze ans lorsqu'elle fut amenée en France, en 1200; cependant l'élévation de son esprit et la fermeté de son caractère, jointes à sa grande beauté, lui acquirent bientôt un grand empire sur l'esprit de son époux. Philippe-Auguste, son beau-père, céda lui-même à l'ascendant qu'elle exerçait : il l'admit dans ses conseils, et suivit plus d'une fois ses avis dans les affaires les plus importantes. Nous devons toutefois ajouter qu'elle n'usa jamais de son influence que pour le bonheur des peuples et dans l'intérêt de la France. Elle fut couronnée à Reims, en 1223, en même temps que Louis VIII. Lorsque ce prince mourut, en 1226, il la nomma, par son testament, régente du

royaume, pendant la minorité de son fils Louis IX. Blanche avait eu onze enfants; elle veilla avec une extrême attention à tous les détails de leur éducation; mais l'aîné surtout, dont devait dépendre le bonheur de la France, fut de sa part l'objet de soins tout particuliers. Ce prince n'avait que treize ans lors de la mort de son père. Blanche se hâta de le faire sacrer, et, sans laisser aux grands du royaume le temps de manifester leur opposition aux dernières volontés du roi, elle s'empara immédiatement de l'autorité. Elle eut cependant plus d'un obstacle à surmonter : les grands vassaux se liguèrent contre elle; quelques-uns d'entre eux réclamaient la régence, comme parents du jeune roi; tous regrettaient de voir renversées, par la sagesse et la fermeté de la reine, les espérances qu'ils avaient fondées sur les troubles qui accompagnent ordinairement la minorité d'un roi. Ils prirent les armes et tentèrent à plusieurs reprises de s'emparer de la personne du jeune prince. Mais Blanche sut briser leur association et déjouer leurs projets. Elle leva une armée, fit en personne le siége de Bellesme-au-Perche, au milieu d'un hiver rigoureux, et se rendit maîtresse de cette place, malgré les efforts du duc de Bretagne, soutenu par les Anglais. Thibaut, comte de Champagne, s'était épris pour elle d'une grande passion; elle sut profiter de cette circonstance pour le détacher du parti des grands et l'attirer dans le sien; puis, quand elle eut solidement établi son autorité, elle saisit avec empressement la première occasion qui s'offrit d'abaisser la puissante maison de Champagne, qui s'était toujours montrée si redoutable à la couronne. Blanche de Castille eut la gloire de mettre fin à la guerre des Albigeois, qui durait depuis Philippe-Auguste. Lorsqu'en 1244, saint Louis fit, à la suite d'une grande maladie, le vœu de se mettre à la tête d'une sixième croisade, elle s'y opposa par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Elle savait cependant que la régence lui serait déférée pendant l'absence du roi; mais elle n'avait d'autre ambition que celle de voir la France heureuse et puissante, et elle prévoyait tous les maux qu'allait amener sur le pays cette lointaine expédition. Elle accompagna le roi jusqu'à Marseille, et perdit connaissance au moment où il la quitta. De retour à Paris, elle se mit à la tête des affaires, et sembla retrouver toute l'activité et toute la fermeté de la jeunesse. L'ordre qu'elle sut établir dans les finances lui permit d'envoyer au roi l'argent dont il avait besoin, sans faire peser sur le peuple un trop lourd fardeau; et quand les paysans se révoltèrent, sous le nom de *pastoureaux* (voyez l'article PASTOUREAUX), et se livrèrent aux plus grands excès, elle sut les soumettre et les ramener au devoir. Blanche de Castille mourut à Melun, le 1er décembre 1252; elle était âgée de soixante-cinq ans. Ses restes furent déposés à l'abbaye de Maubuisson, qu'elle avait fondée, en 1242. La tendresse qu'elle avait pour son fils était si vive, qu'elle allait jusqu'à la jalousie, et que ce prince était forcé de cacher une partie de l'attachement qu'il avait pour sa femme. Cependant ses principes religieux étaient si solides et si sévères, qu'elle lui répétait souvent ces paroles devenues célèbres : « J'aimerais mieux « vous voir mort, que souillé d'un « péché mortel. »

BLANCHELANDE (Philibert-François-Roussel de) naquit à Dijon, en 1735. Après la mort de son père, il s'engagea à l'âge de douze ans dans un régiment d'artillerie, et, plus tard, obtint dans les grenadiers de France le grade de major. Il passa à la Martinique, en 1779, avec le régiment d'Auxerrois, dont il était lieutenant-colonel. Chargé de la défense de l'île de Saint-Vincent, il parvint, avec sept cent cinquante hommes, à repousser quatre mille Anglais, et les contraignit à se rembarquer. Nommé brigadier en récompense de ce beau fait d'armes, il contribua ensuite à la prise de Tabago, et en fut nommé gouverneur en 1781; mais il quitta bientôt ce commandement pour celui de la Dominique, qu'il conserva jusqu'à son retour

en France, à l'époque de la révolution. La colonie de Saint-Domingue était alors divisée par les factions. D'un côté, les hommes de couleur combattaient pour la révolution française et pour maintenir les droits qu'elle leur avait reconnus; de l'autre, les colons combattaient pour maintenir l'ancien système colonial et les errements de la vieille aristocratie. Blanchelande fut alors envoyé à Saint-Domingue avec le titre de commandant de la partie du Sud, et des lettres de lieutenant au gouvernement général de Saint-Domingue. A son arrivée dans la colonie, il parut un instant vouloir se maintenir dans l'indépendance qui lui convenait entre les deux partis; mais, peu après, sa liaison avec les plus fougueux meneurs de la contre-révolution fit voir de quel côté l'entraînaient ses sympathies, et il ne cacha plus son projet de rétablir l'ancien régime. Bientôt il ordonna la dissolution des municipalités et des comités paroissiaux, fit arrêter un grand nombre d'habitants, comme prévenus d'avoir fomenté les anciens troubles, et refusa de livrer à la publicité les décrets envoyés par le gouvernement. Mais un tel état de choses ne pouvait durer longtemps; l'Assemblée nationale, mieux éclairée sur les affaires des colonies, y envoya enfin le décret du 4 avril, qui ne reconnaissait que deux classes d'individus, les hommes libres et les esclaves. Les commissaires civils Senthonax, Polverel et Ailhaud, étaient les porteurs de ce décret et chargés de le mettre à exécution. Immédiatement après leur arrivée à Saint-Domingue, les diverses assemblées provinciales s'empressèrent d'accuser Blanchelande d'avoir été le principal auteur des maux de la colonie. Les commissaires civils le mandèrent devant eux, et, d'après un interrogatoire assez long, lui ordonnèrent d'aller rendre compte de sa conduite à l'Assemblée nationale. Traduit, à son arrivée en France, devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort et exécuté, ainsi que son fils, le 15 avril 1793.

Blanchet (Pierre), né à Poitiers en 1459, mort dans cette ville, en 1519, est le véritable auteur de la farce de l'*Avocat Patelin*, dont la première édition parut en 1490, in-4°, gothique, figures sur bois. (Voyez Brueys.)

Blanchet (Thomas), peintre, naquit à Paris en 1617. Entraîné vers la sculpture par un goût très-prononcé, il se livra d'abord à l'étude de cet art; mais sa santé délicate le força bientôt d'y renoncer. C'est alors qu'il étudia la peinture. Après avoir fait le voyage d'Italie, et y avoir eu pour maîtres et pour amis le Poussin, l'Albane et André Sacchi, il revint à Paris, s'y fit connaître par quelques tableaux remarquables, puis se rendit à Lyon, où il fut nommé directeur d'une école académique. Malgré son absence de Paris, il fut nommé, en 1676, membre de l'Académie de peinture. Il avait un génie facile et se distinguait par la correction de son dessin. Un incendie qui consuma l'hôtel de ville de Lyon, en 1674, détruisit le plafond de la grande salle qui passait pour son chef-d'œuvre. Blanchet étant venu à Paris, en 1681, fut nommé professeur à l'Académie; mais il quitta bientôt cette place pour retourner à Lyon, et établit dans cette ville une école d'où sont sortis des peintres célèbres. Il y mourut, en 1689, sans avoir été marié.

Blancménil (Potier de), président du parlement de Paris. (Voyez Potier.)

Blanc-Pignon (affaire de). — Les Espagnols, voulant reconnaître les positions françaises de Saint-Jean-Pied-de-Port, attaquèrent, le 26 avril 1794, sur tous les points la division chargée de défendre ces positions; ils tombèrent d'abord sur le poste d'Arneguy, défendu par deux compagnies basques. Accablées par le nombre, ces compagnies se replièrent en bon ordre. Au même instant, une colonne de quatre mille hommes d'infanterie et un escadron de cavalerie se présentèrent devant la descente de Blanc-Pignon, et se portèrent sur la crête de Roqueluche; le feu fut vif de part et d'autre. Les réquisitionnaires, qui se battaient pour la première fois, montrèrent le

plus grand courage au milieu d'une grêle de bombes et de boulets. Enfin, ennuyée d'une trop longue fusillade, la ligne française s'avance au pas de charge, la baïonnette en avant, et les Espagnols fuient jusqu'à Blanc-Pignon. En même temps, une troisième affaire avait lieu au poste d'Irmenaca, qui se replia sur le rocher d'Arola; les Espagnols l'attaquèrent avec furie; mais tournés par un corps de quatre cents hommes conduits par le brave adjudant général Harispe, ils se hâtèrent de battre en retraite.

Blancs (les), nom que l'on donnait, pendant les guerres de la Vendée, aux hommes qui osèrent alors faire la guerre à leur patrie, et seconder ainsi les efforts des étrangers. Les patriotes étaient par opposition désignés sous le nom de *Bleus*.

Blancs (les petits). — On appela d'abord ainsi, par opposition aux *grands planteurs*, tous les blancs qui n'avaient dans les colonies que des caféries. Plus tard, on comprit sous cette dénomination les blancs manœuvres, journaliers, les gens à métiers, etc., autrement appelés *blancs manants*. Les petits blancs étaient ceux qui affectaient le plus de mépris pour les classes de couleur, qui, de leur côté, le leur rendaient avec usure. Ce sont ces hommes qui ont amené, par leur obstination et leur despotisme, la perte, pour la France, de la colonie de Saint-Domingue, la reine des Antilles.

Blancs-Manteaux. — Nom donné par le peuple, à cause de leur costume, aux *servites* ou *serviteurs de la Vierge*, ordre religieux fondé à Marseille en 1252, et confirmé par le pape Alexandre IV, en 1257. Les servites, qui suivaient la règle de Saint-Augustin, vinrent ensuite s'établir à Paris dans la rue de la Parcheminerie, qui prit alors le nom de *rue des Blancs-Manteaux*. Mais leur ordre ayant été aboli au concile de Lyon, en 1297, Philippe le Bel donna, l'année suivante, leur maison de Paris aux guillelmites qui, eux-mêmes, la cédèrent, en 1618, aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Quoique les guillelmites et les bénédictins portassent des manteaux noirs, leur maison conserva toujours le nom de couvent des *Blancs-Manteaux*, du nom de ses anciens habitants.

Blangerval, seigneurie de l'Artois (aujourd'hui département du Pas-de-Calais), érigée en comté en 1664.

Blaniac (Guillaume-Joseph-Lafon), lieutenant général, naquit à Villeneuve d'Agen, entra au service en 1792, comme sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs à cheval, fit la campagne de l'armée du Nord, et se trouva à la bataille de Hondscote et à la prise de Furnes. Il se distingua ensuite en Italie, où il gagna les épaulettes de capitaine. Après la paix de Campo-Formio, il fit partie de l'expédition d'Égypte, en qualité d'aide de camp de Berthier, se trouva à la prise d'Alexandrie, au combat de Damanhour, et fut nommé chef d'escadron au 20e régiment de dragons. Sa conduite dans plusieurs affaires lui valut ensuite le grade d'adjudant général, chef de l'état-major de la cavalerie. A la bataille d'Alexandrie, contre les Anglais, cet officier, enveloppé de toutes parts, blessé d'un coup de fusil reçu à bout portant, percé de coups de baïonnette, refusa de se rendre, et se fit jour à coups de sabre. Nommé alors colonel du 14e dragons, il fit la campagne de 1805 avec ce corps et assista à la conquête du royaume de Naples. Devenu général de brigade, il apaisa les soulèvements de la Calabre, et devint gouverneur de Naples, puis de Madrid en 1810. Depuis cette année jusqu'à la bataille de Vittoria en 1813, pendant toute la guerre d'Espagne, il fit preuve de grands talents militaires, qui lui valurent enfin le grade de général de division. Il abandonna le service en 1815.

Blanpain (Jean), religieux prémontré, naquit à Vignot (Meuse) en 1704, et mourut à Estival vers 1765. Il fut le collaborateur du savant Hugo, éditeur du recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta*, 2 vol. in-folio, auquel il fournit la *Chronique de Baudouin de Ninove*, et la *Chronique inédite de l'abbaye de Vicogne*. Après la

mort de l'abbé Hugo, il travailla à la continuation des Annales de l'ordre de Prémontré, mais laissa cette œuvre imparfaite.

Blanquet de Chayla (Armand-Simon-Marie de), naquit à Marvejols (département de la Lozère) en 1769. Entré à l'âge de seize ans dans le corps de la marine royale, il s'y fit constamment distinguer par sa loyauté, sa bravoure et son dévouement. Il assista pendant sa carrière militaire à treize combats sur mer, et y reçut des blessures honorables. Il remplissait les fonctions de contre-amiral à la bataille d'Aboukir, et s'opposa avec chaleur, dans le conseil qui précéda la bataille, à la funeste résolution qu'avait prise l'amiral de combattre en ligne d'embossage. N'ayant pu faire prévaloir son avis, il revint à bord navré de douleur, mais déterminé à se battre jusqu'à la dernière extrémité. Frappé à la tête par un morceau de mitraille, sur la fin de l'action, il perdit l'usage de ses sens pendant une partie du combat. Étonné qu'on ne tirât plus, lorsqu'il reprit connaissance, il en demanda la raison. Sur la réponse qu'il ne restait qu'un seul canon en état : *Tirez toujours*, s'écria-t-il; *le dernier coup est peut-être celui qui doit nous donner la victoire*. Forcé de se rendre cependant, il ne le fit qu'après une des plus belles défenses dont s'honore la marine française. A son retour en France, il se plaignit au gouvernement des trois contre-amiraux qui se trouvaient sous ses ordres après la mort de Brueys; mais ses plaintes furent mal accueillies; on le mit même à la retraite en 1803, et ce fut seulement au retour de Louis XVIII qu'il fut promu au grade de vice-amiral. Blanquet de Chayla est mort subitement à Versailles, en mai 1826.

Blanquetade, gué sur la Somme entre Abbeville et Saint-Valery, franchi, en 1346, par Édouard III.

Blanqui (Jean-Dominique) naquit à Nice en 1759. Il fut élu député du département des Alpes-Maritimes, à la Convention nationale, lors de la réunion de ce département à la république française. Le 6 juin 1793, il signa la protestation contre les mesures qui furent la suite des journées du 31 mai et suivantes, et fut alors compris parmi les soixante et treize députés décrétés d'arrestation; mais le 8 juillet 1795, il fut réintégré, et nommé membre du Conseil des Cinq-Cents; il en sortit en 1797. Nommé après le 18 brumaire sous-préfet de Paget-Thénières, il occupa cette place jusqu'en 1814, époque de l'occupation du comté de Nice par les Piémontais. Il se retira alors dans le département d'Eure-et-Loir. Pendant les cent jours, il fut nommé sous-préfet de Marmande; mais il fut destitué en 1815. Il vint alors se fixer à Paris, où il mourut du choléra, en 1832. On a de lui un grand nombre de rapports intéressants sur les *monnaies*, les *poids et mesures*, les *canaux* et les *grandes routes*. Il est aussi l'auteur d'une brochure publiée en 1794, sous le titre de : *Mon agonie de dix mois*, où l'on trouve des faits curieux pour l'histoire contemporaine.

Blanqui (Jérôme-Adolphe), fils du précédent, naquit à Nice, ancien département des Alpes-Maritimes, le 21 novembre 1798. Après de brillantes études faites au lycée de cette ville, il vint à Paris, où, après s'être livré pendant quelque temps à l'enseignement des langues anciennes, il étudiait la médecine, lorsqu'il fit la connaissance de J. B. Say, qui l'initia aux principes de l'économie politique, et détermina sa vocation pour cette science.

Dès ce moment, M. Blanqui se livra tout entier à l'étude des économistes de tous les pays, et commença à parcourir l'Europe pour y observer les procédés de l'industrie, la législation des douanes, l'organisation des prisons, des secours publics, etc. A l'âge de dix-neuf ans, il avait déjà publié *sur le concordat* une brochure qui révélait des études sérieuses et spéciales.

En 1824, il publia sur l'Angleterre un volume intitulé : *Voyage d'un jeune Français en Angleterre*, qui eut beaucoup de succès. En 1826, il visita une portion de l'Espagne, fut dénoncé à la police de ce pays comme agent du parti

libéral et forcé de revenir sur ses pas. Il a raconté lui-même dans son *Voyage à Madrid*, publié la même année, quelques-unes des particularités de cette excursion, dont le récit a été traduit en langue allemande. M. Blanqui faisait paraître en même temps son *Précis élémentaire de l'économie politique*, tiré à grand nombre d'exemplaires, et bientôt épulsé. Il lui donnait pour auxiliaire le *Résumé de l'histoire du commerce et de l'industrie*, ouvrage écrit avec une grande vivacité de style, et où se trouvaient racontés pour la première fois les grands faits commerciaux du monde, expliqués par l'économie politique.

Ces deux ouvrages fixèrent sur leur auteur l'attention des hommes spéciaux. M. Blanqui fut nommé professeur d'économie politique à l'école du commerce, qui venait d'être fondée à Paris par MM. Casimir Perrier, Ternaux, Chaptal et Laffitte. Depuis cette époque il y prononça tous les ans, dans les séances publiques de fin d'année, des discours présentant le résumé concis, énergique et pittoresque de la situation économique de l'Europe. Il a donné, en 1827, une *Histoire de l'exposition des produits de l'industrie*.

Appelé, en 1830, à la direction de l'école spéciale du commerce, il fut nommé, en 1833, à la chaire d'économie politique du Conservatoire des arts et métiers, en remplacement de son illustre maître, J. B. Say, qui venait de mourir.

Ses cours, suivis avec empressement par une foule nombreuse d'auditeurs, ont donné une impulsion prononcée à l'étude de l'économie politique. C'est après plusieurs années d'exercice du professorat que M. Blanqui a publié son *Histoire de l'économie politique en Europe, depuis les anciens jusqu'à nos jours*, en deux volumes in-8°, suivis d'un catalogue raisonné de tous les livres d'économie politique. Ce grand ouvrage a ouvert à l'auteur les portes de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), et lui a donné un rang distingué parmi nos plus célèbres économistes.

M. Blanqui y a passé en revue tous les auteurs, tous les systèmes, et les a caractérisés de la manière la plus impartiale et la plus éclairée. C'est un travail qui suppose des lectures immenses, et qui résume, sous les plus vives couleurs, toutes les tentatives économiques qui se sont succédé en Europe depuis les anciens jusqu'à nos jours. Ce livre est devenu le guide obligé de tous les hommes qui étudient la science. M. Blanqui n'appartient à aucune école exclusive; il semble vouloir faire entrer l'économie politique dans une voie nouvelle, en la dépouillant du matérialisme industriel des Anglais et des rêveries de l'école allemande. C'est un homme essentiellement pratique. Depuis qu'il a été admis au sein de l'Institut, l'Académie des sciences morales l'a chargé de deux missions importantes, l'une en Corse, l'autre en Afrique. Les rapports qu'il a présentés à son retour sur ces deux contrées si intéressantes aux yeux de l'économiste, ont produit une grande sensation. L'auteur les y a peintes dans leur simplicité native avec une rare vigueur de style, sans exagération ni faiblesse. Le gouvernement a répondu à ses indications par le vote de crédits considérables en faveur de la Corse. On se souvient encore de l'impression générale qui a suivi le rapport de M. Blanqui sur notre colonie africaine. Ce fut comme une soudaine révélation du triste état dans lequel se trouvait notre armée, des souffrances qu'elle endurait, des illusions qu'on avait trop longtemps caressées. La fermeté de l'économiste, la justesse de ses vues, l'impartialité de ses jugements n'ont pas peu contribué à éclairer l'opinion sur cette grave question.

M. Blanqui a lu à l'Académie, dans la séance publique du 2 mai 1840, une notice biographique pleine de détails neufs et curieux sur le célèbre économiste-ministre Huskisson. Ce savant peut être considéré aujourd'hui comme le chef de l'école économique en France.

Blaru, terre et seigneurie de Nor-

mandie, à treize kilomètres nord-ouest de Mantes, érigée en marquisat en 1661; elle fait aujourd'hui partie du département de Seine-et-Oise.

Blason. — La chevalerie a produit son art et sa science, le blason, qui est devenu une langue si féconde, si pleine de loyauté et d'amour, si riche de mystérieux symboles, où se jouait l'imagination enfantine et profonde de la noblesse féodale. On l'importa en Angleterre, on l'imita en Italie, on ne le connut point en Espagne; mais il prit un grand développement en France et en Allemagne, car, dans ces deux pays, la féodalité s'est trouvée sur son sol natal, et y a produit tous ses fruits. « Le blason, dit Menestrier, est une espèce d'encyclopédie : il a sa théologie, sa philosophie, sa géographie, sa jurisprudence, sa géométrie, son arithmétique, son histoire et sa grammaire. La première explique ses mystères; la seconde explique les propriétés de ses figures; la troisième assigne les pays d'où les familles tirent leur origine, ceux qu'elles habitent, et ceux où leurs diverses branches se sont étendues; la quatrième explique les droits du blason pour les brisures, les litres, la position des armes aux lieux publics à l'occasion des patronages; la cinquième considère les figures et leur assiette; la sixième en examine le nombre; la septième en donne les causes, et la dernière explique tous les termes et découvre leurs origines (*). »

L'étymologie la plus vraisemblable du mot blason le fait dériver de l'allemand *blasen* (sonner du cor), parce que, suivant le P. Menestrier, c'était au son du cor que le page ou l'écuyer d'un chevalier signalait son arrivée dans un tournoi. A cet appel, les hérauts allaient reconnaître les armes du nouveau venu, et l'introduisaient dans l'enceinte en proclamant ou *blasonnant* la forme et la qualité de ses armoiries. Il est assez difficile de déterminer d'une manière précise l'époque de la création des armoiries. On ne peut chercher leur origine dans les signes isolés et variables au gré des individus qu'affectaient de porter les guerriers anciens et les chefs barbares. Elles diffèrent en effet essentiellement de ces signes, par les règles certaines et constantes qui servent à les déterminer, et surtout par leur transmission héréditaire dans les familles. C'est au temps des premières croisades que l'opinion la plus vraisemblable fait remonter l'origine des distinctions héraldiques. C'est en effet à cette époque que remontent les plus anciens monuments auxquels on puisse appliquer avec certitude la science du blason. Trois éléments essentiels servent à constituer cette science : ce sont 1° *l'écu*, 2° *les émaux*, 3° *les pièces et les meubles*. C'est de la diversité des formes que subissent ces éléments, du rôle plus ou moins caractéristique qu'ils affectent dans l'ensemble des armoiries, que résultent la configuration et le sens total du blason. Nous ne pouvons faire connaître ici les variétés innombrables dont sont susceptibles les signes héraldiques; nous nous contenterons d'exposer sommairement le caractère spécial de leurs trois éléments constitutifs.

L'écu, qui est le champ des armoiries, affecte le plus souvent la forme d'un carré long, terminé par une pointe peu saillante à sa partie inférieure. Les écus sans pointe, ou tout à fait carrés, qu'on appelle *écus en bannière*, sont fort rares. On désigne sous le nom d'*écu d'attente*, l'écu non chargé d'émaux ou de meubles. Trois parties doivent être distinguées dans l'écu : le haut ou le *chef*, le milieu ou le *centre*, et le bas ou la *pointe*. Il se subdivise encore en quatre parties ou *partitions*, que les vieux armoriaux appellent les *quatre coups guerriers*, savoir : le *parti*, qui coupe l'écu horizontalement en deux parties égales; le *coupé*, qui le scinde verticalement; le *tranché* et le *taillé*, qui le traversent de lignes diagonales menées de droite à gauche et de gauche à droite. Cette division ou partition de l'écu

(*) Menestrier, l'Art du blason, ch. XIII, p. 329.

donne ce qu'on appelle les *quartiers*, et se subdivise en dix-sept répartitions, dont la plus remarquable est celle qui produit l'*écusson écartelé*, c'est-à-dire où l'on voit dans le premier et le troisième, et dans le deuxième et le quatrième quartier, les armes réunies de deux familles ou de deux nations.

Sous le nom d'*émaux* on comprend les métaux, les couleurs et les fourrures, qui servent à caractériser plus particulièrement le champ de l'écu. Le blason emploie deux métaux : l'*or* et l'*argent ;* cinq couleurs : l'*azur* ou bleu, le *gueules* ou rouge, le *sinople* ou vert, le *pourpre* ou violet, et le *sable* ou noir ; enfin deux fourrures : le *vair* ou petit-gris et l'*hermine*. Un principe fondamental du blason exige que l'on ne mette pas *couleur sur couleur*, *métal sur métal*, ni *fourrure sur fourrure*. Le dessin emploie des signes spéciaux pour représenter ces différents émaux et leur agrégation particulière. L'*azur* est figuré dans les gravures par des hachures horizontales, le *gueules* par des hachures perpendiculaires, etc.

Outre les émaux, le blason se compose encore de *pièces*, de *meubles* et d'*ornements extérieurs*. Neuf pièces principales, dites *honorables*, peuvent distinguer le champ de l'écu ; ce sont : le *chef*, que nous avons défini plus haut ; la *face* (bande posée horizontalement sur l'écu) ; le *pal*, qui occupe perpendiculairement le milieu de l'écu ; la *croix*, formée par le croisement du *pal* sur la *face* ; la *bande* et la *barre* (bandes qui inclinent à droite ou à gauche) ; enfin le *chevron*, le *sautoir* et le *canton*.

Sous le nom de *meubles*, on comprend toutes les figures, ou *naturelles* ou *artificielles*, qui apparaissent isolément ou par groupes dans l'ensemble des armoiries. Les figures sont très-nombreuses et peintes ordinairement avec les émaux : ainsi, des *licornes d'azur*, des *croix d'or*, des *tours d'argent*, des *ours de sable*, etc., etc., sont des images qui se rencontrent fréquemment dans les armoiries. Assez souvent ces divers emblèmes renferment une allusion allégorique à un fait glorieux pour la famille qui les porte, ou rappellent son nom par un rapport de consonnance avec celui des objets représentés. Ainsi la maison de Créqui portait des *criquets* (espèce d'arbuste épineux), celle de Mailly des *maillets*, etc.

Passons maintenant à la définition des ornements extérieurs qui se superposent de différentes manières autour du cadre des armoiries. Ces ornements extérieurs sont de trois espèces ; ce sont : 1° les *timbres*, dénomination qui comprend les *casques*, les *cimiers* et les différentes sortes de *couronnes* de rois, de ducs, de marquis, de comtes, etc. ; les timbres se placent immédiatement au-dessus de l'écu ; 2° les *lambrequins*, bandes d'étoffes ou rubans qui s'enroulent autour du timbre et lui servent d'ornements ; 3° les *tenants* et *supports*, figures d'hommes ou d'animaux placées des deux côtés de l'écusson et qui supportent le timbre. Enfin on distingue encore dans l'écu la *devise* et le *cri de guerre*, qui se lisent ordinairement au-dessous de l'écu et au-dessus du timbre.

C'était le roi qui conférait les armoiries. Ce n'était point seulement sur les boucliers qu'on les portait, on les figurait aussi anciennement sur les vêtements ; on les attachait sur les tombeaux, aux portes des temples, aux tours et aux murailles des châteaux ; plus tard on les mit sur les monnaies, sur les anneaux dont on signait les actes ; enfin, sur les armes et sur tout ce qui était à l'usage du chef. Lorsque le dernier rejeton d'une famille noble mourait, on l'enterrait avec son casque, son bouclier et son anneau. Dès lors les armes de cette famille étaient éteintes ; elles étaient comme ensevelies avec le mort.

Les armoiries étaient de plusieurs espèces ; on en avait pour les dignités, les terres, les sociétés ou communautés auxquelles on appartenait ; enfin, pour sa famille. Ainsi, un évêque mettait dans ses armes celles de son père, plus une mitre ou une crosse, plus une couronne de comte, si son

évêché lui donnait ce titre; enfin, l'emblème qui appartenait à telle ou telle communauté dont il faisait partie.

Blason. — On nommait encore ainsi, dans les quinzième et seizième siècles, de petites pièces de poésie satirique ou louangeuse. Voici comment s'exprime Clément Marot, en se défendant, auprès des dames de Paris, d'adieux satiriques qu'on l'accusait de leur avoir faits en quittant une fois la capitale :

Croyez qu'il n'est blason tant soit lafâme,
Qui sçut changer le bruit d'honneste femme,
Et n'est blason, tant soit plein de louange,
Qui le renom de folle femme change:
On a beau dire, une colombe est noire,
Un corbeau blanc: pour l'avoir dit, faut croire,
Que la colombe en rien ne noircira,
Et le corbeau de rien ne blanchira.

Ces vers font parfaitement connaître la double destination du blason. Il est à présumer que c'est du blason satirique qu'est venu le mot *blasonner*, qu'on emploie quelquefois pour dire, faire la critique de la personne, de l'esprit ou de la conduite de quelqu'un.

Blavet, rivière de Bretagne, passe à Pontivy, et se jette dans l'Océan après un cours de six myriamètres et demi.

Blavet (Jean-Louis), fils du célèbre musicien compositeur de ce nom, naquit à Besançon, le 6 juillet 1719, fit d'abord partie de l'ordre des bénédictins, qu'il quitta ensuite pour reprendre la vie séculière, en conservant l'habit ecclésiastique et le titre d'abbé. Il était, avant la révolution, bibliothécaire du prince de Conti et censeur royal. On lui doit plusieurs ouvrages estimés, entre autres : *Essai sur l'agriculture moderne*, in-12, 1775, composé avec le chanoine Nolin ; *Théorie des sentiments moraux de Thomas Smith*, 2 vol. in-12, 1775 et 1797 ; *Mémoires historiques et politiques de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, sous les règnes de Charles II, Jacques II, Guillaume III et Marie*, traduits de l'anglais du chevalier Jean Dalrymple, 2 vol. in-8°, 1776 et 1782; *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations*, traduites de l'anglais d'Adam Smith, 1781, 6 vol. in-12, et 1800, 4 vol. in-8°. L'abbé Blavet est mort en 1809.

Blaye, *Blaventum, Blavium, Blavia*, ville de l'ancienne Guyenne, à vingt kilomètres nord-ouest de Bordeaux, est aujourd'hui le chef-lieu de l'un des arrondissements du département de la Gironde, et renferme une population de 3855 habitants. Cette ville est ancienne ; le roi Caribert Ier y mourut et y fut enterré en 570. Plus tard, elle tomba au pouvoir des Anglais, et fut reprise par les Français en 1339. Les calvinistes s'en emparèrent en 1568, et en détruisirent toutes les églises. Elle prit ensuite le parti de la ligue, et fut assiégée par le maréchal de Martignon ; mais un secours envoyé par les Espagnols força ce général à lever le siége. Blaye fut encore assiégée inutilement par les Anglais en 1814. C'est dans cette ville que la duchesse de Berry vint terminer, en donnant le jour à une fille, en 1832, son aventureuse entreprise sur la Vendée (Voyez Berry [Caroline, duchesse de]).

Blaze (Henri-Sébastien), musicien, naquit à Cavaillon, en 1763. Envoyé par son père à Paris, pour y étudier le notariat, il y fit la connaissance de Séjan, et devint un de ses premiers élèves pour l'orgue et le piano. Devenu notaire à Cavaillon, il ne renonça point à la musique, et ses compositions obtinrent de brillants succès au concert de Marseille, l'un des plus remarquables de la France. En 1799, il revint à Paris, et s'y livra tout entier à son art favori. Il publia un œuvre de romances, deux œuvres de sonates, et des duos pour harpe et violon, dont madame Bonaparte accepta la dédicace en 1800. C'est alors qu'il écrivit son opéra de *Sémiramis*, qui ne fut point représenté, mais dont la partition, connue de Grétry, de Méhul, ses amis, et des premiers musiciens de Paris, lui valut le titre de correspondant de l'Institut. Après la réorganisation de ce corps savant, il

fut maintenu sur le tableau des membres correspondants de l'Académie des beaux-arts. De retour dans sa patrie, Blaze alla s'établir à Avignon, en 1805, et y exerça la profession de notaire jusqu'à sa mort, arrivée à Cavaillon, le 11 mai 1833. Il a laissé plusieurs enfants, qui se sont également distingués dans la littérature et dans les arts. On a de lui : *De la nécessité d'une religion dominante en France* (1796) ; une *Messe brève à trois voix* ; une *Cantate* exécutée à grand orchestre et dirigée par Blaze lui-même, dans une cérémonie expiatoire qui eut lieu sur les prétendues ruines de Bédouin (voyez ce mot) ; un *Requiem* exécuté avec une rare perfection à Avignon, par les musiciens du pays, pour les funérailles du duc de Montebello ; plusieurs messes et motets, avec chœurs et symphonies, etc. Comme compositeur, Blaze s'était formé à l'école de Méhul.

Blegny (Nicolas), chirurgien de la fin du dix-septième siècle, ne dut la réputation qu'il eut pendant un certain temps qu'à l'intrigue et à une certaine activité dont il était doué. D'abord bandagiste herniaire, il se mit à la tête d'une académie de nouvelles découvertes en médecine, qui publia ses mémoires par cahiers mensuels. Les trois premières années, traduites en latin par Bonnet, parurent avec le titre de *Zodiacus medico-Gallicus*, 1680, in-4°, et sous le nom de Blegny. Mais la légèreté et le peu d'égards avec lesquels il y traitait des auteurs recommandables, firent supprimer, en 1682, cet écrit périodique. Blegny, toujours tourmenté par la manie d'écrire, envoya tous ses écrits à un médecin de Niort appelé Gauthier, et fixé dès lors à Amsterdam, et qui en fit paraître dans cette ville un recueil, sous le titre de *Mercure savant*. Pendant ce temps, Blegny s'occupait toujours des moyens d'augmenter sa réputation : il affichait des cours de toute espèce, et allait même jusqu'à ouvrir un cours sur les perruques, à l'usage des garçons perruquiers. Nommé en 1678 chirurgien de la reine; en 1683, chirurgien ordinaire du duc d'Orléans, il devint médecin du roi en 1687. Mais cette position usurpée, et dont il était indigne sous tous les rapports, cessa en 1693, par suite d'escroqueries dont il s'était rendu coupable, et pour lesquelles il fut, pendant sept ans, prisonnier au château d'Angers. Après sa détention, il se retira à Avignon, où il est mort en 1722, âgé de soixante-dix ans. Les ouvrages de Blegny ne sont que d'obscures compilations, où se trouvent souvent les erreurs les plus grossières. Outre les deux recueils périodiques déjà cités, il a laissé un grand nombre d'ouvrages dont il serait trop long de citer ici les titres.

Blenac, terre et seigneurie de l'ancienne Saintonge, à seize kilomètres ouest de Saintes ; érigée en comté en 1659.

Blesneau, bourg du département de l'Yonne, sur le Loing, à treize kilomètres nord-est de Briare.

Blesneau (combat de). — Cette bataille, qui, par ses résultats, est l'une des plus importantes qui aient été livrées pendant les guerres de la Fronde, est, en outre, à cause des manœuvres des deux généraux qui y commandaient les deux partis, d'un grand intérêt pour l'histoire de la stratégie. La cour n'ayant pu entrer dans Orléans, dont les habitants lui avaient refusé l'entrée, le roi se retira à Gien, avec son armée forte seulement de huit à neuf mille hommes. Celle des *princes* (les ducs de Nemours et de Beaufort), plus considérable, s'avançait sur Jargeau, entre Orléans et Gien. Turenne se porta rapidement en avant pour empêcher l'ennemi de s'établir si près de lui, et le repoussa vigoureusement. L'armée royale prit ses quartiers d'hiver à Briare ; mais le maréchal de Hocquincourt, auquel Mazarin voulut conserver un commandement séparé, se posta à Blesneau, et distribua ses troupes en sept quartiers assez éloignés les uns des autres, malgré les conseils de Turenne. Le prince de Condé, informé des graves dissensions qui avaient éclaté entre messieurs de Nemours et

de Beaufort, quitta Bordeaux et vint prendre le commandement de l'armée. Au milieu de la nuit, le maréchal de Hocquincourt (mars 1652) fut attaqué inopinément, ses quartiers enlevés, ses troupes tuées ou dispersées, les villages brûlés. Turenne averti observa, à la lueur de l'incendie, les dispositions de l'ennemi, réfléchit un instant, et dit à ceux qui l'entouraient : « M. le prince est arrivé ; c'est lui qui « commande son armée. » Il se disposa aussitôt à combattre son adversaire.

Le maréchal de Hocquincourt, revenu de sa surprise, s'efforça de réparer son imprudence par son courage. N'ayant pu se maintenir dans Blesneau, il se retira de l'autre côté du village, et prit position, avec quelque infanterie et neuf cents chevaux, derrière un ruisseau profond et marécageux, qu'on ne pouvait franchir qu'un à un sur une digue très-étroite.

M. le prince passa le premier, suivi de ses principaux amis. Malgré une résistance opiniâtre, le maréchal fut repoussé, et son armée se sauva vers Auxerre, poursuivie l'épée dans les reins.

Condé dirigea alors tous ses efforts contre Turenne, afin de s'emparer de Gien, où il espérait faire le roi prisonnier, et finir ainsi la guerre.

La frayeur était grande à la cour. Turenne n'avait que quatre mille hommes à opposer aux douze mille soldats victorieux de Condé. « On proposait à la reine de rompre le pont de Gien, et d'emmener le roi à Bourges, avec ce qu'on aurait pu sauver des débris de l'armée. Le cardinal inclinait pour cet avis. Anne d'Autriche était à sa toilette, et ne témoignait aucun effroi. Sans discontinuer de boucler ses cheveux, elle envoya demander conseil à M. de Turenne. Celui-ci, entouré de ses officiers, répondit froidement : « que le roi pouvait demeurer à Gien sans rien craindre. »

« Le danger paraissait cependant imminent aux militaires les plus intrépides ; plusieurs représentèrent à Turenne que sa hardiesse pouvait tout perdre, et que la retraite sur Bourges était, en l'état des choses, une précaution indispensable. Turenne répondit : « que si la ville d'Orléans avait fermé ses portes au roi lorsque son armée n'avait point encore éprouvé d'échec, aucune ville ne voudrait le recevoir vaincu et fugitif. » Puis élevant la voix d'un ton ferme : « Vous le voyez, mes- « sieurs, ajouta-t-il, il faut vaincre ou « périr ici. »

« La confiance du général se communiqua aux officiers et à toute l'armée. Turenne prit position entre Ozoyer et Blesneau. En face de lui, la plaine était fermée par un grand bois que traversait une chaussée par laquelle le prince de Condé devait revenir après avoir poursuivi de Hocquincourt. Dans le milieu de la plaine se rencontrait une éminence ; M. de Turenne y plaça une batterie de canons qui enfilait la chaussée. A mesure que les fuyards se ralliaient, il les recevait dans ses rangs ; et son attitude était déjà formidable, quand, au point du jour, la cavalerie de M. le prince, fatiguée d'avoir poursuivi de Hocquincourt, se présenta à l'entrée de la plaine.

« En s'éloignant du champ de bataille, M. le prince avait recommandé qu'on ralliât son infanterie, et il pensait la trouver prête au combat ; mais ses ordres n'avaient point été exécutés. Les soldats, épars dans les villages, pillaient les quartiers abandonnés ; il fallut perdre plusieurs heures à les réunir ; pendant ce temps, le duc de Bouillon amena au secours de son frère tout ce qu'il y avait à Gien d'hommes capables de porter les armes.

« L'attaque commença vers midi. Le terrain étant fort marécageux et coupé de fossés, avant d'y engager sa cavalerie, M. le prince jeta de l'infanterie dans le bois à droite et à gauche de la chaussée, pour faire reculer les royalistes. Ceux-ci parurent céder au feu ennemi, et s'éloignèrent de quelques cents pas. La cavalerie de M. le prince entra alors dans le défilé, se déployant à mesure qu'elle pénétrait dans la plaine ; mais la retraite de Turenne n'était que simulée. Il laissa seulement former six escadrons, puis revint sur ses pas avec

le double de cavalerie, culbuta celle de M. le prince, et la repoussa dans le défilé; démasquant ensuite sa batterie, il tira avec grand avantage sur des troupes serrées dans le passage qui traversait le bois.

« M. le prince jugea la position trop forte pour être enlevée à un général tel que Turenne, et ne se hasarda plus dans la plaine. Il fit avancer son artillerie, et la journée s'acheva à se canonner de part et d'autre. Le soir, l'armée royale se replia en bon ordre sur Gien.

« Turenne fut accueilli comme un sauveur, et la reine reconnut hautement qu'il venait de remettre la couronne sur la tête de son fils. En effet, si M. le prince, arrivant à Gien avec son armée victorieuse, se fût emparé de la personne du roi, les conséquences d'un tel événement, dans les dispositions où les esprits étaient alors, pouvaient être la chute du trône ou le changement de dynastie (*). »

Bletterie (Jean-Philippe-René de la). Voyez La Bletterie.

Bleus. — Les royalistes de la Vendée appelaient ainsi les soldats des armées républicaines.

Blidah, Belida ou Belideah, ville de l'Algérie, au sud d'Alger et dans la province de ce nom. Belida fut visitée par le maréchal Bourmont le 23 juillet 1830. Cette excursion n'avait d'autre motif qu'un sentiment de curiosité. Les habitants reçurent très-bien la colonne expéditionnaire. Mais le lendemain, pendant le retour, les kabyles nous harcelèrent vivement. Le 18 novembre 1830, cette ville fut occupée par les Français; le maréchal Clausel s'en empara de nouveau pendant son expédition de Médeah. Le général Achard, après avoir battu l'ennemi, s'avança jusqu'aux portes de Belida, et s'apprêtait à les abattre à coups de canon, lorsqu'elles furent ouvertes par un officier et quelques voltigeurs qui avaient escaladé les murs. La ville était déserte; la population s'était sauvée dans les montagnes. Les habitants ne revinrent que le lendemain, sur les assurances du général en chef.

Sans entrer dans le récit des événements dont Belida a été le théâtre depuis la conquête, nous croyons devoir faire connaître les mesures prises récemment par le maréchal Valée pour hâter la colonisation de ce point si important de l'Algérie. Il a été décidé qu'une enceinte composée d'un parapet et d'un fossé, et flanquée de distance en distance par des blockhaus, protégera tout le terrain mis en culture. Plus de mille hectares seront ainsi défendus, et deux cents environ, pourront en outre être cultivés sans danger sous le feu des retranchements.

Les anciens camps de Blidah serviront d'enceinte à des villages français que les Arabes ne pourront attaquer, lors même qu'ils parviendraient à pénétrer dans l'intérieur des lignes; ces villages seront, d'ailleurs, vus par la place de Blidah, qui est aujourd'hui dans un excellent état de défense.

Quant à la ville, les trois mille indigènes ont été resserrés dans un quartier séparé de la ville française, et soumis au feu de la citadelle. Le reste de la ville sera concédé aux colons. On a laissé de vastes espaces pour les constructions nécessaires à élever. La maison de l'aga a été érigée en hôtel de ville. Une mosquée a été consacrée au culte catholique, et deux mosquées ont été réservées aux mahométans.

Blin de Sainmore (Adrien-Michel-Hyacinthe), né à Paris, le 15 février 1733, de parents ruinés par le système de Law, chercha dans la culture des lettres une consolation et une ressource contre la misère. Il avait déjà publié un grand nombre d'ouvrages, sans avoir beaucoup amélioré son sort, lorsqu'en 1776 il fut nommé censeur royal, et reçut une pension sur la *Gazette de France*. Il fut un des fondateurs et ensuite le secrétaire perpétuel de la *Société philanthropique*,

(*) Saint-Aulaire, Histoire de la Fronde, ch. XVII, t. III, p. 104. Cf. Mémoires de Napoléon, écrits à Sainte-Hélène, où l'on trouve une appréciation de la conduite des généraux pendant cette journée.

établissement fondé par la philosophie, pour rivaliser de bienfaisance avec la charité chrétienne. Louis XVI le nomma garde des archives, secrétaire et historiographe, et le décora même des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit; mais la révolution l'ayant privé de ces places et des revenus qu'il en tirait, il se serait trouvé dans un état voisin de la misère, si la grande-duchesse de Russie, depuis impératrice douairière, ne fût venue à son secours. Il fut nommé, en 1805, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, et mourut deux ans après, le 26 septembre 1807. Aucun des ouvrages publiés par Blin de Sainmore ne s'élève au-dessus du médiocre; cependant on y remarque, en général, du bon goût, un grand sentiment des convenances, et beaucoup de respect pour les vrais principes de la saine littérature. C'est la justice que Voltaire lui-même n'a pas dédaigné de lui rendre. (Voyez ses *Lettres* 52e et 53e des 15 et 18 juin 1764.)

Blin (Joseph), député du département d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Cinq-Cents, était né à Rennes en 1763. Il fut un des députés qui se firent le plus remarquer par leur indépendance, et qui s'opposèrent avec le plus d'énergie aux événements du 18 brumaire. N'ayant point été admis, après cette époque, au nombre des membres du Corps législatif, il retourna à Rennes, où il reprit les fonctions de directeur des postes qu'il y exerçait précédemment. En 1815, il fut mis à la tête de la fédération des cinq départements de la Bretagne; et, le 23 avril, il présida à la rédaction du pacte fédératif, où l'on prenait l'engagement de résister de tous les moyens à une invasion étrangère. Destitué de ses fonctions de directeur des postes à la restauration, Blin se retira à cette époque à la campagne, où il vécut jusqu'en 1834.

Blin (Pierre), frère du précédent, naquit à Rennes en 1758. Il exerçait à Nantes la profession de médecin, lorsqu'il fut nommé député du tiers état de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux. Le 7 novembre 1789, il vota pour que les fonctions de ministre et celles de député fussent déclarées incompatibles. Lors de la discussion qui s'éleva à propos de l'insurrection des noirs à la Martinique, il proposa de laisser les colonies se constituer elles-mêmes. En 1790, il vota contre un impôt sur le luxe, demandé par Maury, et, quelques jours plus tard, pour la suppression des ordres religieux. Le 22 février, il s'emporta jusqu'à dire que recourir au roi pour apaiser les troubles des provinces, c'était « envoyer des assassins pour réprimer des assassinats. » En 1791, il parla en faveur des hommes de couleur libres, et, à la fin de la session, il proposa un décret pour remplacer celui du 15 mai (*). Il rentra dans la vie privée après la session de l'Assemblée constituante. Il se montra, en 1814, l'un des plus zélés partisans de la restauration, et fut nommé, en 1815, conseiller de préfecture du département de la Loire-Inférieure. Il occupa cette place jusqu'en 1830, époque où il se retira à la campagne. Il y mourut en 1834, âgé de soixante et seize ans.

Blockhaus, mot allemand qui signifie *fort de bois*, *fortin fait avec des madriers ou des poutres*. Nous avons pensé que nos lecteurs trouveraient ici avec plaisir quelques documents sur l'histoire de cette espèce de fortifications dont notre armée d'Afrique fait un si fréquent usage. Montécuculli, dans ses Mémoires, nous apprend que les Turcs se servaient, dans leurs guerres, d'ouvrages nommés *palanques*; et il cite l'incursion que fit, pendant la campagne de 1661, le général de l'artillerie, comte de Souches, du côté de Bude, où il ruina les palanques de Wal, de Sambock, et deux autres garnies de troupes et éloignées de tout secours. Ces palanques, d'après ce que dit Feuquières, n'étaient autre chose qu'un circuit entouré de fossés, avec des parapets en fortes palissades. Les armées autrichiennes et hongroises adoptèrent cet usage qui leur parut bon, en y appor-

(*) Voir le mot Assemblé

tant toutefois les améliorations que l'expérience et la connaissance de l'art de la guerre leur indiquèrent. Néanmoins, en 1778, on ne s'en servait encore que comme d'un poste avancé et retranché. C'est à cette époque que parut la première palanque couverte, à laquelle on donna dès ce moment le nom de blockhaus. Elle fut construite à Schwedelsdorff en Silésie; mais les obus avec lesquels on l'attaqua y produisirent une fumée tellement suffocante, que les défenseurs, ne pouvant y résister, furent obligés de se rendre.

Ce blockhaus, dit Gassendi, n'était qu'un corps de garde rendu défensif par une palissade à créneaux qui l'entourait, ou par une double palissade dont l'intervalle était rempli de terre, avec un toit en poutres jointives, recouvertes de trois pieds de terre. Depuis, on en fit des redoutes à fossés construites de même; mais ce parapet de terre entre deux palissades ne pouvait résister à la moindre artillerie, et on le fit en palanques. Ce mot ne signifiait plus alors ce qu'il exprimait dans l'origine; les palanques, de nos jours, ne sont point, à proprement dire, l'ouvrage lui-même, mais le bois avec lequel on le construit. Ce sont des palissades rondes, ou de vrais troncs d'arbres droits et entiers, auxquels on donne la longueur des palissades, et qu'on plante à soixante-huit millimètres de distance. Müller dit, dans un Mémoire publié en 1782, sur la fortification, que la dernière guerre de la succession avec la Bavière donna lieu à la construction d'un grand nombre de blockhaus.

D'après un mémoire écrit en 1793, il paraîtrait que les Anglais faisaient depuis longtemps usage des blockhaus dans leurs guerres en Amérique. Enfin, on trouve dans une note présentée au ministre de la guerre (12 juillet 1799), et relative à la démolition des fortifications de Manheim, le passage suivant : « C'est sur les fronts du Rhin que cette démolition s'est d'abord exécutée. Il est temps encore de la suspendre et d'y établir quelque bonne défense en déblayant les fossés, et réparant les brèches par des travaux de grosses charpentes, comme sont construits les *blawkouses des Américains*, les *palanques des Turcs*, derrière lesquels des braves ont fait la plus vigoureuse résistance. »

L'armée française se servait peu de ce genre d'ouvrages; cependant on l'employa quelquefois pendant les guerres de l'empire, lorsque les circonstances l'exigeaient. Plusieurs des blockhaus construits par l'armée française existent encore dans différentes places, et notamment dans celles de Sarrelouis, Mayence et Cologne. Les Prussiens ont conservé tous ceux que nous avions établis dans les forteresses de leur pays, et ils en ont même augmenté le nombre. Pendant les guerres d'Espagne, le maréchal Marmont ordonna la construction de forts en bois, désignés sous le nom de *schardacq*, et qui n'étaient autre chose que de véritables blockhaus.

Le blockhaus ordinaire est donc un fort en bois, entouré ou non d'un fossé. Il sert quelquefois de réduit à un ouvrage; souvent aussi on emploie de petits blockhaus dans les parties de fossés non flanqués, dans les angles morts des tenailles, etc... La forme de ces ouvrages dépend de leur objet et de leur position.

Dans les pays de montagnes, le blockhaus est le meilleur retranchement que l'on puisse établir; car, outre la facilité que l'on a de s'y procurer des bois de construction, c'est avec beaucoup de peine que l'ennemi peut y amener de l'artillerie; et, dans de pareils sites, il n'est guère possible de construire des ouvrages découverts, sans qu'ils soient dominés d'une manière trop désavantageuse.

Le blockhaus est ordinairement un rectangle. Il a de six à huit mètres de largeur, de manière que l'on puisse placer, le long des grands côtés, deux lits de camp qui servent aussi de banquettes pour faire feu, tout en conservant deux mètres de vide pour la circulation dans le milieu. La hauteur est de trois mètres, s'il y a des lits de camp, afin que les défenseurs puis-

sent aisément charger leurs fusils, elle n'est que de deux mètres cinquante centimètres s'il n'y en a point, et, dans ce dernier cas, on peut réduire la largeur à quatre mètres. Si la localité le permet, la projection horizontale du blockhaus peut avoir la forme d'une croix, dont les branches sont à angles droits, ce qui fait que les feux se flanquent mutuellement, et ce qui facilite d'ailleurs l'assemblage des pièces de la charpente.

Le profil du blockhaus varie, suivant qu'il doit résister à la mousqueterie ou à l'artillerie. Dans le premier cas, on emploie pour faire les parois extérieures, des poutres de vingt-cinq à trente centimètres d'équarrissage, qui sont enfoncées en terre d'un mètre au moins, et couronnées horizontalement d'un chapeau. Des poutrelles, sur lesquelles sont placés jointivement des plateaux, forment un toit que l'on recouvre d'une couche de terre de cinquante centimètres d'épaisseur.

Pour que l'ennemi ne puisse pas incendier le blockhaus, on creuse un fossé dont les terres sont relevées contre les parois jusqu'à la hauteur des créneaux, et en partie employées à le couvrir et à former tout autour un petit glacis sur lequel on multiplie les obstacles, tels que trous de loup et autres défenses accessoires. Un petit pont tournant donne entrée dans le blockhaus.

Le blockhaus destiné à soutenir l'attaque de l'artillerie diffère du précédent, en ce que son enceinte est formée de deux rangées de poutres jointives au lieu d'une seule.

Le 9 mai 1807, pendant le siége de Dantzig, deux détachements de sapeurs, soutenus par un piquet d'infanterie, poussèrent une reconnaissance sur les blockhaus des places d'armes; mais assaillis par un feu très-vif parti de ces ouvrages, ils furent obligés de se retirer, et l'un de ces blockhaus, celui de la place d'armes rentrante de droite, donna lieu à un siége de plusieurs jours.

Quant au blockhaus à deux étages de feu d'infanterie, adopté pour l'expédition d'Alger en 1830, et dont on fait encore fréquemment usage en Afrique, il ne peut résister qu'à des attaques d'infanterie et de cavalerie. Le rez-de-chaussée est un carré de six mètres de côté : l'élévation du plafond au-dessus du sol est de trois mètres. L'étage qui le surmonte est un carré de sept mètres cinquante centimètres de côté et de deux mètres cinquante centimètres de hauteur. Généralement ces blockhaus n'ont point de lits de camp; les hommes couchent dans des hamacs de campement au premier étage, et le rez-de-chaussée sert de magasin pour les vivres et pour les munitions. Une trappe sert de moyen de communication entre le rez-de-chaussée et l'étage où l'on parvient avec une échelle. Le pied du blockhaus est défendu par des feux partant des créneaux pratiqués au pourtour du plancher de l'étage qui fait saillie sur le rez-de-chaussée.

Ces blockhaus sont entièrement en bois; cependant il y en a quelques-uns dont le rez-de-chaussée est en maçonnerie jusqu'à trois ou quatre mètres au-dessus du sol, et l'étage seulement en bois. Ils ont un toit en planches pour garantir les défenseurs. Les pièces qui entrent dans la construction des blockhaus portent toutes une lettre de série avec un numéro d'ordre; elles sont disposées à l'avance, et il suffit, pour les établir, de huit heures de travail et de trente-six hommes exercés. On communique à l'extérieur par une échelle de meunier qui conduit à la porte qui se trouve à l'étage. On place habituellement dans un blockhaus un poste de quinze à vingt hommes (*).

BLOCUS CONTINENTAL. Il n'est aucune mesure politique qui ait été aussi

(*) C. F. Peschel, Louis Blesson, N. Rougel, Hauser et Meriszenski ont traité de la construction des blockhaus; leurs ouvrages sont écrits en allemand. Le colonel suisse Dufour, dans son *Traité de fortification*, donne aussi des détails assez étendus sur les blockhaus, mais en France aucun auteur n'a traité cette matière, du moins d'une manière complète.

diversement appréciée que le blocus continental : les uns y voient le chef-d'œuvre de la pensée napoléonienne; pour les autres, ce n'est qu'une grande aberration d'un homme de génie en délire, et un retour vers les errements de la barbarie. Ces jugements contradictoires n'ont rien qui doive surprendre; des éléments si divers figurent dans le système continental, ce système est si vaste et si gigantesque, il touche à tant d'intérêts opposés que, suivant qu'on en considère telle ou telle partie, il présente un bon ou un mauvais côté. Non-seulement c'est un problème fort complexe, et qui offre de nombreux points de vue; mais, comme il est né de circonstances exceptionnelles, en un temps de crise européenne qui n'a pas d'analogie dans l'histoire, il est aussi difficile de le juger avec impartialité que de l'embrasser dans son ensemble. Pour le comprendre d'une manière satisfaisante, il est nécessaire de l'envisager au moins sous trois aspects différents; en effet, il a été en même temps une machine de guerre qui mit la Grande-Bretagne fort en danger, un plan politique à l'aide duquel Napoléon fut à la veille de renouveler l'empire romain, et une conception commerciale qui prépara l'émancipation de l'industrie européenne. Mais il convient, auparavant, de rappeler en peu de mots les faits qui ont motivé ce système, et ceux auxquels lui-même a donné naissance.

Le blocus continental commence au décret de Berlin, daté du 21 novembre 1806. Il y avait alors un peu moins d'un an que le combat de Trafalgar (21 octobre 1805) avait porté un coup mortel à notre marine. Triomphante sur le continent, la révolution française avait presque toujours été malheureuse sur mer : les batailles d'Aboukir en 1798, du cap Finistère et de Trafalgar en 1805, et enfin le désastre du 6 février 1806 dans la baie de Saint-Domingue, où cinq vaisseaux français, derniers débris de nos flottes, succombèrent sous les coups de sept vaisseaux anglais, nous avaient mis, pour longtemps, dans l'impossibilité de tenter encore la fortune sur les flots. Un morne découragement avait succédé aux premières espérances de nos marins; le moment n'était plus où Napoléon mettant à la voile pour l'Égypte avait pu leur dire : « *Imitez les soldats romains, qui surent à la fois battre Carthage en plaine et les Carthaginois sur leurs flottes ;* » le génie de Nelson, et plus encore peut-être l'indécision inhérente au caractère de Villeneuve, avait fait tomber le pavillon de la Rome moderne devant celui de la nouvelle Carthage. Cependant, loin de se laisser abattre, Napoléon résolut de combattre l'Angleterre avec des armes nouvelles, et de coaliser, contre sa dictature, tous les peuples maritimes. Le 21 octobre 1806, le cabinet de Londres, par un intolérable abus de la victoire, et en violation du droit des gens, avait osé déclarer la France entière en état de blocus. Voici comment Napoléon lui répondit par le décret de Berlin, le 21 novembre de la même année :

« Considérant que l'Angleterre n'admet pas le droit des gens suivi universellement par tous les peuples policés.....; qu'elle déclare bloquées des places devant lesquelles elle n'a pas même un seul bâtiment de guerre, quoiqu'une place ne soit bloquée que quand elle est tellement investie qu'on ne puisse tenter d'en approcher sans un danger imminent; qu'elle déclare même en état de blocus des lieux que toutes ses forces réunies seraient incapables de bloquer, des côtes entières et tout un empire; que cet abus monstrueux du droit des gens n'a d'autre but que d'empêcher les communications entre les peuples, et d'élever le commerce et l'industrie de l'Angleterre sur la ruine de l'industrie et du commerce du continent; que tel étant le but évident de l'Angleterre, quiconque fait sur le continent le commerce des marchandises anglaises favorise par là ses desseins et s'en rend complice; que cette conduite de l'Angleterre, digne en tout des premiers âges

de la barbarie, a profité à cette puissance au détriment de toutes les autres ; qu'il est de droit naturel d'opposer à l'ennemi les armes dont il se sert, et de le combattre de la même manière qu'il combat, lorsqu'il méconnaît toutes les idées de justice et tous les sentiments libéraux, résultat de la civilisation parmi les hommes;

« Nous avons résolu d'appliquer à l'Angleterre les usages qu'elle a consacrés dans sa législation maritime...

« Nous avons en conséquence décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

« 2. Tout commerce, toute correspondance avec les Iles Britanniques sont interdits.

« 3. Tout individu sujet de l'Angleterre, de quelque état et condition qu'il soit, qui sera trouvé dans les pays occupés par nos troupes, ou par celles de nos alliés, sera fait prisonnier de guerre.

« 4. Tout magasin, toute marchandise, toute propriété, de quelque nature qu'elle puisse être, appartenant à un sujet de l'Angleterre, sera déclaré de bonne prise.

5. Le commerce des marchandises anglaises est défendu; et toute marchandise appartenant à l'Angleterre, ou provenant de ses fabriques et de ses colonies, est déclarée de bonne prise.

.....

« 7. Aucun bâtiment venant directement de l'Angleterre ou des colonies anglaises, ou y ayant été depuis la publication du présent décret, ne sera reçu dans aucun port.

« 8. Tout bâtiment qui, au moyen d'une fausse déclaration, contreviendra à la disposition ci-dessus, sera saisi, et le navire et la cargaison seront confisqués comme s'ils étaient propriété anglaise, etc., etc. »

Ce décret était d'une grande audace; il retournait contre l'Angleterre son propre triomphe. En apparence, il n'avait d'autre but que de faire consentir enfin cette puissance à la paix et à la révision du droit maritime; en réalité, il la plaçait dans l'alternative de prêter les mains à sa ruine, ou d'accepter la responsabilité de la continuation des hostilités. Les droits des neutres étaient évidemment violés; mais, suivant Napoléon, c'était dans leur propre intérêt, seulement par représailles et d'après l'exemple de l'Angleterre. L'Europe entière était mise en demeure de prendre parti pour la France, qui réclamait la liberté du commerce et de la navigation, ou pour son ennemie qui voulait garder le monopole industriel. L'Angleterre avait mis la France au *ban des mers;* la France, à son tour, mettait l'Angleterre au *ban du continent.* L'une et l'autre possédaient les moyens de faire respecter leurs décisions, si dures qu'elles fussent; car, depuis Trafalgar, l'Angleterre ne connaissait plus de rivale sur les flots, et depuis Iéna, la France avait décidément conquis la suprématie en Europe. La lutte agrandie embrassait le champ de l'univers entier.

Toutefois, l'Angleterre avait un trop grand avantage pour céder du premier coup; son omnipotence sur mer était complète, tandis que la France, seulement prépondérante, se trouvait encore, même après l'abaissement de l'Autriche et de la Prusse, en présence de l'empire russe, jusque-là intact, et avec lequel de grands ménagements étaient nécessaires. L'Angleterre résista donc au décret de Berlin; par un ordre du conseil, du 7 janvier 1807, elle défendit à tout bâtiment, sous peine de confiscation, d'aborder soit dans les ports français, soit dans les ports des pays placés sous l'influence de la France. De son côté, Napoléon, en exécution du décret de Berlin, ordonna, le 25 janvier 1807, la confiscation de toutes les marchandises anglaises en dépôt dans les villes anséatiques. Il fit plus: il remporta, sur les Russes, la victoire de Friedland, et, par la paix de Tilsitt (7 juillet 1807), força l'empereur Alexandre à entrer dans le système français.

Alors, voyant notre prépondérance

toujours croissante, la Russie elle-même, soumise à notre ascendant, et le Nord tout entier prêt à se déclarer contre elle. l'Angleterre ne connut plus de bornes. Il était évident pour elle, qu'après les derniers succès de Napoléon, le Danemark serait désormais incapable de faire respecter sa neutralité, et que ses vaisseaux pouvaient, d'un moment à l'autre, fournir à la France les éléments d'une nouvelle flotte et les moyens de recommencer la guerre maritime. Ce n'était pas au moment du danger que le cabinet de Saint-James, naturellement perfide, devait reculer devant un forfait sans exemple dans l'histoire moderne : le 5 septembre 1807, la ville de Copenhague, surprise par trahison, fut bombardée, et sa flotte, composée de dix-huit vaisseaux de ligne et de quinze frégates, emmenée en Angleterre. C'était une déprédation digne de la puissance qui, forcée en 1793, d'évacuer Toulon, avait, à l'heure de la fuite, incendié notre flotte et nos arsenaux; qui, en 1799, lorsque la Russie se retira de la coalition, avait ravi les restes de la flotte hollandaise dans le Texel. C'était un crime auquel devait fatalement aboutir le machiavélisme qui, au dix-septième siècle, profita des querelles de la France et de l'Espagne pour ruiner une première fois la marine française, et qui, au dix-huitième, prétexta le rapprochement de ces deux mêmes pays, à l'occasion du pacte de famille, pour anéantir la marine espagnole.

Désormais sans inquiétude du côté du Nord, où il ne restait plus que la flotte russe, et rassuré sur les conséquences immédiates des articles secrets du traité de Tilsitt, le gouvernement britannique adopta des mesures d'une violence inouïe. Par un ordre du conseil, en date du 11 novembre 1807, il déclara bloqués tous les ports du continent d'où le pavillon anglais était exclu, ordonna que tous les bâtiments, à quelque nation qu'ils appartinssent, seraient soumis à la visite des croisières anglaises, et leur fit une loi de toucher dans un port d'Angleterre et d'y acquitter une taxe avant de pouvoir se rendre dans un port étranger. Par ces dispositions, non-seulement l'Angleterre persévérait dans son refus de reconnaître que le pavillon couvre la marchandise, principe que Napoléon voulait faire triompher; non-seulement elle foulait aux pieds tous les droits des neutres; mais ce qui ne s'était encore jamais vu, elle dénationalisait les navires de tous les peuples : l'ordre du conseil du 11 novembre n'était rien moins qu'une confiscation de toutes les marines au profit de la marine anglaise.

Napoléon ne se tint pas pour battu; il n'était pas homme à abandonner ainsi son rôle de reformateur du droit maritime et de protecteur des neutres. Ces derniers eurent beau se soumettre aux exigences du cabinet de Londres, il prétendit les sauver en dépit d'eux-mêmes, sûr de perdre l'Angleterre en les sauvant. C'est dans ce but que, le 17 octobre 1807, il lança le décret de Milan.

« Considérant, est-il dit dans ce document célèbre, que le gouvernement anglais a dénationalisé les bâtiments de toutes les nations de l'Europe; qu'il n'est au pouvoir d'aucun gouvernement de transiger sur son indépendance et sur ses droits, tous les souverains de l'Europe étant solidaires de la souveraineté et de l'indépendance de leur pavillon; que si, par une faiblesse inexcusable, et qui serait une tache ineffaçable aux yeux de la postérité, on laissait passer en principe et consacrer par l'usage une pareille tyrannie, les Anglais en prendraient acte pour l'établir en droit, comme ils ont profité de la tolérance des gouvernements pour établir l'infâme principe que le pavillon ne couvre pas la marchandise, et pour donner à leur droit de blocus une extension arbitraire et attentatoire à la souveraineté des États;

« Nous avons décrété et décretons ce qui suit :

« Art. 1er. Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, qui aura souffert

la visite d'un vaisseau anglais, ou se sera soumis à un voyage en Angleterre, ou aura payé une imposition quelconque au gouvernement anglais, est, par cela seul, déclaré dénationalisé, a perdu la garantie de son pavillon, et est devenu propriété anglaise.

« 2. Soit que lesdits bâtiments, ainsi dénationalisés par les mesures arbitraires du gouvernement anglais, entrent dans nos ports ou dans ceux de nos alliés, soit qu'ils tombent au pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos corsaires, ils seront déclarés de bonne et valable prise.

« 3. Les Iles Britanniques sont déclarées en état de blocus sur mer comme sur terre.

« Tout bâtiment, de quelque nation qu'il soit, quel que soit son chargement, expédié des ports d'Angleterre ou des colonies anglaises, est de bonne prise, comme contrevenant au présent décret; il sera capturé par nos vaisseaux de guerre ou par nos corsaires, et adjugé au capteur.

« 4. Ces mesures, qui ne sont qu'une juste réciprocité pour le système barbare adopté par le gouvernement anglais, qui assimile sa législation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet pour toutes les nations qui sauraient obliger le gouvernement anglais à respecter leur pavillon.

« Elles continueront d'être en vigueur pendant tout le temps que ce gouvernement ne reviendra pas aux principes du droit des gens, qui règle les relations des États civilisés dans l'état de guerre; les dispositions du présent décret seront abrogées et nulles par le fait, dès que le gouvernement anglais sera revenu aux principes du droit des gens, qui sont aussi ceux de la justice et de l'honneur, etc. »

Le décret de Milan était un digne complément du décret de Berlin; il fermait à l'Angleterre et aux neutres assez humbles pour passer sous ses fourches caudines, les avenues de l'Europe, alors presque tout entière soumise à la prépondérance française, par suite des conquêtes successives de Napoléon et de l'étroite alliance qui enchaînait la Russie. Il ne restait plus à l'Angleterre d'autre ressource que la contrebande; elle ne s'en fit pas faute. Les événements d'Espagne et la campagne de 1808 contre l'Autriche ne permirent pas à Napoléon de réprimer d'abord la contrebande anglaise avec toute l'énergie qui faisait le fond de son caractère; mais, après la bataille de Wagram et le traité de Vienne, en 1809, il s'occupa sérieusement d'y mettre un terme. A cet effet, il frappa d'un droit de 60 pour 100 toutes les denrées coloniales qui seraient trouvées chez les marchands. Ce tarif, qu'il imposa à tous ses alliés, est connu sous le nom de tarif de Trianon; il fut définitivement arrêté le 12 septembre 1810, dans un moment où, malgré toutes les prohibitions, l'Europe était inondée de marchandises anglaises. Enfin, le décret de Fontainebleau, du 18 octobre de la même année, trancha le mal au vif, en ordonnant de livrer publiquement aux flammes toutes les marchandises régulièrement confisquées, et que l'on se bornait auparavant à vendre aux enchères. Toutes les mesures répressives, ordinairement employées par les gouvernements contre la propagande politique ou religieuse, Napoléon en fit usage contre la propagande commerciale des Anglais: dans ce conflit nouveau, leur industrie fut traitée en coupable; saisie, cours prévôtales, inquisition, auto-da-fé, tout parut bon pour se preserver de ses envahissements. Néanmoins, pour remédier à ce qu'avait de trop rigoureux ce remède héroïque, dans un temps où la fabrication du sucre indigène naissait à peine, Napoleon eut recours à l'usage des licences. Il permit à un certain nombre de négociants français d'importer directement de l'Angleterre et de ses colonies, dans les ports français, des denrées coloniales, mais il les obligea à exporter en échange, chez les Anglais, des produits de l'industrie française.

Telles sont, dans leur ensemble, les mesures auxquelles a donné lieu le blocus continental; mais cet exposé serait incomplet si nous ne disions un

mot de ce qui concerne les États-Unis d'Amérique. Les Américains du Nord faisaient un trop grand commerce avec l'Europe, et étaient des auxiliaires trop importants pour que l'Angleterre et la France ne cherchassent pas à les décider à prendre parti dans la lutte. Mais évitant de se prononcer, ils s'efforcèrent, en se compromettant le moins possible, de tourner à leur avantage l'exclusion qui rejetait du continent européen les navires de la Grande-Bretagne. Il est vrai que leur marine de guerre, alors peu développée, ne leur aurait permis que difficilement de prendre l'offensive contre la dictature maritime de cette puissance. Le décret de Milan, en grande partie dirigé contre eux, les avait mis dans une position vraiment critique. D'un côté, l'Angleterre, dénationalisant leurs navires, leur avait fait une loi de subir la visite, et de venir acquitter une taxe honteuse dans ses ports avant d'aborder sur le continent européen; de l'autre côté, Napoléon leur signifiait que, s'ils se soumettaient aux intimations du cabinet de Londres, ils seraient considérés par lui non plus comme des Américains, mais comme des Anglais, et, par conséquent, traités en ennemis. Le gouvernement américain sortit de ce dilemme en interdisant toute communication soit avec la France, soit avec l'Angleterre; et, à ce sujet, le 22 décembre 1807, il mit l'embargo sur ses propres navires dans tous les ports de la république. Cette défense n'arrêta pas les négociants américains; ils la violèrent pour continuer d'exercer le métier plus lucratif qu'honorable de facteurs des Anglais. Le 1er mars 1809, le gouvernement de la république remplaça l'embargo par une mesure plus sévère, le *non-intercourse act*, qui interdisait aux Américains toutes relations commerciales avec l'Angleterre et la France, déclarait les ports de l'Union fermés aux navires de ces deux puissances, prononçait la confiscation contre tous ceux qui y pénétreraient. Répression inutile! l'acte de non-intercourse ne fut pas plus respecté que l'embargo; et les compatriotes de Washington, oubliant les services que la France avait rendus à leur patrie naissante, ne rougirent pas de se mettre au service de la contrebande anglaise, et de faire le trafic de leur pavillon.

Le 23 mars 1810, Napoléon ordonna, par son décret de Rambouillet, la saisie et la vente de tous les bâtiments américains qui, à partir du 20 mai 1809, seraient entrés ou entreraient dans les ports de l'empire, de ses colonies, ou des pays occupés par ses troupes. C'était une représaille contre l'embargo et l'acte de *non-intercourse*. Cette disposition, en rendant la situation des Américains moins avantageuse, força leur gouvernement à s'en prendre à l'Angleterre; la guerre devint inévitable entre les deux pays, et éclata effectivement en 1812. Napoléon, dans l'intention d'en avancer le moment, avait eu l'adresse de rapporter, le 28 avril 1811, une partie de ses décrets contre les États-Unis. Malheureusement l'issue de la campagne de Russie ne lui permit pas de profiter de cette guerre qu'il avait tant désirée.

Examinons maintenant le système continental sous les trois points de vue que nous avons indiqués.

Comme moyen d'attaque, il avait certainement de grands mérites, puisqu'il porta le trouble dans les finances de l'Angleterre, et faillit, en 1810, la ruiner complétement; mais il avait aussi de graves inconvénients; entre autres, celui de la confirmer dans le sentiment de sa supériorité maritime, et de la forcer à donner toujours plus d'étendue à ses relations avec les autres peuples de l'univers. L'accroissement de son empire indien et l'augmentation de son commerce dans la Chine étaient, à ses yeux, avec la conquête (pour ne pas nous servir d'un autre mot) de toutes les plus belles colonies de la France, de l'Espagne et de la Hollande, un dédommagement naturel de sa mise en interdit sur notre continent; plus les prohibitions devenaient sévères, mieux elle apprenait à se passer de l'ancien monde. Ensuite, pour réussir, il fallait que la France associât

à ses vues non-seulement toutes les nations de l'Europe, mais encore les Américains, qui occupaient la première place parmi les neutres. Or, il y eut toujours en Europe quelques nations qui ouvrirent leurs ports à l'Angleterre; la Turquie resta le plus souvent en dehors de notre sphère d'action; au moment où Napoléon contraignit le Portugal à se soumettre à son système, l'Espagne s'en détacha; de même, lorsque la Suède se vit réduite à abandonner sa neutralité, la Russie se mit à revendiquer la sienne; quant aux Américains, on a vu comment ils se renfermèrent dans un égoïsme étroit. En admettant même que l'empereur fût venu à bout des Russes aussi facilement que des Prussiens et des Autrichiens, il restait encore l'Espagne, la Suède, la Turquie; et il est probable que les agrandissements de l'Angleterre dans la mer du Sud lui auraient procuré de nouvelles ressources en même temps que de nouveaux débouchés. L'orgueilleuse reine des flots ne pouvait succomber que devant une attaque maritime. Tel était le sentiment de Napoléon lui-même, puisqu'il parla souvent de lancer contre elle cent vaisseaux de haut bord, et plus, s'il le fallait.

Il y avait surtout une arme nouvelle qui, frappant l'Angleterre au défaut de la cuirasse, l'aurait immanquablement terrassée; cette arme, c'était la vapeur appliquée à la marine. Par une de ces bonnes fortunes qui paraissent avoir quelque chose de providentiel, un Américain offrit à Napoléon les moyens de se servir le premier d'une découverte du génie français, découverte qui allait changer le monde. C'en était fait de l'Angleterre, si l'empereur avait écouté Fulton; deux cent mille hommes, transportés sur une flotte de petits pyroscaphes, pouvaient, par un vent contraire qui aurait retenu enchaînés les vaisseaux anglais, opérer une descente à Londres, et mettre fin, en quelques jours, à un siècle de dictature, à six siècles d'outrages. Napoléon n'accepta pas le moyen que Fulton mettait à sa disposition. Méconnut-il l'importance de ce moyen, ou bien dominé par d'autres plans, crut-il devoir en renvoyer l'application à des temps plus favorables? cette dernière opinion est celle qui offre le plus de vraisemblance, car il répugne de croire que sans quelque grave motif une pareille intelligence n'ait pas voulu voir ce que d'autres avaient déjà deviné, et s'efforçaient de lui faire reconnaître.

Le blocus continental fut donc une machine de guerre incomplète, ou plutôt il ne fut que la première partie d'un plan d'attaque plus parfait. Si Napoléon n'avait pas eu des motifs pour différer l'exécution de sa vengeance, il aurait évidemment préféré une agression directe à une agression terrible dans ses conséquences, il est vrai, mais toujours indirecte, et, pour ainsi dire, boiteuse. Ce n'est pas sans cause que l'homme pour qui le mot impossible n'était pas français, recula lui-même devant la réalisation de ses projets du camp de Boulogne. Avant de saisir corps à corps sa rivale, il croyait avoir autre chose à faire; et, comme, pour le moment, c'était, à son avis, assez de l'affaiblir, le blocus continental lui paraissait suffisant.

Cet autre projet qu'il espérait accomplir avant d'atteindre l'Angleterre, c'était la conquête de l'Europe, c'était la reconstruction de l'ancien empire romain. Dans les combinaisons auxquelles il eut recours pour réaliser la chimère de la monarchie universelle, le système continental joua un grand rôle; aussi faut-il y voir un moyen d'attaque contre l'Europe au moins autant qu'un moyen d'attaque contre l'Angleterre. C'était une arme à deux tranchants que l'empereur tenait sans cesse levée et suspendue comme l'épée de Damoclès sur la tête des Anglais, mais avec laquelle il frappait surtout ses ennemis du continent; trop heureux ses amis, quand il ne la tournait pas contre eux-mêmes.

Comment en douter, lorsqu'on se rappelle que c'est à l'occasion du blocus continental que les villes anséatiques, les États du pape, la Hollande,

le Portugal, le duché d'Oldenbourg, et d'autres pays, ont été incorporés par Napoléon à son empire? La violation des décrets de Berlin et de Milan fut également la cause de la guerre avec l'Espagne, avec Naples, avec la Suisse, avec la Suède et avec la Russie. Mais, disent quelques publicistes en s'appuyant des déclarations officielles de l'empereur, c'était une des nécessités de la situation, il fallait à tout prix empêcher les marchandises anglaises de pénétrer sur le continent. Admirable nécessité pour un conquérant, que celle qui lui fournit un prétexte pour intervenir dans les affaires de toutes les nations, et pour les punir d'une infraction à ses ordres en les asservissant! Certes, si cette nécessité n'avait pas existé, Napoléon se serait appliqué à la faire naître, comme il a toujours eu soin d'en prolonger la durée. Dans une pareille circonstance, que prouvent ses déclarations officielles? Fallait-il qu'il révélât lui-même le secret de sa pensée aux peuples non encore soumis? Personne assurément ne devait exiger de lui autant de franchise: quand il a pu parler sans imprudence, il l'a fait; à Sainte-Hélène, il ne s'est pas défendu d'avoir entrepris le rétablissement de la monarchie universelle; il s'est borné, pour toute excuse, à dire que c'étaient ses ennemis eux-mêmes qui l'y avaient conduit pas à pas et que d'ailleurs il en aurait fait un noble usage. (Voyez AGGLOMÉRATION.)

Pour se former une conviction sur les sentiments qui animaient Napoléon à l'époque où il fit du système continental le pivot de sa politique, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les différentes phases qu'a parcourues sa pensée; phases progressives, si l'on ne voit que la puissance matérielle, mais rétrogrades, si l'on tient compte de la grandeur morale. Qui n'est frappé de ce fait, en comparant le général d'Italie à l'empereur en 1812?

D'abord, plein d'une poésie révolutionnaire, Napoléon s'annonce comme le sauveur de la république française et le libérateur de l'Europe. Dans cette première période, ses triomphes sont innombrables, et leur rapidité tient du prodige. Sa cause est sainte, il combat pour le progrès.

Bientôt l'ambitieux prend le dessus sur l'homme politique; la dictature ne suffit plus au vainqueur de Marengo: il aspire à descendre, il lui faut une couronne et l'hérédité. Le triomphe de la révolution a cessé d'être son but, c'est déjà un instrument dont il se sert pour son intérêt personnel. Alors s'ouvre une seconde période, pendant laquelle il accomplit encore de grandes choses, mais qui est un mélange de bien et de mal. C'est l'époque où, une seconde fois victorieux de l'Autriche à Wagram, il renverse l'empire germanique, vieil édifice de mille ans, et élève sur ses ruines la confédération du Rhin. Jusque-là, bien qu'il soit inférieur à lui-même, et qu'une arrière-pensée le travaille, il est encore aimé en Europe, parce que, en créant les royaumes de Bavière et de Wurtemberg, et en protégeant les petits princes d'Allemagne, il sert encore la cause de la liberté et de l'avenir contre celle du despotisme et du passé.

Mais après Iéna, après le démembrement de la Prusse, il a beau former les royaumes de Saxe et de Westphalie, sa popularité est sur son déclin. Cette nouvelle Allemagne, qu'il a arrachée au joug de l'Autriche et de la Prusse, commence à comprendre qu'à son tour il lui prépare des fers, et que l'ancien libérateur cache un nouveau maître. Il en est de même pour l'Italie, qu'il a successivement convertie en république, en royaume et en fief; il en est de même pour l'Espagne, le Portugal, et toute l'Europe, dont il veut être plus que le protecteur, plus que l'arbitre. La troisième période de sa vie a commencé. Devenu autocrate en France, préoccupé du soin d'affermir sa dynastie, jaloux d'éclipser Charles-Quint et Louis XIV, en réalisant la monarchie universelle, qui pour eux ne fut qu'un rêve; n'ayant plus qu'un pas à faire pour reproduire Charlemagne et

César, mais perdu, s'il est deviné par les peuples, comme il est déjà compris par les rois, il doit chercher de nouveaux expédients pour endormir ses voisins, de nouveaux déguisements pour cacher ce qui fermente dans son cœur. Les principes révolutionnaires, il n'a plus rien à en attendre, lui qui a tué la liberté, et porté de si rudes atteintes à l'égalité, par l'institution d'une autre noblesse héréditaire. Son ambition dévorante a tout matérialisé autour de lui ; à défaut d'un levier moral, il est condamné à ne plus trouver que des ressources matérielles. Dans cette voie, l'Angleterre lui offrait un précédent dangereux ; il la suit avec passion sur le terrain des intérêts. Maintenant que la foudre révolutionnaire s'est éteinte dans sa main, à la place de la liberté et de l'égalité, il prendra pour arme le commerce : le blocus continental sera désormais son système.

C'était là un mauvais calcul, dont il fut cruellement puni. L'assentiment général qui l'avait porté au pouvoir, fit place en peu de temps à la désaffection. Violemment comprimé chez tous les peuples civilisés de l'Europe, l'élément libéral, que Napoléon avait un instant si bien dirigé, et avec lequel il avait accompli de si grandes choses, se tourna contre lui, et il disparut dans l'orage qu'il avait amoncelé lui-même. C'est en vain que son génie militaire, développé par une longue expérience, et paraissant dépasser les limites du possible, enfanta merveilles sur merveilles, il vint un moment où, pour lui, la victoire eut les mêmes suites que la défaite. Rien ne lui avait résisté, tant qu'il avait eu les peuples pour auxiliaires, tout lui fit obstacle, lorsqu'il eut séparé sa cause de la leur. N'ayant plus autour de lui que les restes décimés d'une armée innombrable, il dut rendre son épée, et, victime de sa confiance dans la foi britannique, aller mourir dans l'isolement, après avoir été élevé sur le pavois populaire. Leçon terrible, et bien faite pour servir d'exemple !

Toutefois, si c'est un devoir de blâmer Napoléon d'avoir matérialisé la révolution française, au point de lui donner pour conclusion un problème commercial, il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître ce qu'il déploya de génie jusque dans cette dernière combinaison. Réduit au rôle de conquérant, Napoléon est un des plus grands hommes qui aient existé, et il n'a peut-être pas d'égal dans l'histoire. Quoique le blocus continental ait été la conséquence de la destruction de la marine française, et, de la sorte, l'œuvre des circonstances plutôt qu'une conception originale, la manière dont Napoléon sut en tirer parti et en déduire un système, l'esprit d'à-propos et la profondeur avec lesquels il en fit le principal ressort de son plan d'attaque, lui assurent un rang exceptionnel parmi les plus grands politiques. La violence à l'aide de laquelle la Grande-Bretagne avait anéanti la liberté maritime et usurpé l'empire des mers ; la supériorité de ses manufactures, qui lui valait des bénéfices immodérés, et l'investissait du monopole du commerce ; le machiavélisme avec lequel le cabinet de Saint-James avait entretenu et exploité les divisions de l'Europe, étaient autant de griefs qui créaient un intérêt commun pour tous les peuples, et les avaient indisposés contre la nation anglaise. Napoléon entrevit la possibilité de leur faire comprendre qu'ayant un même intérêt, ils devaient aussi n'avoir qu'un seul but, celui de se coaliser contre les envahissements de l'Angleterre. Pour lui, c'était se créer le droit d'intervenir dans le gouvernement de chaque peuple, parce que les hostilités permanentes de l'Angleterre contre la France le désignaient naturellement pour chef de la coalition. Ainsi, au nom de la liberté maritime, et en affranchissant l'industrie européenne des entraves qui menaçaient de la replonger dans l'enfance, il jetait un voile sur sa propre ambition, et se ménageait les moyens de conduire par degrés, de transitions en transitions, tous les peuples du continent à une obéissance définitive.

Ainsi, en ayant l'air de combattre pour l'équilibre, il ne marchait que plus sûrement à la dictature, et mettait, pour ainsi dire, la conquête en permanence; toujours prêt, suivant l'opportunité des circonstances, à abaisser la main sur telle ou telle pièce de l'échiquier européen.

Ce plan lui réussit dans le principe; comme nous l'avons déjà dit, il lui fournit une occasion d'envahir la Hollande, les villes anséatiques, la Poméranie suédoise, le duché d'Oldenbourg, les États pontificaux, la Toscane, le Portugal, et de placer des membres de sa famille sur les trônes de Naples et d'Espagne, avec l'intention de leur faire subir plus tard le même sort qu'au roi de Hollande. Les exigences du blocus continental lui donnèrent la haute main dans les affaires de la Prusse, de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, et enchaînèrent la Russie à son alliance. La Turquie elle-même reçut le mot d'ordre, et s'y conforma un moment. Pendant près de six années, de 1806 à 1812, c'est-à-dire du décret de Berlin à la campagne de Russie, le blocus continental servit de base à toutes les négociations, de prétexte à toutes les guerres. En 1810, lorsque la Suède, entraînée la dernière, déclara enfin la guerre aux Anglais, Napoléon, toujours en vertu de son système continental, régnait déjà réellement sur la plus grande partie de l'Europe. Vainement l'Espagne protestait encore à main armée contre son omnipotence, dès 1811 l'heure de la monarchie universelle semblait arrivée. Pour arracher le continent aux serres de l'aigle impériale, il fallut quelque chose de plus fort que les hommes : l'intempérie des éléments. Il fallut surtout que l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche, bien qu'à regret et avec des intentions perfides, déplaçant la question politique, et la ramenant du terrain matériel dans le domaine moral, fissent un appel à tous les peuples, au nom de la liberté, partout expirante. Mais cela même ne démontre-t-il pas combien était savamment ordonné le réseau que, sous le nom de blocus continental, Napoléon avait étendu sur l'Europe?

En faisant la part de ce qu'a eu d'imprévu et comme de surhumain l'issue de la guerre de Russie, et en supposant que les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Saint-James n'eussent pas brusquement transformé les termes du problème, il y a des raisons de croire que l'empereur aurait pu arriver à ses fins. La Russie, tenue en respect du côté de l'occident par le duché de Varsovie et l'Allemagne, se serait sans doute enfin décidée à diriger son énergie militaire vers les contrées orientales, où Napoléon aurait consenti sans peine au partage de la Turquie et des Indes. Quant à l'Angleterre, elle aurait vu s'élever tout à coup et comme par enchantement, sur les côtes de l'Europe française, de nouvelles flottes auxquelles n'auraient certes pas manqué de bons marins. Au besoin, l'empereur se serait souvenu de Fulton et de ses expériences, confirmées par de nouveaux progrès; n'étant plus absorbée comme auparavant par des préoccupations d'une autre nature, cette fois sa pensée n'aurait pu se refuser à l'évidence. Attaquée de toutes parts, ayant à se défendre contre des descentes multipliées en Irlande et à Londres, la Grande-Bretagne aurait succombé en peu de temps. Sa dictature maritime, le fruit d'un siècle d'efforts et de rapines, Napoléon en aurait hérité en quelques jours, et l'aurait ajoutée à sa dictature continentale. Telles étaient sans doute les illusions du grand homme, qui n'avait dû abandonner, sans plus de résistance, le champ de la mer à sa rivale que dans l'espoir qu'elle travaillait pour lui sur les flots, tandis qu'il habituait le continent à son joug. Mais, dans son mépris pour les idées philosophiques, Napoléon oubliait que si vastes, si séduisants qu'ils fussent, tous ces projets n'étaient que des rêves. Façonné sur le moule des héros de Plutarque, comme disait Paoli, Napoléon, à la fin de sa carrière, n'était plus, pour ainsi dire, de son

Digitized by Google

temps, il croyait vivre dans l'antiquité. Il ne savait pas que l'unité de la conquête, œuvre civilisatrice à l'époque des Romains, n'était plus qu'un fait rétrograde dans l'ère moderne, où le sentiment de la nationalité est inviolable, parce qu'il est nécessaire au développement général du monde. Oui, l'Europe gravite de nouveau vers l'unité; mais ce n'est plus par la force brutale, c'est par les alliances, c'est par l'association fédérative qu'elle s'y élève. Pour l'apprendre à Napoléon, la Providence a permis qu'il fût vaincu par le principe de la liberté et de l'égalité qu'il avait pour mission de faire triompher et non de détruire.

Ainsi donc, moyen d'attaque contre l'Angleterre et instrument de conquête à l'égard de l'Europe, le système continental a échoué sous ce double rapport. Est-ce à dire qu'il n'en est rien resté, et qu'il a passé sur le monde sans y laisser de traces? Non, sans aucun doute. Ce système, fondé sur des intérêts réels, a eu aussi d'heureuses conséquences; ce qu'il avait de bon a survécu à sa ruine. Le blocus continental a mis un terme, en Europe, à cette espèce de vassalité dans laquelle le monopole de l'Angleterre retenait l'industrie des autres nations. Si l'Allemagne et la Russie ont maintenant des fabriques en état de soutenir, sous quelques rapports, la concurrence anglaise, c'est au système continental, à Napoléon qu'elles le doivent. L'exemple de l'Espagne en est une preuve incontestable; ce pays a payé l'amitié de l'Angleterre au prix de la destruction de ses usines et de ses établissements manufacturiers. La Russie est demeurée quatre ans à peu près fidèle à l'alliance de Tilsitt, parce que l'exclusion de l'Angleterre était indispensable à l'existence de son industrie nationale. Cela est si vrai, que, ne possédant pas de colonies à épices, elle a toujours admis les denrées coloniales de l'Angleterre, en même temps qu'elle repoussait ses produits manufacturés. L'Autriche, la Prusse, toute l'Allemagne et l'Italie, patientaient en songeant qu'elles jetaient les bases de leur indépendance industrielle. Sans cela, comment comprendre qu'à partir de la paix de Vienne, signée en 1809, jusqu'à la campagne de 1812, l'Angleterre ait été impuissante à monter de nouvelles coalitions contre la France? Au nombre des résultats du système continental, il faut aussi ranger la fabrication du sucre de betterave, découverte française, à laquelle le haut prix du sucre colonial, frappé d'une taxe de 60 pour 100, avait donné une grande importance, mais qui, depuis la levée du blocus, a été nuisible à notre marine, sans avoir encore beaucoup profité à la classe malheureuse.

Quant à la question maritime, elle est toujours pendante. La dictature de l'Angleterre subsiste; mais la France s'est refait une marine; la flotte russe, que les Anglais, d'après leur manière de voir, ont eu l'imprudence de ne pas anéantir pendant qu'ils étaient en train, a considérablement augmenté; le nombre des vaisseaux américains s'accroît aussi tous les jours; le Danemark et la Hollande ont réparé en partie leurs pertes; l'Autriche, la Sardaigne, le royaume des Deux-Siciles, l'Égypte et d'autres pays, pourraient, s'il était nécessaire, entrer en ligne. En un mot, les principes proclamés par Napoléon sur les droits des neutres, dans ses décrets de Berlin et de Milan, ont aujourd'hui pour se faire respecter des ressources plus que suffisantes. Sur ce point encore, le temps a donné raison au grand homme. Bientôt, il faut l'espérer, l'Angleterre reconnaîtra elle-même que le pavillon couvre la marchandise, et se désistera de ses prétentions à la tyrannie des mers.

Blois, *Blesis* ou *Blesensis civitas*, capitale de l'ancien Blaisois, sur la rive droite de la Loire, à vingt-deux myriamètres de Paris, aujourd'hui chef-lieu du département de Loir-et-Cher et d'un évêché fondé par Louis XIV en 1697. Cette ville remonte probablement à la plus haute antiquité, quoique son nom ne se trouve ni sur la table de Peutinger, ni dans les Itiné-

raires anciens. Les débris de constructions antiques qu'on y a découverts, une route romaine qui la traverse, en allant d'*Avaricum* (Bourges) à *Autricum* (Chartres), tout porte à croire que Blois existait sous la domination romaine. Quoi qu'il en soit, son nom est prononcé pour la première fois par Grégoire de Tours, qui la nomme deux fois du temps de Gontran et de Chilpéric. C'était à cette époque un *castrum*, ou lieu fortifié, gouverné par un comte. Le pays dont cette ville était la capitale avait assez d'étendue. Quant à la ville elle-même, elle se composait d'un château fort, résidence du seigneur, situé à l'endroit où s'élève le château actuel, et de plusieurs bourgades groupées à l'entour. Les principales étaient le bourg de Foix, de *Fisco*, le bourg Moyen, le bourg Saint-Jean, et *Vienne*. Ce dernier quartier était situé dans une île de la Loire; il est nommé dans les anciens titres *Evenna*, et paraît avoir été le premier quartier habité de la ville de Blois. Quoique liés ensemble aujourd'hui, ces divers quartiers ont conservé les mêmes noms. Mais Vienne n'est plus maintenant qu'un faubourg situé de l'autre côté de la Loire.

Rien de bien important ne se passa à Blois sous la première race. Grégoire de Tours ne parle de cette ville qu'à propos d'une querelle qui s'était élevée entre ses habitants et ceux de Chartres. Sous les carlovingiens, pendant les divisions qui éclatèrent entre Louis le Débonnaire et ses fils, ce fut aux environs de Blois, à Chousy, que Lothaire et son père se trouvèrent en présence l'un de l'autre, et conclurent un de ces accords passagers, comme ils en conclurent tant. Plus tard, Blois fut plusieurs fois pillé par les Normands, dont les barques remontaient la Loire jusque-là. Sous la troisième race, Blois devint le chef-lieu d'un comté considérable; et au seizième siècle, plusieurs rois de France y établirent quelquefois leur résidence. Blois fut, à cette époque, deux fois le siége des états généraux, en 1577 et 1588. (Voyez Blois états de.) En 1814, lorsque les armées ennemies menacèrent Paris, l'impératrice Marie-Louise s'y retira momentanément, et y transporta le siége du gouvernement impérial et de la régence, dont les derniers actes furent datés et expédiés de cette ville.

Blois, dont la population est aujourd'hui de onze mille quatre cents habitants, possède un assez grand nombre de monuments remarquables. Le plus curieux est le château, transformé aujourd'hui en caserne, et dont quelques parties remontent au treizième siècle, comme, par exemple, la salle des états. D'autres ont été bâties par Louis XII (façade de l'est); par François Ier (façade du nord); par Gaston d'Orléans (façade du nord, œuvre de Mansard). La halle, située sous le Palais de Justice, date du treizième siècle; l'église de Saint-Nicolas et Saint-Laumer est du douzième et du treizième siècle. On remarque encore à Blois l'évêché (aujourd'hui la préfecture), bâti par Gabriel, sous Louis XIV, auprès de la cathédrale. Cette ville possède en outre de vieilles maisons fort curieuses, parmi lesquelles il faut citer l'hôtel d'Alluye et celui de Poutances, commentateur de la coutume de Blois. C'est la patrie de Denis Papin et de Jean Morin, célèbre oratorien du dix-septième siècle; de Pierre de Blois, du médecin Jean Bernier, historien de sa patrie; de Louis XII, du marquis de Favras, etc.

Blois (maison de). La maison de Blois, qui a donné des rois à l'Angleterre, à Jérusalem, à la Navarre, des ducs à la Bretagne, et des comtes à la Champagne, se divise en deux races; la première a la même origine que les rois Capétiens. Théodebert, quatrième aïeul de Hugues Capet, eut trois fils, dont le second, Guillaume commence la série des comtes de Blois.

1° *Guillaume*, tué vers 834.

2° *Eudes*, son fils, mort en 865, sans enfants.

3° *Robert le Fort*, son cousin, mort en 866.

4° *Thibaut Ier*, dit le Vieux et le Tricheur, son petit-fils. Il possédait, outre le comté de Blois, les villes de

Chartres, de Tours, de Meaux, de Provins, de Beauvais, et une partie du Berri. Il mourut vers 978.

5° *Eudes Ier*, son fils, mort en 995.

6° *Thibaut II*, mort en 1004.

7° *Eudes II* le Champenois, son frère, mort en 1037, fut toujours en guerre avec les ducs de Normandie et d'Anjou, pour agrandir ses États. En 1019, à la mort d'Étienne, comte de Champagne, il reçut l'investiture de ce comte. En 1027, il s'empara de plusieurs villes de l'Anjou, se rendit maître de Sens en 1034, puis éleva des prétentions sur les couronnes de Bourgogne, de Lorraine et d'Italie. Mais il fut tué, en 1037, pendant la guerre contre le duc de Lorraine. A sa mort, ses fils, Étienne II et Thibaut, se partagèrent ses États : le premier eut le comté de Champagne et la Brie, le second le comté de Blois.

8° *Thibaut III* refusa de se reconnaître vassal du roi Henri, et forma avec son frère et d'autres seigneurs une ligue pour le détrôner ; mais, en 1044, il fut vaincu et pris par le comte d'Anjou, et obligé de céder à celui-ci Tours, Chinon et Langey. En 1048, à la mort d'Étienne II, il lui succéda en Champagne. Il mourut en 1089. A sa mort, la Champagne passa à son fils Hugues, et le comté de Blois à

9° *Étienne* ou *Henri*, fait prisonnier en 1089 par Philippe Ier, contre lequel il s'était sans doute révolté. Il obtint sa liberté, et devint le vassal le plus soumis et le plus fidèle du roi de France. Il lui en donna une preuve éclatante lors de la révolte de Bouchard II, comte de Corbeil, qui disputait la couronne à Philippe. Étienne défit les rebelles et tua Bouchard. En 1096, il alla à la croisade, et s'y distingua à la prise de Nicée et à Dorghi. Mais fatigué de la longueur du siége d'Antioche, il revint en France, en 1098. L'accusation générale de lâcheté qui s'éleva contre lui le força de retourner en terre sainte, où il fut pris à la bataille de Rama par les Sarrasins, qui le tuèrent (1102).

10° *Thibaut IV le Grand* succéda à son père dans les comtés de Blois, de Chartres et de Brie. Il aida Louis le Gros à soumettre le fameux Hugues du Puiset ; mais plus tard il soutint ce dernier contre le roi. En 1124, il vint, comme tous les autres vassaux, joindre le roi à Reims, pour marcher avec lui contre l'empereur, qui menaçait la Champagne d'une invasion ; car telle était la différence que les vassaux mettaient alors entre les guerres du roi contre ses vassaux, et les guerres contre l'étranger, que dans les premières chacun se croyait libre de l'aider ou de lui refuser du secours, suivant que les intérêts de chacun l'exigeaient, au lieu que dans les autres tous se croyaient obligés de réunir leurs efforts contre l'ennemi commun de l'État. En 1125, il acquit la Champagne, et eut à soutenir plusieurs guerres contre Louis VII, en qualité de seigneur de cette province. A sa mort (1152), ses fils se partagèrent ses États.

11° *Thibaut V le Bon* eut le comté de Blois et de Chartres. Il alla, en 1190, en terre sainte, et mourut au siége de Saint-Jean d'Acre.

12° *Louis* succéda à son père en 1191. Il se ligua, en 1198, avec les comtes de Flandre, du Perche, de Guines et de Toulouse, contre Philippe-Auguste, à la place duquel ils voulaient mettre Richard, roi d'Angleterre. Louis se croisa, persuadé par les prédications de Foulques ; il se distingua à la prise de Constantinople, obtint, dans le partage de l'empire grec, la ville de Nicée, et mourut, en 1205, à la bataille d'Andrinople. Il eut pour successeur

13° *Thibaut VI le Jeune*, qui mourut en 1218.

Les sœurs de Thibaut VI, Marguerite et Élisabeth, lui succédèrent, la première dans le comté de Blois, la seconde dans le comté de Chartres.

14° *Marguerite* épousa Gautier II, seigneur d'Avesnes, qui mourut à Damiette.

15° Sa fille *Marie*, qui lui succéda, épousa Hugues de Châtillon, seigneur de Crécy et comte de Saint-Pol. Elle réunit au comté de Blois les seigneuries d'Avesnes et de Guise.

16° *Jean de Châtillon*, son fils, lui succéda, en 1241, dans le comté de Blois; vers 1268, il succéda à Mahaut dans le comté de Chartres. Ce comté, depuis Élisabeth, avait passé, en 1249, à sa fille Mahaut, qui mourut sans postérité. Elle avait succédé à son père, Sulpice d'Amboise, dans les seigneuries d'Amboise, de Montrichard et de Chaumont.

17° *Jeanne de Châtillon*, sa fille, lui succéda dans les comtés de Blois, de Chartres, de Dunois, etc., avec son époux Pierre d'Alençon. A la mort de son mari, en 1286, elle vendit le comté de Chartres à Philippe le Bel. Elle mourut en 1292.

18° *Hugues de Châtillon*, comte de Saint-Pol, succéda à Jeanne, sa cousine germaine, et mourut en 1307.

19° *Gui de Châtillon* succéda à son père dans les comtés de Blois et de Dunois, et dans la seigneurie d'Avesnes. Il accompagna, en 1336, le roi Philippe de Valois dans son expédition contre les Anglais. Il mourut en 1342.

20° *Louis Ier de Châtillon* servit aussi Philippe de Valois contre les Anglais, et fut tué à Crécy en 1346.

21° *Louis II de Châtillon*, comte de Blois, Dunois, Soissons, seigneur d'Avesnes, fut l'un des otages que le roi Jean donna au roi d'Angleterre pour obtenir sa liberté. Il mourut en 1372.

22° *Jean II de Châtillon*, son frère, comte de Blois, Dunois, Soissons; seigneur d'Avesnes, de Gouda, Schoonoven, de Hollande, Zélande, Frise, de Chimai, duc de Gueldre, vicomte de Châteaudun, mourut en Hollande en 1381.

23° *Gui II de Châtillon*, son frère, lui succéda. Il était l'un des otages donnés aux Anglais pour la délivrance du roi Jean; pour se racheter, il céda le comté de Soissons au roi d'Angleterre, qui le donna à Enguerrand de Couci, son gendre. Il combattit avec les ducs d'Anjou et de Berri, en Guyenne, contre les Anglais. En 1382, il commanda l'arrière-garde de l'armée française à Rosebecque. Ce fut un vaillant homme, mais un grand dissipateur: accablé de dettes, il vendit, au préjudice de ses héritiers, en 1391, les comtés de Blois, de Dunois, les seigneuries de Romorentin, de Château-Renaud, à Louis d'Orléans, pour la somme de deux cent mille francs d'or. Il mourut en 1397.

24° *Louis Ier* d'Orléans, comte de Blois.

25° *Charles* d'Orléans.

26° *Louis II* d'Orléans, XIIe de France, réunit les comtés de Blois et de Dunois à la couronne.

Blois (États de). — 6 *décembre* 1576(*). « Henri III avait donné au mois de mai de cette année un édit de pacification si favorable aux huguenots qu'ils conçurent des soupçons sur la sincérité de cette concession, et que les catholiques, inquiets à plus juste titre, formèrent la célèbre association connue sous le nom de sainte union, ou sainte ligue. Henri III effrayé céda aux instances des huguenots, qui demandaient la convocation des états généraux dans l'espoir de s'y montrer triomphants; mais son but était de se replacer à la tête du parti catholique, en faisant déclarer la religion catholique, apostolique et romaine, la seule religion des Français. Les états s'ouvrirent à Blois; les projets du roi s'étant révélés dès les premières séances, les députés du parti huguenot quittèrent l'assemblée. Après des discussions longues et animées, la révocation de l'édit de pacification fut prononcée, et Henri III se déclara le chef de la ligue. De son côté, Henri de Navarre devint le chef du parti calviniste, et la guerre civile recommença avec une nouvelle violence. L'assemblée, avant de se dissoudre, avait, suivant l'usage, remis au roi ses cahiers, d'après lesquels l'ordonnance de mai 1579 fut rédigée. Cette ordonnance contenait plusieurs dispositions prudentes et utiles, mais

(*) Nous empruntons une partie de cette notice sur les États de Blois à un savant article publié par M. le comte Beugnot, sous le titre de *Chronologie des états généraux*, dans l'annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1840.

Digitized by Google

qui ne pouvaient produire aucun effet chez une nation que les passions les plus violentes exaltaient, et où chacun poursuivait les armes à la main le triomphe de son opinion religieuse. »

16 *octobre* 1588. — « Après la journée des barricades, le roi avait nommé le duc de Guise lieutenant général du royaume, déclaré le cardinal de Bourbon le plus proche héritier de la couronne, et remis à une assemblée d'états, qui devait se tenir à Blois, le soin de pourvoir plus amplement à ce que réclamait la situation de la France. Les élections se firent sous l'influence *de ceux de la ligue, qui donnoient singulièrement ordre que les partisans y vinssent forts, lesquels, de lieu en lieu par les provinces, ils avoient fait banqueter* (*). L'assemblée était très-nombreuse, et *Blois se rendit comme l'abrégé de la France* (**). » Suivant ce qui s'était passé à Orléans en 1560, et douze ans auparavant dans la même ville de Blois, les trois ordres délibérèrent séparément. Le clergé se réunit dans le couvent des dominicains; la noblesse au Palais, et le tiers état en la maison de ville. Il y avait cent trente-quatre membres du clergé, cent quatre-vingts de la noblesse, et le tiers état comptait cent quatre-vingt-onze représentants. Le roi se faisait ameuer les députés les uns après les autres dans son cabinet, à mesure qu'ils arrivaient, et sondait leurs dispositions; le 18 octobre, il fit lire une déclaration par laquelle il ordonnait, *de l'avis et du consentement des trois états*, que l'édit d'*union* serait à jamais *loi fondamentale*, et qu'il serait présentement juré par les trois états. C'était assurer le triomphe de la ligue. Mais les espérances de Henri III s'évanouirent promptement, car les demandes hardies et réitérées de l'assemblée ne lui permirent plus de se faire illusion sur les desseins de son compétiteur. « Alors, il se décida à frapper un coup qui, sans doute, ne rétablit pas immédiatement en France l'ordre et la paix, mais qui empêcha que la couronne ne passât dans la maison de Lorraine. Le duc de Guise fut assassiné le 23 décembre; le cardinal de Guise le fut le lendemain, et on arrêta le cardinal de Bourbon. D'un bout de la France à l'autre, le parti catholique courut aux armes; quant à Henri III, au lieu de presser les résultats du parti extrême qu'il venait de prendre, il resta à Blois, occupé à discuter avec l'assemblée, à protester de son dévouement à la cause catholique, et à examiner des cahiers de remontrances, qui signalaient des abus auxquels les circonstances ne permettaient pas de porter remède. Les états se séparèrent le 17 janvier 1589. »

(*) Voyez Collection des états généraux, t. XIV, p. 274.

(**) Ibid., p. 276.

Blonde (André), célèbre jurisconsulte du dix-huitième siècle, qui prit part aux travaux de Mey, Maultrot, Aubry, Camus, et autres canonistes. Lors de la révolution parlementaire en 1771, il se prononça avec énergie contre les innovations du chancelier Maupeou, et se vit contraint de se réfugier en Hollande. Il rentra en France à l'avénement de Louis XVI; et, lors du rétablissement de la magistrature, il reprit le cours de ses travaux. Au commencement de la révolution, Blonde fut un des signataires d'un *Mémoire à consulter*, dirigé contre les décrets de l'Assemblée constituante, relativement à l'érection et à la suppression des sièges épiscopaux. Il prit part à la rédaction des *Nouvelles ecclésiastiques*, recueil qui faisait une vive opposition aux innovations de l'Assemblée, en ce qui concernait le clergé. Il paraît qu'il ne fut pas étranger à la controverse non moins vive qui s'éleva, en 1791 et 1792, sur le même sujet. Il mourut en 1794.

Blondeau (Antoine-François Raimond), général, naquit le 7 janvier 1747, en Franche-Comté; entra jeune au service, comme simple soldat, parvint bientôt au grade de capitaine, et fut nommé, en 1792, chef du second bataillon des volontaires du Doubs. C'est en cette qualité qu'il fit, en 1793, la campagne du Rhin, pendant la-

quelle il fut fait adjudant général, puis chef de brigade. En 1794, il servit sous les ordres de Pichegru. En 1795, il se trouvait à Paris lors de la révolte des sections, et contribua à la victoire de la Convention. Il se distingua de nouveau pendant la campagne de 1799 en Italie. Nommé, en 1804, officier de la Légion d'honneur, il se retira, en 1806, à Clerval, près de Beaume-les-Dames, sa ville natale, et y mourut le 8 mai 1825.

Blondeau (Charles), avocat au Mans, mort en 1680. On a de lui un ouvrage estimé, sous le titre de : *Portraits des hommes illustres de la province du Maine*, le Mans, 1666, in-4°.

Blondeau (Claude), avocat au parlement de Paris, commença en 1672, avec Guéret, le *Journal du Palais*, dont il composa seul, après la mort de celui-ci, les tomes XI et XII. Le soin et la clarté qui ont présidé à la rédaction de cette utile collection font l'éloge des deux auteurs. Blondeau a encore publié, en 1689, sous le titre de *Bibliothèque canonique*, une nouvelle édition de la *Somme bénéficiaire*, de Laurent Bouchel, enrichie de nombreuses notes.

Blondeau de Charnage (Claude-François) naquit en Franche-Comté le 12 mai 1710, et mourut à Paris le 20 octobre 1776. Après avoir servi quelque temps dans les milices comme lieutenant, il obtint sa retraite avec une pension, et vint se fixer à Paris, où il composa un grand nombre de brochures, qui ont été recueillies en partie sous le titre d'*Œuvres du chevalier Blondeau*, et publiées en 2 vol. in-12, Avignon, 1745. Le principal ouvrage de Blondeau de Charnage est un *Dictionnaire de titres originaux*, en 5 vol. in-12, Paris, 1764 et années suivantes, où l'on trouve des renseignements curieux pour l'histoire de l'ancienne noblesse.

Blondeau (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe), né à Namur (Belgique) le 20 août 1784, après avoir fait ses humanités au collége de cette ville, commença à l'école centrale de Bruxelles, et ensuite à celle d'Anvers, l'étude de la philosophie et de la législation. Il vint à Paris au commencement de 1802 (ventôse an x), et fut admis, comme élève d'élite du département des Deux-Nèthes, à suivre les cours de l'*Académie de législation*. Reçu avocat en 1805, il fut nommé la même année professeur suppléant à l'école de droit de Strasbourg; trois ans après, il passa, avec le même titre, à celle de Paris. On lui offrit, en 1811, une place de procureur impérial au chef-lieu de l'un des départements de la Hollande ; mais il refusa cette place, et fut chargé, en 1812, de l'enseignement du droit romain à la Faculté de droit de Paris. Il fut nommé définitivement à cette chaire en 1819. Enfin, le 4 août 1830, il fut nommé doyen de la Faculté de droit, fonctions qu'il exerce encore aujourd'hui.

M. Blondeau avait fondé, en 1820, un recueil périodique, intitulé : *Thémis*, ou *Bibliothèque du jurisconsulte*, qui a longtemps exercé sur les progrès de l'étude du droit une heureuse influence. Il a en outre publié, avec M. Du Caurroy, trois éditions du *Juris civilis Ecloga*, dans lequel on a réuni aux Institutes de Justinien les principaux textes du droit antéjustinien ; et, avec M. Bonjean, une traduction des Institutes accompagnée d'un *Corpus juris civilis antejustinianei*, où (à l'exception des codes Théodosien, Grégorien et Hermogénien) se trouvent réunis tous les documents juridiques antérieurs à Justinien, qui concernent spécialement le droit privé. Des articles plus ou moins étendus sur les *méthodes philosophiques*, sur la *législation* ou sur le *droit*, ont été donnés par M. Blondeau à divers recueils périodiques, et notamment à la *Décade philosophique*, au *Magasin encyclopédique*, à la *Bibliothèque du barreau* et à la *Revue de législation et de jurisprudence*.

Blondeau (N.), soldat au 20e régiment de chasseurs à cheval, né à Catillon (Nord). En 1793, il s'élança à cheval dans l'Inn, et alla sur la rive opposée attaquer trois dragons de Latour, qu'il ramena prisonniers avec

leurs chevaux. Peu de temps après, dans une charge, il sauva la vie à un grenadier français, et le dégagea des mains de deux cavaliers, qui, à leur tour, furent obligés de se rendre. Pendant la campagne de 1796, Blondeau se trouvant à la decouverte dans les environs d'Offenbourg, se mit avec le brigadier Desbordes à la poursuite de plusieurs vedettes qu'il poussa à travers un bois; à peine s'y fut-il enfoncé, qu'il aperçut devant lui vingt-cinq hommes d'infanterie. Sans hésiter, il les somme de se rendre; ceux-ci mettent bas les armes, et l'audacieux chasseur les dirige aussitôt vers son camarade, qu'il charge de les conduire au camp. A peine a-t-il terminé ce coup de main, qu'il part au galop, poursuit de nouveau les vedettes et ne revient qu'après avoir pris deux cavaliers et leurs chevaux. On vit quelquefois Blondeau conduire à son régiment jusqu'à onze cavaliers montés et équipés.

Blondel (David), savant ministre protestant, historiographe de France, naquit à Châlons-sur-Marne, en 1591, et mourut à Amsterdam en 1655. Ses ouvrages les plus estimés sont : *des Sibylles célèbres*, Paris, 1649, in-4°; *de Formulæ* REGNANTE CHRISTO, *in veterum monumentis, usu*, Amsterdam, 1646, in-4°. C'est un traité curieux et plein d'érudition, où l'auteur réfute les historiens qui prétendaient que cette formule avait commencé sous les règnes de Philippe Ier et de Philippe II, pendant l'excommunication desquels elle aurait été substituée aux années de règne; *Assertio genealogiæ francicæ*, Amsterdam, 2 vol. in-fol., ouvrage dont l'objet était de réfuter les livres publiés par Chifflet contre la France; enfin *Barrum-Campano-Francicum adversus commentarium lotharingicum, J. J. Chifletii*, Amsterdam, 1652, in-fol.

Blondel (François), architecte célèbre, naquit à Ribemont, en Picardie, en 1617. Il étudia d'abord les belles-lettres, et fut choisi pour accompagner, dans ses voyages, le jeune comte de Brienne. Pendant trois ans il parcourut l'Allemagne et l'Italie. A son retour, il fut employé dans diverses négociations, visita l'Égypte, et, en 1659, il se rendit à Constantinople, en qualité d'envoyé extraordinaire, au sujet de la détention de l'ambassadeur français. Le succès qu'il obtint dans cette affaire lui valut un brevet de conseiller d'État, et il fut chargé d'enseigner au premier dauphin les lettres et les mathématiques. Il professa même cette dernière science au Collége royal.

Ce n'est que vers l'année 1665 que Blondel dirigea son esprit vers l'architecture. Il rétablit un pont sur la Charente, à Saintes, et le décora d'un arc de triomphe. En 1669, il fut admis à l'Académie des sciences, et Louis XIV ordonna que les travaux publics qui se feraient à Paris seraient exécutés d'après ses plans. C'est alors que Blondel dirigea la restauration des portes Saint-Antoine et Saint-Bernard, et fit élever la porte Saint-Denis, que l'on regarde comme son chef-d'œuvre. Il en fut récompensé par la place de directeur et de professeur de l'Académie d'architecture. Il publia, sous le titre de *Cours d'architecture*, les leçons qu'il donnait à ses élèves. Son excellent traité intitulé : *Nouvelle manière de fortifier les places*, 1683, lui valut le grade de maréchal de camp. Ce savant artiste mourut le 21 janvier 1686, et non pas en février, comme le prétendent tous ses biographes.

Blondel (Jacques-François) était neveu de François Blondel; il fut comme lui architecte et membre de l'Académie d'architecture. Il mourut en 1756. Nous ne savons rien sur sa vie. Son fils, *Jacques Blondel*, né à Rouen, en 1705, fut son élève, et non pas, comme on l'avance souvent, celui de François. En 1739, il ouvrit une école d'architecture, et le mérite de ses leçons le fit recevoir à l'Académie d'architecture, en 1755. Les monuments qu'il éleva sont : le palais archiépiscopal de Cambrai, le portail de la cathédrale de Metz, le palais épiscopal, l'hôtel de ville et les

casernes de cette ville. Il mourut le 9 janvier 1774. Il avait su se tenir en dehors du mauvais goût du dix-huitième siècle, et son école présente une grande sévérité de principes. On a de Jacques Blondel plusieurs ouvrages estimés ; nous citerons, entre autres, son *Architecture française*, 1772, 4 vol. in-fol., et son *Cours d'architecture civile*, 9 vol. in-8°, terminé par M. Patte.

Blondel (Jean), président à la cour impériale de Paris et l'un des rédacteurs du Code criminel, naquit à Reims, en 1733. Après avoir débuté d'une manière brillante dans la carrière du barreau, il fut nommé, en 1787, secrétaire du sceau, place qu'il occupa jusqu'à la déchéance de Louis XVI. Arrêté à cette époque, il subit une longue détention. C'est en 1803 qu'il fut appelé à la cour impériale. Il mourut en 1810. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages qui ont eu du succès à l'époque où ils ont paru.

Blondel (N.), sous-lieutenant de carabiniers. Atteint d'une blessure grave à la bataille d'Arlon, en 1793, il attendait du secours; près de lui se trouvait un Autrichien plus maltraité encore : un chirurgien se présente pour le panser, « Non, non, mon camarade, s'écrie Blondel; ce n'est pas moi qu'il faut secourir, c'est ce brave Autrichien qui est plus blessé que moi! »

Blondel ou Blondiæus, poëte célèbre du douzième siècle, naquit à Nesle, en Picardie, et s'attacha à Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre, devint son favori, et le suivit dans toutes ses expéditions. On connaît l'anecdote très-peu authentique, qui a fourni à Sedaine le sujet de son opéra de *Richard Cœur de Lion*. C'est à cet opéra que le nom de Blondel doit toute sa popularité. Quant à ses chansons, dont vingt-neuf se trouvent dans les manuscrits de la bibliothèque royale et de celle de l'Arsenal, elles n'ont rien de bien remarquable, et ne justifient point la grande célébrité dont a joui leur auteur.

Blondin (Pierre), botaniste, né à Audricourt, en Picardie, le 18 décembre 1682, fut reçu à l'Académie des sciences, en 1712, et mourut l'année suivante. Tournefort avait une telle confiance dans son savoir, qu'il le chargeait de remplir sa place au Jardin royal lorsqu'il était indisposé.

Blot le Rocher, terre et seigneurie d'Auvergne, à seize lieues ouest de Gannat.

Blot, baron de Chauvigny, gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, contribua à l'élévation du cardinal Mazarin, en l'indiquant à Richelieu, qui cherchait à remplacer le P. Joseph. Mazarin, parvenu au ministère, oublia Blot, qui s'en vengea par des épigrammes et par des couplets satiriques. Il prit parti contre le cardinal dans la guerre de la fronde, et s'y distingua par ses bons mots et son inépuisable gaieté. En 1651, le parlement ayant mis à prix la tête du cardinal, Blot et Marigny, l'un de ses amis, firent une répartition de la somme de cent cinquante mille francs promise par le parlement : tant pour le nez, tant pour un œil, tant pour une oreille. « Ce ridicule, dit Voltaire, fut tout l'effet de la proscription contre le ministre. » Blot, dans les sociétés, était surnommé *l'Esprit*, et madame de Sévigné dit de quelques-uns de ses couplets, qu'ils avaient *le Diable au corps*. Il mourut à Blois, en 1655, au moment où arrivaient en cette ville Bachaumont et son compagnon de voyage, Chapelle, qui a laissé son éloge funéraire dans les vers suivants :

Ce que fit en mourant notre pauvre ami Blot,
Et ses moindres discours, et ses moindres pensées,
La douleur nous défend d'en dire plus d'un mot ;
Il fit tout ce qu'il fit d'une âme bien sensée.

Blouse gauloise. Voyez Saye.

Blutel (Charles-Auguste-Esprit-Rose), né à Caen, le 29 mars 1757, était avocat à Rouen lorsqu'il fut nommé député du département de la Seine-Inférieure à la Convention nationale ; il se plaça au Marais, et, dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention et le bannissement. A la fin de 1794, il fut envoyé dans les

villes de Rochefort, Bordeaux et Bayonne; il rendit compte à la Convention des prises faites sur les ennemis, et dénonça les commissaires qui abusaient des réquisitions. Après la journée du 13 vendémiaire an IV, il fit décréter la destitution des employés de la Convention qui avaient quitté leur poste pendant cette journée. Membre du Conseil des Cinq-Cents, il y fit partie de l'opposition patriotique, et chercha surtout à faire maintenir les lois de la Convention, portant prohibition des marchandises anglaises. Il fit, en février 1797, un rapport remarquable sur l'organisation des douanes, et donna, au mois de mars suivant, sa démission, motivée sur des affaires de famille. Il mourut à Rouen, le 1er novembre 1806.

Bo (Jean-Baptiste) exerçait la profession de médecin à Mur de Barrez, département de l'Aveyron, lorsqu'il fut nommé, en 1789, procureur syndic du district de cette ville, puis député du département de l'Aveyron à l'Assemblée législative. Il fit partie de plusieurs comités dans cette assemblée, mais il s'y fit peu remarquer. Après la session, il fut envoyé par le même département à la Convention nationale. Là, il se rangea parmi les députés qui formèrent le parti de la Montagne, vota la mort de Louis XVI, et fut envoyé en mission dans la Corse et dans la Vendée. Emprisonné à Marseille par les fédéralistes, il fut délivré par l'armée de Cartaux, et revint à la Convention, qui l'envoya de nouveau dans les départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, pour y organiser révolutionnairement l'administration. C'est dans le cours de cette mission qu'il faillit être tué à Aurillac, d'un coup de fusil qu'on tira sur lui. Envoyé ensuite à Nantes, il fit arrêter et conduire à Paris les membres du comité révolutionnaire, qui, sous la présidence de l'infâme Carrier, avaient commis tant d'horreurs dans cette ville. Mais, à son retour à la Convention, il fut accusé lui-même de terrorisme, parce qu'il ne voulait point approuver les sanglants excès des thermidoriens; on lui prêta des paroles atroces; on l'accusa d'avoir supposé des correspondances entre des émigrés et des citoyens, afin d'avoir des motifs pour traduire ces derniers devant les tribunaux révolutionnaires. Aucune de ces imputations ne put être prouvée, et toutefois Tallien, Legendre et quelques autres auteurs des réactions, insistèrent pour obtenir un décret d'arrestation, qui fut enfin rendu le 8 août 1795; mais Bo profita de l'amnistie du 4 brumaire de la même année, et fut ensuite employé comme chef de bureau au ministère de la police. Au 18 brumaire, ses opinions républicaines lui firent perdre sa place. Il vint habiter Fontainebleau, et y reprit son ancienne profession de médecin. Il y mourut en 1812, regretté de tous ceux qui eurent des relations avec lui.

Bocage, pays de la basse Normandie, dont Vire est le chef-lieu. Il forme aujourd'hui le département du Calvados.

Bocage, pays du Poitou, forme aujourd'hui une partie du département de la Vendée.

Bochart de Saron (Jean-Baptiste-Gaspard), premier président au parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1730, d'une famille distinguée dans la magistrature, et à laquelle avait appartenu le savant ministre protestant Samuel Bochart. Habile mathématicien et astronome distingué, il soupçonna le premier que le nouvel astre que Herschell venait de découvrir pouvait bien être une planète et non une comète, comme on l'avait cru d'abord. Il avait reconnu, en effet, que sa marche était beaucoup mieux représentée par une orbite circulaire que par une orbite parabolique. Reçu membre de l'Académie des sciences en 1779, il consacra à l'astronomie son temps et sa fortune. Il se composa un cabinet renommé par le nombre et la perfection des instruments d'observation, et qu'il mettait avec empressement à la disposition des astronomes. Il fit imprimer à ses frais le bel ouvrage de la Place, la *Théorie du mouvement elliptique et de la figure de la terre*. Son amour

pour la science ne lui fit cependant pas négliger ses hautes fonctions dans la magistrature; malheureusement ces mêmes fonctions, qu'il avait toujours remplies avec zèle et dévouement, le conduisirent à l'échafaud, où il fut envoyé le 20 avril 1794, avec les autres membres de la chambre des vacations du parlement.

Bochart (Samuel) naquit à Rouen en 1599. Après avoir fait à Rouen ses humanités de la manière la plus distinguée, il alla étudier la philosophie et la théologie à Sedan, puis à Saumur et à Leyde. A son retour en France, en 1628, il fut nommé pasteur de l'église réformée de Caen. C'est à cette époque qu'il eut avec le jésuite Véron ces célèbres conférences où assista le duc de Longueville. Sa *Géographie sacrée*, qu'il publia ensuite, lui fit une grande réputation de savoir, et attira sur lui l'attention de Christine, reine de Suède, qui, par une lettre autographe, l'engagea à se rendre auprès d'elle. Bochart fit ce voyage en 1652, fut parfaitement accueilli de la reine, et après un assez long séjour en Suède, revint à Caen reprendre ses fonctions de ministre. Il y mourut le 16 mai 1667. Bochart est l'un des érudits dont les travaux font le plus d'honneur à la France. Ses œuvres ont été publiées à Leyde en 2 vol. in-fol., 1675, et en 3 vol. in-fol., 1692-1712. Le principal de ses ouvrages est sa *Géographie sacrée*. Il savait toutes les langues orientales que l'on apprenait alors, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen et l'arabe; il voulut même dans un âge déjà fort avancé apprendre l'éthiopien.

Bock (le baron Jean-Nicolas-Étienne de), l'un de nos plus féconds écrivains, naquit à Thionville en 1747. Il fut successivement capitaine de cavalerie et lieutenant des maréchaux de France. Il émigra au commencement de la révolution, rentra en France en 1800, et fut nommé conseiller de préfecture à Luxembourg. Il mourut à Arlon en 1809. Il avait été l'ami de Goethe, de Wieland et de Buffon, qui le cite quelque part avec éloge. On peut voir dans le supplément de la Biographie universelle la liste complète des ouvrages du baron de Bock.

Bodard de Tezai (Nicolas-Marie-Félix), né à Bayeux au mois d'août 1757, se livra d'abord tout entier à la poésie, puis entra dans la carrière des emplois publics, et devint, en 1792, chef de division à la caisse de l'extraordinaire; dénoncé bientôt comme modéré, il fut mis en prison, et n'en sortit qu'au 9 thermidor. Quand M. Laumond fut nommé consul général à Smyrne, Bodard l'y suivit en qualité de vice-consul. Chargé par lui d'aller à Constantinople demander réparation des vexations que notre commerce éprouvait à Smyrne de la part des sujets mêmes du Grand Seigneur, il s'acquitta de cette mission avec succès, et profita de son retour pour visiter la Grèce. En 1799, il fut envoyé à Naples en qualité de commissaire ou administrateur civil, fonctions qu'il ne remplit que pendant le peu de mois que les Français occupèrent ce royaume. Vers la fin de la même année, le gouvernement consulaire le fit passer à Gênes, en qualité de consul général et de chargé d'affaires; il se trouva bloqué dans cette résidence lors du siége si glorieusement soutenu par Masséna. Sa mission ne cessa qu'avec l'existence de la république ligurienne. A cette époque, il obtint sa retraite. Bodard est mort à Paris le 13 janvier 1823. Il est auteur d'un assez grand nombre de comédies qui ont eu quelque succès, mais qui sont aujourd'hui complétement oubliées.

Bodel (Jehan), trouvère artésien, se croisa pendant la première croisade de saint Louis, et, en 1269, allait suivre ce roi dans sa seconde expédition d'outre-mer, lorsqu'il fut atteint de la lèpre, et réduit à renoncer à vivre avec ses semblables. Il s'ensevelit alors dans une retraite profonde, après avoir adressé de touchants adieux à ses concitoyens. A cette époque, dit M. Monmerqué, qui a publié une savante dissertation sur Jehan Bodel, à cette époque « la langue romane du Nord se divisait en trois principaux dialectes. A la cour de nos rois, à Paris et

dans l'ancienne France, on parlait le roman le plus pur et le plus intelligible. Guillaume de Lorris et Jehan de Meung, son continuateur, l'ont employé dans le roman de la *Rose*. L'anglo-normand est le second de ces dialectes; Guillaume, duc de Normandie, en conquérant l'Angleterre, imposa ses lois et son langage à ses nouveaux sujets. Ceux-ci y mêlèrent des mots saxons et danois, et ils en altérèrent la prononciation. Wace se servit de ce dialecte.

« On parlait le troisième dialecte dans le comté d'Artois et dans le Cambrésis; il a de l'analogie avec le patois picard encore en usage dans nos provinces du Nord. Nos trouvères Jehan Bodel et Adam de la Halle l'ont employé dans leurs essais dramatiques. C'est malheureusement le plus obscur et le plus barbare des jargons romans. »

Bodel a composé sur la vie de saint Nicolas, évêque de Myre, une pièce dramatique en vers de douze et de huit syllabes. Cette pièce est un des plus anciens ouvrages que notre langue ait produits dans ce genre. On y remarque ces deux vers, qui rappellent ceux du *Cid* de Corneille :

Seigneur, se je suis jones, ne m'aiés en despit,
On a véu souvent grant cuer en cors petit.

BODILLON, BODILO ou BODOLEN, l'un des grands de la cour de Childéric II. Ce prince l'ayant fait attacher à un poteau et battre de verges, comme un esclave, Bodillon lui jura une haine implacable. Pour mieux assurer sa vengeance, il s'unit à ceux qui comme lui avaient reçu des injures personnelles, et alla surprendre le roi, qui chassait dans la forêt de Leuconie (aujourd'hui la forêt de Bondi), non loin de la maison royale de Chelles. Pendant qu'il l'égorgeait de sa propre main, ses complices massacrèrent la reine Blitilde, qui était enceinte, et l'aîné de ses fils, nommé Dagobert (693). On ne connaît aucune autre particularité sur Bodillon, qui du reste paraît n'avoir pas agi seulement par des motifs personnels, mais encore avoir été l'agent d'une vaste conspiration, organisée contre Childéric, par tous les grands du royaume.

BODIN (Félix), fils de Jean-François Bodin, naquit à Saumur en décembre 1795. On lui doit la première idée des *Résumés historiques*, dont il commença l'importante collection en 1821, en publiant le *Résumé de l'histoire de France*, 1 vol. in-18, qui a eu un grand succès. Il a fait paraître, en 1823, le *Résumé de l'histoire d'Angleterre*, 1 vol. in-18; en 1824, *Études historiques sur les assemblées représentatives* (cours d'histoire fait à l'Athénée), 1 vol. in-18. M. Félix Bodin a coopéré à la rédaction d'un grand nombre de feuilles périodiques, telles que le *Constitutionnel*, le *Miroir*, les *Tablettes*, le *Diable boiteux*, la *Revue encyclopédique*, le *Mercure du dix-neuvième siècle*, etc. Il a paru de lui, dans le *Globe*, le *Mercure* et la *Revue*, divers fragments de romans historiques, dont un a pour sujet l'*Établissement d'une commune*; un autre, la *Fin du monde*, ou *Récit de l'an mil*; enfin des fragments de l'*Histoire de la révolution française de* 1355, ou *des états généraux sous le roi Jean*. Bodin est mort à Paris, le 7 mai 1837.

BODIN (Jean) naquit à Angers, vers 1530. Après avoir étudié le droit à Toulouse, il essaya de suivre le barreau de Paris; mais il ne put lutter avec Brisson, Pasquier, Pithou, et se voua dès lors à la politique. Les premiers ouvrages qu'il publia lui acquirent une certaine réputation, et Henri III l'admit dans ses conversations particulières. Mais l'envie des courtisans lui fit bientôt perdre la faveur du roi. Cependant, il trouva un protecteur dans le duc d'Anjou, le chef des *politiques*, dont Bodin devint alors le conseiller, et qu'il accompagna dans son expédition des Pays-Bas. A la mort du duc d'Anjou (1576), Bodin se retira à Laon, et, la même année, il fut nommé, par le tiers état du Vermandois, député aux états de Blois. Il y défendit les édits de pacification, et s'opposa à l'aliénation du domaine. En 1589, il fit déclarer la ville de Laon en faveur de la ligue; et, plus tard, il contribua à y faire reconnaître les droits de Henri IV à la couronne de

France. Il mourut à Laon de la peste, en 1596. Nous ne citerons pas tous les ouvrages de Bodin; nous nous contenterons de parler de celui qui l'a surtout rendu célèbre, c'est-à-dire, de ses *Six livres de la république*, publiés en 1577.

Voici le jugement que porte sur cet ouvrage un écrivain dont nous partageons sur ce point toutes les opinions :

« Bodin doit être regardé comme le père de la science politique en France, et même, si l'on en excepte Machiavel, en Europe. Ses ouvrages, peu consultés aujourd'hui par le public, à cause de leur style vieilli, de leur forme peu attrayante, et des divagations fatigantes dont ils sont semés, ont cependant exercé une influence considérable dans le monde. Entourés, dans le temps de leur nouveauté, d'une faveur singulière, ils ont rempli la France ; et, traduits dans presque toutes les langues, ils se sont établis, pour ainsi dire, sur tous les points de l'Europe. Partout ils ont servi à donner l'exemple d'une étude sérieuse des questions politiques; et, placés au premier rang dans les bibliothèques des publicistes, ils n'ont pas été inutiles aux écrits plus modernes derrière lesquels ils sont maintenant éclipsés.

« Son traité *de la république* est son principal ouvrage. Ce ne sont point les principes républicains, comme on pourrait, au premier abord, l'imaginer d'après le titre, qui y dominent; l'auteur y examine les diverses sortes de gouvernements de la *chose publique* que l'histoire des nations nous présente, s'efforce de fixer leurs principes et leurs caractères; et, sans en condamner aucun, hormis ceux qui sont excessifs, tels que la tyrannie et l'anarchie, il laisse voir son penchant pour ce qu'il nomme la *monarchie royale*, ou la monarchie tempérée par les lois.

«...Bien différent de Machiavel, qui s'était precisément proposé de réunir dans son livre la théorie des calculs déréglés de la politique, Bodin se propose au contraire d'en fixer les véritables fondements. Au lieu d'adopter pour principe l'intérêt personnel des princes, il prend pour point de départ l'intérêt général de la communauté ou république, et dès lors il n'est pas étonnant de le voir conduit, nonobstant sa fidélité à la monarchie, à des conséquences entièrement opposées à celles du diplomate italien. L'un a pris pour titre de son livre, *le Prince*, l'autre, *la République ;* cela seul montre assez leurs différences. Aussi Bodin attaque-t-il vertement dans sa préface, sans trop déguiser son antipathie contre Machiavel, ceux qui, sans se soucier aucunement des lois et du droit public, sont venus profaner « les sacrez mystères de la philosophie politique. » Ce livre est donc bien plutôt la contre-partie que l'imitation de celui de Machiavel. C'est un noble commencement pour l'école française (*). »

Bodin (Jean-François), né à Angers, en 1776, fut chargé de l'administration du district de Saint-Florent (Maine-et-Loire), et fut attaché en qualité de payeur à l'armée de l'Ouest. Le gouvernement lui offrit alors la place de payeur général de la Vendée; M. Bodin la refusa, lorsqu'il eut appris qu'elle était remplie par un père de famille estimable, et dénoncé pour ses opinions politiques. Les événements de 1815 trouvèrent Bodin receveur particulier à Saumur. Sa conduite dans ces circonstances difficiles fut celle d'un administrateur zélé pour les intérêts de son pays; mais ce dévouement ne lui attira que des persécutions, à la suite desquelles il perdit sa place. Cependant, ni les entraves du ministère, ni les manœuvres d'un parti, ne purent empêcher, en 1820, son élection à la chambre des députés, où il siégea jusqu'en 1823. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée à Launay en 1829, il ne s'occupa plus que de la culture des sciences et des lettres. Il avait été nommé, en 1821,

(*) Reynaud, art. Bodin, dans l'Encyclopédie nouvelle.

membre correspondant de l'Institut. Il avait publié sur la province d'Anjou deux ouvrages statistiques, aussi remarquables par l'érudition que par la richesse de style. Ils ont pour titre : *Recherches historiques sur Saumur et le Haut-Anjou*, avec gravures dessinées par l'auteur, 2 vol. in-8°, 1821 et 1822 ; *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou*, avec gravures, 2 vol. in-8°.

Bodin (Pierre-Joseph-François) était chirurgien à Lymerais, en Touraine, lorsqu'il fut élu, en 1789, maire de Gournay. Il fut nommé, en 1792, député du département d'Indre-et-Loire à la Convention nationale. Il se plaça au côté droit de cette assemblée ; et, dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et la déportation à la paix. Le 2 octobre 1793, il appuya et amenda la motion de Bourdon de l'Oise en faveur des citoyens incarcérés avant le 10 thermidor. Il fut ensuite élu secrétaire de l'Assemblée, et fit décréter la liberté des entreprises de voitures publiques. Le 30 mai 1795, il contribua à faire dispenser du service de la garde nationale les ouvriers indigents. Peu de temps après, il fut envoyé en mission à l'armée de l'Ouest. Il entra ensuite au Conseil des Cinq-Cents, en sortit le 10 mai 1797, et fut réélu, en 1799, par le département des Deux-Sèvres. Après le 18 brumaire, il fut nommé commandant de la gendarmerie du département de Loir-et-Cher, place qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée à Blois en 1810.

Boetie (Etienne de la). Voyez la Boetie.

Boffrand (Germain), architecte et ingénieur des ponts et chaussées, naquit à Nantes, le 7 mai 1667, et mourut à Paris, le 18 mars 1754. Après avoir étudié la sculpture sous Girardon, il se livra entièrement à l'architecture, et fut reçu à l'Académie en 1719. Boffrand a élevé un grand nombre de monuments en France et à l'étranger. Les principaux sont, à l'étranger, la résidence de Wurtzbourg et le château de la Favorite, près de Mayence (1725) ; à Paris : la restauration du Palais-Bourbon (1720), plusieurs hôtels, entre autres ceux de Guerchy, de Voyer, de Duras, de Tingry ; la porte de l'hôtel de Villars ; dans les provinces : le palais de Nancy, et les châteaux de Lunéville et de Harroné en Lorraine, et celui de Bossette, près de Melun. Comme ingénieur, il a fait construire le célèbre puits de Bicêtre et le pont de Sens. Il a publié sur son art divers ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Livre d'architecture, contenant les principes généraux de cet art, et les plans, élévations et profils de quelques-uns des bâtiments faits en France et dans les pays étrangers*, Paris, 1745, in-fol., avec soixante-dix planches. Telles sont les productions de cet artiste ; il nous reste à les apprécier. Boffrand était élève de J. H. Mansard, et Palladio fut toujours son modèle ; mais il vécut à une époque où les arts tombaient en décadence ; et, loin de lutter, comme Blondel, contre le mauvais goût de son siècle, il y céda entièrement, et contribua même à augmenter la décadence. On peut avoir, dans la décoration intérieure de l'hôtel Soubise, confiée à Boffrand en 1737, une preuve de ce mauvais goût : de petites chambres, des réduits décorés de plates peintures de Boucher, de Natoire, de la Trémollière, représentant des sujets mythologiques, des femmes nues, mal peintes, mal dessinées ; des ornements en chicorée se trouvent partout ; tout est contourné.

Boguet (Henri), né dans le seizième siècle en Franche-Comté, était grand juge de la terre de Saint-Claude. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, le suivant, devenu très-rare, était autrefois très-recherché ; c'est le *Discours des sorciers tiré de quelques procès, avec une instruction pour un juge en sorcellerie*. L'extrême crédulité et le zèle farouche qu'il y montre font frémir, quand on pense que ce manuel d'assassinat juridique fut écrit après expérience, et que la théorie de l'écrivain était le résultat de la pratique du juge. Boguet publia encore les *Actions de*

la vie et de la mort de saint Claude, et le premier traité qui ait été fait sur la coutume de Franche-Comté. Nommé en 1618 conseiller au parlement de Dôle, il fallut un ordre exprès du roi pour l'enregistrement de ses lettres de nomination, auquel se refusait le parlement.

Bohan (Alain), membre de l'Assemblée législative, fut envoyé, en 1792, par le département du Finistère, à la Convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota successivement pour l'appel au peuple, pour la mort, et pour le sursis. Il signa la protestation contre la journée du 31 mai, organisée contre les girondins, et fut un des soixante-treize députés de ce parti que celui de la Montagne fit arrêter, et qui furent mis en liberté après le 9 thermidor. Bohan fit encore partie du Conseil des Cinq-Cents en 1795 et 1798; mais, depuis le 18 brumaire, il s'est tenu dans l'obscurité la plus profonde.

Bohême (relations de la France avec la). — La Bohême eut pour premiers habitants connus les Boïens (Boii), peuplade celtique, sortie des Gaules sous la conduite de Sigovèse, vers l'an 164 de la fondation de Rome. Avant l'arrivée des Boïens, du nom desquels a été formé celui de Bohême, ce pays ne portait aucune dénomination particulière ou du moins généralement connue; il faisait partie de la forêt Hercinie, si célèbre dans l'antiquité. Ainsi, la Bohême dut naissance à une émigration de Gaulois; mais les Boïens ne paraissent pas avoir eu avec les habitants de la Gaule d'autres rapports que ceux d'une commune origine.

Il en fut autrement pour les Tchèques, peuple slave qui, au sixième siècle, se superposa aux Marcomans, lesquels avaient eux-mêmes envahi le territoire des Boïens sous le règne d'Auguste. Les Tchèques reconnurent la suzeraineté des Mérovingiens, et ils ne se lassaient pas d'implorer l'assistance de ces princes contre les attaques continuelles des Avares. Étant passés sous le joug des Avares dans les premières années du septième siècle, les Tchèques eurent le bonheur d'en être délivrés, vers l'an 630, par le courage d'un chef énergique nommé Samo, qui étendit en outre sa domination sur la plupart des tribus slaves, cantonnées dans la Moravie, la basse Silésie, la Lusace et la Misnie. Ce Samo, d'origine slave selon les uns, d'origine franque suivant les autres, tenta de consolider son autorité naissante par une alliance avec Dagobert. Mais l'empereur des Francs ayant dédaigné de traiter avec un peuple vassal et encore païen, des hostilités s'ensuivirent dans lesquelles Samo remporta l'avantage. Dès lors, les Tchèques, attirés par l'appât d'un butin considérable, firent de fréquentes incursions dans les provinces de l'empire mérovingien. Voici, du reste, comment les faits dont il s'agit sont rapportés dans la Chronique de Frédégaire, qui désigne, sous le nom de Venèdes ou Esclavons, le mélange de peuples slaves auxquels commandait Samo, et donne à ce dernier une origine franque et le nom de Samon.

« La quarantième année du règne de Chlother, un certain homme, nommé Samon, de la nation des Francs, s'associa plusieurs hommes du Sundgau qui faisaient le négoce avec lui, et se rendit chez les Esclavons, surnommés les Venèdes, pour y commercer. Les Esclavons avaient déjà commencé à se soulever contre les Avares, surnommés les Huns, et contre leur roi Gagan. Les Venèdes, surnommés *Bifulci*, étaient depuis longtemps alliés des Huns : lorsque les Huns attaquaient quelque nation, ils se tenaient rangés en bataille devant leur camp, et les Venèdes combattaient : s'ils remportaient la victoire, alors les Huns s'avançaient pour piller; si les Venèdes étaient vaincus, les Huns venaient à leur secours. Ils appelaient les Venèdes Bifulces, parce qu'ils combattaient deux fois, attaquant toujours avant les Huns. Les Huns venaient tous les ans passer l'hiver chez les Esclavons. Ils prenaient pour leur lit les femmes et les filles des Esclavons, qui leur

payaient des tributs, outre bien d'autres oppressions. Les fils des Huns qu'ils avaient eus des femmes et des filles esclavonnes, ne pouvant à la fin supporter cette honte et ce joug, refusèrent d'obéir aux Huns, et commencèrent à se soulever. Les Venèdes s'étant avancés contre les Huns, le marchand Samon alla avec eux, et sa bravoure fut si grande qu'elle excita l'admiration; aussi les Venèdes taillèrent en pièces un nombre étonnant de Huns. Les Venèdes voyant la bravoure de Samon, le créèrent leur roi, et il les gouverna pendant trente-cinq ans avec bonheur. Sous son règne, les Venèdes soutinrent contre les Huns plusieurs combats, et, par sa prudence et son courage, ils furent toujours vainqueurs. Samon avait douze femmes de la nation des Venèdes, et il en eut vingt-deux fils et quinze filles.

« Cette année (631), les Esclavons, surnommés les Venèdes, sous le roi Samon, tuèrent un grand nombre de négociants francs, et les dépouillèrent de leurs biens. Ce fut le commencement de la querelle entre Dagobert et Samon. Dagobert ayant envoyé Sichaire en députation auprès de Samon, lui demandait de faire justice de la mort des commerçants que ses gens avaient tués, et du pillage de leurs biens; Samon ne voulut point voir Sichaire, et ne lui permit pas de venir vers lui. Sichaire ayant revêtu des habits d'Esclavon, parvint ainsi en présence de Samon, et lui dit tout ce qu'il avait reçu l'ordre de déclarer; mais, comme il arrive parmi les païens et les méchants orgueilleux, Samon ne répara rien du mal qui avait été commis, disant seulement qu'il avait intention de tenir un plaid pour que la justice fût réciproquement rendue sur ces contestations et d'autres qui s'étaient élevées en même temps. Sichaire, envoyé insensé, adressa alors à Samon des paroles et des menaces qu'on ne lui avait point ordonné de faire, disant que lui et son peuple devaient soumission à Dagobert. Samon, offensé, lui répondit : « La terre que nous habitons est à « Dagobert, et nous sommes ses hom- « mes, mais à condition qu'il voudra « conserver amitié avec nous. » Sichaire dit : « Il n'est pas possible que « des chrétiens, serviteurs de Dieu, « fassent amitié avec des chiens. » Samon lui répliqua alors : « Si vous « êtes les serviteurs de Dieu, nous « sommes les chiens de Dieu; et « puisque vous agissez continuelle- « ment contre lui, nous avons reçu « la permission de vous déchirer à « coups de dents; » et Sichaire fut chassé hors de la présence de Samon.

« Lorsqu'il vint annoncer ces paroles à Dagobert, celui-ci ordonna avec orgueil de lever, dans tout le royaume d'Ostrasie, une armée contre Samon et les Venèdes. Trois troupes marchèrent alors contre eux. Les Lombards, à l'appui de Dagobert, s'avancèrent de leur côté. Les Esclavons de tous les pays se préparèrent à résister. Une armée d'Alemans, commandée par le duc Chlodobert, remporta une victoire dans les lieux où elle entra. Les Lombards remportèrent aussi une victoire, et emmenèrent, ainsi que les Alemans, un grand nombre de captifs esclavons. Mais les Ostrasiens ayant entouré Wogastibourg, où s'étaient renfermés la plupart des plus braves Venèdes, après avoir combattu pendant trois jours, furent taillés en pièces, et abandonnant, pour fuir, leurs tentes et tous leurs équipages, s'en retournèrent dans leur pays. A la suite de cela, les Wenedes, ravageant à plusieurs reprises la Thuringe et les lieux voisins, se jetèrent sur le royaume des Francs. Dervan, duc des Sorabes, peuple d'origine esclavonne, et qui, autrefois, avait été soumis aux Francs, se rendit, avec ses sujets, sous le pouvoir de Samon. Ce ne fut pas tant le courage des Venèdes qui leur fit remporter cette victoire sur les Ostrasiens, que l'abattement de ceux-ci qui se voyaient haïs de Dagobert et continuellement dépouillés par lui. »

Trop faible pour venger cette défaite, Dagobert se reposa sur les Saxons du soin de contenir les peuples

Digitized by Google

qui s'étaient rangés sous les ordres de Samo. Exemptés du tribut, à cet effet, les Saxons ne remplirent que très-imparfaitement leur tâche.

Les Bohêmes ne jouirent pas de la même impunité sous la dynastie carlovingienne ; nous disons les Bohêmes, car c'est, désormais, de ce nom qu'il faut appeler la nation qui résulta du mélange des Boïens, des Marcomans et des Tchèques, avec d'autres peuplades slaves et germaniques, nation qui resta fidèle à Samo, même apres la dissolution de la confédération formée par ce chef, et continua d'être gouvernée par des princes de la même famille. De 805 à 806, Charlemagne porta la guerre chez les Bohêmes, et les contraignit à lui payer un tribut annuel en qualité de vassaux. Ils demeurèrent dans cette condition sous le règne du successeur de Charlemagne. En effet, Hostiwit, leur chef, sollicita de Louis le Débonnaire la confirmation de son titre ducal. Toutefois, pendant les querelles du monarque franc avec ses fils, les Bohêmes levèrent plus d'une fois l'étendard de la révolte.

A l'époque du partage d'Aix-la-Chapelle (817), la Bohême entra dans le lot départi à Louis II, qui eut en outre à gouverner la Bavière, la Carinthie et les pays voisins du Danube, conquis sur les Slaves et sur les Avares. En 843, lors du partage de Verdun, ce même prince, qui prit alors le nom de Louis le Germanique, continua de régner sur les Bohêmes, ou du moins de les compter au nombre de ses vassaux. Mais, des ce moment, ils commencèrent à être entraînés vers l'Allemagne; et, malgré l'espèce d'indépendance dont ils jouirent de 871 à 894, grâce à la protection de Svaitopluk le Grand, roi de Moravie, ils finirent par tomber complétement dans la sphère de l'Empire germanique, à la constitution duquel ils adhérèrent, à Ratisbonne, le 15 juillet 895. Alors ils devinrent de plus en plus étrangers à la France, dont le morcellement féodal diminuait et anéantissait presque l'influence extérieure.

Il y eut cependant, au quatorzième siècle, un moment où les relations de la France avec la Bohême furent très-actives et très-amicales. Ce fut lorsque la Bohême eut passé dans la maison de Luxembourg, sous le règne de Jean et de son fils Charles Ier, qui prit le nom de Charles IV en devenant empereur d'Allemagne. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, vécut dans l'intimité de Charles le Bel et de son successeur, Philippe de Valois. Désireux de renverser l'empereur Louis de Bavière, le roi de Bohême se rendit à la cour de France et promit à Charles le Bel l'appui des deux archevêques de Trèves et de Cologne et celui d'un grand nombre d'autres princes allemands. Avec Philippe-Auguste et Philippe le Bel, les rois de France étaient devenus prépondérants en Europe, et la couronne impériale était un appât qui flattait leur ambition. Charles le Bel, encouragé par le roi de Bohême, se mit donc sur les rangs des compétiteurs; suivi d'une cour nombreuse et brillante, il se rendit à Bar-sur-Aube pour mieux influencer l'élection; mais la vue des Français ayant réveillé les craintes qu'inspirait leur puissance, les Allemands déclarèrent qu'ils n'avaient pas besoin de princes étrangers pour les gouverner, et la candidature du roi de France échoua. Jean de Bohême ne se brouilla pas pour cela avec le gouvernement français, car, quelques années plus tard, il en obtint un corps de troupes auxiliaires qu'il mena en Italie, où la fortune lui fut défavorable.

Toujours par voie et par chemin, le roi de Bohême fit de fréquents voyages en France, où il résida deux années consécutives sous le règne de Philippe de Valois, avec lequel il était encore mieux qu'avec son prédécesseur. On peut même dire qu'il devint Français, puisqu'il fut chargé du commandement du Languedoc. On lit, à ce sujet, dans l'histoire de ce pays : « Par des lettres données à Estrépilli « vers Mantes, le dernier de novem- « bre 1338, Philippe de Valois établit « son très-cher cousin et féal Jean,

« roi de Bohême, capitaine général, et « son lieutenant sur tous autres en « tout le Languedoc, avec pouvoir de « prendre, recevoir, retenir, faire garnir, garder et établir, comme bon « lui semblera, les château, ville et « appartenances de Penne, en Agénois, et de faire en ce cas et en tout « ce qui en dépend, en tous autres qui « le touchent, en toute ladite Languedoc, tout ce qu'il pourrait y faire « lui-même s'il y était présent. » On voit par ces lettres, dit dom Vaissette, quelle était l'étendue de l'autorité du roi de Bohême dans la province. En effet, il accorda par lui-même divers anoblissements dans le pays, et on voit des rémissions et des grâces données par Guillaume de Villars, en qualité de commissaire député par ce prince, dans les parties du Languedoc.

C'est donc en qualité de vassal de Philippe de Valois que le roi de Bohême, devenu aveugle, figura dans les rangs des chevaliers français à la bataille de Crécy; mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que son fils Charles, cependant déjà empereur d'Allemagne, se trouva aussi à la même bataille. Au fort de la mêlée, Jean l'Aveugle (tel était le nom que l'on donnait alors au roi de Bohême), apprenant que la victoire penchait du côté des Anglais, dit aux chevaliers de son entourage de le mener à l'endroit où combattait son fils Charles. Comme on lui représentait qu'étant privé de la vue, c'était se précipiter inutilement dans le danger: *N'importe*, dit-il, *je veux faire un coup d'épée; et il ne sera pas dit que je serai venu ici pour rien. — Sire*, reprirent les chevaliers, *nous vous accompagnerons partout.* Alors ils attacherent son cheval aux leurs, et le conduisirent à l'ennemi. Jean périt victime de sa témérité, ainsi que tous ses compagnons d'armes; plus heureux, son fils en fut quitte pour des blessures (*).

Charles IV était pour la France un allié très-précieux, d'abord à cause de sa qualité de chef de l'Empire germanique, et ensuite parce qu'il avait su se rendre populaire parmi les habitants de la Bohême, aux intérêts desquels il sacrifiait les intérêts de l'Allemagne; tandis que Jean avait toujours fait peu de cas de la Bohême et avait même essayé de l'abandonner, en échange du palatinat voisin de son duché de Luxembourg.

La politique de Charles IV, peu faite pour plaire aux Allemands, convenait parfaitement à la France, dont l'amitié était indispensable au roi de Bohême pour la réalisation de ses desseins ambitieux : avec un autre empereur, au contraire, la France aurait pu redouter une nouvelle alliance de l'Allemagne et de l'Angleterre, ce qui aurait encore aggravé les dangers de sa situation. Aussi Charles le Sage, diplomate habile, s'appliqua-t-il à entretenir la bonne harmonie entre la France et la Bohême, et il dut une partie de ses succès à ce système. Élevé à la cour de France, ayant fait ses premières armes avec les chevaliers français, ne pouvant réussir qu'avec le concours de la France, le roi de Bohême se montra sensible aux bons procédés de Charles le Sage, et, en 1377, il vint lui-même à Paris resserrer les nœuds d'une amitié commune. Nous ne parlerons pas ici des fêtes auxquelles donna lieu son voyage en France (*) : nous nous bornerons à rappeler que Charles IV, pour reconnaître les honneurs dont l'avait entouré le roi de France, nomma, en 1378, le dauphin Charles vicaire général de l'Empire dans le royaume d'Arles et le Dauphiné; nomination qui prépara la réunion successive du Dauphiné et de la Provence à la monarchie française. Malheureusement la mort de Charles IV, qui eut lieu dans le mois de décembre de la même année, vint rompre l'alliance des deux princes au moment où elle allait avoir les résultats les plus utiles. Charles le

(*) Voir l'Allemagne, t. II, p. 32 et suivantes.

(*) On peut en voir un récit curieux dans le second volume de l'Allemagne, pages 37 et suivantes.

Sage lui-même mourut trois ans plus tard.

Sous Charles VI et Venceslas VI, successeur de Charles IV à la couronne de Bohême et à la dignité impériale, l'alliance existait encore, et ces deux monarques eurent une conférence à Reims; mais bientôt les troubles qui survinrent en même temps en deçà et au delà du Rhin mirent un terme à l'union de la Bohême et de la France.

Venceslas, de plus en plus odieux aux Bohêmes, n'eut plus de point d'appui contre la rivalité des autres États allemands, principalement de la Bavière et de l'Autriche, et les querelles religieuses des Hussites vinrent ensanglanter encore la fin de son règne et celui de Sigismond son successeur. Albert d'Autriche, fils d'Albert IV, duc d'Autriche, et de Jeanne de Bavière, monta sur le trône de la Bohême, qui ne tarda pas à perdre son indépendance et à devenir un fief de l'Autriche. Dès lors, elle n'eut plus de rapports directs avec aucun peuple.

Ainsi donc, descendants d'une peuplade gauloise, les Bohêmes sont pendant quelque temps vassaux des Mérovingiens et des Carlovingiens, puis deviennent membres de l'Empire germanique, et enfin entrent en relations d'amitié avec la France. A vrai dire, l'alliance de la France et de la Bohême au quatorzième siècle fut un événement fortuit plutôt que le résultat d'un système politique. Sans le droit de succession, qui porta les princes de la maison de Luxembourg sur le trône de Bohême, il est douteux que les rois de France eussent songé ou fussent parvenus à se ménager l'alliance de la Bohême, qui leur permit un moment de paralyser les mavaises dispositions de l'Autriche, de la Bavière, de la Confédération germanique enfin, en plaçant tous les princes allemands entre deux feux. Le principal mérite de Charles le Bel, de Philippe de Valois et de Charles le Sage, c'est d'avoir su tirer parti de l'occasion lorsqu'elle s'est présentée. Si l'on veut trouver la cause première de cette alliance, il faut remonter jusqu'à saint Louis. En 1268, ayant été choisi pour arbitre dans une querelle qui divisait Thibaut, comte de Bar, et Henri III, comte de Luxembourg, le monarque français rendit une sentence favorable à ce dernier. Dès lors la maison de Luxembourg témoigna à la France un attachement qui ne se démentit jamais. En 1294, le comte Henri V de Luxembourg signa un traité avec Philippe le Bel, contre Édouard d'Angleterre, moyennant une rente de 500 livres tournois et une somme de 600 livres, et marcha en personne contre les Anglais. Pendant presque toute la durée de la guerre de cent ans que nous fit l'Angleterre, les Luxembourgeois furent nos auxiliaires; de même que l'on voit Jean l'Aveugle et son fils Charles IV à la bataille de Crécy, ainsi l'on retrouve à la bataille d'Azincourt, en 1415, un autre duc de Luxembourg, Antoine de Bourgogne, qui périt dans les rangs de l'armée française. En 1402, Josse s'était démis du gouvernement du Luxembourg en faveur de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, qu'une mort précoce empêcha de profiter longtemps de cet avantage; mais ce serait anticiper sur l'article qui sera consacré aux relations de la France avec le Luxembourg, que de pousser plus loin et d'énumérer d'autres preuves à l'appui de cette vérité. Qu'il suffise d'ajouter que, vers la fin de la guerre de trente ans, Richelieu fut d'autant mieux inspiré en recherchant l'alliance de la Bavière, que le malheureux état où les divisions religieuses et les armées autrichiennes avaient réduit la Bohême ne permettait plus de s'appuyer sur ce pays. C'est ainsi que le ministre-roi, qui semble avoir été le précurseur de Louis XIV en toutes choses, jeta les bases de l'union de la France et de la Bavière, union naturelle qui devait, dans plusieurs circonstances, être d'une si grande utilité aux deux pays contre les empiétements de la maison d'Autriche. Pour en revenir à l'alliance de la France avec la Bohême, nous dirons, en terminant, qu'elle a eu pour les Bohêmes des suites d'autant plus heureuses, que Jean

Digitized by Google

de Luxembourg et son fils Charles IV imitèrent souvent la politique des rois de France, et, à leur exemple, favorisèrent l'affranchissement des communes autant que les résistances des seigneurs féodaux le leur permirent.

Bohémiens, nom que l'on donne, en France, à des troupes de vagabonds à demi sauvages, qui, depuis le quinzième siècle, parcourent l'Europe sans se mêler aux autres peuples, dont ils savent exploiter la crédulité et les passions. Toutes les langues de l'Europe ont, pour les désigner, une dénomination particulière; c'est ainsi qu'on les appelle *Heidenen* (idolâtres) en Hollande; *Tartares*, en Suède et en Danemark; *Pharaohites*, en Hongrie; *Égyptiens* (Gypsies) en Angleterre; *Gitanos*, en Espagne; *Zingari*, en Italie et en Dalmatie; *Tchinganes*, en Turquie; *Cigaies*, en Valachie et en Moldavie. Ils se donnent à eux-mêmes le nom de *Zigeuner*, et c'est celui sous lequel ils sont maintenant le plus généralement désignés.

C'est en 1427 que l'on vit arriver à Paris les premières troupes de Bohémiens. Ils se disaient originaires de la *petite Égypte*, convertis une première fois à la foi chrétienne, puis retombés dans le mahométisme, et enfin reçus à résipiscence par le pape Martin V, qui leur avait ordonné, disaient-ils, de courir le monde pendant sept ans, sans se coucher sur un lit, la terre étant la seule couche qui leur fût permise. Ils firent leur entrée à Paris, le dimanche 17 août, au nombre de douze; un duc, un comte, et dix hommes à cheval. Le reste de la troupe, qui était de cent vingt personnes, en y comprenant les femmes et les enfants, n'arriva que douze jours après. Mais on leur défendit d'entrer dans la ville, et ils s'établirent à la Chapelle Saint-Denis. Les hommes avaient le teint noir, les cheveux crépus, les oreilles percées et garnies de boucles d'argent. Les femmes, outre leur visage noir, avaient deux longues tresses de cheveux qui retombaient sur leurs épaules. Leur vêtement était une robe liée d'une corde, et, par-dessus, une espèce de corset d'une étoffe grossière. L'arrivée de ces singuliers personnages excita au plus haut point la curiosité du peuple de Paris; et comme les femmes avaient la prétention de découvrir les secrets de l'avenir dans les lignes de la main, une foule de gens allaient leur demander *leur bonne aventure*, et perdaient le plus souvent auprès d'eux leur bourse et leurs bijoux. Cependant l'évêque de Paris, instruit de ces désordres, se rendit enfin lui-même au village de la Chapelle, y fit faire un sermon par un religieux, et excommunia tous les curieux qui avaient été consulter les Bohémiens. Dès lors les pauvres nomades ne reçurent plus aucune visite, et ne gagnant plus rien, ils furent forcés de quitter le pays.

D'où venaient-ils? D'où venaient les bandes beaucoup plus nombreuses qui se répandirent, à la même époque, dans les autres contrées de l'Europe (*)? Les savants qui se sont posé ces questions les ont résolues de différentes manières; mais l'opinion la plus générale aujourd'hui donne aux *Zigeuner* une origine indienne. Suivant Grellmann (**), ils auraient fait partie de la caste des *sudra* ou *paria*, et auraient quitté l'Inde à l'époque des conquêtes de Timour, vers la fin du quatorzième siècle ou au commencement du quinzième. D'autres savants (***) font remonter à une époque beaucoup plus ancienne les premières migrations des *Zigeuner*. Ils s'appuient sur ce qu'un peuple de ce nom est signalé

(*) Il en vint, dit-on, en Suisse, plus de quatorze mille, vers 1418. On évalue à sept cent mille le nombre des Bohémiens actuellement en Europe. Sur ce nombre, il y en a environ dix-huit mille en Angleterre; la Hongrie, la Moldavie et la Valachie en possèdent près de deux cent mille. Enfin, c'est dans la Turquie, la Bessarabie, la Crimée, qu'il s'en trouve le plus.

(**) *Histoire des Bohémiens*, p. 284 et suiv. de la traduction française. Voyez aussi l'*Océanie de l'Univers pittoresque*, tom. I, p. 263.

(***) Voyez Malte-Brun, Précis de géographie universelle, t. VI, première édit.

même par les historiens de l'antiquité, comme habitant les bords de la mer Noire; et ils expliquent, par l'existence d'une ville nommée *Aigypsos*, dans le delta du Danube (*), l'origine égyptienne que se donnaient les premiers Bohémiens qui vinrent dans l'Europe occidentale.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ces nomades, et de l'époque précise de leur première apparition en Europe, le séjour qu'une de leurs bandes avait fait à Paris, en 1427, avait été trop lucratif pour qu'ils ne cherchassent pas à y revenir bientôt. Ils parvinrent même à pénétrer dans l'enceinte de la cité; mais, cette fois, l'autorité ecclésiastique ne fut plus la seule à s'inquiéter de leur voisinage; et une ordonnance des états généraux tenus à Orléans, en 1560, prescrivit aux gouverneurs des provinces de les exterminer par le fer et le feu. Cependant il paraît que cette ordonnance fut mal exécutée, ou qu'ils parvinrent à se soustraire aux poursuites de l'autorité, puisqu'en 1612 on fut obligé de lancer contre eux un nouvel édit d'expulsion, en prononçant la peine des galères contre ceux qui seraient, à l'avenir, trouvés sur le territoire du royaume.

Ces édits contribuèrent, sans doute, à diminuer, en France, le nombre des Bohémiens; mais ils ne purent les expulser entièrement. Les forêts et les pays de montagnes en recélèrent toujours quelques troupes plus ou moins considérables. Suivant Grellmann (**), vers le milieu du dix-huitième siècle, on en rencontrait beaucoup en Alsace et en Lorraine. On en trouve encore actuellement quelques-uns dans cette dernière province, où le peuple leur donne indifféremment les noms de *Hüngar*, *Hongres*, *Honcks*, *Hnidns* et *Zigenners*.

«(***) Cette race, complétement différente de celle qui habite la Lorraine, et dont le langage, inintelligible pour les gens du pays, indique l'origine étrangère, est répandue dans les villages de Berenthal, Philipsbourg et Verrie-Sophie (canton de Bitche). Elle compte une quarantaine d'individus. Avant 1803, ils vivaient dans les bois, sous la domination de l'un d'eux, qui était leur chef, et qui avait sur ses subordonnés le droit de vie et de mort. Plusieurs d'entre eux ayant commis des crimes, leurs compagnons n'attendirent pas les recherches de la justice, ils les fusillèrent eux-mêmes. En 1803, les agents forestiers les forcèrent à rentrer dans les villages. Ces hommes vivent du produit de leur chasse, de leurs vols et de quelques aumônes. Quelques-uns jouent de certains instruments dans les fêtes de villages; d'autres se sont faits colporteurs, et vendent de la menue verroterie et de la faïence fabriquée dans les environs. Ils ont une danse extrêmement bizarre et tout à fait caractérisée. La peau des *Hnidns* est basanée; dès leur plus tendre enfance, ils s'enduisent le corps de lard, et s'exposent nus à l'ardeur du soleil.

« Les *Hnidns* sont agiles et robustes; les hommes sont trapus, ils ont les yeux et les cheveux très-noirs, et quelquefois les traits distingués. Les jeunes filles de dix-huit ou vingt ans offrent, sous leurs haillons, une perfection de formes qu'il est rare de rencontrer chez des gens adonnés à un travail pénible. Elles sont très-belles, leur nez est légèrement aquilin, leurs yeux sont noirs, leurs sourcils arqués, leurs cheveux noirs sont d'une longueur démesurée. Une teinte de mélancolie est répandue sur la physionomie de toutes les femmes, sans exception, ce qui leur donne un caractère de tête analogue à celui des femmes de Léopold Robert, dans son tableau des pêcheurs et de la madone de l'arc. »

D'autres parties de la France contiennent encore quelques débris des

(*) Strabon, et après lui, Étienne de Byzance, font mention de cette ville.

(**) *Histoire des Bohémiens*, p. 46.

(***) Le passage suivant, où l'on trouve des détails curieux sur ces Bohémiens de France, est extrait de l'*Essai sur les invasions des Hongrois en Europe*, par M. Dussieux, p. 73 et 74.

anciennes troupes de Bohémiens; on en rencontre dans les Cévennes; mais c'est dans le Languedoc et dans la Provence qu'ils sont le plus nombreux. « Dans les mois d'août et de septembre, aux fêtes de Saint-Roch et de Saint-Michel, on voit arriver à Nîmes, entassés sur de mauvaises charrettes traînées par des mules, ou chassant devant eux des troupes d'ânes ou de petits mulets qu'ils vont vendre dans les foires, ces demi-sauvages, vrais enfants perdus de la Providence. Ils couchent à la belle étoile, ordinairement sous les ponts; leur quartier général est le Cadreau, petit pont jeté sur un ravin qui descend d'une des collines, et sert de voirie publique. C'est là qu'on peut les voir demi-nus, sales, accroupis sur de la paille ou de vieilles hardes, et mangeant, avec leurs doigts, les chiens et les chats qu'ils ont tués dans leurs excursions crépusculaires. Dans les jours de foire, ils sont tour à tour marchands, maquignons, mendiants et saltimbanques. Les jeunes filles, aux grands yeux bruns et lascifs, au visage cuivré, pieds nus, la robe coupée ou plutôt déchirée jusqu'aux genoux, dansent devant la foule, en s'accompagnant d'un bruit de castagnettes qu'elles font avec leur menton. Ces filles, dont quelques-unes ont à peine seize ans, n'ont jamais eu d'innocence. Venues au monde dans la corruption, elles sont flétries avant même de s'être données, et prostituées avant la puberté. Ces Bohémiens parlent un espagnol corrompu. L'hiver, on ne les voit pas : où vont-ils, d'où viennent-ils?

« L'hirondelle, d'où vient-elle? » (*)

Bohier (Nicolas), en latin *Boerius*, savant jurisconsulte, naquit à Montpellier vers 1470. Il fut successivement avocat à Bourges, où il enseigna le droit, conseiller au grand conseil, et président à mortier au parlement de Bordeaux. Il mourut dans cette ville en 1579. Il a publié en un latin assez barbare plusieurs ouvrages de droit public et privé, qui prouvent qu'il avait plus d'érudition que de logique.

Boiceau (Jean), seigneur de la Borderie, gentilhomme poitevin, cultivait les muses latines, françaises et poitevines. La plus remarquable de ses œuvres est le *Monologue de Robin, lequel a perdu son procès, traduit de grec en françois, de françois en latin, et enfin de latin en poitevin, imprimé à Poitiers, à l'enseigne de la Fontaine, en* 1555. C'est une satire vive et pleine d'esprit contre les plaideurs. Jean Boiceau a aussi publié quelques traités de jurisprudence qui furent bien accueillis, et qui montrent en lui un jurisconsulte d'un esprit solide et méthodique.

Boichot (Jean), statuaire du roi, membre de l'ancienne Académie de peinture, correspondant de l'Institut, né à Châlons-sur-Saône en 1738, mort à Paris, en 1814. Parmi les ouvrages remarquables de Boichot, on distingue la statue colossale de l'*Hercule assis*, qui figurait autrefois sous le portique du Panthéon; le groupe colossal de *Saint-Michel*; la statue de *Saint-Roch*; les bas-reliefs des *fleuves* de l'arc de triomphe du Carrousel. Les connaisseurs attachent également du prix aux dessins des estampes qui ornent plusieurs traductions de M. Gail. Boichot est mort le 9 décembre 1814.

Boieldieu (François-Adrien), compositeur, naquit à Rouen, le 16 décembre 1775. Son premier maître fut l'organiste de la cathédrale. Il avait à peine vingt ans qu'un opéra de sa composition, joué sur le théâtre de Rouen, eut un succès immense. Il vint à Paris en 1795. Boieldieu ne comprit pas la révolution et ne mit pas son talent au service de la liberté. Toutefois, de charmantes romances le firent bientôt connaître; il fit représenter à Feydeau, en 1797, son premier opéra, *la Famille suisse*, et deux ans après, en 1799, il se plaça, par son *Calife de Bagdad*, au niveau des plus grands compositeurs de l'époque. Toutefois, ce succès ne l'empêcha point de travailler à perfectionner encore son talent; et c'est alors qu'il reçut des le-

(*) Nizard, *Histoire de Nîmes*, p. 157.

çons de Cherubini. En 1802, il donna *ma Tante Aurore*, dont l'instrumentation, plus soignée que celle de ses précédents ouvrages, est une preuve des progrès que faisait son talent. On chantera toujours le fameux quatuor du premier acte de cet opéra. En 1803, à la suite de chagrins domestiques, Boieldieu prit la résolution d'aller à Saint-Pétersbourg, où il fut reçu par l'empereur Alexandre de la manière la plus flatteuse. Ce fut pendant son séjour en Russie qu'il composa, entre autres partitions, *Aline, reine de Golconde*, *Télémaque*, et la musique des *Chœurs d'Athalie;* il y fit aussi des marches pour la garde impériale. En 1811, il revint en France. Il y trouva Nicolo en possession de l'Opéra-Comique; mais il partagea bientôt avec lui l'exploitation de ce théâtre, et donna, l'année suivante, *Jean de Paris*, l'un de ses meilleurs ouvrages. *Le Nouveau seigneur de village* parut en 1813. En 1814, au moment où les alliés envahissaient la France, Boieldieu s'unit, avec Cherubini, Catel et Nicolo, pour composer *Bayard à Mézières*, œuvre patriotique que nous aimons à signaler ici, et qui prouve que Boieldieu savait comprendre la plus noble mission de l'art. En 1817, Boieldieu remplaça Méhul à l'Institut. L'année suivante, il produisit son *Petit chaperon rouge;* en 1820, *les Voitures versées*, enfin, en 1825, il fit représenter son chef-d'œuvre, *la Dame Blanche*. Il mourut à la suite d'une longue maladie, le 8 octobre 1834.

Boieldieu, comme compositeur, appartient à l'école mélodique. Pour lui, la musique c'est le chant, c'est la mélodie. L'harmonie n'est qu'un moyen et non un but; aussi ne fait-il pas de bruit. Secondant de tout son pouvoir la réaction opérée par Della Maria, et qui contribua si efficacement au retour de la mélodie, il sut, par ses charmants operas, prouver qu'on pouvait être à la fois savant, aimable et harmonieux sans vacarme.

Boii, peuple de la Gaule celtique, habitant entre l'Allier et la Loire, vers le confluent de ces deux rivières. Un grand nombre de Boiens se trouvaient parmi les Gaulois qui envahirent l'Italie à la suite de Bellovèse (voyez ce mot); d'autres, qui tentèrent de pénétrer de nouveau en Italie, quatre cents ans après la fondation de Rome, furent repoussés par les Romains, et allèrent s'établir en Germanie.

Boileau (Charles), abbé de Beaulieu, membre de l'Académie française, prédicateur de Louis XIV, né à Beauvais, mort à Paris, en 1704, a publié des *Homélies*, des *Sermons*, des *Panégyriques* et des *Pensées* extraites de ses sermons. La Champmêlé demandant un jour à Racine pourquoi la *Judith* de Boyer, qui avait obtenu quelque succès pendant le carême de 1695, n'avait pu se soutenir après la rentrée de Pâques « : *C'est*, répondit Racine, *que pendant le carême, les sifflets étaient à Versailles aux sermons de l'abbé Boileau.* » Ces sermons n'étaient pourtant point sans mérite, et d'Alembert, dans son *Histoire des membres de l'Académie française*, dit qu'on y trouve, sinon de l'éloquence, au moins de l'esprit.

Boileau (Étienne), *Stephanus Boileue, Steph. Bibens aquam, Steph. Boitleaue*, prévôt de Paris, devenu célèbre pour avoir donné son nom au premier recueil connu des règlements de police de cette ville.

C'est en 1258 qu'Étienne Boileau fut élevé à la charge de prévôt. Voici en quels termes Joinville raconte cet événement : « Sachez que du temps « passé l'office de la prévosté de Paris « se vendoit au plus offrant. Les pré« vosts étoient alors prevosts-fermiers, « dont il advenoit que plusieurs pille« ries et maléfices s'en faisoient, et « étoit totalement justice corrompue « par faveur d'amys et par dons ou « promesses, dont le commun n'osoit « habiter au royaume de France, et « étoit lors presque vague, et sou« ventes fois n'y avoit-il aux plaids de « la prévosté de Paris que dix per« sonnes pour les injustices et abusions « qui s'y faisoient, et fist enquerir le « roi partout ce pays là où il trouve« roit quelque grant sage homme qui

« fust bon justicier, et qui punist étroi-
« tement les malfaicteurs, sans avoir
« égard au riche plus que au pauvre,
« et lui fut amené ung qu'on appeloit
« *Estienne Boyleaue*, auquel il donna
« l'office de prévost de Paris, lequel
« depuis fit merveilles de soy mainte-
« nir audit office. Tellement que désor-
« mais n'y avoit larron, meurtrier ni
« autre malfaicteur qui osast demeurer
« à Paris, que tantost il en avoit con-
« noissance, qui ne fust pendu ou puni
« à rigueur de justice, selon la qualité
« du malfaict, et n'y avoit faveur de
« parenté, ni d'amys, ni d'or, ni d'ar-
« gent qui l'en eust pu garantir, et
« grandement fit bonne justice. »

On ne sait d'ailleurs que peu de détails sur la vie de ce magistrat, « qui justifia la confiance qu'il avait inspirée à son souverain. Louis IX venant quelquefois s'asseoir à ses côtés, quand ce prévôt rendait la justice au Châtelet, prouva combien il honorait les fonctions dont il l'avait revêtu. On lit dans un ouvrage, composé deux siècles après le règne de ce prince, que Boileau maintint une police si sévère, qu'il fit pendre même son filleul coupable de vol, et un de ses compères, convaincu d'avoir nié un dépôt d'argent qui lui avait été confié (*).

« Ce qui est mieux avéré, c'est l'influence qu'Étienne Boileau exerça sur les corporations : c'est du temps de sa prévôté que datent les règlements d'arts et métiers de la ville de Paris. Il faut détruire d'abord une erreur généralement répandue, et journellement reproduite. On représente ce prévôt comme l'auteur de règlements parfaits, et même comme le fondateur et l'organisateur des communautés d'artisans (**). Ce n'est pas là le mérite qui recommande son nom à la postérité. Les communautés existaient avant Louis IX, et elles avaient des règlements, des us et coutumes auxquels leurs membres se conformaient ; d'ailleurs la législation du moyen âge consistait moins à prescrire des règles nouvelles qu'à donner une sanction légale aux usages pratiqués depuis longtemps, et éprouvés par l'expérience.

« Voilà ce que fit Étienne Boileau à l'égard des communautés d'arts et métiers de Paris : il établit au Châtelet des registres pour y inscrire les règles pratiquées habituellement pour les maîtrises des artisans, puis les tarifs des droits prélevés, au nom du roi, sur l'entrée des denrées et marchandises ; puis les titres sur lesquels les abbés et autres seigneurs fondaient des priviléges dont ils jouissaient dans l'intérieur de Paris. Les corporations d'artisans, représentées par leurs maîtres-jurés ou prud'hommes, comparurent l'une après l'autre devant lui, au Châtelet, pour déclarer les us et coutumes pratiqués depuis un temps immémorial dans leur communauté, et pour les faire enregistrer dans le livre qui désormais devait servir de régulateur, de cartulaire de l'industrie ouvrière. Un clerc tenait la plume, et enregistrait sous les yeux du prévôt les dispositions des traditions et pratiques du métier. Aussi, dans la plupart des règlements, on déclare au début qu'on va exposer les us et coutumes ; et plusieurs se terminent par une adresse au prévôt pour lui signaler des abus à redresser ou des vœux à exaucer. Tous ces règlements sont brefs et dégagés du verbiage qui enveloppe et embrouille les règlements des temps postérieurs. A Étienne Boileau est peut-être due la forme de ces règlements ; en magistrat habile, il a pu veiller à ce qu'ils fussent rédigés d'une manière claire et précise, et à peu près uniforme. Ce type est si prononcé qu'il n'est pas difficile de distinguer un règlement des registres d'Étienne Boileau de ceux qui ont été faits sous la prévôté de ses successeurs.

« Boileau a donc le mérite incontestable d'avoir rassemblé les us et coutumes des métiers, tels qu'on les suivait à Paris, et tels qu'ils lui étaient déclarés par les notables de chaque

(*) *Mer des histoires*, édit. de 1501, in-f°., 6e âge, f°. cc, v°.

(**) Voy. Lamare, *Traité de police*, t. I, liv. I, tit. IX, et l'art. Boyleaux de la Biographie universelle.

communauté. Il a donné un corps, une existence matérielle à des regles qui n'avaient jamais été recueillies, et dont plusieurs n'avaient peut-être pas même été écrites. Si dans la suite on a conservé, malgré les progrès de la législation, le fond de plusieurs de ces règlements, c'est qu'ils étaient le fruit d'une longue expérience, et éprouvés par le temps ; ils avaient reçu la sanction qui manque à des règlements inventés dans le cabinet d'un législateur qui a dédaigné de consulter la pratique (*). »

Ce recueil de règlements est connu sous le nom de *Livre des métiers, d'Étienne Boileau*. Le registre original sur lequel ils avaient été inscrits fut longtemps conservé à la cour des comptes, et ne fut détruit qu'en 1737, lors de l'incendie qui consuma les archives de cet établissement. Mais on en possédait plusieurs copies, d'après lesquelles le comité des chartes, chroniques et inscriptions, a pu faire imprimer, en 1837, ce document, l'un des plus curieux, à coup sûr, de la collection publiée par les soins du ministre de l'instruction publique.

C'est seulement après Étienne Boileau que la charge de prévôt de Paris devint annuelle. Pour lui, il l'exerça au moins pendant dix ans. On ne sait rien de positif sur l'époque de sa mort ; suivant l'opinion la plus générale, elle arriva en 1269 ou 1270; cependant on a des motifs de croire qu'il survécut longtemps à ses fonctions de prévôt, et mourut fort vieux.

Boileau (Gilles), frère aîné de Nic. Despréaux. Il avait un esprit satirique et de la facilité pour les vers ; mais ses écrits sont négligés. Confiant dans son mérite, il se contentait de la première inspiration, et, malgré l'exemple de son frère, il ne voulait rien corriger. Son orgueil et ses épigrammes lui firent dans les lettres de nombreux ennemis. Searron, Costar, Ménage, Pélisson, usèrent envers lui de représailles. Une ligue fut formée contre lui quand il voulut entrer à l'Académie, et le crédit de Chapelain put seul le faire admettre. De bonne heure Gilles s'était brouillé avec son frère. On ne sait de quel côté furent les véritables torts. Ce qu'il y a de certain, c'est que Gilles chercha constamment à rabaisser le mérite de Despréaux, tandis que celui-ci faisait l'éloge du talent de son frère, en se plaignant seulement de son caractère et de sa conduite. Enfin ils se réconcilierent peu de temps avant la mort de Gilles, arrivée en 1669. Cet auteur a fait aussi des traductions qui, selon Voltaire, valent mieux que ses vers.

Boileau (Gilles de Bullion), écrivain du seizième siècle, fit plus de traductions que d'ouvrages originaux. Il traduisit de l'espagnol les mémoires de don Loys d'Avila et de Cuniga, sur les guerres de Charles-Quint en Allemagne, pendant les années 1545 et 1548, et y joignit des notes historiques et stratégiques. Il mit en français l'ouvrage latin d'Albert Dürer sur les fortifications, et celui de Sleidan sur la tactique, et la levée du siége de Metz. Il fut aussi le traducteur du 9e livre de l'histoire espagnole d'Amadis. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *la Sphère des deux mondes, avec un épithalame sur les noces et mariage de très-illustre et très-sérénissime prince don Philippe, roi d'Angleterre*, Anvers, 1555.

Boileau (Jacques), autre aîné de Despréaux, docteur de Sorbonne, « esprit bizarre, dit Voltaire, qui a fait des livres bizarres écrits dans un latin extraordinaire. » Les sujets de ces livres sont des questions curieuses sur l'histoire ou la discipline de l'Église, ou de minutieuses discussions sur un point de théologie ou de morale. *Recherches sur la résidence des chanoines; Traité des attouchements impudiques; Recherches sur les habits des prêtres; Histoire des flagellants; Histoire de la confession auriculaire*; tels sont les titres des principaux ouvrages de Jacques Boileau. Il y montre une étonnante érudition et une assez grande hardiesse d'esprit. On lui de-

(*) Depping, Introduction à son édition du livre des métiers d'Étienne Boileau.

mandait pourquoi il écrivait toujours en latin : « C'est, dit-il, de peur que « les évêques ne me lisent ; ils me per- « sécuteraient. » Il mit à la tête de plusieurs de ses livres des noms supposés, tels que Claudius Fonteius, Jacques Barnabe, Marcellus Ancyranus. Né en 1631, mort en 1716.

Boileau (Jacques), né à Auxerre en 1752, fut d'abord juge de paix à Avallon, puis député du département de l'Yonne à la Convention nationale. Il siégea, dans cette assemblée, parmi les membres qui prirent le nom de girondins, vota la mort de Louis XVI, fut ensuite envoyé à l'armée du Nord, et, à peine de retour, dénonça la commune de Paris, Marat surtout, qu'il appela un *monstre*, et demanda que la tribune nationale fût purifiée chaque fois que ce représentant y serait monté. Il fut un de ceux qui appuyèrent le plus violemment le projet d'une garde départementale pour assurer la liberté de la Convention. Il faisait partie de la commission des *douze*, qui commit tant de fautes, et fut la cause de l'insurrection du 31 mai 1793. Mis *hors la loi* avec le parti de la Gironde, et n'ayant pas voulu se soustraire au décret d'accusation lancé contre lui, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté le 31 octobre 1793.

Boileau (Jacques-René), né à Amiens en 1715, fut directeur de la manufacture royale de Sèvres sous Louis XV, et contribua beaucoup à la prospérité de cet établissement. Il mourut en 1772.

Boileau (Jean-Jacques), né près d'Agen en 1649, chanoine de la collégiale de Saint-Honoré à Paris, a publié un grand nombre d'ouvrages ascétiques. On a encore de lui une *vie* manuscrite de madame d'Épernon, qui contient, dit-on, des détails curieux.

Boileau (Nicolas Despréaux) fut le dernier des onze enfants du greffier Gilles Boileau, et celui qui devait faire passer le nom de cette famille à la postérité. Il naquit, selon les uns, à Crône, village près de Villeneuve-Saint-George ; selon les autres, à Paris ; mais d'après tous ses biographes, le 1er novembre 1636. Bien jeune encore, il perdit sa mère, et ses premières années ne furent pas très-heureuses dans une famille sans fortune, et qui ne paraît pas avoir pris beaucoup de soin de son enfance. Dans ce grenier aérien où on le logeait, et dont il a souvent parlé dans la suite, il eut à subir plus d'une privation ; mais le goût de l'étude qui était déjà en lui un penchant prononcé, le consolait dans ce rude apprentissage de la vie. On l'envoyait aux classes du collége d'Harcourt, et son esprit saisissait avidement tout ce qu'on enseignait dans cette docte maison. Son goût pour la lecture était tel, qu'il veillait souvent des nuits entières avec le livre qu'il avait commencé. Au bout de ses études, étant d'une famille d'avocats et de greffiers, il se vit condamné à travailler pour le barreau. Rien n'était plus contraire à la nature de son esprit ; et malgré le titre d'avocat qu'il obtint en 1656, on peut se faire une idée de l'ennui que lui causait ce genre d'occupation quand on le voit s'endormir sur les dossiers en présence même de son patron, M. Dongois, et dans sa première cause ne songer qu'aux moyens de se défaire honnêtement de sa partie. Ne pouvant surmonter sa répugnance pour le barreau, il se tourna du côté de la théologie, et peu de temps après on le chargea d'un cours en Sorbonne ; mais il s'aperçut bientôt qu'il n'avait fait que changer d'ennui : en fuyant la chicane, il trouvait la scolastique. Au milieu de ces dégoûts, il sentait croître l'amour qu'il nourrissait depuis longtemps pour la poésie : il sentait s'agiter en lui les idées ingénieuses, les traits piquants et les beaux vers. En 1660, il publia ses premières satires, qui le firent ranger aussitôt parmi les poëtes dont le talent donnait les plus belles espérances. Il fut admis à les lire dans le cercle fameux que présidait la marquise de Rambouillet. Mais peu fait pour goûter l'esprit et les manières des précieuses, il les fréquenta peu, et se produisit surtout dans cette société spirituelle, sans être guindée, qui se

réunissait autour de la Rochefoucauld, de madame de la Fayette, de madame de Sévigné. La plus grande partie des autres satires, le discours en vers adressé à Louis XIV et le dialogue des héros de romans, parurent successivement dans l'intervalle de 1660 à 1669, et achevèrent de mettre en évidence ce génie ferme, élégant, caustique, raisonnable. En 1669, le roi voulut voir un poëte à qui la langue et les lettres avaient tant d'obligations, et par lequel il avait été si magnifiquement et si délicatement loué. L'entrevue, où Boileau se montra bon courtisan, augmenta encore l'estime qu'il avait inspirée au monarque. Une pension de deux mille livres lui fut donnée. Peu de temps après, il s'attira de nouveaux applaudissements du public et de la cour par ses épîtres, où son talent a déjà atteint toute sa maturité et toute sa perfection. Honoré de l'amitié du grand roi, accueilli avec empressement par une société brillante toujours avide de lui entendre réciter ses vers, jouissant, sans être riche, d'un revenu assez considérable pour lui procurer une douce aisance, recherché par les meilleurs et les plus grands esprits du temps, lié avec Molière, la Fontaine, Bourdaloue, Racine surtout, pour lequel on connaît sa touchante et fidèle amitié, Boileau était heureux comme il a rarement été donné à un poëte de l'être. Il ne voyait s'élever contre lui que les mauvais auteurs dont il avait fait justice, et qui formaient une cabale soutenue par quelques seigneurs entêtés pour leurs premières admirations, mais peu inquiétante, parce qu'elle devenait de plus en plus ridicule. En 1677, après la publication de *l'Art poétique* et du *Lutrin*, il fut nommé, avec Racine, historiographe du roi; mais cette nomination n'eut d'autre résultat que de faire faire aux deux poëtes le voyage de la Flandre et celui de l'Alsace dans les campagnes de 1678 et de 1681. Soit négligence, soit défiance d'eux-mêmes dans un genre qui n'était point celui qu'ils avaient adopté, ils ne firent que prendre des notes et rédiger quelques fragments qui périrent, selon Racine le fils, dans l'incendie de la maison de Valincour à Saint-Cloud. En 1683, Boileau avait publié ses meilleurs écrits; il avait quarante-sept ans et n'était point de l'Académie. « Je veux que vous en soyez, » lui dit le roi; et aussitôt la compagnie l'appela dans son sein. Mais il ne vécut pas toujours en parfaite intelligence avec elle. Plusieurs de ses collègues étaient de l'origine de l'Académie, et tenaient pour les principes et les ouvrages adoptés dans leur jeunesse : d'autres n'avaient eu que des succès de salon, et cachaient assez de mauvais goût sous un brillant esprit de société. Boileau releva plus d'une fois assez rudement les erreurs de l'Académie. Après la guerre des anciens et des modernes, où il prodigua à Charles Perrault des railleries si justes, mais si dures, il n'assista plus que rarement aux séances; après la mort de Racine, il ne s'y montra plus que lorsqu'il y avait à faire une élection. Vers le même temps, il se retira de la cour; il vieillissait, et sa santé, dont il s'occupait beaucoup, et que plusieurs accidents avaient altérée, contribuait, avec la perte de la plupart de ses amis, à lui faire aimer la retraite. Cette vieillesse fut longue, et ne produisit qu'un petit nombre de travaux qui sont les moins précieux dans l'ensemble de ses œuvres. D'assez bonne heure, sa verve s'était ralentie, et il avait senti diminuer la facilité de son génie; dans ses dernières années, il n'eut d'autre occupation que de revoir ses ouvrages pour une édition nouvelle, et, ce qui n'est peut-être jamais arrivé à aucun poëte, d'écrire et de donner des conseils à son propre commentateur. Mais s'il ne produisait plus, il n'avait rien perdu de la force de son bon sens; s'il ne donnait plus de modèles du vrai goût, il se défendait encore par les critiques et les sarcasmes que lui arrachaient les applaudissements donnés par un public déjà moins délicat et moins sévère à des réformes téméraires ou à des ouvrages mal écrits. Son vieux sang s'allumait à la vue du succès des paradoxes de Lamothe, et dans l'impatience où le jetaient les

tragédies de Crébillon, il allait jusqu'à regretter ces Pradon et ces Cotin, jadis morts sous les coups de sa critique. Enfin le terme de ses jours arriva peu de temps avant la fin du règne qu'il avait embelli et chanté. Il mourut à Paris, le 17 mars 1711, dans sa soixante et quinzième année.

Il a été dit plus d'une fois de nos jours que la gloire de Boileau était en partie usurpée. Les principaux champions de la grande réforme littéraire à laquelle nous avons assisté, ont cité Boileau à leur tribunal : ils ont revu ses titres et en ont cassé plusieurs. Ce n'était pas le premier procès intenté à sa mémoire. Le dix-huitième siècle avait vu des critiques éminents porter contre lui plus d'une accusation. Il est intéressant d'examiner ces diverses attaques, les plus récentes surtout, à cause de l'importante question littéraire qu'elles soulèvent. Au dix-huitième siècle, les griefs allégués contre Boileau étaient des imperfections de génie ou des erreurs de détail : de nos jours on l'a surtout attaqué pour l'influence qu'il a exercée sur notre littérature; on a voulu ruiner le système littéraire à l'établissement duquel il a plus que tout autre contribué.

Écoutons Voltaire, d'Alembert, Diderot, Marmontel, à leurs instants de sévérité pour Boileau. Ils lui reprochent de manquer de sensibilité, de n'avoir pas cet accent de l'âme qui révèle surtout le poëte, d'être sec et froid, à force d'être raisonnable. Ils l'accusent de n'avoir pas assez de verve et de laisser voir trop souvent l'effort dans la composition de ses ouvrages. Ils le représentent comme un génie incomparable pour la raison, le bon sens, l'esprit et le travail, mais sans mouvement, sans chaleur et sans fécondité. Après ce reproche général, ils considèrent en particulier ses satires, et se plaignent d'y trouver des inégalités et trop peu d'intérêt; ils se prononcent aussi contre les satires au nom de la morale, qui, dans leur opinion, défend au poëte de railler publiquement les auteurs, et lui ôte le droit de nommer. Enfin, ils relèvent chez lui quelques jugements littéraires, où ils ne retrouvent pas la justesse ordinaire de son goût : par exemple, ils le reprennent pour avoir mis Horace à côté de Voiture, pour n'avoir vu que du *clinquant* dans le Tasse, pour n'avoir jamais eu que des paroles de blâme pour Quinault.

Telles sont, en résumé, les principales critiques adressées à Boileau par des hommes qui, d'ailleurs, lui ont rendu de sincères et glorieux hommages. Le vrai et le faux se mêlent dans ces critiques. Sans doute, Boileau n'avait pas reçu de la nature cette sensibilité vive et profonde qui donne à la poésie son plus puissant attrait. Il avait plus de raison que d'âme, et eût été incapable assurément de faire une tragédie comme Racine, ou une fable comme la Fontaine. Mais, ainsi que l'observe justement la Harpe, on ne peut pas en tirer contre lui une raison de blâme, puisqu'il a toujours su se borner aux genres qui lui convenaient, et sur lesquels il avait plus de droits que personne. Prétendre qu'il n'a point de verve, c'est pousser bien loin la sévérité. Sans doute l'inspiration poétique n'est point abondante chez lui; elle n'est point continue; on sent qu'après avoir parcouru un certain trajet l'auteur est forcé de faire une pause, et d'attendre le retour de la muse : on le sent à la froideur et au tour pénible des transitions; mais si la verve ne circule pas d'un jet dans les vers de Boileau, elle n'en est pas absente, et beaucoup de passages sont écrits avec abondance et vivacité, pleins de feu et d'entraînement. On en pourrait tirer un grand nombre de ce genre des *Épîtres*, et plus encore peut-être du *Lutrin*, cette œuvre originale que tant d'imagination anime, cette fantaisie brillante et correcte, où toujours le mouvement et la couleur s'unissent à la rigoureuse perfection du travail. On trouverait même pour répondre à l'exagération du reproche beaucoup de citations dans ces satires tant dépréciées par Voltaire et Marmontel. Les satires, malgré les

faiblesses qu'on y rencontre, et la distance évidente qui les sépare des épîtres, doivent compter parmi les titres de gloire de Boileau, car elles sont, en général, l'ouvrage d'un esprit juste et mordant qui enferme sa pensée dans un tour précis et vif. En vain a-t-on invoqué la morale contre elles; la question de savoir s'il est permis au poëte de tourner en ridicule les mauvais livres, et de nommer leurs auteurs, ne peut faire le sujet d'un doute pour tout homme impartial, et Voltaire ne consultait que son dépit et sa haine contre ses propres censeurs, en traitant de liberté criminelle le plus légitime de tous les droits, le privilége inaliénable de la critique. Quant aux erreurs que Boileau a pu commettre dans quelques-uns de ses jugements, elles ne nous semblent pas constituer un tort aussi grave qu'on l'a dit. Jamais aucun critique n'a été infaillible, et les plus éclairés, les plus maîtres d'eux-mêmes ne peuvent se soustraire entièrement à l'empire des préjugés de leur époque ou à l'exagération de leurs propres idées. Si Boileau met Voiture à une place trop élevée, c'est une marque de l'ascendant universel que ce bel esprit possédait sur le siècle; s'il parle du Tasse avec dédain, cela tient à l'excès de son amour pour la simplicité et de son aversion pour la mollesse et la fadeur. Nous ne faisons ici que reproduire la Harpe, qui a bien défendu Boileau contre ses détracteurs du dix-huitième siècle. Mais la Harpe n'aurait pas dû se mettre comme les autres à réhabiliter Quinault, pour lequel Boileau n'avait été que trop sévèrement juste. Quinault, adopté au dix-huitième siècle par une société passionnée pour les tirades d'opéra et les fadeurs lyriques, ne mérite l'estime des connaisseurs que pour quelques morceaux que l'on a souvent cités, et qu'on est sûr de retrouver partout où il est question de lui, parce qu'il n'y en a pas d'autres à citer.

De nos jours, les novateurs en littérature, après avoir répété tout ce que le dix-huitième siècle avait élevé de plaintes contre Boileau, ont été plus loin, et ont accusé formellement l'auteur de *l'Art poétique* d'avoir ôté au génie français sa liberté, enchaîné l'imagination au nom de la raison, étouffé l'enthousiasme au nom du goût, et donné à la littérature du dix-septième siècle, par ses critiques et ses préceptes, un caractère de régularité pompeuse, de rectitude froide et monotone, qu'elle n'aurait pas eu, si elle eût été dirigée avec plus d'intelligence et de grandeur. Puis, agissant d'après cette idée, ils ont aboli les anciennes lois, renversé tout l'édifice élevé par Boileau, et se sont mis à bâtir eux-mêmes, dans un genre tout nouveau, sur les ruines qu'ils avaient faites.

Plaçons-nous comme il faut pour apprécier au vrai l'influence de Boileau sur son siècle, influence qui, dans tous les cas, salutaire ou nuisible, heureuse ou funeste, n'a pas été aussi grande qu'on le dit; car un homme ne fait pas à lui seul le caractère d'une littérature; et les grands critiques, les législateurs du goût, obéissent à l'impulsion commune autant qu'ils la règlent.

Quel était l'état des lettres au moment où parurent les premiers ouvrages de Boileau, c'est-à-dire, au moment où Louis XIV commençait à régner par lui-même sur la France paisible et florissante? Des hommes de génie, dont la gloire devait illustrer ce siècle, mais dont le nom était encore peu connu, mettaient au jour leurs premiers essais: la voie vers laquelle ils se sentaient portés était celle que Malherbe, Corneille et Pascal avaient frayée. L'exemple de ces grands devanciers, l'étude sérieuse de l'antiquité, et la tendance croissante de l'époque vers la noblesse et l'ordre, les portaient à joindre, dans leurs écrits, la régularité à la grandeur, la sagesse à la force, et l'élégance à l'enthousiasme. C'était là l'instinct et le besoin de leur génie. Mais l'expérience leur manquait à cause de leur âge, et sur un terrain encore peu battu leurs premiers pas étaient peu sûrs. D'un autre côté, se présentait une école

d'écrivains arriérés qui s'obstinaient dans les traditions de l'hôtel de Rambouillet, et mêlaient au goût de la cour de Louis XIII et d'Anne d'Autriche pour le jargon précieux et pour les romans, un reste de l'enflure et du pédantisme de Ronsard. Chapelain était à leur tête et trouvait encore de nombreux partisans. D'autres auteurs, qui n'avaient ni plus de goût ni plus de génie que Chapelain, mais qu'animait une verve libre jusqu'à la grossièreté et la folie, professaient le mépris des règles et du travail, et s'inspiraient de la débauche et du hasard dans leurs poésies bouffonnes ou licencieuses. C'était l'école de Saint-Amant et des poëtes buveurs et fanfarons de la fronde. Ainsi, chez ceux-ci, force et grandeur de génie, goût naturel de l'élégance et de la justesse, mais jeunesse, inexpérience, hésitation; chez ceux-là, pédantisme, emphase romanesque, purisme ridicule, et réminiscences du seizième siècle; chez les autres, liberté désordonnée et grossière, licence sans génie: voilà sous quels traits la littérature s'offrait à Boileau lorsqu'il publia ses premières satires, en 1660. Voici l'influence qu'il exerça sur elle. Il seconda les dispositions des hommes de génie; il les affermit dans cette voie de naturel et d'art, de passion et de raison, où l'esprit de l'époque et leur propre nature les attiraient, et qui est, après tout, celle du génie français lui-même. Il les avertit de leurs faux pas au début, encouragea leurs progrès, applaudit à leurs triomphes, et prit la défense de leur gloire contre une critique envieuse. Il ne leur imposa aucun joug, et fut pour eux un conseiller judicieux, un utile ami, non un pédagogue, ni un despote. Les auteurs précieux, les beaux esprits pédants qu'on admirait encore dans les ruelles, trouvèrent en lui un impitoyable critique. Sans s'inquiéter du préjugé qui combattait pour cette école, et des protections qu'elle trouvait à la cour, il épuisa les traits du ridicule contre ces poëmes épiques fastidieux, ces aventures extravagantes de romans dont la mode et l'enfance du goût avaient seules fait le succès. Quant aux poëtes bouffons et indisciplinés qui s'enivraient au cabaret, ou s'engraissaient dans la domesticité d'un grand seigneur, il joignit, pour les combattre, le mépris à la raillerie, et fit bientôt partager au public son dégoût pour leur burlesque indécence. Telles furent les diverses parties de la tâche qu'il accomplit. En même temps qu'il éclairait Racine sur la frivolité et l'affectation de ses premières poésies, et l'avertissait de sa vocation pour la simplicité, le naturel et la correction, il désabusait le public sur *la Pucelle*, et dépouillait son auteur d'une réputation usurpée: il condamnait au mépris et à l'oubli les vers de Saint-Amant et de Linière. Y a-t-il là-dedans matière à procès contre lui? Dira-t-on qu'il a méconnu le génie de son époque et fait peser sur les lettres un joug violent? Où sont les grands génies dont il a fait tomber ou contrarié l'essor? Où sont ceux qu'il a étouffés? Croira-t-on que sans lui Racine eût été un Shakspeare; que Saint-Amant fût devenu un grand poëte? Soyons plus justes envers lui. Avouons qu'il a servi et développé les véritables tendances littéraires du dix-septième siècle. Disons qu'il a accéléré le progrès de ce qui devait triompher et la chute de ce qui devait périr. C'est la plus juste manière d'apprécier son influence et ses services.

Après l'accusation générale dont nous avons essayé de discuter la valeur, les modernes réformateurs ont attaqué Boileau en détail, dans les règles particulières de son code littéraire. Il serait trop long d'examiner toutes les objections élevées contre les prescriptions de l'Art poétique. La question du théâtre est une de celles qui ont excité les plus vives réclamations et les débats les plus animés. Il est certain qu'on pouvait introduire dans la tragédie quelques réformes légitimes. On pouvait trouver trop étroites les unités de temps et de lieu, et demander à les suivre moins strictement. Nul doute qu'on eût raison

de vouloir mettre sur la scène un peu plus d'action et de variété qu'il n'y en avait eu, en général, et à quelques grandes exceptions près, du temps de Boileau. Si les réformateurs s'étaient bornés à ces changements, ils eussent rencontré moins d'adversaires, et il eût été plus facile de s'entendre. Mais des changements ne leur suffisaient pas, ils ont fait une révolution. On les a vus abolir entièrement les unités de temps et de lieu, disposer à leur gré, et avec une liberté absolue, de la durée et de l'espace; compliquer les ressorts de l'action, multiplier les événements, les coups de théâtre, les péripéties frappantes et terribles, recourir à l'horreur pour donner plus de force à l'émotion dramatique; enfin porter le dernier coup à l'ancien système, en substituant à la noblesse soutenue, à la grandeur idéale de la tragédie, une image plus exacte et plus complète des différentes faces de la vie réelle; en présentant à côté du noble et du majestueux le familier et le trivial, à côté du touchant le comique, à côté du pathétique le bouffon, à côté du beau et du régulier le laid et le bizarre. Tels furent les principaux caractères du drame, sorte d'intermédiaire entre la tragédie et la comédie, forme bien préférable, aux yeux des novateurs, à tout le système dramatique de Boileau, et destinée, selon eux, à le remplacer. D'un autre côté, les partisans exclusifs du passé repoussaient le drame comme une invention monstrueuse, une œuvre de folie. Ces anathèmes réciproques étaient injustes. Tout en admirant, autant que nous le faisons, les tragédies de Racine et l'Art poétique de Boileau, on peut croire que le champ des tentatives littéraires ne doit jamais être fermé à la pensée, et que l'art est susceptible de revêtir plusieurs formes. La nouveauté ne doit jamais être une cause d'exclusion dans les arts. *Tous les genres sont bons*, a dit Boileau, *hors le genre ennuyeux*. Si le drame est un genre capable d'intéresser l'esprit, de saisir l'imagination, d'émouvoir le cœur, il faut donner au drame droit de cité dans les lettres. Or, on ne peut nier que le drame ne puisse produire ces effets. Nous n'en citerons pas pour exemple les ouvrages des novateurs eux-mêmes, qui rarement ont appliqué avec bonheur leurs propres principes, mais le théâtre de Shakspeare est là pour répondre à une proscription arbitraire et aveugle. Laissons donc ouverte à nos auteurs cette nouvelle carrière. Mais faut-il, avec la nouvelle école, reléguer au nombre des choses mortes la théorie de Boileau sur l'art dramatique, et placer les tragédies de Racine dans un rang bien inférieur aux drames de Shakspeare? C'est là un autre excès. Pour nous, loin que les nouveaux principes nous paraissent être la condamnation et la ruine des anciens, il nous semble que la tragédie classique, telle qu'elle se présente dans *Andromaque*, *Iphigénie* et *Athalie*, est, et restera toujours la plus haute expression, le plus parfait modèle du genre dramatique, et que la théorie de Boileau, malgré quelques erreurs de détail, est ce qui a jamais été dit de plus juste et de plus élevé sur ce grand art. Sans doute l'impression causée par le drame, étant plus voisine de celle que la réalité produit, est plus forte et plus saisissante que celle de la tragédie; mais le but suprême de l'art est-il de faire naître ces impressions qui saisissent, troublent, remuent, comme les événements même de la vie humaine? Pour nous, le vrai but de l'art, l'œuvre essentielle du génie, c'est de nous transporter dans un monde idéal où les impressions de notre âme sont le reflet épuré de celles de la vie, où tous les objets agrandis ou embellis, sans cesser d'être vrais, ne produisent sur nous aucune émotion qui ne soit un plaisir noble, doux, élevé. La tragédie classique, et nous ne donnons ce nom qu'aux œuvres dignes de le porter, la tragédie classique représentant la nature humaine avec une attentive et savante fidélité, et en même temps lui prêtant une délicatesse, une harmonie, une beauté que malheureusement elle ne possède pas en réalité,

élève notre âme en même temps qu'elle l'intéresse, et enchante à la fois la raison et l'imagination. Telle est la double puissance de l'*Andromaque* et de l'*Iphigénie*. Voilà pourquoi la forme dans laquelle ces ouvrages sont conçus nous paraît supérieure à toutes celles qu'on a créées pour le théâtre. Sans doute ces contrastes qui naissent dans le drame d'une reproduction moins épurée de la vie humaine, y sont une source d'effets puissants : sans doute les musiciens qui rient et boivent auprès du corps inanimé de Juliette rendent les larmes de sa mère et de son amant plus touchantes : sans doute Desdémone ressort plus pure et plus naïve encore sur le fond ténébreux des bassesses et du cynisme de Iago. Mais ce qui est une source de contrastes peut en être une de dissonances. En jetant ainsi sur le théâtre tous les accents de l'âme, tous les aspects de la vie, peut-on éviter de choquantes disparates? L'âme ne se prête pas toujours à ces impressions de nature si diverse qui la frappent coup sur coup. Souvent la brusque opposition du pathétique et du comique, au lieu de seconder l'effet de l'un ou de l'autre, ne peut qu'affaiblir l'un et l'autre. Ce n'est pas sans raison que Boileau a séparé la comédie de la tragédie, et exigé de celle-ci cette noblesse soutenue, qu'il ne faut pas confondre avec la pompe, et qui n'exclut ni le naturel ni la passion. On objecte que le poëte, fidèle aux préceptes de Boileau, pourra charmer les esprits d'élite, les intelligences élevées, mais restera sans action sur la foule dont le drame s'empare avec tant de puissance. Est-il donc vrai que le peuple ne puisse pas être sensible aux beautés dramatiques de l'ordre le plus élevé? Est-il vrai que l'art véritable ne puisse admettre que l'aristocratie des intelligences dans son sanctuaire? N'avons-nous pas vu plus d'une fois, lorsque naguère de grandes solennités ouvraient à la foule empressée les portes de la comédie française, n'avons-nous pas vu Racine accueilli avec plus d'admiration et d'enthousiasme que les jours ordinaires, par un parterre ignorant mais sensible, comme l'est toujours le peuple, à tout ce qui est grand et élevé? Avant de prononcer si vite sur cette question, qu'on se rappelle ce que disait le plus habile interprète de nos chefs-d'œuvre, notre Talma : il avouait qu'il ne jouait jamais mieux que dans ces jours de représentation gratuite, où l'émotion populaire augmentait la sienne. Encore une fois, nous laissons place au drame parmi les genres littéraires; mais nous croyons que celui où s'immortalisa Racine, en suivant les préceptes de Boileau, appartient à une sphère plus haute et fait plus d'honneur à l'esprit humain.

Boin (Antoine), médecin et député, naquit à Bourges le 19 janvier 1769. Il servit longtemps comme médecin dans les armées de la république et de l'empire, et il est auteur de quelques bons ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Dissertation sur la chaleur vitale; Coup d'œil sur le magnétisme; Mémoire sur la maladie qui, en* 1809, *régna sur les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges*. Il fit, en 1815, partie de la minorité de la chambre *introuvable*. Dans les sessions suivantes, ses opinions furent, en général, assez modérées; mais en 1820, lors de la discussion de la loi électorale, il eut le malheur d'attacher son nom au déplorable amendement qui accordait le double vote aux électeurs des colléges de département, et duquel résulta la nouvelle loi des élections, et la chambre qui vota tant de lois funestes, telles que celles de l'*indemnité*, du *sacrilége*, du *droit d'aînesse*, etc. A cette époque, M. Boin était inspecteur général des eaux minérales de France, aux appointements de douze mille francs. En 1815, il avait travaillé avec beaucoup d'activité au renversement du trône impérial, et avait, en récompense de son zèle, reçu la croix d'honneur des mains du duc d'Angoulême.

Boinvilliers (Jean-Étienne-Judith Forestier), laborieux grammairien, né à Versailles en 1766, fit ses

études au collége de cette ville, et vint, à l'âge de vingt ans, ouvrir à Paris un cours de littérature. Il entra ensuite comme élève du département à l'École normale, et obtint, lors de la création des écoles centrales, la chaire de belles-lettres à celle de Beauvais. Ce fut le sentiment patriotique qui lui dicta son premier ouvrage, lequel parut en 1794, sous le titre de *Manuel du républicain, ou l'Esprit du contrat social mis à la portée de tout le monde*. Il serait difficile aujourd'hui d'en retrouver un exemplaire. L'élan qui le lui avait inspiré se calma singulièrement dans la suite. On peut supposer néanmoins que le souvenir que cette publication avait laissé dans certains esprits fut pour quelque chose dans la disgrâce qui frappa Boinvilliers en 1816. Il était, à cette époque, inspecteur de l'Académie de Douai, après avoir successivement rempli les fonctions de censeur des études dans les lycées de Rouen et d'Orléans. Sans motif apparent, il fut brusquement mis à la retraite. Il vint à Paris, résolu de consacrer à ses travaux littéraires les loisirs forcés que lui procurait cette sorte de destitution. La liste des ouvrages auxquels il a mis son nom est trop longue pour trouver place ici. Les plus connus ne sont que des éditions améliorées, des abrégés ou des traductions d'auteurs, à l'usage des écoles. Parmi ceux qui lui appartiennent en propre, on doit distinguer sa *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et analytique de la langue française*, qui parut pour la première fois en 1803, travail utile, fait avec conscience, et particulièrement riche en exemples bien choisis, et par lesquels l'auteur éclaire d'une manière plus heureuse qu'il n'eût pu le faire par de longs développements théoriques, une foule de cas particuliers. Il avait précédemment publié une grammaire et un manuel pour l'étude de la langue latine. Il y ajouta ensuite divers bons recueils d'exercices, des ouvrages d'éducation, enfin quelques œuvres dramatiques, et des poésies qui sont ses productions les plus faibles. Membre d'un grand nombre de sociétés littéraires des départements, et correspondant de l'Institut depuis 1800, il se mit sur les rangs, en 1819, pour une place vacante à l'Académie, et n'eut qu'une voix! Ce fut alors qu'il se retira à Ourscamp, département de l'Oise, où il mourut en 1830.

Boiron (Pierre), né à Saint-Chamond, exerçait, dans cette ville, la profession de tonnelier lorsque ses sentiments patriotiques bien connus lui firent donner par ses concitoyens la place d'officier municipal; il fut ensuite nommé député suppléant à la Convention nationale par le département de Saône-et-Loire, ne prit séance qu'après le procès de Louis XVI, et se rangea du côté des girondins. Après le 31 mai 1793, il fut accusé d'avoir pris une part active, par ses conseils, à l'insurrection fédéraliste de Lyon; il parvint à se disculper, et un décret, rendu le 8 mars 1794, le déchargea de cette accusation. Après la session conventionnelle, il retourna à Avallon, et reprit son métier de tonnelier.

Bois-Dauphin (Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de), maréchal de France, chevalier du Saint-Esprit et gouverneur d'Anjou, fils de René II de Laval-Bois-Dauphin et de Jeanne de Lenoncourt-Nanteuil. Ses premières actions d'éclat eurent lieu au siége de Livron, en 1575. Il se distingua ensuite à celui de la Fère, en 1580, et au combat d'Anneau, en 1587. Plus tard, ayant embrassé le parti de la ligue, il fut blessé et fait prisonnier à la bataille d'Ivry, en 1590. Il ne tarda pas cependant à faire sa paix avec Henri IV, auquel il remit les places de Sablé, Château-Gonthier, etc. C'est ce prince qui le fit maréchal de France, et lui confia le gouvernement de la province d'Anjou. Louis XIII le nomma, en 1615, lieutenant général de l'armée qu'il envoya contre les princes. C'est le dernier commandement dont ait été revêtu le maréchal de Bois-Dauphin; il quitta la cour peu de temps après, et se retira dans ses terres, où il mourut en 1629. Il avait épousé Madeleine de Montclair, dame

Digitized by Google

de Bourbon, dont il avait eu un fils, Philippe-Emmanuel de Laval-Bois-Dauphin, qui mourut en 1640.

Bois de la Roche, vicomté de Bretagne, dépend aujourd'hui du département du Morbihan.

Bois-Février, seigneurie de Bretagne, érigée en marquisat en 1674.

Boisgelin (Jean-de-Dieu-Raymond de Lucé) naquit à Rennes, le 27 février 1732. Destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, il fut nommé successivement grand vicaire de Pontoise, évêque de Lavaur et archevêque d'Aix. Il laissa dans cette dernière ville des souvenirs honorables. Ayant été nommé président des états de Provence, il fit décréter par cette assemblée la construction d'un canal, auquel on a donné son nom; la fondation d'une maison d'éducation pour les demoiselles pauvres, et qui subsiste encore à Lambsec, et plusieurs autres établissements utiles. En 1789, M. de Boisgelin siégea, comme député du clergé d'Aix, aux états généraux, où, après s'être montré l'un des plus zélés antagonistes de la réunion des trois ordres, il vota pour l'abolition des priviléges féodaux et pour la répartition annuelle de l'impôt. Mais ensuite il se prononça pour que l'on conservât au roi le droit de guerre et de paix. Cependant il fut élu président de l'Assemblée le 23 novembre 1790. Il opina ensuite pour le maintien des dîmes, en proposant, de la part du clergé, un sacrifice de quatre cents millions. Après avoir combattu la motion qui mettait à la disposition de l'Assemblée tous les biens de l'Église, en garantie de la valeur des assignats, il proposa la convocation d'un concile général, et publia un écrit intitulé : *Exposition des principes des évêques de l'Assemblée.* Après la session de l'Assemblée constituante, un archevêque constitutionnel ayant été nommé à Aix, M. Boisgelin se retira en Angleterre, et ne revint en France qu'après la signature du concordat. Il fut nommé, en 1802, à l'archevêché de Tours, et reçut peu de temps après le chapeau de cardinal. Il mourut à Angervillers, le 22 août 1804.

Le cardinal de Boisgelin était doué d'un goût fin et délicat, d'un esprit brillant et facile; il aima les lettres et les cultiva avec succès. Il prononça, en 1765, l'oraison funèbre du dauphin, fils de Louis XV, celle de Stanislas, roi de Pologne, et enfin celle de la dauphine. Il fut nommé, en 1776, membre de l'Académie française, à la place de l'abbé de Voisenon. Son successeur à la seconde classe de l'Institut fut Dureau de Lamalle.

Boisgerard (Marie-Anne-François Barbuat de) naquit le 18 juillet 1767, à Tonnerre, département de l'Yonne. Destiné à la carrière des armes qu'avait suivie son père, il entra à l'École militaire, et y fit de tels progrès, qu'en 1791 il fut nommé capitaine du génie. L'année suivante, il se trouva au siége de Spire, et se signala à la prise de cette ville. Il assista aussi à la prise de Mayence, et se rendit ensuite dans la Vendée. Quelque temps après, il passa à l'armée du Nord, et se fit remarquer à Charleroi, à Landrecies, devant le Quesnoy, où il fut blessé, et au siége de Valenciennes, où il fut chargé de l'attaque de la citadelle. Lors du blocus de Maëstricht, il commanda les troupes qui avaient ordre de se porter sur le fort Saint-Pierre, et était sur le point de voir les mesures qu'il avait prises pour faire sauter ce fort couronnées d'un entier succès, quand les assiégés demandèrent à capituler. Il reconstruisit ensuite le fort de Kehl et la tête du pont de Huningue. Ce fut dans cette occasion qu'il imagina les ponts-radeaux, afin de faciliter les communications. Bientôt après, il passa, en qualité de chef de brigade et de commandant en chef du génie, à l'armée dite d'Angleterre. En 1799, il se rendit à l'armée d'Italie, et fut blessé mortellement à la bataille de Capoue, gagnée par le général Championnet, au moment où le traité de paix venait d'être signé.

Boisguillebert (Pierre le Pesant, sieur de), lieutenant général au bailliage de Rouen, mort en 1714, est auteur de deux traductions de *Xiphilin* et d'*Hérodien*, et d'une *Nouvelle*

historique sur Marie Stuart; mais son principal ouvrage est son *Détail de la France sous le règne de Louis XIV*. Cet ouvrage, après avoir eu plusieurs éditions sous ce titre, fut réimprimé à Bruxelles, en 1712, sous celui de *Testament politique de M. de Vauban*. Il renferme sur l'administration des finances des idées justes et saines, et peut encore être consulté aujourd'hui avec fruit, surtout pour les détails statistiques qu'on y trouve.

Boishardy (Charles) avait servi comme officier dans le régiment de Royal-Marine, et donné sa démission au commencement de la révolution. Après s'être mêlé, en 1792, aux intrigues de la Rouarie, il devint, en 1793, officier supérieur de l'armée catholique et royale de Bretagne. Il se soumit en 1795; mais sa correspondance adressée aux membres du conseil du Morbihan ayant été interceptée, et son projet de réunion avec d'autres chefs de chouans à Villehemet ayant été divulgué, il fut surveillé et arrêté au moment où il cherchait à rejoindre ses complices. Il fut fusillé, et sa tête fut promenée dans les rues de Lamballe et de Montcontour.

Boislandry (Louis de), né en 1749, était négociant à Versailles, lorsqu'il fut nommé député du tiers état de la prévôté de Paris aux états généraux de 1789. Le 6 juillet 1790, il fit, au nom des comités ecclésiastique et de constitution, un rapport sur la nécessité de forcer les évêques à résider dans leurs diocèses; il combattit aussi la proposition de Mirabeau sur une nouvelle émission d'assignats, et proposa d'éteindre la dette nationale au moyen de délégations nationales portant cinq pour cent d'intérêt. En février 1791, il vota contre l'établissement des taxes à l'entrée des villes, et engagea l'Assemblée à s'occuper de régler les droits de patentes. Il se retira de la scène politique après la session de l'Assemblée constituante. Il est mort à Paris en 1834. On a de lui plusieurs ouvrages estimés sur le commerce et l'administration publique.

Bois-le-Duc (siége de). — En 1794, une place forte était nécessaire à l'armée du Nord pour poursuivre les Anglais au delà de la Meuse. Ce fut Bois-le-Duc que l'on choisit; mais ce n'était pas chose facile que de s'en emparer. Cette place était environnée de forts bien entretenus et bien armés, et des inondations, qui s'étendaient à plus de trois cents toises de ses remparts, en faisaient comme une île au milieu d'un vaste fleuve. Tant d'obstacles ne rebutèrent pas l'armée française. On n'avait point d'artillerie de siége, mais la garnison était faible; on se fia à la fortune. On attaqua tout à la fois la ville et les forts d'Orten et de Crèvecœur, dont la prise devait priver la place de toute communication avec la Meuse. La ville fut investie le 23 septembre. Dès le lendemain, on entra dans le fort d'Orten, évacué par les Hollandais. On établit quelques batteries d'obusiers et de canons, à quatre-vingts toises des ouvrages extérieurs; on ouvrit la tranchée devant le fort de Crèvecœur, et on le bombarda avec tant de persévérance, qu'il se rendit, le 29 septembre, au général Delmas. L'occupation de ce fort, en affaiblissant les moyens de défense de Bois-le-Duc, ouvrait encore le passage de l'île de Bommel, position décisive pour l'invasion de la Hollande. On s'empara même du fort Saint-André, mais on ne pensa pas à en réparer les fortifications et à les mettre en état de défense; de sorte que les Hollandais, qui connaissaient l'importance de cette position, purent la reprendre et la mettre à l'abri d'un nouveau coup de main.

Cependant le siége de Bois-le-Duc traînait en longueur. On commençait à avoir des inquiétudes sur l'issue de cette entreprise. Les pluies avaient étendu les inondations; les tranchées près des ouvrages extérieurs n'étaient plus praticables; l'artillerie de siége était arrivée, mais il fallait, pour l'établir, de grands travaux que le sol inondé rendait longs et difficiles. Les forts isolés qui environnaient la ville en empêchaient les approches. Cependant les batteries de pièces de campagne et les obusiers avaient incendié

Digitized by Google

plusieurs parties de la ville; et l'opinion, plus forte dans la guerre que les armes elles-mêmes, y combattait pour les Français. Au moment où l'on s'y attendait le moins, le gouverneur, qui s'était casematé et qui même avait blindé sa demeure avec des bois et du fumier, pour la mettre à l'abri des bombes, dont il craignait singulièrement les éclats, demanda à capituler. On se hâta de lui accorder les honneurs de la guerre; et, le 10 octobre 1794, il retourna en Hollande avec sa garnison, prisonnière de guerre sur parole. On s'étonna de trouver sur les remparts cent quarante-six bouches à feu, et cent trente milliers de poudre dans les magasins.

Bois-Meslé (Jean-Baptiste Torchet de), avocat au parlement de Paris, est auteur d'une *Histoire générale de la marine*, publiée de 1744 à 1758, en 3 vol. in-4°. Il a paru, en 1759, une seconde édition de cet utile ouvrage.

Boismont (Nicolas Thyrel de), célèbre prédicateur, membre de l'Académie française, était né près de Rouen, en 1715. Il mourut à Paris, le 20 décembre 1786, âgé de soixante et onze ans, avec le titre de prédicateur du roi, et celui de docteur en théologie de la maison de Navarre. Ses œuvres ont été recueillies et publiées à Paris en 1805, en 1 vol. in-8°.

Boismorand (Claude-Joseph) naquit à Quimper en 1680, et entra dans l'ordre des jésuites, chez lesquels il professa pendant quelque temps la rhétorique à Rennes; mais quelques écarts l'ayant fait reléguer à la Flèche, il quitta la société, quoique déjà revêtu de la prêtrise, et rentra dans le monde, où il se lit bientôt connaître sous le nom de l'abbé *Sacred*... « Il a passé, dit Collé, pour le plus beau et le plus grand jureur de son temps. Cependant il reconnaissait un supérieur dans ce grand art de jurer : c'était un nommé *Passavant*, mauvais sujet et gros joueur; cela est presque synonyme. Un jour que l'abbé de Boismorand avait perdu beaucoup d'argent de suite, et qu'il s'était épuisé en jurements nouveaux, n'en pouvant plus inventer, il regardait le ciel avec fureur, en disant : *Mon Dieu, mon Dieu, je ne te dis rien, je ne te dis rien, mais je te recommande à Passavant*. Le soir d'un matin qu'il avait fait un sermon très-pathétique, comme il perdait son argent au jeu, il regardait le ciel en donnant ses derniers écus, et disait : *Eh! oui, mon Dieu!... oui!... oui!... je t'enverrai des âmes.* » Lors des grandes querelles des jansénistes et des molinistes, Boismorand se créa une singulière ressource. Il composait contre les jésuites des mémoires qu'il allait dénoncer au P. Tournemine comme l'œuvre des jansénistes, et se faisait ensuite donner de l'argent pour répondre à ces mémoires. Le manége fut découvert; mais les jésuites, craignant sans doute de s'en faire un ennemi, ne lui tinrent pas rancune. La plume de Boismorand était aux ordres de qui la payait; sans savoir l'anglais, il traduisit le *Paradis perdu*, d'après la traduction de Dupré de Saint-Maur. Cet homme singulier mourut, dit la Place, sous la haire et le cilice, en 1740. On a de lui divers mémoires pleins de verve, et une *Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne*, 1720, in-12.

Boisrobert (François-Métel), né à Caen vers 1592, se fit remarquer par sa gaieté et son talent pour la bouffonnerie, et eut pour auteurs de sa fortune un pape et un cardinal. Il fut d'abord avocat, profession qui ne convenait point à son humeur. Dans un voyage qu'il fit en Italie, il montra à Rome tant d'esprit et de verve plaisante, que le bruit en vint au pape Urbain VIII, qui désira le voir. Boisrubert fut présenté, et fut si amusant, que le pontife voulut lui donner une marque de sa reconnaissance : il le fit possesseur d'un prieuré en Bretagne. Boisrobert ne s'était senti jusque-là nulle vocation pour l'état ecclésiastique : quand il se vit prieur, il comprit que l'Eglise pouvait être le chemin de la fortune; il entra bientôt dans les ordres, et ne tarda pas à être pourvu d'un bon canonicat à Rouen. L'habit ecclésiastique ne lui ôta rien de sa gaieté. Ayant été

introduit un jour chez le cardinal de Richelieu, il se surpassa lui-même en esprit et en bons mots. Le cardinal voulut que Boisrobert fût à lui. Le joyeux bouffon devint de plus en plus nécessaire au ministre pour lui faire oublier, à ses instants de loisir, les fatigues et les soucis de la politique. Richelieu s'habitua tellement à lui, que l'ayant disgracié pour certaines plaisanteries un peu trop fortes, il ne riait plus depuis son départ, et ne put résister à la requête de l'exilé, au bas de laquelle le médecin Citoir avait ajouté, en forme d'ordonnance : *Recipe Boisrobert.* Citoir, premier médecin du cardinal, reconnaissait que la gaieté de Boisrobert était plus puissante que tous ses remèdes. Boisrobert eut encore d'autres titres à la reconnaissance de Richelieu : il travailla beaucoup à ces pièces de théâtre que le cardinal composait en collaboration avec plusieurs hommes de lettres ses favoris, et dont il aimait à être cru l'auteur. Il fut généreusement récompensé : il reçut plusieurs riches bénéfices, entre autres l'abbaye de Châtillon-sur-Seine, et eut en outre une place de conseiller d'État ordinaire. On connaît le joli rondeau où Malleville s'égaya sur la fortune de Boisrobert :

Coiffé d'un froc bien raffiné
Et revêtu d'un doyenné,
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frère René, etc.

Après la mort de Richelieu, Boisrobert fut exilé de la cour. Il était grand joueur, et avait le défaut de jurer beaucoup en jouant. On trouva qu'il n'avait pas les mœurs d'un ecclésiastique, et comme son protecteur n'était plus là pour le défendre, on le renvoya dans son abbaye. Il mourut en 1662. Il avait composé dix-huit pièces de théâtre, et un roman intitulé *Histoire indienne d'Anaxandre et d'Orasie.*

Boisseau (François-Gabriel), membre de l'Académie de médecine, né à Brest, le 11 octobre 1791, a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés. Les principaux sont : *Considérations générales sur les classifications en médecine*, Paris, 1826, in-8°; 2° *Réflexions sur les principes généraux de la doctrine de Paul-Joseph Barthez*, Paris, 1819, in-8°; *Nosographie organique*, Paris, 1828, 1830, 4 vol. in-8°; *Pyrétologie physiologique*, ou *Traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine médicale*, Paris, 1826, 4e édition, 1 vol. in-8°.

Boissel de Montville (le baron Thomas-Charles-Gaston), pair de France, ancien conseiller au parlement de Paris, naquit à Paris, en 1763. On lui doit plusieurs ouvrages utiles; nous citerons seulement les deux suivants : *Voyage pittoresque de navigation, exécuté sur une partie du Rhône, réputée non navigable, depuis Genève jusqu'à Seyssel, afin de tirer pour la marine des mâtures que peuvent fournir les mélèzes*, Paris, an III, in-4°; *De la législation des cours d'eau*, Paris, 1818, in-4°. Boissel mourut en 1832. Il avait adopté franchement les principes de la révolution de juillet.

Boisset (Joseph de), né à Montélimart, en 1750, fut nommé député à la Convention par le département de la Drôme. Il se rangea avec les députés qui formaient le parti de la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, vota la mort sans sursis et sans appel. Envoyé en mission dans le Midi, en 1793, il fit casser le tribunal populaire et le comité central de Marseille qui, sous les influences des girondins, lui avaient signifié de partir sous vingt-quatre heures. Revenu à Paris, il attaqua, au club des jacobins, les riches et les *muscadins* qui pervertissaient l'esprit des sections, et proposa de les en chasser à coups de bâton. Ce fut lui qui, au mois d'août suivant, fut chargé de régulariser la levée en masse conformément aux décrets de la Convention. Le 2 octobre, il demanda aux jacobins le jugement de Brissot et de ses coaccusés, et fut envoyé une seconde fois en mission, à la fin de 1793, dans le Midi. En février 1794, il fut accusé, aux jacobins, par la société populaire de Nîmes, d'avoir opprimé les patriotes dans le département du

Gard. Trois jours avant le 9 thermidor, il présenta aux jacobins un projet sur la liberté de la presse et sur les moyens d'en prévenir les abus. Envoyé quelque temps après dans le département de l'Ain, il y mit en liberté quelques nobles, et passa ensuite à Autun et à Moulins. En 1795, il appuya la réclamation des comédiens français qui demandaient la réouverture de leur théâtre. Envoyé une troisième fois dans le Midi et à Lyon, il écrivit que les habitants de Lyon exerçaient de cruelles vengeances contre les *terroristes*, et qu'ils les massacraient dans les rues et dans les prisons; la Convention, trouvant qu'il ne sévissait pas assez sévèrement contre ces réactionnaires, le rappela à Paris. Après la session conventionnelle, il passa au Conseil des Anciens et s'y fit peu remarquer jusqu'au 18 fructidor an v. A cette époque, il se réunit à la minorité qui s'était assemblée à l'Ecole de médecine. En juin 1798, il fut élu secrétaire et demanda un décret d'urgence sur la résolution qui assimilait aux émigrés les individus qui s'étaient soustraits à la déportation. Après le 18 brumaire, il cessa de faire partie de la représentation nationale, et se retira à Montélimart, où il mourut quelque temps avant la chute du gouvernement impérial.

Boissier (Pierre-Bruno) fut nommé député suppléant du département du Finistère à la Convention nationale; il n'y entra qu'après le procès de Louis XVI, et ne monta qu'une fois à la tribune, en 1794, pour faire décréter l'établissement des écoles de navigation et de canonnage, et fixer la solde des marins. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents et y fit un nouveau rapport sur l'organisation maritime. En 1797, il fit décréter l'envoi au Directoire d'un message, relativement à la situation des îles de France et de la Réunion, et provoqua plus tard la création d'une direction des travaux hydrauliques dans les ports. Il sortit du Corps législatif en 1798, et fut nommé commissaire de la marine en 1815. Pendant les cent jours, il présida le collége électoral de Nîmes.

Boissieu (Denis Salvaing de) naquit à Vienne, en Dauphiné, le 20 avril 1600. Après avoir obtenu le grade de docteur en droit à l'université de Valence, il quitta la carrière du barreau à laquelle il s'était d'abord destiné, prit le parti des armes, et obtint bientôt un brevet de capitaine. Licencié à la paix, il entra dans la carrière de la magistrature, où, après avoir été chargé de plusieurs emplois subalternes, il obtint enfin la place de lieutenant général du bailliage de Grenoble. Il accompagna à Rome M. de Créqui, et fut chargé de haranguer le pape en 1633. Plus tard, il fut envoyé à Venise, en qualité d'ambassadeur, s'acquitta avec succès des négociations qui lui furent confiées, et fut, à son retour, nommé conseiller d'État. Il succéda ensuite à son père dans la place de président de la chambre des comptes de Dauphiné, et mourut dans son château de Vourcy, le 10 avril 1683. Boissieu a laissé plusieurs ouvrages, dont un, qui a eu plusieurs éditions, a pour titre : *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux en Dauphiné*, Grenoble, 1664.

Boissieu (Jean-Jacques de), graveur, naquit à Lyon en 1736, étudia le dessin sous Frontier, et se forma par l'étude des tableaux de l'école hollandaise et flamande. Après avoir étudié dans les forêts de Fontainebleau et Saint-Germain les beaux arbres qui s'y trouvent, il se rendit en Italie, où il s'exerça à reproduire sur ses toiles les chefs-d'œuvre de l'architecture moderne et les ruines des monuments antiques. Il se lia, pendant son séjour à Rome, avec Winckelmann, dont les conseils achevèrent de caractériser son talent. Ami de Vernet et de Soufflot, Boissieu doit, aussi bien que ces deux hommes, être regardé comme l'un des plus grands artistes que la France ait produits, et comme l'un de ceux qui, par leurs talents, préparèrent la révolution artistique opérée par David. La peinture à l'huile l'avait d'abord ex-

elusivement occupé, mais l'excès du travail et la préparation des couleurs, dont il se chargeait lui-même, ayant altéré sa santé, il se consacra tout entier à la gravure à l'eau-forte, et travailla avec tant de soin, qu'il peut être regardé comme le plus habile graveur en ce genre. Toutes ses gravures sont des paysages de sa composition, des vues d'Italie, etc., et des copies de tableaux de l'école flamande. Fixé à Lyon, il exerça sur l'école de peinture de cette ville une influence puissante, et inspira aux artistes de cette école le goût du naturel et du fini qui la caractérise. MM. de Forbin, Granet, Richard, Grosbon, Revoil, etc., se sont, en général, formés d'après ses conseils. Boissieu est mort le 1er mars 1810. Le catalogue de son œuvre contient cent sept numéros de gravures, sans compter un nombre infini de dessins au lavis, de paysages au crayon, et de portraits à la sanguine, tous très-recherchés. On estime surtout ses gravures d'après Ruisdaal, sa Porte de Vaise, ses Petits maçons, etc.

Boissieu (Pierre-Joseph-Didier), né à Saint-Marcellin, y exerça d'abord la profession d'homme de loi, et devint ensuite administrateur du département. Au mois de septembre 1791, il fut nommé député suppléant du département de l'Isère à l'Assemblée législative, et un an après, député du même département à la Convention nationale. Royaliste au fond du cœur, il vota contre toutes les mesures qui avaient pour but le salut de la république. Dans le procès de Louis XVI, il refusa d'opiner comme juge, et conclut, comme législateur, à la détention et au bannissement, et ne reparut à la tribune qu'après le 9 thermidor. Au mois de janvier 1795, à l'occasion d'insultes faites au buste de Marat, Boissieu demanda *la liberté des cultes pour les saints politiques*; le 28 juillet, il appuya la demande faite par un pétitionnaire de la suppression du calendrier républicain. Boissieu, enhardi par la tournure contre-révolutionnaire que prenaient les affaires, combattit la proposition qui demandait qu'aucun émigré ne pût réclamer sa radiation qu'après s'être constitué prisonnier. A la fin de la session conventionnelle, et au moment où les sections de Paris, égarées par les royalistes, menaçaient la représentation nationale, il se prononça avec passion contre le réarmement des patriotes qui, oubliant leurs ressentiments et leurs griefs, étaient venus défendre la Convention. Entré au Conseil des Cinq Cents, il donna sa démission quelques jours après l'ouverture de la session, et rentra dans la vie privée.

Boissonade (Jean-François), savant helléniste, membre de l'Institut, est né à Paris, le 12 août 1774. Avant de se consacrer exclusivement aux lettres, il exerça sous le gouvernement consulaire, en 1801, les fonctions de secrétaire général de la préfecture du département de la Haute-Marne. Il vint ensuite dans la capitale, et fut nommé professeur de littérature grecque à la faculté de Paris, d'abord comme adjoint, en 1809, et ensuite comme titulaire, en 1812. L'année suivante, il fut élu membre de la troisième classe de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Enfin, en 1828, il succéda à Gail comme professeur de littérature grecque au collége de France. Décoré de la Légion d'honneur en 1814, M. Boissonade a été nommé officier de cet ordre en 1840. Les ouvrages publiés par M. Boissonade sont : 1° *Philostrati Heroïca*, in-8°, Paris, 1806; 2° *Notice sur la vie et les écrits de M. Larcher* (publiée à la tête du catalogue de la bibliothèque de ce savant, qu'il remplaça dans sa chaire et à l'Institut); 3° *Marini Vita Procli*, grec et latin, in-8°, Leipzig, 1814; 4° *Tiberius rhetor De figuris, altera parte auctior, una cum Rufi arte rhetorica*, in-8°, Londres, 1815; 5° *Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos, accedit commentatio epigraphica in inscriptionem Actiacam*, in-8°, Paris, 1817; 6° *Nicetæ Eugeniani narratio amatoria et Constantini Manassis fragmenta*, grec-latin, 2 vol. in-12, Paris, 1819; 7° *Ex Procli scholiis in Cratylum Platonis excerpta*,

Leipzig, 1820; 8° *Eunapii Vitæ sophistarum*, Amsterdam, 1822, 2 vol. in-8°; 9° *Aristænéti Epistolæ, ad fidem Cod. Vindob.*, in-8°, grec-latin, Paris, 1822; 10° *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon, libri XV, græce versi a Maximo Planude et nunc primum editi*, in-8°, Paris, 1822. Cette version grecque des *Métamorphoses d'Ovide* fait partie de la collection des classiques latins de N. E. Lemaire, et forme le cinquième volume des œuvres d'Ovide. 11° *Novum Testamentum*, 2 vol. in-32, 1824; 12° *Sylloge poetarum græcorum*, 1823-1826, 24 vol. in-32; 13° *De Syntipa et Cyri filio Andrœopuli narratio e codd. Parisinis*, Paris, 1828, in-12; 14° *Anecdota græca*, 5 vol. in-8°, 1829-1833; 15° *Theophylacti Simocattæ Quæstiones physicæ et epistolæ*, Paris, 1835, in-8°; 16° *Michael Psellus De operatione dæmonum, accedunt inedita opuscula Pselli*, Norimberg, 1838, in-8°.

M. Boissonade a contribué à l'édition de Grégoire de Corinthe, donnée en 1811 à Leipzig, par M. G. H. Schæfer; à l'*Athénée* de Schweighæuser, à l'*Euripide* de M. Matthiæ, au *Thesaurus linguæ græcæ*, publié à Londres par M. Valpy, et enrichit des fruits de son immense lecture la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* de Henri Étienne, entreprise par MM. Didot à Paris.

Les tomes X, XI et XII des *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi* contiennent aussi plusieurs travaux remarquables du savant helléniste : 1° *Lettres inédites de Diogène le Cynique*, t. X; 2° les *Lettres inédites de Crates le Cynique*; 3° *Scholies inédites de Basile de Césarée sur saint Grégoire de Nazianze*; 4° *Traité alimentaire du médecin Hiérophile*, t. XI; 5° *Poëme moral de George Lapithès*.

Enfin plusieurs recueils étrangers doivent à M. Boissonade des articles importants. Contentons-nous de citer son *Mémoire sur une inscription d'Élis*, insérée dans le tome XX du *Classical journal*, t. XX, p. 285 et suiv., et les dissertations contenues dans les t. I et II des *Litterarische Analekten* de Wolf.

Cet infatigable érudit a été pendant dix années, de 1803 à 1813, l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*, où il signait modestement d'un Ω des articles remarquables par une science étendue et féconde, par un goût épuré, par les plus saines doctrines littéraires. Les mêmes qualités se retrouvent dans les dissertations dont il a enrichi le *Mercure de* 1803 à 1805; dans celles que lui doit le *Magasin encyclopédique de Millin*; enfin dans les nombreuses notices qu'il a fournies à la *Biographie universelle*. On serait porté à croire que tant de travaux, relatifs pour la plupart aux études philologiques, ont dû absorber la vie entière de M. Boissonade. Il n'en est rien. Le savant helléniste a plus d'une fois fait place à l'homme de goût, et notre littérature nationale a souvent aussi occupé ses veilles. C'est ainsi qu'en 1802, il a publié les *Lettres inédites de Voltaire à Frédéric le Grand*; en 1824, les *Œuvres de Bertin*, et une édition de *Télémaque* en 2 vol. in-8°, et en 1827, les *Œuvres choisies de Parny*. Également versé dans les littératures étrangères, M. Boissonade a donné un élégant spécimen des heureuses excursions qu'il a faites dans ce genre en livrant au public une traduction du *Gouptillon*, poëme héroï-comique, par le Portugais Antonio Dinys, Paris, 1828, in-32.

Cette rare variété de connaissances fait regretter que M. Boissonade n'ait pas pu donner suite à son projet de publication d'un *Dictionnaire universel de la langue française*, pour lequel il avait rassemblé des matériaux considérables; d'un autre côté, elle explique le charme qu'on éprouve en lisant les commentaires qu'il a joints à ses excellentes éditions d'auteurs grecs. Les travaux de ce genre, ordinairement arides et abstraits, prennent sous sa plume une forme élégante et gracieuse. D'ingénieux rapprochements, que lui fournit sa vaste mémoire, jettent une vive lumière sur les questions les plus difficiles et reposent agréable-

ment l'esprit. Mais si dans ses notes, remarquables par une latinité que ne désavoueraient pas les meilleurs modèles, on trouve toute la séduction d'une aimable causerie, on y trouve aussi les idées les plus judicieuses, la critique la plus sûre, l'érudition la plus étendue et la plus solide.

Disons encore qu'un des plus beaux titres de M. Boissonade, c'est d'avoir par son enseignement donné une puissante impulsion aux études philologiques en France; d'y avoir fondé une école où ont figuré tous les hommes qui occupent aujourd'hui les premiers rangs dans l'instruction publique, et à laquelle se fait gloire d'appartenir l'auteur de cet article, aujourd'hui le confrère et l'ami du savant professeur.

Boissons. — Si l'on s'en rapporte au témoignage des anciens auteurs, les premières boissons des Gaulois furent l'hydromel, qu'ils faisaient avec le miel sauvage de leurs forêts, la bière, que Pline appelle *cerevisia*, dont on a formé le mot *cervoise*, qui s'est conservé fort longtemps, et le vin, dont l'usage est aujourd'hui si généralement répandu. Plus tard, leurs descendants y joignirent, à différentes époques, le cidre, le poiré, et plusieurs autres produits de la fermentation des racines, des tiges, des feuilles, des fleurs et des fruits.

L'hydromel était, comme son nom l'indique, un mélange d'eau et de miel, dans des proportions qui nous sont inconnues pour les temps anciens, et qui se composait, au treizième siècle, d'une partie de miel sur douze parties d'eau, auxquelles on ajoutait, pour en corriger la fadeur, quelques poudres d'herbes aromatiques, indigènes ou exotiques. Ainsi préparée, cette boisson se nommait *borgérase*, *borgérafre*, ou *borgéraste*. Elle était fort estimée. Dans un festin que l'auteur de *Florès et Blanchefleur* fait donner à son héros, on sert de la borgérase. Dans les monastères, on en usait comme d'un régal les jours de grandes fêtes. Les coutumes de Cluny l'appellent *potus dulcissimus*. L'hydromel, ainsi composé, était réservé pour les personnes riches. On en faisait un autre de qualité inférieure pour les paysans et les domestiques.

La bière était jadis, comme aujourd'hui, le produit de la fermentation de grains convenablement préparés à l'avance. Selon Athénée, celle des gens riches était apprêtée avec du miel; celle que buvait le peuple n'avait point cet assaisonnement, et se nommait *coma*. On servait à la fois de la bière et du vin sur la table des grands et même sur celle du roi. Parmi les présents que Henri, roi d'Angleterre, venu en France pour épouser la fille de Charles VI, fit à son futur beau-père, était *un très-beau vaisseau à boire cervoise*. Un concile tenu en 817 à Aix-la-Chapelle règle la quantité de l'une et de l'autre de ces boissons qui pourra être donnée aux religieux et religieuses, en considération de la dignité, de l'âge, du sexe de chacun d'eux, et de la richesse de chaque monastère en terres labourables et en vignobles. A cette occasion, nous remarquerons, comme une singularité, que cette quantité est établie, non en mesures de capacité, mais au poids. Il existait plusieurs qualités de bières. Dans le treizième siècle, on distinguait de la cervoise la *godale*, qui était une bière forte. Dans les monastères, il y avait la bière de *couvent* ou *covent*, de qualité inférieure, pour l'usage des religieux, et *celle des pères*, préparée avec plus de soin pour les supérieurs et officiers dignitaires de la maison. On faisait pour les gens du commun et les pauvres une petite bière qui revenait à un prix modique. L'usage de la bière s'étant répandu, il fallut des ouvriers et des appareils pour la faire. Charlemagne, dans son capitulaire. *De Villis*, ordonna que dans chacune de ses métairies il y eût des hommes qui sussent la préparer. Chaque maison religieuse où l'on en buvait possédait les fourneaux, les cuves, les moulins nécessaires pour le grain, et les moines la fabriquaient eux-mêmes. Pour les besoins du peuple, qui ne pouvait pas la faire lui-même, faute de l'instruction et des ustensiles nécessaires,

il s'établit des brasseries, auxquelles Étienne Boileau donna, en 1264, des statuts qui sont venus jusqu'à nous. La fabrication de la bière fut tantôt autorisée et tantôt défendue, suivant les circonstances politiques ou météorologiques. Domitien ayant fait arracher les vignes de la Gaule, dut permettre l'usage de cette boisson, et cet usage devint général. Probus ayant permis plus tard aux Gaulois de replanter leurs vignobles, la bière fut moins recherchée. Toutefois, on en continua la fabrication; car, quatre-vingts ans après, Julien, qui estimait tant les vins de Paris, lui reprochait dans une épigramme de ne pas être un véritable enfant de Bacchus, et d'exhaler une odeur de bouc. Quand la récolte des grains avait été mauvaise, on limitait, on suspendait même le droit d'en fabriquer, ainsi que cela arriva bien des fois, notamment dans les années 1415, 1482, 1693, 1709, 1740. Autrefois, cette boisson se faisait avec toutes sortes de grains; on y employait jusqu'à l'épeautre; et, pendant longtemps, toute boisson faite avec un blé germé, soit orge, soit avoine, porta le nom de *cervoise*. Par les statuts qu'Étienne Boileau donna aux brasseurs, il fut ordonné qu'ils ne pourraient fabriquer de la bière qu'avec de l'orge, de l'avoine et de la *dragée*, c'est-à-dire, ces menues graines dont on nourrit les animaux, comme vesces, lentilles, etc. Les premiers qui fabriquèrent de la bière, employèrent un levain de pâte pour en décider la fermentation, et ce ne fut que plus tard que l'on trouva dans la lie qui reste au fond des cuves, une matière plus abondante et plus active pour cette opération. Plus tard encore, on introduisit dans la confection de la bière le houblon, qui lui donne une légère amertume, la rend plus coulante et plus saine. Pendant fort longtemps, cette boisson, même celle réputée forte, fut douce et peu chargée d'alcool; mais nos pères ayant, par suite des croisades, pris le goût des épiceries d'Orient et des saveurs énergiques, ils ne voulurent plus que des bières chaudes, vigoureuses, qui participassent des qualités du vin. Alors, pour les satisfaire, on introduisit dans leur composition des baies, de la poix résine et jusqu'à du piment, choses que les statuts d'Étienne Boileau défendirent comme *mie bonnes et loyaux*. Aujourd'hui, nos départements du Nord et de l'est sont à peu près les seuls où la bière soit une boisson habituelle et figure dans les repas. Partout ailleurs, on la boit comme rafraîchissement. On en fait de plusieurs qualités : celles du Nord sont fortes, vineuses; celles des autres provinces sont agréables, légères, et d'une digestion facile.

Le cidre partagea avec la bière l'honneur de figurer à côté du vin sur les tables royales. Thierry, roi de Bourgogne, l'admettait sur la sienne, comme le prouve une anecdote de la vie de saint Colomban, trop longue pour que nous puissions la reproduire ici (*). Charlemagne, en ordonnant, par le capitulaire que nous avons déjà cité, qu'il y eût dans ses métairies des hommes qui sussent faire la bière, veut qu'il y en ait aussi qui sachent faire le cidre, le poiré, et les autres boissons d'usage. La Normandie, ce pays classique du cidre, n'a pas toujours joui de l'avantage qu'elle possède aujourd'hui d'en abreuver les étrangers. Sans doute elle en fabriquait dans l'ancien temps, mais en petite quantité, et quand on en manquait, on en allait chercher en Biscaye, ou bien on y suppléait par la bière qu'on préparait sur les lieux mêmes, ou par le vin qu'on y recueillait alors en dépit de la nature. Insensiblement, les Normands secouèrent le joug des Biscayens, et firent une quantité suffisante de cidre pour leurs besoins et ceux de leurs voisins. Cette boisson, connue dès les premiers temps de la monarchie, était, dans le seizième siècle, si complétement oubliée à Paris, qu'un Normand appelé Pauthier, médecin du duc d'Anjou, frère de Charles IX, et depuis Henri III, gagna, au rapport de Gui Patin, cinquante mille écus à en

(*) Voyez Colomban.

vendre des bouteilles, dans lesquelles il faisait infuser du séné, et qu'il faisait payer un écu pièce, en grand secret, comme un médicament dont lui seul connaissait la composition. De la Normandie, le cidre s'étendit dans les provinces environnantes, telles que l'Anjou, le Maine, et pénétra en Picardie; mais nulle part il ne fut aussi bon que dans le pays dont il était parti. On fait aujourd'hui, comme autrefois, des cidres de diverses qualités. Il en est de doucereux appelés cidres d'Isigny, que l'on apporte à Paris où on les préfère; on en fait de rudes au goût et de capiteux, qui se consomment sur place. Il en est de mousseux comme du vin de Champagne. En l'honneur du cidre, nous devons ajouter que François Ier, passant en 1532 par Morsalines, près la Hogue, trouva le cidre si bon, qu'il en fit acheter une certaine quantité, dont il but tant que la provision dura.

Ce que nous disons ici du cidre peut s'appliquer au poiré, auquel les cabaretiers donnaient, au moyen d'une décoction de mûres, une couleur de vin capable de tromper l'œil, et une saveur agréable qui favorisait l'illusion.

Nous nous contenterons de mentionner un breuvage appelé *prunellé*, dont il est fait mention dans une ordonnance de Charles VI, année 1407. Il se vendait comme le vin et le cidre dans les marchés, et tirait son nom des prunelles dont il était fait. Nous ne parlerons point non plus de diverses boissons fabriquées avec des cerises, des groseilles, des framboises, des mûres, des grenades, etc., auxquelles, pour les ennoblir, on donnait le nom de vins.

Nous arrivons à la plus importante, à la plus recherchée, au vin proprement dit. De toutes les opinions qui ont été émises sur l'origine de cette boisson dans la Gaule, selon nous la plus probable, nous ne disons pas la plus certaine, est celle de Justin et Strabon, qui attribuent aux Phocéens, fondateurs de Marseille, six cents ans avant Jésus-Christ, l'importation sur notre sol de l'arbuste qui la produit. La culture de cet arbuste fut d'abord fort restreinte, et ne s'étendit pas bien loin du mur d'enceinte de la nouvelle ville; car les Phocéens, peuple navigateur et commerçant, étaient venus dans la Gaule bien plus pour y faire le négoce que pour en mettre les terres en valeur. Quand les Romains eurent établi leur domination sur ce qu'ils appelèrent la *province*, et y eurent fondé des colonies, les émigrés, cherchant naturellement à féconder une nouvelle patrie, il fallut que par leurs soins la culture de la vigne prît de l'extension, et c'est ce qui arriva. Elle s'étendit donc de proche en proche, et parvint avec le temps jusque sur les bords de la Loire. Alors les Gaulois du Midi récoltèrent assez de vin pour leur consommation, et eurent même un excédant, qui fut pour eux l'objet d'un assez grand commerce d'exportation. Au rapport de Cicéron et de Columelle, ils en envoyaient jusqu'en Italie. Lorsque César eut fait la conquête de la Gaule, et que le sénat y eut introduit les institutions romaines, ainsi que le goût de l'aisance et des superfluités d'Italie, la culture de la vigne franchit la Loire, se propagea dans les contrées du Nord, s'acclimata dans les environs de Paris, pénétra le long des bords de la Moselle et du Rhin; et quand les barbares envahirent nos contrées, ils purent à leur gré s'y abreuver de cette liqueur que leurs ancêtres allaient autrefois conquérir à main armée au delà des Alpes. Tous ces vins, par suite de l'ignorance dans laquelle on était de l'art de les fabriquer, avaient une saveur âpre et sauvage, que ne corrigeaient point la poix, le plâtre, les cendres, l'eau de mer et les autres ingrédients qu'on y mêlait. Tels qu'ils étaient cependant, ils faisaient les délices des indigènes et des étrangers établis chez eux; aussi, les rois barbares prirent-ils sous leur protection spéciale les vignes et les ouvriers qui les cultivaient. La loi salique et celle des Visigoths frappent d'amendes ceux qui arracheront un cep ou voleront des raisins. Nos rois avaient dans chacun de leurs domaines des vignes, un

pressoir, et tout ce qu'il fallait pour fabriquer le vin. Les capitulaires de Charlemagne en offrent la preuve. On y voit ce prince entrer, à cette occasion, dans de grands détails avec les intendants de ses métairies. L'enclos même du Louvre enferma des vignes, comme les autres palais de nos rois; et ces vignes étaient assez abondantes pour qu'en 1160 Louis le Jeune pût assigner annuellement six muids de vin au curé de Saint-Nicolas des Champs. On voit, dans un compte des revenus de Philippe-Auguste pour l'an 1202, que ce roi possédait des vignes dans vingt et un cantons différents, fort éloignés les uns des autres, et faisait encore acheter des vins à Choisy, Montargis, Saint-Césaire et Meulan. Un fabliau du treizième siècle, intitulé *la Bataille des vins*, dans lequel l'auteur suppose que les vins disputent entre eux à qui revient l'honneur de figurer sur la table des rois, nous apprend que la vigne était alors cultivée dans presque toutes les provinces de France. Ce qu'il y a de plus curieux dans cette pièce, c'est de voir mettre au rang des meilleurs, et assimiler à ceux de Champagne et de Bourgogne, les vins des environs de Paris, si décriés aujourd'hui. Cette abondance de vins donna naissance à un commerce étendu et lucratif pour les pays vignobles. Les Flamands venaient chercher les vins de la Gascogne, de l'Aunis et de la Saintonge; les Allemands ceux de l'Auxois et de la Bourgogne; les Anglais enlevaient ceux de la Guyenne et envoyaient à cet effet des flottes de deux cents voiles, au rapport de Froissard. Ce commerce prospère, qui dura plusieurs siècles, fut menacé de mort en 1566. La récolte ayant été mauvaise cette année-là, Charles IX ordonna que, dans chaque canton, les vignes ne pourraient occuper que le tiers du territoire, et que le restant serait converti en terres labourables et en prairies. Cette injonction, à laquelle on ne se hâta point de se conformer, fut modifiée en 1577 par Henri III, qui se contenta d'inviter les gouverneurs de provinces à veiller à ce qu'en leurs territoires « les labours ne fussent dé« laissés pour faire plants excessifs de « vignes. »

L'immense développement qu'avait reçu la culture de la vigne opéra presque une révolution dans l'État, et donna naissance à une multitude de règlements, au droit de ban-vin, à la dignité de bouteiller du roi et des seigneurs suzerains, à la profession des marchands de vin, hôteliers, cabaretiers, taverniers, débitants à pot; aux offices de courtiers, jurés-vendeurs, contrôleurs, jaugeurs, déchargeurs, rouleurs, enfin crieurs de vins. Chaque propriétaire faisait vendre chez lui son vin en détail et à pot. Il y avait dans le Louvre même une taverne où l'on vendait le vin du roi. Robert Ier, duc de Bourgogne, accorda en 1051 aux religieux de Saint-Bénigne de Dijon la permission de débiter, dans la *taverne du cloître*, le vin qu'ils auraient recueilli, soit que lui-même il voulût vendre le sien, soit qu'il ne le voulût pas. Cette manière de tirer parti de sa récolte fut en usage jusqu'au dix-septième siècle, puis tomba en désuétude à Paris pour se maintenir en province, où elle subsiste encore. Les règlements et les offices furent avec le temps modifiés et abolis; quant au droit de ban-vin, il subsista jusqu'à la révolution, qui en fit justice.

Dès un temps très-reculé, on conservait les boissons dans des citernes en maçonnerie, des foudres en bois et des tonneaux. Pour la consommation journalière, on tirait à la pièce même, et on emplissait des vases d'argent, de terre, et des outres de cuir que l'on plaçait sur le dressoir où les valets allaient chercher à boire pour les convives. Si, à la table du roi, on buvait de plusieurs vins différents, comme il arrivait dans les jours de grande cérémonie, on entamait alors plusieurs futailles; et toutes ces pièces, ainsi entamées, appartenaient de droit au grand bouteiller: c'était un des priviléges de sa charge. Dès l'an 1258, Jean d'Acre, grand bouteiller de Louis IX, jouissait comme tel de ce droit assez

important. Les gens qui voyageaient à cheval, et qui craignaient de ne pas trouver du vin sur leur route, en portaient dans une bouteille de cuir qu'ils attachaient à leur selle; les personnes opulentes et les grands seigneurs qui se faisaient suivre par un domestique, lui confiaient le soin de porter la bouteille. Ces sortes de vaisseaux, proportionnés, pour la dimension, à la longueur du voyage et au nombre de personnes qu'ils devaient abreuver, se nommaient *bouchaux*, *boutiaux*, *bouties*, *boutilles*, et se bouchaient avec un morceau de bois taillé en vis. Quand on les eut remplacés par des flacons de verre, ils prirent, de leur ancien nom, celui de *bouteilles*, qu'ils portent encore aujourd'hui.

Pour boire, on se servait de coupes ou hanaps de différentes grandeurs, suivant la soif ou plutôt l'intempérance du buveur. Ces coupes étaient de bois ou de terre cuite pour les pauvres; elles étaient de métaux précieux, et quelquefois garnies de pierreries, dans les maisons opulentes. Les premiers Gaulois s'étaient servis pour le même usage, d'abord du crâne de leurs parents et de leurs amis, que, par piété, ils faisaient entourer d'or et d'argent; puis de cornes d'aurochs, de taureaux domestiques et de béliers.

Le vin, trouvé délicieux dans les temps anciens, parut bientôt fade, par suite de l'abus qu'en firent les buveurs. Alors on lui fit subir différentes préparations, et on y mêla diverses substances irritantes, propres à stimuler les goûts blasés. Dès le temps de Pline, et jusqu'aux douzième et treizième siècles, on l'aromatisait avec des baies de lentisque et des herbes odorantes. Grégoire de Tours appelle les vins ainsi parfumés, *vina odoramentis immixta*. Sous le règne de Charlemagne, et longtemps encore après, on soumit le vin à une cuisson qui le réduisait au tiers ou à la moitié, et lui donnait plus d'énergie, en rapprochant les principes que l'opération n'avait pas fait évaporer. On y faisait aussi infuser des herbes, et les vins ainsi préparés se nommaient *vins herbés*. Si l'infusion leur avait donné quelque amertume, on les édulcorait avec le miel. Lorsque les épices furent connues, on jeta dans les vins du girofle, de la cannelle, de la muscade, du piment, etc., et on les nomma *vins épicés*. C'est ainsi que l'on fabriquait alors des vins fort estimés des gourmets et des femmes, tels que le *madon* ou *médon*, le *nectar*, le *clairet*, l'*hippocras*, etc., tous oubliés aujourd'hui que l'on préfère avec raison un vin franc et naturel.

Dans des temps plus rapprochés de nous, on soumit à la distillation le vin, ainsi que le résidu de la pression des raisins, et on en tira l'eau-de-vie, à laquelle on attribua d'abord de grandes vertus médicales, que l'on prôna comme une panacée universelle, et qui est justement considérée de nos jours comme une boisson incendiaire et dangereuse.

Dès qu'on connut le vin, on chercha à utiliser jusqu'aux débris du fruit précieux qui le produit. Au temps des vendanges, lorsque le raisin avait subi sa première pression, on jetait de l'eau sur le marc; et, au moyen de la fermentation, on en tirait une piquette pour les journaliers et les domestiques. Cette boisson, que l'on fabrique encore de la même manière, si ce n'est que l'on y ajoute les raisins qui ne sont point parvenus à maturité, et quelquefois des baies de genièvre, se nommait *buvande*, en latin *bibenda*, et se vendait dans les marchés publics. Dans l'ordonnance de Charles VI, année 1407, on l'appelait *dépense*, qui était aussi le nom qu'on donnait au prunellé, dont il faut la distinguer.

Dès les temps les plus anciens, les boissons ont été frappées de certains droits en argent ou en nature, au profit du roi, de l'Église et des seigneurs. A l'article *impositions*, il sera parlé de ceux qu'elles ont à supporter d'après notre législation actuelle.

Boissy, seigneurie du Forest, à sept kilomètres nord-ouest de Roanne, érigée en marquisat en 1564, et en duché-pairie en 1619.

Boissy (Louis de), beaucoup moins

connu aujourd'hui que Piron et Gresset, obtint, au dix-huitième siècle, par sa comédie de *l'Homme du jour*, un succès presque égal à celui de *la Métromanie* et du *Méchant*. Il était né en 1694, à Vic, en Auvergne, d'une famille pauvre, et resta pauvre presque toute sa vie. Sans cesse pressé par le besoin d'argent, il composa successivement des satires qui lui firent beaucoup d'ennemis sans le tirer de sa misère, et une foule de pièces de théâtre que leur médiocrité a fait oublier. Dans *le Sage étourdi*, *le Babillard*, *le Français à Londres*, *l'Épouse par supercherie*, on trouve quelquefois de la gaieté; mais le fond en est aussi léger que la forme en est souvent négligée et diffuse. « Enfin, dit la Harpe, Boissy parvint à faire une comédie où il y a de l'intrigue, de l'intérêt, des situations, des peintures de mœurs, et des détails comiques. Le rôle principal, *l'Homme du jour*, est la personnification de cette frivolité spirituelle et de cette politesse aimable qui cachent souvent, chez les gens du monde, la sécheresse du cœur et l'absence de principes, et sous lesquelles se déguisaient l'égoïsme et la corruption du dix-huitième siècle. Le mérite du *Méchant* serait égalé, si le style de Boissy avait la pureté et l'élégance soutenues de celui de Gresset. » Cependant Boissy retira de sa pièce plus de gloire que de profit. Sa misère s'accrut encore par un mariage d'inclination, et devint telle qu'il songea un jour à se laisser mourir de faim. On assure qu'il fut obligé, pour subsister, de prêter sa plume à de méchants auteurs qui ne pouvaient versifier leurs ouvrages. Enfin, son sort s'adoucit, lorsque, en 1754, il entra à l'Académie, après la mort de Destouches, que le succès de *l'Homme du jour* l'appelait à remplacer. Bientôt après, chargé de rédiger *la Gazette*, puis *le Mercure de France*, il acquit une aisance qu'il n'avait jamais eue, mais dont il ne sut pas user modérément. Ses excès abrégèrent ses jours. Il mourut en 1758. Dans sa vie et dans ses écrits, Boissy manqua de cette réflexion et de cette sagesse d'esprit qui sont si nécessaires au bonheur et au bon goût. Son théâtre a été publié en 9 vol. in-8°, Paris, 1766.

Boissy d'Anglas (François-Antoine de), né à Saint-Jean-Chambre, département de l'Ardèche, en 1756, vint de bonne heure à Paris, où il se fit recevoir avocat au parlement, et acquit bientôt la réputation d'un littérateur distingué. En 1789, il fut nommé député aux états généraux par le tiers état de la sénéchaussée d'Annonay. Appartenant par sa naissance à la bourgeoisie, il vota constamment avec les représentants de cet ordre, contre les privilégiés, et fut un des députés qui contribuèrent le plus à la résolution par laquelle les communes se constituèrent en Assemblée nationale. Il publia ensuite plusieurs brochures sur les finances, en réponse à Bergasse; sur la révolution, en réponse à Calonne; et enfin sur la niaise déclaration de Raynal, qui déclarait se repentir de la part glorieuse qu'il avait prise dans la lutte philosophique du dix-huitième siècle. A l'Assemblée, il défendit les journées du 14 juillet, et des 5 et 6 octobre 1789. L'année suivante, il demanda des mesures sévères contre les royalistes qui s'étaient attroupés au camp de Jalès, et dénonça un mandement incendiaire de l'archevêque de Vienne. En 1791, il fut nommé secrétaire, et se vanta publiquement de son vote en faveur des hommes de couleur. Nommé, après la session, procureur-syndic du département de l'Ardèche, il provoqua un examen public sur sa conduite, disant avec raison qu'une nation libre doit toujours surveiller ses fonctionnaires. Nommé ensuite membre de la Convention, il fut immédiatement envoyé à Lyon pour y réprimer des troubles survenus à l'occasion des subsistances. A son retour, il se rangea parmi les membres qui siégeaient à la Plaine, et dont il fut même considéré comme le chef. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention jusqu'à ce que la déporta-

tion fût jugée convenable. Pendant la période révolutionnaire, désignée communément sous le nom de *terreur*, il s'effaça complétement; mais la veille du 9 thermidor il céda, après de longues hésitations, il est vrai, aux sollicitations de Tallien et de Barrère, et se joignit à eux pour renverser Robespierre. Cette condescendance, qui n'était que l'effet de la peur, décida du succès de cette journée. Deux mois après, Boissy-d'Anglas fut élu secrétaire de la Convention, et bientôt après membre du comité de salut public; il fit, en cette dernière qualité, de nombreux rapports sur les subsistances, et fut chargé spécialement de veiller à l'approvisionnement de Paris. A la fin de janvier, il prononça un discours sur les relations extérieures de la France; un mois plus tard, il fit décréter la liberté des cultes, fit un rapport sur les attroupements qui se formaient aux portes des boulangers, et les attribua à la malveillance. La Convention décréta, sur son rapport, le mode de distribution des comestibles. Le 12 germinal an III (1er avril 1795), il commençait un rapport sur les approvisionnements, lorsqu'il fut interrompu par une invasion du peuple qui avait forcé la porte de la salle en demandant *du pain et la constitution de* 93. Boissy resta impassible à la tribune, et lorsque le calme fut rétabli, il reprit son rapport au point où il l'avait laissé. Mais ce fut surtout dans la journée du 1er prairial (20 mai) qu'il montra, comme président de la Convention, un courage admirable. (Voyez les ANNALES et l'art. PRAIRIAL [Journées du 1er].) Quel que soit le jugement que l'on porte sur les événements de cette journée, quelque opinion que l'on ait du parti auquel appartenait alors Boissy-d'Anglas, on est forcé d'admirer l'héroïsme de sa conduite dans cette circonstance. La gloire qu'il acquit alors appartient à la France, et ce serait faire œuvre de mauvais citoyen que de ne pas le reconnaître. Le lendemain de cette séance, la Convention lui vota des remercîments. Nommé ensuite membre de la commission chargée de présenter un projet de constitution, il fit, le 13 juin, un premier rapport, démentit le bruit que la république devait abandonner les places fortes de la Hollande au roi de Prusse, et parla des colonies, qu'il fit déclarer partie intégrante du territoire français. Le 27 août, il prononça un discours sur la situation politique de l'Europe, et proposa d'enlever aux lois révolutionnaires une partie de leur sévérité. Le 2 septembre, il demanda que le comité d'instruction publique présentât une liste des Français auxquels il était juste d'élever des statues; deux jours après, il appuya la proposition de rappeler de l'émigration Talleyrand-Périgord, et vota la réunion de la Belgique à la France. Le 15 octobre, il fut obligé de s'expliquer sur les éloges que lui avaient donnés les sections de Paris, ameutées contre la Convention par des agents royalistes. Boissy fut encore compromis dans la correspondance d'un intrigant royaliste nommé Lemaire, et fut, à juste titre, depuis cette époque, considéré comme dévoué à la contre-révolution. La constitution de l'an III est son ouvrage; aussi les démocrates la nommaient-ils la *constitution Babebibobu*, à cause du bégaiement de Boissy, et parce que Daunou y avait coopéré. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, il en fut, dès la première séance, élu secrétaire. Le 4 décembre, il appuya la demande des femmes de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois, qui réclamaient la mise en liberté de leurs maris; le 10, il fit une motion en faveur de la liberté de la presse; le 30 août 1796, il combattit l'amnistie proposée pour les délits révolutionnaires; le 23 septembre, il engagea le Corps législatif à formuler un vœu pour le rétablissement de la paix, et se déclara contre la loi qui excluait les parents d'émigrés de toute fonction publique; le 9 novembre, il dépeignit les abus des maisons de jeu et dénonça le Directoire comme fauteur de vices et de corruption. En avril 1797, il fut nommé député de Paris au Conseil des

Cinq-Cents, et s'éleva contre la mise hors la loi des émigrés qui rentraient en France; le 11 juillet, il fit un long discours en faveur des prêtres déportés et de la liberté des cultes; le 20, il demanda la réorganisation de la garde nationale et accusa le Directoire de destituer les ministres favorables à la majorité des conseils qui était royaliste. Ses sympathies pour les Bourbons, connues depuis longtemps, le firent envelopper dans le décret de proscription du 18 fructidor. Cependant, il parvint à s'y soustraire, et s'enfuit en Angleterre. Rappelé en France, après le 18 brumaire, il ne tarda pas à s'accommoder au nouveau système de gouvernement, et en 1801, il devint membre du Tribunat, qui le choisit pour son président en décembre 1802. L'année suivante, il fit partie du nouveau consistoire de l'Église réformée de Paris, fut décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1804, entra au sénat en 1805, et fut nommé commandant de la Légion d'honneur le même jour. Lors de l'invasion de la France par les alliés, il fut chargé par Napoléon des fonctions de commissaire dans la 12e division militaire. C'est alors qu'il apprit la déchéance de l'empereur par le sénat, acte honteux auquel il se hâta de donner une adhésion formelle. Louis XVIII l'en récompensa en l'élevant à la pairie. Au retour de l'île d'Elbe, Bonaparte, qui oublia la trahison de l'ancien sénateur, le chargea d'organiser les départements du Midi; il remplit avec zèle cette mission, et fut une seconde fois nommé pair. Après la bataille de Waterloo, il combattit la proposition de proclamer Napoléon II. Au retour du roi, il fut éliminé de la chambre des pairs; mais bientôt une ordonnance royale vint l'y réintégrer pour la troisième fois. Boissy-d'Anglas, dont la conduite politique avait été si variable pendant la révolution, sembla, sous la restauration, vouloir revenir aux principes qu'il avait défendus à l'Assemblée constituante, et fut, à la chambre des pairs, un des intrépides défenseurs des libertés publiques. Il est mort à Paris le 20 octobre 1826. Boissy-d'Anglas faisait partie de l'Institut depuis la formation de ce corps. Lors de la réorganisation de 1816, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui, outre un grand nombre de discours, de rapports et de brochures politiques, un *Essai sur la vie de Malhesherbes*, 3 parties in-8°, 1819 et 1821, et 6 vol. in-12 d'*Études littéraires*, publiées en 1825.

Le fils aîné de Boissy-d'Anglas lui a succédé dans son titre de comte et à la pairie. Son second fils, après avoir occupé un poste distingué dans l'intendance militaire, est venu ensuite siéger dans la chambre élective.

Boiste (Pierre-Claude-Victoire), le plus laborieux de nos lexicographes, était né à Paris, en 1765. Ses premières études eurent pour but la connaissance des lois; mais il quitta bientôt le barreau pour se livrer tout entier aux travaux littéraires et surtout à l'investigation des éléments du vocabulaire de notre langue. Il donna, en 1800, la première édition de son Dictionnaire, œuvre gigantesque qui lui assigne chez nous le rang qu'a obtenu Johnson chez les Anglais. Comme ce savant, Boiste voulut prouver qu'il était en état d'employer les matériaux qu'il avait le mérite d'avoir réunis. Il publia, en 1801, une narration épique, en vingt-cinq livres, sorte de poème en prose, intitulé *l'Univers délivré*. Les mystères de la création, les premiers événements de l'histoire sacrée, l'établissement du dogme de l'immortalité, telle est, en quelques mots, l'analyse de cet ouvrage, qu'un style souvent brillant n'a pu préserver de l'oubli complet dans lequel il est tombé. Boiste fit paraître, en 1806, un *Dictionnaire de géographie*, et en 1820, ses *Principes de grammaire*. Ce dernier volume, qu'il appelait dans son épigraphe un cours de bon sens appliqué à la grammaire, se compose principalement d'une suite de solutions de questions et de difficultés. L'auteur n'eut pas le temps de terminer le *Dictionnaire de la littérature*

et de l'éloquence, dont il publia les premiers volumes l'année suivante, et qui formait le complément de ses autres productions lexicographiques. La mort le surprit à l'âge de cinquante-neuf ans. Le *Dictionnaire universel de la langue française*, « véritable pan-lexique, » a dit M. Nodier, à qui la dernière édition est redevable de notables améliorations, est à la fois un traité de grammaire et d'orthographe, et un manuel de vieux langage et de néologie. On y trouve l'analyse et la critique des dictionnaires de l'Académie, de Furetière, de Trévoux, etc., avec des traités séparés des synonymes, des tropes, de la versification, des difficultés de la langue. On peut reprocher à l'auteur de n'être pas toujours assez sévère dans le choix de ses autorités. C'est même ce qui lui valut les censures de la police, et le fait est assez plaisant pour être rapporté. Parmi les exemples, à la suite du mot *spoliateur*, se trouvait celui-ci : *lois spoliatrices*, locution pour l'emploi de laquelle le premier consul était cité comme autorité. On força Boiste à changer son exemple. Peut-être y avait-il en effet chez lui une intention maligne. Il y substitua les mots : *nation spoliatrice*, avec Frédéric le Grand pour autorité.

Boisy, voyez Bonnivet.

Boitard (Pierre), né à Mâcon en 1789, a publié un grand nombre d'ouvrages fort estimés sur l'histoire naturelle et sur l'économie rurale. Les principaux sont : *Histoire naturelle des oiseaux de proie d'Europe*, 1 vol. in-4°, avec fig. ; *Histoire naturelle des pigeons de volière et de colombier*, 1 vol. in-8°, avec fig. Ces deux ouvrages sont regardés comme des monographies excellentes. *Traité des prairies naturelles et artificielles*, 1 vol. in-8°, avec figures coloriées ; *Traité de la composition de l'ornement des jardins*, 1 vol. in-4°, avec cent planches ; il en a été publié quatre éditions.

Boîte a Perrette. — « Un singulier procès s'engagea, le 4 octobre 1778, relativement au testament de M. Rouillé des Filletières. Cet incident de la longue querelle des jansénistes et des jésuites n'a d'importance que parce qu'il révéla les ressources et les moyens d'une caisse connue, dans le public, sous le nom de la *Boîte à Perrette*. On croit qu'elle fut ainsi appelée du nom de la gouvernante du célèbre Nicole, qui laissa à cette fille les premiers fonds de cet établissement. D'autres personnes ont prétendu que le savant écrivain de Port-Royal avait confié ces fonds à trois légataires, ou plutôt à trois fidéicommis, qui furent le P. Fouquet, de l'Oratoire, l'abbé Couet et du Charmet. Nicole leur expliqua, dit-on, ses intentions dans deux mémoires joints à son testament.

Il y disait que le revenu de ces biens devait être dépensé en œuvres de piété, et il recommandait instamment de faire en sorte « qu'ils ne passassent jamais, par voie de succession, à des parents ou à des héritiers, et qu'ils fussent transmis, successivement et à perpétuité, à des personnes sûres et désintéressées. » L'obligation imposée par cette dernière clause engagea les héritiers de Nicole à plaider la nullité de la disposition ; mais une transaction termina le procès, et le legs presque entier resta au P. Fouquet, qui se conforma aux intentions du testateur. Nous ne suivrons pas les auteurs du factum publié relativement au testament de M. Rouillé des Filletières, lequel appela une seconde fois l'attention de la justice sur ce fidéicommis ; ils passent en revue la gestion des dépositaires de cette caisse, depuis le P. Fouquet jusqu'à M. Rouillé des Filletières. On assure, dans cet écrit, que le legs primitif de Nicole, qui n'était d'abord que de quarante mille livres, s'était grossi, jusqu'en 1778, d'environ onze cent mille livres, par les générosités de diverses personnes qui avaient voulu s'associer à cette fondation pieuse (le célèbre Rollin fut du nombre). Pendant l'espace d'un siècle, la *Boîte à Perrette* fut successivement remise en plusieurs mains, qui toutes, à ce qu'il paraît, s'acquittèrent fidèlement des obligations im-

posées à ces dépositaires. En 1778, la gestion de cette caisse était confiée à M. des Filletières. Le 18 novembre 1777, il fit un testament par lequel il instituait l'abbé de Majainville son légataire universel. Il faisait aussi un legs de cent dix mille livres au sieur Defays, autant au sieur Desprez de Boissy, auteur des Lettres sur les spectacles, et soixante-quatre mille livres à l'abbé Clément, trésorier de l'église d'Auxerre, et depuis évêque constitutionnel de Versailles. M. des Filletières mourut le 4 octobre 1778. Les héritiers du défunt, frustrés d'une succession sur laquelle ils comptaient, s'élevèrent contre les dispositions du testament : c'est un fidéicommis, disaient-ils. Ils citaient même, à cet égard, des aveux qu'auraient faits les légataires, quoique ceux-ci eussent fait depuis un serment contraire. Les héritiers ne négligèrent rien pour faire casser le testament. Ils alléguaient qu'on ne devait point tolérer ces dispositions exorbitantes; que le parlement de Paris avait cassé plusieurs fois des testaments de cette nature; que le cas actuel était plus condamnable encore; que cette association mystérieuse, ces fidéicommis furtifs, ces prodigalités exclusives étaient pernicieuses pour la société et préjudiciables aux familles. Ils rapportaient le double registre de M. des Filletières, l'un sur lequel il écrivait sa recette et sa dépense pour ses biens patrimoniaux, et l'autre qui marquait ce qu'il avait reçu et dépensé sur les fonds dont il était dépositaire.

Celui des héritiers qui paraît s'être donné le plus de mouvement dans cette affaire, fut le président Rolland. Ce magistrat avait joué un rôle lors de la destruction des jésuites; et il pensait qu'à ce titre il devait obtenir la bienveillance de ses juges. Ses prétentions sont expliquées dans une lettre du 8 octobre 1778, qu'il écrivit à l'abbé de Majainville. Cette lettre, fort curieuse, a été imprimée avec les pièces du procès. Il y dit que « le testament lui fait tort de deux cent mille livres; que l'affaire seule des jésuites et des colléges lui coûtait, de son argent, plus de soixante mille livres, et qu'en vérité, les travaux qu'il avait faits, et surtout relativement aux jésuites, qui n'auraient pas été éteints s'il n'eût consacré à cette œuvre son temps, sa santé et son argent, ne devaient pas lui attirer une exhérédation de son oncle. » Il ajoutait, dans un autre endroit : « L'affaire des jésuites, qui me « coûte de mon argent plus de soixante « mille livres, me coûte de plus la suc- « cession de mon oncle. » Les adversaires du président Rolland l'accusèrent de mensonge, et prétendirent qu'il ne cherchait à donner à ce procès une couleur de parti qu'afin d'avoir plus d'espoir de gagner sa cause. Quand l'affaire fut engagée, les héritiers de M. des Filletières déclarèrent qu'ils consentaient à ce que l'abbé de Majainville gardât les quatre cent cinquante mille livres qui provenaient du legs de l'abbé d'Eaubonne (dépositaire, avant M. des Filletières, de la caisse fondée par Nicole), et ne demandaient que le reste de la succession, c'est-à-dire, sept cent cinquante mille livres. Ils disaient qu'on devait séparer ce que le défunt avait en propre de ce qu'il avait reçu. L'abbé de Majainville, qui avait pour avocat le célèbre Gerbier, gagna son procès. Les mémoires sur l'histoire ecclésiastique, auxquels nous empruntons ces détails, ajoutent : « Si on demande actuellement à quoi servaient des biens détournés ainsi de leur destination naturelle, nous répondrons qu'ils étaient employés à soutenir la gazette du parti (janséniste); à faire imprimer et à distribuer pour rien des brochures contre le pape et les évêques; à entretenir des moines et des religieuses échappés de leur cloître; à fournir aux frais des voyages des agents qu'on envoyait en différents lieux; à se concilier des partisans. » L'ouvrage que nous venons de citer n'est pas assez désintéressé dans la question pour qu'on adopte, sans autre preuve, l'emploi qu'il assigne à une fondation qu'un zèle pieux a seul inspirée à des hommes honorables, et qui n'aurait pu être dénaturée que par

l'exaltation des passions religieuses qui régnaient au commencement du dix-huitième siècle. Dans ce cas, bien certainement, les plus curieux articles de dépenses auraient été ceux des fonds employés pour solder les acteurs des scènes burlesques du cimetière de Saint-Médard; mais les héritiers de M. des Filletières ont avoué qu'ils n'avaient trouvé aucune trace de ce bordereau dans les papiers du défunt (*). »

Boitron, terre et seigneurie située en Normandie (Orne), à quinze kilomètres nord-est d'Alençon, et érigée en comté en 1720.

Boivin (Jacques-Denis) naquit à Paris, le 28 septembre 1756, entra comme simple dragon dans le régiment du roi, le 12 mars 1771, et en sortit après huit ans de service, sans avoir obtenu aucun avancement. Mais, en 1792, il s'engagea dans l'armée du Nord, et cette fois, les barrières que les priviléges opposaient au mérite étant levées, il obtint un avancement si rapide, qu'en moins d'un an il était parvenu au grade d'adjudant général. Lorsque l'insurrection éclata dans la Vendée, en 1793, il y fut envoyé, et signala son courage dans diverses affaires devant Saumur, au Pont-de-Cé, à Vic et à Parthenay. A la fin de l'année, il fut élevé au grade de général de brigade, et nommé commandant de la ville de Nantes; mais il ne prit aucune part aux crimes de l'infâme Carrier, et s'y opposa même de tout son pouvoir. Après le 9 thermidor, Boivin alla servir sur le Rhin. En 1798, il passa à l'armée d'Helvétie et se couvrit de gloire à l'affaire de Schwitz, où, à la tête de sa brigade, il enleva aux Russes quatre canons, un drapeau et mille prisonniers. Il était à Paris au 18 brumaire; il se déclara pour Bonaparte, et le suivit à Saint-Cloud. Bientôt après, sa conduite à la bataille de Neu-Issembourg, près de Francfort, lui valut les éloges du général en chef. Il fit encore avec honneur les campagnes de 1801 à 1803, et celles de 1803 à 1805, dans l'armée d'Augereau. Il fut ensuite chargé du commandement de la place de Bordeaux, et continua de servir jusqu'à la chute de l'empire. Il mourut, âgé de soixante et seize ans, au mois de juillet 1832; il n'avait d'autres moyens d'existence que sa pension de retraite.

(*) Michaud, continuation de l'abrégé chronologique de l'histoire de France par le président Hénault, année 1778.

Boivin (Jean) de Villeneuve, célèbre érudit, naquit à Montreuil-l'Argilé en 1663. Après de brillantes études sous la direction de son frère, Louis Boivin, qui s'était fait aussi une grande réputation comme érudit, et était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il fut nommé, en 1692, garde de la bibliothèque du roi. En 1705, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit au nombre de ses membres, et trois mois après, il fut nommé professeur de grec au collége royal; enfin il entra, en 1721, à l'Académie française, à la place du célèbre Huet, évêque d'Avranches. Il mourut à Paris, le 29 octobre 1726, dans sa soixante-quatrième année. Il avait été lié avec Racine, Boileau, et tous les grands écrivains du dix-huitième siècle. C'est à Boivin que l'on doit la publication de la belle édition in-fol. des *Mathematici veteres*, laissée imparfaite par Thévenot, et celle de Nicéphore Gregoras, en 2 vol. in-fol., qui fait partie de la Byzantine. Il a aussi publié quelques ouvrages de poésie qui ont eu quelques succès dans le temps, mais qui sont complétement oubliés maintenant. Les sept premiers volumes du recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres contiennent de lui plusieurs dissertations fort savantes.

Boizot (Louis-Simon), fils d'Antoine Boizot, peintre, membre de l'Académie et dessinateur à la manufacture des Gobelins, naquit en 1748. A l'âge de dix-neuf ans, il remporta le premier prix de sculpture. Les connaisseurs, tout en admirant les créations de son habile ciseau, trouvent peu de dessin dans ses ouvrages. Cependant il fut chargé de travailler à plusieurs monuments publics. La belle statue qui couronne la fontaine de la place du Châtelet fut exécutée par lui, de même

que les quatre figures qui sont placées au bas. Il a donné les modèles de vingt-cinq panneaux pour la colonne de la place Vendôme. Admis à l'Académie en 1778, Boizot donna le Méléagre pour morceau de réception. On lui doit encore les statues de Joseph Vernet, de Joubert et de Daubenton. Celle qui représente Racine, et qui est placée dans le vestibule de l'Institut, est encore le fruit de son travail. Il mourut le 10 mars 1809.

Bolbec, ville de l'ancien comté d'Eu, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement du Havre, département de la Seine-Inférieure. Cette ville, qui compte aujourd'hui plus de neuf mille habitants, fut detruite, en 1765, par un incendie, qui y consuma huit cent soixante-huit maisons. Elle possède une petite bibliothèque publique.

Bolivia (relations de la France avec). — Cette petite république, fondée par Bolivar en 1825, mais que le manque de villes maritimes condamne à l'isolement, a eu jusqu'à ce jour trop peu de rapports directs avec la France pour mériter un article à part. C'est à l'histoire de nos relations avec la Colombie que le lecteur trouvera ce qui peut concerner la république bolivienne.

Bollemont ou Bellemont (N.), entra comme simple soldat dans l'artillerie, et s'y éleva progressivement jusqu'au grade de général. Il commanda l'artillerie au siége de Maëstricht. En 1795, il se distingua au blocus de Luxembourg, puis à l'armée du général Jourdan, où il fut chargé de défendre la citadelle de Wurtzbourg contre les Autrichiens. A son retour en France, il fut nommé inspecteur général de l'artillerie, puis, en 1802, membre du Corps législatif, et enfin membre de la Légion d'honneur, en 1804. Depuis cette époque, il n'a plus rempli de service actif aux armées.

Bollet (Philippe-Albert), député du département du Pas-de-Calais à la Convention nationale, siégea dans la Plaine, et vota cependant la mort de Louis XVI. Après le procès du roi, il fut nommé commissaire près de l'armée du Nord, et à son retour, il se distingua parmi les ennemis du comité de salut public; aussi la Convention l'adjoignit-elle à Barras pour commander la force armée au 9 thermidor. Il fut ensuite délégué en Bretagne pour mettre fin à la chouannerie; il se trouva dans cette mission d'une opinion contraire à celle de son collègue Boursault; mais soutenu par Hoche, il parvint à conclure le traité. C'est chez ce représentant que l'intrigant Cormatin fut arrêté. Devenu membre du Conseil des Cinq-Cents, Bollet demanda un congé et vint habiter une maison de campagne qu'il possédait à Violaine, dans le département du Pas-de-Calais. Dans la nuit du 24 au 25 octobre 1796, des brigands soudoyés par le parti royaliste s'introduisirent chez lui et le frappèrent de plusieurs coups de couteau; sa femme même ne fut pas épargnée. On le crut mort; mais on parvint à le sauver, et il reparut au Conseil des Cinq-Cents, d'où il passa en 1799 au Corps législatif. Il en sortit en 1803, se retira dans sa commune, dont il fut nommé maire, et où il mourut en 1811.

Bologne (prise de). — Le pape Pie VI s'était montré peu favorable aux Français lors de l'entrée du général Bonaparte en Italie : on l'avait vu lever des troupes, tolérer des insultes graves faites aux commissaires du gouvernement républicain, s'allier avec l'Autriche pour repousser, les armes à la main, les injures qu'il croyait faites au saint-siége. Bonaparte fut forcé, par ces provocations, de diriger une attaque contre les États de l'Église. D'après ses ordres, le général Augereau marcha avec sa division sur Bologne. Quatre cents soldats en défendaient les approches; ils furent faits prisonniers, avec le cardinal légat et son état-major le 19 juin 1796. En payement des frais de la guerre, on choisit parmi les tableaux qui décoraient Bologne cinquante des plus beaux, et entre autres la célèbre Sainte-Cécile, chef-d'œuvre de Raphaël. Les commissaires Thouin, Monge et Bertholet, enrichirent encore le Muséum d'histoire naturelle de Paris de l'her-

bier d'Aldovrandi, et d'une précieuse collection de minéraux provenant de l'Institut fondé par ce savant. La bibliothèque nationale reçut aussi un grand nombre de manuscrits précieux et des livres rares.

Bologne (Jean), sculpteur français, quoique le nom de la ville d'Italie où il s'était établi, et qu'on lui donne ordinairement, ait fait croire à quelques biographes qu'il était Italien, naquit à Douai, en 1524, et se rendit de bonne heure en Italie, où il s'appliqua surtout à imiter la manière de Michel-Ange, dont il sut mettre à profit les conseils et les leçons.

Les principaux ouvrages de Jean de Bologne sont, à Bologne, les figures et les accessoires en bronze de la fameuse fontaine de la place Majeure; à Florence, un groupe représentant *un soldat romain enlevant une Sabine*, et deux statues colossales, *Neptune* et *Jupiter pluvieux*; à Versailles, un groupe de l'*Amour et Psyché*. L'ancienne statue équestre de Henri IV, sur le pont-Neuf, avait été commencée par lui, et achevée par Taffa, son élève. Jean de Bologne travailla jusqu'aux derniers moments de sa vie, et mourut, en 1608, âgé de 84 ans.

Bolsec (Jérôme-Hermès), natif de Paris, était aumônier de la duchesse de Ferrare, lorsqu'il embrassa la religion réformée, se fit médecin, et se maria. Il vint à Genève, en 1551, et s'y lia d'abord avec Calvin, avec lequel il se brouilla bientôt, pour s'être élevé contre la doctrine des décrets absolus sur la prédestination. Emprisonné, puis banni de Genève, il se retira à Berne, où la haine de Calvin le poursuivit et le força de rentrer en France. Il alla alors faire abjuration à Autun, et exercer la médecine à Lyon, où il mourut, en 1585, après s'être marié deux fois. Bolsec a exhalé son ressentiment contre Calvin dans l'*Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine et mort de Jean Calvin*, in-8°, 1577, et contre Bèze dans l'*Histoire de la vie, mœurs, doctrine et déportement de Théodore de Bèze*, 1580. Ces ouvrages ne sont tous deux qu'un tissu d'invectives et ne méritent aucune confiance.

Bombarde. — Les premières bouches à feu, que l'on appela *bombardes*, parurent vers l'an 1330, sous Philippe de Valois. C'est l'époque la plus reculée à laquelle on puisse faire remonter l'usage de l'artillerie. Quelques écrivains font dériver le nom de bombarde du mot grec Βόμβος (tintement, bourdonnement), à cause du bruit que produisaient ces armes.

Les premières bombardes étaient grosses, courtes, et d'une ouverture fort large; elles étaient faites avec de la tôle, que l'on entourait de cercles de fer. Mais leur défectuosité ayant été bientôt reconnue, on en fabriqua successivement en fer battu et en er coulé. Celles-ci présentant encore des inconvénients, on remplaça le fer par un alliage, que l'expérience conduisit à découvrir, et que l'on appela *bronze* ou *airain*. C'est le métal dont se servent encore aujourd'hui tous les peuples de l'Europe pour la fabrication de l'artillerie de terre.

Froissart parle d'une bombarde, dont les Flamands firent usage au siége d'Oudenarde, et qui avait cinquante pieds de long et lançait de très-grosses pierres. Mais le P. Daniel révoque en doute, dans son Histoire de la milice française, l'existence de cette machine comme arme à feu; il pense que ce devait être une baliste ou une catapulte de l'ancien modèle, avec laquelle on lançait au loin de fort grosses pierres. Le bruit qu'elle faisait en jetant ces projectiles, et qui s'entendait, assurait-on, de cinq et même de dix lieues, n'est pas au nombre des choses qu'il faille croire aveuglément. Quoi qu'il en soit, les bombardes cessèrent d'être en usage vers la fin du quinzième siècle. C'est à cette époque qu'elles furent définitivement remplacées par les canons.

Bombardier.— On donna d'abord ce nom aux hommes préposés au service et à la garde des premiers canons ou *bombardes*; mais cette dénomination cessa d'être employée au quinzième siècle, époque où les bouches à feu, en usage dans nos armées, reçu-

rent d'autres noms. Plus tard, au quinzième siècle, le nom de *Bombardier* servit à désigner les soldats d'artillerie chargés, dans l'attaque et dans la défense des places, de la manœuvre des mortiers et des bombes. Depuis l'année 1671, date de la fondation de ce corps, jusqu'en 1683, il n'y eut en France que deux compagnies de bombardiers, désignées par les noms de leurs capitaines, *Vigny* et *Camelin ;* elles étaient de cent vingt à deux cents hommes chacune, selon l'exigence des besoins. Mais l'utilité de cette arme s'étant bientôt fait sentir, on comprit la nécessité de lui donner une plus grande importance numérique. En conséquence, une ordonnance du mois de septembre 1684 prescrivit la formation d'un *régiment de bombardiers*, uniquement destiné au service du mortier, qui venait de recevoir de notables perfectionnements. Ce régiment fut composé de douze compagnies, et l'on pourvut à son organisation au moyen des deux compagnies qui existaient à cette époque, et de deux compagnies tirées de chacun des régiments des *Fusiliers du roi*, de *Navarre*, de *Champagne*, de *Piémont* et de la *Marine*. Ce corps, porté à quatorze compagnies, en 1686, avait alors un effectif de douze cent quatre hommes, y compris quatre-vingt-huit officiers. Il fut réuni, en 1693, à celui des fusiliers du roi, spécialement chargé, à son origine, de la garde et du service de l'artillerie en campagne et dans les places de guerre, et qui venait de prendre le titre de *régiment Royal-Artillerie*.

Le régiment Royal - Bombardiers jouit alors des mêmes privilèges que son aîné. (Voy. ARTILLERIE, régiment Royal-Artillerie.) Le roi en était colonel; le grand maître de l'artillerie, lieutenant-colonel. Ce dernier prenait aussi le titre de capitaine général des bombardiers.

Le drapeau de ce régiment était en taffetas *blanc*, carré, et il portait au milieu un écusson aux armes de France; les cravates étaient blanches et rouges, semées de fleurs de lis d'or. La hampe, peinte en rouge, était surmontée d'une douille fleurdelisée.

L'uniforme était le même que celui du régiment Royal - Artillerie : habit *bleu de roi ;* doublure, parements, culotte et bas *rouges;* manches en bottes, poches en travers; boutons de cuivre doré; chapeau bordé d'or faux; cocarde *noire*.

Le régiment des bombardiers, qui avait rendu d'importants services à l'artillerie, fut définitivement incorporé dans cette arme par une ordonnance du 5 février 1720. A cette époque disparurent les désignations particulières établies pour les compagnies; ainsi, il n'y eut plus de compagnies de canonniers, de mineurs, de sapeurs, de forgerons et de charpentiers. Un mélange de toutes ces spécialités entra dans la composition des nouvelles compagnies, auxquelles on ajouta un nombre proportionné de bombardiers.

De 1776 à 1790, le corps royal d'artillerie comptait 28 compagnies de bombardiers, formant un total de 2,100 hommes, officiers compris. Chaque compagnie était composée de 4 officiers, savoir : 1 capitaine, 1 lieutenant en 1er, un lieutenant en 2e, 1 lieutenant en 3e; de 71 sous-officiers et soldats, dont 1 sergent-major, 4 sergents, 1 fourrier, 4 appointés, 4 artificiers, 4 bombardiers de première classe, 16 de deuxième, 32 apprentis et 1 tambour.

La dénomination des bombardiers fut abolie par le décret de l'Assemblée nationale, du 15 décembre 1791, qui réorganisa l'artillerie.

L'artillerie de marine avait eu aussi ses compagnies de bombardiers. Aux cent compagnies franches créées le 10 décembre 1690, on avait ajouté, peu de temps après, 3 compagnies de grenadiers, auxquelles on avait donné le nom de Bombardiers. La première était composée de 3 officiers et de 41 hommes; les deux dernières, de 3 officiers aussi, et de 30 soldats seulement. Ces compagnies d'élite, supprimées en 1762, furent incorporées

dans l'armée de terre. Elles portaient l'habit *rouge*, à parements et à doublure *bleus*.

Bombe.— La bombe est une sphère creuse en fonte de fer. Elle est percée d'un trou, nommé *œil*, par lequel on introduit la charge de poudre, et qui est destiné à recevoir une fusée remplie d'une composition assez lente pour donner le temps à la bombe d'arriver à son but avant d'éclater. Elle est garnie de deux anses, placées de chaque côté de l'œil, et dans lesquelles passe un anneau de fer forgé pour en faciliter la manœuvre lorsqu'on la place dans le mortier. L'intérieur de la bombe n'est pas parfaitement sphérique, elle a un *culot* à la partie opposée à l'œil; ce culot, dont l'épaisseur est d'environ cinquante-neuf millimètres, tandis que les parois n'en ont que trente-six, est destiné à l'empêcher, dans sa chute, de tomber sur la fusée; il lui donne une grande force de résistance et augmente sa force de percussion.

Les bombes peuvent être tirées à ricochet comme les boulets; elles s'enfoncent dans les masses de terre et y font explosion en lançant les débris et leurs éclats de toutes parts; elles mettent le feu aux maisons, enfoncent les voûtes et les bâtiments qui ne sont pas à l'épreuve, tourmentent sans cesse les défenseurs dans les terre-pleins des ouvrages, et une de leurs principales propriétés est de donner des *feux courbes* au moyen desquels elles sont projetées dans des lieux où ne peuvent le plus souvent arriver les boulets.

En France, les bombes sont de huit et de dix pouces de diamètre (217 et 271 millimètres). La bombe de huit pouces pèse de vingt et un à vingt-deux kilogrammes, celle de dix pouces pèse de quarante-huit à cinquante kilogrammes. On s'est aussi servi de bombes de douze pouces, pesant de soixante et onze à soixante-quinze kilogrammes; mais les mortiers pour ce calibre ayant été supprimés, on n'en fait plus usage.

On employait autrefois des bombes dites Comminges, du nom de leur inventeur : elles pesaient cinq cents livres, et étaient lancées par un mortier de dix-huit pouces de calibre; mais le service en était si difficile et si lent, et le tir si incertain, qu'on en a abandonné l'usage. En 1793, les Français enveloppèrent la contre-scarpe du pont de Cassel par un système de fougasses (voyez Fougasse) faites avec les comminges qu'ils trouvèrent dans Mayence.

Les écrivains militaires ne sont pas d'accord sur l'époque où l'on employa les bombes pour la première fois. Les uns disent que ce fut en 1588, contre la ville de Wechtendonk, en Gueldre; d'autres que c'est en 1435, à Naples, sous Charles VIII. Quelques historiens prétendent qu'on en a connu l'usage au siége de Mézières, en 1521. Enfin Gay de Vernon et le général Cotty disent que la bombe fut employée pour la première fois par les Turcs au siége de Rhodes, en 1522.

Quoi qu'il en soit de toutes ces opinions différentes, il est certain que le maréchal de la Force fit usage de ces projectiles au siége de la Mothe, en 1634, et tout porte à croire que ce fut la première fois qu'on s'en servit en France, bien que les bombes y fussent connues depuis longtemps. Ceux qui font remonter l'invention des bombes à 1588 seulement, nous paraissent être dans l'erreur, car, bien certainement, lorsque Gay de Vernon, dans son Cours d'art militaire, et le général Cotty, dans son Dictionnaire d'artillerie, la portaient à 1522, ils ne fixaient pas arbitrairement cette date, et s'étaient assurés de l'exactitude de leur assertion. Nous pensons donc que c'est là l'époque véritable de l'invention des bombes.

Aubert de la Chenaye parle d'une bombe extraordinaire qui fut fondue en France, vers l'année 1688, et qui était destinée à une expédition qu'on avait projetée contre Alger. Elle contenait sept à huit milliers de poudre et avait la forme d'un œuf. On ne s'en servit pas, et elle resta pendant longtemps à l'arsenal de la marine de

Toulon. Nous ne savons si elle s'y trouve encore.

Bombelles (Henri-François comte de), né le 29 février 1681, entra, en 1696, dans le corps des gardes de la marine, et fit, en cette qualité, plusieurs campagnes. Mais, en 1701, il quitta la marine pour passer dans le régiment de Vendôme. Il se distingua à la bataille de Friedlingen, au siége d'Augsbourg, et plus encore à Oudenarde et à la bataille de Malplaquet. Nommé ensuite colonel du régiment de Boufflers, il fit, avec ce régiment, la campagne de Hongrie contre les Turcs, et se trouva au siége et à la bataille de Belgrade, en 1717. En 1727, il fut nommé gouverneur de Louis-Philippe d'Orléans (petit-fils du régent), brigadier des armées du roi, et ensuite maréchal de camp, et se distingua dans l'armée du maréchal de Coigny. Nommé ensuite commandant du fort de Bitche, il fut élevé, en 1744, au grade de lieutenant général, et mourut le 29 juillet 1766, regretté du peuple et des soldats. Les habitants de Bitche ont fait élever à sa mémoire un monument qui se voit encore dans cette ville. On a du comte de Bombelles : 1° *Mémoires pour le service journalier de l'infanterie*, publiés en 1719; 2° *Traité des evolutions militaires*, 1754; ces ouvrages ont eu du succès à l'époque où ils ont paru, mais ils sont peu recherchés aujourd'hui.

Bombelles (Marc-Marie, marquis de), né le 8 octobre 1744, à Bitche (Moselle), était, avant la révolution, colonel des hussards de Bercheny. Nommé, en 1775, chevalier-commandeur de Saint-Lazare, il fut envoyé, quelque temps après, à Lisbonne, et ensuite à Venise en qualité d'ambassadeur. Il venait d'être élevé au grade de maréchal de camp, lorsqu'il émigra en 1789; il fit partie de l'armée de Condé depuis 1791 jusqu'au licenciement de ce corps, et embrassa à cette époque l'état ecclésiastique. De retour en France après la seconde restauration, il fut nommé, le 15 mars 1816, premier aumônier de la duchesse de Berri, et sacré évêque d'Amiens le 3 octobre 1819, fonctions qu'il n'exerça que deux ans, au bout desquels il mourut. Il avait publié, en 1799, un ouvrage fort médiocre, intitulé : *La France avant et après la révolution.*

Bommel (conquête de l'île de). — Après avoir pris Nimègue, en 1794, l'armée française était dans le plus absolu dénûment. Pendant sept mois, les soldats, sans bas, sans chaussure, avaient continuellement marché dans la boue, dans les marécages; on les voyait avec des lambeaux de vêtements sur le sol glacé qu'ils avaient conquis, et dont ils étaient les maîtres les plus indigents. A peine ces troupes avaient-elles pris une place, que les fournisseurs frappaient d'une réquisition toutes les étoffes, tous les draps, tout le linge, et enlevaient aux militaires les ressources qu'ils auraient pu y trouver pour se garantir des rigueurs de l'automne dans un climat humide et froid; quelquefois même on les voyait manquer de pain; mais l'enthousiasme de la victoire étouffait toutes les plaintes. Leurs généraux, sensibles à leurs maux, demandaient quelques instants pour les reposer de tant de fatigues; mais les hommes qui gouvernaient alors la France en avaient décidé autrement. Ils méditaient une expédition sur l'île de Bommel, utile sans doute, mais que le défaut de barques pour traverser le Wahal, et l'impossibilité d'y traîner de l'artillerie, rendaient impraticable. Le détachement chargé de cette attaque avait encore à craindre de se trouver séparé de l'armée par le débordement des rivières ou par les glaçons qu'elles pouvaient charrier dans cette saison avancée. Le général Moreau prédit des malheurs, tandis que le général Daëndels, Hollandais, promettait des succès. Les commissaires du gouvernement voulurent tenter l'entreprise; il fallut obéir. Daëndels avait rassemblé quelques barques à Nimègue et vers Crèvecœur. Le 12 décembre 1794, quatre compagnies passèrent le Wahal; prirent un major hanovrien, en-

clouèrent quelques canons, mais elles furent obligées de se rembarquer promptement devant des forces trop supérieures. L'attaque du fort Saint-André fut encore plus malheureuse. La mitraille fit périr un grand nombre de Français. Daëndels s'aperçut, mais trop tard, de son erreur; il avoua l'impossibilité de cette entreprise; mais son projet avait privé l'armée de plusieurs braves. Moreau ordonna la retraite; et le débordement des eaux força l'armée à prendre quelques jours de repos; elle rentra enfin en quartier d'hiver; son repos ne fut pas de longue durée.

Quelques jours après, un froid extraordinaire se fit sentir; la Meuse se gela, et la glace fut assez forte dans beaucoup d'endroits pour offrir un passage à l'armée. Le général Sauviac, de l'arme du génie, un thermomètre à la main, observait les progrès du froid; il affirma que s'il augmentait, ou se soutenait au même degré, rien n'était plus facile que la conquête de la Hollande, au moment où elle était privée de ses barrières naturelles, les marais, les canaux, les rivières. L'occasion était trop belle. Pichegru la saisit. Les ordres furent donnés pour passer le Wahal. Les généraux Daëndels et Osten passèrent la Meuse sur la glace le 28 décembre, et marchèrent sur l'île de Bommel. Un froid extraordinaire engourdissait la nature; les Français seuls conservaient leur vivacité. Sans canons, ils attaquèrent des batteries, et les emportèrent à la baïonnette. Les Hollandais, frappés de terreur par une attaque qu'ils étaient loin de présumer, opposèrent peu de résistance. La garnison du fort Saint-André ne se défendit pas. Ainsi la conquête de l'île de Bommel, du fort Saint-André, de seize cents prisonniers, d'une grande quantité de canons et de bouches à feu, qui eût coûté beaucoup de peines, de travaux, de temps et d'argent dans un temps ordinaire, n'employa qu'une journée. Les troupes employées à cette expédition restèrent dans le Bommel et gardèrent la ligne du Wahal.

Bon (Louis-André), l'un des plus distingués d'entre les généraux que vit naître la révolution, naquit à Romans, en Dauphiné, le 25 octobre 1758. Il s'enrôla fort jeune dans le régiment de Bourbon-infanterie, et fit une partie de la guerre d'Amérique. Il était de retour en France, lorsqu'en 1792, un bataillon de volontaires nationaux le choisit pour son chef. Bon conduisit aussitôt ce corps sur les frontières d'Espagne, à l'armée que commandait Dugommier. Il y obtint bientôt le grade de chef de brigade, et fut employé en cette qualité au blocus de Bellegarde. Il y donna des preuves d'un grand courage, et fut nommé général de brigade. L'année suivante, il passa en Italie, sous les ordres d'Augereau, et contribua à toutes les victoires qui marquèrent les débuts de Bonaparte. Après la paix de Campo-Formio, le général Bon fut chargé du commandement de la huitième division militaire, dont Marseille était le chef-lieu. Il arriva dans cette contrée au moment où la réaction thermidorienne y était le plus active, et fit cesser ces désordres par sa fermeté et par les proclamations énergiques qu'il adressa aux habitants. Il parvint aussi à rétablir l'ordre à Avignon. Il fut alors nommé général de division, et accompagna en Égypte son ancien général en chef. Il se distingua devant Alexandrie, détermina la prise du Caire par l'attaque d'un poste important, et contribua au triomphe inespéré du Mont-Thabor, en tournant l'ennemi, attaqué de front par Kléber. Il se distingua également à la prise d'El-Arich, enleva Gaza, força Jaffa, et alla périr devant les murs de Saint-Jean d'Acre. Il se trouvait, le 10 mai 1799, à la tête de ses grenadiers, au pied de la brèche, dans le dernier assaut livré au corps de la place, lorsqu'il reçut une blessure mortelle qui l'enleva à sa division. Le général Bon avait toutes les qualités qui font les grands généraux, et la mort seule l'a empêché d'arriver aux plus hauts grades militaires. Quatorze ans après la prise de Saint-Jean d'Acre, l'empereur, visitant l'École militaire de Saint-Germain, demanda le nom de l'un des

élèves qu'il passait en revue. C'était le fils du général Bon. « Où est votre mère? « dit Napoléon. — Elle est à Paris, à un « quatrième étage, où elle meurt de « faim, » répondit le jeune homme. Ce long et involontaire oubli fut réparé à l'instant même; la veuve du général Bon reçut une dotation, et le fils fut créé baron de l'empire avec une autre dotation.

Bon de Saint-Hilaire (François-Xavier), premier président de la chambre des comptes de Montpellier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et de la Société royale de Londres, naquit à Montpellier, en 1678, et mourut à Narbonne en 1761. Jurisprudence, belles-lettres, beaux-arts, le président Bon embrassa toutes ces branches diverses des connaissances humaines. On a de lui, dans les recueils des différentes sociétés savantes auxquelles il appartenait, des mémoires sur tous ces sujets. Mais il en est un qui fit beaucoup de bruit, et qui lui acquit une reputation plus qu'européenne; c'est celui qui a pour titre : *Dissertations sur l'araignée*, et où il enseigne le moyen de filer la soie de cet insecte. L'impératrice, femme de Charles VI, après avoir lu cet ouvrage, fit demander à l'auteur une paire de gants de soie d'araignée, que Bon se hâta de lui envoyer. Son ouvrage fut traduit dans toutes les langues de l'Europe, et même en chinois par le P. Parennin, qui le présenta à l'empereur de la Chine. Ce prince le lut, dit-on, avec intérêt, le fit lire à ses enfants, et y prit une très-haute idée de l'industrie des Français. Toutefois, la postérité n'a pas confirmé le jugement des contemporains sur l'utilité de la découverte du président Bon. Déjà même, en 1710, Réaumur l'avait apprécié à sa juste valeur dans son mémoire sur la soie des araignées, inséré dans le recueil de l'Académie des sciences.

Bonac, terre et seigneurie du comté de Foix, à trois lieues sud-ouest de Pamiers, érigée en marquisat en 1683.

Bonald (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de), né au Monna, près Millau, émigra en 1791, et se rendit à l'armée de Condé, qu'il quitta bientôt après, pour se retirer avec sa famille à Heidelberg, où il composa sa *Théorie du pouvoir politique et religieux*. Cet ouvrage, publié à Constance, en 1796, et envoyé en France, fut saisi par ordre du Directoire, et peu d'exemplaires échappèrent à cette mesure. Pour soutenir le courage de son parti, l'auteur y prophétisait, avec la clarté des oracles sibyllins, le retour des Bourbons, retour dont cependant il avait soin de ne pas spécifier l'époque. Rentré en France au moment du couronnement de Napoléon, M. de Bonald ne retrouva qu'une modeste partie des biens qu'il avait cru devoir abandonner. Forcé, pour soutenir sa nombreuse famille, de mettre à profit ses connaissances, il devint, en 1806, un des rédacteurs du *Mercure* avec MM. de Chateaubriand et Fiévée. *La Législation primitive*, celui de ses ouvrages qui restera le plus longtemps, avait paru quelques années auparavant. Sollicité, en 1808, par M. de Fontanes, qui était son ami, il se laissa donner une place de conseiller titulaire de cette même université contre laquelle il avait souvent dirigé les traits de son esprit, et, dans les salons de l'empereur, il attendit patiemment, avec ses douze mille francs de rente, l'accomplissement de sa prophétie sur le retour des Bourbons. Il s'était retiré dans sa famille, lorsque Louis Bonaparte, roi de Hollande, lui proposa de vouloir bien se charger de l'éducation de son fils. Le courrier dépêché à Rhodez pour porter cette importante missive trouva M. de Bonald dans des dispositions peu favorables. La place fut refusée, et un abbé de Rome, l'abbé Paradisi, le remplaça auprès du jeune prince. Au mois de juin 1814, le roi le nomma membre du conseil d'instruction publique, et lui accorda, sur sa demande, la croix de Saint-Louis. En 1815, élu député par le département de l'Aveyron, il vint siéger à la chambre introuvable, où il vota constamment avec la majorité. Il exprima le désir que les biens non vendus, qui avaient été con-

cédés à l'ancien clergé, fussent donnés au clergé actuel. Réélu en 1816, il s'opposa au projet de loi sur les élections, réclama l'abolition du divorce. A la présentation du budget, il demanda la suppression de beaucoup de places, et parla contre l'aliénation des forêts. Dans la session de 1817, lorsqu'on proposa de renvoyer les Suisses, on le vit opposer la plus vive résistance à cette mesure nationale et constitutionnelle. Les Suisses étaient, selon lui, meilleurs Français que les Français eux-mêmes. Il demanda un jury spécial pour réprimer les abus de la presse et l'établissement de la censure pour les journaux, quoiqu'il eût déclaré, en 1816, qu'elle était incompatible avec l'esprit des gouvernements représentatifs. Compris dans la réorganisation de l'Institut, il vint remplacer, à l'Académie française, un des hommes qu'on n'aurait pas dû en exiler. Réélu député, en 1820 et 1823, il fut, à la fin de cette année, nommé pair de France. Depuis l'année 1822, il était ministre d'État. M. de Bonald, toujours opposé à la liberté de la presse, fut président de la commission de censure. Son refus de serment, en 1830, lui fit perdre son titre de pair. Depuis, il n'a plus reparu sur la scène politique. Il se retira au Monna où il vient de mourir, le 23 novembre 1840. Après les ouvrages de M. de Bonald que nous avons cités, on peut encore mentionner, au nombre de ceux qui ont eu le plus de succès, ses *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*, 2 vol. in-8°, 1818 et 1826. Les œuvres de M. de Bonald ont été publiées en 12 vol. in-8°, Paris, 1817-1826.

Bonamy (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph) naquit à Fontenay-le-Comte, en 1764. Il s'enrôla, en 1791, dans le 1er bataillon des volontaires de la Vendée; fut nommé, en 1792, sous-lieutenant de cavalerie, et fit en cette qualité les campagnes de Champagne et de Belgique, sous Dumouriez. Après la défection de ce général, il passa en Vendée, d'où il revint, en 1794, avec le général Marceau. Bientôt après, Kléber le fit son chef d'état-major, et il se distingua dans plusieurs occasions, notamment au siége de Mayence (octobre 1795). Accusé, en 1796, d'avoir favorisé les approvisionnements de la garnison autrichienne d'Ehrenbreitstein, que les Français tenaient bloquée, il parvint à se disculper, mais il cessa d'être employé pendant deux ans. Cependant, en 1798, il suivit à Rome le général Championnet, qui le choisit pour son chef d'état-major. Nommé alors général de brigade, il se distingua dans la rapide invasion du royaume de Naples; mais accusé de nouveau d'avoir pris part aux abus qui causèrent la disgrâce du général en chef, il fut arrêté et ne dut sa liberté qu'à la révolution qui renversa une partie des directeurs. Ce fut à cette époque qu'il publia, sous le titre de *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville*, un ouvrage dont le but principal était sa justification, mais qui offre cependant quelques renseignements utiles pour l'histoire. Il était encore en Italie en 1800, et il eut quelque part au triomphe de Marengo. Le général Bonamy fit partie de l'expédition de Russie, en 1812, et s'y distingua dans plusieurs occasions; mais ce fut surtout à la bataille de la Moskowa qu'il s'illustra par l'un des plus beaux faits d'armes de cette guerre. Ayant reçu l'ordre d'attaquer, au centre de l'armée russe, la terrible redoute où quarante pièces de canon vomissaient incessamment la mort, il se met à la tête du 30e régiment, essuie de nombreuses décharges de mitraille, perd la moitié de sa troupe, et devient avec le reste maître du redoutable retranchement; mais attaqué aussitôt par d'innombrables masses d'infanterie, il voulut encore résister, vit tomber à ses côtés le dernier de ses soldats, fut lui-même percé de vingt coups de baïonnette, et laissé pour mort sur le champ de bataille. Il tomba au pouvoir des Russes, qui le gardèrent vingt-deux mois prisonnier. Il revint en France en 1814. Après le re

tour de Bonaparte, il fut nommé député au champ de mai; et lorsque l'armée française se retira derrière la Loire, il fut chargé d'y conduire tous les dépôts et magasins, qu'il réussit ainsi à conserver pour la France. Resté sans fonctions après le licenciement, il rentra dans la vie privée, et mourut en septembre 1830.

Bonamy (François), recteur de l'université de Nantes, membre associé de l'Académie des sciences, naquit à Nantes en 1710, et y mourut en 1786. Outre plusieurs travaux estimables, publiés dans l'ancien journal de médecine, on a de lui un ouvrage intitulé : *Floræ nannetensis prodromus*, 2 vol. in-12, 1782 et 1785. C'est le premier travail qui ait été publié sur les plantes de cette partie de la Bretagne. Bonamy était en correspondance avec Antoine et Bernard de Jussieu, Réaumur et Duhamel du Monceau.

Bonamy (Pierre-Nicolas), bibliothécaire et historiographe de la ville de Paris, naquit à Louvres en Parisis, en 1694. Il fut reçu, en 1727, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et inséra, dans le recueil de cette société savante, un grand nombre de mémoires fort savants sur les antiquités de Paris et sur l'histoire ancienne de la Gaule. Il mourut à Paris le 8 juillet 1770. Depuis 1749, il était chargé de la rédaction du journal de Verdun. Il avait rassemblé de nombreux matériaux pour composer une histoire de l'hôtel de ville.

Bonaparte (maison des). — Le nom de cette famille s'écrivait indifféremment *Buonaparte* ou *Bonaparte*. C'est Napoléon qui en a fixé l'orthographe, en signant invariablement *Bonaparte*, depuis sa nomination au grade de général en chef de l'armée d'Italie.

Les Bonaparte jouent un rôle distingué dans les annales de l'Italie. A Trévise et à Florence, ils furent longtemps puissants; dans cette dernière ville, de vieux palais portent encore leurs écussons. L'un des portraits de la galerie des Médicis représente une demoiselle Bonaparte mariée à un membre de cette famille. La mère de Nicolas V ou de Paul V était une Bonaparte. C'est un membre de cette famille qui rédigea le traité par lequel Livourne fut échangée contre Sarzana. Un autre, *Nicolas Buonaparte*, publia en 1592 une comédie intéressante intitulée la *Veuve*, et dont le manuscrit et un exemplaire imprimé se trouvent à la bibliothèque royale. Enfin un autre encore, *Jacques Buonaparte*, est auteur d'une histoire fort remarquable *de la prise et du sac de Rome par le connétable de Bourbon*, imprimée en italien, à Cologne, en 1756, in-4°, traduite en français par le prince Napoléon Louis, fils aîné de l'ex-roi de Hollande, et réimprimée en 1830.

Cette famille eut beaucoup à souffrir des révolutions qui agitèrent l'Italie aux quinzième et seizième siècles. Exilés de Florence, ses membres se dispersèrent dans différentes villes de la Toscane; l'un d'eux se retira à Sarzana, puis de là en Corse, où il s'établit. C'est de lui que descendait *Charles Bonaparte*, le père de Napoléon.

Charles Bonaparte, après avoir étudié à Rome dans sa première jeunesse, était allé ensuite à l'université de Pise apprendre la science des lois. A son retour, il fut nommé assesseur à la juridiction d'Ajaccio, et y épousa, en 1767, Lætitia Ramolino. Compagnon d'armes de Paoli, il voulut le suivre dans son exil, après la conquête de son pays par les généraux de Louis XV. Mais l'archidiacre *Lucien Bonaparte*, son oncle, personnage très-vénéré, qui exerçait beaucoup d'empire sur toutes les personnes qui l'entouraient, l'empêcha de quitter la Corse. Il fut nommé en 1779 président d'une députation envoyée à Paris par la noblesse de la Corse. Les deux généraux qui commandaient alors dans cette île vivaient dans une grande mésintelligence; leurs démêlés avaient fait naître deux partis, qui témoignaient aussi l'un pour l'autre une grande aversion. Charles Bonaparte, interrogé par la cour, eut occasion de rendre justice à M. de Marbeuf, dont le caractère humain et populaire, et le gouvernement doux et modéré, contrastaient fortement avec la con-

duite dure et hautaine de l'autre général, M. de Narbonne-Pelet. Celui-ci fut rappelé. M. de Marbeuf se montra reconnaissant de ce service, et ce fut peut-être au crédit de ce puissant protecteur que Charles Bonaparte dut l'admission de deux de ses enfants dans les écoles du gouvernement. Atteint depuis longtemps d'un squirre à l'estomac, il fit à Paris un second voyage pour consulter les habiles médecins que renfermait alors cette capitale. Il éprouva d'abord une apparence de guérison; mais à son retour à Montpellier, dont on lui avait recommandé le climat, il succomba à une seconde attaque. Il n'était âgé que de trente ans. De son mariage avec Lætitia Ramolino étaient nés cinq fils et trois filles, savoir : Joseph en 1767, Napoléon en 1769, Marie-Anne-Élisa en 1773 ou 1774, Lucien en 1775, Louis en 1778, Marie-Pauline en 1781, Marie-Annonciade-Caroline en 1782, et Jérôme en 1784.

« Charles Bonaparte, esprit vif et distingué parmi ses compatriotes, s'était fait autour de lui une réputation de poëte auxiliaire de Paoli dans la guerre de l'indépendance; il épancha sa verve patriotique dans quelques chants nationaux et guerriers qui se répandirent dans les *pièves* et dans les montagnes; il hasarda, dit-on, des poésies d'un autre genre, d'une allure assez fringante, et sentant son dix-huitième siècle. La causticité qui assaisonne ces badinages compromet un peu le descendant des Guelfes, et aurait bien pu faire perdre au poëte, quelques siècles auparavant, le surnom religieux de *Buonaparte* (bon parti (*)). »

BONAPARTE. Voy. CAROLINE, ÉLISA, JÉRÔME, JOSEPH, LÆTITIA, LUCIEN, NAPOLÉON, PAULINE.

BONAPARTISTES. — C'est le nom que, sous la restauration, les royalistes donnaient aux partisans de Napoléon, qu'ils désignaient, avec une intention injurieuse, par son nom de Bonaparte. Cette dénomination est appliquée, de nos jours, aux partisans peu nombreux des descendants du grand homme.

(*) Amédée Renée, *Les Bonaparte littérateurs*, extrait de la Revue de Paris, livraison du 11 octobre 1840.

BONARDI (Jean-Baptiste), né à Aix à la fin du dix-septième siècle, mort à Paris en 1756, bibliothécaire du cardinal de Noailles. Il a laissé en manuscrits, 1° *Histoire des écrivains de la faculté de théologie de Paris*; 2° *Bibliothèque des écrivains de Florence*; 3° *Dictionnaire des écrivains anonymes et pseudonymes*.

BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE (le P.), carme déchaussé de la province d'Aquitaine, se livra, vers la fin du dix-septième siècle, à de pénibles recherches sur l'histoire du Limousin. Son ouvrage est intitulé : *Vie de saint Martial, ou Défense de l'apostolat de saint Martial et autres, contre les critiques de ce temps*, 3 vol. in-fol. On sait que les Limousins regardent Martial comme leur premier évêque. Dans son premier volume, qui parut à Clermont, en 1676, le P. Bonaventure donne l'*Histoire de saint Martial et des autres saints du Limousin*. Les 2e et 3e volumes furent imprimés à Limoges en 1683 et 1685. Ce dernier est celui qui offre le plus d'intérêt; il contient, outre une *Introduction concernant l'état des Gaules et du Limousin, depuis Jules-César jusqu'aux temps modernes*, l'*Histoire du Limousin*, les *Annales de la ville de Limoges*, et de nombreuses notices sur les *Antiquités de la province*.

BONAVENTURE (le P.), capucin de Sisteron, a publié une *Histoire de la ville et principauté d'Orange*, Avignon, 1741, in-4°.

BONCENNE (Pierre), né à Poitiers en 1774, a d'abord exercé les fonctions de professeur suppléant à la faculté de droit, et d'avocat à la cour royale de cette ville. En 1813, il fut nommé conseiller de préfecture de la Vienne, et, au mois de mai suivant, élu député du même département à la chambre des représentants. Il y défendit avec zèle l'institution du jury, la liberté de la presse et la liberté individuelle, et prit part à la discussion du projet *de déclaration des droits et des*

devoirs, présenté le 5 juillet par Garat. Au mois d'août, le collége d'arrondissement de Poitiers nomma M. Boncenne candidat à la chambre des députés. En 1822, il obtint au concours la chaire de procédure civile à la faculté de droit de Poitiers, et fut chargé de la défense du colonel Alix dans le procès de Berton. On lui doit un *Mémoire* estimé *sur la navigation du Clain*, etc., in-8°, et un savant traité sur la *Théorie de la procédure civile*. Il est mort à Poitiers en 1839.

Bonchamp (Charles-Melchior-Artus de), né dans la province d'Anjou, en 1759, servit avec distinction dans la guerre d'Amérique. Il était capitaine au régiment d'Aquitaine lorsque la révolution, qu'il désapprouvait, lui fit quitter cette place. Il se retira alors dans un château situé près de Saint-Florent; c'est là que les insurgés de la Vendée vinrent le chercher pour le placer à leur tête. Général prudent et habile, il battit quelquefois les troupes républicaines, et fut souvent accusé par ses collègues d'indécision et de tiédeur. Il est permis de croire que Bonchamp, quoique royaliste, désapprouvait intérieurement cette guerre sacrilége, et que c'est à la haine que lui portaient ses collègues qu'il faut attribuer une partie des revers qu'il éprouva. Blessé à mort devant Cholet, Bonchamp honora sa dernière heure par un acte admirable de générosité : les Vendéens, furieux de leur défaite, voulaient tuer cinq mille prisonniers républicains. Averti par leurs clameurs, le général royaliste se fait porter au milieu d'eux, en disant d'une voix mourante : *Grâce aux prisonniers, Bonchamp le veut, Bonchamp l'ordonne;* et les républicains furent sauvés. Bonchamp est du petit nombre des généraux vendéens qui furent constamment entourés de l'estime de leurs ennemis. Aussi un artiste, dont la religion politique est précisément opposée à l'opinion pour laquelle Bonchamp se fit tuer, n'a pas cru profaner son ciseau patriotique, en l'employant à reproduire les traits de ce chef de rebelles. Il a cru que les dernières paroles de Bonchamp, gravées sur le piédestal de sa statue, suffisaient pour lui mériter le pardon de la patrie. L'histoire de Bonchamp a été publiée par MM. Chauveau et P. Dussieux, Paris, 1817, in-8°.

Bone, *Hippone*, ville maritime de l'Algérie, dans la province de Constantine, à l'ouest d'une baie terminée par le cap de la Garde et le cap Rosa, et dans laquelle se jette la Seybouse. L'acquisition de cette ville par la France remonte à 1830. Vers la fin de juillet de cette année, le maréchal de Bourmont s'était occupé d'étendre nos relations jusqu'aux provinces de Constantine et d'Oran. « Il avait reçu (*) une communication du gouvernement, qui lui faisait connaître que le projet de céder à la Porte Ottomane Alger et l'intérieur de la régence, et de garder seulement le littoral, depuis l'Aratch jusqu'à Tabarka, était celui auquel le cabinet paraissait devoir s'arrêter. Comme l'occupation de Bone entrait dans l'exécution de ce projet, elle fut résolue. »

Le corps d'expédition de Bone, composé d'une brigade, d'une batterie de campagne et d'une compagnie de sapeurs, s'embarqua, le 25 juillet, sur une escadre commandée par le contre-amiral Rosamel. Le corps d'armée était sous les ordres du général Damrémont, qui, dans le cours de la campagne, avait donné des preuves de talent et de bravoure. L'escadre arriva devant Bone le 2 août. Elle avait été devancée par un bâtiment qui portait M. de Rimbert, ancien agent des possessions françaises en Afrique. Celui-ci avait conservé des intelligences dans la ville; il persuada aux habitants d'y recevoir les Français. Le débarquement s'effectua sans obstacle, et Damrémont s'occupa aussitôt de mettre la ville en état de se défendre contre les Arabes, dont l'attitude était fort menaçante. En effet, du 6 au 11 août, nos lignes furent attaquées avec une fureur incroyable. Cependant Bone était à nous, lorsque la brigade Damrémont reçut l'ordre de

(*) Pélissier, Ann. algér., t. I, p. 103.

revenir à la hâte à Alger. Le maréchal Bourmont venait d'apprendre les événements de juillet, et voulait concentrer toutes ses forces à Alger.

Malgré le départ des Français, les habitants de Bone, gagnés par la justice, la modération et l'habileté de l'administration du général, restèrent fidèles à la France. Les tribus du voisinage attaquèrent souvent Bone pour se venger de ses habitants alliés des chrétiens. Toujours elles furent repoussées. Cependant, dans l'été de 1831, les Bonois, vivement pressés, demandèrent des secours au général Berthezène. Ne croyant pas pouvoir prendre sur lui d'envoyer des troupes françaises, le gouverneur rassembla cent vingt-trois zouaves, commandés par le capitaine Bigot, et l'expédition partit sous la direction du commandant Houder, aide de camp du général Guilleminot; elle arriva à Bone le 14 septembre. Mais, par suite des mauvaises dispositions du commandant, un ancien bey de Constantine, Ibrahim, put ourdir une conspiration. Les Arabes de la plaine furent introduits dans la citadelle, forcèrent les portes de la ville, massacrèrent Bigot et quarante zouaves, et tuèrent Houder. Bone était ainsi retombée au pouvoir des Arabes, lorsque le commandant Duvivier y arriva avec deux cent cinquante zouaves que le général Berthezène envoyait au secours de la garnison. Il voulait prendre la Casbah, mais les commandants des bâtiments ne voulurent pas lui donner les hommes de leurs équipages. Duvivier se contenta donc de reprendre les prisonniers et de revenir à Alger, où il rentra le 11 octobre.

Ce fut encore un coup de main qui remit Bone en notre pouvoir. Le capitaine d'artillerie d'Armandy et Youssouf, alors capitaine des chasseurs algériens, y entrèrent le 25 mars 1832, avec trente hommes de la marine, armés de douze fusils. Cent Turcs s'étaient réunis à eux. Avec cette faible troupe, d'Armandy se maintint dans la Casbah jusqu'à l'arrivée des renforts. Que penser des ministres qui, depuis dix ans, n'ont pas fait davantage en Afrique, lorsque trente hommes ont suffi pour donner à la France une ville aussi importante que Bone?

Ibrahim essaya en vain de reprendre Bone au mois de septembre. Il avait réuni, pour accomplir sa tentative, douze à quinze cents Arabes. Mais le général d'Uzer envoya contre lui douze cents hommes du 55e, qui, secondés par l'intrépide Youssouf, battirent l'ennemi, le dispersèrent, et nous assurèrent ainsi la possession de Bone.

Bonet (Guillaume), quarante et unième évêque de Bayeux, né dans le diocèse du Mans, et élevé dans celui de Bayeux, était au rang des dignitaires de l'église de cette ville, lorsque Clément V le plaça sur le siége épiscopal en 1306. Il fut un des commissaires nommés par le pape pour instruire le procès des templiers. Il fonda en 1309 le *collége de Bayeux* dans l'université de Paris, pour des boursiers de son diocèse et de celui du Mans. Il mourut à Angers vers l'an 1312.

Bonet, ou Bont, en latin *Bonitus* (Saint), évêque de Clermont en Auvergne, né vers l'an 623 d'une des plus riches familles de cette province, fut successivement échanson et référendaire à la cour de Sigebert, roi d'Austrasie, et de ses successeurs Dagobert II et Thierry III. Ce dernier prince le nomma, en 680, gouverneur de la province de Marseille. Bonet occupa cette place pendant neuf ans, au bout desquels saint Avit, son frère, évêque de Clermont, étant au lit de mort, le demanda à Thierry pour son successeur, et l'obtint. Bonet gouverna pendant dix ans l'église de Clermont, et y donna l'exemple de toutes les vertus. Mais des scrupules lui étant venus au sujet de la légalité de son élection, pour mettre sa conscience en sûreté, il consulta saint Théau, qui vivait alors en ermite à Solignac, et sur l'avis qu'il lui donna il se démit de son siége, distribua son bien aux pauvres, et se retira à l'abbaye de Manlieu, où il vécut quatre ans dans les pratiques d'une austère pénitence. Il mourut à Lyon en 710, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Bonfrère (Jacques), en latin *Bonfrerius*, savant jésuite, né à Dinan-sur-Meuse, en 1573, professa longtemps la philosophie, la théologie et l'hébreu à Douai, mourut à Tournay en 1643, et laissa des commentaires fort estimés sur les différentes parties de l'Écriture sainte.

Bongars (Jacques), conseiller et maître d'hôtel de Henri IV, un des érudits les plus célèbres du seizième siècle, naquit à Orléans en 1546. Il fut pendant près de trente ans résident ou ambassadeur de Henri IV dans les cours d'Allemagne, et conduisit avec succès les négociations les plus importantes. Il mourut à Paris le 29 juillet 1612.

Bongars avait acquis une grande partie des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoît sur Loire, dispersée lors du pillage de cette abbaye par les calvinistes. Il en recueillit également un certain nombre de ceux qui avaient appartenu à la cathédrale de Strasbourg, et les restes de la bibliotheque de Cujas, sous lequel il avait étudié le droit à Bourges. Cette collection se trouve maintenant à Berne, avec douze volumes in-folio de recherches manuscrites et de pièces curieuses et inédites rassemblées également par Bongars pendant ses voyages en Allemagne.

Les ouvrages qui ont valu à ce savant la célébrité méritée dont il jouit sont les suivants : 1° *Gesta Dei per Francos, sive orientalium expeditionum et regni Francorum Hierosolymitani scriptores varii coætanei, in unum editi*, Hanau, 1611, deux tomes en un volume in-folio; 2° *Jacobi Bongarsii epistolæ :* ce recueil de lettres, d'un style pur, correct, élégant, naturel, et presque digne du siècle d'Auguste, a eu cinq éditions; 3° *Collectio Hungaricarum rerum scriptorum*, Francfort, 1600, in-folio; 4° enfin une édition de *Justin*, avec un savant commentaire.

Bonguyod (Marc-François), né dans le Jura, était administrateur de ce département lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale : il siégea dans la *plaine*, vota dans le procès de Louis XVI pour la réclusion perpétuelle, prit plusieurs fois la parole sur les lois civiles, parla contre le divorce, contre la loi qui fixait à vingt et un ans l'âge de la majorité, et, après la session, se retira dans son département, où il reprit son ancienne profession d'avocat.

Bonifacio, chef-lieu de canton du département de la Corse, fondé en 830 par un seigneur pisan nommé Boniface, tomba en 1195 au pouvoir des Génois et fut leur premier établissement dans l'île. Cette ville a donné son nom au détroit qui sépare la Corse de la Sardaigne.

Bonjour (François-Joseph) naquit à la Grange de Combes, près de Salins, en 1754. Après avoir étudié et pratiqué la médecine, il se sentit entraîné vers l'étude des sciences naturelles, et surtout vers la chimie, qu'il approfondit dans le laboratoire de Berthollet, dont il devint, en 1784, le préparateur. Pendant la révolution, il fut un de ceux qui montrèrent que la culture des sciences fortifie le courage, et il en donna des preuves au siége de Valenciennes, où il servit comme canonnier et comme pharmacien. Plus tard il fut nommé élève de l'école normale, et en même temps professeur adjoint à l'école centrale des travaux publics. Il devint en 1795 membre du conseil d'agriculture et des arts, et, en 1797, commissaire du gouvernement près des salines de la Meurthe. Il mourut à Dieuze le 24 février 1811. On a de lui une traduction des *Affinités chimiques de Bergmann*. Paris, 1788, in-8°.

Bonjour (Casimir), né à Clermont en Argonne (Meuse) le 15 mars 1796, commença et acheva ses études au collége de Reims, dans l'espace de quatre années. Il embrassa ensuite la carrière de l'enseignement. A seize ans il était maître d'études au lycée de Bruges; à dix-huit, il fut admis à l'école normale; enfin, trois ans après, il fut nommé professeur suppléant de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. En 1815, la violence des réactions politiques le força d'abandonner l'instruction

publique. Il crut trouver un asile dans la carrière de l'administration; mais une seconde destitution l'atteignit dans les bureaux du trésor. Ce fut le 4 juillet 1821 qu'il fit représenter, au Théâtre-Français, *la Mère Rivale*, comédie de mœurs, en trois actes et en vers. Cet ouvrage dénotait déjà une étude assez approfondie du cœur humain, et donnait des espérances que d'autres pièces plus importantes sont venues réaliser depuis. Parmi ces pièces nous devons surtout citer *l'Education*, ou *les Deux Cousines*, et *le Mari à bonnes fortunes*. M. Casimir Bonjour est aujourd'hui l'un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Bonjour (Guillaume), augustin, né à Toulouse en 1670, fut appelé à Rome en 1695 par le cardinal de Noris, et honoré de l'estime du pape Clément XI, qui lui confia plusieurs fonctions importantes. Le pape ayant chargé une commission de la réforme du calendrier grégorien, le P. Bonjour fournit de savants mémoires à cette commission. Il mourut en 1714 à la Chine, où son zèle pour la propagation de la religion chrétienne l'avait conduit. Il était profondément versé dans les langues orientales, et surtout dans la langue copte. On a de lui : des *Dissertations sur l'Ecriture sainte*, — *sur les monuments coptes de la bibliothèque du Vatican*, etc.; *Calendarium romanum, cum gemino epactarum dispositu, ad novilunia civilia invenienda*, Rome, 1701, in-folio.

Bonnaire (Jean-Gérard), né à Propet, département de l'Aisne, en 1771, doit être compté au nombre des plus intéressantes victimes des réactions légitimistes et antinationales de 1815. Entré comme simple soldat dans la carrière militaire, il avait conquis tous ses grades par des actions d'éclat, et était parvenu à celui de général de brigade, lorsqu'il fut nommé en 1815 commandant de la place de Condé. Après les désastres de Waterloo, il refusa d'ouvrir les portes aux ennemis, et ceux-ci étaient déjà maîtres de Paris, qu'il résistait encore aux Hollandais qui investissaient Condé. C'est alors que le colonel Gordon, Hollandais de naissance, mais naturalisé Français, pénétra dans la place, avec des proclamations et des lettres signées par deux traîtres, Bourmont et Clouet. Les habitants, exaspérés et excités encore, dit-on, par le lieutenant Miéton, aide de camp du général, firent feu sur Gordon, et le tuèrent. Cet événement parut aux réacteurs une occasion favorable pour punir un patriote de sa résistance à l'étranger. Le général Bonnaire et son aide de camp furent traduits devant un conseil de guerre. Le lieutenant fut condamné à mort, et fusillé le 30 juin 1816; quant au général, quoiqu'on ne pût le convaincre d'avoir participé à la mort de Gordon, il fut condamné à la déportation et dégradé sur la place Vendôme, en présence de la colonne dont les bas-reliefs représentaient aux yeux de ses exécuteurs quelques-uns de ses glorieux faits d'armes. Le brave général Bonnaire ne put résister au chagrin que lui causa cette humiliation; il mourut deux mois après dans la prison de l'Abbaye.

Bonnal (François de), né en 1734 au château de Bonnal, dans l'Agenois, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, et assista en 1758, comme député du deuxième ordre, à l'assemblée générale du clergé. Nommé en 1758 évêque de Clermont, il fut élu, en 1789, député du bailliage de cette ville aux états généraux. Nommé président du comité ecclésiastique, il protesta, le 14 décembre, contre la suppression du clergé régulier; lors de la discussion du 14 avril 1790, sur les dîmes et les biens du clergé, il s'éleva de nouveau contre le vœu de la majorité, et demanda que la religion catholique fût proclamée religion nationale. Le 1er janvier, il se joignit à Boisgelin pour demander la convocation d'un concile gallican, demande qu'il renouvela encore en 1791. Sommé, à cette époque, de prononcer le serment exigé par la constitution civile du clergé, il s'y refusa, en protestant de nouveau contre cette constitution.

Après avoir été l'un des signataires de la protestation du 12 septembre 1791, il se distingua parmi les opposants par le zèle avec lequel il encouragea les résistances du clergé. Cette conduite avant été signalée à l'Assemblée par Biauzat, de Bonnal fut forcé de se réfugier en Hollande. Il y fut surpris par nos armées victorieuses, en 1795, arrêté et déporté à Altona. Il mourut à Munich en 1800.

Bonnard (Ennemond) naquit en 1756, à Saint-Symphorien, en Dauphiné. Il entra, en 1774, comme simple soldat dans le régiment d'artillerie d'Auxonne; fit la guerre d'Amérique, sous Rochambeau; fut, à son retour en Europe, envoyé à Naples, où il servit en qualité d'instructeur, et revint en France seulement en 1793. Nommé alors lieutenant, puis capitaine adjudant-major, et enfin chef de bataillon, dans le 2e régiment d'artillerie, il fut chargé de diriger un parc à l'armée du Nord. Élevé ensuite au grade de général de brigade, il commanda l'artillerie aux siéges de Charleroi, du Quesnoy, de Valenciennes, et prit une grande part aux victoires de Fleurus et de Duren, et à la prise de Maëstricht. Ce dernier exploit lui valut le grade de général de division. Plus tard, le général Bonnard fut chargé du commandement de différentes contrées sur le Rhin, et du duché de Luxembourg. Il commandait dans la Belgique, en 1798, lors des révoltes de la Campine, et sa sagesse et sa fermeté contribuèrent beaucoup à les réprimer. Nommé, sous le gouvernement impérial, commandant de la 22e division militaire, il fut mis à la retraite par la restauration, et continua de résider à Tours, chef-lieu de son commandement. Il mourut en 1819.

Bonnard (Jacques-Charles), né à Paris, le 30 janvier 1765, étudia l'architecture à l'école de Renard. « Dans cette sévère école, dit M. Quatremère, on enseignait, dans toute leur pureté, les doctrines de cette antiquité classique où vont toujours se rajeunir le goût et les inventions des modernes. » Après avoir obtenu le grand prix, Bonnard alla continuer ses études en Italie. Il s'y livra à des recherches fort importantes sur les aqueducs de l'ancienne Rome, et parvint à retrouver six de ces aqueducs, que l'on ne connaissait pas avant lui. De retour en France, en 1789, il fut chargé de seconder son maître, architecte des Tuileries, dans la restauration de ce château, depuis longtemps inhabité. Attaché aux opinions royalistes, il émigra, en 1792, et se rendit en Angleterre, d'où il ne revint que sous l'empire. Il succéda alors à Bernard dans la place d'architecte du ministère des affaires étrangères, et fut chargé d'élever le palais que l'on voulait construire sur le quai d'Orsay, pour ce ministère. Mais on se ravisa; le projet fut mis au concours: puis les plans de Bonnard furent repris, et soumis enfin à la critique des membres du conseil des bâtiments, tous hommes fort habiles. « Aussi, dit M. Quatremère, chacun, dans les meilleures vues du monde, trouva un défaut au projet, et y prescrivit son changement. Il est douteux qu'on puisse imaginer un moyen plus sûr d'arriver à ne rien faire. M. Bonnard se rappela fort à propos ce tableau du peintre grec, exécuté d'après les critiques et sur les avis de la multitude qui, après, n'en voulut plus. Il imagina de recueillir ainsi chacune des corrections demandées, et il en fit un projet nouveau qui les renfermait toutes. On croirait qu'étant devenu l'œuvre de tous les juges, ce projet aurait eu le suffrage de chacun. Il n'en fut rien. L'ouvrage de chacun fut rejeté par tous. Cela devait être, car ce n'était plus l'ouvrage de personne. » On en revint donc au premier projet de Bonnard. Les travaux furent d'abord menés avec assez d'activité; le bâtiment était même élevé jusqu'à la hauteur du premier étage, lorsque le manque de fonds suspendit les travaux. Pendant une vingtaine d'années ce monument resta inachevé, et ce n'est qu'après la loi de finance pour l'achèvement des monuments de Paris, qu'on en reprit la construction. C'est seulement en

1838 qu'il a été terminé, sans qu'on lui eût assigné une destination. Ainsi, il s'est trouvé une administration et des architectes qui ont fait disposer l'intérieur d'un édifice sans avoir fait décider d'avance à quel usage il serait consacré! Pourquoi s'étonner après cela du misérable état des arts à notre époque? On peut le dire : jamais on n'a tant taillé, gratté et cimenté de pierres que depuis 1830, et jamais l'architecture n'a été plus maltraitée. Bonnard est mort en 1818.

Bonnaterre (l'abbé P. J.), né vers 1752, dans le département de l'Aveyron, a publié dans l'*Encyclopédie méthodique* de 1788 et 1792 le *Tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature*, qu'il accompagna de bonnes figures. Ce travail, qui est le complément de celui que Daubenton avait fait, dans le même dictionnaire, pour les quadrupèdes et les poissons, est très-méthodique, et peut être encore consulté avec fruit, malgré les progrès immenses que les sciences naturelles ont faits depuis. L'abbé Bonnaterre quitta Paris au commencement de la révolution, et se retira dans son pays natal. Il mourut à Saint-Genies, en 1804. On lui doit encore une *Notice sur le sauvage de l'Aveyron*, an IX, in-8°; une *Flore de l'Aveyron*, et des mémoires sur l'agriculture et l'histoire naturelle.

Bonnaud (Jacques-Philippe), né vers le milieu du dix-huitième siècle, s'enrôla fort jeune dans les dragons du Dauphiné. Il était officier au commencement de la révolution. Mais alors son avancement fut rapide. Il était général de brigade en 1793, et fut employé en cette qualité à l'armée du Nord. Nommé bientôt général de division, il concourut puissamment sous Pichegru à la conquête de la Hollande. Il passa ensuite à l'armée de l'Ouest, sous les ordres de Hoche; mais il revint bientôt à l'armée de Sambre-et-Meuse, dont il commanda la cavalerie de réserve. Il fit, sous Jourdan, la campagne de 1796, en Bavière. Chargé de couvrir la retraite, après la défaite de Wurtzbourg, il défendit le terrain pied à pied. Lorsque l'armée fut arrivée dans la position de Giessen, il reçut l'ordre de soutenir la division Grenier, et exécuta plusieurs charges vigoureuses contre la cavalerie autrichienne. Mais là se termina sa carrière: blessé grièvement d'une balle à la cuisse, il subit une douloureuse amputation, et mourut peu de jours après.

Bonnaud (Jean-Baptiste), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Marseille, en 1684, et mourut à Paris, en 1758. Il travailla à la continuation de l'*Histoire du diocèse de Rouen*, commencée par dom Duplessis, qui n'en avait publié que l'introduction, sous le titre de *Description géographique et historique de la haute Normandie*, Paris, 1740, 2 vol. in-4°. Les travaux de dom Bonnaud n'ont pas été publiés.

Bonnay (le marquis de) était lieutenant des gardes du corps lorsqu'il fut nommé député suppléant de la noblesse du Nivernais aux états généraux, en remplacement du duc de Damas. Le 13 avril 1789, il fut élu une première fois président de l'Assemblée nationale, et chercha à y ménager tous les partis. Réélu président, le 5 juillet 1790, il défendit les ministres, accusés d'avoir autorisé le passage des troupes autrichiennes sur le territoire français, et prit ensuite la défense du député Faucigny, qui, dans son royalisme fougueux, avait proposé d'exterminer le côté gauche de l'Assemblée; enfin il chercha à disculper les gardes du corps, accusés d'avoir provoqué les malheurs des journées des 5 et 6 octobre 1789. Porté pour la troisième fois à la présidence, en décembre 1790, il refusa. Lorsque le roi fut arrêté à Varennes, le marquis de Bonnay fut accusé d'avoir eu connaissance de cette fuite, mais il parvint à se justifier. Après la session, il émigra en Angleterre. Rentré en France avec les étrangers, en 1814, il fut envoyé par Louis XVIII en qualité de plénipotentiaire à Copenhague. Il fut ensuite accrédité à Berlin, mais sa mauvaise santé le força bientôt à revenir à Paris. Admis à la pairie le

17 août 1815, il parla, en 1816, des entraves apportées par la chambre des députés, dite *introuvable*, à la marche du gouvernement. Depuis cette époque, il vécut dans la retraite et mourut en 1825.

Bonneau (Jean-Yves-Alexandre), né à Montpellier, en 1739, consul de France en Pologne, s'est rendu célèbre par son opposition héroïque au démembrement de ce malheureux pays. Cette opposition lui valut la haine de Catherine II, qui le fit arrêter à Varsovie, et ordonna qu'on le jetât dans une prison où il languit jusqu'à l'avénement de Paul Ier. Cette longue détention causa la mort de la femme de Bonneau et celle de sa fille, nouveau malheur auquel il ne résista pas, et qui le conduisit au tombeau en 1805. Il était à peine de retour dans sa patrie.

Bonne-Carrère (Guillaume de) naquit à Muret, en Languedoc, le 13 février 1754. Chargé, en 1783, d'une mission aux Indes orientales, il y séjourna jusqu'en 1786. Quand la révolution éclata, il parut en adopter chaudement les principes, se lia avec Mirabeau, et fut même successivement président et secrétaire du club des Jacobins; mais il en fut exclu en 1791, à cause de ses relations avec la cour. Avant cette époque, il avait été envoyé comme chargé d'affaires auprès du prince-évêque de Liége, qui ne voulut pas le reconnaître. Lié avec Dumouriez, celui-ci fit créer pour Bonne-Carrère la place de directeur général du département politique. C'est en cette qualité qu'en 1792 Bonne-Carrère conclut des traités d'indemnité avec les princes de Salm-Salm et de Lœwensheim-Wertheim. Le 10 août, sur la demande de Brissot, l'Assemblée législative décréta que les scellés seraient apposés sur ses papiers, et que sa nomination de ministre aux États-Unis serait révoquée. Arrêté en 1793, à cause de ses relations avec Dumouriez, il demanda vainement à être entendu à la barre de la Convention; il allait être traduit devant le tribunal révolutionnaire, lorsque le 9 thermidor le rendit à la liberté. Après avoir été chargé par le Directoire de différentes missions secrètes, à Copenhague, à Berlin et dans le reste de l'Allemagne, il resta sans emploi sous l'empire : Napoléon le regardait avec raison comme un intrigant. Nommé en 1810, par le général Macdonald, directeur général de la police en Catalogne, il perdit cette place lorsque Macdonald quitta cette province.

Sous la restauration, il sollicita vainement un emploi du gouvernement, en faisant valoir les intrigues contre-révolutionnaires qu'il avait tant niées dans d'autres temps. Il n'obtint rien, et se résigna à se faire industriel. Les succès qu'il obtint dans cette nouvelle carrière durent lui faire oublier ses revers en politique. Il mourut à Versailles en 1823.

Bonnecorse (Balthazar de), né à Marseille, auteur de la *Montre d'amour*, dédiée au duc de Vivonne. Il fit cet ouvrage à Seide en Syrie, où il avait été nommé consul de France. Boileau ayant fait figurer la *Montre d'amour* dans la bataille du premier chant du *Lutrin*, Bonnecorse composa une parodie de ce poëme, appelée le *Lutrigot*. Aussi Boileau le mit-il à côté de Pradon dans une épigramme qui commence ainsi :

> Venez, Pradon et Bonnecorse,
> Grands écrivains de même force,
> etc.

Cet auteur mourut à Marseille en 1706.

Bonnefoi (Ennemond), plus connu sous son nom latin *Enimundus Bonefidius*, jurisconsulte protestant, né à Chabeuil, le 20 octobre 1536, fut un des plus savants professeurs de l'université de Valence : Cujas, son collègue, a rendu témoignage de sa science. Échappé avec peine au massacre de la Saint-Barthélemi, Bonnefoi se retira à Genève, où on lui donna une chaire de droit et des lettres de bourgeoisie; il y mourut en 1574. L'année précédente, il avait publié un savant ouvrage, sous le titre de : *Juris orientalis libri III, imperatoriæ constitutiones, sanctiones pontificiæ*, etc.

Bonnefons (dom Élie-Benoît), savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Mauriac, en 1622, mort à Saint-Vandrille, en 1702, avait composé une *Histoire civile et ecclésiastique de la ville de Corbie*, 2 gros vol. in-fol., et les *Vies des saints religieux de l'abbaye de Fontenelle*, ou de Saint-Vandrille, 3 vol. in-4°; ces deux ouvrages sont restés manuscrits.

Bonnefons (Jean), né à Clermont, en Auvergne, en 1554, étudia le droit sous Cujas, à l'université de Bourges, puis alla se fixer à Paris, où il exerça, avec assez de distinction, la profession d'avocat. Son talent pour la poésie latine lui fit des amis et des protecteurs, entre autres Achille de Harlay, qui lui procura la charge de lieutenant général du bailliage de Bar-sur-Seine. Ses poésies érotiques ont été publiées sous le titre de *Pancharis*. Éloquent et habile versificateur, il n'a pas cependant mérité les grands éloges que lui ont donnés ses contemporains, qui le comparaient à Catulle dont il avait adopté le mètre. La Monnoye lui a rendu toute justice sans en parler d'une manière aussi avantageuse.

Bonnemain (Pierre, baron) entra au service comme sous-lieutenant de dragons. Il fit, en qualité d'aide de camp du général Tilly, plusieurs campagnes aux armées de Sambre-et-Meuse, fut successivement chef d'escadron, major, et enfin colonel de chasseurs à cheval en 1806. Il fit en cette qualité les campagnes de Prusse et de Pologne, en 1806 et 1807, se distingua à Schleitz, à Lubeck, à Iéna et à Trévitz, où il reçut une blessure. Appelé en Espagne en 1808, il se fit remarquer à Truxillo et à Médelin; lors de l'évacuation de Talavera par les Français, il parvint à dégager un bataillon d'infanterie qu'enveloppait une cavalerie nombreuse. Le 26 du même mois, à la bataille de Talavera, il chassa les insurgés des montagnes de Ronda, et les battit l'année suivante à Algésiras. En 1811, il fut élevé au grade de général de brigade, et passa en 1813 en Italie. Il y fit, sous le prince Eugène, les campagnes de 1813 et 1814, et donna des preuves de talent et de valeur dans plusieurs affaires, notamment à celles de Caldero et de Villa-Franca en 1814. Il contribua puissamment au succès de la bataille du Mincio, le 8 février 1814. Au moment de l'abdication de Napoléon, il était proposé pour le grade de général de division. Il commanda, pendant les cent jours, une brigade de cavalerie sous les ordres du général Grouchy, et écrivit de Dinan, le surlendemain de la bataille de Waterloo, au gouverneur de Givet, une lettre qui fut transmise au ministre de la guerre, et lue ensuite le 22 à la chambre des pairs et des représentants. Depuis la seconde restauration, le baron Bonnemain a été employé, soit comme maréchal de camp, soit comme inspecteur de cavalerie, enfin comme inspecteur général de gendarmerie.

Bonnesœur (Siméon-Jacques-Henri), né à Coutances, exerçait dans cette ville la profession d'avocat lorsque la révolution, dont il adopta les principes, l'appela à différentes fonctions publiques. En 1792, il fut nommé député du département de la Manche à la Convention nationale. Il y siégea parmi les montagnards et vota la mort de Louis XVI. Devenu membre du Conseil des Anciens après la session conventionnelle, il s'y livra à l'étude des matières de finances; vota, en 1796, pour l'exclusion de Job Aymé(*), et appuya la proposition d'envoyer aux départements un discours du président du Conseil pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Sorti du Conseil en 1797, il fut nommé commissaire du Directoire dans le département de la Manche. Après le 18 brumaire, il obtint la présidence du tribunal de Mortain, et remplit cette place jusqu'en 1815. A cette époque, il fut envoyé de nouveau à la chambre des représentants; mais, en 1816, il fut banni de France par la loi dite d'amnistie, s'embarqua pour l'Angleterre, fut détenu pendant longtemps à Ports-

(*) Voyez ce mot.

mouth, et envoyé en surveillance à Anvers. Il a obtenu, en 1818, la permission de rentrer dans sa patrie.

Bonnet. — L'auteur du *Dictionnaire des origines* fait remonter à l'année 1449 l'époque où s'introduisit en France l'usage de porter des bonnets et des chapeaux. Ce fut, dit-il, à l'entrée de Charles VII à Rouen que l'on commença à en voir. Auparavant on se servait de chaperons ou de capuchons. Il est cependant question de chapeaux et de bonnets dans *le Livre des métiers*, d'Étienne Boileau, qui date, comme on sait, du milieu du treizième siècle. Quoi qu'il en soit, les bonnets étaient de laine ou de coton, et ils prenaient le nom de *mortiers* lorsqu'ils étaient en velours. Ceux-ci étaient galonnés, tandis que les autres n'avaient pour ornements que deux espèces de cornes fort courtes. Le roi, les princes et les chevaliers avaient seuls le droit de porter le mortier. Le bonnet était la coiffure du clergé, des gradués et du peuple.

Les marchands drapiers restèrent en possession du droit exclusif de fabriquer et de vendre les *mortiers*, *chaperons* et *bonnets*, jusqu'au commencement du seizième siècle, époque de l'établissement de la corporation des *bonnetiers-chaussiers*. Les bonnetiers au tricot furent réunis à cette corporation, en 1672. Voyez les articles Chapeliers et Chaussiers.

Bonnet rouge. — L'amnistie accordée après l'acceptation de la constitution de 1790 avait accordé la liberté aux quarante Suisses du régiment de Châteauroux, condamnés aux galères à la suite des événements de Nancy. Ces soldats, après avoir été l'objet du plus vif intérêt pendant leur voyage, arrivèrent à Paris, coiffés du bonnet rouge qu'on leur avait donné au bagne. Les jacobins se rappelèrent alors que ce bonnet était en Grèce et à Rome l'emblème de l'affranchissement et aussitôt ils adoptèrent pour coiffure le bonnet phrygien. Bientôt un grand nombre de citoyens suivirent leur exemple, et le bonnet rouge devint le signe distinctif des opinions révolutionnaires les plus avancées.

Sous la restauration, les royalistes donnaient avec une intention injurieuse le nom de *bonnets rouges* aux hommes qui avaient pris part à la révolution, et à ceux qui se distinguaient par leurs opinions libérales.

Bonnet vert. — La peine du bonnet vert pour les cessionnaires et les banqueroutiers nous vient d'Italie. C'est à la fin du seizième siècle qu'elle s'introduisit en France. Elle tomba en désuétude au commencement du dix-huitième. Boileau y fait allusion par ces vers de sa satire première :

> Sans attendre qu'ici la justice ennemie
> L'enferme en un cachot le reste de sa vie,
> Ou que d'un *bonnet vert* le salutaire affront
> Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.

Cette peine, suivant Pasquier, était symbolique, et signifiait que ceux qui en étaient frappés s'étaient ruinés par leurs folies. Du reste, cette marque d'infamie avait, pour ceux qui s'y soumettaient, l'avantage d'empêcher l'exécution des décrets de prise de corps. Les banqueroutiers et les cessionnaires ne pouvaient être arrêtés que lorsqu'ils étaient trouvés sans leur bonnet. — Le bonnet vert est aujourd'hui la coiffure des condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

Bonnet de Treyches, député du tiers état de la sénéchaussée du Puy en Velay, aux états généraux, fut envoyé, en 1792, par le département de la Haute-Loire, à la Convention nationale. Il se plaça sur les bancs des girondins, vota la mort de Louis XVI, et fut mis hors la loi au 31 mai. Mais il parvint à s'échapper de Paris, erra pendant dix-huit mois, et rentra à la Convention après le 9 thermidor. Il fut alors envoyé en mission dans le département de la Loire. Après la session, il resta quelque temps sans emploi, et devint ensuite administrateur de la comptabilité de l'Opéra de Paris.

Bonnet (Joseph-Balthasar), exerçait à Limoux la profession d'avocat, lorsqu'il fut nommé député aux états

généraux par la sénéchaussée de cette ville. Envoyé ensuite à la Convention par le département de l'Aube, il siégea, dans cette assemblée, parmi les montagnards, vota la mort de Louis XVI, et fut ensuite envoyé en mission dans les départements de l'Eure, du Calvados et des Pyrénées-Orientales. Rappelé à Paris, le 3 novembre 1794, il fut un des commissaires chargés d'examiner la conduite de Carrier. Appelé ensuite au Conseil des Cinq-Cents, il en sortit en 1797, et fut nommé par le Directoire commissaire central dans le département de l'Aube. Il entra, en 1798, au Conseil des Anciens, et y combattit énergiquement la résolution qui n'accordait d'indemnités qu'aux députés des assemblées où il n'y avait pas eu de scission. Depuis ce moment, Bonnet n'a plus reparu sur la scène politique.

Bonnet (Pierre), médecin de la duchesse de Bourgogne, naquit à Paris, en 1638, et mourut à Versailles, le 19 décembre 1708. Il était neveu de l'abbé Bourdelot, qui s'était beaucoup occupé de l'histoire des arts en général, et de la musique en particulier. Pierre Bonnet, héritier de la bibliothèque de son oncle, continua ses recherches, mais ne put les publier. Ce fut son frère, Jacques Bonnet, qui, héritier à son tour des travaux de ses parents, les livra au public, sous le titre d'*Histoire de la musique et de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent*, Paris, 1515, in-12. Cette histoire de la musique est la première qui ait paru en France; aussi eut-elle d'abord beaucoup de succès. Mais depuis, elle a été complétement éclipsée par celle de Blainville, et surtout par le savant ouvrage de Kalkbrenner. Jacques Bonnet mourut en 1724, âgé de quatre-vingts ans.

Bonneval (maison de), ancienne maison du Limousin qui remonte à *Giraud* de Bonneval, lequel vivait en 1055. Parmi les membres de cette famille, nous citerons *Jean III*, qui devint vassal du roi d'Angleterre par le traité de Bretigny, mais qui, en 1373, se soumit à Charles V; *Bernard*, qui sous Charles VII se fit l'homme des Anglais, et défendit pour eux Paris, avec Jean de Luxembourg et l'Ile-Adam; *Antoine* de Bonneval, qui fut conseiller et chambellan des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et remplit plusieurs fonctions importantes; *Germain* de Bonneval qui, accompagna Charles VIII en Italie, et fut l'un des sept gentilshommes qui, vêtus et armés comme ce prince, se tinrent constamment auprès de lui à la bataille de Fornoue. Il fut tué à la bataille de Pavie. Son frère *Jean* fut fait prisonnier à cette bataille, et fut chargé ensuite, conjointement avec le comte de Tende, de défendre la province de Marseille, lorsque Charles-Quint vint, en 1536, assiéger cette ville. Il contribua puissamment à la retraite des Impériaux. Comme toutes les vieilles maisons féodales, la maison de Bonneval perdit de son importance à partir du dix-septième siècle, et l'on n'a guère à citer, depuis cette époque, que *Henri II* de Bonneval, qui soutint la révolte du prince de Condé, et se distingua dans cette réaction féodale; puis *César Phœbus* de Bonneval, brave officier, et qui se signala à presque toutes les batailles du règne de Louis XIV, comme mestre de camp du régiment royal des cuirassiers, et enfin *Claude-Alexandre* de Bonneval, qui, à cause de son aventureuse carrière, nous a paru mériter un article spécial.

Bonneval (Claude-Alexandre, comte de), né dans le Limousin, en 1675, obtint, à l'âge de douze ans, par la protection du maréchal de Tourville, dont il était parent, une place de garde-marine; l'année suivante, il fut nommé enseigne de vaisseau, et il justifia cet avancement si rapide, en signalant son courage aux combats de Dieppe, de la Hogue et de Cadix. Mais quelque temps après, une affaire d'honneur le força de quitter la marine. Il acheta, en 1698, un commandement dans le régiment des gardes, et y demeura jusqu'en 1701. A cette époque, il obtint le régiment de Labour-infanterie, et, la guerre ayant

éclaté, il fut envoyé en Italie, sous les ordres du maréchal de Catinat. Ce général, ainsi que ses successeurs, Villeroi et Vendôme, le comptèrent au nombre de leurs meilleurs officiers. Mais, en 1701, une nouvelle affaire d'honneur lui attira l'animadversion du ministre Chamillard; il demanda un congé au duc de Vendôme, l'obtint, employa deux ans à voyager en Italie, et enfin passa, en 1706, au service de l'Autriche. Le prince Eugène, qui avait pu apprécier sa valeur, lorsqu'il l'avait eu pour adversaire dans les rangs français, lui fit obtenir le grade de général major. C'est en cette qualité qu'il combattit ses compatriotes et déploya de nouveau une brillante valeur à l'attaque des lignes de Turin, à Alexandrie, à Tortone, en Provence et en Dauphiné. Envoyé en Flandre, en 1710, il y fit les campagnes de 1711 et 1712, assista, en 1714, à Rastadt, à l'entrevue du prince Eugène et du maréchal de Villars, fut nommé, par l'empereur Charles VI, lieutenant général et membre du conseil aulique, suivit, en 1715, le prince Eugène dans la guerre contre les Turcs, et contribua au gain de la bataille de Peterwaradin, en 1716.

Mais son caractère bouillant et emporté vint bientôt interrompre de nouveau sa carrière. Des actes de la plus inconcevable insubordination lui firent perdre l'amitié du prince Eugène, et, pour échapper à la rigueur des lois militaires, il se vit obligé de se réfugier en Turquie, où il embrassa l'islamisme, en 1720. Devenu pacha, sous le nom d'Achmet, il essaya d'introduire la tactique et la discipline européennes dans l'armée du Grand Seigneur, apprit aux Turcs à se servir plus utilement des bombes et de l'artillerie, et leur enseigna l'usage des instruments destinés à donner au tir plus de précision. Mais les musulmans n'étaient point encore préparés à se rapprocher de la civilisation européenne; les innovations du comte de Bonneval occasionnèrent des soulèvements dans l'armée; le sultan craignit une révolte générale et fut obligé de l'exiler. Cependant il reparut à Constantinople en 1739, et se distingua de nouveau dans la guerre contre l'Autriche. Il mourut, en 1747, au moment où il pensait, dit-on, à quitter la religion de Mahomet et à revenir en France. Sur son tombeau, qui existe encore à Péra, dans la cour du téké des derviches tourneurs, on lit une inscription turque, dont voici la traduction : « Dieu est éternel! que « Dieu grand et glorieux pour les « vrais croyants donne paix au défunt « Achmet-Pacha, chef des bombar- « diers, l'an de l'hégire 1160. » Le fils du comte de Bonneval, Soliman-Aga, lui succéda dans la charge de tapidji-bachi.

Si le comte de Bonneval n'avait point, en portant les armes contre sa patrie, terni l'éclat des qualités brillantes qui pouvaient faire admirer son caractère; s'il n'avait point ensuite violé, de la manière la plus scandaleuse, les devoirs de l'hospitalité et ceux de la reconnaissance, en combattant dans les rangs des ennemis de l'Autriche et du prince Eugène, à qui il devait tant, il occuperait un rang distingué au milieu de ces glorieux missionnaires de la civilisation, qui, à différentes époques, ont été porter en Orient nos arts et nos idées. Quoi qu'il en soit, les Ottomans eux-mêmes, plus fidèles que lui à la religion des souvenirs, n'ont point oublié les services qu'il leur a rendus : ils conservent encore pour sa mémoire une profonde vénération.

Bonneval (Sixte-Louis-Constant-Ruffode), né à Aix en 1742, était chanoine du chapitre de Paris, lorsqu'il fut élu député du clergé de cette ville aux états généraux. Il ne prit qu'une fois la parole pour dénoncer le *Journal de Paris*, et demander le rappel a l'ordre de Robespierre, qui avait porté une accusation contre les officiers de marine arrêtés à Toulon, dans une émeute qu'ils avaient occasionnée en refusant de porter la cocarde tricolore. Bonneval signa la protestation du 12 septembre, et passa à l'étranger en 1794, après avoir publié plusieurs bro-

chures contre les décrets des Assemblées constituante et législative qui usurpaient, suivant lui, une autorité injuste sur les matières religieuses et politiques. Il se retira en Allemagne, et obtint de l'empereur d'Autriche la conservation de l'abbaye d'Honnecourt, dont il avait été pourvu en 1788, et qui était située sur le territoire du *saint empire romain*. Après avoir voyagé en Italie, Bonneval revint se fixer à Vienne, où il fut nommé, en 1808, chanoine de la métropole de Saint-Étienne. Il mourut dans cette ville, en 1820.

Bonneville (C. de), ingénieur, né à Lyon vers 1710, mort vers 1780, fut le premier éditeur des *Rêveries du maréchal de Saxe*, la Haye, 1756, in-fol., fig., et fit paraître plusieurs autres ouvrages, dont un seul, celui qui a pour titre : *Esprit des lois de tactique et des différentes institutions militaires*, ou *Notes du maréchal de Saxe commentées*, etc., la Haye et Paris, 1762, 2 vol. in-4°, fig., mérite d'être cité ici.

Bonneville (Nicolas de), né à Évreux en 1760, vint de bonne heure se fixer à Paris, et au moment où la révolution éclata, il s'était déjà fait connaître par des ouvrages remarquables. Il fut nommé alors électeur et président de district. C'est à lui qu'on attribue l'idée de la formation d'une garde bourgeoise, qui prit le nom de garde nationale. Quelque temps auparavant, il avait fondé une société qui devint bientôt célèbre sous le nom de *Cercle social*. Dès la fin de l'année 1789, cette société eut une imprimerie, d'où sortirent une foule d'ouvrages remarquables, sans compter les brochures et journaux patriotiques rédigés par Bonneville lui-même. Nous citerons seulement *la Bouche de fer*, ou *les Tribuns du peuple*, qui parut en 1791, *la Chronique du jour* et *le Bien informé*, auquel Bernardin de Saint-Pierre et Mercier ont fourni des articles remarquables. Mais Bonneville appartenait au parti girondin; il fut arrêté en 1793, et ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor. Sous l'empire, l'indépendance de ses opinions lui attira des persécutions; il fut même arrêté, et ne sortit de prison que pour être soumis à la surveillance de la police. Bonneville mourut à Paris, en 1828. Il était partisan des doctrines de Saint-Martin et des illuminés.

Bonnier d'Arco (Ange-Élisabeth-Louis-Antoine), né en 1750, à Montpellier, était président de la chambre des aides de cette ville. A l'époque de la révolution, il fut nommé par le département de l'Hérault député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il siégea parmi les modérés; il vota cependant la mort de Louis XVI, passa ensuite au Conseil des Anciens, et fut employé, en 1797, par le Directoire comme agent diplomatique dans les conférences qui eurent lieu à Lille avec les envoyés du gouvernement anglais. Dans le mois de novembre de la même année, il fut envoyé, avec Treilhard et Roberjot, en qualité de plénipotentiaire de la république au congrès de Rastadt. Treilhard ayant été nommé directeur, le 19 mai 1798, et remplacé par Jean Debry, Bonnier se trouva le chef de la légation française. « En entrant en Souabe, Jourdan avait déclaré Rastadt ville neutre et donné une sauvegarde au congrès. Cette situation favorisait les desseins de la France, qui voulait détacher les princes de l'Empire de l'alliance de l'Autriche. Déjà la tournure des négociations promettait au Directoire un plein succès, quand la bataille de Stockach et la retraite de l'armée du Danube firent tout à coup pencher la balance du côté du vainqueur. Dès lors aussi le cabinet de Vienne prétendit régler le sort du midi de l'Allemagne. Désirant connaître jusqu'à quel point les princes de l'Empire s'étaient avancés vis-à-vis du Directoire, il chargea le comte de Lehrbach, son ministre plénipotentiaire, d'aviser aux moyens de se procurer leur correspondance avec les négociateurs républicains. Celui-ci n'en trouva pas de plus sûr que de faire enlever le caisson de la légation française au moment de la rupture du congrès, et fut autorisé,

par sa cour, à requérir du prince Charles les troupes nécessaires à ce coup de main. L'archiduc les refusa d'abord, objectant que ses soldats ne devaient pas se mêler d'affaires diplomatiques; mais le comte de Lehrbach ayant exhibé de nouveaux ordres, l'archiduc fut obligé de mettre à sa disposition un détachement de hussards de Szeckler. Le colonel de ce corps fut mis dans la confidence. L'officier chargé de l'expédition devait seulement enlever le caisson de la chancellerie, en extraire les papiers, et, par occasion, administrer la bastonnade à Jean Debry et Bonnier, en punition de la hauteur qu'ils avaient mise dans leurs relations diplomatiques. Roberjot, ancien condisciple du ministre autrichien et lié d'amitié avec lui, avait été nominativement excepté de cette dernière mesure.

« Après le départ du comte de Lehrbach, qui alla attendre dans les environs le succès de ses manœuvres, les hussards vinrent rôder autour de Rastadt. Le congrès ayant adressé des réclamations qui ne furent point écoutées, se hâta de se dissoudre. Les plénipotentiaires devaient se retirer le 28 avril; mais dans la soirée du 19, ils furent sommés de se retirer sur-le-champ. Ils se mirent donc en route la même nuit pour Strasbourg. A peine étaient-ils sortis de Rastadt, que les hussards, à l'affût de leur proie, enveloppèrent les voitures; mais oubliant leur consigne, ces soldats, ivres pour la plupart, frappèrent les envoyés, sans distinction de personnes, du tranchant de leurs sabres, et laissèrent sur la place Bonnier et Roberjot. Jean Debry, blessé au bras et à la tête, se sauva par miracle, et alla, au point du jour, chercher un asile chez le ministre de Prusse (*). »

Cet effroyable attentat contre le droit des gens excita une colère unanime dans la nation. Le gouvernement, pour en perpétuer le souvenir, fit célébrer une fête funéraire en l'honneur des victimes; il fut décrété que, pendant deux ans, la place de Bonnier au Conseil des Anciens resterait vacante et couverte d'un crêpe, et qu'à l'ouverture de chaque séance, le président rappellerait à l'Assemblée le crime odieux dont l'empereur s'était rendu coupable. — Bonnier a laissé des *Recherches historiques et politiques sur Malte*, in-8°, 1798; plusieurs morceaux relatifs à la révolution française, et des poésies assez estimées.

(*) Jomini, *Guerres de la révolution*, t. XI, p. 143.

BONNIVET (Guillaume Gouffier, seigneur de), de la célèbre maison des Gouffier (voyez ce mot), fut, dit Brantôme, « en bonne réputation aux « armées et aux guerres, au delà des « monts, où il fit son apprentissage; « et pour ce, le roi (François Ier) le « prit en grande amitié, étant d'ailleurs « de fort gentil et subtil esprit et très-« habile, fort bien disant, fort beau et « agréable. » C'est au siége de Gênes, en 1507, et à la journée des éperons, que Bonnivet commença à se signaler. Il fut ensuite employé par François Ier à diverses négociations. Ce fut lui qui, en 1519, se chargea de corrompre Wolsey, ce facile ministre de Henri VIII, et qui parvint à le décider à faire entrer son maître dans l'alliance de la France. Mais la négociation qui lui fut confiée l'année suivante n'eut pas le même succès; chargé de parcourir l'Allemagne, pour y gagner au roi les voix des électeurs, il distribua, pour arriver à ce but, beaucoup d'argent, sans obtenir aucun résultat. Lorsqu'il revint en France, son frère, Boisy, grand maître de la maison de France, venait de mourir; il lui succéda dans la faveur dont il jouissait auprès du roi, mais fut loin de la mériter comme lui. Il ne dut le crédit qu'il eut constamment à la cour qu'aux flatteries qu'il prodiguait à François Ier, et à sa soumission aveugle aux désirs et aux caprices de la reine mère, Louise de Savoie. En 1521, il commanda l'armée de Guyenne, et s'empara de Fontarabie. De retour à la cour, il servit la haine de Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon, dont il était l'ennemi, et qu'il poussa ainsi à la trahison. C'est au

crédit de la reine mère qu'il dut le commandement de l'armée d'Italie en 1523. Dans ce poste important, il ne commit que des fautes, bloqua Milan, au lieu de l'emporter d'assaut, se retira derrière le Tésin à l'approche de l'armee impériale, et fut, par ses mauvaises dispositions, la cause de la défaite de Bayard à Rebec; enfin ce fut lui qui conseilla la bataille de Pavie. Ajoutons cependant que, reconnaissant bientôt le désastreux effet de ses conseils, il ne voulut pas survivre à cette armée dont il avait causé la perte, et qu'il se fit tuer en combattant. On conserve à la bibliothèque royale (nos 8552-3) deux volumes manuscrits des lettres qu'il avait écrites pendant son ambassade à Londres, en 1519.

Bonnot (Honoré) ou Bonnet, prieur de Salon, dans le quatorzième siècle, a laissé un ouvrage intitulé l'*Arbre des batailles*, composé par ordre de Charles V pour l'instruction du dauphin. La bibliothèque en possède au moins quinze manuscrits.

Bonnot (René), né dans le département d'Indre-et-Loire, caporal de grenadiers à la 2e demi-brigade d'infanterie de ligne, s'est rendu célèbre par plusieurs traits héroïques. Nous nous bornerons à raconter les suivants. Le 10 avril 1800, l'un des corps de l'armée d'Italie, à laquelle il appartenait, engagea, sur les hauteurs de la Verrerie, un combat opiniâtre contre des forces quatre fois plus nombreuses. Les Français avaient épuisé leurs cartouches : « Grenadiers, en avant! » s'écria alors Bonnot. Il était le premier; sa contenance ferme et son courage donnèrent le signal de la charge, qui s'exécuta avec tant de précision et d'impétuosité, que l'ennemi, occupant sur un rocher une position des plus avantageuses, fut forcé de fuir, en laissant le champ de bataille couvert de ses morts et de ses blessés. Cette action mérita à Bonnot le grade de caporal. Vingt jours après, il s'agissait de reprendre sur les Autrichiens les Deux-Frères et le fort Kaisique; Bonnot marche au premier rang, et fait un officier et deux soldats prisonniers. Le 11 mai, à l'attaque du Monte-Cornua et du Monte-Faccio, il enleva deux officiers au milieu de leur troupe, prit deux chevaux et un mulet chargés de cartouches. Le surlendemain, Bonnot s'élance dans une redoute; déjà il a désarmé un capitaine, mais il se trouve seul, et, sans se décourager, se défend contre tous ceux qui l'attaquent. Parvenu à s'échapper, il veut rejoindre sa colonne; serré à chaque pas, il est obligé de se battre; il tue deux Autrichiens, et fait une chute en luttant avec un troisième; il a perdu son chapeau et son fusil; il ne lui reste plus pour se défendre que le sabre de l'officier qu'il a désarmé; mais alors l'adresse vient au secours du courage, il s'élance sur un peloton dont il vient d'essuyer le feu, en criant : *A moi, mes amis, ils sont pris!* Ces paroles épouvantent les Autrichiens, qui prennent la fuite. Bonnot fait cinq prisonniers, et retourne à sa compagnie. Depuis cette époque, ce brave a été perdu de vue.

Bonœil (Étienne), architecte de la fin du treizième siècle, qui, après avoir travaillé à la cathédrale de Paris, alla en Suède, avec *des compagnons et des bacheliers*, bâtir la cathédrale d'Upsal sur le modèle de celle de Paris.

Bonsergent (Jean-Baptiste), né à Montmartre (Seine), se distingua sur tous les champs de bataille par des traits de bravoure qui paraîtraient incroyables, s'ils n'étaient attestés par des témoignages authentiques. Il s'engagea comme simple soldat, et chacun des grades qu'il obtint, jusqu'à celui de capitaine, fut le prix d'une action d'éclat. Après avoir fait des prodiges de valeur dans un combat, en 1793, près de l'abbaye de Haguenau, Bonsergent se fit encore remarquer par son intrépidité dans Manheim, et y passait pour le plus vaillant soldat de la garnison. A Nidau, en Suisse, il chargea seul sur une pièce de canon, sabra les artilleurs et les charretiers, s'empara des chevaux, et ramena la pièce au général Fressinet. A Winterthur, il se précipita sur des hussards de Barco, pour dégager le lieutenant Bacher, qui, mal-

gré la plus opiniâtre résistance, allait être fait prisonnier. Peu de jours après, dans une charge de cavalerie, il mit pied à terre pour secourir un hussard renversé sur le champ de bataille et pris par l'ennemi; il le délivra, l'aida à remonter sur son cheval, se fit jour à coups de sabre à travers une nuée de combattants, et rejoignit avec lui son régiment. A Schaffhausen, il traversa les deux camps où les Russes s'étaient retranchés, chargea, avec le capitaine Chocq, contre une pièce d'artillerie, l'enleva, et fit mettre bas les armes à cent cinquante grenadiers. A la bataille de Feldkirch, blessé d'une balle à la jambe gauche, il subit sur la place même l'opération la plus douloureuse, remonta aussitôt à cheval, continua à combattre, et renversa tous ceux qui osèrent lui résister. A Kempten, en Souabe, il s'élança sur un peloton du régiment de Waldecker, avec le lieutenant Bridonla, fut atteint de deux coups de sabre, et fit prisonnier celui qui l'avait blessé. Fait prisonnier à Salzbourg, puis délivré, il chargea, avec un sous-lieutenant, un gros de cuirassiers, et parvint à le disperser. Appelé quelque temps après auprès du vice-roi d'Italie, il fut nommé sous-lieutenant dans le régiment des dragons-Napoléon, et fit avec ce corps la campagne de 1809. Le 16 avril, devant Pordenone, il culbuta, avec douze cavaliers, un corps d'infanterie autrichienne, et fit trente prisonniers; revint une seconde fois à la charge avec quatre dragons, et enleva encore cinq chevaux à l'ennemi. A la prise de Mulbach, dans le Tyrol, il abattit la porte de la Chiusa, pénétra dans la place avec quelques chasseurs, chargea les insurgés, et s'empara de leurs chefs. Le 8 février 1814, devant Spécher, il fit, avec dix cavaliers, mettre bas les armes à cent soixante-trois fantassins. Un mois après, il contribua à la prise du village et des redoutes de Roverbella, qui furent enlevés par une compagnie de voltigeurs, qu'il soutint contre une compagnie de lanciers autrichiens. Il fit payer cher à l'ennemi une blessure assez grave qu'il avait reçue dans cette affaire. Mis en retraite après la restauration, le capitaine Bonsergent s'est retiré à Dijon, où il jouit de l'estime que lui ont méritée ses vertus privées et ses glorieux faits d'armes.

Bontems (Pierre). — Jusque dans ces derniers temps, c'était une chose convenue chez nous, qu'avant Goujon et Philibert Delorme, la France n'avait donné le jour à aucun artiste capable de produire un ouvrage qui réunît toutes les conditions du beau dans les arts. On en concluait que toute œuvre remarquable, dont la date certaine était antérieure à l'époque où vécurent ces deux grands maîtres, devait être attribuée à des artistes italiens. C'est ainsi que l'on fit longtemps honneur à Paul Ponce, à Serlio, etc., des ouvrages des frères Juste, de Gentil, de Pierre Valence, de Pierre Bontems, et de tant d'autres artistes français, dont la gloire était ainsi perdue pour la France. On commence à revenir de cette longue erreur. Il est maintenant prouvé que le tombeau de François Ier, attribué si longtemps à des maîtres étrangers, est dû, en grande partie, au ciseau d'un sculpteur français, d'un bourgeois de Paris, dont le nom, oublié de ses ingrats compatriotes, a été retrouvé tardivement par M. Lenoir, dans les registres de la chambre des comptes.

Ces registres, où l'on trouve la liste des artistes payés pour avoir travaillé à ce tombeau, constatent en effet : 1° que la statue de François Ier, celles de Claude sa femme, du dauphin François, de Charles d'Orléans et de Charlotte de France, ainsi que les bas-reliefs représentant les victoires de Marignan et de Cérisoles, sont de Pierre Bontems; 2° que tous les ornements ont été faits par Jacques Chantrel, Bastien Galles, Pierre Bigoigne, Jean de Bourges et Ambroise Perret, sculpteurs d'ornements et tous Français; 3° que les bas-reliefs et les arabesques de la voûte sont de Germain Pilon; 4° que les quatre évangélistes de la voûte sont d'Ambroise Perret; 5° enfin que l'architecture du monument est de Philibert Delorme.

Le savant à qui nous devons cette précieuse découverte a encore restitué à Pierre Bontems un bas-relief représentant l'adoration des mages (*), et une urne sépulcrale qui, destinée à renfermer le cœur de François Ier, avait été déposée dans l'abbaye de Haute-Bruyère. « Ce vase, sculpté en marbre blanc, est orné de quatre bas-reliefs imitant le camée, représentant la peinture, la sculpture, l'architecture et la géométrie. Des mascarons et des cartouches ornent aussi cette urne, qui est surmontée de deux petits génies éteignant le flambeau de la vie : le tout est supporté par un piédestal aussi en marbre blanc, décoré de médaillons formant bas-reliefs, et représentant la poésie lyrique, l'astronomie et la musique (**). »

Voilà tout ce que nous savons sur Pierre Bontems; sa biographie, la date de sa naissance, celle de sa mort, le nom du maître aux leçons duquel il dut ce talent si pur que nous admirons aujourd'hui, et qui n'avait pu sauver son nom de l'injuste oubli de ses contemporains, nous ignorons tout cela; et il est probable que nous attribuons encore à d'autres maîtres un grand nombre de ses ouvrages.

Boquin ou Bouquin, né au commencement du seizième siècle, embrassa de bonne heure la vie monastique, et appartenait à l'ordre des Carmes, lorsque les doctrines de Luther commencèrent à être connues en France. Il quitta cet ordre en 1541, sortit de France et se rendit à Bâle, puis à Wittemberg, où il fut bien accueilli par Luther et Mélanchton, et reçut de celui-ci le conseil d'aller occuper à Strasbourg la chaire que Calvin venait de quitter. Il suivit ce conseil, professa en effet pendant quelque temps à Strasbourg, puis revint à Bourges, où il fit un cours public de langue hébraïque. Peu de temps après, la reine de Navarre lui fit donner un traitement, et le fit nommer prédicateur de la cathédrale. Mais bientôt les principes qu'il développait dans ses sermons lui attirèrent des poursuites de la part de l'évêque et du parlement. Bouquin s'enfuit alors à Strasbourg, puis à Heildelberg, où l'électeur palatin lui donna la chaire de philosophie. Il y professa vingt ans, pendant lesquels la différence qui existait entre ses opinions et celles de Luther lui attira plus d'une fois des désagréments. Il fut enfin obligé de quitter sa place en 1575, et se réfugia à Lausanne, où il mourut en 1582. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages de théologie et de controverse.

Borda (Jean-Charles), savant mathématicien, naquit à Dax, le 4 mai 1733. Après d'excellentes études faites au collége de la Flèche, il entra fort jeune encore dans le génie militaire. En 1756, il lut à l'Académie des sciences un *Mémoire sur le mouvement des projectiles;* et, la même année, ce corps savant se l'attacha en qualité de membre associé. En 1757, il était aide de camp du maréchal de Maillebois, avec lequel il se trouva à la bataille d'Hastembeck. Après cette campagne, il rentra dans le génie militaire, et fut employé dans les ports. Dès ce moment, il dirigea toutes ses vues vers l'art nautique. C'est alors qu'il publia plusieurs *Mémoires sur la résistance des fluides; sur la meilleure forme à donner aux vannes des roues hydrauliques et aux roues elles-mêmes; sur la théorie des projectiles, en ayant égard à la résistance de l'air,* et enfin *sur le calcul des variations.* Ces ouvrages le firent distinguer par M. de Praslin, alors ministre, qui l'attacha au service de la marine en 1767. Borda fit sa première campagne sur mer en 1768. En 1771, il s'embarqua sur la frégate *la Flore* en qualité de commissaire de l'Académie, pour faire l'examen des montres marines. En 1774 et 1775, il visita les Açores, les îles du Cap-Vert et la côte d'Afrique. Ce voyage lui valut le grade de lieutenant de vaisseau. L'année suivante, il fut chargé de déterminer plus exactement qu'on ne l'avait fait encore

(*) Lenoir, *Musée impérial des monuments français,* p. 222.

(**) Même ouvrage, p. 225.

la position des îles Canaries. Dans cette expédition, Borda substitua, aux méthodes imparfaites usitées avant lui pour déterminer la position des points d'une côte, le procédé plus sûr des relèvements astronomiques obtenus par des instruments à réflexion. C'est à ce voyage que l'on doit la belle carte qu'il a tracée des îles Canaries et de la côte d'Afrique. Il fit les campagnes de 1777 et 1778 avec le comte d'Estaing, et fut nommé major général de l'armée navale. En 1781, il commanda le vaisseau *le Guerrier*, et en 1782, il fut chargé d'escorter, avec *le Solitaire*, vaisseau de soixante et quatorze canons, un corps de troupes que l'on envoyait à la Martinique. Lorsque les troupes furent rendues à leur destination, il se mit en croisière; mais, attaqué par une escadre ennemie, il soutint un combat fort long, et ne se rendit qu'après une défense héroïque. La réputation qu'il s'était acquise comme savant le fit traiter avec distinction par les Anglais, qui le renvoyèrent sur parole dans sa patrie. Il fit exécuter, en 1777, son *cercle à réflexion*, dont un astronome anglais, Tobie Mayer, avait eu la première idée, mais que Borda sut s'approprier en le perfectionnant. Il fit aussi construire sur les mêmes principes, pour les observations terrestres, les *cercles répétiteurs*, dont l'usage est aujourd'hui généralement répandu. Lorsque l'Assemblée constituante décida la formation d'un nouveau système de poids et mesures, Borda fut chargé, avec Delambre et Méchain, de la détermination de l'arc du méridien qui devait servir à fixer l'unité fondamentale. C'est lui qui, dans cette entreprise immense, dirigea les principales expériences de physique, et la plupart des instruments employés furent inventés par lui. Borda mourut à Paris le 20 février 1799. On a de lui : *Voyage fait par ordre du roi, en 1771 et 1772, pour vérifier l'utilité de plusieurs méthodes et instruments, servant à déterminer la latitude et la longitude, tant du vaisseau que des côtes, îles et écueils qu'on reconnaît*, suivi de *Recherches pour rectifier les cartes hydrographiques*, par MM. Borda, Pingré et Verdun de la Crenne, 2 vol. in-4°, 1778; *Description et usage du cercle de réflexion*, in-4°, 1778; *Tables trigonométriques décimales*, etc., ou *Tables des logarithmes, des sinus, sécantes et tangentes, suivant la division du quart de cercle en cent degrés*, revues, augmentées et publiées par M. Delambre, in-4°, 1804. Borda est un des plus grands géomètres qu'ait produits la France. « Il doit être regardé, dit M. Biot, comme un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'art nautique, tant par les instruments exacts qu'il a donnés aux marins, que par l'adresse avec laquelle il a su rapprocher d'eux les méthodes géométriques, sans rien ôter à celles-ci de leur exactitude. L'époque à laquelle il a publié ses observations doit être regardée comme celle où les marins français ont abandonné les routines de l'ignorance pour se guider par le flambeau d'une science exacte. »

Bordas (Pardoux) était président du district de Saint-Yriex, lorsqu'il fut député en 1791, par le département de la Haute-Vienne, à l'Assemblée législative. Nommé ensuite membre de la Convention, il vota pour la détention de Louis XVI, contre l'appel au peuple et contre le sursis. Il prit parti pour les vainqueurs au 9 thermidor, et fut nommé secrétaire de la Convention le 15 juin 1794. Quelques mois après, il fut envoyé, avec son collègue Jean-Bon-Saint-André, en mission à Bordeaux. De retour à Paris, il prononça, le 16 juin 1795, sur les bases de la constitution, un discours qui contribua à le faire nommer membre du comité de sûreté générale, et bientôt après du Conseil des Cinq-Cents, formé en partie de la réélection des deux tiers des conventionnels. Sorti du Conseil en 1797, il fut élu peu de temps après à celui des Anciens. Immédiatement après la révolution du 18 fructidor, il dit que, *pour profiter de la victoire, il fallait se montrer inexorable envers les vaincus*, et appuya le rapport de Bailleul, qui demandait la déportation des *clichiens*. Nommé président le 19 février

1798, il prononça en cette qualité, le 4 mars suivant, un discours sur la souveraineté du peuple; il s'opposa de tout son pouvoir à la révolution du 18 brumaire, et fut, en conséquence, éliminé du Conseil. Bordas fut depuis employé comme chef de division au ministère de la justice, et nommé, en 1807, juge suppléant à la cour de justice criminelle. En 1816, il se retira en Suisse.

BORDEAUX (*Burdigala*). — Cette ville, dont l'origine est antérieure à la conquête de la Gaule par les Romains, était le chef-lieu des *Bituriges Vivisci*. Plus tard, elle devint la métropole de la seconde Aquitaine. On peut juger de l'importance qu'elle avait à l'époque gallo-romaine, par l'intéressante description qu'Ausone en a donnée (*). Les études y étaient florissantes, et ses écoles étaient fréquentées par de nombreux étudiants; c'est une conséquence que l'on peut tirer du grand nombre des professeurs qui y enseignaient les lettres grecques et latines (**).

Bordeaux fut prise et brûlée par les Visigoths, en 415; Clovis la leur reprit, en 509, après la bataille de Vouillé. Elle fut pillée, en 729, par les Sarrasins, et eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands, à l'époque de la décadence de l'empire carlovingien.

Rebâtie, vers 911, par les ducs de Guyenne, sur le territoire desquels elle se trouvait, elle suivit ensuite le sort de cette province, et passa avec elle, sous la domination anglaise, par le mariage d'Éléonore avec Henri, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre. (Voyez les art. ÉLÉONORE et GUYENNE.) Ce fut seulement sous le regne de Charles VII, en 1452, que Bordeaux redevint une partie de la monarchie française.

Lors de l'établissement de la gabelle, en 1548, les habitants de Bordeaux prirent les armes pour défendre leurs priviléges, qu'ils croyaient violés par cet impôt. Ils s'emparèrent de l'hôtel de ville, mirent en fuite les magistrats, et massacrèrent le lieutenant du gouverneur, Tristan de Moneins. Mais bientôt, les autorités de la province revinrent avec des forces supérieures, les séditieux furent vaincus, les plus coupables furent livrés au supplice, et tout était rentré dans l'ordre, lorsque le roi Henri II fut instruit de ces événements. Ce résultat ne parut pas suffisant à ce prince : il crut avoir encore quelque chose à faire. La justice était satisfaite, mais sa vengeance ne l'était pas; il envoya contre Bordeaux une armée commandée par le connétable de Montmorency. Cette malheureuse ville, qui ne fit aucune résistance, fut traitée comme une place prise d'assaut; les habitants furent désarmés, et durent payer une contribution de deux cent mille livres; enfin un tribunal, qui accompagnait le connétable, condamna de dix en dix maisons un bourgeois à être pendu, et fit exécuter tous les magistrats sur la place publique.

Au moment de la révolution, Bordeaux était gouvernée par un maire et quatre jurats ou échevins. Elle était le siége d'un archevêché fondé au troisième siècle, d'un parlement, composé de neuf présidents à mortiers et de quatre-vingt-dix conseillers, d'une cour des aides, d'un bureau de finances, l'un des seize bureaux généraux créés par François Ier. Elle possédait une université, et une académie dont les travaux avaient quelque retentissement.

Cette ville, dont la population s'élève aujourd'hui à quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinq habitants, devint, lors de la nouvelle division administrative de la France, le chef-lieu du département de la Gironde et de la 11e division militaire. Elle a conservé son archevêché, et possède une cour royale, une académie universitaire, des facultés de théologie, des sciences et des lettres, un collége royal, une école secondaire de médecine, une institution des sourds-

(*) Auson. *Claræ urbes*, liv. XIV.

(**) Id. *Commemoratio professorum Burdigalensium.*

muets, etc. La bibliothèque publique, fondée par J. J. Bel, qui légua à l'académie de Bordeaux, dont il était membre, son hôtel et ses livres, fut ensuite augmentée par les dons de MM. Cardoz, Barbot, Beaujon, et par la réunion de plusieurs bibliothèques de couvents supprimés en 1790. On y compte aujourd'hui plus de cent mille volumes, parmi lesquels on remarque plusieurs éditions du quinzième siècle, et quelques manuscrits précieux. Cette ville possède en outre un curieux cabinet d'histoire naturelle et une belle galerie de tableaux.

Les monuments de l'antiquité sont fort rares à Bordeaux; sauf le prétendu palais de l'empereur Gallien, qui n'est autre chose qu'un amphithéâtre bâti à l'époque de la décadence, l'ancienne Burdigala n'offre plus de traces de son origine romaine. Parmi les monuments du moyen âge, les plus remarquables sont : les églises de Saint-Seurin et de Sainte-Croix, sous le rapport de l'art, et le beffroi de l'église Saint-Michel, sous celui des souvenirs historiques. Les monuments modernes les plus intéressants, sont : le Château-Royal, ancienne résidence des archevêques; le grand théâtre, bâti par l'architecte Louis; le fort du Hâ, et surtout le pont sur la Garonne.

Bordeaux est la patrie d'Ausone, de Berquin, de François Ducos, de Gensonné, de l'historien du Haillan, de Montesquieu, de Boyer-Fonfrède, de Carle Vernet, du général Nansouty, des ministres Martignac et Peyronnet, etc.

Bordeaux (siéges de).— 1. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de la Normandie, voulut aussi leur enlever la Guyenne. Fronsac, Blaye, Dax et la Roche-Guyon furent les premières villes qui tombèrent en son pouvoir. Le comte de Dunois vint ensuite mettre le siége devant Bordeaux. Cette ville n'était pas en état de soutenir un long siége; elle trembla à la vue des Français, se soumit, et ouvrit ses portes. Dunois en prit possession au nom du roi, l'an 1451.

— 2. Bordeaux se révolta l'année suivante; le reste de la Guyenne suivit son exemple, et Talbot, l'un des meilleurs généraux que l'Angleterre eût alors, y fut envoyé avec des troupes; mais il fut vaincu devant Castillon. Toute la Guyenne rentra alors dans l'obéissance, et Charles VII arriva bientôt en personne devant Bordeaux; il l'investit par terre, tandis que des vaisseaux, stationnés à l'entrée de la Gironde, interceptaient tous les convois, et arrêtaient tous les secours. Les bourgeois révoltés ne furent pas intimidés de tous ces préparatifs. Ils étaient commandés par un habile officier anglais, et avaient une garnison de quatre mille hommes qui avaient fait avec Talbot l'apprentissage de la guerre. Pour enlever aux soldats tout espoir de retraite, on coupa tous les cordages, on dégréa tous les vaisseaux qui se trouvaient dans le port. Mais bientôt le feu de l'artillerie vint apprendre aux Bordelais, en détruisant leurs remparts, que tout espoir de résister était perdu pour eux. Cent députés furent alors envoyés au roi; ils offrirent de rentrer sous son obéissance, à condition de conserver intacts leurs biens et leurs vies. Mais Charles leur signifia « qu'ils pouvaient se retirer, « que son intention était de se rendre « maître de la ville, et d'en avoir tous « les habitants à discrétion, afin que « leur punition servît d'exemple aux « siècles à venir. » Cette réponse consterna les députés, et Jean Bureau, grand maître de l'artillerie, augmenta encore leur terreur en annonçant que, sous peu de jours, il espérait réduire la ville en cendres par le moyen de ses *engins volants*. C'étaient de nouvelles bombes imaginées par cet habile officier. Les Bordelais se rendirent alors à discrétion. Ils payèrent une amende de cent mille marcs d'argent, perdirent leurs priviléges, prêtèrent un nouveau serment, et firent sortir la garnison anglaise. Cependant Charles VII montra de la clémence; il remit aux Bordelais une portion de leur amende, et, par cette conduite pleine

de douceur, s'attacha tellement la Guyenne, que, depuis ce moment, elle n'entretint plus aucune correspondance avec les ennemis de l'État. Cette seconde conquête réunit définitivement à la France cette province qui, depuis trois cents ans, appartenait aux Anglais.

—3. Deux siècles d'une profonde paix, un commerce étendu, et de grandes richesses, mirent Bordeaux en état de figurer dans les guerres civiles qui déchirèrent la minorité de Louis XIV. En 1653, deux factions se formèrent dans Bordeaux : l'une, composée de riches bourgeois, était soumise au prince de Condé; les citoyens les moins opulents et les pauvres composaient l'autre. On leur donnait le nom d'*orméistes*. Leur rassemblement ordinaire dans une *ormée* voisine du château du Hâ fut la cause de cette dénomination. En vain employa-t-on, pour les soumettre, tous les moyens de douceur; il fallut ordonner aux ducs de Vendôme et de Candale d'employer la force. Mais comment se déterminer à ruiner une ville opulente, égarée un moment, et peuplée de Français? On forma d'abord le siége de Bourg, occupée par huit cents Espagnols : cinq jours de tranchée ouverte suffirent pour s'en emparer. Libourne suivit cet exemple. Bientôt Bordeaux se trouva serrée de si près, que la famine s'y fit sentir. Les *orméistes* moins riches l'éprouvèrent les premiers. Dans un accès de désespoir, ils voulurent arracher des secours à leurs adversaires; on ne leur en donna pas le temps. Les riches firent leur paix avec la cour, ouvrirent leurs portes. Une police sévère et une amnistie générale éteignirent jusqu'au moindre germe de rébellion

BORDELAIS, *Burdigalensis ager*, pays avec titre de comté compris dans la Guyenne. Son chef-lieu est Bordeaux. Il comprenait le Bordelais, le Médoc, avec la Flandre de Médoc, les Landes de Bordeaux, les pays de Buch, de Born, de Marensin (au nord de la Garonne), le Benauge, le pays entre deux mers, le pays de Libourne, le Fronsadois, le Cuzaguès, le Bourgès, le Blayès, le Vitrezay (au sud de la Garonne). Le Bordelais forme aujourd'hui l'arrondissement de Bordeaux. Au temps de César, ce pays était habité par les *Garumni*, les *Bituriges Vivisci*, *Meduli*, *Succanes*, *Boii Vivisci*, *Belendi*, *Aquitani*. Il a suivi dans le moyen âge toutes les destinées de la Guyenne.

BORDELAIS, nom de monnaie, qui se rencontre souvent chez les écrivains du moyen âge, et par lequel ces écrivains désignent un denier, frappé à Bordeaux, par les ducs de Guyenne.

Les *Bituriges tectosages* étaient un peuple assez important pour avoir eu, comme les autres cités gauloises, une monnaie particulière. Cependant cette monnaie n'a point encore été reconnue, et l'on est surpris de ne rencontrer des espèces incontestablement frappées à Bordeaux, qu'à partir de l'époque mérovingienne. Les premières espèces de ce genre que l'on connaisse, sont des *triens* ou tiers de *sols d'or*, qui portent d'un côté, comme à l'ordinaire, une tête barbare avec le nom de la ville BVRDEGALA, BVRDEGALA FIT (pour *fecit*), et au revers, une croix tantôt enchrée, c'est-à-dire, ornée d'un chrisme défiguré, tantôt plantée sur le globe du monde, accostée des signes de l'Éternel, l'A et l'Ω, et accompagnée du nom de l'officier monétaire AVROLENVS MT, BETTONE M, etc. Ces triens sont fort nombreux; nous en connaissons jusqu'à dix-huit variétés, dont la plus remarquable est une pièce sur laquelle on lit BVRDEGALA SCI STEPHAN. C'est une des premières monnaies frappées par une autorité ecclésiastique.

Moins riche que l'époque mérovingienne, sous le rapport de la numismatique, l'époque carlovingienne n'a encore produit qu'une seule pièce au nom de Bordeaux. Mais cette pièce est de la plus haute importance, car elle porte le nom de Lothaire, qui n'a jamais possédé cette ville. On y voit, d'un côté, un temple, emblème de la

religion chrétienne, avec la légende BVRDEGALA; de l'autre, une croix avec ces mots : HLOTARIVS IMP. Une telle disette de monnaie aurait lieu d'étonner, s'il n'était pas évident qu'elle n'est qu'apparente, et que c'est à Bordeaux même que furent frappés les nombreux deniers qui portent pour légende le mot AQVITANIA (voy. DENIERS D'AQUITAINE).

Le nom de BVRDEGALA reparut sur les deniers des ducs d'Aquitaine; les princes du nom de Guillaume, Eléonore et son mari, Louis VII, en ont frappé qu'ils ont signés CVILLELMO, ALIENOR, etc. Ces deniers sont en billon, mais à un titre assez élevé; ils présentent d'un côté une croix, et de l'autre quatre croisettes dans le champ. On a découvert aussi des oboles frappées à la même empreinte, du temps d'Eléonore. Le nom de son époux s'y trouve quelquefois substitué à celui de la ville, de sorte que sur ces pièces, on lit d'un côté ALIENOR, et de l'autre LODOVICVS. Mais bientôt le nom de la province AQUITANIA remplace de nouveau celui de la ville (voy. GUIENNE monnaie de). Lorsque sur les monnaies de Guienne la légende AQVITANIA eut péri comme celle qu'elle avait remplacée, les rois d'Angleterre désignèrent, par l'initiale B, l'atelier monétaire de Bordeaux. On établit dans cette ville, en 1539, un hôtel des monnaies qui prit pour différent la lettre K. Cet hôtel, fermé en 1794, fut ouvert de nouveau en 1795, et depuis il n'a cessé de fonctionner. On ignore le rapport des anciennes monnaies de Bordeaux avec les espèces tournois.

BORDELON, né à Bourges en 1633, mort à Paris en 1730, docteur en théologie, auteur dramatique, a fait un grand nombre d'ouvrages très-médiocres dont il confessait lui-même la faiblesse, et qu'il appelait plaisamment ses péchés mortels. Ce sont des traités de religion et de morale, comme ceux-ci : *Sentiments chrétiens sur les honneurs, les richesses et les plaisirs; Sentiments sur les attributs de Dieu; Réflexions critiques et morales sur les plus belles et les plus agréables pensées des auteurs anciens et modernes.* Ce sont aussi des compositions plaisantes ou avant la prétention de l'être, comme les *Scènes du* claim *et du* coram *et des grands et des petits*, et *Gongam ou l'homme prodigieux transporté sur la terre et sous les eaux.* Le mauvais goût de Bordelon perce dans ces titres. Ses comédies ne méritent pas plus d'estime que ses livres. Il disait avec naïveté : « Je sais que je suis un mau-« vais auteur, mais du moins je suis un « honnête homme. »

BORDERIE, né en Normandie en 1507, fut le contemporain et l'élève de Marot, qui lui donne dans quelques-uns de ses vers le titre de *mignon*. C'est la seule circonstance que l'on connaisse de la vie de Borderie, qui est maintenant tout à fait oublié, malgré son poëme de l'*Amye de Court*, qui semble cependant avoir fait quelque bruit à l'époque où il parut. Antoine d'Héroët venait de publier *La parfaite Amye*, quand Borderie lui répondit par l'*Amye de Court*. Ce poëme, auquel s'attacha aussi l'intérêt de la controverse, était écrit dans des principes tout à fait opposés à ceux d'Héroët : on y trouvait une imagination gracieuse et assez riche, une gaieté franche; et comme c'était l'époque où toutes ces querelles sur le mérite du sexe étaient en grande vogue, l'*Amye de Court* fut très-bien accueillie. Peut-être pourrait-on y comparer Borderie avec Villon, mais avec Villon purifié. L'*Amye de Court* tient un peu de *Dame Sidoine*; elle trouve que l'amour platonique est une chimère, et elle a mis dès sa jeunesse tout en usage pour plaire aux galants; mais elle a su préserver son cœur de toute atteinte, parce qu'elle a eu la sage précaution de le loger dans *la tour de fermeté*, dont la garde est confiée à *honneur*, *crainte* et *innocence*, etc. Une autre production de Borderie est un *Voyage à Constantinople*, en vers de dix syllabes, où l'on retrouve quelques descriptions intéressantes, la versification heureuse et facile, les tournures aisées et l'expression aimable de l'auteur de l'*A-*

mye de Court. On ignore la date de la mort de Borderie.

Bordeu (Théophile de) naquit à Iseste, en Béarn, le 22 février 1722. A l'âge de vingt ans, il soutint, pour parvenir au grade de bachelier dans l'université de Montpellier, une thèse intitulée *de Sensu generice considerato dissertatio*, qui renferme le germe de tous les ouvrages qu'il publia depuis. Le mérite de cette thèse engagea ses professeurs à le dispenser d'une partie des actes ordinairement exigés pour la licence. En 1746, il se rendit à Paris, où il se fit bientôt une grande réputation. Ayant pris ses licences dans cette ville, en 1755, il fut nommé médecin de l'hôpital de la Charité, et mourut subitement la nuit du 23 au 24 novembre 1776. Une mélancolie profonde, produite, à ce que l'on prétend, par une goutte vague, précéda ses derniers jours; on le trouva mort dans son lit. La facilité avec laquelle il exerçait sa profession, son éloignement pour les remèdes, et sa confiance dans la nature, lui ont quelquefois attiré le reproche de ne pas croire beaucoup à la médecine. Mais ses doutes étaient d'autant moins blâmables, qu'il s'occupa sans cesse à rendre les ressources de son art plus certaines. Il était l'adversaire de Boerhaave trop naturaliste, et l'ami personnel, le correspondant de Stahl, l'illustre chef de l'école spiritualiste, qu'on appelle à tort *animiste*, et dont Hippocrate sera le maître éternel. Ils trouvaient l'esprit, c'est-à-dire le vice, à la source de toutes les maladies. Ses ouvrages sont : *Lettres sur les eaux minérales du Béarn*, 1746 et 1748, in-12; *Recherches anatomiques sur la position des glandes*, 1751, in-12; *Dissertation sur les écrouelles*, 1751, in-12; *Dissertation sur les crises*, 1755, in-12; *Recherches sur le pouls par rapport aux crises*, 1772, 4 vol. in-12 : cet ouvrage, où l'auteur fait preuve d'une grande sagacité, a été traduit en anglais; *Recherches sur quelques points de l'histoire de la médecine*, 1764, 2 vol. in-12; *Recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire, et sur quelques maladies de poitrine*, 1766, in-12; *Traité des maladies chroniques*, tome Ier, in-8°, 1776.

Borel (Pierre), né à Castres, en 1620, médecin ordinaire du roi, associé de l'Académie des sciences pour la chimie, mourut en 1689, selon d'autres en 1678. Il a publié plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sont encore recherchés des curieux; ce sont : *de vero telescopii Inventore*, à la Haye, 1651, in-4°; *Antiquités de Castres*, imprimées dans cette ville en 1649, in-8° : ce livre est rare; *Trésor des recherches et des antiquités gauloises*, Paris, 1655, in-4°.

Borghetto (passage du Mincio et combat de). — Le général Beaulieu, vaincu par Bonaparte au pont de Lodi, passa le Mincio, appuya sa droite au lac de Garda, sa gauche sur la ville de Mantoue, et plaça des batteries sur tous les points de cette ligne, afin de défendre le Mincio. Le quartier général français arriva à Brescia le 28 mai 1796. Aussitôt le général Bonaparte ordonna au général Kilmaine de se rendre, avec quinze cents hommes et six bataillons de grenadiers, à Dezinzanno. Le général Rusca se porta vers Salo, avec une demi-brigade d'infanterie légère. L'intention de Bonaparte était de faire croire au général Beaulieu qu'il voulait le tourner par le haut du lac Garda, pour lui couper le chemin du Tyrol, en passant par Riva, et de le tromper sur le point d'attaque du Mincio. Toutes les divisions françaises sur la droite furent tenues à un jour et demi de marche de l'ennemi. Placées sur la Chinsa, elles avaient l'air d'être tout à fait sur la défensive, tandis que le général Kilmaine allait chaque jour aux portes de Peschiera, et chaque jour avait des escarmouches avec l'ennemi, dans l'une desquelles le général autrichien Liptay fut tué. Toute la ligne autrichienne se trouvant menacée par ces dispositions, la défense du général Beaulieu était fort affaiblie par la multitude de postes que son armée avait à garder.

La division Augereau remplaça, le

30 mai, celle du général Kilmaine à Dezinzanno. Cette dernière rétrograda à Lonado, et arriva dans la nuit à Castiglione. Le général Masséna se trouvait à Monte-Chiaro, et le général Serrurier à Montze. Toutes les divisions se mirent en mouvement dès deux heures du matin, dirigeant leur marche sur Borghetto, où Bonaparte avait résolu de passer le Mincio. L'avant-garde autrichienne, forte de trois à quatre mille hommes, et de dix-huit cents chevaux, défendait l'approche de Borghetto. La cavalerie française, flanquée par les carabiniers et les grenadiers, la suivait au petit trot. Elle chargea avec beaucoup de bravoure, mit en déroute la cavalerie ennemie, et lui enleva une pièce de canon. Les Autrichiens s'empressèrent de couper le pont. L'artillerie légère engagea aussitôt une vive canonnade, tandis qu'on le raccommodait avec peine sous le feu de l'ennemi. Tout à coup une cinquantaine de grenadiers, impatients de combattre, se jettent dans le Mincio, tenant leurs fusils sur leurs têtes, et ayant de l'eau jusqu'au menton. Le général Gardanne, grenadier pour la taille comme pour le courage, était à leur tête. Les Autrichiens croient revoir la terrible colonne de Lodi; les plus avancés lâchent pied; le pont est alors facilement raccommodé, et les grenadiers français s'emparent de Vallegio, quartier général de Beaulieu, au moment où il venait d'en partir. Cependant les Autrichiens ébranlés, et presque en déroute, se rangerent en bataille sur le bord d'un large canal qui communique du Mincio au Tanaro, entre Vallegio et Villa-Franca. Bonaparte se garda bien de les y suivre; ils paraissaient s'y rallier et prendre confiance dans leurs positions dont ils garnissaient le front de canons, en s'approchant des Français. C'était précisément le lieu le plus propre au succès d'une manœuvre qu'exécutait en ce moment le général Augereau. Il avait ordre de se porter, en suivant le Mincio, droit sur Peschiera, d'envelopper cette place et de couper aux ennemis les gorges du Tyrol; Beaulieu et son armée se seraient alors trouvés sans retraite. Pour empêcher les Autrichiens de s'apercevoir de ce mouvement, Bonaparte, contenant avec peine la fureur des grenadiers français, faisait canonner vivement le village de Vallegio; mais les ennemis furent instruits, par leurs patrouilles de cavalerie, du mouvement d'Augereau. Le général Beaulieu, qui ne cherchait pas à vaincre dans cette journée, mais à sauver son armée, hâta aussitôt sa retraite sur Castel-Novo, et se retira derrière l'Adige, en envoyant ses munitions et son artillerie dans Mantoue. Un corps considérable de cavalerie qui arriva se plaça à l'arrière-garde. Il fut bientôt attaqué par la cavalerie française commandée par le général Murat. L'action fut vive; Murat et le chef de brigade Leclerc y firent des prodiges de valeur, mais la nuit les empêcha de remporter une victoire complète. Tandis que les fuyards repassaient l'Adige, et que Beaulieu jetait une partie de son armée dans Mantoue, Augereau s'emparait de Peschiera. Dès le lendemain les Français se portèrent sur Rivoli; mais l'ennemi avait coupé les ponts sur l'Adige. Les Autrichiens perdirent dans cette journée quinze cents hommes, cinq cents chevaux et cinq canons. Ainsi, en moins de deux mois, les Autrichiens avaient été repoussés des bords de la Méditerranée contre ceux de l'Adige; ils se trouvaient chassés de l'Italie, et voyaient placés sur les montagnes de l'Allemagne les avant-postes français. « Je ne vous citerai point, disait Bo-« naparte dans son rapport, les hom-« mes qui se sont distingués par des « traits de bravoure; il faudrait nom-« mer tous les grenadiers et carabi-« niers de l'avant-garde. Ils jouent et « rient avec la mort; ils sont aujour-« d'hui parfaitement accoutumés avec « la cavalerie, dont ils se moquent. « Rien n'égale leur intrépidité, si ce « n'est la gaieté avec laquelle ils font « les marches les plus forcées. Ils « chantent tour à tour la patrie et l'a-« mour. Vous croiriez qu'arrivés à

« leur bivouac ils doivent au moins « dormir? Point du tout, chacun fait « son conte ou son plan de l'opération « du lendemain, et souvent l'on en « rencontre qui voient très-juste. Je « voyais défiler une demi-brigade; un « chasseur s'approcha de mon cheval : « *Général*, me dit-il, *il faut faire cela*. « *Malheureux*, lui dis-je, *veux-tu* « *bien te taire!* Il disparaît à l'ins- « tant. Je l'ai fait en vain chercher : « c'était justement ce que j'avais or- « donné. »

Bories (Jean-François-Louis Leclerc).—Ce nom est un de ceux que l'histoire doit enregistrer pour qu'il ne sorte pas de la mémoire des amis de la liberté : cependant ce n'est point celui d'un guerrier célèbre, ni d'un orateur éloquent; c'est le nom d'un simple sergent d'infanterie, qui mourut pour avoir conspiré contre le gouvernement des Bourbons. Bories était, en 1821, sergent dans le 45e de ligne; il avait reçu une instruction solide; son patriotisme s'était formé à la lecture des annales de la république française. Il se fit recevoir dans une vente de *carbonari*, avec trois de ses camarades, *Raoulx*, *Goubin et Pommiers*, nobles jeunes gens qui prévoyaient l'avenir, et ne se trompaient que sur les dates. Arrêtés tous les quatre en 1822, à la Rochelle, où leur régiment était en garnison, ils furent transférés à Paris, où se fit leur procès. L'accusation fut soutenue avec partialité par le procureur général Marchangy. Les quatre sergents, accusés sans preuve d'avoir voulu renverser le gouvernement, furent condamnés à mort : le jury avait été choisi à l'avance. Bories s'efforça d'attirer sur lui seul toute la sévérité des lois : « MM. les jurés, « s'écria-t-il, M. l'avocat général n'a « cessé de me représenter comme le « chef du complot... Eh bien, j'ac- « cepte ; heureux si ma tête, en rou- « lant sur l'échafaud, peut sauver « celle de mes camarades. » Tout fut inutile. Les quatre sergents furent exécutés le 20 septembre 1822, à cinq heures du soir, sur la place de Grève. Ils montèrent sur l'échafaud, s'embrassèrent, et tombèrent en criant : *Vive la liberté!*

Borjon (Charles-Emmanuel), avocat au parlement de Paris, naquit en 1633, à Pont-de-Vaux, en Bresse. Il avait conçu le projet de réunir en un corps d'ouvrage toutes les décisions de droit sur les matières les plus importantes; plusieurs des traités qui faisaient partie de ce grand travail, ont été publiés séparément. Parmi ses autres ouvrages de droit, on cite son *Traité des offices de judicature*, Paris, 1682, et l'abrégé qu'il publia en un volume in-4°, des 6 volumes in-fol. du *Recueil des actes du clergé de France*, par Jean Legentil. Il a joint à cette collection des mémoires historiques très-curieux sur les édits de pacification et le texte de ces édits. Borjon était bon musicien; on lui doit même un curieux *Traité de la musette*, avec des planches et des airs composés pour cet instrument, Lyon, 1674, in-fol.

Bormio (combat de). Sept mille Autrichiens étaient campés dans la Valteline, derrière des retranchements formidables garnis de dix-huit pièces de canon. Vis-à-vis de ce corps se trouvaient quatre mille cinq cents Français, commandés par le général Dessoles, ayant pour toute artillerie deux pièces de 3. La position de ce corps était telle à Sainte-Marie qu'il ne pouvait y essuyer un demi-revers. Il se trouvait presque sans retraite; les communications entre Sainte-Marie et Bormio étaient impraticables, et les défilés si étroits que deux hommes ne pouvaient y passer de front. Une attaque audacieuse était seule capable de soustraire ce corps d'armée au péril qui le menaçait. Les Autrichiens appuyaient la gauche de leurs retranchements sur un torrent dont leur ligne suivait la direction. Une reconnaissance exacte prouva au général Dessoles que le meilleur moyen de vaincre c'était de resserrer l'ennemi le plus possible. Il occupa pour cela le village de Munster, puis disposa son attaque de manière à le prendre sur son flanc, le long du torrent, sa droite pénétrant la ligne de l'ennemi, et sa gauche refusée en

avant du village de Munster. L'attaque commença, le 26 mars 1799, avant le jour, par les tirailleurs envoyés sur la droite des Impériaux. Au premier coup de fusil, la première demi-brigade ébranle, culbute les premiers postes autrichiens, se jette dans le torrent, pénètre, à l'abri de l'artillerie impériale, jusqu'à la hauteur de leurs retranchements, et débouchant ensuite elle tourne la première redoute, qui est aussitôt enlevée. La deuxième demi-brigade prend la route de Glurentz, et se place sur les derrières de l'ennemi. Dès que cette redoute est enlevée, le général Dessoles ordonne à sa gauche de s'avancer vers la droite des Autrichiens. Elle était disposée sur plusieurs lignes en échelons; un bataillon de réserve la soutenait par une ligne pleine. Cette aile marcha ainsi dans un ordre admirable vers l'ennemi jusque sous les retranchements. Exposée au feu le plus vif, elle se jeta dans les retranchements; l'Autrichien fut partout culbuté. Jamais on ne vit exécuter des manœuvres avec plus de précision; jamais des troupes ne montrèrent plus de courage; le conscrit disputa de valeur avec le vétéran. Un corps de grenadiers marchait sur la redoute qui vomissait la mort de toutes parts; un conscrit se trouvait dans leurs rangs et se précipitait en avant; un grenadier, dont il gênait sans doute le passage, lui dit : *Jeune homme, que fais-tu là? Ce n'est pas ta place.* Le conscrit, piqué de ce propos, s'élance dans la redoute avant les grenadiers, et, se tournant vers eux, se mit à crier : *A moi les grenadiers et les conscrits!* Les Autrichiens comptèrent douze cents morts et quatre mille cinq cents prisonniers; ils perdirent de plus dix-huit pièces de canon. Dès le lendemain les Français arrivèrent à Glurentz, dont ils s'emparèrent. Dans une affaire d'avant-poste, le petit bourg de Glurentz, entièrement construit en bois, fut totalement brûlé en un instant. L'explosion d'un petit magasin à poudre augmenta ce désastre, et enleva tous moyens d'y remédier.

Born (Bertrand de), troubadour du douzième siècle, vicomte de Hautefort, dans le diocèse de Périgueux, est auteur d'un grand nombre de pièces de vers, dont cinquante-quatre sont parvenues jusqu'à nous. Il joua un assez grand rôle dans les querelles de Henri II, roi d'Angleterre, et de ses fils, Richard, comte de Poitou, et Henri, duc de Guyenne. Il commença par engager ce dernier dans une guerre contre son frère. Il était parvenu à former contre Richard une ligue redoutable, à la tête de laquelle était le duc de Guyenne; mais au moment d'entrer en campagne, les deux frères se réconcilièrent, et la ligue fut dissoute. Bertrand n'en persista pas moins dans son hostilité contre Richard, qui vint mettre le siége devant son château de Hautefort, le força à se rendre à composition et lui pardonna. Les fils de Henri II s'étant révoltés quelque temps après contre leur père, Bertrand offrit ses services à Henri; mais la mort de ce jeune prince le laissa encore seul exposé à la colère du roi. Henri II vint l'assiéger, et le fit prisonnier avec toute sa garnison, malgré leur vigoureuse résistance. Il était d'autant plus irrité contre lui, qu'il l'accusait, non sans raison, d'être l'instigateur de la révolte de son fils. Mais Bertrand désarma son vainqueur, en lui rappelant l'attachement que lui portait le jeune prince. Le roi lui pardonna, lui rendit son château et toutes ses terres, et poussa même la générosité jusqu'à lui payer le dommage que lui avait causé la guerre. Après la mort de ce prince, Bertrand prit parti dans toutes les querelles de Richard et de Philippe-Auguste. Enfin, usé par les fatigues de la guerre, et peut-être aussi poussé par les remords d'une vie remplie d'intrigues et d'injustices, il prit l'habit de Cîteaux, et mourut dans un cloître. Le Dante ne l'en a pas moins placé dans son enfer, où il le peint portant sa tête, séparée de son corps, en guise de lanterne. La plupart des *sirventes* composés par Bertrand roulent sur des sujets guerriers; ils sont tous l'expression des passions violentes de l'auteur, et l'on voit percer le désir de nuire,

même dans ceux qui, étant adressés à des dames, semblent avoir été destinés à exprimer des sentiments plus doux. — Son fils, *Bertrand de Born*, cultiva aussi la poésie; on lui attribue deux des *sirventes* insérés dans le recueil des œuvres de son père. Il fit hommage à Philippe-Auguste pour sa terre de Hautefort, et suivit ce prince à la bataille de Bouvines, où l'on croit qu'il fut tué.

Borneil (Giraud de), troubadour de la fin du douzième siècle, naquit à Excideuil, de parents pauvres. Ses compositions poétiques le mirent au rang des plus célèbres troubadours. Le Dante parle de lui dans la Divine comédie. Nous avons quatre-vingt-deux pièces de Borneil, la plupart fort obscures : quelques-unes sont satiriques. Il déplore dans plusieurs la perte du véritable amour et la décadence de la jonglerie.

Borodino (bataille de). C'est le nom que les Russes donnent à la bataille que nous appelons, nous, *bataille de la Moscowa*. Le village de *Borodino* est situé sur la route de Smolensk à Moscou, à environ seize myriam. de cette dernière ville, sur la rive gauche de la Kologa, et sur la rive droite de la *Moscowa*, dont il est cependant éloigné d'environ trois mille mètres.

Le 5 septembre 1812, l'armée française, commandée par Napoléon, et s'avançant vers l'ancienne capitale de l'empire moscovite, découvrit toute l'armée russe en ordre de bataille, la droite du côté de la Moscowa, la gauche sur les hauteurs de la rive droite de la Kologa et le centre au nord de Borodino. Il était deux heures. En avant de leur gauche, les Russes avaient fortifié un beau mamelon où ils avaient placé dix mille hommes pour le défendre. Napoléon résolut d'enlever sur-le-champ cette position. A quatre heures, le roi de Naples, Joachim Murat, et le prince Poniatowski commencèrent l'attaque. Une heure après, la redoute était prise avec ses canons, et le corps russe était chassé de ses positions, où il laissait quatre mille tués ou blessés.

La journée du lendemain se passa à se reconnaître. Les forces des deux armées en présence étaient égales en nombre : chacune d'elles comptait environ cent trente mille combattants. Kutusoff, vieux guerrier et vainqueur des Turcs, commandait les Russes, et avait sous ses ordres le général Barclay-de-Tolly dirigeant la droite; le général Bagration la gauche, et le général Benigsen le centre. Les corps français présents étaient, outre la vieille et la jeune garde, ceux des maréchaux Davoust et Ney, des princes Eugène et Poniatowski, les quatre grands corps de cavalerie sous les généraux Montbrun, Nansouty, Latour-Maubourg et Grouchy, lesquels obéissaient au roi de Naples.

Le 7, le soleil se leva sans nuages, et Napoléon, sortant de sa tente, dit à ses officiers : *Voilà un beau soleil; c'est le soleil d'Austerlitz.* Cependant toute l'armée a pris les armes, et chaque compagnie formée en cercle autour de son capitaine a entendu la proclamation suivante de l'empereur : « Soldats! voilà la bataille que vous avez « tant désirée. Désormais la victoire « dépend de vous : elle nous est nécessaire; elle nous donnera l'abondance, « de bons quartiers d'hiver et un prompt « retour dans la patrie. Conduisez-vous « comme à Austerlitz, à Friedland, à « Witepsk, à Smolensk, et que la postérité la plus reculée cite votre conduite dans cette journée; que l'on « dise de vous : *Il était a la grande « bataille sous les murs de Moscou.* » A six heures, le signal de la bataille est donné. A notre droite, Davoust et Poniatowski, avec l'artillerie des généraux Sorbier et Pernetti, et les divisions Campans et Desaix, marchent sur les positions de Bagration; à notre gauche, le prince Eugène attaque le village de Borodino. Tout réussit d'abord; mais Campans, Desaix, Rapp sont blessés; Davoust a un cheval tué sous lui. Ces accidents ont compromis le premier succès. Alors Ney reçoit l'ordre de recommencer le combat. Cependant Borodino est déjà au pouvoir du prince Eugène. Il est sept heures. Davoust marche contre

Bagration; Ney le seconde; Eugène attaque la grande redoute du centre de l'ennemi. Le triomphe couronne sur tous ces points la valeur française. Toutefois, la grande redoute, au secours de laquelle Kutusoff a envoyé des forces considérables, a été reprise par les Russes, mais ce n'est qu'après avoir fait de grandes pertes, et après que le général français Bonamy qui la défendait eut été mis hors de combat. Après ce succès, Kutusoff porte ses masses sur sa gauche, où Ney, Davoust et Poniatowski font de rapides progrès et se sont emparés de plusieurs redoutes de Bagration, et lance en même temps dix régiments et une multitude innombrable de Cosaques sur le prince Eugène. Napoléon envoie alors ses réserves de la ligne et une batterie de quatre-vingts canons au secours de sa droite, et lui-même marche sur le centre. Dans ce moment, mille pièces de canon vomissent la mort de part et d'autre. L'attaque et la défense sont également acharnées. Les Russes restent impassibles sous la mitraille des Français : ceux-ci avancent toujours malgré la mitraille des Russes. Bientôt on se joint, on se charge à la baïonnette : la mêlée devient épouvantable. La victoire est encore indécise. Mais enfin Ney et Davoust sont parvenus à ouvrir un espace pour la cavalerie; alors Murat s'élance avec sa cavalerie sur l'ennemi, pénètre par les brèches que la mitraille de nos canons a faites dans les masses serrées des Russes et les escadrons de leurs cuirassiers, culbute tout et entre dans la grande redoute de gauche. Aussitôt il tourne contre les Russes les pièces de canon qui se trouvent dans la redoute. Bientôt le prince Eugène s'empare de nouveau de la grande redoute de droite où venait de pénetrer Caulaincourt, qui, un instant après, fut frappé d'un boulet et tomba mort. Déjà, à la redoute de gauche, Montbrun, à la tête de ses cuirassiers, avait eu le même sort. Dès ce moment, la bataille est gagnée. Néanmoins, pendant que la cavalerie de Grouchy presse la retraite d'une partie de l'armée russe, une autre partie de cette même armée s'arrête sur le ravin de Psarewo, et demeure, on ne sait pourquoi, exposée au feu de nos batteries, lesquelles causent d'effroyables ravages dans leurs rangs, jusqu'à la fin du jour. Ce ne fut qu'à la nuit close qu'ils s'éloignèrent. La garde impériale française ne donna point dans cette bataille. On en a fait un reproche à Napoléon. Si elle eût donné, l'armée russe éprouvait une entière destruction. Mais, sans cela, ses pertes furent assez considérables : elle laissait sur le champ de bataille trente mille morts, parmi lesquels un grand nombre d'officiers généraux, et entre autres, le prince Bagration. Elle avait en outre à regretter quinze mille prisonniers, cinquante pièces de canon et plusieurs drapeaux. Les Français, de leur côté, avaient à regretter quinze mille des leurs, deux généraux de division et sept autres officiers généraux : Plouzolle, Romeuf, Marion, Compère, Huart, Lanubère, et les deux dont nous avons déjà parlé, Montbrun et Auguste Caulaincourt. « Jamais, remarque le dix-huitième bulletin de la campagne de Russie, on n'avait vu un pareil champ de bataille. » La victoire de la Moscowa, autrement dite de Borodino, ouvrit à l'armée française le chemin de Moscou.

Bory (Gabriel), membre de l'Institut, né à Paris, le 13 mars 1720, fut successivement capitaine de vaisseau, chef d'escadre, et gouverneur de Saint-Domingue. De savants travaux sur les différentes parties de l'art nautique l'avaient fait nommer, avant la révolution, associé libre de l'Académie des sciences. Il fut admis, en 1796, à l'Institut, en remplacement de Pingré. Il mourut à Paris, le 8 octobre 1801. Il a publié un *Mémoire sur les moyens de purifier l'air des vaisseaux*, un autre *Sur l'administration de la marine et des colonies*, 1789, 2 vol. in-8°, et un grand nombre de travaux hydrographiques et astronomiques, imprimés dans les recueils de l'Académie des sciences et de l'Institut.

Bory de Saint-Vincent (J. B. M. G.), naturaliste, géographe et militaire distingué, est né à Agen, en

1780. De bonne heure il montra les plus heureuses dispositions pour l'étude des sciences naturelles. Dès l'âge de quinze ans il avait attiré sur lui l'attention des savants, en adressant à la société d'histoire naturelle de Bordeaux deux mémoires fort remarquables, en effet, *sur le Byssus et les conserves*, et *sur le défrichement des Landes*. Il fit partie, en 1800, en qualité de naturaliste, de l'expédition du capitaine Baudin. On sait que, pour des raisons relatives à la conduite du capitaine, la discorde se mit dans son état-major, et que près de la moitié des officiers et des savants qui étaient à bord l'abandonna à l'île de France. M. Bory de Saint-Vincent fut du nombre de ceux qui se retirèrent, sa santé ne lui permettant pas alors d'aller plus loin. Après son rétablissement, il fut employé à l'état-major de la colonie par le gouverneur Magallon de la Morlière, et obtint de ce chef toutes les facilités possibles pour visiter les îles du voisinage. L'île de la Réunion, aujourd'hui Bourbon, fixa surtout son attention; il la parcourut dans tous les sens et en dressa la plus belle carte topographique qui eût jamais été gravée. En revenant en France, M. Bory de Saint-Vincent toucha à diverses îles d'Afrique, et notamment à Sainte-Hélène, dont il parvint à faire une excellente carte, malgré les difficultés qu'il eut à essuyer de la part des autorités pour parcourir l'île. Outre ce résultat important, l'auteur rapporta de l'île un papillon magnifique, qui, malgré sa grande taille et la richesse de ses couleurs, avait échappé aux voyageurs et n'ornait alors aucune collection. M. Bory de Saint-Vincent le fit connaître vingt ans après environ dans les *Annales générales des sciences physiques*, et Napoléon, lorsqu'il était prisonnier des Anglais, a nommé *Prométhée* ce beau papillon, « du « nom, dit-il, de ce grand mortel qui, « ayant dérobé un rayon du soleil pour « répandre la lumière parmi les hom- « mes, fut attaché sur un rocher par « les dieux jaloux. » M. Bory de Saint-Vincent était à peine de retour en France, depuis dix mois, lorsque parurent ses *Essais sur les îles Fortunées et l'antique Atlantide*, 1 vol. in-4°, Paris, 1803. La relation de son *Voyage dans les îles d'Afrique*, 3 vol. in-8°, avec un fort bel atlas grand in-4° de plus de cinquante cartes et planches, Paris, 1804, suivit à quelques mois de distance. Cet ouvrage mérita à M. Bory de Saint-Vincent le titre de correspondant de l'Institut. La guerre s'étant rallumée, il fut employé en qualité de capitaine à l'état-major particulier du maréchal Davoust; il servit près de ce général jusqu'à la fin de la campagne d'Austerlitz, et passa avec avancement au 5e régiment de dragons au commencement de la campagne d'Iéna. Il ne quitta ce corps, en 1808, après la paix de Tilsitt, que pour être attaché à l'état-major particulier du maréchal Ney, qui, se rendant en Espagne, désirait avoir près de lui un officier de cavalerie capable en même temps d'être chargé de toutes sortes de reconnaissances. Ce fut le chef d'état-major Jomini qui désigna M. Bory de Saint-Vincent au vainqueur d'Elchingen. Bientôt après, il fut promu au grade de major, et resta auprès du maréchal Soult, sous les ordres duquel il fit la campagne que termina la bataille de Toulouse. Les événements de la guerre ayant placé M. Bory de Saint-Vincent à la tête des troupes qui formaient la garnison d'Agen, il se trouva, par cette circonstance, commander sa propre patrie pendant une quinzaine de jours. Rappelé peu de temps après à Paris, lorsque le maréchal Soult fut nommé ministre de la guerre, M. Bory de Saint-Vincent fut l'un des huit colonels d'état-major employés au dépôt de la guerre, dont il fut exclu de fait par l'ordonnance du 24 juillet 1815. La paix, en rendant des loisirs à M. Bory de Saint-Vincent, lui permit de se vouer avec un nouveau zèle aux sciences et à la littérature; il s'occupa de la rédaction du *Nain jaune*; sa participation aux articles de cette feuille périodique lui fit de nombreux ennemis. Occupé de ses fonctions au

dépôt de la guerre, il n'alla point au-devant de Napoléon triomphant; mais il fut appelé par le département de Lot-et-Garonne à la chambre des représentants, qui l'envoya en députation auprès de l'armée. Dans le cours de cette mission, il harangua plusieurs divisions qui occupaient les hauteurs de Belleville et de la Villette, et sut exciter en elles un grand enthousiasme. Aussi fut-il porté sur les listes de proscription du 24 juillet 1815, et banni par la loi d'amnistie. Traqué par toutes les polices de l'Europe, il avait été obligé, pour rester libre, de se cacher sous une multitude de déguisements. C'est alors que, forcé de chercher une retraite dans les carrières des environs de Maestricht, il composa l'histoire des vastes cryptes que renferme la montagne. Cette histoire, qu'il publia en 1823, in-8°, avec cartes et planches, a pour titre : *Voyage souterrain*. Cependant on se lassa de persécuter M. Bory de Saint-Vincent; il fut honorablement accueilli par les savants de Berlin, demeura pendant quelque temps dans la maison de Carnot à Magdebourg et à Aix-la-Chapelle, et se fixa enfin à Bruxelles, où, s'associant à deux savants du pays, il publia, de concert avec eux, les *Annales générales des sciences physiques*, 8 vol. in 8°, avec une multitude de planches. Il s'occupait alors beaucoup de lithographie, et ne fut pas étranger aux grands progrès que fit ce bel art dans les Pays-Bas. Rentré en France, en 1820, M. Bory de Saint-Vincent fut chargé, en 1829, du commandement de l'expédition scientifique de Morée. Depuis 1830, il est chef du bureau historique au dépôt de la guerre et a été promu au grade de maréchal de camp. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a encore de lui divers Mémoires sur plusieurs sujets d'histoire naturelle, insérés dans le *Recueil de Capelle et Villers*, depuis 1795 jusqu'à 1798; quelques Mémoires imprimés dans les *Annales du Muséum* et dans l'ancien *Journal des Voyages de Malte-Brun*; plusieurs écrits politiques; ses Mémoires justificatifs et ses pétitions qu'on peut considérer comme des ouvrages; une partie des *Annales générales des sciences physiques*, où la préface très-savante est de lui seul; plusieurs Mémoires dans les *Nouvelles Annales de Eyriès et Malte-Brun*, ou dans celles de MM. Audouin et Brongniart; près de la moitié des articles dont se composent les dix premiers volumes du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, dont il fut le directeur ou rédacteur principal; tous les articles d'histoire naturelle de *l'Encyclopédie de M. Courtin*; un *Traité de l'homme*; une *Histoire des animaux microscopiques*; un *Essai sur la matière*; enfin deux ouvrages sur l'Espagne, intitulés, l'un *Guide du voyageur*, 1 vol. in-8°; l'autre *Résumé de la géographie physique, historique et politique de la Péninsule*, 1 vol. in-18 de 500 pages, avec cartes.

Bos-Jean, terre et seigneurie de Bourgogne, à vingt-deux kilomètres est de Châlons, érigée en comté en 1634.

Bosc (Louis-Auguste-Guillaume), naturaliste, fils d'un médecin du roi, né à Paris le 9 janvier 1759, mort le 11 juillet 1828, eut de bonne heure du goût pour l'histoire naturelle. Attaché, de 1784 à 1788, à l'intendance des postes, dont il était secrétaire, il ne se livra que par intervalles et dans ses moments de loisir à sa science de prédilection; cependant ses premiers travaux, consignés dans le *Journal de physique*, lui méritèrent d'honorables suffrages. La protection du ministre Roland l'avait élevé au rang d'administrateur général des postes; mais la révolution du 31 mai 1793 lui enleva sa place et son protecteur. Par un généreux dévouement, il accompagna jusqu'au pied de l'échafaud madame Roland, femme de l'ex-ministre, condamnée à mort à cause de ses relations avec les girondins. Il se réfugia ensuite dans la forêt de Montmorency, et y vécut trois ans, occupé exclusivement d'histoire naturelle. C'est là qu'il prépara la première publication des mémoires que madame Roland lui avait confiés. En 1796, le directeur Lare-

veillère-Lepaux le fit envoyer en qualité de consul aux États-Unis d'Amérique; s'il ne fut pas admis à remplir cette fonction diplomatique, il s'occupa du moins, pendant son séjour dans le nouveau monde, du soin de former de nouvelles collections d'histoire naturelle. Nommé à son retour administrateur des hospices civils de la ville de Paris, il perdit cette place à la révolution du 18 brumaire. Il se livra dès lors entièrement à l'étude. Successivement nommé inspecteur des pépinières de Versailles, membre de la société d'agriculture de Paris, de la société d'encouragement et de l'Institut, il fit dans ces sociétés un nombre considérable de rapports, et donna une foule d'articles à des journaux ou recueils scientifiques. Il a laissé: *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* (avec d'autres naturalistes et physiciens), 24 vol. in-8°; réimprimé en 30 vol. in-8°; *Histoire naturelle des coquilles, des vers et des crustacés* (faisant suite au *Buffon* de Deterville), 1802, 10 vol. in-8°; *Dictionnaire d'agriculture* (avec d'autres membres de l'Institut), 1803-9, 15 vol. in-8°; *Annales d'agriculture* (les 20 derniers vol.); *Dictionnaire d'agriculture et d'économie rurale*, de l'*Encyclopédie méthodique* (les 3 derniers vol.), 1812-13, in-4°. Bosc avait succédé en 1825 au célèbre Jean Thouin, comme professeur de culture au Jardin des Plantes.

Bosc (L.-C.-P.), savant ecclésiastique, né dans le Rouergue, vers 1740, est auteur d'un ouvrage estimé, publié en 1793, en trois volumes in-8°, sous le titre de *Mémoire pour servir à l'histoire du Rouergue*. On ignore la date de sa mort.

Bosc (Nicolas du), chancelier de France, était originaire de la Normandie. Il fut nommé, en 1374, évêque de Bayeux, et assista en cette qualité à la translation du corps de saint Louis, translation qui eut lieu en 1392, en présence de Charles VI. Il fut nommé président de la chambre des comptes de Paris au mois de février 1397, et fait chancelier au mois de novembre suivant. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1400, époque où le chancelier de Corbie fut rétabli. Nicolas du Bosc mourut à Paris, le 19 septembre 1408.

Bosc d'Antic (Paul), médecin, né en 1726, mort en 1784, étudia la physique avec l'abbé Nollet, l'histoire naturelle avec Réaumur, et fut désigné en 1755, par l'Académie des sciences, dont il était correspondant, pour rétablir la manufacture de glaces de Saint-Gobin. Il composa sur l'art de la verrerie plusieurs mémoires qui contribuèrent aux perfectionnements que cet art a reçus en France.

Boschet (le P. Antoine), jésuite, est connu par une vive et spirituelle critique des ouvrages de Baillet, qui avait eu le double tort de parler très-favorablement de Port-Royal et peu favorablement de quelques-uns des bons Pères. Ses *Réflexions sur les jugements des savants* et ses *Réflexions d'un académicien sur la vie de Descartes* eurent beaucoup de succès, ce dernier opuscule surtout, qui fut longtemps attribué au P. Letellier, l'un des meilleurs écrivains de la société. Le P. Boschet mourut à la Flèche, en 1703, à l'âge de soixante-cinq ans.

Boschlèard, terre et seigneurie de Normandie, à seize kilomètres nord de Rouen; érigée en baronnie en 1607.

Bosco (combat de). L'aile droite de l'armée d'Italie continuait de combattre avec courage, malgré des revers multipliés. Chargé de défendre Gênes, le général Saint-Cyr attaqua les Autrichiens, le 24 octobre 1799, sur Bosco, Bezzaluzzo et Pasturama. Il commandait quatre mille hommes d'infanterie, mais il manquait entièrement de cavalerie et d'artillerie. La position de l'ennemi était excellente; il comptait cinq mille hommes, dont douze cents cavaliers; il possédait en outre sept pièces de canon. Malgré leurs désavantages les Français s'avancent à la baïonnette; les Autrichiens sont mis en déroute; on leur fait mille prisonniers. Tous les corps de cette armée montrèrent un courage héroïque. Pour récompenser leur valeur, en la personne de leur chef, le gouverne-

ment donna au général Saint-Cyr un sabre magnifique, en l'invitant de le porter aux jours de bataille.

Bosio (François-Joseph), sculpteur, est né à Monaco en 1769. Il se livra de bonne heure à la sculpture, et vint à Paris étudier cet art à l'école de Pajou; puis, après avoir suivi pendant quelque temps la carrière des armes, il retourna en Italie, dont il visita les principales villes, étudiant l'art antique et l'art italien, et produisant de nombreux ouvrages. Il revint à Paris en 1808, et s'y fixa. Le sculpteur Bartolini, qu'il avait connu à Florence, le présenta à Denon, qui lui fit d'abord peu d'accueil, mais qui devint son protecteur, lorsque M. Bosio lui eut montré le modèle des vingt bas-reliefs qu'il avait faits pour la colonne de la place Vendôme. A la même époque M. Bosio exposa son *Amour lançant des traits*. Il fit ensuite le buste de Joséphine, et devint dès lors le sculpteur favori de la cour. On a en effet de lui quarante bustes des principaux personnages de la cour de l'empereur. En 1810, parut son *groupe de l'Amour séduisant l'Innocence*, qui fut suivi d'*Aristée*, et de l'*Hercule terrassant Acheloüs*.

Sous la restauration, M. Bosio fut chargé de différents ouvrages; citons, entre autres, le *Louis XIV* de la place des Victoires, le quadrige de l'arc de triomphe du Carrousel, les statues du duc d'Enghien, de *Montyon*, de *Henri IV enfant*.

Les œuvres de M. Bosio sont bien plus nombreuses encore, mais nous avons cité les plus importantes. Pour nous, le beau temps de M. Bosio, c'est l'empire; son chef-d'œuvre, ce sont ses bas-reliefs de la colonne. Certes, la plus noble application qu'il ait pu faire de son talent, c'était de reproduire, dans toute leur vérité, sur le bronze ennemi, trophée de nos victoires, les immortelles actions de la campagne d'Austerlitz. Mais à côté de cette manière d'entendre l'art dans ses applications à l'histoire nationale, que dire de la statue de Louis XIV? Ce roi de France, vêtu en empereur romain, et distingué de ceux-ci par une énorme perruque, se tenant roide sur un cheval qui se cabre, le tout posé sur un piédestal, où deux bas-reliefs historiques, dans le style du temps, représentent deux faits de l'histoire du grand roi, est-ce bien là un monument, ou bien n'est-ce pas une caricature? Peut-on imaginer quelque chose de plus malheureux que cette combinaison de perruque, d'empereur romain, et de bas-reliefs du dix-septième siècle? Nous ne saurions trop nous élever contre ce système bâtard, contre cette maladroite imitation de l'antique; et si nous élevons la voix à propos de cette statue, c'est que M. Bosio, l'auteur des bas-reliefs de la colonne, est plus coupable que ne le serait un autre d'avoir commis une pareille erreur. A quoi donc attribuer cette aberration dans cet artiste, comme dans tant d'autres? A l'absence d'études historiques et philosophiques; à l'absence de convictions politiques et souvent même de sentiments patriotiques. Quand le conventionnel David, exilé à Bruxelles, refusait de peindre Wellington, en lui disant à trois reprises différentes : « *Je ne peins que l'histoire;* » quand un autre David refusait, quoique pressé par la misère, d'élever à Londres un monument qui aurait fait sa fortune, mais qui eût été injurieux pour la France; quand tant d'autres artistes mettent leur talent au service d'une idée, à laquelle ils se vouent tout entiers, on ne remarque pas ces variations dans leur style, et on ne les voit pas reproduire tour à tour l'histoire des guerres de Napoléon, les hommes de l'empire, Louis XIV, les hommes de la restauration, les martyrs de la révolution, Blücher, la nièce de Wellington, puis les hommes ou les femmes de 1830. Leur vie est une; chez eux, le lendemain n'est jamais une négation de la veille. L'on n'est vraiment artiste qu'à la condition d'avoir une opinion et de lui vouer sa vie.

Bosquet (François de), l'un des plus savants prélats de l'église de France, naquit à Narbonne en 1605. Il avait d'abord embrassé la carrière

judiciaire, et avait été successivement juge royal à Narbonne, procureur général du parlement de Rouen, intendant de Guyenne, et ensuite de Languedoc, et il venait d'être nommé conseiller d'État, lorsqu'en 1650, il se démit de toutes ses places pour accepter l'évêché de Lodève. L'évêché de Montpellier étant ensuite venu à vaquer, il y fut nommé, et en prit possession en 1657. Dans ses fonctions épiscopales, Bosquet donna constamment l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, et mourut vivement regretté, le 24 juin 1676, après avoir administré son diocèse pendant près de vingt ans. Il était âgé de soixante et onze ans. On a de ce savant prélat un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Michaelis Pselli synopsis legum, gr. cum. lat. versione et notis*, Paris, 1632, in-8°; *Pontificum romanorum, qui e Gallia oriundi in ea sederunt, historia ab anno* 1305, *ad annum* 1394, *cum notis*, Paris, 1632, in-8°. Baluze a donné une édition plus correcte de cet ouvrage. *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus*, Paris, 1633, in-8°; *Specimen iconis historicæ cardinalis Mazarini*, Paris, 1660, in-4°.

Bosquillon (Édouard-François-Marie), médecin et helléniste, naquit à Montdidier le 30 mars 1744. Il apprit de son père les éléments des langues anciennes, et, à l'âge de onze ans, il fut envoyé à Paris, chez les jésuites, pour y continuer le cours de ses études. Il étudia ensuite la médecine, et fut reçu, à vingt-six ans, docteur-régent de la faculté. En 1774, il fut nommé professeur de langue et de philosophie grecques au collége de France, et devint successivement censeur royal, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Bosquillon a rendu, comme traducteur, de véritables services aux sciences. Il était grand bibliophile, et possédait la bibliothèque la plus riche qu'un médecin ait jamais rassemblée, si l'on en excepte Falconet (*). Atteint d'une maladie lente, il prévit sa mort plusieurs années avant qu'elle arrivât, et n'en conserva pas moins tout le calme de son esprit. Il fit lui-même préparer sa tombe au cimetière du P. Lachaise, et alla l'essayer avec un sang-froid extraordinaire. Il mourut en novembre 1816. Les pauvres ont conservé la mémoire de ce médecin bienfaisant, qui les aidait à la fois de ses ordonnances et de sa bourse. Les principaux ouvrages de Bosquillon sont : *Traduction des Aphorismes et Prognostics d'Hippocrate*, Paris, 1784, 2 volumes in-18, réimprimés en 1814 ; *Traduction des Éléments de Médecine pratique de Cullen*, in-8°, Paris, 1785 ; *Traduction du Traité théorique et pratique des ulcères*, par Benjamin Bell, Paris, 1788-1803, in-8°, etc. Toutes ces traductions sont enrichies de notes nombreuses.

Bosse (la), seigneurie dans le Vexin français, à douze kilomètres sud-ouest de Beauvais, érigée en baronnie l'an 1596.

Bosse (Abraham), graveur à l'eau-forte, né à Tours en 1611, vint étudier son art à Paris, fut reçu en 1651 à l'Académie de peinture, et nommé professeur de perspective. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement les plus importants. Ce sont : *le Moyen universel de pratiquer la perspective sur les tableaux et surfaces irrégulières*, Paris, 1653, 2 volumes in-8° ; *Traité de la manière de dessiner les ordres d'architecture*, Paris, 1684, in-folio ; et un *Traité des diverses manières de graver en taille-douce*, Paris, 1645 et 1701, in-8°. Cochin fils a publié en 1758 une 3e édition de cet ouvrage, où l'auteur entre dans de grands détails sur la pratique manuelle

(*) Voyez ce mot et l'article Bibliothèque, p. 318. La collection de livres amassée par Bosquillon a été évaluée à plus de trente mille volumes. Elle renfermait tous les écrits des médecins les plus célèbres, grecs, latins, arabes, français, italiens, anglais. Le catalogue de cette bibliothèque, qui a été publié, forme un vol. in-8° de 400 pages.

de son art, ce qu'on n'avait point fait encore avant lui. On doit citer, parmi les gravures qui sont dues au burin d'Abraham Bosse, le *Recueil d'estampes pour servir à l'histoire des plantes*, exécuté par ordre de Louis XIV (3119 planches en 3 volumes in-folio), d'après les peintures originales de Robert. Bosse, dont le caractère ne pouvait se plier aux exigences de Lebrun, fut exclu de l'Académie par suite de sa mésintelligence avec cet artiste, alors tout-puissant. Il se retira à Tours, où il mourut en 1678.

Bosse (Simon) donna des preuves de la plus rare intrépidité à la bataille d'Arcole, le 15 novembre 1796. Il était alors lieutenant à la 51e demi-brigade; il fut un des premiers officiers qui, sous le feu de l'ennemi, traversèrent à la nage le canal près de son embouchure dans l'Adige. Pendant la campagne de 1813, il commanda le 85e régiment en qualité de chef de bataillon. Lors de la capitulation de Dresde, il parvint à sauver l'aigle du régiment, la conserva pendant la captivité du corps en Hongrie, et la rapporta en France en 1814. Cet officier est mort major de la légion de Tarn-et-Garonne.

Bossu (N.), chef de bataillon à la 38e demi-brigade. Au mois d'août 1799, cet officier, alors sous-lieutenant, rencontra une colonne ennemie qui s'avançait dans le pays des Grisons entre Vasora et le Pont-du-Diable; sans hésiter, il chargea, la baïonnette en avant, à la tête de ses grenadiers, culbuta tout ce qui lui opposait de la résistance, et fit 1200 prisonniers, dont 25 officiers.

Bossu (N.), capitaine de la marine française, né à Baigneux-les-Juifs, au commencement du dix-huitième siècle, est un des premiers voyageurs qui aient bien fait connaître la Louisiane et les peuples qui l'habitaient. Il fit, par ordre du gouvernement, trois voyages dans ce pays. L'histoire des découvertes qu'il y a faites se trouve dans deux ouvrages qu'il a publiés, et qui ont pour titre : *Nouveaux voyages aux Indes occidentales*, etc., Paris, 1768, et *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*, Amsterdam, 1777, in-8°.

Bossu (René le), né en 1631, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, sous-prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Chartres, a fait un traité du poëme épique, où il n'omet aucune des règles, ni aucune des ressources du genre. Mais il n'y a rien de plus inutile que ces ouvrages où l'on enseigne minutieusement au poëte tout ce qu'il lui est nécessaire ou possible de faire, et qui font de l'art un lieu commun. D'ailleurs, le P. le Bossu n'a pas un goût très-sûr; il veut que le poëme épique ait toujours un but moral, ce qui est un principe louable assurément, mais non pas incontestable; et il prétend tirer ce principe d'Homère, qui a voulu, selon lui, montrer dans l'Iliade les inconvénients de la discorde. Le plus souvent, il ne voit Homère qu'à travers Aristote ou la poétique moderne; et il en résulte que les règles qu'il appuie sur le poëte ne sont pas toujours évidentes. Il loue Homère d'avoir compris la durée de l'Iliade en vingt-sept jours, et il invite tout poëte épique qui aura à raconter comme lui des batailles, à se renfermer dans des dimensions semblables; et sa raison, c'est qu'Aristote a dit que *ce qui est violent ne peut durer*. Ce traité n'a eu de la réputation que parce que la critique n'était pas encore formée du temps de le Bossu. On a encore de cet auteur un parallèle de la philosophie de Descartes et d'Aristote.

Bossuet (Jacques-Bénigne). — L'homme qui devait être, au dix-septième siècle, la lumière de l'Église, par sa science, ses vertus, son zèle, et la gloire des lettres, par la grandeur de son génie et de son éloquence, naquit à Dijon, dans la nuit du 27 au 28 septembre de l'année 1627. Dès son enfance, il fit augurer beaucoup de lui par la promptitude singulièrement heureuse de son intelligence, par la gravité de son esprit, et par son ardent amour de l'étude et du savoir. A une raison prématurée, il joignait une vive chaleur d'imagination. A treize

ans, ayant ouvert une Bible dans la bibliothèque de son père, il se passionna pour cette lecture avec un feu, avec des transports et des ravissements qui étonnaient et charmaient tous ceux qui en étaient témoins; sa vocation se révélait, au plaisir que lui faisaient éprouver ces pieuses leçons, ces images hardies, ce vigoureux langage de l'Écriture. Les jésuites de Dijon, chez lesquels il avait été placé, eussent voulu s'attacher un tel disciple. Dès l'âge de huit ans, Bossuet avait été voué par sa famille au ministère ecclésiastique; et, n'étant encore qu'en seconde, il avait été nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz. Mais son père, ambitieux pour lui, ne répondit pas au désir de ses maîtres; et peut-être est-il heureux que Bossuet ne soit point entré dans cette compagnie, où le talent était le bienvenu, mais où il abdiquait son originalité, et s'effaçait en quelque sorte pour travailler à l'intérêt général dans un esprit de corps trop exclusif. Après avoir achevé sa rhétorique chez les jésuites, Bossuet fut conduit à Paris, et vint faire sa philosophie dans ce célèbre collége de Navarre, dont une reine du quatorzième siècle avait été la fondatrice. Il en fut bientôt le premier élève. Dans les exercices intérieurs de cette maison, il se montrait déjà orateur. Interrogé devant tout le collége réuni sur des questions de théologie et de philosophie, il improvisait sur-le-champ un discours avec une solidité de jugement et un éclat de parole qui remplissaient d'étonnement et d'orgueil les supérieurs de cet établissement, et surtout l'homme vertueux qui en était le chef, Nicolas Cornet. Envoyé un jour comme représentant du collége de Navarre à une espèce d'épreuve publique, où l'Université faisait montre de ses meilleurs élèves, il fut si ferme et si brillant, que la nouvelle de son succès parvint jusqu'à l'hôtel de Rambouillet, cette réunion si curieuse et si avide de tout ce qui était esprit, savoir, éloquence. Il fallut que Nicolas Cornet envoyât le jeune orateur à cette ingénieuse et frivole assemblée. On sait quels applaudissements accueillirent ce sermon prononcé à onze heures du soir dans un salon, et quelle pointe fit Balzac pour célébrer un mérite si précoce. Plus tard, Bossuet eût regardé comme une vanité répréhensible cet emploi mondain de la parole sainte. Mais alors, quoique d'une humeur déjà grave et sévère, il partageait entre les lettres et la religion son zèle et son enthousiasme; et il est certain qu'à cette époque il alla plusieurs fois au théâtre où l'on représentait les chefs-d'œuvre de Corneille, pour y étudier les règles de la déclamation oratoire.

Déjà le jeune ecclésiastique s'était attiré, par ses hautes qualités, la faveur ou l'amitié de personnages éminents dans l'Université, le clergé et la noblesse. L'origine de sa liaison avec le grand Condé mérite d'être rapportée. Il soutenait en Sorbonne sa thèse de bachelier devant la faculté de théologie, lorsque le vainqueur de Rocroy et de Fribourg vint s'asseoir parmi ses auditeurs. Bossuet introduisit dans son discours les éloges les plus flatteurs pour le prince avec tant de naturel et de mesure, puis, revenant à son sujet, et comme excité par la présence d'un tel juge, il soutint ses preuves, et combattit celles de ses adversaires avec tant de précision, de lumière et de chaleur, que Condé, ravi, lui voua dès cet instant une estime et une amitié qui ne firent que s'accroître dans la suite, et qu'il lui conserva jusqu'à la mort.

En 1652, la thèse de licence fut pour Bossuet l'occasion d'un autre triomphe; cependant il ne fut pas reçu le premier: ce fut M. de Rancé qui obtint cet honneur. Quelques mois après, Bossuet reçut la prêtrise, et partit pour Metz, où on venait de l'élever au rang d'archidiacre. Six années qu'il passa dans cette ville furent activement employées, soit à remplir les fonctions qui lui avaient été confiées, soit à compléter, par de fortes études, ses connaissances en théologie, soit à convertir ou à réfuter les protestants qui étaient en assez grand nombre dans cette

province. Plusieurs abjurations montrèrent quel empire il savait prendre sur les âmes. Le ministre des réformés de Metz ayant publié un catéchisme où il entreprenait de démontrer que les fidèles ne pouvaient espérer leur salut dans l'Église romaine, Bossuet lui répliqua d'une manière qui frappa également d'admiration réformés et catholiques. On trouve déjà dans la *Réfutation du catéchisme de Paul Ferri* ces grands traits d'éloquence qui sont si simples, et dont la beauté tient surtout à la force de la pensée et à l'élévation du sentiment. « Votre nouveauté, dit-il à ses adversaires, s'égalera-t-elle à cette antiquité vénérable, à cette constance de tant de siècles, à cette majesté de l'Église? Qui êtes-vous, et d'où venez-vous? A qui avez-vous succédé? Où était l'Église de Dieu, lorsque vous êtes parus tout d'un coup dans le monde? Cherchez les antiquités, lisez les historiens et les saints docteurs, etc. » A ce langage, on reconnut un homme fait pour renouveler au dix-septième siècle les prodiges que l'éloquence chrétienne avait opérés dans les premiers temps de l'Église. Dans les chaires de Metz où il montait souvent, Bossuet ne portait pas moins d'autorité et d'ardeur. Une mission que la reine mère, de concert avec saint Vincent de Paul, fit prêcher dans cette ville pour la conversion des protestants, l'eut pour principal chef, et fut redevable de ses succès à l'activité de son zèle et à la puissance de sa parole.

Déjà aussi se montre en Bossuet cet esprit d'intolérance qui le fit quelquefois sortir des bornes de son ministère. Le lieutenant général de Metz ayant commencé des poursuites contre un protestant soupçonné d'avoir fait violence à la conscience d'une domestique au lit de mort, tous les coreligionnaires de l'accusé prirent sa défense, et se mirent en devoir de porter plainte à la cour et d'évoquer l'affaire au conseil. Bossuet craignit de les voir réussir par cette voie, et il s'empressa de la leur fermer, en prévenant saint Vincent de Paul, et en le priant d'agir et de faire agir la reine, pour que les plaignants fussent renvoyés à la juridiction qui leur offrait le moins de chances favorables. Il faut avouer que cette manœuvre, qui eut un plein succès, était d'un homme plus dévoué à la cause de la religion que scrupuleux sur les moyens de la servir.

En 1658, Bossuet fit un voyage à Paris, pour y traiter quelques affaires qui intéressaient le chapitre de Metz. Il prêcha dans plusieurs églises pendant son séjour, et avec tant de succès, que la reine mère voulut l'entendre. Toute la cour fut étonnée et séduite par le langage de cet homme qui lui découvrait avec tant de grandeur le néant des plaisirs et de la puissance, et l'humiliait si éloquemment. Ici commence dans la vie de Bossuet une nouvelle période pendant laquelle, prédicateur de la cour à Paris, sans oublier les fonctions qu'il conservait à Metz, il se partage entre ces deux villes, et, dans l'une et l'autre, travaille sans relâche à la conversion des protestants, dont il rêve la réunion générale à l'Église romaine. Il passa dans ces occupations diverses onze années, jusqu'à sa nomination à l'évêché de Condom, arrivée en 1669.

La plupart des sermons que nous avons de lui ont été prononcés dans cet intervalle. Quoiqu'il les préparât rapidement, et les improvisât en quelque sorte la plume à la main, on y trouve des beautés d'autant plus dignes d'admiration, qu'aucun prédicateur avant lui n'avait connu le véritable caractère de l'éloquence chrétienne. Chaque discours, écrit avec une simplicité fière et animée, est semé de traits sublimes qui égalent les passages les plus vantés des oraisons funèbres. Quelquefois on y rencontre des pensées et des mouvements, et même des phrases entières, qu'on avait admirées et relues depuis longtemps dans les oraisons funèbres, sans savoir que c'étaient des emprunts faits par Bossuet à lui-même. C'est ainsi qu'on lit dans un sermon sur la mort ce magnifique et terrible développement de la pensée de Tertullien, si souvent remarqué dans l'oraison fu-

nèbre de *Madame* : « Notre chair change bientôt de nature ; notre corps prend un autre nom ; même celui de cadavre, dit Tertullien, ne lui reste pas longtemps, etc. » Ce qui ne frappe pas moins dans ces sermons que la fréquente sublimité du langage, c'est la connaissance du cœur humain que Bossuet y déploie, c'est la profondeur et la délicatesse avec laquelle il analyse et peint les passions qu'il voudrait anéantir. On ne s'explique pas comment la Harpe a pu dire que Bossuet était *médiocre* dans la prédication. Il fallait qu'il eût bien peu lu ce qu'il osait juger. Il est inutile de réfuter cette étrange opinion, dont on a fait justice. Du reste, il est vrai que, comme tous les ouvrages improvisés, ces sermons ont des parties où la simplicité et la facilité sont portées au point d'affaiblir l'intérêt. Il faut avouer aussi que parfois la vivacité des mouvements y est trop heurtée. Ce sont des ébauches d'un génie puissant, qui tantôt se borne au langage familier d'une conversation édifiante, et tantôt, s'élançant avec une fougue et un désordre sublimes, prodigue les grandes pensées et les images saisissantes. C'est sans doute à cause de ces inégalités que Voltaire a mis Bossuet au-dessous de Bourdaloue dans l'éloquence du sermon. Mais si dans ses discours qu'il méditait à loisir, Bourdaloue est plus achevé, plus serré, plus soutenu, a-t-il jamais cette action, cette variété, et ce don si rare de créer sans effort des expressions marquées au coin du sublime ? Au surplus, peu nous importe ici la question de la prééminence, tout ce que nous voulons, c'est qu'on s'accorde à reconnaître dans les sermons de Bossuet, malgré leur irrégularité, les parties les plus essentielles de l'éloquence. Nous ne croyons pas aller trop loin en ajoutant que la manière même dont ils ont été composés, leur donne un feu et une liberté qui peut-être révèlent mieux l'originalité de Bossuet que la grandeur plus régulière des oraisons funèbres.

Dans cette carrière de prédicateur, si glorieusement remplie, un des moments les plus brillants fut l'Avent de 1661, pendant lequel Louis XIV vint pour la première fois entendre Bossuet. Il fut si vivement frappé, qu'il voulut lui donner une marque particulière d'admiration et d'intérêt : il fit écrire à son père pour *le féliciter d'avoir un tel fils*.

Dans les intervalles de ses prédications, Bossuet revenait à la composition d'un ouvrage qu'il avait entrepris pour éclaircir la controverse avec les protestants, et préparer une fusion entre les deux Églises. A cette fin, il exposait dans toute leur simplicité les principes fondamentaux du catholicisme, compris dans les canons du concile de Trente. L'*Exposition de la doctrine catholique* parut un chef-d'œuvre de clarté, de précision et de logique. Ce fut un véritable coup porté à la réforme. Les ministres protestants, embarrassés pour répondre, prétendirent que Bossuet, dans le désir de ménager une conciliation, s'était écarté de la tradition véritable. Bossuet n'avait accordé que ce que l'Église sacrifiait sans peine, et ne regardait comme indifférentes que les questions étrangères au dogme lui-même, comme celle de la communion sous les deux espèces. Mais comme son livre resta longtemps manuscrit, le mensonge des protestants s'accrédita auprès des gens du monde ; et madame de Sévigné parle de l'*Exposition* à sa fille, qui avait des prétentions à être cartésienne et esprit fort, comme d'un ouvrage qui lui convient, par sa simplicité et ses accommodements. L'*Exposition* n'avait d'abord été destinée qu'à l'instruction d'une seule personne. Bossuet avait pris la plume pour achever de dissiper les doutes d'un homme illustre qui se sentait attiré vers le catholicisme, moins par ambition, comme on l'a dit, que par un de ces mouvements religieux qui agitaient si souvent les âmes au dix-septième siècle. Turenne était venu trouver Bossuet, et se remettre entre ses mains. Les plus grands personnages se faisaient les disciples respectueux et dociles d'un simple prêtre : on s'inclinait devant la

puissance du raisonnement, de l'éloquence et de l'enthousiasme. Turenne y céda, et son abjuration, qui fit tant de bruit, couvrit Bossuet de gloire aux yeux de l'Église et du monde.

Vers le même temps, les membres les plus élevés du clergé de Paris lui rendirent un éclatant hommage en l'invoquant comme conciliateur dans une querelle qui agitait tous les esprits, et où l'autorité des évêques et du pape même venait échouer contre la résistance opiniâtre de quelques religieuses. On refusait à Port-Royal de signer le formulaire qui condamnait les fameuses propositions. Bossuet écrivit aux religieuses pour les inviter à l'obéissance; et sa lettre, admirablement propre à persuader, porte l'empreinte d'une modération qu'il eut rarement dans ses combats avec les sectes infidèles ou ennemies. Le jansénisme trouva toujours dans Bossuet un adversaire, mais jamais un persécuteur; sans doute, ce qui adoucissait sa rigueur, c'était le respect et l'estime qu'il ne pouvait s'empêcher de ressentir pour les vertus et les talents des principaux personnages de Port-Royal. Malgré la réunion si puissante de la douceur et de la raison, la lettre de Bossuet ne produisit point l'effet qu'on en avait attendu : l'esprit de secte s'était emparé des religieuses, et elles ne signèrent que lorsqu'un nouveau pape eut introduit, dans le formulaire, un mot nouveau dont le sens équivoque favorisait la restriction mentale.

La querelle du jansénisme ayant paru apaisée, l'Église n'eut plus à lutter qu'avec les protestants: Arnauld et ses disciples portèrent de ce côté toute leur ardeur. C'est alors qu'on vit cette même société de Port-Royal prier le roi de lui donner Bossuet pour censeur des ouvrages qu'elle se proposait de publier contre la réforme. Bossuet n'était pas évêque, et quand le premier volume de *la Perpétuité de la foi* eut été achevé par les solitaires, ce fut son approbation qui en autorisa la lecture. Il était à quarante-deux ans, sans dignité et sans titres, le véritable chef de l'église française. Il ne devait pas seulement son autorité à l'éclat du génie, mais au respect qu'inspiraient la pureté de ses mœurs et sa profonde piété.

En parlant ici de la vertu et de la conviction de Bossuet, nous ne craignons pas d'être dupe d'une de ces erreurs que la séduction exercée par le génie, ou l'art complaisant des biographes, impose trop souvent à la postérité. Tel Bossuet se montre à nous dans ses écrits, tel il fut dans toute sa vie et dans toutes ses actions privées ou publiques. Ceux qui répètent qu'il vécut marié ne savent pas que ce bruit n'a d'autre fondement qu'une calomnie insérée dans un libelle par un moine défroqué, huit ans après la mort de Bossuet. Voltaire même est obligé de reconnaître l'imposture dans la notice qu'il consacre à Bossuet à la fin du *Siècle de Louis XIV*. Du reste, cette notice est loin d'être en tout digne de confiance; si Voltaire se refuse à croire que Bossuet vécut marié, il raconte qu'un contrat de mariage secret fut signé entre Bossuet, encore très-jeune, et mademoiselle Desvieux de Mauléon, que cet acte ne fut pas suivi de la célébration, à cause de l'entrée de Bossuet dans les ordres, et que des reprises matrimoniales furent faites à la mort de Bossuet. Rien de tout cela ne peut passer pour vrai, comme le démontre de la manière la plus satisfaisante M. de Bausset, dans une de ses pièces justificatives. Cette notice de Voltaire a été faite avec une grande légèreté. Pourquoi après avoir dit que la célébration du mariage n'eut pas lieu, ajoute-t-il que mademoiselle de Mauléon n'abusa jamais du *dangereux secret* qu'elle avait entre les mains. Ce secret n'avait rien de dangereux, si le contrat n'avait pas eu de suite. Après avoir rendu justice à la pureté des liaisons qui subsistèrent entre Bossuet et celle qu'il prétend avoir été sa fiancée, pourquoi rapporte-t-il, sans le réfuter, un mot scandaleux où l'on ne peut voir autre chose que la satire d'un commerce illégitime et secret avec mademoiselle de Mauléon ? Peut-être y a-t-il au fond beaucoup de perfidie dans cette légè-

reté. Une ruse souvent employée par Voltaire consiste à éveiller des soupçons chez le lecteur sans en exprimer aucun lui-même. Cette notice équivoque se termine par une de ces suppositions qu'il est trop facile de faire, et que Voltaire se permettait trop souvent. « On a prétendu, dit-il, que ce grand homme avait des sentiments philosophiques différents de sa théologie, à peu près comme un savant magistrat qui, jugeant selon la lettre de la loi, s'élèverait quelquefois en secret au-dessus par la force de son génie. » Mais Voltaire cite-t-il un seul fait, une seule parole qui puisse autoriser ce sentiment? La seule preuve qu'il apporte à l'appui de sa supposition, c'est cette comparaison par laquelle il l'achève. Les esprits indépendants qui rejettent les dogmes du catholicisme comme une erreur insupportable à la raison, développent la pensée de Voltaire, en disant que la foi religieuse était une chose impossible à Bossuet, par la nature même de son génie trop ferme et trop pénétrant pour se soumettre à un tel joug. L'arrêt porté contre la religion par l'incrédulité serait légitime, qu'on n'en pourrait rien conclure contre la foi de Bossuet: car jamais l'homme n'est à l'abri de l'erreur; et combien on a vu d'esprits élevés, de profonds génies mettre leur force au service d'une illusion! Que d'exemples on en pourrait citer! Pour ce qui regarde Bossuet, on peut dire que la nature de son génie, loin de le détourner de la foi religieuse, devait l'y conduire au contraire, et l'y porter irrésistiblement. Il fut un de ces hommes qui naissent avec un esprit clairvoyant et vigoureux, mais aussi avec un violent besoin de régularité, d'ordre et d'unité. L'ordre intérieur, l'ordre extérieur, la régularité dans sa conscience et dans sa vie, et la même régularité dans les autres qu'en lui-même, voilà ce que voulait impérieusement une nature telle que la sienne; c'était là son penchant souverain et son vœu absolu. Pour le satisfaire, il ne pouvait s'adresser à la philosophie. avec un tel besoin, il faut abdiquer l'indépendance de sa raison, principe éternel d'anarchie; il faut s'attacher au dogme religieux, seul élément d'unité parfaite dans le monde moral, comme les libres penseurs l'avouent sans peine. La religion, le catholicisme, voilà ce qui seul pouvait fournir à Bossuet une base et un niveau pour lui-même et pour les autres. Sa foi fut sincère, sa conviction profonde, parce qu'il y avait en lui un amour pour la stabilité que rien n'égalait, si ce n'est son horreur pour la liberté inquiète et agitée. Qu'on soit donc sans soupçon et sans curiosité défiante en lisant ces ouvrages, où il épanche sa foi et dirige et anime celle des autres. Ne craignons pas d'être dupes, comme il arrive souvent, d'un feu d'imagination, d'un prestige d'éloquence, d'une hypocrisie de style. Reconnaissons, respectons la piété de Bossuet, dont personne n'a douté dans son siècle.

Frappés d'une réunion si imposante de vertus et de talents, ses amis et le public s'étonnaient qu'il n'eût pas encore monté dans l'Église à un rang plus haut. Pour lui, il avait assez de la puissance morale qu'il s'était acquise, de cette domination qu'il exerçait sur les âmes au nom et pour le bien de la religion. Ces dignités, que recherchaient tant d'ambitions, ne le tentaient pas: il attendait que les honneurs vinssent à lui. En 1669, le roi le nomma à l'évêché de Condom. Ici commence dans sa vie une nouvelle époque illustrée par ses premières oraisons funèbres et par ses travaux pour l'éducation du dauphin. Il venait d'être appelé à l'épiscopat, lorsque la reine d'Angleterre mourut. Depuis longtemps la voix des ministres de l'Église s'élevait sur la tombe des grands pour célébrer leur vie et tirer une leçon de leur mort; mais tous les vices de l'érudition et du faux goût avaient régné dans ce genre, comme dans le reste, et la flatterie l'avait trop souvent détourné de son but le plus digne. Aussi quel ne fut pas l'étonnement et l'admiration des contemporains de Bossuet à l'apparition de ce discours qui ren-

fermait le plus magnifique éloge et les plus fortes leçons; qui mêlait à la politesse du siècle et à toutes les convenances du tact et du goût, la gravité de l'histoire, la profondeur de la théologie, l'inspiration et la poésie des livres saints; qui était réglé et hardi, sublime et naturel; qui révélait enfin une éloquence inconnue et inimitable! La vie d'une princesse qui avait partagé la puissance et les malheurs de Charles Ier, et dont l'histoire *offrait toutes les extrémités des choses humaines*, était un des plus beaux sujets qui pût être fourni à l'éloquence; mais quelque grand que soit son sujet, Bossuet se place bientôt au-dessus par la force de sa piété et de son génie. Après avoir contemplé le spectacle que présentent de si graves événements et des infortunes si touchantes, il porte plus avant ses regards, et découvre l'action de cette main toute-puissante qui *élève les trônes et qui les abaisse*, et donne, quand il le faut, aux princes et aux peuples de terribles leçons. « J'entrerai, dit-il, avec David dans les puissances du Seigneur, et je vous ferai voir les merveilles de sa main et de ses conseils. » Alors tout s'agrandit, tout s'élève. L'orateur devient un autre homme: il est l'interprète enthousiaste, l'historien inspiré des volontés et de la politique de Dieu. C'est Dieu qui remplit sa pensée, c'est Dieu que présente son discours. C'est *ce grand Dieu*, comme il dit, qui donne la reine à l'Angleterre pour la consolation des catholiques affligés; c'est lui qui précipite l'Angleterre dans les malheurs des guerres civiles, et l'asservit à un usurpateur pour la punir de sa révolte contre l'autorité de l'Église et l'unité de la foi; c'est lui qui frappe la reine pour l'éclairer, et *la fait malheureuse pour la faire chrétienne*. Voilà la source de sublime que la croyance de Bossuet ouvre à son génie. Il est certain que, dans cette oraison funèbre et dans celles qui suivirent, son éloquence doit ses plus hautes inspirations à cette foi passionnée et hardie dans la Providence.

Un autre avantage de ce religieux penchant à voir partout l'action de Dieu, c'est de trancher pour l'orateur beaucoup de ces questions délicates qui sont ordinairement un sujet de scrupule ou d'embarras dans la chaire chrétienne. Ainsi Bossuet peut honorer franchement dans ceux qu'il loue la noblesse du sang, l'éclat de la naissance; car, comme il le dit dans l'oraison funèbre de Marie-Thérèse, c'est Dieu qui prépare dans son conseil éternel les familles qui doivent gouverner les nations. Rien ne le gêna dans l'éloge des qualités militaires et des victoires d'un grand capitaine: car « c'est Dieu seul qui fait les guerriers et les conquérants, et qui seul les fait servir à ses desseins. » Un orateur dont la foi semble plus timide ou plus vulgaire, Fléchier, célébrant la gloire militaire de Turenne, s'interroge avec embarras sur la légitimité de la guerre: il raisonne, moralise, et n'autorise l'emploi de la force que pour la conservation de l'État: mais cela met-il à couvert son héros, et Fléchier peut-il croire que l'invasion de la Hollande et l'incendie du Palatinat étaient commandés par le salut de la France? Que Bossuet est au-dessus de ces distinctions et de ces douteuses apologies! Que ces difficultés sont loin de sa pensée, quand il parle de Condé! C'est qu'à ses yeux Condé est le héros choisi du ciel pour protéger le berceau et pour illustrer le règne de Louis le Grand. Condé a reçu du ciel *cette indomptable valeur*, et Dieu a marché devant lui comme devant Cyrus. *C'est Dieu qui a fait dans les grands hommes ces rares qualités, comme il a fait le soleil.* Le plus beau présent qu'il puisse faire, c'est la piété; mais la fortune, le génie, la gloire, sont aussi son ouvrage, *et tout part de sa puissante main*. Sans cesse, dans les oraisons funèbres, Bossuet présente les grands génies qui jetaient tant d'éclat sur la France du dix-septième siècle, et le prince qui les réunissait autour de son trône, comme les ouvrages de prédilection et les agents de la Providence. Par là, il les avertit de ne pas s'attribuer leur gloire, et leur donne

une salutaire leçon : par là aussi, par ce rapport continuel qu'il établit entre eux et la suprême puissance, il les rehausse et les consacre, en quelque sorte, à leurs propres yeux et aux yeux de la foule. Il fait de cette monarchie, dont la grandeur était la force de la France, un pouvoir intermédiaire entre le ciel et la terre, un instrument divin et absolu des décrets éternels. Il fait de la nation à la tête de laquelle Dieu place un tel roi et de si rares génies, un peuple choisi et protégé comme Israël. Il flatte le souverain au nom de la religion même : il anime la nation du sentiment de son importance; et lui révélant les conseils de Dieu sur elle avec l'accent du prophète qui montre aux Hébreux la colonne lumineuse, il la remplit de confiance en ses destinées. C'est ainsi que cette foi sans bornes dans la Providence, qui fait de Bossuet l'homme le plus religieux et le plus éloquent de son siècle, donne à son génie un caractère éminemment national. Que les philosophes réclament, qu'ils trouvent Bossuet bien téméraire de mettre sans cesse en action la Divinité, et de se croire initié à tous ses secrets; que même, parmi les catholiques, des esprits mesurés lui reprochent d'aller trop loin dans l'interprétation d'une Providence qu'il faut croire, mais que l'homme ne peut expliquer toujours, ces réflexions ne se présentent pas quand on lit Bossuet, mais après qu'on l'a lu, et la chaleur de sa conviction et l'impétuosité de sa parole subjuguant la raison, nous entraînent comme elles entraînaient son siècle.

Après l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, et celle de la princesse Henriette, qu'il prononça bientôt après, et qui fit verser tant de larmes, Louis XIV, qui cherchait un précepteur pour le dauphin, s'empressa d'appeler Bossuet comme le seul digne de remplir cette tâche si grande de l'éducation d'un roi. Un scrupule qui fait honneur à Bossuet l'arrêta quelque temps : il ne voyait pas de moyen de concilier ses devoirs d'évêque avec ceux du poste où le roi l'élevait. Les instances de Louis XIV ne lui permirent pas de refuser; mais un an après (1671), n'écoutant que sa conscience et indifférent aux intérêts de sa fortune, il se démit de son évêché. Ce qui ne fait pas moins d'honneur à Bossuet que ce sacrifice, c'est le soin et le zèle scrupuleux avec lequel il se prépara à ses fonctions de précepteur, se remettant à étudier tous les objets d'enseignement sur lesquels il ne se croyait pas parfaitement instruit. Malgré le penchant qui, de bonne heure, lui avait fait préférer l'étude des livres saints, il possédait des connaissances solides et variées dans les lettres profanes; il écrivait en latin comme un homme nourri de la lecture de Cicéron; il savait le grec aussi bien que les érudits de son temps. Cependant il lui sembla qu'il n'avait point encore toutes les ressources nécessaires : il relut un grand nombre d'auteurs anciens, faisant choix d'avance des parties dont l'étude conviendrait à son élève; il repassa l'histoire ancienne et la moderne; il entreprit des travaux sur la grammaire; et l'abbé Ledieu rapporte qu'il composa une grammaire latine pour faciliter les progrès du dauphin.

Au milieu de ces importantes occupations, Bossuet vit se tourner sur lui les regards de l'Académie française, où la mort de l'abbé Duchâtelet venait de laisser une place vacante. Il y fut appelé par les suffrages de toute la compagnie, et prononça son discours de réception le 8 juin 1671. Dans cette cérémonie, où triomphait dès cette époque l'éloquence d'apparat, son langage conserva cette mâle simplicité d'un grand esprit pour lequel l'expression n'est que le vêtement et non la parure de la pensée. Sans tomber dans ces compliments consacrés par l'usage et d'ordinaire si vides, il honore les travaux de l'Académie, et la remercie de son attention à veiller sur la langue dont la pureté et la beauté intéressent la gloire de la France. Mais à ces éloges il mêle un conseil; et, avec cette grandeur et cette sûreté de vues que le génie porte toujours dans la critique, il demande qu'on laisse à la langue et

aux lettres cette liberté et cette hardiesse qui valent mieux que l'art, et se concilient avec les règles. Comme averti par un goût supérieur de ce que l'amour de l'ordre et l'élégance pouvaient ôter à la littérature contemporaine de vivacité et d'inspiration, il dit à l'assemblée, avec un ton d'autorité qui lui était bien permis : « Vous prendrez garde qu'une trop « scrupuleuse régularité, qu'une délica- « tesse trop molle n'éteignent le feu des « esprits et n'affaiblissent la vigueur du « style. » Il se prononce plus loin contre cette critique qui *fait la docte et la curieuse par de bizarres raffinements.* « Faites paraître, dit-il, une critique sévère, mais raisonnable. » Ces principes, que quelques hommes avec lui ont seuls compris au dix-septième siècle, font de ce discours de réception un ouvrage remarquable qui n'est pas assez connu. Bossuet le termine par un éloge de Louis XIV, où respire le plus sincère enthousiasme, et par la vive expression des espérances qu'il conçoit de son royal élève.

L'éducation du dauphin allait être, pendant près de dix années, l'objet presque unique des travaux de Bossuet. La postérité n'y a rien perdu : elle a trouvé autant de chefs-d'œuvre dans les écrits que le maître composait pour l'élève. Le premier de ces écrits fut le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même.* Là, Bossuet étudie la nature morale et physique de l'homme; et, par tout ce qu'il y découvre de facultés, de besoins et de rapports, il s'élève peu à peu jusqu'à la connaissance de Dieu. Dans ce plan, qu'il développe avec son éloquence ordinaire, il ne se sert que de sa raison : il n'emprunte aucune preuve à la révélation et à la théologie : il est philosophe, mais sa philosophie n'admet rien qui ne puisse s'accorder avec le dogme religieux. Dans la partie où il examine les facultés intellectuelles et les passions de l'homme, on reconnaît en lui un disciple de Descartes et un observateur attentif et profond. Dans celle où il considère le corps humain, il entre dans les détails plus qu'on n'aurait pu s'y attendre, et il étonne par ses connaissances en anatomie et en physiologie. Il avait consulté des naturalistes et des médecins illustres, et avait recueilli auprès d'eux tous les renseignements nécessaires; mais, par la manière dont il expose ce qu'on lui a communiqué, il se l'approprie et semble l'avoir découvert. C'est quelque chose de merveilleux chez lui, que la facilité et la souplesse avec laquelle son génie se prête à tous les sujets qu'il aborde; il a, dans tous, la même aisance et la même force, quelque éloignés qu'ils soient du cercle ordinaire de ses occupations et de ses idées. Ici, on croirait qu'il n'a fait toute sa vie autre chose qu'étudier la structure du corps humain, et les secrets rapports des organes avec l'intelligence. En célébrant les exploits de Condé, il parlera de campements et de combats avec l'exactitude et l'enthousiasme d'un homme de guerre; et son récit de la bataille de Rocroy sera plus vrai que l'histoire. En racontant la vie d'un homme d'État célèbre, de ce Michel le Tellier qui fut le confident de Mazarin et le père de Louvois, il semble un politique nourri dans les conseils et les cabinets, tant le coup d'œil qu'il jette sur les affaires est pénétrant, tant ses jugements ont de gravité et de finesse. Rien ne lui est étranger, tous les sujets lui appartiennent, parce qu'il conçoit tout pleinement et fortement, et que toutes ses impressions sont vives.

Après le *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, Bossuet entreprit de rassembler sous les yeux du dauphin tous les devoirs attachés à l'exercice de la royauté. Tel est le but de *la Politique sacrée.* Pour déterminer les attributions de la royauté, son origine, ses droits, Bossuet ne consulte ni la raison humaine, ni l'histoire des différents peuples; il n'entre dans aucune discussion, ne trace point de théorie; il cite tous les passages de l'Écriture, où la puissance royale est définie, où les devoirs du prince sont exposés; et faisant suivre chacun de ces fragments bibliques d'une courte réflexion qui les fait ressortir, il tran-

che avec une simplicité hautaine les questions les plus épineuses de la politique. Il y a peu d'invention, mais il y a beaucoup de majesté dans un tel ouvrage; les livres saints, sans cesse invoqués et traduits par Bossuet, communiquent à ses propres pensées leur sublimité naïve, et souvent on ne distingue plus les citations d'avec le texte. Au commencement, Bossuet proclame la puissance absolue et illimitée du souverain; à ses yeux, et d'après l'Écriture qu'il atteste, les sujets ne sont dans aucun cas dispensés de l'obéissance : car, ou, comme il arrive souvent, le souverain n'est que l'instrument de la volonté divine, ou il agit par lui-même : dans le premier cas, l'obéissance est aussi nécessaire que la soumission à Dieu; dans le second, elle ne peut jamais être éludée ni refusée, même lorsque le souverain, infidèle aux devoirs que Dieu lui trace, se livre à ses passions et ne règne que pour les satisfaire; car alors ce n'est pas aux hommes qu'il appartient de le juger, mais à Dieu seul dont il dépend. Donc, selon la parole de l'Ecclésiaste, personne n'a le droit de lui dire : « Pourquoi faites-vous ainsi? » Voilà le résumé de ce passage important de *la Politique sacrée*, et il n'est pas étonnant que la pensée qu'il contient ait soulevé bien des réclamations et attiré bien des reproches au grand homme. En effet, le sentiment du devoir et la crainte de Dieu sont-ils un contre-poids suffisant à ce pouvoir immense, effrayant, dont la royauté est investie? Mais on doit avouer qu'en soutenant cette doctrine, Bossuet était conséquent à ses principes, et que, parti de la foi à la Providence, il devait arriver à cette conclusion. Croyant à l'intervention continuelle d'une Providence dans les événements de la terre, il fallait bien qu'il vît dans les puissants de la terre les ministres particuliers de cette Providence; dès lors il devait faire participer les ministres à la majesté sacrée et à l'inviolabilité du maître : il devait récuser pour les rois tout tribunal humain, et ne leur imposer qu'une juridiction divine. La foi politique de Bossuet est respectable, parce qu'elle tient étroitement à sa foi religieuse.

Pour achever de donner à son élève les connaissances qu'il croyait nécessaires pour former un roi, Bossuet éleva ce monument immortel, qui, par sa hauteur, sa hardiesse, sa régularité, son harmonie, peut être compté parmi les prodiges de l'esprit humain. On a tant de fois parlé de l'*Histoire universelle*, tant de voix éloquentes en ont célébré les beautés incomparables, qu'il serait superflu d'exprimer à notre tour notre admiration. Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué peut-être, c'est la différence des caractères que Bossuet présente dans les différentes parties de son ouvrage, dont chacune atteint à la perfection. Le préambule annonce trois parties, dont la première doit être une revue rapide des principaux événements, depuis les premiers temps jusqu'au siècle de Charlemagne; la seconde, une étude de la religion dans son origine, son développement et sa suite; la troisième, une histoire raisonnée de la puissance et du déclin des grands empires. En se conformant à ce plan, Bossuet est tour à tour abréviateur sublime, théologien inspiré, historien profond; partout grand écrivain, sans chercher à l'être. Dans la première partie, il fait une chose qui paraissait impossible, et que personne n'a su faire après lui : il joint, dans un résumé, à la brièveté la plus sévère, le mouvement, l'éclat et la chaleur de la plus haute éloquence. Dans la seconde, développant, par l'interprétation savante et majestueuse des livres saints, les conseils de Dieu sur son Église, marquant d'une main infatigable et sûre les rapports des événements avec les prophéties, rattachant avec une absolue rigueur l'ancienne loi à la nouvelle, il présente la religion, depuis les premiers jours jusqu'au siècle présent, comme un vaste édifice dont toutes les parties se tiennent et se répondent avec une unité et une beauté parfaite; et ravi lui-même à ce spectacle, souvent il ne peut contenir

ses transports, et sa joie et son orgueil lui échappent par des mouvements semblables aux divins élans des prophètes. Dans la troisième partie, toujours fidèle à son système providentiel, mais attentif en même temps à l'action des causes secondes, il surprend par la sagacité et la vérité avec laquelle il saisit, dans le caractère des nations et la nature des circonstances, le secret de la prospérité et de la décadence des empires. Les peuples et les grands hommes sont appréciés avec un jugement souverain, et peints des couleurs les plus fidèles et les plus fortes. Montesquieu a emprunté beaucoup de ses plus belles considérations sur le génie de Rome à cette dernière partie de l'*Histoire universelle*. Chaque fois qu'on relit un tel ouvrage, on n'a qu'une chose à regretter, c'est que Bossuet ne l'ait pas continué jusqu'au terme où il voulait le conduire. L'*Histoire universelle*, qui, dans la pensée de Bossuet, devait s'étendre jusqu'au règne de Louis XIV, s'arrête à celui de Charlemagne; et la continuation que l'on a imprimée en 1806, n'est que le recueil des notes que Bossuet avait prises pour ébaucher son travail.

La tâche de présenter, dans un tableau général, les siècles du moyen âge et l'époque moderne, était laissée à un génie qui devait s'en acquitter d'une manière si opposée aux idées de Bossuet, qu'on a peine à concevoir que deux ouvrages si différents, et dont le dernier suppose un tel changement dans les opinions et dans les mœurs, ne soient séparés que par un demi-siècle. Rien n'est plus propre à faire voir la rapidité avec laquelle s'accomplissent les révolutions de l'esprit humain, que la comparaison des dates de l'*Histoire universelle* et de l'*Essai sur les mœurs*.

Nous ne parlerons pas d'un ouvrage intitulé *Histoire de France*, ordinairement compris parmi ceux que Bossuet écrivit pour le jeune prince. Ce n'est que le recueil des rédactions que composait le dauphin lui-même, après la leçon de Bossuet, et qu'il s'exerçait ensuite à mettre en latin : la rédaction et le thème étaient revus chaque fois par Bossuet. Ce n'est pas un ouvrage de lui, mais c'est un monument précieux de la prévoyance ingénieuse et du zèle qu'il apportait dans cette éducation. Quel autre prince eut jamais un précepteur tel que Bossuet? Quel bonheur fut celui de Louis XIV, qui trouvait un Condé pour commander ses armées, et un Bossuet pour élever son fils! Cependant une direction si éclairée et si attentive, un plan si bien conçu et si bien suivi, tant de soins que Bossuet lui-même nous retrace dans cette éloquente lettre adressée en latin à Innocent XI, ne produisirent qu'un résultat médiocre, bien éloigné de ce qu'avaient attendu la cour et le public. Mais que peuvent l'habileté et la sollicitude du génie sur une nature molle, indifférente, distraite, incapable d'activité et d'attention? Le fils de Louis XIV offrait, par son apathie et sa nullité, une résistance bien difficile à vaincre. Peut-être aussi, malgré son dévouement, Bossuet ne s'abaissait-il pas toujours assez pour se mettre à la portée de cette intelligence étroite et lente. Toujours élevé dans ses idées, toujours sévère dans son langage, il n'avait pas cette familiarité douce et insinuante, cette condescendance enfantine que Fénelon, moins sublime et plus tendre, employa si heureusement auprès du duc de Bourgogne. Aujourd'hui le *Télémaque* et les *Fables* de l'archevêque de Cambrai sont, pour le premier âge, une lecture aussi attachante que salutaire; mais une raison développée peut seule sentir le prix de la *Politique sacrée* et de l'*Histoire universelle*. Bossuet est la nourriture solide des esprits déjà forts. Peut-être qu'une des conditions pour être l'instituteur de l'enfance c'est de n'avoir pas un trop grand génie.

Quoi qu'il en soit, Bossuet avait mérité, par la manière dont il avait rempli sa tâche, la reconnaissance de Louis XIV. L'éducation du dauphin étant terminée en 1680, il fut nommé premier aumônier de la dauphine, et un an après évêque de Meaux.

C'est alors qu'il quitta la cour où il était resté onze années. La conduite qu'il y tint pendant tout ce temps fut telle, qu'elle n'a pu être attaquée que par une malveillance évidente, ou par cette sévérité aveugle et absurde, qui ne tient aucun compte de l'empire exercé par les convenances et les usages sur la vertu même. A ceux qui s'écrient que Bossuet à la cour fut le flatteur des grands et le témoin complaisant des amours scandaleux et des prodigalités insensées du prince, peu de mots serviront de réponse. Si Bossuet a rendu aux principaux personnages de cette cour brillante des hommages qu'exigeait leur rang, et que justifiait souvent leur mérite, il l'a toujours fait de manière à conserver la dignité qui convenait à son ministère, et la louange ne lui ôte jamais son indépendance, parce qu'il la décerne avec delicatesse, et s'empresse aussitôt de la retirer au nom de la foi, et de l'anéantir devant Dieu. S'il ne s'éleva pas contre les faiblesses de Louis XIV avec cette liberté et cette chaleur qu'on admire dans les premiers temps de l'Église, mais qui eussent paru étranges au dix-septième siècle, il saisit toutes les occasions qui s'offraient d'avertir le prince sans éclat et de le ramener sans scandale. Il seconda les mouvements religieux du cœur de Lavallière; il acheva l'œuvre de sa conversion. Il travailla avec toute la hardiesse que comportait sa position à soustraire le monarque au joug de madame de Montespan (*); ses discrets mais constants efforts amenèrent enfin l'éloignement de la puissante favorite. Il n'eut point de complaisance pour un autre attachement: il respecta un commerce légitime et secret, et où le roi puisait de graves conseils et de pieuses leçons. Madame de Maintenon ne fut pas la maîtresse, mais l'épouse sévère et dévote de Louis XIV.

Si Bossuet était forcé, par la place qu'il occupait, de se montrer dans les pompes et les fêtes de la cour, au milieu d'une foule brillante et frivole, avide de tous les plaisirs qu'il proscrivait, il se dérobait, toutes les fois qu'il le pouvait, à cet éclat et à ce bruit. Il se renfermait dans sa bibliothèque, pour continuer les travaux destinés à son élève, ou bien, suivi d'une petite troupe d'ecclésiastiques, dont il appréciait les connaissances et la piété, et parmi lesquels se distinguaient Fénelon et l'abbé de Fleury, il se retirait sous les ombrages du petit parc de Versailles, surtout dans cet endroit qui conserva le nom d'*allée des philosophes*, pour y discourir sur les affaires et les intérêts de l'Église, ou travailler en commun à des commentaires sur les livres saints. Il s'éloignait, quand la cour ne lui offrait que le spectacle mondain de son luxe et de ses fêtes; mais il s'empressait d'accourir, aussitôt que des esprits, qui mêlaient le goût de la religion à celui des plaisirs, invoquaient le secours de ses lumières et l'autorité persuasive de sa foi. Sur la prière de mademoiselle de Duras, il engageait une discussion avec le ministre Claude

(*) Peu de temps avant son départ pour la campagne de 1675, le roi cédant aux représentations du curé de Versailles, de Bossuet et de M. de Montausier, avait relégué madame de Montespan à Clagny. Pendant la campagne, Bossuet lui écrivit pour l'affermir dans une résolution qu'il n'avait prise qu'avec beaucoup de peine. Cette lettre respectueuse et sévère à la fois fait le plus grand honneur au caractère de Bossuet. Il est vrai que Louis XIV était alors dans un de ses bons moments: docile aux conseils religieux du saint évêque, il lui demanda en outre des avis sur ses devoirs de prince. Une seconde lettre de Bossuet, écrite dans le même temps, renferme des représentations très-franches sur les misères du peuple et finit par un éloge des vertus bienfaisantes et populaires de Henri IV. Louis XIV reçut bien cette lettre: il paraissait changé; mais à son retour il rappela madame de Montespan dont il n'avait pu chasser le souvenir; et quant à la misère du peuple il ne parut pas s'en inquiéter beaucoup. Toutefois Bossuet ne cessa pas de combattre autant qu'il le pouvait l'empire de la favorite, et l'inconstance de Louis XIV y aidant, madame de Montespan quitta enfin la cour.

en sa présence, et la ramenait au catholicisme, par l'éclatant triomphe qu'il obtenait sur un des plus habiles orateurs de la réforme. Et quel zèle il déployait, quelle ardeur l'animait, lorsqu'on réclamait, au lit de mort, ses exhortations et ses prières comme un infaillible appui! Bossuet prend un caractère auguste, lorsqu'il se présente à nous, portant les secours de l'Église et les consolations de sa parole à ces princes illustres, à ces grands personnages, qui tenaient à répandre dans le sein d'un si pieux ministre leurs derniers sentiments, et à mourir entre ses bras.

Mais qu'est-il besoin de justifier plus longtemps la conduite qu'il tint à la cour? Ajoutons seulement les paroles que consacre à la louange de Bossuet un contemporain d'autant plus digne de foi, qu'il montre ordinairement peu d'indulgence, et que son humeur maligne le portait à saisir toutes les occasions de satire ou de blâme. « C'était, dit Saint-Simon en parlant de Bossuet, un homme dont les vertus, la droiture et l'honneur étaient aussi inséparables que la science et la vaste érudition. »

C'est le témoignage que lui rendit toute l'Église de France, lorsqu'elle le choisit, en 1681, pour prononcer le discours d'ouverture au milieu de cette imposante assemblée d'évêques réunis par Louis XIV, au sujet des contestations de la couronne avec le saint-siége. Le droit de régale, qui autorisait les princes à jouir des revenus ecclésiastiques, et à conférer les bénéfices dans les évêchés vacants, avait mis aux prises les deux puissances; et le débat s'agrandissant, les questions de la distinction du spirituel et du temporel, et de l'infaillibilité du pape, avaient été de nouveau soulevées. Dans cette affaire importante, personne n'était plus capable que Bossuet d'éclairer l'Église, et de la préserver des maux qu'enfante la division. Nommé membre de la commission qui devait préparer les résolutions de l'assemblée, il prit sur elle un ascendant qu'on ne pouvait contester à une science si vaste, à une prudence si consommée. En réalité, il fut l'âme et le chef de ce célèbre concile. Ce fut lui qui rédigea cette lettre adressée au pontife, où, sous les formes du respect, les évêques réclamaient une concession autorisée par les canons mêmes. Ce fut lui qui, après la réponse menaçante d'Innocent XI, écrivit cette circulaire destinée à justifier, devant toutes les églises de France, les démarches de l'assemblée, et à motiver la désobéissance que lui imposait son devoir. Ce fut lui enfin qui, en grande partie, arrêta la forme des quatre propositions de 1682. Ainsi l'Église gallicane lui dut la fondation ou du moins le renouvellement de ses libertés. C'est l'époque la plus glorieuse de sa vie. La France entière remercia d'une seule voix l'homme qui la défendait dans la nationalité de son Église avec tant de modération, de noblesse, d'habileté et d'éloquence.

Disons tout cependant : au fond, ce moment triomphant de la vie de Bossuet en est l'endroit faible : son triomphe cachait une défaite. Par quoi s'élevait-il à ce degré de popularité et de gloire? Par une doctrine qui, non-seulement aux yeux d'un ultramontain, mais pour tout esprit impartial, pour tout juge désintéressé, n'offre pas cette vigueur de logique et ce puissant esprit de conséquence que nous avons jusqu'ici admiré en Bossuet. Pour la première fois, il se trouvait engagé dans une discussion sur l'infaillibilité pontificale et la distinction du spirituel et du temporel. Comment est-il sorti de ces difficiles questions? Par un moyen terme, par un de ces compromis qui, sans doute, sont ce qu'il y a de plus sage dans les cas embarrassants, mais qui toujours mécontentent la raison, malgré l'excuse des circonstances, éveillent le doute, prêtent à la critique, et n'ont pas assurément cet air de force et de grandeur que donnent au génie la constance dans la même voie et la rigueur d'une marche inflexible. Qu'est-ce que cette *indéfectibilité*, substituée par Bossuet à l'*infaillibilité*

du pape? Quel est le sens de cette distinction? Selon lui, le pape n'est pas infaillible; mais il ne peut, même lorsqu'il est tombé dans l'erreur, se séparer de l'Église, ni cesser d'en être le chef, parce que, l'Église se hâtant de réprimer et de condamner son erreur, il n'est pas possible qu'il ne la rejette pas aussitôt. Cette distinction n'est pas digne de Bossuet. En définitive, il faisait résider dans l'Église l'infaillibilité qu'il refusait au pape, et attribuait la souveraine puissance à l'aristocratie des évêques. Mais où s'arrêtait le droit des évêques? Où commençait la monarchie papale? Enfin, quelle raison y avait-il pour accorder à l'ensemble des autorités ecclésiastiques l'infaillibilité refusée au chef principal? Que d'objections Bossuet soulève, et par combien de côtés ce puissant athlète est devenu vulnérable!

Dans la même discussion, il sépare expressément le pouvoir spirituel du pouvoir temporel; et, quoique ayant pour lui l'ordre du Christ de rendre à César ce qui est à César, les décisions antérieures des évêques gallicans, et enfin l'irrécusable témoignage de la raison et du sens commun, toutefois il s'engage, par cette distinction positive, dans des difficultés, insolubles peut-être, mais dont assurément il ne parvient pas à se tirer avec succès. Si l'empiétement de l'un des deux pouvoirs sur l'autre est traité par lui d'usurpation coupable, que fait-il de tant de siècles, où l'Église, par la nature même de sa constitution, empiétait de tant de manières sur la puissance des rois? Inévitablement placé en face de l'histoire, Bossuet ne peut que condamner faiblement, ou interpréter avec subtilité, ou garder le silence. Quoi qu'il fasse, il révèle une longue erreur, et fournit des armes à l'incrédulité et à l'hérésie.

Que la position de Bossuet est changée! Jusqu'ici, interprète simple et fort de la doctrine religieuse, logicien inattaquable dans la manière dont il développe ses conséquences, il s'embarrasse maintenant dans sa propre discussion, et ouvre, malgré lui-même, dans le magnifique édifice élevé par ses mains, des brèches qu'il s'efforce en vain de réparer. Il est donc bien difficile de rester jusqu'au bout exempt de contradictions et d'incohérence, et l'unité est une chose bien peu compatible avec la nature humaine, puisqu'elle n'existe pas dans de tels hommes, et que des génies si fermes et si croyants ne peuvent suivre jusqu'au bout une ligne inflexible. Au milieu des sujets de joie que lui donnèrent l'imposant accord de l'Église de France et l'esprit de modération que gardèrent constamment ses chefs, Bossuet dut tristement sentir l'inutilité de ses efforts pour replacer les bornes où devaient s'arrêter les opinions. Il lui échappe de temps en temps des expressions qui trahissent le regret et l'inquiétude. Ces sentiments percent surtout dans sa lettre à l'abbé de Rancé. Même dans le discours d'ouverture sur l'unité de l'Église, on sent, malgré l'habileté qui le dirige, et l'enthousiasme qui l'anime, un secret malaise que cause à ce génie, amoureux de la simplicité et de la rectitude, la fausseté de sa position. Aussi, dès qu'il cessa d'être occupé de ces démêlés, il revint, avec plus de chaleur que jamais, à la polémique contre les réformes, comme pour y chercher un dédommagement, et rendre d'un côté à l'unité de l'Église ce qu'elle avait perdu de l'autre.

Bientôt un de ses vœux les plus chers fut exaucé: l'autorité royale vint frapper un grand coup pour opérer en France la destruction du protestantisme. La révocation de l'édit de Nantes le remplit d'une joie contre laquelle se soulève l'humanité de notre temps, mais que toute la France catholique éprouvait avec lui. Si, dans l'oraison funèbre du chancelier dont la main mourante avait scellé l'édit de proscription, Bossuet célèbre avec un transport d'allégresse ce triomphe de la foi, et salue dans Louis XIV *un nouveau Constantin*, *un nouveau Théodose*, *un nouveau Charlemagne*, de semblables mouvements d'admira-

tion éclatent dans tous les écrits contemporains; et il n'est pas jusqu'aux lettres d'une femme célèbre par les grâces légères de son esprit et la bonté de son cœur, où l'on ne trouve un éloge sérieux de l'arrêt impitoyable qui nous révolte aujourd'hui. « Vous aurez vu sans doute, dit madame de Sévigné, l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Cette erreur était celle de toute une nation, trop attachée à sa foi pour être tolérante. Bussy-Rabutin écrivait dans le même temps (*): « J'admire la conduite du roi pour ruiner les huguenots; les guerres qu'on leur a faites autrefois, et les Saint-Barthélemy, ont multiplié et donné vigueur à cette secte; Sa Majesté l'a sapée petit à petit, et l'édit qu'il vient de donner, soutenu des dragons et de Bourdaloue, a été le coup de grâce. » Du moins on ne trouve nulle part dans les écrits de Bossuet l'approbation des rigueurs qui amenèrent l'exil de tant de familles et les luttes sanglantes des Cévennes et du Vivarais. On est heureux d'apprendre des contemporains, qu'il éloigna toujours de son diocèse les missions armées : il disait qu'il ne pourrait jamais *regarder les baïonnettes comme des moyens de conversion.*

Si cette modération de Bossuet à l'égard des protestants n'était attestée par des témoignages certains, on pourrait en douter, en lisant dans le discours prononcé, en 1681, sur l'unité de l'Église, quatre ans avant la révocation de l'édit, un passage d'une sévérité menaçante, impitoyable, où il invoque contre les ennemis de la foi tous les moyens de contrainte dont les princes disposent. Il cite comme modèle à Louis XIV ce roi d'Angleterre qui disait à son clergé : *Ego Constantini, vos Petri gladium in manibus habetis : jungamus dexteras, gladium gladio copulemus :* « J'ai « le glaive de Constantin à la main, et « vous y avez celui de Pierre; donnons-« nous la main, et joignons le glaive « au glaive. » Il s'écrie avec un enthousiasme cruel et révoltant : « Ne craignez rien, saints évêques; si les hommes sont assez rebelles pour ne pas croire à vos paroles, qui sont celles de Jésus-Christ, des châtiments rigoureux leur en feront, malgré qu'ils en aient, sentir la force, et la puissance royale ne vous manquera jamais. » Heureusement l'homme n'était pas, chez Bossuet, aussi impitoyable que le théologien. Sa conduite envers les protestants fut loin de répondre à cet odieux langage. Une nouvelle preuve de cette heureuse inconséquence, ce sont les lettres qu'il écrivit à l'intendant du Languedoc, M. de Basville, pour s'opposer à la contrainte par laquelle on obtenait la présence des nouveaux convertis à la messe.

Cependant, tout en rendant justice à cette modération qui l'honore, on doit dire qu'il aurait pu faire plus encore pour les opprimés, et combattre la persécution par une intervention plus active et plus étendue. Ces lettres à M. de Basville ne furent écrites qu'en 1698, lorsque déjà, dans les diocèses du Midi, les plus grands excès avaient été commis, lorsque des populations entières avaient été réduites au désespoir. Il faut savoir, en outre, que si Bossuet était moins sévère que M. de Basville sur la question de la messe, il voulait comme lui qu'on arrachât les enfants aux pères, pour les conduire aux écoles catholiques; qu'il était inflexible sur la question du mariage; qu'il admettait, dans certains cas, des contraintes et des amendes. L'humanité, la bonté, étaient dans le caractère et dans le cœur de Bossuet; par son génie et sa croyance, il était porté à la dureté, et, pour tout dire, à la tyrannie. De là, ce mélange de menaces et de ménagements; de là, cette protection restreinte par des rigueurs; de là, cette demi-tolérance, où il faut convenir, en définitive, qu'il s'est tenu à l'égard des protestants.

Après la révocation de l'édit de Nan-

(*) 14 novembre 1685.

tes, Bossuet, qui déjà avait quitté la cour, se consacra plus que jamais au soin de son diocèse. Il y déploya toutes les vertus d'un évêque des anciens jours. On est forcé d'admirer en lui l'homme de bien autant que l'homme de génie, quand on le voit prodiguer les aumônes, multiplier les visites pastorales, entretenir de longues correspondances avec d'humbles religieuses sur la pratique du salut ; enseigner le catéchisme aux petits enfants, au retour de cette solennité où son éloquence avait payé à la gloire d'un héros un tribut immortel. En finissant l'oraison funèbre de Condé, le plus magnifique monument que le génie puisse élever au génie, Bossuet avait dit adieu à ces pompes de la mort, à cette funèbre et majestueuse arène de l'éloquence dont il se croyait éloigné désormais par son âge et par ses devoirs, et jamais il n'avait été aussi grand que lorsque, après avoir réuni autour des restes de l'illustre et pieux guerrier sa famille, ses amis, ses soldats, et toutes les gloires de la France, il s'était avancé lui-même, avec la majesté de ses cheveux blancs, et l'accent pathétique d'une voix qu'on ne devait plus entendre pour rendre à son tour les derniers devoirs à ce tombeau, et y recueillir une leçon et un exemple pour lui-même. Mais dans le premier moment, ce discours, auquel rien n'est comparable, ne produisit pas l'entraînement auquel nous ne pouvons resister en le lisant, et Bossuet essuya d'étranges critiques. Bussy-Rabutin écrivit : « L'oraison funèbre de M. de Meaux n'a fait honneur ni au mort ni à l'orateur. » La cour applaudit faiblement. Ce qui indisposait Bussy-Rabutin et la cour, c'était un des passages les plus admirés aujourd'hui, c'était le magnifique parallèle de Turenne et de Condé. On trouvait que dans ce parallèle l'orateur ne s'était pas assez souvenu de la supériorité qu'assuraient à Condé les actions de sa vie et le rang qu'il avait occupé à la cour. On lui reprochait surtout d'avoir oublié les usages en laissant aussi peu de distance entre un prince du sang et un Bouillon. Par manie d'étiquette, beaucoup plus que par impartialité historique, on se choqua de ce passage où il nous semble que Bossuet, juste à l'égard des deux grands hommes, relève encore la gloire de Condé par les éloges qu'il donne à Turenne. Il faut savoir que la famille des Bouillon, par ses prétentions et ses usurpations récentes, s'était attiré des inimitiés nombreuses. Cette aversion éclatait alors d'autant plus librement, que les Bouillon venaient d'être disgraciés. On accusa Bossuet d'être sorti de son sujet d'une manière offensante pour son héros ; et le comte de Grammont, pour faire sa cour au roi, lui dit, en revenant de Notre-Dame : « Je « viens d'entendre l'oraison funèbre de « M. de Turenne. »

Au reste, cette injustice, qui offre un trait de mœurs assez curieux, fut de courte durée, et l'on s'aperçut bientôt de la perfection d'un éloge où Bossuet s'était surpassé lui-même. La Bruyère ne fut que l'interprète du sentiment universel, lorsque, en 1693, dans son discours de réception à l'Académie, il plaça Bossuet au premier rang des orateurs. Mais si Bossuet était sensible à la douceur de la louange, il dut être plus flatté, lorsque la Bruyère le proclama un défenseur de la religion, une lumière de l'Église, et qu'il s'écria : « Parlons d'avance le langage de la postérité : un Père de l'Église. » En effet, combattre l'hérésie, ramener les âmes égarées, affermir la foi des fidèles, rendre droite et sûre la voie du troupeau de Dieu, telle fut la véritable, la seule ambition de Bossuet. Aspirer, en parlant ou en écrivant, à la gloire littéraire, lui paraissait une vanité. On peut affirmer qu'il n'attachait d'importance à ses plus beaux ouvrages, qu'à cause de l'influence qu'ils avaient pu exercer dans l'intérêt de la cause religieuse. A ses yeux, la parole n'était rien par elle-même, et tout esprit sérieux ne devait l'employer que comme un instrument d'action pour la pensée. Dans l'oraison funèbre du P. Bourgoing, il avait tracé avec un Père de l'Église le portrait de

l'orateur chrétien : « Son discours, avait-il dit, se répand à la manière d'un torrent ; et s'il trouve en son chemin les fleurs de l'élocution, il les entraîne plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueille avec choix pour se parer d'un tel ornement. » Cette figure semble avoir été faite pour Bossuet, tant elle le peint au vrai lui-même.

Cette réunion du naturel et de l'éclat, de la facilité et de la force, parut au plus haut degré dans un nouvel ouvrage, fruit des courts loisirs que lui laissait le soin de son diocèse. C'est cette *Histoire des variations*, qui, en présentant, dans un récit plein d'action et de vie, les événements de la réforme, découvre la faiblesse et la honte de son origine, et poursuit ses contradictions et ses mensonges d'un raisonnement et d'une ironie impitoyables. En même temps qu'il lançait contre les réformés cet acte d'accusation accablant, qui produisit de nombreuses conversions, et entre autres, dans le siècle suivant, celle de l'historien Gibbon, auquel manqua, il est vrai, le don de la persévérance, Bossuet adressait aux religieuses d'un couvent de Meaux les *Méditations sur l'Évangile*, et les *Élévations sur les mystères*, pensées graves et touchantes, pieux élans, ardentes extases d'une âme que ravit la contemplation des perfections divines.

Les bornes de cet article ne permettent pas de parler de tant d'autres ouvrages de Bossuet qui appartiennent à cette époque, du *Traité de la communion sous les deux espèces*, de l'*Oraison funèbre d'Anne de Gonzague*, des *Lettres pastorales*, de la correspondance avec Leibnitz sur un projet de réunion des luthériens. L'activité de Bossuet était prodigieuse, et la vieillesse n'ôtait rien à la fécondité et à la vigueur de son génie. Il se délassait en jouissant du plaisir de la conversation, au milieu de la société d'amis qu'il réunissait souvent à sa maison de Germigny. Souvent, dans ses promenades sous les ombrages de son parc, il marchait environné d'un groupe de savants ecclésiastiques, d'hommes de lettres renommés, de seigneurs illustres, qui étaient fiers de posséder son amitié, et jouissaient délicieusement d'un tel commerce. L'entretien, sérieux sans contrainte, roulait de préférence sur les affaires de l'Église, ou sur des questions de piété. Souvent aussi, Bossuet, oubliant les sévères arrêts qu'il avait plus d'une fois portés contre les lettres, et le plaisir qu'elles procurent, s'entretenait sur le mérite des ouvrages contemporains, sur les règles de l'art, invoquait les anciens, récitait d'une voix émue des morceaux de Virgile ou d'Homère, et ravissait ses auditeurs par l'enthousiasme avec lequel il parlait de la *douceur* de l'un et de la *sublimité* de l'autre.

Au nombre des premiers amis de Bossuet, se trouvaient, outre l'abbé Fleury et Fénelon, dont nous avons parlé, la Bruyère, Pélisson, Santeuil, Valincour, M. de Cordemoi, M. de Malézieux. Fénelon s'était attaché à Bossuet dès sa première jeunesse ; il s'était formé sous sa direction bienveillante, et il avait dû à sa recommandation la place de précepteur auprès du duc de Bourgogne. Bossuet le chérissait pour son génie, et surtout pour l'aimable candeur de son caractère. Un démêlé théologique causé par le goût de Fénelon pour les idées d'une femme à l'imagination mystique, vint, à l'époque où nous sommes parvenus, troubler leur union, et la rompre. Nous n'exposerons pas ici les faits de la controverse du quiétisme, racontés tant de fois, et dont le résumé trouvera place ailleurs dans ce recueil. On a porté contre Bossuet l'accusation de jalousie : on a dit que s'il n'avait été poussé par un sentiment de cette nature, il n'aurait point attaqué l'innocente rêverie d'une imagination pieuse, comme une dangereuse hérésie. On ne peut croire que telle ait été l'inspiration de Bossuet, en déclarant la guerre à Fénelon. Lors même qu'il eût pu être envieux, il n'aurait point eu de sujet de l'être, car sa gloire était assez haute pour n'avoir rien à crain-

dre, même des éclatants succès de Fénelon. Mais son âme était trop grande pour être accessible à une passion aussi basse, et tout ce que l'on connaît de sa vie et de son caractère repousse une telle supposition. S'il a engagé le combat avec Fénelon, c'est que, dans cette doctrine qui paraît sans conséquence à des esprits indifférents, il y avait en effet de quoi alarmer une foi aussi vive que la sienne; c'est que le *pur amour*, recommandé comme le plus sûr chemin du salut, produisait, comme conséquences, l'indifférence pour les pratiques religieuses et la paresse contemplative de l'âme; c'est que la dignité et le génie de l'auteur des *Maximes des saints* donnaient à l'erreur des chances de succès. Ce qu'il faut reprocher à Bossuet, c'est de n'avoir pas su se maîtriser dans la discussion; c'est d'avoir oublié, en s'indignant contre les écrits, le respect qu'il devait à la personne; c'est d'avoir accusé son adversaire de fanatisme et de mauvaise foi, de l'avoir appelé le *Montan d'une autre Priscille*; c'est d'avoir effrayé Louis XIV par des rapports exagérés, afin de mettre pour lui dans le débat la puissance royale; c'est d'avoir trempé dans les intrigues que son neveu, l'abbé Bossuet, formait à Rome pour arracher une condamnation au pape incertain. Dans cette affaire, comme dans d'autres, toujours à cause du zèle jaloux avec lequel il veillait sur l'arche sainte, Bossuet ne fut ni assez modéré, ni assez scrupuleux. Aussi, quoiqu'il ait pleinement raison dans sa polémique, quoique la défense de Fénelon soit, au fond, subtile, obscure, désavouée par la véritable théologie, et souvent par le bon sens, c'est à Fénelon que l'intérêt s'attache, c'est Fénelon qui emporte les sympathies de quiconque se remet sous les yeux les écrits et la lutte des deux adversaires. On s'éloigne de Bossuet, parce qu'il a raison avec trop d'amertume et de violence; on est gagné à Fénelon, et par la persécution qu'il subit, et par la grâce, l'émotion, le pathétique qu'il jette sur les subtilités de sa doctrine. Le spectacle de la lutte emprunte un grand intérêt à ce contraste, et il est fâcheux que l'aversion qu'on éprouve pour les matières théologiques éloigne de cette étude tant de lecteurs.

La vieillesse de Bossuet fut une suite de combats pour la foi. A peine avait-il terrassé le quiétisme, qu'il attaqua, devant l'assemblée du clergé de 1700, les jansénistes et les jésuites : les premiers, pour avoir protesté, dans de nouveaux ouvrages, contre les arrêts qui condamnaient Jansénius; les seconds, à cause du danger de quelques-uns de leurs écrits, où la casuistique ébranlait les bases de la morale. Les décrets que l'assemblée rendit contre les deux sociétés furent son ouvrage. Rien n'échappait au vigilant regard qu'il portait sans cesse sur toutes les parties du grand corps que la confiance des peuples et des pasteurs semblait placer sous sa garde. Rien ne pouvait soustraire à ses coups quiconque troublait, par l'erreur ou la révolte, l'harmonie de l'Église. Un docteur, Richard Simon, se préparant à publier une version de l'Ancien Testament, où, avec une indépendance d'esprit qui s'appuyait sur des connaissances étendues, il adoptait des sens nouveaux, jetait des doutes sur l'authenticité de quelques parties, et faisait ressortir les variations de la doctrine, Bossuet se leva, et le vieil évêque, agissant avec la vivacité d'un jeune homme, fit suspendre l'impression, condamner l'auteur, et destituer un professeur de Sorbonne qui lui avait été favorable. On dit qu'il attacha plus d'importance à cette affaire qu'à celle du quiétisme. Il eut raison, car c'était un des premiers symptômes de cette inquiétude et de cette indépendance qui allaient faire de si grands progrès dans le siècle suivant: Richard Simon avait fait de l'érudition une arme pour la critique et pour le doute. Dans le même temps, des jésuites, revenus de la Chine, annonçaient qu'ils avaient trouvé dans cette contrée la connaissance de l'unité et de la perfection de Dieu éta-

blie depuis des siècles; une religion simple et pure, des mœurs dignes de servir de modèle aux chrétiens. L'incrédulité s'empara de ces récits, qui devaient fournir tant d'arguments à Voltaire : la Sorbonne intervint, déclara mensongères les relations des jésuites; et Bossuet, dans une instruction pastorale de 1701, tonna contre l'athéisme des Chinois. Cette colère était prévoyante, et la prudence de Bossuet l'avertissait du danger de ces opinions, qui, en accordant un rayon de la lumière divine à des peuples anciens, entièrement isolés du peuple juif, déplacent le centre de la tradition, et ouvrent au doute une large porte. Mais, confiant dans la stabilité promise par Dieu à son Église, il ne prévit pas toute l'étendue des ravages qu'allait faire dans le siècle suivant l'esprit nouveau, et aucune crainte sérieuse ne troubla ses derniers jours.

Depuis quelque temps, il ressentait des douleurs qui s'accrurent, et ne laissèrent plus douter qu'il ne fût attaqué de la pierre. Son âge avancé ne permit pas de tenter une opération. Bossuet mourut lentement, au milieu de cruelles souffrances, contre lesquelles il se fortifia par tous les secours de la foi, et dans les intervalles desquelles il ébauchait encore de nouveaux écrits pour la cause de l'Église. Il mourut le 12 avril, à l'âge de 77 ans. Peu de vies ont été aussi pleines que la sienne. Le nombre des travaux qui la remplissent est immense, et chacun de ces travaux est un service rendu à la religion, ou un présent immortel fait aux lettres. Une telle vie est un des plus merveilleux spectacles qu'il soit donné à l'intelligence de contempler. Théologien, prêtre, orateur, écrivain, sous quelque face qu'on l'envisage, Bossuet a une grandeur qui étonne l'imagination et l'accable. Mais, pour résumer ses titres, empruntons les paroles d'un orateur illustre qui l'avait connu, et l'a jugé comme la postérité. Saluons en lui, avec Massillon, « un génie « vaste et heureux ; une candeur qui « caractérise toujours les grandes « âmes et les esprits du premier or- « dre ; l'ornement de l'épiscopat ; un « évêque au milieu de la cour ; l'homme « de tous les talents et de toutes les « sciences ; le docteur de toutes les « églises ; la terreur de toutes les sec- « tes ; le Père du dix-septième siècle, « à qui il n'a manqué que d'être né « dans les premiers temps, pour avoir « été la lumière des conciles, l'âme des « Pères assemblés, dicté des canons, « et présidé à Nicée et à Éphèse (*). »

Bossut (affaire de). Au moment où Dumourier pénétra dans la Belgique, une première action eut lieu contre huit mille Autrichiens placés à Bossut, près Saint-Guilain, en Hainault. Elle fut chaude, mais la précision du tir de l'artillerie, la célérité de ses manœuvres, la valeur avec laquelle chargèrent les dragons, décidèrent l'action. Cette affaire, qui précéda de quelques jours la bataille de Jemmapes, valut aux Français cinq cents prisonniers; on compta deux cents Autrichiens étendus sur le champ de bataille. Ce succès n'avait rien de décisif, mais il était important après les revers qu'on venait d'éprouver, et rendait la confiance aux troupes.

Bossut (Charles), géomètre célèbre, naquit à Tartaras, département du Rhône, le 11 août 1730. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il en prit l'habit chez les jésuites de Lyon, où il avait fait ses études avec un succès remarquable. Mais entraîné vers l'étude des mathématiques par un penchant irrésistible, il vint à Paris, après avoir terminé sa philosophie, et eut le bonheur d'y faire la connaissance de Fontenelle, qui l'accueillit avec bonté et le présenta à Clairaut et à d'Alembert. Ces deux savants devinèrent son aptitude, et devinrent ses guides dans ses premiers travaux scientifiques. Bossut, à l'âge de vingt-deux ans, fut nommé professeur de mathématiques à l'école du génie de Mézières. Le mérite des ouvrages qu'il publia lui acquit, en peu de temps, le suffrage des

(*) Oraison funèbre du dauphin.

savants, et ce suffrage finit par être celui de l'académie des sciences, qui l'admit dans son sein. La révolution lui enleva ses emplois, qui faisaient presque tous ses moyens d'existence. Déjà dans un âge avancé, il vécut dans une grande retraite pendant le moment le plus dangereux de nos orages politiques. Il reparut quand le calme se rétablit, fut nommé membre de l'Institut, et successivement examinateur de l'école polytechnique et membre de la Légion d'honneur. Bossut jouit, dans un âge très-avancé, de toute la considération que ses talents lui avaient méritée, et lorsque les infirmités ne lui permirent plus d'exercer les fonctions de sa place, le gouvernement lui en conserva le traitement. Il mourut, âgé de quatre-vingt-quatre ans, le 14 janvier 1814. Sa mémoire est en vénération chez les savants et les gens de bien. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement les plus répandus, ceux qui ont eu le succès le plus populaire; ce sont un *Traité élémentaire de mécanique et de dynamique*. Charleville, 1763; des *Recherches sur l'altération que l'éther peut produire dans le mouvement des planètes*. Paris, 1766; un *Cours complet de Mathématiques* (1795 à 1801, ou 1808, 7 vol. in-8°), qui a longtemps partagé la vogue avec celui de Bezout; et une *Histoire générale des Mathématiques* (1810, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage fut mal accueilli des savants, qui lui reprochèrent d'être trop superficiel; mais Bossut ne l'avait pas composé pour eux, c'est ce que prouvent évidemment ses Considérations sur le livre de Montucla.

Bostoniens. C'est ainsi que l'on appelait en France, vers 1777, les Américains des États-Unis, parce que l'insurrection avait commencé à Boston.

Botage ou Bouteillage, en latin *botagium*, dérivé du substantif *bota*, qui signifie bouteille. C'était un droit qui se percevait sur le vin, et non pas, comme quelques auteurs l'ont cru mal à propos, une redevance qui s'acquittait avec des *butets* (sorte de hotte), ou qu'on exigeait de ceux qui *boutoient* la vigne en terre. Ainsi, quand, dans une charte de Lancelin IV, seigneur de Beaugency (1158), ou d'Étienne de Blois, il est question du *botagium* de Tavers, ou du *botagium* de Blois, il faut entendre un impôt prélevé sur le vin uniquement.

Boton (Pierre), né à Mâcon dans le seizième siècle, fut un des écrivains français les plus féconds de son époque. Nous citerons seulement ici celui de ses ouvrages qui a pour titre : *Les trois visions de Childéric, quatrième roi de France, pronostics des guerres civiles de ce royaume, et la prophétie de Basine, sa femme, sur les victoires et conquestes de Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre*. (Voyez à l'article Basine la légende qui a fourni le sujet de cet ouvrage.)

Bott (Jean de), architecte, né en France en 1670, forcé de quitter sa patrie à la révocation de l'édit de Nantes, alla chercher un asile en Hollande, puis en Prusse, où il fut chargé, par le roi Frédéric Ier, de construire l'arsenal de Berlin, qui passe pour l'un des plus beaux édifices de l'Allemagne. De Bott dirigea ensuite, sous le règne de Frédéric-Guillaume, la construction des fortifications de Wesel. Il mourut à Dresde en 1745.

Boubers (Alexandre-François-Joseph), général de brigade, né à Lions (Picardie) le 5 janvier 1744, fit ses premières armes dans le corps des volontaires de Belle-Isle, et les deux campagnes sur mer, de 1757 et 1758, à bord de la frégate *le Maréchal-de-Belle-Isle*, commandée par le brave Thurot. En 1759 et 1760, il fut inscrit comme surnuméraire parmi les gardes de la marine au dépôt de Brest. Il entra en qualité d'aspirant d'artillerie à la Fère en 1760; fut nommé élève en 1763; lieutenant en 1764, et capitaine en 1774. Il s'embarqua pour la Guadeloupe en 1775, revint en France en 1777, et fut nommé lieutenant-colonel en 1792. Employé à l'état-major de l'artillerie, il assista à la bataille de Jemmapes, au bombardement de Maestricht en 1793, et à la bataille de

Nerwinden. Nommé, la même année, colonel d'artillerie, il fit les campagnes de l'an II et de l'an III, aux armées du Nord et des Ardennes. Élevé au grade de général de brigade au blocus de Maubeuge, en l'an II, il fut mis à la retraite le 29 brumaire an V, et nommé officier de la Légion d'honneur dans le mois de prairial an XII.

Bouc, terre et seigneurie de Provence, à cinq kilom. sud d'Aix, érigée en marquisat en 1690.

Boucaniers. — On appelle ainsi les premiers aventuriers français qui habitèrent Saint-Domingue. Ils étaient, en 1635, au nombre de trois mille, la plupart Normands. Ce nom de boucaniers leur venait de ce qu'ils se réunissaient après leurs chasses pour *boucaner* ou rôtir les chairs des bœufs qu'ils avaient tués. Ils avaient, pour cela, des *boucans*, lesquels consistaient en un espace assez grand de terre défrichée, où se trouvaient les claies sur lesquelles on faisait boucaner la viande, une place pour étendre les cuirs, et des baraques, appelées *ajoupas*, où les chasseurs se mettaient à l'abri de la pluie et du soleil, mais qui étaient ouvertes à tous les vents. Les boucaniers n'avaient ni femmes ni enfants, et s'associaient deux à deux pour se prêter mutuellement secours au besoin. Ces couples vivaient dans la plus parfaite communauté; tout ce que laissait le mourant appartenait au survivant; ils appelaient cela *s'emmatelotter*, d'où est venu le mot *matelottage*, qui, dans les colonies, désigne particulièrement l'état de deux femmes ou de deux hommes qui ont en commun le même homme ou la même femme. Au reste, les boucaniers en agissaient entre eux avec la plus grande liberté, et celui qui commettait le moindre larcin était ignominieusement chassé du corps.

Les boucaniers ne connaissaient d'autres lois que les conventions qu'ils avaient faites entre eux, et dont ils avaient formé une coutume qui était leur unique règle de conduite. Ils fondaient leur droit d'en agir ainsi, sur ce qu'en passant le tropique, ils avaient reçu un baptême qui les affranchissait de toute obligation antérieurement contractée. Ils ne dépendaient point du gouvernement de la Tortue, auquel ils rendaient quelquefois hommage; ils n'avaient aucune religion, et même avaient quitté leurs noms de famille pour des sobriquets ou des noms de guerre, dont la plupart ont passé à leurs descendants. Leur habillement consistait en une chemise tachée du sang des animaux qu'ils tuaient; un caleçon plus sale encore, et fait comme un tablier de brasseur, c'est-à-dire, ouvert par le bas; une courroie qui leur servait de ceinture, et d'où pendait une large gaîne, dans laquelle étaient quelques couteaux flamands, avec une espece de sabre fort court, appelé *manchette;* un chapeau sans bords, excepté sur le devant. Point de bas, et des souliers faits de peaux de cochon. Leurs fusils avaient un canon de quatre pieds et demi de long. Chacun de ces boucaniers avait à sa suite plus ou moins d'*engagés* (voyez ce mot), suivant ses facultés, et une meute de vingt ou trente chiens. La chasse du bœuf était leur principale occupation; c'était, on doit le penser, de hardis chasseurs. Quand la bête était à demi écorchée, le *maître*, c'est-à-dire, celui qui préparait la cuisine pour les autres, en tirait un gros os, le cassait, et en suçait la moelle; c'était son déjeuner; il abandonnait les autres à ses engagés. Les boucaniers continuaient leurs chasses, jusqu'à ce qu'ils eussent tué autant de bœufs qu'il y avait de personnes, et ne s'en retournaient à la grande terre qu'après avoir réuni le nombre de cuirs qu'ils avaient promis aux marchands qui les attendaient à la Tortue, ou à quelque autre port de l'île. Leurs principaux boucans étaient la presqu'île de Samana, la Petite île, le port Margot, la Savane brûlée, vers les Gonaïves, l'embarcadère du Mirebalais, et le fond de l'île à Vache.

Les Espagnols, craignant de voir les boucaniers, qui étaient tous Français, et dont le nombre s'était considérablement accru, s'emparer de l'île entière, entreprirent contre eux une guerre à

outrance. Mais ces braves, quoique toujours en moins grand nombre que leurs ennemis, repoussèrent constamment leurs attaques, et les défirent souvent; ils en tuèrent quelquefois un si grand nombre, que plusieurs rivières conservent encore aujourd'hui le nom de *rivières du Massacre*, qu'elles doivent aux défaites que les Espagnols ont éprouvées sur leurs bords. La cour de Madrid fit de grands préparatifs, et envoya de nouvelles troupes sous les ordres d'un vieil officier qui avait servi avec distinction dans les guerres des Pays-Bas; mais son armée fut taillée en pièces, et il perdit lui-même la vie. Découragés par le mauvais succès de cette tentative, les Espagnols recommencèrent alors contre les boucaniers la guerre de détail, qui fut pour eux plus heureuse, et força les boucaniers à changer la position de leurs boucans. A la fin, ces intrépides chasseurs désespérant, après des combats sanglants, de pouvoir continuer leur vie aventureuse, et voyant leurs rangs s'éclaircir chaque jour, leurs pertes n'étant jamais réparées, furent contraints les uns de se faire habitants et de défricher les quartiers du grand et du petit Goave; les autres, de se ranger parmi les flibustiers (voyez ce mot), qui alors seulement commencèrent à fonder leur vaste renommée dans les Antilles. Tels furent les boucaniers, ces hommes qui, les premiers, ouvrirent à la France le chemin d'une terre qui devait devenir une de ses plus riches colonies, et qui, pourtant, ne reçurent de leur mère patrie aucun secours ni en argent, ni en provisions, pas même quelques-unes de ces paroles d'encouragement, qui, d'ordinaire, coûtent si peu et font cependant exécuter de si grandes choses.

Bouchage (le), terre et seigneurie du Dauphiné, érigée en baronnie en 1478, et depuis en comté.

Bouchain, *Buccinium*, *Bochanium*, ville forte dans le Hainaut, à dix kilomètres sud-est de Douai, jadis capitale de l'Ostrevain, faisant aujourd'hui partie du département du Nord, et comptant douze cents habitants. Cette ville fut bâtie, dit-on, par Pepin; cependant, le plus ancien titre où il en soit fait mention, est un diplôme signé par Charles le Simple, en 899. Elle fut prise et brûlée par l'empereur Henri IV en 1102; dès le dixième siècle, elle avait eu ses seigneurs ou châtelains, dont le dernier la vendit, en 1160, à Baudouin IV, comte de Hainaut. Ce prince la fit entourer de murs et y fit construire un château. Louis XI la prit en 1477, et la rendit, l'année suivante, à l'archiduc Maximilien. Les Français s'en rendirent maîtres de nouveau, et y mirent le feu en 1521; elle se rendit, en 1580, au comte de Mansfeld, et fut réduite en cendres quelques jours après. Des incendies la détruisirent de nouveau en 1642 et en 1655. Prise par les Français en 1676, et cédée à la France à la paix de Nimègue, reprise par les alliés en 1711, et par les Français en 1712, c'est seulement à la paix d'Utrecht qu'elle fit définitivement partie du territoire français.

Bouchard (Alain), avocat au parlement de Rennes, est le premier qui ait donné une histoire complète de la Bretagne, sa patrie. Cette histoire parut en 1514; elle a pour titre: *Les grandes chroniques de Bretaigne, parlant de très pieux nobles et très belliqueux roys, ducs, princes, barons et autres gens nobles, tant de la Bretaigne, dite à présent Angleterre, que de notre Bretaigne de présent érigée en duché*, etc... Ces chroniques ont été plusieurs fois réimprimées.

Bouchard (Alexis-Daniel), savant théologien, né à Besançon vers 1680, mort en cette ville en 1758, avait composé un grand nombre d'ouvrages; mais deux seulement ont été publiés; ce sont: 1° *Juris Cæsaris, seu civilis, institutiones breves, admodum faciles et accuratæ; ad jus antiquum ac novissimum, ipsasque potissimum Justinianeas institutiones accommodatæ*, 1713, 2 vol. in-12; et 2° *Summula conciliorum generalium seu Romanæ cath. Ecclesiæ*, Paris, 1717.

Bouchard (Amaury), chancelier du roi de Navarre, né à Saint-Jean-d'An-

gely vers la fin du quinzième siècle, a publié, pour combattre une opinion du célèbre jurisconsulte Tiraqueau, un ouvrage intitulé : *Feminei sexus apologia* Paris, 1512, in-4°. On lui a reproché d'avoir trahi son maître, en livrant, en 1560, ses secrets aux Guises; mais il paraît que c'est un de ses fils qu'on doit accuser de ce crime ; il était trop vieux alors pour s'occuper d'intrigues politiques.

Bouchardon (Edme), l'un des meilleurs sculpteurs du dix-huitième siècle, naquit en 1698, à Chaumont. Son père, sculpteur et architecte, après avoir été son premier maître, l'envoya à Paris, étudier à l'école de Coustou le jeune. Bouchardon ayant obtenu le grand prix, alla en Italie. L'antique et les œuvres de Raphaël furent les objets de ses études les plus sérieuses. De retour à Paris en 1732, Bouchardon étudia à fond l'anatomie, et fit les dessins des planches du traité publié par Huguier, en 1741. Il fit ensuite, pour le traité des pierres gravées de Mariette, les dessins d'après lesquels ont été gravées les planches de cet ouvrage ; et il disait que l'étude des monuments représentés dans cet ouvrage avait eu pour lui les mêmes résultats que celle des bas-reliefs et de la statuaire antiques. Si nous avons insisté sur ces travaux et ces études de Bouchardon, c'est que cet artiste est l'un de ceux qui ont arrêté l'art français dans sa décadence, et qu'il doit le peu de sévérité que l'on trouve encore dans ses ouvrages à l'étude de la nature et des chefs-d'œuvre de l'art antique. Cependant Bouchardon ne fut pas ce qu'il aurait pu être dans un autre siècle ; il sacrifia trop encore au goût de son temps, et l'on reproche de la manière et trop de fini à ses œuvres. Cependant disons, pour être juste, surtout envers un artiste qui travailla pour la cour de Louis XV, que son dessin est en général correct, et que ses ouvrages sont agréables, bien qu'un peu froids. Son chef-d'œuvre est la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris. Il a fait aussi, pour Versailles et Gros-Bois, plusieurs morceaux remarquables. Bouchardon avait été reçu à l'Académie en 1744. Dès 1736, il était dessinateur de l'Académie des belles-lettres. Il mourut le 27 juillet 1762. Claude Vassé est le seul élève que l'on connaisse de Bouchardon.

Bouchaud (Marie-Antoine) naquit à Paris le 16 avril 1719. Reçu agrégé de la faculté de droit de Paris en 1747, il débuta bientôt après, dans la carrière des lettres, par les articles *Concile*, *Décret de Gratien*, *Décrétale* et *Fausses décrétales*, de l'Encyclopédie. Mais sa coopération à ce grand monument du dix-huitième siècle, tout en l'associant à la gloire des d'Alembert, des Diderot, etc., nuisit considérablement à son avancement. On le regarda comme un des adeptes de cette philosophie, au triomphe de laquelle était consacrée l'Encyclopédie; et on lui fit attendre quinze ans une chaire de professeur, à laquelle il avait droit par ses talents et sa science. Bouchaud se consola de cette injustice en cultivant les lettres. Après avoir publié quelques traductions de l'anglais, il adressa, en 1766, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un *Essai historique sur l'impôt du 20e sur les successions, et de l'impôt sur les marchandises, chez les Romains ;* et la même année, cette compagnie le reçut au nombre de ses membres. Bientôt après, il obtint cette chaire de droit qu'on lui avait refusée. Lorsqu'on créa, en 1774, une chaire de droit au collége de France, ce fut lui qui en fut chargé. Enfin, en 1785, il fut nommé conseiller d'État. Compris dans la troisième classe de l'Institut, lors de la réorganisation des Académies, en 1796, il mourut à Paris, en 1804, âgé de quatre-vingt-cinq ans. Outre l'essai que nous avons cité, Bouchaud a encore publié plusieurs ouvrages justement estimés. Les plus importants sont des *Recherches historiques sur la police des Romains, concernant les grands chemins, les rues et les marchés*, Paris, 1784, in-8°, et un *Commentaire sur la loi des Douze Tables*, 1787 et 1803, in-4°. Ce commentaire était le meilleur et le

plus complet qui eût encore été publié.

Bouche (Honoré), né à Aix en 1598, s'est acquis une juste célébrité par son histoire de Provence. Cet ouvrage, qui a pour titre, *Chorographie, ou description de la Provence, et histoire chronologique du même pays*, forme 2 volumes in-folio, et fut imprimé à Aix, en 1664, aux frais des états de la province. C'est peut-être la meilleure histoire locale que nous ayons. Bouche mourut à Aix en 1671.

Un autre Bouche (Charles-François), avocat au parlement d'Aix, et député à l'Assemblée législative et à la Convention, s'est aussi fait connaître par de savantes recherches sur son pays natal. Son principal ouvrage est un *Essai sur l'histoire de Provence, suivi des Provençaux célèbres*, Marseille, 1785, 2 volumes in-4°. Il mourut en 1794.

Bouche (la) et les mains. — C'était l'expression consacrée pour désigner l'hommage que le vassal devait à son seigneur. Quand on trouve dans les coutumes que le *vassal ne doit à son seigneur que la bouche et les mains*, cela signifie qu'il ne lui doit qu'un simple acte de foi et hommage, et rien de plus. Cette formalité de la bouche et des mains était rigoureusement exigée. Le vassal devait la bouche à son seigneur pour lui témoigner l'étroite union dans laquelle il désirait vivre avec lui, et ce baiser était quelquefois appelé *osculum pacis*; il lui devait les mains en signe de soumission et de fidélité.

Voici, suivant Bouteiller (*), comment se rendait cet hommage :

« Doit l'homme joindre ses deux « mains en nom d'humilité, et mettre « ès deux mains de son seigneur en « signe que tout lui voue et promet « foy; et le seigneur ainsi le reçoit et « aussi lui promet à garder foy et « loyauté, et doit l'homme dire ces paroles : *Sire*, je viens en vostre hommage et en vostre foy, et deviens « vostre homme *de bouche et de mains*, « et vous jure et promets foy et loyauté « envers touts et contre touts, et garder « vostre droit en mon pouvoir. »

On voit dans Beaumanoir et dans le roman de la Rose, que le baiser à la bouche était une prérogative des vassaux nobles; les vilains et roturiers n'étaient point admis à cet honneur. C'était une grande question entre nos jurisconsultes féodaux de savoir si la femme vassale devait à son seigneur la bouche et les mains. Loisel, plus rigoriste que galant, prétendait que la femme ne devait que la main; d'autres, en raison de la *courtoisie française* (vieux mot et vieille chose!), tenaient pour la formalité de la bouche et du baiser. Dumoulin (art. 3 de la Coutume de Paris) dit qu'une veuve ayant offert foi et hommage à son seigneur, ses offres furent jugées valables, quoique le seigneur fît une mauvaise contestation sur ce qu'elle n'avait pas offert nommément la bouche et les mains.

La loi du 15 mars 1790, après avoir aboli la foi-hommage, ajoute « que les « fiefs qui ne devaient que la bouche « et les mains, ne sont plus soumis à « aucun aveu ni reconnaissance. »

Boucher (François), peintre d'histoire, né à Paris en 1704, et mort le 7 mai 1770. Le nom de Boucher est devenu comme le symbole de l'art dégénéré du dix-huitième siècle; c'est seulement à ce titre que nous entretiendrons nos lecteurs de cet artiste. Il fut élève de Lemoine, prit à cette école cet amour du hardi et du facile qu'il devait pousser si loin. L'Italie qu'il visita ensuite ne lui inspira que de l'indifférence pour ses grands maîtres et du mépris pour l'antique. A son retour en France, ses peintures galantes lui valurent une réputation considérable, et il devint l'artiste à la mode. Bientôt même, à la mort de Carle Vanloo, il fut nommé premier peintre du roi. Ses œuvres, faites avec une vitesse incroyable, étaient mauvaises de couleur et détestables de dessin. Son coloris a une apparence de fraîcheur, mais il n'est que fade; ses figures ont l'air d'avoir été *nourries de roses*. Le dessin recherche la grâ-

(*) *Somme rurale*, I, 12.

ce, l'élégance ; mais Boucher, qui dessinait le plus souvent sans modèle, est toujours faux, et n'aboutit qu'à l'afféterie et à la manière. Rubens fut son modèle dans tout ce que ce maître avait de mauvais. Il n'avait point de sentiments élevés, et dans tout ce qu'il a fait, histoire ou genre, il ne put produire que des femmes de convention, impudiques, la bouche en cœur et les flancs en panier. Tout cela ne s'adresse qu'aux sens; tout cela n'est bon qu'à décorer le boudoir d'une Pompadour. Aucun mérite de dessin, aucune science. A quoi donc Boucher dut-il sa grande réputation ? A ses défauts, à la nature de ses tableaux, qui plaisaient à Louis XV, aux grands seigneurs de l'époque et à tout ce qu'il y avait alors de mauvais en France ; il se moquait de ceux qui l'admiraient, et profitait de leurs mauvaises passions pour gagner 50,000 livres par année.

Boucher (Gilles), jésuite, né en Artois, en 1576, entra dans la société en 1598, et s'y rendit célèbre par son érudition historique et par son talent comme prédicateur. Il mourut à Tournai le 8 mars 1665, après avoir été recteur du collége de Béthune pendant dix ans, et de celui de Liége pendant six. On a de lui : *Disputatio historica de primis Tungrorum seu Leodiensium episcopis, cum chronologia posteriorum*, Liége, 1612, in-4°; *Annotatio chronologica regum Francorum Merovædiorum :* cet ouvrage et le précédent se trouvent dans le *Recueil des évêques de Liége*, par Chapeauville; *Chronographia historiæ leodiensis, et posteriorum episcoporum, additis romanorum pontificum et regum Franciæ tabulis*, Liége, avec les écrivains liégeois, publiés par Chapeauville; *Gregorius turonensis, amplissimis notis illustratus; Commentarium in Victorii aquitani canonem paschalem, quo cycli paschales veterum exponuntur, verus Christi passionis dies eruitur, et doctrina temporum traditur*, Anvers, Plantin, 1633; *Belgium ecclesiasticum Romanorum et civile, in quo historia occidentalis universa continetur, a fine Commentariorum Cæsaris, ad annum Christi vulgarem* 511, c'est-à-dire jusqu'au temps de Clovis; Liége; 1665, in-fol.

Boucher (Jean), cordelier observantin, né à Besançon dans le seizième siècle, est auteur d'un voyage à la terre sainte, qu'il publia en 1616, in-8°, sous le titre de *Bouquet sacré, composé des roses du Calvaire, des lys de Bethléem, des jacinthes d'Olivet*. Cet ouvrage curieux, mais où il ne faut chercher aucun renseignement exact et historique, a été souvent réimprimé.

Boucher (Jean), né à Paris au milieu du seizième siècle, et destiné à vivre tranquille dans une chaire de l'université ou dans le fond d'une abbaye, aima mieux se mêler à tous les troubles civils qui alors agitaient le royaume, et finit sa vie dans l'exil. D'abord il enseigna les lettres et la philosophie à Reims; puis, lorsque le roi Henri III fit son entrée dans cette ville pour s'y faire sacrer, il fut chargé de le complimenter; et presque aussitôt appelé à Paris, il alla y enseigner la philosophie au collége de Bourgogne, la théologie au collége des Grassins, et devint recteur de l'université. Il ne s'arrêta pas là; prieur de la maison de Sorbonne, il reçut bientôt le bonnet de docteur et fut nommé curé de Saint-Benoît. Mais cette fortune, qu'il s'était créée par son mérite, il la compromit par ses fureurs *monarchomaques*, comme on disait alors. C'est dans la chambre qu'il occupait au collége de Fortet que les premiers ligueurs tinrent leur assemblée en 1585, et dès lors le pacifique docteur de Reims devint une trompette de sédition, suivant l'expression de Bayle. Dans la fameuse journée des barricades, dont les suites furent si fatales à l'autorité du roi Henri III, il fit sonner le tocsin de son église. Sa langue comme sa plume était au service des ligueurs, et toutes deux étaient infatigables. Son érudition lui fut une arme puissante contre la cour. Dans une allégorie transparente, il écrivit, en 1588, contre le duc d'Épernon une satire intitulée : *Histoire tragique et mémorable de Gaverston, ancien mignon d'E-*

douard II. L'année suivante parut son traité *de Justa Henrici III abdicatione e Francorum regno*, Paris 1589, in-8°. Dans cet ouvrage, écrit avec une grande amertume, il faut remarquer les deux derniers chapitres que l'auteur ajouta dès qu'il eut appris la mort de Henri III, l'un pour exalter jusqu'aux nues le meurtrier de ce prince, l'autre pour faire l'éloge du duc de Mayenne. Ses fureurs durant la ligue lui ont mérité les sarcasmes des auteurs de la satire Ménippée. Il prononça et rédigea, pendant les derniers jours de la résistance de Paris, ses *Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon*. L'entrée de ce prince dans la capitale mit seule un terme à ses prédications, mais non pas à son fanatisme. Ses sermons furent brûlés en place publique par la main du bourreau. Porté lui-même sur la liste des plus fougueux ligueurs, dont le supplice fut jugé nécessaire à la tranquillité publique, il fut obligé de s'enfuir hors du royaume, et quelque temps après, lorsqu'il tenta d'y rentrer, il fut arrêté par les ordres du procureur général, et ne dut son salut qu'à la clémence de Henri IV. Au lieu d'être désarmé il n'en lança pas moins de Tournai, où il se réfugia après avoir recouvré sa liberté, de nouvelles invectives contre le roi. Il mourut enfin en 1646. Sans avoir une grande importance littéraire, Boucher ne doit pas être oublié; il fut l'un des auteurs les plus féconds de la littérature pamphlétaire, alors si répandue et si puissante en France. Son style est pénible et généralement boursouflé; son érudition est pédantesque : mais ses invectives, ses calomnies, sont autant de traits caractéristiques de l'époque : elles tirent toute leur valeur de l'intérêt historique qu'elles présentent.

Boucher (Pierre), gouverneur des trois rivières, est auteur d'une *Histoire véritable et naturelle des mœurs et des productions de la nouvelle France*, dite *Canada*, Paris, 1665, in-12. On ne connaît ni la date de sa mort, ni celle de sa naissance.

Boucher-Beauvais (Jean) a publié un *Abrégé historique et chronologique de la ville de la Rochelle*, 1673, in-8°.

Boucher-de-Crevecœur (Jules-Armand-Guillaume), botaniste distingué, et membre correspondant de l'Institut, est né à Paray-le-Monial, le 26 juillet 1757. Il a publié, en 1803, une *Flore d'Abbeville*, qui contient de précieux renseignements pour l'histoire naturelle du département de la Somme. L'amour des lettres est héréditaire dans la famille de M. Boucher-de-Crevecœur. L'aîné de ses fils, M. *Jacques* Boucher-de-Perthes, né à Rethel en 1788, et qui lui a succédé dans ses fonctions de directeur des douanes à Abbeville, est un littérateur très-fécond et très-distingué; le second, M. *Étienne* Boucher-de-Crevecœur, né aussi à Rethel en 1791, a publié, sous le titre de *Souvenirs du pays Basque*, in-8°, 1830, un curieux voyage dans les Pyrénées.

Boucher de la Richerie (Gilles), littérateur, naquit à Saint-Germain en Laye, en 1733, fut successivement avocat au parlement de Paris, membre du directoire du département de Seine-et-Marne, et juge au tribunal de cassation, fonctions qu'il exerça depuis 1791 jusqu'au 18 fructidor, époque où il s'en démit pour rentrer dans la vie privée. Ses nombreux ouvrages, qui roulent, pour la plupart, sur des questions d'histoire littéraire, sont remarquables par un style correct et par une grande érudition. — René Boucher, frère de Boucher de la Richerie, procureur au Châtelet de Paris, remplaça Pétion, comme maire de cette grande cité, jusqu'à l'élection de son successeur. Au 13 vendemiaire an IV, il présida la section de l'Ouest, et fut condamné à mort pour avoir signé l'ordre de marcher sur la Convention; mais il échappa à cette condamnation et fut amnistié quelque temps après. Il est mort à Paris, en 1811.

Boucher Saint-Sauveur (Antoine), né à Paris le 21 juin 1723, s'était établi à Paris, après avoir été successivement capitaine de cavalerie

au service d'Espagne, maître particulier des eaux et forêts en Touraine, lorsque, après le 10 août 1792, il fut nommé député à la Convention nationale par le département de Paris. Il se rangea d'abord parmi les montagnards et vota la mort de Louis XVI. Nommé membre du comité de sûreté générale en février 1793, il donna sa démission peu de jours après, fit placarder sur les murs de Paris les motifs de sa retraite. Après le 9 thermidor, il contribua à faire mettre en liberté un grand nombre de citoyens incarcérés comme suspects, et se distingua par sa modération. A l'époque de la formation des Conseils, il fut élu par le département d'Indre-et-Loire, au Conseil des Anciens, dont le tirage au sort le fit sortir une année après. Rendu à la vie privée et ayant perdu sa fortune par la révolution, il fut nommé par le Directoire, lors du rétablissement de la loterie, inspecteur dans cette administration. Il est mort à Bruxelles, chez son fils, en 1805.

Boucherat (Louis), né à Paris en 1616, avait été successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant de Guienne, de Languedoc, de Picardie, de Champagne, conseiller d'État, trois fois commissaire du roi aux états de Languedoc, et dix fois aux états de Bretagne. Il venait d'être appelé par Colbert au conseil royal des finances établi en 1667, lorsqu'il succéda, en 1685, au chancelier de France le Tellier. Louis XIV lui annonça, en ces termes, sa nomination : « La place « de chancelier est le prix de vos longs « services; ce n'est pas une grâce, c'est « une récompense. Elle n'eût pas été « pour vous, si tout autre l'eût mieux « méritée. » Le Tellier avait signé, quelques jours avant sa mort, la révocation de l'édit de Nantes; son successeur fut chargé d'exécuter cette funeste mesure; il le fit avec une conviction qui peut excuser les rigueurs qu'il ordonna. Boucherat mourut à Paris, en 1699, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Bouchers. La corporation des bouchers de Paris était peut-être la plus ancienne de France. Elle avait conservé en grande partie l'organisation des corporations de l'ancienne Rome, et il est probable qu'elle s'était continuée sans interruption, depuis l'époque où Paris était le centre de la puissance romaine dans les Gaules, et qu'elle avait traversé, sans s'altérer sensiblement, les temps d'anarchie qui précédèrent et suivirent les invasions des barbares.

A Rome, sous les empereurs, un certain nombre de familles étaient chargées, sous le nom de *Boarii* ou *Pecuarii*, de fournir au peuple la viande dont il avait besoin. Elles formaient une corporation qui avait ses biens, ses magistrats et ses lois. Ces familles, une fois vouées à leurs fonctions, y demeuraient irrévocablement attachées et ne pouvaient plus les quitter. Les fils succédaient à leurs pères, et aucun privilége, aucune dignité ne pouvaient les en dispenser; il existe même, dans le Code théodosien, une disposition qui déclare nulles toutes les lettres que la faveur eût pu arracher dans ce but à l'empereur.

Tel est à peu près l'état où l'on trouve la corporation des bouchers de Paris, à l'époque où elle commence à paraître dans les actes publics. « Il y avait, dit Lamarre (*), de temps immémorial, un certain nombre de familles chargées du soin d'acheter les bestiaux, d'en avoir toujours une provision suffisante pour la subsistance de la ville, et d'en débiter les chairs dans les boucheries. Ces familles composaient une espèce de corps ou société; elles n'admettaient avec elles, dans ce commerce, aucun étranger; les enfants y succédaient à leurs parents : mais comme les biens qu'elles possédaient en commun étaient destinés à un emploi des plus laborieux, les seuls mâles en étaient mis en possession, à l'exclusion des filles; d'où il arriva que par une espèce de substitution, les familles qui ne laissaient aucuns hoirs en lignes masculines, n'avaient plus de part à la société et que leurs droits étaient dévolus aux autres.

« Ces familles élisaient entre elles un chef, sous le nom de *maître des*

(*) Traité de police, t. II, p. 1203.

bouchers. Celui qui était pourvu de cet office en jouissait sa vie durant, et il n'était destituable qu'en cas de prévarication. Ce maître des bouchers décidait toutes les contestations qui naissaient entre eux concernant leur profession ou l'administration de leurs biens communs. Ils élisaient aussi un procureur d'office et un greffier, et les appellations de ce petit tribunal étaient relevées devant le prévôt de Paris, et jugées aux audiences de police de ce magistrat. »

Dans l'origine, la plupart des communautés d'artisans étaient gouvernées par des chefs de leur choix, au tribunal desquels devaient être portées les contestations qui pouvaient s'élever entre leurs membres. Mais les rois comprirent bientôt l'importance de ces juridictions, et ils se hâtèrent de les inféoder en faveur des grands officiers de leur couronne. Chacun de ces officiers eut alors pour vassaux les membres d'une ou de plusieurs corporations, auxquelles ils étaient chargés de donner des juges. Dans la suite, toutes ces petites justices furent réunies au tribunal du prévôt de Paris. Les bouchers furent longtemps presque seuls exceptés de cette mesure. Ils ne furent point infeodés, et ce fut seulement en 1673 que leur justice particulière fut réunie au Châtelet.

Mais ces priviléges n'appartenaient pas indifféremment à tous les bouchers de Paris. Ceux-là seuls faisaient partie de la corporation, qui occupaient les étaux de la *grande boucherie*. Cette boucherie, établie d'abord sur la place du Parvis Notre-Dame, avait ensuite été transportée, lorsque Paris s'était étendu sur la rive droite de la Seine, près du Châtelet, à l'endroit où la tour Saint-Jacques la Boucherie perpétue encore le souvenir de son voisinage. La boucherie du Parvis, ainsi abandonnée, fut donnée, par Philippe-Auguste, en 1222, à l'évêque de Paris, qui y établit des bouchers de son choix.

D'un autre côté, des bouchers étrangers à l'ancienne corporation s'étaient également établis dans les environs du Châtelet ; leur voisinage inquiéta les anciens bouchers, qui, après de longs débats, dont le but était de forcer les nouveaux venus à abandonner une profession dont ils croyaient que le monopole leur appartenait, finirent cependant par traiter avec eux, acquirent leurs étaux, qu'ils réunirent aux leurs, et construisirent, pour abriter tous ces étaux, un vaste bâtiment, qui prit alors le nom déjà indiqué plus haut, de Grande Boucherie. Les actes dressés à l'occasion de cette transaction nous apprennent que les familles qui composaient alors la corporation étaient au nombre de dix-neuf.

Cependant, Paris s'agrandissant vers le nord, l'est et le midi, la Grande Boucherie et celle du Parvis furent bientôt à une trop grande distance des extrémités, et l'on éprouva le besoin de multiplier les étaux. Les templiers furent les premiers qui essayèrent d'en établir dans le voisinage du Temple. Mais cette tentative excita les réclamations des propriétaires de la Grande Boucherie; une contestation s'ensuivit, et, pour la terminer, il ne fallut rien moins qu'une charte du roi Philippe le Hardi. Cette charte donna gain de cause aux templiers, mais en même temps elle reconnut et confirma les priviléges de la communauté. Nous croyons devoir en citer le passage suivant : « Les anciens « bouchers prétendoient, y est-il dit, « qu'ils avoient, et que leurs prédé- « cesseurs avoient eu la faculté, pour « ainsi dire, de faire et de constituer « bouchers à l'effet de couper et de « débiter des viandes pour toute la « ville, les fils des bouchers existans, « sous notre autorité et avec notre « consentement, sans qu'aucune autre « personne dans la ville et dans ses « dépendances, ait la permission de « faire des bouchers, ou d'élever une « boucherie pour la ville de Paris et « les faubourgs, à l'exception de ceux « qui ont des boucheries depuis un « temps immémorial. » La charte se termine ensuite par ce passage remarquable : « En faisant cette concession « au Temple, nous n'entendons point « qu'il soit porté aucun préjudice à

« nos bouchers et à leur communauté, ni à leurs usages, coutumes, « priviléges et franchises; nous voulons au contraire que ces priviléges, usages, coutumes et franchises « demeurent dans toute leur vigueur (*). »

On voit qu'en autorisant l'établissement de nouveaux étaux le roi reconnaissait à la corporation qui était propriétaire de la Grande Boucherie, une supériorité bien réelle sur tous les autres bouchers, qui ne pouvaient ouvrir leurs étaux sans son assentiment. Ces priviléges furent confirmés de nouveau, en 1361, à l'occasion de l'établissement de la Boucherie de la Montagne, et les religieux de Saint-Germain des Prés furent obligés de s'y soumettre, lorsqu'ils fondèrent la leur, en 1370, dans l'endroit où se trouve maintenant la rue des Boucheries-Saint-Germain.

Tel était l'état de la corporation des bouchers, au commencement du quinzième siècle. On sait par quels désordres fut signalé le règne funeste du malheureux Charles VI. Deux partis, les Armagnacs et les Bourguignons se disputaient le pouvoir. Le parti des Bourguignons, qui s'appuyait sur le peuple, trouva de puissants auxiliaires dans la corporation des bouchers. Caboche, boucher du parvis Notre-Dame, devint même le chef du peuple parisien, et l'allié le plus utile du duc de Bourgogne. Les Bourguignons dominaient alors dans Paris, d'où ils avaient chassé les Armagnacs; mais ceux-ci parvinrent bientôt à rentrer dans la capitale, et ils n'y furent pas plutôt établis, qu'ils se livrèrent à de violentes réactions : les chefs du parti bourguignon, dont ils purent s'emparer, furent mis à mort, et pour punir les bouchers de l'appui qu'ils leur avaient prêté, des lettres du roi, en date du 13 mai 1416, abolirent tous les priviléges de l'ancienne corporation de la Grande Boucherie, ordonnèrent que tous les bouchers de Paris ne composeraient plus désormais qu'une seule communauté qui serait régie comme les autres arts et métiers, par des statuts donnés par le roi; enfin que la Grande Boucherie et celle du parvis Notre-Dame seraient immédiatement démolies. Les prescriptions de ces lettres furent exécutées sans délai; mais deux ans après, les Bourguignons redevinrent les plus forts, et de nouvelles lettres du roi, en ordonnant la reconstruction de la Grande Boucherie, rétablirent, avec tous ses priviléges, l'ancienne corporation à qui elle avait appartenu. Les bouchers du parvis Notre-Dame furent moins heureux, et il paraît qu'on ne leur rendit pas leurs étaux, car il n'en est plus fait mention depuis cette époque. (Voyez ARMAGNACS, BOURGOGNE (ducs de), art. *Jean sans Peur*, et CABOCHE.)

Nous avons vu que les filles ne succédaient point aux droits de leur père, dans la propriété de la Grande Boucherie. Cette disposition des statuts avait fini par exclure de la communauté un grand nombre de familles, et celles qui restaient avaient vu leurs revenus augmenter en proportion de la diminution de leur nombre. Elles se trouvèrent bientôt trop riches pour continuer la pénible profession de leurs ancêtres; elles abandonnèrent, pour la plupart, cette profession, et se contentèrent de louer leurs étaux à de simples compagnons. Mais le parlement ne fut pas plutôt informé de cet état de choses, qu'il rendit, en 1465, un arrêt qui les condamna à occuper eux-mêmes leurs étaux, ou à les faire desservir par leurs gens ou serviteurs, à peine de confiscation de ces étaux.

Cet arrêt fut-il rigoureusement exécuté? il y a lieu de croire le contraire, puisqu'en 1540, le procureur général se plaignit de nouveau du même abus, non-seulement à l'égard de la Grande Boucherie, mais aussi à l'égard de toutes les autres boucheries de Paris. Le parlement se contenta cette fois de régulariser un état de choses qu'il ne

(*) Ordonnances des rois de France, t. III, charte de Philippe de l'an 1282.

pouvait plus empêcher; il fixa un maximum pour le loyer des étaux, et décida qu'un conseiller présiderait chaque année à leur location.

De fait, l'ancienne corporation de la Grande Boucherie n'existait plus, depuis que les propriétaires n'occupaient plus en personne leurs étaux; l'arrêt dont nous venons de parler, acheva de l'anéantir. En effet, il n'y eut plus dès lors aucune différence entre les propriétaires de cette boucherie, et ceux des autres boucheries de la ville; tous louaient également leurs étaux, et leurs locataires étaient également libres et affranchis de toute juridiction. Cette indépendance absolue ne pouvait durer longtemps, à une époque où aucune branche de l'industrie n'était abandonnée aux chances de la concurrence. Les locataires ou compagnons bouchers sentirent eux-mêmes les inconvénients de cet état exceptionnel, et ils furent les premiers à demander au roi des statuts qui leur furent en effet accordés par lettres patentes du mois de février 1587.

En vertu de ces lettres patentes, « tous les bouchers de la ville de Paris furent réunis en une seule et unique communauté, gouvernée par quatre jurés, dont la principale fonction consistait à visiter toutes les bêtes qui étaient amenées, tuées et exposées en vente dans la capitale, de façon qu'il n'y fût vendu aucune viande de bête morte ni malade, ou ayant été nourrie ès maisons d'*huiliers*, *barbiers*, ou *maladeries*, sous peine de dix écus d'amende, auquel cas ladite viande devait être jetée aux champs ou à la rivière. » Nous ne transcrirons point ici les autres dispositions de ces statuts, qui ne cessèrent d'être observés qu'en 1789. Nous citerons seulement, parmi les additions qui y furent faites à différentes époques, celle en vertu de laquelle les bouchers ne pouvaient être arrêtés pour dettes la veille ni le jour des marchés de Sceaux et Poissy. Enfin, nous mentionnerons les *caisses* établies dans ces deux villes, pour fournir à ces industriels les moyens d'acquérir plus facilement les bestiaux nécessaires à l'approvisionnement de Paris (*). Au moment où la corporation fut abolie, on ne pouvait arriver à la maîtrise qu'après trois ans d'apprentissage, et autant d'années de compagnonage. Le prix du brevet était de deux cent deux livres, celui de la maîtrise de quinze cents livres.

Bouches-de-l'Elbe (département des). Ce département, formé d'une partie de la basse Saxe, était borné au nord par le Holstein, à l'est et au sud-est par le royaume de Westphalie, à l'ouest et au sud-ouest par le département des Bouches-du-Weser. Il avait pour chef-lieu Hambourg, et formait quatre arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Hambourg, Lubeck, Lunebourg, Stade. Sa population était de trois cent soixante-treize mille habitants. Enlevé à la France en 1814, il constitue aujourd'hui les républiques de Hambourg, de Lubeck, et le nord-est du royaume de Hanovre.

Bouches-de-l'Escaut (département des). Ce département, formé de la Zélande, était borné au nord par le département des Bouches-de-la-Meuse; à l'est, par le département des Deux-Nèthes; au sud, par le département de l'Escaut; et à l'ouest par la mer du Nord. Il était formé de plusieurs îles, entre autres de celle de Walcheren, avait pour chef-lieu Middelbourg, et était divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Middelbourg, Gois et Zierickzée. Sa superficie était de soixante-douze lieues carrées, et sa population de soixante-quatorze mille habitants. Ce département, enlevé à la France en 1814, forme aujourd'hui la province de Zélande dans la monarchie néerlandaise.

Bouches-de-la-Meuse (département des). Ce département, formé de

(*) Le lecteur trouvera à l'article Caisse de Poissy, des détails plus étendus sur cette utile institution, qui subsiste encore aujourd'hui.

la Hollande méridionale, était borné au nord et au nord-est par le département du Zuiderzée, à l'est par le département de l'Yssel-Supérieur, au sud par les départements des Deux-Nèthes et des Bouches-de-l'Escaut, à l'ouest par la mer du Nord. Il avait pour chef-lieu la Haye, et était divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux étaient la Haye, Dordrecht, Rotterdam, et Middelharnis dans l'île de Fiakkée. La France perdit en 1814 ce département, qui forme aujourd'hui dans la monarchie néerlandaise la province de Hollande méridionale.

Bouches-du-Rhin (département des), formé du Brabant hollandais, et borné au nord par l'Yssel-Supérieur, à l'est par les départements de la Roër et de la Meuse-Inferieure, au sud par la Meuse-Inférieure, et à l'ouest par les Deux-Nèthes. Il était divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Bois-le-Duc, résidence du préfet, Eindhoven et Nimègue. Ce département, enlevé à la France en 1814, fait aujourd'hui partie du royaume de Belgique.

Bouches-du-Rhône (département des). Ce département doit son nom aux embouchures par lesquelles le Rhône se jette dans la Méditerranée. Ces embouchures ont souvent changé de nombre et de direction; c'est ce que prouve la diversité des opinions des anciens à leur égard. En effet, Polybe en compte deux; Pline et Artémidore trois; Timée cinq; d'autres, suivant Strabon, portaient ce nombre à sept. Ces embouchures s'appellent aujourd'hui *graces* en provençal, et *gras* en languedocien. On en compte encore sept, qui portent les noms de *gras Rhodanet* (branche occidentale du fleuve), et gras de *Foz*, de *Fer*, de la *Brigue*, de *Periche*, du *Midi* et du *Sauzet*. Les six derniers sont des subdivisions de la branche orientale.

Le département des Bouches-du-Rhône est borné au nord par le département de Vaucluse, à l'est par le département du Var, au sud par la Méditerranée, et à l'ouest par le département du Gard. Sa superficie est de 6091,60 kilomètres carrés, et sa population de 362,325 habitants. Il est divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux sont Marseille, Aix et Tarascon. C'est à Marseille que se trouve la préfecture. Ce département est compris dans l'archevêché d'Aix; il dépend de la huitième division militaire, de la seizième conservation forestière, et ressortit à la cour royale d'Aix. Il paie 2,731,405 fr. de contributions directes, sur un revenu foncier de 23,588,000 fr., et envoie six députés à la chambre. Les hommes les plus remarquables nés dans ce département sont l'abbé Barthélemy, Brueys; les érudits Cary, Gibert, Ménard; l'ingénieur Adam de Crapone; le généalogiste d'Hozier, Honoré d'Urfé, Dumarsais, Vauvenargues, Mascaron, Massillon, Mirabeau, Nostradamus; les amiraux Suffren et Forbin; le voyageur d'Entrecasteaux; les botanistes Adanson, Tournefort et Plumier; le sculpteur Puget; le peintre J.-B. Van Loo, etc., et parmi les contemporains, MM. de Pastoret, Eyriès, Thiers, Mignet, Barthélemy, Méry, Capefigue, Amédée Pichot, Reynaud, le comte de Forbin, etc. A cette liste on peut encore ajouter le Romain Pétrone.

Bouches-du-Weser (département des), formé d'une partie de la basse Saxe, était borné au nord par la mer du Nord, à l'est par le département des Bouches-de-l'Elbe, au sud par le royaume de Westphalie, et à l'est par les départements de l'Ems-Supérieur et de l'Ems-Oriental. Il était divisé en quatre arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Brême, qui possédait la préfecture, Bremerlehe, Nienbourg et Oldenbourg. Repris par les alliés en 1814, il forme aujourd'hui la république de Brême et une partie du duché d'Oldenbourg et du royaume de Hanovre.

Bouches-de-l'Yssel (département des). Ce département, formé de la province hollandaise d'Over-Yssel, était borné au nord par les départements de la Frise et de l'Ems-Occidental, à l'est par le département de la Lippe, au sud par le département de l'Yssel-

Supérieur, et à l'ouest par le golfe du Zuiderzée. Il était divisé en trois arrondissements, dont les chefs-lieux étaient Zwol, chef-lieu du département, Almeloo et Deventer. Depuis 1814, ce département appartient à la Hollande.

Bouchet (le), seigneurie de l'Ile-de-France (aujourd'hui département de Seine-et-Oise), érigée en marquisat en faveur du célèbre Duquesne.

Bouchet (Claude-Antoine) naquit le 17 février 1785, à Lyon, où son père, élève et pensionnaire de Desault, exerçait avec distinction la médecine. A l'âge de quatorze ans il entra à l'école vétérinaire, dont il fut l'un des élèves les plus distingués, et suivit en même temps les cours de l'Hôtel-Dieu, où il obtint, après trois années d'études anatomiques, la première place au concours d'internat. A dix-sept ans, il alla continuer, à Paris, ses études médicales. Il n'avait pas vingt et un ans lorsqu'il apprit que le concours pour la place de chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon allait s'ouvrir. Il s'y présenta avec une assurance qui n'était pas de la présomption, car il s'était préparé, par de graves et sérieuses études, au combat scientifique qu'il allait soutenir. Jamais triomphe ne fut aussi complet que le sien. Cependant il sut faire excuser sa supériorité par une modestie réelle, et par cette douce affabilité dont le véritable savoir est toujours accompagné. Le 1er janvier 1812, il prit possession des fonctions qu'il venait de conquérir ainsi, et, à peine installé, il apporta dans sa pratique de précieuses améliorations. Le premier, il introduisit dans la chirurgie la méthode de réunion par première intention après les amputations, méthode adoptée depuis par tous les chirurgiens. Il inventa la gouttière brisée pour les tumeurs blanches du genou, ainsi qu'un instrument pour exciser les tubercules cancéreux dans les parties profondes. Bouchet était doué d'une adresse et d'une dextérité extrêmement remarquables. Bornés par l'espace, nous ne pouvons le suivre dans les nombreux travaux d'hôpital qui lui acquirent une réputation si brillante et à la fois si méritée. Nous citerons cependant une de ces opérations capitales qui, par la nouveauté, la hardiesse, le génie de leur conception, placèrent le chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon au plus haut rang de la chirurgie française. Un Espagnol se présenta dans son service, affecté d'un anévrisme de l'artère crurale à la région de l'aine. Il n'y avait qu'une seule chance de sauver le malade; c'était de faire la ligature de l'artère iliaque primitive : cette opération n'avait été pratiquée qu'une fois par Astley Cooper, et la malade en était morte. Cet exemple ne découragea pas Bouchet, qui pratiqua cette opération et réussit.

En 1814, lorsque Lyon tomba au pouvoir des Autrichiens, Bouchet fit sortir de l'hôpital dix-huit soldats français, après leur avoir donné des habits d'artisans, et les empêcha ainsi de devenir prisonniers des Autrichiens. Cet acte de patriotique bienfaisance ne fut pas le seul de sa vie. Ce fut le même sentiment qui l'engagea à refuser la décoration que le comte hongrois Smideck lui offrit au nom de l'empereur d'Autriche, en récompense des soins qu'il avait donnés, en 1814 et 1815, aux blessés des armées alliées. C'est aussi par amour pour sa ville natale qu'il refusa la place de médecin de l'empereur que Napoléon lui avait fait offrir.

Enfin, à cinquante-quatre ans, Bouchet termina une vie si bien remplie; il mourut le 25 novembre 1839, ne laissant pas la fortune qu'auraient pu lui assurer ses longs et honorables travaux : sa bienfaisance ne lui avait pas permis d'amasser.

Bouchet (Guillaume), né à Poitiers, en 1526, fut libraire dans cette ville et devint prévôt des marchands. Sa vie, qui se passa dans sa boutique et dans le conseil des prud'hommes, n'est pas connue; mais il a laissé un livre qui peut figurer auprès du *Cymbalum* de Desperriers et du *Moyen de parvenir* de Beroald. Bouchet plus d'une fois cite Panurge et Pentagruel,

Digitized by Google

et en effet les interlocuteurs de ses *Sérées* sont bien des élèves de Rabelais. Les *Sérées* sont des entretiens à l'usage des personnes qui veulent agréablement passer les loisirs de l'après-dîner. Il y en a pour tous les goûts; « car j'aime aussi bien, dit « l'auteur, choses de risées, que les « plus doctes et les plus sérieuses. » « Ces entretiens, ajoute-t-il encore, « seront profitables à toute personne « mélancolique et joviale. » Du reste, il garantit au lecteur, foi de marchand, « qu'il a garni son livre des meilleures « étoffes qu'il eût en sa boutique. » Il est fâcheux que bien souvent ses étoffes portent des dessins d'une obscénité révoltante. La pudeur n'y est guère plus respectée par les femmes que par les hommes. Peut-être faut-il s'en prendre à l'époque elle-même, dont le cynisme est étalé non-seulement dans des livres, mais encore gravé sur bien des médailles. Puis, à côté de ces quolibets grossiers, de ces plaisanteries indécentes, se trouvent çà et là quelques détails curieux d'érudition. Après une plaisanterie de mauvais goût, on est tout étonné de rencontrer les graves noms d'Hésiode, de Périclès, de Démosthène, de Cicéron. C'est bien là l'esprit plaisant et sérieux à la fois du seizième siècle. Cette peinture de mœurs est, sans contredit, le plus grand mérite de *Sérées*. Autrement, Bouchet n'avait pas le droit, quoi qu'il en ait dit, de se promettre la postérité. Il y a de l'abondance et de la gaieté dans ses dialogues; mais cette gaieté est travaillée, étudiée; mais cette abondance dégénère en un bavardage fatigant; enfin, le désordre de ses pensées est beaucoup plus un défaut réel de composition que l'imitation adroite des détours capricieux de la conversation. Bouchet mourut fort âgé, en 1606.

Bouchet (Jean), né à Poitiers, en 1476, montra de bonne heure un vif amour pour la poésie; et, au milieu des embarras d'une charge de procureur, il ne cessa pas de faire des vers, et il en fit de nombreux. Poëte dès vingt ans (car il présenta, en 1496, quelques productions à Charles VIII), il composa jusqu'à 1550, où il mourut, une foule d'ouvrages aujourd'hui oubliés, mais qui obtinrent alors un brillant succès, et méritent une place dans l'histoire de la littérature, parce qu'elles marquent un progrès dans la versification. Bouchet astreignit le premier ses compositions à un mélange alternatif de rimes masculines et féminines. Ce fut, du reste, la seule innovation qu'il introduisit, et il se traîna sur les traces des poëtes allégoriques et érotiques qui l'avaient précédé. Les titres de ses poésies sont : *le Regnard traversant les voies périlleuses des folles fiances du monde*, où l'on veut voir, à tort, une traduction de l'ouvrage de Brandt, *de Spectaculo conflictuque vulpium*; le *Chapelet des princes*; le *Triomphe de la noble et amoureuse dame en l'art d'honnêtement aimer*; la *Fleur et le Triomphe de cent cinq rondeaux*; l'*Amoureux transy*, et les *Jugements poëtics de l'honneur féminin*. Dans quelques-unes de ses pièces, il mêle les vers et la prose : à ce genre bâtard se rattache le *Panégyrique du chevalier sans reproche*, *Louis de la Trémouille*. Cette pièce se recommande par l'intérêt que présentent quelques détails historiques. Du reste, Bouchet fut historien; il écrivit l'*Histoire et les chroniques de Clotaire*; les *Anciennes et les modernes généalogies des anciens rois de France*; enfin, les *Annales d'Aquitaine et Antiquités du Poitou*. Dans ces ouvrages, où se trouvent tant d'erreurs, où se croisent bien des assertions qui prouvent la naïveté de l'auteur et sa bonne foi, beaucoup plus que son goût, témoin le passage où il fait venir les Poitevins de je ne sais quelle colonie troyenne, on rencontre aussi des détails curieux et positifs qu'on peut lire avec profit. Bouchet, dans ses poésies, nous apparaît comme un homme de bien; ses histoires nous font voir en lui un homme crédule, mais sincère ennemi de tout ce qui n'est pas vrai; qui peut se tromper, mais ne ment pas. C'était, de plus, un homme instruit, et la variété de ses connaissances se montre surtout dans

ses *Épîtres morales et familières*. Son style, en général, ne manque pas d'énergie; mais du reste il a tous les défauts de l'époque, la prolixité, l'absence de méthode, et quelquefois l'affectation.

Bouchet (Jean du), né en 1599, mort en 1684, est auteur des ouvrages suivants : *Véritable origine de la seconde et troisième lignées de la maison de France*, Paris, 1646 et 61, in-fol.; *Histoire généalogique de la maison de Courtenay*, Paris, 1661, in-fol.; *Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Coligny*, Paris, 1662, in-fol.; *Table généalogique des comtes d'Auvergne*, 1665, in-fol.; *Table généalogique des anciens vicomtes de la Marche*, Paris, 1682, in-folio; enfin, une édition avec des notes et des additions de l'*Histoire de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier*, par Coustureau, Rouen, 1642, in-4°. Tous ces ouvrages sont précieux à cause des recherches qu'ils contiennent, et des pieces nombreuses qu'on y trouve.

Bouchetel ou **Bochetel** (Guillaume), né dans la province de Berry, secrétaire du roi François Ier, fut chargé par ce prince, et par Henri II, de plusieurs missions importantes; il mourut en 1558. On lui a attribué l'*Ordre et forme de l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche en la ville de Paris, et de son sacre et couronnement à Saint-Denis*, le 5 mars 1510. Cet ouvrage a été publié en 1532.

Bouchotte (*) (Jean-Baptiste-Noël) naquit à Metz en 1754. Entré, à l'âge de seize ans, dans la carrière militaire, il était lentement arrivé au grade de capitaine de cavalerie lorsque la révolution éclata. Il ne tarda pas à être élevé au grade de colonel. La réputation d'ordre, de probité et de désintéressement qu'il s'était acquise, appelait déjà l'attention sur lui. Après la trahison de Dumouriez et de son état-major, il se signala de nouveau en empêchant la ville de Courtrai de tomber au pouvoir des Autrichiens dont les traîtres guidaient les drapeaux. Cet éminent service fut apprécié par la Convention; et, dans la séance du 4 avril 1793, elle l'appela par un vote *unanime* à remplacer, comme ministre de la guerre, Beurnonville, que Dumouriez venait de livrer à l'ennemi.

Jamais administration de la guerre ne fut aux prises avec des circonstances plus solennelles et plus périlleuses. Tous les services étaient désorganisés; on manquait d'armes et de munitions; les frontières étaient entamées sur tous les points; l'insurrection de la Vendée menaçait de déborder la France : Bouchotte, par son zèle, par son activité, aida puissamment le comité de salut public à improviser, organiser et approvisionner nos armées; et c'est le nom modeste de Bouchotte qu'on lisait au bas des promotions accordées à des noms illustres : Masséna, Kléber, Moreau, Dugommier, Marceau, Augereau, Lefèvre, Pérignon, Serrurier, Desaix, Abatucci, Bernadotte, Bonaparte lui-même, et plus de quatre-vingts généraux, dont la plupart occupent une place si brillante dans les fastes militaires. C'est dans les situations difficiles que s'éprouvent la capacité et le courage : Bouchotte conserva le ministère de la guerre au milieu des circonstances les plus graves où jamais nation se soit trouvée; il l'exerça avec fermeté, prudence et dévouement, un an entier, jusqu'au 1er avril 1794, époque à laquelle, dans le but de concentrer davantage l'action gouvernementale, les différents ministères furent supprimés, et remplacés par des commissions exécutives.

Bouchotte avait pris une part trop active à la grande lutte de 1793, pour ne pas devenir l'objet de la haine et de la calomnie. Les accusations contradictoires auxquelles il fut en butte peuvent faire juger de la justice de ses ennemis. Pendant la terreur, Bouchotte fut accusé d'avoir fait crier : *Vive le roi*, et de favoriser la contre-révolution. Plus tard, après le 9 ther-

(*) Cet article est extrait de la notice nécrologique publiée sur ce grand citoyen, dans le *National*, numéro du 20 juin 1840.

midor, les réacteurs persécutèrent Bouchotte comme terroriste; il pouvait se consoler de partager cette infortune avec Carnot, Robert Lindet, Prieur, etc... Il fut arrêté, détenu pendant treize mois, et remis en liberté sur une lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel d'Eure-et-Loire : « Je fais observer, disait ce « magistrat, que nulle pièce à charge « ne m'est parvenue, et que je ne puis « mettre en jugement un citoyen con- « tre lequel il est impossible de baser « un acte d'accusation. » On poussa l'acharnement contre Bouchotte jusqu'à jeter des doutes sur sa probité, et à l'accuser d'être reliquataire de plusieurs centaines de millions envers l'État. Mais le désintéressement de Bouchotte se révélait par des faits trop éclatants pour que de pareilles accusations pussent porter atteinte à sa renommée. Colonel à son entrée au ministère, il quitta ses fonctions avec le même grade. Jamais ministre ne fit de plus nombreuses promotions d'officiers généraux et ne songea moins à lui-même.

Rendu à la vie privée, Bouchotte se retira à Metz, sa ville natale, et ses concitoyens purent juger, par la simplicité de sa vie et par la médiocrité de sa fortune, si, durant son ministère, il fut plus préoccupé du soin d'augmenter son patrimoine que de s'avancer dans la carrière militaire. Nous doutons que l'homme qui fut jugé digne par la Convention d'être à la tête de l'administration de la guerre, au moment des plus grands périls de la patrie, ait réuni les conditions de fortune exigées depuis pour être électeur. Bouchotte mourut à Metz, en 1840. Souvent persécuté, méconnu, oublié, il supporta tout avec la résignation d'un sage, et ne varia, à aucune époque de sa vie, dans son attachement aux principes de la révolution. Bouchotte a joué un rôle important au milieu de la génération forte et héroïque à laquelle nous devons notre civilisation et notre puissance. Il mérite d'avoir une place dans les souvenirs de la patrie.

Boucicaut. — Jean le Maingre Boucicaut naquit à Tours, en 1364. Son père, qui s'appelait aussi Jean le Maingre, fut le premier de la famille qui porta le nom de Boucicaut. Il était maréchal de France lorsqu'il fut choisi comme un des négociateurs du traité de Brétigny. Le jeune Boucicaut n'avait que trois ans au moment où son père mourut. Charles V, vers la fin de son règne, l'appela tout jeune encore pour le placer auprès de son fils, le dauphin, qui fut depuis Charles VI. Il était âgé de douze ans à peine lorsqu'il fit sa première campagne. Le duc de Bourbon lui donna des armes et l'emmena à sa suite en Normandie où il allait faire la guerre aux Anglais. Il servit alors sous Duguesclin, le duc de Bourbon et le duc de Bourgogne. Boucicaut, qui avait étudié autant qu'un jeune homme de bonne famille pouvait le faire à cette époque, employa les loisirs de la paix à composer des poésies légères. C'étaient des ballades, rondeaux ou virelets qu'il faisait pour Antoinette de Turenne, dame qu'il aimait éperdument et que plus tard il épousa. En 1382, il suivit le roi Charles VI en Flandre, et il assista à la bataille de Roscbecq. Dans cette bataille il poignarda, dit-on, de sa propre main, un ennemi qui se distinguait de tous les autres par sa force et sa haute stature. Sa passion pour les armes l'entraîna bientôt hors de France, et il alla au secours des chevaliers de l'ordre teutonique qui combattaient contre les barbares du Nord. Puis, il rentra dans son pays où il accompagna dans le Poitou et la Guienne le duc de Bourbon qui l'avait fait son lieutenant. Il se distingua alors dans plusieurs combats singuliers qu'il soutint contre des Anglais. Charles VI lui donna d'abord une compagnie de cent hommes d'armes, et le fit ensuite maréchal de France. Boucicaut n'avait que vingt-cinq ans. Dans l'année 1396, il fit partie de cette troupe de chevaliers français qui allaient défendre le roi de Hongrie contre les attaques du sultan Bajazet. Ses compa-

gnons, parmi lesquels se trouvait le comte de Nevers, qui fut depuis Jean sans Peur, duc de Bourgogne, le choisirent pour chef de l'expédition. Dans la désastreuse journée de Nicopolis, il devint prisonnier de Bajazet. Il se racheta, et contribua puissamment à rendre la liberté au comte de Nevers en réduisant, par ses habiles négociations, la somme qui devait servir de rançon à l'illustre prisonnier. En 1400, Boucicaut revint en Orient pour défendre, encore contre Bajazet, l'empire de Constantinople. Mais l'invasion de Tamerlan délivra l'empereur Manuel de son plus redoutable ennemi, et le maréchal rentra en France. Il arriva, vers cette époque, qu'après une longue série de dissensions la ville de Gênes se donna au roi Charles VI. En 1401, Boucicaut fut envoyé pour la gouverner. Son administration fut habile; il donna à Gênes la paix au dedans et la gloire au dehors; il assura son commerce par ses victoires sur les flottes vénitiennes et par la crainte qu'il inspira aux corsaires infidèles. Il était gouverneur de Gênes depuis dix ans lorsqu'il repassa les Alpes. En 1415, Boucicaut assista à la bataille d'Azincourt. Fait prisonnier, il fut conduit en Angleterre où il mourut en 1421. Son corps fut rapporté au lieu où il avait pris naissance et placé derrière le chœur de l'église de Saint-Martin de Tours.

Boucret (N.), général de division de l'armée républicaine, fut employé en 1793 dans la Vendée, et combattit à Autraim et à Angers. Le général Boucret commandait à Belle-Ile-en-Mer en 1795. L'amiral anglais Waren le somma de rendre la place, en l'assurant qu'il était autorisé, par Louis XVIII, à lui promettre protection et récompense, s'il voulait la livrer. *J'ai des vivres et de l'artillerie*, répondit-il; *plutôt que de remettre Belle-Ile je m'ensevelirai sous ses ruines*. Waren, frappé de cette réponse énergique, se retira. Le général Boucret, qui fit la campagne de 1799, en Italie, se trouvait, le 20 juin, avec douze cents hommes environ, dans Brescia. Les Autrichiens le forcèrent de capituler, et il fut fait prisonnier avec sa troupe. Nous ignorons ce que Boucret devint depuis cette époque.

Boudet (Antoine), né à Lyon, imprimeur-libraire à Paris, mort en 1789. On lui a attribué un *Recueil des sceaux du moyen âge, avec des éclaircissements*, publié en 1779, in-4°. Il fonda, en 1745, une nouvelle collection des *Affiches de Paris, des provinces et des pays étrangers*.

Boudeville, caporal à la 14e de ligne, né dans le département de Seine-et-Oise. L'armée française attendait sous les armes le choc d'une colonne ennemie, le 7 germinal an VII, quand un boulet vient emporter une cuisse à ce brave sous-officier : il tombe; mais bientôt, apercevant les troupes autrichiennes à peu de distance de nos rangs, il se redresse, fait deux décharges de son fusil, tue un porte-drapeau, et rend le dernier soupir.

Boudier-de-Villemert (Pierre-Joseph), avocat au parlement de Paris, a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont le plus estimé, *l'Ami des femmes*, 1758, in-12, a été traduit en plusieurs langues. Boudier est mort au commencement de ce siècle.

Boudière (François), soldat, né dans le département de la Charente-Inférieure, se jeta, pendant la bataille de Marengo, au milieu d'un parti de cavalerie, pour en arracher son officier, qu'il parvint à dégager, après avoir tué un hussard qui se disposait à le sabrer.

Boudot (Jean), imprimeur, qui s'est fait une sorte de célébrité en publiant en 1704 un *Dictionnaire latin-français*, qui a longtemps été en usage dans nos écoles. Ce n'était cependant qu'un abrégé d'un Dictionnaire manuscrit, en 14 vol. in-4°, composé par Jean-Nicolas Blondeau, inspecteur de l'imprimerie de Trévoux. Boudot mourut à Paris en 1706. — Son fils aîné, qui porta le même nom que lui, et exerça aussi la profession d'imprimeur, est connu comme un des plus

savants bibliographes du dix-septième siècle. — Son second fils, *l'abbé* Boudot (Pierre-Jean), fut aussi un bibliographe distingué, et rédigea avec l'abbé Sallier les catalogues de la bibliothèque du roi. Il publia en 1768, en société avec L. F. C. Marin, la *Bibliothèque du Théâtre-Français*, Dresde-Paris, 3 vol. in-8°, ouvrage longtemps attribué au duc de la Vallière. En 1755, il avait fait paraître un *Essai historique sur l'Aquitaine*, in-8° de trente-deux pages; et dix ans après, en 1765, un *Examen des objections faites à l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, in-8°. L'auteur de l'article qui lui est consacré dans la *Biographie universelle* lui attribue à tort l'ouvrage même du président Hénault. L'abbé Boudot mourut à Paris en 1771; il était né dans cette ville en 1689.

Boué (Jean-Baptiste), lieutenant au 57e régiment de ligne, né à Saint-Girons, Ariége. A l'affaire qui eut lieu le 20 décembre 1794, à Bagnol, un bataillon de la 57e demi-brigade ayant été obligé de céder à des forces supérieures, Boué, alors sergent, se jeta à la mer pour sauver le drapeau qu'il portait, et le mit en pièces pour qu'il ne tombât pas au pouvoir des Espagnols. Le 30 mai 1803, il fut récompensé par un sabre d'honneur. Parvenu au grade d'officier, Boué, qui était entré au service en 1792, a fait avec honneur toutes les guerres de la révolution, jusqu'en septembre 1813.

Bouelles, Bouilles ou Bouvelles, en latin *Bovillus* (Charles de), chanoine et professeur de théologie à Noyon, auteur de plusieurs ouvrages recherchés des curieux, pour leur singularité, était né à Sancourt, près Ham, Picardie, en 1470; il mourut à Noyon, vers 1553. Les plus curieux de ses ouvrages sont les suivants : *Liber de intellectu, de sensu, de nihilo; Ars oppositorum; De generatione; De sapiente; etc....* Paris, Henri Etienne, 1510, in-fol. *Commentarius in primordiale Evangelium Joannis; Vita Remundi eremitæ* (Raymond Lulle); *Philosophicæ et Historicæ epistolæ*, Paris, 1511 et 1514, in-4°. La Vie de Raymond Lulle contient des détails intéressants. *Proverbiorum vulgariorum libri tres*, Paris, 1531, in-8° : ce livre, où les proverbes sont en français, et leur explication en latin, est très-recherché. *Liber de differentia vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate*, Paris, Robert Etienne, 1533, in-4°.

Bourette de Blemur (Jacqueline), religieuse bénédictine de Caen, née dans cette ville, en 1618, morte en 1696, a publié *l'Année bénédictine, ou Vies des Saints de l'ordre de Saint-Benoît pour tous les jours de l'année*, 1667-73, 7 vol. in-4°, et plusieurs ouvrages ascétiques, assez remarquables sous le rapport du style.

Bouffarick (défilé de), situé au centre de l'outhan ou district de Beni-Khalil, sur la route d'Alger à Belida. On y arrive par le pont d'Oued el Kerma. Le maréchal de Bourmont, pendant son expédition de Belida, traversa le premier ce défilé, que de nombreux combats ont rendu depuis si célèbre.

Bouflers, terre et seigneurie dans le Beauvoisis, à 9 kilomètres de Beauvais, érigée en comté en 1640, en marquisat, puis en duché en 1695.

Bouflers (maison de). Cette ancienne famille, originaire de Picardie, remonte à *Bernard*, seigneur de Bouflers, Morlai et Campigneulles, qui vivait en 1133. Après lui nous citerons *Guillaume* de Morlai, seigneur de Bouflers, qui, en 1239, suivit, avec son fils *Henri*, le roi saint Louis à la croisade. *Guillaume* II, fils de Henri, accompagna, en 1266, Charles d'Anjou à la conquête de Naples, et se distingua à la bataille de Bénévent. Son petit-fils, *Aleaume* Ier, se signala à la bataille de Mons en Puelle, en 1304. *Aleaume* II, petit-fils d'Aleaume Ier, combattit courageusement les Anglais à Azincourt, où il fut fait prisonnier. Dans les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, la famille de Bouflers se prononça pour ces derniers. *David*, fils du précédent, se trouva dans l'armée qui assiégea Paris sous

les ordres de Jean sans Peur. *Pierre* II, son frère, fut député par le duc Philippe le Bon à Charles VII pour traiter de la paix qui fut conclue à Arras. Depuis cette époque, Pierre de Bouflers se montra l'un des plus zélés défenseurs de la France contre les Anglais, qu'il força de lever le siége de Dieppe, et auxquels il enleva Gerberoi en 1449. Il aida ensuite Charles VII à prendre Falaise et à soumettre toute la Normandie. Après l'expulsion des Anglais, il servit, comme vassal, les ducs de Bourgogne contre les Gantois (1453), et deux de ses fils périrent avec le Téméraire à la bataille de Nancy (1477). *Jacques* Ier, son fils, se distingua à la première bataille de Guinegate. *Adrien* Ier, fils de celui-ci, parut avec honneur dans toutes les batailles de son temps, et surtout à Pavie ; il avait commencé à servir en 1513 et mourut en 1585. Son fils, *Adrien* II, se distingua dans les guerres de religion : il se trouva aux journées de Saint-Denis, de Montcontour, d'Auneau, et pendant la ligue resta fidèle à Henri III et à Henri IV ; il mourut en 1622. Son frère *Louis* était surtout célèbre par sa force musculaire ; il enlevait de terre un cheval et le portait dans ses bras. Nul ne pouvait lutter contre lui. Il sautait tout armé sur son cheval sans se servir de l'étrier, et courait plus vite qu'un cheval d'Espagne. Ce vigoureux gentilhomme fut tué d'un coup d'arquebuse en 1563, à l'âge de 19 ans. *François* Ier, fils d'Adrien II, se trouva au siége de Casale et de Trèves, et mourut en 1670.

Louis-François, duc de Bouflers, son arrière-petit-fils, naquit le 10 janvier 1644. Il fit ses premières armes au siége de Marsal, 1663, sous le nom de chevalier de Bouflers, servit tour à tour sous Condé, Turenne, Créqui, Luxembourg et Catinat, prit part à l'expédition de Gigeri, en 1664 ; fit avec Turenne la campagne de 1672, eut, de l'aveu de ce grand homme, la meilleure part au gain de la bataille de Ensheim (1673), et se distingua dans toutes les campagnes d'Allemagne, depuis cette année jusqu'en 1678. C'est pendant le cours de ces campagnes qu'il obtint le grade de lieutenant général. De 1688 à 1697, il servit encore avec éclat sur le Rhin, dans les Pays-Bas, et acquit la réputation d'un habile tacticien. Il avait été fait maréchal de France en 1693. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il commanda, dans les Pays-Bas espagnols, l'armée de Flandre, arrêta les ennemis en remportant, en 1703, sur les Hollandais, la victoire d'Ekaren, se renferma à Lille, menacé par le prince Eugène, après la perte de la bataille d'Oudenarde, et fit toutes les dispositions nécessaires pour une vigoureuse défense. Cette place fut investie le 12 août ; il ne la rendit que le 25 octobre pour se renfermer dans la citadelle, où il se défendit jusqu'au 11 décembre. Cette héroïque défense valut au maréchal de Bouflers le titre de duc et pair. Peu après, il se trouva à la bataille de Malplaquet sous le maréchal de Villars. Il commanda l'aile droite où il fut vainqueur, et remplaça Villars après que celui-ci eut été blessé. Obligé de céder le champ de bataille, Bouflers fit une retraite admirable, pendant laquelle il enleva 30 drapeaux à l'ennemi. Ce fut son dernier exploit ; il mourut le 22 août 1711, à Fontainebleau, âgé de 68 ans.

Son fils, *Joseph-Marie*, duc de Bouflers, naquit en 1706. Il se distingua par ses talents militaires pendant les guerres du règne de Louis XV ; il était maréchal de camp à la retraite de Bohême et à la bataille de Dettingen. Devenu lieutenant général, il se trouva aux batailles de Fontenoi, de Raucoux, et fut ensuite chargé de commander les troupes que Louis XV envoyait au secours de la république de Gênes, attaquée par les Impériaux. Il mourut dans cette expédition le 2 juillet 1747.

Bouflers (Stanislas de), né à Lunéville en 1737. Il fut un des hommes d'esprit que goûta le plus la brillante et frivole société du dix-huitième siècle. Il avait été élevé à la cour que tenait en Lorraine le roi Stanislas, cet hôte aimable et bon des poëtes et des

philosophes à la mode. Sa mère, femme remarquable par sa beauté et son esprit, était la reine de cette cour si souvent célébrée par Voltaire. Le jeune de Bouflers fut le protégé de Stanislas, qui lui assura en Lorraine un bénéfice de quarante mille livres, madame de Bouflers ayant destiné, selon l'usage, son fils cadet à l'état ecclésiastique. C'était, de tous les états, celui auquel il était le moins propre. Il le prouva bien en composant, au séminaire Saint-Sulpice, son conte d'*Aline* ou *la reine de Golconde*, ouvrage d'un esprit vif et galant, et d'une imagination voluptueuse. Au reste, dans le temps où il vivait, une pareille fantaisie chez un séminariste n'était pas un scandale, et ne l'aurait pas empêché de rester dans l'église et d'y faire son chemin : mais il se dégoûta lui-même de cette profession. Il n'y tenait plus qu'à cause du bénéfice de quarante mille livres. Pour le conserver en quittant la robe, il se fit chevalier de Malte, et ayant endossé l'habit bleu de l'ordre, il alla faire la guerre dans la Hesse, en 1761. Dans la société de gentilshommes qui s'y trouvait réunie, il se distingua par sa belle humeur, ses folles plaisanteries, ses débauches et ses petits vers. Il se mit ensuite à voyager et courut par la Suisse et l'Allemagne, se livrant, à la faveur de l'incognito, à mille folies, courant après les belles et emportant de tous les lieux où il s'arrêtait, des lettres d'amour et des portraits qu'il avait dessinés lui-même. Car, pour parler le langage du temps, il maniait le crayon non moins que la lyre. Dans ses courses en Suisse, il vit Rousseau et s'arrêta quelque temps chez le vieux Voltaire, qui tourna pour lui en vers un de ses plus jolis compliments, et dont il grava le portrait à l'eau forte. En 1771, le chevalier retourna à l'armée : toujours ami du plaisir, toujours étourdi et prodigue, il acheva de dissiper son bien, et plusieurs années après, ses affaires étaient dans le plus mauvais état. Ce fut afin de pouvoir se tirer d'embarras, qu'il accepta la place de gouverneur du Sénégal. Les contrastes ne manquent pas dans cette vie. Voilà le brillant auteur de tant de madrigaux, le bel esprit fêté des plus élégants salons de l'époque, transporté sur une plage barbare et dirigeant une colonie. Il y avait plus d'une raison pour que Bouflers fût un mauvais gouverneur; mais il montra dans cet emploi beaucoup de zèle et d'intelligence administrative. Il s'honora par son humanité envers les esclaves, dont il délivra un grand nombre, et qu'il défendit contre la cruauté des traitants. Il forma des projets de voyages scientifiques dans l'intérieur de l'Afrique, et envoya au ministère des plans bien conçus dont l'exécution eût été féconde en heureux résultats. Cependant cet exil commençait à être insupportable au chevalier. Il fut rappelé en France et revint à Paris pour être reçu à l'Académie. On était en 1789. En voyant cette date, on s'aperçoit que Bouflers aurait dû naître trente ans plus tôt dans le dix-huitième siècle. N'est-ce pas un contraste choquant de le voir siéger dans l'assemblée constituante et prendre part aux graves débats soulevés par la génération nouvelle? De quelque manière qu'on juge l'émigration on aime mieux le voir s'en aller rejoindre à l'étranger les débris d'une société à laquelle tout le rattachait, et accepter un asile à la cour du roi de Prusse, auquel d'ailleurs il donna de sages conseils sur la politique à suivre à l'égard de la révolution française. Pourquoi Bouflers ne resta-t-il pas dans cette retraite, ou du moins pourquoi, à son retour en France, vint-il solliciter avec un empressement qui allait bien mal à ce spirituel et noble seigneur d'autrefois, les faveurs du premier consul? N'est-il pas triste de voir sous l'empire l'ingénieux ami de Voltaire demander une préfecture, et la demander en vain? Au reste, la légèreté de Bouflers, que les années n'avaient pas diminuée, l'empêchait de sentir ce qu'il y avait de malheureux dans ces disparates de sa vie. Il se consola de l'état fort humble où le laissait l'indifférence du pouvoir nouveau, en faisant de petits vers

qui n'excitaient plus les mêmes applaudissements qu'autrefois, mais qu'on écoutait encore avec plaisir, même dans le salon de madame de Staël, où il était reçu, parce que, après tout, l'esprit plaît toujours et n'est jamais dédaigné que par la grossièreté ou la sottise. Un instant, sans doute à cause du retour que les vicissitudes de sa vie devaient lui faire faire sur lui-même, Bouflers eut envie d'être grave. Il composa dans sa vieillesse un traité *du Libre arbitre*, que peu de gens ont lu parce qu'il est fort ennuyeux. Cet effort n'eut pas de suite, et, dans ses derniers jours, Bouflers fut ce qu'il avait toujours été, un esprit frivole, piquant et aimable. Il mourut en 1815. Il y a une foule de vers charmants dans ses poésies, où l'on peut blâmer d'ailleurs trop de jeux de mots, de fleurs, de fadeurs et d'antithèses. Cependant, après tout, il n'y aurait pas tant à rabattre des éloges que lui donnait Voltaire. Outre ses poésies fugitives, on a de lui des lettres à sa mère sur son voyage en Suisse, *le Cœur, poëme érotique avec réponse de Voltaire*, un éloge de l'abbé Barthélemy et des contes.

BOUFFONS. Voyez FOUS.

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre de), né à Paris, en 1722, fut admis, en 1745, à l'Académie des inscriptions, dont il devint secrétaire deux ans après, et à l'Académie française, en 1754. Il mourut à Loches, en 1763. On a de lui : une *Traduction* de l'Anti-Lucrèce du cardinal de Polignac, en 2 vol. in-8°, et en 1 vol. in-12; *Parallèle de l'expédition de Thamas Koulikhan dans les Indes, avec celle d'Alexandre*, 1752, in-8°; *Droits des métropoles grecques sur les colonies, et les devoirs des colonies envers leurs métropoles*, Paris, 1745, in-12. C'est cet ouvrage qui lui avait ouvert les portes de l'Académie des inscriptions, dont il devint plus tard secrétaire perpétuel. Il a, en cette qualité, publié les Mémoires de cette société savante, depuis le tome XVIIe jusqu'au XXIVe. Ces huit volumes contiennent un grand nombre de dissertations savantes dont il est auteur.

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine de), frère du précédent, naquit à Paris, le 11 novembre 1729. Après de brillantes études, il se fit, pour se conformer aux vœux de sa famille, recevoir avocat au parlement. Mais sa vocation pour l'état militaire, vocation qui s'était déjà manifestée par ses succès dans l'étude des sciences mathématiques, l'emporta bientôt. Peu de temps après, il fut reçu dans les mousquetaires noirs, et entra, en 1753, en qualité d'aide-major, dans le bataillon provincial de Picardie. En 1754, il devint aide de camp de Chevert, et fut la même année envoyé à Londres, avec le titre de secrétaire d'ambassade. Deux ans après, il partit pour le Canada, en qualité d'aide de camp du marquis de Montcalm, qui venait d'être chargé de la défense de cette colonie. Nommé, l'hiver suivant, commandant d'un détachement d'élite, il alla, à la suite d'une marche forcée de près de soixante lieues, brûler au fond du lac du Saint-Sacrement, une flottille anglaise, au pied même du fort qui la protégeait. Le 6 juin 1758, un corps de cinq mille Français se trouvait poursuivi par une armée anglaise de vingt-quatre mille hommes; Bougainville ouvrit et fit adopter l'avis d'attendre l'ennemi de pied ferme. En moins de vingt-quatre heures un camp retranché fut construit, et l'ennemi renversé fut obligé de se retirer, après avoir perdu six mille hommes. Bougainville avait été blessé à la tête, à la fin de la dernière action. Le gouverneur, ne croyant pas pouvoir défendre plus longtemps la colonie, l'envoya demander des renforts à Paris. Bougainville retourna en Amérique, en 1759, avec le grade de colonel, mais sans avoir obtenu les secours qu'il demandait; et, le 10 septembre de la même année, la mort de Montcalm décida du sort de la colonie. Bougainville revint alors en Europe, et fut employé, en 1761, à l'armée d'Allemagne, en qualité d'aide de camp du général Choiseul-Stainville. Il s'y distingua tellement, que,

pour le récompenser d'une manière toute particulière, le roi lui fit présent de deux canons. La signature de la paix le fit rentrer dans la vie civile; mais son infatigable activité eut bientôt besoin d'un nouvel aliment. Ses voyages d'Amérique l'avaient mis en relation avec des armateurs de Saint-Malo; il les engagea à aller fonder un établissement aux îles Malouines. Ses conseils furent suivis; les armateurs firent les frais de l'expédition; il fit ceux de l'établissement, dont le roi lui donna le commandement, avec le grade de capitaine de vaisseau. Bougainville partit de Saint-Malo avec sa petite flotte, en 1763, mais à peine était-il de retour, que les Espagnols réclamèrent la propriété des îles Malouines. Le gouvernement français crut devoir céder à cette réclamation, et Bougainville fut chargé de remettre son établissement aux employés espagnols, qui devaient lui rembourser les frais qu'il avait faits. Il partit, en 1766, avec la frégate *la Boudeuse* et la flûte *l'Étoile*. C'est en revenant de cette expédition qu'il fit ce beau voyage de découvertes qui a immortalisé son nom. De retour en France, en 1769, il publia la relation de son *Voyage autour du monde*. Ce livre, qui parut en 1771, 1 vol. in-4°, et fut réimprimé l'année suivante, en 2 vol. in-8°, eut un succès immense; mais déjà Bougainville s'était fait connaître comme savant et comme écrivain, par son *Traité du calcul intégral, pour servir de suite à l'analyse des infiniment petits*, du marquis de l'Hospital, Paris, 1752, 2 vol. in-4°. Il fut promu, en 1779, au grade de chef d'escadre, et l'année suivante, à celui de maréchal de camp des armées de terre. Il fut chargé, en 1790, du commandement de l'armée navale de Brest, et du soin d'y rétablir la discipline. Mais il jugea bientôt cette partie de sa mission au-dessus de ses forces, et il donna sa démission. Il avait servi son pays avec un grand éclat, pendant près de quarante ans; les dernières années de sa vie furent consacrées aux sciences, qu'il avait toujours cultivées, même pendant ses expéditions militaires. La société royale de Londres l'avait admis au nombre de ses membres, en 1755; il fut appelé, en 1796, dans la section de géographie de l'Institut, et nommé quelque temps après membre du Bureau des longitudes. Il fit partie du sénat, lors de la création de ce corps, et mourut en 1811, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Bougeant (Guillaume-Hyacinthe), né à Quimper, en 1690, entra de bonne heure chez les jésuites, et professa successivement les humanités et la rhétorique dans plusieurs de leurs colléges. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages; son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, Paris, 1739, in-12, fit beaucoup de bruit à l'époque où il parut: il fut plusieurs fois réimprimé et traduit en anglais et en allemand; mais il lui attira de nombreuses vexations de la part de ses supérieurs, qui le punirent par un long exil, de cet agréable badinage. Lors même que le P. Bougeant ne serait auteur que de ce seul ouvrage, on devrait encore le regarder avec raison comme un des plus élégants écrivains du dix-huitième siècle; mais on lui doit en outre des productions d'un ordre plus élevé, et qui sont pour lui des titres plus durables au souvenir et à l'estime de la postérité. Nous voulons parler de l'*Histoire du traité de Westphalie*, 1744, 2 vol. in-4°, et de l'*Histoire des guerres et des négociations qui ont précédé ce traité*, Paris, 1727, in-4°. Ces deux histoires, quoique l'on puisse encore leur adresser quelques reproches, sont regardées comme les meilleures qui aient été composées par un membre de l'ordre des jésuites. Elles ont été plusieurs fois réimprimées. Le P. Bougeant mourut à Paris, en 1743. On dit que les persécutions dont il fut l'objet, à l'occasion de son *Amusement philosophique*, abrégèrent ses jours.

Bougerel (Joseph), oratorien, né à Aix, en 1680, mort à Paris, en 1753, est auteur des ouvrages suivants: *Mémoires pour servir à l'histoire de*

plusieurs hommes illustres de Provence, Paris, 1752, in-12; *Idée géographique et historique de la France, pour l'instruction de la jeunesse*, Paris, 1747, 2 vol. in-12; *Vie de Gassendi*, Paris, 1737, in-12; *Lettre sur Pierre Puget, sculpteur, peintre et architecte*, 1752, in-12. Il a laissé en manuscrit une *Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire*, 2 vol. in-4°. Tous ces ouvrages, fort recommandables sous le rapport des recherches et de l'érudition, sont, en général, écrits d'un style lourd et incorrect.

Bouges (le P. Thomas), religieux augustin de la province de Toulouse, né en 1667, mourut en 1741. On lui doit, outre plusieurs ouvrages de théologie, une *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et du diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives et une notice ancienne et moderne de ce diocèse*, Paris, 1741, in-4°. Cette histoire, qui est recherchée, s'arrête en 1660.

Bougie (*Boudjeiah*), port de l'Algérie, dans la province de Constantine, à 10 myriamètres E. d'Alger, à l'ouest d'un golfe assez étendu, possédant une rade spacieuse et abritée, et offrant une relâche sûre. Cette place, qui nous assure la possession des côtes orientales de l'Algérie, appartient à la France depuis 1833. Le 22 septembre 1833, une flottille sortit du port de Toulon; elle était commandée par le capitaine Parseval-Deschênes, elle portait dix-huit cents hommes de débarquement, commandés par le général Trézel. Arrivée, le 29, devant la plage de Bougie, elle fut reçue à coups de canon : le feu supérieur des bâtiments eut bientôt éteint celui de l'ennemi, et le débarquement s'effectua. Favorisés par un terrain coupé de ravins et couvert de bois, les Arabes résistèrent avec acharnement. Il fallut sept jours de combat pour les chasser de la ville, qu'ils disputèrent maison à maison. Enfin, le 6 octobre, Bougie était purgée de tous les ennemis, et mise sur un bon pied de défense. Cependant, les Arabes, campés sur les montagnes qui dominent la ville, ne cessaient de menacer et d'inquiéter les Français par leur présence : on résolut de les chasser. Le 12, ces positions inaccessibles, et dans lesquelles l'ennemi se croyait à l'abri de tout danger, furent enlevées à la baïonnette. Le 1er novembre, à la sollicitation du bey de Constantine, les Arabes firent une nouvelle attaque contre Bougie, mais ils furent repoussés. Depuis lors, les Arabes de la plaine se soumirent à la France, et sauf quelques attaques des montagnards, la paix ne fut plus troublée.

Bougouine (Simon), valet de chambre de Louis XII, est auteur de plusieurs ouvrages qui doivent tout leur prix à la date et à la beauté de leur impression. Le plus rare et le plus recherché est celui qui a pour titre : *L'Homme juste et l'homme mondain, avec le jugement de l'âme dévote*. Paris, Ant. Vérard, 1508, in-4°.

Bouguer (Pierre), l'un des géomètres qui se sont le plus distingués dans les applications des sciences du calcul, naquit en 1698, au Croisic (Loire-Inférieure). Son père, qui était professeur d'hydrographie, perfectionna ses dispositions naissantes pour les sciences exactes; mais Bouguer eut bientôt dépassé son maître, et remporta, en 1727, le prix fondé par l'Académie des sciences pour un *Mémoire sur la mâture des vaisseaux*; cette compagnie se l'associa en 1731. Il fut choisi, en 1736, avec Godin et de la Condamine, pour aller au Pérou déterminer la figure de la terre. A son retour, Bouguer publia les résultats de ses opérations dans un savant ouvrage intitulé : *Théorie de la figure de la terre*; Paris, 1749, in-4°. Sa *Relation du voyage au Pérou* se trouve dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de l'année 1744. Elle est écrite avec moins d'élégance que celle de la Condamine; mais elle est peut-être plus exacte. Bouguer travaillait beaucoup et avec peine : aussi ses ouvrages lui étaient si chers, qu'il tenait plus à leur réputation qu'à sa propre existence. Cette sensibilité extrême de son amour-propre lui causa une foule de chagrins auxquels il succomba à l'âge de soixan-

te-trois ans, en 1758. On a de lui plusieurs ouvrages, outre ceux que nous avons cités. Les principaux sont : la *Construction du navire*, 1746, in-4°; *Traité d'optique sur la gradation de la lumière*, 1760, in-4°; la *Manœuvre des vaisseaux*, 1757, in-4°; *Traité de la navigation*, 1753, in-4°. De la Caille en a publié, après sa mort, une seconde édition in-8°, etc. Un de ses principaux titres de gloire consiste dans l'invention de l'*héliomètre*, instrument à l'aide duquel on mesure de petits angles avec une extrême précision. C'est avec un héliomètre que M. Bessel est parvenu à déterminer, pour la première fois, la distance si longtemps inconnue d'une étoile fixe à la terre; nous pouvons donc revendiquer, pour la mémoire de Bouguer, une part dans l'honneur de ce beau résultat scientifique.

Bouhier, ou **Lantenay**, marquisat en Bourgogne, à dix kilomètres ouest de Dijon.

Bouhier (Jean), président à mortier au parlement de Dijon, membre de l'Académie française, naquit à Dijon le 16 mars 1673. Son père, conseiller au parlement de cette ville, le destina à suivre la même carrière, et dirigea de bonne heure ses études vers ce but. Doué d'heureuses dispositions que soutenait son aptitude au travail, Jean Bouhier à d'excellentes études classiques joignit la connaissance de plusieurs langues étrangères, de l'italien, de l'espagnol, et même de l'hébreu. Après avoir fait son droit à Orléans, il fut, en 1692, à l'âge de dix-neuf ans, reçu conseiller au parlement de Bourgogne; et onze ans après, en 1704, il en devint président à mortier. Il consacra aux lettres tous les loisirs que lui laissaient ses fonctions; et il acquit bientôt une telle réputation de science et d'érudition, que l'Académie l'appela, en 1727, à la place laissée vacante par la mort de Malézieu, et qu'elle dérogea en sa faveur à ses règlements, qui exigeaient la résidence à Paris de tous les membres autres que les évêques. Le président Bouhier fut reçu par un autre magistrat, le président Hénault. A sa mort, arrivée en 1746, il eut pour successeur Voltaire, qui, dans son discours de réception, disait de lui, « qu'il « faisait ressouvenir la France de ces « temps où les plus austères magistrats, « consommés comme lui dans l'étude « des lois, se délassaient des fatigues « de leur état dans les travaux de la « littérature; » et l'abbé d'Olivet, répondant à Voltaire, ajoutait encore à cet éloge en disant : « Pendant que je « parle de talents universels et de con- « naissances sans bornes, il est diffi- « cile qu'on ne se rappelle pas l'idée de « votre prédécesseur. Ce fut un savant « du premier ordre, mais un savant « poli, modeste, utile à ses amis, à sa « patrie, à lui-même. » Et ces louanges sont loin d'être exagérées. On a peine à comprendre aujourd'hui les nobles et laborieux loisirs de tous ces savants magistrats dont la France s'honore à bon droit; et on est surtout frappé d'étonnement à la vue des immenses travaux du président Bouhier. Tout en remplissant avec une grande exactitude les importants devoirs de sa charge, il trouvait le temps d'entretenir avec l'illustre Montfaucon une savante correspondance, de composer ses excellents travaux critiques sur Cicéron, de les défendre contre Fromageot dans la *Lettre de maître ***, bedeau de l'université de ***, à M. ***, docteur régent en la même université* (1738); il publiait des dissertations critiques et historiques, des recherches sur Hérodote, des traités sur plusieurs points d'antiquités, et des antiquités de la Gaule en particulier; il expliquait des marbres antiques, traduisait en vers français le poëme de Pétrone, un livre de Virgile, des épîtres d'Ovide, des odes d'Horace et d'Anacréon, des épigrammes de Martial, composait des mémoires sur la vie et les ouvrages de Montaigne, éditait le *Supplément au journal de l'Étoile*, qu'il avait retrouvé dans les manuscrits de sa riche et précieuse bibliothèque. Nous ne parlerons pas d'une foule de traités particuliers de jurisprudence, dont un donna encore

lieu à une vive polémique avec Fromageot; il nous suffira de citer son remarquable commentaire sur les coutumes générales de Bourgogne, en 2 vol. in-fol. On trouve de lui une foule de lettres et de mémoires dans divers recueils, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, le *Journal de Trévoux*, le *Mercure*, les *Amœnitates litterariæ* de Schelhorn, la *Bibliothèque raisonnée*, la *Bibliothèque italique*, etc. « Jurisprudence, philologie, critique, langues savantes et étrangères, histoire ancienne et moderne, histoire littéraire, traductions, éloquence et poésie, il remua tout, dit d'Alembert, il embrassa tout; il fit ses preuves dans tous les genres, et, dans la plupart, il fit des preuves distinguées et dignes de lui. »

Bouhours (Dominique), né à Paris en 1638, entra à seize ans dans la compagnie de Jésus, professa avec succès les humanités à Paris et la rhétorique à Tours, fut chargé de l'éducation de plusieurs jeunes gens de familles nobles, puis se lança dans la carrière des lettres. Ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, imprimés en 1671, eurent un grand succès. Ce sont six dissertations en forme de dialogues sur autant de sujets détachés. La seconde renferme d'excellentes choses sur le caractère de notre idiome et l'histoire de sa formation. Quatre ans après, Bouhours fit paraître les *Doutes sur la langue française, proposés à MM. de l'Académie française par un gentilhomme de province*. La pensée y est, en général, juste et le style piquant. Ménage dit de l'auteur, « qu'un homme qui doutait si raisonnablement était bien capable de décider. » On trouve des observations également judicieuses, mais moins de méthode, dans les *Nouvelles remarques sur la langue française* qui parurent l'année suivante. Elles portent, du reste, sur des difficultés grammaticales, dont la plupart ne font plus question aujourd'hui. Bouhours publia, en 1688, la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*. On aimerait à trouver dans ce livre plus de fond, et surtout des jugements mieux motivés. Il s'en faut, néanmoins, de beaucoup que les critiques aient eu raison de dire, comme ils l'ont fait, qu'il ne manquait à l'auteur, pour écrire parfaitement, que de savoir lui-même penser. En 1691, il donna au public, sous le titre de *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes*, la partie de ses matériaux qui n'avait pas trouvé place dans son précédent travail. Cette publication n'eut qu'un médiocre succès. Les *Pensées ingénieuses des Pères de l'Église*, qu'il fit paraître en 1700, pour répondre au reproche qu'on lui faisait de négliger, pour l'étude des auteurs profanes, celle des écrivains sacrés, ne firent que confirmer l'opinion établie. Ses adversaires qui, il faut le dire, ne mettaient pas toujours les procédés de leur côté, renouvelèrent leurs attaques quand parut la *Traduction du Nouveau Testament selon la Vulgate*, qu'il avait faite en société avec ses confrères Letellier et Besnier. Comme il voulait s'en venger : « Gardez-vous-en bien, lui dit Boileau; ce serait alors qu'ils auraient raison de dire que vous n'avez pas entendu le sens de votre original qui ne prêche partout que le pardon des ennemis. » Nous avons encore de Bouhours, outre les ouvrages que nous venons de citer, une *Histoire du grand maître d'Aubusson*, des *Vies de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier*, où il compare l'un à César et l'autre à Alexandre, ainsi que divers opuscules. Ce jésuite, bel esprit et galant, affectait de se partager entre le triple culte de Dieu, des lettres et des dames. Aussi, tandis que d'un côté les censures hardies du littérateur et le ton d'autorité dont elles étaient prononcées lui suscitaient de nombreux ennemis, de l'autre, la conduite parfois légère du prêtre donnait à la médisance l'occasion de s'exercer largement à ses dépens. Madame de Sévigné fut l'objet particulier de ses soins. « L'esprit lui sort de tous côtés, » disait-elle. Voltaire a donné à cet écrivain une place dans son *Temple du Goût*, où il le représente occupé à enregistrer

les négligences qui échappent au génie. Bouhours mourut à Paris, en 1702. C'est à lui qu'on a attribué ce mot original et sans doute apocryphe d'un agonisant qui veut mourir en grammairien : « Je m'en vas ou je m'en « vais; car l'un et l'autre se disent. »

Les jésuites se montrèrent très-fiers de l'avoir dans leurs rangs : les jansénistes écrivirent contre lui et ne laissèrent passer aucun de ses défauts. Il est jugé sévèrement, mais justement, par Barbier d'Aucour dans les *Sentiments de Cléanthe*, ouvrage qui servit de réponse aux *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, et que font remarquer le goût, le bon sens et le bon style.

Bouillart (dom Jacques), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Meulan, diocèse de Chartres, en 1669, mort à Paris, en 1726, est auteur d'une savante *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, 1724, in-fol.

Bouillaud (Jean), professeur de clinique à la faculté de médecine de Paris, né dans les environs d'Angoulême, en 1796, a publié des *Éléments de philosophie médicale*, 1 vol. in-8°; un *Traité du rhumatisme*, 2 vol. in-8°; la *Clinique de la Charité*, etc., 3 vol. in-8°; et un grand nombre d'articles dans les *Archives de médecine*, dans la *Bibliothèque médicale*, et dans la *Revue médicale*. Il a été l'éditeur du *Traité des maladies du cœur et des gros vaisseaux*, de R. J. Bertin.

Bouillé (François-Claude-Amour, marquis de), né à Clusel en Auvergne, en 1739, entra au service dès 1753. Il fit ses premières armes dans le régiment de Rohan-Rochefort, passa ensuite dans les mousquetaires noirs, et fut nommé, à l'âge de seize ans, capitaine de dragons. C'est en cette qualité qu'il partit pour la guerre de sept ans. Il assista à la prise de Rhinfeld, combattit à Bergheim, à Wildengen et à Langen-Salsa, où il fut blessé. Il contribua ensuite au gain de la bataille de Grunberg, et fut chargé, en récompense des services qu'il avait rendus dans cette rencontre, d'aller présenter au roi les drapeaux enlevés à l'ennemi. Bouillé, nommé alors colonel, acheva la campagne en cette qualité, et battit, près d'Eimbuck, l'arrière-garde du général Luckner, qui passa plus tard au service de France. Il se distingua à l'affaire de Quedlinbourg; mais, atteint dans une charge d'un coup de sabre à la tête, il fut renversé de cheval et fait prisonnier. Échangé peu de mois après, il fut pourvu du régiment de Vaston, qui prit son nom et le porta jusqu'à la paix. Nommé gouverneur de la Guadeloupe, en 1768, et brigadier d'infanterie en 1770, il obtint, en 1777, le gouvernement général des Iles-du-Vent. La guerre de l'indépendance éclata bientôt après; il y prit part, se signala d'abord en surprenant la Dominique; concourut aussi aux tentatives faites sur Sainte-Lucie, et recueillit les débris des colonnes que l'on y avait si imprudemment engagées. Il fut plus heureux dans l'attaque de Tabago. Promu au grade de maréchal de camp, le 27 octobre 1778, il s'avança sur cette île à la tête de quatre mille hommes, culbuta les Anglais, et leur enleva cinquante-neuf pièces de canon. Il marcha ensuite sur Saint-Eustache, s'en empara, et restitua aux Hollandais trois millions de francs que leur retenait l'amiral Rodney. L'année suivante, il attaqua Saint-Christophe, emporta Briston-Hill, que l'ennemi regardait comme imprenable; remit ensuite à la voile, descendit à Nevis, à Montserrat, se rendit maître de ces îles, et triompha de tous les obstacles qu'on lui opposa. Ces services lui valurent le grade de lieutenant général et l'ordre du Saint-Esprit, dont il fut décoré le 1er janvier 1784. Le roi désirait acquitter les dettes qu'il avait contractées pendant la guerre: Bouillé s'y refusa, ne voulant pas faire peser de nouvelles charges sur l'État. Mais cet homme si désintéressé, si généreux, tenait avec obstination aux priviléges de sa caste; il devint intraitable dès qu'on les attaqua. Nommé à l'assemblée des notables, il fut inflexible sur ce qu'il appelait les lois fondamentales de la monarchie. De ces fonctions, il

passa à celles de gouverneur des provinces d'Alsace, de Franche-Comté, puis fut nommé général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle. Ce fut pendant ce commandement qu'eut lieu, par ses ordres, le massacre des soldats du régiment de Château-Vieux et des habitants de Nancy qui avaient pris parti pour eux. Après cette exécution, Louis XVI lui offrit le bâton de maréchal de France, que Bouillé eut assez de pudeur pour refuser. Initié ensuite aux projets d'évasion de Louis XVI, il disposa ses cantonnements en conséquence, et attendait l'arrivée du roi à Dun-sur-Meuse, lorsqu'il reçut la nouvelle de son arrestation. Il rassembla aussitôt ce qu'il avait de troupes sous la main, et s'avança sur Varennes; mais il n'arriva pas à temps; Louis était parti depuis une heure, lorsqu'il atteignit cette ville. Il ne lui resta plus dès lors qu'à chercher son salut dans la fuite; il se retira à Luxembourg, d'où il écrivit à l'Assemblée une lettre remplie de menaces ridicules. Il se rendit ensuite à Coblentz, puis à Pilnitz, à Prague, où il eut diverses conférences avec les souverains étrangers. Revenu à Aix-la-Chapelle, il eut dans cette ville une entrevue avec le roi de Suède, qui lui offrit de commander sous ses ordres l'expédition qu'il voulait tenter en faveur de Louis XVI. Bouillé accepta, fournit les plans, les instructions pour opérer un débarquement sur les côtes de Normandie; mais Gustave périt, l'expédition fut abandonnée, et le marquis déçu n'eut plus qu'à rejoindre l'armée de Condé, d'où il passa à celle du duc d'York, avec laquelle il fit la campagne de 1793. Il se réfugia l'année suivante à Londres, où il mourut le 14 décembre 1800. Bouillé a laissé des mémoires sur la révolution française, qui furent d'abord imprimés en anglais, Londres, 1797, in-8°; traduits en allemand, Luxembourg, 1798, in-8°, imprimés en français sous ce titre : *Mémoires sur la révolution française, depuis son origine jusqu'à la retraite du duc de Brunswick*, etc., Paris, 1801, 2 vol. in-12, et réimprimés dans la collection des Mémoires sur la révolution publiée par MM. Berville et Barrière.

Bouillet (Jean), savant médecin, né à Servian, près de Béziers, en 1690, mort dans cette ville, en 1777, a publié un grand nombre d'ouvrages, où l'on reconnaît surtout un excellent praticien. Il fut, avec de Mairan, l'un des fondateurs de l'Académie de Béziers, dont, en qualité de secrétaire, il publia les Mémoires, sous le titre de: *Recueil de lettres, mémoires et autres pièces, pour servir à l'histoire de l'Académie de Béziers*. Béziers, 1736, in-4°. Il était membre correspondant de l'Académie des sciences, et l'on trouve de lui, dans le Recueil de cette société, plusieurs travaux fort remarquables.

Bouilliard (Jacques), graveur célèbre, naquit à Versailles en 1744. Il s'adonna d'abord à la peinture; mais une infirmité qui ne lui permettait pas de se tenir longtemps debout l'engagea à se livrer tout entier à la gravure. Il se fit principalement connaître par la publication de la fameuse collection du Palais-Royal. Plus tard il fut reçu à l'Académie, et acquit, par ses travaux, une fortune honorable. C'est un des artistes qui ont le plus contribué à la restauration de la gravure en France. Ses ouvrages les plus estimés sont : *Borée et Orythie*, d'après Vincent: *Apollon et Daphné*, d'après Michel Vanloo, et quelques portraits. Cet artiste estimable est mort en 1806.

Bouillie.— Le goût de la bouillie a été autrefois beaucoup plus répandu qu'il ne l'est aujourd'hui. On servait ce mets comme un régal sur les meilleures tables et même dans les monastères. Une charte de Charles le Chauve, de l'année 862, accorde annuellement aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis cinq muids de pur froment, pour faire de la bouillie aux fêtes de Noël et de Pâques. Fastrade, troisième abbé de Cîteaux, écrivant au supérieur de l'une des maisons de son ordre, pour lui faire des reproches sur son goût pour la bonne chère, lui dit: « J'ai vu notre saint fondateur ne man-

« ger qu'avec scrupule une bouillie au « miel et à l'huile qu'on lui avait servie « pour restaurer son estomac délabré. » Le goût que les Normands avaient pour la bouillie leur valut autrefois le sobriquet de *boulieux*. La Bruyère Champier, médecin attaché à François Ier, qui a publié en 1560 un traité de *Re cibaria*, nous apprend que de son temps la bouillie avait pris à la cour une grande faveur auprès des dames et auprès des hommes mêmes, lesquels, selon l'expression de l'auteur, redevenaient enfants par gourmandise. La bouillie était encore servie au dix-septième siècle sur les tables royales. Mademoiselle de Montpensier en fournit dans ses *Mémoires* une preuve qui contient sur l'enfance de Louis XIV une anecdote assez singulière: « Monsieur, dit-elle, vint un jour dans la chambre de la reine, comme elle allait dîner avec le roi. Il trouva un poëlon de bouillie; il en prit sur une assiette et l'alla montrer au roi, qui lui dit de n'en point manger. Monsieur dit qu'il en mangerait; le roi répondit : « Gage que non. » La dispute s'émut; le roi voulut lui arracher l'assiette, la poussa, et jeta quelques gouttes de bouillie sur Monsieur, qui a la tête fort belle et aime extrêmement sa chevelure. Cela le dépita; il ne fut pas maître du premier mouvement, et jeta l'assiette au nez du roi. »

Quoique la bouillie ait été de tout temps un mets recherché, il paraît que ce fut seulement vers le milieu du quinzième siècle que l'on commença à l'employer comme aliment pour les enfants en bas âge. Un certain *Jacobus de partibus*, qui vivait en 1464, écrivant contre les abus que les mères avaient introduits dans l'éducation de leurs enfants, signale comme tel cet usage de la bouillie, qu'il dit être tout nouveau, et particulièrement inconnu à toute l'antiquité. Gui Patin, qui avait aussi de la prévention contre cet aliment, le dénonce, en 1644, dans une lettre à Spon, comme une nourriture visqueuse et grossière, qui fait de la colle dans l'estomac des enfants, etc. Malgré cet anathème, et l'impression non encore effacée qu'il a laissée chez quelques mères, les nourrices de village continuent encore à donner de la bouillie aux petits enfants, sans qu'il en résulte aucun des inconvénients signalés par Gui Patin.

Dans plusieurs provinces de France, notamment en Franche-Comté, en Bresse et en Bourgogne, on fait avec de la farine de maïs une bouillie un peu épaisse que l'on appelle *des gaudes*, et qui entre pour un tiers et quelquefois pour moitié dans la nourriture des gens de la campagne. En Bretagne c'est avec le sarrasin ou blé noir que l'on prépare la bouillie, l'un des principaux aliments des classes pauvres.

Bouillon, *Bullio*, ancienne ville de France, capitale d'un duché du même nom, qui fait aujourd'hui partie du duché de Luxembourg. Son château, situé sur un roc inaccessible, était devenu une prison d'état pendant le règne de Napoléon.

Bouillon (première maison de). Voyez la Mark.

Bouillon (deuxième maison de). Voyez la Tour (maison de).

Bouillon (Marie-Anne Mancini, duchesse de), était la plus jeune des nièces de Mazarin. Elle naquit à Rome, en 1649, de Michel-Laurent Mancini, baron romain, et de Hiéronyme Mazarini, sœur puînée du cardinal. Elle vint à Paris fort jeune; et avant l'âge de quatorze ans, en 1662, elle épousa Godefroi de la Tour, duc de Bouillon. Cette noble alliance, ou même l'honneur de s'être distinguée par l'originalité et le tour naïf de son esprit, dans un siècle où l'esprit était chose presque vulgaire et à peine remarquée, n'eussent pas suffi pour lui conquérir une place parmi les femmes illustres de notre pays; mais elle se présente à nous avec un titre qui a bien plus de valeur : elle fut la protectrice des gens de lettres; elle devina, elle encouragea le talent de la Fontaine. La société, au dix-septième siècle, était ainsi faite: un auteur, quel que fut d'ailleurs son mérite, avait besoin d'un appui étranger; par lui seul il ne pouvait à peu

près rien. Nous devons donc quelque reconnaissance à ceux qui ont aidé à l'enfantement de tant de chefs-d'œuvre ; qui n'ont pas permis que le génie s'éteignît dans la souffrance et le désespoir ; à ceux-là surtout qui savaient, comme la duchesse de Bouillon, mettre dans leurs bienfaits cette délicatesse qui ne laisse à l'obligé qu'un doux sentiment de gratitude respectueuse. La duchesse de Bouillon fut pour la Fontaine bien plus qu'une protectrice ; elle fut son amie dévouée. C'est elle qui lui donna la première ce charmant surnom de *Fablier*, mal à propos attribué à madame de la Sablière. La Fontaine avait pour elle une affection toute paternelle : « Elle « porte la joie partout, écrivait-il à « l'ambassadeur d'Angleterre ; c'est « un plaisir de la voir disputant, « grondant, jouant et parlant de tout « avec tant d'esprit, que l'on ne sau- « roit s'en imaginer davantage. » Un père ne dirait pas mieux de son enfant préféré. Il paraît que la duchesse de Bouillon prit parti pour Pradon dans la lutte des *Phèdres ;* ce ne fut pas injustice, mais erreur ; une erreur de goût que partagèrent longtemps la plupart de ses contemporains. Bayle, le grand critique, n'a-t-il pas écrit que les deux *Phèdres* étaient deux belles tragedies. Une curiosité irréfléchie faillit devenir fatale à la duchesse de Bouillon ; elle avait eu le malheur d'entretenir quelques rapports avec la Brinvilliers, et fut décrétée par la chambre ardente, en 1680. On pense bien qu'elle n'eut pas de peine à démontrer qu'elle n'avait rien de commun avec les empoisonneurs. Louis XIV ne l'en exila pas moins pour quelque temps à Nérac. On la voit, en 1687, faire un voyage en Angleterre auprès de sa sœur, la fameuse duchesse de Mazarin ; puis, en 1690, un autre voyage à Rome où son fils, le prince de Turenne, avait accompagné le cardinal de Bouillon. Depuis lors elle vécut dans une retraite studieuse, au milieu de sa famille et de ses amis, jusqu'à sa mort, en 1714. Le seul écrit que nous ayons de la duchesse de Bouillon est un rondeau contre les *Métamorphoses* de Benserade. On le trouve dans le commentaire de Saint-Marc sur Boileau.

Bouillon (G.), peintre et graveur, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, né à Thiviers (Dordogne), en 1775, a publié, de 1810 à 1825, une magnifique collection de *Gravures du musée des antiques*, formant 3 vol. in-fol.

Bouillon (Rose), l'une de ces héroïnes auxquelles la révolution fit oublier la faiblesse et la timidité ordinaire à leur sexe, entra, comme volontaire, avec Julien Henri, son mari, dans le sixième bataillon de la Haute-Saône. Elle supporta toutes les fatigues et tous les dangers de la guerre, jusqu'à la mort de son époux, qui perdit la vie à ses côtés à la bataille de Limbach. La vue de Henri, baigné dans son sang, loin de la distraire de ses devoirs de soldat, sembla au contraire avoir doublé son courage, et on ne cessa de la voir, tant que dura l'affaire, parmi les plus acharnés à poursuivre l'ennemi. Après cette journée, elle obtint la permission de se retirer auprès de sa vieille mère qu'elle avait chargée du soin de ses deux enfants. Le gouvernement récompensa la conduite héroïque de cette femme par une pension de trois cents francs réversible sur sa famille.

Bouillon-Lagrange (Edme-Jean-Baptiste), né à Paris en 1764, commença de bonne heure à étudier la pharmacie et la chimie, et, après avoir dirigé pendant quelques années une des meilleures pharmacies de la capitale, fut attaché comme pharmacien à la maison de l'empereur. Il fit en cette qualité les mémorables campagnes d'Autriche et de Prusse, et se fit recevoir docteur en médecine pendant qu'il remplissait ces importantes fonctions. Il rédigea, en 1808, un rapport sur les travaux annuels de la société de pharmacie, et rendit compte d'un procédé nouveau pour les préparations de l'éthiops martial (oxyde noir de fer). En 1813,

il publia, sous les auspices du ministre de l'intérieur, un rapport très-détaillé, indiquant les moyens de perfectionnements que ses nombreuses expériences lui avaient fait reconnaître, en répétant et en variant les procédés employés par Achard, chimiste de Berlin, pour extraire du sucre de la betterave. M. Bouillon-Lagrange a fait un travail très-curieux sur le blanchiment par la méthode de Berthollet, et il est parvenu à rendre facile à filer, le chanvre, converti en une espèce de coton très-blanc. Il a publié un grand nombre d'ouvrages justement estimés, sur les différentes parties de la chimie, et sur les applications de cette science à la pharmacie et aux arts industriels.

Bouilly (Jean-Nicolas), né à Tours en 1761, étudia le droit à l'université d'Orléans, et se fit ensuite recevoir avocat au parlement de Paris; mais il quitta le barreau pour se livrer entièrement à la littérature, lorsque le siége de cette cour fut transporté à Troyes par le gouvernement. C'est alors qu'il fit la connaissance de Mirabeau, qui encouragea ses premiers essais. Après avoir exercé à Tours, en 1793, des fonctions publiques, où il se fit remarquer par la modération de sa conduite, il fut nommé membre de la commission chargée de rédiger un plan d'éducation pour la jeunesse française; mais il donna sa démission lorsqu'il fut question de soumettre cette commission aux investigations de la police. C'est alors qu'il débuta dans la carrière dramatique. Les ouvrages de Bouilly sont trop nombreux pour que nous entreprenions de les citer ici; nous dirons seulement que la plupart eurent à leur apparition un succès de vogue, dû à l'intérêt et à la sagesse du plan qui en fait le principal mérite. Bouilly ne fut pas moins heureux dans un autre genre; on trouve dans tout ce qu'il a écrit pour la jeunesse une douceur et une pureté que l'on cherche en vain chez le plus grand nombre des moralistes. *Les Contes à ma fille*, 2 vol. in-12; *les Conseils à ma fille*, 2 vol. in-12; *les Jeunes femmes*, 2 vol. in-12, et *les Mères de famille*; les *Contes aux enfants de France*, 2 vol. in-12, sont des ouvrages que les mères peuvent sans crainte mettre entre les mains de leurs jeunes enfants. Il est fâcheux, toutefois, que le style de Bouilly soit, en général, recherché et prétentieux, et qu'il tombe trop souvent dans la *sensiblerie*, défaut qui l'a fait surnommer *le poëte lacrymal*. Ce littérateur estimable est mort à Paris en 1840.

Bouju (Jacques), président au parlement de Bretagne, né à Châteauneuf en Anjou, en 1515, mort à Angers en 1578, avait composé, outre plusieurs ouvrages, le *Royal discours des choses mémorables faites par les rois de France, jusqu'à Henri III*. Cet ouvrage est mentionné dans la *Bibliothèque historique de la France*; mais il n'a point été imprimé, et l'on ignore s'il existe encore.

Boulainvilliers (le comte Henri de) naquit à Saint-Saire, en Normandie (aujourd'hui département de la Seine-Inférieure), en 1658, fit ses études au collége de Juilly, et entra dans la carrière militaire, qu'il quitta bientôt pour s'occuper uniquement des affaires de sa famille. La recherche qu'il fut obligé de faire des anciens titres de sa maison, lui donna du goût pour les études historiques, et après avoir étudié l'histoire de ses ancêtres, il s'occupa de celle de son pays. Il mourut à Paris, en 1722. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages, mais n'en avait publié aucun. Ceux qui ont été imprimés, le furent par le soin de ses amis. Ce sont : *Mémoires présentés au duc d'Orléans, régent de France*, etc., la Haye, 1727, in-12; *Histoire de l'ancien gouvernement de France, avec quatorze lettres historiques sur les parlements ou états généraux*, la Haye, 1727, 3 vol. in-8° : plusieurs fois réimprimés depuis; *État de la France*, etc., extraits des mémoires dressés par ordre de Louis XIV, par les intendants du royaume, pour le duc de Bourgogne, avec des mémoires sur l'ancien gou-

vernement de cette monarchie jusqu'à Hugues Capet : cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions ; la meilleure est celle de Londres, 1752, 8 vol. in-12 ; *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, la Haye (Paris), 1733, 3 vol. in-12 ; *Mémoires pour la noblesse de France, contre les ducs et pairs*, in-12, sans date ; *Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris*, Londres, 1753, 2 vol. in-12. On peut voir, dans la *Biographie universelle*, les titres de ceux de ses ouvrages qui sont restés manuscrits.

Le comte de Boulainvillers étant le représentant d'un système important sur l'histoire de France, nous devons entrer ici dans quelques détails sur les idées qu'il a émises dans ses ouvrages, et qu'il a cherché à faire prévaloir. Partisan passionné de la noblesse et des priviléges qu'elle s'attribuait, il déplore partout, dans ses écrits, la ruine du régime féodal. Mais c'est surtout dans son *Histoire de l'ancien gouvernement de la France* qu'il a formulé son système : « La conquête « des Gaules, dit-il dans ce livre, est « le fondement de l'État français dans « lequel nous vivons ; c'est à elle qu'il « faut rapporter l'ordre politique suivi « depuis par la nation ; c'est de là que « nous avons reçu tous notre droit « primordial. » C'est, en effet, de la conquête des Gaules par les Francs qu'il fait découler la domination et les priviléges des seigneurs féodaux et des nobles, descendants des vainqueurs, la servitude et le misérable état du peuple composé des descendants des Gaulois. Il attribue la ruine du régime féodal à deux causes : la première est l'affranchissement des serfs ; la seconde, le progrès « par lequel ces serfs s'élevèrent, *contre tout droit*, dit-il, à la condition de leurs anciens maîtres. Depuis six cents ans les roturiers esclaves, d'abord affranchis, puis anoblis par les rois, ont usurpé les emplois et les dignités de l'État, tandis que la noblesse, héritière des priviléges de la conquête, les perdait un à un, et allait se dégradant de siècle en siècle... Tous les rois de la troisième race ont voulu son abaissement, et travaillé, comme sur un plan formé d'avance, à la ruine des lois primitives et de l'ancienne constitution de l'État ; ce fut pour eux une idée commune d'anéantir les grands seigneurs, de subjuguer la nation, de rendre leur autorité absolue et le gouvernement despotique... Philippe-Auguste commença la destruction de la police des fiefs et des droits originels du baronnage ; Philippe le Bel poursuivit ce projet par la ruse et par la violence ; Louis XI l'avança près de son terme..... Leur postérité est parvenue au but qu'ils s'étaient proposé ; mais, pour l'atteindre pleinement, l'administration du cardinal de Richelieu et le règne de Louis XIV ont plus fait, en un demi-siècle, que toutes les entreprises des rois antérieurs n'avaient pu faire en douze cents ans. »

Tel est le système historique du comte de Boulainvillers : ce système est vrai ; mais il est incomplet, et devait l'être. En effet, lorsqu'il parut, la question de l'origine des Francs n'était pas, comme aujourd'hui, une question scientifique, c'était une question toute politique qui se transformait en celle-ci : *D'où vient la différence de condition de la noblesse et du tiers état?* Boulainvillers répondit hardiment : *De la conquête ;* et il prétendit que la conquête était un droit : l'aristocratie accueillit cette solution avec enthousiasme ; le tiers état l'accepta aussi, mais en niant le droit, qui n'était autre que celui du plus fort, et qui, par conséquent, avait dû s'évanouir avec la force qui l'avait donné, tandis que, de leur côté, les roturiers, descendants des anciens Gaulois, avaient recouvré, avec le pouvoir, le droit de réclamer l'héritage de leurs pères, et de chasser vers les forêts, d'où ils étaient sortis, les descendants des ravisseurs. Cette opinion sur la conquête des Francs et sur ses conséquences, acceptée par tous, nobles et roturiers, servit de base à tous les

travaux historiques qui précédèrent la révolution. Sans doute, le système du comte de Boulainvillers est aujourd'hui incomplet, puisqu'il ne tient compte que de l'élément germanique, parmi ceux dont s'est formée la nationalité française; sans doute, cet historien ne rend point un compte exact de la marche qu'a suivie la société française; mais il faut prendre son livre pour ce qu'il est, pour une protestation maladroite de la noblesse sentant sa fin prochaine, et croyant raviver sa puissance en arguant de son origine.

Les *Quatorze lettres historiques sur les parlements* sont moins systématiques que l'*Histoire de l'ancien gouvernement*. L'auteur y a, par conséquent, mieux rempli son cadre. Il y donne d'une manière complète l'histoire des états généraux des quatorzième et quinzième siècles. « Ce travail, dit M. Aug. Thierry, entièrement neuf pour l'epoque, a depuis servi de base à beaucoup d'essais du même genre; il n'a jamais été refait sur les sources avec un pareil développement (*). »

Boulanger (Jean), graveur, né à Amiens en 1607, peut être regardé, avec Morin, comme l'inventeur de la gravure au pointillé, genre bâtard que les Anglais ont adopté depuis, et qui faillit faire tomber l'ecole française, dans le siècle dernier. Ses estampes sont des reproductions des tableaux de Raphaël, Léonard de Vinci, Champagne, Mignard, etc.

Boulanger (Nicolas-Antoine), auteur de l'*Antiquité dévoilée*, ouvrage posthume publié par le baron d'Holbach, en 1766, et qui fit beaucoup de bruit à la fin du dix-huitième siècle, naquit à Paris, en 1722, et y mourut en 1759. Boulanger avait aussi composé d'autres ouvrages qui, publiés successivement, furent tous réunis avec le précédent, en 1790, et réimprimés en 8 vol. in-8°, ou 10 vol. in-12. C'est à tort qu'on a attribué à cet auteur le *Christianisme dévoilé*.

(*) Voyez les Considérations sur l'histoire de France, en tête des Récits des temps mérovingiens.

Boulangers. — Nous avons vu la corporation des *boarii* ou bouchers survivre dans Paris à la puissance romaine, s'adapter aux mœurs nouvelles créées par l'invasion des populations barbares, et subsister longtemps encore après l'avénement des temps modernes. Il n'en fut pas de même de la corporation des *pistores* ou boulangers; nombreux sous l'administration romaine, ils ne disparurent pas complètement après la conquête des Francs, mais ils cessèrent de former une corporation. En effet, dans l'état de la civilisation, ils n'étaient plus nécessaires; les produits de leur art étaient devenus des objets de luxe, dont les riches seuls pouvaient se permettre l'usage. Quant aux pauvres, les fours banaux étaient là, et ils devaient, après avoir payé au seigneur du lieu un droit assez élevé, aller y cuire le pain nécessaire à la nourriture de leurs familles.

C'est seulement sous Philippe-Auguste que l'on voit apparaître, pour la première fois, la corporation des boulangers, alors connus sous le nom de *talemeliers* (*). Depuis longtemps, ceux de ces artisans qui étaient établis à Paris payaient au roi, pour l'exercice de leur profession, un droit nommé *hautban*, auquel n'étaient point assujettis ceux qui avaient été s'établir hors des murs de Paris, sur les terres des seigneurs ou des abbayes. En revanche, ceux-ci ne pouvaient vendre leur pain dans la ville que sur les étaux de la halle, au marché du samedi. Mais Philippe-Auguste ayant considérablement agrandi la ville, et compris dans son enceinte une partie des faubourgs, un grand nombre de boulangers forains se trouvèrent ainsi de droit et de

(*) « *Talemeliers*, qu'on écrivait aussi tallemelliers ou taillemeliers, paraît être la plus ancienne dénomination qu'on ait employée en France, pour désigner les boulangers; dès le quatorzième siècle ce dernier terme remplaça l'ancien, dont il serait difficile de découvrir l'origine. » Depping, *Livre des métiers*, page 4, note.

fait les égaux de leurs anciens collègues de la cité. Ceux-ci crurent voir là une atteinte portée à leurs droits; ils réclamèrent, et Philippe-Auguste se contenta de diminuer le hautban qu'ils lui devaient. Mais cette faveur ne leur suffit pas; ils réclamèrent de nouveau, et demandèrent des statuts qui les distinguassent d'une manière bien tranchée des anciens boulangers forains. Ces statuts leur furent enfin donnés sous le règne de saint Louis, et ils sont au nombre de ceux qui composent le livre des métiers d'Étienne Boileau. Nous croyons devoir en citer ici quelques articles, dont les dispositions sont assez curieuses :

« Nuz ne puet estre talemeliers de « dans la banliue de Paris, se il n'a« chate li mestiers du roi...

« Haubans est uns propres nons « d'une coustume asise, par laquele il « fu establi ancienement que quicon« ques seroit haubaniers, qui seroit « plus frans, et paieroit mains de droi« tures et de coustumes de la marchan« dise de son mestiers que cil qui ne « seroit pas haubaniers. Haubanier « furent ancienement establi à un mui « de vin paier, et puis mist li bons « rois Phelippe cel mui de vin à vj sols « parisis.....

« Li talemelier qui sont haubanier « sont quite du tonliu (*) des pors « qu'il achatent, et de ceus qu'il reven« dent por tant qu'il aient une fois man« gié de leur bren (**); et si sont quite li « talemelier du tonliu du tout li blé « qu'il achatent por leur cuire, et du « pain qui vendent, fors que trois de« mies de pain que chascun taleme« liers noviax et viez doit chascune « semaine au roy de tonliu. »

Vient ensuite l'énumération des droits qui étaient dus par les nouveaux talemeliers pendant les quatre premières années de leur exercice. Cette énumération est suivie de l'article suivant, le plus curieux de tous ces statuts :

« Quant li noviax talemeliers ara en « tele manière fet quatre ans accom« plis, il prendra un nuef pot de terre, « et ara dedans li pot nois et nieu« les (*), et venra à la meson au mestre « des talemelier, et ara avec lui li « coustumiers et touz li talemelier, « et li mestres vallet que l'on apele « *joindres*, et doit cil noviax talemeliers « livrer son pot et ses nois au mestre, « et dire : Mestre, je ai fait et accom« pli mes quatre années; et li mestre « doit demander au coustumiers se ce « est voirs; et se il dit que ce est voirs, « li mestre doit baillier au noviax ta« lemeliers son pot et ses nois, et com« mander li qu'il les jète au mur, et « lors li noviax talemeliers doit jeter « son pot et ses nois et ses nieules au « mur de la meson le mestre, au de« hors, et lors doivent li mestre, li « coustumiers, li noviax talemeliers, « touz li autre talemelier et li vallet en« trer en la meson au mestre, et li mes« tre leur doit livrer feu et vin, et chas« cun des talemelier, et li noviax, et « li mestre vallet doivent chacun un « deniers au mestre des talemelier « pour li vin et pour li feu qu'il livre.

« Li mestre des talemelier doit « faire à savoir au coustumiers, aus « talemelier, aus joindres, que il « viegnent à ce jour à sa meson, et il « i doivent venir ou envoier leur de« niers au mestre des talemelier pour « li vin devant dit. »

Cet article est d'autant plus remarquable, que la coutume qu'il nous fait connaître est exceptionnelle, et n'a point d'analogue dans les différents statuts que nous a conservés le livre des métiers. En effet, la corporation des talemeliers était la seule qui eût un cérémonial particulier pour la maîtrise. Il se pourrait, suivant M. Depping, que cet usage fût d'une haute antiquité, et remontât assez

(*) *Tonlieu*, *teloneum*, et dans la basse latinité *tonlegium*. C'était l'impôt payé par les marchands pour stationner dans les marchés. Cependant le mot *tonlieu* a quelquefois une signification plus générale.

(**) *Son*; ce mot est encore usité dans ce sens en Normandie.

(*) *Oublies* ou feuilles légères de pain non levé; *nebulæ*, dans la basse latinité.

loin dans les fastes de la talemelerie en France ou en Gaule. Dans la suite, il tomba en désuétude; cependant les boulangers de Paris n'en perdirent pas le souvenir, et, lorsqu'au dix-septième siècle ils proposèrent un règlement à l'autorité publique, ils n'y omirent pas le pot d'installation des temps féodaux. Voici l'article de ce règlement qui contient cette disposition :

« Seront tenus tous les nouveaux « maistres, dans les trois premières « années après leur réception, payer « chacune des dites années vingt-cinq « deniers de compte au grand panetier, à l'Épiphanie, qui est le premier « dimanche d'après les Roys, et à « Pâques, vingt-deux deniers, et à la « saint Jean-Baptiste, cinq deniers « obole; et au bout des dites trois « années, est tenu ledit nouveau « maistre boulanger, d'apporter, ledit « jour premier dimanche d'après les « Roys, un pot neuf de terre verte ou « de fayence, dans lequel il y aura un « romarin ayant sa racine entière, « aux branches duquel romarin y aura « des pois sucrez, oranges et autres « fruits convenables, suivant le temps, « et ledit pot remply de pois sucrez, « et sera ledit nouveau maistre assisté des jurez et anciens et des autres maistres dudit mestier. Ce fait, « dira audit grand panetier : Maistre, « j'ay accomply mon temps; et ledit « grand panetier doit demander aux « jurez s'il est vray ; ce fait, prendra « l'avis des jurez et des anciens maistres, si ledit pot est en la forme « qu'il doit estre, et s'il est recevable; « et s'ils disent qu'ouy, ledit grand « panetier doit recevoir iceluy, et « luy en donner acte, et de là en avant « n'est sujet que de payer chacun an « le bon denier, ainsi que les autres « maistres. »

Mais le temps où de semblables formalités pouvaient encore être observées était irrévocablement passé; le parlement, en ratifiant le règlement proposé, laissa de côté la disposition que nous venons de rapporter, et, quoiqu'elle eût déjà été observée volontairement par quelques aspirants à la maîtrise, elle tomba bientôt de nouveau en désuétude. Toutefois, suivant Delamarre (*), le principe qui avait dicté cette disposition subsista, et le pot de romarin fut converti en un louis d'or, que les nouveaux maîtres continuèrent à payer à titre d'hommage au maître du métier.

Nous avons dit, dans l'article que nous avons consacré à la corporation des bouchers, que, dès le commencement de la troisième race, les rois avaient inféodé, en faveur des grands officiers de leur couronne, la plupart des justices des corporations. Les talmeliers ou boulangers dépendaient du grand panetier. « Li rois, disent les statuts recueil- « lis par Étienne Boileau, a donné « à son mestre panetiers la mestrise « des talmelier, tant come il li plaira, « et la petite justice et les amendes « des talemelier et des joindres et « des vallet, si come des entrepresure « de leur mestiers et des bateure sanz « sanc, et des clameur, hors mise la cla- « meurs de propriété. » Cette juridiction subsista fort longtemps, malgré le conflit qui ne tarda pas à s'élever entre elle et la prévôté de Paris, et elle ne fut abolie qu'à l'époque où la charge de grand panetier fut définitivement supprimée.

Les talemeliers de Paris ne pouvaient cuire tous les jours de l'année; on peut voir dans les statuts de leur communauté la liste des jours où il leur était interdit d'exercer leur industrie. Cette liste comprend tous les jours de fêtes reconnues par l'Église, et les veilles de ces mêmes jours, qui devaient être consacrées au jeûne et à l'abstinence; en sorte que, pendant une grande partie de l'année, les habitants de Paris étaient privés de pain frais. C'était peut-être pour cette raison que, le samedi, le marché au gros pain se tenait aux halles, où les marchands forains pouvaient, ainsi que nous l'avons dit, venir vendre leur pain aussi bien que les talemeliers de Paris; ceux de Gonesse occupaient

(*) Traité de police, liv. v, tit. 12, ch. 5.

même une halle particulière. Ils avaient tous, en outre, un autre privilége ; c'était celui d'exposer en vente, au parvis Notre-Dame, le pain qui leur restait du marché du samedi. Mais ce privilége n'était point gratuit ; les boulangers forains l'achetaient au prix d'un tonlieu qu'ils payaient aux religieuses de Longchamp, depuis le jour de saint André jusqu'à la fête de saint Denis, et aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis, pendant le reste de l'année.

Le statut des talemeliers de Paris est le plus détaillé de tous ceux qui composent le registre d'Étienne Boileau ; cependant on est étonné de n'y trouver aucune prescription sur la qualité et sur le poids du pain. Cette omission pourrait peut-être s'expliquer, par cette considération que les produits de la talemelerie de Paris étaient encore un objet de luxe à l'époque où ces statuts furent établis. C'est en effet ce que semblerait prouver la défense qui fut alors faite à ces artisans de fabriquer des pains dont le prix dépassât deux deniers. Sans parler des fours banaux dont le peuple, dans certaines parties de la ville, dut encore longtemps faire usage (*), c'était aux marchés du samedi et du dimanche que les pauvres devaient faire leurs provisions, et là, le pain se vendait au poids et de gré à gré. Ce fut seulement lorsque les boulangers purent exposer dans leurs boutiques du pain de toutes sorte de poids et de qualités, que l'autorité pensa à leur prescrire des règles à cet égard. Une ordonnance rendue par Philippe le Bel, en 1305, est le premier acte où l'on trouve de semblables prescriptions (**)

(*) Le four banal du chapitre de Saint-Marcel subsistait encore en 1406 ; c'est alors seulement que les habitants du faubourg furent dispensés d'y cuire, en payant aux chanoines une redevance qui ne fut abolie qu'en 1675. Voyez Delamarre, *Traité de police*, liv. v, tit. xi.

(**) Delamare, *Traité de police*, liv. v, tit. xiii, chap. 4.

Au moment où les corporations furent abolies, en 1789, il fallait, pour être admis dans celle des boulangers, avoir fait cinq ans d'apprentissage, quatre ans de compagnonnage, et présenter en outre un chef-d'œuvre. Les fils de maîtres étaient seuls exempts de cette formalité. Le prix du brevet était de quarante livres ; celui de la maîtrise, de neuf cents livres.

Outre leur communauté civile, dont nous avons analysé les statuts, les boulangers formaient encore, de même que toutes les autres corporations d'arts et métiers, une confrérie ou association religieuse. Ils avaient pour patron saint Pierre aux liens, dont la fête est désignée, dans le livre des métiers, par la singulière épithète de *saint Pierre angoule aoust*.

Les boulangers sont maintenant soumis, dans chaque localité, à un règlement émané de l'autorité municipale. Ceux de Paris sont les seuls qui soient régis par un acte du gouvernement. Cet acte est le décret du 19 vendémiaire an x.

BOULAY (César Égasse DU), né à Saint-Ellier, dans le bas Maine, au commencement du dix-septième siècle, fut successivement professeur d'humanités au collége de Navarre, greffier, recteur et historiographe de l'université de Paris ; il mourut en 1678. On a de lui une *Histoire de l'université de Paris*, en latin, depuis 800 jusqu'en 1600, 6 vol. in-fol., 1665 et 1673. Cet ouvrage est moins une histoire qu'un recueil de pièces curieuses concernant l'université. Crévier et tous les auteurs qui ont écrit sur le même sujet y ont abondamment puisé. *De patronis quatuor nationum universitatis*, 1662, in-8° ; *Fondation de l'université de Paris*, par Charlemagne, Paris, 1675, in-4° ; *Privilége de l'université de Paris*, 1674, in-4° ; *de Decanatu nationis gallicanæ in academia parisiensi*, 1662, in-8°.

BOULAY (Edmond DU), héraut d'armes des ducs de Lorraine, né à Reims à la fin du quinzième siècle, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages en prose et en vers, la plupart sur des

sujets historiques. Parmi les principaux, nous citerons : *la Généalogie des ducs de Lorraine*, Metz, 1547; *la Vie et le trépas des ducs de Lorraine Antoine et François*, Metz, 1547, in-4°; *le Voyage du duc Antoine vers l'empereur Charles V, en* 1545, *pour traiter de la paix avec François Ier*, Paris, 1549, in-8°. Il est aussi l'auteur d'une moralité fort recherchée des curieux, et intitulée : *Combat de la chair et de l'esprit en ryme françoise et par personnaiges*, Paris, 1549, in-8° de 72 feuillets.

Boulay (N. du), canoniste, composa une *Histoire du droit public ecclésiastique français*, Londres (Paris), 1740, 1751, in-4°; ibid., 2 vol. in-12.

Boulay de la Meurthe (Ant.-Jacques-Cl.-Jos.), naquit, en 1761, à Chaumourey, près d'Épinal, département de la Meurthe. Reçu avocat à Nancy, il vint à Paris exercer cette profession, et il commençait déjà à s'y faire connaître avantageusement lorsque la révolution éclata. Patriote dévoué, il s'engagea, en 1792, dans un bataillon de volontaires de la Meurthe, et se trouva à la bataille de Valmy. Après la campagne, il revint à Nancy, où il fut élu par ses concitoyens juge au tribunal civil. Quoique républicain, Boulay n'avait point cette chaleur de conviction, cette ardeur révolutionnaire qui sauva la France en 1793; aussi fut-il alors destitué par un représentant du peuple en mission; frappé ensuite d'un mandat d'arrêt, et obligé de chercher un asile dans les bois, il ne put en sortir qu'après le 9 thermidor. Depuis cette époque, il remplit successivement les fonctions de président et d'accusateur public au tribunal de Nancy, et fut élu ensuite, en l'an v, député de son département au Conseil des Cinq-Cents. Boulay fit, dans cette assemblée, une énergique opposition aux projets royalistes soutenus par un grand nombre de députés. Il fut un des orateurs les plus influents de cette législature, et personne peut-être ne se montra plus péniblement affecté que lui des vices de l'administration du Directoire; aussi, désespérant de l'avenir de la France tant que subsisterait ce gouvernement, se montra-t-il l'un des plus zélés partisans de la révolution du 18 brumaire. Il refusa, quelques jours après, le ministère de la police, et fut appelé au conseil d'État en qualité de président du comité de législation. Après avoir été chargé, en l'an x, de l'administration du contentieux des domaines nationaux, il reprit, en 1810, sa place de président du comité de législation. Boulay fut un des fonctionnaires qui, sous le despotisme impérial, surent conserver le plus d'indépendance. Il s'opposa même avec assez d'énergie à la mesure qui donna au premier consul le titre d'empereur; défendit constamment l'institution du jury, repoussa les prétentions du clergé, et, lorsque le gouvernement et le corps législatif se divisèrent en 1813, il conseilla à Bonaparte de faire droit aux justes réclamations des députés. Destitué en 1814, il reprit, au retour de l'île d'Elbe, ses anciennes fonctions, augmentées de la direction de la correspondance et de la comptabilité au ministère de la justice. Il fut nommé alors ministre d'Etat; mais il fut exilé à la seconde restauration, comme ayant conspiré pour le retour de Napoléon. Il passa quatre années à l'étranger, et ne revint en France qu'en 1820. Administrateur intègre et désintéressé, Boulay de la Meurthe sut, dans toutes les positions de sa vie politique, se concilier l'estime générale.

Boulay-Paty (Pierre) naquit, en 1763, à Nantes, où il exerçait la profession d'avocat, lorsqu'il fut appelé, en 1789, à remplir successivement différentes fonctions publiques. En 1798, il entra au Conseil des Cinq-Cents, dont il fut nommé secrétaire l'année suivante. Membre de la commission de la marine et du commerce, il s'occupa spécialement de la législation sur ces matières. Son opinion fut très-influente, et on a de lui des rapports et des discours remarquables. Il prit une part active à la révolution du 18 juin 1799, qui contraignit la Réveillère-Lepeaux et Merlin à quitter le Direc-

toire. Il fit aussi l'opposition la plus vive à la journée du 18 brumaire, et fut placé sur la liste des membres exclus. Mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée, car le gouvernement consulaire le nomma juge du même tribunal où il avait rempli les fonctions de commissaire du Directoire. C'est en cette qualité que, chargé de répondre au ministre de la justice sur le projet du code de commerce, il lui adressa des observations qui ont beaucoup servi à la rédaction de ce code, et qui ont été imprimées sous ce titre: *Observations sur le code de commerce, adressées aux tribunaux.* Lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire en 1811, il devint conseiller à la cour impériale de Rennes. Doyen de cette cour en 1828, ce fut lui qui rédigea les observations sur le projet de loi du titre des faillites. Il mourut en 1830.

Boulaye (la), ancienne baronnie de Bourgogne (aujourd'hui département de Saône-et-Loire), à vingt-deux kilomètres sud-ouest d'Autun, érigée en marquisat en 1720.

Boulbon, ancienne vicomté de Provence (aujourd'hui département des Bouches-du-Rhône), à six kilomètres nord-est de Tarascon, érigée en comté en 1608.

Boule (André-Charles), artiste, né à Paris en 1642, mort en 1732, devenu justement célèbre par le talent admirable qu'il déploya dans la fabrication et dans l'ornementation des meubles. A une science profonde du dessin il joignait un excellent goût. Ses meubles sont ornés de bronzes de formes sévères et élégantes, de mosaïques formées de bois de différentes couleurs, de cuivre et d'ivoire. Il fut nommé par Louis XIV graveur ordinaire du sceau, et il est qualifié, dans le brevet qui lui fut délivré, d'architecte, peintre, sculpteur en mosaïque et inventeur de chiffres. Le genre de Boule, espèce de style *renaissance*, fut remplacé à la fin du dix-huitième siècle, par un style appelé grec, qui excluait tout ornement, et dont la roideur et le nu absolu étaient les caractères principaux. L'ébénisterie abandonne maintenant ce mauvais goût pour en revenir à celui que Boule avait mis en vogue; mais il est à craindre que la manie des ornements ne dégénère en profusion, et ne rende, dans un autre genre, le style moderne aussi mauvais que celui de l'empire. Nous devons dire cependant que l'exposition de 1839 présentait des meubles dans le genre de Boule d'un goût parfait. (Voy. Ébénisterie.)

Boulée (Étienne-Louis), architecte, né à Paris le 12 février 1728, étudia à l'école de Lejai, mais se forma surtout d'après l'antique. Il commença une réaction contre le genre contourné et mesquin de l'architecture de Louis XV, et doit surtout être signalé parmi ceux qui firent prévaloir les règles de l'architecture antique, et qui ramenèrent le goût de la sévérité et de la noblesse, trop souvent négligées dans les constructions du dix-huitième siècle. C'est tout à la fois par son enseignement et par ses travaux que Boulée exerça une influence considérable. Parmi ses élèves, nous citerons MM. Brongniart, Chalgrin, Durand, etc. Dans le nombre des monuments qui sont dus à ses plans, nous mentionnerons l'hôtel de Brunoy aux Champs-Élysées, le château de Tassé à Chaville, celui de Chanvri à Montmorency, et celui du Péreux. Mais c'est surtout dans ses projets et dans les manuscrits qu'il n'a pas eu le temps de réunir pour en former une œuvre complète d'architecture, qu'éclate toute la puissance de son génie. Boulée est mort le 6 février 1799.

Boulène, ville et seigneurie du comtat Venaissin, à 7 kilomètres nord d'Avignon.

Boulenger (Jules-César), fils de Pierre Boulenger, naquit à Loudun en 1558, et mourut à Cahors en 1628, après avoir donné en latin une *Histoire de son temps*, Lyon, 1619, in-fol.; elle commence à l'an 1559, et finit en 1610. On a de lui en outre un grand nombre de savants ouvrages, entre autres : *De Imperatore et imperio romano*, Lyon, 1618, in-fol.; *De In-*

signibus gentilitiis ducum lotharingorum, Pise, 1617, in-4°; et beaucoup d'opuscules imprimés d'abord séparément, et réimprimés depuis dans les antiquités grecques et romaines de Grævius.

Boulenger (Pierre), célèbre grammairien, né à Troyes en Champagne, professa successivement la langue grecque et la langue latine à Loudun et la théologie à l'université de Pise. Il mourut dans cette ville en 1598. On a de lui une *Histoire de France*, restée manuscrite; de petits *Traités* de piété et un *Discours* imprimé en 1566.

Boulet, projectile sphérique avec lequel on charge les canons. Sous le règne de Charles VI, vers l'an 1385, on se servait de boulets de grès, et ce fut seulement en 1400 qu'on leur substitua les boulets en métal. Sous Louis XI, en 1470, il y en avait en plomb et en fonte de fer. Depuis, on n'a plus employé que ce dernier métal. Les boulets sont pleins ou creux. Les boulets pleins servent à détruire les batteries et les remparts d'une ville assiégée, les retranchements de campagne, à porter le ravage dans les troupes ennemies, etc. Les boulets creux sont principalement destinés à la défense des côtes.

Les boulets creux ne sont autre chose que des obus sans culot que l'on ensabote pour les tirer, afin d'éviter de casser leur fusée et de les faire éclater en sortant du canon. Les boulets creux étaient autrefois des boîtes de fer longues d'environ deux calibres et demi, et du diamètre du calibre de la pièce. Ces boîtes renfermaient des artifices, des balles, de la ferraille, etc. Elles avaient une fusée en cuivre entrant à vis dans un écrou, et chargée comme celle des bombes. « Toutes les fois, dit Surirey de Saint-Remy, que l'on a fait l'épreuve de ces boulets creux, ils ont crevé en l'air, ou ils ne sont allés frapper la butte ou le blanc que par le travers, et non par leur pointe, ou les fusées n'ont point pris, ou elles se sont éteintes, et leur effet, par conséquent, est entièrement inutile. »

Les *boulets incendiaires*, faits avec une composition d'artifice renfermée dans un sac de toile cordelé avec du menu cordage, pour leur donner plus de solidité, ont le diamètre des pièces de 24 et de 16. Pour qu'ils ne soient pas brisés par la force de la poudre, on ne met qu'une petite charge dans le canon, et on enfonce sans refouler. Leur usage le plus essentiel est de servir, dans les places assiégées, à éclairer les travaux de l'ennemi.

Les *boulets rouges* sont des boulets ordinaires qu'on fait rougir et qu'on introduit dans une pièce de canon après qu'ils ont été chauffés au rouge clair. On employait d'abord les grilles pour chauffer les boulets; mais ce moyen étant dangereux, lent et dispendieux, on imagina les fourneaux à réverbère, chauffés soit avec du bois, soit avec du charbon. Dans un fourneau à réverbère dont le feu est en train, un boulet est rouge en trente minutes. Pendant que les boulets chauffent, on met la poudre dans le canon, en plaçant dessus d'abord un bouchon sec, puis après une pelote de terre argileuse pour l'enfoncer et la refouler; on pointe la pièce, on l'amorce, après quoi deux canonniers prennent le boulet avec une cuiller à deux manches, le portent à la volée de la pièce, l'y introduisent, mettent du gazon ou un bouchon mouillé par-dessus, et l'enfoncent légèrement; ils se retirent aussitôt pour qu'on puisse mettre le feu promptement, et éviter le refroidissement du boulet. C'est au siége de Stralsund, en 1675, que, pour la première fois en Europe, l'électeur de Brandebourg employa le tir à boulet rouge avec succès.

Boulets messagers. On appelait ainsi des boulets creux doublés en plomb, dont on faisait usage pour donner des nouvelles dans une place assiégée ou dans un camp.

Les *boulets barrés* ou *ramés* sont deux boulets joints par une barre de fer; ils sont destinés à couper les cordages et les manœuvres des vaisseaux, à déchirer les voiles, à briser les mâts, etc.

On se servait aussi autrefois de boulets *coupés* ou *séparés*, dont les deux moitiés se rejoignaient par une chaîne de fer de deux pieds.

Boulianne (Antoine), soldat à la 85e demi-brigade de ligne, né à Sabaret (Ariège), fit partie de l'expédition d'Égypte, pendant laquelle il mérita la réputation de l'un des plus intrépides soldats de l'armée. Le 9 février 1799, les Turcs, en grand nombre, s'étaient retranchés dans une maison, d'où ils fusillaient nos troupes sans qu'il fût possible de répondre à leur feu. Boulianne, irrité, s'avança jusqu'à l'entrée de la maison, en brisa la porte à coups de crosse de fusil, renversa les barricades, et tomba atteint d'un coup mortel : la maison fut aussitôt prise d'assaut.

Boulliau (Ismael), astronome, né à Loudun en 1605, mort à Paris en 1694. Les écrits de ce savant se font remarquer par une érudition prodigieuse; on y trouve des vues ingénieuses et nouvelles; mais ils fourmillent aussi d'erreurs que Boulliau avouait lui-même avec une franchise qui lui fait honneur. Boulliau, après avoir voyagé en Europe et dans le Levant, entra en correspondance avec les savants les plus distingués de son époque; et cette circonstance n'a pas peu contribué à répandre son nom. Le nom d'*évection*, donné à l'une des inégalités du mouvement de la lune, vient de lui; on lui doit aussi une explication plausible de la cause des changements de lumière qu'on remarque dans certaines étoiles.

Boullenois (Louis), jurisconsulte, né à Paris en 1680. Pendant près de soixante ans il exerça, avec beaucoup de distinction, la profession d'avocat au parlement. C'était une des plus honorables réputations du barreau. Son *Traité de la personnalité et de la réalité des lois, coutumes et statuts* (1766), lui mérite une place distinguée parmi nos jurisconsultes. On trouve dans ce livre la discussion la plus nette et la plus utile des matières les plus embrouillées de notre ancien droit. Il s'agissait, en effet, de résoudre toutes les questions qui se rattachaient à l'état des personnes et des biens, que la diversité de nos lois et de nos coutumes rendait si difficiles et si complexes.

Boullongne. — On connaît plusieurs peintres de ce nom; le premier est *Louis Boullongne*, peintre du roi, membre de l'Académie, « qui chercha le goût des anciens, » selon d'Argenville, fit plusieurs tableaux pour Notre-Dame de Paris, et mourut en 1674, à l'âge de soixante-cinq ans.

Bon Boullongne, son fils, qui naquit à Paris en 1649, reçut de son père les premières leçons de son art, et alla ensuite étudier en Italie le Corrége, les Carraches, et surtout le Guide et le Dominiquin. Son tableau représentant *Hercule combattant les centaures et les lapithes* le fit recevoir à l'Académie en 1677. Il fut chargé, en 1702, de peindre à fresque les chapelles de Saint-Jérôme et de Saint-Ambroise dans l'église des Invalides. Il mourut en 1717. Il avait peint, outre les ouvrages que nous avons mentionnés, plusieurs tableaux, et un certain nombre de plafonds pour Versailles et pour Trianon. Cet artiste dessinait bien, et son coloris était convenable. Il réussit également dans l'histoire et le portrait. Ses élèves sont J. B. Santerre, L. Sylvestre, J. Raoux, Cazes, Tournières, N. Bertin, Christophe, Dulin, Claude Verdot, le Clerc, etc.

Louis, *Geneviève* et *Madeleine* Boullongne, ses frères et sœurs, furent des peintres moins distingués que lui. Toutefois Louis Boullongne, né en 1654, mort en 1733, est encore l'un des bons artistes de l'école française. Ses meilleurs ouvrages sont les peintures de la chapelle de Versailles, surtout *l'Annonciation* et *l'Assomption*; on cite avec grands éloges sa *Présentation de J. C. au temple*, exécutée pour Notre-Dame de Paris. Il était premier peintre du roi.

Boulogne, *Gessoriacum* et *Bononia*, ville de l'ancienne Picardie, avec titre de comté, bailliage et évêché suffragant de Reims, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du

Pas-de-Calais, avec une population de vingt mille huit cent cinquante-six habitants.

César ne parle pas de *Gessoriacum*; le port où il s'embarqua pour son expédition de Bretagne, et qu'il désigne par l'expression de *citerior portus*, est probablement celui d'*Ambleteuse*, à trois lieues au nord de Boulogne (*). L'auteur le plus ancien chez qui l'on trouve le nom de *Gessoriacum* est Pomponius Mela (**); après lui tous les écrivains qui parlent des côtes septentrionales de la Gaule, font mention de cette ville (***). Quant au nom de *Bononia*, ce fut d'abord celui d'un fort bâti au commencement de l'ère chrétienne, au nord de Gessoriacum, de l'autre côté de l'*Elna* (aujourd'hui la *Liane*). Une communication fut établie par Drusus (****), au moyen d'un pont, entre Gessoriacum et ce fort, où Caligula fit élever un phare célèbre qui s'est conservé jusque sur la fin du dix-septième siècle, sous le nom de tour *d'ordre*, en latin, *turris ardens*, et par corruption, *turris ordans* ou *ordrans*. L'établissement de ce phare, attirant les marins de ce côté de la Liane, la population de Gessoriacum les y suivit insensiblement; ce lieu fut bientôt abandonné; son nom disparut peu à peu, et la ville n'en eut plus qu'un seul, celui de Bononia, d'où nous avons fait Boulogne.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, Boulogne fut plusieurs fois assiégée; elle fut prise, en 292, par Constance Chlore, sur les troupes de Carausius, qui s'en était emparé, après avoir ceint, dans la Grande-Bretagne, la couronne impériale.

Les Normands, contre lesquels Charlemagne y avait équipé une flotte en 811, la prirent d'assaut en 882, passèrent au fil de l'épée tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe, brûlèrent tous les édifices et renversèrent les murailles. Ce ne fut qu'en 912, après le départ de ces barbares, que l'on put commencer à relever les fortifications. Henri III, roi d'Angleterre, tenta inutilement de s'emparer de Boulogne en 1347. Henri VIII s'en rendit maître, en 1544, après un siége de six semaines; mais cinq ans après, Édouard VI la rendit à la France, moyennant quatre cent mille écus. Après la destruction de Thérouane par Charles-Quint, en 1553, le siége épiscopal qui se trouvait dans cette ville, fut transporté à Boulogne, où il subsista jusqu'en 1789.

Le lecteur trouvera, dans l'article suivant, l'histoire des grands événements dont Boulogne fut le théâtre sous le consulat et dans les premières années de l'empire. Disons seulement ici que ces événements furent pour cette ville une cause de progrès, et contribuèrent beaucoup à la prospérité dont elle jouit aujourd'hui. C'est, sans doute, au souvenir de ces obligations que les habitants de Boulogne ont au gouvernement de Napoléon, qu'il faut attribuer le choix fait de cette ville par son neveu, le prince Louis Bonaparte, pour y essayer, en 1840, une seconde tentative contre le gouvernement de juillet.

Boulogne possède des tribunaux de première instance et de commerce, une direction des douanes, un syndicat maritime, des vice-consulats étrangers, une école d'hydrographie de quatrième classe, un collége communal, une bibliothèque publique de vingt et un mille volumes; enfin, l'établissement des bains de mer de Boulogne jouit d'une grande célébrité.

Boulogne (camp de). Non loin de la ville, à l'endroit peut-être d'où César effectua son passage en Angleterre, s'élève une colonne en pierre, construite sur le modèle de la colonne trajane. Ce monument, commencé en 1803, mais seulement achevé vingt ans plus tard, rappelle le souvenir du camp de Boulogne, où Napoléon rassembla

(*) Cæsar, *De Bell. Gall.*, lib. v. Voyez Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 418 et suiv.

(**) *De situ orbis*, liv. III, ch. 4.

(***) Voyez Pline, liv. IV, ch. 17; Ptolem. géogr., liv. II, ch. 8; Geogr. min. *Insignium urbium*, lib. VII, ch. 2.

(****) Flor. lib. I, ch. 11.

cent cinquante mille hommes, qu'un de ses plus beaux plans de campagne paraissait devoir infailliblement conduire à Londres.

Dès le début de la révolution, l'aristocratie anglaise s'appliqua sans relâche à nous susciter partout des ennemis. Son ancienne jalousie, augmentée encore par la crainte qu'inspiraient nos principes d'égalité, la décida à ne reculer devant aucune intrigue et devant aucun sacrifice pour étouffer le réveil du peuple français. Néanmoins, conformément aux traditions héréditaires de cette politique qui ne cessa jamais d'entretenir la division sur le continent européen, elle eut, au commencement, la prudence de ne pas descendre dans la lice. Ayant besoin de tous ses bras pour le service de sa marine et de son commerce, qui, grâce au bouleversement du monde, allaient prendre une extension inouïe, l'Angleterre nous combattit d'abord avec le sang des autres peuples, les soudoyant en apparence, mais, en réalité, ne les payant qu'avec une partie de l'or que les bénéfices de son négoce leur avaient arraché. En un mot, elle employa contre la grande nation la même tactique qu'elle avait, un siècle auparavant, essayée contre le grand roi. C'étaient toujours la même ambition mercantile, le même machiavélisme, les mêmes calculs d'argent si familiers à une caste oligarchique, aux yeux de laquelle l'or était le meilleur, sinon le seul moyen de gouvernement, et pour ainsi dire la clef de la domination universelle.

De là ces coalitions de 1792, mais surtout de 1793 et de 1798, dont l'Angleterre était l'âme, et dans les rangs desquelles figuraient à peine quelques soldats anglais; car, pour ce qui concerne la guerre maritime, le cabinet de Saint-James la menait à lui seul et pour son propre compte, bien plus que dans l'intérêt commun des alliés. La France ne fut pas un seul instant dupe de cette politique tortueuse. Aussi, une fois que la Prusse et l'Autriche se furent avouées vaincues, l'une en 1795, à l'époque du traité de Bâle, l'autre en 1797, lors du traité de Campo-Formio, tous les esprits, remontant à la cause première de ces ligues incessantes, se mirent à la recherche des moyens de transporter le théâtre de la guerre sur le sol anglais, qui avait été le véritable point de départ de toutes les hostilités contre la France. C'est dans ce but qu'après les campagnes d'Italie le Directoire avait nommé Napoléon général en chef de l'armée d'Angleterre, et l'avait envoyé en cette qualité sur les côtes de l'Océan.

Déjà précédemment, en 1796, le général Hoche, qui venait de pacifier la Vendée, avait eu l'idée généreuse de porter du secours aux Irlandais révoltés. Si ce projet avait réussi, l'Angleterre à son tour aurait eu sa Vendée, et le peuple le plus malheureux de l'Europe aurait brisé ses fers; mais une tempête furieuse assaillit l'escadre française, et la contraignit à regagner le port de Brest sans avoir pu toucher le rivage de l'Irlande, d'où tant de victimes avaient salué nos soldats comme des libérateurs. Peu encouragé par ce précédent, se sentant d'ailleurs entraîné vers l'Égypte, Bonaparte se contenta alors d'inspecter les principaux ports de l'Océan, et d'indiquer Boulogne comme un point d'attaque supérieur à celui de Calais. Jusque-là on avait donné la préférence à Calais, qui ne se trouve qu'à sept lieues de la côte anglaise, tandis que Boulogne en est distante de plus de neuf lieues; mais on avait négligé de tenir compte du courant général de la marée qui porte sur Douvres, avantage décisif pour le succès d'un débarquement.

Peu de temps après le départ de Bonaparte pour l'Orient, le Directoire adopta le système des petites expéditions, les seules qui fussent encore possibles depuis l'éloignement d'une partie de la flotte. Le 6 août 1798, le général Humbert partit de Rochefort à la tête de mille trente-deux hommes, montés sur deux frégates et un vaisseau, et, à la suite d'une traversée pénible, parvint à mettre pied à terre en Irlande. Les succès qu'il y obtint

avec une poignée de braves montrent combien était juste la pensée du général Hoche; malheureusement aucun secours ne put rallier la division Humbert; et, malgré des prodiges de valeur qui lui valurent l'admiration même des Anglais, elle fut réduite à mettre bas les armes.

A son retour d'Égypte, Napoléon débuta par la bataille de Marengo, qui contraignit l'Autriche à subir le traité de Luneville en février 1801. De son côté, à la suite de plusieurs entreprises inutiles contre Boulogne, l'Angleterre consentit à signer la paix d'Amiens, le 25 mars de l'année 1802. Mais cette puissance, qui n'avait considéré la paix que comme une trêve nécessaire pour le rétablissement de ses finances, refusa de donner à ses troupes l'ordre d'évacuer Malte, quoique l'article 10 du traité d'Amiens lui imposât l'obligation formelle de remettre cette île aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans les trois mois de la ratification du traité. Profitant alors de l'état de neutralité auquel il avait soumis les puissances absolues de l'Europe, Napoléon déclara la guerre aux Anglais en 1803, et reprit les hostilités avec l'intention avouée d'opérer enfin une descente dans leur île. A cet effet, il ordonna la formation de plusieurs camps dans les environs d'Ostende, de Dunkerque, d'Ambleteuse, d'Étaple et de Boulogne, ville où avait été concentrée une flottille dès 1801, et où furent alors dirigés environ cent cinquante mille hommes. Il fit en outre construire un nombre considérable de chaloupes canonnières, de prames, de péniches, de toutes sortes d'embarcations faibles d'échantillon, ne présentant presque pas de prise à l'artillerie des gros navires par leur peu d'élévation au-dessus des eaux, mais également capables de servir aux transports des troupes, et de se défendre, par leur nombre, contre les attaques des vaisseaux de ligne. En quelques mois, mille embarcations de ce genre sortirent des chantiers et des rivières de la France, de la Belgique et de la Hollande. La rade de Boulogne fut le lieu de leur réunion; de là, par un vent favorable, trois heures pouvaient suffire, dans les grandes marées, pour les conduire à Douvres avec les phalanges victorieuses qui, des plaines de l'Allemagne et de l'Italie, étaient venues se presser dans le camp retranché de Boulogne, en vue des côtes de l'Angleterre. Impatients de s'élancer sur les flots, mais ne pouvant devancer le signal du départ toujours ajourné par de nouveaux incidents, les soldats français s'exerçaient sans relâche à la manœuvre des chaloupes canonnières. A trois reprises différentes, deux fois en 1803, et une fois en 1804, Napoléon vint les encourager par sa présence, et applaudir à l'intelligence et à la célérité avec lesquelles ils s'embarquaient et descendaient à terre. Cependant il modérait leur ardeur; et, ne pouvant avouer la cause de sa temporisation encore plus habile que prudente, il multipliait pour eux les motifs de distraction, soit en leur donnant des fêtes, soit en occupant leurs bras à des travaux de défrichement ou à la construction de nouvelles routes. Ce qu'il attendait, personne ne s'en doutait encore, et ce fut seulement en 1805 qu'il en fit l'aveu, après l'abandon de tous ces grands préparatifs qui avaient duré trois ans.

Les Anglais tournèrent d'abord en ridicule les projets du camp de Boulogne. Cependant, après avoir épanché leur verve satirique en un torrent de quolibets et de caricatures, après avoir beaucoup ri des menaces du dieu Mars, auquel ils opposaient le trident de Neptune, peu à peu ils ressentirent les atteintes de l'inquiétude, et aux premiers élans de leur gaieté succéda bientôt une terreur panique. « Une flotte anglaise ayant paru dans la rade de Torbay dans un moment où elle n'était point attendue, et n'ayant point répondu d'abord aux signaux de la côte, la consternation fut au comble sur ce point; le bruit de l'apparition des Français se répandit avec une effrayante rapidité, et les maisons furent abandonnées jusqu'à plus de vingt lieues dans les terres. Vainement on

reconnut promptement la cause de l'erreur, des mesures excessives furent adoptées à la hâte par les agents du gouvernement. On donna l'ordre de déployer le drapeau rouge sur toute l'étendue des côtes du royaume-uni, avec injonction de ne faire aucun quartier aux Français, dans la crainte que le nombre des prisonniers venant à augmenter, ces *barbares*, quoique désarmés, ne parvinssent à compromettre la sûreté de l'État. On établit, dans toutes les directions, des signaux, au moyen desquels cinquante mille hommes armés pouvaient être réunis sur le même point. Tous les chevaux, toutes les voitures furent mis à la disposition du gouvernement. La levée en masse fut ordonnée, et, comme on manquait de fusils pour armer cette milice, on eut recours au moyen employé en France en 1793 : on distribua des piques et d'autres instruments offensifs. On décréta aussi une levée extraordinaire de cent mille matelots; et la presse, cette odieuse mesure de recrutement, fut exercée avec une rigueur qui n'avait pas encore eu d'exemple. On arma avec une artillerie formidable les côtes les plus menacées; on construisit même, à grands frais, des écluses pour inonder tout le comté d'Essex; enfin le gouvernement prit des dispositions pour qu'à la première nouvelle du débarquement des Français, on incendiât les forêts, les villages, les moyens de transport, on détruisît les chemins, les canaux, on démantelât les villes, on égorgeât tous les bestiaux qui ne pourraient pas être emmenés dans l'intérieur du pays. Les plus riches habitants de Douvres se réfugièrent à Cantorbéry, et des travaux de fortifications furent commencés autour de Londres (*). »

Ce n'était pas sans cause que les Anglais avaient ainsi passé d'un excès de sécurité à un excès de trouble. Toutes les manœuvres de leurs marins avaient été impuissantes pour détruire la flottille de Boulogne; Nelson, lui-même, le vainqueur d'Aboukir, avait échoué dans cette entreprise. Dès le 9 septembre 1801, cet amiral s'était présenté une première fois devant Boulogne avec trente bâtiments de guerre de toutes grandeurs. Une division de la flottille légère française était mouillée à cinq cents toises de l'entrée du port. Les bombardes anglaises commencèrent le feu au point du jour, à dix-neuf cents toises de la ligne française; plusieurs fois la flotte anglaise voulut s'avancer; les soldats embarqués à bord de la flottille demandaient l'abordage. Vers midi, Nelson, voyant qu'il n'avait pu forcer cette avant-garde à rentrer dans le port de Boulogne, s'éloigna après avoir jeté inutilement huit à neuf cents bombes, qui n'atteignirent personne.

Cinq jours après, la flotte de Nelson reparut plus nombreuse et accompagnée d'un grand nombre de frégates, de péniches, de bricks et de chaloupes canonnières. Il mouilla à trois mille toises de l'avant-garde française, qui occupait toujours une position à cinq cents toises en avant du port. A minuit trois quarts, une chaloupe française d'observation annonça l'attaque; le feu commença des deux côtés avec la plus grande vivacité. Les bombes, le canon, la mousqueterie, présentaient au milieu des flots un spectacle tout à fait imposant; aucune batterie de terre ne put tirer, de peur d'atteindre les chaloupes françaises au lieu de frapper celles des ennemis. Six péniches anglaises attaquèrent la chaloupe canonnière l'*Etna;* le capitaine Pévrieux, qui la commandait, tua de sa main deux matelots ennemis. Presque toutes les chaloupes canonnières françaises furent en même temps abordées; mais les péniches anglaises trouvèrent partout une résistance vigoureuse; partout elles furent repoussées. Les plus braves des Anglais qui tentèrent l'abordage furent tués, blessés ou faits prisonniers; la chaloupe *la Surprise* fit couler bas quatre péniches anglaises. Pendant que le front de cette ligne soutenait le combat avec un tel avantage, une division anglaise s'efforçait de la tourner en passant entre la terre;

(*) *Victoires et conquêtes*, t. XV, p. 76.

mais, comme à Algésiras, les Anglais furent trompés dans cette manœuvre. Foudroyés par l'artillerie de terre et le feu des chaloupes, ils se retirèrent après une perte considérable. Les actions de courage se multiplièrent durant cette nuit; on vit des soldats arracher des mains des Anglais les piques dont ils étaient armés, et les percer ensuite avec leurs propres lances, tandis que d'autres leur renvoyaient les grenades lancées sur leur bord.

Après la rupture de la paix d'Amiens, les Anglais demeurèrent pendant six mois tranquilles spectateurs des mouvements des chaloupes françaises, et ne purent empêcher d'arriver à leur destination les embarcations que l'on y conduisait des côtes de la Belgique et de la Hollande, de Dieppe et du Havre. Un engagement eut lieu entre une division venant d'Ostende, commandée par l'amiral hollandais Verhuel, et une escadre de bâtiments de guerre anglais, composée de vaisseaux de ligne, de frégates et de corvettes. Ils firent un feu terrible, mais ils ne purent arrêter la marche des chaloupes, qui continuèrent, malgré leurs décharges, de louvoyer le long des côtes, et endommagèrent beaucoup la flotte : l'avantage demeura aux chaloupes. Au printemps de l'année 1804, Napoléon, nommé empereur, s'empressa de créer la Légion d'honneur, dont l'aigle devait être désormais la récompense de tous les services éminents rendus à la patrie. Cette honorable distinction avait été distribuée pour la première fois dans le temple de la valeur guerrière, au sein des Invalides, en présence des cendres de Turenne. Ce fut au milieu des braves qui menaçaient l'Angleterre sur les côtes de Boulogne que l'empereur décerna pour la seconde fois, le 15 août 1804, le prix de la vertu militaire. Les troupes françaises étaient barraquées sur l'emplacement d'un ancien camp romain. De son trône, Napoléon apercevait les côtes; il était entouré, non des images de ses ancêtres, mais d'un trophée d'armes formé des drapeaux pris à Montenote, Arcole, Rivoli, Castiglione, aux Pyramides, à Abouhir, à Marengo. Le soldat le voyait assis sur le siége antique de Dagobert; mais ces étendards lui rappelaient que Napoléon devait toute sa renommée, tout son pouvoir, à sa valeur guerrière et à ses talents militaires. Devant lui étaient portées les décorations de la Légion d'honneur dans les boucliers et les casques de Duguesclin et de Bayard. Saisis d'une émotion religieuse, on vit des officiers et des soldats venir baiser le bouclier du chevalier sans peur et sans reproche. L'empereur paraît; l'allégresse est universelle; les troupes agitent leurs armes, et voient avec joie les plus braves recevoir une décoration que tous espèrent mériter.

Cependant, tandis que Napoléon Bonaparte encourageait ainsi ses soldats à de nouveaux combats, l'Angleterre méditait avec ses armes ordinaires d'incendier Boulogne et sa flotte. Le 3 octobre 1804, l'amiral Keith parut en vue de Boulogne, avec cinquante-deux vaisseaux; vingt-cinq étaient de petits bricks de peu d'apparence; leur faible échantillon fit juger à l'amiral Brueix que ce devaient être des brûlots. Toutes les circonstances étaient favorables aux Anglais pour diriger ces bâtiments incendiaires sur les Français; les vents et la marée portaient en même temps vers la côte. L'amiral Brueix jugea en conséquence qu'il allait être attaqué. Des barrages furent établis en avant de la ligne française, à la droite et au centre; des canots bien armés furent envoyés avec des péniches à gros obusiers pour détourner les brûlots. L'attaque commença effectivement sur les dix heures du soir. Les Anglais détachèrent sur tout le front de la ligne française plusieurs brûlots qu'ils dirigèrent, avec leurs embarcations, jusqu'à une certaine distance; et, lorsqu'ils les avaient abandonnés, le vent et les flots les poussaient également sur les chaloupes françaises. A leur vue, ces bâtiments ouvraient un passage, de manière que presque tous les brûlots éclatèrent en dedans de la ligne, très-

près du rivage. Onze d'entre eux sautèrent depuis dix heures et demie du soir jusqu'à quatre heures du matin. Ces brûlots étaient de trois espèces différentes; les premiers étaient des sloops, des cutters et autres bâtiments; les seconds, des espèces de coffres longs de vingt pieds et larges de trois, sans mâture; leur peu d'élévation au-dessus de l'eau les rendait très-difficiles à apercevoir dans l'obscurité; et les troisièmes étaient des barils remplis d'artifices, posés verticalement à l'aide d'une mécanique, et s'enflammant aussitôt que le brûlot touchait un corps qui lui offrait de la résistance. Chacun de ces brûlots était rempli de différentes sortes d'artifices; ils lançaient une grande quantité de morceaux de bois creuses et chargés d'une composition inflammable, qui s'allumait à l'aide d'une mèche semblable à celle des bombes. A dix heures et demie le premier brûlot éclata vis-à-vis la batterie des grenadiers; il produisit une gerbe immense de feu; ses débris portèrent jusque sur la côte, mais personne n'en fut atteint. Trois autres éclatèrent successivement entre le fort de la Croix et celui de la Crèche, et vers la batterie des bombardiers, sans produire plus d'effet. Après ces premieres explosions, le feu se ralentit pendant une demi-heure. Le contre-amiral Lacrosse en profita pour parcourir la ligne, et faire prendre leur rang à quelques bâtiments qui avaient filé leurs câbles. Il était à la hauteur des dunes, avec plusieurs officiers de l'état-major de l'amiral Brueix, lorsqu'il aperçut un brick dont la voilure lui parut suspecte; il fit immédiatement tirer dessus. A peine était-il éloigné d'une demi-portée de pistolet, que le bâtiment sauta et produisit une explosion beaucoup plus forte que toutes les précédentes, mais dont heureusement il n'y eut que peu de personnes blessées. L'attaque se porta ensuite vers la droite; trois brûlots sautèrent à la hauteur du port de Vimereux, deux à la gauche de la Crèche, deux entre le Châtillon et le fort de l'Heurt, et enfin le dernier, beaucoup plus près de la batterie impériale. Celui-ci, qui était d'un volume bien plus considérable, produisit une commotion tellement forte, qu'elle fut sentie à Boulogne et à plus d'une demi-lieue dans les terres. A trois heures et demie, le feu cessa entièrement; tous les bâtiments rentrèrent en ligne, et chacun se porta à son poste; de manière que les Anglais purent voir que l'on était disposé à combattre, et qu'il n'existait dans les rangs aucun vide; aussi n'osèrent-ils pas attaquer.

Telle fut l'issue de cette tentative que les Anglais méditaient depuis longtemps, mais qui tourna à leur déshonneur et dans laquelle ils perdirent beaucoup de monde. « Je la nomme horrible « et lâche, » dit dans son rapport le maréchal Soult (qui depuis a singulièrement modifié ses opinions sur le compte des Anglais), « je la nomme horrible et lâche, « parce que c'est un attentat horrible « contre les lois de la guerre, que de chercher à faire périr une armée par des « moyens qui n'exposent à aucun danger; parce qu'on ne peut voir qu'une insigne lâcheté dans une attaque pareille « de la part d'une croisière, ayant trois « fois plus de canons que la partie de « flottille française qui était en rade. « Pourquoi Keith n'a-t-il pas imité la « conduite de Nelson? et n'a-t-il pas « voulu combattre la flottille française « corps à corps? Cette entreprise, « quel qu'en eût été le succès, aurait « mérité notre estime : s'attaquer canons contre canons, baïonnettes « contre baïonnettes, tel est le droit « de la guerre. Mais une nation qui « n'emploie, pour sa défense, que des « poignards, des complots, des brûlots, est déjà déchue du rang qu'elle « prétend occuper. L'histoire nous « apprend que, lorsque les nations « sont capables et dignes d'obtenir la « victoire, elles méprisent, comme « Fabricius, les offres des médecins « de Pyrrhus, tandis qu'au moment « de leur décadence les moyens les « plus perfides leur sont bons. »

L'Angleterre aurait été cruellement punie de ce nouvel attentat si la partie secrète du plan de Napoléon avait

pu se réaliser. En effet, cette flottille de chaloupes canonnières, ces coquilles de noix contre lesquelles la bravoure anglaise ne trouvait que des brûlots à lancer, c'était bien moins une arme offensive qu'une manière de gagner du temps, et qu'une ruse adroite qui servait à masquer un coup plus savamment combiné. Pendant que les manœuvres du camp de Boulogne tenaient en haleine les soldats français, le vice-amiral Villeneuve recevait l'ordre de sortir de Toulon, et, après avoir rallié l'escadre espagnole, de cingler vers les Antilles, où la flotte anglaise ne manquerait pas de le suivre. Les vaisseaux anglais une fois écartés des mers de l'Europe par cette diversion, il devait revenir en toute hâte sur Brest, où le vice-amiral Gantheaume n'attendait que son arrivée pour faire voile vers l'Angleterre. Villeneuve exécuta avec succès une partie de ces instructions. Ayant échappé aux croisières qui bloquaient Toulon, il opéra sa jonction avec les Espagnols, et attira une partie des forces navales des Anglais dans les parages de l'Amérique. Mais, à son retour, moins heureux ou moins habile, il perdit un temps précieux, pendant lequel les ennemis rassemblèrent des forces supérieures; et enfin, non-seulement il se laissa rejoindre par Nelson, qu'il avait d'abord si bien trompé, mais il accepta le combat dans les conditions les plus défavorables. La défaite de Trafalgar fut la suite de cette imprudence.

D'un autre côté, le cabinet de Saint-James, toujours avec son même plan de diversion, avait de nouveau rallumé la guerre en Europe, et, pour victime expiatoire, jeté l'Autriche sous les pas de l'armée française. Quelques jours avant le combat de Trafalgar eut lieu la capitulation d'Ulm, et moins d'un mois après la victoire de Nelson, l'empereur était à Vienne. Voyant qu'il n'éprouvait que des désastres sur les flots, tandis que tout cédait à ses armes sur le continent, Napoléon changea dès lors de système. Au lieu de consumer ses efforts contre une puissance aussi difficile à atteindre, il résolut de soumettre d'abord le continent, pour l'opposer ensuite à cette puissance: c'était non pas renoncer à sa première pensée, mais seulement en suspendre l'exécution. En ce sens, on peut regarder le non succès de l'expédition de Boulogne comme la cause de ce fameux blocus continental (voyez ce mot), qui devint effectivement, dès 1806, la loi suprême de l'Europe.

Bien qu'il ait échoué, le plan de descente en Angleterre conçu par Napoléon est, sans contredit, une des plus heureuses inspirations de ce grand homme de guerre. Voici comment il en parle lui même dans une note adressée en septembre 1805 au ministre de la marine: « Quel a été « mon but dans la création de la flot- « tille de Boulogne? Je voulais réu- « nir quarante ou cinquante vaisseaux « de guerre dans le port de la Marti- « nique, par des opérations combi- « nées de Toulon, de Cadix, du Fer- « rol et de Brest; les faire revenir « tout d'un coup sur Boulogne; me « trouver pendant quinze jours maî- « tre de la mer; avoir cent cinquante « mille hommes et dix mille chevaux « campés sur cette côte, trois ou quatre « mille bâtiments de flottille, et aussi- « tôt le signal de l'arrivée de mon « escadre, débarquer en Angleterre, « m'emparer de Londres et de la Ta- « mise. Ce projet a manqué de réus- « sir. Si l'amiral Villeneuve, au lieu « d'entrer au Ferrol, se fût contenté « de rallier l'escadre espagnole, et eût « fait voile sur Brest pour se réunir « avec l'amiral Gantheaume, mon ar- « mée débarquait, et c'en était fait « de l'Angleterre. Pour faire réussir « ce projet, il fallait réunir cent cin- « quante mille hommes à Boulogne, « y avoir quatre mille bâtiments de « flottille, un immense matériel, em- « barquer tout cela, et pourtant em- « pêcher l'ennemi de se douter de « mon projet; cela paraissait impos- « sible. Si j'y ai réussi, c'est en faisant « l'inverse de ce qu'il semblait qu'il « fallait faire. Si cinquante vaisseaux

« de ligne devaient venir protéger le « passage de l'armée en Angleterre, « il n'y avait besoin d'avoir à Boulo- « gne que des bâtimeuts de transport, « et ce luxe de prames, de chaloupes « canonnières, de bateaux plats, de « péniches, etc., tous bâtiments ar- « més, était parfaitement inutile. Si « j'eusse ainsi réuni quatre mille bâ- « timents de transport, nul doute que « l'ennemi n'eût vu que j'attendais la « présence de mon escadre pour tenter « le passage; mais en construisant des « prames et des bateaux canonniers, en « armant tous ces bâtiments, c'étaient « des canons opposés à des canons, « des bâtiments de guerre à des bâti- « ments de guerre, et l'ennemi a été « dupe: il a cru que je me proposais « de passer de vive force, par la seule « force militaire de la flottille. L'idée « de mon véritable plan ne lui est pas « venue; et lorsque les mouvements « de mes escadres ayant manqué, il « s'est aperçu du danger qu'il avait « couru, l'effroi a été dans les con- « seils de Londres, et tous les gens « sensés ont avoué que jamais l'An- « gleterre n'avait été si près de sa « perte. »

Quel malheur que la fortune ait déjoué un pareil plan! Que de grandes choses Napoléon aurait pu faire ensuite, sans prodiguer le sang des peuples dans ces luttes gigantesques où il a fini par succomber! Sans l'appui, sans l'or de l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie n'auraient jamais pu prévaloir sur la révolution française; c'en était fait de la vieille aristocratie et de l'ancien régime; le monde, purifié et rajeuni, allait entrer dans une ère nouvelle. Les projets du camp de Boulogne sont donc un des plus beaux titres de gloire de Napoléon. Malheureusement il se découragea trop tôt. Même après la défaite de Trafalgar, l'Angleterre pouvait encore être vaincue sur son propre sol: ces phalanges invincibles, que la flotte française avait vainement essayé de transporter à Londres, Fulton offrait un moyen nouveau de les y conduire; ce moyen, c'était la vapeur, puissance encore inconnue, et qui venait, pour ainsi dire, se mettre d'elle-même au service des nouveaux principes. Il est difficile de savoir si c'est par ignorance ou par dédain que Napoléon n'en fit pas usage; dans un cas comme dans l'autre, la chose est également regrettable, car l'occasion perdue ne s'est plus représentée, et Napoléon a pu croire que la conquête de l'Europe était une des nécessités de sa position. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à aucune époque de la révolution, le pacte secret qui unissait les cours absolutistes à l'aristocratie anglaise ne fut rompu, et qu'au moment où l'expédition de Boulogne paraissait devoir commencer, l'Autriche et la Russie entrèrent en campagne, tant les défenseurs des vieux priviléges et des abus du passé ont toujours senti le besoin de se soutenir mutuellement, pour retarder la régénération du monde moderne.

Le camp de Boulogne, formé en 1803, fut levé en 1805; mais, dès 1801, comme on l'a vu, les hostilités avaient commencé sur ce point, et elles ne furent suspendues qu'un moment par la paix d'Amiens. On a vu également que si Boulogne fut le principal théâtre des préparatifs, et le rendez-vous général, d'autres villes cependant furent aussi garnies de troupes; de Bordeaux à Ostende, toute la côte de la France avait pris une attitude menaçante.

Boulogne (comté de), *Boulenais*, ou *Boulonnais*, en latin *Gesoriacus*, puis *Bononiensis pagus*. Ce pays faisait partie du territoire des Morins, à l'époque de la conquête des Gaules par César. A la fin du quatrième siècle, il était compris dans la deuxième Belgique, dont il formait, sous le nom de *civitas Bononiensium*, le douzième diocèse. Lorsque après la première invasion de Clodion, les diverses tribus des Francs se partagèrent les cités qu'ils avaient conquises, Boulogne, comme Térouenne, Cambray et Tournay, eut un roi particulier. On sait comment Clovis, qui régnait à Tournay, s'empara de toutes

ces petites royautés, et étendit sa domination sur la plus grande partie des Gaules. Le Boulonnais suivit alors les destinées de la Neustrie, puis il fit partie du Ponthieu jusque vers le milieu du neuvième siècle. A cette époque, Helgaud Ier, titulaire de ce comté, le donna comme dot de Berthe, sa fille, à *Hernequin*, neveu de Baudouin le Chauve, comte de Flandre. Hernequin fut donc le premier comte de Boulogne. Il mourut en 882, et eut pour successeurs :

2° *Regnier*, *Raginaire* ou *Vaginaire*, son fils, assassiné vers l'an 900.

3° *Erkenger*, qui, après avoir combattu pour Charles le Simple, se rangea, en 896, parmi les partisans d'Eudes, rival de ce prince.

4° Après la mort d'Erkenger, *Baudouin le Chauve*, comte de Flandre, s'empara du comté de Boulogne.

5° Il le laissa, en mourant, à *Adolfe* ou *Adalolfe*, le second de ses fils.

6° Celui-ci mourut en 933, et eut pour successeur son frère aîné, *Arnoul*, comte de Flandre.

7° A la mort d'Arnoul, en 965, Guillaume, comte de Ponthieu, s'empara du Boulonnais, et le donna à son fils *Ernicule*, auquel succédèrent :

8° *Gui à la Barbe Blanche*,

9° *Baudouin II*, fils de Gui, qui fut tué en 1033 par

10° *Enguerrand*, comte de Ponthieu, qui se rendit ensuite maître du Boulonnais, mais à la mort duquel ce comté retourna à

11° *Eustache Ier*, dit *à l'Œil*, fils de Baudouin II.

12° Son fils *Eustache II*, surnommé *aux Grenons*, lui succéda, et ajouta à ses États une grande partie de l'Artois. Veuf en premières noces de Goda, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, il épousa, en 1057, à son retour de Rome, où il avait été chargé de reconduire le pape Victor II, après le concile de Cologne, *Ide*, fille du duc Godefroi de Bouillon, dit *le Barbu*, et reçut pour dot le château de Bouillon. Il suivit, en 1066, Guillaume, duc de Normandie, dans son expédition d'Angleterre, et combattit à la bataille d'Hastings, où il fut blessé. Il reçut en récompense des domaines considérables dans ce pays. Mais bientôt après, à la sollicitation du roi de France, il prit parti contre Guillaume, et chercha à lui enlever le trône qu'il avait contribué à lui donner. Ces tentatives n'ayant eu aucun succès, il fit la paix avec son ancien allié. Il mourut en 1093, laissant d'Ide, sa seconde femme, Godefroi, créé, en 1076, marquis d'Anvers, par l'empereur Henri IV, puis duc de Bouillon et de la basse Lorraine, et enfin élu roi de Jérusalem en 1099; Eustache, qui suit, et Baudouin, qui, après avoir été comte d'Edesse, succéda à son frère sur le trône de Jérusalem.

13° *Eustache III* épouse, en 1102, Marie, fille de Malcome III, roi d'Écosse, et sœur de Mathilde, femme de Henri Ier, roi d'Angleterre. Il meurt en 1125, ne laissant qu'une fille,

14° *Mahaut* ou *Mathilde*, épouse d'*Étienne*, troisième fils d'Étienne, comte de Blois. Ce prince s'empare, en 1135, du trône d'Angleterre, au détriment de sa cousine l'impératrice Mathilde, et cède, en 1150, le comté de Boulogne à son fils

15° *Eustache IV*. Celui-ci avait épousé, en 1140, Constance, fille de Louis le Gros; mais il mourut en 1153, sans postérité.

16° *Guillaume II*, son frère, reçut, après lui, l'investiture du comté de Boulogne; mais, quoiqu'il fût le seul héritier mâle de son père, il n'eut point après lui le trône d'Angleterre, ce prince ayant adopté pour son successeur Henri, fils de Mathilde. Guillaume meurt en 1159, sans postérité.

17° *Marie*, dernier enfant d'Étienne et de Mahaut, était abbesse de Ramsei, en Angleterre, lorsque son frère mourut. Elle épousa, malgré ses vœux, *Mathieu d'Alsace*, fils puîné du comte de Flandre. Celui-ci, après s'être distingué tantôt comme allié du roi de France, tantôt parmi les partisans du roi d'Angleterre, dans les guerres que se firent ces deux princes, mourut assassiné en 1173.

18° *Ide*, sa fille, lui succéda, et épousa successivement *Mathieu II*, *Gérard de Gueldre*, *Berthold de Zeringhen* et *Renaud de Dammartin*. Celui-ci, à la suite de démêlés qu'il avait eus avec Philippe-Auguste, entra dans la ligue formée contre ce prince par Othon IV, empereur d'Allemagne, Ferrand, comte de Flandre, et Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Il attaqua, en 1213, à la tête de la flotte anglaise, celle de la France, qui était mouillée auprès de Dam. Il fut vainqueur, coula cent navires français, et en prit trois cents. Mais il échoua dans son attaque contre la ville de Dam. Il se trouva ensuite à la bataille de Bouvines, et y fut fait prisonnier. Philippe-Auguste le fit d'abord garder à Bapaume; mais ayant appris qu'il continuait d'avoir des intelligences avec le comte de Flandre, il le fit enfermer au château de Péronne, où il mourut de désespoir en 1227. Pendant sa captivité, Louis, depuis Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, administra le comté de Boulogne.

19° Cependant, dès l'année 1201, *Philippe*, dit *Hurepel*, autre fils de Philippe-Auguste, à peine âgé d'un an, avait été fiancé avec *Mahaut*, fille d'Ide et de Renaud. Le mariage se fit en 1216, et Philippe prit le titre de comte de Boulogne. En 1226, il accompagna son frère dans la guerre contre les Albigeois; et, la même année, il assista au sacre de son neveu, Louis IX. Mais, jaloux de voir la régence aux mains de Blanche de Castille, et désirant s'emparer du pouvoir, il se mit à la tête de toutes les ligues qui se formèrent contre cette princesse. On sait avec quelle habileté elle triompha de tous ces obstacles. Philippe ne fut pas plus heureux dans ses attaques contre Thibaut, comte de Champagne, qu'il haïssait pour avoir pris le parti de la reine. Il fut tué à Corbie, dans un tournoi, en 1234. Mahaut, sa veuve, épousa, en 1238, *Alphonse*, neveu de Blanche de Castille, et frère de Sanche II, roi de Portugal. Mais ce prince la quitta en 1245, pour retourner dans sa patrie, où il fut proclamé roi en 1248, et où il épousa, en 1249, Béatrix de Cusange, fille naturelle d'Alphonse X, roi de Castille. Mahaut mourut à Boulogne en 1258, sans laisser de postérité.

20° *Henri III*, duc de Brabant, lui succéda, et vendit le comté de Boulogne à

21° *Robert V*, comte d'Auvergne, auquel succédèrent ses deux fils,

22° *Guillaume XII*, d'Auvergne, en 1277, et son frère

23° *Robert VI*, d'Auvergne, en 1279,

24° *Robert VII*, d'Auvergne, dit le Grand, succéda à Robert VI, en 1314.

25° *Guillaume XIII*, d'Auvergne, fils de Robert VII, ne laissa qu'une fille,

26° *Jeanne*, qui épousa en secondes noces, en 1350, le duc de Normandie, qui fut depuis *le roi Jean*.

27° Elle n'en eut qu'un fils, *Philippe de Rouvre*, qui mourut sans postérité en 1361.

28° et 29° *Jean Ier* lui succéda dans les comtés d'Auvergne et de Boulogne, qu'il laissa, en 1394, à *Jeanne II*, sa fille. Celle-ci avait épousé, en 1389, Jean, duc de Berri, fils du roi Jean. Ce fut elle qui, en 1393, sauva la vie à Charles VI, dans un bal où ce prince, déguisé en sauvage, faillit périr par le feu qui avait pris à ses vêtements enduits de poix.

30° Jeanne mourut en 1422, sans postérité, mais après avoir adopté *Marie*, sa cousine.

31°, 32° et 33° Celle-ci ne fut pas longtemps en possession du comté de Boulogne. En effet, *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, s'en empara vers 1430, et se le fit céder, en 1435, par le traité d'Arras. *Charles le Téméraire*, son fils, le posséda après lui; mais, à la mort de ce prince, en 1477, Louis XI le reprit, et le rendit au petit-fils de Marie, *Bertrand II*, comte d'Auvergne, qui le lui céda l'année suivante, en échange du duché de Lauraguais. Maître du comté de Boulogne, Louis XI imagina un singulier expédient pour l'affranchir de la suzeraineté

du comté d'Artois, dont il relevait, et qui appartenait, du moins de droit, à Marie de Bourgogne. Ce fut de transporter, en vertu de son autorité royale, l'hommage de ce comté à l'image de la Vierge qui se trouvait dans l'église principale de Boulogne. En effet, par lettres patentes datées d'Hesdin, au mois d'avril 1478, avant Pâques, il déclara la sainte Vierge seule souveraine de Boulogne, et se reconnut son vassal, par le relief d'un cœur d'or du poids de treize marcs que lui et ses successeurs, rois de France, lui payeraient à leur avénement à la couronne, en lui faisant hommage du Boulonnais. Il alla lui-même accomplir cette cérémonie le 18 août suivant; et tous ses successeurs, jusqu'à Louis XV, inclusivement, se soumirent aux prescriptions de ses lettres patentes; seulement, au lieu d'aller eux-mêmes porter le cœur d'or à Notre-Dame de Boulogne, ils se contentèrent de lui en envoyer la valeur.

Boulogne (Jean-Baptiste), sergent, né dans le département de la Marne. Ayant aperçu, pendant l'attaque des ouvrages de San-Giacomo, un détachement de quatre cents Autrichiens embusqués dans un jardin, se présenta à la seule porte par laquelle ils pussent sortir, et les somma de mettre bas les armes. Cette audace épouvanta l'ennemi, qui se rendit à discrétion.

Bouloire, village et baronnie du Maine, à dix-huit kilomètres sud-est du Mans (Sarthe), érigée en baronnie en 1593.

Bouquerot (J. B., baron Desessard), né à Asnan en 1771, entra au service en 1791 en qualité de volontaire du premier bataillon de la Nièvre, passa par tous les grades inférieurs, et fut nommé, en 1811, colonel du quatrième régiment de dragons. Il avait fait toutes les campagnes de 1792 à 1805 aux armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, d'Italie, d'Helvétie, d'Orient et d'Allemagne; celles de Prusse en 1806 et 1807, d'Autriche en 1809, d'Espagne de 1810 à 1814, et enfin les immortelles campagnes de France en 1814 et 1815. C'est en 1814 que, près de Nangis, le colonel Desessard, à la tête du quatrième régiment de dragons, enfonça un carré de dix mille Russes, le força à mettre bas les armes, et enleva ensuite une batterie de quatorze pièces de canon. Napoléon, après avoir félicité ce brave officier sur sa belle conduite, le nomma officier de la Légion d'honneur sur le champ de bataille.

Bouquet (dom Martin), l'un des savants benedictins de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Amiens le 6 juin 1685, et prononça ses vœux en 1706. Nommé bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés à Paris, il se démit, peu de temps après, de cette charge, afin d'avoir plus de temps pour se livrer à l'étude. Après avoir été le collaborateur du P. Montfaucon, qu'il aida dans la publication de quelques-uns de ses savants ouvrages, il s'occupait de recueillir les matériaux d'une nouvelle édition de l'historien *Flavius Josèphe*, lorsqu'il apprit qu'un savant distingué d'Amsterdam, Havercamp, s'occupait d'un travail semblable. Le P. Bouquet s'empressa de lui adresser les notes qu'il avait déjà réunies, et les recherches du bénédictin ne contribuèrent pas peu au succès de cette édition de l'historien juif, laquelle parut à Amsterdam en 1726. Mais déjà, à cette époque, dom Bouquet travaillait au grand ouvrage qui devait lui assurer la place distinguée qu'il occupe dans les fastes de l'érudition française. Nous voulons parler de la grande collection dont il publia, en 1738, les deux premiers volumes, sous le titre de *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*. Dès l'année 1676, Colbert avait conçu l'idée de publier une nouvelle collection des historiens de France. A sa mort, Letellier, archevêque de Reims, avait repris son projet, et proposé à Mabillon de se charger des détails de la publication. Mais ce bénédictin regarda ce travail comme étant au-dessus de ses forces, et n'accepta pas. D'Aguesseau, devenu ministre, s'occupa aussi de cette idée, et en confia l'exécution au P. Lelong, qui mou-

rut en 1721, sans avoir rien publié. Ce fut alors que dom Denys de Sainte-Marthe, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, demanda que ses religieux fussent chargés de la continuation de cette entreprise nationale, et en donna la direction à dom Bouquet. Ce savant publia successivement les huit premiers volumes de la collection, et mourut à Paris, au monastère des Blancs-Manteaux, en 1754. La collection commencée par dom Bouquet, continuée successivement par d'autres religieux de sa congrégation, et, depuis l'abolition des ordres monastiques, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est maintenant arrivée à son vingtième volume. Nous donnerons, à l'article HISTORIENS DE FRANCE, plus de détails sur ce monument national.

BOUQUET (Pierre), neveu du précédent, avocat, mort en 1781, est auteur des ouvrages suivants : *Le Droit public de France, éclairci par les monuments de l'antiquité*, tome 1er, 1756, in-4°; la suite n'a pas paru; *Lettres provinciales*, ou *Examen impartial de l'origine de la constitution et des révolutions de la monarchie française*, 1772, in-8°; *Tableau historique, généalogique et chronologique des trois cours de France*, 1772, in-8.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT, *Borbonium Arcimbaldi*, ancienne capitale du Bourbonnais, auquel elle a donné son nom, ainsi qu'à la maison royale, dont une branche occupe encore aujourd'hui le trône de France. Cette ville, qui est située à vingt-cinq kil. de Moulins, est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Allier. On fait remonter assez haut son origine; les savants y voient l'*Aqua Bormonis* ou *Borvonis* des itinéraires romains. Quoi qu'il en soit, c'était au huitième siècle une ville assez importante, puisqu'elle put arrêter Pepin, qui l'assiégea et la prit en 759. Ce prince la donna, dit-on, à l'un de ses parents, qui en transmit la possession à sa postérité. C'est de ce parent de Pepin que quelques historiens font descendre les sires de Bourbon. Un assez grand nombre de ces seigneurs portèrent le nom d'Archambault, qui depuis a été ajouté à celui de la ville.

Bourbon-l'Archambault compte aujourd'hui près de trois mille habitants. Cette ville possède des eaux minérales très-renommées. Il reste du château des anciens sires de Bourbon des ruines remarquables, mais au milieu desquelles on regrette de ne plus trouver de traces de l'ancienne Sainte-Chapelle, élevée par la régente Anne de France, et l'un des plus précieux monuments du quinzième siècle.

Pendant la révolution de 1789, Bourbon-l'Archambault échangea son nom contre celui de *Burges-les-Bains*.

BOURBON-LANCY, ville de l'Autunois et de l'ancien duché de Bourgogne, en latin, *Borbonium Anselmi*, siége autrefois d'un bailliage dont la juridiction était assez étendue, aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de Saône-et-Loire. Le lieu qu'occupe aujourd'hui cette ville était déjà habité à l'époque romaine. Il est désigné, dans les anciens itinéraires, par le nom d'*Aquæ Nisenii* (*), dénomination qui fait remonter à une assez haute antiquité la célébrité des eaux minérales auxquelles Bourbon-Lancy doit, encore aujourd'hui, toute sa richesse. Le nom de Bourbon-Lancy fut, pendant la révolution de 1789, changé en celui de *Belle-Vue-les-Bains*. Cette ville compte deux mille huit cent quarante-huit habitants.

BOURBON-VENDÉE, nom donné, en 1815, au chef-lieu du département de la Vendée, fondé en 1805, sous le nom de *Napoléon-Ville*, sur les ruines de l'ancienne forteresse de *la Roche-sur-Yon*. (Voyez ROCHE-SUR-YON (la).

BOURBON (Ile), nommée d'abord *Mascarenhas* par les Portugais qui la découvrirent, en 1545; elle échangea ce nom pour celui de *Bourbon*, en 1642, époque où M. de Prony en

(*) Walckenaer, *Géographie historique des Gaulois*, t. I, p. 372.

prit possession au nom du roi de France.

Cette île est située dans l'océan Oriental, sous le 21e degré de latitude sud, et le 53e de longitude est. Sa plus grande longueur de l'extrémité nord à l'extrémité sud est d'environ soixante-deux kilomètres; sa plus grande largeur d'environ quarante à quarante-quatre kilomètres; sa circonférence, en suivant les bords de la mer, de deux cent treize kilomètres, et sa superficie de deux cent trente et un mille cinq cent cinquante hectares.

Pendant longtemps elle ne fut fréquentée que par les aventuriers de la mer des Indes. Mais en 1641, après la cession qu'en fit Louis XIV à la compagnie des Indes orientales, celle-ci envoya à Bourbon une vingtaine d'ouvriers français qui s'y fixèrent; d'autres y furent successivement expédiés pendant les années 1673, 1688, etc. Mais ce fut seulement en 1710 que la compagnie des Indes établit dans cette île une administration régulière. Un gouverneur nommé par le roi fut chargé de l'administration supérieure, et fut assisté d'un conseil composé des principaux employés. Ce tribunal était, du reste, soumis pour les appels au conseil souverain de Pondichéry. L'île avait été divisée en sept paroisses, dont chacune était administrée par un curé et un employé de la compagnie.

La culture du tabac fut la seule à laquelle s'adonnèrent les habitants jusqu'en 1717, époque de l'introduction du café, dont le commerce y prit une rapide extension. A cette époque, la population de Bourbon, composée de blancs et de noirs, s'élevait à peine à deux mille individus. L'île resta environ un siècle entre les mains de la compagnie des Indes, qui la rétrocéda au roi en 1764. Un gouverneur et un intendant, dont la résidence était à l'île de France, administrèrent alors les deux îles. Ce fut l'intendant, M. Poivre, qui acheva d'organiser toutes les branches du service. Les habitants de Bourbon lui durent aussi l'introduction d'une foule de végétaux précieux. Cette île possédait, en 1789, une population de soixante et un mille deux cents individus, dont dix mille blancs, douze cents affranchis, et cinquante mille esclaves. Par suite des décrets de l'Assemblée constituante des 2 et 28 mai 1790, une assemblée coloniale y fut formée et s'empara de tous les pouvoirs. De 1790 à 1795 l'influence révolutionnaire domina les habitants; mais, en 1798, les modérés réussirent à exclure de l'assemblée coloniale les plus exaltés. En 1799, la réaction fut complète, et cent huit propriétaires furent déportés aux îles Séchelles; mais le navire qui les transportait, attaqué par une frégate anglaise, fut coulé bas, et les déportés, aussi bien que les hommes de l'équipage, furent tués ou noyés. Jusqu'en 1803 l'île Bourbon, qui avait pris sous la république le nom d'île de la *Réunion*, se gouverna elle-même. L'assemblée coloniale reçut les ambassadeurs de Tippoo-Saïb, et envoya à ce prince des secours contre les Anglais. Mais après la paix d'Amiens, l'autorité de la métropole fut rétablie à Bourbon, et le général Decaen y fut envoyé comme administrateur. Un commandant particulier et un sous-préfet colonial furent aussi établis à Bourbon, et l'assemblée coloniale cessa ses fonctions. Mais le 8 juillet 1810, les Anglais y débarquèrent quatre mille hommes, malgré la plus vive résistance de la garnison, composée de quelques centaines d'hommes réunis à douze cents gardes nationaux, et, le 9 juillet, une capitulation fit passer cette île aux Anglais, dont l'administration fut douce et modérée. Ils la rendirent à la France, le 6 avril 1815, en vertu du traité de Paris du 30 mai 1814. Bourbon reprit alors son ancien nom. Quoique les habitants de Bourbon ne se fussent point associés au mouvement qui remit, en 1815, la France sous le sceptre de Napoléon, le 5 octobre 1815, une escadre anglaise somma l'île de se rendre, et sur le refus du gouverneur, Bouvet de Lozier (voyez ce nom),

un blocus fut établi jusqu'à la seconde restauration, où l'état de guerre cessa. De 1815 à 1836, la prospérité de l'île Bourbon alla toujours croissant : la culture de la canne à sucre y prit surtout un très-grand développement, et c'est aujourd'hui le principal produit agricole de la colonie.

La circonscription judiciaire de la colonie comprend : 1° une cour royale, séant à Saint-Denis ; 2° deux cours d'assises ; 3° deux tribunaux de première instance, séant l'un à Saint-Paul et l'autre à Saint-Denis ; 4° six justices de paix, à Saint-Denis, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Saint-Paul, Saint-Louis et Saint-Pierre. Il y a à Bourbon deux villes, Saint-Denis et Saint-Paul, et huit bourgs ou villages. La ville de Saint-Denis est le chef-lieu de la colonie et le siége du gouvernement ; elle est située dans l'arrondissement du Vent, au nord de l'île ; la ville de Saint-Paul, chef-lieu de l'arrondissement Sous le Vent, est située au sud. La population de l'île s'élevait, en 1837, à cent neuf mille trois cent trente individus, dont trente-neuf mille huit cent dix-sept libres, et soixante-neuf mille cinq cent treize esclaves.

Le conseil colonial de Bourbon se compose de trente membres, élus pour cinq ans, par les colléges électoraux de la colonie. Bourbon entretient en outre à Paris deux délégués, dont le traitement est fixé à vingt mille francs pour chacun. Le commandement et la haute administration appartiennent au gouverneur ; le commandement des troupes et le service militaire sont confiés à un commandant militaire. Les différentes parties du service sont administrées par un ordonnateur, un directeur de l'intérieur et un procureur général ; un inspecteur général veille à la régularité du service administratif. Le nombre des communes est de douze, ayant chacune un conseil municipal, dont les membres sont élus pour quatre ans par les électeurs communaux.

Il existe à Bourbon : un collége établi à Saint-Denis ; un pensionnat pour les garçons à Saint-Paul ; vingt-neuf écoles pour les garçons, et vingt-quatre pour les filles. Au 1er janvier 1837, le nombre total des élèves de ces différentes écoles et institutions s'élevait à deux mille trois cent seize, dont quatorze cent quatre-vingt-six garçons et huit cent trente filles. On trouve dans l'île : deux hôpitaux, l'un à Saint-Denis, l'autre à Saint-Paul, tous deux administrés en régie ; deux administrations de bienfaisance, l'une à Saint-Denis, pour les communes du Vent, l'autre à Saint-Paul, pour les communes Sous le Vent ; seize édifices consacrés au culte ; une commission spéciale de santé, composée de six membres titulaires et de six suppléants ; deux prisons, l'une à Saint-Denis, l'autre à Saint-Paul ; une chambre de commerce ; une bibliothèque à Saint-Denis, composée en 1833, de trois mille sept cent soixante-douze volumes ; enfin, trois imprimeries particulières. On imprime à Bourbon 1° quatre journaux ; 2° *l'Annuaire de Bourbon* ; 3° *le Bulletin officiel de Bourbon*.

Bourbon (maison de). — Les hommes issus de cette maison, et qui ont porté le nom de *Bourbon*, ont été mêlés tant de fois dans les événements les plus graves de l'histoire de France, et notamment dans les trois derniers siècles, ils ont exercé sur les destinées de notre pays une influence si grande, qu'une longue notice, consacrée au récit de leurs actions, ne serait assurément pas déplacée dans cet ouvrage. Toutefois, pour nous conformer à l'ordre et au plan que nous avons suivis jusqu'à présent, nous avons dû nous renfermer ici dans d'étroites limites. Nous nous bornerons donc à présenter, dans un tableau d'ensemble, l'histoire des *Bourbons* depuis les origines vraiment historiques de la famille jusqu'au moment où Henri de Navarre, l'un d'entre eux, fut porté sur le trône de France, autant par son courage, son habileté, les circonstances et sa bonne fortune, que par les droits qu'il tenait de sa naissance. Il sera fait mention ailleurs, dans des biographies séparées, des personnages de cette famille, ducs, princes ou rois, qui, depuis la fin du seizième siècle

ont pris part à des événements importants, et qui ont acquis, par des actions bonnes ou mauvaises, quelques titres à la célébrité.

Voici, d'après l'Art de vérifier les dates, la nomenclature des premiers seigneurs qui possédèrent le fief de Bourbon.

Aimar,

Gui,

Aimon.

Archambaud Ier. Il paraît que cet Archambaud fut le premier de la famille qui joignit à son nom celui de la terre qu'il possédait à titre féodal.

Archambaud II.

Archambaud III, qui mourut en 1064.

1064. *Archambaud IV.*

1078. *Archambaud V.*

1096. *Archambaud VI.*

Archambaud VII. On ne connaît pas la date de la mort de son père.

1171. *Archambaud VIII.*

1200. *Mathilde.*

1215. *Archambaud IX.*

1242. *Archambaud X.*

1249. *Mathilde.*

1262. *Agnès et Jean de Bourgogne.*

1283. *Béatrix*, fille d'Agnès, succéda à sa mere, avec son époux, *Robert* de France, comte de Clermont en Beauvoisis. Robert était le sixième fils de saint Louis. Avec lui commence la dynastie féodale des Bourbons, issus de la famille capétienne. Cependant, après la mort de Béatrix (1310), ce ne fut point Robert qui hérita des domaines de la maison de Bourbon, mais *Louis*, son fils aîné (*). En 1327, le roi de France, Charles le Bel, érigea en duché-pairie la sirerie de Bourbon, et la même année il donna au nouveau duc le comté de la Marche en échange de celui de Clermont.

En 1342, les deux fils de Louis, Pierre et Jacques, se partagèrent les fiefs de leur père. Pierre, à titre d'aîné, garda le duché de Bourbon, et Jacques se fit donner le comté de la Marche. Nous nous bornerons ici, dans un résumé rapide, à suivre les descendants de Pierre; nous parlerons ensuite de la branche cadette, qui fut investie successivement du comté de la Marche et du comté de Vendôme.

Pierre, duc de Bourbon, prit une part active aux guerres que les rois de France firent de son temps pour repousser l'invasion des Anglais. En 1345, il se distingua en Guyenne, et, en 1346, il assista à la bataille de Crécy. Dix ans plus tard, il mourut glorieusement à Poitiers, en combattant à côté du roi Jean.

Louis II, son successeur au duché, fut retenu huit ans en Angleterre, comme otage du traité de Brétigny. A son retour, il servit Charles V avec zele et avec courage. Animé, comme son père, d'une haine profonde contre les Anglais, il ne négligea aucune occasion de les combattre, et il fit contre eux plusieurs expéditions glorieuses en Anjou, en Saintonge, en Guyenne et en Auvergne. Quand le roi Charles V, en 1374, eut conclu une trêve avec l'Angleterre, Louis de Bourbon se dirigea vers l'Espagne pour faire la guerre aux mécréants. Il fut accueilli avec enthousiasme par les sujets de Henri de Transtamare, qui ne voyaient point sans un vif intérêt, au milieu d'eux, le frère de l'infortunée Blanche de Bourbon. La guerre qui éclata, à cette époque, entre la Castille et le Portugal, arrêta tous les projets de croisade, et Louis repassa les Pyrénées sans avoir combattu les infidèles. Vers la fin du règne de Charles V, il contribua puissamment à ramener au service de la France, du Guesclin, qui avait renvoyé son épée de connétable. En 1380, après la mort du roi, il accepta la tutelle du jeune duc d'Orléans, frère de Charles VI. En 1382, il se distingua à la bataille de Roschecque. L'événement le plus important de la vie de Louis de Bourbon fut, sans contredit, la croisade qu'il entreprit en 1391, contre les pirates de Tunis. Il fut plus heureux que son aïeul le roi saint Louis. Malgré les grandes chaleurs et les maladies qui décimaient son armée, il vainquit les chefs qui commandaient à Tunis, à Bougie et à Tlemcen,

(*) Robert mourut en 1317.

et il força le roi de Tunis à renvoyer libres les chrétiens qui étaient devenus ses captifs, et à se reconnaître tributaire des Génois. Quelques années après son retour en France, il ne vit point sans douleur les querelles intestines qui divisaient non-seulement la famille royale, mais encore tout le royaume. Il chercha en vain à réconcilier ceux que la haine et le meurtre avaient désunis, mais il ne put y réussir. On connaissait si bien les louables intentions du duc de Bourbon, que sa mort, arrivée en 1410, au moment où la guerre civile allait éclater, causa une véritable douleur à tous ceux qui souhaitaient la paix et désiraient sincèrement le bien de la France. On peut citer, comme chose glorieuse pour sa mémoire, les paroles que, suivant un narrateur contemporain, prononcèrent les gens du peuple lorsqu'ils virent passer son convoi : « *Ah! ah! mort, tu nous a ôté en ce jour notre soutien, celui qui nous gardait et nous défendait de toutes oppressions; c'était notre prince, notre confort, notre duc, le plus prud'homme et de la meilleure vie et conscience qu'on pût trouver.* »

Après sa mort, *Jean Ier*, son fils, succéda à tous ses titres et apanages. Il ne chercha point, comme Louis II, son père, à mettre fin aux discordes civiles par des moyens de conciliation. Loin de là, il devint chef de parti, et se déclara le défenseur et le soutien de la faction d'Orléans. A la bataille d'Azincourt (1415), il fut de ceux qui compromirent par leur imprudence le salut de la France. Il fut fait prisonnier dans cette désastreuse journée, et conduit en Angleterre, où il mourut en 1433. Louis, son troisième fils, fut la tige de la famille de Montpensier (*). L'aîné, Charles Ier, qui fut son successeur, contribua puissamment, par son courage, à replacer Charles VII sur le trône que lui avaient ravi le duc de Bourgogne et les Anglais. Nous devons ajouter qu'il fut un des principaux négociateurs du traité d'Arras, qui devait mettre fin aux malheurs de l'invasion étrangère.

Jean II, son fils, lui succéda en 1456. Il s'était distingué, lorsqu'il n'était encore que comte de Clermont, dans les derniers combats que la France eut à soutenir contre les Anglais. Après la mort de Charles VII, il se révolta contre Louis XI, et entra dans la *ligue du bien public*. A l'avénement de Charles VIII, on le retrouve encore à la tête des factieux. Il mourut en 1488, et ne laissa point d'enfants légitimes. Ses apanages devaient appartenir à son frère puîné, Charles de Bourbon, cardinal et archevêque de Lyon; mais un autre frère de Jean, Pierre, sire de Beaujeu, s'empara de tous les fiefs de la maison de Bourbon.

Pierre II, sire de Beaujeu, est plus connu dans l'histoire par les vertus et les rares qualités de sa femme que par son propre mérite. Il ne fut le tuteur du jeune roi Charles VIII, et ne prit quelque part aux affaires, que parce qu'il avait épousé la fille de Louis XI (*). Il mourut en 1503, ne laissant de son mariage qu'une fille, Susanne, qui porta dans la branche de Montpensier tous les titres et tous les domaines de la maison de Bourbon.

Ce fut en 1505 que *Charles de Montpensier* devint duc de Bourbon par son mariage avec Susanne. Il fut dès lors le seigneur le plus riche et le plus puissant de France. Il se distingua dans les guerres que fit le roi Louis XII. Sous François Ier, il reçut l'épée de connétable, se distingua de nouveau à la bataille de Marignan et dans les guerres du Milanais, dont il fut nommé gouverneur. Mais bientôt le roi fut effrayé de la puissance du duc de Bourbon, et il lui enleva peu à peu, sous divers prétextes, une grande partie de ses apanages. Charles, exaspéré par les mauvais traitements dont il était l'objet, résolut d'écouter les propositions qui lui étaient faites par Charles-Quint et par le roi d'Angleterre. Il était déjà hors de France, lorsque François Ier

(*) Voyez MONTPENSIER (famille de).

(*) Voyez ANNE de Beaujeu, t. I, p. 256.

lui fit redemander l'épée de connétable, et l'Ordre dont il l'avait décoré. « Quant « à l'épée de connétable, lui fit-il ré- « pondre, le roi me l'a ôtée à Valen- « ciennes, lorsqu'il confia à M. d'Alen- « çon l'avant-garde qui m'appartenait; « pour ce qui est de l'Ordre, je l'ai « laissé à Chantelle, derrière mon che- « vet. » La fuite du connétable de Bourbon fut un grand malheur pour la France; elle empêcha François Ier de passer en Italie, et le força d'y envoyer l'amiral de Bonnivet, qui n'y éprouva que des revers. Bourbon, vainqueur de ce général, le poursuivit jusqu'en Provence, et vint l'assiéger dans Marseille, dont heureusement il fut forcé de lever le siége. Mais il eut le malheur de contribuer au gain de la bataille de Pavie, et suivit en Espagne François, devenu prisonnier de Charles-Quint, non pour veiller à ses intérêts, mais pour être compris dans le traité. Trompé dans ses espérances, et dissimulant son dépit, il retourna à la tête de cette armée qui avait fait trembler l'Italie. Ne pouvant plus suffire à la paye de ses soldats, il les mena au siége de Rome, dont il leur promit le pillage; mais il fut frappé d'un coup mortel en montant le premier à la brèche, le 6 mai 1537. Il n'avait que 38 ans. Les événements qui remplirent les dernières années de sa vie, et ceux auxquels il prit une part active, ont été racontés ailleurs avec plus de détails, et nous renvoyons ici nos lecteurs à la partie de nos ANNALES qui traite des guerres d'Italie, et aux articles qui ont été consacrés dans ce dictionnaire aux rois Louis XII et François Ier.

En 1527, après la mort du connétable, *Charles, duc de Vendôme*, devint le chef de la maison de Bourbon. C'est ici, qu'après avoir vu l'extinction de la branche aînée de la famille, nous devons parler en quelques mots des branches collatérales.

En 1342, comme nous l'avons dit plus haut, *Jacques*, troisième fils de Louis Ier, devint comte de la Marche, en vertu du partage qu'il fit avec le duc Pierre, son frère. Jacques mourut les armes à la main, en combattant les grandes compagnies qui allaient porter le pillage et la dévastation dans les provinces du midi de la France. Il eut pour successeur au comté de la Marche, *Jean de Bourbon*. L'héritier de Jean (1393) fut *Jacques II*, qui mourut en 1438. Il laissa ses domaines aux mains de son gendre, *Bernard d'Armagnac*. Le comté de la Marche revint plus tard à la branche aînée (*). Louis XI le donna, en 1477, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Le comté de Vendôme passa à la maison de Bourbon en 1374 (**). Ce fut *Jean de Bourbon*, comte de la Marche, qui en prit possession en vertu du mariage qu'il avait contracté avec Catherine, sœur du dernier comte Bouchard VII (***). Jean de Bourbon eut plusieurs enfants. Jacques, l'aîné, eut le comté de la Marche, et le second, *Louis*, le comté de Vendôme. Louis ne prit possession de son héritage qu'après la mort de sa mère, qui arriva en 1412. Il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt. Lorsqu'il fut délivré de sa prison, il s'empressa d'accourir auprès du roi Charles VII pour l'aider à reconquérir sur les Anglais son trône et la France. Mais après le traité d'Arras, il prit part à toutes les révoltes des seigneurs contre le pouvoir royal. Il mourut en 1446, et *Jean II*, son fils, lui succéda. Après Jean II, ce fut *François* qui hérita, en 1478, du comté de Vendôme. Celui-ci mourut à l'âge de vingt-cinq ans, en 1495. Il laissait un fils, appelé Charles, qui prit possession de tous ses domaines. *Charles de Bourbon* fut le premier duc de Vendôme. Ce fut en effet en sa faveur que François Ier érigea le comté en duché, au mois de février de l'année 1515. Il se distingua dans les guerres d'Italie par son courage, et dans les conseils du roi par sa grande sagesse. En 1527, il réclama en vain les biens du connétable de Bourbon, qui furent réunis alors au domaine de la couronne. Tou-

(*) Voy. l'article MARCHE (maison de la).
(**) Voyez l'Art de vérifier les dates.
(***) Voyez l'art. VENDÔME (maison de).

tefois, par la mort du connétable, le duc de Vendôme devint le chef de la maison de Bourbon. Il mourut en 1537. Charles avait eu plusieurs enfants. Voici les noms de ceux qui lui survécurent : *Antoine de Bourbon*, son successeur au duché de Vendôme, et père de Henri IV ; le comte d'Enghien, vainqueur à Cerisoles, qui mourut en 1546; Charles, cardinal, qui fut créé roi par la ligue, en 1589, sous le nom de Charles X ; Jean, comte de Soissons, et Louis, qui fut le premier de la famille des Condé, d'où sortit plus tard celle de Conti. (Voyez la partie des ANNALES consacrée aux événements du seizième siècle, et notamment aux guerres de religion; voyez aussi, dans ce Dictionnaire, les articles CERISOLES, CONDÉ, CONTI, ENGHIEN, LIGUE, etc.)

Comme nous l'avons dit, Antoine de Bourbon succéda à son père, dans ses titres et domaines, en l'année 1537. Il épousa à Moulins, en 1548, la fameuse Jeanne d'Albret. En 1555, il devint roi de Navarre. Au commencement du règne de Charles IX, il disputa la régence à Catherine de Médicis. Mais dans ces temps de troubles, le roi de Navarre n'était pas l'ennemi le plus redoutable de la cour. Catherine de Médicis, qui connaissait son caractère faible et irrésolu, lui céda plusieurs fois dans le gouvernement de l'État, au moins en apparence, une assez grande part d'autorité. Il s'était déclaré l'ennemi ardent des calvinistes lorsqu'il fut tué, en 1562, au siége de Rouen (*). L'épitaphe que lui firent les huguenots, comme on disait alors, nous apprend que sa mort arriva d'une manière imprévue et tout à fait bizarre :

Amis François, le prince ici gisant
Vécut sans gloire et mourut en pissant (**).

(*) Voyez NAVARRE.

(**) Les religieux bénédictins, auteurs de l'Art de vérifier les dates, n'ont point hésité à insérer, dans leur grave recueil, l'épitaphe que nous citons.

Antoine de Bourbon laissait un fils qui devait, à la fin du seizième siècle, acquérir une grande célébrité, et remplacer les Valois sur le trône de France.

Depuis son avénement au trône, la famille royale de Bourbon s'est divisée en deux branches, dont la cadette, celle d'Orléans (voyez ORLÉANS), possède actuellement la couronne. La branche aînée, expulsée une troisième fois, en 1830, du sol de la patrie, expie maintenant à l'étranger les fautes des derniers princes qu'elle nous a donnés. Les souvenirs qu'elle a laissés sont déjà assez loin de nous pour que nous puissions juger, sans prévention et sans haine, le bien et le mal qu'elle a fait à notre pays. Mais nous ne devons point ici nous livrer à cette appréciation qui trouvera sa place ailleurs. Contentons-nous de dire que la France est trop jalouse de toutes ses gloires pour envelopper dans un même arrêt de réprobation les bons et les mauvais princes, les hommes qui l'ont rendue grande et puissante, et ceux qui ont cherché à l'amoindrir et à l'humilier. Si elle n'a point perdu la mémoire des maux que les Bourbons de notre âge lui ont fait souffrir, elle n'en revendique pas moins, avec un légitime orgueil, comme ses dignes enfants, les hommes illustres de cette maison qui, dans les siècles passés, l'ont aimée sincèrement et ont prodigué pour elle leur sang et leur vie. Certes, elle ne saurait, sans ingratitude, effacer de ses annales le nom d'une famille qui lui a donné, au moyen âge, Pierre, duc de Bourbon, qui se fit tuer à Poitiers; Louis, son fils, l'ami de du Guesclin, qui consacra la première partie de sa longue existence à combattre les Anglais, et la seconde à prévenir les maux de la guerre civile; Charles, un des principaux négociateurs de la paix d'Arras; le comte d'Enghien, vainqueur à Cerisoles, et, dans des temps plus modernes, Henri IV, le grand Condé et Louis XIV.

TABLEAUX GÉNÉALOGIQUES DE LA MAISON DE BOURBON *.

I. *Première branche des Bourbons issus de la famille Capétienne.*

1° ROBERT, comte de Clermont, 6e fils de St. Louis, † 7 février 1317, ép. Béatrix de Bourgogne.

- 2° LOUIS Ier, † 1341, ép. Marie de Hainaut.
  - 3° PIERRE Ier, † 1356, ép. Isabeau de Valois.
    - 4° LOUIS II, † 1410, ép., en 1371, Anne, dauphine d'Auvergne.
      - JEAN Ier, † 1433, ép. Marie de Berri.
        - CHARLES Ier, † 1456, ép., 1425, Agnès de Bourbon.
          - JEAN II, le Bon, † 1488, sans postérité.
          - *Philippe*, sire de Beaujeu.
          - *Charles*, archevêque de Lyon, † 1488.
          - (*Isabelle*).
          - *Pierre II*, ép. Anne de France.
            - *Charles*, † jeune.
            - *Susanne*, ép. en 1505 Charles, connétable de Bourbon.
          - *Louis*, évêque de Liége, tué en 1482 par le sanglier des Ardennes.
            - (*Pierre*) tige des comtes de Busset.
            - (*Louis*).
          - *Jacques*, † 1468.
            - (*Jacques*) grand prieur de France, † 1527.
          - *Marie*, ép. Jean, duc de Calabre, † 1448.
          - *Isabelle*, ép. Charles, duc de Bourgogne, † 1465.
          - *Catherine*, ép. Adolphe, duc de Gueldre.
          - *Jeanne*, ép. Jean de Châlons, prince d'Orange.
          - *Marguerite*, ép. Philippe II de Savoie, † 1483.
          - (*Louis*) amiral de France, † 1486. 5 autres enfants naturels, dont *Charles*, tige des marquis de Malause.
        - *Louis*, † 1404.
        - *Isabelle*.
        - *Catherine*.
        - (*Hector*) bâtard de Bourbon.
      - *Louis*, † en 1453.
      - *Louis*, TIGE DES COMTES DE MONTPENSIER [III].
      - (*Jean*) évêque du Puy, † 1485.
      - (*Alexandre*) noyé en 1440 par ordre du roi.
      - (2 filles).
  - *Jacques*, mort jeune.
  - *Jacques*, TIGE DES COMTES DE LA MARCHE [II].
  - *Jeanne*, ép., en 1318, Guigues VII de Forez.
  - *Marguerite*, ép., en 1320, Jean II, sire de Sully, et plus tard Hutin de Vermeilles.
  - *Béatrix*, ép., 1334, Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et plus tard Eudes, seigneur de Grancey.
  - *Marie*, ép. Gui, prince de Galilée, et Robert, prince d'Achaie.
  - *Philippe*, mort jeune.
- *Jean* de Clermont, † 1316, épouse Jeanne, dame d'Argies.
  - *Béatrix*, ép. 1427 Jean Ier d'Armagnac.
  - *Jeanne*, ép. Jean Ier, comte d'Auvergne.
- *Pierre*, grand archidiacre de l'église de Paris.
- *Blanche*, ép., en 1303, Robert VII, comte d'Auvergne.
- *Marie*, prieure de Poissy, † 1372.
- *Marguerite*, ép. Jean, comte de Namur.
  - *Jeanne*, reine de France, ép., en 1349, Charles V.
  - *Blanche*, reine de Castille, ép., en 1352, Pierre le Cruel.
  - *Bonne*, ép. Godefroi de Brabant, et en 1355, Amé VI, comte de Savoie.
  - *Catherine*, ép. Jean VI de Harcourt, en 1359.
  - *Marguerite*, ép. Arnaud, sire d'Albret, en 1368.
  - *Isabelle*.
  - *Marie*.
  - (Jean) bâtard de Bourbon.

* Les noms entre () sont ceux des enfants naturels.

II. *Branche de Bourbon la Marche.*

JACQUES Ier, 3e fils de Louis Ier, connétable de France; ép. Jeanne de Châtillon-St.-Paul, † en 1361.

- *Pierre*, † en 1361.
- JEAN Ier, † 1393; ép., en 1364, Catherine de Vendôme.
  - JACQUES II, † 1438; ép., en 1406, Béatrix de Navarre; en 1415, Jeanne II, reine de Naples.
    - *Éléonore*, ép. Bernard d'Armagnac.
  - *Louis*, TIGE DE LA BRANCHE DE VENDÔME [IV].
  - *Jean*, TIGE DE LA MAISON DE CARENCI [V].
  - *Anne*, ép. Jean de Berri et Louis de Bavière, † après 1404.
  - *Marie*, ép. Jean de Beine, † après 1463.
  - *Charlotte*, ép., en 1409, Jean II, roi de Chypre, † en 1434.
  - (*Jean*) bâtard de la Marche.
- *Jacques*, TIGE DE LA BRANCHE DE PRÉAUX [VII].
- *Jeanne*, † 1371, épouse Louis de Beaumont et Bouchart VII de Vendôme.

III. *Branche des comtes de Bourbon-Montpensier.*

LOUIS *le Bon*, 3e fils de Jean Ier, † 1486; ép. 1°, en 1426, Jeanne, comtesse de Clermont; 2°, en 1442, Gabrielle de la Tour.

- GILBERT, † 1496, ép., 1481, Claire de Gonzague.
  - *Louis II*, † 1501.
  - CHARLES III, connétable de France; ép. Suzanne de Bourbon, † en 1227.
    - *François* de Bourbon, † jeune.
    - 2 jumeaux, morts jeunes.
  - *François*, duc de Châtelleraut, † en 1515.
  - *Louise*, ép., 1499, André de Chauvigny, et en 1504, Louis, prince de la Roche-sur-Yon, † en 1561.
  - *Renée* de Bourbon, ép., en 1515, Antoine, duc de Lorraine, † en 1539.
  - *Anne*, † sans alliance.
- *Jean*, † jeune.
- *Gabrielle*, ép., en 1485, Louis de la Trémoille, † en 1514.
- *Charlotte*, ép., en 1468, Wolfart, seigneur de la Verre, en Hollande.

IV. *Branche de Vendôme.*

Louis, second fils de Jean de la Marche, † en 1446; ép., en 1414, Blanche de Rouci, et en 1424, Jeanne de Laval.

- JEAN, † en 1477; ép., en 1454, Elisabeth de Beauveau.
  - FRANÇOIS, † 1495, ép., en 1487, Marie de Luxembourg.
    - CHARLES, † 1537; épouse Françoise d'Alençon.
      - *Louis*, mort jeune.
      - ANTOINE, † en 1562, épouse Jeanne d'Albret.
        - *Henri* de Beaumont, † jeune.
        - HENRI IV, tige de la branche royale des Bourbons.
      - *François*, comte d'Enghien, † en 1545.
      - *Louis*, mort jeune.
      - *Charles*, cardinal de Rouen, mort en 1590.
      - *Jean*, duc d'Enghien, † 1557; ép. Marie, duches. d'Estouteville.
        - (*de Valenci*) † 1562.
      - *Louis*, TIGE DE LA BRANCHE DE CONDÉ [VIII].
      - *Marie*, fiancée à Jacques V d'Écosse, morte en 1538.
      - *Marguerite*, épouse François Ier de Clèves, † en 1589.
      - *Madeleine*, morte religieuse.
      - *Catherine*, morte religieuse, en 1594.
      - *Renée*, morte religieuse, en 1583.
      - *Éléonore*, morte religieuse, en 1610.
      - (*Nicolas-Charles*) de Bourbon et de Board.
        - 5 fils et 1 fille.
    - *Louis*, TIGE DES DUCS DE MONTPENSIER [XI].
    - *Jeanne*, ép. Louis de Joyeuse, † en 1486.
    - *Catherine*, ép. Gilbert de Chabannes.
    - *Jeanne*, ép. Jean II de Bourbon; Jean Ier de la Tour; François de la Pause, † en 1516.
    - *Charlotte*, ép Engilbert de Clèves, † en 1520.
    - *Renée*, † religieuse en 1534.
    - *Isabelle*, † religieuse, en 1531.
    - *Jacques*, seigneur de Bonneval, tige des seigneurs de Ligni.
    - (*Louis*) évêque d'Avranches, † en 1510.
    - *François*, comte de St. Paul, ép., en 1534, Adrienne d'Estouteville, † en 1545
      - *François II*, duc d'Estouteville, † en 1546.
      - *Marie*, duchesse d'Estouteville, ép. Jean, duc d'Enghien; François de Clèves; Léonor, duc de Longueville.
    - *Louis*, cardinal de Sens, † en 1566.
    - *Antoinette*, ép. Claude de Guise, † en 1583.
    - *Louise*, † religieuse, en 1575.
  - *Catherine*, † sans alliance.
  - (*Jean*) bâtard de Vendôme.

V. *Branche de Carenci.*

JEAN, fils de Jean Ier, comte de la Marche, † vers 1458; ép. 1° Catherine d'Artois; 2°, en 1420, Jeanne Vendômois.

- 2 (*Louis*) (*Jean*) (*Jeanne*) nés avant son mariage.
- 2 *Pierre*, † sans postérité.
- 2 JACQUES, † en 1493; ép. Antoinette de la Tour.
  - CHARLES, †..... ép., 1° Didière de Vergi; 2°, en 1481, Antoinette Chabanes; 3° Catherine d'Aligre.
    - *Bertrand*, † en 1515.
    - *Jean*, † sans postérité.
    - *Louise*, † sans alliance.
    - *Isabeau de Bourbon*, ép., en 1516, François d'Escars.
  - *Jean*, seigneur de Rochefort, † sans postérité.
- 2 *Philippe*, TIGE DE LA BRANCHE DE DUISANT [VI].
- 2 *Éléonore*, *Catherine*, *Andriette*, mortes jeunes.

VI. *Branche de Bourbon-Duisant.*

PHILIPPE de Duisant, fils de Jean de Carenci, † après 1477; ép. Catherine de Lalain.

- ANTOINE, ép. Jeanne de Habart.
  - *Pierre*, mort jeune.
  - PHILIPPE, † sans postérité.
- *Jeanne*, ép. François Rolin.

VII. *Branche de Bourbon-Préaux.*

JACQUES Ier, 3e fils de Jacques Ier, comte de la Marche, † en 1417; ép., en 1397, Marguerite de Préaux.

- *Louis*, † en 1415.
- PIERRE, † en 1422; ép. Elisabeth de Montagu, † sans enfants.
- *Jacques II*, baron de Thieri, ép., en 1417, Jeanne de Montagu; mort religieux, en 1429.
- *Charles*, archidiacre de Sens.
- *Jean*.
- *Marie*.

VIII. *Branche de Condé.*

Louis Ier, prince de Condé, 7e fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, † en 1569; ép. 1°, en 1551, Éléonore de Roye: 2°, en 1565, Françoise de Longueville.

- 1 — Henri Ier, † 1588; ép. 1°, en 1572, Marie de Clèves; 2°, en 1586, Charlotte-Catherine de la Trémoille.
  - 2 — *Catherine*, † en 1595.
  - 2 — Henri II, † en 1646; ép., en 1609, Charlotte-Marguerite de Montmorency:
    - 3 fils morts jeunes.
    - Louis II, dit le *Grand Condé*, † en 1686; ép., en 1641, Clémence de Maillé.
      - Henri-Jules, † en 1709, ép., en 1663, Anne de Bavière.
        - *Henri*, Louis III, † 1710; † en ép., 1685, Louise-Françoise légitimée de France. 1670.
          - Louis-Henri, † 1740; ép. Marie-Anne de Conti; en 1728, Charlotte de Hesse-Rhinfels.
            - Louis-Joseph, † en 1818, ép., en 1753, Charl.-Godefride Elisabeth de Rohan-Soubise, puis la princesse de Monaco.
              - Louis-Henri-Joseph, † en 1830, ép., en 1771, Louise d'Orléans.
                - Louis-Antoine-Henri, duc d'Enghien, † en 1804.
          - *Charles*, comte de Charolais, † en 1760.
            - (2 filles).
          - *Louis* de Clermont, abbé du Bec.
          - *Marie-Anne*, *Gabrielle-Eléonore*, religieuse.
          - *Louise-Elisabeth*, ép. Louis-Armand, duc de Conti.
        - *Henri*, comte de Clermont, † en 1675.
        - *Louis-Henri*, comte de la Marche, en 1677.
        - *Marie-Thérèse*, ép. François-Louis de Conti. † en 1700.
        - *Anne* d'Enghien, † en 1700.
      - *Louis*.
      - 1 fille, morte jeune.
    - *Armand*, tige de la branche de Conti [X].
    - *Anne-Geneviève*, ép. 1642, Henri de Longueville, † 1679.
- 1 — *Charles*, mort jeune.
- 1 — *François*, prince de Conti, † sans postérité légitime.
  - (*Nicolas de Grammont*) † en 1648.
  - 2 — *Éléonore de Bourbon*, ép., en 1606, Philippe-Guillaume, prince d'Orange.
- 1 — *Charles*, cardinal de Bourbon, † en 1594.
- 1 — *Louis*, mort jeune.
- 1 — *Marguerite*, *Madeleine*, *Catherine*, † jeunes.
- 2 — *Charles*, tige des comtes de Soissons [IX].
- 2 — *Louis* et *Benjamin*, morts jeunes.

Anne-Marie-Victoire de Condé, † en 1700.

- *Anne-Louise-Benedicte*, ép. Louis-Aug., duc du Maine, † 1753.
  - *Louise-Anne* de Charolais.
  - *Marie-Anne* de Clermont, † en 1741.
  - *Henriette-Louise-Marie-Françoise-Gabrielle* de Vermandois, religieuse.
  - *Alexandrine* de Sens.
  - (*Louise-Charlotte*) de Dampierre.
- *Marie-Anne* de Montmorency, ép. Louis-Jos., duc de Vendôme, † 1718.
- N. demoiselle de Clermont, † en 1680.
- (*Julie*) demoiselle de Châteaubriant, † en 1710.

IX. *Branche de Soissons.*

CHARLES, comte de Soissons, fils puiné de Louis Ier, prince de Condé, + en 1612; ép. Anne de Montafié.

- LOUIS, + en 1641.
  - (*Louis-Henri*), chevalier de Soissons, + en 1703.
- *Louise*, ép., en 1617, Henri de Longueville, + en 1637.
- *Marie*, ép., en 1625, Thomas-François, prince de Carignan, + en 1692.
- *Elisabeth*, morte jeune.
- (2 filles) mortes religieuses.

X. *Branche de Conti.*

ARMAND, second fils de Henri II, prince de Condé, + 1666; ép. Anne-Marie Martinozzi.

- LOUIS-ARMAND, + 1685, sans postérité; ép. *Marie-Anne* (Mademoiselle de Blois) légitimée de France.
- FRANÇOIS-LOUIS, + en 1709; ép., en 1688, Marie-Thérèse de Bourbon (Condé).
  - *N.* de Bourbon, morte jeune.
  - N., prince de la Roche-sur-Yon, mort jeune.
  - LOUIS-ARMAND, + en 1727; ép. Louise-Elisabeth de Bourbon.
    - *N.*, comte de la Marche, mort jeune.
    - LOUIS-FRANÇOIS, + en 1776; ép. Louise-Diane d'Orléans.
      - LOUIS-FRANÇOIS-JOSEPH, + en 1814, sans postérité.
    - *Louis-Armand*, duc de Mercœur, mort jeune.
    - *N.*, comte d'Alais, mort jeune.
    - *Louise-Henriette*, ép. Louis-Philippe d'Orléans, +
  - *Louis-François*, comte d'Alais, mort jeune.
  - *Marie-Anne*, ép., en 1713, Louis-Henri, duc de Bourbon, + en 1720.
  - *Louise-Adelaïde*, Demoiselle de la Roche-sur-Yon.
  - N. de Bourbon, morte jeune.

XI. *Branche des princes de la Roche-sur-Yon, ducs de Montpensier.*

LOUIS Ier, second fils de Jean, comte de Vendôme, + en 1521; ép., en 1504, Louise de Bourbon.

- LOUIS II, le Bon, + en 1582, ép., en 1538, Jacqueline de Longwic, et Catherine de Lorraine.
  - FRANÇOIS, + en 1592, ép., en 1566, Renée d'Anjou, comtesse de Saint-Fargeau.
    - HENRI, + 1608; ép. Henriette-Catherine de Joyeuse.
      - *Marie*, ép., 1626, Gaston d'Orléans, + 1627.
  - *Françoise*, ép., en 1558, Henri-Robert de la Mark, + en 1587.
- *Charles*, prince de la Roche-sur-Yon, + en 1565; ép. Philippe de Montespedon.
  - *Henri*, marquis de Beaupréan, + en 1560.
  - *Jeanne*, morte jeune.
- *Susanne*, + en 1570; ép., en 1520, Claude de Rieux.
  - *Anne*, ép., en 1561, François II, de Clèves, + en 1572.
  - *Jeanne*, morte religieuse, en 1624.
  - *Charlotte*, ép., en 1574, Guillaume, prince d'Orange.
  - *Louise*, morte religieuse, en 1586.

XII. BRANCHE ROYALE DE LA FAMILLE DE BOURBONS.

HENRI IV, né 1553, roi de Navarre 1562, de France 1589, † 1610, ép. 1° Marguerite de France, 2° Marie de Médicis.

BOU

- Louis XIII, né 1601, † 1643, ép. Anne d'Autriche.
  - Louis XIV, né 1638, † 1715, ép. Marie-Thérèse d'Autriche.
    - *Louis*, dauphin, † 1711, ép. Marie-Anne-Christ. Vict. de Bavière.
      - *Louis*, duc de Bourgogne, puis dauphin, † 1712, ép. Marie-Adélaïde de Savoie.
        - N. duc de Bretagne, † 1712.
        - Louis XV, † 1774, ép. Marie, fille de Stanislas Leczinski, roi de Pologne
      - *Philippe*, d. d'Anjou, † 1671.
      - *Louis-François*, d. d'Anjou, † 1772.
      - *Anne-Élisabeth*, † 1662.
      - *Marie Thérèse*, † 1672.
      - *Marie-Anne*, † 1664.
    - *Philippe*, TIGE DE LA BRANCHE D'ORLÉANS [XIII].
  - *Anne-Marie-Louise*, d. de Montpensier, † 1693.
  - *Marguerite-Louise*, d. de Médicis, † 1721.
  - *Anne-Marie*, † j.
  - *Élisabeth*, ép. Fr. Emmanuel II de Savoie, † 1664.
  - *Magdeleine*, ép. Ch. de Guise, † 1666.
  - (*Louis*, c. de Charni, † 1602).
  - (*Louis*, c. de Vermandois, † 1653).
  - (*Marie-Anne*, ép. le p. de Conti, † 1739).
    - (*Louis-Alex.* légitimé, TIGE DE LA BRANCHE DE PENTHIÈVRE [XV]).
    - (*Louise-Françoise*, légitimée, † 1743, ép. Louis III de Bourbon-Condé).
    - (*Louise-Marie*, mademoiselle de Tours, † 1749).
    - (*Françoise-Marie*, légitimée, † 1749, ép. Philippe II, duc d'Orléans.
- *Nicolas Élisabeth*, † 1644, ép. Philippe IV, roi d'Espagne.
- *Chrétienne*, † 1663, ép. Victor-Améd. de Savoie
- *Henriette-Marie*, ép Charles Ier d'Angleterre.
- *Gaston*, d. d'Orléans, ép. 1° Marie de Montpensier, 2° Marg. de Lorraine, † 1660.
  - (*César*, tige de la dernière branche de Vendôme). Voy. VENDÔME.
  - (*Alexandre*, g. prieur de France. † 1696).
  - (*Henri*, d de Verneuil, † 1682).
  - (*Antoine*, e. de Morel, † 1632.)
  - (*Marie-Henriette*, abb. de Chelles, † 1629).
  - (*Jeanne Bapt*, abb. de Fontevrault, † 1670).
  - (*Gabrielle-Angélique*, légitimée. ép. le d. d'Epernon).
- *Catherine-Henriette*, légitimée. ép. Ch. II de Lorraine, † 1663).

FRANCE.

- *Louis*, duc de Bourgogne, puis dauphin, † 1712, ép. Marie-Adélaïde de Savoie.
- *Philippe*, duc d'Anjou, roi d'Espagne, TIGE DES BOURBONS D'ESPAGNE [XVI].
- *Charles*, duc de Berry, † 1714, ép. Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans.

BOU

- *Louis*, dauphin, † 1765, ép. 1° Marie-Thérèse d'Espagne, 2° Marie-Joseph de Saxe.
  - *Louis-Xavier*, duc de Bourgogne, † 1761.
  - Louis XVI, décapité 1793, ép. Marie-Antoinette d'Autriche décapitée 1793.
    - *Marie-Thérèse*, ép. Louis-Antoine, duc d'Angoulême.
    - *Louis-Charles*, dauphin, † 1795.
  - Louis XVIII, † 1824, ép. Marie-Joséphine-Louise de Savoie.
  - CHARLES X, roi 1824, déposé 1830, † 1836, ép. Marie-Thérèse de Savoie.
    - *Louis-Antoine*, duc d'Angoulême, ép. Marie-Thérèse, fille de Louis XVI.
    - *Charles-Ferdinand*, duc de Berri, † 1820, ép. Caroline-Ferdinande-Louise, fille de François Ier de Naples.
      - *Louise-Marie-Thérèse*.
      - *Henri-Charles-Ferdinand*.
- N. duc d'Anjou, † 1733.
- *Louise-Marie*, † 1733.
- *Marie-Louise-Élisabeth*, ép. le d. de Parme, † 1759.
- *Adelaïde*, † 1799.
- *Victoire*, † 1799.
- *Sophie*, † 1782.
- *Thérèse*, † 1744.
- *Louise*, † 1787.
- *Élisabeth*, décapitée 1793.

XIII. *Branche d'Orléans.*

PHILIPPE I, duc d'Orléans, fils de Louis XIII; † 1701, ép. 1° *Henriette* d'Angleterre, 2° Charlotte Élisabeth de Bavière.

- *Philippe-Charles*, † 1666.
- *Marie-Louise*, † 1689, ép. Charles II d'Espagne.
- *Anne-Marie*, ép. Victor Amédée de Savoie.
- *Alexandre-Louis*, † 1776.
- PHILIPPE II, duc d'Orléans; régent 1715; † 1723; ép. Marie-Françoise de Bourbon, fille naturelle légitimée de Louis XIV.
  - LOUIS, due d'Orléans, † 1752, ép. Auguste-Marie-Jeanne de Bade.
    - LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans, 1785, ép. Louise-Henriette de Bourbon Conti.
      - LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH (*Philippe Égalité*), duc d'Orléans, décapité en 1793, ép. Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre.
        - LOUIS-PHILIPPE I, roi des Français, 1830, ép. Marie-Amélie, fille de Ferdinand I, des Deux-Siciles.
          - *Ferd.-Philippe*, duc d'Orléans, ép. Hélène de Mecklenbourg-Schwérin.
            - *Louis-Philippe*, comte de Paris.
            - *Ferdinand-Philippe*, duc de Chartres.
          - *Louis-Charles*, duc de Nemours, ép. Victoire-Ant. de Saxe-Cobourg-Gotha-Cohari.
          - *Franç.-Ferdinand*, prince de Joinville.
          - *Henri-Eugène*, duc d'Aumale.
          - *Antoine-Marie*, duc de Montpensier.
          - *Louise*, ép. Léopold I, roi des Belges.
          - *Marie*, † 1839, ép. Fréd.-Guillaume, duc de Wurtemberg.
        - *Antoine-Philippe*, d. de Montpensier, † 1807.
        - *Alphonse-Léodgar*, comte de Beaujolais, † 1807.
        - *Eugène-Adélaïde-Louise*, princesse d'Orléans.
    - *Louise-Madeleine*, † 1728.
  - *Marie-Louise-Élisabeth*, † 1719, ép. Charles, duc de Berri.
  - *Louise-Adélaïde*, abbesse de Chelles.
  - *Charlotte-Aglaé*, ép. le prince de Modène.
  - *Louise-Élisabeth*, ép. Louis, fils de Philippe V.
  - *Philippe-Élisabeth*, fiancée à Charles III, roi d'Espagne.
  - (*Le chev. d'Orléans*, gr. prieur de France.)
  - (*L'abbé de St.-Albin*, archev. de Cambrai.)
- *Élisabeth-Charlotte*, ép. Léopold, duc de Lorraine et de Bar.

XIV. *Branche du Maine.*

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, p. de Dombes, fils naturel légitimé de Louis XIV, † 1736, ép. Anne-Louise-Bénédicte, fille de Henri-Jules de Bourbon-Condé.

- *Louis-Constantin*, † 1698.
- LOUIS-AUGUSTE, p. de Dombes.
- LOUIS-CHARLES, p. de Dombes.
- *Louise-Françoise.*

XV. *Branche de Penthièvre.*

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, fils naturel légitimé de Louis XIV, comte de Toulouse, créé duc de Penthièvre en 1697, † 1737, ép. Marie-Victoire-Sophie de Noailles.

- LOUIS-JEAN MARIE, duc de Penthièvre, † 1793, ép. une princesse de Modène.
  - *Louis-Alexandre*, p. de Lamballe, † 1768, ép. Marie-Thérèse de Savoie-Carignan.
  - *Marie-Adélaïde*, † 1821, ép. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.

XVI. *Branche d'Espagne.*

PHILIPPE V, duc d'Anjou, roi d'Espagne, 1700, † 1746, ép. 1° Marie-Louise-Gabrielle de Sardaigne, 2° Élisabeth de Parme.

- *Louis*, † 1724.
- FERDINAND IV, † 1759, ép. Marie-Barbe de Portugal.
  - *Philippe-Antoine*, † 1777.
  - CHARLES IV, roi 1748, abdique 1808, † 1819, ép. Louise-Marie-Th. de Parme.
    - *Charlotte-Joachim*, ép. Jean VI de Portugal;
    - *Marie-Isabelle*, † 1835, ép. François Ier des Deux-Siciles.
    - FERDINAND VII, roi 1808, † 1833, ép. 1° Marie-Antoinette de Sicile, 2° Isabelle-Marie de Portugal, 3° Joséphine-Amélie de Saxe, 4° Marie-Christine de Naples.
      - *Marie-Isabelle*, † jeune.
      - ISABELLE II, r. 1833.
      - *Marie-Louise-Ferdinande.*
- CHARLES III, duc de Parme, 1716, roi des Deux-Siciles, 1735, d'Espagne, 1759, † 1788, ép. Marie-Amélie, fille d'Auguste III, roi de Pologne.
  - *Ferdinand (IV) I*, TIGE DE LA FAMILLE DES BOURBONS DE NAPLES [XVIII].
    - *Charles-Marie-Isidore*, † 1835, ép. Marie-Françoise d'Assise de Portugal.
      - *Charles-Louis-Marie.*
      - *Jean-Charles-Marie-Isidore.*
      - *Ferdinand-Marie-Joseph.*
    - *François de Paule*, ép. Louise-Charlotte de Sicile.
      - *Isabelle-Fernandine.*
      - *François d'Assise.*
      - *Henri-Marie.*
      - *Louise-Thérèse.*
      - *Édouard-Philippe.*
      - *Josephine-Ferdinande.*
      - *Ferdinand-Marie-Mariano.*
      - *Marie-Christine-Isabelle.*
- *Marie-Anne-Victoire*, † 1725, ép. Joseph I, roi de Portugal.
- *Philippe*, TIGE DE LA BRANCHE DE PARME ET D'ÉTRURIE [XVII].
- *Louis-Antoine-Jacques*, † 1785.
  - *Caroline-Josephine*, ép. Manuel Godoy.

XVII. *Branche de Parme et d'Étrurie.*

Philippe, 4e fils de Philippe V, roi d'Espagne, duc de Parme, † 1765, ép. Élisabeth de France, fille de Louis XV.

- **Ferdinand**, duc de Parme, † 1802, ép. Marie-Amélie, fille de l'empereur François Ier.
  - Louis (Ier), roi d'*Étrurie*, 1801, † 1802, ép. Marie-Louise, fille de Charles IV.
    - Charles-Louis, duc de *Lucques*, 1824, ép. Marie-Thérèse de Sardaigne.
      - *Louise-Françoise.*
      - *Ferdinand-Charles-Marie.*

XVIII. *Branche de Naples.*

Ferdinand (IV) I, fils de Charles III, roi d'Espagne et des Deux-Siciles, roi 1759, † 1825, ép. Marie-Caroline, fille de l'empereur François Ier.

- **François Ier**, roi 1825, † 1830, ép. 1° Marie-Clémentine d'Autriche; 2° Marie-Isabelle d'Espagne.
  - *Caroline-Ferdinande-Louise*, ép. Charles-Ferdinand, duc de Berri.
  - *Marie Christine*, ép. Ferdinand VII d'Espagne.
  - *Charles*, prince de Capoue.
  - *Léopold*, comte de Syracuse.
  - *Marie-Antoinette*, grande-duchesse de Toscane.
  - *Antoine*, comte de Lecce.
  - *Marie-Amélie.*
  - *Thérèse-Christine.*
  - *Louis*, comte d'Aquila.
  - *François de Paule*, comte de Trapani.
  - **Ferdinand II**, ép. 1° Marie-Christine de Savoie; 2° Marie-Thérèse-Isabelle, archid. d'Autriche.
    - 1. *François d'Assise*, d. de Calabre.
    - 2. *Louis-Marie*, comte de Trani.
    - 2. *Albert-Marie*, c. de Castro Giovanni.
- *Marie-Amélie*, ép. Louis-Philippe d'Orléans.
- *Léopold*, prince de Salerne, ép. Marie-Clémentine, fille de l'empereur François Ier.
  - *Louis-Charles.*

Bourbon (Nicolas), dit l'*Ancien*, l'un des plus célèbres poëtes latins du seizième siècle, précepteur de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, naquit à Vandeuvre, près de Bar-sur-Aube, en 1503, et mourut vers l'année 1550 à Candé, petite ville de la Touraine, où il s'était retiré après avoir terminé l'éducation de sa royale élève. Ses divers poëmes, et surtout le recueil intitulé *Nugarum libri octo*, ont été plusieurs fois imprimés séparément; Philippe Dubois les a tous réunis et publiés en 2 vol. in-4°, Paris, 1685, *ad usum Delphini*.

Bourbon (Nicolas), dit *le Jeune*, petit-neveu du précédent, professeur de littérature grecque au collége royal, et membre de l'Académie française, naquit à Vandeuvre en 1574, et mourut à Paris en 1644, dans une maison de la congrégation de l'Oratoire, à laquelle il appartenait. Comme son grand-oncle, il s'appliqua à l'étude de la littérature latine, et il y obtint tant de succès qu'il passa avec raison pour le meilleur poëte latin de son temps. Ses œuvres ont été plusieurs fois imprimées, entre autres, en 1630, sous le titre de *Poëmatia*, etc.

Bourbon, voltigeur au 108e régiment de ligne. Envoyé en tirailleur en 1809, à la bataille de Thann, il tomba dans une embuscade de douze Autrichiens commandés par un officier. « Cernez! cernez! les voilà! les voilà! » s'écria aussitôt Bourbon en tirant deux fois sur l'ennemi. Le commandant autrichien lui présente alors son épée, se rend, et Bourbon ramène à son colonel les ennemis prisonniers.

Bourbonnais, *Burbonensis ager*, province avec titre de sirie, formant aujourd'hui le département de l'Allier. Moulins en était la capitale. Au temps de César, cette province était habitée par les *Ædui* et les *Boii*, et plus tard elle fut comprise dans la première Aquitaine. Après avoir été près de cinq siècles soumis à la domination romaine, le Bourbonnais passa sous celle des Wisigoths et des Franks. Il obéit ensuite aux ducs d'Aquitaine; mais dès les premières années du dixième siècle, la sirie du Bourbonnais fut mise sous la mouvance immédiate de la couronne. Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis, épousa, en 1271, Béatrix, héritière de ce duché; il devint ainsi chef des Valois-Bourbons. En 1327, le Bourbonnais fut érigé en duché-pairie; il fut réuni à la couronne en 1523, après la trahison du connétable de Bourbon.

Bourbonne-les-Bains, petite ville de l'ancien Bassigny, aujourd'hui du département de la Haute-Marne, à onze lieues de Langres, célèbre par ses eaux thermales.

La découverte de ces eaux thermales remonte à une très-haute antiquité. De nombreuses ruines découvertes dans les environs de Bourbonne, des monuments authentiques, attestent que les Romains connaissaient la propriété de ces eaux, et qu'ils avaient formé dans leur voisinage un établissement considérable.

Borvonis aquæ, tel était le nom sous lequel Bourbonne était alors désignée (*). Son château, construit en 612, sous le règne de Thierry II, roi de Bourgogne, fut incendié en 1717. De ses ruines fut construite une maison seigneuriale, démolie en 1822, et remplacée par une jolie promenade.

Bourbonne, dont la population est de trois mille deux cent soixante et douze habitants, possède un hôpital militaire qui reçoit annuellement de six à huit cents malades. Cet hôpital fondé en 1732, agrandi en 1785, attira de nouveau, en 1812, l'attention du gouvernement, qui fit aussi à cette époque l'acquisition des bains civils. Les militaires y arrivent chaque année au 1er juin et au 1er août, et ils y restent ordinairement deux mois. La France ne possède que deux autres hôpitaux militaires uniquement destinés à l'usage des eaux; l'un est à Bourges, l'autre à Bagnoles (Orne).

(*) Voy. Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, pag. 321; Berger de Xivrey, *Lettre à M. Hase*, 1833, in-8°, p. 46, et Caylus, *Antiquités*, t. V, pl. 120, n° 3, p. 335.

Bourbotte (N.), né à Vaux, près d'Avalon, s'est fait remarquer dans la révolution par son courage personnel, mais poussa souvent le patriotisme jusqu'aux dernières rigueurs. Élu membre de la Convention en 1792, par le département de l'Yonne, il demanda la mise en jugement de la reine, après avoir voté la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il se joignit à Albitte et Chabot, qui s'opposèrent à ce que les complices des massacres de septembre fussent recherchés. Il fut envoyé à Orléans, afin d'y examiner la conduite des chefs de la légion germanique, accusés d'incivisme, et passa ensuite dans la Vendée, où il donna des preuves marquantes de talent et d'intrépidité. A la prise de Saumur par les Vendéens, son cheval ayant été tué sous lui, Bourbotte, environné par de nombreux ennemis, se défend seul, et tue plusieurs hommes; il allait succomber lorsque Moreau, alors simple officier, arriva à temps avec quelques soldats, et parvint à le délivrer. Dans une autre affaire, étourdi par un coup de crosse qu'il venait de recevoir sur la tête, il revient à lui, soulève d'une main le fusil du soldat qui l'ajustait, et de l'autre fend avec son sabre le front de celui qui allait lui donner la mort. Rappelé de ses fonctions administratives par le comité de salut public, et accusé de mesures oppressives, il fut défendu par Carrier, à la condamnation duquel il s'opposa vainement quelque temps après. Bourbotte acquitté fut envoyé à l'armée du Rhin et Moselle, où il montra la même intrépidité. Le 26 août 1794, il annonça à la Convention la prise de Reinsfeld, de Bingen et de Trèves. Le 9 thermidor, il se mit à la tête des mécontents, et commanda ouvertement l'insurrection. Le 1er prairial, maître pendant quelque temps du pouvoir, il demanda l'arrestation des journalistes réacteurs et celle des conspirateurs sortis de prison après le 9 thermidor; mais, pendant qu'il discutait, Legendre et Auguis marchaient à la tête des sections sur l'Assemblée, et la prirent d'assaut. Bourbotte, Goujon, Romme, Duquesnoy, Duroy et Soubrany, furent arrêtés en vertu du décret proposé par Tallien, et ensuite transférés au château du Taureau dans le Finistère. Ramenés à Paris vingt-trois jours après, ils y furent condamnés à mort, le 13 juin 1795, par une commission spéciale militaire qui se tint à l'hôtel de ville, après s'être défendus devant ce tribunal avec une énergie et une éloquence remarquables. L'un d'eux, lorsqu'ils furent sortis de la salle, se frappa d'un couteau qu'il avait tenu caché, et le remit à son collègue, qui s'empressa de l'imiter. L'exemple fut bientôt suivi par les quatre autres. Bourbotte et trois de ses collègues respiraient encore en arrivant à l'échafaud. Bourbotte, regardé comme le plus coupable, fut réservé pour être exécuté le dernier; mais son courage ne se démentit pas plus devant la guillotine que sur le champ de bataille, et le sourire était encore sur ses lèvres lorsque tomba le fatal couteau.

Bourbourg, petite ville de la Flandre, à deux myriam. de Dunkerque (département du Nord); population, deux mille trois cent soixante-dix-huit habitants. On ne connaît pas la date de la fondation de cette ville; mais on sait qu'elle fut fortifiée au commencement du dixième siècle par Baudouin le Chauve, comte de Flandre. Clémence de Bourgogne y fonda, en 1102, une abbaye de religieuse de l'ordre de Saint-Benoît. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1383; mais elle ne resta pas longtemps en leur pouvoir : les Français la reprirent et la saccagèrent peu de temps après. Elle fut encore prise par les Autrichiens en 1439, par les Français en 1645, abandonnée en 1647, et reprise par Turenne en 1657. La paix des Pyrénées en assura définitivement la possession à la France; mais ses fortifications furent détruites.

Bourcet (Pierre-Joseph de), savant tacticien, naquit à Usseaux, près Châtelleraut, en 1700, entra au service à l'âge de dix-huit ans, parvint au grade de lieutenant général, servit

en Italie en 1733 et 1741, et commanda en 1756, en Allemagne, l'artillerie et le génie. Il mourut en 1780. On a publié en 1792, à Paris, des *Mémoires historiques sur la guerre d'Allemagne*, de 1757 à 1762, 3 vol. in-8°, dont les deux premiers sont extraits des papiers de Bourcet. On a en outre de lui des *Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont, de la Savoie, depuis l'embouchure du Var jusqu'au lac de Genève*, Berlin, 1801, in-8°; sa *Carte topographique du haut Dauphiné*, 1758, en neuf feuilles, est très-estimée.

Bourchenu (Jean-Pierre Moret de), marquis de Valbonnais, né à Grenoble en 1651, embrassa, après une jeunesse fort aventureuse, la carrière de la magistrature, et devint successivement conseiller au parlement de Grenoble, président de la chambre des comptes de cette ville, et enfin conseiller d'État. Il mourut en 1730, âgé de 79 ans. L'Académie des inscriptions l'avait reçu, en 1728, au nombre de ses membres. On a de lui : *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, sous les dauphins de la maison de la Tour du Pin*, Paris, 1711, in-fol., réimprimés avec de nombreuses additions sous le titre d'*Histoire du Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphin*, Genève, 1722, 2 vol. in-fol.; et d'autres ouvrages moins importants.

Bourcier (le comte François-Antoine), lieutenant général, naquit en 1760, à la Petite-Pierre, près de Phalsbourg, département du Bas-Rhin. Lieutenant de cavalerie au commencement de la révolution, il fut alors nommé aide de camp du duc d'Aiguillon, et passa, en 1792, à l'état-major du général Custine. Devenu ensuite général de brigade, il fut nommé, en 1793, chef d'état-major de l'armée du Rhin, et élevé l'année suivante au grade de général de division. Chargé de la conduite d'une division de cavalerie, sous le général Moreau, il se distingua au combat d'Ingolstadt, et contribua, par son talent et son courage, aux résultats de la fameuse retraite de 1796. Nommé inspecteur général de cavalerie le 3 août 1797, il fit les campagnes de Suisse et de Naples, où il commanda une colonne de cavalerie, qui tailla en pièces les insurgés qui s'étaient rassemblés à Andria. Il fit la campagne de 1805, à la tête d'une division de dragons, et prit part aux batailles d'Elchingen et d'Ulm ainsi qu'à celle d'Austerlitz, au succès de laquelle il contribua par de brillantes charges. Il assista, l'année suivante, à la bataille d'Iéna, et fut nommé, après la prise de Berlin, inspecteur général du grand dépôt des chevaux pris sur l'ennemi. Envoyé en Espagne, il n'en revint que pour aller combattre à Wagram, où il donna des preuves d'un courage et d'une intrépidité extraordinaires. Plus tard, il fit partie de l'expédition de Russie, et vint, après les revers qui l'accompagnèrent, s'établir à Berlin, où il réorganisa la cavalerie française. Il fut mis à la retraite en 1816, mais fut, l'année suivante, rappelé au conseil d'État, et employé en qualité de commissaire du roi près de la régie générale des subsistances militaires; il fit ensuite longtemps partie de la chambre des députés, où il vota avec la majorité. Il est mort en 1828.

Bourcier-Montureux (Jean-Léonard, baron de), né à Vezelise en 1646, nommé, en 1698, par le duc Léopold, procureur général de la cour souveraine de Nancy, rédigea pour la Lorraine un code qui fut longtemps observé dans cette province, et dont la Russie emprunta plus tard un assez grand nombre de dispositions. Bourcier fut ensuite successivement plénipotentiaire à la Haye et à Utrecht, et ambassadeur à Rome pour le duc de Lorraine. Il mourut en 1726. — Son fils, *Jean-Louis de* Bourcier-Montureux, né à Luxembourg en 1687, fut son successeur à l'ambassade de Rome, et suivit à Vienne le duc François, lorsque ce prince fut nommé empereur d'Allemagne. Il mourut en 1749.

Bourdaloue (Dominique), né en 1628 à Bourges, mort à Paris, en 1704.

« Bourdaloue, dit la Harpe, est con-
« cluant dans ses raisonnements, sûr
« dans sa marche, clair et instructif dans
« ses résultats; mais il a peu de ce qu'on
« peut appeler les grandes parties de
« l'orateur, qui sont les mouvements,
« l'élocution, le sentiment. C'est un ex-
« cellent théologien, *un savant caté-*
« *chiste plutôt qu'un savant prédica-*
« *teur*. En portant toujours avec lui la
« conviction, il laisse trop désirer cette
« onction précieuse qui rend la con-
« viction efficace. » Il y a beaucoup de vrai dans ce jugement, qui est pourtant d'une sévérité injuste. Sans doute, Bourdaloue n'eut point cette vivacité d'imagination et ces élans de sensibilité qui donnent tant de puissance à l'orateur; il ne faut point chercher en lui cette ardeur de génie qui anime Bossuet, ni cette onction pénétrante que Fénelon et Massillon répandent sur leurs discours; il est vrai que ce qui domine chez lui, c'est la raison et la logique, et qu'il ne remplit pas toute la définition de l'orateur, étant beaucoup plus occupé de persuader que de toucher et de plaire. Mais est-ce à dire qu'il n'ait été qu'un excellent théologien et un savant catéchiste, et qu'on soit en droit de lui contester le titre de prédicateur? Est-ce à dire que la logique ait tué chez lui l'éloquence, et qu'il ne doive pas compter parmi les maîtres de la parole au dix-septième siècle? Oui, la démonstration, le raisonnement, sont sa principale et même son unique affaire; oui, il n'est occupé qu'à convaincre par la force des principes et l'enchaînement des preuves, et laisse à d'autres les séductions du langage et les ressources du pathétique; mais chez lui, la perfection du raisonnement est telle, qu'elle le dispense en quelque sorte des autres parties de l'éloquence, ou lui en tient lieu, pour mieux dire. Par la perfection du raisonnement, Bourdaloue arrive à plaire et à toucher. La vérité, chez lui, se présente avec une si lumineuse évidence, s'impose avec une force si pressante, que l'esprit qui la reçoit ne peut pas s'empêcher d'être charmé et d'être ému. Qu'on ne dise pas que Bourdaloue est un froid orateur, et qu'il laisse froids ceux qu'il éclaire; chez lui, c'est la raison qui s'émeut, c'est la logique qui entraîne. Qu'on relise ses sermons *sur la Conception, sur la Passion, sur le Jugement dernier, sur le Pardon des injures;* quelle austérité de style! quelle régularité de méthode! Et cependant qu'il y a dans cette lecture d'intérêt pour l'esprit, et comme on est entraîné souvent par cette marche si mesurée! C'est que partout règne une clarté qui réjouit la pensée, et une vigueur de raison qui la saisit. Quoiqu'il n'ait ni les mouvements passionnés, ni la sublimité de Démosthène, souvent Bourdaloue est aussi éloquent que lui. Il est certainement celui de nos orateurs qui lui ressemble le plus. Il lui ressemble par la solidité des preuves, la véhémence de l'argumentation, la mâle simplicité du discours, et souvent Démosthène n'est éloquent que par là. Les chefs-d'œuvre de l'orateur grec furent sans doute l'objet d'une étude attentive pour Bourdaloue; tout porte à penser qu'il s'est formé à cette école. Son autre maître fut Pascal. Il apprit aussi de l'auteur des *Provinciales* l'art d'être éloquent en ne cherchant qu'à convaincre. Il hérita de lui cette rigueur de déduction qui transporte dans le raisonnement oratoire les lois sévères de la démonstration géométrique. Jamais Bourdaloue ne ressent ces élans d'imagination et de génie qui souvent élèvent Pascal à une si grande hauteur; mais il l'égale par la force du bon sens et la puissante régularité de la méthode. Il semble qu'il ait sans cesse devant les yeux ces pensées *sur l'art de persuader*, où Pascal trace la route à l'orateur avec une précision si simple et si austère. Les rapports qui unissent ces deux grands maîtres n'ont pas échappé à Voltaire : il les place à côté l'un de l'autre dans le *Temple du Goût*. Il les montre s'entretenant ensemble sur le grand art d'arriver à l'éloquence par la raison.

La vie de Bourdaloue, malgré le rang éclatant qu'il occupa dans le

grand siècle, n'offre point la matière d'un récit. Tout entier aux devoirs de la prédication, il ne songea point à s'élever aux dignités ecclésiastiques; il n'eut point d'influence sur les affaires de l'Église; il ne joua point de rôle dans les débats religieux de l'époque. Il n'y a point dans sa vie d'autres événements que ses sermons. Les premiers qu'il fit après avoir été professeur de la compagnie des jésuites, furent prononcés dans la ville d'Eu, en présence de Mademoiselle, qui, frappée de son talent, voulut le connaître, et ne cessa dans la suite de lui donner des preuves d'amitié et de confiance. Il se fit entendre ensuite à Amiens, à Rennes, à Rouen. L'année 1669 est l'époque de son début à Paris. Appelé par la cour dans la chaire dont Bossuet, chargé de l'éducation du dauphin, venait de descendre, il fit oublier, par la raison parfaite et l'art profond de ses discours, les éloquentes improvisations de son prédécesseur. Ce serait peu de dire qu'il fut admiré par ses auditeurs; on accourait auprès de lui avec enthousiasme. La cour l'adopta avec passion, et ne tarissait pas sur ses éloges. L'empressement pour l'entendre était tel, que madame de Sévigné écrivait à sa fille, en lui racontant sa journée du vendredi saint : « J'avois grande envie de me jeter dans le Bourdaloue, « mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. « Les laquais y étoient dès le mercredi, « et la presse étoit à mourir. » *Aller en Bourdaloue*, comme disait madame de Sévigné, devint un des plaisirs sérieux et nécessaires de ce monde, qui, avec tant de frivole élégance, conservait tant de gravité pour les occupations pieuses et les solides jouissances de l'esprit. Plusieurs traits rapportés par les contemporains montrent quel empire exerçait sur les âmes la parole du sévère orateur. Le plus remarquable c'est le mot familier, mais expressif, qui échappa au maréchal de Grammont au milieu d'un sermon auquel assistait toute la cour. On sait qu'il se leva tout à coup, et s'écria : « Mordieu ! il a raison, » ne pouvant contenir le ravissement où le jetait la force persuasive de l'orateur. Louis XIV avait un des premiers rendu hommage au génie de Bourdaloue : il le combla toujours de marques de bienveillance et d'éloges flatteurs. Il disait qu'il aimait mieux entendre les redites de Bourdaloue que les choses nouvelles des autres. Lorsque, après la révocation de l'édit de Nantes, il l'envoya dans le Languedoc instruire les protestants, il disait : « Les cour- « tisans entendront peut-être des ser- « mons médiocres, mais les Langue- « dociens apprendront une bonne « doctrine et une belle morale. »

Il n'y eut qu'une voix dans le dix-huitième siècle sur Bourdaloue : ses contemporains, devançant la postérité, firent entendre autour de lui un concert unanime d'admiration et d'éloges. Fénelon seul ne lui rendit pas justice : Fénelon, génie facile, nature douce et passionnée, répugnait aux formes exactes et rigoureuses du raisonnement, et n'en comprenait pas la puissance. Il avait, d'ailleurs, sur l'éloquence sacrée des principes qui sacrifiaient toute espèce d'art aux devoirs religieux et lui faisaient rejeter, comme une recherche condamnable, toute prédication combinée et savante, toute structure laborieuse et habile de preuves et de leçons. On ne peut pas douter que ce prédicateur, dont il juge et critique longuement la manière dans le second dialogue sur l'éloquence, ne soit le portrait anonyme de Bourdaloue. Tout le prouve, jusqu'au reproche que Fénelon fait à ce personnage de fermer d'ordinaire les yeux en parlant, ce qui était comme on sait une habitude de Bourdaloue. On peut donc sans hésiter reprocher à Fénelon de méconnaître un grand génie, quand il ne voit dans celui qu'il attaque que *des déductions exactes, des termes propres, des choses très-sensées et aucune variété, rien de vif, rien d'insinuant, rien d'élevé.* Malgré l'autorité d'un juge tel que Fénelon, il n'est pas besoin de réfuter cet arrêt; nous n'aurions, pour le faire, qu'à reproduire les réflexions que nous a

inspirées une autre erreur d'un genre analogue, celle de la Harpe. Que les lecteurs frivoles et dédaigneux qui déprécient Bourdaloue, parce qu'ils n'ont pas la force de le lire, s'autorisent, s'ils veulent, de cette double injustice : cela n'empêchera jamais que Bourdaloue ne soit un modèle de la bonne prédication, une des premières gloires de l'éloquence religieuse et du siècle de Louis le Grand. Mais pour l'apprécier, pour le sentir, il faut un esprit grave ou mûri par l'étude, une raison sérieuse, un goût sincère du solide et du vrai.

Bourdeilles, petite ville de l'ancien Périgord, avec titre de première baronnie de la province, et qui fait aujourd'hui partie du département de la Dordogne.

Bourdeilles (maison de), le plus ancien membre connu de cette maison est *Hélie de Bourdeilles*, qui vivait en 1044. Depuis, les seigneurs de Bourdeilles occupèrent toujours le premier rang parmi les barons de la province de Guyenne; mais aucun d'eux, jusqu'au quinzième siècle, ne joua un rôle assez important pour mériter ici une mention spéciale. Le premier qui se soit réellement distingué est *Arnaud Ier*, qui fut gouverneur du Périgord, et capitaine de l'une des compagnies d'hommes d'armes formées par Charles VII.

Hélie, l'un de ses fils, qui fut d'abord évêque de Périgueux, puis archevêque de Tours, et cardinal, se fit remarquer par son énergique opposition aux entreprises de Louis XI contre les franchises du clergé.

François II, arrière-petit-fils d'Arnaud Ier, se distingua dans les guerres d'Italie, sous le règne de François Ier. Il fut le père de *Pierre de Bourdeilles*, abbé commanditaire de *Brantôme*. (Voy. Brantôme.)

André, son fils aîné, se distingua dans les guerres de religion, et eut le commandement de l'armée de Guyenne pendant la maladie du duc de Montpensier. Il devint conseiller d'État, sénéchal et gouverneur du Périgord, et Henri III, dans le désir de récompenser ses loyaux services, lui accorda, pour lui et pour ses héritiers, le droit de nommer à l'abbaye de Brantôme et à l'évêché de Périgueux, et d'en toucher les revenus.

Son petit-fils, *Claude II*, plus connu sous le nom de *comte de Montrésor*, est le dernier membre de cette famille qui ait joué un rôle important. Il est surtout connu pour sa participation à toutes les intrigues où fut mêlé Gaston d'Orléans, auquel il fut longtemps attaché en qualité de grand veneur, et qui en avait fait son conseiller et son ambassadeur. On a de lui des Mémoires qui contiennent des détails curieux pour l'histoire du temps, et qui sont intéressants par le ton de candeur et de bonne foi qui y règne. Ils ont été imprimés deux fois par les Elzevirs, avec d'autres pièces historiques, Cologne, 1663, 1 vol. in-12, et Leyde, 1665, 2 vol. in-12.

Bourdel (Jehan). Voyez Barillon.

Bourdelin, nom d'une famille de savants distingués qui a vu trois de ses membres appelés à l'Académie des sciences, et un autre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. *Claude* Bourdelin, le plus ancien, naquit en 1621, à Villefranche, près de Lyon, fut reçu de l'Académie des sciences en 1668, et mourut le 15 octobre 1699. Il s'est particulièrement distingué dans la chimie. — Son fils aîné, qui portait également le nom de *Claude*, embrassa la carrière médicale, et devint, en 1703, premier médecin de la duchesse de Bourgogne. Né à Senlis, le 20 juin 1667, il mourut à Paris le 20 avril 1711. Ainsi que son père, il n'a laissé aucun ouvrage; mais il consacrait toutes ses études à l'Académie des sciences.— *François* Bourdelin, frère du précédent, choisit d'abord la jurisprudence, mais s'adonna surtout à l'étude des langues. Après avoir résidé dix-huit mois en Danemark en qualité de secrétaire d'ambassade, il revint à Paris, où il remplit secrètement les fonctions de traducteur des dépêches étrangères. Né à Senlis le 15 juillet 1668, il cessa de vivre le

24 mai 1717. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'avait honoré de son choix. On a de lui l'*Explication de toutes les médailles modernes frappées depuis deux ou trois siècles.* — *Louis-Claude* BOURDELIN, son fils, naquit à Paris en 1695, et mourut le 13 septembre 1777. Professeur de chimie au Jardin des Plantes, il exerça aussi la médecine, et devint médecin de Mesdames. En 1727, l'Académie des sciences l'appela dans son sein. — Il y eut dans la même famille un abbé BOURDELIN, né à Lyon en 1725, qui se voua à la carrière de l'instruction publique. Il mourut en 1783.

BOURDELOT (Jean), avocat au parlement de Paris, maître des requêtes d Marie de Médicis, l'un des plus célèbres érudits du dix-septième siècle, était natif de Sens. Il mourut à Paris en 1638. On a de lui une édition de Lucien, Paris, 1615, in-fol., longtemps estimée; une édition d'Héliodore, Paris, 1619, in-8°, et enfin une édition de Pétrone, imprimée après sa mort, Amsterdam, 1663, et Paris, 1677, in-12. Suivant un de nos meilleurs critiques, M. Boissonade, les commentaires dont Bourdelot a enrichi ses éditions d'auteurs anciens ne sont pas indignes d'éloges, quoiqu'ils aient été faits à la hâte.

BOURDIC-VIOT (Marie-Anne-Henriette Payan de l'Étang de), également connue sous le nom de madame d'Antremont, parce qu'elle était veuve de M. de Rivière, marquis d'Antremont, lorsqu'elle épousa le baron de Bourdic, major de la ville de Nîmes. Née à Dresde en 1746, mais amenée en France dès le bas âge, elle perdit, dans sa seizième année, son premier mari, qu'elle avait épousé à treize ans. Le goût qu'elle avait toujours eu pour les lettres n'en devint que plus vif, et elle rechercha des consolations dans la poésie. Madame d'Antremont faisait des vers avec beaucoup de facilité, avec trop de facilité peut-être; mais comme elle composait surtout pour elle et pour ses amis, et que ce fut presque toujours à son insu que ses productions littéraires furent publiées, on aurait tort de se montrer trop sévère à son égard. On rencontre souvent dans les *Almanachs des muses* de jolis vers signés de son nom. Parmi les pièces qui lui font le plus d'honneur, il faut citer l'*Éloge de Montaigne*, in-18, an VIII; l'*Éloge du Tasse*, celui de *Ninon de l'Enclos*, l'*Ode au silence* et la *Forêt de Brama*, opéra en trois actes, musique de M. Eler. Il règne en général dans ses écrits une grande indépendance de raison qu'elle avait puisée dans Montaigne, son auteur favori. Elle aimait la musique presque autant que la poésie, et consacrait ce qui lui restait de loisir à l'étude de l'allemand, de l'italien et de l'anglais.

Étant devenue veuve de nouveau, elle épousa en troisièmes noces M. Viot, administrateur des domaines. Madame d'Antremont n'était pas jolie de figure; mais elle avait une taille fort élégante, ce qui lui faisait dire avec esprit, en parlant d'elle-même : « L'architecte a manqué la façade. » Après son dernier mariage, elle se fixa à Paris, se lia intimement avec madame Dubocage, à qui elle fit obtenir une pension sur la fin de sa vie, et reçut chez elle la plus brillante société. Aussi recommandable par son esprit que par les qualités de son cœur, elle a été célébrée par Voltaire, la Harpe, la Tremblay et Blin de Sainmore. Elle mourut à la Ramière, près de Bagnols, le 9 août 1802, à l'âge de cinquante-six ans.

BOURDIN (Charles), chanoine, archidiacre et grand vicaire de Noyon, publia l'*Histoire de Notre-Dame de Fieulaine*, Saint-Quentin, 1662, in-12.

BOURDIN (Gilles), procureur général au parlement de Paris, l'un des jurisconsultes français les plus savants du seizième siècle, naquit à Paris en 1517, et y mourut en 1570. On a de lui un commentaire estimé sur la comédie d'Aristophane, intitulée : *Les Thesmophories*, commentaire qu'il dédia à François Ier; des *Mémoires sur les libertés de l'Église gallicane*, in-folio qui se trouve à la bibliothèque royale parmi les manuscrits de Dupuy; *Egidii Bordini paraphrasis in con-*

stitutiones regias anno 1539 *editas*. Ce dernier commentaire est son meilleur ouvrage. En 1606, Fontanon le traduisit en français; l'édition la plus estimée est celle de Paris, 1628, in-8°. Gilles Bourdin vécut sous le règne de quatre rois : François Ier, Henri II, François II et Charles IX. Il possédait à fond l'hébreu, l'arabe, le grec et le latin; sa science et son intégrité lui avaient attiré une grande considération dans la magistrature.

Bourdin (Jacques), seigneur de Vilaines, prit part au maniement des affaires sous Henri II, François II et Charles IX. Secrétaire d'État d'abord, puis secrétaire des finances en 1549, il fut ensuite mis à la tête du département des affaires d'Italie. De sa plume sortirent en grande partie les instructions et les mémoires à l'aide desquels furent défendus les droits de l'Église gallicane et de la couronne de France, au concile de Trente. On trouve beaucoup de ces pièces dans le Recueil des actes du concile de Trente, publié par Jacques Dupuy, Paris, 1654, in-4°. En 1553, Jacques Bourdin figura dans les négociations de Troyes, qui avaient pour objet la conclusion de la paix avec l'Angleterre. Les affaires d'Allemagne lui donnèrent aussi beaucoup d'occupations. Un volume manuscrit in-folio, de la bibliothèque de Legendre de Darmini, contenait le *Recueil complet des mémoires, instructions et dépêches de Bourdin, depuis* 1553 *jusqu'en* 1566, *pour les affaires d'Allemagne*. Jacques Bourdin mourut le 6 juillet 1567. On l'a soupçonné d'attachement aux opinions réformistes; ce qui tendrait à le faire croire, c'est qu'il voulut être enterré sans pompe, et que ses dépouilles mortelles fussent déposées dans la fosse publique.

Bourdin (Maurice), antipape, connu sous le nom de *Grégoire VII*, était né dans le Limousin, d'où il suivit, en 1095, Bernard, archevêque de Tolède, qui le fit son archiprêtre, et lui donna ensuite l'évêché de Coïmbre. Il succéda, en 1110, à saint Géraud, archevêque de Braga, vint ensuite à Rome, où Pascal II lui conféra le pallium, et le chargea, en qualité de légat, de terminer les différends qui existaient entre lui et l'empereur Henri V. Mais ce dernier sut mettre le légat dans ses intérêts, et se fit couronner par lui, quoique le clergé de Rome eût refusé de le reconnaître comme empereur en l'absence du pape. Cette démarche de Maurice irrita Pascal, qui le fit excommunier au concile de Bénévent. Ce pontife étant mort peu de temps après, et le conclave lui ayant donné Gélase II pour successeur, Henri, de son côté, fit élire Maurice, qui prit, ainsi que nous l'avons dit, le nom de Grégoire VII, parvint à se rendre maître de Rome, et à en chasser Gélase. Mais son élection, qu'il espérait d'abord faire approuver par toute la chrétienté, fut déclarée nulle par le plus grand nombre des évêques, et, quelque temps après, abandonné par l'empereur, qui fit sa paix avec Gélase, il fut obligé de s'enfuir à Sutri, où des troupes envoyées par son compétiteur s'emparèrent de sa personne, et le ramenèrent ignominieusement à Rome. Il termina ses jours dans une prison, à Fumone, près d'Alatri, en 1122.

Bourdon (Isidore), savant médecin, né à Trun, près d'Argentan, le 26 août 1796, a publié un assez grand nombre d'ouvrages justement estimés. Nous citons seulement les principaux : *De l'influence de la pesanteur sur quelques phénomènes de la vie*, Paris, 1819, in-8°, 2e édit., 1822; *Mémoire sur le vomissement*, Paris, 1819, in-8°; *Nouvelles recherches sur la circulation du sang et sur le mécanisme de la respiration chez l'homme*, Paris, 1820, in-8°; *Recherches sur les maladies de l'estomac*, Paris, 1824, in-8°, en commun avec M. le docteur Fouquier; *Physiologie médicale*, Paris, 1828, 2 vol. in-8°; *Physiologie comparée*, ou *Histoire des phénomènes de la vie dans tous les êtres qui en sont doués, depuis les plantes jusqu'aux animaux les plus complexes*, 1830, 2 vol. in-8° avec planches, ouvrage neuf, le premier qu'on ait fait depuis celui des *Ani-*

maux d'Aristote, lequel d'ailleurs ne parle ni des plantes, ni de tous les animaux.

Bourdon (Sébastien), l'un des plus fameux peintres de l'école française, naquit à Montpellier en 1616, et vint à Paris, en 1623. Son père, mauvais peintre sur verre, et un autre artiste fort médiocre de Paris, furent ses premiers maîtres. Malgré l'insuffisance de cette éducation, ses dispositions étaient si heureuses, qu'il devint bientôt un artiste distingué. A l'âge de 14 ans, il alla peindre à fresque les plafonds d'un château dans les environs de Bordeaux. De là il se rendit à Toulouse, où le besoin le contraignit de s'enrôler. Mais son capitaine, amateur distingué, jugeant, par ses dessins, qu'il pouvait devenir un jour un grand peintre, lui donna son congé. Bourdon, qui avait alors 18 ans, profita de sa liberté pour aller en Italie, où il passa trois ans, et prit surtout pour modèles Claude Lorrain, André Sarchi et le Caravage.

C'est peu de temps après son retour en France qu'il composa son tableau du *crucifiement de saint Pierre*. Ce tableau, que l'on regarde comme le chef-d'œuvre de Bourdon, fut longtemps un des plus remarquables de Notre-Dame de Paris; il se trouve maintenant au musée du Louvre.

Les guerres civiles qui signalèrent la régence d'Anne d'Autriche et le ministère du cardinal de Mazarin forcèrent Bourdon, en le privant d'ouvrage, de s'expatrier. Il se rendit, en 1662, en Suède, où la reine Christine le nomma son premier peintre. Bourdon était protestant; c'était une des raisons qui l'avaient engagé à faire le voyage de Suède. Quand Christine, en renonçant au trône, eut embrassé le catholicisme, cet artiste, dont le caractère était d'ailleurs d'une grande mobilité, se prit à regretter sa patrie et revint en France. La paix s'y était rétablie, et avec elle les arts commençaient à refleurir. Les commandes abondèrent, et Bourdon put mettre à profit son talent et sa prodigieuse facilité.

Il fut un des douze premiers membres de l'académie de peinture, qui le choisit pour son recteur. Il mourut à Paris, en 1671, à l'âge de 55 ans. Voici le jugement qu'un juge éclairé et d'un goût sûr a porté sur les ouvrages de cet artiste : « Les dessins de Bourdon sont pleins de feu et d'une liberté qui enchante. Ses paysages à la gouache sont très-heurtés, mais ils font un grand effet. On reconnaît aisément ce peintre à ses caractères de têtes, à leurs coiffures singulières et aux extrémités lourdes et négligées de ses figures. » On a aussi de Bourdon une quarantaine de gravures à l'eau-forte, assez estimées. Ses élèves furent Monier, Friquet de Vaurose et Guillerot, qui s'est fait un nom comme paysagiste.

Bourdon de la Crosnière (Léonard-Jean-Joseph), plus connu sous le nom de Léonard Bourdon, né, en 1758, à Longny-au-Perche (Orne), avocat au conseil du roi, dirigeait à Paris, en 1789, une maison d'éducation. Connu dès le 14 juillet comme l'un des plus ardents défenseurs de la liberté, il contribua puissamment à la journée du 10 août, et fut nommé, en 1792, député du département du Loiret à la Convention nationale. La commune de Paris, avant l'ouverture de la session, l'avait envoyé à Orléans, où la nouvelle des événements du 10 août excitait des troubles. Il avait ordre de faire adhérer cette ville à toutes les mesures prises par l'Assemblée législative, et de faire transférer à Saumur les prisonniers de la haute cour nationale. On sait qu'il conduisit ces prisonniers à Versailles, où leur présence causa une émeute, et où ils furent massacrés. Bourdon fut accusé, à tort peut-être, d'avoir été la cause de ce funeste événement. Il déclara ensuite à la Convention que toutes les lois qu'elle voterait resteraient sans exécution, tant que toutes les administrations ne seraient point composées d'hommes à la hauteur des circonstances. Lorsque Louis XVI fut détenu au Temple, ce fut lui qui proposa de lui interdire toute communication avec

sa famille; et lors du procès de ce prince, il vota la mort sans appel, et pressa avec vigueur l'exécution. Envoyé en mission à Orléans, en mars 1793, il fut assailli par un piquet de gardes nationaux, et couvert de blessures sous les yeux de la municipalité, qui ne prit point sa défense, ce qui motiva de la part de la Convention un décret qui déclara la ville d'Orléans en état de rébellion. Le 8 août de la même année, Bourdon fut élu secrétaire de la Convention, et peu de temps après, président des jacobins. Il sollicita la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département, et fit décréter, conjointement avec Bourdon de l'Oise, que les biens des détenus qui se suicideraient, ainsi que ceux des condamnés, appartiendraient à la république. Léonard ayant défendu Vincent et Ronsin, le 28 janvier 1794, et proposé leur mise en liberté, Robespierre fit rejeter cette proposition par le comité de salut public, et ces deux scélérats furent guillotinés le 4 ventôse suivant. Mais dès ce moment, Bourdon voua une haine implacable à Robespierre. Quand celui-ci lui eut reproché quelque temps après d'avoir participé à la conspiration d'Hébert qui venait d'être exécuté, effrayé de cette sortie, il ne garda plus aucune mesure, et prit la part la plus active à la journée du 9 thermidor, qui le délivra du juge dont l'œil perçant menaçait sa conduite d'une sévère investigation. Adjoint à Barras pour commander la garde nationale, il pénétra, à la tête de la force armée, dans la maison commune, où Robespierre s'était renfermé avec les chefs du parti de la Montagne, s'empara d'eux, et rendit compte lui-même à la Convention de ce siége de l'hôtel de ville. Quelque temps après, il fit décréter la translation du corps de Marat au Panthéon, et dirigea lui-même cette cérémonie. Traité hautement d'assassin à la Convention par Legendre, et aux applaudissements universels des tribunes, il se mit à la tête de la conspiration qui éclata le 1er avril 1795, fut arrêté, conduit au château de Ham, et ne dut la liberté et la vie qu'à l'amnistie du 25 octobre 1795. Il fit partie du Conseil des Cinq-Cents, où Boissy-d'Anglas le traita d'assassin révolutionnaire, et se plaignit de ne pouvoir faire un pas dans Paris sans être effrayé de sa présence. Il fut ensuite l'agent du Directoire à Hambourg, d'où il fit partir les émigrés. Il avait fondé, en 1793, l'école des Élèves de la Patrie. Il dirigeait encore à Paris, en 1803, et quelque temps avant sa mort, une école primaire. Il a publié : un *Mémoire sur l'instruction et l'éducation nationale*, 1789, in-8°; *Recueil des actions civiques des républicains français*, 4 numéros, 1794, in-8°; *le Tableau des imposteurs*, ou *l'Inauguration du temple de la Liberté, sans-culottide dramatique* en 5 actes.

Bourdon de l'Oise (François-Louis), fils d'un cultivateur du village de Remy, près de Compiègne, et ancien procureur au parlement de Paris, fut un des partisans les plus exaltés de la révolution, et se signala dans une foule de circonstances par la violence de son caractère. Le 10 août 1792, à l'attaque du château des Tuileries, il paya de sa personne, mais fut loin de rester pur de tout excès. La manière dont il entra, dit-on, à l'Assemblée conventionnelle, ne lui fait pas honneur. Léonard Bourdon de la Crosnière, son concurrent, ayant été nommé tout à la fois par le collége électoral de l'Oise et par celui du Loiret, opta pour la députation de ce dernier. François-Louis Bourdon, candidat de l'Oise, profita de la conformité du nom (sans être de la même famille), se présenta, et fut admis à la Convention comme s'il eût été nommé, et sans qu'aucune réclamation s'élevât contre cette supercherie. Bourdon de l'Oise ne se contenta pas de voter la mort du roi, il demanda que les hommes mutilés en combattant pour la cause de l'égalité sur la place du Carrousel, fussent confrontés avec Louis XVI, lorsque ce prince fut traduit à la barre de l'Assemblée, et provoqua en duel son collègue Cambon qui, suivant lui, s'était conduit d'une

manière trop modérée; enfin il se prononça contre le sursis et contre l'appel, et appela toute la colère du peuple sur les députés qui parleraient en sens contraire. Il prit une grande part à la révolution du 31 mai 1793, défendit chaudement le régime de la terreur, blâma Grégoire de chercher à christianiser la révolution, et dénonça les fermiers généraux, qui furent arrêtés, traduits au tribunal révolutionnaire et exécutés. Cependant, s'étant brouillé avec Robespierre à cause des insultes qu'il prodiguait au ministre de la guerre Bouchotte, il fut l'un des plus ardents coryphées de la réaction thermidorienne, et se réunit à Tallien, Legendre, Léonard Bourdon et Lecointre de Versailles. Dès ce moment, sans renoncer à son système de proscription, il se déclara l'ennemi le plus implacable des sociétés populaires, et le protecteur des prêtres et des nobles. Toutefois, il n'en demanda pas moins, vers le mois de décembre 1794, le rapport de la loi qui ordonnait aux ex-nobles de se tenir éloignés de Paris, et provoqua celle qui portait que les biens des pères et mères d'émigrés seraient confisqués au profit de la nation. Il insista pour la déportation de ses anciens complices, Collot-d'Herbois, Barrère et Billaud-Varennes; il s'était vivement prononcé contre les insurrections du 12 germinal et du 1er prairial, qui coûtèrent la vie aux représentants Duroy, Goujon, Duquesnoy, Soubrany, Romme et Bourbotte, ainsi qu'au député Ferraud, qui fut massacré dans la salle de la Convention. Bourdon se montra le défenseur de Carrier, s'opposa à l'arrestation de Joseph Lebon, et demanda la mort du général Rossignol. Il fut envoyé à Chartres pour rechercher ceux qui avaient participé à l'insurrection du 13 vendémiaire contre la Convention, et s'acquitta de cette mission avec la plus excessive rigueur. Il fut du nombre des conventionnels qui passèrent au conseil des Cinq-Cents, et augmenta sa fortune d'une manière considérable, en spéculant sur les assignats et sur les biens nationaux. Se rangeant toujours du côté du plus fort, il s'enrôla sous la bannière des clichiens, et fut un des plus mortels ennemis de tout ce qui avait été républicain; aussi le Directoire, qui avait à se venger de ses violentes diatribes, après le 18 fructidor, l'inscrivit sur la liste des déportés qui furent envoyés à Cayenne, et quelque temps après son arrivée à Sinamari, il mourut, accablé de regrets et de remords.

Un jour, en répondant à Brival qui se plaignait de ce qu'au milieu de tant de crimes *inutiles*, on n'avait pas encore affermi la république, Bourdon de l'Oise s'écria : « *Il n'y a point de « crimes utiles;* » belles paroles, mais déplacées dans la bouche de Bourdon de l'Oise, qui, soit pendant la terreur, soit pendant l'époque réactionnaire qui suivit le 9 thermidor, n'avait reculé devant aucun excès.

Bourdon de Sigrais (Claude-Guillaume), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né en 1715, près de Lons-le-Saunier, mort à Paris en 1791, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement sa traduction des institutions militaires de *Végèce*, Paris, 1749, in-12; ses *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois, pour servir d'éclaircissement préliminaire aux mêmes recherches chez les Français, et d'introduction à l'histoire de France*, 1774, in-12; ses *Considérations sur l'esprit militaire des Francs et des Français, depuis le commencement du règne de Clovis, en 482, jusqu'à la fin de celui de Henri IV*, en 1610, Paris, 1786, in-12; et enfin ses *Considérations sur l'esprit militaire des Germains, depuis l'an de Rome 640, jusqu'en 176 de l'ère vulgaire*, Paris, 1781, in-12.

Bourdon de Vatry (Marc-Antoine), frère de Bourdon de la Crosnière, naquit à Paris en 1761. A l'âge de dix-neuf ans, il suivit, en qualité de secrétaire, l'amiral de Grasse, qui prit une part si active à la guerre d'Amérique. De retour en France, au commencement de la révolution, il entra dans les bu-

reaux du ministère de la marine, et devint, en 1795, chef du bureau des colonies, place qu'il quitta trois ans après, pour aller résider à Anvers en qualité d'agent maritime du Directoire. Il y organisa le service avec une grande habileté, et sut concilier l'intérêt local avec l'intérêt français. En revenant de Berlin pour aller occuper la présidence du Directoire, Sieyès conçut une si haute opinion de Bourdon, qu'à son arrivée à Paris, il lui fit donner le ministère de la marine, en remplacement de l'amiral Bruix, qui allait prendre le commandement de la flotte combinée des Français et des Espagnols. Après le 18 brumaire, considéré par le premier consul comme une créature de Sieyès, il partagea la disgrâce de celui-ci, et ne tarda pas à offrir sa démission, qui fut acceptée. On le renvoya alors à Anvers avec le titre d'ordonnateur général des mers du Nord; mais, après avoir travaillé avec succès au rétablissement du commerce de l'Escaut, il fut destitué et envoyé quelque temps après à Lorient comme chef maritime de ce port, d'où il passa à la préfecture maritime du Havre. Il fut supprimé de nouveau pour avoir prédit les suites de l'expédition de Saint-Domingue qui se préparait alors. Cependant il fut encore appelé à la préfecture de Vaucluse, puis à celle de Maine-et-Loire. On lui doit les ponts de la Durance et du Rhône, la réparation de la levée de la Loire, celle des ponts de Cérémis, le lycée d'Avignon, et des routes nombreuses faites à neuf dans ces deux départements. Cet habile administrateur avait entrepris d'autres travaux non moins importants, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour Gênes, qui lui fut redevable d'un grand nombre d'établissements publics, de routes nouvelles, de beaux ponts sur la Serivia et sur le Pô. Les Génois lui élevèrent un buste en marbre en reconnaissance de ses services. Malouet, ministre de la marine, en 1814, le fit appeler en qualité de directeur du personnel de ce ministère et d'intendant des armées navales. Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, le nomma commissaire extraordinaire près de la dix-septième division militaire, et ensuite préfet de l'Isère. Mais, à la seconde restauration, Bourdon de Vatry quitta l'administration pour n'y plus rentrer. Il est mort à Paris, en 1828.

Bourdonnais (la), terre et seigneurie de Bretagne, érigée en marquisat en 1717.

Bourdonnais (la). Voy. la Bourdonnais.

Bourbs. — Ce terme, dérivé de l'allemand *Bauer* (paysan), était le nom par lequel les auteurs français du seizième siècle désignaient les hordes de paysans allemands insurgés, qui, en 1525, menacèrent d'envahir la France, et furent vaincus par le duc Antoine de Lorraine. Luther venait de proclamer ses doctrines innovatrices; le clergé, la noblesse et la bourgeoisie les avaient embrassées avec enthousiasme parce qu'ils y trouvaient leur avantage. Mais les serfs de la glèbe devaient, comme auparavant, rester courbés sous le joug. Eux aussi voulurent s'affranchir, et bientôt une insurrection terrible éclata dans les campagnes de la Souabe et de la Thuringe. Grandissant à mesure qu'elle s'avançait, comme une effroyable avalanche, cette insurrection franchit le Rhin et pénétra en Alsace. Les insurgés, en qualité de chrétiens et d'enfants de Dieu, demandaient la liberté et l'égalité évangéliques, la destruction de toute tyrannie, la communauté des biens, etc. Marchant comme des hordes nomades avec leurs familles, leurs troupeaux et leur butin, pillant, sur leur passage, les châteaux et les monastères, ils s'étaient réunis en Alsace au nombre de plus de quarante mille, et n'attendaient que de nouveaux renforts, qui devaient leur arriver d'Allemagne, pour tomber sur la France, dont le roi était prisonnier de Charles-Quint. Le duc Antoine de Lorraine, craignant pour ses sujets la contagion de l'exemple, se hâta d'appeler à son secours son frère Claude de Lorraine, prince de Guise, alors gouverneur de Champagne. Lui-même rassembla tou-

tes les forces qu'il put trouver disponibles : Lorrains, Lansquenets, Espannisquenets (*spannische knechten*), gendarmes espagnols, Écossais, Stradiots d'Épire, arquebusiers italiens, piquiers allemands et volontaires français. Avec cette armée, forte de onze mille hommes au plus, le duc arriva le 15 mai devant Saverne, ville d'Alsace alors importante, dont les révoltés étaient maîtres. Un fort détachement de ses troupes massacra et brûla d'abord six mille paysans au village de Lupstein, sur la route de Strasbourg. Consterné par cette défaite, Érasme Gerber, chef des Boures de Saverne, consentit une capitulation qu'on ne se fit aucun scrupule de violer. Les féroces mercenaires du duc de Lorraine pillèrent la ville et massacrèrent plus de vingt mille paysans et la plus grande partie des habitants. Cependant la guerre n'était pas encore finie. Les troupes du duc reprenaient le chemin de la Lorraine, quand leur avant-garde se heurta, le 20 mai, à Châtenoi, près de Scheletstadt, contre une seconde armée de Boures, évaluée à vingt-quatre mille hommes, et menant avec elle dix ou douze fauconneaux. Le duc Antoine se décida à les attaquer avec trois mille hommes environ qu'il avait. Bientôt ces bandes mal équipées, mal disciplinées et peu au fait du maniement des armes à feu, furent écrasées, culbutées, et mises dans une telle déroute que plus de la moitié tomba sur le champ de bataille; les autres se dispersèrent; et de cet immense soulèvement il ne resta qu'un effet moral, c'est-à-dire, une impulsion plus rapide donnée à la réforme.

Bourette (Charlotte Renver, dame), plus connue sous le nom de *Muse-Limonadière*, tenait à Paris, vers le milieu du dix-huitième siècle, un café fort en vogue chez les notabilités contemporaines, et qu'elle changeait quelquefois en cercle littéraire ou en salle de spectacle. On a d'elle deux vol. de poésies dédiées au roi Stanislas, et publiées en 1755, sous le titre de *la Muse-Limonadière*. Ces poésies eurent dans leur temps beaucoup de succès; il en fut de même de la comédie en un acte et en vers intitulée : *la Coquette punie*, qu'elle fit représenter chez elle, et publia en 1779. Née à Paris en 1714, elle y mourut en 1784.

Bourg, chef-lieu du département de l'Ain, ancienne capitale de la Bresse, à 44 kilomètres N.-E. de Lyon. Suivant la Martinière, qui attribue la fondation de Bourg aux anciens seigneurs de Baugé, l'origine de cette ville ne remonterait pas au delà du treizième siècle. Le président de Thou a émis une autre opinion, qui s'appuie, entre autres preuves, sur de nombreux débris d'antiquités découvertes à Bourg et dans les environs. Selon lui, cette ville serait située sur l'emplacement de l'ancien *Forum Sebusionorum*. Quoi qu'il en soit, du onzième au seizième siècle, Bourg fit partie des États des ducs de Savoie, qui y construisirent une citadelle remarquable. Prise par les Français en 1536 et en 1600, elle fut définitivement cédée à la France par le traité de Lyon, en 1601. Marie de Médicis en fit démolir la citadelle en 1611.

Bourg fut pendant quelque temps une ville épiscopale. Léon X, à la sollicitation de Charles, duc de Savoie, y avait nommé, en 1515, un évêque, qu'il révoqua l'année suivante, à la prière de François Ier. Cinq ans après il en nomma un autre; mais cette fois encore, les réclamations de François Ier se firent entendre, et en 1536, Paul III, qui occupait alors la chaire pontificale, supprima définitivement l'évêché de Bourg, pour le réunir à l'archevêché de Lyon.

Bourg, dont la population est aujourd'hui de 8,996 habitants, possède des tribunaux de première instance et de commerce, un collége communal et une bibliothèque publique de 19,000 volumes. C'est la patrie du grammairien Vaugelas et du célèbre astronome Jérôme la Lande.

Le monument le plus remarquable de Bourg est l'église *Notre-Dame de Brou*, construite en 1511, par ordre de Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier et tante de Charles-

Quint. Cette église, où l'on admire les mausolées de Marguerite, de Philippe II de Savoie, son mari, et de Marguerite de Bourbon, sa belle-mère, est une des productions les plus remarquables de l'architecture du seizième siècle.

Bourg-Achard, titre et seigneurie de Normandie, à 4 kilomètres sud-ouest de Rouen, érigée en baronnie en 1624.

Bourg-Déols ou Bourg-Dieu, *Vicus Dolensis*, petite ville du Berry, à dix kilomètres sud-est de Bourges; jadis capitale du bas Berry, et le chef-lieu de la seigneurie déoloise.

Bourg-sur-mer, *Burgus*, ville de l'ancienne province de Guyenne, à quatre kilomètres et demi de Blaye, au confluent de la Garonne et de la Dordogne. Sidoine Apollinaire (*) a consacré un poëme entier à la description de cette ville, que venait de fonder Pontius Paulinus, préfet du prétoire sous Valentinien, et père de saint Paulin. Bourg-sur-Mer, dont la population est aujourd'hui de deux mille trois cent cinquante habitants, fait partie du département de la Gironde.

Bourg (Anne du), conseiller-clerc au parlement de Paris, neveu d'Antoine du Bourg (chancelier de France sous François Ier), naquit, en 1521, à Riom en Auvergne. Destiné d'abord à l'Église, et ayant même pris les ordres, il quitta la carrière ecclésiastique pour celle du barreau. La distinction avec laquelle il enseigna le droit à Orléans fixa l'attention sur lui, et, en 1557, il fut reçu conseiller-clerc au parlement de Paris; mais ayant adopté les opinions de Calvin, il ne tarda pas à être victime de son zèle pour la réforme, qui, depuis François Ier, était alternativement la cause ou le prétexte de grandes agitations dans le sein de la France. A l'exemple de son père, Henri II se montra hostile aux protestants français, tout en recherchant l'alliance de ceux du dehors. En 1559, un jour destiné aux séances *mercuriales*, ce prince se rendit au parlement, auquel il ordonna de délibérer sur le genre de peine à infliger aux novateurs religieux. Il ne trouva pas, chez tous les membres de ce corps politique, la docilité qu'il espérait : plusieurs, au lieu d'élever la voix contre les réformistes, firent une critique chaleureuse des mœurs corrompues de l'Église romaine. Louis Faur osa dire en face à Henri II : « Craignez « qu'on ne vous dise comme autrefois « Élie à Achab : C'est vous qui trou- « blez Israël. » Anne du Bourg alla encore plus loin : il lui dit que les hommes commettaient contre les lois plusieurs crimes dignes de mort, tels que les blasphèmes réitérés, les adultères, les débauches, et que ces crimes restaient impunis, tandis qu'on demandait des supplices contre des gens à qui on ne pouvait reprocher aucun crime. « Car « enfin, ajouta-t-il, peut-on imputer « le crime de lèse-majesté à des hom- « mes qui ne font mention des prin- « ces que dans leurs prières? Ce qui « fait qu'on les regarde comme sédi- « tieux, c'est parce qu'ils ont révélé, « à la faveur de l'Écriture, la turpi- « tude de la puissance romaine, qui « penche vers sa ruine, et qu'ils « demandent une salutaire réforma- « tion. » Le roi répondit à ces remontrances en ordonnant au connétable de Montmorenci d'arrêter Faur et du Bourg, qui furent en effet conduits à la Bastille. L'évêque de Paris déclara Anne du Bourg hérétique, le dégrada du sacerdoce dont il était revêtu, et le livra au bras séculier, c'est-à-dire, au juge royal, pour être puni. Du Bourg appela de cette sentence à l'archevêque de Sens, métropolitain de Paris. Sur ces entrefaites, Henri II mourut; mais les Guise, qui gouvernaient la France sous le nom de François II, et qui étaient gouvernés eux-mêmes par l'influence ultra-montaine, montrèrent encore plus d'acharnement contre les opinions nouvelles; le procès d'Anne du Bourg fut continué. Toutefois, l'électeur palatin, dans l'intention d'attirer près de lui un homme aussi savant, et de le mettre à la tête de son université de Heidelberg, demanda par

(*) Carmen XXII, *ad Pontium Leontium*.

lettre sa grâce à François II. Malheureusement, un événement funeste rendit son salut impossible : ce fut l'assassinat de Minard, un de ses juges les plus hostiles. Anne du Bourg l'avait d'abord inutilement récusé ; on prétendait même qu'il lui avait dit avec menace : « Dieu saura t'y forcer. » Minard, l'homme de confiance du cardinal de Lorraine, fut assassiné à six heures du soir, en sortant du palais. Telle fut l'occasion qui fit rendre l'*ordonnance minarde*, par laquelle la fin de l'audience de relevée fut fixée à quatre heures du soir, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques. Trois jours après, Anne du Bourg fut condamné à mort. Il fut pendu en place de Grève, et son corps fut brûlé le 20 décembre 1559. Il mourut avec un grand courage, à peine âgé de trente-huit ans. Loin de se montrer effrayés de sa mort, les protestants redoublèrent d'audace; il fut rangé par eux au nombre de leurs plus illustres martyrs.

Bourg (Antoine du), oncle du précédent, était président au parlement de Paris, lorsque, en 1585, après la mort du cardinal Duprat, François Ier l'éleva à la dignité de chancelier de France. Il est à remarquer que l'édit de tolérance rendu par le roi à Couci, en faveur des protestants, porte la même date que les lettres de nomination d'Antoine du Bourg, celle du 16 juillet. Il est donc permis de croire que ce magistrat, oncle d'Anne du Bourg, qui, vingt-quatre ans après, fut une des plus illustres victimes des réactions du catholicisme contre la réforme, avait contribué à faire adopter cette mesure conciliatrice; mais son administration ne fut pas longue : le roi étant allé, en 1538, visiter la ville de Laon, l'empressement du peuple pour le voir fut si grand, que le chancelier, qui faisait partie du cortége, fut renversé de cheval et foulé aux pieds par la foule. Il mourut quelque temps après de ses blessures.

Bourganeuf, *Burgus novus*, ville de la Marche, autrefois chef-lieu d'une élection et résidence d'un grand prieur de l'ordre de Malte; aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Creuse.

Cette ville doit toute sa célébrité au séjour qu'y fit, au quinzième siècle, le malheureux Zizim. Ce prince, vaincu par son frère, Bajazet II, auquel il disputait l'empire ottoman, avait été chercher un asile dans l'île de Rhodes, d'où le grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Pierre d'Aubusson, le fit transférer à Bourganeuf, où il resta jusqu'en 1489, époque où il fut livré au pape Innocent VIII (voyez Aubusson et les *Annales*, t. Ier, p. 258). On voit encore dans cette ville une grosse tour dont on lui attribue la construction.

Cette petite ville s'est fait remarquer dans ces dernières années par l'insistance qu'elle mit à se faire représenter à la chambre des députés par M. Émile Girardin. Un Anglais demandait à cette occasion s'il y avait aussi des *bourgs pourris* en France.

Bourgelat (Claude) fut le fondateur des écoles vétérinaires en France et le créateur de l'*hippiatrique*, ou médecine des animaux domestiques. Il établit à Lyon, en 1762, la première école vétérinaire que l'on ait vue en Europe. On lui doit plusieurs ouvrages fort utiles; ce sont : un *Traité de cavalerie*, Lausanne, 1747, in-12; *Nouveaux principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*, Lyon, 1750-1552, 3 vol. in-8°; *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton*; un règlement pour les écoles vétérinaires de France, et les articles de l'Encyclopédie relatifs à l'art vétérinaire et au manége. Il mourut en 1779, âgé de soixante-sept ans.

Bourgeois, Bourgeoisie. — Les mots *bourgeois* et *bourgeoisie* n'ont pas toujours eu la même signification. Leur sens, au moyen âge, était restreint et spécial; aujourd'hui, il est plus étendu et plus général. Entre les *bourgeois* et les *bourgeoisies* que l'on rencontrait aux douzième, treizième et quatorzième siècles, non point seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes, et les *bourgeois*

et la *bourgeoisie* actuels, la différence est grande. Cependant on ne saurait méconnaître qu'entre la *bourgeoisie* du moyen âge et celle du dix-neuvième siècle il n'y ait des rapports directs. Ce sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, des rapports de filiation et de parenté. Les bourgeois d'aujourd'hui ont eu pour ancêtres les bourgeois des anciens municipes romains et des communes; et la bourgeoisie que nous voyons si forte et si puissante, a eu son berceau placé dans ces villes qui au nord et au midi ont fait, au douzième siècle, de si grands efforts pour maintenir ou pour acquérir une précieuse indépendance. Toutefois, la parenté que nous signalons n'entraîne pas nécessairement, entre ce qui est et ce qui a été, une complète ressemblance. Le cours des siècles et des années a amené dans l'état des personnes et des classes de notables changements. Ce sont ces changements que, dans un aperçu rapide, nous allons essayer de saisir et d'apprécier (*).

Plusieurs érudits ont longuement et savamment discuté pour donner l'etymologie réelle et la signification première du mot *bourg*, et de *bourgeois* et *bourgeoisie*, ses dérivés; mais, nous le croyons, nul jusqu'à présent n'est encore arrivé à obtenir, dans ses recherches, un résultat d'une incontestable vérité. Qu'il nous soit permis de proposer ici quelques conjectures.

Dans l'ancienne comme dans la nouvelle langue germanique, le mot *burg* signifie un lieu fortifié, un château. Après l'invasion des Gaules, les chefs germains qui avaient franchi le Rhin se disséminèrent avec leurs fidèles sur différents points du territoire conquis, et chacun d'eux eut son *burg* ou résidence que la nature et l'art avaient plus ou moins fortifiée. Les esclaves et les vassaux qui cultivaient les terres du chef barbare se réunirent non loin de cette résidence, et l'on vit souvent s'élever autour de la maison du maître de nombreuses habitations. Les hommes qui s'étaient ainsi fixés près du lieu fortifié où se tenait celui qu'on désigna plus tard sous le nom de seigneur, étaient les hommes du *burg*, et leurs habitations faisaient partie de ce *burg*. Cet état de choses subsista non point seulement au temps de l'invasion des Gaules par les Germains, mais encore dans tous les siècles qui s'écoulèrent jusqu'à l'établissement de la féodalité. Le système féodal, hâtons-nous de le dire, n'apporta, en ce qui concerne les habitants des *bourgs*, aucun changement à ce qui avait existé depuis la conquête. Les serfs, pour trouver aide et appui contre les attaques soudaines et imprévues, continuaient à fixer leurs habitations au pied de l'ancien *burg* germanique, que, dans la langue latine et dans l'idiome vulgaire qui commençait à se former, on désignait par les mots de *castellum*, *castel* ou *château*. Nous devons placer ici une remarque qui, suivant nous, n'est point sans importance.

On avait, à l'origine, donné le nom de *bourg* à la réunion des habitations placées non loin de la maison fortifiée que les conquérants appelaient *burg* dans leur dialecte. Au dixième siècle, ce nom était devenu plus général, et, s'il faut en croire Luitprand, on désignait par le nom de *bourg* toute réunion de maisons qui n'était point close par une muraille, *congregationem domorum quæ muro non clauditur* (*). Plus tard encore, le mot *bourg* se généralisant de plus en plus, s'appliqua à tous les villages fortifiés ou non fortifiés, quand ils étaient assez considérables.

Bréquigny, dans ses savantes recherches, a donné sur les mots *bour-*

(*) Nous devons dire ici que nous avons eu constamment sous les yeux l'excellent mémoire que Bréquigny, sous le titre de préface, a inséré dans le tome XIIe des ordonnances des rois de France. Nous avons eu recours aussi à un mémoire que Bréquigny a consulté avec fruit : nous voulons parler des *Essais sur l'histoire des bourgeoisies du roi, des seigneurs et des villes*, par M. Droz, Besançon, 1760, à la suite des *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Pontarlier*.

(*) Luitprand, liv. III, ch. 12.

geois et *bourgeoisie* quelques explications que nous allons reproduire. « Sans prétendre, dit-il, rappeler toutes les acceptions du mot *bourgeois*, nous nous contenterons de dire qu'il fut d'abord employé pour désigner en général les habitants des bourgs ou villages, soit ouverts, soit fermés. Lorsque les bourgs fermés s'élevèrent au titre de ville, les habitants conservèrent le nom de bourgeois. Enfin, lorsque ces lieux obtinrent des priviléges pour leurs habitants réunis en corps, le nom de bourgeois devint propre aux individus de ce corps, à l'exclusion non-seulement des habitants des lieux non privilégiés, mais même de ceux des habitants du lieu privilégié, qui n'avaient pas été associés au corps pour lequel le privilége avait été accordé. Par là, on restreignit l'acception première du mot bourgeois : il avait d'abord désigné en général tout habitant des lieux auxquels on donnait le nom de bourg; il désigna par la suite l'habitant associé aux priviléges de ces lieux. Il n'avait exprimé originairement qu'une idée de position, l'on y joignit une idée de privilége. — De ce mot *bourgeois* se forma celui de *bourgeoisie*, dont la signification éprouva encore plus de variations : on nomma *bourgeoisie* tantôt le territoire dont les habitants, sous le nom de *bourgeois*, avaient des priviléges en commun, tantôt la redevance annuelle dont les bourgeois étaient chargés pour le prix de ces priviléges (*). Tantôt ce mot, comme collectif, servit à désigner la classe des habitants des villes, par opposition à la classe des habitants de la campagne; ou la classe des *roturiers*, par opposition à la classe des *nobles* (*). Enfin il signifie le droit accordé aux habitants d'un lieu ou à ceux qui leur étaient associés, de jouir, à certaines conditions, de priviléges communs. Brussel soutient qu'il ne fut en usage que sur la fin du treizième siècle, quoiqu'on se servît depuis longtemps du mot *bourgeois*. Cependant le mot *bourgeoisie* existait dès le temps de Philippe-Auguste, dans un sens différent, à la vérité, de celui dont il s'agit; mais il n'est guère probable qu'il n'ait pas été dès lors employé dans ce sens même, qu'il offrait si naturellement et qu'on avait si fréquemment besoin d'exprimer, puisque ce fut surtout alors que les bourgeoisies prises en ce sens se multiplièrent. »

L'existence du droit de bourgeoisie, *du droit accordé aux habitants d'un lieu ou à ceux qui leur étaient associés, de jouir, à certaines conditions, de priviléges communs*, ne remonte pas au delà de l'établissement du système féodal. Quelques auteurs ont placé les origines de ce droit dans la grande révolution qui vit naître les communes.

(*) Le mot *bourgeoisie* a le sens de *territoire* dans une charte de 1284, citée par le continuateur du glossaire de du Cange, au mot *Burgesia*. *Si aliqui infra burgesiam villæ Anziaci de novo venire voluerint*, etc. De même, dans l'arrêt des Grands jours de Troyes, en 1287, cité par Brussel, on lit : *Burgenses venientes in burgeniis suis*. Il serait superflu de multiplier les preuves. *Bourgeoisie* a le sens de redevance dans une charte de Philippe-Auguste de 1200, citée par du Cange au mot *Burgesia* : *De servientibus laïcis scholarium qui non debent burgensiam nobis*; et dans une charte d'un comte de Blois en 1277 : « J'ai donné en perpétuelle aumône..... à prendre sur mes bourgeoisies de Guyse, par la main de celi qui pour teus recepvra lesdites bourgenisies. » Il faut observer qu'on a aussi compris sous le nom de *bourgeoisies* de simples redevances féodales, appartenant aux seigneurs sur les fiefs qu'ils avaient dans les bourgs, et qu'on appelait plus communément *bourgages*, droit réel dû par le terrain; au lieu que la redevance dont nous parlons ici était un droit personnel dû par le bourgeois. (Note de Bréquigny.)

(*) Le mot bourgeois fut aussi employé en ce sens, même anciennement. Voyez du Cange sous le mot *Burgenses*. Mais on pourrait prouver que l'habitation dans les villes ne fut pas toujours essentielle à la bourgeoisie, et que la bourgeoisie ne fut jamais incompatible avec la noblesse, quoique ces deux conditions aient toujours pu, à divers égards, être mises en opposition. (Note de Bréquigny.)

En cela, nous le croyons, ils ont commis une grave erreur. Qu'il nous soit permis de donner à ce sujet de courtes explications.

Après la dissolution de l'empire carlovingien, au moment où l'action d'un pouvoir fort et unique, d'un pouvoir central, cessa de se manifester dans toutes les parties du corps politique de l'État, on vit la société se fractionner, les provinces se séparer et les individus s'isoler. Dans ces instants de violente séparation, les invasions des Normands, l'absence de l'autorité régulière et protectrice qui, sous Charlemagne et ses premiers successeurs, avait défendu la société contre elle-même, enfin d'autres causes encore, qu'ici nous ne devons point apprécier, forcèrent les hommes qui habitaient la portion de territoire qui est aujourd'hui la France, à chercher contre les désordres du temps de nouvelles garanties. Ces garanties de sécurité, chaque classe les trouva en quelque sorte en elle-même et dans ses propres forces. Le clergé se vit défendu par le caractère sacré qui était imprimé à chacun de ses membres et par les croyances religieuses de l'époque. Les puissants du siècle, les riches propriétaires qui devinrent plus tard les nobles et les seigneurs, trouvèrent leur sauvegarde dans l'étendue de leurs domaines, dans le nombre de leurs vassaux, et dans les fossés profonds et les épaisses murailles qui entouraient la maison qu'ils habitaient. Enfin il y eut une troisième classe qui trouva aide et protection contre les violences et les désordres, dans l'association. Nous voulons parler ici des habitants des villes.

A l'époque où se constitua, pour ainsi dire, dans toutes les parties de la France, le régime féodal, les villes s'organisèrent pour la lutte. Elles soutinrent longtemps une guerre ouverte, avec plus ou moins de succès, contre les hommes puissants, laïques ou ecclésiastiques, qui cherchaient à les opprimer. Dès lors les villes avaient des droits qui n'étaient point toujours reconnus, il est vrai, mais qui souvent étaient respectés. Ceux qui étaient ainsi réunis pour lutter, et qui jouissaient des droits et des avantages que leur avait procurés l'association, formaient déjà dans l'État une classe à part, classe nombreuse et puissante qui, sous le nom de bourgeoisie, devait bientôt acquérir assez de puissance pour soutenir avec avantage le combat contre le clergé et la noblesse. Les chroniques et les actes officiels des dixième et onzième siècles ne donnent point encore le nom de *bourgeois* aux habitants des villes; mais on ne saurait méconnaître qu'entre les hommes qui soutinrent la première guerre contre la féodalité, et ceux qui, plus tard, au douzième siècle, s'enorgueillissaient à juste titre de leurs chartes de *communes*, il n'y eût une complète ressemblance.

Les chartes de communes, en effet, ne firent que sanctionner un droit préexistant. Ce qui n'avait été que coutume devint loi écrite, loi positive. La bourgeoisie et les bourgeois sont donc de beaucoup antérieurs au douzième siècle, et à la révolution qui éclata alors dans les villes du nord de la France. Il est vrai de dire, toutefois, que la classe des *bourgeois*, cette classe intermédiaire, comme dit Bréquigny, entre la classe infortunée des *vilains* et celle des *seigneurs de fief*, ne commença à prendre un rang considérable dans l'État qu'à l'époque de l'érection des communes et sous le règne de Louis le Gros.

Bréquigny, dans le savant mémoire que nous avons déjà cité, a dit, en quelques mots, quels étaient, au moyen âge, les caractères et les objets des priviléges attachés aux bourgeoisies. Nous reproduirons ici l'opinion de cet illustre érudit. « Les caractères généraux des bourgeoisies sont : 1° qu'elles ne peuvent être conférées qu'à des personnes de condition libre; 2° qu'elles supposent un corps auquel ces personnes sont associées; 3° qu'elles exigent la réunion de ces mêmes personnes dans un lieu déterminé, pour y jouir en commun de leur

droit, soit que cette réunion soit réelle ou fictive. Développons ces trois caractères. Premièrement, la bourgeoisie ne pouvait être accordée qu'à des personnes libres. Si on voulait l'accorder à des serfs, on avait soin de les affranchir préalablement; de là tant de lettres de bourgeoisie, à la tête desquelles ceux à qui on les accorde sont affranchis. L'homme affranchi par le roi ne devenait pas pour cela *bourgeois du roi* (*), comme quelques auteurs ont paru le croire; l'affranchissement était un préliminaire essentiel pour parvenir à la bourgeoisie, mais il n'était ni ne procurait la bourgeoisie. En second lieu, pour acquérir la bourgeoisie, il fallait être associé à un corps de bourgeois; il était indifférent que ce fût au corps des habitants d'une ville de simple bourgeoisie, d'une ville de commune, ou d'un ancien municipe; le droit de bourgeoisie y était essentiellement le même, il n'y avait de différence que relativement à l'étendue des priviléges. Les villes de commune et les municipes avaient une magistrature tirée du corps de leurs bourgeois; les villes de simple bourgeoisie étaient régies par les officiers du roi. Les premières étaient administrées par leurs maires ou leurs conseils, les autres par les prévôts et les juges royaux. Les municipes, les communes, pouvaient faire des statuts en matière civile et criminelle; les villes de simple bourgeoisie recevaient toutes leurs lois, tous leurs règlements du roi ou de leurs seigneurs. Toute commune, tout municipe, jouissait des droits de bourgeoisie; mais toute ville de bourgeoisie ne jouissait pas des droits de commune ou de municipe : ce que ceux qui ont écrit sur ces matières n'ont pas toujours assez distingué. Troisièmement, l'obligation du domicile, dans le lieu privilégié, était encore un caractère essentiel de la bourgeoisie. Ce domicile dut d'abord être réel et continu; mais il devint ensuite momentané et même purement fictif, lorsque les souverains eurent introduit cette espèce de bourgeoisie personnelle, qu'on nomma *bourgeoisie du roi*. La dispense d'un domicile réel, dans le lieu privilégié, a fait prendre quelquefois les *bourgeoisies du roi* pour de simples sauvegardes. Mais les lieux qui avaient droit de bourgeoisie, les villes de commune même, demandaient quelquefois des sauvegardes; l'effet de la sauvegarde était donc autre que celui de la bourgeoisie. Tels sont les caractères distinctifs des bourgeoisies en général..... L'objet principal de la bourgeoisie était de soustraire aux vexations féodales les personnes qui jouissaient de ses priviléges. Pour y parvenir, on leur accordait et des exemptions et des droits. Dans toutes les lettres de bourgeoisie, on aperçoit aisément ces deux classes de priviléges. »

Nous croyons avoir insisté assez longuement sur les origines et la formation de la classe bourgeoise au moyen âge; nous allons la suivre maintenant dans ses développements successifs, et nous verrons que dans un laps de près de huit siècles elle n'a cessé de grandir dans l'État et d'acquérir richesse, puissance et considération.

Il y a une chose importante à constater dans notre histoire, c'est qu'au douzième siècle la bourgeoisie et la royauté s'élevèrent simultanément. Les rois, il est vrai, firent beaucoup pour les villes en les protégeant contre les seigneurs féodaux, en appuyant quel-

(*) Les rois sentant de plus en plus de quelle importance il était pour eux de multiplier les bourgeoisies, les étendirent hors de l'enceinte des villes et même de leurs domaines. Dans l'origine, les bourgeoisies n'étaient accordées aux habitants d'un lieu désigné, qu'autant qu'ils y avaient un domicile réel et continu. L'autorité souveraine dispensa de cette condition, et suppléa au domicile réel par un domicile fictif. On put devenir *bourgeois du roi*, sans cesser de demeurer sur le territoire d'un seigneur particulier; et l'on n'en fut pas moins soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale. L'établissement des *bourgeoisies du roi* porta le coup le plus dangereux au pouvoir des seigneurs de fief.

quefois de leurs armes les grandes insurrections des communes, et en sanctionnant les chartes de libertés et de franchises. Mais les habitants des villes, à leur tour, dédommagèrent amplement la royauté de tout ce qu'elle avait fait pour eux. D'abord par la révolution d'où surgirent les communes, les pouvoirs locaux, c'est-à-dire, les pouvoirs des grands feudataires qui, jusqu'alors, avaient contre-balancé l'autorité du chef suprême, de celui qui tenait le premier rang dans la hiérarchie féodale, furent abaissés, et de cette révolution, on le voit, la royauté retira d'immenses avantages. Mais les habitants des villes au douzième siècle, c'est-à-dire, les véritables ancêtres de ceux qui, deux siècles plus tard, dans la division des ordres de l'État, furent appelés *bourgeois*, rendirent à leur puissante protectrice, à la royauté, des services plus directs et plus immédiats : ils lui offrirent généreusement dans toutes les occasions leur sang et leur argent. Quand le roi s'armait en guerre et publiait son ban, quand il reclamait de tous ceux qui lui étaient soumis l'ost et la chevauchée, les bourgeois s'empressaient d'accourir autour de lui, offrant des subsides et de bonnes milices. C'est un fait qui s'est reproduit pendant plus de trois siècles, à l'époque où il était facile aux villes de se soustraire à ces charges, que la royauté, dans son impuissance, ne pouvait rigoureusement exiger. Dès le commencement du treizième siècle, les milices bourgeoises se montrèrent avec gloire sur les champs de bataille, à Bouvines, par exemple, où elles étaient venues, suivant l'expression d'un vieux poëte,

Pour aidier au roi léaument (*).

Elles suivirent saint Louis dans ses expéditions contre Henri III d'Angleterre; et sous le règne de Philippe le Bel, elles reparurent à Courtrai et à Mons-en-Puelle. Dans cette dernière bataille surtout, elles se distinguèrent : elles attaquèrent l'ennemi à coups de pierres et de flèches, et lui causèrent des pertes considérables. Si, pendant le cours du quatorzième siècle et pendant les premières années du quinzième, les rois avaient pu conserver le souvenir de ces deux mémorables journées, l'une funeste à la France parce que la noblesse seule combattit, l'autre glorieuse, parce que les milices bourgeoises eurent leur part d'action; si, dans la guerre si longue qu'ils eurent à soutenir contre l'Angleterre, ils avaient appelé plus fréquemment à leur aide les milices des villes; enfin, si, dans les grandes rencontres, ils avaient opposé aux archers anglais, non point une chevalerie inutile et indisciplinée, mais les arbalétriers des communes, tout porte à croire que le pays serait sorti victorieux de la lutte, et qu'il n'aurait pas eu à déplorer les désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt. Mais, pour le malheur de la France, il n'en fut point ainsi, et la royauté, dans les grands périls, en tenant pour ainsi dire à l'écart les milices des villes, se priva de la plus précieuse de ses ressources. Dans ces moments de crise, la bourgeoisie ne se rebuta point : elle essaya encore de rendre utiles, sur mille points divers, les forces qu'on ne lui permettait point de réunir pour un but commun. Chaque ville de France soutint contre les Anglais, pendant la période la plus triste de notre histoire, un siége ou un combat.

Les bourgeois ne prodiguèrent point seulement leur sang, ils firent aussi d'autres sacrifices, et ils s'épuisèrent d'argent pour venir en aide au pouvoir royal, en qui reposaient alors toutes leurs espérances. Quand la France avait éprouvé quelque désastre, on voyait aussitôt accourir auprès du roi les députés des bonnes villes du Nord et du Midi, qui venaient s'enquérir des besoins les plus pressants, et qui prenaient conseil entre eux pour voter des aides et des subsides. Indépendamment de ces grandes assemblées, où l'on voyait réunis les hommes de la langue d'Oïl et de la langue d'Oc, on tint, pendant les règnes de Philippe de Valois et de

(*) Guill. Guiart, *La branche aux royaux lignages.*

Jean, dans chaque province, des états particuliers. En Picardie, en Normandie, dans l'Ile de France, en Champagne, en Auvergne, et dans nos provinces méridionales, on cherchait les moyens de secourir la royauté d'une manière efficace; on votait et on déposait dans les coffres royaux des sommes d'argent considérables. Le roi Jean déclara dans une ordonnance, que les procureurs des cités, villes et châteaux de Carcassonne, de Narbonne, de Béziers, d'Albi, d'Agde, de Lodève, de Limoux, de Castres, de Mirepoix, de Saint-Pont, et de douze autres localités, avaient comparu devant lui, munis de pleins pouvoirs, et lui avaient offert pour un an un subside de cinquante mille livres tournois, qui devait être employé aux dépenses de la guerre. On peut voir, d'après ce seul fait, que les rois trouvèrent dans l'appui de la bourgeoisie d'immenses ressources. Mais il faut le dire, il en fut de l'argent des villes comme de leurs milices; la royauté, au quatorzième siècle, fit souvent un mauvais emploi des deniers qui lui avaient été confiés pour la défense du pays.

Cependant, il est un fait qu'on ne saurait méconnaître, c'est que, dès la fin du treizième siècle, les hommes des bonnes villes, comme on disait alors, jouirent auprès de la royauté, du clergé et de la noblesse, d'une grande considération; et c'est ici le lieu, nous le croyons, de parler de l'influence que la bourgeoisie du moyen âge exerça dans le gouvernement de l'État. On sentit de bonne heure qu'on ne pouvait ôter la connaissance des affaires publiques à ces notables de nos grandes cités, qui avaient acquis par le commerce et l'industrie, ou par l'étude des lois, des richesses considérables et un grand crédit. Il fallut alors les consulter dans les moments de péril, et tenir compte de leurs avis lorsqu'il s'agissait de prendre une grave décision. Cette intervention nécessaire de la bourgeoisie dans les affaires de l'État ne devint manifeste qu'à partir du règne de Philippe le Bel. Ce fut en l'année 1302 que l'on vit pour la première fois les députés des villes siéger et délibérer à côté du clergé et de la noblesse. Ils s'associèrent dès le principe avec la royauté, identifièrent ses intérêts avec ceux de la France, et lui prêtèrent, dans les circonstances difficiles où elle se trouvait, une assistance inespérée. Dans ces premiers états généraux, où le clergé et même les nobles hésitaient à entrer en lutte ouverte avec la papauté, les bourgeois se montrèrent fermes et résolus. Ils prirent parti, sans balancer, pour Philippe le Bel contre Boniface VIII, et ils présentèrent au roi cette mémorable requête: « A vous, très-noble prince notre « sire, Philippe, par la grâce de Dieu « roi de France; supplie et requiert le « peuple de votre royaume, pour ce « qui lui appartient, que ce soit fait, « que vous gardiez la souveraine fran- « chise de votre royaume, qui est telle « que vous ne reconnaissiez de votre « temporel souverain en terre, fors « que DIEU; et que vous fassiez dé- « clarer, si que tout le monde le sa- « che, que le pape Boniface erra ma- « nifestement et fit péché mortel, « notoirement en vous mandant par « lettres bullées qu'il était souverain « de votre temporel, et que vous ne « pouviez prébendes donner, ni les « fruits des églises cathédrales va- « cants retenir, et que tous ceux qui « croient au contraire il les tient pour « hérétiques. » Certes, en lisant une semblable requête, Philippe le Bel ne dut point se repentir alors d'avoir mandé à ses baillis royaux de faire élire par les *communautés des villes et territoires* des syndics ou procureurs capables de délibérer sur les hautes matières qu'il avait à leur proposer (*).

Toutefois, lorsque la bourgeoisie fut appelée pour discuter en commun avec le clergé et la noblesse sur les affaires de l'État, elle n'adopta point toujours sans examen les projets de la royauté. Il lui arriva plus d'une fois

(*) Voy. Boulainvilliers, *Lettre 7e sur les anciens parlements de France.*

de contrôler les actes du gouvernement, et de faire entendre de dures et sévères paroles aux représentants de l'autorité suprême et quelquefois au roi lui-même. Ainsi, dans les états qui furent convoqués sous le règne de Jean, elle s'éleva hautement contre les abus de toute sorte qui désolaient la France, et elle parvint même à faire partager ses convictions à la noblesse et au clergé. Les représentations faites au dauphin Charles par Robert le Coq, évêque de Laon, peu de temps après la bataille de Poitiers, représentations qui avaient été rédigées sous l'inspiration des députés des villes, nous donneront une idée de l'influence que la bourgeoisie exerçait dans les grandes assemblées du royaume, dès le milieu du quatorzième siècle.

En 1356, les états déclarerent au régent :

« 1° Que le royaume ayant été mal « gouverné ci devant, ils estimaient « que c'était par la faute et les mau- « vais conseils de ceux que le roi avait « employés ; pourquoi ils requeraient « que tous les officiers du roi en gé- « néral fussent privés ou suspendus « de leurs charges ; que le dauphin fît « emprisonner les personnes et saisir « les biens de ceux dont ils donneraient « la liste ; que leurs deniers fussent « dès à présent réputés confisqués, et « comme tels, après inventaire fait, « appliqués aux dépenses de la guerre; « qu'à l'égard des personnes, leur « procès serait fait et parfait sur les « accusations et articles que les élus « des états donneraient contre eux à « des commissaires non suspects ; et « d'autant que le chancelier, le pre- « mier de ceux dont ils se plaignaient, « était personne ecclésiastique, ils de- « mandaient que le dauphin écrivît au « pape de sa propre main, pour obte- « nir des commissaires, au choix des « états, qui fussent autorisés à pro- « noncer jugement définitif contre lui. « La liste des accusés, au nombre de « vingt-deux, comprenait Pierre de la « Forest, chancelier; Simon de Bussi, « premier président du parlement; « Robert de Lory, chambellan du roi; « Jean Chamelart et Pierre d'Orge- « mont, presidents au parlement ; Ni- « colas Barque, maître d'hôtel du roi, « auparavant son trésorier; Jean Poil- « vilain, maître des monnaies ; En- « guerrand du Petit-Sellier et Ber- « nard de Fremond, trésoriers de « France; Jean Chauveau et Jacques « Lempereur, trésoriers des guerres ; « Étienne de Paris, Pierre de la Cha- « rité et Ancel Choquart, maîtres des « requêtes du parlement ; Jean Tur- « pin, conseiller des requêtes du par- « lement ; Robert Despreaux, notaire « du roi ; Jean Dassi, avocat du roi « au parlement ; Jean d'Auxerre, mai- « tre des comptes ; Jean de Brehaig- « ne, valet de chambre ; le Borgne « de Beausse, maître de l'écurie ; Geof- « froy le Mazurier, échanson, tous « trois officiers du dauphin ; et enfin « l'abbé de Falaise, président des en- « quêtes du parlement.

« 2° Ils demanderent qu'il fût envoyé « dans les provinces des commissaires « reformateurs au choix des états, « autorisés par commissions expres- « ses, pour faire le procès definitive- « ment à tous les officiers prévarica- « teurs.

« 3° Que la monnaie fût rétablie « selon que les états l'ordonneraient.

« 4° Qu'il plût au dauphin, duc de « Normandie, de composer son con- « seil de vingt-huit conseillers qui se- « raient nommés par les états ; savoir : « quatre prélats, douze chevaliers et « *autant de bourgeois qui auraient* « *l'administration de toutes les affai-* « *res, avec le droit de pourvoir aux* « *offices vacants, même de destituer* « *ceux qui en étaient ou seraient* « *pourvus, le tout à la pluralité des* « *voix.*

« 5° Ils demandèrent la délivrance « du roi de Navarre, que le dauphin « était intéressé lui-même d'accorder « pour sa propre justification. »

Il y eut des époques où la royauté, plus forte qu'elle ne l'était alors, ne permit point à la bourgeoisie de lui tenir en face un si hardi langage. Mais si les hommes des villes n'eurent pas toujours, dans les affaires de l'État,

la part de pouvoir et d'action qu'ils s'étaient attribuée pendant la période de troubles qui suivit la journée de Poitiers et la captivité du roi Jean, ils ne continuèrent pas moins à former dans le pays une classe puissante et considérée. On les vit reparaître dans les grands conseils de la nation à tous les moments de crise, et notamment, sous le règne de Charles VI, ils prirent encore en main, pendant quelques années, le gouvernement de la France. C'était le temps où les rois d'Angleterre réclamaient fréquemment pour otages, non point des princes ou d'illustres personnages, mais les notables habitants de nos communes. Charles VI, Charles VII, à leur tour, initiaient la bourgeoisie aux secrets du gouvernement et de l'administration. Ils faisaient part aux villes, si nous pouvons nous servir de cette expression, de toutes les nouvelles qui intéressaient le pays. Ils leur mandaient dans des lettres, que les officiers royaux faisaient circuler jusqu'au fond des provinces les plus éloignées, les causes des guerres et les traités de paix et d'alliance. La considération et l'influence que la bourgeoisie avait acquises au prix des plus grands sacrifices et des plus nobles efforts s'accrut encore sous le règne de Louis XI.

Mais, il faut le dire, il y avait à cette époque, entre les bourgeois des villes et les hommes des deux premiers ordres, nobles et prêtres, une ligne de démarcation bien profonde. Ceux-ci, suivant les expressions d'un document contemporain, ne devaient au pays que leurs prières ou le service militaire, et ceux-là donnaient tout à la fois leur sang dans les batailles, et l'argent qui devait subvenir à tous les besoins du royaume. Le tiers état seulement était soumis à l'impôt. Au reste, nous citons ici un document qui nous fera connaître la différence qui, dans les préjugés du temps, existait entre le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Aux états généraux tenus à Tours en 1484, un député du tiers état, avocat à Troyes, prit la parole pour demander que les frais occasionnés par la convocation des députés fussent également supportés par les trois ordres. Il s'exprima en ces termes : « Mes collègues et moi nous requérons « taxe et indemnité. Mais comme ils « pensent qu'on n'a pas dit ici tout ce « qu'il fallait, ils m'ont chargé d'y « suppléer et de vous demander des « explications. Votre sagesse sait qu'il « ne faut pas que les ecclésiastiques « et les nobles soient à charge au malheureux peuple, qu'ils sont plutôt « obligés de le secourir, et au lieu « de l'opprimer, de le soulager autant qu'ils peuvent, puisqu'il nourrit et sustente tous les autres habitants du royaume, et qu'il est dans « un extrême dénûment. Or, il paraît « juste que les hommes envoyés aux « états par l'Église pour traiter les « affaires qui la concernent, soient « payés des biens dont elle abonde. « Nous en disons autant des nobles, « persuadés que le pauvre tiers état « en aura assez d'entretenir tant bien « que mal ses députés, et qu'on commettrait injustice à son égard si la « noblesse et le clergé traitaient à ses « frais leurs intérêts particuliers, injustice d'autant plus indigne d'eux, « que ce serait ainsi contraindre les « plus pauvres à faire l'aumône aux « plus riches. Ce mode de payement, par lequel chacun rétribue « ses représentants, déjà différentes « personnes, dès le moment des nominations, l'ont jugé équitable. « Très-illustres seigneurs, c'est à votre « justice et à votre modération de « rendre la répartition de l'indemnité « si égale qu'un député ne porte point « la charge de son collègue, et qu'elle « n'incommode personne. » Ces paroles soulevèrent contre l'orateur l'indignation des deux premiers ordres. Alors un député de la noblesse, Philippe de Poitiers, fit un discours où l'on trouve ces mots : « O très-redoutables seigneurs! quelle est l'extravagance de cet homme, quel est son « aveuglement, de prétendre changer « la nature des choses, et bouleverser « les fonctions des membres du corps « politique! Car il demande claire-

« ment que le clergé et la noblesse, « les membres privilégiés de ce corps, « qui servent à le conduire et à le di- « riger sagement, ne rendent plus que « le service des pieds qui portent bien « le poids entier du corps et le main- « tiennent debout, mais ne dirigent « point sa marche; si vous en croyez « l'avocat, les parties supérieures du « corps politique, qui naturellement « ont les mouvements les plus libres, « deviendront évidemment esclaves et « tributaires des autres, ce qui amè- « nera une confusion totale de l'ordre; « que dis-je? une confusion de toute « l'economie du corps social, la meta- « morphose de chacun de ses membres « en un autre, ou une mutilation du « trône en plusieurs morceaux n'ayant « aucun rapport entre eux, telle que « s'il venait à former trois corps dis- « tincts. Souhaiter cette désunion, « je le jure, c'est le désir d'une âme « qui n'est que folle ou perverse. Et, « bon Dieu! de quelle force sont les « raisons que l'orateur a données pour « appuyer son projet? Il ne convient « pas, a-t-il dit, que la noblesse et le « clergé traitent leurs affaires aux dé- « pens du peuple, et qu'ils lui soient « à charge; mais il faut qu'ils le sou- « lagent. Je ne nierai pas, certes, qu'on « ne doive point être à charge à quel- « qu'un, car ces mots : *être a charge,* « expriment une injustice; mais gar- « dons-nous de dire qu'ici le clergé « et la noblesse soient à charge au « peuple, puisqu'ils usent de leur pri- « vilége le plus beau et le mieux re- « connu, qui leur permet de défendre « le peuple avec ses deniers, et non « avec les leurs. Personne n'ignore « quelle est la division des etats « et des membres de la nation. Par « cette division, il est donné au clergé « de prier pour les autres, de conseil- « ler, de prêcher; à la noblesse, de les « protéger par les armes; et au tiers « état, de nourrir et d'entreteuir les « nobles et les gens d'église, au moyen « des impôts et de l'agriculture. »

Déjà, dans les mêmes états, un député de la noblesse s'était écrié : « Moi, « je connais les mœurs des vilains. « Si on ne les comprime pas en les « surchargeant, bientôt ils deviennent « insolents! (*) »

On voit, par ces dures paroles, combien, en 1484, on était encore éloigné de l'époque où il ne devait plus exister en France de classes privilégiées, et où tous les hommes indistinctement, prêtres, descendants de nobles, bourgeois et paysans, devaient également payer leur part des charges de l'État. Après comme avant l'assemblée de Tours, la bourgeoisie eut, dans le royaume, considération, crédit et richesse; mais elle ne vit point disparaître l'humiliante distinction que le moyen âge avait établie entre elle et les deux premiers ordres, et elle-même, pendant long-temps, se considéra comme une caste naturellement inférieure au clergé et à la noblesse.

Parmi les étrangers qui visitèrent la France au seizième siècle, il y en eut plusieurs qui saisirent avec sagacité, non-seulement les rapports des trois ordres entre eux, mais encore leurs rapports avec l'État, et qui apprécièrent avec une grande vérité le rôle que la bourgeoisie jouait alors dans les destinées de la France. Nous citerons entre autres Michel Suriano, ambassadeur vénitien, qui se trouvait à Paris en l'année 1561. Il envoya à sa république, sous forme de *Commentaires,* une relatiou de son ambassade, où nous trouvons le passage suivant :

« La nation est partagée en trois ordres, d'où viennent les trois états du royaume : le premier est le *clergé;* le second, la *noblesse;* le troisième n'a pas de nom spécial, et comme il se compose de gens qui ont mille professions différentes, on peut le désigner sous le nom géneral de *peuple* (**).

(*) Journal des états généraux tenus à Tours en 1484, édit. Bernier, Paris, 1835, in-4°.

(**) Comme on le voit par ce qui suit, Michel Suriano ne parle point du peuple en général, mais spécialement de la *bourgeoisie.*

« Le clergé comprend beaucoup de personnes du tiers état et beaucoup d'étrangers, à qui les services rendus, ou bien la faveur du roi, ont acquis des bénéfices ecclésiastiques; mais la noblesse en forme la partie la plus remarquable. Les puînés des grandes maisons, ayant peu de part dans l'héritage paternel, qui est presque tout dévolu aux aînés, embrassent l'état ecclésiastique pour obtenir tout à la fois richesse et crédit.

« Sous la dénomination de nobles, on comprend ceux qui sont exempts de tout impôt, et qui doivent seulement prêter leur service personnel en cas de guerre. Parmi eux, il faut compter les princes et les barons.

« Le tiers état comprend les lettrés, qu'on appelle hommes de robe longue; les marchands, les artisans, le peuple et les paysans. Celui des hommes de robe qui est président ou conseiller, ou décoré de quelque fonction semblable, est anobli par sa charge, et on le traite comme un noble pendant toute sa vie. Les marchands, aujourd'hui, étant les maîtres de l'argent, sont eboyés et caressés; mais ils n'ont aucune prééminence ni dignité, car toute espèce de trafic est regardée comme indigne de la noblesse. Ainsi ils sont rangés dans le tiers état; ils payent leurs impôts tout comme les non nobles et les paysans, dont la classe est la plus durement traitée, tant par le roi que par les privilégiés. L'empereur Maximilien disait du roi de France qu'il était le roi des ânes, parce que son peuple portait en paix toutes sortes de poids sans se plaindre.

« Tous les trois états servent à leur manière le royaume. Celui du peuple a dans ses mains quatre offices importants; et je ne sais pas si cela lui vient d'une loi ou d'une ancienne coutume, ou bien de ce que les nobles ne daignent pas y toucher. La première charge est celle de grand chancelier, qui entre dans tous les conseils, garde le sceau royal, et sans l'assentiment duquel rien ne peut se délibérer, ou rien de décidé ne pourrait se mettre à exécution. Le second office est celui des secrétaires d'Etat, lesquels, chacun dans leur sphère, expédient les affaires, gardent les papiers, sont les dépositaires des secrets les plus graves. Le troisième office est celui des présidents, des conseillers, des juges, des avocats, et de tous ceux à qui la justice criminelle et civile est confiée dans le royaume entier. Le quatrième est celui des trésoriers, des percepteurs, des receveurs généraux, des receveurs en détail, qui administrent tous les revenus et toutes les dépenses de la couronne. Il s'ensuit que le peuple possédant tous ces importants offices par lesquels s'acquièrent la réputation et la richesse; que la dignité de grand chancelier et toutes les innombrables charges judiciaires se donnant aux hommes lettrés et aux hommes de robe, tout le monde veut envoyer aux études quelqu'un de sa famille; et voilà pourquoi le nombre des étudiants est plus grand en France que partout ailleurs. Paris à lui seul en renferme plus de quinze mille. Depuis quelque temps, les princes eux-mêmes envoient leurs enfants à l'étude, notamment les puînés, non pas pour les destiner à ces emplois, mais pour les faire entrer dans l'Église, parce qu'à présent on ne donne plus avec autant de facilité les siéges épiscopaux à des ignorants. Plût à Dieu que, pour le bien de la chrétienté, on eût pris ce soin-là plus tôt.

« Le gouvernement est entre les mains des nobles et des prélats.

« Voilà ce que j'avais à dire du nombre et du caractère des populations en France, et des services que la couronne retire des trois états. Chacun de ces trois états faisant son devoir sans envier les autres, en contribuant pour sa part au bien du pays, en aidant le roi l'un par le conseil, l'autre par l'argent, l'autre en lui consacrant sa vie, ils ont rendu la France invincible et formidable à tous les peuples du monde (*). »

(*) *Relations des ambassadeurs vénitiens.* Paris, in-4, 1838. Ces appréciations si curieuses et si vraies, faites en 1561, par

La bourgeoisie, à la fin du seizième siècle, a joué, dans les guerres de religion, un rôle important; et son intervention, au milieu des violences de tous les partis, a exercé une grande influence sur les destinées de notre patrie. Elle se tint alors à égale distance des calvinistes et des catholiques exagérés. En réprouvant également les uns et les autres, elle rendit au pays un éminent service, car elle contribua puissamment à rejeter hors du royaume les soldats de l'Espagne et de l'Angleterre. Nous n'insisterons pas sur ce point, et il nous suffira de dire que ce furent les hommes habiles, instruits et prudents de la bourgeoisie, ceux que l'on désignait, à cette époque, par le nom de *politiques*, qui firent la *Satire Ménippée*, et placèrent Henri IV sur le trône.

Il n'est pas inutile ici de parler en quelques mots d'une classe à part, qui, depuis la fin du quinzième siècle, s'était constituée au sein même de la bourgeoisie. Nous voulons parler de la classe des *hommes de robe*. Au quatorzième siècle, dans les premiers états généraux, les représentants du tiers état étaient les notables des villes. A l'assemblée de Tours, qui fut convoquée en 1484, sous le gouvernement de la dame de Beaujeu, la représentation du troisième ordre fut notablement modifiée par l'apparition des gens de robe. Cette classe nouvelle devint bientôt la partie influente de la bourgeoisie, et elle domina presque exclusivement, dans le tiers état, à la session de Blois, en 1588. Ce fut elle, comme nous l'avons dit, qui plaça Henri IV sur le trône, et ce fut elle encore qui parut aux états de 1614 (*). Remarquons que sous la régence de Marie de Médicis les députés du tiers ne représentaient guère que la bourgeoisie privilégiée, opulente; ils ne venaient aux sessions que pour défendre les intérêts de cent mille familles au plus de magistrats, d'officiers royaux, de financiers, séparés par leur crédit et leurs richesses de vingt millions d'individus qui ne formaient point un ordre; en un mot, qui n'étaient pas même comptés comme membres de la nation. Les intérêts de la bourgeoisie étaient donc bien distincts de ceux des dernières classes, des intérêts du vrai peuple; cela devenait évident surtout, au moment des révolutions, pendant la ligue ou pendant la fronde, quand il y avait lutte entre le parlement et les halles. Or, les riches bourgeois étant les seuls admis à représenter tout à la fois et la classe moyenne à laquelle ils appartenaient, et la classe inférieure qui leur était étrangère et parfois hostile, on voit combien cette représentation de l'immense majorité de la France était irrégulière, incomplète et vicieuse. Toutefois, il faut le reconnaître, il y eut des moments où, en haine du clergé et de la noblesse qui les accablaient de leurs mépris, les députés de la bourgeoisie défendirent vivement et hardiment la cause du peuple. Ce fut un député du tiers état qui, après avoir attaqué avec franchise et énergie les abus dont se rendaient coupables les nobles et les gens d'église, prononça, aux états de 1614, ces éloquentes paroles : « Le « peuple doit être préservé de l'op- « pression des gens de guerre. Que « les paroisses, exemptes des loge- « ments, contribuent à la dépense de « celles qui fournissent des logis, sans « différence de la terre du noble, de « l'ecclésiastique ni du bourgeois, « puisque tous sont vos sujets égale-

un Italien nourri dans les secrets de la politique la plus habile du siècle, se rattachaient trop directement à notre sujet pour que nous pussions les passer sous silence.

(*) Voici un fait qui pourra nous donner une idée de l'influence que devait exercer au dix-septième siècle la classe des gens de robe : « En 1664, il y avait 45,780 familles employées aux offices judiciaires. Ces familles, par leurs charges, représentaient 419,630,840 livres en numéraire, somme énorme pour l'époque, et qui était ainsi détournée de l'agriculture, des arts et du commerce. » (Forbonnais, *Histoire de finances.*)

« ment contribuables aux charges du « royaume..... Outre ce, défendez « les corvées qui chargent le peuple « autant que les tailles, un pauvre « homme étant contraint de laisser « ses semailles, d'abandonner son « août, et d'aller à la corvée pour le « gentilhomme. Que tel acte soit dé« claré roturier et puni avec toute ri« gueur, et vous roidissez généreuse« ment contre leurs oppressions ; c'est « le plus sûr moyen de retenir tant « de têtes avec une seule tête, et ran« ger doucement, sous quelque joug « commun d'obéissance, cette grande « multitude inquiète, désunie et tur« bulente (*). »

L'histoire de la bourgeoisie française n'offre rien de remarquable pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle ; les magistrats, les commerçants, les hommes qui se livraient aux professions industrielles continuèrent à jouir comme par le passé d'une grande influence, sans parvenir néanmoins à obtenir par les bons et loyaux services qu'ils rendaient à l'État, le rang et les droits du clergé et de la noblesse. Toutefois, dans le cours de ces deux siècles, il est une période que nous devons signaler, Jamais l'ancienne bourgeoisie ne fut plus estimée et plus honorée que sous le règne de Louis XIV. Ce roi, qui eut pour principal ministre Colbert, et plusieurs autres encore, qui par leur naissance tenaient à la classe moyenne, s'entourait volontiers de bourgeois. Il les faisait entrer dans ses conseils, leur donnait les moyens de prendre place dans le système d'administration qu'il avait créé, encourageait leurs professions diverses et les comblait de prévenances. Cette tendance du monarque n'échappa point aux contemporains; la noblesse surtout voyait avec un sentiment haineux l'alliance de la royauté et de la bourgeoisie, et l'on trouve dans les *Mémoires* de Saint-Simon cette phrase pleine de dépit : « Louis XIII aimoit les gens de qualité, cherchoit à les connoître et à les distinguer; aussi en a-t-on fait le proverbe des trois places et des trois statues de Paris : Henri IV avec son peuple sur le Pont-Neuf; Louis XIII avec les gens de qualité à la place Royale qui, de son temps, a été le beau quartier, et Louis XIV avec les maltôtiers dans la place des Victoires. Celle de Vendôme, faite longtemps depuis, ne lui a guère donné meilleure compagnie (*). »

Enfin, la révolution a fait disparaître l'injurieuse distinction établie depuis tant de siècles entre la bourgeoisie, confondue avec le peuple, et les autres classes de l'État.

De nos jours on recueille sur tous les points de la France les documents qui doivent servir à donner une histoire à l'ancienne bourgeoisie française; l'illustre écrivain qui s'est chargé de coordonner et de rédiger cette partie de nos annales disait naguère, en rendant compte des commencements de sa vaste entreprise : « Il y a certes un grand mérite d'à-propos dans l'intention de recueillir et de rassembler en un seul corps tous les documents authentiques de l'histoire de ces familles sans nom, mais non pas sans gloire, d'où sont sortis les hommes qui firent la révolution de 1789 et celle de 1830..... .....En effet, de grandes leçons et de beaux exemples pour le siècle présent peuvent sortir de la révélation de cette face obscure et trop négligée de six derniers siècles de notre histoire nationale. Il y avait, chez nos ancêtres de la bourgeoisie, cantonnés dans leurs mille petits centres de liberté et d'action municipales, des mœurs fortes, des vertus publiques, un dévouement naïf et intrépide à la loi commune et à la cause de tous; surtout ils possédaient à un haut degré cette qualité du vrai citoyen et de l'homme politique, qui nous manque peut-être aujourd'hui, et qui consiste à savoir nettement ce qu'on veut, et à nourrir en soi des volontés longues et persévérantes.

(*) Cimber et Danjou, *Archives curieuses de l'histoire de France*, 2e série, 1er vol.

(*) Mémoires de Saint-Simon, t. I, ch. 7.

« Dans toute l'étendue de la France actuelle, pas une ville importante qui n'ait eu sa loi propre et sa juridiction municipale; pas un bourg ou simple village qui n'ait eu ses chartes de franchise et ses priviléges communaux; et, parmi cette foule de constitutions d'origine diverse, produit de la lutte ou du bon accord entre les seigneurs et les sujets, de l'insurrection populaire ou de la médiation royale, d'une politique généreuse ou de calculs d'intérêts, d'antiques usages rajeunis ou d'une création neuve et spontanée (car il y a de tout cela dans l'histoire des communes), quelle infinie, j'allais dire quelle admirable variété d'inventions, de moyens de précautions, d'expédients politiques! Si quelque chose peut faire éclater la puissance de l'esprit français, c'est la prodigieuse activité de combinaison qui, durant quatre siècles, du douzième au seizième, n'a cessé de s'exercer pour créer, perfectionner, modifier, réformer partout les gouvernements municipaux, passant du simple au complexe, de l'aristocratie à la démocratie, ou marchant en sens contraire, selon le besoin des circonstances et le mouvement de l'opinion. Voilà quel spectacle digne d'intérêt et de méditation m'ont présenté les deux mille pièces ou sommaires de pièces authentiques dont j'ai déjà pris connaissance. J'y ai vu la bourgeoisie française non-seulement ferme et intelligente dans la gestion de ses affaires locales, mais, ce que l'on a trop oublié depuis, honorée par les chefs de l'État comme un pouvoir politique, appelée en garantie dans les traités conclus avec les puissances étrangères, complimentée et même flattée par les rois et les régents du royaume (*). »

On ne saurait méconnaître ce qu'il y a de grand et de patriotique dans cette entreprise commencée et poursuivie avec un zèle infatigable. Ce n'est l'œuvre d'aucun parti, mais, comme le dit M. Augustin Thierry, une *face obscure et négligée* de notre histoire que l'on doit mettre en lumière. Aujourd'hui seulement on peut rappeler le passé de l'ancienne bourgeoisie sans prévention et sans haine, car il n'y a plus en France ni noblesse, ni clergé, ni tiers état, mais une agrégation d'individus qui, ayant indistinctement les mêmes devoirs, peuvent revendiquer les mêmes droits, et qui, bien qu'isolés en apparence par des intérêts particuliers, tiennent cependant par un lien commun à une seule et même famille, la nation.

(*) Aug. Thierry, *Rapport au ministre.*

BOURGEOIS, monnaie. (Voyez BOURGES (monnaie de).)

BOURGEOIS (Louise), dite *Boursier*, accoucheuse de Marie de Médicis, a publié, outre plusieurs ouvrages estimés sur sa profession, le *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France*, Paris, 1625, in-12. Ce petit livre contient des anecdotes d'une curieuse naïveté.

BOURGEOIS (Nicolas), maréchal des logis au 12e dragons. Les troupes françaises qui couvraient Maubeuge ayant été repoussées par l'armée autrichienne et forcées de rentrer dans la place, les représentants du peuple résolurent de faire connaître aux chefs de notre armée la situation de cette ville, qui, bloquée par des forces supérieures, pouvait d'un instant à l'autre tomber au pouvoir de l'ennemi. Douze dragons, ayant à leur tête le maréchal des logis Bourgeois, vinrent solliciter l'honneur de s'acquitter de cette mission qui était des plus périlleuses. Ces treize braves sortent pendant la nuit, traversent le camp ennemi, passent la Sambre à la nage, et se faisant jour à travers la cavalerie autrichienne qui ne cesse de les poursuivre, ils se dirigent sur Philippeville, où ils entrent avant le jour. Sans mettre pied à terre, Bourgeois fait tirer le canon, pour que la garnison de Maubeuge soit avertie qu'ils ont réussi dans leur entreprise; ils repartent sur-le-champ pour Givet, remettent des dépêches au général commandant la place, et arrivent auprès du représentant Perrin des Vosges, qui réunit à la hâte son corps

d'armée, vole au secours de Maubeuge, et en fait lever le blocus.

Bourgeois (N.), né à la Rochelle, en 1710, a fait de nombreuses recherches sur des sujets historiques, et s'est particulièrement occupé de l'histoire du Poitou. On a de lui : *Dissertation sur l'origine des Poitevins et sur la position de l'*Augustoritum *ou* Limonum *de Ptolémée; Dissertation sur le lieu où s'est livrée la bataille dite de Poitiers, en* 1356, insérée dans le *Journal de Trévoux* (septembre 1743): Bourgeois place le champ de bataille entre Maupertuis et Beaumont, près de la route de Poitiers à Châtelleraut, contrairement à l'opinion générale, d'après laquelle l'action eut lieu sur la ligne de Poitiers à Limoges, auprès de Beauvoir et de Noaillé; *Relation de la prise de Hambourg par les Anglais; Éloge historique de la Rochelle; Fragment sur les premiers temps de l'histoire du Poitou; Notices biographiques sur les frères Girouard, de Poitiers, sculpteurs; Recherches historiques sur l'empereur Othon IV, où l'on examine si ce prince a joui du duché d'Aquitaine et du comté de Poitou, en qualité de propriétaire ou de simple administrateur, avec l'abrégé de sa vie, ouvrage qui répand un grand jour sur une partie de notre histoire;* Amsterdam (Paris), 1775, in-8°: il résulte des recherches de l'auteur que c'est à titre de gouverneur et non pas comme propriétaire que l'empereur Othon IV a administré les deux provinces en question; *Éloge historique du chancelier de l'Hôpital; Réflexions sur le champ de bataille entre Clovis et Alaric:* selon lui, cette bataille, dite de Vouillé, aurait été livrée à Civaux ou dans les environs; *Lettre sur une charte de Clovis.* Il paraît que les manuscrits de Bourgeois sont perdus depuis longtemps; c'est une perte réelle pour l'histoire. Il fit en Amérique une longue résidence, pendant laquelle il composa sur *Christophe Colomb* un poëme en vingt-quatre chants. Bourgeois était savant, mais ne possedait aucun des dons du poëte; aussi est-il convenu avec une franchise qui l'honore, que l'ennui fut son seul Apollon. Il mourut à la Rochelle, en juillet 1776, à l'âge de soixante-six ans.

Bourgery (J. M.), né à Orléans en 1797, entra, en 1811, à l'école de médecine de Paris. Reçu élève externe des hôpitaux en novembre 1815, il obtint, l'année suivante, au concours, le titre d'élève interne. En 1817 et 1818, il obtint les prix de l'école pratique; et, en 1819, la médaille d'or des hôpitaux. A l'expiration de son internat, M. Bourgery fut employé comme médecin aux fonderies de cuivre de Romilly-sur-Andille. Mais le pays n'offrant aucune ressource pour l'exercice de la médecine, il ajouta à ses fonctions celle de chimiste pour les analyses des métaux, et fonda, dans l'établissement, une fabrique de sulfate de cuivre qui a continué de prospérer. Revenu à Paris en 1827, il se fit recevoir docteur la même année, et soutint, pour obtenir ce grade, une thèse intitulée : *Quelques faits sur l'emploi des ligatures circulaires des membres.* Cette thèse, considérablement amplifiée, parut deux mois plus tard, comme un mémoire original, dans le *Journal des progrès.* Livré dès lors à la littérature scientifique, M. Bourgery publia, en 1828, un *Traité de petite chirurgie*, qui a été traduit en anglais et en allemand. Il commença, en 1829, avec M. Jacob, la publication du *Traité complet de l'anatomie de l'homme*, renfermant la médecine opératoire; et, en 1834, l'*Anatomie élémentaire.* Déjà il a été parlé de cet ouvrage important à l'article Anatomie (voyez ce mot). Qu'il nous suffise de dire ici que l'ouvrage de M. Bourgery est un des plus beaux dont se glorifiera notre siècle. A tous les faits que pouvaient lui révéler les connaissances historiques les plus approfondies, l'auteur y joint des découvertes qui lui sont propres; et il a eu le talent de ramener l'attention des anatomistes sur des particularités entrevues par d'anciens auteurs, mais oubliées, ou même rejetées, par des observateurs moins attentifs que lui.

Bourges, *Avaricum*, puis *Biturl-*

ges, ancienne capitale du Berri, aujourd'hui chef-lieu du département du Cher, à 24 myriamètres de Paris.

Cent trente-neuf ans avant la fondation de Rome, six cent quinze ans avant notre ère, Bourges ou *Avaricum* était déjà une ville importante. Ambigat, qui y régnait, avait étendu sa domination sur toute la Gaule; c'est de Bourges que partirent alors, sous la conduite de Bellovèse et de Sigovèse, ces deux grandes émigrations de Gaulois, qui allèrent s'établir en Italie et dans la forêt Hercinienne. (Voyez AMBIGAT, BELLOVÈSE, BOHÊME et SIGOVÈSE.)

Depuis cette époque jusqu'à la conquête de la Gaule par César, nous ne trouvons plus dans les historiens romains, les seules sources de l'histoire ancienne de notre patrie, aucun fait concernant la ville de Bourges. Mais à cette dernière époque, Avaricum joue de nouveau un grand rôle parmi les cités de la Gaule.

Vercingétorix, vaincu par les Romains à Villodaunum, à Genabum et à Noviodunum, avait pris le parti de brûler toutes les places que leur position ou la faiblesse de leurs fortifications ne pouvaient préserver d'une attaque. Il craignait que les traîtres n'y trouvassent un refuge, et qu'elles ne servissent de places d'armes aux Romains. Plus de vingt villes des Bituriges furent ainsi livrées aux flammes dans un même jour, et l'on délibérait sur l'opportunité de faire subir le même sort à Avaricum, lorsque les Bituriges demandèrent avec instance qu'on ne les forçât point à brûler de leurs mains l'une des plus belles villes de la Gaule, qui, d'ailleurs, située au milieu des marais, et entourée presque de tous côtés par une rivière profonde, était d'une défense facile. Vercingetorix, cédant aux prières des habitants, épargna cette ville, et en confia la défense à des hommes d'élite. César ne tarda pas à se présenter devant la place; il vint asseoir son camp dans l'endroit où la rivière et les marais laissaient une étroite avenue. Il y fit élever une terrasse dresser des mantelets et construire deux tours. Ce fut en vain que les Gaulois opposèrent la plus vive résistance. En vain détruisirent-ils, à plusieurs reprises, les ouvrages des Romains; ils ne firent que retarder leur propre ruine; la tactique et l'habileté triomphèrent encore une fois du courage; les soldats de César pénétrèrent dans la ville, et en massacrèrent tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. De plus de quarante mille combattants qui s'y étaient enfermés, à peine en échappa-t-il huit cents.

Bourges fut, depuis cette époque, soumise aux Romains. Sous Auguste, elle prit le titre de métropole de l'Aquitaine, et fut constamment la résidence du préfet de cette province. Lors de la division de l'Aquitaine en trois parties, sous Honorius, elle devint la capitale de la première Aquitaine. Les Visigoths s'en emparèrent en 475; mais après la bataille de Vouillé, elle se soumit volontairement à Clovis.

Bourges, devenue alors la capitale de la province, désignée depuis sous le nom de Berri, suivit les destinées de cette province. (Voyez les articles BERRI et BOURGES) (comtes et vicomtes de).

Cette ville soutint plusieurs siéges remarquables, et fut plusieurs fois prise et reprise. Les habitants du Poitou, de l'Angoumois et de la Touraine s'en emparèrent en 585, et la détruisirent en partie. Pepin le Bref s'en rendit maître après un long siége, en 762. Prise et pillée par les Normands en 878, elle fut encore assiégée, mais en vain, par le duc de Bourgogne en 1412.

C'est à Bourges que Charles VII transporta, au commencement de son règne, pendant que les Anglais étaient maîtres de la capitale, le siége de son gouvernement. Les protestants, commandés par le duc de Montgommery, s'emparèrent de cette ville en 1562, et y commirent les plus grands excès. Mais quelques mois après, une armée royale vint les y assiéger; ils furent forcés de se rendre après une résis-

tance de quinze jours, et, quelques jours après la Saint-Barthélemy, les catholiques se livrèrent contre eux aux plus horribles réactions. La Châtre, qui y commandait pour la ligue, se soumit, en 1594, à Henri IV, et lui rendit la ville et la Grosse Tour. La ville de Bourges fut encore prise, en 1615, par les protestants, et reprise, l'année suivante, par le maréchal de Montigny. Le prince de Condé, en guerre contre le parti de la cour, chercha inutilement à attirer les habitants de Bourges dans son parti. Louis XIV y fit, la même année, son entrée solennelle, et, sur la demande des habitants, ordonna la destruction de la forteresse dite la Grosse Tour.

Bourges fut plusieurs fois ravagée par des incendies; celui de 1487, entre autres, détruisit plus de trois mille maisons, et porta au commerce de cette ville, alors florissant, un coup funeste, dont il ne s'est jamais relevé depuis. Les fabricants de draps, dont le nombre était considérable, quittèrent alors cette ville, et allèrent s'établir dans d'autres lieux. Lyon fut une des villes qui profitèrent le plus du désastre de Bourges.

Il s'est tenu, dans cette ville, sept conciles, sans compter l'assemblée du clergé, réunie en 1438, par ordre de Charles VII, et où fut décrétée la pragmatique sanction.

L'université de Bourges, fondée par Louis XI, en 1463, jouit longtemps d'une grande célébrité, qu'elle dut au mérite de ses professeurs, et surtout du plus illustre d'entre eux, le fameux Cujas.

Le monument le plus remarquable de Bourges est sa cathédrale, « que l'on met avec raison, dit un juge compétent (*), au nombre des plus belles de France, parmi lesquelles même aucune ne pourrait lui être comparée, si cet immense édifice eût été achevé assez rapidement pour éviter des différences de style qui nuisent aujourd'hui à l'effet de l'ensemble. » Après leur cathédrale, les habitants de Bourges montrent aussi avec orgueil la maison de Jacques Cœur, qui leur tient lieu maintenant d'hôtel de ville et de palais de justice.

Bourges est le siége d'un archevêché, d'une cour royale, d'une division militaire et d'une académie universitaire. Elle possède un collége royal et un séminaire diocésain; sa bibliothèque publique, où l'on remarque plusieurs manuscrits précieux, compte vingt mille volumes. Enfin, sa population s'élève à dix-neuf mille sept cent trente habitants.

BOURGES (comtes et vicomtes de).

Comtes de Bourges.

Sous la domination des rois franks, le Berri fut gouverné par des comtes, qui finirent par le convertir en fief héréditaire. Ces comtes, qui étaient dans la mouvance des ducs d'Aquitaine, sont inconnus jusqu'à

1° *Chunibert*, établi comte de Berri par Waiffre, duc d'Aquitaine, dépossédé ensuite, et fait prisonnier par Pepin le Bref.

2° Charlemagne lui donna *Humbert* pour successeur.

3° *Sture* succéda à celui-ci.

4° *Wifred*, *Egfrid* ou *Acfred*, gouvernait en 828; il mourut vers 838.

5° *Gérard*, fut dépossédé, en 867, par Charles le Chauve, qui donna le comté à Egfrid. Cependant Gérard parvint à se maintenir contre son compétiteur, qu'il tua en 868. Charles, pour le punir de sa résistance, ravagea le Berri; mais la royauté était alors si faible que le comte de Bourges se maintint dans son fief jusqu'en 872.

6° *Boson*, comte de Provence, remplaça alors Gérard, dont le roi Charles lui avait donné les dignités; mais, plus tard, il se révolta contre Louis le Bègue, et fut renversé en 878 par

7° *Bernard Ier*, marquis de Septimanie, puis comte de Poitiers, parent de cet Egfrid tué par Gérard. Bernard avait revendiqué sur Boson l'héritage d'Egfrid; et, soutenu par Gotfrid, comte du Maine, et par Gauslin, évêque de Paris, ses oncles, il s'était emparé de Bourges. Maître de cette ville, il

(*) Notes d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin, par M. Mérimée, p. 4.

en défendit l'entrée à l'archevêque Frotaire, s'empara des biens de l'église, et exigea des habitants un serment de fidélité contraire à celui qu'il devait lui-même au roi. Mais aussitôt il fut excommunié par le concile de Troyes, et attaqué, en 879, par une armée que Louis le Bègue avait donnée à Boson.

8° *Boson pour la seconde fois.* Maître de Bourges, Boson le fut bientôt de tout le pays. Cependant il fit la paix avec Bernard, et lui donna en fief, dans son nouveau royaume de Provence, le comté de Mâcon. Il comptait s'en faire ainsi un appui contre les deux rois Louis et Carloman. Mais ceux-ci assiégèrent Bernard dans Mâcon vers la fin de 879; et probablement, après s'être rendus maîtres de sa personne, ils le firent mettre à mort.

9° *Guillaume Ier*, le Pieux, comte d'Auvergne, devint comte de Bourges en 886.

10° *Guillaume II*, le Jeune, qui lui succéda, fut toujours en guerre avec Raoul, roi de France, qui, à sa mort, en 927, supprima le comté de Bourges, donna la propriété de Bourges au vicomte de cette ville, et décida qu'à l'avenir, ce vicomte, le seigneur de Bourbon, le prince de Déols, et les autres seigneurs du Berri, relèveraient immédiatement de la couronne.

Vicomtes de Bourges.

1° *Geoffroi*, dit *Papabos*, fut, ainsi que nous l'avons dit, nommé par Raoul vicomte héréditaire de Bourges. C'est pendant son gouvernement que les Hongrois ravagèrent le Berri en 935. Ses successeurs furent

2° *Geoffroi II*, dit *Bosbebas*.

3° *Geoffroi III, le Noble*, en 1012.

4° *Geoffroi IV, le Meschin.*

5° *Etienne*, fils de Geoffroi IV, était vicomte de Bourges en 1061; il mourut sans postérité.

Eudes-Arpin, époux de Mahaut, nièce d'Étienne, lui succéda dans la vicomté de Bourges, avec son beau-père, Gilon, seigneur de Sully. Mais, à la mort de celui-ci; il resta seul maître de la vicomté. En 1101, se disposant à partir pour la terre sainte avec le duc d'Aquitaine, il vendit au roi Philippe Ier sa vicomté pour soixante mille sous d'or. Il se distingua pendant la croisade, fut pris à la bataille de Rama (27 mai 1102). Remis plus tard en liberté, il revint en France; mais, d'après les conseils du pape Pascal II, il alla se faire moine à Cluny, où il était profès en 1109.

Bourges (États de). — La ville de Bourges a été plusieurs fois le lieu de réunion des états généraux. Philippe le Long y assembla, en 1316, les procureurs des principales villes du royaume; mais M. Beugnot (*) ne compte pas cette assemblée au nombre des états généraux, parce que, dans ses lettres adressées aux justiciers du royaume, le roi ne parle ni du clergé, ni de la noblesse, dont la présence était nécessaire pour constituer une véritable assemblée d'états généraux.

On peut en dire autant des états qui y furent tenus, en 1422, par Charles VII. Ce prince était alors maître d'une trop faible étendue de territoire pour que les députés des provinces qui reconnaissaient son autorité pussent constituer légalement des états généraux.

Les historiens font mention d'une troisième assemblée tenue à Bourges en 1435, où se trouvèrent le dauphin, les princes du sang, tous les grands du royaume, et à laquelle les envoyés du concile de Bâle présentèrent les canons décrétés par ce concile. On a confondu cette assemblée avec une autre tenue la même année, on ne sait pas précisément dans quelle ville, mais où les trois états consentirent au rétablissement des aides que le roi avait supprimées depuis son départ de Paris.

Bourges (monnaies de). Bourges était, dès l'époque gauloise, en possession d'un atelier monétaire; on remarque en effet, dans les cabinets des curieux, de petites pièces de bronze représentant d'un côte un sanglier, avec la légende AVARICO, et de

(*) Chronologie des états généraux, dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour 1840, p. 100.

l'autre un cavalier courant à gauche. Interrompue pendant la période romaine, la fabrique des monnaies de Bourges fut reprise sous la domination des Francs; on connaît, de cette époque, quatre tiers de sols d'or, qui portent les noms de quatre officiers monétaires différents, *Agomarus*, *Antidius*, *Aulisius*, *Medo*.... avec celui de la ville *Beturgas* ou *Beoregas;* ces triens n'ont rien, du reste, de bien remarquable. Leur type se compose d'une tête de profil, plus ou moins barbare, et d'une croix affectant differentes formes. A partir de Charlemagne, les monnaies de Bourges prirent une grande importance. Louis le Debonnaire, Pepin d'Aquitaine, Charles le Chauve, Charles d'Aquitaine, Louis III, Eudes, Lothaire firent monnayer dans cette ville de nombreux deniers, que le défaut d'espace nous empêche malheureusement d'analyser, et parmi lesquels nous nous contenterons de citer le denier de Charles le Chauve, qui porte la légende CARLVS IMP AVG, celui de Charles d'Aquitaine, à effigie, et enfin celui de Lothaire, qui conserve comme type le monogramme de Charles. Ce n'est pas tout encore: du temps de Raoul, les comtes de Bourges frappèrent aussi des espèces portant leur nom: celle de Guillaume II avec la légende de VVLELMO COMS et BIRTVIGES, retrouvée dernièrement par M. Adrien de Longpérier, est peut-être le plus ancien denier baronial que l'on connaisse. Quand le Berri eut été réuni au domaine de la couronne, les rois y continuèrent la monnaie locale, dont le type devint alors une tête de face, barbue et couronnée, autour de laquelle on lisait le nom du roi LVDOVICVS RIX, et au revers VRB BITVRICA, d'abord, sous Louis VI, autour d'une croix à branches égales, puis sous Louis VII et sous les règnes suivants, autour d'une croix archiépiscopale fleuronnée.

A partir du règne de saint Louis, la monnaie de Bourges disparut comme toutes les monnaies locales, mais on vit reparaître, du temps de Philippe le Bel, une espèce nouvelle, connue sous le nom de *Burgensis fortis* ou *novus*, qui jouit d'un grand crédit jusqu'au règne de Philippe de Valois. Le type de ces espèces nouvelles n'était plus le même. La tête avait disparu, et, à la place, on avait mis le mot FORTIS ou NOVUS, surmonté d'une couronne ou d'une fleur de lis. Le nom du roi avait passé du côté de la croix, qui, dans le *burgensis novus*, avait perdu les fleurons qui ornaient ses branches, tandis qu'elle les avait conservés dans le *burgensis fortis*. La valeur du *burgensis fortis* ou double bourgeois était égale à celle d'un double parisis, c'est-à-dire, qu'elle était à 6 deniers de loi ou à 6 parties d'argent fin contre 6 d'alliage, et qu'on en taillait 189 au marc. Le *burgensis novus*, qui était probablement le même que le *bourgeois single* ou simple dont parle l'ordonnance de 1311, etait taillé au même degré de fin et à 378 pièces au marc. Il valait un denier parisis. Les ordonnances ne parlent pas d'une petite pièce, retrouvée dernièrement, et qui n'était que la moitié du bourgeois simple, c'est-à-dire, une obole bourgeoise. Malgré le nom de *burgensis*, que portait cette monnaie, on ne saurait affirmer que Bourges fût le seul lieu où elle fût frappée: il est au contraire probable que, de même que l'on monnayait en tous lieux des *tournois* et des *parisis*, on frappait aussi partout des *bourgeois*. Quoi qu'il en soit, en diparaissant tout à fait, cette monnaie laissa de profonds souvenirs; *les gros à la queue* et un grand nombre d'autres monnaies des derniers Capétiens proprement dits, et des premiers Valois, présentent dans leurs types de fréquentes imitations de l'empreinte *bourgeoise*.

Charles VII, pendant son séjour à Bourges, y fit fabriquer des espèces de tous métaux, qui se reconnaissent encore à la lettre B, placée à la fin de la légende. Cette ville posséda aussi, dans les temps modernes, un hôtel des monnaies, dont la lettre monetaire était Y, et qui fut fermé seulement en 1772.

BOURGES (de). — Des médecins de

ce nom ont été pendant longtemps en possession de la confiance de la cour. *Jean de* Bourges, à qui remonte la célébrité de cette famille, fut médecin de Charles VIII et de Louis XII. Il était né à Dreux. — Son fils, *Louis* de Bourges, né à Blois en 1482, successivement médecin de Louis XII et premier médecin de François Ier, contribua, dit-on, à abréger la captivité de ce prince, en persuadant à Charles-Quint que son illustre prisonnier n'avait plus longtemps à vivre. Ainsi, ce serait dans la crainte que la mort de François Ier ne lui permît pas de profiter de ses avantages que le monarque espagnol aurait consenti à se relâcher de ses prétentions. Louis de Bourges a également rempli les fonctions de premier médecin de Henri II. Il mourut en 1566, à l'âge de soixante-quatorze ans, après avoir ainsi donné les soins de son art aux trois rois de France Louis XII, François Ier et Henri II. — *Simon* de Bourges, né à Blois, et mort en 1566, fut médecin de Charles IX. — *Jean* de Bourges devint doyen de la Faculté de Paris en 1654; il mourut en 1661. — Son fils, *Jean* de Bourges, médecin de l'Hôtel-Dieu, est mort en 1684.

Bourgogne. — Le nom de Bourgogne s'est appliqué à diverses contrées. Dans la plus grande extension du nom, la Bourgogne comprenait tout le bassin du Rhône; dans sa plus petite extension, le nom de Bourgogne a été appliqué au pays borné au nord par la Champagne, à l'est par la Franche-Comté, au sud par le Beaujolais, et à l'ouest par le Bourbonnais et le Nivernais.

Le nom de Bourgogne, en latin *Burgundia*, vient des Burgondes (*Burgundi* ou *Burgundiones*), peuple germain qui s'établit dans ce pays au cinquième siècle. Ce peuple, d'origine germanique (voyez Barbares), paraît avoir été une tribu de la nation vandale (*). Il est mentionné pour la première fois par Pline, et habitait, à l'époque où vivait cet auteur, aux embouchures de la Vistule, sur les bords de la Baltique. Chassés de ce pays par les Gépides, vers 245, ils vinrent s'établir dans la partie de la Germanie comprise entre l'Elbe, l'Oder et le Danube, à l'est des Alemans, c'est-à-dire dans les pays appelés aujourd'hui Bohême, Thuringe et Bavière septentrionale. C'est de là qu'après quelques guerres contre les Romains, pendant les règnes de Probus (277) et de Maximien-Hercule (287), ils se dirigèrent sur la Gaule.

Ce fut en 407 que, guidés par leur roi Gondicaire, ils passèrent le Rhin, décidés à prendre aussi leur part du pillage des Gaules, ravagées alors par les Alains, les Suèves et les Vandales. Ils se rendirent d'abord maîtres de l'Helvétie jusqu'au mont Jura, puis, en 413, s'emparèrent du pays des Séquanes et des Édues jusqu'à la Loire et l'Yonne. A la nouvelle de ces hostilités, Constance marcha contre eux; mais ils demandèrent la permission de s'établir dans les pays qu'ils avaient envahis, offrant sans doute en échange leur alliance à l'empire. Constance engagea l'empereur à leur céder ce territoire, et leur roi Gondicaire fut reconnu pour ami et allié de l'empire.

En 435, Gondicaire, s'ennuyant d'un trop long repos, porta le ravage dans la Belgique (*); mais il fut défait par Aëtius, et obligé de demander la paix. L'année suivante, les Burgondes furent attaqués par les Huns, qui envahirent leur pays (**). Gondicaire fut tué dans une bataille, et vingt mille de ses soldats y périrent avec lui. Après cette victoire, les Huns dévastèrent le pays, pillant les campagnes et massacrant les habitants. Suivant un poëme du septième siècle, Attila aurait alors commandé les Huns, et, dès cette époque, il aurait ravagé les Gaules jusqu'au Rhône.

(*) *Vindili, quorum pars Burgundiones*, Pline, t. IV, c. 14.

(*) Cf. Sid. Apoll. Paneg. Avit. 7, v. 233.

(**) Sur cette invasion des Huns, voyez Hist. de Bas-Empire de Lebeau, la note de M. Saint-Martin, t. VI, p. 86.

Selon d'autres auteurs, le roi des Huns était alors Uptar, après la mort duquel les Burgondes se relevèrent et taillèrent les Huns en pièces. Ils restèrent ensuite indépendants jusqu'en 534. Voici la liste chronologique des rois de leur nation :

Gondicaire, 407-436.
Chilpéric, 436-491.
Gondebaud, 491-516.
Sigismond, 516-523.
Gondemar, 523-534.

Nous n'entreprendrons point ici de faire l'histoire des règnes de ces princes. Nous avons dit tout ce qu'on sait de Gondicaire. Le lecteur trouvera les détails qu'il pourra désirer sur les successeurs de ce prince, dans les articles spéciaux que nous leur avons consacrés. Nous avons dû nous borner ici aux traits généraux de l'histoire des Burgondes. Voyons maintenant quel était le caractère de ces peuples.

Les Burgondes ne formaient pas une tribu remuante, guerrière. « Cette bonhomie, qui est l'un des caractères actuels de la race germanique, se montra de bonne heure chez ce peuple. Avant leur établissement à l'ouest du Jura, presque tous les Burgondes étaient gens de métiers, ouvriers en charpente ou en menuiserie. Ils gagnaient leur vie à ce travail dans les intervalles de paix, et étaient ainsi étrangers à ce double orgueil du guerrier et du propriétaire oisif, qui nourrissait l'insolence des autres conquérants barbares.

« Impatronisés sur les domaines des propriétaires gaulois, ayant reçu ou pris à titre d'hospitalité les deux tiers des terres et le tiers des esclaves, ce qui probablement équivalait à la moitié du tout, ils se faisaient scrupule de rien usurper au delà. Ils ne regardaient point le Romain comme leur colon, comme leur *lite*, selon l'expression germanique, mais comme leur égal en droits dans l'enceinte de ce qui lui restait. Ils éprouvaient même devant les riches sénateurs, leurs copropriétaires, une sorte d'embarras de parvenus. Cantonnés militairement dans une grande maison, pouvant y jouer le rôle de maîtres, ils faisaient ce qu'ils voyaient faire aux clients romains de leur noble hôte, et se réunissaient de grand matin pour aller le saluer par les noms de père ou d'oncle, titre de respect fort usité alors dans l'idiome des Germains. Ensuite, en nettoyant leurs armes ou en graissant leur longue chevelure, ils chantaient à tue-tête leurs chansons nationales, et, avec une bonne humeur naïve, demandaient aux Romains comment ils trouvaient cela (*). »

« C'est à moi, écrivait Sidonius à un « ami vivant en Italie, c'est à moi que « tu demandes un épithalame pour « Dioné de Fescenna, à moi qui vis au « milieu des peuples à la longue che- « velure, qui ai à supporter l'idiome « germanique, qui suis contraint d'ap- « plaudir malgré moi aux chants d'un « Bourguignon bien repu, dont la che- « velure est arrosée d'un beurre rance. « Veux-tu que je te dise ce qui brise « ma lyre? Thalie, fugitive devant les « instruments barbares, méprise les « vers de six pieds depuis qu'elle voit « des *patrons* qui ont sept pieds de « hauteur. Heureux tes yeux et tes « oreilles ! heureux, oui heureux ton « nez vers lequel ne s'exhale pas, dix « fois chaque matin, l'odeur infecte de « l'ail et de l'oignon ! heureux toi que « ne viennent pas saluer avant l'auro- « re, comme un aïeul ou comme un « père nourricier, ces géants si grands « et si nombreux, que la cuisine d'Al- « cinoüs aurait peine à les contenir ! « Mais ma muse se tait ; elle s'arrête « après avoir badiné en quelques vers « de onze syllabes : je craindrais qu'on « ne vît ici une satire. »

Tel est le peuple qui, pendant un siècle, posséda les provinces orientales de la Gaule. L'étendue de son empire était, en 534, assez considérable (**).

A leur arrivée dans les Gaules, les Burgondes avaient adopté l'arianisme.

(*) Thierry, Lettres sur l'histoire de France, 2e édit., p. 99.

(**) Voyez carte 4 de l'Atlas joint aux Annales.

Cette croyance leur fut nuisible : ils eurent le sort de tous les peuples ariens, et disparurent promptement de la scène historique.

Leur pays devint ensuite une province de l'empire des Franks.

ROIS FRANKS DE BOURGOGNE.

Gontran, 561.
Childebert II, 593.
Thierri II, 596, meurt en 613.

Pendant l'époque où la Bourgogne fut soumise aux rois mérovingiens, elle fit partie du royaume d'Orléans, et suivit, en général, les destinées de la Neustrie. Pendant la durée de l'empire carlovingien, la Bourgogne forma l'un des quarante duchés de cet empire; ce duché comprenait un certain nombre de comtés dont voici la liste aussi complète que possible :

Comitatus Aptentis.
Arausicus.
Augustodunensis.
Autissiodorensis.
Avalensis.
Avenionensis.
Aventicensis.
Belnensis.
Cabilonensis.
Cavilonensis.
Divionensis.
Forojuliensis.
Genevensis.
Lugdunensis.
Massiliensis.
Mauriciensis.
Nivernensis.
Vasionensis.
Viennensis.
Vesontiensis.
Vivariensis.

Dans le démembrement de l'empire carlovingien, l'ancienne Bourgogne se fractionna en deux parties : le royaume de Bourgogne et le royaume de Provence. Celui-ci est quelquefois appelé royaume de Bourgogne cisjurane, par opposition au premier, désigné sous le titre de Bourgogne transjurane.

ROIS DE PROVENCE, OU BOURGOGNE CISJURANE.

Le royaume de Bourgogne cisjurane, fondé par Lothaire en faveur de son fils Charles, en 855, comprenait la Provence proprement dite, le Vivarais, le comté d'Uzès, le duché de Lyon, la Savoie et le Dauphiné; il avait Lyon pour capitale.

Charles, 855-863.
Ses fils *Louis* et *Lothaire*, 863.
Bozon, 879.
Louis l'Aveugle, 890.
Hugues, *Raoul*, *Charles-Constantin*, *Bérenger*, 929.

ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE.

Le royaume de Bourgogne transjurane était composé de la Suisse jusqu'à la Reuss, du Valais, du pays de Genève, du Chablais et du Bugey. Il se forma en 888, pendant l'anarchie qui suivit la déposition de Charles le Gros; il porta successivement les divers noms de Bourgogne-Supérieure, Gaule-Cisalpine, Bourgogne-Jurane ou Transjurane. Il n'eut que deux rois.

*Rodolphe Ier*, 888-911.
Rodolphe II, 912-933.

ROIS D'ARLES.

En 933, Rodolphe II ayant fait la conquête du royaume de Provence, réunit cet État au sien, et fonda ainsi un nouveau royaume qui prit le nom de royaume d'Arles. Ce nouvel État comprenait les pays situés entre la Méditerranée, l'Italie, l'Allemagne et l'Aquitaine, sauf le comté de Vienne, que Constantin s'était réservé, et qui était dans la mouvance de la France.

Les rois d'Arles furent :
Rodolphe II, 933-937.
Conrad le Pacifique, 937-993.
Rodolphe III le Fainéant, 993-1033.

En 1033, le royaume d'Arles fut réuni à l'empire d'Allemagne par Conrad le Salique, que Rodolphe III avait nommé son héritier. Conrad et ses successeurs n'eurent en réalité que le titre de roi d'Arles; tout ce royaume s'était partagé en une foule de principautés héréditaires sous la simple mouvance de l'empire. Parmi ces vassaux nous citerons :

L'archevêque de Lyon.
— d'Embrun.
— de Besançon
— de Vienne

L'évêque de Bâle.
— de Bellai.
— de Genève.
— de Grenoble.
— de Lausanne.
— de Gap.
— de Die.
— de Valence.

Tous décorés des titres de princes et comtes d'empire.

Quant aux fiefs, le comté de Bourgogne, le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais, ils furent réunis à la France; la Savoie forma un État libre; la Suisse, démembrée à l'infini, resta à l'Allemagne.

Après avoir fait sommairement l'histoire des royaumes de Bourgogne, nous revenons à celle de la Bourgogne proprement dite. Dans le partage de l'empire entre les fils de Louis le Débonnaire, en 843, la partie de l'ancien royaume de Bourgogne située à l'ouest du Rhône et de la Saône, et formant le duché de Bourgogne, fut séparée du reste du royaume de Bourgogne, et resta attachée à la France. Ce duché fut l'un des fiefs les plus importants du royaume, et il fut successivement possédé par plusieurs dynasties.

PREMIÈRE DYNASTIE DES DUCS DE BOURGOGNE.

Ducs bénéficiaires.

1° Richard le Justicier, 877.
2° Raoul, 921.
3° Gislebert, 923.
4° Hugues le Noir et Hugues le Grand, 938.
5° Otton, 956.

Ducs propriétaires.

6° Henri le Grand, 965.
Réunion au domaine, 1002.

Ducs de la première race.

7° Henri II, 1015.
8° Robert dit le Vieux, 1032.
9° Hugues Ier, 1075.
10° Eudes Ier, dit Borel, 1078.
11° Hugues II, dit le Pacifique, 1102.
12° Eudes II, 1142.
13° Hugues III, 1162.
14° Eudes III, 1193.
15° Hugues IV, 1218.
16° Robert II, 1272.
17° Hugues V, 1305.
18° Eudes IV, 1315.
19° Philippe Ier de Rouvre, 1350.

Ducs de la seconde race.

20° Philippe II le Hardi, 1363.
21° Jean sans Peur, 1404.
22° Philippe III le Bon, 1419.
23° Charles le Téméraire, 1467.

A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI réunit la Bourgogne à la France.

Cette province forma depuis un gouvernement militaire, auquel on ajouta la Bresse. Ce gouvernement était un pays d'états. Les états s'assemblaient à Dijon de trois en trois ans. Dans la division de la France en départements, la Bourgogne et la Bresse ont formé les quatre départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de Saône-et-Loire et de l'Ain.

BOURGOGNE (première maison royale de). Deux branches de la famille capétienne ont possédé tour à tour la Bourgogne à titre de duché. La première maison de Bourgogne eut pour chef *Robert le Vieux*, deuxième fils du roi de France, Robert Ier. Son frère aîné, qui monta sur le trône de France sous le nom de Henri Ier, avait porté d'abord le titre de duc de Bourgogne. Robert, qui était l'objet des préférences de sa mère Constance, fut poussé par elle à la révolte contre son frère. Le but de cette reine était de placer son fils de prédilection sur le trône, au mépris du droit qui y appelait l'aîné. Robert réussit à soulever une partie des vassaux turbulents de la couronne, et s'empara de quelques places dont l'activité de son frère ne le laissa pas maître longtemps. Il échoua dans son entreprise, et fut trop heureux de recevoir, en échange de ses prétentions à la couronne, le duché de Bourgogne que lui abandonna le roi Henri, non point à titre d'apanage, mais en toute propriété pour sa race, ainsi que le font observer les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Robert était d'un caractère violent et farouche. Il tua, dans un accès de colère, le seigneur de Semur, son beau-père, avec qui il s'était pris de querelle au milieu d'un repas. Ce crime eut pour conséquence un pèlerinage à Rome et la fondation d'un prieuré, sur les portes duquel il fit sculpter l'histoire de ce meurtre. Ce monument subsistait encore dans le siècle dernier.

Robert le Vieux abandonna le soin

de la justice et du gouvernement de son duché à des mains faibles ou infidèles qui laissèrent tous les désordres s'y introduire. Il mourut l'an 1075.

Hugues Ier, petit-fils du précédent, avait perdu son père en bas âge, dans une guerre faite au comte de Nevers. Son aïeul, Robert, voulut disposer de son héritage en faveur d'un de ses oncles, mais le jeune duc revendiqua ses droits avec tant de noblesse et de fermeté, selon le récit d'Orderic Vital, que l'assemblée des vassaux réunie à Dijon le reconnut pour suzerain avec acclamation. Les chroniqueurs vantent son amour pour la justice, sa fermeté redoutable aux vassaux qui troublaient l'ordre et la paix de son gouvernement. Il mérita l'amour de tous les gens de bien, dit Orderic Vital, et se rendit terrible comme la foudre aux méchants qui ne connaissent point de loi. Son zèle religieux le conduisit en Espagne combattre les infidèles, s'il faut en croire l'opinion de quelques historiens; d'autres révoquent en doute cette expédition qui leur semble inconciliable avec les autres événements du règne de Hugues. La mort de sa femme, dont il n'avait point eu d'enfants, le détacha complètement du monde où il avait toujours vécu dans les pratiques religieuses les plus ferventes. Il abandonna tout pour se retirer au monastère de Cluny. Il passa quinze ans dans sa nouvelle condition, devint aveugle dans les dernières années de sa vie, et mourut en 1093.

Eudes Ier, surnommé Borel, frère du précédent, lui succéda en 1078. Il donna des secours au roi de France contre ses vassaux les plus turbulents, et se mit en route pour l'Espagne à la tête d'une armée grossie d'une multitude de seigneurs. Une nouvelle invasion des populations africaines dans la Péninsule avait déterminé cette expédition. Eudes ne trouva pas l'occasion de rendre de grands services à la cause de la chrétienté, et revint dans ses États après avoir passé quelque temps à la cour de Léon, près de sa tante, la reine Constance. Il se rendit ensuite en Palestine, et y mourut en 1102. Les chroniqueurs lui donnent un caractère violent et brutal, et des habitudes de rapacité et de pillage qui s'exerçaient sur tous ceux qui passaient dans ses États. Il laissa deux fils et deux filles.

Hugues II le Pacifique, succéda à son père en 1102. Il donna des secours au roi Louis le Gros contre le roi d'Angleterre en 1109, et contre les Impériaux qui envahirent la Champagne en 1124. Il termina sa carrière en 1142, après un règne de quarante ans, dont la tranquillité lui valut le surnom de Pacifique. Il avait épousé une fille du vicomte de Turenne; il en eut six fils, qui se vouèrent presque tous à l'Église. Une de ses filles, du nom de Sybille, épousa Roger II, roi de Sicile.

Eudes II, fils de Hugues II. Un historien moderne fait honneur à ce prince d'une expédition en Portugal qui paraît extrêmement contestable. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* font remarquer que la prise de Lisbonne, qui lui est attribuée l'an 1144, eut lieu en 1147, et que le prédicateur Arnauld, témoin oculaire de l'expédition, ne fait aucune mention du duc de Bourgogne. Il avait refusé de se reconnaître le vassal de Louis VIII; mais un jugement sanctionné par Adrien IV l'obligea à rendre hommage à ce prince. Il mourut en 1162, laissant de Marie, fille de Thibaut le Grand, comte de Champagne, Hugues, qui lui succéda.

Hugues III. Ce prince partit vers 1171 pour la terre sainte; mais il ne put atteindre le but de son voyage; une tempête l'assaillit, et il fit vœu, s'il échappait au naufrage, de bâtir une église à la Vierge. Il réalisa son vœu; et telle est l'origine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Hugues III trouva l'occasion d'ajouter à son duché des possessions importantes, en secondant le roi Louis le Jeune contre le comte de Châlons. Il obtint en récompense une partie des terres de ce seigneur. Il fit ensuite la guerre au comte de Nevers et au seigneur de Vergy, qui lui refusaient l'hommage. Il aida le jeune Henri, *au*

Court mantel, fils du roi d'Angleterre, Henri II, dans la rébellion contre son père. Il accorda, l'an 1187, une charte de commune à la ville de Dijon. Le mauvais succès de sa première campagne en terre sainte ne le détourna pas de prendre part à la croisade dont Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre furent les chefs. Il s'y comporta vaillamment, et se signala surtout à la prise de Saint-Jean d'Acre. Il commandait l'aile gauche à la bataille d'Ascalon; mais, après le départ de Philippe-Auguste, la basse jalousie qu'il portait à Richard, auquel cependant il avait été redevable de son salut à la bataille d'Ascalon, mit le désordre dans l'armée chrétienne, et fit manquer le but de l'expédition, la reprise de Jérusalem. Joinville porte de lui ce jugement : « Hugues fut moult bon « chevalier de sa main et chevalereux, « mais il ne fut oncques tenu à saige, « ne à Dieu ne au monde. » Ce prince mourut en Asie en 1193, et laissa deux fils, Eudes et Alexandre.

Eudes III, fils de Hugues III, servit avec zèle Philippe-Auguste dans la plupart de ses expéditions, et fut l'un des instruments les plus dévoués de la politique suivie par ce prince dans le but de dépouiller Jean sans Terre de ses États de France. Il se croisa contre les Albigeois; et, comme pour prouver que le zèle religieux lui avait seul mis les armes à la main, il montra un grand désintéressement dans cette lutte, et refusa la part qui lui était offerte dans les dépouilles des excommuniés. Il commandait l'aile droite à la bataille de Bouvines, et faillit y périr. Il avait eu son cheval tué sous lui, et ne s'était relevé qu'à grand' peine sous sa lourde armure. Il mourut en 1218, au moment où il se préparait à passer en Égypte à la tête d'un corps de croisés.

Hugues IV succéda à son père en 1218, sous la tutelle de sa mère, Alix de Vergy, à qui Philippe-Auguste avait fait prendre l'engagement de ne point se remarier sans son consentement. Le jeune duc partit pour la terre sainte en 1238, et en revint en 1241, sans y avoir rien fait d'important. Il s'y rendit de nouveau en 1249, et prit part à tous les revers du monarque dont il suivait la fortune. Il tomba comme lui aux mains des infidèles, après le combat de la Massoure; il fut le compagnon de sa captivité, et recouvra la liberté avec lui. Un traité qu'il fit avec l'empereur Baudouin II lui donna le royaume de Thessalonique. Il alla visiter le tombeau de saint Jacques, et mourut au retour, en 1272.

Robert II était le troisième fils de Hugues IV, qui l'institua son successeur, et lui donna l'investiture du duché de Bourgogne. Chargé de diverses missions importantes sous Philippe le Hardi et Philippe le Bel, Robert signala plusieurs fois son zèle pour la défense des droits de la couronne, et surpassa en richesses, en puissance et en crédit, tous les princes de sa race qui l'avaient précédé. Robert assista, l'an 1303, à l'assemblée convoquée par Philippe le Bel, à l'effet de délibérer sur les prétentions des papes au gouvernement temporel des États, et y déploya un grand zèle pour la défense du droit des princes. Il mourut en 1305.

Hugues V succéda en 1305 à Robert II, son père, et régna sous la tutelle d'Agnès de France, sa mère. Il avait été fiancé à Catherine de Valois en 1302, et allait épouser Jeanne, fille de Philippe V, roi de France, lorsqu'il mourut en 1315.

Eudes IV, frère du précédent, lui succéda. Il prit en main, contre Philippe le Long, les intérêts de sa nièce, Jeanne, fille et unique héritière de Louis le Hutin. Mais quand Philippe eut été proclamé roi par l'assemblée des grands, il fit sa paix avec lui, et épousa sa fille aînée. Il vendit à Philippe, prince de Tarente, son titre de roi de Thessalonique, et de prince d'Achaïe et de Morée, et hérita des comtés d'Artois et de Bourgogne, à la mort de la reine Jeanne, sa belle-mère. Eudes servit loyalement Philippe de Valois, fit la guerre de Flandre, et se si-

gnala à Cassel, où il fut blessé. En 1340, il conduisit en Flandre un renfort au roi Philippe, attaqué par les Anglais et les Flamands. Il défendit avec courage Saint-Omer contre Robert d'Artois, fit une vigoureuse sortie, et chassa l'ennemi, qu'il contraignit de s'enfermer dans Cassel. Il mourut à Sens en 1350, après un règne long et brillant. L'aîné de ses fils, Philippe, mourut d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon, laissant un fils au berceau, qui succéda à son aïeul.

Philippe Ier, comte et duc de Bourgogne, surnommé de Rouvre, du lieu de sa naissance, n'avait que dix-huit mois lorsqu'il succéda à Jeanne, son aïeule, dans les comtés d'Artois et de Bourgogne. Il eut pour tutrice Jeanne de Boulogne, sa mère. Cette princesse ayant donné sa main au roi de France, Jean le Bon, le jeune prince trouva un appui dans le monarque, qui, de son côté, tira de la Bourgogne des secours de tout genre dans la guerre contre les Anglais. La Bourgogne secourut la France d'armes et d'argent, et s'exposa par là aux fureurs des Anglais, dont elle ne se débarrassa qu'au moyen d'une rançon de deux cent mille moutons d'or, et en donnant des otages.

Après le désastre de Poitiers, où le roi tomba aux mains des Anglais, ces derniers portèrent le ravage dans la Bourgogne, et brûlèrent Châtillon, Tonnerre, etc. Le jeune duc, déclaré majeur à la mort de sa mère, prit en main le gouvernement à l'âge de quinze ans. Il tenait d'elle le comté d'Auvergne. Il avait épousé depuis trois ans Marguerite, héritière de Louis, comte de Flandre, et se trouvait ainsi l'un des principaux souverains de l'Europe; mais il mourut d'une chute, dit-on, un an après la déclaration de sa majorité, en 1361. En lui finit la première branche royale des ducs de Bourgogne. Ce duché fut alors réuni, mais pour bien peu de temps, à la couronne.

BOURGOGNE (deuxième maison royale de). Le roi Jean, à son retour d'Angleterre, en 1360, donna le duché de Bourgogne au quatrième de ses fils, *Philippe le Hardi*, pour le récompenser de la bravoure dont il avait fait preuve à la bataille de Poitiers. Le jeune prince avait à peine quinze ans lorsqu'il se trouva à cette funeste journée. Il y combattit aux côtés de son père, à qui il signalait les coups dont il était menacé. Il alla partager sa captivité à Londres, où sa fierté et son courage ne se démentirent point. On rapporte que, voyant dans un repas l'échanson servir le roi Édouard avant son père, il lui appliqua un soufflet, l'avertissant ainsi de ne point servir le vassal avant le suzerain.

Tant que vécut son père, Philippe gouverna le duché de Bourgogne comme lieutenant général; mais à la mort du roi Jean, il prit le titre de duc et celui de premier pair de France. A ce brillant apanage vinrent se joindre, en 1384, les comtés de Bourgogne, de Flandre, d'Artois, de Réthel et de Nevers, par la mort du comte de Flandre, dont il avait épousé la fille Marguerite. Charles V ratifia, en 1364, la donation que le roi Jean avait faite à son frère du duché de Bourgogne, et le duc lui rendit hommage la même année. Cependant la guerre se ralluma entre l'Angleterre et la France, et Philippe fut chargé de s'opposer au duc de Lancastre qui venait de descendre en Artois. Les ordres du roi lui prescrivirent une attitude d'observation et de prudence qui s'accordait peu avec l'impétuosité de son caractère. Il s'y résigna toutefois, et passa la campagne, dit un historien, à solliciter vainement la permission de livrer bataille. Cependant il perdit à la fin patience et se retira. Charles V, en mourant, appela le duc de Bourgogne à partager l'autorité avec le duc de Berri, son frère, pendant la minorité de Charles VI, quoique la régence eût été attribuée au duc d'Anjou. Philippe eut bientôt mécontenté les courtisans, qui persuadèrent au jeune roi de gouverner par lui-même. La maladie de Charles VI lui fournit bientôt une occasion de ressaisir le pouvoir de concert avec le duc de Berri. Mais le duc d'Orléans, frère du roi, parvint à le leur enlever, et la médiation de la reine put seule empêcher la

guerre civile d'éclater entre les Orléanais et les Bourguignons. Les conventions stipulées alors furent favorables à Philippe, qui reprit les rênes du gouvernement, ce qui alimenta cette haine mortelle qui régna entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Les États de Philippe, devenus si vastes à la mort du dernier comte de Flandre, dont sa femme était l'héritière, s'accrurent encore du comté de Charolais, qu'il acheta du comte d'Armagnac au prix de soixante mille francs d'or.

Le duc de Bourgogne visita l'Espagne en 1375. C'était depuis longtemps un usage traditionnel des ducs de Bourgogne, de payer leur dette aux idées religieuses par un pèlerinage à Saint-Jacques en Gallice. Philippe le Hardi fut reçu en Castille, et comblé d'honneurs par le roi Henri de Transtamarre. Il mourut à Hall en 1404, âgé de soixante-sept ans, laissant pour successeur Jean sans Peur, son fils aîné. Il avait eu de son mariage avec Marguerite de Flandre cinq fils et quatre filles, au nombre desquels nous mentionnerons Antoine, comte de Réthel et duc de Brabant, Philippe, comte de Nevers, qui périrent l'un et l'autre à la bataille d'Azincourt.

Telle était la magnificence et la fastueuse prodigalité de Philippe, que, malgré les immenses revenus de ses riches provinces et les moyens violents dont il usait parfois pour les accroître il mourut accablé de dettes. On eut peine à faire les frais de ses funérailles, qui mirent son successeur dans la nécessité de recourir à un emprunt. Les meubles de son palais furent saisis et vendus à l'enchère, et sa veuve se vit réduite à déposer sur le cercueil du défunt sa bourse, ses clefs et sa ceinture, en signe de renonciation à la communauté des biens.

Jean sans Peur avait 36 ans lorsqu'il succéda à son père. Il devait à la valeur qu'il avait déployée dans sa première campagne, son surnom, assez semblable à ceux des princes de sa maison, qui rappellent, pour la plupart, des qualités guerrières. Sigismond, roi de Hongrie, menacé par les Turcs, avait fait un appel aux princes de la chrétienté; l'élite de la chevalerie française avait répondu avec enthousiasme à cet appel; le duc de Bourgogne, Philippe, demanda pour son fils, connu alors sous le nom de comte de Nevers, le commandement de cette expédition. Les croisés traversèrent l'Allemagne, scandalisant les peuples par leur faste et leurs débauches, préludant par des pillages et des dévastations dont les chrétiens étaient victimes, aux prouesses qu'ils se promettaient contre les infidèles. Arrivés sur le théâtre de la guerre, ils attaquèrent, contre l'avis prudent du roi de Hongrie, la puissante forteresse de Nicopolis, qui était tombée au pouvoir des Turcs. Bajazet accourut pour la secourir. Les chevaliers français engagèrent l'action par un acte de la plus révoltante barbarie; ils massacrèrent les prisonniers qu'ils avaient faits, pour s'éviter les embarras qu'ils auraient pu leur causer pendant la bataille. La folle présomption qu'ils opposèrent aux avis de Sigismond sur la manière de combattre des Turcs et sur l'ordre qu'il convenait d'observer, rendit leur valeur inutile. L'impétuosité de leur premier choc rompit les lignes des Ottomans; mais ils commirent l'imprudence de s'abandonner à la poursuite de l'ennemi, et le désordre qui se mit dans leurs rangs donna au sultan une victoire complète. Le comte de Nevers et ceux qui échappèrent au carnage mirent bas les armes. Le sultan se les fit amener et les fit presque tous massacrer. Le comte de Nevers et ceux dont on espérait une forte rançon furent seuls épargnés. La rançon de Jean de Bourgogne fut fixée, par le vainqueur, à deux cent mille écus d'or. Les historiens du temps rapportent qu'il allait subir le sort de la plupart de ses compagnons, quand un astrologue lui sauva la vie en disant à Bajazet qu'il lisait dans les traits du prisonnier qu'il causerait de grands maux aux chrétiens. Peu de temps après sa délivrance, le comte de Nevers devint duc de Bourgogne, et

justifia assez complétement cette douteuse prédiction. L'anarchie dans laquelle la France était plongée depuis la démence du roi, offrait à la turbulente ambition de Jean sans Peur l'occasion de s'immiscer dans ces désordres avec l'espérance d'en profiter. Il se rendit à Paris, attiré par les ennemis secrets du duc d'Orléans. Il s'était donné le temps de rassembler des troupes. Le duc d'Orléans avait pour lui les classes élégantes. Jean sans Peur trouva tout prêts pour former sa faction, les bourgeois qui voyaient avec jalousie le luxe et l'insolence des hautes classes, le bas peuple et l'université où dominait l'esprit démocratique, et dont l'austérité condamnait avec amertume les mœurs relâchées de la cour.

A l'approche de Jean sans Peur, la reine et le duc d'Orléans s'enfuirent de Paris. Le premier soin du duc fut de convoquer les princes, les prélats qui se trouvaient dans la capitale, le recteur et les professeurs de l'université. Il leur rendit compte de sa conduite, et protesta de l'intérêt qu'il prenait au bien de l'État. Il prit pour organe Jean de Nielle, qui exposa longuement les mesures au moyen desquelles le duc entendait remédier aux calamités publiques. La harangue de l'orateur bourguignon fut fort applaudie, et la guerre civile devint imminente. Le duc d'Orléans arma de son côté. Les deux adversaires s'attaquèrent d'abord par des manifestes injurieux. Jean sans Peur s'empara d'Argenteuil et y attendit son ennemi. Mais le frère du roi ne put réunir assez de troupes. La plupart des princes étaient demeurés à Paris, sous l'influence du duc de Bourgogne, qui les avait contraints de plier. Des conférences s'ouvrirent et amenèrent un arrangement. Les princes des deux partis s'embrassèrent, et le duc de Bourgogne eut une part dans le gouvernement. Mais cet accommodement n'était pas de nature à durer longtemps. Chacun prétendant attirer tout le pouvoir à soi, les deux adversaires vivaient dans un état d'hostilité qui s'aggravait de plus en plus. Vainement le duc de Berri essaya de s'interposer entre eux comme médiateur. Il crut les avoir réconciliés en les amenant à communier ensemble; mais trois jours après cet acte solennel, où ils s'étaient juré *amitié* et *fraternité*, le duc d'Orléans, revenant le soir d'une visite qu'il avait rendue à la reine (voir l'art. ORLÉANS [maison d']), tomba au milieu d'une troupe d'hommes qui le massacrèrent. Aucun des assassins n'avait été reconnu, et on ne sut d'abord où trouver le coupable. On ordonna des recherches jusque dans l'hôtel du duc de Bourgogne, qui, présent au conseil quand cette mesure fut prise, changea de couleur et laissa échapper l'aveu de son crime. Deux des princes l'engagèrent à fuir; il s'élança à cheval presque seul et gagna les États de Flandre. Après son départ, le conseil prit la résolution de s'engager à reconnaître publiquement sa faute, et à donner quelque satisfaction qui permît à la clémence royale d'intervenir. Mais le duc fit distribuer par tous ses États un manifeste où il se déclarait en effet l'auteur du meurtre, mais s'en prenant aux crimes du duc d'Orléans, qui faisaient de lui, disait-il, un monstre indigne de vivre et l'avaient obligé de se défaire de lui. Puis il reprit le chemin de Paris avec mille hommes d'armes. Il fut reçu par le peuple avec enthousiasme, fit entourer son hôtel de retranchements, et demanda au roi une audience qu'on n'osa lui refuser. Il s'y rendit, suivi d'une foule immense, et proposa de donner une justification publique de tout ce qu'il avait fait. Le dauphin et tous les princes, les docteurs de l'université et une foule immense assistèrent à cette cérémonie, où le docteur Jean Petit porta la parole pour le meurtrier, et outragea la mémoire du duc d'Orléans selon toutes les règles de la dialectique.

Cette harangue fut écoutée avec un grand silence et une patience dont l'orateur fut redevable à la terreur qu'inspirait le duc de Bourgogne. Personne n'interrompit et n'osa contredire, et le duc obtint du roi des let-

tres d'abolition. Dès ce moment le gouvernement passa presque tout entier dans ses mains; il s'empara de l'éducation du dauphin, et mit dans les principaux emplois des hommes qui lui étaient dévoués; mais les princes, effrayés de ses progrès et de son despotisme, s'entendirent secrètement, et formèrent une ligue contre lui. Le duc, informé à temps, fit entrer des troupes dans Paris, et força ses ennemis à signer un traité qui fut appelé *Paix de Bicêtre*. La principale clause était que les princes s'éloigneraient de Paris avec leurs troupes. Le duc de Bourgogne s'éloigna de son côté, mais il continua d'intriguer de loin, et bientôt les deux partis armèrent de nouveau, malgré les défenses réitérés du conseil. Le jeune duc d'Orléans, chef du parti opposé au duc de Bourgogne, et qui travaillait à venger son père, lui déclara de nouveau la guerre par un cartel, signé de lui et de ses trois frères. Ce cartel commençait de la sorte: « Charles, duc d'Orléans et de Valois, « comte de Blois, Philippe et Jean « d'Orléans, comtes de Vertus et d'Angoulême, à toi Jean qui te dis duc « de Bourgogne, pour l'homicide horrible par toi, proditoirement, de « guet-apens, et par tes assassins ordinaires, commis en la personne de « notre très-redouté seigneur et père, « prince, duc d'Orléans, frère unique « du roi..... »

Le duc de Bourgogne avait réussi, par ses menées, à faire nommer un des siens, le comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris. Celui-ci s'appliqua à gagner la populace, qu'il regardait comme un instrument propre à l'exécution de ses desseins, et il arma une milice en partie composée de bouchers. Les deux armées se mirent en campagne, et ravagèrent la Picardie. Enfin la cour, cédant au parti le plus fort, se prononça pour le duc de Bourgogne, et déclara confisqués tous les biens de ceux qui prendraient fait et cause pour la faction opposée, connue sous le nom de faction d'Armagnac (Voyez ARMAGNAC). Jean se mit en campagne avec une armée de 60,000 hommes, et fit le siége de Ham, qui résista fortement. Les deux partis demandèrent secours au roi d'Angleterre, et le duc de Bourgogne fut seul écouté (1411). Il recula cependant à l'approche du duc d'Orléans. Ses partisans voulurent faire une sortie quand les Armagnacs s'approchèrent de Paris; mais ils donnèrent dans une embuscade, et se firent tailler en pièces. Il y eut alors de part et d'autre de sanglantes représailles. Mais l'absence du duc compromettait le succès de sa cause; sur les instances de son parti, il revint avec une poignée de troupes, débris de sa puissante armée, dont il n'avait pu prévenir la désunion. Sa présence calma et rassura les esprits. Il fit d'heureuses sorties, et reprit bientôt l'avantage. Il s'empara de la faible volonté du roi, le mena à Saint-Denis prendre l'oriflamme, et l'entraîna jusqu'au siége de Bourges. Des maladies et les pertes essuyées de part et d'autre ralentirent l'ardeur des combattants, et un arrangement fut accepté. Le traité de Bourges mit fin à la guerre (1413); mais le duc de Bourgogne, aussi difficile à contenter que ses rivaux, fomentait de nouveaux troubles dans Paris, où il était resté. Il essaya de s'emparer du roi. Il l'alla trouver à l'hôtel Saint-Pol et lui proposa une partie de chasse au bois de Vincennes. Le prince y consentit; mais, averti à temps, il rebroussa chemin. Le duc de Bourgogne ayant manqué son coup, s'enfuit en Flandre. De là, il mit tout en œuvre pour se justifier; il écrivit au roi des lettres qui avaient pour but de préparer les voies à son retour; mais il reçut l'ordre de ne point reparaître sous les murs de Paris, sous peine d'être traité en rebelle. Il se remit donc en campagne et entra en Picardie. Soissons, Compiègne et Troyes lui ouvrirent leurs portes; il se fit livrer Saint-Denis par trahison, puis il envoya un héraut à Paris, pour dire qu'il se rendait aux ordres de Paris et du dauphin, qu'il venait les tirer de la captivité; mais on renvoya le héraut sans réponse. Il se présenta un jour à la porte Saint-

Honoré, et y resta en bataille une heure et demie; mais il ne se fit aucun mouvement du côté des assiégés. Le comte d'Armagnac leur avait fait défense de tirer une seule flèche. Le duc de Bourgogne apprit alors qu'une ordonnance venait d'être rendue, qui le déclarait auteur de tous les troubles du royaume, rebelle et ennemi de l'État, et convoquait l'arrière-ban de France pour marcher au plus tôt contre lui. Il reprit aussitôt le chemin de la Flandre. Son apologie du meurtre de Louis d'Orléans fut brûlée de la main du bourreau, et le peuple, en entendant la réfutation qui fut faite de cette pièce, en assemblée publique, prodigua au prince, dont il avait d'abord fait un héros, les épithetes de traître et d'assassin. Le duc s'approcha de nouveau de Paris; mais il s'arrêta à Lagny, qu'il abandonna au pillage en se retirant. Le long et inutile séjour qu'il y fit lui valut, de la part du peuple de Paris, le sobriquet de *Jean de Lagny qui n'a hâte*. Sa fille, veuve du jeune dauphin, lui fut renvoyée; mais il réclama vainement sa dot. Ce fut alors qu'il refusa des troupes pour repousser les Anglais, avec lesquels il traitait en secret. La mort du second dauphin, qui appelait à la couronne le jeune Charles, comte de Ponthieu, dont l'esprit était tout asservi à d'Armagnac, lui ayant alors fait perdre tout espoir de réussir par la voie des négociations, il ne ménagea plus rien, attaqua plusieurs places, s'en empara, et parvint enfin à enlever la reine qui était à Tours. Mais il échoua dans une attaque sur Paris. Quelques efforts tentés pour arriver à la paix furent sans résultat. Les propositions de Jean sans Peur étaient inacceptables. Enfin la trahison lui ouvrit une des portes de Paris. (Voir PÉRINET LE CLERC.) Il y retrouva sa popularité parmi les basses classes, que le comte d'Armagnac s'était aliénées. Il fut reçu en grande pompe. (Voir CABOCHIENS.)

Cependant le roi d'Angleterre, le belliqueux Henri V, voyant le parti qu'il pouvait tirer de ces déchirements intérieurs, se porta hardiment au cœur du royaume; il était déjà maître de la Normandie lorsque les deux factions, alarmées, songèrent à négocier. Leurs chefs se rapprochèrent. Le dauphin et le duc se donnèrent rendez-vous près de Melun. Jean sans Peur se mit à genoux devant son jeune souverain. Le prince l'embrassa, et dit qu'il oubliait le passé. Ils se promirent de vivre en bonne intelligence, et fixèrent à Montereau le lieu d'une nouvelle entrevue. Malgré les craintes et les défiances qui pouvaient subsister de part et d'autre, ils s'y rendirent, et chacun d'eux s'avança sur le pont, escorté de dix personnes de son choix. Les princes étant entrés, on ferma les portes des barrières qu'on avait élevées. Ce qui se passa alors est rapporté diversement par les chroniqueurs des deux partis. La seule chose certaine, c'est que le duc de Bourgogne fut massacré. Le dauphin, suivant l'opinion de quelques historiens, était étranger à ce meurtre; mais le projet en était conçu depuis longtemps autour de lui par d'anciens serviteurs du duc d'Orléans, qui n'avaient cessé de chercher l'occasion de venger leur maître. Cette représaille terrible du meurtre de Louis d'Orléans frappa de stupeur la population, et fut regardée comme l'expiation du crime que le duc de Bourgogne avait commis.

Jean sans Peur, dont l'ambition désordonnée fut pour la France une des causes décisives des calamités de ce temps, laissa un souvenir cher à ses sujets de Flandre et de Bourgogne. Son humeur libérale, son courage et l'ascendant de son caractère lui avaient conquis la plus grande popularité. Il mourut le 11 septembre 1419.

Philippe dit le Bon, fils de Jean sans Peur, comte de Charolais, hérita du duché de Bourgogne après le meurtre de son père. Obéissant aux sentiments de haine et de vengeance qui l'animaient contre le dauphin, il seconda de tous ses efforts les conquêtes de Henri V et ses prétentions à la couronne de France. Le traité de Troyes qu'il signa, portait que Henri V, après la mort de Charles VI, succéde-

rait à la couronne; que Charles VI, Henri V et Philippe de Bourgogne ne feraient ni paix ni accord avec Charles, soi-disant dauphin, sinon de commun consentement et de concert avec les trois états des royaumes de France et d'Angleterre. Il vint ensuite à Paris en compagnie des deux rois, vêtu de deuil et suivi de sa noblesse, puis il se rendit à l'hôtel Saint-Pol qu'habitait le roi de France, et lui demanda justice de l'assassinat de son père. Le roi la lui promit, accueillant ses plaintes contre le dauphin, son fils, et ceux qu'on accusait du meurtre. Puis, le duc se mit en campagne et envoya offrir la bataille au dauphin. La mort de Henri V changea bientôt la situation des partis; le duc de Bourgogne, mécontent des Anglais, ses alliés, ne tarda pas à reconnaître la faute où le désir de la vengeance l'avait entraîné. Henri V, en mourant, avait surtout recommandé de retenir à tout prix le duc de Bourgogne; mais une insulte que ce dernier reçut du duc de Glocester, et à laquelle il répondit par un défi, contribua à rompre cette désastreuse alliance. Le dauphin, devenu roi par la mort de Charles VI, mit tout en œuvre pour ramener à lui le duc, qui se trouvait à peu près l'arbitre du sort de la France. Enfin, Philippe se rendit aux avances du roi, qui obtint une réconciliation aux conditions suivantes : « Que le roi dirait ou ferait « dire en son nom, par des personnes « notables, au duc de Bourgogne, que « le meurtre du duc Jean, son père, « avait été fait injustement et par mau- « vais conseil; que cette action lui avait « toujours déplu et lui déplairait tou- « jours; et que s'il eût su ce dessein, « et qu'il eût eu l'âge et la connaissance « qu'il avait précisément, il s'y fût op- « posé de tout son pouvoir. Qu'il priait « le duc de Bourgogne d'oublier cette « injure et de se réconcilier sincère- « ment avec lui. » Après ce traité, daté d'Arras, le duc de Bourgogne fit exposer au roi d'Angleterre les raisons qu'il avait eues de s'accommoder avec le roi de France, et l'engagea à suivre son exemple. Mais ses envoyés furent mal accueillis et faillirent être massacrés par la populace de Londres. L'Angleterre, irritée de sa défection, ne travailla plus qu'à lui susciter des embarras. La guerre s'alluma; et le duc, après plusieurs combats, se mit en marche pour assiéger Calais. Sa flotte approcha pour seconder l'entreprise; mais les Gantois, qui formaient le principal corps de son armée, se retirèrent, fatigués des lenteurs du siége. Après s'être rendu à Bruges pour apaiser une de ces séditions où se porta si souvent cette grande commune, il fit une nouvelle tentative sur Calais et ne réussit pas mieux.

Le duc Philippe donna ensuite au roi, en plusieurs occasions, des preuves de son retour sincère et d'une fidélité qui l'honore. En effet, quand le dauphin, depuis Louis XI, parvint à entraîner dans sa révolte contre son père une partie des plus puissants vassaux de la couronne, le duc Philippe, sollicité de se joindre à lui, resta inébranlable. En vain le dauphin le fit-il supplier de lui envoyer quelques secours et de lui accorder refuge dans ses États en cas de besoin : le duc lui fit répondre qu'il y serait toujours bien venu, mais qu'il ne ferait rien pour le soutenir contre le roi; qu'il interviendrait seulement entre eux comme médiateur, et s'efforcerait de les réconcilier. Il voulut aussi effacer les restes d'animosité qui subsistaient entre les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Charles d'Orléans, fait prisonnier à Azincourt, n'avait pas recouvré la liberté; Philippe le Bon paya deux cent mille écus d'or pour sa rançon, et lui fit épouser sa nièce, mademoiselle de Clèves. Quand le dauphin se fut réfugié dans ses États, il écrivit à Charles VII pour l'en prévenir, et ne voulut pas accueillir le rebelle avant d'avoir une réponse de son père (1456). Il reçut le prince à Lille, et s'efforça de le ramener à des sentiments d'obéissance. Cependant quelques défiances de la part du roi, à qui on avait fait prendre de l'ombrage contre le duc de Bourgogne, amenèrent des préparatifs de guerre,

auxquels le duo, tout en protestant, répondit de son côté.

Peu de temps après, la mort du roi Charles survint; Philippe prêta serment de foi et hommage à son successeur, et l'accompagna lors de son entrée à Paris. La ligue du bien public se forma ensuite; le duc de Bourgogne, alarmé par des avis secrets qu'on lui fit parvenir sur les desseins de Louis XI à son égard, s'enfuit d'Hesdin où le roi devait se rendre pour l'entretenir. Il mourut à Bruges, après le traité de Conflans, en 1467; sa mémoire resta chère aux peuples de ses vastes domaines, dont une administration paternelle accrut considérablement la prospérité. Il favorisa surtout le commerce de la Hollande. Son équité, sa modération, sa clémence, lui donnent un caractère à part parmi les princes de sa maison. Il eut pour héritier son fils Charles, comte de Charolais.

Charles, comte de Charolais, duc de Bourgogne, surnommé *le Téméraire*, fils de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, naquit à Dijon, le 30 novembre 1433. Il fit ses premières armes fort jeune à la bataille de Rapelmonde, et s'y comporta avec cet impétueux courage qui devint plus tard son seul guide. Il voua à Louis XI, avec qui ne devait pas sympathiser un homme de cette nature, une haine implacable, qui lui fit prendre les armes contre lui, lors de la ligue du bien public. Il entraîna dans cette guerre le duc Philippe son père, et marcha sur Paris à la tête de vingt mille hommes. Il établit son camp près Montlhéry, où il rencontra l'armée royale. Il ne s'épargna pas dans le combat, et y courut de grands dangers. L'honneur de la journée lui resta. Il se porta de là sur Etampes, pour se joindre aux ducs de Berri et de Bretagne; mais Louis XI, voyant le danger grandir, ne songea plus qu'à l'écarter quelque prix qu'il dût lui en coûter, et il parvint en effet à un arrangement dont l'avantage n'était pas pour lui. Le comte de Charolais s'était à peine mis en possession des domaines auxquels la paix de Conflans lui donnait droit, qu'il marcha sur Liége, pour y apaiser la révolte que Louis XI y avait suscitée. Cette puissante commune, qui s'était liguée avec le roi de France, avait fait irruption dans les comtés de Brabant et de Namur. Le comte s'y porta avec son impétuosité ordinaire. Incapables de résister seuls, les Liégeois implorèrent l'intervention du vieux duc, et se soumirent aux dures conditions que le vainqueur leur imposa. Mais, le danger écarté, et sur la promesse d'un secours de Louis XI, ils reprirent les armes après la mort de Philippe le Bon. Charles les défit encore, entra dans leur ville par la brèche, l'épuisa d'argent, en enleva les armes, et la fit démanteler. Des négociations suivies entre le roi et le duc amenèrent l'entrevue de Péronne, où Louis XI agit comme eût pu le faire Charles le Téméraire. Il se mit à la merci de son ennemi, au moment même où deux envoyés secrets excitaient de nouveau en son nom les Liégeois à la révolte. Cette nouvelle parvint au duc et le mit en fureur. Il s'emporta contre Louis, l'accusant de perfidie et de trahison. Pendant huit jours, le duc flotta incertain sur le sort qu'il ferait à son prisonnier. « Le premier jour, dit Commines, ce fut tout effroi et murmure par la ville. Le second jour, ledict duc fut un peu refroidy; il tint conseil la plupart du jour et partie de la nuict. Le roy faisoit parler à tous ceux qu'il pouvoit penser qui lui pourroient aider, et ne falloit pas à promettre, et ordonna distribuer quinze mille écus d'or; mais celui qui en eut la charge en retint une partie, comme le roy sceut depuis. Le roy craignoit fort ceux qui autrefois l'avoient servi. A ce conseil dont j'ai parlé, y eut plusieurs opinions. La plupart disoient que la sûreté qu'avoit le roi lui fût gardée, veu qu'il accordoit assez la paix en la forme qu'elle avoit été couchée par escript. Autres vouloient sa prise rondement, sans cérémonie... Ceste nuit, qui fut la tierce, ledict duc ne se dépouilla oncques, seulement se coucha par deux

ou trois fois sur son lit, et puis se pourmenoyt (car telle estoit sa façon quand il estoit troublé). Je couchay ceste nuict en sa chambre, et me pourmenay avec lui plusieurs fois. Sur le matin, se trouva en plus grande colère que jamais, en usant de menaces, et prêt à exécuter grand chose. Toutefois, il se réduisit en sorte, que si le roi juroit la paix, et vouloit aller avec lui à Liége, il se contenteroit. » Louis XI, trop heureux d'échapper à ce prix, consentit à marcher contre ses amis. Les deux princes coururent devant Liége un grand danger; cependant Charles prit la ville d'assaut et la livra au pillage.

Mais cet accord forcé ne fut pas de longue durée. La guerre des deux roses, qui désolait alors l'Angleterre, fut pour eux un prétexte de rupture. Le duc de Bourgogne, toujours prompt à l'attaque, commença le premier les hostilités. Cependant le roi était arrivé à son but, de ramener à lui les puissants feudataires de la couronne. Une trêve d'un an fut conclue; et le duc, à l'expiration de cette trêve, porta le fer et le feu dans la Picardie, s'y empara de plusieurs places, dont il fit massacrer tous les habitants (voyez NESLE); mais il ne fut pas heureux devant Beauvais, où il essuya de grandes pertes (voyez BEAUVAIS). Il se jeta alors sur la Normandie, et poussa jusqu'à Rouen (1472). Les négociations recommencèrent ensuite. Charles prit deux ans de repos; puis il résolut de frapper un coup plus décisif : il s'allia au roi d'Angleterre, Édouard IV, et tous deux préparèrent, mais sans résultat, une attaque formidable. L'ambition de Charles était de faire ériger en royaume ses vastes États; et, parmi ses projets grandioses et chimériques, était celui de s'emparer de toute la vallée du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Nimègue.

Ce projet inquiéta les Suisses, que Louis XI avait attirés dans son alliance, et leur fit conclure une ligue avec les villes du Rhin. Charles s'attira, par ses desseins imprudents et par sa politique malhabile, un nouvel ennemi dans le jeune duc de Lorraine, René, qui osa lui déclarer la guerre, le tenant sans doute pour fort compromis par tant d'ennemis qu'il s'était faits. La France, l'Empire, la Lorraine et les Suisses étaient en armes contre lui. Il laissa échapper l'alliance de l'Angleterre, entreprit le siége de Nuits, qu'il poussa avec une vigueur qui lui valut le surnom de *Terrible*, puis il se rendit maître de Nancy et de toute la Lorraine; après quoi il tourna ses efforts contre les Suisses. Il espérait, une fois maître de leurs montagnes, s'ouvrir un débouché dans le Milanais, qu'il convoitait. Il s'avança à la tête de seize mille hommes, et campa près de Lausanne. « Il alla ensuite, dit Commines, mettre le siége devant une place appelée Granson...; se rendirent à lui ceux de dedans à volonté, lesquels il fit tous mourir. Les Suisses s'étoient assemblés, non point en grand nombre (car de leurs terres ne se tirent point les gens que l'on pense, et encore moins lors que maintenant; car, depuis ce temps, la plupart ont laissé le labeur pour se faire gens de guerre; et de leurs alliés en avoient peu avec eux; car ils estoient contraints se hâter pour secourir la place)... Le duc de Bourgogne, contre l'opinion de ceux à qui il en demandoit, délibéra d'aller au-devant d'eux à l'entrée des montagnes.» Les Suisses laissèrent l'ennemi s'engager sur ce champ de bataille dangereux, et fondirent sur lui comme un torrent, en faisant une terrible décharge. La peur fit reculer les premiers rangs, qui rompirent le gros de l'armée. La déroute fut complète et prompte; il n'y eut pas d'autre combat. Le duc, désespéré, fit de vains efforts pour rallier ses troupes; il fut entraîné lui-même et contraint de fuir.

Cette première atteinte portée à sa réputation militaire grossit la ligue de ses ennemis. Cependant il ne renonça pas à prendre une revanche. Il parvint à mettre sur pied vingt-cinq mille hommes, rentra sur les terres des Suisses, et vint assiéger Morat. Le duc René de Lorraine, im-

patient de recouvrer ses États, était à la tête de l'armée des alliés. Il eut recours à une ruse de guerre pour engager le combat avec avantage, et fondit sur les Bourguignons à l'improviste. L'attaque fut si brusque et si vive qu'il passa sur les premiers rangs ennemis et pénétra dans le camp du duc de Bourgogne. La déroute causée par la terreur qu'il y répandit fut presque aussi soudaine qu'à Granson. Une partie de l'armée vaincue se noya dans le lac. Le duc de Bourgogne ne put sauver ni bagage, ni artillerie, et s'enfuit, accompagné seulement de quelques cavaliers. Les vainqueurs profitèrent de l'état de pénurie où se trouvait leur ennemi pour attaquer la Lorraine; c'était un témoignage de reconnaissance pour le général à qui ils devaient leur dernière victoire. La place de Naney tomba en leur pouvoir. Le duc de Bourgogne accourut, et y mit le siége (1477). Il s'y entêta avec une poignée d'hommes que les maladies mettaient pour la plupart hors de combat. Les ennemis prirent l'offensive; il les attendit de pied ferme avec son incorrigible obstination. Sa faible infanterie ne put résister aux Suisses, et s'enfuit. On chercha longtemps, après le combat, ce que le duc était devenu; il n'était point au nombre des fuyards, personne ne l'avait vu tomber dans la bataille; mais le page d'un seigneur italien assura qu'il avait été tué, et indiqua le lieu où son corps devait être. On l'y trouva en effet, nu, couché sur le ventre, le visage attaché aux glaçons du marais. Son corps portait trois blessures. Le duc de Lorraine le fit transporter à Nancy; on l'exposa sur un lit de parade, et René, prenant la main du mort, lui dit: « Vo âme « ait Dieu, vous nous avez fait moult « de maux et de douleurs. »

Ainsi devait périr cet homme violent et aveuglé par l'orgueil, tout animé des passions du moyen âge, et dont la valeur et l'ambition féodales ne pouvaient mettre un obstacle durable à la formation de la nationalité française.

Bourgogne (Louis, duc de), petit-fils de Louis XIV et père de Louis XV, naquit à Versailles le 6 août 1682, et mourut subitement le 18 février 1712, dans le cours de sa trentième année.

Il est peu de princes dont l'éducation ait été l'objet d'autant de soins: à l'âge de sept ans, Louis XIV lui donna pour gouverneur le vertueux duc de Beauvilliers, et pour précepteur l'immortel Fénelon, auquel fut adjoint l'abbé de Fleury, en qualité de sous-précepteur. Pour lui, Fénelon écrivit ses *fables*, ses *dialogues* et son *Télémaque*; pour lui encore, la Fontaine composa quelques-uns de ses derniers chefs-d'œuvre. Après lui avoir enseigné la religion, la morale, l'histoire et les belles-lettres, on ne négligea rien pour l'initier aux mystères de la politique. Dans ce but, l'archevêque de Cambrai, toujours animé du plus ardent patriotisme, conçut le plan d'une vaste enquête sur l'état de la France, et fit demander à tous les intendants du royaume des informations detaillées sur les antiquités de chaque province, sur les anciens usages et les anciennes formes de gouvernement des pays réunis à la couronne (*). Après son eloignement des affaires, Fénelon ne cessa pas d'avoir les yeux fixes sur son élève, auquel, de temps en temps, il parvint à adresser d'admirables lettres. Le marquis de Saint-Simon profita de l'intimité que le duc de Beauvilliers avait aidé à établir entre lui et le jeune prince, pour l'entretenir souvent de ses plans de reforme. Enfin, le grand roi, qui avait toujours tenu son fils en dehors de toute participation aux affaires de l'État, initia lui-même son petit-fils aux secrets du gouvernement, et donna aux ministres l'ordre de travailler avec lui. Il était difficile assurément de faire plus pour l'héritier de la couronne. Aussi, tous les partis plaçaient-ils en lui les plus belles espérances, lorsqu'il mourut avant l'âge, du même mal qui, six jours auparavant, avait enlevé l'ai-

(*) Voyez Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 50 et suivantes.

mable princesse Adélaïde de Savoie, sa femme, et, vingt jours plus tard, emporta son fils aîné, le duc de Bretagne. Le duc d'Orléans, depuis régent de France, et la duchesse de Berri, l'un et l'autre de mœurs dissolues, furent accusés par la rumeur publique de la mort de ces trois membres de la famille royale. Saint-Simon lui-même attribue le trépas de la duchesse de Bourgogne à une tabatière empoisonnée, qui lui avait été donnée par un duc dont il a cru devoir taire le nom. Mais, si étrange que paraisse encore aujourd'hui ce sinistre événement, si opportun qu'il ait été pour l'ambitieux duc d'Orleans, de pareils soupçons ne doivent pas être accueillis sans les preuves les plus certaines.

Ce qu'aurait fait le duc de Bourgogne, s'il était monté sur le trône, personne ne saurait l'affirmer. Les uns, et c'est le plus grand nombre, prétendent qu'il aurait réalisé des merveilles ; suivant les autres, il n'eût été qu'un fort mauvais prince. Cette diversité d'opinions, choquante en apparence, est néanmoins motivée par les changements brusques que son naturel n'a que trop souvent présentés. Né avec un caractère altier et des passions d'une violence extrême, il s'amenda peu à peu, et, cédant aux nobles efforts de son entourage, il devint doux, affable, studieux, plein de piété, modeste et presque timide. Tel il était, du moins, lorsqu'à dix-huit ans il sortit des mains de son illustre précepteur. Mais il y eut toujours une lutte intérieure entre son naturel de prince et la seconde nature que l'éducation lui avait faite. Tant que Fénelon ne le quitta pas, la seconde nature fut la plus forte ; Fénelon une fois parti, les passions innées, vainement combattues par des scrupules religieux et par une dévotion monacale, cherchèrent à reprendre le dessus et ne reussirent malheureusement que trop. C'est ce dont il est facile de se convaincre par le portrait qu'a tracé, dans son style original et plein de verve, le marquis de Saint-Simon, un des personnages qui l'ont approché de plus près et qui lui ont porté le plus d'attachement : « Ce prince naquit terrible, « et sa première jeunesse fit trembler : « dur et colère jusqu'aux derniers em- « portements et jusque contre les cho- « ses inanimées; impétueux avec fu- « reur, incapable de souffrir la moindre « résistance, même des heures et des « éléments, sans entrer dans des fou- « gues à faire craindre que tout ne se « rompît dans son corps ; opiniâtre à « l'excès, passionné pour toute espèce « de volupté, et des femmes, et, ce « qui est rare à la fois, avec un autre « penchant tout aussi fort. Il n'aimoit « pas moins le vin, la bonne chère, la « chasse avec fureur, la musique avec « ravissement, et le jeu encore, où il « ne pouvoit supporter d'être vaincu, « et où le danger avec lui étoit ex- « trême ; enfin, livré à toutes les « passions et transporté de tous les « plaisirs ; souvent farouche, naturel- « lement porté à la cruauté; barbare en « railleries et à produire les ridicules « avec une justesse qui assommoit. De « la hauteur des cieux, il ne regardoit « les hommes que comme des atomes « avec qui il n'avoit aucune ressem- « blance, quels qu'ils fussent. A peine « messieurs ses frères lui paroissoient- « ils intermédiaires entre lui et le « genre humain. L'esprit, la pénétra- « tion brilloient en lui de toutes parts ; « jusque dans ses furies, ses réponses « étonnoient. Ses raisonnements ten- « doient toujours au juste et au pro- « fond, même dans ses emportements. »

Saint-Simon parle des miracles qu'avait opérés l'éducation sur le duc de Bourgogne; il dit que grâce aux soins de ses directeurs, puis Dieu aidant, quand le prince eut atteint sa dix-huitième année, l'œuvre fut accomplie, et de cet abîme sortit un prince affable, doux, humain, modéré, patient, modeste, pénitent, et, autant et quelquefois au delà de ce que son état pouvait comporter, humble et austère pour soi. Mais la peinture qui précède et qui s'applique évidemment à l'homme fait confirme ce que nous avons déjà dit, et montre combien l'éloignement de l'archevêque de Cambrai avait été fu-

neste à son royal élève. Il y a plus : indépendamment de ses mémoires, Saint-Simon a laissé un *Discours sur monseigneur le duc de Bourgogne, du 25 mai 1710, adressé à M. le duc de Beauvilliers, qui l'avait demandé;* le prince avait alors vingt-neuf ans, et, comme toujours, l'écrivain avait de lui l'idée la plus favorable : cependant il résulte de la lecture de ce discours, que si le duc de Bourgogne était bien pénétré des principes de la religion et de la morale, il avait l'esprit rétréci par la dévotion; qu'il répétait sans cesse des refrains d'enfant, qu'il aimait à étouffer des mouches dans l'huile, à faire fondre de la cire, à remplir de poudre des crapauds vivants pour jouir de l'explosion du malheureux animal; *qu'il lui échappait au dehors trop de mouvements peu dignes de l'âge et du rang.* Il aimait avec passion la duchesse de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1697; mais, pour ce qui le concernait lui-même, il ne savait pas contenir les jeunes dames du palais de la duchesse dans les bornes du respect qu'elles lui devaient, *et dont nulle gaiété n'excuse qui en sort ni qui l'endure.* L'arrangement de ses journées était tel, que sa vie s'écoulait dans son cabinet ou parmi une troupe de femmes, *chose d'autant plus surprenante*, dit Saint-Simon, *qu'il n'y étoit pas porté par ses plaisirs.* Voilà, certes, bien des ombres au tableau. La manière peu brillante dont le duc de Bourgogne s'acquitta de ses fonctions de généralissime de l'armée d'Allemagne en 1701, et de celle de Flandre en 1702, ne donne pas non plus une haute idée de sa capacité militaire. Il est vrai qu'il n'était réellement qu'en second sous les ordres du duc de Vendôme; il faut ajouter pour son excuse qu'il n'avait encore appris la guerre que dans les livres, qu'il débuta au moment de nos revers, et qu'il se trouva en présence de terribles rivaux. Près de Nimègue, il déploya du courage dans un combat de cavalerie, et en 1703 on lui fit honneur de la prise de Brisach, que les manœuvres de Villars avaient forcé de capituler. En réalité, il se distinguait dans les camps plutôt par sa piété que par ses conceptions stratégiques. Ayant été forcé un jour d'établir son quartier général dans un couvent de religieuses, il en eut de grands scrupules, et écrivit à ce sujet à Fénelon qui le rassura. C'est ce qui explique comment un de ses menins osa lui dire : « *Monseigneur, je ne sais si vous « aurez le royaume du ciel; mais pour « celui de la terre, le prince Eugène et « Malborough s'y prennent mieux que « vous.* » Ses démêlés avec le duc de Vendôme contribuèrent autant que sa dévotion aux revers de nos armées. Il faut convenir aussi que Louis XIV avait commis une grande faute en choisissant un pareil moment pour lui faire commencer son apprentissage, et en opposant à la coalition triomphante une armée avec deux chefs et par conséquent sans général.

Il est difficile, d'après tout ce qui précède, de s'expliquer l'engouement national dont le duc de Bourgogne était l'objet. Ce qui peut le faire comprendre, c'est la nature des idées politiques dont il était ou passait pour être le partisan. Qu'il eût un système bien arrêté, cela est d'autant plus douteux, qu'il paraissait imbu lui-même de principes assez peu homogènes, et qu'il avait puisé ses inspirations, pour ainsi dire, à deux sources différentes. Ainsi Fénelon s'était attaché à lui inspirer avant tout l'amour du peuple et le sentiment de l'égalité; tandis que le marquis de Saint-Simon, renchérissant encore sur les préjugés aristocratiques du comte de Boulainvilliers, réveillait sa morgue de grand seigneur, et voulait lui faire prêter les mains à une espèce de restauration de la féodalité et à une résurrection de la caste nobiliaire. Pour la politique aussi bien que pour le reste, il y avait anarchie dans son âme. Sa première pensée, en prenant les rênes de l'État, c'eût été de tirer Fénelon de son exil, et de lui donner la haute main dans les affaires publiques. C'est ce qu'il aurait pu faire de plus beau, et cette douce perspective devait beaucoup plaire à la France. Mais aurait-il longtemps résisté aux

séductions du parti de la noblesse? Le vieil homme se réveillant en lui n'aurait-il pas abandonné l'archevêque de Cambrai, qui lui-même n'aurait peut-être jamais pu acquérir cette énergie pratique avec le secours de laquelle Richelieu a su régner tout en restant ministre? Ce sont là autant de problèmes. Ce qui est certain, c'est que le prince héréditaire prononça quelquefois de belles paroles et s'occupa d'utiles réformes. « *Le pauvre peuple*, dit-il un jour, doit être quelquefois consulté. » Il se proposait de convoquer les états généraux, et même de créer des états particuliers pour arriver à une assiette équitable de l'impôt; ces différents corps auraient été choisis par des électeurs des trois ordres, et auraient été convoqués à des époques périodiques. On assure que telle est la substance des projets que Louis XIV trouva dans la cassette de son petit-fils et s'empressa de jeter au feu. Instruit par les revers du grand roi, et, comme il arrive presque toujours, tombant d'un excès dans l'autre, il avait pour la paix une prédilection qui n'aurait pas été sans inconvénient, mais qui plaisait à un peuple épuisé par tant de sacrifices et surchargé d'impôts.

Nous avons essayé de montrer ce qu'il y avait de bien et de mal dans ce prince, dont Voltaire a fait un si pompeux éloge. Ce qui l'honore le plus, c'est son attachement profond pour l'archevêque de Cambrai, attachement qui ne s'est jamais démenti; c'est le respect dont il a toujours entouré la duchesse de Bourgogne, dont l'aimable douceur n'avait pas peu contribué à adoucir l'âpreté de son caractère; ce sont enfin ses efforts personnels pour triompher de ses passions, et les bonnes intentions avec lesquelles il paraît avoir abordé l'étude de questions politiques.

Bourgogne (théâtre de l'hôtel de). — Les confrères de la Passion, associés aux enfants de Sans-Souci, ayant dû quitter l'hôtel de Flandre, que François Ier faisait démolir, achetèrent, vers 1548, une grande partie du terrain de l'ancien hôtel des ducs de Bourgogne, dans la rue Mauconseil, et y firent bâtir un théâtre. Leur nouveau privilége, concédé par arrêt du 17 novembre 1548, leur interdisait la représentation des mystères sacrés, et leur enjoignait de se borner aux sujets profanes, licites et honnêtes. Se voyant peu à peu abandonnée par le public, la confrérie, comme nous l'avons déjà dit à l'article Art dramatique (t. Ier, pag. 370), loua, en 1588, la salle et son privilége à une troupe récemment formée. Une autre compagnie en prit possession en 1598, et en fut déclarée seule propriétaire, par arrêt du conseil de 1629. — Les principaux acteurs de ce théâtre, qui fut l'origine du Théâtre-Français, étaient, à cette dernière époque, *Robert Guérin*, dit Lafleur ou Gros-Guillaume; *Hugues Guérin*, dit Fléchelle ou Gautier-Garguille; *Boniface; Henri Legrand*, dit Belleville ou Turlupin; *Deslauriers*, dit Bruscambille, tous acteurs burlesques; *Pierre Lemesier*, dit Bellerose, qui fut directeur de la troupe, et créa les principaux rôles des premières pièces du grand Corneille; *Alison*, qui jouait les servantes et les nourrices, dans un temps où les femmes ne montaient pas encore sur la scène; *Jodelet*, qui représenta le valet du *Menteur*; enfin la *Beaupré*, la première femme qui parut sur le théâtre, où elle créa, en 1634, les rôles de soubrette dans la *Galerie du palais*, de Corneille. Après 1650, on vit s'élever de nouveaux théâtres, qui, pour la comédie, rivalisèrent avec l'hôtel de Bourgogne : le théâtre du faubourg Saint-Germain, où débuta Molière, et qu'on nomma l'*illustre théâtre*, puis successivement les théâtres du *Petit-Bourbon* et du *Palais-Royal*, où la troupe de notre premier comique jouait alternativement avec les Italiens (voyez Théâtre). Ce fut cependant toujours à l'hôtel de Bourgogne que jouèrent les meilleurs acteurs tragiques, et que furent représentées les meilleures tragédies. Ce fut là que jouèrent *Floridor*, *Baron* père, *Brécourt*, la *Bé-*

jart, belle-mère de Molière, et surtout la célèbre *Champmeslé*. Ce fut là que l'on représenta les premières pièces de Corneille, depuis le *Cid* jusqu'à la *Mort de Pompée*, et toutes les tragédies de Racine, depuis *Andromaque* jusqu'à *Phèdre*. Tandis que les comédiens de Monsieur quittaient, après la mort de Molière, le Palais-Royal pour la salle Guénégaud, où la troupe du Marais était venue se fondre avec eux, l'hôtel de Bourgogne était en proie à l'anarchie. Ses meilleurs acteurs l'abandonnèrent pour le théâtre de la rue Guénégaud; et ce fut dans cette dernière salle que se trouvèrent définitivement réunis, en 1680, tous les comédiens français. Alors les comédiens italiens se séparèrent d'eux, et vinrent habiter seuls l'hôtel de Bourgogne jusqu'en 1697, époque où le roi fit fermer ce théâtre, parce qu'on y avait désigné, dit-on, madame de Maintenon dans une pièce intitulée : *la Fausse prude*. Après une interruption de dix-neuf ans, une nouvelle troupe italienne s'y établit, et joignit à l'ancien répertoire, les comédies françaises de Marivaux, de Sainte-Foix, de Boissy, etc.; en 1762, on y entendit encore les opéras comiques de Philidor, de Monsigny, de Grétry, etc., et après la suppression de la comédie italienne, en 1779, les drames de Mercier, des vaudevilles, de petites comédies de Florian, des opéras comiques de Marsollier, etc. Enfin, en 1783, cette antique salle fut démolie; et, à l'endroit même où l'on avait entendu tant de chefs-d'œuvre de poésie et de musique, fut élevée la halle aux cuirs.

Bourgoin (Edmond), prieur des jacobins de Paris, manifesta un grand fanatisme pendant les troubles de la ligue. Il osa, dans ses sermons, prendre la défense de son confrère Jacques Clément, le meurtrier de Henri III, comparer cet assassin à Judith et le proclamer martyr. Ennemi furieux de Henri IV, il excita sans cesse le peuple contre ce prince. En 1589, à l'assaut d'un faubourg de Paris, il fut pris les armes à la main par les soldats du Béarnais. L'année suivante, le parlement de la ville de Tours, où il avait été conduit, le condamna au supplice de la roue.

Bourgoin (Étienne), tambour à la 56e demi-brigade de ligne, s'avança témérairement au milieu des Suisses à l'affaire de Villebœuf. Les ennemis voulurent, en lui appuyant la baïonnette sur la gorge, le forcer à crier *vive Berne*. Il ne leur répondit que par des cris de *vive la république*, répétés jusqu'à ce que l'ennemi lui eût tranché la tête.

Bourgoin (Thérèse), née à Paris, en 1781, fit ses débuts sur la scène du Théâtre-Français, en 1800. Sans être dépourvue d'un certain mérite, mademoiselle Bourgoin s'est acquis du renom, moins par son talent que par l'éclat de sa beauté et la facilité de ses mœurs.

Bourgoing (François), troisième général de la compagnie de l'Oratoire, fut un des six premiers prêtres qui s'associèrent au cardinal de Bérulle, lorsque, dans les premières années du dix-septième siècle, ce prélat fonda la congrégation de l'Oratoire, dans le but de rétablir la discipline ecclésiastique que les guerres civiles avaient beaucoup relâchée, comme aussi peut-être pour enlever à l'influence ultramontaine ce qu'elle avait d'excessif, et rendre le retour des jésuites impossible. Fort de la protection de Richelieu, le P. Bourgoing consacra tous ses efforts à la consolidation de la nouvelle communauté, dont il voulait faire une espèce de corps enseignant pour le clergé français. Ne reculant devant aucun obstacle, ne se laissant décourager par aucune tracasserie, il fut, dans cette voie, le digne continuateur du cardinal de Bérulle. Le principal objet de son ambition, c'était de donner à la congrégation de l'Oratoire une organisation stable et régulière. A cet effet, il fit un grand nombre de règlements, auxquels on a justement reproché quelque chose de trop minutieux, mais qui avaient tous en vue le maintien du bon ordre. Bossuet, qui l'estimait beaucoup, prononça

pour lui sa première oraison funèbre.

Bourgoing (Jean), avocat général du bailliage de Nevers, écrivit, au commencement du dix-septième siècle, une *Histoire de Louis de Gonzague*, duc de Nevers.

Bourgoing (Jean-Fr., baron de), appartenant à la même famille que les précédents et que le suivant, fut tour à tour militaire et diplomate. Placé à l'école militaire en 1760, il s'y fit remarquer par son intelligence, et, lorsque Pâris Duverney, fondateur de cet établissement, forma le projet de produire quelques-uns de ses élèves dans la carrière de la diplomatie, il jeta les yeux sur le jeune Bourgoing, et l'envoya étudier le droit à Strasbourg. Après avoir suivi avec assiduité les leçons du professeur Kugler, il fut reçu, en 1764, officier au régiment d'Auvergne, et attaché à la légation française près la diète de l'Empire. Pendant l'absence du ministre plénipotentiaire et du secrétaire de légation, il fut chargé, à dix-neuf ans, de la correspondance avec le ministère, et fit preuve d'un talent au-dessus de son âge; mais ayant osé faire des représentations à M. de Choiseul qui lui avait adressé un ordre dont l'exécution répugnait à son caractère, il faillit perdre le fruit de son rapide avancement; car, bien que ses représentations eussent été accueillies, on le renvoya à son régiment. M. de Montmorin, ambassadeur en Espagne, le demanda à M. de Vergennes, en 1777, comme premier secrétaire de légation; et, lorsque cet ambassadeur quitta Madrid, M. de Bourgoing remplit les fonctions de ministre, sous le titre de chargé d'affaires, jusqu'à l'arrivée du duc de Lavauguyon, au mois de mai 1785. M. de Bourgoing revint alors en France, et fut nommé ministre plénipotentiaire dans la basse Saxe, en 1787. Il quitta, en 1792, la résidence de Hambourg pour aller remplir les mêmes fonctions auprès de la cour d'Espagne, dont il calma pendant quelque temps les dispositions hostiles. Après le 9 thermidor (juillet 1794), M. de Bourgoing fut envoyé à Figuières pour négocier un traité de paix avec l'Espagne. Sans emploi sous le Directoire, mais rappelé à ses fonctions diplomatiques après le 18 brumaire, et nommé ministre plénipotentiaire en Danemark, il se rendit en mars 1800 à Hambourg, où pendant cinq mois il fut occupé de négociations très-importantes; il alla ensuite à Copenhague, et remplit l'année d'après les mêmes fonctions à Stockholm. De retour à Paris, en 1803, il reçut des reproches très-vifs du premier consul pour avoir prononcé à Stockholm, à son audience de réception, un discours qui semblait annoncer le retour en France du système monarchique. Bonaparte, qui ne voulait pas encore heurter les idées républicaines, le priva de ses fonctions, mais finit par lui pardonner, et le nomma, en 1807, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près du roi de Saxe. Dans ce dernier pays, il fut atteint d'une maladie grave, et mourut le 20 juillet 1811. Il était né à Nevers le 20 novembre 1748. Parmi les ouvrages qu'il composa dans ses loisirs, on doit citer celui qui a pour titre : *Tableau de l'Espagne moderne*, et *l'Histoire de l'empereur Charlemagne, traduction libre de l'allemand, du professeur Hegewisch, avec un avant-propos, quelques notes, et un supplément du traducteur*, 1805, in-8°.

Ses trois fils, *Armand-Marc-Joseph*, *Paul* et *Honoré*, ont suivi la carrière militaire et se sont distingués dans les guerres de l'empire.

Bourgoing (Noël), conseiller au parlement de Paris, fut, en 1534, le principal rédacteur de la *Coutume de Nivernais*, qu'il fit imprimer en 1535, avec une préface composée par lui. D'après l'opinion de Guy-Coquille, son petit-neveu, Noël Bourgoing était d'*excellent jugement, savoir et promptitude*. Il avait, de son temps, la réputation d'un homme extrêmement érudit.

Bourgtheroude, bourg de Normandie, à seize kilomètres sud-ouest de Rouen, érigé en baronnie en 1617.

Bourgueil, en latin, *Burgolium*,

petite ville de l'ancien Anjou, à quatorze kilomètres de Tours, aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Indre-et-Loire, possédait, avant la révolution, une célèbre abbaye d'hommes de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 990 par Guillaume de Poitiers, qui, la même année, fut défait par Hugues Capet, dans une sanglante bataille, près de cette ville. Bourgueil possède un collége communal; sa population est de trois mille cinq cent cinquante habitants.

Bourguet (Louis), savant distingué, né à Nîmes le 23 avril 1678, s'occupa d'archéologie, d'histoire naturelle et de littérature. On lui doit la découverte de l'alphabet étrusque, et il fut un des premiers à s'apercevoir que ce n'était qu'un très-ancien alphabet grec. Proscrit, dès sa jeunesse, par la révocation de l'édit de Nantes, il passa une grande partie de sa vie à voyager, et visita particulièrement l'Italie, la Suisse, l'Allemagne et la Hollande. Il fut honoré du choix de l'Académie de Berlin; celle de Tortone l'appela également dans son sein. Une chaire de philosophie et de mathématiques fut créée pour lui par le conseil de Neufchâtel, ville où il mourut le 31 décembre 1742, universellement regretté.

Bourgueville (Charles de), sieur de Bras, naquit à Caen, le 6 mars 1504, d'une famille qui occupait depuis longtemps un rang distingué dans la magistrature. Ayant d'abord embrassé cette carrière, il la quitta ensuite pour aller à la cour de François Ier. Après avoir rempli quelques charges importantes, telles que celle de lieutenant général du bailli de Caen, en 1568, il s'en défit sur ses vieux jours, pour se livrer tout entier à l'étude. Il mourut en 1593. Il a laissé entre autres ouvrages : *Recherches et antiquités de la Neustrie, et plus spécialement de la ville et université de Caen et lieux circonvoisins les plus remarquables*, Caen, 1588, in-8° et in-4°; réimprimé à Rouen en 1705, in-4°. Quoique défectueux sous beaucoup de rapports, ce livre contient une foule de renseignements d'un grand prix.

Bourguignon-Dumolard (Claude-Sébastien), né à Vif, près Grenoble, en 1760, remplit d'abord, dans cette dernière ville, des fonctions administratives et judiciaires. Arrêté, après le 31 mai, comme chef des fédéralistes du Midi, il fut rendu à la liberté, et vint à Paris, où il changea de nom, pour échapper à la loi des suspects. Mais il reparut, aussitôt après le 9 thermidor, sur la scène politique. Ce fut lui qui fut alors chargé d'apposer les scellés sur les papiers des deux Robespierre. Nommé bientôt après secrétaire du comité de sûreté générale, il devint ensuite secrétaire général du ministère de la justice, commissaire du directoire près le tribunal civil de Paris et la cour de cassation, et ensuite ministre de la police. Remplacé dans ce poste par Fouché, quelque temps avant le 18 brumaire, il fut fait régisseur de l'enregistrement et des domaines, et plus tard, conseiller à la cour de justice criminelle, magistrat de la haute cour impériale, enfin conseiller à la cour royale de Paris. Mis à la retraite, après la seconde restauration, avec le titre de conseiller honoraire, il se borna au rôle d'avocat consultant. Il est mort à Paris en avril 1829. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement : *Trois Mémoires sur l'institution du jury et les moyens de le perfectionner*, an X, 1804-1808, 3 part. in-8°.

Bourguignons, nom donné, sous le règne de Charles VI, aux partisans de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, par opposition aux partisans du duc d'Orléans, que l'on nommait Armagnacs (voyez Armagnacs, Bourgogne (Jean sans Peur, duc de), Caboche, Cabochiens, Chaperons blancs, etc.)

Bourguignons (loi des). — (Voyez lois des Barbares.)

Bourguignote, espèce de casque ouvert, assez semblable aux casques romains, et muni seulement sur les côtés de deux larges plaques carrées

appelées oreillettes, et quelquefois d'une paire de jugulaires qui s'attachaient sous le menton. — Les bourguignotes, dont l'étymologie indique sans doute l'origine, étaient fort employées vers le milieu du quinzième siècle. On en voit de très-belles au musée d'artillerie de Paris (numéros 181 à 190).

Bouri, terre et seigneurie du Vexin français, à cinq kilomètres sud-ouest de Gisors, érigée en marquisat en 1686.

Bourignon (Antoinette), née à Lille en 1616, s'imaginait avoir reçu du ciel une mission divine. Disgraciée par la nature, mais aussi spirituelle que laide, entraînée par une imagination sans frein, naturellement portée aux idées mystiques, elle mena la vie la plus irrégulière et la plus extravagante. Sa difformité ne l'empêcha pas d'être recherchée plusieurs fois en mariage; mais jamais elle ne voulut consentir à se donner un maître. Quand elle eut atteint sa vingtième année, ses parents s'étant décidés à l'unir à une personne de leur choix, elle se déguisa en homme, et prit la fuite, au moment où tout était prêt pour la cérémonie. Alors, grâce à la protection de l'archevêque de Cambray, elle entra dans le couvent de Saint-Symphorien. Elle y passa son temps à expliquer des idées réformatrices à ses compagnes, et allait fuir avec quelques-unes de celles qu'elle avait converties, si on ne se fût aperçu à temps de ses projets. Après la mort de ses parents, devenue maîtresse d'une fortune assez considérable, elle fut nommée directrice de l'hôpital Notre-Dame des Sept-Plaies, à Lille. L'agitation de son caractère ne lui permit pas de rester longtemps dans ces fonctions paisibles. Chaque jour, en proie à de nouvelles extases et à de nouvelles visions, elle résolut de quitter la France, et parcourut la Flandre, le Brabant et la Hollande, espérant y être mieux comprise. Elle eut en effet un moment de vogue à Amsterdam, où elle se lia avec une foule de réformés, d'anabaptistes et de rabbins; mais ayant eu l'imprudence de mêler la politique à la religion, elle fut contrainte de quitter précipitamment cette ville, et de se réfugier dans le Holstein, à Noordstrandt, île conquise sur la mer, où elle avait acquis une propriété. Là encore, elle éveilla l'attention des magistrats, qui lui défendirent de faire usage d'une imprimerie dont elle se servait pour publier ses ouvrages, en français, en allemand et en flamand, et qui finirent par la chasser. Elle fut également expulsée de Hambourg et de l'Oost-Frise; à Strasbourg, le peuple la prit pour une sorcière, et elle faillit être lapidée. Cette vie errante l'exposa, comme on pense, à toutes sortes de dangers. Toutefois elle prétendait avoir un préservatif contre la violence. D'une grande chasteté, elle se vantait d'inspirer cette vertu à ceux qui l'approchaient. D'après son portrait, on pourrait l'en croire sur parole. Il n'en fut rien cependant, et elle eut plusieurs fois à lutter contre les entreprises les plus audacieuses. Elle mourut, le 30 octobre 1680, à Franeker, sans que l'âge eût rien fait perdre à l'activité de son esprit. Elle disait que la véritable Église avait péri, et que Dieu l'avait chargée de lui rendre une vie nouvelle. Un culte intérieur, sans aucune cérémonie, tel était l'idéal qu'elle semblait poursuivre. Elle proscrivait l'aumône, comme une charité insuffisante, et parce que les pauvres peuvent en faire un mauvais usage; mais elle encourageait les établissements publics fondés pour leur soulagement; et, en mourant, elle légua tous ses biens à l'hôpital des Sept-Plaies. Parmi ses principaux sectateurs, on remarque Noëls, secrétaire de Jansénius; le P. de Cordt, prêtre de l'Oratoire de Malines, qui l'institua son héritière; et Nicolas Henning. Elle écrivit beaucoup; la collection de ses œuvres s'élève à vingt-deux gros volumes. Poiret, théologien mystique de la communion protestante, et partisan déclaré de Descartes, a mis en système les opinions d'Antoinette Bourignon, dans son ouvrage de l'É-

conomie de la nature. La secte des Bourignonistes s'est peu développée; cependant elle prit un instant quelques raciues en Écosse.

Bourignon (François-Marie), mérite d'être cité pour quelques ouvrages sur les antiquités nationales, entre autres pour ses *Recherches topographiques sur les antiquités gauloises et romaines de la Saintonge et de l'Angoumois*, 1789, in-8°. On a également de lui des *Observations sur quelques antiquités romaines déterrées au Palais-Royal*, 1789, in-8°. Le goût de l'archéologie lui vint d'une façon singulière : des enfants ayant découvert en jouant une urne remplie d'objets précieux, quelques-unes des médailles qu'elle contenait tombèrent dans les mains de Bourignon encore jeune, qui éprouva un vif désir de les examiner et de les l'expliquer. Après ce premier essai, qui fut heureux, il se mit à étudier les nombreuses ruines qui existent à Saintes, sa ville natale. Bientôt il fit dans cette étude des progrès extraordinaires pour son âge; mais le manque de fortune ne lui permettant pas de se livrer exclusivement à sa vocation naturelle, il embrassa la carrière médicale. Esprit vif et brillant, mais mobile et un peu superficiel, il rechercha aussi les succès littéraires, publia quelques petites pièces de théâtre, et rédigea, sous le titre de *Journal de Saintonge*, une feuille hebdomadaire, à laquelle il sut donner de l'intérêt. Emporté vers les idées nouvelles, Bourignon épousa avec ardeur la cause de la révolutiun. Non content de la défendre par ses écrits, il voulut en prêcher de vive voix les principes dans les campagnes; mais il fut maltraité dans un village, et mourut, en 1792, des suites de cette scène violente. Il était né en 1755. On le désigne quelquefois sous le nom de *Bourguignon*.

Bourke (Jean-Ra mond-Charles), né à Lorient, en 1773, d'une famille irlandaise, qui avait suivi les Stuarts en France, entra, en 1787, dans le régiment de Wels, et fit partie, à l'âge de 14 ans, de l'expédition de Cochinchine. Il était, en 1792, à Saint-Domingue, où il fut blessé en défendant la porte de Genton. De retour en France, il passa à l'armée des côtes de Cherbourg, puis s'embarqua, en l'an VI, comme chef de bataillon, dans la brigade étrangère qui fit partie de l'escadre que conduisait en Irlande le capitaine de vaisseau Bompart. Fait prisonnier à bord du bâtiment qu'il montait, il fut échangé, et remplaça, en l'an VIII, le général Humbert dans le commandement supérieur de Lorient. Il prit part, en l'an X, à la tête de 300 hommes de la marine, à l'expédition de Saint-Domingue, et fut nommé, à son retour, en l'an XI, lieutenant-colonel aide de camp du général Davoust, qui commandait le troisième corps de l'armée d'Angleterre. Il se distingua dans tous les engagements de la flottille française qui eurent lieu entre Flessingue et Ambleteuse, et principalement à celle de messidor, an XIII, sous le cap Grinez.

Durant l'empire, comme pendant le consulat et la république, Bourke soutint avec un rare courage l'honneur des armes françaises. A la bataille d'Austerlitz, avec une partie du 15e léger, il contint l'ennemi, qui voulait prendre en flanc notre armée, et déjoua toutes ses tentatives. Dans la campagne de Prusse, il s'empara d'un équipage de pont sur la Saale, et porta les postes de cavalerie légère jusqu'à Freyberg. Cette belle action lui mérita le titre de commandant de la Légion d'honneur. Dans la deuxième campagne d'Autriche, en 1809, sa rare opiniâtreté contribua puissamment à la prise de trois mille Autrichiens qui défendaient une des portes de la ville de Ratisbonne. Sur le champ de bataille de Wagram, où il eut deux chevaux tués sous lui, il fut nommé général de brigade. L'armée anglaise ayant débarqué dans l'île de Walcheren, il se porta en toute hâte à Anvers et entra, à la tête de sa brigade, le 15 novembre 1809, dans le fort de Batz, et à Flessingue, le 15 décembre de la même année. De 1810 à 1813, il se signala par des prodiges de valeur en Espagne, où il cul-

buta toutes les bandes de Mina. Nommé lieutenant général et gouverneur de Wesel, le 7 novembre 1813, il ne consentit à rendre cette place aux Prussiens que sur l'injonction de Louis XVIII. De même, en 1815, ce ne fut qu'en exécution des traités de Paris qu'il remit à l'armée russe la ville de Givet, dont Napoléon lui avait confié la défense; il se retira alors avec le peu d'hommes qui lui restaient, dans la citadelle de Charlemont, où il se maintint tant que dura l'invasion étrangère, et qu'il eut ainsi la gloire de conserver à la France. En 1822, le général Bourke fit la campagne d'Espagne. Ce n'était pas un tacticien de premier ordre, mais son impétuosité et sa constance le rendaient terrible dans un coup de main. Rien ne put refroidir son ardeur, ni l'âge, ni les blessures, ni la richesse. Il aimait la France avec passion et donna, comme on l'a vu, de nombreuses preuves de son patriotisme. Aussi peut-on dire qu'il fut un des meilleurs soldats de cette légion irlandaise, qui en renfermait de si braves et qui se montra si fidèle à la France, sa patrie adoptive.

Bourlé (Jacques), né dans le courant du seizième siècle, à Longménil, diocèse de Beauvais, docteur de Sorbonne et curé de la paroisse Saint-Germain le Vieil, de Paris, s'est fait connaître par la publication d'un grand nombre d'ouvrages. Nous nous bornerons à citer les *Regrets sur la mort hastive de Charles IX, roi de France*, Paris, 1574, in-8°, livre dans lequel domine une certaine exaltation catholique. On peut adresser le même reproche à son *Discours sur la prise de Mende par les hérétiques, en 1563*, Paris, 1580, in-8°. C'est à tort que quelques bibliographes ont distingué deux auteurs du même nom, l'un s'appelant *Jacques* et l'autre *Jean*; les deux Bourlé n'en font qu'un, et l'erreur paraît uniquement provenir de ce que le prenom de Bourlé a quelquefois été designé seulement par la lettre initiale J en tête de ses ouvrages. Jacques Bourlé vivait encore en 1584.

Bourlemont (Louis de), fut envoyé à Pise, en 1664, par Louis XIV, pour obtenir réparation des insultes qui avaient été faites au duc de Créqui, lors de son ambassade à Rome. Il négocia le traité de Pise, dans lequel étaient stipulées les excuses qui devaient être adressées au roi de France.

Bourlette, *bourlote* ou *bourelet*, espèce de massue armée de clous, fort en usage dans les guerres du moyen âge.

Bourmont, *Burnonis mons*, petite ville de l'ancien Bassigny, à quatre myriamètres de Chaumont, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Haute-Marne. Cette ville, dont la population n'est que de onze cent dix-huit habitants, possède une bibliothèque de huit mille volumes. Quelques auteurs font remonter l'origine de Bourmont à l'époque gauloise.

Bourmont (Louis-Auguste-Victor, comte de Graines de), né en 1773, était officier aux gardes françaises quand la révolution éclata. Opposé aux idées constitutionnelles, il émigra dès 1789, devint aide de camp du prince de Condé, avec lequel il pénétra en Champagne, fit la campagne de 1793, une partie de celle de 1794, et passa dans la Vendée, où il fut fait major général de l'armée commandée par M. de Scépeaux. Hoche étant parvenu à pacifier la Vendée, le comte de Bourmont, qui avait déjà été une première fois envoyé en Angleterre par les Vendéens, retourna à Londres, d'où il fit tous ses efforts pour rallumer la guerre civile. Nommé, par le comte d'Artois, commandant des provinces du Maine, du Perche, etc., il revint en Bretagne dans les premiers mois de 1799, passa dans le Maine, et se mit à la tête des royalistes, avec lesquels il attaqua les républicains à Saumur, et remporta un succès important qui ne tarda pas à grossir sa troupe. Il pénétra ensuite dans la ville du Mans, où vivra longtemps le souvenir des ravages et des massacres auxquels se livrèrent ces furieux, et dont la responsabilité doit peser sur le chef qui ne fit rien pour

les prévenir. Cependant les victoires des troupes républicaines ayant enlevé aux rebelles tout espoir de succès, le comte de Bourmont abandonna leur cause et fit sa soumission à la république. Il vint s'établir à Paris, où il épousa mademoiselle de Bec de Lièvre, d'une ancienne famille de Bretagne. Se montrant alors très-empressé de plaire au premier consul, il réussit, en courtisan adroit, à lui inspirer de la confiance et acquit du crédit auprès de lui. Le jour de l'explosion de la machine infernale, il se rendit dans la loge de Bonaparte et demanda la punition des jacobins qu'il accusa d'être les auteurs de cet attentat. Mais cette dénonciation avait donné des doutes au gouvernement sur la bonne foi du comte de Bourmont; Fouché, ministre de la police, fit surveiller sévèrement sa conduite. Quelque temps après, de nouveaux soupçons s'étant élevés contre lui, il fut renfermé au Temple, transféré ensuite à la citadelle de Dijon, et de là à celle de Besançon, d'où il réussit à s'évader deux ans après, et se réfugia en Portugal avec sa famille. Ses biens ne furent point séquestrés. Rentré en France après la prise de Lisbonne par le général Junot, en 1808, le comte de Bourmont, qui n'avait encore montré qu'un attachement fort suspect à la nouvelle cause qu'il avait embrassée, parut alors s'y dévouer franchement. Il fut nommé colonel adjudant-commandant de l'armée de Naples, d'où il passa à l'état-major du prince Eugène, avec lequel il fit la campagne de Russie. Employé en 1813, dans le 11e corps, il assista aux batailles qui furent livrées sur les bords de l'Elbe. Nommé général dans le courant d'octobre de cette année, il eut, en 1814, le commandement d'une brigade du corps de reserve, avec lequel il se signala par sa défense de Nogent, où il fut blessé. Sa belle conduite, dans cette circonstance, lui valut le grade de général de division. Il n'en fut pas moins un des premiers à reconnaître l'autorité du roi Louis XVIII, qui le décora du titre de grand officier de la Légion d'honneur et le nomma commandant de la 6e division militaire à Besançon. Il était encore dans cette ville à l'époque où Napoléon débarqua sur les côtes de la Provence. L'ordre lui fut alors donné de se réunir au maréchal Ney, et il fut témoin de la défection des troupes. Pendant les Cent jours, M. de Bourmont se rendit à Paris, s'insinua de nouveau dans les bonnes grâces de l'empereur, et obtint le commandement de la 6e division du corps d'armée, commandé par le général Gérard. Il prit la route de Flandre; et, la veille de la bataille de Waterloo, il passa à l'ennemi. Il figura ensuite dans les procès du maréchal Ney et du général Bonnaire, et contribua beaucoup par ses dépositions à la condamnation du premier. En 1816, il fut nommé commandant de l'une des divisions de la garde royale. Lorsqu'en 1823, l'armée française entra en Espagne, le comte de Bourmont y commanda la division d'infanterie de la garde royale attachée au corps de réserve. En 1829, il fit partie du ministere Polignac, avec le portefeuille de la guerre. Ce fut lui qui, en 1830, commanda l'expédition d'Alger. Il dut à cette circonstance de n'être pas impliqué dans le procès des ministres après la révolution de juillet. Charles X, après la prise d'Alger, n'avait pas craint de nommer M. de Bourmont maréchal de France; le nouveau gouvernement fut mieux inspiré, en refusant de lui reconnaître ce titre, et en lui donnant le lieutenant-général Clausel pour remplaçant dans le gouvernement d'Afrique. Depuis lors, M. de Bourmont essaya de ranimer la guerre de la Vendée, où il accompagna la duchesse de Berri dans sa folle entreprise. Il mit aussi son talent militaire au service de don Miguel en Portugal. Ce dernier acte a autorisé le gouvernement à lui appliquer tout récemment les dispositions du code concernant les Français qui servent en pays étranger sans autorisation : M. de Bourmont a cessé d'être Français. Telle devait être la fin de l'homme

qui abandonna la Vendée pour la république, Napoléon pour les Bourbons, les Bourbons pour Napoléon, puis enfin, par une dernière trahison, la plus infâme de toutes, déserta les rangs français au moment du combat. Vainement ses fils, animés de sentiments qui les honorent, ont tout fait pour laver son nom : il est des taches qui ne s'effacent pas. La France admire leur piété filiale, elle plaint leur malheureuse destinée; mais, tout en les plaignant, elle ne peut sacrifier l'honneur national à des exigences de famille, et persiste dans sa triste conviction. D'ailleurs, que pourrait son indulgence contre la fletrissure historique de l'ordre du jour qui annonce la désertion de leur père; contre cette autre fletrissure historique renfermée dans ce mot de l'empereur à Sainte-Hélène : « *Bourmont est une de mes erreurs.* »

Bournazel, terre et seigneurie dans le Rouergue, à trente-quatre kilomètres nord-est de Montauban, érigée en marquisat en 1624.

Bournon (Jacques-Louis, comte de), né à Metz, quitta le service militaire à l'époque de la révolution, et alla grossir le nombre des émigrés. Après avoir fait la campagne de 1792, il se rendit en Angleterre, où il s'adonna exclusivement à son goût pour les sciences naturelles. La minéralogie, spécialité dans laquelle il avait déjà acquis quelque renom, fut le principal objet de ses études, et il ne tarda pas à être admis dans le sein de la société royale de Londres. Il fut un des savants qui contribuèrent le plus à la formation de la société géologique, dont les travaux ont aide la science à faire de nouveaux progrès. Revenu à Paris, en 1814, M. de Bournon reprit le chemin de Londres, en 1815, et ce ne fut qu'après la seconde restauration qu'il effectua son retour définitif en France. Alors Louis XVIII le nomma directeur général de son cabinet de minéralogie.

Bournon-Mallarme (comtesse de), membre de l'Académie des Arcades de Rome, née à Metz, en 1754, a publié un grand nombre de romans, dont la plupart ont eu du succès à l'époque où ils ont paru, mais qui sont complétement oubliés maintenant. (Voyez Romans.)

Bournonville, terre et seigneurie du Boulonnais, à douze kilomètres E. de Boulogne, érigée en duché en 1600.

Bourotte (dom François-Nicolas), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fut un de ceux qui terminèrent l'*Histoire générale du Languedoc*, dont le cinquième volume, publié par dom Vaissette, s'arrêtait à l'année 1643. On a en outre de lui : *Mémoire sur la description géographique et historique du Languedoc.* 1759, in-4°; *Recueil de lois et autres pièces relatives au droit public et particulier du Languedoc.* Paris, 1765, in-4°; *Arrêts et décisions qui établissent la possession de souveraineté et propriété de Sa Majesté sur le fleuve le Rhône d'un bord à l'autre.* Paris, 1765, in-4°; *Précis analytique du procès intenté à la province du Languedoc par les états de Provence, concernant le Rhône et ses dépendances.* Paris, 1771, in-4°. Dom Bourotte était né à Paris en 1710; on ne sait pas au juste la date de sa mort.

Bourotte, sergent d'artillerie, s'aperçut, le 16 avril 1807, au siége de Nice, qu'un obus venait de traverser le parapet et de s'introduire dans le petit magasin à poudre de la batterie où il savait que plusieurs bombes et obus chargés étaient déposés. Sans hésiter, Bourotte pénètre en rampant sur les genoux dans ce réduit, où la mort paraissait inévitable; il saisit l'obus, recule et le fait rouler au milieu de la batterie, où il éclata à l'instant sans blesser personne. La croix de la Légion d'honneur fut accordée à ce brave.

Bourreau. Voyez Exécuteur des arrêts de justice criminelle.

Bourrée. — Cette danse, d'un mouvement fort gai, et à deux temps, est originaire d'Auvergne. A la voir aujourd'hui à Paris, reléguée, avec ses petites allures, dans quelques ca-

barets fréquentés par de pauvres Auvergnats, qui devinerait le rôle brillant qu'elle a longtemps joué en France? Introduite à la cour par Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, qui avait les jambes fort belles, la bourrée y succéda aux basses danses, où l'on marchait au lieu de sauter. Elle fut très à la mode depuis Charles IX jusqu'à Louis XIII, et redevint en vogue sous la régence. Aujourd'hui par un effet des vicissitudes éternelles de la mode, elle est bannie de la *bonne* société, où la *basse danse* a repris son empire.

Bourrée (Edme-Bernard), né à Dijon en 1652, et mort dans la même ville, le 26 mai 1722, était de la congrégation de l'Oratoire. Prédicateur, théologien, il a, en outre, composé un assez grand nombre d'ouvrages. Quelques-uns touchent indirectement à l'histoire de France, comme les *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Langres*. 1684, 2 vol. in-12, et l'*Abrégé de la vie du père François de Cluny, prêtre de l'Oratoire*. 1698, in-12.

Bourrelier (Nicolas de Malpas), né à Dôle en 1606, fut conseiller au parlement de Franche-Comté en 1674, et mourut dans sa ville natale en 1681. Nous ne le mentionnons ici que parce qu'il prononça, en 1632, l'*Oraison funèbre de Clertadus de Vergy, gouverneur de Franche-Comté*.

Bourreliers. — La corporation des bourreliers était une des plus anciennes de Paris. La chevalerie, et les jeux que préférait la noblesse, avaient, dès les premiers temps du moyen âge, donné naissance à de nombreux métiers, qui s'étaient partagé la fabrication des divers objets qui composaient l'équipement du chevalier et le harnachement de sa monture. Ces métiers, plus nombreux qu'on ne le croirait d'abord, parvinrent bientôt à un assez haut degré de prospérité, puisque les artisans qui les pratiquaient trouvaient, en se livrant aux spécialités les plus restreintes, les moyens de s'enrichir. Les bourreliers, par exemple, ne s'occupaient que de la fabrication des colliers et des dossiers des selles; les autres parties de l'équipement étant du ressort d'autres corporations, telles que celles des selliers, des lormiers, ou faiseurs de brides et de mors, des blasonniers et des chapuiseurs de selles et d'arçons. Ces corporations si voisines devaient souvent empiéter les unes sur les autres; aussi elles étaient souvent en contestation, et le soin de les maintenir dans leurs attributions respectives n'était pas le moins pénible de ceux auxquels devait se livrer la garde de la prévôté de Paris.

Du reste, les statuts de la communauté des bourreliers n'avaient pour objet que d'assurer la bonne qualité des objets fabriqués par ces artisans. Ils ne contenaient aucune disposition remarquable, et qui mérite d'être citée. Au moment où les corporations furent supprimées, il fallait, pour être admis dans celle des bourreliers, avoir fait cinq années d'apprentissage, deux années de compagnonnage, et présenter un chef-d'œuvre, dont les fils de maîtres seuls étaient exempts. Le brevet coûtait soixante-douze livres, et la maîtrise neuf cent cinquante livres.

Bourrienne (Louis-Antoine Fauvelet de), né à Sens en 1769, fut à l'école de Brienne le condisciple, l'ami et le confident de Napoléon. Il alla ensuite à Leipzig étudier le droit et les langues étrangères; puis il visita la Pologne, et, à son retour en France en 1792, il fut nommé secrétaire de légation à Stuttgardt, où il se rendit quelques jours avant le 10 août. La guerre qui éclata entre l'Allemagne et la France le ramena un instant à Paris; mais il retourna presque aussitôt à Leipzig, et s'y maria. Ses intelligences avec un agent de la république française excitèrent les soupçons des émigrés, alarmèrent les autorités, et l'électeur de Saxe ordonna l'arrestation de ces deux personnages. Après soixante-dix jours de captivité, de Bourrienne fut mis en liberté, mais il se vit forcé de quitter immédiatement la Saxe et de rentrer en France. Il

avait été inscrit sur la liste des émigrés : quoique n'inspirant que peu de confiance au gouvernement, il parvint cependant à se faire rayer. Mais il resta dans l'oubli jusqu'en 1797, époque où des triomphes dont l'histoire n'offre point d'exemple fixaient déjà sur Napoléon l'attention du monde. Bourrienne se décida alors à écrire à son ancien condisciple pour lui demander l'autorisation de se rendre auprès de sa personne. Le général de l'armée d'Italie l'invita à venir le joindre sur-le-champ à Gratz en Styrie, et dès qu'il fut arrivé, il le fit son secrétaire intime, l'emmena dans toutes ses expéditions, l'établit auprès de lui au palais des Tuileries, et le fit nommer conseiller d'État, le 20 juillet 1801; mais cet excès de confiance et de faveur cessa tout à coup. Compromis par la banqueroute de la maison Coulon, de Bourrienne ne put cacher la part qu'il avait prise aux opérations de cette maison, et Napoléon, irrité, l'éloigna de son cabinet. Il parvint pourtant, aidé de Fouché, à se faire nommer chargé d'affaires de France à Hambourg, avec le titre d'envoyé extraordinaire près le cercle de Basse-Saxe. Il conserva cet emploi jusqu'en 1810, époque où des plaintes nombreuses engagèrent l'empereur à envoyer à Hambourg un homme de confiance pour y examiner la conduite du chargé d'affaires. Ce commissaire évalua à deux millions de fr. les exactions commises par de Bourrienne. Napoléon se montra indulgent, et condamna seulement le coupable à restituer la moitié de cette somme. Mais cette affaire avait entraîné des longueurs, et 1814 était déjà arrivé que Bourrienne n'avait pas encore effectué sa restitution. A peine le gouvernement provisoire fut-il institué, qu'il alla offrir ses services au prince de Talleyrand. Celui-ci lui fit donner la direction générale des postes, et le gouvernement provisoire lui accorda la remise du million que l'empereur l'avait condamné à restituer. Mais à l'arrivée de Louis XVIII, de Bourrienne fut obligé de céder sa place à M. Ferrand. Il fut alors nommé conseiller d'État honoraire. Le 12 mars 1815, au moment où l'empereur sortit de l'île d'Elbe, de Bourrienne fut nommé préfet de police. Son premier acte fut de signer l'ordre d'arrêter le duc d'Otrante (Fouché), qui lui avait rendu d'éminents services. Il alla ensuite avec d'autres transfuges, dont il était le digne collègue, composer le conseil de cette dynastie que l'étranger nous imposait, et contre laquelle la France épuisée faisait ses derniers efforts. Louis XVIII le nomma alors son chargé d'affaires à Hambourg; mais il n'eut pas le temps de remplir cette place. Après la seconde restauration, il fut nommé conseiller d'État, et, peu de temps après, fut envoyé par le département de l'Yonne à la chambre des députés. Il y vota constamment avec la majorité. Réélu en 1821, il sapa sans ménagement, dans son rapport sur le budget, les institutions libérales, et rien de tout ce qui tient à la gloire de la nation ne fut épargné; aussi reçut-il de l'opposition le surnom d'*Omar*. Réélu à la chambre septennale, il y vota dans le sens de M. de Villèle, dont il rédigeait, dit-on, chaque année le budget, service qui était annuellement payé au prix de cent mille francs. Mais bientôt le dérangement de sa fortune devint tel, qu'il fut forcé de s'enfuir en Belgique pour échapper à ses créanciers. Il se réfugia à Fontaine-l'Évêque, près Charleroy, chez la duchesse de Brancas, et trouva le moyen de s'y créer de nouvelles ressources, en vendant pour soixante mille francs, au libraire Ladvocat, le droit de publier, sous son nom, dix volumes de ses mémoires. Ces mémoires, rédigés sur des notes fournies par de Bourrienne, par M. de Villemarest, contiennent sur Napoléon des calomnies qui ont achevé de perdre Bourrienne dans l'opinion publique. Cet homme était encore en Belgique à l'époque de la révolution de juillet. La nouvelle de cet événement le chagrina vivement. Son esprit s'égara tout à fait, et l'on fut obligé de le conduire près de Caen, dans une maison destinée au traitement des

aliénés. C'est là qu'il mourut en 1834.

Bourbu (Edme-Claude), dernier doyen et bibliothécaire de l'ancienne faculté de médecine de Paris, mort en 1823, à quatre-vingt-seize ans, est auteur d'un assez grand nombre de traductions de livres anglais, et de quelques ouvrages qui ont eu peu de succès. Nous citerons seulement son *Éloge funèbre* du docteur Guillotin, 1814, in-4°.

Boursault (Edme), né à Mucit-l'Évêque en Bourgogne, au mois d'octobre 1638, et mort à Montluçon, le 15 septembre 1701, est un de ces auteurs dramatiques qui, au dix-septième siècle, eurent de la vogue à défaut de gloire, et dont quelques productions sont encore estimées aujourd'hui. On joue et on applaudit encore le *Mercure galant*, qui est la meilleure comédie de Boursault. Lorsqu'il vint à Paris, en 1651, il ne savait encore que le patois de sa province; quelques années après il était devenu un écrivain assez remarquable pour qu'on le chargeât de composer un livre destiné à l'éducation du dauphin. Boursault plaisait par les qualités du cœur, aussi bien que par celles de l'esprit; son caractère franc et ouvert lui fit beaucoup d'amis. Il fut lié avec la plupart des gens de lettres ses contemporains, si l'on en excepte Molière, contre lequel il se crut des griefs et qu'il eut l'imprudence d'attaquer dans une satire. Molière prit sa revanche dans l'*Impromptu de Versailles*, et nomma même son adversaire dans la scène où il le jouait. Ce qui fait plus d'honneur à Boursault que tout l'esprit qu'il mit dans cette querelle, c'est la manière dont, à une autre époque de sa vie, il se conduisit à l'égard de Boileau. Étant receveur des tailles à Montluçon, il apprit que Boileau, qui était venu à Bourbonne pour sa santé, se trouvait, par le manque imprévu d'argent, dans le plus grand embarras. Il accourut aussitôt, quoique Boileau l'eût maltraité dans se satires, et lui offrit sa bourse avec une générosité si franche, qu'il lui fit accepter un prêt de deux cents louis. A une grande vivacité d'esprit, Boursault joignait une indépendance de caractère et d'opinions qui nuisit quelquefois à sa fortune. Dans sa jeunesse, une gazette qu'il rédigeait et qui lui avait valu d'abord une pension de deux mille francs, fut supprimée à cause de la liberté avec laquelle il y attaquait plusieurs personnages de cour et entre autres le confesseur de la reine. Le hardi journaliste n'échappa même à la Bastille que par la protection du grand Condé. Plus heureux au théâtre, il vit représenter quatre-vingts fois de suite le *Mercure galant*, pièce dont le fond est très-léger, mais où l'on trouve ce qui, au défaut de caractères et en l'absence d'un plan et d'une action, peut faire vivre un ouvrage au théâtre, de la gaieté. Dans les détails, Boursault a une gaieté si aisée, si naturelle, qu'il s'approche souvent du vrai comique, et que quelques endroits de son dialogue rappellent le style de Molière. Ce n'est qu'une pièce à tiroirs; mais des scènes telles que celle des procureurs, et cette autre où un soldat ivre s'irrite des solécismes qu'une irrégularité de la langue lui fait commettre, attestent un génie vif, enjoué, facile. Les mêmes qualités se retrouvent, quoique à un degré inférieur, dans les deux comédies d'*Ésope à la ville* et d'*Ésope à la cour*. La dernière ne fut jouée qu'après la mort de Boursault, et l'on en supprima à la représentation quelques vers qui parurent une allusion maligne à Louis XIV. A la ville et à la cour, Ésope est un homme d'esprit, un moraliste aimable : mais, à la ville, il a le tort de débiter des fables composées pour la plupart sur des sujets déjà traités par la Fontaine, et, à la cour, le tort bien plus grand encore d'être ce que ne sont point ordinairement les bossus ni les sages, c'est-à-dire, amoureux. Témoins de ses succès, les amis de Boursault lui proposèrent de le présenter aux suffrages de l'Académie. Il refusa, disant qu'il n'était point assez instruit : il est vrai qu'il ne savait ni le latin ni le grec; mais la manière dont il écrivait le français le rendait digne du fauteuil, et son refus d'y prétendre est un trait

de modestie qui le fait aimer. Du reste, les seuls titres de Boursault étaient ses comédies. Il ne fit dans la tragédie que des essais malheureux. *Marie Stuart* et *Germanicus* eurent peu de succès, et on ne se souvient aujourd'hui de la dernière de ces deux pièces, qu'à cause de la querelle qu'elle excita entre Corneille et Racine. Corneille parlant du *Germanicus* à l'Académie, en fit l'éloge, et alla jusqu'à dire qu'il ne manquait à l'ouvrage que le nom de Racine. Le compliment n'était flatteur que pour Boursault, aussi Racine le prit-il fort mal, et les deux grands hommes en vinrent à des paroles piquantes, dont ils gardèrent l'impression et qui augmenterent encore leur éloignement l'un pour l'autre. Le souvenir du dédain que Racine avait montré pour le *Germanicus*, a sans doute influé sur le jugement que Boursault a fait de *Britannicus* dans la préface de son roman d'*Artémise et Poliante*. Il y a bien de la légèreté ou de l'injustice dans la manière dont il parle de ce chef-d'œuvre. Malgré ce tort, Boursault est un de ces hommes de lettres aimables dont on aime à garder le souvenir et dont on lit avec plaisir quelques ouvrages. On a encore de lui, la *Satire des Satires*, en un acte; *Ne pas croire ce qu'on voit;* des lettres; un recueil de contes, d'épigrammes et de bons mots.

Boursault-Malherbe (J.-Franç.), avait été successivement comédien ambulant, directeur du théâtre de Marseille, puis de celui de Palerme, où il avait acquis une fortune assez considérable, lorsqu'il vint, en 1789, établir à Paris, rue Saint-Martin, le *Théâtre de Molière*, qui eut peu de succès. S'étant lié d'amitié avec Collot-d'Herbois qui, comme lui, avait été comédien, Boursault se jeta dans la politique. Il fut d'abord électeur en 1792, puis député suppléant du département de la Seine à la Convention nationale, où il n'entra qu'après la mort de Louis XVI. Envoyé, comme représentant du peuple, dans la Vendée, il y contraria continuellement les projets de Bollet, son collègue, ainsi que ceux du général Hoche, dont tous les efforts tendaient à la pacification de cette contrée. Il y eut, à cette occasion, plusieurs accusations portées contre lui : il fut surtout dénoncé par l'assemblée électorale, dans la séance du 27 novembre 1793, comme ayant acquis, par des moyens illicites, une fortune considérable qui montait, disait-on, à plus d'un million et demi. Après le 27 juillet 1794, il fut envoyé à l'armée du Nord pour calmer les divisions qui y régnaient; mais, loin d'y réussir, il s'aliéna tous les esprits. Plus tard, il demanda qu'on poursuivît les assassins de Ferraud, et engagea les tribunes à défendre la Convention. Peu avant le 13 vendémiaire an IV, il fut envoyé de nouveau en mission dans le comtat Venaissin, où, suivant Prudhomme, il augmenta encore sa fortune d'une manière scandaleuse. Toutefois, ce fait n'est pas prouvé. Après la dissolution de la Convention, il établit, dans sa salle de la rue Saint-Martin, un théâtre des *Variétés étrangères*, où l'on ne représentait que des pièces traduites. Mais cette entreprise ne réussit pas. Il eut plus de succès dans celle des boues et des fosses d'aisances de Paris, qui lui procura d'immenses bénéfices. Plus tard, il obtint, avec M. de Chalabre, la ferme des jeux. Retiré ostensiblement de cette entreprise, il s'occupa ensuite de la culture des plantes exotiques, et son jardin devint un des plus beaux de l'Europe.

Bourse. — La bourse était, au moyen âge, une partie indispensable du costume; elle s'attachait à la ceinture, et l'on avait trouvé moyen d'y déployer un grand luxe. Les bourses des hommes étaient en peau, ornées de grelots et de clochettes d'argent. Celles des femmes, d'une étoffe plus légère, velours ou cendal, étaient enrichies de broderies d'or et de pierres précieuses. « Je donne, est-il écrit dans un testament cité par dom Carpentier (*); je donne à Agnès, femme Pierre Pouchin, une bourse de

(*) Supplément au Glossaire de du Cange, au mot *Bursa*.

velours vermeil, et ung bourselot cloqueté d'argent. » L'usage des bourses était tellement répandu, que leur fabrication suffisait pour faire vivre deux nombreuses corporations (voyez Boursiers).

Bourse commune. — On appelait ainsi une société que deux ou plusieurs personnes de même profession faisaient entre elles pour se garantir mutuellement de la concurrence, et partager les profits. Les secrétaires du roi, les commissaires du Châtelet, les huissiers du parlement, faisaient bourse commune. On peut encore donner ce nom à l'association que forment les jeunes gens appelés par leur âge au service militaire, pour racheter ceux d'entre eux que le sort désignera.

Bourse de collége, somme annuelle assignée en vertu d'une fondation, ou par le gouvernement, pour l'entretien d'un étudiant dans un collége. La plupart de nos établissements d'instruction publique possédaient, avant la révolution, un grand nombre de bourses. C'était à servir ces bourses qu'étaient destinés les grands biens dont la générosité de nos pères avait doté l'ancienne Université et les autres corporations enseignantes. Malheureusement, ces corporations faisant toutes partie du clergé, leurs biens, confondus avec ceux de ce corps, furent avec eux déclarés propriétés nationales. Il est vrai que l'Assemblée déclara alors qu'en principe, la nation était obligée de pourvoir à l'instruction des citoyens, et décréta, en conséquence, que désormais l'instruction, à tous ses degrés, serait gratuite pour tout le monde. Mais, dans la suite, un gouvernement, guidé par d'autres principes, parvint au pouvoir. L'État jouissant des biens qui avaient appartenu aux anciennes corporations enseignantes, on ne pouvait abolir entièrement l'éducation gratuite; mais on la restreignit considérablement, et on l'accorda comme une récompense ou comme une faveur aux enfants des citoyens qui avaient rendu des services, ou dont on en espérait. Tel est encore actuellement l'état de l'institution des bourses de colléges.

Bourse, petit sac de taffetas noir, où les hommes, au siècle dernier, renfermaient leur chevelure. La bourse se serrait avec des rubans, que l'on attachait ensuite par devant.

Bourses de commerce. — L'établissement des bourses de commerce ne date pas de fort loin en France; les bourses de Bruges, Amsterdam, Venise et Londres, florissaient longtemps avant celle de Lyon, la plus ancienne que nous ayons possédée. Celle de Toulouse fut fondée, en 1549, sous Henri II; une ordonnance de Charles IX en établit une à Rouen en 1566; enfin ce fut seulement en 1724 que le gouvernement autorisa à Paris les réunions de négociants et de banquiers. Les banquiers se tenaient autrefois dans la grande cour du palais, au-dessous de la galerie Dauphine. Ce lieu s'appelait la *Place du Change*, et c'est à son voisinage que le pont connu sous le nom de *Pont-au-Change* doit la dénomination qui le distingue encore aujourd'hui. Dans la suite, les banquiers allèrent s'établir dans la rue Quincampoix, qui devint bientôt le centre du grand commerce de Paris, et le lieu où se traitèrent les affaires les plus importantes. Mais ce fut surtout à l'époque de l'établissement du système de Law que cette rue devint le théâtre des plus grandes réunions de spéculateurs.

Depuis que les guerres ruineuses de Louis XIV avaient forcé de recourir au crédit pour couvrir les dépenses extraordinaires, il s'était formé à Paris des agioteurs qui cherchaient à faire fortune, en vendant ou en achetant les papiers émis par le gouvernement. Quelques-uns de ces hommes, d'une probité douteuse, avaient aussi établi, dans la rue Quincampoix, des comptoirs où ils vendaient et achetaient les effets publics à bureau ouvert. Mais après l'établissement de la Compagnie des Indes et de celle des fermes, l'affluence fut telle dans ces bureaux, trop étroits pour contenir tous les

spéculateurs, que ceux-ci finirent par aller se grouper dans la rue même. La foule y devint bientôt immense, surtout lorsque Law eut imaginé de convertir toute la dette publique en actions de la Compagnie des Indes; toute la population, comptant sur des revenus imaginaires, se porta alors à la rue Quincampoix. Les actions, dont la valeur primitive était de cinq cents livres, furent bientôt portées à dix mille livres, et finirent par dépasser le cours de vingt mille livres. La rue où l'on en faisait le commerce fut appelée par le public le *Mississipi*. Elle était encombrée par toutes les classes de la société confondues ensemble et se repaissant des mêmes illusions. Toutes les habitations avaient été changées en bureaux; les locataires avaient cédé leurs appartements, les marchands leurs boutiques; des maisons dont le loyer ne s'élevait pas auparavant à huit cents livres, rapportaient cinquante et soixante mille livres. Un savetier qui avait changé son échoppe en bureau, en y plaçant des tabourets, une table et un écritoire, gagnait deux cents livres par jour.

Les agioteurs s'entendaient comme d'adroits fripons; ils speculaient généralement sur la hausse constante, mais souvent aussi sur les variations qu'ils avaient l'art de produire. Ils se rangeaient à la file dans la rue, prêts à agir au premier signal. A peine une sonnette placée dans le bureau d'un nommé Papillon s'était-elle fait entendre, qu'ils offraient tous à la fois des actions, vendaient et amenaient une baisse; et à un signal contraire, ils rachetaient au prix le plus bas ce qu'ils avaient vendu très-cher. Les variations étaient si rapides, que, recevant des actions pour aller les vendre, ils avaient le temps de faire des profits énormes en les gardant un jour seulement (*).

Le gouvernement avait toujours cherché à empêcher ces réunions de négociants et de spéculateurs. Il les regardait *comme des rassemblements tumultueux, faisant naître une infinité d'abus, de désordres et de fraudes*, et, quelques années auparavant, il les avait défendues sous peine de prison. Il reconnut alors l'impossibilité d'empêcher entièrement le mal; mais il songea du moins à l'atténuer, en affectant à ces réunions un lieu spécial, et en se donnant ainsi le moyen de surveiller les transactions qui s'y opéraient. C'est alors que fut établi la première bourse de Paris, dans une des salles du palais Mazarin, dont la partie supérieure était occupée par les bureaux de la Compagnie des Indes.

Lorsque après la chute du système de Law et la ruine de la Compagnie des Indes, le palais Mazarin changea de destination, et reçut la bibliothèque royale, la bourse fut transportée dans l'édifice occupé par le trésor. Pendant la révolution, elle fut transférée dans l'église des Petits-Pères, et de là au Palais-Royal, dans la galerie de Virginie, où elle se tint jusqu'en 1826, époque où fut achevé le palais actuel de la Bourse, dont la première pierre avait été posée en 1808.

Nous avons raconté les turpitudes dont la rue Quincampoix fut le théâtre pendant la durée de l'espèce de fièvre épidémique causée par le système de Law; nous n'essayerons pas de faire l'histoire des intrigues de tout genre, et des vols non moins honteux, mais plus adroits, qu'ont vu commettre les différents lieux consacrés depuis cette époque aux réunions des négociants. Nous ne dirons rien de l'agiotage effréné dont le nouveau palais de la Bourse est encore actuellement le théâtre. Jetons un voile sur les honteuses manœuvres de ces hommes avides, qui ne voient dans les dangers de la patrie que des occasions de spéculer et de s'enrichir. Nous voudrions n'avoir à rapporter dans ce dictionnaire que des faits dont la nation n'eût pas à rougir.

La plupart des grandes villes commerciales de la France ont maintenant, comme Paris, des bourses de commerce. Les bourses de Lyon, Mar-

(*) Voy. Auguste Chevalier, article Bourse, dans le Dictionnaire de la Conversation. Voy. aussi au t. II, l'article Banque.

seille, le Havre et Bordeaux, sont celles où il se fait le plus d'affaires.

Boursier (Laurent-François), docteur en Sorbonne, naquit en 1679, à Écouen, diocèse de Paris. Il se fit remarquer par une grande piété, mais eut à souffrir de cruelles persécutions pour s'être opposé au formulaire d'Alexandre VII et à la constitution *Unigenitus* de Clément XI. Il contribua puissamment à soulever la Sorbonne contre cette dernière bulle, fut un des plus fougueux *appelants*, et écrivit le fameux mémoire des *quatre évêques*, pour justifier la mesure de l'appel. Ses protestations contre l'accommodement de 1720 le firent exclure, par lettre de cachet, des assemblées de la faculté de théologie; une autre lettre de cachet lui enleva ses appointements en Sorbonne, après qu'il se fut élevé contre le concile d'Embrun, tenu dans la ville de ce nom, l'an 1728. Exilé à Girvet en 1735, il revint secrètement à Paris; mais sa santé s'était altérée, et il mourut le 17 février 1749. Le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet fut exilé à Senlis pour lui avoir donné la sépulture ecclésiastique.

Boursier avait travaillé très-activement à la réunion de l'Église grecque et de l'Église catholique. En 1717, lorsque Pierre le Grand vint visiter, à la Sorbonne, le tombeau du cardinal de Richelieu, on profita de l'occasion pour lui faire sentir les avantages d'un rapprochement entre les deux cultes. Boursier passa toute une nuit à rédiger sur ce sujet un mémoire éloquent qui fut goûté du monarque. Le czar promit de s'occuper sérieusement de cette grande mesure; mais, soit tiédeur de sa part, soit mauvaise volonté du clergé russe, la négociation éprouva des lenteurs, et le mémoire de Boursier, d'ailleurs combattu plutôt qu'appuyé par le cardinal Dubois, n'aboutit à aucun résultat.

Boursiers et Braiers. — La corporation des boursiers et braiers est une de celles dont les statuts composent le registre des metiers d'Étienne Boileau. La profession de ces artisans avait pour objet la fabrication des bourses et des braies ou hauts-de-chausses en cuir. Les bourses se faisaient principalement en peaux de lievre et de chevreau, ou *chevrotin*, et les braies en peaux de vache, cerf, truie, cheval ou mouton.

Les bourses fabriquées par les boursiers étaient destinées aux hommes, les femmes en portaient de plus élégantes, que l'on appelait *aumônières sarrazinoises*. C'étaient de petits sacs, qu'elles attachaient à leur ceinture, et qui contenaient la petite monnaie destinée aux aumônes. Il y en avait de plusieurs espèces :

« J'ai les diverses *aumonières*,
« Et de soie et de cordouan,
« que je vendrai encor dan,
« Et si en ai de pleine toile (*). »

Ces aumônières, imitées probablement du costume oriental, à l'époque des croisades, étaient brodées et quelquefois richement ornées. Les ouvrières qui les faisaient formaient une corporation particulière et fort nombreuse, dont les statuts furent enregistrés, en 1299, par le garde de la prévôté de Paris (**).

Ceux de la corporation des boursiers furent renouvelés par Philippe de Valois, qui, dans une ordonnance de l'année 1342, les qualifia de *boursiers*, *callotiers*, *bonnetiers*, *calçonniers*, etc... Cette ordonnance fut confirmée successivement par Charles VI, Louis XII, Charles IX et Louis XIV, dont les lettres patentes, datées de l'année 1656, étaient encore en vigueur à l'époque de l'abolition des jurandes et des maîtrises. A cette époque, on avait ajouté de nombreuses attributions à celles que les statuts enregistrés par Étienne Boileau attribuaient à la corporation des boursiers. On reconnaissait en effet à ces artisans le droit de faire et de vendre des parapluies, des parasols, des culottes, des gibecières, des cartouches, des gibernes, et une foule d'autres objets semblables. Il fallait,

(*) *Dit d'un mercier*, cité par M. Depping, Livre des métiers, p. 382.

(**) Voyez le Livre des métiers d'Étienne Boileau, p. 382, éd. Depping, ibid.

pour être admis dans la communauté, avoir fait quatre ans d'apprentissage et cinq ans de compagnonnage. Le brevet coûtait soixante-cinq livres, et la maîtrise six cents.

Boursiers. — C'est le nom donné aux élèves entretenus gratuitement dans les établissements publics. Voy. Bourses de collége.

Boursonne, terre et seigneurie dans le Valois, avec titre de vicomté, à 9 kilomètres sud-est de Crécy.

Bourvalais (Paul Poisson de), fils d'un paysan des environs de Rennes, après avoir été successivement laquais chez le fermier général Thévenin, facteur chez un marchand de bois et huissier dans son village, devint un des financiers les plus riches de France. La protection de M. de Pontchartrain, chancelier de France, lui fut d'un grand secours; mais il était doué aussi d'une merveilleuse aptitude aux affaires. C'est seulement en 1687, lorsque son protecteur l'eût déja fait connaître, qu'il prit le nom de *Bourvalais;* jusque-là il s'était appelé Paul *Poisson*. En peu de temps il se fit, par son talent dans les opérations financières, une de ces fortunes qui passent toute croyance. Il fut anobli, et le frère de Louis XIV ne dédaigna pas d'aller jouer et manger chez lui. Mais sa prospérité ne tarda pas à éveiller l'envie, et, comme il paraissait avoir plus d'adresse que de probité, le tribunal érigé en 1716 par le régent rechercha sa conduite. Les résultats de l'enquête amenèrent la saisie de tous ses biens, malgré les efforts qu'il fit pour en dissimuler une partie. Cependant, en 1718, il fut réintégré dans presque toutes ses possessions. Son ignorance attira sur lui une foule d'épigrammes, on lui prêta tous les genres de ridicules, et il faut avouer qu'à part le maniement des capitaux et l'art de jouir du fruit de ses bénéfices, il n'avait qu'un mérite fort ordinaire. C'était en tout point le parfait modèle du traitant.

Bourzeïs (Amable de), abbé de Saint-Martin de Cores, fut un des premiers membres de l'Académie française que nomma le cardinal de Richelieu. Ayant ensuite pris les ordres, il se distingua surtout dans la controverse, et eut la gloire de convertir plusieurs des ministres contre lesquels il avait disputé. Dans le nombre de ses plus éclatantes conversions, figurent le prince palatin Edouard et le comte de Schomberg, depuis maréchal de France. La perspective de cette dignité à laquelle le comte de Schomberg serait difficilement parvenu s'il fût resté protestant, vint sans doute en aide à l'éloquence du P. Bourzeïs. Colbert le mit à la tête de l'Académie des inscriptions, et plaça en outre, sous sa direction, une autre assemblée, toute composée de théologiens, et qui tenait ses séances à la bibliothèque royale. Né en 1606, Bourzeïs mourut le 2 août 1672. Il avait d'abord incliné vers le parti des jansénistes; mais il signa, en 1661, le formulaire qui fut approuvé par Alexandre VII. Il a laissé un grand nombre de controverses et vingt et un sermons, dont le dernier est l'*Oraison funèbre de Louis XIII*.

Bouscal (Guyon, Guérin de), auteur dramatique du dix-septième siècle, né en Languedoc. On ignore la date précise de sa naissance et de sa mort. Il était conseiller du roi, avocat au conseil, et eut pour clerc *Loraz*, auteur du *Jonas*. Lui-même a composé un assez grand nombre de pièces, mais qui paraissent n'avoir eu qu'un succès passager.

Bousmard (A. de), né, en 1747, dans le département de la Meuse, était capitaine du génie en 1789 Quoiqu'il eût embrassé la cause populaire, au commencement de la révolution, sa conduite ultérieure lit voir qu'il n'était point animé d'une conviction sincère. Député, par la noblesse de Bar-le-Duc, aux états généraux, il vota pour qu'au roi seul appartînt le droit de faire la paix ou la guerre. Il rentra dans la carrière militaire, après la dissolution de l'assemblée, et il faisait partie de la garnison de Verdun en 1792. Les armées ennemies avaient alors envahi notre territoire. Ce fut le moment

qu'il choisit pour se détacher de la cause nationale. Il signa la reddition de la place, passa aux ennemis, se fit naturaliser Prussien, devint major général au service de Prusse, et fut tué, en 1807, d'un éclat d'obus au siége de Dantzig, en combattant contre les Français. On a de Bousmard, qui avait comme ingénieur des talents incontestables, un *Essai général de fortification et d'attaque, ou Défense des places, dans lequel ces deux sciences sont expliquées et mises, l'une par l'autre, à la portée de tout le monde*, 4 vol. in-8°.

Bousmard ou Boussemart (Nicolas de), évêque de Verdun, né, en 1512, à Xivry-le-Franc, près de Longwy, et, par conséquent, dans le duché de Lorraine, appartenait directement à la France par son origine, puisqu'il descendait d'une famille de l'Anjou, anciennement établie en Lorraine. Charles III, duc de Lorraine, qui avait une grande considération pour lui, le désigna, en 1572, pour être un des réformateurs de la coutume de Saint-Mihiel. Quatre ans plus tard, l'évêché de Verdun étant devenu vacant par suite de la mort de Nicolas Psaume, Charles III choisit Boussemart pour successeur du dernier prélat. Cette nomination occasionna des troubles. Les chanoines, prétextant l'atteinte portée à leur droit d'élection, en référèrent à l'Empire. De son côté, Charles III fit des instances auprès du pape pour qu'il confirmât son choix. Grâce à l'intervention du roi de France, Henri III, les bulles de ratification arrivèrent enfin de Rome, et le nouvel évêque fut sacré le 15 juillet 1576. Il mourut à Verdun, le 10 avril 1584, généralement regretté. Il s'était occupé d'études historiques sur les principales maisons de Lorraine, et un de ses manuscrits a été consulté avec fruit par dom Calmet.

Bousquet-Deschamps (Jacques-Lucien), né à Marmande, département de Lot-et-Garonne, en 1796, fut un des rédacteurs du journal l'*Aristarque*, si peu ménagé par la censure. Lorsque ce journal cessa de paraître, Bousquet conçut l'idée de publier des brochures journalières d'une demi-feuille, portant différents titres; mais comme ces brochures remplaçaient en quelque sorte le journal supprimé, l'auteur, en butte à des saisies et à des condamnations continuelles, fut obligé de s'éloigner, et passa en Espagne. Il s'établit à Madrid, où il rédigea un journal français intitulé : l'*Écho de l'Europe*, et devint, en même temps, l'un des collaborateurs du *Constitutionnel espagnol*. Il passa ensuite à Barcelone où il se fit chérir des habitants par sa bienfaisance et son humanité. Il s'y trouvait à l'époque où la fièvre jaune y exerça tant de ravages, et montra, dans cette affreuse circonstance, un héroïsme et un dévouement au-dessus de tous les éloges. Bousquet Deschamps portait partout des secours et des consolations, méprisant tous les dangers et bravant tout ce que ce fléau a d'horrible et de repoussant. Il accompagnait les médecins dans tous les lieux et les aidait à l'ouverture des cadavres. Ses ressources venant à manquer, il contracta des dettes pour alimenter sa bienfaisance. Enfin, sa conduite fut si généreuse que tous les médecins français sollicitèrent la remise des condamnations personnelles prononcés contre lui et la permission de rentrer dans sa patrie. Quoiqu'il fût alors sur le point de contracter un riche mariage, et qu'il fût particulièrement honoré de l'estime du général Riégo, se confiant aux promesses du ministère, il rentra en France; mais, à son arrivée, tout était changé. Les nouveaux ministres ne se crurent point obligés par les promesses de leurs prédécesseurs. On réduisit seulement à une année les trente-cinq ans de prison auxquels il avait été condamné. Arrêté et conduit à Agen, il y subit cette peine, qui ne fut pas médiocrement aggravée par les tracasseries de la police.

Boussac le Château, petite ville du Berri, avec titre de baronnie, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Creuse, à vingt kilomètres ouest de Montluçon. Quelques auteurs lui donnent une origine

fort ancienne, et la font remonter jusqu'à l'époque romaine. La population de Boussac est maintenant de huit cent soixante-dix-neuf habitants.

Boussanelle (Louis de), capitaine de cavalerie, membre de l'académie de Béziers, a publié entre autres livres, un *Commentaire sur la cavalerie*, Paris, 1758, in-12, ouvrage qui contient une histoire militaire de la cavalerie française depuis Clovis jusqu'à 1712.

Boussard (André-Joseph, baron), né à Binch, en Hainaut, le 13 novembre 1758, servit d'abord dans les troupes autrichiennes; mais les troubles de la Belgique le rappelèrent dans sa patrie, où il servit, en qualité de capitaine, jusqu'en 1791. A cette époque, il passa sous nos drapeaux. Nommé, en 1793, chef d'escadron au vingtième de dragons, il passa, avec ce régiment, à l'armée d'Italie, et se fit remarquer dans diverses rencontres. Nommé chef de brigade pour ses bons services, il suivit Napoléon en Égypte, et se signala dans toutes les rencontres où il en vint aux mains. Rentré en France avec le grade de général de brigade, il se distingua de nouveau pendant la campagne de Prusse. Mais c'est surtout en Espagne qu'il donna des preuves d'une éclatante bravoure. Chargé, en 1810, par le général Meunier d'arrêter le général O'Donell qui cherchait à dégager Lérida qu'assiégeaient nos troupes, il le joignit, l'attaqua avec tant d'impétuosité que les colonnes ennemies débordées ne purent se mettre en ligne, et s'enfuirent dans le plus affreux désordre. Cette belle charge et le succès qu'elle décida valurent au général les éloges de toute l'armée. La tentative que fit Bassecourt sur le camp de Vinaros fournit une nouvelle occasion de gloire à Boussard; il fondit sur les assaillants à la tête de quelques escadrons de cuirassiers, les enfonça et les poursuivit jusqu'à Benicarloa. Il ne fut pas moins heureux à la bataille de Sagonte; la cavalerie ennemie s'était emparée de nos pièces, et faisait main basse sur les colonnes qui les appuyaient; Boussard accourt au bruit de ce désastre, s'élance sur les Espagnols, les sabre, reprend nos canons, et enlève l'artillerie de ceux qui emmenaient la nôtre. Enhardi par ces succès, il ne comptait plus, et attaquait quel que fût le nombre d'ennemis qu'il eût en tête. Cette confiance faillit lui devenir funeste; il rencontra vingt escadrons espagnols en bataille en avant de Torrente; il n'avait avec lui qu'une soixantaine de hussards; il n'hésite pas néanmoins à faire sonner la charge; il se précipite sur l'ennemi avec un abandon sans exemple; mais la disproportion était trop considérable; il est entouré, couvert de coups de sabre, et eût péri si le général Delort ne fût accouru pour le dégager. Nommé général de division, mais épuisé, couvert de cicatrices, il vint à Bagnères de Bigorre pour réparer ses forces, et y mourut le 11 août 1813.

Boussard (Geoffroi), né au Mans en 1439, professa la théologie avec beaucoup de succès, et devint, en 1487, recteur de l'université, et chancelier de l'Église de Paris. En 1511, il fut député par l'université au concile de Pise, transféré à Milan. Il mourut vers 1522, avec la réputation d'un des plus savants hommes de son temps. Il a publié quelques ouvrages, dans l'un desquels, intitulé *de Continentia sacerdotum*, Paris, 1505, in-4°, il examine si le pape peut dispenser les prêtres du celibat, et se prononce pour l'affirmative dans plusieurs cas. En 1497, il avait donné une édition nouvelle et beaucoup plus correcte de l'*Histoire ecclésiastique* par Ruffin. La préface de son *Interpretatio in septem psalmos pœnitentiales* attira sur lui quelques persécutions de la part de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Paris. Ces deux prélats prétendant qu'il avait cenauré le grand nombre de bénéfices qu'ils possédaient, le traduisirent devant le parlement; mais il se tira avec honneur de ce procès scandaleux. Il existe aussi de lui un manuscrit en français : le *Régime et gouvernement pour les dames et femmes de chacun*

état, qui veulent vivre dans le monde selon Dieu. On remarquera la distinction qu'établit lui-même entre les *dames* et *femmes*, le ministre d'un dieu mort pour l'égalité. Et cependant, d'après ses démêlés avec l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, d'après ses opinions sur le célibat, ce prêtre paraît avoir été l'ennemi plutôt que le partisan des priviléges. Si donc nous avons relevé le singulier titre de son manuscrit français, c'est que ce titre était dans l'esprit du temps, et qu'il montre quel progrès ont accompli depuis les idées religieuses.

Boussard (J.-A.), pilote-lamaneur de Dieppe, mérite, pour son humanité et son courage, une mention particulière. En 1778, un bâtiment battu par la tempête, devant la côte de Dieppe, allait être englouti sous les flots. Boussard se jette à la mer, et parvient, à travers mille dangers et des fatigues inouïes, à sauver l'équipage, composé de quinze hommes; mais au moment où il atteint le rivage, ses forces étant épuisées, il s'évanouit. On le rappelle à lui; tout à coup un cri qu'il a entendu lui apprend qu'un malheureux reste encore à sauver; il se précipite de nouveau, et arrache à la mort un infortuné matelot qui allait se noyer. Ce beau trait lui mérita l'admiration générale. Le roi Louis XVI le fit dîner à sa table et lui accorda une pension sur sa cassette. Boussard mourut en 1795.

Bousseau (Jacques), sculpteur, naquit en 1681, à Chavagnes, en Poitou. Il étudia à l'école de Nicolas Coustou, et acquit bientôt assez de réputation pour être admis à l'Académie de peinture et de sculpture, où il entra en novembre 1715. Son morceau de réception fut *Ulysse bandant son arc*. Ses principaux ouvrages sont le tombeau de M. d'Argenson, à la Madeleine de Trenel, les statues de saint Maurice et de saint Louis dans la chapelle de Noailles, à Notre-Dame de Paris, et un bas-relief représentant le Christ qui donne les clefs à saint Pierre, dans la même église; enfin, le grand autel de la cathédrale de Rouen représentant d'une manière allégorique l'ancienne loi accomplie par l'établissement de la nouvelle. Nommé premier sculpteur du roi d'Espagne, il se rendit dans ce pays, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1740. On voit à Madrid de nombreux ouvrages de cet artiste. Bousseau est l'un des hommes qui ont le plus contribué à repandre en Europe le goût et l'art français, et auquel revient ainsi une part de l'influence qu'obtinrent nos idées dans le mouvement de la civilisation européenne au dix-huitième siècle. (Voyez Sculpture).

Boussingault (Jean-Baptiste-Joseph-Diendonné), fut l'un de ces jeunes savants qui partirent de France, il y a une vingtaine d'années, pour la Colombie, et qui rendirent de grands services à ce pays, en même temps qu'à la science. M. Boussingault a fait à Antioquia, département de Cundinamarca, l'importante découverte d'une mine de platine qui paraît riche, et dont l'exploitation doit avoir d'immenses résultats pour le commerce et les arts chimiques. M. de Humboldt annonça cette découverte à l'Académie des sciences, dans une des séances de juillet 1826. On trouve dans les Annales de chimie et de physique un grand nombre de mémoires dus à la plume de M. Boussingault, et pleins d'intérêt. Ce savant fait partie de l'Académie des sciences depuis l'année 1839.

Boussole. — Au dire de quelques historiens, l'importation de la boussole en Europe devrait être attribuée au Vénitien Marc Paul, qui aurait rapporté de la Chine, au treizième siècle, ce précieux instrument, connu des Chinois douze cents ans avant notre ère. Suivant d'autres, la découverte de la boussole serait due au Napolitain Flavio Gioja, qui vivait en 1300. Ces deux assertions sont également erronées; en effet, il est fait mention de la boussole chez deux auteurs français, antérieurs à Marc Paul et à Flavio Gioja. Le premier est un poëte du douzième siècle, *Guyot de Provins* qui, dans la *Bible* portant son nom, désigne la boussole assez clairement

pour ne laisser aucun doute sur l'objet dont il parle. Le passage de la Bible de Guyot ayant été souvent cité d'une manière inexacte, nous croyons devoir le donner ici tout entier. Après avoir dit que le pape devrait être pour tous les fidèles, ce que la trémontaigne (l'étoile polaire), seule étoile immobile, est pour les navigateurs, le poëte ajoute :

Un art font qui mentir ne puet,
Par la vertu de la marnière ;
Une pierre laide et brunière
Ou li fera volontiers se juiot
Ont, si esgardent le droit point :
Puis c'une aguile i ont touchié
Et en un festu l'ont couchié
En l'eue la metent sans plus ;
Et li festu la tient desus.
Puis se tourne la pointe toute
Contre l'estoile.....
.....
Quant la mer est obscure et bruie
Quant ne voit estoile ne lune,
Dont font à l'aguile alumer
Puis n'ont-il garde d'esgarer,
Contre l'estoile va la pointe.

Le second auteur qui ait parlé de la boussole est Jacques de Vitry, qui dans le chapitre 89e de son histoire de Jérusalem, écrite vers l'an 1225, s'exprime ainsi :

« Une aiguille de fer, après qu'elle « a touché le diamant, se tourne vers « l'étoile du nord, qui comme l'axe du « ciel reste immobile pendant que se « meuvent les autres étoiles. D'où « cette pierre est très-nécessaire à tous « ceux qui naviguent sur mer. »

Ces deux passages sont très-précis ; mais ils ne nous apprennent rien sur l'époque ni sur les lieux où fut découverte la propriété de l'aiguille aimantée. Toutefois, il y a lieu de penser que, pendant les croisades, les Européens empruntèrent cette découverte aux Arabes qui, peut-être eux-mêmes, l'avaient reçue des Chinois. On sait que, jusqu'au huitième siècle, ceux-ci firent jusque sur les bords de la mer Rouge un commerce très-actif. Quoi qu'il en soit, la fleur de lis qui, chez toutes les nations maritimes, désigne le nord sur le carton où est figurée la rose des vents, ne permet pas de douter que la boussole n'ait reçu des Français de notables perfectionnements.

Boussu (Jacques), d'une ancienne famille du Hainaut, a écrit une *Histoire de la ville de Mons ancienne et moderne, contenant tout ce qui s'y est passé de plus curieux depuis son origine jusqu'en* 1725. Il mourut en 1775.

Boussuet (François), né à Seurre en Bourgogne, en 1520, pratiqua la médecine avec distinction, et consacra une partie de ses loisirs à l'étude des sciences naturelles. Assez mauvais poëte, il aimait particulièrement à écrire en vers latins, même des ouvrages de médecine. A en croire l'abbé Papillon, Boussuet et Bossuet ne sont qu'un nom désignant la même famille. S'il en est ainsi, le plus grand titre de gloire de François Boussuet est, sans contredit, le lien de parenté qui l'unissait aux ancêtres de l'aigle de Meaux.

Boutard (François), né à Troyes en Champagne, en 1664, gagna la protection de Bossuet par une ode latine qu'il lui adressa. Ce prélat l'ayant engagé à entrer dans les ordres, lui fit avoir l'abbaye de Bois-Groland, et, peu de temps après, Boutard fut reçu de l'Académie des belles-lettres. Il ne laissait guère passer d'événement important sans le célébrer par une ode, et s'intitula poëte des Bourbons. Il composait avec facilité d'assez bons vers latins, mais l'amitié de Bossuet contribua surtout à sa fortune. Horace était le modèle qu'il avait choisi ; il croyait ressembler au poëte latin, non-seulement par ses vers, mais encore par la taille, les traits du visage et toutes les manières. Ce ridicule égayait ses rivaux, et quelquefois Bossuet, son protecteur, en riait lui-même. A part un nombre considérable d'odes de tous les genres, on a encore de lui deux traductions latines de deux ouvrages de Bossuet, l'une, de la *Relation sur le quiétisme*, l'autre, de l'*Histoire des variations*. Il mourut le 9 mars 1729.

Boutaric (Franç. de), savant professeur de droit français à l'université de Toulouse, naquit à Figeac en 1672, et mourut, en 1733, à Toulouse, où il avait été capitoul et chef du consis-

toire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence que l'on a longtemps estimés.

Boutauld (Michel), jésuite, né à Paris en 1607, mort à Pontoise en 1688, fit, de son temps, quelque bruit comme prédicateur et comme écrivain. Il publia *les Conseils de la sagesse*, ou *Recueil des maximes de Salomon les plus necessaires à l'homme*, Paris, 1677, in-12, ouvrage qui obtint un grand succes, et fut attribué au surintendant Fouquet. On a encore de lui : *le Théologien dans les conversations avec les sages et les grands du monde*, Paris, 1683, in-4°. Ce livre, qui est suivi d'une *Histoire de l'impératrice Adelais*, est un recueil de diverses réponses faites par le P. Cotton aux objections de quelques incrédules de la cour de Henri IV.

Boutavans, terre et seigneurie de la Franche-Comté, à quinze kilomètres sud d'Orgelet, érigée en marquisat en 1679.

Bouteillers (grands).—La charge de ces officiers était, à peu peu de chose près, la même que celle des grands échansons. Le premier grand bouteiller de France fut *Herbert de Serans*, qui vivait au commencement du onzième siècle. Il eut pour successeurs :

2° *Hugues*, qui vivait en 1060.

3° Et *Engenoul*, en 1065 et 1067.

C'est en 1067 qu'il est fait, pour la première fois, mention d'un échanson de France. Depuis cette époque, les échansons de France exercerent leur charge concurremment avec les grands bouteillers. Les successeurs d'Engenoul furent :

4° *Renaud*, en 1067;

5° *Guy*, en 1071 et 1074;

6° *Hervé de Montmorency*, en 1075 et 1079;

7° *Adelard*, en 1085;

8° *Lancelin*, en 1086;

9° *Payen d'Orléans*, en 1106 et 1107;

10° *Guy II, de Senlis*, seigneur de Chantilly, en 1108 et 1111;

11° *Gilbert de Garlande*, en 1114 et 1126;

12° *Louis de Senlis*, en 1130;

13° *Guy de Senlis*, dit le Loup, en 1131 et 1147;

14° *Guy de Senlis*, en 1550; mort en 1188;

15° *Guy IV, de Senlis*, en 1188; mort en 1231;

16° *Robert de Courtenay*, seigneur de Champignelles, en 1223; mort en 1239;

17° *Étienne de Sancerre*, seigneur de Saint-Brisson, en 1248;

18° *Jean de Brienne*, dit d'Acre, en 1258; mort en 1296;

19° *Guy de Châtillon*, comte de Saint-Pol, en 1296; mort en 1317;

20° *Henri IV*, sire de Sulli, depuis 1317 jusqu'en 1334;

21° *Miles VI*, sire de Noyers, en 1336, 1346 et 1361;

22° *Jean III, de Châlons*, comte d'Auxerre, en 1350 et 1361;

23° *Jean II*, comte de Sarrebruck, en 1365 et 1381;

24° *Enguerrand VII*, sire de Coucy, en 1384 et 1389;

25° *Jacques de Bourbon*, seigneur de Préaux, en 1397 et 1417;

26° *Guillaume IV, de Melun*, comte de Tancarville, en 1402 et 1415;

27° *Pierre des Essars*, en 1410; décapité en 1413;

28° *Waleran III, de Luxembourg*, comte de Saint-Pol, en 1410, 1411 et 1415;

29° *Jean*, sire de Croï et de Renti, en 1412; tué en 1415;

30° *Robert de Bar*, comte de Soissons, en 1413; tué en 1415;

31° *Jean II*, sire d'Estouteville, en 1415 et 1436;

32° *Jean de Neufchâtel*, seigneur de Montagu, en 1418 et 1433;

33° *Jacques de Dinan*, seigneur de Beaumanoir, en 1427 et 1444;

34° *Louis Ier*, sire d'Estouteville, en 1443; mort avant 1463;

35° *Antoine de Châteauneuf*, baron du Lau, en 1484, disgracié en 1468, et qui vivait encore en 1483.

Il paraît que ce fut le dernier grand bouteiller de France. Depuis lui, on n'a pas de preuve que cette charge ait été exercée par un officier particulier.

Bouteillier (Jean), jurisconsulte

du quatorzième siècle. Les seuls détails que l'on possède sur la personne de cet auteur sont donnés par son testament qui porte la date du 16 septembre 1402. Nous y lisons que Bouteillier était « conseiller du roy », c'est-à-dire, membre du parlement de Paris, et qu'il appartenait à une famille noble, car cet acte contient la clause suivante : « Je veux et ordonne « que devant part lacquet mon fils ait « toutes mes armures et xx livres pa- « risis pour un cheval, comme à noble « homme doit appartenir. » La vie de Bouteillier ne fut probablement marquée par aucun événement important; et, sans le livre de jurisprudence qu'il composa, son nom ne serait point parvenu jusqu'à nous. Cet ouvrage, intitulé : *La Somme rurale ou le grand coustumier general de practique civil et canonique*, est un des monuments les plus curieux de notre ancien droit coutumier. Il a été réimprimé plusieurs fois (Bruges, 1479; Paris, 1603, 1611, 1612, 1621), et Charondas le Caron en a donné un commentaire fort detaillé. Longtemps avant Bouteillier, le droit coutumier de la France, ou de certaines parties du royaume, avait été l'objet de recherches intéressantes, mais incomplètes. *Le Vieux coustumier de Normendie, les Establissements de saint Louis, le Grand coutumier de Charles VI*, témoignent des efforts que les jurisconsultes du moyen âge ne cessaient de faire pour assujettir la coutume à des règles positives, et la rattacher au droit romain et au droit canonique. Ces tentatives ayant eu lieu à des époques où les notions de droit et les méthodes de raisonnement étaient peu avancées et peu répandues, n'ont obtenu presque aucun succès; et le droit coutumier n'en restait pas moins, au milieu du quatorzième siècle, exposé à ces incertitudes, à ces nombreuses variations qui, sans doute, étaient dans sa nature, mais dont une critique prudente et éclairée aurait pu restreindre l'autorité. Doué de connaissances étendues, d'un esprit positif, quoique abondant, et d'une logique sévère, Bouteillier reprit l'œuvre de ses prédécesseurs, et mit dans tout leur jour les principes généraux de droit qui existaient au sein de la coutume et qui n'y avaient pas encore été aperçus. Ajoutons que, sous le rapport historique, son livre a un très-grand mérite, car on ne trouve nulle part ailleurs un tableau aussi exact et aussi étendu des lois civiles, criminelles et de procédure qui régissaient la France au milieu du quatorzième siècle. Il ne faut donc pas s'étonner que la *Somme rurale* ait conservé de l'autorité auprès des jurisconsultes qui, de nos jours, étudient les antiquités du droit français, et dont l'opinion s'accorde parfaitement avec celle qu'exprimait Charondas le Caron, lorsque, dédiant sa nouvelle édition de la *Somme* au président Jeannin, en 1603, il disait : « Je vous rends tesmoignage « par ce livre de *la Somme rurale*, le- « quel je vous offre et dédie, l'aiant « revueu et illustré d'annotations, pour « l'auctorité qu'il auroit justement ac- « quise, tant pour la doctrine meslée « qui s'en peut recueillir, que pour les « marques de l'antiquité françoise qu'on « y peut observer en diverses manières, « non-seulement pour les coustumes « des pays et principalement de la « Gaule Belgique, ains aussi pour les « anciens droicts et prérogatives de la « couronne de France. »

Bouteroue (Claude), savant antiquaire, né à Paris, mort dans cette ville vers 1780, a publié des *Recherches curieuses sur les monnaies de France, avec des observations, des preuves et des figures de monnaies*, t. Ier, 1666, in-fol. Ce volume devait être suivi de plusieurs autres, que l'auteur n'eut pas le temps de publier.

Bouteville, bourg avec titre de duché, dans l'ancien Gatinais, à vingt kilomètres d'Angoulême, aujourd'hui département de la Charente.

Bouteville (François, comte de), gouverneur de Senlis, fils de Louis de Montmorency qui avait été vice-amiral de France sous Henri IV, mourut sur l'échafaud en 1627, victime de sa fureur pour les duels. Bien d'autres duellistes célèbres l'avaient précédé,

et lui avaient pour ainsi dire donné l'exemple de l'impunité dans ce genre de crimes; bien d'autres le suivirent encore et l'imitèrent sans subir le même châtiment. Aussi, aux yeux de beaucoup de critiques indulgents, ne fut-il coupable que d'avoir attiré sur lui l'attention générale dans un moment où le sentiment public et le gouvernement s'étaient élevés avec force contre l'usage des cartels, et n'eut-il d'autre tort que d'être né un peu trop tard ou un peu trop tôt. Pour nous qui pensons que le devoir de tout homme qui se respecte est de ne jamais reculer devant le sacrifice de sa vie quand ce sacrifice est véritablement indispensable à son honneur, nous ne nous en associons pas moins, ou plutôt, précisément pour cela, nous nous associons avec d'autant plus de force au blâme qui flétrit l'abus des combats singuliers.

Au commencement du dix-septième siècle, le duel était devenu, chez la noblesse française, quelque chose d'inconcevable, qui se commettait avec un sang-froid et une légèreté inouïs. Ce n'était plus un préjugé chevaleresque auquel on ne cédait qu'avec autorisation supérieure; c'était une habitude sans conséquence, un passe-temps comme un autre, une manière reçue de faire parler de soi, ou plutôt c'était moins que cela encore, c'était une mode. On sait avec quelle rigueur le cardinal de Richelieu et Louis XIII résolurent de détruire ce travers. Le comte de Bouteville, qui, en 1626, avait déjà tué le marquis Desportes et le comte de Thorigny, fut l'année suivante contraint de sortir du royaume et de se réfugier à Bruxelles, pour s'être battu avec un nouvel adversaire, avec la Frette. Le marquis de Beuvron, parent du comte de Thorigny, l'une des premières victimes de Bouteville, vint trouver ce dernier à Bruxelles; mais la rencontre n'eut pas lieu, grâce à l'intervention de l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas. Cependant l'affaire n'était qu'ajournée, car le marquis de Beuvron avait dit à Bouteville en l'embrassant : « *Je ne serai jamais content que je ne vous aie vu l'épée à la main.* » Sur ces entrefaites, l'archiduchesse ayant prié Louis XIII de révoquer l'ordre qui bannissait de France le comte de Bouteville, le roi s'y refusa. En apprenant cette nouvelle, Bouteville s'écria : « *Puisqu'on m'a refusé une abolition, je me battrai dans Paris, et sur la place Royale.* »

Quelques jours après, entre deux et trois heures de l'après-midi, six champions dégaînaient l'épée à l'endroit désigné. C'étaient d'abord le comte de Bouteville et le marquis de Beuvron, puis le comte des Chapelles et le marquis de Bussy d'Amboise, puis enfin la Berthe et Buquet. Ainsi non-seulement le fou avait tenu parole, mais, pour plus de scandale, il ne se contentait même pas d'une partie carrée comme cela n'avait que trop souvent lieu alors, et il avait voulu qu'on arrivât sur le terrain trois contre trois. Il aurait cru manquer à son honneur s'il n'eût pas appelé à la fête des Chapelles, son cousin, son ami, et son compagnon d'exil pour lui avoir toujours servi de second; la Berthe lui paraissait avoir les mêmes titres à sa considération. Quant au marquis de Beuvron, trop bien élevé, trop bon gentilhomme pour jamais rester en arrière, il ne lui fut pas difficile de se procurer deux seconds; il n'eut qu'un mot à dire à son écuyer Buquet et à Bussy. il fut compris à l'instant.

Dès lors, toutes les dispositions étant prises, commença une véritable parodie de combat des Horaces et des Curiaces, parodie qui n'eût été que ridicule si elle n'avait eu des conséquences funestes. Nous n'essayerons pas de décrire cette lutte dont les acteurs déployèrent un courage digne d'une meilleure cause; qu'il suffise de dire qu'après s'être successivement servis de l'épée et du poignard sans pouvoir s'atteindre, Bouteville et Beuvron se reconnurent d'égale force, et se disposèrent à aller séparer leurs seconds. Il était trop tard, des Chapelles venait de porter un coup mortel à Bussy, qu'ils trouvèrent expirant.

Averti de ce qui s'était passé sur la

Digitized by Google

place Royale, le gouvernement donna des ordres pour qu'on se mît à la poursuite des coupables, qui avaient pris la fuite; mais Bouteville et des Chapelles ne tardèrent pas à être arrêtés, à Vitry en Champagne, dans la ville même dont le pauvre Bussy d'Amboise était gouverneur. Vainement la comtesse de Bouteville, la princesse de Condé, les duchesses de Montmorency, d'Angoulême et de Ventadour supplièrent à genoux, et les larmes aux yeux, Louis XIII de leur faire grâce, Louis XIII resta inflexible, et la sentence rendue par le parlement fut maintenue. Le 21 juin 1627, Bouteville et des Chapelles furent remis aux mains de l'exécuteur. A ce moment extrême, Bouteville se montra tel qu'il avait toujours été, plein de courage, mais aussi frivole que brave. Quand on lui eut coupé les cheveux, prenant un air encore plus moqueur qu'auparavant, il passa négligemment les doigts dans ses belles moustaches. Cependant, sur une observation de l'évêque de Nantes qui l'assistait, il devint un peu moins léger et mourut avec fermeté, sans avoir permis qu'on lui bandât les yeux.

Il fut universellement regretté; la seule faute qu'on ne lui pardonna jamais, c'est qu'en 1624 il n'avait pas craint de donner rendez-vous à un de ses adversaires le jour de Pâques; on s'accorda même à voir dans cette impiété la cause première de son malheur. Pourquoi Bouteville, au lieu de prodiguer sa vie pour des riens, n'a-t-il pas réservé pour les ennemis de la France cette fougue belliqueuse qui l'aurait rendu si redoutable sur le champ de bataille? Néanmoins sa vaillance ne fut pas complètement perdue pour l'État, car il l'avait transmise avec son sang à un fils qui devint plus tard le célèbre maréchal de Luxembourg.

Bouteville-Dumetz (Louis-Cuilain), né à Péronne en 1745, avait embrassé la carrière du barreau. Élu membre de l'Assemblée nationale en 1789, et devenu, peu de temps après, l'un des secrétaires de cette assemblée, il appuya la suspension de Louis XVI, jusqu'à l'achèvement de la constitution. De retour à Péronne après la dissolution de l'Assemblée nationale, il fut élu président du tribunal civil de cette ville, et chercha le plus possible à s'effacer pendant la tourmente révolutionnaire. Les allures du Directoire convenaient mieux à son caractère sans énergie, et il se fit nommer membre du Conseil des Anciens, qui appuya sa candidature comme secrétaire. Après le 18 brumaire, il entra au tribunat où il prit part aux travaux de législation. Pendant les cent jours, il siégeait à la chambre des représentants. Il mourut le 7 avril 1821, principalement recommandable comme jurisconsulte et comme magistrat.

Boutières, terre et seigneurie du Dauphiné, érigée en marquisat en 1680.

Boutieres (Guigues-Guiffrey de), né dans la vallée de Grésivaudan, patrie de Bayard, dont il fut le lieutenant et l'émule, se distingua au siége de Padoue, dans les guerres d'Italie et à la défense de Mezières. Il s'enferma, en 1524, dans Marseille, assiégée par Charles-Quint et le connétable de Bourbon, qu'il repoussa après leur avoir fait éprouver de grandes pertes. Il succéda ensuite à l'amiral d'Annebaud dans le commandement des troupes françaises en Piémont, et fut nommé gouverneur de Turin, qu'il sauva deux fois en 1537 et 1543; mais ayant, par négligence, laissé prendre la ville de Carignan, il tomba dans la disgrâce de François Ier, qui nomma le duc d'Enghien à sa place; ce qui n'empêcha pas Boutières de contribuer au gain de la bataille de Cérisolles. La dernière expédition à laquelle il ait pris part est celle de l'île de Wight. On ignore la date de sa mort.

Boutigny (Roland le Vayer de), maître des requêtes et intendant de Soissons, mort en 1685, a laissé une *Dissertation sur l'autorité des rois en matière de régale*, Paris, 1753, avec une suite en 1756; *De l'autorité du roi sur l'âge nécessaire à la profession religieuse*, 1669; *Traité de la peine du péculat*, 1669.

Boutin (Vincent-Yves), né en 1772, au Loroux-Bottereau, près de Nantes, fit avec distinction, dans l'arme du génie, les campagnes de Sambre-et-Meuse, du Rhin, d'Italie, de la grande armée, et gagna, sur le champ de bataille, le grade de colonel. Il fut, en outre, choisi par le gouvernement impérial pour plusieurs missions importantes. En 1807, il alla à Constantinople avec les chefs de bataillon Foy et Haxo. A cette époque, jalouse de la prépondérance qu'exerçait la France en Turquie, l'Angleterre déclara la guerre à cette dernière puissance, et donna l'ordre à sa flotte de franchir en toute hâte le détroit des Dardanelles. La flotte anglaise, commandée par l'amiral Duckworth parut, en effet, devant Constantinople; mais le général Horace Sebastiani, ambassadeur de France, déploya en cette circonstance une énergie digne des plus grands éloges, et qui, dissipant la consternation générale, se communiqua au peuple turc et au sultan Sélim, et força les vaisseaux anglais de battre en retraite pour éviter une destruction complète. Ils en furent pour une démonstration ridicule, et les troupes qu'ils portaient entendirent, en se retirant, les sarcasmes injurieux des Ottomans, battant des mains en l'honneur de la France. Boutin contribua puissamment à l'expulsion des Anglais : c'était lui que le général Sebastiani avait chargé des travaux de défense du sérail.

Quelque temps après, il accepta la mission périlleuse d'aller visiter les villes d'Alger et de Tunis, et d'en lever secrètement les plans. Le brick *le Requin*, sur lequel il s'était embarqué, ayant été capturé, après une vigoureuse résistance, par la frégate anglaise *la Volage*, Boutin fut mené prisonnier à Malte. Il trouva moyen de s'en échapper et d'atteindre la côte africaine, où il fit, au milieu de mille dangers, des études consciencieuses, qui devaient servir, non pas à Napoléon qui l'avait envoyé, mais au gouvernement de la restauration, lorsqu'en 1830 on eut résolu l'expédition d'Alger.

De retour en France, Boutin fit la seconde guerre d'Autriche, en 1809, et, après avoir assisté à la bataille de Wagram, il se remit de nouveau en voyage pour parcourir l'Égypte et la Syrie, contrées sur lesquelles Napoléon conserva toujours des vues. Pour Boutin, cette mission devait être la dernière : s'étant aventuré dans les montagnes de la Syrie, il fut assassiné au mois d'août 1813, près du village d'El-Blatta, entre Geblé et le Markbab, par des brigands instruits qu'il portait sur lui des médailles d'or et d'argent. La mort de cet officier distingué fut une véritable perte pour l'armée, pour le gouvernement, et même pour la science, car, à chaque nouvelle expédition, il rapportait une riche collection de notes sur la géographie et la statistique des pays qu'il visitait. Heureusement aucun des matériaux qu'il avait réunis n'a été perdu; avant de s'engager dans l'intérieur de la Syrie, il avait eu la précaution de laisser en dépôt ses cartes et ses manuscrits entre les mains du vice-consul de France à Latakié, qui les fit parvenir à Paris, où ils sont maintenant. Ils ont été d'une grande utilité au gouvernement, lorsqu'en 1830 le dépôt général de la guerre publia un *Aperçu historique, statistique et topographique sur l'état d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique*, Paris, in-8°, avec un atlas in-4° de sept plans et douze vues.

Boutique. — Ce terme, qui tend actuellement à disparaître, au moins à Paris, du langage parlé, pour faire place aux noms plus nobles de *magasin*, d'*étude*, d'*atelier*, de *bureau*, dérive du grec ἀποθήκη (*apothiki*). *Botica* se trouve employé dans une charte de 1352. Le notaire, le peintre disaient *jadis : nostre boutique*. Des ordonnances royales, des arrêts du parlement, et des règlements de police défendaient à nos bons aïeux de travailler *avec boutiques ouvertes* les dimanches et jours de fête. Cette observance est, comme le mot boutique, complétement tombée en désuétude.

Bouton (Jacques), jésuite, mort en

1658, est auteur d'une *Relation de l'établissement des Français dans l'île de la Martinique, depuis l'an* 1635, Paris, 1640, in-8°.

BOUTONNIERS. — La corporation des boutonniers se composait des artisans qui fabriquaient les boutons en métal, en verre ou en pierreries, les épingles à chatons et les des à coudre. Il n'y en avait peut-être aucune dont les statuts fussent plus détaillés. C'est une chose curieuse à voir que la multiplicité des entraves imposées, dans le registre des métiers d'Étienne Boileau, à ces malheureux artisans.

Il leur était défendu, sous peine d'amende, d'avoir plus d'un apprenti, dont ils devaient exiger au moins huit années de travail, avec argent, ou dix années sans argent. Ils ne pouvaient exercer leur industrie les jours des fêtes fériées dans leur paroisse; tout travail à la lumière leur était interdit, et ils devaient, sous peine d'amende, fermer leurs boutiques, *lésier leurs œvre en charnage, au premier crieur du soir, et en quaresme sitost come complie estoit sonée ou qu'il l'oioient soner.* Enfin, les précautions les plus minutieuses leur étaient prescrites dans la fabrication des objets qui faisaient la matière de leur commerce, et deux jurés choisis par le prévôt de Paris étaient chargés de faire exécuter toutes ces prescriptions.

Les premiers statuts des boutonniers sont de la fin du treizième siècle : ils furent renouvelés par des ordonnances royales, en 1558 et en 1653. Dans la dernière, qui était encore en vigueur à l'époque de l'abolition des jurandes et des maîtrises, ces artisans étaient qualifiés de *boutonniers, passementiers, crépiniers, blondiniers, faiseurs de boutons, olives et autres enjolivements pour garnitures d'habits, meubles, équipages, etc.....* On voit que, depuis l'établissement de leur corporation, leurs attributions s'étaient considérablement augmentées. Au moment de l'abolition de la communauté, l'apprentissage avait été réduit à quatre ans; mais on exigeait en outre quatre ans de compagnonnage. Le prix du brevet était de trente-six livres, celui de la maîtrise de trois cents livres. L'apprenti qui épousait une fille de maître était exempt du compagnonnage, dispensé de présenter un chef-d'œuvre, et ne payait que cent livres pour la maîtrise.

BOUTRAYS ou BOUTTERAIS (Raoul), en latin *Rodolphus Botherius*, né à Châteaudun vers 1552, mort en 1630, a publié entre autres ouvrages : *De rebus in Gallia et toto pene orbe gestis, ab anno* 1594 *ad annum* 1610, *commentariorum libri XVI*, Paris, 1610, 2 vol. in-8°; *Henrici magni vita*, Paris, 1611, in-8°, et *Urbis gentisque Carnutum historia*, Paris, 1624, in-8°.

BOUTROUE (Jules-Alexandre-Léger), colonel, partit comme volontaire à l'époque où les armées ennemies envahirent nos frontières, et fut nommé, le 5 septembre 1791, capitaine du 1er bataillon de la Sarthe. Au 1er janvier suivant, il passa sous-lieutenant dans un régiment de ligne, et gagna tous ses autres grades sur le champ de bataille. Il succomba à l'âge de quarante-cinq ans, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à l'affaire de Caldiero. Sa mort prématurée a enlevé à la France un bon citoyen, et à l'armée un de ses meilleurs et de ses plus braves officiers.

BOUTROUE (Louis-Martial-Stanislas), frère du précédent, né à Chartres, le 11 mars 1757, fut envoyé, en 1792, à la Convention nationale, où il siégea pendant toute la durée de cette assemblée. Il vota la mort du roi. Pendant les cent jours, il signa l'acte additionnel; mais résolu de ne plus rentrer dans la carrière politique, il refusa l'une des sous-préfectures de la Sarthe, qui lui fut offerte par Napoléon. La loi de 1816, qui proscrivait les conventionnels *dits votants*, allait le bannir de la France, lorsqu'il mourut. Mais la haine de la restauration le poursuivit jusque dans la tombe, et on lui refusa les cérémonies de la religion.

Bouts-rimés. — Ce jeu d'esprit, qui consiste à remplir, avec plus ou moins d'à-propos, des rimes choisies d'avance et souvent bizarres, doit son origine à un mauvais poëte du dix-septième siècle, nommé Dulot, qui en fut, à vrai dire, *l'inventeur malgré lui*. Plusieurs centaines de sonnets, disait-il en se lamentant, lui avaient été dérobés, et il les regrettait fort, quoiqu'ils ne fussent que des *sonnets en blanc;* car, ajoutait-il, son habitude était de toujours commencer par les rimes. Ce procédé sembla si singulier, que les beaux esprits du temps s'en emparèrent et en firent un jeu littéraire. Sarrasin, auteur du même siècle, a écrit un poëme intitulé : *Dulot vaincu ou la défaite des bouts-rimés*. Les bouts-rimes étaient encore assez en vogue à la fin du dernier siècle, et partageaient, avec la charade, l'énigme et le logogriphe, le privilége d'amuser les lecteurs du *Mercure de France*. Le marquis de Montesquiou leur devait même une partie de la grande célébrité dont il jouissait à la cour de Monsieur, frère de Louis XVI. On ne fait plus maintenant de bouts-rimés, et ceux même qui ont eu le plus de vogue, sont aujourd'hui ensevelis dans un oubli mérité.

Bouvard (Alexis), né le 27 juin 1767, dans le haut Francigny, au pied du mont Blanc, vint à Paris, en 1785, et se livra à l'étude des mathématiques et de l'astronomie. Il fut admis provisoirement à l'observatoire, en 1793, et fut nommé astronome adjoint, en 1795, époque de l'organisation définitive de cet établissement. Il devint, en 1804, membre titulaire du bureau des longitudes. Entre autres travaux distingués, on lui doit le calcul des éléments paraboliques de huit comètes qu'il a découvertes. Il a travaillé au grand ouvrage de *la Mécanique céleste* du marquis de Laplace, qui, connaissant son habileté, lui avait entièrement abandonné les recherches de détail et les calculs astronomiques. La publication de *Nouvelles Tables des planètes Jupiter et Saturne*, livrées à l'impression en 1808, lui valut une mention honorable au concours décennal. Il a donné, dans le volume de *Tables astronomiques*, publié en 1821, Paris, in-4°, par le bureau des longitudes, une seconde édition de ces tables, augmentée, ainsi qu'il l'avait promis, de celles d'*Uranus*. La découverte d'Uranus date seulement de l'année 1781; sa révolution est de quatre-vingt-quatre ans; quand on en composa les premières tables, pour l'usage des astronomes, on n'avait que huit années d'observations : M. Bouvard a très-habilement fait tourner à l'avantage de la science les observations plus nombreuses qui ont été faites depuis, et il a donné à son travail un haut degré de précision. M. Bouvard a enrichi de notes l'ouvrage de l'astronome arabe Ebn-Iounis, traduit par M. Caussin, et chaque année il donne, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, des tables du plus haut intérêt, telles que celles des plus grandes marées, etc. Ce savant fait partie de l'Académie des sciences, depuis 1803.

Bouvard (Charles), né à Montoire, près de Vendôme, en 1572, embrassa la carrière médicale. Nommé professeur au Collége de France, en 1625, il fut ensuite chargé de la surintendance du Jardin des plantes. En 1628, il devint premier médecin du roi Louis XIII. S'il faut en croire la Houssaie, Bouvard traitait les maladies de ce prince avec une singulière vigueur : dans un an, il lui aurait fait prendre deux cents médecines, autant de lavements, et l'aurait fait saigner quarante-sept fois. Un pareil traitement n'était pas de nature à donner au roi l'énergie dont il manquait; et si le fait est vrai, on serait porté à croire que Richelieu ne tolérait ce régime débilitant que parce qu'il y trouvait son compte.

Les disputes de Bouvard avec la Faculté de Paris avaient assez mal disposé l'opinion publique à son égard. On l'a accusé de s'être servi de son pouvoir pour tenir la Faculté dans sa dépendance, et il paraît

qu'une fois, entre autres, il mit empêchement à ce qu'on y soutînt une thèse, contraire à son opinion, sur les eaux de Forges qu'il avait prescrites au roi. Sa faveur à la cour n'en fut pas ébranlée ; il y jouissait de grandes prérogatives, et avait obtenu le droit de siéger en robe de conseiller d'État. Il mourut le 22 octobre 1658.

Bouvart (Michel-Philippe), médecin, naquit à Chartres, le 11 janvier 1717. Reçu docteur à la faculté de Reims, en 1730, Bouvart retourna à Chartres pour y pratiquer la médecine sous les auspices de son père, jusqu'en 1736, époque où il s'établit à Paris. Deux ans après, il se fit recevoir docteur de la faculté de cette ville, où il devint un des premiers praticiens. En 1743, l'Académie des sciences l'admit au nombre de ses associés. La faculté de médecine le proposa comme professeur des écoles, et en 1747, il ouvrit son cours de physiologie par un discours latin qui fut fort applaudi. La même année, il remplaça Burette à la chaire de médecine du Collége de France, où il obtint les plus grands succès. Sa santé s'étant altérée, et se trouvant d'ailleurs chargé de trop de travail, il se démit, en 1756, de cette dernière place, et en même temps de celles de médecin de l'hôpital de la Charité et des Enfants-Trouvés. Par les mêmes motifs, il fut empêché d'accepter la place de premier médecin du roi, qui lui fut offerte après la mort de Senac; il n'en continua pas moins à jouir de l'estime du roi et des princes, qui le consultèrent plusieurs fois. Il reçut, en 1768 et 1769, des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, faveurs que, dit-on, il n'avait point sollicitées. Il mourut, après plusieurs années de souffrances, le 19 janvier 1787. On lui reprochait un caractère difficile, une grande propension à la moquerie, et d'avoir abusé de la supériorité que sa réputation lui donnait sur ses confrères, envers lesquels il affectait un dédain insultant. Cette disposition d'esprit l'engagea souvent dans d'interminables controverses, et le porta à combattre des remèdes qu'il aurait sans doute approuvés de sang-froid : l'inoculation, par exemple, dont il fut l'adversaire par un sentiment d'hostilité contre Tronchin. Cependant il était d'une probité scrupuleuse, et le trait suivant montre qu'il savait obliger. Appelé auprès d'un banquier qui souffrait d'une maladie dont l'origine paraissait inexplicable, Bouvart finit par deviner que c'était une affection purement morale, qui avait pour cause première des embarras financiers. Un billet de trente mille francs, telle fut la seule ordonnance qu'il déposa sur la cheminée du malade, en disant : « Cette fois, je suis sûr d'avoir trouvé le remède. » Il ne s'était pas trompé ; la santé du malade revint avec le rétablissement des affaires du banquier.

Bouvens (l'abbé de), né, vers 1750, à Bourg en Bresse, émigra en Allemagne d'abord, puis en Angleterre, par suite de son refus de prêter le serment que l'on exigeait des ecclésiastiques à l'époque de la révolution. Ce fut lui qui prononça, en 1804, l'oraison funèbre du duc d'Enghien, dans la chapelle de Saint-Patrice, à Londres, en présence des princes de la maison de Bourbon. Si nous avons cité ici le nom de l'abbé de Bouvens, c'est moins pour son éloquence qui n'était pas de premier ordre, que parce que cette oraison funèbre est suivie d'une *Notice historique* sur le duc d'Enghien, notice pleine de partialité, mais qui peut être utilement consultée.

Bouvert, lieutenant, chargea à trois reprises à la tête de quatre cents cavaliers, contre un carré de quinze cents Autrichiens, au combat d'Arlon, en 1793. Il parvint à disperser les ennemis, les tailla en pièces ; mais il reçut vingt-huit blessures. « La France les a comptées, » lui écrivit à ce sujet Vergniaux, président de la Convention nationale.

Bouvet (Claude-Pierre), né à Dôle en 1759, fut à vingt-sept ans nommé professeur à l'université de droit de Dijon. Lors du procès de Louis XVI, il s'offrit en otage, et demanda à être l'un des défenseurs de ce prince. Arrêté en-

suite comme suspect, il fut remis en liberté après le 9 thermidor. Il présida, pendant l'an IV et l'an V, l'administration centrale du département du Jura, et fut ensuite successivement maire de Dôle pendant dix ans, député de cette ville au Corps législatif, dont il fut vice-président, et procureur général de la cour impériale de Besançon. Nommé membre de la chambre des députés en 1814, il s'y fit remarquer par l'indépendance de ses opinions et l'impartialité de sa conduite. Il alla reprendre, pendant les cent jours, ses fonctions de procureur général, et les continua sous la seconde restauration, jusqu'au 18 mars 1816, époque où il fut envoyé à Limoges en la même qualité. Enfin, une ordonnance royale le rappela, en 1820, à Besançon, comme président honoraire de la cour royale.

Bouvet (François-Joseph, baron), vice-amiral, naquit, en 1753, à Lorient : fils d'un capitaine de vaisseau de la compagnie des Indes, il s'embarqua, à douze ans, sur la flotte commandée par le bailli de Suffren, et fit avec ce grand amiral les campagnes de l'Inde. En 1782, il fut élevé au grade d'enseigne de vaisseau, et, en 1793, à celui de capitaine de frégate. Il se distingua dans les diverses expéditions qui lui furent confiées, et se trouva aux fameux combats des 10, 11 et 12 prairial an II. Lorsqu'en 1797, l'amiral Morard de Galles sortit de nos ports, à la tête de l'escadre destinée à opérer une descente en Irlande, Bouvet, devenu contre-amiral, avait le commandement d'une de ses divisions, et il fut chargé bientôt après, par suite d'un événement fortuit, du commandement en chef. Il ne négligea rien pour le succès de l'entreprise, mais la fortune lui fut contraire, et le Directoire le destitua; injustice d'autant plus douloureuse pour lui, qu'il avait tout fait dans cette circonstance pour soutenir l'honneur national. Bonaparte, devenu premier consul, lui rendit de l'activité, et le chargea de conduire à sa destination le général Richepanse, nommé gouverneur de la Guadeloupe. Il remplit ensuite successivement, durant plusieurs années, les fonctions de commandant de la marine à Brest et celles de préfet maritime. Destitué pendant les cent jours, il fut nommé, en 1816, vice-amiral; mais on le mit à la retraite dix-huit mois après.

Bouvet (Joachim), jésuite, né au Mans, fut l'un des premiers missionnaires envoyés en Chine, par Louis XIV, avec une mission scientifique.

Colbert, après avoir relevé l'industrie française, après l'avoir mise au niveau de tous les progrès que les arts avaient faits dans les autres contrées de l'Europe, avait conçu le projet de l'enrichir des procédés usités chez les peuples de l'Asie. A cet effet, il avait résolu d'envoyer à la Chine un certain nombre de missionnaires instruits, dont les relations devaient faire connaître à l'Europe ce pays, sur lequel on n'avait encore que des notions inexactes. La mort du grand ministre empêcha l'exécution de ce projet; mais Louvois, son successeur, le reprit; et, le 3 mars, six missionnaires jésuites, les pères Fontanay, Tachard, Gerbillon, Lecomte, Visdélou et Bouvet, munis d'instructions détaillées du ministère et de l'Académie des sciences, et pourvus de tous les instruments nécessaires aux observations, s'embarquèrent à Brest pour la Chine, où ils abordèrent le 23 juillet 1687. Appelés aussitôt à Pékin, ils eurent la faculté de se disperser dans l'empire, excepté les pères Gerbillon et Bouvet, que l'empereur retint auprès de lui, et qu'il prit pour maîtres de mathématiques. Ce furent ces deux missionnaires qui dirigèrent la construction de l'église et de la residence des jésuites à Pekin.

Le P. Bouvet revint en France, en 1697, et apporta au roi, de la part de l'empereur *Kang-hi*, quarante-neuf volumes chinois. La bibliothèque royale n'en possédait que quatre, lesquels avaient été trouvés parmi les manuscrits du cardinal Mazarin. Louis XIV remit au P. Bouvet, pour l'empereur, un recueil complet de ses estampes, magnifiquement relié; et peu

après, ce religieux, accompagné de dix nouveaux missionnaires, repartit pour la Chine, où il arriva en 1699. Il mourut à Pékin, en 1732, après avoir travaillé longtemps à la grande carte de l'empire, levée par les jésuites, d'après les ordres de Kang-hi.

Bouvet (Pierre-François-Henri-Étienne), né à l'Ile de Bourbon, le 28 novembre 1775, est un des capitaines de vaisseau qui ont fait le plus d'honneur à la marine française, pendant la révolution et sous l'empire. Avant l'âge de douze ans, Bouvet s'embarqua sur les vaisseaux du roi comme volontaire; il était aspirant en 1792, à bord de l'*Aréthuse*, frégate amirale dans la campagne de la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Truguet. Lors de la funeste campagne de Saint-Domingue, Bouvet montait le *Redoutable* en qualité de lieutenant de vaisseau et d'adjudant du contre-amiral qui portait le même nom que lui. Il contribua, avec ce général, à la soumission de la Guadeloupe, qui s'était révoltée contre le capitaine général nommé par le gouvernement consulaire. Après plusieurs campagnes dans les mers du Sud, où il déploya une rare intrépidité, il fut chargé, par le capitaine général de l'Ile de France, d'une croisière avec un petit bâtiment de l'espèce connue, à la côte de Malabar, sous le nom de *Patnar*, et que le général Decaen avait surnommé l'*Entreprenant*. Quoique cette embarcation ne fût armée que d'un seul canon de huit et n'eût que quarante hommes d'équipage, le capitaine Bouvet parcourut sur son *patnar* une grande partie de la côte de Malabar, sut se dérober aux poursuites des bâtiments de guerre de l'ennemi, et fit plusieurs prises sur son commerce. Il termina sa croisière par un fait d'armes très-remarquable. Ayant rencontré un paquebot anglais qui se rendait à Bassora, il l'attaqua; et bien que ce bâtiment fût armé de dix caronades, et eût à bord un détachement de troupes en outre de son équipage, montant à soixante-dix hommes, il parvint à s'en emparer. Ce brillant succès retentit dans la mer de l'Inde, et les journaux anglais eux-mêmes donnèrent de grands éloges à la valeur du capitaine Bouvet. Une partie du produit de cette campagne fut employée à construire un brick de douze canons de douze, qui remplaça le *patnar*, en conservant le nom de l'*Entreprenant*. Avec un bâtiment de cette force, le capitaine Bouvet put tenter davantage, et sa seconde croisière fut beaucoup plus fructueuse que la première. Indépendamment de l'objet principal de la course, la destruction du commerce anglais, le capitaine Bouvet avait été chargé par le général Decaen d'une mission dont le but était à la fois politique et militaire. Il s'agissait de sonder les dispositions du gouvernement des Philippines envers la France, dispositions que l'invasion de l'Espagne par nos armées avait pu rendre hostiles. Le capitaine Bouvet alla, en conséquence, se présenter devant Manille, expédia un canot avec des dépêches pour le gouverneur espagnol, et s'avança avec son brick sous pavillon parlementaire dans la baie de Caveto. Cependant, au mépris du droit des gens, il fut canonné par une corvette anglaise et divers bâtiments espagnols et manillais. Dédaignant de riposter, et conservant son pavillon de parlementaire, Bouvet regagna le large. Toutefois il résolut de venger sur le commerce manillais l'insulte qu'il avait reçue, et il y réussit à un tel point que le gouverneur espagnol se vit forcé d'obtempérer à sa sommation, et de lui renvoyer son canot avec l'équipage d'un autre bâtiment français qu'il avait retenu prisonnier, et traité de la manière la plus inhumaine. Les prises riches et nombreuses qu'il fit procurèrent au gouverneur de l'île de France les matériaux et l'argent nécessaires pour réparer une division de frégates que la pénurie des magasins de la marine impériale retenait dans une inaction forcée. On put même réarmer une frégate portugaise et une corvette anglaise, qu'avait capturées le capitaine Duperré, et qui, jointes à la frégate *la Bellone*, formèrent une seconde division que l'on envoya en

croisière. Le commandement de la frégate portugaise, *la Minerve*, fut donné au capitaine Bouvet, qui sut tirer parti d'un équipage numériquement très-faible, et d'ailleurs composé d'hommes de toutes nations et de toutes couleurs, la plupart sans aucune expérience de la mer. La division Duperré dont il faisait partie ayant donné chasse à trois vaisseaux anglais de la compagnie des Indes, Bouvet les joignit le premier, les attaqua seul, et les avait presque entièrement réduits, quand les autres bâtiments de la division le rallièrent. C'est au retour de cette croisière, en août 1810, qu'eut lieu le célèbre combat du Grand-Port, où deux frégates françaises combattirent quatre frégates anglaises, dont trois furent detruites et la quatrième prise. La blessure que reçut le capitaine Duperré pendant l'action fit passer le commandement au brave Bouvet, qui consomma la destruction de la division anglaise. Sa conduite, dans cette affaire, lui valut le grade de capitaine de vaisseau. Peu de jours après, il reprit la mer, montant la frégate même qui venait d'être capturée, et à laquelle on avait composé à la hâte un équipage. Avec cet armement improvisé, il réduisit en très peu de temps une frégate anglaise montée par un capitaine habile, qui, avec son équipage, avait cent hommes d'élite de la garnison anglaise de Bourbon, et quantité de volontaires qui avaient voulu assister en amateurs à la prise de la frégate française. Leur attente fut cruellement trompée. Le spectacle horrible que présentait leur frégate fit dire à l'officier que Bouvet avait envoyé à son bord, aussitôt qu'elle s'était rendue : « Commandant, ce que « je viens de voir me fait saigner le « cœur; les hommes sont pilés comme « dans un mortier. »

On cite une foule d'autres traits remarquables du capitaine Bouvet, que le retour des Bourbons condamna malgré lui au repos. Il avait pris part à treize combats, dont dix sous son propre commandement, sans que jamais la fortune eût trahi son courage. Depuis sa retraite, qu'il prit à quarante-cinq ans, encore dans toute sa force, il s'est retiré à Saint-Malo. On a de lui des *Observations sur la marine*, Paris, 1821, in-8°.

Bouvet de Cressé (Auguste-Jean-Baptiste) naquit à Provins en 1772. Après avoir servi quelques années dans l'armée de terre, il s'enrôla au commencement de la révolution dans la marine, et devint chef de l'imprimerie de l'armée navale. Il se distingua surtout au combat qui eut lieu le 1er juin 1794 entre la flotte française sous les ordres de Villaret-Joyeuse et l'escadre anglaise commandée par l'amiral Howe. Voyant le vaisseau qui portait l'amiral français prêt à succomber sous les coups de cinq bâtiments ennemis, l'intrépide jeune homme, quoique déjà blessé et le bras en écharpe, conçoit l'espoir de le sauver; il s'élance aux cris de : *Vive la république!* gravit avec mille efforts, et malgré cinq nouvelles blessures qu'il reçoit, jusqu'au pont du vaisseau, met le feu à une caronade de 36 et balaye le pont de la *Reine-Charlotte*, qu'il force, par cette action courageuse, à prendre la fuite à pleines voiles. En quittant le service, M. Bouvet de Cressé se livra à l'enseignement et établit une maison d'éducation à Paris. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquelles nous citerons seulement son *Histoire de la catastrophe de Saint-Domingue*, Paris, in-8°, 1824, et son *Histoire de la marine*, Paris, 2 vol. in-8°, 1824.

Bouvet de Lozier (Athanase-Hyacinthe), né à Paris, en 1769, entra fort jeune encore au service, et suivit les princes dans leur émigration. Il fit avec eux les campagnes contre la France, se retira en Angleterre, lorsque l'armée de Condé fut dissoute, et passa avec le grade d'adjudant général dans les bandes royales de la Vendée. Impliqué dans l'affaire du 3 nivôse, où il figurait comme complice de Georges Cadoudal, il ne voulut pas supporter les débats du procès et chercha à s'ôter la vie. Il était près de rendre le dernier soupir, lorsqu'on arriva à temps pour le soustraire à la corde dont il s'était enlacé. Rap-

pelé à l'existence, mais encore tout troublé, il fit des aveux qui compromirent particulièrement Moreau, coupable selon lui d'avoir attiré à Paris les conspirateurs, par la promesse d'une coopération qu'il ne leur avait pas prêtée. Il n'en fut pas moins condamné à mort; mais, à la prière de sa sœur, présentée à Napoléon par madame Murat, sa peine fut commuée en une détention de quatre ans, à l'expiration desquels il fut déporté.

En 1814, Louis XVIII, pour reconnaître son zèle, le nomma maréchal de camp, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, puis commandant de l'île Bourbon. Dans ce dernier poste, Bouvet de Lozier fit un bon usage de la détermination de caractère qui lui était naturelle, non pas en adressant aux troupes de la colonie une proclamation insultante contre Napoléon qu'il ne voulut pas reconnaître, mais en refusant de laisser débarquer les Anglais dans l'île. C'est à sa fermeté qu'on doit attribuer la conservation de l'île Bourbon à la France. Sous prétexte de faire respecter la souveraineté des Bourbons, les Anglais, se présentant en force, étaient venus lui offrir du secours. Il répondit qu'il n'en avait pas besoin, et il ne tint aucun compte des sommations de remettre l'île, que, sur son refus, lui fit le commandant de l'escadre anglaise. Les dispositions militaires de Bouvet de Lozier et l'élan que son courage avait communiqué aux habitants imposèrent aux Anglais qui se décidèrent à la retraite.

Tombé un moment en défaveur, en 1818, Bouvet ne tarda pas à recevoir, comme une sorte de dédommagement, le titre de comte; mais, en 1825, il mourut à Fontainebleau, des suites d'un duel que lui-même avait provoqué par jalousie pour une très-belle créole de l'île Bourbon, devenue sa femme. Scandalisé de ce fait, le clergé lui refusa la sépulture, et, par une particularité bizarre, l'homme qui, sous le consulat, avait sacrifié sa vie pour le rétablissement du trône et de l'autel, fut enterré dans le cimetière des juifs.

Bouvier-Destouches (Urbain-Mathurin-Marie), né à Rennes, avait fait, en qualité de lieutenant en premier dans les grenadiers à cheval de la vieille garde, la campagne de Russie. Il revint en France, après avoir été amputé des dix doigts, et fut nommé conseiller de préfecture de son département; mais, en 1814, il n'eut pas plutôt entendu la voix de la patrie qui faisait un appel à tous ses enfants en état de porter les armes, qu'oubliant qu'il était mutilé, il se rendit à Paris et obtint d'être remis en activité. Un crochet de fer pour tenir la bride et les rênes de son cheval a remplacé son poignet gauche, et une courroie adaptée au poignet droit lui sert à tenir son sabre. Il arrive en cet état pendant la bataille de Craonne et se met en ligne; mais à l'instant même il reçoit deux blessures, est renversé de cheval, fait prisonnier par les Cosaques et conduit au colonel russe Blenkendorf, qui le fait transférer à Laon, au quartier général de Bulow. Celui-ci, plein d'admiration pour son prisonnier, le fit manger à sa table, et ne laissa échapper aucune occasion de le citer comme un modèle de courage et de patriotisme.

Bouvier-Dumolard (le chevalier), né en 1781, à Sarreguemines, fut nommé successivement auditeur au conseil d'État, intendant de la Carinthie, de la Saxe, des principautés de Cobourg et de Schwartzbourg, et chargé de l'organisation des États vénitiens. Après s'être acquitté de cette dernière mission, il fut pourvu de la sous-préfecture de Sarrebruck, obtint, en 1810, la préfecture du Finistère, et passa, en 1812, au département de Lot-et-Garonne, où il était encore lorsque les événements de 1814 changèrent les destinées de la France. Nommé, pendant les cent jours, préfet de la Meurthe et membre de la chambre des représentants, il resta dans ce département pour y organiser la garde nationale, et ne vint siéger à la chambre qu'après que les Autrichiens se furent

emparés de Nancy. Quoique M. Bouvier-Dumolard n'eût mérité, en aucun temps, le reproche d'avoir fait éclater son attachement pour l'empereur par aucun acte arbitraire, son nom fut inscrit, à la seconde restauration, par le gouvernement sur la liste des exilés.

Bouvines, village à dix kilomètres de Lille et à douze kilomètres de Tournay, sur la rivière de la Marque, où fut gagnée par Philippe-Auguste, en 1214, une bataille célèbre.

Une ligue formidable s'était formée contre la France, entre le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, l'empereur d'Allemagne, Othon IV, et Ferrand de Portugal, comte de Flandre. Tandis que Jean sans Terre opérait une diversion dans le Poitou, l'armée impériale, composée en grande partie de chevaliers, s'était avancée dans la Flandre; mais Philippe-Auguste n'avait point attendu l'ouverture de la campagne pour se préparer à repousser l'invasion étrangère. L'hiver de 1213 avait été employé par lui en préparatifs; au printemps il rassembla son armée à Péronne. La plus grande partie de la noblesse avait suivi son fils envoyé sur la Loire pour s'opposer aux tentatives des Anglais. Mais il était encore entouré d'un assez grand nombre de nobles; et les milices des communes, surtout celles de Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et Arras, qui s'étaient exercées aux armes, et qui lui montraient beaucoup d'attachement, s'étaient réunies sous ses étendards, au nombre de plusieurs milliers. Son armée s'élevait, suivant les calculs de M. de Sismondi, à quinze ou vingt mille hommes.

« Il entra en campagne le 23 juillet, jour de la fête de Marie-Madeleine; il s'avança sur les terres de Flandre, et, selon l'expression de son historien, *il les ravagea royalement, les dévastant à droite et à gauche par des incendies* (*). Mais, après un mois de dévastations, Philippe-Auguste avait l'intention de ramener son armée en France sans avoir vu l'ennemi, qui avait son quartier au château de Mortain, à six milles de Tournai. Le 27 août au matin, le roi se dirigeait de Tournai sur Lille, lorsque le vicomte de Melun, et frère Garin, de l'hôpital de Saint-Jean, évêque élu de Senlis, qui s'étaient écartés pour reconnaître l'ennemi, avertirent Philippe qu'Othon s'était, de son côté, mis en mouvement de Mortain, et que, d'après l'ordre où marchaient ses troupes, ils jugeaient que l'empereur se préparait à leur livrer bataille. Othon avait compté attaquer les Français après que la moitié de leur armée aurait passé le pont de Bouvines, lequel traverse une petite rivière qui se jette dans la Lys. Lorsque ses coureurs attaquèrent l'arrière-garde des Français, le roi, fatigué du poids de ses armes et de la longueur du chemin, se reposait à l'ombre d'un frêne, à côté d'une église consacrée à saint Pierre. « A cette nouvelle, dit Guillaume le Breton, le roi entra dans l'église; et, ayant adressé une courte prière au Seigneur, il en ressortit, revêtit ses armes, et d'un visage joyeux, comme s'il était appelé à des noces, il remonta sur son cheval; au travers du champ on entendit le cri : *Aux armes, aux armes;* les trompettes retentissaient; les escadrons, qui avaient déjà passé le pont, revenaient en arrière; on fit redemander aussi le drapeau de Saint-Denis, qui, dans les combats, doit précéder tous les autres; mais, comme il tardait à revenir, on ne l'attendit pas. Le roi partit à cheval, et se plaça à la première ligne, où une petite élévation le séparait des ennemis.

« Ceux-ci voyant, contre leur espérance, que le roi était de retour, frappés d'étonnement, tournèrent sur la droite et s'étendirent à l'occident, en occupant la partie la plus élevée de la plaine. Ils avaient le dos au nord et dans les yeux le soleil, qui, ce jour-là, était plus ardent que de coutume. Le roi déploya son armée vis-à-vis d'eux, occupant une longue ligne au midi de la plaine,

(*) Guillaume le Breton, dans les Historiens de France, t. XVII, p. 94.

et ayant le soleil sur les épaules. Les deux armées demeurèrent ainsi quelque peu de temps, offrant deux lignes à peu près de même longueur, et n'étant séparées que par un court espace (*). »

« Autour du roi se trouvaient rangés les plus vaillants chevaliers de l'armée française, Guillaume de Barres, Barthélemy de Roye, le jeune Gaultier, Pierre de Mauvoisin, Gérard Scropha, Étienne de Longchamp, Guillaume de Mortemer, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, et le jeune comte de Bar. Derrière Philippe se plaça Guillaume le Breton, son chapelain, a qui nous devons une relation très-curieuse de cette bataille; le Breton, de concert avec un autre clerc, ne cessa de chanter des psaumes pendant tout le combat, quoique sa voix, nous dit-il lui-même, fût souvent entrecoupée par les larmes et les sanglots.

« Les Français envoyèrent d'abord un corps de cent cinquante écuyers à cheval, pour escarmoucher avec les Flamands : ces écuyers furent bientôt presque tous démontés; mais, quand les chevaliers vinrent à heurter contre les chevaliers, les forces furent plus égales : des deux parts, il était presque impossible de blesser ou l'homme ou le cheval, au travers d'une armure impénétrable; mais les lances se brisaient en éclats, et de grands coups de sabre, frappant sur les casques et les boucliers, en faisaient voler des étincelles. On entendait cependant, comme dans un tournoi, répéter de part et d'autre le cri : *Chevaliers, souvenez-vous de vos dames.*

« Dans ce combat, on vit se distinguer par une brillante bravoure le comte Gaucher de Saint-Paul, dont les Français se défiaient, mais qui avait dit lui-même à l'élu de Senlis, *qu'il leur ferait voir qu'il était bon traître ;* le vicomte de Melun, qui, comme Saint-Paul, fit une trouée au milieu des ennemis et revint par un autre endroit, après avoir traversé deux fois leur ligne; le duc de Bourgogne, qui eut un cheval tué sous lui, et qui, ayant beaucoup d'embonpoint, aurait été fait prisonnier sans la prompte assistance de ses Bourguignons. « Enfin, après trois heures du combat le plus acharné, tout le poids de la guerre se tourna contre le comte Ferrand. Ce prince, percé de beaucoup de blessures, et renversé par terre, fut fait prisonnier avec beaucoup de ses chevaliers. Il avait presque perdu le souffle par la longueur du combat, lorsqu'il se rendit à Hugues de Mareuil et à Jean, son frère.

« Pendant ce temps, les légions des communes, qui étaient déjà parvenues presque jusqu'à leur quartier, arrivèrent de nouveau sur le champ de bataille avec l'étendard de Saint-Denis, et vinrent immédiatement se ranger près du corps de bataille du roi, où elles voyaient l'étendard royal des fleurs de lis, que portait ce jour-là Galon de Montigny, vaillant mais pauvre chevalier. Les milices de Corbie, Amiens, Beauvais, Compiègne et Arras, passèrent entre les escouades des chevaliers et vinrent se mettre en bataille devant le roi. Mais la chevalerie d'Othon, composée d'hommes très-belliqueux et très-audacieux, les chargeant incontinent, les repoussa, les mit en désordre et parvint presque jusqu'au roi. A cette vue, les chevaliers qui formaient le bataillon du roi s'avancèrent pour le couvrir, en le laissant un peu derrière eux, et ils arrêtèrent Othon et les siens, qui, avec leur fureur teutonique, n'en voulaient qu'au roi seul. Mais tandis qu'ils se portaient en avant, et qu'avec une vertu admirable ils arrêtaient les Allemands, les fantassins ennemis entourèrent le roi, et avec leurs petites lances et leurs crochets, ils l'entraînerent à bas de son cheval, et ils l'y auraient tué, si la main divine et l'excellence de son armure ne l'avaient protégé. Un

(*) Guill. le Breton, p. 95. La ligne des Français, à ce que dit un peu plus loin le même auteur, avait mille quarante pas de longueur.

petit nombre de chevaliers qui étaient restés avec lui, et surtout Galon de Montigny, qui, en agitant son drapeau, appelait du secours, et Pierre Tristan, qui se jetant à bas de son cheval, s'exposait aux coups pour le roi, repoussèrent ces fantassins ennemis, les tuèrent ou les mirent en fuite; tandis que le roi, se relevant de terre plus tôt qu'on ne s'y attendait, remonta sur son cheval avec une légèreté qu'on ne lui croyait point (*). »

« Si dans ce moment Philippe-Auguste courut un grand danger, l'empereur Othon ne tarda pas à se voir exposé à un péril non moins grave. En effet, les chevaliers français parvinrent jusqu'à lui. « Pierre de Mauvoisin saisit même la bride de son cheval; comme il ne pouvoit l'arracher à la foule qui l'entourait, Gérard Scropha le frappa à la poitrine du couteau qu'il tenait nu à la main; il ne traversa point l'armure presque impénétrable dont les chevaliers de nos jours sont couverts; et comme il voulait redoubler, le cheval d'Othon, en se cabrant, reçut le coup dans la tête : blessé mortellement à l'œil, il tourna sur lui-même et prit sa course du côté par où il était venu. L'empereur, nous montrant ainsi le dos, et nous laissant en proie son aigle et le char qui le portait, le roi dit aux siens : *Vous ne verrez plus sa face d'aujourd'hui.* Cependant son cheval avait fait bien peu de chemin lorsqu'il tomba mort; mais on lui en présenta aussitôt un autre avec lequel il recommença à fuir. Il ne pouvait plus résister à la valeur de nos chevaliers; en effet, Guillaume des Barres l'avait déjà deux fois tenu par le cou; mais il se déroba à lui par la rapidité de son cheval et par l'épaisseur des rangs de ses soldats (**). »

« La bataille ne finit point par la fuite d'Othon; le comte de Teklembourg, le comte de Dortmund et plusieurs vaillants chevaliers de l'empereur firent encore reculer les Français; mais ceux-ci revenant sur eux en plus grand nombre, les firent prisonniers; alors on commença à voir fuir le duc de Louvain, le duc de Limbourg, Hugues de Boves et leurs chevaliers, par cinquante ou cent à la fois. Renaud, comte de Boulogne, s'obstinait seul au combat. Il avait disposé en cercle un certain nombre de sergents d'armes à lui; c'était comme une forteresse hérissée de piques, d'où il faisait des sorties brillantes, et où il se retirait quand l'haleine lui manquait pour se battre; enfin il fut renversé de son cheval, blessé, et il allait être tué lorsqu'il se rendit à l'évêque élu de Senlis. Sept cents fantassins brabançons qu'Othon avait placés au milieu de son front de bataille, y demeurèrent les derniers : après que tout avait fui autour d'eux, ils opposaient encore aux Français comme un mur inébranlable. Philippe les fit charger par Thomas de Saint-Valery, avec cinquante chevaliers et deux mille fantassins : ils furent presque tous tués sans avoir abandonné la place. La nuit approchait; Philippe, qui craignait surtout de perdre quelqu'un de ses importants prisonniers, fit sonner le rappel aux trompettes; les Français qu'il rassemblait ainsi avaient à peine poursuivi leurs ennemis pendant l'espace d'un mille (*). »

Ce récit, emprunté presque tout entier par le savant auteur de l'Histoire des Français à un témoin oculaire, Guillaume le Breton, chapelain de Philippe-Auguste, nous peint dans cette seule bataille toutes les guerres du moyen âge. Il nous fait comprendre la supériorité des nobles sur les roturiers : les premiers étaient des hommes tout de fer, qui tuaient et n'étaient point tués; tandis que les satellites, les écuyers et les sergents d'armes ne se trouvaient presque au combat que pour faire de leurs corps un rempart à leurs maîtres, et pour

(*) Guillaume le Breton, p. 97.
(**) Guillaume le Breton, p. 98.

(*) Sismondi, Hist. des Français, t. VI, p. 356 et suiv.

tomber sous les coups de leurs ennemis. On voit aussi, dans la description de ce combat, que l'ordre nouveau du peuple avait fait des progrès vers son affranchissement, et avait acquis plus d'importance dans les armées. D'une part, on voit des satellites combattre à pied; ce qui montre qu'on commençait à sentir les avantages d'une bonne infanterie; d'autre part, on voit les légions des communes s'avancer hardiment au fort de la bataille, où elles devaient rencontrer des hommes presque invulnérables. Quinze communes françaises envoyèrent leurs soldats à cette grande bataille; ce furent celles de Noyon, Montdidier, Montreuil, Soissons, Bruyères, Crespy en Laonnais, Crandeleu, Veley, Corbie, Compiègne, Roye, Amiens et Beauvais.

« La victoire de Bouvines, l'une des plus brillantes qui eussent été remportées par les Français, fut décisive. Parmi les prisonniers se trouvaient cinq comtes, vingt-cinq chevaliers bannerets, et un grand nombre d'autres d'une dignité inférieure. Le roi abandonna plusieurs de ces captifs aux communes, pour que chacune pût s'enorgueillir de la part qu'elle avait eue à la victoire, et s'enrichir de la rançon de quelque seigneur. Le retour de Philippe à Paris eut tout l'éclat d'un triomphe; jamais le peuple français n'avait pris encore une part si vive aux succès de ses rois. Toutes les villes, tous les villages que traversait Philippe étaient décorés de tapis ou d'arcs de verdure; la joie du peuple de Paris égala celle des habitants des provinces, et, ainsi qu'eux, il regarda la bataille de Bouvines comme une des grandes époques de la gloire nationale (*). »

Bouvot (Job), né à Châlons-sur-Saône en 1558, mort à Châlons en 1636, étudia le droit sous le célèbre Cujas, et se fit un nom dans la jurisprudence. On a de lui : *Recueil d'arrêts notables du parlement de Bourgogne*. Cologne (Genève), 1623 et 1628, 2 vol. in-4°; *Commentaire sur la coutume de Bourgogne*. Genève, 1632, in-4°. Ces deux ouvrages sont peu exacts. Néanmoins Bouvot est cité avec assez d'estime par Bouthier et Papillon.

Bouxweiller, petite ville du département du Bas-Rhin, à douze kilomètres de Saverne. Cette ville, dont la population est de trois mille sept cent cinquante-six habitants, et qui possède un collége communal, était autrefois plus considérable; elle était protégée par une enceinte fortifiée, qui n'a été démolie que dans le dix-septième siècle.

Bouxweiller (combat de). — Les succès du général Hoche ayant déterminé les Autrichiens à faire un mouvement rétrograde en novembre 1793, Pichegru, commandant l'armée du Rhin repliée sous Strasbourg, fut obligé de reprendre aussi l'offensive. Le 18 novembre, cette armée attaqua l'ennemi sur tous les points. Le général Burci avait fait marcher, dès le matin, deux colonnes : la première s'était dirigée sur Bouxweiller, où l'ennemi avait fortifié son camp par deux redoutes; la seconde avait repoussé d'Ingweiller un corps de cavalerie, qui avait été forcé de se replier encore sur Bouxweiller. Les Autrichiens abandonnèrent ce camp dès le 20, et prirent une position intermédiaire entre ce lieu et Haguenau.

Bouys (Jean-Baptiste), né à Arles au commencement du dix-septième siècle, a publié, sur sa ville natale, un ouvrage fort curieux, intitulé *la Royale couronne d'Arles*, ou *Histoire de l'ancien royaume d'Arles, enrichie de l'histoire des empereurs romains, des rois goths et des rois de France qui ont résidé dans leur enclos*. Avignon, 1641, 1644, in-4°.

Bouzey, terre et seigneurie de Lorraine, à quarante-trois kilomètres sud-ouest de Nancy.

Bouzonie (Jean), jésuite, né à Bordeaux vers 1646, cultiva avec succès la poésie latine. Il publia deux recueils de vers latins, quelques hymnes pour le bréviaire des Augustins, des cantiques, des oraisons funèbres; mais

(*) Sismondi, ibid., p. 366.

c'est principalement pour son *Histoire de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame*, Poitiers, 1697, 2 vol. in-4°, que nous avons mentionné son nom. Il mourut à Poitiers, le 30 octobre 1726.

Bouzonville, patrie du maréchal Ney, à trente kilomètres de Thionville, département de la Moselle; cette petite ville, dont la population est de deux mille trois cent vingt-cinq habitants, possédait, en 1789, une abbaye considérable, dont la fondatiou remontait à l'an 1030.

Boxtel (combat de). — L'armée du Nord, commandée par Pichegru, poursuivait, au mois de septembre 1794, l'armée du duc d'York, pour l'obliger de repasser la Meuse et l'empêcher de couvrir la Hollande, quand elle en rencontra, vers Boxtel, l'avant-garde, forte de six à sept mille hommes. Ce poste était naturellement fortifié par la Dommel, et par un ruisseau très-encaissé, dont tous les ponts étaient rompus. Ces obstacles ne font qu'irriter l'audace des Français; ils traversent la rivière, partie à la nage, partie sur des madriers, à la vue des Anglais, qui, étonnés de leur intrépidité, rendent les armes presque sans coup férir. Ce fut dans cette action que trente hussards du huitième régiment firent mettre bas les armes à deux bataillons anglais, et qu'un tambour, âgé de dix-huit ans, amena seul dix prisonniers. Le lendemain, le duc d'York, afin de couvrir sa retraite derrière la Meuse, envoya neuf régiments et une forte colonne de cavalerie pour simuler une attaque. L'avant-garde française, sans même en instruire le corps de bataille, répondit à ce defi par un nouveau succès. Ces deux journées valurent plus de deux mille prisonniers, sept canons, et une grande quantité de chevaux; mais leur principal avantage fut de mettre les Anglais dans l'impossibilité de se maintenir sur la rive gauche de la Meuse. Le duc d'York fut, le même jour, poursuivi et battu sur l'Aa, puis repoussé au delà de cette rivière. Son armée aurait été entièrement détruite, son artillerie et ses bagages enlevés, si on l'eût acculé jusqu'à la Meuse; mais, dit-on, le défaut de connaissance du pays, la crainte de s'engager dans des marécages, et peut-être aussi, de la part de Pichegru, une négligence calculée dont on trouverait l'explication dans sa conduite ultérieure, firent faire, à nos soldats victorieux et pleins d'ardeur, une halte de deux jours, dont le duc profita pour traverser tranquillement le fleuve.

Boy (Adrien-Simon), chirurgien en chef de l'armée du Rhin, mort, en 1795, dans les environs de Mayence, est l'auteur de l'hymne national : *Veillons au salut de l'empire*, composé en 1793.

Boyceau (Jacques), seigneur de Baraudière, intendant des jardins des rois Louis XIII et Louis XIV, a écrit un grand nombre de traités sur les différentes parties du jardinage.

Boyé (Charles-Joseph), né, le 11 février 1762, dans l'électorat de Trèves, vint, en 1773, s'établir en France avec sa famille. Il embrassa la carrière militaire, et rendit à sa nouvelle patrie de brillants services sur les champs de bataille. S'étant enrôlé, à l'âge de seize ans, dans le régiment des hussards de Conflans, il ne tarda pas à être promu au grade de sous-officier, et il était capitaine à la fin de 1791. Il fit plusieurs actions d'éclat aux combats de Verton et de la Croix-aux-Bois, au siége de Namur, à la bataille de Nerwinde, où il se distingua d'une manière particulière, en chargeant à la tête de son régiment les cuirassiers de Nassau-Hussingen. Chef d'escadron, le 21 mai 1795, il était au siége de Valenciennes, à la bataille de Hondschoote, et dans plusieurs autres lieux célèbres par nos victoires. Boyé fut nommé chef de brigade le 6 floréal an II, et général le 22 du mois de mai. Il se trouvait à Fleurus, et commanda, sous Kléber, le centre de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il signala ensuite son courage à Zurich, à Esengen, à Moertzkirch,

à Hohenlinden; ce fut lui qui, à cette dernière bataille, dirigea l'attaque sur les grenadiers hongrois. Moreau avait pour lui une affection et une estime particulières. En 1805, Napoléon le nomma commandant de la Légion d'honneur, et lui confia le commandement de la seizième division militaire. Le général Boyé est mort en 1808.

Boyeldieu (N., baron) entra de bonne heure au service, fit les campagnes qui amenèrent le traité de Campo-Formio, et passa avec le général Bonaparte en Égypte, où il se distingua par de brillants faits d'armes. Il fut ensuite appelé à la grande armée, où il obtint le grade de colonel, et fut cité avec éloges pour la bravoure qu'il déploya à l'affaire de Deppen. Nommé commandant de la Légion d'honneur, le 11 juillet 1807, il devint bientôt après général de brigade; il fit les campagnes de cette époque, assista, encore blessé, à la bataille de Dresde, fut nommé général de division, et ne cessa de combattre qu'en 1815.

Boyeldieu. Voyez Boïeldieu.

Boyer (Abel), né à Castres, en 1664, forcé de s'expatrier par suite de la révocation de l'édit de Nantes, et mort à Chelsey, en 1729, a laissé un assez grand nombre d'écrits. Nous nous bornerons à citer : l'*État politique*, ouvrage périodique, publié avec succès de 1710 à 1729; l'*Histoire de Guillaume le Conquérant*, en anglais, Londres, 1702, in-8°; l'*Histoire du règne de la reine Anne*, 1722, in-fol. en anglais.

Boyer (Alexis, baron), l'un des premiers chirurgiens de l'Europe, naquit à Uzerche, le 29 mars 1760. Appartenant à une famille pauvre, il vint à Paris sans ressources, et y fut d'abord exposé aux plus pénibles privations; mais son courage parvint à surmonter tous les obstacles, et son aptitude le fit distinguer de Desault, qui le choisit pour l'aider dans l'enseignement de l'anatomie (1779). Plus tard, en 1787, il obtint au concours la place de *chirurgien gagnant maîtrise* à l'hôpital de la Charité. Les cours d'anatomie, de physiologie et de chirurgie qu'il ouvrit alors furent suivis par un grand nombre d'élèves. Nommé professeur de médecine opératoire, et bientôt après professeur de clinique externe, lors de la création de l'école de santé de Paris, il fut élevé en 1804 au rang de premier chirurgien de Napoléon. Il l'accompagna, en 1806, dans la campagne de Pologne, fut nommé, en 1807, membre de la Légion d'honneur, et reçut la même année le titre de baron. Il revint ensuite reprendre ses travaux comme professeur et comme praticien, et les continua avec le même zèle jusqu'en 1833, époque où la mort l'enleva à la science, à un âge qui permettait encore d'espérer de lui de nombreux services. Il était depuis 1826 membre de l'Académie des sciences. On a de lui un *Traité complet d'anatomie*, ou *Description de toutes les parties du corps humain*, 4 vol. in-8°, Paris, 1797-1799, qui a eu quatre éditions, et a été, pendant longtemps, le seul guide des élèves, et un autre ouvrage, devenu classique aussi, mais destiné à un succès bien plus durable, nous voulons parler de son *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*, Paris, 1824-1826, 11 vol. in-8°, véritable encyclopédie chirurgicale, où sont consignés les résultats de la plus vaste et de la plus judicieuse érudition.

Boyer (Claude), né à Alby, en 1618, prédicateur peu couru et poëte dramatique plus que médiocre, mourut le 22 juillet 1698, après avoir composé un nombre considérable de tragédies, de pastorales, de tragi-comédies et d'opéras. Il avait été reçu de l'Académie française en 1666 : ce qui n'empêcha pas Boileau et Racine de rire de sa fécondité; il est vrai qu'il a reçu les éloges de Boursaut et de Chapelain. Ce dernier le considère comme « *un poëte de théâtre qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession.* » Mais Despréaux a dit de lui :

Boyer est à Pinchêne égal pour le lecteur.

Et comme cet écrivain trouvait toujours d'excellentes excuses pour justifier ses

échecs littéraires, sa naïveté fournit à Furetière l'épigramme suivante :

Quand les pièces représentées
De Boyer sont peu fréquentées,
Chagrin qu'il est d'y voir peu d'assistans,
Voici comme il tourne la chose :
Vendredi la pluie en est cause,
Et, dimanche, c'est le beau temps.

Sa tragédie de *Judith*, représentée, pour la première fois, dans le carême de 1695, obtint d'abord une grande vogue, qui cessa tout à coup pour faire place aux sifflets, lorsqu'on la reprit après Pâques. La Champmêle s'étonnant de cette inconstance du public, Racine répondit : « Il n'y a rien de surprenant à cela, les sifflets sont revenus de Versailles, où ils avaient accompagné les sermons de l'abbé Boileau. »

Comme prédicateur, l'abbé Boyer fut encore moins bien partagé que l'abbé Boileau, car, s'il faut en croire le mot piquant de Furetière, *il n'avait pas été assez heureux pour faire dormir à ses sermons, n'ayant jamais trouvé de lieu pour prêcher.*

Boyer (Jean-Baptiste-Nicolas), né à Marseille le 5 août 1693, embrassa la carrière médicale, et s'occupa particulièrement du traitement des maladies épidémiques et contagieuses. Lorsqu'en 1720, la peste désola Marseille, il fut un des six médecins envoyés de Paris par le régent; dans cette occasion, il fit preuve de beaucoup de zèle, et se livra à de consciencieuses études pour découvrir la nature véritable de la peste. A son retour, il fut récompensé de ses fatigues par le gouvernement, qui lui donna une pension, avec le titre de médecin ordinaire du roi. Depuis cette époque, il ne cessa de renouveler des expéditions du même genre soit en France, soit à l'étranger. En 1734, il se rendit dans l'archevêché de Trèves, pour y combattre les causes de l'épidémie qui y exerçait dans l'armée de grands ravages. En 1742, il parvint à arrêter une épizootie qui portait le ravage dans cinquante villages de la généralité de Paris. On le vit successivement, obéissant à son zèle, se rendre dans le Beauvoisis, à Mortagne, à Brest, et même en Espagne, où il alla porter les secours de son art à l'ambassadeur de France. Des places lucratives, des honneurs, et enfin des lettres de noblesse furent le prix de son courage infatigable. On a de lui une *Relation historique de la peste de Marseille.*

Boyer (Jean-François), né à Paris le 12 mars 1675, se voua à la carrière ecclésiastique, et dut à la considération qu'avait pour lui le cardinal de Fleury, d'être promu à l'évêché de Mirepoix, en 1730. Quelques années après, son protecteur le fit appeler à la cour par Louis XV, qui le nomma précepteur du Dauphin, père de Louis XVI. L'éducation terminée, le roi le fit, en 1743, premier aumônier de la Dauphine, et, à la mort du cardinal de Fleury, lui donna la feuille des bénéfices. Il fut successivement reçu à l'Académie française, en 1736, à l'Académie des sciences, en 1738, et enfin, en 1741, à celle des inscriptions et belles-lettres, où il remplaça le cardinal de Polignac. Ce fut lui surtout qui empêcha l'élection de Piron; ce qui lui valut bien des sarcasmes, entre autres ceux de Collé, qui l'appelait la *chouette des honnêtes gens ecclésiastiques.* Il faut convenir aussi qu'un prélat chrétien ne pouvait guère honorer de son suffrage le genre de talent le plus habituel de Piron; un trop grand nombre d'odes licencieuses étaient là pour lui faire oublier le mérite de la *Métromanie.* D'ailleurs, l'évêque de Mirepoix était rigide pour lui-même autant que pour les autres. Il sut conserver ses vertus, même à la cour; mais il ne paraît pas que ses idées fussent à la hauteur de ses vertus: il y eut toujours quelque chose de trop ultramontain dans l'éducation qu'il donna à son royal élève. On put s'en convaincre plus tard en voyant avec quelle facilité les jésuites s'emparèrent de l'esprit du Dauphin, et se servirent de ses petites passions pour ruiner le duc de Choiseul dans la considération de Louis XV. L'évêque de Mirepoix mourut le 20 août 1755, sans avoir perdu l'attachement de son

élève, qui ne lui survécut que dix ans.

Boyer (Paul), né dans le Condomois vers 1615, fit partie, en 1644, de l'expédition commandée par M. de Bretigny, et dont le but était d'assurer à la France la possession de la Guiane. A son retour, il publia un récit détaillé de cette expédition sous ce titre : *Relation de ce qui s'est fait et passé au voyage de M. de Bretigny à l'Amérique occidentale, avec un dictionnaire de la langue*, Paris, 1654, in-8°. Cet ouvrage est estimé.

Boyer (Pierre), oratorien, né à Arlanc en 1677, partagea la haine de sa congrégation contre les jésuites, et fut un de leurs plus terribles et de leurs plus spirituels adversaires. Il composa avec beaucoup de verve le *Parallèle de la doctrine des païens avec celle des jésuites et de la constitution*, 1726, in-12 et in-8°, ouvrage que quelques critiques ne craignirent pas de comparer aux *Lettres provinciales*, mais que le parlement condamna à être brûlé. Ce qui provoqua cette condamnation, c'est que, dans son livre, Boyer n'avait pas plus ménagé la bulle *Unigenitus* que les jésuites; il avait eu raison, car elle était véritablement leur ouvrage. Son opposition à cette bulle le fit emprisonner au mont Saint-Michel, puis à Vincennes, où il mourut le 18 janvier 1755. On a également de lui : *Juste idée que l'on doit se faire des jésuites*.

Boyer (Pierre), ministre des réformés, a écrit un *Abrégé de l'histoire des Vaudois*, la Haye, 1691, in-12.

Boyer (Pierre-Denis), né aux environs de Rhodez, en 1766, embrassa de bonne heure l'état ecclésiastique, émigra pendant la révolution, rentra en France en 1801, et s'unit alors à M. Emery pour relever le séminaire de Saint-Sulpice. L'abbé Frayssinous se l'associa ensuite, et commença avec lui les conférences qui firent alors tant de bruit. Depuis, M. Boyer s'est distingué parmi les plus violents adversaires de M. de la Mennais, et a publié un assez grand nombre d'ouvrages qui n'eurent pas, à beaucoup près, le même succès que ceux de l'éloquent auteur de *l'Essai sur l'indifférence*.

Boyer (Pierre-Fr.-Xavier, baron), né à Belfort en 1760, s'engagea, en 1792, comme volontaire, fit les campagnes des Pyrénées, d'Italie et d'Égypte. Rentré en France après le traité d'El-Arish, il suivit le général Leclerc à Saint-Domingue, où il séjourna peu. Chargé d'apporter au premier consul la nouvelle de la mort du capitaine général, il fut pris dans la traversée, conduit à Londres et échangé bientôt après. Il rejoignit ensuite l'armée, fit les campagnes d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal. Nommé général de division, le 13 février 1814, il leva un corps franc au retour de Napoléon, et fut porté sur la liste des proscrits à la seconde restauration. Cependant il ne tarda pas à obtenir l'autorisation de rentrer en France, où il se livra aux arts et à la peinture. Il fut admis à la retraite à la fin de 1824, et appelé vers la même époque auprès du pacha d'Égypte. Il s'occupait des moyens de discipliner les troupes de ce prince, lorsque, deux ou trois ans après, une mésintelligence survenue entre lui et Mohammed-Laz, ministre de la guerre, le força à quitter l'Égypte. Rétabli sur les cadres d'activité, après la révolution de juillet, il commandait en 1831 la division et le territoire d'Oran en Afrique, et fut mis en disponibilité deux ans après. Il figure depuis 1839 sur le cadre de réserve des officiers généraux.

Boyer de Nice (Guillaume), troubadour du quatorzième siècle, né à Nice, et qui, d'après Nostradamus, joignait à ses talents poétiques des connaissances très-étendues dans les sciences physiques et mathématiques. Malheureusement on ne connaît ni les chansons qu'il adressa à une demoiselle de la maison de Berre, ni le *Traité d'histoire naturelle* que Nostradamus lui fait dédier à Robert, roi de Sicile, comte de Provence. L'ode qu'il composa pour Marie de France, épouse de Charles, duc de Calabre, n'est pas de nature à donner une grande idée de ses facultés lyriques. Les comtes de Provence l'ayant nommé podestat de Nice, l'estime de ses com-

patriotes le confirma dans cette charge. La perte de ses ouvrages est d'autant plus regrettable que, s'il faut en croire Nustradamus, il aurait servi de modèle à plusieurs troubadours, qui, pour être plus sûrs de plaire au public, faisaient paraître leurs pièces sous son nom.

Boyer de Rebeval (le baron Joseph), né à Vaucouleurs en 1768, entra au service en 1787, fit avec distinction presque toutes les campagnes de la révolution, et gagna par des actions d'éclat tous les grades auxquels il fut élevé successivement. Il fut nommé, en 1807, colonel d'un régiment de fusiliers-chasseurs. Après avoir organisé ce corps, il le conduisit en Poméranie, et s'avança sur Colberg, dont il avait reçu ordre de faire le blocus. Le fort de Neugarten gênait les approches de la place; mais, situé au milieu de vastes marais, il n'était accessible que par un chemin creux que balayaient trois pièces de canon. Cependant il était urgent de s'en rendre maître; Boyer fut chargé de l'emporter; il s'avance, ouvre l'attaque, mais, trouvant bientôt qu'elle est lente, indécise, il arme ses soldats de planches, de fagots, s'élance à leur tête à travers la mitraille, arrive aux fossés, les comble, force les remparts, et fait mettre bas les armes à la garnison. Il se rendit en Espagne à la fin de la campagne, puis revint en Autriche, combattit à Essling, fut nommé général de brigade le 6 juin, et commandant de la Légion d'honneur le 21 septembre suivant; puis il retourna encore en Espagne, fut fait adjudant général de la garde sur la fin de 1811, et partit pour la campagne de Russie. Blessé à la bataille de la Moskowa, il n'en resta pas moins à la tête de ses troupes, fit la campagne de Saxe, se distingua à la bataille de Wurtchen, fut blessé à celle de Dresde, et nommé général de division. Il ne combattit pas avec moins de valeur l'année suivante; il joignit à Néry plusieurs divisions ennemies qui se ralliaient à Schwartzenberg, les attaqua au milieu de leur mouvement, les culbuta, et les força à la retraite. Il assista, le 7 mars suivant, à la bataille de Craonne, y reçut deux contusions qui ne l'empêchèrent pas de suivre l'ennemi, de déployer la plus brillante valeur à Laon, à Arcis-sur-Aube, où il enleva le village de Torey, et sous les murs de Paris, où tous les efforts de l'ennemi n'avaient pu l'ébranler, lorsque la capitulation fut signée. Le général Boyer reprit les armes en 1815, combattit avec sa valeur ordinaire, se retira après le licenciement de l'armée dans sa terre de Rebeval, où il mourut en 1822.

Boyer de Sainte-Marthe (Louis-Anselme), dominicain, est auteur de l'*Histoire de l'église cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, Avignon, 1710, in-4°; et de l'*Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, Avignon, 1731, in-4°.

Boyer Fonfrède. Voyez Fonfrède.

Boyer-Peyreleau (Eug.-Édouard, baron de), né à Alais, département du Nord, entra au service, en 1793, comme simple soldat, et fit les campagnes d'Italie. Nommé ensuite aide de camp, puis chef d'état-major de l'amiral Villaret-Joyeuse, il le suivit à la Martinique, attaquée peu de temps après par les Anglais avec des forces bien supérieures. Boyer s'y distingua par son activité et son courage. Mais la garnison fut obligée de céder au nombre et de capituler. Villaret-Joyeuse fut accusé, malgré la vigueur de sa défense, de n'avoir pas fait tout ce qu'il aurait pu. Boyer-Peyreleau, qui avait partagé les dangers de son général, voulut partager aussi sa disgrâce; il le suivit en France, et l'accompagna ensuite à Venise. Cependant, en 1812, il reçut l'ordre de rejoindre l'armée en Russie, devint adjudant-commandant, puis chef d'état-major de la garde impériale. Il entra ensuite dans le corps de cavalerie du général Latour-Maubourg, protégea la retraite des troupes françaises, de Leipzig à Mayence, et fut un des officiers qui déployèrent le plus de bravoure dans les sanglantes affaires dont les plaines de Champagne furent le théâtre. Nommé ensuite commandant en second de la Guadeloupe,

il y arbora le drapeau tricolore, et fut, après les cent jours, condamné à mort pour ce fait; mais sa peine fut commuée en vingt années de détention, qui furent ensuite réduites à trois années de prison, après lesquelles il fut rendu à la liberté et réintégré sur les cadres de l'armée parmi les colonels en demi-solde. Il a publié, en 1823, *Des Antilles françaises et particulièrement de la Guadeloupe, jusqu'au 1er novembre* 1816, 3 vol. in-8°.

Boyssières, terre et baronnie dans le Quercy, à huit kilomètres nord-ouest de Cahors.

Boyvin (René), l'un des premiers graveurs français, naquit à Angers vers 1530, et mourut à Rome en 1598. On ne sait pas quel fut son maître, mais il est probable qu'il se forma d'après le Primatice, qu'il vit à Fontainebleau, et en général d'après les maîtres italiens. On lui doit un *portrait de Marot; Agar et Ismaël; Des bandits qui pillent la charrette d'une paysanne; le Triomphe des vertus et la défaite des vices; François Ier marchant au temple de l'Immortalité;* ces trois dernières gravures exécutées d'après maître Roux. Mais son œuvre principale est la collection de gravures qui fait partie du recueil intitulé: *Historia Jasonis Thessaliæ principis, de colchica velleris aurei expeditione, cum fig. a Leonard. Tyrio pictis et a R. Boyvino ære excusis; cumque earum expositione versibus priscorum, a Jac. Gohorrio, Parisiensi: edita a Joan. de Mauregard*, Paris, 1563, in-fol. obl.

Bozas, terre et seigneurie du Vivarais, à dix kilomètres nord-ouest de Tournon, érigée en marquisat en 1693.

Boze (Claude Gros de), né à Lyon, en 1680, se destina d'abord à la magistrature, fit son droit à Paris, et y fut reçu avocat en 1698. C'était un usage établi depuis longtemps à Lyon, qu'un jeune avocat prononçât chaque année, le jour de Saint-Thomas, une harangue solennelle, en présence de tous les fonctionnaires, et jouit ce jour-là de toutes les prérogatives du prévôt des marchands. De Boze fut choisi, en 1699, par les magistrats de Lyon, pour prononcer ce discours. Il s'acquitta avec distinction de cette tâche difficile; et ce premier succès semblait devoir décider pour le barreau sa vocation encore incertaine, lorsque la connaissance qu'il fit, à son retour à Paris, de trois numismates célèbres, Vaillant, Oudinet et le P. Hardouin, le détermina à se livrer exclusivement à l'étude de l'antiquité. Il fut nommé, en 1705, élève de l'Académie des inscriptions, devint, l'année suivante, pensionnaire de cette société, et fut élu, la même année, secrétaire perpétuel, quoiqu'il n'eût que vingt-six ans. En 1715, il refusa la place de sous-précepteur du roi Louis XV, et fut admis à l'Académie française comme successeur de Fénelon. Nommé, en 1719, garde du cabinet des antiques, il se défit aussitôt, pour n'avoir plus à s'occuper que de ce cabinet, de la riche collection qu'il avait formée lui-même, et qui passait, avec raison, pour une des plus belles qui existassent à cette époque. Le cabinet des antiques fut transféré, en 1741, de Versailles à Paris; de Boze donna, l'année suivante, sa démission de secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, afin de pouvoir donner tout son temps au classement devenu nécessaire par cette translation. Ce classement et le catalogue, pour la rédaction duquel il s'adjoignit, en 1745, l'abbé Barthelemy, qui devait être plus tard son successeur, sont au nombre des plus importants services rendus par de Boze à la science. Ce savant mourut à Paris, en 1753, dans sa soixante-quatorzième année. C'est à lui que l'on doit l'*Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, et les *Éloges des académiciens* qui se lisent dans les quinze premiers volumes du recueil de cette société. Il a, en outre, enrichi ce recueil d'un grand nombre de savants mémoires, parmi lesquels nous citerons seulement son *Histoire de l'empereur Tetricus, éclaircie par les médailles*, où il a traité, avec une grande érudition, un point important de nos

antiquités nationales. Nous citerons, en outre, parmi ses autres ouvrages : l'*Explication d'une inscription antique trouvée a Lyon, où sont décrites les particularités des sacrifices que les anciens appelaient Tauroboles*, 1705, in-8°; les *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand*, nouvelle édition, 1723, in-fol.; enfin, le catalogue de sa curieuse bibliothèque, imprimé en 1745, in-fol., à vingt-cinq exemplaires seulement, et fort recherché des curieux.

Boze (Joseph), peintre, né vers 1746, mort en 1826. Cet artiste, quoique fort médiocre, doit occuper une place, sinon supérieure, du moins intéressante dans l'histoire de l'art français. Il vécut pendant la révolution; alors deux systèmes, deux sociétés se combattaient, l'aristocratie d'un côté, la démocratie de l'autre, chacune ayant ses idées, sa tradition et ses espérances. En politique, la lutte est évidente; elle existe aussi, bien que moins apparente, dans la littérature et les arts. Il y eut alors un art démocratique, un art anarchique et hebertiste, un art jacobin et spiritualiste, un art monarchique quand même; et pendant que Hébert faisait abattre les clochers, parce que, plus élevés que les autres monuments, ils blessaient l'égalité; pendant que David faisait le programme de la fête à l'Être suprême, que les jacobins avaient fait décréter par la Convention, Boze faisait de l'art monarchique, de même que les royalistes reconnaissaient Louis XVII pour roi. Fidèle à la cause royale, il brava la mort dans le procès de Marie-Antoinette, et fut jeté en prison. Il n'en sortit qu'après le 9 thermidor, et passa en Angleterre. Avec la restauration, il revint en France; et tandis que l'ancien régime se reconstituait autant que possible, Boze, de son côté, se remit à faire de l'art monarchique. Mais alors il n'était plus seul; d'autres manquant à leur mission, ou entraînés par l'appât de l'or, changèrent de direction, et après avoir fait de l'art philosophique, de l'art militaire, ils firent de l'art de sacristie. Boze avait le mérite, au moins, d'être fidèle à sa tradition; il avait peint Louis XVI, il peignit Louis XVIII. Il aurait peint Charles X, si la mort qui le frappa en 1826, ne lui avait enlevé cet honneur. Mais de même que Louis XVIII et Charles X n'avaient pu reconstituer la vieille monarchie, de même Boze et ses imitateurs ne purent empêcher cette triste école de peinture de la restauration de disparaître en juillet 1830, avec ceux qui la soutenaient.

Bozon. Voy. Provence (rois de).

Bra (Théophile), statuaire, né à Douai le 24 juin 1797, élève de Story et de Bridan fils (*), obtint, en 1818, un second grand prix pour son bas-relief de l'exil de Cléombrote. Cet artiste a exposé, en 1819, *Aristodème au tombeau de sa fille* (pour la ville de Douai); en 1822, *saint Pierre et saint Paul* (pour l'église Saint-Louis), *Ulysse dans l'île de Calypso* et *Jean de Bologne*; en 1824, *Pierre de Franqueville*, *Philippe de Comines*, *le baron Dubois*; en 1827, *le duc de Berri* (statue en bronze pour la ville de Lille); *le duc d'Angoulême au Trocadéro*; en 1836, *le sire de Joinville* (pour le musée de Versailles), et les *bustes* de *Broussais*, du *maréchal Mortier* et de *M. Guizot*; en 1837, *le Régent, le maréchal Mortier* (statue en bronze pour la ville du Cateau-Cambrésis, refaite pour le musée de Versailles); en 1839, une *Statue de sainte Amélie*. M. Bra appartient à l'école dite classique pure; c'est assez indiquer que son dessin est correct; ses compositions sont d'ailleurs animées, et l'idée qui les a créées se fait facilement sentir.

Braaliers, ou faiseurs de braies de fil (voyez Tailleurs).

Brabançons, *Brabantiones*, *Brebanciones*, *Brebantini*, noms par lesquels on désignait, au treizième siècle, les aventuriers dont étaient formées les bandes de mercenaires qui se mettaient indifféremment au service de tous les princes, et qui jouèrent un

(*) D'autres disent de Roland et de Stouf.

rôle si important dans nos longues guerres avec les Anglais. Nous avons dit, à l'article BANDES MILITAIRES, que ces troupes étaient ordinairement composées de gens sans aveu et de serfs fugitifs de tous les pays. Le nom de Brabançons, qu'on leur donnait le plus souvent, semblerait indiquer que le plus grand nombre était originaire du Brabant. Quoi qu'il en soit, leur indiscipline était extrême, et quel que fût le parti qu'elles servissent, elles commettaient toujours d'affreux ravages dans les pays où elles se trouvaient; amis ou ennemis, peu leur importait, pourvu qu'elles trouvassent de quoi piller; fléau d'autant plus terrible qu'il semblait devoir se reproduire indéfiniment. Elles donnaient sans cesse naissance à de nouvelles bandes, en poussant au désespoir les habitants des campagnes, et en les réduisant à n'avoir, comme elles, d'autre ressource que la guerre et le pillage.

Aussi à peine la guerre extérieure, où les Brabançons avaient pu rendre quelques services, offrait-elle une courte trêve, que les princes étaient obligés de tourner contre ces brigands toutes les forces dont ils pouvaient disposer, et de leur faire une guerre d'extermination. Tel fut le but de l'une des premières expéditions de Philippe-Auguste; il gagna sur eux, dans le Berri, une grande bataille, et en tua, dit-on, plus de sept mille. Mais la cause qui les avait produits se renouvela bientôt, et quelques années s'étaient à peine écoulées, que l'on en comptait déja un grand nombre dans les armées de ce même prince, et dans celles de Jean sans Terre, roi d'Angleterre.

Les historiens contemporains nous ont conservé les noms de quelques chefs de Brabançons : l'un des plus célèbres fut ce *Lupicaire*, dont la bande ou route (*rupta*) formait la principale force du détachement amené par Jean sans Terre au secours du château d'Andely, assiégé par Philippe-Auguste. Lorsque le roi d'Angleterre quitta quelque temps après la Normandie, ce fut à ce Lupicaire, et à un autre chef de Brabançons, nommé *Martin Arcas*, qu'il confia la défense des possessions qu'il conservait encore dans cette province.

Le chef des Brabançons que Philippe-Auguste entretenait à la même époque dans son armée s'appelait *Cadoc*, et il fallait que ses bandes fussent assez nombreuses, puisque l'historien qui nous a transmis ces détails porte à la somme, très-élevée pour ce temps, de mille livres par jour la solde qu'il recevait du roi, pour lui et pour sa troupe (*).

Pendant la captivité du roi Jean, les Brabançons se rassemblèrent pour piller, au nombre de seize mille, et se jetèrent dans le Lyonnais et le Beaujolais. Le connétable, Jacques de Bourbon, marcha contre eux avec une armée. Il les atteignit près de Brignais, et leur livra bataille; mais ses efforts ne furent point heureux; il périt dans la mêlée, avec son fils, Pierre de Bourbon, et les Brabançons remportèrent une victoire complète. (Voyez BRIGNAIS (bataille de)).

On pense bien que ce succès ne contribua pas médiocrement à les encourager; aussi leurs bandes ne tardèrent-elles point à se recruter ailleurs que parmi les serfs fugitifs et les roturiers (**). Bientôt même, s'il faut s'en rapporter à la chronique de du Guesclin (***), on y compta des chevaliers en grand nombre. Voici les vers de cette chronique, où il est question de ces brigands :

Mais ou noble royaume avoit confusion
D'une grant compagnie et y estoit foison
Gens de maints pays et de mainte nation,
L'un Anglois, l'autre Escot, si avoit maiot Breton;
Haouyers et Normant y avoient a foison.
Par li pays alloient prendre leur mansion
Et prenoient partout les gens à raiçon.
Vingt cinq capitaines troover y pouvoit on
Chevaliers, écuyers y evuient, ce dit on,

(*) ..... Numerosaque Rupta Cadoci,
Cui rex quotidie soli pro seque suisque
Libras mille dabat.
Guillaume le Breton.

(**) Aucun des noms de chefs que nous avons cités plus haut, *Lupicaire*, *Arcas*, *Cadoc*, ne peut être attribué à un noble.

(***) Citée par du Cange au mot *Compagnia*.

Qui de France cuillier avoient dévotion.
Et il n'y demeuroit bœuf, vache, ne mouton,
Ne pain, ne char, ne vin, ne oye, ne chapon,
Tout pillar, meurtrier, traiteur et felon
Estoient en la route dont je fais mention.

Au reste, il est permis de croire que de l'excès même du mal naquit un commencement de guérison, et que les Brabançons perdirent, au contact des nobles et des chevaliers qui se mêlèrent à eux, un peu de cette férocité qui les rendait si redoutables auparavant. Ces nouveaux chefs, qui, à l'expérience du métier des armes, joignaient le prestige de la naissance, si puissant à cette époque, établirent d'ailleurs parmi eux une sorte de discipline; aussi leur voyons-nous, dès cette époque, perdre insensiblement les dénominations terribles de *Brabançons*, *Routiers*, *Cotteraux*, pour prendre les noms moins redoutés de grandes compagnies, de bandes militaires et d'aventuriers. (Voyez ces mots.)

Brabant, grenadier à pied, qui antérieurement avait été canonnier, rencontra, pendant la bataille de Marengo, une pièce abandonnée et renversée, parvint seul à la relever, la chargea et s'en servit pour faire feu sur l'ennemi pendant près d'une demi-heure.

Bracelet. — Cet ornement du bras, dont l'origine se perd dans la nuit des temps les plus reculés, fut connu des nations barbares, aussi bien que des Grecs et des Romains, et est arrivé, à travers les siècles, de génération en génération, jusqu'à nous. Au rapport de Strabon et de Polybe, les Gaulois portaient des bracelets enrichis de pierreries, tantôt au-dessus du coude, et tantôt au poignet. Suivant un ancien commentaire manuscrit de la Bible, cité par du Cange, les bracelets étaient une décoration honorifique, que, chez les peuples du Nord, les hommes seuls avaient le droit de porter, et qui n'était accordée qu'à la bravoure ou au grade militaire. Aussi, ceux qui l'avaient obtenue la prenaient-ils avec fierté pour garant de leurs serments, et juraient-ils par leur bracelet comme ils juraient par leurs armes.

Les Francs adoptèrent-ils cet ornement des Gaulois, ou l'apportèrent-ils avec eux de Germanie? c'est ce qu'on ignore. Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à perdre son caractère primitif; car on ne voit pas que, même avant eux, il eût fait, avec la ceinture et le baudrier, les éperons et le poignard, partie des *honneurs* auxquels un homme de noble race, ou élevé en dignité, avait droit, en raison de sa naissance ou de ses fonctions, et dont la privation était un châtiment. Malgré, ou peut-être à cause de cela, les Français, qui aimaient à se parer de bracelets, continuèrent à le faire, et tous en eurent la liberté. Dès le temps de Dagobert, saint Éloi en fabriquait de très-riches pour ce prince et les seigneurs de sa cour; et le goût de cet ornement ne faisant que croître avec le temps, depuis les classes les plus élevées jusqu'aux plus modestes, tout le monde se plut à en charger ses bras. En tête d'un des plus beaux manuscrits français, antérieur à 869, et connu sous le nom de *petite Bible de Charles le Chauve*, on voit ce roi assis sur un trône, la couronne en tête, et tenant le sceptre de la main droite, le poignet entouré d'un bracelet en or. Un sceau d'Alain Fergent, duc de Bretagne, mort en 1120, le représente à cheval, tenant les rênes de la main gauche, de la droite agitant une épée, et les deux bras ornés chacun d'un bracelet. Un autre sceau, que l'on croit être celui de Geoffroy de Dinan, mort aussi en 1120, offre ce seigneur également à cheval, le bouclier au bras gauche, la lance en arrêt, et le poignet droit, le seul que l'on puisse voir, orné d'un bracelet.

Plusieurs écrivains, qui se sont copiés les uns les autres, ont répété que c'est sous Charles VII que les femmes ont commencé en France à se parer de bracelets. C'est une erreur de peu d'importance sans doute, mais qui n'en est pas moins une. En voici la preuve. Blanche, fille de Louis IX, née en 1240, morte à trois ans, et inhumée dans l'abbaye de Royaumont, fut, par un de ces anachronismes si fréquents au moyen âge, représentée en gravure sur le tombeau de cuivre

qui la renfermait, avec la taille, la figure d'une femme de vingt ans, et un bracelet au bras droit. Il est d'autant plus impossible de se tromper sur cette dernière circonstance, que la robe dont la princesse est vêtue n'ayant point de manches, laisse le bras de celle-ci entièrement nu. Jeanne de Lisle, femme de Villiers, chevalier, morte en 1276, était représentée sur un tombeau, à l'abbaye du Val, vêtue d'une robe à manches, très-grandes et très-larges, ouvertes pour laisser passer les bras, ornés chacun d'un bracelet au poignet.

Si les femmes ont été les dernières à se parer de cet ornement, elles sont aussi les dernières qui l'aient conservé, car depuis longtemps les hommes ne le portent plus. Les femmes elles-mêmes le prennent ou le quittent, suivant les inspirations de ce caprice d'un moment que l'on appelle la mode. Quand les bracelets sont en faveur, on les fait en or, en velours; en tissu de soie ou de cheveux; on les enrichit de perles, de pierres précieuses, de camées, et de tout ce que l'imagination et le goût des fabricants croient le plus propre à leur donner de l'élégance et du prix. En général, une paire de bracelets figure avec le peigne ou le diadème, les pendants d'oreilles, le collier, les bagues et la boucle de ceinture, dans l'écrin d'une femme du monde, et complète cet ensemble que l'on nomme une parure (voyez ce mot).

Brack (Fortuné), né à Paris en 1789, fit dans l'arme de la cavalerie une grande partie des dernières campagnes de l'empire. Sous-lieutenant au septième de hussards, en 1807, il fut attaché, en 1809, au général Ed. Colbert en qualité d'aide de camp, et reçut la décoration de la Légion d'honneur après la bataille de Wagram. En 1813, il entra dans les lanciers rouges de la vieille garde comme chef d'escadron. En 1814 et 1815, il signala sa bravoure en Belgique. A Waterloo, il eut deux chevaux tués sous lui, et le général Domon lui confia le commandement du 9e régiment des chasseurs à cheval, qui venait de perdre son colonel. C'est à ce brave officier que l'on doit la conservation de la Malmaison qu'il défendit contre les entreprises des bandes ennemies, à l'époque où elles marchaient sur Paris. Il passa la Loire avec la garde impériale; et, après le licenciement de l'armée, il fut mis, comme tant d'autres braves, en non activité. En 1829 M. Brack fut chargé par la duchesse de Leuchtenberg d'accompagner au Brésil la princesse Amélie, sa fille, qui allait devenir l'épouse de l'empereur don Pédro. Rentré au service en 1830, il fut nommé successivement colonel du 4e régiment de hussards et maréchal de camp. Il commande aujourd'hui l'école de cavalerie de Saumur.

Braconnot (Henri), chimiste distingué et correspondant de l'Institut, est né, le 29 mai 1781, à Commercy, département de la Meuse. Élève de MM. Herman et Eberman, anciens professeurs de l'école centrale de Strasbourg, M. Braconnot, après avoir terminé ses études médicales à Paris, vint s'établir, en 1807, à Nancy, où il remplaça M. Villemet, en qualité de professeur d'histoire naturelle et de directeur du jardin des plantes. On lui doit un grand nombre de recherches chimiques du plus haut intérêt, et même quelques découvertes. Ses travaux ont beaucoup contribué à amener l'analyse végétale au point de perfection qu'elle a atteint de nos jours. Il a composé de nombreux mémoires, dont plusieurs font connaître des acides nouveaux, auxquels l'auteur donne les noms d'*acide fungique*, *bolétique*, *nancéique*, *ellagique*, *absynthique* et *pectique*. Il a également écrit un mémoire sur une substance nouvelle, qu'il désigne sous le nom de *cyanourine*.

Bracq (Marie-Joseph), licencié en droit et en théologie, né à Valenciennes en 1743, quitta sa cure pour venir siéger à l'Assemblée constituante, où l'avait appelé le suffrage des électeurs. Il dut à la droiture de son caractère et à son désintéressement d'être choisi, en 1789, par la chambre du clergé,

pour l'un des commissaires qui devaient se concerter avec le roi sur les moyens d'arrêter la progression effrayante du prix des grains. Le 19 juin de la même année, il vota pour que les pouvoirs fussent vérifiés en commun, et depuis lors il fit continuellement partie de cette majorité qui se voua à la cause du peuple et aux succès de la liberté. Il demeura inébranlable dans sa fidélité aux principes religieux, qu'il croyait conciliables avec l'amour de la patrie et avec l'obéissance aux nouvelles lois; aussi ne fit-il aucune difficulté pour prêter le serment exigé des ministres des autels. Pour mieux montrer qu'en agissant ainsi il était guidé par des sentiments de vrai patriotisme et non pas par une arrière-pensée d'ambition, il refusa l'épiscopat, comme il avait refusé quelques années auparavant une cure de dix-huit mille francs de revenu, qui lui avait été offerte par le garde des sceaux Miroménil. Pourquoi la révolution n'a-t-elle pas trouvé un plus grand nombre de pareils prêtres! Après la dissolution de l'Assemblée constituante, il alla reprendre ses fonctions pastorales à Ribecourt, près de Cambrai, jusqu'à l'époque où l'on ferma les églises; alors la municipalité de Cambrai lui donna un nouveau gage de son estime, en le nommant directeur des monuments des arts et membre du jury des écoles primaires et centrales. Dès que la tempête révolutionnaire fut apaisée, les habitants de Ribecourt l'appelèrent aux fonctions de juge de paix; mais, en 1804, au moment où il venait d'être réélu à cette magistrature de conciliation, il mourut à l'âge de cinquante-huit ans, universellement pleuré, et laissant la réputation d'un citoyen vertueux et d'un bon pasteur.

Bragairat (Jean-Henri), lieutenant-colonel d'infanterie, né à Paris en 1772, était entré au service comme sergent, en 1792 et gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Ce brave officier, pendant le siége d'Astorga, fut chargé, dans la nuit du 21 au 22 avril 1810, avec mille hommes d'élite du vingt-huitième régiment de ligne, de pratiquer un chemin couvert qui devait communiquer dans la brèche; cet ouvrage, de la plus haute importance, fut terminé au jour par l'intrépidité du commandant Bragairat, qui soutint une pluie de mitraille et un feu croisé de mousqueterie pendant toute la nuit, sut vaincre tous les obstacles, et décida la reddition de la place.

Bragelongne (Christophe-Bernard de), membre de l'Académie des sciences, né à Paris en 1688, cultiva avec succès les belles-lettres, la philosophie et les mathématiques. Tout jeune et encore sur les bancs du collége, il recherchait avec avidité la société de Malebranche qui avait conçu pour lui une tendre estime. Il passait tous les jours de congé dans le cabinet de Malebranche, et ce dernier ne dédaignait pas d'avoir avec lui des entretiens métaphysiques. Habile géomètre, il était, en outre, bon helléniste, entendait bien l'hébreu, et avait pour l'histoire une prédilection marquée. Ses qualités et son esprit le faisaient rechercher dans le grand monde. Il mourut le 20 février 1744, avant d'avoir pu finir une histoire des empereurs romains, à laquelle il avait consacré ses veilles.

Bragny, terre et seigneurie de Bourgogne, à deux myriamètres sud-est de Nuyts.

Braie, *bracca*, nom d'une partie de l'habillement des anciens Gaulois, dont le lecteur pourra se faire une idée à la vue de la planche 42. Les habitants de l'Helvétie et ceux de la Bretagne, qui ont été moins sujets que les autres Gaulois aux invasions des peuples étrangers, et par conséquent aux changements qui ont désolé si souvent les Gaules, n'ont pas encore quitté l'usage des *braies*.

Les Gaulois conservèrent ce vêtement, même après la conquête des Francs; Charlemagne, qui n'avait jamais quitté l'habillement particulier à cette nation, ayant un jour rencontré une troupe de Francs vêtus de la bracca, ne put s'empêcher de s'écrier : *Voilà nos hommes libres qui prennent les habits du peuple qu'ils*

ont vaincu. Et non content de cette réprimande, il défendit expressément aux Francs de prendre l'habit gaulois.

Braine-sur-Vesle, petite ville, avec titre de comté, dans l'ancien Soissonnais, à dix kilomètres sud-est de Soissons, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne. « C'était, au sixième siècle, une de ces immenses fermes où les rois des Francs tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la Gaule. L'habitation royale n'avait rien de l'aspect militaire des châteaux du moyen âge, c'était un vaste bâtiment entouré de portiques d'architecture romaine, quelquefois construit en bois poli avec soin, et orné de sculptures qui ne manquaient pas d'élégance. Autour du principal corps de logis se trouvaient disposés par ordre les logements des officiers du palais, soit barbares, soit Romains d'origine, et ceux des chefs de bande qui, selon la coutume germanique, s'étaient mis avec leurs guerriers dans la truste du roi, c'est-à-dire, sous un engagement spécial de vasselage et de fidélité. D'autres maisons de moindre apparence étaient occupées par un grand nombre de familles qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de métiers, depuis l'orfevrerie et la fabrique des armes, jusqu'à l'état de tisserand et de corroyeur, depuis la broderie en soie et en or, jusqu'à la plus grossière préparation de la soie, de la laine et du lin.

« Braine fut le séjour favori de Chlother, le dernier des fils de Chlodwig, même après que la mort de ses trois frères lui eut donné la royauté dans toute l'étendue de la Gaule. C'était là qu'il faisait garder, au fond d'un appartement secret, les grands coffres à triple serrure qui contenaient ses richesses en or monnayé, en vases et bijoux précieux; là aussi qu'il accomplissait les principaux actes de sa puissance royale. Il y convoquait en synode les évêques des villes gauloises, recevait les ambassadeurs des rois étrangers, et présidait les grandes assemblées de la nation franke, suivies de ces festins traditionnels parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux défoncés occupaient les quatre coins de la salle (*). »

Pepin tint à Braine une diète en 754. Hugues le Grand y construisit, en 931, un château fort, auquel le comte de Dreux ajouta, au commencement du treizième siècle, une citadelle, dont les ruines subsistent encore. Cette ville, dont la population est aujourd'hui de treize cent cinquante-deux habitants, possédait, avant la révolution, une abbaye de Prémontrés, fondée en 1130, sous le nom de Saint-Yves.

Braine (Jean, comte de), trouvère du treizième siècle, était le rival en poésie d'Andefroy le Bâtard, que le *romancero* de M. Paulin Paris a mieux fait apprécier, et du sire de Coucy, dont les chansons ont été publiées en 1830. De Braine était fils de Robert II, comte de Dreux. Il est probable qu'il est l'auteur de la vingt-septième chanson placée dans le recueil des poésies de Thibaut, comte de Champagne; cependant quelques doutes subsistent encore à cet égard. Il n'en est pas de même pour la chanson qui commence par ces vers :

Pensis d'amors, dolens et correcié
M'estuet chanter, quand madame m'en prie.

Celle-là est évidemment son œuvre; malheureusement l'évêque de la Ravalière, à qui nous devons la connaissance de cette chanson, a négligé d'en rapporter la fin.

Bralle (François-Jean), ancien ingénieur en chef du corps royal des ponts et chaussées, né à Paris le 11 janvier 1750, s'est particulièrement distingué dans la mécanique et l'hydraulique. Entre autres travaux remarquables, on lui doit les machines hydrauliques de l'établissement des voitures publiques (faubourg Saint-Denis); celles de l'hôpital de la Salpêtrière; celle que des chameaux font mouvoir au Jardin des

(*) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 315 et suiv.

plantes; l'établissement des pompes sur bateau des bains Vigier, et la distribution des eaux du canal de l'Ourcq à la fontaine des Innocents, qui, jusqu'alors, était restée à sec. C'est d'après ses dessins, et sous sa direction, qu'ont été faites la plupart des nouvelles fontaines dans Paris. Il a aussi trouvé le moyen de préserver la ville de Nemours d'une grande partie des inondations qui l'affligeaient, au moindre débordement de la rivière de Loin. Le *Couvoir artificiel*, au moyen duquel on peut faire éclore des milliers d'œufs en toute saison, est une de ses plus ingénieuses découvertes. Enfin, ce fut lui qui rédigea le premier projet du Conservatoire des arts et métiers.

Brancard. Avant l'invention de ces voitures moelleuses et rapides qui transportent si commodément un homme opulent d'un lieu dans un autre; avant même celle de ces coches pesants en usage du temps de Henri IV, les nobles, qui n'avaient que peu de chemin à faire, et ne voulaient pas, comme nos premiers rois, s'étendre sur une botte de paille dans un char à bœufs, se faisaient porter sur un brancard, ou, si l'on veut, une civière; et ce singulier privilége leur appartenait exclusivement. En 1446, Perrette Bureau, femme de Jean Legras, s'étant vu contester son titre de gentilfemme, demanda et obtint de le prouver par enquête. Il résulta de cette information que, lors de son mariage, Perrette Bureau avait été portée à l'église sur un brancard, avec un fagot d'épines et de genièvre, ainsi que, des les temps les plus reculés, on était en usage de le faire pour les gentilshommes et les femmes d'extraction noble, à l'exclusion des roturiers, qui n'étaient portés ni le jour de leurs noces, ni le lendemain, sur un brancard, avec le fagot susdit d'épines et de genièvre. Ce fait ayant été démontré, la défenderesse fut déclarée noble, et maintenue dans les priviléges qu'on lui contestait.

Brancas, baronnie en Provence, à trente-deux kilomètres nord d'Aix, érigée en duché, sous le nom de Villars, en 1627.

Brancas (famille de). — Cette famille est originaire de Naples, où elle s'appelait Brancaccio, et où elle subsiste encore. *Basile de Brancas* fut le premier de son nom qui s'établit en France, sous le règne de Charles VII. Il avait vivement soutenu les intérêts de la maison d'Anjou; et, lorsque cette malheureuse maison fut obligée de quitter l'Italie, il la suivit en Provence, où ses services furent récompensés par le don de plusieurs fiefs considérables, tels que la baronnie d'Oyse, le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais.

Les Brancas français se divisèrent en deux branches vers le milieu du seizième siècle. L'aînée prenait alternativement les noms de Forcalquier-Brancas et de Céreste, avec le titre de duc et de grand d'Espagne; à la cadette appartenaient les noms de Lauraguais et de Villars.

Les membres les plus distingués de cette famille furent :

André, connu sous le nom d'amiral de Villars, qui se jeta dans le parti de la ligue et des Espagnols, et songea, suivant le président Hénault, à se faire de la Normandie une seigneurie indépendante. Il se maintint dans Rouen, longtemps après l'abjuration de Henri IV, et ne se soumit, comme tous les grands chefs catholiques, qu'en faisant ses conditions. Sully, qui mit tout en œuvre pour reconquérir au parti de Henri IV un officier aussi brave que l'amiral, regardait ce succès comme un de ses plus glorieux services. « L'amiral de Villars, dit-il dans ses Mémoires, étoit la droiture et la bravoure même; mais ses premiers mouvemens étoient d'une violence extrême. » André fut pris au siége de Doullens par les Espagnols, qui le massacrèrent de sang-froid pour se venger de sa défection.

George de Brancas, son frère puîné, qui lui survécut, obtint, en 1626, le brevet d'érection du marquisat de Villars en duché-pairie. Il ne faut pas confondre ce duché avec le duché de

Villars, érigé en faveur du vainqueur de Denain. Les lettres patentes, qui datent seulement de juillet 1652, témoignent des services que George de Brancas rendit à Louis XIII, particulièrement en l'année 1625, où il équipa à ses dépens vingt-cinq vaisseaux de guerre.

Louis de Brancas, marquis de Céreste, de la branche aînée, servit honorablement sur terre et sur mer, sous Louis XIV et Louis XV, et fut employé dans plusieurs ambassades où il se distingua. Maréchal de France en 1740, il mourut en 1750, à l'âge de soixante et dix-neuf ans.

La branche aînée s'est éteinte en 1802, dans la personne d'un duc de Céreste; l'autre branche subsiste encore. *Louis Léon*, duc de Brancas-Lauraguais, pair de France, auteur de plusieurs ouvrages en vers et en prose, mourut en 1824; il a eu pour successeur dans la pairie son neveu, le comte, et actuellement duc de ce nom.

Branchu (Rose-Timoleone-Caroline-Lavit), cantatrice célèbre, née à Saint-Domingue le 2 novembre 1782, débuta en 1801 sur la scène du grand opéra. Elle était nièce du dernier gouverneur du cap de Bonne-Espérance, et filleule du maréchal de Brissac. Sa conduite lui mérita l'estime générale; son talent et son affabilité la firent aimer de mademoiselle Maillard, qu'elle remplaça; de madame Dugazon qui, la première, avait deviné son avenir; de Garat, qui voulut être son maître de chant; de Méhul et de Sarreto, qui la présentèrent vainement au théâtre Favart; d'Hoffman, qui ne voulait pas qu'une autre jouât sa *Phèdre;* de Grétry, qui jusqu'au dernier moment la nomma sa fille. Talma avait aussi beaucoup d'affection pour elle : il goûtait tellement son jeu, qu'il fallut un ordre du ministre de l'intérieur pour l'empêcher de l'enlever à l'Opéra et de l'introduire au Théâtre-Français. Enfin elle était recherchée de Josephine, dont elle formait souvent la seule compagnie, et Napoléon lui-même approuvait cette intimité. Peu d'actrices ont joui d'une aussi grande faveur. Sa position était d'autant plus intéressante, que, toute jeune, elle n'avait songé à faire usage de ses dispositions naturelles que pour soutenir sa famille. Son père était un officier de cavalerie, que la révolte des nègres de Saint-Domingue avait tout à coup privé de ressources. Créole comme madame Malibran, elle avait quelque chose de la sensibilité poétique de cette admirable actrice. Après avoir fait pendant plus de vingt ans les délices du public, madame Branchu abandonna le théâtre le 27 février 1826; elle avait créé le rôle de Statira dans *Olympie;* c'est par ce rôle qu'elle termina sa carrière dramatique.

Brancion, terre et seigneurie de Bourgogne, à deux kilomètres ouest de Tournus.

Brancus. Après avoir traversé le Rhône à quatre journées de la mer, Annibal se dirigea vers le cours supérieur de ce fleuve, et arriva, au bout de quatre journées de marche, dans un canton fertile et bien peuplé, que les habitants nommaient l'*Ile* (insula), parce qu'il est fermé de tous côtés par l'Isère, qui s'y jette dans le Rhône, par ce fleuve lui-même, et par les premières chaînes des Alpes qui s'étendent d'un fleuve à l'autre. Deux frères, enfants du dernier chef, se disputaient la souveraineté de ce canton. L'aîné, Brancus, avait été détrôné par son frère, qui s'était fait un appui de toute la jeunesse du pays. Les deux partis choisirent Annibal pour arbitre de leur différend; il prononça en faveur de Brancus, qui lui témoigna sa reconnaissance en lui fournissant des vivres, et tout ce qui était nécessaire à son armée pour le passage des Alpes (*).

Brando, bourg de la Corse, à dix kilomètres de Bastia. C'était autrefois un fief appartenant, ainsi que ceux de Nonza et de Canari, à la famille de Gentilli, laquelle y possédait un château fort, dont les ruines subsistent encore. La population de Brando est

(*) Voyez Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, t. I, p. 275.

de onze cent quatre-vingt-neuf habitants.

Brandons. On trouve souvent d'anciens actes datés du premier jour, du second, etc., avant le dimanche des Brandons, ou simplement avant les Brandons. On appelait ainsi le premier dimanche du carême, parce que, ce jour-là, on était dans l'usage d'allumer sur les places publiques ou dans les campagnes, de grands feux autour desquels la jeunesse se rassemblait pour danser. Malgré des nombreuses ordonnances des rois et malgré les efforts des évêques, cette coutume se conserva longtemps dans une foule de localités. Aujourd'hui même elle subsiste encore dans quelques pays, entre autres dans le département des Ardennes, où son cérémonial n'a rien perdu de son ancienne solennité.

Brange, terre et seigneurie de Bourgogne, à deux myriamètres sud-est de Châlons, érigée en marquisat en 1662.

Branle, sorte de danse autrefois fort à la mode, où plusieurs personnes dansaient en rond, en se tenant par la main, et en se donnant, suivant Furetière, « un *branle* continuel et concerté avec des pas convenables, selon la différence des airs qu'on jouoit alors. » — On dansait d'abord le *branle simple*, puis le *branle gai*, ainsi appelé, parce qu'on avait toujours un pied en l'air, et l'on terminait le bal par le *branle de sortie*. — On distinguait un très-grand nombre d'espèces de branles, parmi lesquelles nous citerons : les branles de Bourgogne, de Hainaut, d'Avignon, d'Écosse, etc.; le branle des lavandières, où l'on frappait des mains; celui des sabots ou des chevaux, où l'on battait du pied; celui de la torche, où le danseur tenait un chandelier ou un flambeau; puis les branles gesticulés; et enfin les branles à mener, où chacun menait le branle à son tour, et se mettait ensuite à la queue.

Le *branle de Saint-Elme* était le nom d'une fête populaire autrefois célébrée à Marseille, la veille de saint Lazare, pour divertir les étrangers qui s'y rendaient en foule ce jour-là. On promenait par la ville, au son des instruments, de jeunes filles et de jeunes garçons habillés en personnages mythologiques ou en costumes de diverses nations. Cette fête a été supprimée vers l'an 1700.

Branle-bas. — Le hamac s'appelait anciennement branle, de l'italien *branla*. Cette dénomination ne s'est plus conservée que dans le commandement *Branlé-bas!* qui équivaut ainsi à : Détendez les hamacs.

Le *branle-bas de combat* est l'imposante et solennelle operation qui consiste à prendre, sur les navires de guerre, les dispositions nécessaires pour le combat.

Brannovii ou Brannovicus, peuple de la première Lyonnaise, faisaient partie des Éduens; Charilocus (peut-être Semur en Aunois) était leur chef-lieu.

Brantes, baronnie dans le comtat Venaissin, à trente-huit kilomètres nord-est d'Avignon, érigée en marquisat en 1674.

Brantome, ancienne ville du Périgord, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Dordogne, à deux myriamètres de Périgueux. Cette ville dut longtemps sa prospérité à son abbaye de bénédictins, fondée, dit-on, par Louis le Débonnaire; elle doit toute sa célébrité à l'un des abbés commendataires de cette abbaye, Pierre de Bourdeilles, auquel elle donna son nom, et qui, sur la fin de ses jours, y composa une grande partie de ses ouvrages. (Voyez l'article suivant.) Brantôme compte aujourd'hui 2,722 habitants.

Brantome (Pierre de Bourdeilles, abbé commendataire de) naquit en Périgord vers 1527. Pendant la première partie de sa vie, Brantôme fit la guerre avec la bravoure d'un noble seigneur et l'esprit aventurier d'un Gascon. Après avoir servi sous François de Guise, il s'en alla en Espagne, puis accompagna le roi de Portugal, Sébastien, dans une expédition en Barbarie, où il se distingua par des actions d'éclat qui lui valurent l'ordre de Portu-

gal. A son retour en France, il parut à la cour avec avantage, et devint gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et chambellan du duc d'Alençon. Le roi Charles IX le prit en grande affection, et lui donna une pension, outre la charge dont nous venons de parler. Sous Henri III, il vit décliner son crédit, et le mécontentement qu'il en éprouva est sans doute le motif qui le décida à passer le reste de ses jours dans la retraite. Il alla se fixer à Brantôme, où il occupa son loisir à rassembler ses souvenirs, et à écrire pour la postérité ce qu'il avait vu aux armées et à la cour dans ce siècle agité où il y avait à voir tant de choses. Il mourut en 1614. L'intérêt historique de ce qu'il raconte, et la naïveté qu'il met toujours dans son récit, jointe à une finesse gracieuse et à une imagination vive, ont placé ses écrits au premier rang parmi les monuments littéraires du seizième siècle. Comme historien, Brantôme a moins d'exactitude que de vérité. Courtisan et Gascon, il lui en coûte peu d'altérer les faits pour flatter ou se faire valoir : frivole à l'excès, il n'a pas non plus ce coup d'œil attentif et sûr qu'on doit exiger de l'historien. Mais témoin naïf, sinon impartial des événements, fidèle écho de toutes les idées et de tous les sentiments qui s'agitent autour de lui, il nous révèle bien mieux que beaucoup de narrateurs scrupuleux le caractère et la physionomie de son époque. Avec son indifférence en fait de morale, son goût pour le plaisir, son cynisme candide et malin, son esprit batailleur et aventureux, sa crédulité superstieuse, il est une exacte et vivante image du siècle dont il s'est fait l'historien. Laissez-le décorer Catherine de Médicis du nom d'honnête femme, la déclarer plus belle que l'aurore, et faire remonter la famille de cette princesse jusqu'au Gaulois Medicus, contemporain de Brennus. Laissez-le dans son testament compter Charlemagne au nombre de ses propres aïeux, et avertir ses futurs descendants que s'il a été surpassé par d'autres à la cour *en bienfaits, états et grades, il ne l'a jamais été en valeur et en mérite :* ces gasconnades ne trompent personne. Mais si vous voulez connaître le singulier mélange de licence, de foi religieuse, d'inquiétude, de bonhomie, de cruauté, de finesse, qui compose les mœurs de cette époque, lisez cet ingénu et inépuisable conteur, suivez-le dans les armées, dans les conseils, dans les antichambres et dans les alcôves, où il ramasse une si abondante provision de prouesses héroïques, de coups d'épée, d'intrigues et de scandales. On a appelé Brantôme le valet de chambre de l'histoire, à cause des détails minutieux et intimes qu'il prodigue dans ses confidences : mais ces détails sont précieux : ils répandent sur beaucoup de faits de vives lumières ; ils nous initient à tous ces usages et à toutes ces passions oubliées, et nous font vivre dans l'époque, en quelque sorte. Cette habitude constante et involontaire de peindre par les détails, cette ignorance de l'art de résumer, cette absence complète de vues générales et profondes, ce cynisme sans bornes, ont permis de rapprocher Brantôme de Suétone; mais le premier joint à l'effronterie de ses récits licencieux une ingénuité que n'a jamais le second; mais Brantôme, sans être plus attentif que l'historien des Césars à la moralité des actions, est doué d'une sensibilité plus vive. L'étonnement à la vue de grandes catastrophes, la pitié pour de touchantes infortunes, l'admiration pour des traits d'héroïsme guerrier, ou pour de stoïques vertus se déployant au milieu des factions civiles, ces sentiments s'élèvent dans l'âme du frivole conteur, et communiquent à ses paroles si simples une émotion qui passe jusqu'à nous. En racontant le supplice de Marie Stuart, Brantôme, sans étude, sans art, sans faire presque aucune réflexion, est plus pathétique que Robertson. Un célèbre critique, comparant les deux morceaux, a fait ressortir tout l'avantage que donne au chroniqueur une émotion vraie. Quand il nous fait assister aux derniers moments de Bayard, sous le flegme ap-

parent de ses expressions, on sent un regret profond de cette mort douloureuse pour la France, et une vénération passionnée pour la valeur et la dévotion du chevalier sans peur et sans reproche. Et quand il rencontre au milieu de l'agitation des partis, au milieu de toutes ces passions turbulentes et sans frein, la figure calme et impassible du sage l'Hôpital, voyez quel accent de respect et d'admiration dans les naïves paroles de cet homme si léger : « C'étoit, » dit-il, en parlant de l'incomparable magistrat, « c'étoit un « autre censeur Caton celuy-là, et qui « savoit tres-bien censurer et corriger « le monde corrompu. Il en avoit du « tout l'apparence avec sa grande barbe « blanche, son visage pasle, sa façon « grave, qu'on eût dit à le voir que « c'étoit un vrai portrait de saint Hie- « rosme. » Cette phrase offre d'ailleurs un échantillon remarquable de ce pittoresque d'expressions qui donne tant de charme à la lecture de Brantôme.

Les principaux ouvrages de cet auteur sont, outre ses mémoires, les *Vies des hommes illustres et grands capitaines français*, les *Vies des grands capitaines étrangers*, les *Vies des dames illustres, celles des dames galantes*. On a encore de lui des *anecdotes touchant les duels*, un commencement de traduction de la Pharsale, et deux ouvrages d'un genre singulier, dont l'un a pour titre : *Rodomontade et jurements des Espagnols*, et l'autre : *Dialogue entre le tombeau de madame d'Aubeterre et l'auteur*.

La première édition des œuvres de Brantôme fut publiée à Leyde, Sambix (Elzevir), 1666-67, 10 vol. in-12. La plus complète est celle de la Haye (Rouen), 1740-41, 15 vol. in-12. Brantôme était mort à Brantôme, le 5 juillet 1614. Son épitaphe, qu'il avait composée lui-même, est un curieux échantillon de son style et une peinture fidèle de son caractère. Nous croyons devoir la reproduire ici : « Passant, si « par cas, ta curiosité s'étend de sa- « voir qui gît sous cette tombe, c'est « le corps de Pierre de Bourdeilles, en « son vivant, chevalier, seigneur et « baron de Richemont, extrait du côté « du père de la très-noble antique race « de Bourdeilles, renommée de l'em- « pereur Charlemagne, comme les « histoires anciennes et vieux romans « français, italiens, espagnols, titres « vieux et antiques de la maison, le té- « moignent de père en fils jusqu'à « jourd'hui ; et du côté de la mère il « fut sorti de cette grande et illustre « race, issue de Vivonne et de Breta- « gne; il n'a dégénéré, grâce à Dieu, « de ses prédécesseurs. Il fut homme « de bien, d'honneur et de valeur « comme eux, aventurier en plusieurs « guerres et voyages étrangers et ha- « zardeux. Il fit son premier appren- « tissage d'armes sous ce grand capi- « taine, monsieur François de Guise, « et pour tel apprentissage, il ne dé- « sire autre gloire et los : donc cela « seul suffit. Il apprit très-bien par lui « de bonnes leçons, qu'il pratiqua avec « beaucoup de réputation pour le ser- « vice des rois ses maîtres. Il eut sous « eux charge de deux compagnies de « gens de pied. Il fut, en son vivant, « chevalier de l'ordre du roi de France, « et de plus chevalier de l'ordre de « Portugal, qu'il alla querir et recevoir « là lui-même, du roi don Sébastien « qui l'en honora au retour de la con- « quête de la ville de Bélis, en Barba- « rie, où ce grand roi d'Espagne, don « Philippe, avoit envoyé une armée de « cent galères et douze mille hommes « de pied. Il fut après gentilhomme « ordinaire de la chambre des deux « rois Charles IX et Henry III, et « chambellan de monsieur d'Alençon, « et outre fut pensionnaire de deux « mille livres par an dudit roi Charles, « dont en fut très-bien payé tant qu'il « vécut, car il l'aimoit fort, et l'eût « fort avancé s'il eût vécu plus que « ledit Henry. Bien qu'il les eût tous « les deux très-bien servis, l'humeur « du premier s'adonna plus à lui faire « du bien et des grâces plus que l'au- « tre. Aussi la fortune ainsi le vouloit. « Plusieurs de ses compagnons, non « égaux à lui, le surpasserent en bien- « faits, états et grades, mais non ja-

« mais en valeur et en mérite. A dieu, « passant, retire-toi, je ne t'en puis « dire plus, sinon que tu laisses jouir « de repos celui qui en son vivant n'en « eut ni d'aise, ni de plaisir, ni de con- « tentement. Dieu soit loué pourtant « du tout et de sa sainte grâce. »

Brard (C. Prosper), ingénieur de l'école des mines de Paris, a publié des écrits estimés sur la minéralogie. On lui doit une partie de la collection minéralogique du Muséum d'histoire naturelle.

Brascassat (J.), peintre de paysage et d'animaux, né à Bordeaux le 30 août 1805, élève de Richard, remporta en 1825 le second grand prix de paysage historique sur le sujet de la *Chasse de Méléagre;* et de Rome, où il était allé terminer ses études, il envoya à l'exposition, en 1827, *Mercure et Argus*, paysage historique, et trois vues d'Italie. Il exposa également, en 1831, quatre autres paysages; enfin, sept nouvelles productions vinrent encore, en 1833, consolider la réputation naissante de M. Brascassat. Dès 1831, cet artiste avait exposé un paysage avec animaux (*brebis*); mais, en 1834, son *Taureau se frottant contre un arbre* et son *Repos d'animaux* semblèrent décider sa vocation; et depuis, il paraît s'être voué exclusivement au genre de peinture que certains maîtres flamands ont si heureusement cultivé. En effet, on a encore admiré au salon de 1837 sa *Lutte de taureaux*, où l'on remarquait un dessin vrai, une connaissance parfaite du sujet, et un coloris chaud et naturel. Enfin, plusieurs autres tableaux représentant des *repos*, des *pâturages*, des *paysages avec animaux*, des *parcs* et des *études*, exposés cette même année, en 1838 et en 1840, ont prouvé que le talent de M. Brascassat ne fait que s'accroître dans le genre qu'il a choisi.

Mais pourquoi M. Brascassat a-t-il abandonné le paysage historique? pourquoi a-t-il quitté une route où il pouvait devenir l'émule du Poussin, pour entrer dans cette fausse voie où l'a sans doute entraîné ce sentiment de naturalisme que nous avons déjà blâmé à l'article Barye? Car enfin, quel est le but de l'art? Est-ce l'imitation pure de la nature? Non certes. Et ici, pour compléter ce que nous avons déjà dit sur cette question, nous croyons devoir citer un passage de Hégel (*). « Si l'art avait pour but l'imitation de la nature, l'homme ferait une seconde fois, autant que ses moyens le lui permettent, ce qui existe déjà dans la nature. Or, on peut dire d'abord que cette répétition est inutile, puisque ce qui nous est offert en spectacle dans un tableau ou sur la scène, nous pouvons tout aussi bien le voir dans nos jardins ou dans nos maisons; et non-seulement c'est un travail superflu, mais un jeu qui accuse à la fois l'orgueil de l'homme et la vanité de ses efforts. L'art est limité dans ses moyens de représentation; il ne produit que des illusions imparfaites, dont un seul sens est dupe. A la place du réel, du vivant, il met le mensonge hypocrite de la réalité et de la vie. C'est dans ce sens que le mahométisme ne souffre pas les images. Un Turc, à qui Bruce présentait un poisson peint, après un moment de surprise, lui fit cette question : « Si ce poisson, au dernier jour, se lève contre toi et t'accuse en ces termes : Tu m'as donné un corps, mais point d'âme vivante, que lui répondras-tu? »

« On rapporte plusieurs exemples d'une illusion parfaite produite par les représentations de l'art. Les raisins de Zeuxis ont été donnés par l'antiquité comme le triomphe de l'art, et depuis comme le triomphe du principe de l'imitation.

« Mais au lieu de louer de tels ouvrages pour avoir trompé des animaux, ne devrait-on pas plutôt blâmer ceux qui croient élever ainsi bien haut la dignité de l'art, en lui donnant pour but suprême un effet d'une nature aussi inférieure? »

Le but de l'art n'est point, en effet, de reproduire des scènes inutiles et sans résultats, mais bien d'instruire et

(*) Cours d'esthétique, t. I, p. 37, trad. française.

de concourir, comme un moyen puissant, à l'accomplissement des destinées du genre humain. Dans ce but, il doit créer, et l'imitation de la nature ne peut être pour lui qu'une simple règle qui le guide dans la forme à donner aux objets qu'il représente. Or, si nous nous plaçons à ce point de vue élevé, le seul qui soit véritable, que deviendront pour nous les œuvres de M. Brascassat? D'agréables passe-temps, et une source de regrets amers, occasionnés par cette pensée, que l'artiste qui a déployé tant de talent dans la peinture de ces jolis tableaux, s'il eût voulu continuer à se livrer à la grande peinture, aurait pu, au lieu de se faire à toute force le Paul Potter de la France, devenir l'un des artistes les plus remarquables de notre grande école nationale.

Brassac, ancienne baronnie du Quercy.

Brassac (Jean de Galand, comte de), ambassadeur à Rome, sous le ministère du cardinal de Richelieu, a laissé deux recueils manuscrits intitulés : *Lettres et dépêches de M. de Brassac, depuis le* 20 *octobre* 1630 *jusqu'au* 2 *juillet* 1641, 2 vol. in-fol.

Brassards d'armure. — On appelait ainsi, au moyen âge, des manches qui se joignaient à la cuirasse, lorsqu'elles étaient en fer, et y tenaient à demeure, lorsqu'elles étaient de mailles. On a renoncé en France, depuis Henri III, à cette armure; mais les Turcs s'en servent encore aujourd'hui.

Brasseurs. — C'était parmi les brasseurs que le peuple des grandes villes de la Flandre allait chercher ses chefs, quand il voulait, au moyen âge, résister aux exigences de ses tyrans féodaux. A Paris, le privilége de fournir des chefs aux émotions populaires était réservé aux bouchers. Les brasseurs ou *cervoisiers* n'y jouaient pas un si grand rôle. Obscure et peu nombreuse, leur communauté ne remontait pas au delà du treizième siècle; et, depuis cette époque jusqu'à nos jours, on ne trouve dans leurs annales aucun de ces événements dramatiques qui jettent quelquefois de l'intérêt sur l'histoire des grandes corporations du moyen âge.

Le premier titre qui constate l'existence de la communauté des brasseurs, est le feuillet du registre d'Étienne Boileau, où sont consignés leurs statuts. Ces statuts sont en petit nombre ; les prescriptions qu'on y trouve ont toutes pour but de prévenir, dans la fabrication et dans le débit de la bière, les fraudes qui pouvaient porter atteinte à la santé ou à la morale publique. Tel était l'objet des deux articles suivants :

« Nus cervoisiers ne puet ne ne « doit faire cervoise, fors de yaue et « de grain, c'est à savoir, d'orge, de « mestuel et de dragée; et se il y mé- « loit autre chose pour efforcier, c'est « à savoir, baye, piment et pois rei- « sine, et quiconque y metroit aucune « de ces choses, il l'amenderoit au « roy de xx sous de Paris, toutes les « fois qu'il en seroit reprins, et si se- « roit touz li brasins qui seroit faiz de « tex choses donez por Dieu.

« Nuz ne puet ne ne doit vendre « cervoise ailleurs que en l'ostel ou en « la brasse; quar cil qui sont regra- « tier (*) de cervoises vendre, ne les « vendent pas si bones ne si loiaus, « come cil qui les font en leur hos- « tieuz, et les vendent aigres et tour- « nées, quar ils ne les scavent pas « mettre à point; et cil qui ne les font « en leur hostiex, quand ils les en- « voient vendre en ij leus ou en iij « par la vile de Paris, ils ne sont pas « au vendre, ne leurs fames, ains les « font vendre par leurs garçonnés pe- « tiz, en rues foraines, et si vont en « tex leus et en tex tavernes li fol et « li foles faire leurs péchiez (**). »

Ces statuts furent renouvelés en 1489, en 1515 et en 1630. Ils furent confirmés en 1686, sous le règne de Louis XIV, et l'on y ajouta, en 1714, quelques nouvelles prescriptions.

(*) Revendeurs.

(**) Livre des métiers d'Étienne Boileau, éd. Depping, p. 29 et 30.

Au moment où la corporation fut abolie, il fallait, pour y être admis, avoir fait cinq ans d'apprentissage, trois ans de compagnonnage, et présenter un chef-d'œuvre. Le prix du brevet était de vingt-quatre livres, et celui de la maîtrise de deux mille quatre cents livres. On comptait, à la même époque, à Paris, soixante-dix-huit maîtres brasseurs, dont le plus grand nombre habitaient le faubourg Saint-Marceau.

Brault (Charles), archevêque d'Albi, naquit, le 14 août 1752, à Poitiers. Peu de temps avant la révolution, il était professeur de théologie à l'université de Poitiers. Ayant émigré alors, il revint en 1802, à l'époque du concordat, et fut pourvu de l'évêché de Bayeux. Il parvint à apaiser les divisions qui troublaient son diocèse. Au concile de 1811, il fut du nombre des évêques qui se prononcèrent en faveur des quatre articles regardés comme le fondement des libertés de l'Église gallicane. Il fut élevé en 1823 à l'archevêché d'Albi, qui avait été rétabli depuis le concordat de 1817. Sous l'empire, il avait été nommé baron et chevalier de la Légion d'honneur. Il fut créé pair de France par la restauration, en 1827, et mourut le 25 février 1833.

Braunau, petite ville forte sur l'Inn, qui avait été cédée à la France pour garantie de l'armistice conclu en 1801, après la bataille d'Hohenlinden, fut rendue par le traité de Lunéville. L'Autriche ayant de nouveau provoqué Napoléon, en 1805, une première armée autrichienne fut anéantie à Ulm. Le maréchal Lannes arriva le 29 octobre devant le pont de Braunau; cette place, qui avait été évacuée par les Autrichiens, et qui se trouvait parfaitement approvisionnée en munitions et en vivres, se rendit au moment où l'on s'y présenta. Le lendemain, le prince Murat rencontra l'arrière-garde autrichienne sur les hauteurs de Ried, sur la route de Merodach, la culbuta en un instant, et la poussa si vivement, que l'obscurité de la nuit put seule la sauver.

Braunsberg (combat de). — Napoléon venait de gagner la bataille d'Eylau, lorsqu'il apprit qu'une division russe, forte de dix mille hommes, s'était portée sur Braunsberg, à la tête des cantonnements de l'armée française; il donna sur-le-champ l'ordre de l'attaquer. Le général Dupont fut chargé de cette expédition, et, le 26 février 1807, il marcha à l'ennemi sur deux colonnes. Le général Bruyère, qui commandait la colonne de droite, rencontra l'ennemi à Raygern, et le poussa sur la rivière qui se trouve en avant de ce village; la colonne de gauche l'atteignit à Villemberg. L'ennemi, chassé de ces positions, fut obligé de se replier sur le bois qui couvre Braunsberg; il y tint ferme quelques instants; mais le général Dupont, marchant sur lui au pas de charge, l'eut bientôt fait fuir dans la ville, où il entra en même temps que lui. Les Russes perdirent dans cette journée deux mille hommes et seize pièces de canon.

Bravane, nom d'une fête que Charles d'Anjou institua en Provence, en 1256, à son retour de la terre sainte, et qui consistait en un tir à l'oiseau, suivi d'une procession où figuraient l'élite de la bourgeoisie et le parlement. Cette cérémonie se terminait par un feu de joie allumé au milieu de la place publique par le tireur qui avait remporté le prix.

Bray-sur-Somme, petite ville de l'ancienne Picardie, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Somme, à dix-huit kil. de Péronne. En 1210, Philippe-Auguste acheta cette ville de Guillaume, comte de Ponthieu. En 1346, peu après la sanglante bataille de Crécy, Philippe de Valois s'y retira avec quelques troupes. Le duc de Suffolck l'emporta d'assaut et la brûla, en 1522. Le prince Thomas de Savoie la réduisit également en cendres, le 4 août 1636, pour se venger de la résistance opiniâtre que lui avait opposée le régiment de Piémont qui la défendait. La population de Bray est aujourd'hui de quatorze cent quarante-sept habitants.

Brayer de Beauregard (Jean-Baptiste-Louis), économiste, a laissé, sur la statistique du département de l'Aisne, un ouvrage qui lui mérita, en 1827, le prix fondé par M. Montyon. On a également de lui : *Monuments, établissements et sites les plus remarquables du département de l'Aisne*, avec des planches dessinées par M. Pinguet, professeur à Saint-Quentin, Paris, 1823, in-fol. — *Histoire de la ville de Soissons*, dont Brayer n'a publié que le prospectus en 1833, in-8°, mais que son frère a dû terminer sur les matériaux que l'auteur lui avait laissés.

Brayer (le comte), général de division de la garde impériale, gouverneur de Versailles et de Trianon, s'était distingué sur tous les champs de bataille, et avait acquis chacun de ses grades par une action d'éclat. Il commandait à Lyon en 1815 lors du retour de Napoléon, qui le nomma, le 2 juin, l'un des pairs de la chambre impériale. Voyant, après la seconde restauration, la cause de la liberté perdue en Europe, il partit pour l'Amérique méridionale, où il alla mettre son courage et ses talents au service des principes pour lesquels il avait toujours combattu. Revenu depuis en Europe, il fut nommé pair de France après la révolution de juillet et mourut en 1840.

Brazier (Claude-Joseph), médecin vétérinaire, né, en 1739, à la Grande-Rivière, bailliage de Saint-Claude, a publié plusieurs ouvrages relatifs à son art, entre autres : *Projet qui indique les moyens les moins coûteux et les plus sûrs de relever l'espèce des chevaux en Franche-Comté*, Besançon, 1780, in-8°; et *Avis au peuple des campagnes sur les maladies contagieuses qui attaquent les hommes et les animaux*, ibid, 1795, in-8°. Ce dernier ouvrage fut imprimé aux frais du département.

Brazier (N.), né à Paris, l'un de nos plus spirituels et de nos plus féconds vaudevillistes, a composé et fait imprimer plus de cent vaudevilles. Dans la composition de la plupart de ces pièces, il a eu pour collaborateurs MM. Rougemont, Merle, Ourry et Dumersan.

Bréard (Jean-Jacques), né à Marennes en 1760, était, en 1791, vice-président du département de la Charente-Inférieure, lorsqu'il fut élu député de ce département à l'Assemblée législative. Envoyé, l'année suivante, à la Convention nationale, il y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis; fut élu secrétaire le 24 janvier; président, le 8 février, puis membre du comité de sûreté générale le 25 mars; et, enfin, du premier comité de salut public, le 4 avril. Il dénonça, le 16 mai, les commissaires envoyés à Saint-Domingue, Polverel et Santhonax, et les fit décréter d'accusation le 16 juillet suivant. Il présida de nouveau la Convention le 4 août; fit, le 7 du même mois, décréter d'accusation tous les étrangers suspects, et fut envoyé, le 25, à Brest, pour y organiser l'escadre de réserve. Il appuya, le 15 avril 1794, le décret proposé par Saint-Just; décret dont le but était l'expulsion de tous les nobles de Paris. Cependant il prit une part active aux événements du 9 thermidor, et entra, le lendemain, au comité de salut public. Dès lors il parut avoir changé complétement de principes, et vouloir faire oublier la part qu'il avait eue aux mesures dont la Montagne avait pris l'initiative. C'est ainsi qu'il fit décréter la liberté de Polverel et de Santhonax, dont il avait été lui-même l'accusateur, et qu'il se montra l'un des plus violents persécuteurs de Maignet, au sujet de l'incendie de Bédouin (voyez ce mot). Il fut élu de nouveau, le 4 janvier, membre du comité de salut public, et appuya, le 4 mars, la proposition d'une fête annuelle en l'honneur des vingt-deux girondins morts sur l'échafaud. Il entra, en l'an IV, au Conseil des Anciens, dont il fut secrétaire dès la formation; fit ensuite partie du nouveau Corps législatif après le 18 brumaire, et se retira de la scène politique en 1803. Il mourut avant la loi portée, en 1816, contre les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.

Bréard de Neuville, conseiller-clerc au parlement de Dijon, né dans cette ville en 1748, mort à Paris en 1818, a publié, entre autres ouvrages, un livre intitulé : *Nécessité de se soumettre à la convention entre Pie VII et le gouvernement français*, 1802, in-8°.

Breauté (Pierre), capitaine de compagnies légères, acquit, sous Henri IV, un genre de célébrité tout à fait exceptionnel. Il avait obtenu du roi la permission de mener en Hollande, au service du prince Maurice, une compagnie de cavaliers levée à ses frais. Étant revenu en France après la campagne de 1599, et ayant appris que, pendant son absence, son lieutenant s'était laissé prendre par la garnison de Bois-le-Duc, il lui écrivit une lettre violente, dans laquelle il disait que les lâches seuls mettent bas les armes devant des ennemis, même supérieurs en nombre. Cette lettre fut interceptée par Grosbendoncq, gouverneur de Bois-le-Duc, qui se répandit en invectives contre les Français et contre Breauté. Celui-ci se hâta de retourner en Hollande, pour demander raison de ces insolences à Grosbendoncq, qui répondit d'abord à son cartel, et consentit à ce qu'on se présentât sur le champ de bataille vingt contre vingt. Mais, lorsque le jour convenu fut arrivé, sous le prétexte qu'un gouverneur ne peut quitter une place dont la défense lui est confiée, il envoya à sa place Likerbikem, son lieutenant. Le duel, ou plutôt la bataille, n'en eut pas moins lieu. Les Français arrivèrent sur le terrain les premiers, attendirent pendant plus d'une heure les Espagnols qui parurent enfin; et, de part et d'autre, on prit l'engagement de ne se servir que de l'épée et du pistolet. Les Français avaient eu l'imprudence, pour aller au-devant de l'ennemi, de s'avancer trop près des murs de la place; imprudence pardonnable, puisqu'ils croyaient avoir affaire à des hommes d'honneur. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de leur trop grande confiance; au fort de la mêlée, lorsque Breauté avait déjà tué Likerbikem, et que les Espagnols commençaient à plier, Grosbendoncq eut la lâcheté de faire tirer, des murs de la place, deux coups de canon qui portèrent le trouble dans les rangs des Français, dont le plus grand nombre se décida à la retraite. Breauté se défendit encore longtemps avec son page et son gentilhomme; mais enfin, renversé de son cheval, accablé par le nombre, il fut fait prisonnier. On le mena à Bois-le-Duc, où l'infâme Grosbendoncq, violant de nouveau la foi jurée, le fit massacrer entre les deux ponts. Telle fut l'issue de ce combat qui eut lieu le 5 février 1600; les Français eurent trois tués et deux blessés; du côté des Espagnols, il y eut sept hommes tués ou blessés. A l'article Beaumanoir, on a vu la description d'un combat à peu près semblable, celui qui reçut le nom de *Journée des Trente*. Grâces à Dieu, ces sortes de tournois sont aussi rares que peu décisifs. Ce qui inspire de l'indulgence pour Breauté, c'est son jeune âge : il n'avait que vingt ans; et ce qui le rend encore plus digne d'intérêt, c'est l'inique félonie de son adversaire, ou, pour mieux dire, de son bourreau.

Brébeuf (Guillaume de), né en 1618, mort en 1661. Ce gentilhomme, d'une très-noble famille de basse Normandie, se plaça par son érudition et par ses traductions en vers, au nombre des auteurs en vogue sous la minorité de Louis XIV. Sa *Pharsale*, accueillie avec applaudissement par ses contemporains, tomba dans l'oubli à l'époque où le goût public s'éclaira et devint plus sévère. Le grand réformateur du goût, Boileau, n'épargna pas la critique et la plaisanterie pour désabuser l'opinion sur le compte de Brébeuf. Il fit voir clairement tous les défauts de son langage emphatique, pédantesque, inégal. Il le prit dans son *Art poétique* comme le type de l'enflure et de l'hyperbole exagérée. Il n'y a point lieu de chercher à réhabiliter cette victime du grand critique. On doit convenir que Brébeuf a surchargé encore le mauvais goût de Lucain et qu'il est trop souvent ridi-

cule ou insipide. Du reste, il faut le dire, on trouve chez lui un grand nombre de beaux vers et d'expressions poétiques. S'il ne mérite point qu'on prenne sa défense contre les arrêts de Boileau, du moins il ne faut pas le confondre avec la foule de plats rimeurs aussi dépourvus d'imagination que de talent, que cette époque vit naître. Élevé à l'école de Ronsard, mais ayant plus de précision et de netteté, Brébeuf offre souvent, dans des morceaux d'un style ferme et correct, des images brillantes, hardies, pittoresques. Boileau lui-même paraît l'avoir senti, et quand il dit, dans une épigramme contre l'auteur de *Peau d'âne* mis en vers,

Malgré son fatras obscur
Souvent Brébeuf étincelle,

il semble autant reconnaître sérieusement un certain mérite dans la *Pharsale* que faire avec une intention maligne une concession qui met Perrault encore plus bas. Quelquefois, en effet, dans les morceaux descriptifs surtout, Brébeuf rencontre des traits étincelants. Il égale alors la vigueur fière et le coloris grandiose de Lucain. Il lutte fort heureusement avec son modèle dans la description de la forêt de Marseille, ce tableau imposant et sombre où Lucain déploie une imagination si originale et si forte. Les derniers vers de la traduction de ce morceau soutiennent bien la comparaison avec le texte.

Les voisins de ce bois si sauvage et si sombre
Laissent à ses démons son horreur et son ombre,
Et le druide craint, en abordant ces lieux,
D'y voir ce qu'il adore et d'y trouver ses dieux.

Brébeuf fut loin d'être dépourvu du sentiment poétique. Il trouve des alliances de mots hardies, mais faites pour plaire à l'imagination. Il a beaucoup de vers comme celui où il dit, en parlant des Alpes :

Ces roches de frimas et d'horreur couronnées.

Tout cela n'empêche pas que la postérité ait eu raison de croire Boileau sur parole. C'est une erreur trop commune aujourd'hui que de se figurer qu'il faut réhabiliter tous les poëtes dont on peut citer de beaux vers. Seulement, pour être tout à fait juste envers Brébeuf, il faut le placer au premier rang parmi ces écrivains qui ont fait de mauvais ouvrages avec de beaux détails, qu'on ne lit plus avec raison, mais où l'on trouve quelque chose à remarquer, à louer même, quand on les lit.

Brébeuf (Jean de), jésuite normand, né en 1593, fut un des premiers missionnaires qui se rendirent au Canada; il partit en 1625 sur le même bâtiment que Champlain. A peine arrivé, il quitta Québec, qui n'était pas encore une ville, ni même un village, puisqu'on n'y voyait alors qu'une seule habitation, et alla se fixer chez les Hurons. Il apprit la langue de ces sauvages, gagna leur confiance, et exerça sur eux une influence toute paternelle. Mais il fut victime de la haine implacable qui existait entre les Hurons et les Iroquois. En 1649, dans un combat où les Hurons attaqués à l'improviste eurent le désavantage, le P. Brébeuf, alors âgé de cinquante-cinq ans, tomba dans les mains des Iroquois qui le firent mourir dans les tourments affreux qu'ils infligent ordinairement à leurs prisonniers de guerre. A la suite de ses *Voyages de la Nouvelle France occidentale, dite Canada*, Champlain a fait imprimer le *Catéchisme traduit dans la langue des Hurons, par le P. Brébeuf.*

Brébiette (Pierre), peintre du roi, mais bien plus connu comme graveur, naquit à Mantes, en 1609. Il a gravé à l'eau-forte un grand nombre d'estampes de Bacchanales et de sujets satyriques, dans le genre de Gillot, mais de son invention. On cite en outre, de cet habile artiste, une *sainte Famille*, *d'après le Raphaël*, une autre d'après André del Sarto; le *Martyre de saint George*, d'après Paul Véronèse, et plusieurs pièces d'après Palma le jeune, George Lallemand, François Quesnel, Claude Vignon, etc.

Brech, village du département du Morbihan, à trente-six kilomètres de Lorieut. En 1364, le 29 septembre,

Jean de Montfort défit, près de ce village, sur le bord de la rivière d'Auray, Charles de Blois, son compétiteur au duché de Bretagne. La victoire fut complète; Charles de Blois y perdit la vie et du Guesclin fut fait prisonnier (voyez Blois, Charles de). En 1382, Jean de Montfort fonda, au lieu même où se donna la bataille, une chapelle en l'honneur de saint Michel, et y plaça des chanoines, dont la maison fut donnée aux chartreux en 1480; aujourd'hui, ce monastère appartient aux sœurs de la Sagesse, qui y ont fondé une école de sourdes-muettes. On remarque encore, sur le territoire de cette commune, un monument élevé aux émigrés tués à Quiberon, ou fusillés après leur défaite, non loin de la Chartreuse, sur le bord de la rivière d'Auray. C'est au village de Brech qu'était né George Cadoudal.

Brêche (Jean), avocat et jurisconsulte, né à Tours, dans le seizième siècle, a laissé quelques ouvrages qui indiquent un savoir varié et une grande connaissance des langues anciennes. Nous citerons entre autres : *Manuel royal*, ou *opuscules de la doctrine et condition du prince, partie en prose, partie en rime ; avec le commentaire de Plutarque de la doctrine du prince : ensemble les quatre-vingts préceptes d'Isocrate, du régime et gouvernement du prince*, Tours, 1541, in-4°; *Promptuaire des lois municipales du royaume de France, concordées aux coutumes de Touraine*, extrait des commentaires de Jean Brêche sur ces coutumes, Tours, 1553, in-8°. Cet ouvrage ayant été publié par d'autres que par l'auteur, il est très-probable que Jean Brêche avait déjà cessé de vivre à cette époque.

Brechtel (Henri-Ignace), né en 1786, à Bulzheim (Bas-Rhin), élève de l'école polytechnique, fut nommé lieutenant d'artillerie le 9 mars 1806, et débuta par la campagne de Prusse, où il se trouva aux affaires de Schleitz, d'Iéna, de Halle, de Lubeck, d'Eylau et d'Heilsberg. Partout il se distingua sous les yeux de l'empereur, qui lui donna des éloges, qu'il justifia de nouveau à la célèbre bataille de Friedland, où on le vit combattre, le bras en écharpe, à la tête de l'artillerie de la division Latour-Maubourg. En 1808, il passa en Espagne où il donna les plus grandes preuves de courage à Burgos, Ciudad-Réal, Santa-Cruce, Talaveyra. Brechtel mit le comble à sa réputation dans les combats qui précédèrent la bataille d'Ocana, où il eut la jambe fracassée par un boulet de canon. Le duc de Dalmatie le voyant dans cet état, cherchait à le consoler : « M. le maréchal, « répondit ce brave officier, c'est une « jambe de moins, mais cela ne m'em- « pêchera pas d'être sous peu à che- « val et de combattre. » Il tint effectivement parole, et, quelques mois après, on le vit reparaître dans les rangs français avec une jambe de bois. Nommé capitaine en 1810, chef d'escadron au mois de juin 1812, il était major quand Napoléon le nomma *le brave des braves*, à la bataille de la Bérésina, sous les yeux de toute l'armée, témoin du zèle et de l'activité avec lesquels il soutint le passage du pont, en qualité de commandant d'artillerie. Brechtel était, en 1813, à la tête de l'artillerie de Spandau, et commandait, en 1815, la place de Neuf-Brisach, pendant son blocus Ce ne fut qu'après la seconde restauration qu'il sortit du service et consentit à jouir, dans le repos, de l'estime et de l'admiration de ses concitoyens.

Brecourt (Guillaume-Marcoureau de), d'origine hollandaise, fut à la fois comédien et poëte dramatique; mais il se distingua par son jeu, beaucoup plus que par son talent d'auteur. Entré dans la troupe de Molière en 1658, il passa dans celle de l'hôtel de Bourgogne, en 1664, et fut conservé lors de la réunion des deux troupes, en 1680. Il obtenait du succès dans les rôles tragiques et dans les rôles dits à manteau. Un jour, ayant fait plus d'efforts que d'habitude pour assurer le succès de *Timon*, l'une de ses pièces en vers, il se rompit une veine, accident qui

amena sa mort, en 1685. On cite de lui un trait qui annonce beaucoup de sang-froid et un grand courage. Etant à Fontainebleau, en 1678, à la chasse du roi, Brécourt se défendit, en présence de Louis XIV, contre un sanglier furieux qui s'était acharné contre lui, et plongea jusqu'à la garde son épée dans la poitrine de l'animal. Louis XIV lui en adressa ses compliments et lui dit, le sourire sur les lèvres, que non-seulement il ne l'avait jamais vu jouer son rôle avec plus de naturel, mais qu'il ne se rappelait pas non plus avoir été témoin d'un aussi vigoureux coup d'épée.

Breda (paix et congrès de). Différents congrès se sont réunis dans cette ville : il y en eut un, en 1575, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et un autre, de 1746 à 1747, entre la France, l'Angleterre et la Hollande; mais tous les deux furent sans résultat. Un troisième, celui qui nous occupe, suivit la guerre qui éclata, en 1664, entre l'Angleterre et la Hollande, et amena la paix de Breda, conclue le 31 juillet 1667.

La guerre n'avait été déclarée qu'au mois de janvier 1665; mais les hostilités avaient commencé dès l'année précédente entre l'Angleterre et la Hollande. Quoique la France fût alors alliée des Provinces-Unies, elle ne prit qu'une part peu active aux hostilités, et ne se prononça qu'au commencement de l'année 1666. Cependant son attitude résolue fut, avec le hardi coup de main de Ruyter, qui pénetra jusque dans les eaux de la Tamise, ce qui hâta le plus la conclusion des négociations. Déjà, avant l'expédition de l'amiral hollandais, Charles II, cédant au mécontentement de la nation anglaise, consentait à mettre fin à cette guerre impopulaire, que Louis XIV aurait eu intérêt à prolonger. Le 31 juillet 1667, la paix fut signée à Breda par les plénipotentiaires réunis de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, du Danemark et de la Suède, dont la médiation avait été acceptée par Charles II.

Les intérêts de l'Angleterre et de la Hollande furent réglés par l'acte connu sous le nom d'*uti possidetis*, c'est-à-dire, que des deux côtés on dut rendre ce qu'on avait pris. L'Angleterre garda la Nouvelle-Belgique, et la Hollande resta maîtresse de Surinam; mais l'acte de navigation fut modifié en faveur de la Hollande, en ce qui concernait la navigation du Rhin.

Par le traité conclu entre la France et l'Angleterre, les îles de Saint-Christophe, d'Antigoa et de Mont-Serrat furent rendues à l'Angleterre qui, de son côté, restitua l'Acadie à la France.

Breda (siéges de). Le 24 février 1793, le général Darçon, commandant une colonne de l'armée de Dumouriez, se présenta devant Breda. La garnison était de trois mille hommes Pendant trois jours le feu le plus vif fut échangé entre les Français et les Hollandais. Le quatrième jour la place capitula, et l'on y trouva deux cent cinquante bouches à feu et beaucoup de munitions de guerre.

— Les premiers succès de Dumouriez dans la Hollande furent suivis de revers. Le prince de Cobourg, profitant de la position hasardée que l'armée française occupait sur la Meuse, et de l'avantage qu'il avait obtenu à Aix-la-Chapelle, s'avançait rapidement sur la Belgique. La Convention, effrayée, ordonna à Dumouriez de quitter la Hollande. Le général Deflers, auquel il laissa le commandement de l'armée, fut forcé de se jeter dans Breda, qu'il évacua le 30 mars 1794, pour rentrer en France, après la bataille de Nerwinde.

— A la fin de la même année, les troupes françaises rentrèrent en Hollande sous les ordres de Pichegru, et le général Bonneau fut chargé d'enlever les lignes de Breda. Il exécuta cette entreprise avec un tel succès, que dix-huit pièces de canon et deux cents prisonniers demeurèrent en son pouvoir. Bientôt Breda fut investie, et se rendit le 28 décembre 1794.

Brède (la), bourg du département de la Gironde, à 20 kilomètres de Bordeaux. Montesquieu y naquit en 1689.

Digitized by Google

Bredif, fusilier, né dans le département d'Indre-et-Loire, aborda, l'un des premiers, les retranchements de la position des Deux-Frères, et se dévoua pour enlever une barque, afin de donner à ses camarades les moyens de se jeter de l'autre côté du Mincio. Il avait réussi dans son audacieuse entreprise lorsqu'il se vit obligé d'effectuer seul sa retraite en se défendant contre des régiments entiers. Il parvint à échapper à tant de périls.

Brefs. — On appelle *brefs* les actes pontificaux dont le début énonce le nom du pape, son rang parmi les prédécesseurs du même nom, etc. On fait remonter leur première origine au treizième siècle; mais leur forme ne fut réellement fixée que vers le milieu du quinzième. A cette époque, ils furent scellés en cire rouge et de l'anneau du pêcheur, représentant saint Pierre dans sa barque, tandis que les bulles proprement dites (voyez Bulles) sont toujours scellées en plomb. La date doit indiquer le jour du mois selon notre calendrier, l'année de l'ère chrétienne en chiffres romains, et l'année du pontificat.

Le mot bref servait encore à désigner une foule d'actes, comme les lettres, jussions, mandements, billets émanés des rois ou des particuliers. Il y avait aussi pour les navires des *brefs de sauveté*, de *sauf-conduit* et de *victuailles*; une prestation de serment se constatait par un *bref de serment*; le gain d'une cause par un *bref victorial*.

Brégentz (prises de). — Le général Férino, commandant l'aile droite de l'armée de Rhin-et-Moselle, s'empara, le 11 août 1796, de Brégentz, sur le lac de Constance. Attaquée à l'improviste, cette ville se rendit, quoiqu'elle eût trente et une pièces de canon ou mortiers, et un magasin considérable de vivres.

—Les troupes françaises occupèrent encore momentanément Brégentz, le 11 mai 1800; on y prit dix-sept chaloupes canonnières de la flottille autrichienne, que l'Anglais William avait armée sur le lac de Constance. On y trouva encore des magasins de fourrages abondamment pourvus.

Bréguet (Abraham-Louis), célèbre horloger mécanicien, naquit, en 1747, à Neufchâtel en Suisse, d'une famille de réfugiés français. Amené à Paris à l'âge de quinze ans, et placé chez un horloger de Versailles, il ne tarda pas à révéler ses hautes capacités et à se faire un nom distingué. Dès 1780, ce savant et habile protecteur de l'art, un des principaux créateurs de l'horlogerie française, avait porté au plus haut point de perfection les montres dites perpétuelles, et ses ouvrages, si admirables de précision et de solidité, étaient déjà appréciés dans toute l'Europe, quand les troubles de la révolution le forcèrent de s'expatrier. Pendant un séjour de deux années en Angleterre, il se livra plus exclusivement encore à de précieuses et savantes recherches, vint ensuite relever un établissement à Paris, et se rouvrir une carrière qui ne fut plus qu'une suite de jours calmes, remplis par les plus admirables travaux et par l'exercice des plus belles vertus. Sans prétendre énumérer ici toutes les découvertes dues à son génie, tous les services signalés qu'il rendit tour à tour à la navigation, à la physique, à l'astronomie, tous les perfectionnements de formes, d'ornements ou de dispositions, qu'il imagina pour obéir aux exigences de la mode, nous citerons particulièrement ses ressorts-timbres, ses chronomètres de poche, ses horloges marines, ses pendules sympathiques, etc. Parmi cette infinité d'inventions curieuses ou utiles, il faut encore distinguer son thermomètre métallique, son compteur astronomique, ses montres à répétition au tact, son compteur militaire sonnant le pas de la troupe, le mécanisme des télégraphes établis par Chappe, etc. Bréguet, dont le caractère naïf, modeste, désintéressé, n'était pas moins admirable que le talent, fut successivement nommé horloger de la marine, membre du bureau des longitudes, de la Légion d'honneur, de l'Institut, de la société d'encouragement pour l'industrie na-

tionale, etc. Il mourut subitement en 1823, au moment où il mettait en ordre un grand ouvrage sur l'horlogerie, que l'on a espéré de voir publier par les soins de son fils, digne héritier de son talent.

Breghot-du-Lut (Charles), magistrat et littérateur, né à Mont-Luel (Ain) en 1784, et nommé, en 1815, procureur du roi à Lyon, a su concilier l'étude des lettres avec les devoirs de la magistrature. On lui doit, entre autres ouvrages, une *Notice bibliographique sur les éditions et sur les traductions françaises des œuvres de Cicéron*, avec M. Péricaud, insérée dans le tome Ier du *Cicéron* de M. *Le Clerc;* un *Essai sur Martial* ou *Imitations de ce poète, etc.*, l'an de Rome 2569, 1816, in-8°; des *Mélanges sur Lyon*, extraits des *Archives historiques et statistiques du Rhône;* des *Lettres Lyonnaises*, extraites du même recueil, 1826, in-8°; et un *Compte rendu des travaux de l'académie de Lyon, etc.*, 1826, in-8°.

Brégy (Charlotte-Saumaise de Chazan, comtesse de), née à Paris en 1619, morte en 1693, fut dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Élevée avec un soin particulier par le savant Saumaise, son oncle, célèbre par ses talents et sa beauté, elle entretint un commerce épistolaire avec les personnages les plus distingués de son temps, les reines d'Angleterre et de Suède, le chancelier Letellier, etc. Ses ouvrages ont été imprimés sous ce titre : *Lettres et poésies de la comtesse de B.....* Leyde, 1666, in-12.

Bréhan (Jean-René-François-Amalric de) était frère cadet du comte de Plélo, qui s'est couvert de gloire par sa conduite devant la ville de Dantzig. Ayant embrassé l'état militaire, il fit, avec distinction, toutes les campagnes de la guerre de sept ans, et se retira du service après avoir gagné le grade de colonel de dragons. A l'époque de la révolution, quoique très-hostile aux principes nouveaux, il ne voulut pas émigrer. Condamné pendant la terreur à sortir de Paris avec tous les autres nobles, il alla se cacher dans un petit village, où il s'occupa de musique, de peinture et d'études littéraires. C'est alors qu'il composa le seul ouvrage qu'on connaisse de lui, et qui a pour titre : *Le mot et la chose expliqués par les dérivés du latin*. Paris, 1807, 2 vol. in-8°.

Breil, Breuil ou Breuille. — Ce nom, qui se représente souvent dans la géographie historique, signifiait, au moyen âge, une forêt ou un grand bois. « *Est réputé breil de forêt*, dit une ancienne coutume, *un grand bois marmenteau, ou taillis tel que convenablement les grosses bêtes s'y puissent retirer.* »

Breissand (Joseph, baron), général de brigade, naquit à Sisteron en 1770. Entré au service à seize ans, il fit, avec distinction, toutes les campagnes d'Italie; soutint en 1809, avec un petit nombre de braves, les attaques de quatre mille Autrichiens qui le cernaient dans Pordenone, et ne céda qu'épuisé par ses blessures et accablé par le nombre. Devenu général de brigade et baron de l'empire, il donna encore, dans la campagne de 1813, des preuves multipliées de son courage et de son habileté, et fut tué d'une balle à la tête au siége de Dantzig.

Brelan. — Ce jeu de hasard, dont le nom est maintenant remplacé par celui de bouillotte, paraît dater de la fin du seizième siècle. Les brelans étaient défendus par la police.

> D'écoliers libertins une troupe indocile
> Va tenir quelquefois un *brelan* défendu.

Par mépris, on nommait aussi *brelans* les maisons particulières où l'on jouait souvent, et *brelandiers* les joueurs de profession. (Voyez Jeu.)

Brémond (Antoine), né à Cassy, en Provence, en 1692, fut envoyé, en 1716, comme missionnaire à la Martinique. Mais le mauvais état de sa santé le fit bientôt rappeler, et il se rendit à Rome, où on lui confia la publication du *Bullaire de l'ordre de Saint-Dominique*, collection qui parut de 1729 à 1740, en 8 vol. in-fol. Il fut nommé, en 1748, général de l'ordre de Saint-Dominique, et mourut en 1755.

Brémond (François de), né à Paris en 1713, et mort dans cette ville en 1742. Il fut membre de l'Académie des sciences de Paris et de la Société royale de Londres, et on lui doit la *Traduction des transactions philosophiques de cette dernière société*. Paris, 1738, 4 vol. in-4°. Dans l'éloge de Brémond, Fontenelle apprécie beaucoup cet ouvrage.

Brémontier (Nicolas-Th.), inspecteur général des ponts et chaussées, mort à Paris, en 1809, à l'âge de soixante et onze ans. Doué d'un esprit observateur, de connaissances étendues dans les sciences naturelles, il fut le premier qui signala un moyen propre à fixer les dunes du golfe de Gascogne, à les empêcher de *gagner pays*, suivant l'expression de Montaigne. On sait que, depuis plusieurs siècles, ces montagnes de sable mobile, s'avançant avec une rapidité effrayante entre l'embouchure de la Gironde et celle de l'Adour, avaient couvert un vaste territoire, et enseveli un grand nombre d'habitations et de villages. Brémontier, par des moyens aussi simples qu'avantageux dans leurs résultats, arrêta ce fléau, qui menaçait même l'existence future de la ville de Bordeaux. Dans ces contrées, autrefois désertes, on voit aujourd'hui de magnifiques forêts de pins maritimes, et même des plantations de vigne qui y réussissent parfaitement. Aussi n'est-ce pas sans un vif sentiment d'intérêt que le voyageur lit sur la pierre du monument élevé en ce lieu à la mémoire de Brémontier, les mots suivants qu'y a gravés la reconnaissance publique : *L'an* 1786, *sous les auspices de Louis XVI, M. Brémontier fixa le premier les dunes, et les couvrit de forêts. En mémoire du bienfait, Louis XVIII, continuant les travaux de son frère, éleva ce monument*. 1818. Brémontier a donné l'explication détaillée des moyens qu'il a employés, et l'historique de ses travaux, dans quelques mémoires présentés à la société d'agriculture de Paris. Le rapport des commissaires de cette société est inséré dans le tome IX de ses Mémoires (année 1806).

Brenet (Henri-Catherine), né en 1764 à Moissey, près de Dôle, embrassa la carrière médicale, et acquit une assez grande réputation, moins par sa science que par la promptitude et la fermeté avec lesquelles il prenait une décision dans la pratique. Ennemi juré de la révolution, il ne traversa pas cette époque sans courir de grands dangers ; mais enfin il sut en sortir. Toujours fidèle à ses principes, toujours opiniâtre dans ses convictions surannées, il fut nommé, en 1815, député du département de la Côte-d'Or, et ce fut l'un des hommes les plus aveugles et les plus énergiques de cette assemblée à qui la France a si justement donné le nom de *chambre introuvable*. Réélu en 1820, il était encore député, lorsqu'il mourut d'une attaque d'apoplexie en 1824, n'ayant *rien appris ni rien oublié*.

Brenet (Nicolas-Guy-Antoine), né à Paris, graveur de médailles, élève de Gatteaux, a produit, depuis 1806, un grand nombre d'œuvres remarquables, parmi lesquelles nous citerons les médailles de Napoléon, de Joséphine, d'Alexandre Ier, de la création du royaume de Westphalie, de la bataille de Wertingen, du passage de la Vistule, de la confédération du Rhin, de la bataille d'Eylau, du code civil, de la conquête de l'Égypte, de l'érection du tombeau de Desaix, de l'érection du duché de Pologne, de l'arc de triomphe du Carrousel. Pendant la restauration, il consacra son talent à l'histoire de ce temps, et publia les médailles de l'arrivée de Louis XVIII en France, du retour de ce prince à Paris, du mariage du duc de Berri, du baptême du duc de Bordeaux ; enfin ce fut lui qui grava les sceaux de Charles X. M. Brenet a exposé, en 1835, la médaille du serment des villes de France à Louis-Philippe, et deux médailles représentant les statues de Napoléon placées sur la colonne en 1810 et en 1833. Dans les expositions de 1836 et 1839, on a vu de lui des médailles représentant la

prise de l'hôtel de ville et du Louvre pendant les journées de juillet. N'oublions pas de dire ici que M. Brenet a fait, sous la direction de M. Brot, une réduction au vingt-quatrième (un mètre soixante-dix-huit centimètres) de la colonne de la place Vendôme, réduction qui a été exposée en 1834.

Brenier de Montmorand (Antoine-François, comte de), lieutenant général, grand officier de la Légion d'honneur, né en 1767 à Saint-Marcelin (Isère), entra au service en 1786, et obtint, dans les premières années de la révolution, un avancement rapide. Il fit avec distinction toutes les campagnes de la république, et suivit, en 1807, le général Junot en Portugal, où sa valeur se signala, surtout à la bataille d'Alméida. Sommé par les Anglais d'abandonner cette place, dont Masséna avait inutilement cherché à les éloigner, il en fit sauter les fortifications; et, le 10 mai, à la tête de la poignée de braves qui lui restait, il s'ouvrit un passage à travers l'armée anglaise, et rejoignit l'armée du maréchal, qui le croyait perdu. Le grade de général de division fut la récompense de cette action d'éclat. Depuis cette époque, il prit une part honorable à la campagne de 1813; nommé en 1814, commandant de la seizième division militaire, il mit Lille en état de défense. Il passa ensuite au commandement de la ville de Brest, où sa conduite pendant les cent jours lui mérita une épée d'honneur, que lui vota le conseil municipal. Inspecteur général d'infanterie, de 1816 à 1818, commandant supérieur de la Corse, de 1820 à 1823, il obtint sa retraite en 1827, et mourut en 1832.

Brenneville (bataille de). — Le 20 août de l'année 1119, Louis le Gros, après avoir employé la plus grande partie de l'été à dévaster la Normandie, qui obéissait alors à Henri Ier, roi d'Angleterre, rencontra ce prince dans la plaine de Brenneville. Henri Ier avait avec lui ses deux fils, trois comtes normands, et environ cinq cents chevaliers; la troupe de Louis ne se composait pas de plus de quatre cents hommes. Cependant les Français n'hésitèrent pas à commencer l'attaque; quatre-vingts chevaliers normands, qui avaient embrassé, avec le fils de leur duc, le parti de Louis le Gros, se précipitèrent les premiers sur l'armée du roi d'Angleterre; mais leurs chevaux furent presque tous tués, et ils furent faits prisonniers. Les chevaliers du Vexin firent une seconde charge, qui ne fut pas plus heureuse. Louis prit alors conseil de ceux qui l'entouraient, et se décida à fuir avec le corps de réserve. « Dans ce combat des deux rois, dit Orderic Vital, où près de neuf cents chevaliers furent engagés, je me suis assuré qu'il n'y en eut que trois de tués. En effet, ils étoient de toutes parts revêtus de fer; d'ailleurs ils s'épargnoient mutuellement, par la crainte de Dieu, ou à cause des habitudes qu'ils avoient eues ensemble, et ils cherchoient bien moins à tuer les fuyards qu'à les faire prisonniers. » Les Anglais firent en effet cent quarante prisonniers, qu'ils conduisirent à Noyon, tandis que Louis réussit enfin à se mettre en sûreté à Andely, qui en est à trois lieues. Henri lui renvoya son étendard royal, qui était tombé aux mains des vainqueurs. Il remit aussi en liberté une partie des prisonniers; enfin il parut ne vouloir se réserver que la gloire d'avoir vaincu. En effet, ce combat eut par lui-même peu d'influence sur le résultat de la guerre; mais l'échec qu'y avait éprouvé la chevalerie française engagea Louis le Gros à appeler à son secours les milices des villes et des communes. Elles vinrent en foule se ranger dans son armée, et la part qu'elles prirent ainsi à la guerre contre l'étranger, ne fut pas sans effet pour le réveil de la nationalité française.

Brennus. — Ce nom, sous lequel on connaît le vainqueur des Romains, n'était pas un nom propre; ce n'est que la forme latine du mot celtique *brenn*, appellation commune de tous les chefs gaulois. Ainsi nous ne savons pas le véritable nom du plus glorieux d'entre nos belliqueux ancê-

tres. Quoi qu'il en soit, Tite-Live raconte que Brennus, à la tête des Gaulois Sénonais, conquit tout le pays qui s'étend entre Ravenne et le Picenum; qu'il défit les Romains à la bataille d'Allia, prit et incendia Rome, et réduisit ceux qui défendaient le Capitole à la dernière extrémité. L'historien romain ajoute que Camille, nommé dictateur, épargna à sa patrie la honte de payer une rançon au vainqueur, et qu'il chassa les Gaulois du territoire de Rome par la force des armes. Mais Polybe assure, et c'est là le récit le plus probable, qu'il y eut un accord, c'est-à-dire, de l'argent payé par les vaincus. Plutarque, Paul Orose, suivent la même tradition que Polybe. Un fait semble confirmer encore leur témoignage, c'est la profonde terreur qu'inspirèrent les Gaulois aux Romains, jusqu'au temps où la conquête du monde eut rassuré la ville éternelle. Rome remit, pour ainsi dire, au dernier jour cette gigantesque entreprise, pour laquelle il lui fallut vingt ans de grandes batailles et César : la conquête des Gaules. La prise de Rome par Brennus eut lieu l'an 364 de la fondation de cette ville, quatre cent quatre-vingt-neuf ans avant notre ère.

Brennus est aussi le seul nom sous lequel les Grecs connurent ce chef des Gaulois de la Pannonie, qui porta le ravage dans leur pays, cent ans après la prise de Rome par l'autre Brennus. Il commença par attaquer les Macédoniens, puis s'étant frayé un passage jusqu'aux Thermopyles, il partagea son armée en deux corps, dont l'un, sous la conduite d'Acichorius, devait soutenir l'effort des Grecs coalisés, tandis que lui-même il essayerait avec l'autre de forcer le défilé. Un épais brouillard le servit à souhait, et bientôt il arriva sous les murs de Delphes. Il paraît qu'alors un affreux tremblement de terre et un orage épouvantable consternèrent les Gaulois, et que le lendemain, après une nuit extrêmement froide, ils avaient perdu tout leur courage. C'est ce jour-là même qu'ils furent assaillis par l'armée ennemie. Ils furent battus, et Brennus, dit-on, s'empoisonna. Aucun des guerriers qui avaient pris part à cette expédition n'échappa; tous furent massacrés pendant la retraite. Cependant un corps de vingt mille Gaulois, qui s'était détaché de l'armée principale avant d'atteindre les Thermopyles, put s'emparer de Byzance, puis, passant en Asie, fonder dans cette contrée l'État qui fut connu pendant si longtemps sous le nom de *Galatie* ou *Gallo-Grèce*, de la même manière que les compagnons du premier Brennus avaient fait une *Gaule* de la partie septentrionale de l'Italie. (Voyez GAULOIS.)

BRENOT (Blaise-Nicolas), né à Venarey (Côte-d'Or), aborda le premier dans l'île de Malte, et s'empara, avec sa compagnie, d'une tour dont l'artillerie faisait beaucoup de mal à nos troupes. Colonel au service de la Hollande en 1809, il montra une valeur et une fermeté que le roi Louis et les habitants recompensèrent à l'envi. Il se fit encore remarquer en Espagne et à la bataille de Toulouse.

BRENTA (combat des gorges de la). — Le maréchal Wurmser, chassé de Trente par l'armée française, qui menaçait de se répandre dans le Tyrol, pensa que le meilleur moyen de sauver cette province c'était de reporter la guerre dans les environs de Mantoue. Il venait de faire avancer sur Vérone une colonne de dix mille hommes, lorsqu'il apprit, le 7 septembre 1796, que le général Augereau attaquait ses troupes retranchées au village de Primolan. Ayant rangé ses troupes en colonnes serrées, et par bataillon, Augereau avait marché droit aux Autrichiens, sous la protection de son artillerie légère, et emporté ainsi le village de Primolan. Les Autrichiens battirent en retraite; puis ils se rallièrent dans le petit fort de Covelo, qui barrait le chemin au milieu duquel il fallait passer. La 5e demi-brigade d'infanterie légère se porte sur la gauche de ce fort, et engage une vive fusillade, tandis que deux ou trois cents hommes, passant la Brenta, gagnent

les hauteurs de droite, et menacent de tomber sur les derrières de la colonne. Les Autrichiens, craignant alors d'être entièrement enveloppés, abandonnent leur position; mais ils tombent bientôt dans un autre danger plus grand encore. Un régiment de dragons, qui se met à leur poursuite, dépasse la tête de leur colonne, qui se trouve ainsi entièrement cernee, et demeure prisonnière. Quatre mille Autrichiens se rendirent; dix pièces de canon, quinze caissons et huit drapeaux ennemis tombèrent entre les mains des Français, qui venaient de déconcerter, par une marche de vingt lieues en deux jours, les projets de Wurmser, et de préparer pour le lendemain, à Bassano, un succès plus complet et plus décisif encore.

—La maison d'Autriche, sentant l'imminence du danger qui la menaçait du côté de l'Italie après la déroute du général Wurmser, forma à la hâte dans le Frioul une nouvelle armée de cinquante mille hommes; elle en confia le commandement au général d'Alvinzi, qui pouvait en outre disposer de vingt mille hommes cantonnés dans le Tyrol. Dans l'impossibilité de résister à des forces aussi considérables sur un terrain très-etendu, le général Bonaparte évacua Trente, Roveredo, Bassano, Vicence; il se concentra et se reporta sur l'Adige. Davidowich, après avoir remporté, dans le Trentin, quelques avantages sur le général Vaubois, l'avait forcé à prendre position à Rivoli et à la Corona. Guyeux s'était porté, le 2 novembre, sur le poste de Saint-Michel, dont il s'était emparé malgré une très-vive résistance, et où il avait brûlé les ponts que l'ennemi avait jetés sur l'Adige. Les Autrichiens, pour lui couper la retraite, quittèrent alors leurs postes de Segonzano et Cembrea, et se porterent sur le Lavis. Mais Vaubois fut instruit de ce mouvement, et il envoya à leur rencontre le général Fiorella, qui les repoussa jusqu'à Segonzano. Le lendemain, Bonaparte ordonna de renouveler l'attaque sur Segonzano; puis il partit pour s'opposer aux progres des Impériaux au delà de la Piave; il parvint à faire effectuer, aux divisions Masséna et Augereau, leur jonction à Vicence, et marcha immédiatement au-devant de l'ennemi, qui avait passé la Brenta. Il fallait étonner les Autrichiens dès le premier pas, les frapper comme la foudre. La journée fut vive, chaude et sanglante; cependant le champ de bataille demeura aux Français, et les Autrichiens repassèrent la Brenta. Le général Lannes fut blessé dans cette affaire, et toutes les troupes s'y couvrirent de gloire. Bonaparte opéra ensuite sa retraite sur la Pietra.

Bréquigny (Louis-George-Oudard-Feudrix de), né à Granville en 1716, se dévoua avec un zèle infatigable à l'étude de l'antiquité et de l'histoire. Il fut reçu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1759, et à l'Académie française en 1772. Son premier travail fut un mémoire aussi curieux que savant sur l'*établissement de l'empire et de la religion de Mahomet*. Quelque temps après parut de lui un *Essai sur l'histoire de l'Yémen*, une *Table chronologique des rois et des chefs arabes*, puis des dissertations dans les tomes 30 et 32 des Mémoires de l'Académie des inscriptions. Tous ces ouvrages montrent la même etendue de connaissances, la même sagacité de jugement. A la paix de 1763, le gouvernement français l'envoya en Angleterre pour y recueillir les titres relatifs à l'histoire de France, qui étaient conservés à la Tour de Londres. Cette mission n'était pas facile; il fallait débrouiller, déchiffrer, classer une immense quantite de papiers entassés pêle-mêle, à la hauteur de quatre pieds, dans de vastes greniers et dans d'obscurs cabinets, et enduits d'une poussière humide et infecte. Bréquigny passa près de trois ans à démêler ce chaos et à examiner les titres renfermés dans les coffres de l'échiquier. Il parvint à en extraire un grand nombre de pièces originales qui ne se trouvent point dans les recueils de Camboden, de Rymer, de Huane et de Morthon, et y recueillit beaucoup de pièces authentiques, relatives à nos droits de suzeraineté

sur les provinces qui furent autrefois detachées de l'empire français, soit à titre d'apanage, soit par voie d'aliénation. Brequigny publia, en 1791, avec Laporthe du Theil : *Diplomata, chartæ, epistolæ, et alia monumenta ad res franciscas spectantia*, 3 vol. in-fol. Il fut chargé, en 1754, de continuer, avec de Villevaut, la *Collection des lois et ordonnances des rois de la troisième race*. Il en publia cinq nouveaux volumes, qu'il accompagna de préfaces où l'on trouve une histoire exacte de notre législation. Le gouvernement lui confia l'exécution d'un projet de recueil de tous les titres, chartes et diplômes qui n'avaient point été imprimés, et d'une table chronologique de tous ceux qui avaient paru. Le plan avait été conçu par Secousse, Foncemagne et Saint-Palaye; mais ces savants n'avaient eu que le temps de l'ébaucher avant leur mort. Bréquigny refondit, corrigea tout leur travail, et joignit aux notices de toutes les chartes, des renvois aux livres imprimés et aux dépôts d'ou elles étaient tirées. Il publia, avec Mouchet qu'il s'était adjoint pour l'exécution de cette vaste entreprise, trois volumes de la *table chronologique*, 1769-1783, in-fol. Le quatrième volume, qui a été imprimé à moitié, n'a jamais été mis en vente. Bréquigny voulait faire de cette collection une espèce de supplément à la bibliothèque du P. Lelong. Le ministre d'Etat Bertin le chargea ensuite, avec le même Mouchet, de continuer les *Mémoires sur les Chinois*, des PP. Amiot, Bourgeois, etc., 1776 à 1789, 14 vol. in-4°. Cet ouvrage important renferme des renseignements précieux sur la religion, les mœurs, les productions et les arts de la Chine. On doit en outre à Bréquigny plusieurs autres ouvrages moins importants. Ce savant et laborieux écrivain mourut en 1795, chez son amie madame du Boccage.

Brès (Guy de), mort à Valenciennes en 1567, avait travaillé à la rédaction de *la Confession de foi des Eglises réformées des Pays-Bas*, et publié en 1565 un gros volume de réfutations contre les anabaptistes, qu'il représentait comme très-répandus en Allemagne, en Angleterre, etc. Cet ouvrage, où l'on trouve des faits curieux, est assez bien écrit pour l'époque.

Brès (Jean-Pierre), physicien et littérateur, né à Issoire en Auvergne et mort à Paris en 1816, a composé, outre quelques mémoires scientifiques, un assez grand nombre de romans favorablement accueillis à l'époque où ils parurent, mais maintenant tout à fait oubliés.

Brès (Jean-Pierre), neveu du précédent, né à Limoges en 1785, se voua d'abord à la médecine, qu'il abandonna ensuite pour les beaux-arts et la littérature. Écrivain généralement élégant et gracieux, il a publié entre autres un poème intitulé *les Paysages*, un *Tableau historique de la Grèce ancienne et moderne*, des *Souvenirs du musée des monuments français*, etc. Il a, en outre, laissé plusieurs ouvrages inachevés sur le moyen âge. Il est mort du choléra en 1832.

Breschet (Antoine), chef d'escadron attaché à l'état-major de l'armée d'Italie, commanda en l'an v la ville et le port de Trieste. Pendant la marche de l'armée sur Vienne, il résista avec quinze cents hommes à plus de six mille Autrichiens qui inquiétaient continuellement la place, les battit toujours, et leur fit un grand nombre de prisonniers. Après la paix de Campo-Formio, Breschet resta à Trieste avec le titre de consul général pour les pays héréditaires de la maison d'Autriche. Il passa, en 1809, comme chef d'escadron au 13e régiment de cuirassiers, et se trouva à la bataille de Tudella, où, avec cent hommes, il enleva le plateau qui, au nord de cette ville, était défendu par trois mille hommes et du canon. Ce fait d'armes lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Breschet (Guillaume), né à Clermont-Ferrand, le 7 juillet 1784, fut reçu docteur en médecine en 1812, et devint ensuite, successivement, chef des travaux anatomiques à la faculté de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, membre de l'Institut, et enfin pro-

fesseur d'anatomie à la faculté. On a de lui un grand nombre d'ouvrages fort estimés, parmi lesquels nous citerons seulement sa *Dissertation sur les hydropisies*, Paris, 1812, in-4°; et son *Essai sur les veines du rachis; Recherches historiques et expérimentales sur la formation du cal; Considérations et observations anatomiques et pathologiques sur la hernie fémorale ou mérocèle; Art de l'anatomiste, de la dessiccation, et des autres moyens de conservation des pièces anatomiques*, Paris, 1819, in-8°; *Recueil des thèses* publiées à l'occasion du concours pour la place de chef des travaux anatomiques. On lui doit en outre des traductions estimées d'ouvrages anglais sur les différentes branches de la médecine.

Brescia, ville de Lombardie, a été prise plusieurs fois par les Français. Le 18 février 1512, Gaston de Foix vint assiéger cette ville, où le comte Avogaro avait relevé l'étendard de Venise; le lendemain, il s'en était rendu maître, et il la livrait aux impitoyables vengeances de son armée. Dans le terrible assaut qui emporta cette place, Gaston de Foix paya de sa personne comme le plus simple chevalier, et on le vit « oster ses souliers et se mettre en eschapin de chausses pour escalader la muraille. » Mais ce fut à Bayard qu'appartint la palme du courage pendant le combat, comme celle de la générosité après la victoire. « Les François, raconte son écuyer, cryoient: *France! France!* ceulx de la compaignie du bon chevalier cryoient: *Bayard! Bayard!* Les ennemis cryoient: *Marco! Marco!*.... Mais s'ils avoyent grant cœur de deffendre, les François l'avoyent cent fois plus grant pour entrer dedans, et vont livrer ung assault merveilleux par lequel ils repoussèrent un peu les Vénitiens. Quoy voyant le bon chevalier, commencea à dire: *Dedans! dedans, compaignons! ils sont nostres. Marchez; tout est deffait.* Lui-même entra le premier, et passa le rempart, et après lui plus de mille, de sorte qu'ils gaignèrent le premier fort; et y en demoura de tous les côtés, mais peu du François. Le bon chevalier eut un coup dedans le hault de la cuysse, et entra si avant que le bout rompit, et demoura le fer et ung bout du fust dedans. Bien cuyda estre frappé à mort de la douleur qu'il sentit; si commencea à dire au seigneur de Molart: *Compaignon, faites marcher vos gens; la ville est gaignée demy; je ne saurois tirer oultre, car je suis mort.* Le sang lui couloit en habondance. Si lui fust force de mourir sans confession, ou se retirer hors de la foule avecques deux de ses archiers, lesquels lui estancherent au mieulx qu'ils peurent sa playe avecques leurs chemises, qu'il descirèrent et coupèrent pour ce faire (*). »

Brescia fut rendue aux Vénitiens en 1517, par François Ier, mais elle fut encore plus d'une fois, pendant nos dernieres guerres d'Italie, le théâtre d'opérations importantes. En 1796, Beaulieu, vaincu à Lodi, vint y rallier les débris de son centre. Occupée presque aussitôt après par nos troupes, Brescia fut reprise par Wurmster qui accourait au secours de Mantoue. Ce fut à Brescia que le brave Lasalle devint prisonnier des Impériaux avec deux généraux et quelques officiers supérieurs. Peu de jours après, Augereau poursuivant les Autrichiens, battus à Lonato, rentrait dans Brescia après une charge brillante et y retrouvait nos magasins et nos malades, tant avait été précipitée la retraite des Autrichiens. Quand les Etats de Venise se soulevèrent en 1797 contre sa vieille et tyrannique aristocratie, Brescia fut avec Bergame la première à proclamer la liberté. Bientôt les habitants, attaqués et réduits par les fanatiques satellites du senat, demandèrent du secours à la garnison française de Milan, et dès lors commença cette lutte ouverte qui devait finir par le démembrement de la république de Venise. En 1799, après la retraite de Schérer, Wukassovich marchait sur cette ville quand Lecourbe

(*) Histoire du bon chevalier sans paour et sans reproche.

envoya un corps de troupes qui battit les Autrichiens et les força de renoncer momentanément à leur entreprise. Le 9 novembre 1813, lorsque le prince Eugène déployait pour contenir les ennemis tant de courage et d'habileté, Brescia fut encore le but des efforts des Autrichiens. Mais, battus par le général Gilflenga, ils furent forcés de repasser les monts.

Brescou, île située près de l'embouchure de l'Hérault, à quatre kilomètres et vis-à-vis d'Adge. Ce n'est qu'un rocher, que domine un fort redoutable, dont Louis XIII avait ordonné la demolition en 1632, mais qui fut conservé, grâce à l'intervention de Richelieu. Ce ministre avait entrepris de réunir l'île de Brescou à la terre par une chaussée, dont il n'acheva point la construction, et dont les débris subsistent encore. Festus Avienus fait mention de cette île dans son poëme intitulé *Ora maritima*.

Brésil (Relations de la France avec le). Le Brésil n'est un État indépendant que depuis quelques années; les rapports de la France avec ce pays sont donc de date toute récente. Avant sa séparation d'avec le Portugal, dont il fut pendant trois siècles une colonie, le Brésil n'eut presque jamais directement affaire à la France. C'est au Portugal que nos navires de commerce et ceux des autres nations allaient recevoir les produits du Brésil. Le Portugal prenait ses métaux, ses pierres précieuses, son café, son sucre, son coton, ses bois, etc., et, en retour, il lui expédiait quelques marchandises; pour les échanges avec l'Europe, il s'arrangeait sur ses places de commerce, particulièrement sur celle de Lisbonne. En un mot, le Brésil, un des pays les plus riches de la terre, et, à lui seul, presque aussi grand que l'Europe, n'existait pas pour les autres peuples; il en était de lui comme de nos propres colonies encore à présent, comme de toutes les colonies, sous l'ancien régime d'exclusion.

Avant d'arriver à l'époque de l'affranchissement de ce pays, il nous paraît nécessaire de relater un ou deux faits de quelque importance. Ce ne fut pas sans contestation que les Portugais se rendirent définitivement maîtres absolus du Brésil, découvert par un des leurs au commencement du seizième siècle. Ils eurent à défendre la découverte de Cabral contre les attaques des Hollandais, des Anglais et des Français. Ce furent même les Français qui, les premiers, apprécièrent les avantages qu'offrait pour l'avenir la baie de Rio de Janeiro, l'une des plus admirables qui soient au monde. En 1557, des protestants français, envoyés par l'amiral Coligny, s'y étaient installés sous la conduite de Villegagnon, chef distingué, dont le nom est resté à l'une des forteresses du port. Mais le Portugal envoya contre eux des forces supérieures devant lesquelles ils ne purent se maintenir; après avoir pendant quelques années encore commercé en cachette sur la côte avec les peuplades naturelles du pays, ils finirent par être complétement expulsés.

Cette même baie de Rio de Janeiro fut le théâtre d'un des plus beaux faits d'armes de Duguay-Trouin. A la tête d'une faible escadre, ce grand homme de mer s'empara de Rio de Janeiro, qui passait pour imprenable. Au reste, cette expédition, entreprise pour délivrer un corps de troupes françaises tombé par trahison au pouvoir des Brésiliens, et dont le chef avait été lâchement massacré par la populace, n'eut aucun résultat politique. Après avoir bombardé la ville et reçu vingt-quatre millions pour son départ, Duguay-Trouin consentit à s'éloigner avec les Français qu'il était venu chercher. Sa mission était dignement remplie et l'assassinat de Ducler assez vengé.

Quant à l'émancipation du Brésil, l'exemple des États-Unis de l'Amérique du Nord et la révolution française ne furent pas sans influence sur les événements qui l'amenèrent, malgré les précautions du gouvernement portugais pour isoler sa colonie du reste de l'univers. La conquête du Portugal par l'armée française donna au Brésil le

signal de l'indépendance. Vaincu dans son royaume, à la veille de perdre sa capitale, le roi Jean VI, avec toute sa famille, quitta Lisbonne le 29 novembre 1807, sous la protection d'une flotte anglaise, et transféra le siége de son gouvernement à Rio de Janeiro. Dès ce moment, le Brésil fut affranchi des liens de la vassalité envers le Portugal. Vainement, après le rétablissement de Jean VI sur le trône de ses pères, le Portugal essaya-t-il de ressaisir sa proie, le Brésil, du rang de royaume, ne voulut plus redescendre à celui de simple colonie. En 1821, à la suite du mouvement libéral qui agita l'Espagne, l'Italie et le Portugal, les Brésiliens rompirent leurs dernières attaches et érigèrent leur pays en empire. Ils déférèrent la couronne à don Pédro, fils de Jean VI, qui leur avait été laissé pour régent; ils firent plus, ils se donnèrent une constitution. La nouvelle monarchie représentative fut enfin reconnue en 1826 par les puissances européennes, et par le Portugal lui-même. En 1831, don Pédro, qui n'avait bien compris les Brésiliens qu'un moment, lorsqu'il s'agissait pour lui de devenir empereur, fut contraint d'abdiquer en faveur de son fils, prince né au Brésil, mais à peine âgé de cinq ans. Le départ de don Pédro pour le Portugal, où l'attirait l'appât d'une autre couronne, consacra definitivement l'émancipation du Brésil, laquelle mit, comme on le voit, environ un quart de siècle à s'accomplir.

Ce fut seulement en 1814 que la France entra en rapports avec le nouvel État. Le commerce a été le premier lien des deux pays; il est permis d'espérer que l'union qui règne entre eux se resserrera tous les jours davantage, parce qu'elle est aussi profitable à l'un qu'à l'autre. Malheureusement les vices du système commercial qui regit encore la France mettent des entraves au bien; mais n'anticipons pas sur ce sujet qui va bientôt nous occuper. Depuis 1807, époque de la translation du gouvernement portugais à Rio de Janeiro, jusqu'à 1814, les Anglais avaient possédé, sinon le monopole du commerce avec le Brésil, du moins des avantages excessifs. Alliés du Portugal que venait d'envahir la France, ils avaient fait payer cher au Brésil l'assistance qu'ils prêtaient à son gouvernement. Le rétablissement de la paix générale en 1814 ayant mis fin aux hostilités entre le Portugal et la France, le commerce français fut admis au Brésil avec celui des autres nations.

Toutefois, il fut loin d'être d'abord aussi favorisé que le commerce anglais. Pendant les dix premières années, il fut astreint à payer des droits de douane beaucoup plus forts que ceux qui frappaient les produits britanniques. La différence était de seize à vingt-quatre pour cent; en outre, les Anglais conservèrent de nombreux priviléges qui portaient cette différence pour le moins à la moitié. La restauration fit, en 1816, de vains efforts pour changer cette position; l'ambassade du duc de Luxembourg, dont on espérait tant, n'eut aucun résultat.

Les premiers spéculateurs furent réduits au commerce de pacotille. Mais les Brésiliens accueillirent quelques-uns de nos produits, entre autres nos vins et nos articles de mode, avec une faveur marquée. Leurs principales villes, Pernambouk, Bahia, Rio de Janeiro se peuplèrent de détaillants français : aujourd'hui, à Rio de Janeiro seulement, on en compte près de dix mille. Malgré tous les obstacles qu'on lui opposait, notre commerce parvint à prendre racine au Brésil et à s'y soutenir en présence du commerce anglais.

Enfin, en 1826, alors que le gouvernement brésilien négociait plus activement que jamais pour se faire reconnaître, le cabinet des Tuileries profita de la circonstance pour conclure avec lui un traité particulier de commerce et de navigation. La stipulation capitale de ce traité était que les marchandises de provenance française ne payeraient plus désormais que le droit de quinze pour cent, comme les marchandises de provenance an-

glaise. Cette convention fit cesser un état de choses humiliant, en nous plaçant sur le pied de l'égalité parfaite et en nous assurant tous les avantages accordés aux nations les plus favorisées. Sous ce rapport, elle mérite des éloges; mais le mal était encore ailleurs. Aussi, bien que nos relations avec le Brésil aient continué d'augmenter depuis 1826, les résultats n'ont pas répondu à l'attente générale. Cependant le Brésil est en voie d'accroissement; depuis trente ans, sa population a doublé, son commerce a plus que triplé dans les quinze dernières années. D'une autre part, l'industrie française a également gagné du terrain, puisqu'elle se trouve en état de soutenir, sans trop de sacrifices, la concurrence avec les manufactures anglaises pour un grand nombre d'articles. D'où proviennent donc les empêchements?

Les relations de la France avec le Brésil ont été jusqu'à ce jour, et paraissent devoir être dans l'avenir, presque exclusivement des relations de commerce. Une seule fois depuis 1814, nous avons été en guerre avec ce pays; encore n'y avait-il rien de politique dans les hostilités. Pendant les démêlés du Brésil avec Buénos-Ayres pour la possession de la Banda orientale, quelques bâtiments français avaient été capturés, contre le droit des gens, par l'escadre brésilienne qui formait le blocus des côtes ennemies. Une escadre française, sous la conduite de l'amiral Roussin, après avoir forcé l'entrée de la baie de Rio de Janeiro, contraignit le gouvernement brésilien à lâcher les navires de commerce qui avaient été injustement déclarés de bonne prise. Une indemnité fut consentie pour ceux qui n'étaient plus en état de prendre la mer. La bonne harmonie ne tarda pas à se rétablir entre les deux États. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher le principe du mal.

Ce principe est dans les vices de notre système colonial et dans ceux de notre système de douanes. Nous avons hérité de la restauration une détestable organisation commerciale. Jalouse de retourner en tout et par toutes les voies vers le passé, la restauration, lorsqu'elle eut à s'occuper du commerce extérieur et des grands intérêts de notre marine, ne vit rien de mieux que de remettre en vigueur le régime restrictif de l'ancienne monarchie. Ce qui était déjà peu convenable sous Louis XIV, lui parut la perfection pour le dix-neuvième siècle. Nos colonies furent isolées du reste du monde par une préoccupation à la fois jalouse et timide. Moitié par peur de l'Angleterre, moitié pour l'éloigner de quelques-uns de nos ports, on plaça les colonies françaises sous l'empire d'une loi exceptionnelle. Elles durent ne produire que pour nous et ne commercer qu'avec nous. Pour les indemniser de ce sacrifice, on leur permit de conserver des esclaves en violation de l'esprit et de la lettre de nos lois. D'un autre côté, sous le titre de droits protecteurs, des impôts élevèrent une barrière infranchissable devant une foule d'importations. Il en résulta que, pour dominer tyranniquement quelques petites îles, pour favoriser, au détriment des autres, quelques industries partielles, la France se priva de la moitié des éléments constitutifs de la vie commerciale.

C'est une erreur dont est revenue aujourd'hui l'économie politique, de croire qu'il y a plus davantage à exporter qu'à importer. Le commerce vit d'importations aussi bien que d'exportations. Sans doute, les droits protecteurs, appliqués dans une juste mesure et avec discernement, sont efficaces pour nous défendre contre les envahissements d'une industrie rivale qui a sur nous plus d'un demi-siècle d'avance. Mais l'abus des droits protecteurs est aussi ce qu'il y a de plus pernicieux, d'abord pour la nation qui le tolère, et, à la longue, même pour le fisc qui en a profité. M. Horace Say, dans son livre si estimable sur les relations commerciales entre la France et le Brésil, a jeté un grand jour sur cette question. Nous croyons rendre un service à nos lecteurs en citant le jugement de cet économiste sur la nature

des échanges. « La vente, dit-il, n'est que « la moitié d'un échange dont un achat « est le complément. De même pour « une nation, porter ses marchandises « à l'étranger est la moitié d'un com- « merce, et recevoir les produits étran- « gers en échange en est le complé- « ment. » Tels sont les vrais principes sur lesquels doivent reposer les relations commerciales de tout peuple qui n'est pas aveugle.

Il n'en est pas ainsi chez nous, et c'est surtout dans nos rapports avec le Brésil que de graves inconvénients se sont manifestés. Le Brésil, qui recherche avec faveur les marchandises françaises, produit principalement des bois, du coton, du sucre et du café. De ces quatre articles, deux sont refusés en France, par suite des exigences du système colonial. En outre, comme les cotons brésiliens sont malheureusement encore d'une qualité inférieure, notre commerce est condamné à n'opérer ses retours qu'avec des peines infinies, puisqu'il ne lui reste plus que les bois. Les Brésiliens n'en préfèrent pas moins les soieries françaises, notre sellerie, une multitude d'articles de tabletterie et de mercerie, notre bijouterie fine, notre bijouterie fausse, nos vins du Languedoc et nos modes; mais encore une fois ils n'ont presque rien à nous donner en retour. Qu'est-il arrivé? ce qui était inévitable. La marine étrangère, à l'essor de laquelle ne s'opposent pas les mêmes entraves, nous a enlevé le transport d'une grande partie des échanges entre la France et le Brésil, échanges restreints d'ailleurs par les mêmes difficultés.

Sous ce rapport, il ne saurait y avoir matière au doute. Sur nos documents douaniers, le Brésil figure d'abord au dixième rang, en importance, parmi les nations qui reçoivent des produits français. Il n'occupe plus que le dix-huitième rang parmi les nations qui envoient leurs denrées à la consommation française. « Ainsi, » dit M. Horace Say que nous aimons à citer, « ainsi « les retours brésiliens sont restés « dans la proportion de sept à douze; « c'est-à-dire que pour chaque fois « douze cents francs de produits fran- « çais, consommés au Brésil, il n'a « été apporté en France que pour « sept cents francs de valeur en pro- « duits brésiliens. » Les importations d'articles du Brésil qui étaient par an de douze millions de 1827 à 1829, n'ont plus été que de neuf millions en 1835 et 1836. Cependant notre commerce a prospéré, car les exportations pour le Brésil, qui n'étaient que de douze millions en 1827, sont montées au delà de vingt-cinq millions en 1836. C'est ce qui fait dire à M. Horace Say : « A mesure que le « Brésil consommait davantage de pro- « duits français, la France consommait « chaque année moins de produits bré- « siliens. Les navires se rendant au « Brésil manquaient de chargement de « retour, et la marine nationale res- « tait dans un état stationnaire, alors « que le commerce d'expédition portait « sur des valeurs plus importantes. »

Voici les résultats de ce déplorable système. En dix années, neuf cent quatre-vingt-seize navires de commerce sont sortis de France pour le Brésil. Sur ce nombre, quatre cent quatre-vingt-cinq seulement ont effectué leur retour en France. De ces neuf cent quatre-vingt-seize navires, cinq cent soixante-sept seulement étaient français, vingt et un brésiliens, et quatre cent huit étrangers. Sur soixante-seize navires sortis de France en 1827, pour faire voile vers le Brésil, soixante-trois étaient français, treize seulement étrangers. Dix ans plus tard, sur cent quatorze navires sortis, cinquante-sept étaient français, deux brésiliens et cinquante-cinq étrangers. La marine française, qui opérait d'abord les cinq sixièmes des transports, n'en conservait plus, en 1837, que la moitié. Que répondre à de pareils faits? Ils démontrent clairement que les intérêts de la marine ne peuvent pas, plus que ceux du commerce, s'accommoder d'un système boiteux. Si, au moins, le Brésil avait profité de ces pertes; mais non, ce sont les navires anglais ou même autrichiens qui nous ont rem-

placés. On parle tous les jours de la nécessité de relever notre marine marchande de l'abaissement où elle est tombée, et qui est si nuisible au développement de notre marine militaire. Quel plus beau débouché lui offrir que le Brésil, un empire immense, d'une fertilité fabuleuse, qui n'a pas de marine marchande, et qui ne paraît pas devoir s'en faire une avant de longues années? Oui, mais pour cela, tous les plus beaux traités seraient insuffisants. Il ne faut rien moins qu'une réforme complète de notre système colonial et fiscal. Non-seulement notre marine marchande est privée des moyens d'effectuer ses retours, par les prohibitions qui repoussent les produits étrangers ou par les droits protecteurs qui en restreignent la consommation; mais il n'est pas jusqu'aux bois de construction, aux fers et aux cordages, qui ne soient frappés de taxes immodérées, et qui n'élèvent ainsi de toutes les manières le prix du fret, nécessaire à l'existence de nos marins et de nos capitaines.

On nous pardonnera d'avoir jeté ce coup d'œil rapide sur les imperfections de nos institutions commerciales à l'occasion du Brésil. Ce pays occupe une position géographique qui lui donne, pour nos intérêts, une importance toute particulière. Confinant à notre colonie de Cayenne, si bien faite pour un bel avenir, situé presque en face de notre colonie du Sénégal, à l'endroit le plus rapproché de l'Amérique du Sud et de l'Afrique, le Brésil est à la veille de se rattacher encore à la France par notre colonie de l'Algérie. Avant peu, un service de bateaux à vapeur le mettra en rapports réguliers avec Nantes. Il est à désirer que cette ligne de pyroscaphes touche à Cayenne en même temps qu'au Sénégal. Lorsque le port d'Alger sera construit et l'Algérie colonisée, le Brésil pourra, par notre entremise, commercer activement avec la Méditerranée. Marseille, Alger, notre comptoir du Sénégal, Cayenne, le Brésil et Buenos-Ayres offriront à notre marine marchande une carrière nouvelle, qui pourra un jour, peut-être, rivaliser avec celle que nous livrent déjà l'Amérique du Nord et les Antilles. Au lieu de lutter avec peine sur des marchés encombrés, il faut songer aujourd'hui à s'ouvrir des marchés nouveaux.

Bresle, bourg du département de l'Oise, à seize kilomètres de Beauvais, ancien fief des évêques de cette ville, dont l'un, Philippe de Dreux, y fit construire, en 1210, un fort considérable. Ce château fut plusieurs fois assiégé, et subsista jusqu'en 1700, époque où il fut démantelé par ordre du cardinal de Janson.

Au sud-ouest de Bresle, près des ruines d'un camp romain qui dut être considérable, se voient les ruines de la célèbre abbaye de Froidemont, fondée au douzième siècle par Lancelin et Manassès de Bulles.

Bresse, en latin *Brexia* ou *Brixia*. — Cette province a pris son nom d'une grande forêt qui s'étendait depuis le Rhône jusqu'à Châlons, et qu'on appelait *Brixius Saltus*. Au moment de la conquête des Gaules par les Romains, ce pays était habité par les *Ségusiens* ou *Sébusiens*, originaires du Forez, que les Éduens avaient subjugués, et que, pour cette raison, César appelle *Clientes Eduorum*. L'étendue actuelle de la Bresse est d'environ soixante-quatre kilomètres, soit en long, soit en large. Ses limites sont : au nord, le duché de Bourgogne et la Franche-Comté; au sud, le Rhône qui la sépare du Dauphiné; à l'est, le Bugey; à l'ouest, le Lyonnais, et la Saône qui la sépare du Lyonnais. Elle se divisait en haute Bresse, ou pays de Bevermont, et en basse Bresse, située à l'ouest de la première. Au commencement du cinquième siècle, elle fut conquise par les Bourguignons, et passa avec leurs autres possessions sous la domination des fils de Clovis. Elle fit partie du second royaume de Bourgogne qui se forma vers la fin du neuvième siècle; mais plusieurs seigneurs, profitant de l'éloignement des rois d'Arles, se partagèrent la Bresse, sous le règne de l'empereur d'Alle-

magne, Henri III. Les principaux furent les sires de Baugé ou de Bagé, les sires de Coligni, ceux de Thoire et les seigneurs de Villars.

Les sires de Baugé furent les véritables seigneurs de la Bresse, et y exercèrent les droits de souveraineté. Leur État tirait son nom de la capitale, Baugé, et renfermait, outre cette ville, celles de Bourg, Châtillon, Saint-Trivier, Pont-de-Vesle, Cuiseri, Mirbel, et tout le pays, depuis Cuiseri jusqu'aux portes de Lyon, et depuis Baugé jusqu'à Lyon.

C'est à tort que beaucoup d'écrivains donnent pour premier seigneur de Baugé un certain Wigues ou Hugues; ce personnage n'est autre que Hugues le Noir, fils puîné de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, qui lui assigna, dans le partage de ses États, la Bresse, le Mâconnais, le Beaujolais, le Charolais, avec une partie du comté de Bourgogne. Les successeurs qu'on donne à ce Hugues, prétendu sire de Bresse, paraissent également supposés jusqu'à Rodolphe ou Raoul. Les descendants de celui-ci lui succédèrent jusqu'en 1255, époque où la Bresse passa au comte Amédée de Savoie. Ce fut seulement en 1601 que, par un traité conclu à Lyon entre Henri IV et Charles-Emmanuel, duc de Savoie, la Bresse fut rendue à la France, avec le Bugey et la baronnie de Gex, en echange du marquisat de Saluce. Depuis cette époque, la Bresse fut enclavée dans le gouvernement militaire de Bourgogne; elle fait maintenant partie du departement de l'Ain.

Bresse (seigneurs de). — Comme on vient de le voir, le premier seigneur de Bresse bien connu est *Rodolphe* ou *Raoul*, qui vivait dans la première moitié du onzième siècle. On ne possède aucun détail sur sa vie.

Renaud, qui paraît lui avoir succédé, et qui vivait vers le commencement du douzième siècle, n'est pas mieux connu.

Il eut pour successeur *Joscerand* ou *Gauscerand*, son fils aîné.

Il est attesté par des documents certains que, sous *Ulric* ou *Odalric*, fils et héritier du précédent, la Bresse reconnaissait le roi de France pour suzerain. En 1120, Ulric partit pour la terre sainte; à son retour, il embrassa la vie monastique.

Renaud II, son fils, mourut en 1153.

Renaud III fut contraint d'avoir recours au roi de France pour résister aux attaques de Girard, comte de Mâcon, d'Étienne, son frère, d'Humbert, sire de Beaujeu, et de l'archevêque de Lyon qui, s'étant ligués contre lui, avaient ravagé ses terres et emmené son fils Ulric prisonnier. Louis le Jeune, auquel Renaud tenait par quelques liens de parenté, répondit à sa supplique en ordonnant au sire de Beaujeu de mettre Ulric en liberté. Mais le sire de Beaujeu ne tint nul compte de cet ordre, ainsi que le prouve une seconde lettre de Renaud à Louis le Jeune, lettre dans laquelle il engage ce prince à venir sur les lieux, en lui offrant la suzeraineté de ses châteaux, qui ne relèvent, dit-il, de personne. On ignore comment finit ce démêlé; seulement en 1161 Renaud et Guerric, son parent, firent, au château de Chantelles, un traité d'alliance avec Archambault VII, sire de Bourbon et son fils, envers et contre tous, excepté le roi de France, le duc Bourgogne et le comte de Savoie.

A Renaud III, mort en 1180, succéda *Ulric II*, qui mourut vers 1220.

Renaud IV, son fils, fut un des bienfaiteurs de la chartreuse de Montmerle, qu'il combla de ses libéralités, et dont il fit bâtir les cellules. L'an 1239, il partit pour la terre sainte, d'où il était de retour l'an 1247. En 1249, il fit son testament, et alla une seconde fois en Palestine, où il mourut la même année.

Gui, fils aîné de Renaud IV, étant encore mineur, Philippe de Savoie, archevêque de Lyon, son parent, lui donna un curateur, lequel accorda, en 1251, une charte d'affranchissement aux habitants de Baugé, de Bourg et de Pont-de-Vaux. Quatre ans plus tard, se voyant infirme, il fit son testament, par lequel il institua son hé-

ritier l'enfant qui naîtrait de sa femme alors enceinte. Elle accoucha d'une fille, nommée Sibylle, qui recueillit la succession de son père, mort en 1268. Sibylle porta ses biens dans la maison de Savoie par son mariage avec Amédée, prince de Piémont, devenu comte de Savoie en 1285. C'est ainsi que la basse Bresse fut réunie à la Savoie, qui finit par posséder tout le pays, et le céda à la France en 1601, ainsi qu'on l'a vu dans l'article précédent.

Bressieux, ancienne seigneurie du Dauphiné, à vingt-quatre kilomètres de Vienne (aujourd'hui département de l'Isère), érigée en marquisat en 1612.

Bresson (Jean-Baptiste-Marie-François), député par le département des Vosges à la Convention nationale, se montra partisan de ce qu'il appelait « l'Évangile de la douce et sage liberté, » et eut le courage de son opinion. Pendant le procès de Louis XVI, il se borna à demander la détention du monarque, jusqu'à ce qu'il fût possible de le bannir. Mis hors la loi après le 31 mai, rappelé à la Convention après le 9 thermidor, M. Bresson passa, en 1795, au Conseil des Cinq-Cents, d'où il sortit en 1798. Depuis, il fut employé au ministère des affaires étrangères, et mourut en 1832, quelques années après avoir été admis à la retraite.

Bressuire ou *Bersuire*, en latin *Bersuria*, ville de l'ancien bas Poitou, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Deux-Sèvres.

Quelques écrivains pensent que Bressuire est l'ancienne *Segora*, mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Guyard de Berville, dans son Histoire de du Guesclin, dit, qu'en 1371, époque où les Anglais en étaient maîtres, cette ville était considérable par le nombre et la richesse de ses habitants, par la bonté de ses fortifications, et surtout par son château. Elle avait un gouverneur, une garnison; et du Guesclin fut obligé d'en faire le siége dans toutes les formes. Il la prit d'assaut et passa la garnison au fil de l'epée; le château capitula; la ville fut pillée par le soldat, qui y fit un riche butin. Avant la révolution, les guerres de religion et plusieurs autres causes avaient déjà réduit cette ville à un état complet de décadence. L'enceinte de ses murs, qui ne servait plus qu'à assurer la perception de l'octroi, attestait bien encore son ancienne importance, mais, sur plusieurs points, des jardins, des prés, des champs avaient remplacé les habitations. La guerre de la révolution a consommé sa ruine; elle fut alors entièrement réduite en cendres, à l'exception d'une seule maison et de l'église. Bressuire, dont la population est de quatorze cent soixante-quinze habitants, possède un tribunal de première instance, une société d'agriculture et de commerce et un petit séminaire.

Bressuire (combat de). — Les Vendéens révoltés, au nombre de plus de dix mille, assiégeaient Bressuire, faiblement défendue par quelques compagnies de chasseurs et de grenadiers. Mais de nombreux détachements des gardes nationales de Chollet, Parthenay, Angers, Nantes, Tours, la Rochelle, Rochefort, Saumur, Poitiers, etc., s'étaient mis en marche pour secourir cette place. Les deux partis en vinrent aux mains sous les murs de Bressuire, le 24 août 1792. Le combat ne fut pas long; les royalistes insurgés formèrent en vain une longue colonne serrée : mal armés, et pressés de toutes parts, ils furent bientôt entamés, mis en déroute, et se sauvèrent dans le plus grand désordre. Leurs chefs, incapables d'un vaste plan, divisés d'intérêt, ne songèrent, dès le commencement de l'action, qu'à éviter la fureur des patriotes. Six cents insurgés trouvèrent la mort aux portes de Bressuire; les blessés se traînèrent dans les bois, qui furent bientôt jonchés de cadavres.

Brest, ville de Bretagne, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département du Finistère.

Quelques auteurs ont cru que Brest était le *Brivates portus* des anciens; d'autres, et cette opinion est celle de

M. Walckenaer (*), y ont vu le *Gesocribates* des Romains. Quoi qu'il en soit, l'histoire ne commence à faire mention de Brest qu'en 1240, époque où Hervi, comte de Léon, céda cette ville à Jean Ier, duc de Bretagne.

En 1341, Jean de Montfort vint mettre le siége devant Brest, qui avait pour gouverneur Garnier de Clisson. Ce dernier périt victime de son courage et de son dévouement, et le château se rendit à Montfort. En 1372, Jean IV, duc de Bretagne, abandonna la ville et le château aux Anglais, à la charge par eux de les défendre et conserver pendant la guerre, et de les lui rendre à la paix. Il en recouvra la possession après la mort d'Édouard III, roi d'Angleterre. Mais la guerre ayant éclaté de nouveau entre la France et la Bretagne, il en confia derechef la défense à une garnison anglaise, qui y entra le 15 juin 1378, et refusa d'en sortir lorsque la paix fut conclue. Les Français, unis aux Bretons, l'assiégèrent vainement en 1382 et 1386. Toutefois, Richard II consentit à la rendre au duc de Bretagne (1397), moyennant une forte rançon. Dans le siècle suivant, les Anglais tentèrent souvent de la reprendre, et les Français s'en emparèrent sous la conduite du vicomte de Rohan. Enfin, Brest fut définitivement réunie à la France par le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. En 1591, elle eut encore à se défendre contre les Espagnols, et, en 1694 contre les Anglais qui tenterent contre elle un dernier et vain effort.

Brest ne prit guère d'accroissement que vers 1670. En 1680 Vauban fit construire une enceinte de fortifications qui se trouva insuffisante en 1778. Une seconde fut construite alors, et la ville atteignit bientôt la population et l'importance dont elle jouit aujourd'hui.

La rade de Brest est regardée comme une des plus belles du monde, sinon pour l'étendue, du moins pour la sûreté, et son port, le premier de nos ports militaires, peut contenir plus de cinquante bâtiments.

Brest, dont la population est maintenant de vingt-neuf mille huit cent soixante habitants, possède une préfecture maritime, des tribunaux de première instance et de commerce, des consulats étrangers, une école de navigation de première classe, une école spéciale du génie maritime, une école secondaire de médecine, de chirurgie et de pharmacie, et une bibliothèque de vingt mille volumes. C'est la patrie de Lamothe-Piquet, de Kersaint et d'Orvilliers.

Bretagne. — A l'époque des conquêtes de César, toute la Gaule était possédée par trois races principales, qui differaient entre elles de langage, de mœurs et d'institutions. C'étaient les Belges, qui s'étendaient depuis le Rhin jusqu'à la Seine; les Aquitains, qui habitaient entre la Garonne et les Pyrénées; et les Galls ou Celtes, qui possédaient les pays situés entre la Seine, la Garonne et l'Océan. Les habitants de l'île de Bretagne parlaient la même langue et avaient les mêmes mœurs et les mêmes institutions que les Galls ou Celtes, avec lesquels ils ne formaient qu'un même peuple. On désignait en général, sous le nom d'*Armorique*, les pays baignés par l'Océan. Cependant cette dénomination s'appliquait quelquefois, d'une manière plus particulière, à la pointe nord-est de la Gaule, qui finit par ne plus avoir d'autre nom.

Trois peuples principaux occupaient l'Armorique; c'étaient les Venètes (*Veneti*), qui habitaient le territoire dont s'est formé depuis le diocèse de Vannes; les Osismiens (*Osismii*), qui habitaient la pointe occidentale de la péninsule; et les Curiosolites (*Curiosolitæ*), établis dans la contrée qui forme le diocèse actuel de Saint-Brieux. De ces trois peuples, les Vénètes étaient les plus puissants, et ils exerçaient sur les deux autres une sorte de souveraineté.

Les Armoricains ne furent point des

(*) *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 377.

derniers à voler au secours de la patrie commune, quand le bruit de l'invasion romaine se répandit dans les Gaules. Le contingent qu'ils fournirent pour la guerre qui se termina par la prise d'Alise, s'éleva à trente-six mille hommes. C'était le septième de l'armée entière des Gaulois. Cependant, découragée sans doute par le peu de succès des efforts qu'elle avait faits pour l'indépendance, l'Armorique se soumit presque sans résistance, lorsqu'elle vit tous les autres peuples gaulois domptés par les armées de César. Une seule légion suffit pour lui faire mettre bas les armes, et la forcer à donner des otages. Mais les Vénètes ne purent supporter longtemps le joug nouveau qui pesait sur eux. Des officiers romains ayant été envoyés par Crassus, lieutenant de César, pour lever chez eux la part de contribution à laquelle ils avaient été taxés, ils s'en emparèrent, et, les retenant prisonniers, ils déclarèrent qu'ils ne les lâcheraient que lorsqu'on leur aurait rendu leurs otages. César allait partir pour l'Illyrie, quand on lui annonça la révolte des Vénètes. Il revint en toute hâte sur ses pas, et se prépara à punir, d'une manière terrible, une tentative qui, si elle n'était promptement réprimée, pouvait avoir, chez un peuple comme les Gaulois, de nombreux imitateurs.

De leur côté, les Vénètes firent aussi des préparatifs; ils appelèrent à leur secours leurs frères de l'île de Bretagne, recrutèrent des guerriers et des matelots sur toute la côte septentrionale de la Gaule, et rassemblèrent une flotte formidable.

Le récit que César nous a laissé de son expédition contre les Vénètes est la première et la plus ancienne page de l'histoire de la Bretagne. Nous croyons donc devoir donner ici une traduction de ce passage des *Commentaires*, qui contient d'ailleurs sur la marine de ce peuple des détails d'un grand intérêt.

« César, prêt à entrer en campagne, donne au jeune D. Brutus le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois qu'il a exigés des Pictons, des Santons et autres pays pacifiés, et lui ordonne de se rendre au plus tôt chez les Vénètes. Il y marche lui-même avec les troupes de terre. La plupart des villes de cette côte sont situées à l'extrémité de langues de terre et sur des promontoires; elles n'offrent d'accès, ni aux gens de pied, quand la mer est haute (ce qui arrive constamment deux fois en vingt-quatre heures), ni aux vaisseaux que le reflux laisse à sec sur le sable. On ne pouvait donc aisément les assiéger. Si, après de pénibles travaux, on parvenait à contenir la mer par des digues, et à élever une terrasse jusqu'à la hauteur des murs, les assiégés, lorsqu'ils désespéraient de leur fortune, rassemblaient leurs nombreux vaisseaux, y transportaient tous leurs biens, et se retiraient dans d'autres villes voisines, où la nature leur offrait les mêmes moyens de défense. Durant une grande partie de l'été, cette manœuvre leur fut d'autant plus facile, que notre flotte était retenue par les vents contraires, et pouvait à peine naviguer sur une mer vaste, ouverte, sujette à de hautes marées, et presque entièrement dépourvue de ports.

« Les vaisseaux des ennemis étaient construits et armés de manière à lutter contre ces obstacles. Ils ont la carène plus plate que les nôtres; aussi redoutent-ils moins les bas fonds et le reflux. Les proues sont très-hautes, et les poupes plus propres à résister aux vagues et aux tempêtes; les navires sont tout entiers de chêne, et peuvent soutenir le choc le plus rude. Les bancs, faits de poutres d'un pied d'épaisseur, sont attachés par des clous en fer de la grosseur d'un pouce; les ancres sont retenues par des chaînes de fer au lieu de cordages; les voiles sont de peaux molles amincies, bien apprêtées, soit qu'ils manquent de lin, ou ne sachent pas l'employer, ou plutôt qu'ils croient impossible de diriger avec nos voiles des vaisseaux aussi pesants, à travers les tempêtes et les vents impétueux de l'Océan. Dans l'action, notre seul avantage

est de les surpasser en agilité et en vitesse ; du reste, ils sont bien plus en état de lutter contre les mers orageuses et contre la violence des tempêtes. Les nôtres, avec leurs éperons, ne pouvaient entamer des masses aussi solides, et la hauteur de leur construction les mettait à l'abri des traits : aussi craignent-ils moins les écueils. Si le vent vient à s'élever, ils s'y abandonnent avec moins de périls, et ne redoutent ni la tempête, ni les bas-fonds, ni, dans le reflux, les pointes et les rochers. Tous ces dangers étaient à craindre pour nous.

« César avait déjà pris plusieurs villes ; mais sentant que sa peine était inutile, et qu'il ne pouvait ni empêcher la retraite des ennemis, ni leur faire le moindre mal, il résolut d'attendre sa flotte. Dès qu'elle parut, et que l'ennemi la découvrit, deux cent vingt de leurs vaisseaux environ, parfaitement armés et équipés, sortirent du port et vinrent se placer devant elle. Brutus, qui en était le chef, et les tribuns et centurions qui commandaient chaque vaisseau, étaient indécis sur ce qu'ils avaient à faire et sur la manière d'engager le combat. Ils savaient que l'éperon de nos galères était impuissant ; les tours de nos vaisseaux n'étaient pas assez hautes pour atteindre la poupe de ceux des barbares ; nos traits, lancés d'en bas, seraient sans effet, tandis que les Gaulois nous en accableraient. Une seule invention fut d'un grand secours ; c'était une espèce de faux extrêmement tranchante, emmanchée de longues perches, assez semblables à celles qu'on emploie dans les siéges. Avec ces faux, on accrochait et l'on tirait à soi les cordages qui attachent les vergues aux mâts ; on les rompait en faisant force de rames ; les vergues tombaient nécessairement, et les vaisseaux gaulois, en perdant les voiles et les agrès qui faisaient toute leur force, étaient réduits à l'impuissance. Alors le succès ne dépendait plus que du courage, et en cela le soldat romain avait aisément l'avantage, surtout dans une bataille livrée sous les yeux de César et de toute l'armée : aucune belle action ne pouvait rester inconnue ; l'armée occupait toutes les collines et les hauteurs d'alentour, d'où la vue s'étendait sur la mer.

« Dès qu'un vaisseau était ainsi privé de ses voiles, deux ou trois des nôtres l'entouraient et nos soldats sautaient à l'abordage. Les barbares, ayant perdu une partie de leurs navires, et ne sachant que faire contre cette manœuvre, cherchèrent leur salut dans la fuite ; et déjà ils se disposaient à profiter des vents, lorsque tout à coup il survint un calme plat qui leur rendit tout mouvement impossible. Cette circonstance compléta la victoire : les nôtres les attaquèrent, et les prirent l'un après l'autre ; un bien petit nombre put regagner la terre à la faveur de la nuit. Le combat avait duré depuis la quatrième heure du jour jusqu'au coucher du soleil.

« Cette bataille mit fin à la guerre des Vénètes et de tous les États maritimes de cette côte ; car toute la jeunesse, et même tous les hommes d'un âge mur, distingués par leur rang ou leur caractère, s'étaient empressés de prendre les armes. Ils avaient rassemblé tout ce qu'ils avaient de vaisseaux, et cette perte ne leur laissait aucun moyen de retraite ou de défense. Dans cette extrémité, ils remirent à César leurs personnes et leurs biens. César crut devoir en faire un exemple sévère, qui apprît aux barbares à respecter désormais le droit sacré des ambassadeurs. Il fit mourir tout le sénat, et vendit les autres à l'encan. »

L'anéantissement de la nation des Vénètes consterna les Armoricains. Depuis cette époque, ils ne firent, pour recouvrer leur indépendance, aucune tentative dont l'histoire ait conservé le souvenir. Lorsque ensuite Rome établit dans les Gaules des divisions administratives, ils furent compris dans la Gaule lyonnaise ; et quand cette province fut de nouveau partagée, ils firent partie de la troisième de ses subdivisions.

Les Romains, une fois paisibles possesseurs de la Gaule, l'histoire, qui s'était plu à raconter les efforts que leur avait coûtés la conquête de cette contrée, se tait de nouveau sur elle; et, jusqu'à la fin du troisième siècle, il n'est plus question de l'Armorique. A cette époque, un certain nombre de familles des côtes de l'île de Bretagne y passèrent pour échapper aux ravages des pirates saxons. Dioclétien, qui tenait alors le sceptre impérial, leur permit de s'y établir, et leur assigna des terres dans le pays des Curiosolites et des Vénètes. A cette colonie s'en joignit une autre, en 364; mais, vingt ans après, une troisième émigration, plus considérable, vint renouveler presque entièrement la population de l'Armorique, et lui donner une existence indépendante.

Maxime, gouverneur de la Bretagne, avait pris dans cette province la pourpre impériale. Maître de l'île entière, il passa dans les Gaules avec une armée dont faisait partie un corps de Bretons commandés par Conan Mériadec, fils d'un prince du pays. Ce chef, après les premiers succès de Maxime, fut chargé du commandement de l'Armorique, et il alla s'établir au centre de son gouvernement. Les triomphes de l'usurpateur ne furent pas de longue durée. On sait qu'il fut vaincu et tué près d'Aquilée par Valentinien. Mais le vainqueur se montra clément envers les soldats du vaincu. Les Bretons qui se trouvaient parmi eux eurent la permission d'aller rejoindre Mériadec et de se fixer auprès de lui. Il est probable que Conan fut alors confirmé par Valentinien dans le commandement qu'il avait reçu de Maxime. Mais bientôt de nouvelles émigrations d'insulaires étant venues augmenter sa puissance, il se déclara indépendant, et se fit proclamer roi de la petite Bretagne, ou Bretagne armoricaine.

C'est ainsi que l'on appelait la péninsule occidentale de la Gaule, depuis que les insulaires étaient venus s'y établir en foule. D'ailleurs, le nom d'Armorique avait depuis longtemps repris son ancienne acception, qui s'était même considérablement étendue. On comprenait en effet, sous cette dénomination, depuis la fin du troisième siècle, toutes les contrées placées sous le commandement de l'officier chargé de la défense des côtes de la Gaule, c'est-à-dire toutes les provinces situées entre la Seine et la Loire. Cet officier, qui portait le titre de duc de l'Armorique, avait une cohorte sous ses ordres, et résidait à Guérande. Telles étaient les fonctions que Maxime avait confiées à Conan, et que ce chef exerçait lorsqu'il se rendit indépendant.

Afin de ne point interrompre plus tard le récit des événements dont l'Armorique fut le théâtre, nous dirons ici quelques mots des diverses dénominations qui lui furent successivement appliquées. Les écrivains du septième siècle la désignent par les mots : *Cornu Galliæ*, dont plus tard on a fait *Cornouaille*, nom qui est resté à l'un des évêchés de la Bretagne (*). Les Bretons eux-mêmes donnaient antérieurement au pays qu'ils habitaient le nom de *Lydaw*, que les écrivains du moyen âge ont rendu en latin par *Lætavia*; plus tard, ils l'appelèrent *Domnonia*, Domnonée. Lorsque les Francs, sous Clotaire Ier, se furent rendus maîtres des territoires de Rennes et de Nantes, les chefs qui régnaient sur le reste de la péninsule prirent le titre de *rois* de la Domnonée, et ce nom resta longtemps à la Bretagne indépendante, c'est-à-dire, aux évêchés de Vannes, de Cornouaille, de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieux, et à une partie de celui de Saint-Malo.

(*) Dans la langue des Bretons le nom de la Cornouaille est *Kernaw*. N'aurait-on pas fait de ce mot *Cornu-Galliæ*, comme de *Lidaw* on fit *Lætavia*, qu'un savant traduit par pays des *Letes* ou *Lites*? Les Latins comme les Grecs, et cette manie fut poussée fort loin, donnaient à presque tous les noms étrangers une signification dans leur propre langue.

ROIS, COMTES ET DUCS DE BRETAGNE.

Conan sut éloigner de la Bretagne le fléau des barbares; il sut également résister à toutes les entreprises que firent les Romains pour le réduire à leur obéissance. Il mourut en 421, après un règne glorieux. Il était chrétien, et on lui attribue la fondation des évêchés de Dol, de Vannes et de Quimper.

Salomon Ier, son petit-fils, lui succéda, et fut tué dans une révolte, en 434, après un règne de treize ans.

Grallan, comte de Cornouaille, qui fut soupçonné d'avoir pris part au meurtre de Salomon, lui succéda. Vaincu en 439 par Letorius, général romain, il s'empara de Tours en 445; mais cette ville lui fut reprise la même année par Aétius. Il mourut bientôt après.

Audren, fils de Salomon Ier, monta sur le trône en 446. Ayant envoyé son frère au secours des Bretons insulaires révoltés contre les Alains, il attira sur lui la vengeance de ces derniers, et ne dut la paix qu'à l'intervention de saint Germain. Il mourut en 464, laissant quatre fils.

Erech, l'un d'eux, fut son successeur. Défait en 470 par les Visigoths, il fut obligé de se réfugier en Bourgogne; de retour dans ses États, il gouverna sagement jusqu'à sa mort, qui arriva en 478.

L'usurpateur *Eusèbe*, que les chroniqueurs représentent comme un tyran barbare, régna après Erech; il mourut en 490.

Budic, fils d'Audren, monta alors sur le trône. Il mourut en 509, après un règne glorieux, mais en laissant ses peuples aux prises avec les Frisons.

Hoël Ier, son fils, était alors dans l'île de Bretagne. Il revint, en 513, faire valoir ses droits au trône de son père, chassa les Frisons, et mourut en 545 après un règne paisible.

Les fils de Hoël Ier se partagèrent ses États et en firent trois grandes principautés : *Hoël II* eut en partage la Bretagne orientale, c'est-à-dire, Rennes et le pays qui s'étend au nord jusqu'à la mer; *Canao* eut le pays de Nantes, et *Macliauc* le pays de Vannes. La Bretagne occidentale formait alors deux comtés indépendants : l'un (celui de Léon), qui reconnaissait la suzeraineté du roi des Francs, ne fut réuni au reste de la Domnonée qu'à la fin du sixième siècle; l'autre (la Cornouaille) était possédé par un frère de Hoël Ier, nommé Budic.

« Cependant Conmor, l'un des fils de Hoël, avait réuni dans ses mains l'héritage de plusieurs de ses frères assassinés par son ordre. Mais un enfant avait échappé au massacre. Réfugié à la cour du roi des Francs, ce jeune prince attira bientôt sur sa patrie tous les malheurs qu'entraîne le patronage de l'étranger. Les rois se montrent rarement généreux envers ceux qui perdent un trône; mais comme en cette circonstance il s'agissait d'obtenir, sans courir les chances de la guerre, des avantages que, jusque-là, les Bretons avaient disputés avec une incroyable énergie, Clotaire promit des secours au jeune Judual. La révolte de Chramne décida le roi des Francs à brusquer l'attaque qu'il méditait contre l'Armorique. On sait que le prince rebelle s'était réfugié chez le comte de Bretagne, qui avait épousé, lui aussi, une fille de Williachaire, duc d'Aquitaine. La péninsule fut envahie par deux armées à la fois : l'une s'empara du comté de Nantes; l'autre alla livrer bataille à Chramne, entre Châteauneuf et Saint-Malo. Cette bataille fut décisive. Désormais les Francs victorieux ne quitteront pas le pays de Nantes, ni celui de Rennes; il faudra l'épée de Nominoë pour les en expulser.

« Réfugiés au milieu de l'immense forêt Brekilien, ou retranchés derrière leurs marécages, les Bretons de la Domnonée, malgré les dissensions civiles qui désolaient leur patrie, virent cependant encore briller quelques jours glorieux. Plus d'une fois le roi des Francs apprit avec surprise que ses armées, un instant maîtresses du pays, avaient été taillées en pièces au passage de la Vilaine, par des bandes rassemblées de la veille. Parmi les chefs

de ces partisans il en est un surtout dont le génie, sauvage, si l'on veut, mais puissant, était digne d'un plus vaste théâtre. Cet homme était *Waroch*, fils de Macliauc, comte de Vannes....

« Ce fut contre Chilpéric qu'il livra sa première bataille. Les Francs étaient venus placer leur camp sur le bord de la Vilaine. Waroch se présente sur la rive opposée, feignant d'en vouloir disputer le passage; mais au milieu de la nuit, il rassemble toutes ses bandes, et, franchissant la Vilaine dans le plus grand silence, il tombe à l'improviste sur l'armée ennemie et la bat complétement. Un autre se fût laissé éblouir par cette victoire; le comte de Vannes se montra plus habile politique : convaincu qu'elle allait attirer sur la Vilaine toutes les forces de ses ennemis, il se hâta de demander la paix aux vaincus. Les Francs la lui accordèrent, mais en lui imposant la condition de payer le tribut et de fournir des otages. Il promit tout ce qu'on voulut; mais à peine les Francs s'étaient-ils retirés, qu'il oublia tous ses serments.....

« L'armée des Francs fut obligée de rentrer en Bretagne pour la réduire; mais il n'en recommença pas moins ses ravages l'année suivante. Allié de Frédégonde, qui suscitait partout des ennemis aux rois de Bourgogne, il attendit de pied ferme Ébrachaire et Beppolen, généraux envoyés par Gontran pour le combattre. Il fut sur le point d'être accablé; mais il eut l'habileté de semer la discorde parmi ses ennemis, et il ne les vit pas plutôt séparés, qu'il tomba sur l'un d'eux avec toutes ses forces et l'écrasa. Ébrachaire cependant était en pleine marche sur Vannes; Waroch lui envoie des ambassadeurs, le comble de présents, et finit par le déterminer à se retirer en Anjou. Les Francs commencent, en effet, leur retraite; mais Waroch, qui se joue des traités, a placé une embuscade sur les bords de la Vilaine : une partie des ennemis a à peine traversé le fleuve, que les Bretons se jettent sur son arrière-garde, et la taillent en pièces. Depuis cette époque, l'histoire ne fait plus mention du vaillant comte de Vannes (*). »

Les derniers Mérovingiens ne s'occupèrent pas des princes bretons; *Judual* ou *Alain Ier* avait été rétabli par Clotaire dans le comté de Cornouaille.

Hoël III, son fils, lui succéda en 594, réunit sous son autorité la plus grande partie de la Bretagne, et prit même le titre de roi; il mourut en 612.

Salomon II, son fils, régna jusque vers l'an 632.

Judicaël sortit du cloître pour succéder à son frère; mais en 638 il rentra dans son monastère, d'après les conseils de saint Éloi, et y mourut en 658.

Alain II, encore enfant, succéda à son père; il mourut en 690, laissant plusieurs enfants.

Grallon II, fils du précédent, ne garda de ses États que le comté de Cornouaille, qu'il dut encore partager avec ses cousins.

Depuis cette époque jusqu'à Noménoé, on voit paraître successivement :

Daniel, neveu de Grallon.

Budie, son fils, surnommé le Grand.

Meliau, qui se donna le titre de roi, et qui fut, ainsi qu'Argaut, soumis par les Francs, en 786.

Rivod, qui, après s'être emparé du comté de Cornouaille, par le meurtre de son frère Meliau, en 792, s'en vit dépouillé par le comte Guy en 799.

Jarnithin, qui régna de 814 à 818.

Morvan, qui fut assassiné l'année de son avénement.

Guyomarch de Léon, qui s'étant révolté, en 822, contre Louis le Débonnaire, fut vaincu en 824, et tué en 825.

Noménoé, l'un des plus grands princes qui aient gouverné la Bretagne, fut, en 825, nommé duc de cette contrée par Louis le Debonnaire. Tant que ce prince vécut, il reconnut sa suzerai-

(*) *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, par M. de Courson. Cet ouvrage, plein de recherches savantes, nous a été très-utile pour la rédaction de cet article.

neté; mais à sa mort, il prit le titre de roi. Attaqué par Charles le Chauve, en 842, il battit les troupes de ce monarque, puis, en 845, Charles lui-même. Cependant il fut trois fois défait par les Normands, en 848. Les évêques bretons, gagnés par le roi, s'opposaient aux projets d'indépendance de Noménoé; dans une assemblée tenue à Coetlon, en 848, il les destitua tous, érigea Dol en métropole, et créa deux nouveaux évêchés, ceux de Tréguier et de Saint-Brieux. Il s'empara ensuite d'Angers. Rappelé dans ses États par la présence de Charles, il y revint en toute hâte; mais l'empereur ne l'attendit pas. L'année suivante, il s'empara encore du Mans. Il mourut en 851, à Vendôme.

Erispol, son fils, défit aussi Charles le Chauve, et conclut avec lui une paix avantageuse. Il remporta, en 855, une victoire sur les Normands, et fut assassiné en 857, par son cousin Salomon.

Salomon III, d'abord en hostilité avec le roi de France, lui prêta, en 864, serment de fidélité, se joignit à lui, en 868, pour combattre les Normands, et fit aussi avec lui, en 872, le siége d'Angers. Il fut assassiné en 874, par deux seigneurs, Pasquiten et Gurvand.

Pasquiten et *Gurvand*, à peine maîtres de la Bretagne, devinrent ennemis; ils prirent les armes l'un contre l'autre en 877. Gurvand, deux fois victorieux, succomba à une maladie, et Pasquiten fut assassiné.

Alain III, frère de Pasquiten, et *Judicaël*, fils de Gurvand, se partagèrent la succession. D'abord divisés, ils se réunirent bientôt contre les Normands, qu'ils battirent en 888. Judicaël mourut dans l'action. Alain défit une seconde fois les Normands, et régna ensuite paisiblement jusqu'en 907, époque de sa mort.

Gurmhaillon, comte de Cornouaille, lui succéda. La Bretagne fut de nouveau ravagée par les Normands, en 908 et 912.

Juhel Bérenger, comte de Rennes, fils de Judicaël, se joignit, en 930, à Alain Barbetorte pour combattre les Normands. Ils furent vaincus par le duc Guillaume, qui força Alain à se réfugier en Angleterre.

Alain IV revint en Bretagne en 937, chassa les Normands, et joignit à son titre de comte de Vannes celui de comte de Nantes. Il mourut en 952.

Dragon, son fils encore enfant, lui succéda, et mourut l'année suivante.

Hoël IV, bâtard d'Alain, remplaça Dragon en 953; il fit la guerre avec Conan, comte de Rennes, et fut tué en 980.

Guerech, fils légitime d'Alain, évêque de Nantes, succéda à Hoël. Il se battit, en 981, avec Conan, et mourut en 987.

Conan Ier, surnommé le *Tort*, régna d'abord sans opposition; mais bientôt obligé de défendre sa couronne contre les enfants de Hoël IV, protégés par Foulques Nerra, comte d'Anjou, il fut tué dans la bataille.

Geoffroi Ier, son fils, prit, en 992, le titre de duc de Bretagne, et mourut en 1008, dans un voyage d'Italie.

Alain V, encore enfant, succéda à son père. Il soumit, en 1024, son oncle Judicaël, révolté contre lui; attaqua, en 1027, Foulques Nerra, et le força à rendre justice à Herbert, comte du Maine. A cette même époque, il épousa Berthe, fille d'Eudes, comte de Blois. Chargé par Robert, duc de Normandie, de la tutelle de son fils Guillaume, il prit les armes à la mort de Robert, en 1035, pour rétablir son pupille dans ses droits. Il y réussit après quatre ans de combats, et mourut empoisonné en 1040.

Conan II, fils d'Alain, lui succéda. Il mourut empoisonné en 1066.

Hoël V, comte de Cornouaille, fut nommé duc de Bretagne en 1074. Aidé de Philippe Ier, roi de France, il força Guillaume le Conquérant à lever le siége de Vannes. Fait prisonnier ensuite par Eudon, puis délivré par son fils Alain, il mourut en 1084, laissant cinq enfants.

Alain Fergent lui succéda. Il battit le comte de Rennes et le fit prisonnier; repoussa Guillaume le Conqué-

rant, qui avait une seconde fois assiégé Dol, et s'allia ensuite avec lui contre Herbert, vicomte du Maine, qu'il combattit trois ans avec perte. En 1096, il passa en Palestine, y resta cinq ans, et se retira, en 1112, au monastère de Redon, où il mourut en 1119.

Conan III, son fils, eut à résister à un soulèvement de la noblesse de Bretagne, dont il avait voulu réprimer les entreprises violentes; mais l'énergie qu'il déploya en cette occasion comme justicier ne fut pas secondée heureusement par ses armes; les seigneurs révoltés le battirent dans une rencontre. Son dévouement aux intérêts de la France s'était signalé dès l'an 1124, par l'aide qu'il donna au roi Louis le Gros, en marchant sous sa bannière contre l'empereur. Il mourut en 1148, laissant un fils, Hoël, qu'il désavoua, et une fille nommée Berthe, qui épousa en secondes noces Eudes, comte de Porhoet.

Hoël VI et *Eudes*. La Bretagne se divisa entre les deux prétendants; Nantes et Quimper prirent parti pour Hoël; Rennes et d'autres villes pour son compétiteur. Une bataille décida entre eux en 1154, et fit triompher le parti du comte de Porhoet. Hoël, vaincu, se vit abandonné de ses partisans, qui se soumirent au roi d'Angleterre, Henri II. Celui-ci donna le duché à son frère Geoffroi, qui mourut deux ans après.

Conan IV, surnommé le *Petit*, fils de Berthe et du comte de Richemont, Alain le Noir, son premier mari, fit prisonnier Eudes, son beau-père, et s'empara de la ville de Rennes. La mort de Geoffroi lui facilita la conquête du reste de la Bretagne; et, pour obtenir l'appui du roi d'Angleterre, il fiança sa fille Constance avec Geoffroi, fils de ce monarque. Les intrigues de Henri II firent ensuite passer l'héritage entre les mains de son fils avant la mort de Conan IV, dont il abreuva d'amertume les derniers jours. Conan IV mourut en 1171.

Geoffroi II succéda au précédent, bien que son mariage avec Constance ne fût point encore consommé; il n'eut lieu que dix ans après. Il prêta le secours de ses armes à Philippe-Auguste contre divers grands vassaux, et même contre son propre père, Henri II, qui avait pris part à la révolte de ses frères. Après divers combats, le père et le fils se réconcilièrent; mais la discorde éclata entre eux de nouveau à l'occasion de l'Anjou, que Geoffroi convoitait, et qu'il n'avait pu obtenir. Il recourut encore à Philippe-Auguste, se rendit à Paris, et périt sous les pieds des chevaux, dans un tournoi que le roi de France avait donné en son honneur, en 1186.

Arthur, fils de Geoffroi et de Constance, naquit quelques mois après la mort de son père. La Bretagne, pendant la minorité de ce prince, excita la convoitise du roi Richard, qui s'empara de Constance, la retint prisonnière, mais ne put se rendre maître du jeune Arthur, que les seigneurs bretons eurent l'adresse de mettre en sûreté à la cour de Philippe-Auguste. Richard mourut sans enfants. Jean sans Terre, son frère, s'empara de la couronne d'Angleterre, au préjudice de son neveu Arthur, que Philippe-Auguste soutint faiblement en cette occasion. Arthur se rendit en Bretagne, et consentit à faire hommage de son duché à son oncle. Mais quand les hostilités recommencèrent entre les deux rois, Arthur réunit sa bannière à celle de la France et porta la guerre en Poitou. Il fit le siége de Mirebeau, où la vieille reine Eléonore, son aïeule, s'était renfermée, et qu'elle défendit opiniâtrément contre lui. Arrêté longtemps devant le château de cette ville, il se laissa surprendre par Jean sans Terre, qui accourait pour défendre cette place. Arthur, devenu prisonnier de son oncle, fut enfermé au château de Falaise. Jean n'ayant pu obtenir de lui l'abandon de ses droits à la couronne d'Angleterre et aux provinces de France qui en dépendaient, le fit transporter au château de Rouen, sur les bords de la Seine. Les circonstances qui accompagnèrent la fin tragique du jeune prince sont restées fort incer-

taines. Les chroniqueurs présentent divers récits de ce fatal dénoûment. Le roi Jean, si l'on en croit Matthieu Paris, égorgea son neveu de ses propres mains, après l'avoir fait descendre sur la Seine dans un bateau. Le corps, abandonné à la rivière, aurait été retrouvé le lendemain, et inhumé secrètement au prieuré de Notre-Dame du Pré. Arthur laissait une fille du nom d'Éléonore, dont Jean sans Terre s'était emparé, et qui mourut en 1241, dans le château de Brissol, où elle était enfermée.

Alix, sœur d'Arthur, lui succéda sous la tutelle de Philippe-Auguste, et de Gui de Thouars, son père. Par son mariage avec Pierre de Dreux, elle porta le duché de Bretagne dans une branche de la maison royale de France.

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE FRANCE.

Philippe-Auguste, devenu l'arbitre de la Bretagne, après la triste fin d'Arthur et ses victoires sur Jean sans Terre, fit épouser Alix à un prince de la maison de France, *Pierre de Dreux*, surnommé *Mauclerc*, petit-fils de Louis le Gros. Il imposa à son parent des conditions qui étaient de nature à placer, dans une étroite dépendance vis-à-vis la couronne de France, le duché dont il n'aurait pu s'emparer directement. Il lui fit jurer de le servir fidèlement envers et contre tous, et de recevoir les hommages des Bretons avec cette clause : *sauf la fidélité du roi de France, notre sire*. Le nouveau duc s'engagea à s'en rapporter, dans ses conflits avec ses propres vassaux, aux décisions de la cour du roi; son frère, Robert III, comte de Dreux, se rendit caution de ses engagements, et consentit à ce que le roi saisît ses domaines si le duc de Bretagne manquait à ce qu'il avait promis. Pierre de Dreux avait d'abord étudié pour entrer dans l'Église. Son savoir, sa dextérité lui avaient valu le surnom que l'histoire a consacré. Il était railleur, peu sincère, inconstant dans son amitié, remuant et n'écoutant que les conseils d'une ambition intéressée et jalouse. Sa vie se passa dans une agitation perpétuelle, en guerre avec Philippe-Auguste, avec ses propres sujets, ou avec les infidèles. D'abord, il eut à repousser les attaques de Jean sans Terre, et contribua au succès que le jeune Louis, fils du roi de France, remporta sur les Anglais, au combat de la Roche-au-Moine (1214). L'esprit entreprenant et inquiet de Pierre Mauclerc se tourna ensuite contre les priviléges ecclésiastiques; la lutte qu'il engagea de ce côté lui valut une excommunication (1217). Cette hostilité intéressée envers l'Église ne l'empêcha pas de prendre part pour elle contre les Albigeois. Cette lutte pouvait offrir à son ambition plus d'un côté favorable. Après avoir réprimé une révolte de quelques seigneurs bretons, il amena au roi Louis VIII un renfort pour assiéger la Rochelle. L'autorité dont jouissait l'Église en Bretagne était telle qu'il songea, pour y mettre un frein, à diriger contre elle l'esprit des nobles. Il tint à Nantes, à cet effet, une assemblée générale de la noblesse (1225), et y rendit quelques ordonnances contre le clergé. La croisade contre les Albigeois, ranimée par le zèle emporté de Louis VIII, appela encore une fois le duc de Bretagne, qui suivit le roi au siége d'Avignon. Mais ses intrigues pour supplanter le comte de Flandre, le mirent bientôt en mésintelligence avec Louis, dont la mort suivit de près la prise de cette place. Un nouveau champ s'ouvrit alors aux projets ambitieux du duc. La couronne passait sur la tête d'un enfant, et le pouvoir tombait aux mains d'une femme; c'était une occasion de rejeter les dures conditions de dépendance que Philippe-Auguste lui avait imposées. Il se ligua avec les comtes de la Marche et de Champagne, et ces trois seigneurs refusèrent d'assister au sacre du jeune roi. Mais la reine Blanche sut détacher de la ligue le comte de Champagne, et Pierre se vit contraint de consentir à un accommodement (1227). L'année

suivante, l'insurrection féodale recommença, et Pierre Mauclerc ne manqua pas d'y figurer; toutefois, la tentative échoua de nouveau, et il en fut quitte pour solliciter un second pardon (1228). Bientôt, pour se venger du comte de Champagne, dont l'attachement pour la régente avait fait avorter ses desseins, Pierre de Dreux se jeta sur les terres du comte; mais le jeune roi accourut en hâte, et le duc fut forcé de se retirer (1229). Après un nouveau traité, Pierre Mauclerc, irrité de tant d'efforts infructueux, se tourna du côté de l'Angleterre, se rendit dans ce pays, et s'engagea en secret à conduire le roi en Bretagne. Mais cette nouvelle trahison fut découverte; le roi fit assigner le coupable, qui, n'ayant osé comparaître, fut condamné à perdre ses terres d'Anjou. Le duc répondit à cette sentence en envoyant un chevalier déclarer qu'il ne se tenait plus pour homme du roi et qu'il le défiait. Louis se mit en campagne, et fit, au cœur de l'hiver, le siége de plusieurs places de Bretagne; enfin, un nouveau jugement déclara Pierre déchu de son duché (1230). Mais les secours qu'il avait sollicités de l'Angleterre lui arrivèrent à temps, et le roi Louis, dont l'armée était travaillée par des divisions et des mécontentements, fut contraint de rétrograder. Cependant, après l'expiration d'une trêve à laquelle il avait consenti, il assembla de nouvelles forces, et marcha résolûment contre son vassal. Mais le duc jugea à propos de ne pas l'attendre; il se rendit à Paris, et se soumit *haut et bas* à tout ce qu'exigea son suzerain. Ce nouvel accord dura jusqu'en 1236; Pierre Mauclerc ayant marié son fils Jean avec l'héritière de Navarre, tenta une nouvelle coalition contre le roi; mais l'ambitieux prince touchait au moment où il devait résigner la puissance dont il n'était que dépositaire durant la minorité de son fils. Le fils d'Alix de Bretagne fut reconnu duc, sous le nom de *Jean Ier*, et le père fut réduit à se qualifier *Pierre de Braine*, chevalier. Dans la nouvelle situation où cet événement le plaça, il tourna toute son activité ailleurs, et se fit nommer chef de la croisade en 1238; mais la discorde se mit dans l'expédition; une partie seulement persista dans l'entreprise et aborda en Palestine. De ce nombre fut Pierre Mauclerc; les croisés sortirent de Ptolémaïs pour faire le siége de Damas. Pierre agit en homme décidé à courir les aventures et à se dédommager de la perte de son duché par la conquête de quelque province sur les ennemis du saint sépulcre. Matthieu Paris rapporte, qu'ayant été averti qu'un émir conduisait un grand convoi de bœufs à Damas, il sortit du camp sans bruit et mit l'émir en fuite, après un choc assez rude; il entra avec les fuyards dans une place où ils se réfugièrent, la pilla, et passa au fil de l'épée toute la garnison. Mais ces prouesses aboutirent à une défaite complète, et à la captivité du plus grand nombre. De retour en France, l'ancien duc de Bretagne exerça son activité en se mêlant à diverses intrigues, s'immisça, autant qu'il put, dans les affaires de la Bretagne, et arma contre les Anglais de nombreux corsaires. Enfin, la croisade, dont le roi de France fut le chef (1249), offrit une nouvelle carrière à son esprit aventureux. L'issue de cette expédition eût été peut-être bien différente si les avis de Mauclerc y eussent prévalu. Il avait ouvert le conseil de s'assurer d'abord d'Alexandrie. Son expérience de la guerre, la connaissance qu'il avait acquise précédemment du pays, du genre de guerre qui pouvait y réussir, donnaient de l'autorité à ses avis; mais l'impatiente valeur du comte d'Artois prévalut. Mauclerc, cependant, malgré la prudence de ses vues avant le combat, ne s'épargna pas dans l'attaque. Il suivit le comte d'Artois à la Massoure et exposa courageusement sa vie. Il sortit du combat blessé au visage et perdant le sang par la bouche en abondance; Joinville cependant lui rend ce témoignage qu'il le trouva revenant de la Massoure *bien se main-*

tenant et si étoit assez poursuivi et chassé de près. Il ajoute que toute sa *bataille* était composée de chevaliers de son *lignage*. Pierre Mauclerc partagea la captivité du roi, et mourut au moment de sa délivrance, près d'aborder aux côtes de France. Il eut deux femmes, Alix de Bretagne, qui mourut en 1221, et Marguerite de Montagu. Il laissa deux enfants : Jean Ier, qui devint duc de Bretagne en 1237, et Yolande, mariée au fils du comte de la Marche.

Jean Ier le Roux, fils de Pierre Mauclerc et d'Alix de Bretagne, naquit en 1217, et fut revêtu de la dignité ducale en 1237. Poussé par le même esprit que son père, il se refusa, lors de son avénement, à faire le serment d'usage, de conserver à l'Église ses libertés. Non moins désireux que son prédécesseur, de s'agrandir et de briser les résistances qu'il éprouvait du côté de ses belliqueux vassaux, il fit la guerre aux plus redoutables d'entre eux et confisqua leurs terres. En 1240, il rendit un édit qui chassait les juifs de toute la Bretagne; mesure qui lui fut arrachée par les plaintes des ecclésiastiques. Jean avait renouvelé au roi de France le serment de foi et hommage, et il ne tarda pas à répondre à l'appel de son suzerain; il lui conduisit un renfort considérable pour l'aider à réduire le comte de la Marche révolté contre lui. La guerre ayant ensuite éclaté de nouveau entre les rois de France et d'Angleterre, Jean le Roux donna la chasse aux vaisseaux anglais et servit efficacement la cause de la France. Les démêlés continuels du duc de Bretagne avec le clergé et avec l'évêque de Nantes en particulier lui attirèrent, comme à son père, une sentence d'excommunication dont il se tourmenta peu. Il voulut cependant, après longues années, se réconcilier avec l'Église, et se rendit à Rome en 1256, où deux cardinaux, délégués par le pape, le rétablirent dans la communion des fidèles. Il acheta ce pardon en renonçant par serment à toute prétention hostile au pouvoir ecclésiastique. Mais le zèle qu'il mit à exécuter ses engagements et à les imposer aux barons de son duché lui suscita de nouveaux embarras. La plupart de ses nobles prirent les armes pour se défendre contre lui et contre le clergé (1257). Toutefois, Jean vint à bout de les réduire, et l'un des seigneurs les plus maltraités dans cette lutte fut Olivier de Clisson le Vieux. Le duc rasa la plupart de ses châteaux et se saisit de ses terres. La ferveur religieuse dont Jean avait été saisi en devait faire l'un des plus chauds partisans d'une nouvelle croisade. Il s'embarqua en effet pour Tunis; mais il revint dans ses États après la mort du roi saint Louis (1270).

Jean le Roux, par son mariage avec Blanche de Champagne, avait obtenu de Thibaut, père de Blanche, l'héritage du royaume de Navarre, lors même que Thibaut aurait des enfants mâles d'un troisième mariage. Ce prince eut en effet de sa troisième femme, Marguerite de Bourbon, un fils, auquel le roi, à la mort de Thibaut, força Jean le Roux de céder ses droits sur le royaume de Navarre.

Jean le Roux, après un règne de quarante-neuf ans, mourut en 1286. Il avait eu de Blanche de Champagne, décédée trois ans avant lui : Jean II, qui hérita du duché de Bretagne, Pierre, Alix, Thibaut, Aliénor, et beaucoup d'autres enfants.

Jean II, comte de Richemont, succéda à son père en 1286. Il avait épousé Béatrix d'Angleterre, fille de Henri III, et avait obtenu en dot le comté de Richemont, auquel son père avait prétendu sans succès. Il accompagna saint Louis à la croisade contre Tunis, et se rendit, après la mort du roi, dans diverses contrées de l'Orient, où il séjourna plusieurs années. De retour en Europe, il accompagna, en 1284, Philippe le Hardi à l'expédition de Catalogne. Deux ans après son avénement, il assembla les trois états de sa province et retira une partie des concessions que son père avait faites au clergé. La guerre s'étant allumée, en 1294, entre l'Angleterre et la France, le duc, en sa qualité de comte de Richemont, se crut obligé de prendre le parti du

roi Édouard, qui le nomma son lieutenant et son capitaine général en Aquitaine. Mais tandis qu'il était occupé de ce côté, Charles d'Artois, sur l'ordre du roi, fit une diversion en Bretagne, emporta Rions et Saint-Sever, et contraignit le duc à songer avant tout à la sûreté de ses États. L'année suivante, Jean II changea de politique, rompit son alliance avec Édouard, et fit épouser à son petit-fils, Jean de Bretagne, Isabeau de Valois, nièce de Philippe le Bel. La guerre de Flandre (1297) fournit ensuite au duc l'occasion de joindre sa bannière à celle du roi de France. L'importance de son alliance engagea Philippe à lui concéder de nouvelles faveurs : le duché de Bretagne fut érigé en pairie, l'an 1297, avec les prérogatives dont jouissait le duc de Bourgogne. L'ordonnance porte que la pairie serait attachée au duché de Bretagne, et que le duc, qui n'avait été jusque-là nommé que comte dans les lettres royales, serait désormais appelé duc. La paix s'étant rétablie entre les deux couronnes, le duc de Bretagne fut chargé de conduire en Angleterre la princesse Marguerite de France, sœur de Philippe le Bel, destinée à Édouard Ier. Il profita de la paix pour reviser les coutumes de son duché. Il reste encore quelques manuscrits des constitutions de Jean II, et le jurisconsulte Hevin a remarqué, dans ses commentaires sur les arrêts du parlement de Bretagne, que ces constitutions ne sont pour la plupart que des extraits des Établissements de saint Louis. (Voyez ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS et DROIT COUTUMIER.) La guerre de Flandre s'étant ranimée, le duc, pour aider le roi à en supporter les frais, imposa une contribution à ses sujets tant ecclésiastiques que laïques. Il se trouva à la fameuse bataille de Courtray (1303), et prit part, l'année suivante, à la victoire de Mons-en-Puelle. Peu de temps après, il accompagna le roi jusqu'à Lyon, où le pape Clément V était venu se faire sacrer. Les différends qu'il avait eus avec le clergé de Bretagne n'étaient point terminés; il avait voulu profiter du séjour du pape en France pour faire vider cette ancienne querelle. Ce voyage lui fut fatal : le souverain pontife revenait processionnellement de la cathédrale au palais; le roi de France tenait la bride de la haquenée, et plusieurs princes suivaient à pied le cortége; un pan de mur, surchargé de spectateurs, se détacha tout à coup; une foule de seigneurs furent écrasés sous les ruines; le pape faillit périr, et sa tiare fut brisée. Le duc fut retiré de dessous les décombres, grièvement blessé, et il mourut quatre jours après, le 18 novembre 1304. Il fut fort regretté de ses peuples, et laissa la réputation d'un prince courageux, ami de l'ordre et de l'équité.

Arthur II, son fils aîné, prit, après son décès, possession du gouvernement, et céda à son frère, Jean de Bretagne, le comté de Richemont. Le règne du nouveau duc fut assez pacifique, et ne fut guère troublé que par des procès. Le pape termina par une bulle le différend qui durait depuis longtemps relativement aux privilèges ecclésiastiques, dont les principaux étaient les droits de *tierçage* et de *past nuptial*. Le premier attribuait au curé le tiers des biens meubles laissés par le père de famille décédé; le second consistait en une somme d'argent égale aux frais du repas de noce. Le droit de tierçage fut réduit au neuvième, et il fut réglé que, préalablement, les dettes du défunt seraient prélevées sur l'actif de la succession. Les nobles furent exemptés de ce droit. Quant au past nuptial, les nouveaux mariés qui n'avaient pas pour trente sous de mobilier en furent dispensés. Pour les autres, la redevance fut reduite à deux ou trois sous, suivant leurs facultés. Arthur avait marié son fils aîné, Jean de Bretagne, à Isabeau de Valois, qui mourut sans enfants. Il lui fit épouser en secondes noces Isabeau de Castille. Il laissa, en outre, plusieurs enfants d'Yolande de Dreux, sa deuxième femme, et mourut en 1312.

Jean III, dit *le Bon*, essaya de contester la légitimité du mariage qu'avait

contracté son père avec Yolande de Dreux, et dont était né le prince qui joua depuis un si grand rôle sous le nom de Jean de Montfort. L'affaire, remise au pape dont la dispense avait manqué au mariage, se termina pourtant par un accommodement. Philippe le Bel étant mort en 1314, son successeur, Louis le Hutin, porta la guerre en Flandre, et fit appel au duc de Bretagne. Jean se mit en marche; mais des pluies continuelles grossirent les rivières, rendirent les routes impraticables, et firent échouer l'expédition (1315). Jean III, après la mort de Louis, partagea les sentiments hostiles que plusieurs des grands vassaux manifestèrent contre Philippe le Long; mais l'avénement de Philippe de Valois le trouva dans des dispositions plus favorables; il suivit ce prince en Flandre, et se comporta vaillamment à la bataille de Cassel, où il fut blessé (1328); vers cette époque, il perdit sa seconde femme, Isabeau de Castille, et se remaria l'année suivante (1329) à Jeanne, fille du comte de Savoie, à la mort duquel il éleva, mais sans succès, des prétentions à l'héritage de ce comté. Il perdit aussi dans le même temps son frère Gui de Bretagne, dont la fille épousa dans la suite Charles de Blois; et son oncle le comte de Richemont, qui fut fait prisonnier dans une bataille contre les Écossais. Le comté de Richemont revenait au duc de Bretagne; mais le roi Édouard s'autorisa de l'attachement de ce prince à la France, et le dépossédа. Le duc, en effet, porta le dévouement à la couronne de France jusqu'à tenter, se voyant sans enfants, de faire rentrer, à sa mort, le duché sous l'autorité royale; mais le sentiment national de ses sujets y mit obstacle. Pour écarter Jean de Montfort, son frère, il fit épouser à Charles de Blois sa nièce, Jeanne de Penthièvre, qui devait être son héritière. Lors de l'invasion d'Édouard III, en 1338, il marcha de nouveau à l'appel du roi; et la funeste bataille de l'Écluse, où la flotte française fut détruite par Édouard, anéantit en même temps les forces navales de la Bretagne; Jean y avait envoyé soixante vaisseaux (1340). Il mourut à Caen, au retour d'une nouvelle expédition en Flandre, où il s'était rendu après le désastre de l'Écluse. Les deux prétendants qui se disputèrent son héritage, interprétèrent ses dernières dispositions chacun selon ses intérêts.

Jean de Montfort, frère du précédent et fils d'Yolande de Dreux, était en Bretagne au moment de la mort de Jean III. Il se fit reconnaître à Nantes, s'empara des trésors de son prédécesseur, et alla se rendre maître de la ville de Limoges. A son retour, il trouva la Bretagne divisée. La crainte d'avoir le roi de France pour ennemi avait donné à Charles de Blois de nombreux partisans. Mais les richesses dont Montfort disposait, et le prix dont il payait les services rendus à sa cause, lui amenèrent des gens de guerre de toute part. Il commença la lutte en s'emparant de Brest et de Rennes, puis d'Hennebon, de Vannes et d'Auray. Charles de Blois, ainsi devancé, eut recours à la France, dont la politique était d'appuyer ses droits, de même que l'Angleterre se croyait obligée de seconder les prétentions de son rival. Montfort se vit bientôt cité à comparaître à la cour des pairs de France pour y justifier sa conduite; un voyage qu'il avait fait en Angleterre, pour s'assurer des secours suffisants de ce côté, au cas où il aurait à faire face à toutes les forces de la France, avait cimenté une étroite alliance entre lui et Édouard III. Il fit hommage à ce roi du duché de Bretagne, et obtint en échange une promesse de secours. Il osa néanmoins répondre à l'appel de la cour des pairs, et se rendit à Paris avec une escorte de quatre cents chevaux. Les deux compétiteurs exposèrent leurs prétentions respectives devant le tribunal assemblé pour décider entre eux; mais Montfort ne crut pas prudent d'attendre l'arrêt; les dispositions de la cour ne lui semblant pas favorables à sa cause, il s'évada et regagna la Bretagne, malgré la parole

qu'il avait donnée au roi de demeurer à Paris jusqu'au dénoûment. La sentence, dictée surtout par la politique, adjugea le duché de Bretagne à Charles de Blois; celui-ci en fit hommage au roi de France, et un corps d'armée fut assemblé pour appuyer son entrée dans ses États. L'expédition suivit la Loire, et marcha sur Nantes, dont elle s'empara et où Montfort fut fait prisonnier. La guerre n'en fut pas poussée avec moins de vigueur de part et d'autre. La prise de Rennes par le parti français, malgré une vigoureuse résistance, donna à ce parti une supériorité décidée dans les engagements qui suivirent. Mais les secours de l'Angleterre arrivèrent, et Montfort trouva dans la comtesse Jeanne, sa femme, une héroïqne auxiliaire qui fit regagner à sa cause tout le terrain qu'elle avait perdu. Elle devint l'âme de son parti, et tous les efforts des troupes françaises tendirent alors à s'emparer de sa personne. En conséquence, elles vinrent assiéger Hennebon, où la comtesse était renfermée. Jeanne fit contre les assaillants de vigoureuses sorties où elle commandait en personne, et s'étant échappée de leurs mains, elle alla se retrancher dans la basse Bretagne, où elle attendit de nouveaux secours des Anglais. Comme ils tardaient à arriver, elle se rendit elle-même auprès d'Édouard pour activer ses armements, et revint sur la flotte anglaise, qui rencontra celle de France sur les côtes de Bretagne, et engagea le combat près de l'île de Guernesey. La nuit seule sépara les deux flottes. La tempête qui survint les força de s'éloigner, et la comtesse de Montfort alla prendre terre à Hennebon. Habile à s'emparer des places comme à les défendre, Jeanne alla mettre le siége devant plusieurs villes. Une trêve fut conclue en 1344, à la faveur de laquelle le comte de Montfort obtint sa liberté, sous condition qu'il s'en rapporterait, pendant ce temps, à la décision des pairs; mais la France fut dupe de cette promesse. D'autres historiens assurent, du reste, qu'il s'enfuit de sa prison, déguisé en marchand. Quoi qu'il en puisse être de cette circonstance, le comte ne fut pas plutôt libre qu'il recommença la guerre; et après un deuxième voyage en Angleterre, entrepris dans le but de s'assurer de nouveaux secours, il revint mourir de maladie à Hennebon, en 1345. Ce prince avait montré, dans le peu d'occasions où il lui fut permis d'agir, de la décision et de la valeur: il ne manqua pas à sa fortune, a-t-on dit; mais sa fortune lui manqua toujours.

Jeanne de Montfort ne fut pas déconcertée par ce nouveau malheur. Charles de Blois commit la faute de lui accorder une trêve, qu'elle sut mettre à profit pour rétablir ses affaires. Édouard III, son allié, venait de gagner sur le roi de France la désastreuse bataille de Crécy, dont le retentissement en Bretagne seconda les efforts de la comtesse. Cette guerre de siéges se poursuivait de part et d'autre avec des succès balancés, quand Charles de Blois voulut enfin tenter un effort pour reprendre un point important, Roche de Rieu, qui dominait la basse Bretagne. Il investit la place; mais la comtesse accourant avec ses Anglais pour la défendre, attaqua le camp ennemi à l'improviste et pendant la nuit. Charles de Blois, après une valeureuse résistance, reçut plusieurs blessures et fut fait prisonnier. Toutefois la lutte n'était point encore terminée, bien que les deux prétendants eussent disparu de la scène: la comtesse de Montfort trouva dans Jeanne de Penthièvre une rivale qui n'était point décidée à déposer les armes. L'enthousiasme chevaleresque ne fit que s'enflammer davantage, par le caractère nouveau que prit la guerre. On se provoquait en duel de part et d'autre; c'était à qui se vanterait d'avoir *la plus belle maîtresse*. Enfin Charles de Blois recouvra sa liberté, en donnant pour ôtages deux de ses enfants (1356). Les hostilités recommencèrent. Les évêques tentèrent alors d'amener un accommodement, au moyen d'un partage; Jeanne de Penthièvre s'y refusa. Après de nouveaux

événements amenés par la prolongation de la guerre, Charles de Blois résolut d'en finir, et hasarda imprudemment, et contre l'avis de du Guesclin, la sanglante bataille d'Auray, où il fut tué, en 1364 (voyez BLOIS [Charles de]).

Jean IV ou *V*, *surnommé le Conquérant*, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre, né après la mort de son père, avait été reconnu comme duc de Bretagne par l'Angleterre et par le parti qui avait embrassé la cause de sa famille. La bataille d'Auray lui assura la possession du duché. On dit qu'après cette bataille, Chandos et ses chevaliers vinrent le trouver et lui dirent : « Sire, louez « Dieu et faites bonne chère, car vous « avez hier conquis l'héritage de Breta- « gne. » Le jeune prince avait épousé une fille d'Édouard III. Sa politique consista à donner aux rois de France et d'Angleterre des assurances secrètes de soumission, allant tour à tour de l'un à l'autre, et s'efforçant, par les gages ou les promesses qu'il prodiguait des deux côtés, de se ménager un appui, quel que fût le dénûment de la grande querelle qui avait éclaté entre les deux couronnes. Le roi de France se lassa enfin de ses tergiversations; il le somma de lui rendre hommage et de se préparer à faire le service de guerre auquel il était tenu, comme vassal de la couronne. Le duc répondit à cette sommation en gagnant l'Angleterre; puis il débarqua à Calais, à la tête d'une troupe d'archers anglais, et pénétra en Picardie après avoir déclaré la guerre au roi de France, dans une lettre où il lui disait : « Je vous fais « sçavoir que, en votre deffaut, je me « tiens tout franc quitté et déchargé « de la foi et hommage que faict avons « à la couronne de France...; et vous « tiens et répute mon ennemi; ne vous « en debvez point merveiller, si je en « fais dommaiges à vous et à vostre « partie, pour moi revangier de très- « grands oustraiges, sorts, dommai- « ges et vilainies devant dites, etc. » Cette armée traversa la France et atteignit Bordeaux, à demi-détruite par la disette et les maladies. Le roi de France déclara le duché de Bretagne réuni à la couronne, et cita le duc à comparaître devant la cour des pairs, pour y répondre à une accusation de felonie. Personne ne s'y présenta pour répondre en son nom, et la sentence de la cour le déclara déchu de tous ses droits. Mais cette mesure, qui blessait le sentiment d'indépendance nationale des nobles bretons, rendit une armée au jeune duc, et le connétable du Guesclin décida le roi à traiter avec son vassal. Après la mort de Charles V, un nouvel accommodement eut lieu entre son successeur et le duc, qui restait toujours suspect à la cour de France, et négligeait, sous divers prétextes, d'exécuter les clauses du traité. La haine qu'il portait au connétable de Clisson le fit passer pour l'instigateur du meurtre qui fut tenté par Craon sur la personne de cet officier. L'assassin chercha un refuge près de lui, et l'on prétend qu'il l'accueillit en lui adressant les paroles suivantes : « Vous avez fait deux fau- « tes dans le même jour, la première « d'avoir attaqué le connétable, la se- « conde de l'avoir manqué. » Le duc de Bretagne avait tenté lui-même précédemment une entreprise violente sur Clisson, en l'attirant dans son château de l'Hermine; mais après avoir donné l'ordre de le mettre à mort, il l'avait relâché moyennant une rançon de six mille livres. Le traité conclu à Aucfer, près de Redon, en 1395, mit fin à cette guerre et aux alternatives de succès et de revers au milieu desquelles s'écoula la vie de Jean IV. Il mourut à Nantes en 1399, empoisonné, s'il faut en croire les bruits du temps. « Ce prince, dit un historien, était extrême en tout : aimant jusqu'à la folie, haïssant jusqu'à la fureur, et ne revenant jamais de ses préventions. » Il eut pour successeur son fils Jean, qu'il avait eu de Jeanne de Navarre.

Jean V ou *VI* avait dix ans quand il fut reconnu duc de Bretagne. Il eut pour tutrice sa mère, la duchesse Jeanne, jusqu'au moment où le duc de Bour-

gogne s'immisça dans les affaires de la Bretagne, et parvint à se faire décerner la régence dans l'assemblée des états de 1403. La duchesse Jeanne avait, l'année précédente, épousé en secondes noces Henri IV, roi d'Angleterre; mais le jeune prince fut heureusement soustrait à l'influence de cette alliance. Il fut amené, avec ses jeunes frères, à la cour de France, et le séjour qu'ils y firent décida l'attachement qu'ils montrèrent plus tard aux intérêts français. Le renouvellement de la lutte acharnée qui se poursuivait entre les deux puissances rivales les trouva disposés à soutenir la cause nationale. Le jeune duc, avant de s'éloigner de Paris, obtint la main de Jeanne de France, fille de Charles VI. Il fit hommage au roi pour son duché, en 1404, et fut, la même année, déclaré majeur. Il se réconcilia alors avec Clisson, l'ennemi de son père, et s'entendit avec lui pour tenir tête aux Anglais. Il conduisit un corps de six mille cavaliers, qui, arrivé trop tard, joignit l'armée française à quatre lieues d'Azincourt. Les progrès de la domination anglaise en France commencèrent alors à effrayer le duc et ébranlèrent sa fidélité. Toutefois, il réussit, en inclinant tour à tour vers les deux partis, et en subissant, sans trop de résistance, la loi de la nécessité, à se maintenir assez tranquille au milieu des orages qui grondaient autour de lui; signant, d'une part, le traité de Troyes, qui dépouillait le dauphin de France, et de l'autre, autorisant son frère, le comte de Richemont, à combattre sous les drapeaux de ce prince. La vieille inimitié qui existait entre la maison de Bretagne et les Penthièvres fut fatale au duc Jean. Il se laissa surprendre et renfermer par eux dans le château de Clisson, et n'obtint sa liberté qu'au bout de cinq mois, et moyennant d'onéreuses et bizarres conditions. Il fut forcé de promettre de donner son pesant d'or à l'église de Notre-Dame de Nantes, et son pesant d'argent à l'église de Saint-Ived. La somme s'éleva à trois cent vingt-six mille livres. Le duc Jean mourut en 1442. C'était le plus beau prince de l'Europe. Magnifique dans ses vêtements, dans ses meubles, dans sa dépense, juste et charitable, il ne pécha que par trop de facilité et de bonté. Il avait eu trois fils de son mariage avec Jeanne de France.

François Ier son fils, épousa, en 1442, et au moment de son avénement au duché de Bretagne, Isabeau, fille du roi d'Écosse, Jacques Ier. Il reconnut, en 1446, le roi Charles VII pour son suzerain, et secondant de tout son pouvoir l'œuvre d'affranchissement que ce prince poursuivait, il prit une part glorieuse à l'expulsion des Anglais de la province de Normandie, s'y jeta, en 1449, à la tête de six mille hommes, sous le commandement de son oncle le connétable, comte de Richemont, et reprit sur l'ennemi les villes de Coutances, Saint-Lô, Avranches et Carentan. Après la délivrance du Cotentin, il alla faire le siége de Fougères, dont les Anglais s'étaient rendus maîtres peu d'années auparavant. Les services mémorables qu'il rendit à la cause nationale dans ces grandes circonstances ne sauraient effacer la tache dont il couvrit son nom par la conduite barbare qu'il tint à l'égard de son frère, Gilles de Bretagne. Ce prince, mécontent de la part d'héritage qui lui était échue (il n'avait eu pour apanage que la terre de Chantocé), se jeta dans le parti anglais; son frère du moins l'en accusa. Il avait longtemps vécu en Angleterre, près de son aïeule la reine Jeanne, qui s'était efforcée de l'y retenir. « Comme l'exercice de l'arc était fort à la mode en Angleterre, dit un historien, et que les Anglais y excellaient, Gilles en avait amené plusieurs avec lui à son retour de Bretagne. Il les avait dans sa maison et prenait souvent avec eux ce divertissement. Cela même, et les grandes amitiés qu'on lui avait faites à la cour d'Angleterre, furent les prétextes que l'on prit pour le perdre. Le duc son frère l'accusa près du roi d'avoir le

cœur tout anglais et conseilla de s'assurer de lui. » Le comte Gilles fut en effet arrêté par les troupes du roi, dans son château du Guildo, et détenu successivement dans plusieurs forteresses. Ses plus grands ennemis, à la garde desquels il fut abandonné, supposèrent, pour achever de le perdre, une corrrespondance entre lui et le roi d'Angleterre. Le duc son frère, soit qu'il eût été trompé, soit qu'il fût complice de cet odieux complot envoya les pièces accusatrices à la cour de France, et peu de temps après, Gilles de Bretagne fut trouvé mort dans son lit. Selon le dire du temps, il avait été étouffé par ses gardes entre deux matelas. On lit encore, à ce propos, qu'un cordelier qui l'avait confessé ajourna le duc son frère à comparaître dans l'année au tribunal de Dieu, comme le chef des templiers y avait assigné Philippe le Bel. Le duc François, quoi qu'il en soit, mourut la même année que son malheureux frère, en 1450, n'ayant point d'enfants mâles et laissant sa couronne ducale à son frère, Pierre de Bretagne.

Pierre II fit poursuivre avec rigueur les meurtriers de son frère, Gilles de Bretagne. Les plus compromis prirent la fuite et furent atteints sur les terres de France. Il s'ensuivit un débat entre le duc et le roi, touchant le droit de juridiction. Le roi, comme suzerain, prétendait qu'il lui appartenait de prononcer sur le sort des coupables; le duc insista, et fit livrer au dernier supplice plusieurs des meurtriers. L'un d'eux, Arthur de Montauban, se sauva en se faisant moine, et devint archevêque de Bordeaux. Pierre II avait, du vivant de son père, porté les armes dans la guerre contre les Anglais; à son avénement, les affaires étaient arrangées et il n'eut point de guerre à soutenir. Il était fort pieux, et l'on raconte que, déjà atteint de la maladie de langueur qui le conduisit au tombeau, et dont les médecins ne pouvaient déterminer la nature, il fut question d'amener un sorcier pour détruire le charme dont on le supposait victime. Il s'y refusa en disant : « J'aime mieux mourir de « par Dieu que de vivre de par le dia- « ble. » Il avait épousé la fille du vicomte de Thouars, femme d'une grande beauté; et l'on rapporte qu'il déclara en mourant qu'il laissait cette princesse telle qu'il l'avait reçue, et qu'ils avaient, d'un consentement mutuel, vécu dans une parfaite continence; dévotion singulière dans un prince héréditaire et souverain, ajoutent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Pierre II mourut en 1457.

Arthur III, comte de Richemont, oncle des deux princes qui précèdent, et fils de Jean V, fut entraîné d'abord dans le parti anglais; mais il se détacha assez vite du duc de Bedfort qu'il détestait; et Charles VII, instruit de ses dispositions, le tenta en lui offrant l'épée de connétable, qu'il accepta à Chinon, en 1425. Le premier soin du comte de Richemont fut de travailler au rapprochement du duc son frère et de son nouveau maître; il y réussit. Mais l'inimitié du connétable et de la Trémouille faillit être funeste à la cause pour laquelle ils combattaient. Toutefois, Arthur rendit d'importants services au jeune roi, et contribua à relever la fortune de la France. Les faits d'armes nombreux du connétable associent son nom à ceux de Jeanne d'Arc et de Dunois, à la suite desquels il mérite d'être immédiatement placé. Devenu souverain de Bretagne, il voulut garder sa charge de connétable de France, malgré ses nobles, qui la trouvaient inconciliable avec son nouveau rang. « Je veux, dit-il alors, « honorer dans mes vieux jours une « charge qui m'a fait honneur dans « ma jeunesse. » Il refusa cependant l'hommage lige au roi, prétendant qu'il ne le devait que simple. Arthur ne porta qu'un an la couronne ducale; il mourut en 1458. La Bretagne perdit en lui le plus glorieux prince qu'elle ait possédé. Il ne laissait point d'enfants.

François II était fils de Richard, comte d'Étampes, et petit-fils du duc Jean le Conquérant. Les trois princes qui précèdent étant morts sans descen-

Digitized by Google

dants mâles, François fut appelé à la succession, et fit au roi l'hommage simple, debout, l'épée au côté, sans s'incliner et sans prêter serment. Il reçut Louis XI dans sa ville de Nantes, en 1462. Le but de ce voyage était de contraindre la veuve de Pierre, la duchesse Françoise, d'épouser le duc de Savoie. Le roi, ayant vu échouer tous ses moyens de persuasion, voulut employer la force et enlever la princesse; mais le duc François ne se prêta point à cet acte de violence, et fit manquer l'entreprise de Louis XI, qui ne le lui pardonna pas. Le duc de Bretagne, pour se mettre à l'abri du ressentiment royal, entra dans la ligue du bien public. Il s'entendit avec le comte de Charolais, et se mit en marche pour le joindre, à la tête de dix mille hommes. Cette armée, richement équipée, donna aux princes alliés une haute idée des ressources et de l'état florissant de la Bretagne; *car*, comme le dit Commines, *toute cette compagnie vivoit sur ses coffres*. Mais l'armée du roi lui barra le chemin près de Chartres, et le duc de Bretagne ne put se réunir aux alliés qu'après la bataille de Montlhéry. Il obtint des conditions avantageuses dans le traité de Conflans. Il fut indemnisé de ses armements, recouvra le comté de Montfort, qui avait été confisqué, et fut déclaré lieutenant général du roi en Anjou, dans le Maine et dans la Touraine. Mais Louis XI n'attendait que l'occasion de se relever de la dure extrémité où il s'était vu réduit. Il saisit le moment où l'allié du duc de Bretagne, Charles de Bourgogne, avait sur les bras une révolte des Liégeois, pour se jeter en Bretagne et s'emparer de places importantes. Le duc, se reposant en toute sécurité sur ses alliances, était alors plus occupé d'amour que de gouvernement; il était tout entier à sa passion pour Antoinette de Maignelais, et se laissa prendre au dépourvu. Louis XI le força de souscrire à de dures conditions, le menaçant de tout mettre à feu et à sang s'il tardait de prendre son parti. Le duc, épouvanté, consentit à tout ce qu'exigea le roi. Il renonça à ses alliances par le traité de Nantes (1468). Deux ans plus tard, Louis XI put juger des dispositions secrètes du duc de Bretagne, par le refus qu'il fit du collier de Saint-Michel qu'il lui avait adressé. On expliqua ce refus en disant que le duc avait déjà reçu l'ordre de la Toison-d'Or du duc de Bourgogne. Plus tard une correspondance du prince breton avec le roi d'Angleterre, et dans laquelle, concertant entre eux les moyens de faire résistance au roi, ils s'engageaient à agir de concert, tomba entre les mains de Louis XI. Un traité qui existe encore au trésor des chartres, dit l'historien Daniel, stipulait le mariage du prince de Galles avec Anne de Bretagne, héritière du duc, et une alliance de tous leurs enfants nés et à naître. Se voyant ainsi démasqué, le duc n'eut d'autre ressource que de se soumettre et prêta au roi un nouveau serment sur la croix de saint Lô. Après la mort de Louis XI, il prit part aux intrigues qui contrarièrent la régence d'Anne de Beaujeu. Il accueillit le duc d'Orléans, et vit son armée détruite à Saint-Aubin du Cormier, où le prince fut fait prisonnier. Il mourut peu de temps après, dans la douleur que ce revers et tous les ravages qui s'y joignirent lui occasionnèrent. Mêlé à toutes les intrigues et à toutes les guerres d'ambition de cette époque, il n'était guère plus fidèle à la foi des traités que Louis XI, son contemporain. Négligent et oublieux au milieu des intrigues, il eut pour principal ministre un insolent parvenu nommé Landois, ancien tailleur d'habits, qui se fit détester par ses déprédations, et finit par être pendu dans une révolte. François II laissa deux filles, *Anne*, qui lui succéda, et Isabelle, qui mourut en 1490 (Voyez ANNE DE BRETAGNE).

« C'est alors que Charles VIII imposa au duché cette union que devait consommer plus tard le mariage de François Ier avec Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Province de France, depuis cette épo-

que, la Bretagne avait cependant conservé son antique constitution; mais elle succomba en 1790, sous les décrets de la constituante.

« Cette assemblée, tirant une ligne artificielle de l'une à l'autre mer, enferma les anciens diocèses de la Bretagne dans un même département; ainsi le comté de Cornouaille, séparé de celui de Léon par des remparts de granit, fut soudé à ce dernier, malgré les immenses inconvénients qui en résultaient pour l'administration : tout fut changé; les Bretons que la guerre avait conduits sur un autre hémisphère ne reconnurent plus le pays à leur retour.

« Depuis ce temps les ruines se sont accumulées. Toutefois un monument est resté debout, dernier symbole d'une nationalité jadis si vigoureuse : c'est la langue. Qu'on ne s'étonne donc pas si les enfants de l'Armorique ont voué tant d'amour à cet antique idiome. Religion, histoire, tradition, indépendance, la langue bretonne est tout cela pour eux (*). »

(*) Ce passage, emprunté au livre déjà cité de M. de Courson, nous a paru l'expression exacte des sentimeuts d'une partie des habitants de la Bretagne. Nous avons cru devoir le citer. Ces regrets inspirés par la perte d'une ancienne nationalité, sont un trait de mœurs qu'il est utile de constater. Mais en même temps, au nom de la grande patrie, au nom de la France, dont les Bretons sont comme nous les enfants, nous devons protester contre ces sentiments étroits, qui, confondant l'indépendance nationale avec les privilèges et les franchises de la municipalité, et prenant pour du patriotisme, l'amour instinctif que l'on porte au sol natal, ne peuvent s'élever jusqu'aux grandes idées de patrie et de liberté. Au reste, il y a longtemps que ces sentiments ne sont plus ceux du plus grand nombre des Bretons; quand, sous Louis XIV, Duguay-Trouin s'illustrait à la tête de nos armées navales et, dans ces derniers temps, lorsque le premier grenadier de France mourait au champ d'honneur, en donnant à nos soldats l'exemple de la bravoure et du patriotisme, ces grands hommes croyaient bien verser leur sang pour leur patrie, et non pour les envahisseurs et les tyrans de la Bretagne.

La langue des Bretons a donné lieu à de nombreuses discussions; les uns y ont vu un dialecte de la langue des anciens Gaulois; suivant d'autres, ce n'est qu'un simple jargon, produit par le mélange de tout les idiomes parlés successivement dans les Gaules. La première de ces deux opinions est celle qui trouve maintenant les plus nombreux partisans, et les nouvelles recherches de la critique semblent tendre à la confirmer encore.

La langue bretonne forme trois dialectes principaux; le *cornique* et le *gallois*, qui se parlent dans le pays de Galles et dans la Cornouaille anglaise, et l'*armoricain*, qui se divise lui-même en quatre dialectes secondaires : *cornouaille*, *trèguier*, *vannetais* et *briochin*.

Cette langue possède une littérature, qui n'est pas aussi pauvre qu'on pourrait le penser. « Sans parler des chants populaires (*), dont le fond doit être ancien, mais qui, par les modifications de formes qui s'y indroduisent sans cesse, ne peuvent faire autorité en philologie, elle possède des dictionnaires composés à la fin du quinzième siècle, des casuistes et des livres d'église encore plus anciens, enfin de nombreuses pièces de théâtre dont les manuscrits, écrits aux quatorzième et quinzième siècles, nous montrent la littérature cultivée en Bretagne, à une époque où l'influence française devait y être bien faible, puisque alors cette province était encore séparée de la France, dont la plupart des Bretons ignoraient la langue (**). »

Nous n'essaierons point ici de donner une analyse de la grammaire bretonne; cette analyse serait nécessairement fort incomplète, et ne pourrait donner qu'une idée fausse de la langue des Bretons. Nous nous contenterons d'ajouter que, dans un savant mémoire couronné récemment par l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

(*) *Les chants populaires de la Bretagne* ont été récemment réunis et publiés par M. de la Villemarqué.

(**) M. de Courson, ouvrage cité, p. 131,

M. Pictet vient de démontrer l'étroite parenté qui existe entre cette langue, le grec, le latin et la langue d'où paraissent dérivés tous les idiomes indo-germaniques, le sanscrit. Le lecteur trouvera, au reste, des détails plus étendus sur ce sujet intéressant dans la savante *Grammaire celto-bretonne* du vénérable Lugonidec, Paris, 1807, in-8°, et dans l'ouvrage déjà cité de M. de Courson. Il existe d'ailleurs sur la Bretagne des ouvrages assez étendus et fort estimés; nous nous contenterons de citer les histoires de cette province de dom Lobineau et dom Morice; celle de M. Daru, Paris, 1826, 3 volumes in-8°; et l'*Histoire des rois et des ducs de Bretagne*, de Roujoux, 1829, 2 volumes in-8°, auxquelles nous pourrions ajouter encore les *Monuments celtiques*, de Cambry, 1805, in-8°, les *Origines gauloises* de la Tour d'Auvergne, 1801, in-8°; les nombreux ouvrages de le Brigant, et une foule de curieux Mémoires publiés dans le recueil de l'*Académie celtique*.

Bretagne (monnaies de). Les monnaies frappées en Bretagne sont très-nombreuses; mais nous en parlerons en détail dans les articles que nous nous proposons de consacrer aux villes où elles ont été fabriquées; ici, nous devons nous borner à jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire monétaire de cette province. La Bretagne, outre les monnaies gauloises qu'on lui attribue à tort ou à raison, a fourni, sous les rois de la première et de la seconde race, une quantité assez considérable de deniers et de tiers de sols. Si l'on en croit un manuscrit de l'abbaye du mont Saint-Michel, ses ducs avaient, dès le règne de Charles le Chauve, obtenu le droit de fabriquer des espèces à leur nom. Le texte de ce manuscrit a, il est vrai, été regardé par quelques érudits comme supposé; cependant, un passage des capitulaires de Charles le Chauve semble confirmer l'assertion que nous venons de rapporter; on y voit en effet que ce prince avait accordé à Salomon le droit de revêtir les insignes de la royauté, droit qui fut retiré à ses fils lorsque ce malheureux eut été massacré. Quoi qu'il en soit, les monnaies bretonnes disparaissent à partir de la période carlovingienne, et c'est seulement au commencement du douzième siècle qu'on les voit reparaître. On connaît de cette époque des pièces fabriquées à Rennes et à Vannes, au nom d'Alain et de Conan; d'autres, anonymes, frappées à Nantes. (Voyez les articles relatifs aux monnaies de ces localités.) La première monnaie générale de Bretagne est peut-être celle que fit fabriquer le duc Geoffroy. Cette monnaie portait d'un côté une fleur (que nous croyons être la fleur de lis primitive), cantonnée de quatre annelets, avec la légende BRITONVM DVX, et au revers, autour d'une croix, le mot GAVFRIDVS. Il ne paraît cependant pas qu'on ait renoncé dès cette époque à l'usage d'insérer dans les légendes les noms des lieux où étaient établis les ateliers monétaires. Sous saint Louis, il existait encore des *nantais* qui, par une permission spéciale du roi, devaient circuler pendant un certain temps dans toute l'étendue du royaume. Il existe, d'ailleurs, des espèces frappées à Rennes, au nom de Philippe II, pendant l'occupation momentanée de la Bretagne par ce prince. Les monnaies bretonnes ne commencèrent donc à devenir générales que sous les ducs de la maison de France. Elles portèrent alors l'échiquier, blason de la famille ducale, avec un franc quartier d'hermine et la légende *Johannes ou Petrus dux Britannicus*. Le roi de France et le duc eurent souvent, pour le règlement de leurs monnaies, des conférences, dont le détail dépasserait les limites de cet article. Dom Morice les a insérées parmi les pièces justificatives de son *Histoire de Bretagne*, et nous-même nous aurons occasion de revenir sur ce sujet à propos des monnaies locales de cette province. Nous devons cependant mentionner ici l'ordonnance de 1315, par laquelle Louis X, voulant empêcher la falsification des monnaies, par les évêques et par les barons, décida que celles qu'ils frapperaient, n'auraient plus cours désormais que dans les terres de chacun d'eux. Cette ordonnance ne fut pas longtemps

observée par les ducs de Bretagne, qui commencèrent presque aussitôt à copier les espèces royales de France et d'Angleterre, et qui allèrent même emprunter à la Flandre les types de leurs monnaies. A cette époque, on se contentait ordinairement de graver sur les pièces la lettre initiale indiquant le nom du lieu où fonctionnait l'atelier monétaire; cependant on continua quelquefois d'insérer le nom entier dans la légende. C'est ainsi que Jean de Montfort frappa des gros à la queue ou des lyons, des gros tournois, etc., au nom de Quimperlé, de Vannes, de Gurande, MONETA GVRANDE, MONETA KEPER, MONETA VENET, ETC. Il serait inutile de décrire ici les types des monnaies de Bretagne. Ces types sont extrêmement variés et sont empruntés, pour la plupart, aux monnaies étrangères les plus accréditées. Nous dirons seulement que les Bretons frappèrent des espèces de tous métaux, jusqu'à la mort de la reine Anne, et que sur les dernières de ces monnaies, la reine Anne, Charles VIII et Louis XII ne prenaient quelquefois que le titre de duc ou de duchesse des Bretons.

BRETENET (Élie-Joseph), chef d'escadron, né à Sarlot (Dordogne), le 21 septembre 1780, s'est distingué comme maréchal des logis, au 8e de hussards, dans toutes les affaires de la campagne de l'an VII, et particulièrement à celle du 28 floréal, devant Zurich, où il eut un cheval tué sous lui; étant resté démonté, il parvint à sauver, au péril de sa vie, le chef de brigade Marulaz, qui venait d'être atteint d'un biscaïen. Le 3 vendémiaire an VIII, il reçut un coup de balle au bras gauche en chargeant les Russes. Sous-lieutenant dans le 12e régiment de hussards, le 28 mars 1800, il se distingua encore au siége de Gaëta, en 1806, et se trouva, en 1812, à la bataille de la Moskowa, où il fut blessé à la jambe gauche et eut deux chevaux tués sous lui. Nommé chef d'escadron dans le 30e régiment de dragons, le 27 août, il enleva, devant Dresde, une pièce de canon, et chargea ensuite sur des masses d'infanterie qu'il fit prisonnières. Cette brillante action lui valut la décoration d'officier de la Légion d'honneur. Le 5 septembre 1813, à la bataille de Leipzig, il rallia quelques fantassins, et, secondé du lieutenant Dion, fit battre la charge, chassa les Prussiens d'un village et parvint à contenir l'ennemi.

BRETESCHE, nom que l'on donnait autrefois à une espèce de fortification temporaire en bois, avec laquelle on protégeait les abords des places assiégées et des camps retranchés. Il est souvent question de ces fortifications dans les légendes et dans les romans du moyen âge.

« La vile, dit l'auteur du *roman de Garin*,

« La vile fit mult richement garnir,
« Les fosses fère, et les murs enforcir,
« Les *bretesches* drecier et esbaudir. »

Plus tard, ce mot désigna toute espèce d'avance ou de saillie de pierre ou de bois faite dans un bâtiment; et « parce que, dit Laurière, celuy qui « fait les cris, les publications et les « proclamations de justice, se met en « quelques villes en un lieu élevé et « fait comme une espèce de chaire de « pierre, ce lieu a été nommé, par « cette raison, *Bretesche*. »

Ce nom est resté en France à beaucoup de bourgs et de villages.

BRETESCHE (la), ou SAINT-NOM LA BRETESCHE, ancienne seigneurie du pays mantais (département de Seine-et-Oise), à six kilomètres de Saint-Germain en Laye, érigée en marquisat en 1657.

BRETEUIL, petite ville de l'ancienne Picardie (aujourd'hui département de l'Oise), à seize kilomètres de Beauvais, où quelques savants ont cru voir l'ancienne *Bratuspantium*, capitale des *Bellovaci* du temps de César.

Cette ville fut assiégée inutilement par les Anglais en 1355; elle se rendit, dans le siècle suivant, au comte d'Étampes, et fut reprise peu de temps après par Lahire, qui, en vertu d'une convention avec le duc de Bourgogne, en fit démolir le château et les murs. La population de Breteuil est aujourd'hui de deux mille deux cent quatre-vingt-quatre habitants.

BRETEUIL, *Bretolium*, ville avec titre de vicomté, dans l'ancienne Nor-

mandie, à 20 kilomètres d'Évreux.

Cette ville fut donnée par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à Robert de Montfort, dont la sœur, Amicie, la rendit, en 1210, à Philippe-Auguste. Elle devint ensuite la propriété de Charles le Mauvais, roi de Navarre, qui, en 1410, la céda au roi Charles VI, en échange de plusieurs autres terres. Elle fut de nouveau séparée du domaine de la couronne, en 1651, et cédée à la maison de Bouillon.

La ville de Breteuil est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Eure; elle compte deux mille quarante-neuf habitants.

Breteuil (Louis-Auguste le Tonnelier, baron de) naquit à Preuilly, en Touraine, en 1730, d'une famille pauvre et de petite noblesse. Il entra dans le monde sous les auspices de son oncle, l'abbé de Breteuil, ancien chancelier du duc d'Orléans, et depuis agent général du clergé de France, qui le fit successivement nommer guidon dans la gendarmerie, puis cornette dans les chevau-légers de Bourgogne. Son caractère vif et entreprenant, la vivacité de son esprit, son extrême activité le firent remarquer de bonne heure. En 1758, Louis XV l'envoya, en qualité de ministre plénipotentiaire, près de l'électeur de Cologne, et l'initia à la correspondance secrète qu'il entretenait dans les cours étrangères et dont le comte de Broglie était l'âme. En 1760, il passa en Russie, et il était absent de son poste lorsque éclata la révolution qui précipita Pierre III du trône sur lequel s'éleva Catherine II. Il s'empressa de revenir et se fit très-bien accueillir de la tzarine. Une autre révolution se préparait en Suède, où le baron de Breteuil reçut l'ordre de se rendre comme ambassadeur. Il assista à la célèbre diète de 1769, et travailla au déplorable coup d'État qui changea la constitution de ce royaume, en 1772, et qui établit le despotisme sur les derniers débris des institutions nationales. En 1770, il était à Vienne, où il fut bientôt remplacé par le cardinal de Rohan, devenu depuis si fameux par le scandaleux procès du collier; ce fut la première cause de leur inimitié. Toutefois le baron de Breteuil ne resta pas sans emploi et obtint l'ambassade de Naples. Il ne faisait que passer d'une légation à une autre, et il fut bientôt rappelé à celle de Vienne, à l'époque du congrès de Teschen (1778). Revenu en France, en 1783, il fut nommé ministre d'État, avec le ministère de la maison du roi et de Paris; c'était le département des lettres de cachet et du cabinet noir. On doit dire cependant que sous son administration le sort des prisonniers d'État fut amélioré, et qu'on commença à user à leur égard de quelque humanité. Mais, partisan extrême du pouvoir absolu, il ne recula jamais devant les mesures les plus arbitraires. On raconte que, pour prévenir les remontrances qu'on craignait de la part des parlements, au sujet de l'enregistrement des édits bursaux de Calonne, le baron de Breteuil envoya aux commandants de la province de Languedoc dix-huit cents lettres de cachet en blanc. On n'eut pas occasion de s'en servir. La mésintelligence s'étant mise entre Calonne et Breteuil, celui-ci donna sa démission, mais conserva toujours la confiance de Louis XVI. Il s'opposa de tout son pouvoir à la convocation des états généraux. Lors des insurrections de 1789, il offrit à à la cour ses conseils, qui furent acceptés. Necker s'étant retiré, le baron de Breteuil fut mis à la tête d'un nouveau ministère, hostile à l'opinion publique, et qui, dans sa courte existence, vit tomber les remparts de la Bastille devant le peuple de Paris. Forcé de céder à l'orage, il donna sa démission et émigra à Soleure. Là il reçut les pouvoirs du roi pour traiter avec les puissances étrangères, et proposer en son nom toutes les mesures propres à rétablir l'autorité royale. Bertrand de Molleville l'accuse, dans ses Mémoires, d'avoir abusé de ces pouvoirs en en faisant usage après leur révocation. En 1792, il quitta complétement les affaires et se retira à Hambourg. Il ne rentra en France qu'en 1802 et mourut en 1807.

Brétigny, village du département d'Eure-et-Loir, célèbre par le traité de

paix auquel il a donné son nom. Ce village est situé à 8 kil. de Chartres.

Brétigny (traité de). — Ce traité, l'un des épisodes de cette longue guerre avec les Anglais qui remplit toute la durée du quatorzième siecle, fut la conséquence de la bataille de Poitiers et de la captivité du roi Jean. Cependant, il ne fut signé qu'en 1360, quatre ans apres cette bataille, et seulement à la suite de nouvelles hostilités sans beaucoup d'importance, mais où l'avantage avait toujours été du côté des Anglais, commandés par le prince Noir, fils d'Édouard III. La France se trouvait alors dans la situation la plus malheureuse. Les troubles intérieurs qui agitèrent la régence du dauphin, depuis Charles V, surnommé le Sage, nous avaient enlevé le peu de forces qui nous était resté après le triomphe de l'étranger. Pour surcroît de malheur, le roi de Navarre et le duc de Bourgogne, alliés des Anglais, faisaient tous leurs efforts pour tirer parti de nos divisions. Ce fut à grand'peine qu'en 1359, le roi de Navarre consentit momentanément à mettre fin aux hostilités. Le délabrement des finances était tel que le gouvernement était réduit à l'altération des monnaies. La contagion, la misère et la famine venaient encore s'ajouter à tant de maux, et, de toute part, les esprits abattus demandaient la paix à grands cris.

Le roi d'Angleterre avait trop d'habileté pour ne pas mettre à profit ces dispositions générales ainsi que le besoin de liberté que commençait à éprouver le roi Jean. Il fit accepter à ce malheureux prince un traité de paix en vertu duquel le tiers de la France devait passer sous la souveraineté directe de l'Angleterre. Mais, si grande que fût la consternation, l'esprit national se révolta contre une proposition aussi injurieuse, et elle fut repoussée par les états généraux. Le prince Édouard étant revenu en France, on le laissa guerroyer contre les places fortes, car on avait l'intention bien arrêtée de ne pas risquer une nouvelle bataille. Il s'avança jusque sous les murs de Paris, et défia le régent sans que ce dernier permît qu'on répondît à ses provocations. Dans l'état où se trouvaient nos finances et nos ressources militaires, ce système de défense était le plus sage; il eut bientôt les conséquences que l'on s'en promettait. N'obtenant aucun résultat sérieux, et voyant ses troupes soulever tous les jours davantage la haine des populations françaises par leurs brigandages et leur cruauté, le roi d'Angleterre, qui manquait aussi d'argent, se décida enfin à entrer en arrangement et à accepter la médiation du pape Innocent VI, qui s'offrait en qualité de pacificateur.

Ce fut à Brétigny que les conférences commencèrent, le 1er mai 1360. La France y était représentée par Jean de Dormans, chancelier de Normandie, élu évêque de Beauvais, Charles de Montmorency, le comte de Tancarville et le maréchal Boucicault; l'Angleterre, par le duc de Lancaster, les comtes de Northampton, de Warwick et de Stafford; le pape, par l'abbé de Cluny, le général des dominicains, et Hugues de Genève, seigneur d'Authon. Les négociateurs anglais, après avoir de nouveau mis en avant les vieilles prétentions du roi d'Angleterre sur la couronne de France, se bornèrent à réclamer la restitution de toutes les provinces qui avaient autrefois appartenu aux Plantagenets, et, entre autres, de la Normandie, de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Mais, tout à coup, Édouard leur fit dire d'abandonner cette prétention, et d'accepter les offres des Français, assurant que, dans un orage, il venait faire vœu à Notre-Dame de Chartres de rendre la paix au monde. En conséquence, le traité fut signé. « Édouard III y renonçait à ses prétentions sur la couronne de France, tandis qu'en retour, le duché d'Aquitaine, que ses prédécesseurs avaient tenu en fief de la France, était érigé pour lui en souveraineté indépendante, à laquelle étaient annexés le Poitou, la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, le Bigorre, la vallée de Gaure, l'Angoumois et le Rouergue. Les

comtes de Foix, d'Armagnac, de Lille-Jourdain, et de Périgord, les vicomtes de Carmaing, de Limoges, et les autres seigneurs qui possédaient des fiefs dans l'étendue des pays cédés, devaient transporter leur hommage du roi de France au roi d'Angleterre. Un petit territoire autour de Calais, composé des comtés de Ponthieu et de Guines, et de la vicomté de Montreuil, était en même temps cédé en toute souveraineté au roi d'Angleterre; le roi de France devant renoncer expressément à tout droit sur toutes ces provinces, à tout ressort et à toute souveraineté, et le roi d'Angleterre devant les posséder comme voisin, et non comme feudataire.

« A ces conditions, la paix devait être rétablie entre les deux royaumes. Quant à la rançon du roi Jean, elle devait être acquittée en argent et non en terres; elle fut fixée à trois millions d'écus d'or, dont six cent mille devaient être payés sous quatre mois, avant que le roi de France pût sortir de Calais, et quatre cent mille écus chaque année pendant les six années suivantes. Pour ces payements successifs, Jean devait laisser, au choix d'Édouard, un certain nombre d'otages, pris entre les plus nobles seigneurs et les plus riches bourgeois de son royaume. Relativement aux droits de Jean de Montfort et de Charles de Blois sur la Bretagne, il fut convenu que les deux rois les régleraient d'après la justice, mais seulement dans la nouvelle conférence qu'ils promettaient d'avoir à Calais au bout de quatre mois, époque fixée pour le premier payement de la rançon du roi Jean.

« Le traité fut juré à Paris, le 10 mai, par le régent, et à Louviers, le 16 mai, par le prince de Galles. Une trêve d'une année avait été conclue pour donner le temps d'exécuter les différentes cessions qui faisaient partie de la paix définitive; et l'armée anglaise, accompagnée par des guides français, devait se diriger en droite ligne sur Calais pour s'y rembarquer, toutes les villes et tous les marchés étant ouverts sur son passage. Édouard et ses enfants mirent tant de diligence à faire cette retraite, que le 18 mai, ils débarquèrent en Angleterre. Le 8 juillet, le roi Jean fut conduit par le prince de Galles et le duc de Lancaster à Calais, où il attendit que l'argent fût prêt pour le premier payement de sa rançon.

« Les principaux otages livrés par la France pour la rançon du roi et pour l'accomplissement du traité de Brétigny, furent le duc d'Orléans, frère du roi; le second et le troisième fils du roi, qui furent créés, à cette occasion, ducs d'Anjou et de Berri; le duc de Bourbon; les comtes d'Alençon, de Saint-Pol, de Harcourt, d'Auvergne (comte Dauphin), de Porcien, de Braine; les sires Jean d'Étampes, Gui de Blois, de Coucy, de Ligny, de Montmorency, de Roye, de Préaux, de la Tour d'Auvergne, et plusieurs autres; enfin, quatre bourgeois de Paris, et deux bourgeois de chacune des dix-huit premières villes du royaume.

« Tout étant enfin terminé, le traité signé, l'argent et les otages livrés, la liberté fut rendue au roi Jean, qui, pour accomplir un vœu fait pendant sa captivité, sortit à pied de Calais, le dimanche 25 octobre, pour se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne. Il n'arriva à Paris que le 13 décembre, s'étant arrêté de ville en ville, à Montreuil, à Hesdin, à Amiens, à Saint-Denis, pour recevoir les félicitations des habitants, et les fêtes qu'ils lui donnèrent à son passage (*). »

On sait que plus tard, un des otages, le duc d'Anjou, fils du roi, s'étant enfui, Jean retourna en Angleterre où il mourut en 1364. A ce sujet, on lui attribue cette belle parole : « *Si la bonne foi était exilée de la terre, elle devrait trouver un asile dans le cœur des rois.* » Au reste, c'est bien à tort qu'on a comparé la détermination de ce prince à

(*) Sismondi, *Histoire de France*, vol. X, p. 570 et suivantes.

celle de Régulus, car il n'avait nuls tourments à redouter à Londres où l'on menait joyeuse vie, et où il avait laissé de trop vives affections peut-être.

La nouvelle de la conclusion définitive de la paix et de la délivrance du roi fut accueillie avec faveur par l'opinion publique; cependant on ne put se résigner sans douleur à la perte de l'une des plus belles portions de la France. Le traité de Brétigny avait été conclu sous la double influence du roi Jean et du dauphin son fils : pour l'un, la grande affaire c'était de recouvrer la liberté et de ressaisir la couronne; l'autre, en sa qualité de régent et d'héritier du trône, avait un double intérêt à exiger de meilleures conditions. En ce sens, ce qu'il y avait de bon dans le contrat venait du dauphin; ce qu'il y avait de mal venait du roi. Comment en douter lorsqu'on se rappelle que Jean avait acquiescé au premier traité qui démembrait la France, et que l'opposition de son fils avait seule fait rejeter? Ce double tiraillement ne pouvait rien produire de bon, les Anglais avaient seuls des motifs de s'en applaudir. En apparence, le traité de Brétigny reposait sur les mêmes bases que le traité d'Abbeville; en réalité, il n'en était rien, puisque la France y faisait l'abandon d'un droit de propriété inaliénable. Aussi la première joie fut-elle bientôt remplacée par les regrets les plus amers. Certes, la politique de Philippe-Auguste n'était plus de saison alors; mais ce n'était pas une raison pour aller encore plus loin que le traité d'Abbeville déjà si attaquable; aussi avait-on peine à concevoir comment le gouvernement français avait souscrit à un pareil sacrifice. Les plénipotentiaires avaient beau s'excuser en disant qu'ils avaient sauvé du même sort la Normandie, le Maine, l'Anjou et la Touraine, on répondait qu'à aucune époque la France n'avait donné le spectacle d'un grand pays qui renonce pour toujours à son droit de suzeraineté sur une de ses principales dépendances. Ce raisonnement avait quelque chose de si vrai que les provinces cédées se refusaient à devenir anglaises. Les comtes de Périgord, de Comminges, d'Armagnac, le sire d'Albret et une foule d'autres, niaient que le seigneur eût le droit de donner ses vassaux. Les habitants de la Rochelle supplièrent le roi, au nom de Dieu, de ne pas les abandonner, disant qu'ils aimeraient mieux donner, tous les ans, la moitié de leur avoir, et ajoutant que s'ils devaient accepter l'autorité des Anglais, ce serait des lèvres, et non pas de cœur : « *Nous aouerons les Anglois des lèvres, mais les cuers ne s'en mouvront jà.* »

« Ceux qui restaient en France, dit M. Michelet, n'en étaient que plus misérables. La France était devenue une ferme de l'Angleterre. On n'y travaillait plus que pour payer les sommes prodigieuses par lesquelles le roi s'était racheté. Nous avons encore, au trésor des chartes, les quittances de ces payements. Ces parchemins font mal à voir; ce que chacun de ces chiffons représente de sueur, de gémissements et de larmes, on ne le saura jamais. Le premier (24 octobre 1360) est la quittance des *dépens de garde* du roi Jean, à dix mille réaux par mois; cette noble hospitalité, tant vantée des historiens, Édouard se la faisait payer; le geôlier, avant la rançon, se faisait compter la *pistole*. Puis vient une effroyable quittance de 200,000 écus d'or (décembre); autre de 100,000 (1361, Toussaint); autre 200,000 encore, et de plus 57,000 moutons d'or, pour compléter les 200,000 promis par la Bourgogne (21 février). — En 1362 : 198,000; 30,000; 60,000; 200,000. — Les payements se continuent jusqu'en 1368. — Mais nous sommes loin d'avoir toutes les quittances. Les rançons de la noblesse montaient peut-être à une somme aussi considérable (*). »

Pour effectuer le premier payement, il fallut que le roi de France, con-

(*) Michelet, *Histoire de France*, t. III, page 432.

sentant à une mésalliance, cédât aux offres des Visconti de Milan et donnât en mariage une de ses filles, âgée de onze ans, au fils de Galéas qui n'en avait que dix. Ce fut avec les 600,000 florins de Galéas Visconti, 300,000 en pur don et autant pour un comté en Champagne, que Jean le Bon sortit de Calais, ayant vendu sa chair et son sang, comme dit Matteo Villani, et l'on peut ajouter, ayant livré une de ses provinces. A peine arrivé, il fut contraint d'imposer une aide nouvelle, de demander d'autres sacrifices à la nation, d'en revenir à l'altération des monnaies, et de rappeler les juifs, pour faire revenir avec eux les capitaux.

Du reste, aussitôt après la mort de son père, Charles V, qui avait toujours été contraire au traité, chercha les moyens de l'éluder; ce qui n'était pas très-difficile, puisque les nouveaux sujets des Anglais ne voulaient pas les reconnaître pour maîtres. En 1370, accueillant les plaintes des Gascons contre l'administration anglaise, Charles V cita le prince Noir, accusé d'exactions, à comparaître par-devant la cour des pairs, en déclarant que l'Aquitaine était toujours un fief relevant de la couronne, et qu'en sa qualité de suzerain, le roi de France avait le droit de rendre justice aux Gascons qui l'imploraient. La guerre fut la suite de cette violation du traité de Brétigny, et, cette fois, le sort des armes tourna contre les Anglais. Quarante-cinq ans plus tard, pendant la démence de Charles VI, ce fut encore sur le refus du gouvernement français d'exécuter le traité de Brétigny, que Henri V d'Angleterre reprit les hostilités, et qu'eut lieu la déplorable bataille d'Azincourt. Il fallut Jeanne d'Arc pour effacer à tout jamais la honte de ce traité.

Pour les faits qui l'ont précédé et accompagné, on trouve de curieux renseignements dans Froissart, le continuateur de Nangis, Matteo Villani et les Chroniques de Saint-Denis.

Brétigny (affaire de). — Au moment où la guerre venait d'être déclarée, en 1792, quatre cents hullans autrichiens attaquèrent à Brétigny, près de Maubeuge, un petit poste de trente hommes, qui se replia sur la ville. Pour suppléer par l'avantage du terrain à la faiblesse du nombre, ils se jettent dans un bois voisin, où ils sont joints par le lieutenant-colonel Peigneux, commandant soixante chasseurs à pied. Les hullans, embarrassés par les broussailles, se défendent avec peine contre cette petite troupe, dont la mousqueterie les atteint de toutes parts. Soixante hullans périssent dans les bois victimes de leur témérité, et les autres cherchent leur salut dans la fuite.

Brétigny (Charles-Poncet de), gentilhomme normand, fut un de ces aventuriers qui, au dix-septième siècle, allèrent chercher dans la Guyane les trésors du merveilleux Eldorado, et n'y trouvèrent que les misères et une mort cruelle.

De tous les colons envoyés dans cette île par la Compagnie française des Indes, il n'en restait plus que cinq, quand Brétigny, nommé gouverneur en 1643, partit de Dieppe à la tête d'environ trois cents hommes, femmes et enfants, répartis sur deux bâtiments. Le cérémonial rigoureux qu'il établit autour de lui, dès le commencement de la traversée, la domination tyrannique qu'il s'arrogea après le débarquement, prouvèrent bientôt qu'il cherchait à se rendre indépendant. Ses officiers formèrent un complot contre lui, et le jetèrent dans une prison qu'il avait lui-même fait construire. Ayant réussi, peu de temps après, à rentrer en possession de son autorité, il ne tarda pas à obéir de nouveau aux suggestions de son caractère violent et ambitieux, en promulguant un code sanguinaire, en multipliant autour de lui les supplices, et en substituant partout ses armes à celles du roi. Mais il n'eut pas le temps de consolider son autorité. Ayant voulu poursuivre quelques indigènes fugitifs, il se trouva tout à coup enveloppé de sauvages, qui le

massacrèrent dans les premiers mois de l'année 1645 (*).

BRETON (le club). Voyez CLUBS.

BRETON (Luc-François), né à Besançon en 1731, apprit d'abord l'état de menuisier; mais, entraîné vers la sculpture par un goût irrésistible, il quitta bientôt cet état pour entrer en apprentissage chez un sculpteur en bois. Il se rendit ensuite à Rome afin de s'y perfectionner, et fut obligé, pour vivre, d'y travailler à des ornements de sculpture; cependant il trouvait le temps de fréquenter les ateliers des artistes, et il ne tarda pas à faire de grands progrès. Il concourut, en 1758, à l'école de Saint-Luc, et remporta le prix. Le sujet de ce concours était un bas-relief représentant l'*Enlèvement du Palladium*. Admis alors comme pensionnaire à l'école française, il donna bientôt après le bas-relief en marbre de la *Mort du général Wolf*, puis un *saint André* de proportions colossales, qui fut placé devant l'église de Saint-Claude des Bourguignons. Revenu à Besançon, il y exécuta divers ouvrages, entre autres deux *Anges adorateurs* en marbre, qui ornent l'autel de l'église de Saint-Jean; une *Descente de Croix*, en pierre de Tonnerre, placée dans l'église de Saint-Pierre; un *buste de Cicéron*, et une statue de *saint Jérôme*; ce dernier ouvrage fut présenté par lui à l'académie de peinture et de sculpture, où cependant il ne fut pas admis. Nous devons encore citer parmi les ouvrages de Breton, le magnifique tombeau qu'il avait exécuté à Nîmes pour la famille des *La Beaume*, qui a été détruit pendant la révolution. Cet artiste manquait de génie, mais il avait du goût, et son exécution était parfaite. Il mourut à Besançon, en 1800. Il était membre associé de l'Institut (**).

BRETON (Raymond), né à Beaune, en 1609, entra dans l'ordre des frères Prêcheurs, à Paris, et partit en 1635, avec quelques-uns de ses confrères, pour les missions de l'Amérique. Il fit un assez long séjour à Saint-Domingue, visita la Guadeloupe, les Antilles, et revint en France après une absence de près de vingt ans. Il y passa le reste de sa vie dans divers prieurés, et mourut en 1679. Outre un travail manuscrit sur les missions faites dans les îles françaises de l'Amérique par les frères Prêcheurs, de l'an 1635 à 1643, travail dont profitèrent les PP. Dutertre et Dupuis, il laissa un *Petit catéchisme traduit du français en caraïbe*, Auxerre, 1664, in-8°, et un *Dictionnaire français-caraïbe et caraïbe-français, mêlé de quantité de remarques historiques pour l'éclaircissement de la langue*, Auxerre, 1665-1667, 2 vol. in-8°.

BRETONNIER (Barthélemi-Joseph), né à Montretrès, près de Lyon, en 1656, se livra avec une sorte de prédilection à l'étude du droit romain, qui était celui de son pays, et devint bientôt un des plus célèbres jurisconsultes de la France. Malgré le peu de loisirs que lui laissait la profession d'avocat, il donna, en 1708, une nouvelle édition des *Œuvres de Henrys*, et, dans une longue et savante dissertation, chercha à prouver, conformément au sentiment de cet auteur, que le droit romain était le droit commun ou fondamental de la France, contre l'opinion, beaucoup plus vraie, qui ne voyait dans le droit romain qu'un droit suppletif auquel on avait recours dans le silence de la coutume. Un ouvrage beaucoup plus utile est celui qu'il composa sur l'invitation de d'Aguesseau, qui cherchait à établir une entière uniformité dans l'exécution des anciennes lois, sans en changer le fond. Cet ouvrage, publié en 1713, sous le titre de *Recueil, par ordre alphabétique, des principales questions de droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du royaume*, entrait fort bien dans les vues de d'Aguesseau, et fut très-utile à ce magistrat pour la ré-

(*) Pour la suite de l'Histoire de Cayenne, voyez l'art. BIET (Antoine), 2e vol., p. 557.

(**) Voyez la biographie de cet artiste, dans le tome II des mémoires de la Société d'agriculture de Besançon.

daction des différentes ordonnances qui préparèrent le lent ouvrage de notre codification. Bretonnier mourut en 1722, à l'âge de 71 ans.

Brettes. — C'étaient de longues épées, ainsi nommées parce que les premières ont été fabriquées en Bretagne. On en a fait le mot *bretteur*, qui désigne un duelliste de profession.

Brèves, ancienne seigneurie du Nivernais (aujourd'hui département de la Nièvre), à huit kilomètres de Clamecy, érigée en comté en 1625, en faveur de François de Savary. (Voyez l'art. suivant.)

Brèves (François Savary, comte de), l'un des plus habiles diplomates des règnes de Henri IV et de Louis XIII, naquit en 1560. Il suivit, en 1580, son oncle Jacques de Savary Lancosme, envoyé par Henri III à Constantinople en qualité d'ambassadeur, et à sa mort, arrivée en 1591, il lui succéda. Il occupa ce poste jusqu'en 1606, sous les sultans Amurath III, Mahomet III et Achmet Ier. En 1593, il avait déjà pris sur Amurath III assez d'ascendant pour lui faire écrire une lettre aux Marseillais, dans le but de les détacher du parti de la ligue, pour lequel ils tenaient encore, et de les engager à se soumettre à Henri IV. Cette lettre avait d'autant plus de gravité, que la marine ottomane était alors prépondérante dans la Méditerranée. « Nous vous invitons, y disait « Amurath III, ou plutôt nous vous « enjoignons d'incliner vos chefs, et « rendre obéissance au magnanime « entre les grands et très-puissants sei- « gneurs, Henri, roi de Navarre, à « présent empereur de France. Si vous « persistez dans votre sinistre obstina- « tion, nous vous déclarons que vos « vaisseaux et les cargaisons seront « confisqués, et les hommes faits es- « claves dans tous nos États et sur mer. « C'est à la prière de l'ambassadeur de « France, résidant près de nous, que « nous avons donné à nos capidjis, nos « très-hauts et très-sublimes comman- « dements, etc. » Le sultan Achmet Ier, que de Brèves accompagna trois fois à l'armée, l'honorait d'une confiance toute particulière. L'ambassadeur en profita pour faire conclure entre ce prince et Henri IV le fameux traité de 1604, qui rétablit ou confirma tous les avantages que nous avaient assurés les traités obtenus par Jean de Laforest et Gabriel d'Aramont, sous François Ier et Henri II; par Claude de Boury, sous Charles IX, et par M. de Germiny, sous Henri III (*). De Brèves fit toujours un excellent usage de la faveur que lui avaient valu auprès des sultans ses rares talents de négociateur, et la connaissance qu'il avait du turc et des autres langues orientales. Il obtint pour les ambassadeurs de France la préséance sur ceux de l'empereur d'Allemagne, établit la mission française à Constantinople, et fit l'acquisition à Péra, du palais de France dont il ne reste plus aujourd'hui que des ruines. Enfin, avant de quitter Constantinople, en 1605, il obtint du sultan Achmet des ordres qui enjoignaient aux deys d'Alger et de Tunis de délivrer les chrétiens esclaves, surtout les Français, et de restituer les vaisseaux et les effets pris par les corsaires barbaresques. De Brèves n'ignorait pas les difficultés qu'il y aurait à faire exécuter ces ordres; mais il eut le courage d'aller lui-même à Tunis et à Alger, où son habileté généreuse échoua contre la malveillance sauvage des Africains, et où il fut plusieurs fois en danger de perdre la vie. Il visita la terre sainte, l'Égypte, les îles de l'Archipel, une partie des côtes de l'Asie et de l'Afrique, et débarqua à Marseille le 19 novembre 1606, après un séjour de vingt-deux ans en Orient. Aucun ambassadeur n'a été entouré de plus de considération à Constantinople, sans excepter même le marquis de Nointel, qui représenta si dignement Louis XIV, mais dont les manières impérieuses finirent par indisposer la Porte Ottomane.

En 1607, de Brèves fut nommé con-

(*) Ce fut grâce aux sollicitations de ce dernier que les Anglais obtinrent d'Amurath III la faculté de naviguer dans les mers du Levant; depuis cette époque les choses ont bien changé.

seiller d'État et gentilhomme de la chambre. L'année suivante, il partit pour l'ambassade de Rome. Pendant les six années qu'il résida auprès de la cour pontificale, il s'appliqua à y maintenir l'équilibre entre l'influence française et l'influence espagnole; il s'occupa en outre avec beaucoup d'activité des négociations relatives aux successions de Clèves et de Mantoue. Après la mort de Henri IV, de Brèves fut rappelé en France, et nommé, par la reine mère, gouverneur de Gaston, frère du roi. Son attachement pour Marie de Médicis lui fit du tort auprès du connétable de Luynes, qui ne tarda pas à devenir tout-puissant, et qui fit donner au comte de Lude la charge de gouverneur de Gaston. Lorsque Marie de Médicis eut repris son ascendant sur l'esprit du roi, de Brèves fut nommé écuyer de la reine, sa terre de Brèves fut érigée en comté, et il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il mourut à Paris en 1628, peu de temps après avoir obtenu entrée au conseil des dépêches.

Le comte de Brèves était fort instruit, et il a laissé plusieurs écrits qui ne sont pas sans mérite. On a de lui, à la Bibliothèque royale : 1° des lettres et pièces manuscrites, relatives à ses négociations à Rome, dont il existe d'excellentes notices publiées par Gaillard; 2° une relation de ses voyages, 1628, in-4°; 3° *Discours abrégé des asseurez moyens d'anéantir et ruiner la monarchie des princes ottomans :* dans cet écrit, il suppose « que les Cosaques, qui sont chrétiens, dit-il, et que nous nommons Russiens, pourraient bien servir, au besoin, à inquiéter les Turks de leur côté; » 4° *Discours sur l'alliance qu'a le roi avec le Grand Seigneur*. Il montre dans cet écrit combien cette alliance est utile pour toute la chrétienté. Ces deux discours sont imprimés à la suite de ses voyages.

De Brèves rapporta du Levant plus de cent volumes turcs et persans qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale. Il fit graver à Rome des caractères orientaux d'une incomparable beauté, et qui ont été acquis pour le compte du roi de France par l'imprimeur Vitray. (Voyez BIBLIOTHÈQUES.)

BREYÉ (François-Xavier), jurisconsulte lorrain, né à Pierrefort (Meurthe), en 1694, mort à Nancy en 1736, joignait à une parfaite connaissance du droit et des coutumes une érudition littéraire assez distinguée. Sa *Dissertation sur le titre X des donations, de la coutume générale de Lorraine*, Nancy, 1725, et son *Traité du retrait féodal*, Nancy, 1733-1736, 2 vol. in-4°, dénotent le penseur profond et le jurisconsulte habile, tandis que les amateurs de documents curieux trouveront à se satisfaire amplement dans les *Amusements du sieur Breyé*, Nancy, 1733, in-4°, recueil de prose et de vers, où se trouvent entre autres une *Traduction de la Guerre des Rustauds de Laurent Pilladius*, l'*Histoire de la sibylle de Marsal, tirée de Richerius, moine de Senones*, etc. Il a encore laissé quelques *Odes* et *Cantates*, et enfin l'*Index de l'ordonnance de Lorraine*, et un *Commentaire sur les lois de Beaumont* (inachevé), texte fort curieux pour l'histoire des franchises du pays, et dont la perte est fort regrettable.

BRÉZÉ, ancienne seigneurie de l'Anjou (aujourd'hui département de Maine-et-Loire), à quarante-huit kil. de Saumur. Cette seigneurie, après avoir donné son nom à une illustre famille, passa, au commencement du quinzième siècle, à la maison de *Maillé*, et fut cédée, en 1686, par Clémence de Maillé, femme du grand Condé, à Thomas *Dreux*, conseiller au parlement de Paris, en faveur de qui elle fut érigée, la même année, en marquisat. (Voyez l'article suivant, et les articles consacrés aux familles de DREUX-BRÉZÉ et de MAILLÉ.)

BRÉZÉ (famille de), maison considérable, dont l'origine est fort ancienne, mais qui ne commença à être bien connue que vers la première moitié du quatorzième siècle.

1° En 1323, *Jean de Brézé*, sei-

gneur de la Varenne, avait un procès avec Payen de Maillé et sa femme, seigneur et dame de Brézé, pour la possession de la terre de ce nom. Ses successeurs furent :

2° Son fils *Geoffroi*, qui, ayant été fait prisonnier par les Anglais, fut obligé de vendre une partie de ses biens pour payer sa rançon. Charles V, en récompense de ses services, lui donna, en 1369, la terre d Montberard, près de Brézé, ainsi que d'autres biens possédés par les seigneurs qui tenaient pour les Anglais. Il ne vivait plus en 1380.

3° *Jean II* servit en Flandre. Son fils *Jean*, seigneur de Broon, fit la guerre contre les Anglais, sous le règne de Charles VII, se signala à la prise d'Évreux, en 1442, mais fut tué dans le combat que les Anglais engagèrent pour reprendre cette place.

4° *Pierre Ier*, conseiller et chambellan de Charles VII, mourut avant l'année 1427. Son fils *Jean*, capitaine de Louviers, dirigea l'entreprise sur le Pont-de-l'Arche, et celle de Conches, en 1449; assista au siége de Château-Gaillard, la même année, et suivit, dans l'expédition d'Angleterre qui eut lieu en 1457, le sénéchal de Normandie, son frère, dont il est question dans le paragraphe suivant.

5° *Pierre II*, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, prit une part glorieuse à la guerre contre les Anglais, sous le règne de Charles VII, auprès duquel il était en grande faveur. Il accompagna ce prince en 1440, lorsqu'il alla secourir la ville de Saint-Maixent ; se trouva aux siéges du Mans, en 1447, de Conches, du Pont-de-l'Arche, de Verneuil, de Pont-Audemer, de Mantes, de Vernon et de Rouen, dont il fut nommé gouverneur. Il était à la bataille de Formigny, en 1450. Charles VII lui confia le commandement d'une expédition qui avait pour objet de chasser les Anglais de Calais et du comté de Guines, qu'ils occupaient encore. Pierre de Brézé partit de Honfleur avec une flotte, en 1457, à la tête de quatre mille hommes, et débarqua à Sandwich. Il investit cette place par terre et par mer, et s'en rendit maître. Après l'avoir pillée, il se rembarqua sans aucune perte, en dépit des attaques de deux mille Anglais ; enfin il ramena à Honfleur trois gros vaisseaux qu'il avait capturés, et sa flotte, chargée de butin et de prisonniers.

Après la mort de Charles VII, la faveur de Pierre de Brézé déclina considérablement. Louis XI le fit même enfermer au château de Loches, d'où il ne sortit qu'après avoir consenti au mariage de son fils, *Jacques de Brézé*, avec une sœur naturelle du roi, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Peu de temps après, Louis XI lui confia le commandement du faible secours qui fut accordé à Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre. Le petit nombre d'hommes qu'il obtint fit croire alors que Louis XI voulait se défaire de lui. Après quelques débuts heureux dans le Northumberland, de Brézé vit assiéger les villes qu'il avait prises, fut contraint de capituler et de fuir avec la reine et ses enfants.

Le mauvais succès de cette expédition ne fit aucun tort à Pierre de Brézé; ce qui porte à croire que Louis XI n'avait pas l'arrière-pensée qu'on lui supposait. Au contraire, il sembla rentrer en grâce, sans néanmoins que Louis XI se dépouillât jamais de tout sentiment de défiance envers lui. Consulté par ce prince, lorsque éclata, en 1465, la guerre du *bien public*, de Brézé fut d'avis qu'on allât livrer bataille au comte de Charolais ; mais Louis XI lui laissa voir qu'il le soupçonnait d'intelligence avec ses ennemis. Quelques mois après, eut lieu la bataille de Montlhéry, le 14 juillet 1465; le sénéchal, qui commandait l'avant-garde de l'armée, désireux sans doute de se justifier dans l'esprit du roi, déploya une bravoure aventureuse, et fut tué des premiers. Pierre de Brézé unissait à beaucoup de bravoure une gaieté piquante, qui ne devait pas toujours plaire au sombre Louis XI. Ce prince, comme on sait, ne prenait ja-

mais avis que de lui-même, ce qui lui faisait dire souvent que tout son conseil était dans sa tête. Pierre de Brézé, qui avait quelquefois donné de bons conseils à Charles VII, et qui avait son orgueil aussi, se permit à ce sujet une plaisanterie plus spirituelle qu'habile. Un jour, à la chasse, voyant le roi sur une petite monture, il ne put s'empêcher de lui dire en souriant : « Sire, je ne pense pas qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée, car elle porte Votre Majesté et tout son conseil. »

6° *Jacques*, fils du précédent, maréchal et grand sénéchal de Normandie, épousa en 1462, comme nous l'avons dit plus haut, *Charlotte*, fille naturelle de Charles VII et de la belle Agnès Sorel. L'ayant surprise en flagrant délit d'adultère, il la tua, le 14 juin 1476, ce qui le fit condamner à cent mille écus d'amende envers le roi Louis XI, auteur de son mariage et de bien d'autres du même genre. Il fut contraint d'abandonner toutes ses terres en payement de cette somme; mais, après la mort du roi, en 1484, il se pourvut au parlement et obtint un arrêt favorable. Il mourut le 14 août 1494.

7° *Louis*, sénéchal de Normandie, grand veneur de France, obtint, en 1481, du roi Louis XI, le don de toutes les terres que son père, dans l'impossibilité de payer l'amende de cent mille écus à laquelle il avait été condamné pour le meurtre de sa femme adultère, avait dû abandonner à la couronne. Il mourut en 1531. Il avait épousé en secondes noces Diane de Poitiers, qui lui survécut, et devint la maîtresse de François Ier et de Henri II.

Brezillac (Jean-François), bénédictin de St-Maur, né, en 1710, à Farjaux, diocèse de Mirepoix, mort en 1780, était neveu de dom Jacques-Martin, dont il continua l'*Histoire des Gaules*. Il publia en 1754 le deuxième volume de cet ouvrage, en y joignant un Dictionnaire géographique et topographique des Gaules. Il a eu outre traduit de l'allemand, avec dom Antoine-Joseph Pernetti, le *Cours de mathématiques de Wolf*, 1743, 3 vol. in-8°.

Brial (Michel-Jean-Joseph dom), né à Perpignan, en 1743, l'un des derniers membres de la congrégation de Saint-Maur, vint à Paris, en 1771, pour continuer avec dom Clément le *Recueil des historiens de France*, et eut part à la publication des douzième et treizième volumes, qui parurent en 1786. Peu de temps après, la révolution vint interrompre les travaux des bénédictins. Quand il fut question de les reprendre, l'infatigable dom Brial se chargea seul de les continuer, et il publia en 1806 le quatorzième volume du recueil de nos historiens. Il avait été reçu l'année précédente à l'Institut (Académie des inscriptions), et chargé, avec trois de ses collègues, de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par dom Rivet. Il a eu part aux volumes treize à seize de cet ouvrage, ainsi qu'aux *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi*, et à la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie*. On lui doit en outre l'*Éloge historique de dom Labat*, 1803, in-8°, et les tomes XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII et XVIII du Recueil des historiens de France, qui forment son premier titre littéraire. Il est mort à Paris en 1828.

Brianchon (Charles-Julien), capitaine d'artillerie, l'un des élèves les plus distingués de cette école polytechnique qui a fourni à la France tant de savants officiers, est né à Sèvres, près Paris, en 1785. Pendant son séjour à l'école, où il était entré le premier, il composa un *Mémoire sur les lignes et surfaces du deuxième degré* qui lui valut l'attention des savants. Carnot, lui-même, si bon juge dans cette matière, apprécia ce travail et l'inséra en partie dans son beau *Mémoire sur la théorie des transversales*. Depuis, M. Brianchon fit paraître divers écrits sur des questions de géométrie ou de chimie appliquée, indiquant des résultats nouveaux ou des théories ingénieuses, et rendit aux armées et à l'Etat les plus éminents services comme

professeur de sciences appliquées à l'école d'artillerie de la garde royale à Vincennes. On lui doit, outre ses *Mémoires sur les lignes du deuxième ordre*, Paris, 1817, in-8°, un *Traité sur la poudre à tirer*, ibid., 1825, in-8°; un *Essai chimique sur les réactions foudroyantes*, idem ; enfin divers mémoires insérés dans le journal de l'école polytechnique, tomes IV, VI, XII et dans les Annales de mathématiques.

Briançon, *Brigantium, Brigomagentium civitas*, ville de l'ancien Dauphiné, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département des Hautes-Alpes, à 28 kilomètres d'Embrun.

Pline, Ptolémée, Strabon font mention de Brigantium comme du chef-lieu de l'une des principales peuplades habitant les Alpes cottiennes. Après la chute de l'empire d'Occident, les Briançonnais se constituèrent en république, et, grâce à leur situation au milieu de montagnes inaccessibles, ils réussirent longtemps à se maintenir indépendants; mais à la fin, l'anarchie se mit parmi eux, et ils se donnèrent volontairement, mais en se réservant de nombreux priviléges, aux dauphins de Viennois, qui prirent depuis le titre de princes de Briançon et de comtes de Sésanne. Briançon fut réuni, en 1349, au domaine de la couronne de France, avec les autres États des dauphins d'Auvergne.

Cette ville avait pour devise : *Petite ville et grand renom*. Brûlée en partie pendant les guerres de religion du seizième siècle, elle fut encore ravagée par des incendies, en 1624 et en 1692.

Briançonnais (le), *Brigantinensis ager*, était borné au nord par la Savoie, au sud par la vallée de Barcelonnette, à l'est par le Piémont, et à l'ouest par l'Embrunois et le Grésivaudan. Du temps de César, il était habité par les *Brigiani*, compris par Ptolémée dans la confédération des *Segusini*; par Pline, dans celle des *Caturiges* (*), et mentionnés dans l'inscription du trophée des Alpes (*), au nombre des peuples qu'Auguste avait domptés. Le Briançonnais faisait, sous Honorius, partie de la province des Alpes maritimes. Depuis, il eut les mêmes destinées que sa capitale.

(*) Walckenaer, *Géographie historique des Gaules*, t. I, p. 540.

Briant (dom Denis), bénédictin de Saint-Maur, auteur de quelques ouvrages estimés qui sont restés manuscrits, mais dont on trouve des copies dans plusieurs bibliothèques : 1° *Mémoires sur l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*; 2° *Cenomania* ou *Histoire générale de la province du Maine et de ses comtes*. Dom Briant est mort en 1716.

Briard (Gabriel), peintre d'histoire, né à Paris, en 1725, fut élève de Natoire et remporta le grand prix de peinture, en 1749 : le sujet était un *mort ressuscité sur le tombeau d'Élisée*. Plus tard, Briard fut agréé à l'Académie, où il fut admis le 30 avril 1768; le tableau qu'il fit pour sa réception représentait *Herminie au milieu des bergers*. Doué d'un assez beau talent de composition, dessinateur facile, mais correct, point coloriste, Briard a laissé quelques ouvrages recommandables. La chapelle de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine à Paris, où il a peint *les anges tirant les âmes du purgatoire*; le plafond de la salle du banquet royal à Versailles, représentant l'*Olympe assemblé*; celui de l'hôtel Mazarin, aujourd'hui la bibliothèque royale, retraçant les *noces de Psyché*; celui du salon de Louvecienne, représentant *les plaisirs de la campagne*; telle est la liste de ses œuvres importantes. Nommé adjoint à professeur le 28 juillet 1770, il ne fut point professeur, comme on l'a dit, et mourut le 18 novembre 1777.

Briare, *Bribodorum*, *Brivodurum*, petite ville de l'ancien Gâtinais-Orléanais, à huit kilomètres de Gien, chef-lieu de canton du département du Loiret. Sa population est de deux mille deux cent cinquante habitants.

Briare (canal de). Voyez Canaux.

(*) Pline, *Hist. nat.*, t. III, p. 20-241.

Brias, seigneurie de l'ancienne province d'Artois, à vingt kilomètres d'Arras (Pas-de-Calais), érigée en comté en 1649. Cette seigneurie a donné son nom à l'une des plus illustres maisons des Pays-Bas.

Brice (Saint), évêque de Tours, né dans cette ville de parents distingués, fut élevé par saint Martin, dont il exerça longtemps la patience par ses injures et par ses mœurs dissolues. Cependant il revint de ses égarements, et fut désigné, vers l'an 400, pour succéder au saint évêque. L'épiscopat de saint Brice fut marqué par de nombreuses difficultés. Après avoir eu de grands démêlés avec un certain Lazare, depuis évêque d'Aix-la-Chapelle, il fut en butte à une accusation calomnieuse qui fit soulever contre lui tout le peuple de Tours. Ignominieusement chassé, Brice se retira à Rome, où il lava par ses pleurs, dit Grégoire de Tours (*), toutes les fautes qu'il avait commises envers le saint de Dieu. Cependant il rentra ensuite dans son diocèse, qu'il gouverna heureusement jusqu'en 444. Il mourut à Tours, et fut enseveli dans la petite basilique qu'il avait élevée sur le tombeau de saint Martin.

Brice (N.), chasseur à cheval de la vieille garde. Voyant, à la bataille d'Eylau, son général (Dalhmann) démonté et blessé d'un coup de baïonnette, il courut à lui à toute bride, mit pied à terre sous le feu de l'infanterie ennemie, le releva et le plaça sur son cheval. Entouré de chasseurs russes, Brice reçut plusieurs coups de sabre, et parvint cependant à ramener son général près des lignes françaises.

Briche (le vicomte Adrien-Louis-Élisabeth-Marie de), né en 1772, était chef d'escadron du 11e hussards à la bataille de la Trébia, où il couvrit vaillamment la retraite de l'armée. Il se signala l'année suivante à Marengo, et fut nommé, en 1807, colonel du 10e de hussards, à la tête duquel il se distingua de nouveau en Allemagne et en Pologne. Après la paix de Tilsitt, il passa avec son régiment en Espagne, où il se fit souvent remarquer par son habileté et sa valeur, notamment aux batailles d'Ocagna et de Salamanque. Général de brigade en 1809, et général de division en 1813, il fit encore avec distinction la campagne de France en 1814. Mais, depuis l'abdication de Napoléon, M. de Briche se montra aussi attaché aux Bourbons qu'il avait été autrefois dévoué à l'empereur. Il pensa même être victime de son zèle, en s'opposant, en mai 1815, au mouvement qu'avait provoqué à Nîmes le débarquement de l'empereur. En juillet 1816, il présida la commission militaire qui condamna à mort le général Mouton-Duvernet, l'un de ses anciens compagnons d'armes. Il commanda depuis successivement plusieurs divisions militaires, et mourut à Marseille en 1825.

Briçonnet (Guillaume), connu sous le nom de *Cardinal de Saint-Malo*, surintendant des finances et principal ministre de Charles VIII, roi de France, naquit à Tours, et fut d'abord, sous Louis XI, général des finances du Languedoc. Ce prince, en mourant, le recommanda à son fils qui le nomma surintendant des finances; *et depuis*, dit un historien, *ne parla que par sa bouche, n'entreprit que par son conseil, et ne gouverna que par sa conduite.* Lorsque Louis le Maure, administrateur du duché de Milan, voulut engager Charles VIII à faire passer des troupes dans le royaume de Naples, ce fut Briçonnet que les ambassadeurs de ce prince cherchèrent d'abord à gagner; ce fut lui qui, flattant habilement l'ardeur guerrière du jeune roi, le poussa à accomplir cette romanesque entreprise. Charles, après avoir pris cette détermination, lui donna, dit Guicciardini, la première autorité pour le gouvernement du royaume. Vers ce temps, l'ambitieux financier, qui, devenu veuf, s'était fait donner, en 1491, l'évêché de Saint-Malo, entra dans les ordres d'après le conseil des ambassadeurs milanais, qui l'assuraient que le crédit du roi, à son arrivée à Rome, le ferait bientôt cardinal. Briçonnet vainquit la résis-

(*) Histoire des Francs, liv. II.

tance que le duc et la duchesse de Bourbon opposaient dans le conseil à cette aventureuse invasion, en pressa les préparatifs, et y accompagna ensuite le roi. Dans tout le cours de l'expédition, il fit prévaloir, au conseil du prince, une mauvaise foi peu en harmonie avec sa devise : *Ditat servata fides*. A Rome, il amena la réconciliation de son souverain avec l'infâme Alexandre VI. Cette condescendance lui valut immédiatement le chapeau de cardinal. Enfin, son incapacité et son obstination compromirent plus d'une fois le salut de l'armée.

Après la mort de Charles VIII, qui trompa son ambition et le frappa comme un coup de foudre, il fut remplacé dans le ministère par le cardinal d'Amboise, et se retira à Rome. Mais Louis XII le chargea d'importantes négociations auprès de l'arrogant et ambitieux Jules II. Briçonnet fit à ce pape une vigoureuse opposition, et il alla jusqu'à ouvrir, malgré lui, le concile de Lyon. Aussi fut-il excommunié et privé de la pourpre. Louis XII l'en dédommagea en lui donnant, en 1503, la riche abbaye de Saint-Germain des Prés et le gouvernement du Languedoc. Après la mort de Jules II, Briçonnet fut absous par Léon X, et passa de l'archevêché de Reims, où il avait été élevé en 1494, à celui de Narbonne, où il mourut fort vieux en 1514.

Briçonnet (Guillaume), fils du précédent, fut successivement évêque de Lodève et de Meaux. Avant de se retirer dans son diocèse, il avait été chargé, par Louis XII et François Ier, de diverses négociations auprès du pape. Revenu à Meaux, il attira auprès de lui plusieurs savants, tels que Guillaume Farel, Jacques Faber ou Lefèvre, Gérard Roussel, Clichtow, François Vatable. Parmi ces savants se trouvaient des docteurs de l'université de Paris, zélés calvinistes qui lui firent partager leur doctrine et leurs opinions. Mais bientôt, craignant de perdre son évêché et la faveur de la cour, Briçonnet changea de conduite, et poursuivit avec acharnement le parti qu'il avait favorisé. Excommunications, proscriptions, jeûnes, processions, il ne négligea rien pour témoigner de son zèle. Aussi les cordeliers, qui l'avaient deux fois accusé d'hérésie et traduit au parlement, furent-ils considérés comme calomniateurs. Briçonnet mourut en 1533, au château d'Esmant, près de Montereau. Ainsi que son père, il protégea les lettres, et augmenta la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. On a de lui une traduction française du *Contemplationes Idiotæ*.

Briçonnet (Robert), oncle du précédent, archevêque de Reims et chancelier de France, dut son élévation rapide à la faveur dont jouissait son frère le cardinal de Saint-Malo. Il mourut en 1497, à Moulins en Bourbonnais.

Bridaine (Jacques), né en 1701, près d'Uzès. Ce missionnaire se rendit célèbre, dans le dix-huitième siècle, par les effets que produisit sur les habitants des campagnes, et quelquefois même sur les populations des villes, son éloquence vigoureuse et pittoresque. Il savait frapper son auditoire par des mouvements foudroyants et des images saisissantes. Au mérite d'une imagination ardente et originale, il joignait une voix d'une force et d'une étendue peu commune, une taille élevée et imposante. Il tirait parti avec habileté de toutes les circonstances qui, dans un temple chrétien, peuvent concourir à l'effet de la parole sainte. Il tombait à genoux au milieu de son discours, en se tournant du côté de l'autel, pour demander pardon à Dieu au nom des pécheurs qui l'outragent. Il s'adressait, par des apostrophes brusques et émouvantes, aux signes de mort ou de salut répandus autour de lui dans l'édifice. D'ordinaire il prêchait à la fin du jour, afin que l'obscurité, envahissant les voûtes du temple, contribuât avec ses paroles à répandre dans les âmes un religieux effroi. Ce pieux charlatanisme ne manquait jamais son effet. On rapporte des exemples étonnants de conversions faites par ce missionnaire. Les contemporains le mirent au nom-

bre des orateurs. Il est certain qu'il n'avait point de goût, que les images qu'il employait étaient souvent bizarres ou ridiculement gigantesques, et que ses traits de vigueur tenaient fréquemment de la déclamation et du mélodrame; son action en chaire sortait des bornes du goût à force de véhémence; elle devenait parfois plus semblable à la pantomime d'un comédien qu'à celle d'un missionnaire; mais c'était précisément par de tels défauts que Bridaine agissait sur le peuple. Quant aux auditeurs d'un genre plus relevé et d'un esprit moins crédule, ils aimaient cette rude franchise et cette hardiesse cynique avec laquelle Bridaine s'emportait contre la mollesse et l'irréligion du siècle; ils trouvaient, dans la liberté toute nouvelle de ses anathèmes, un piquant et curieux contraste; ils confondaient même avec l'éloquence ses tirades ronflantes, qui étaient en harmonie avec le goût naissant du siècle pour la déclamation. Voilà comment on doit s'expliquer les triomphes de Bridaine, tout en reconnaissant d'ailleurs qu'il eut beaucoup d'imagination et ne manqua pas de ferveur religieuse. Le cardinal Maury a cité l'exorde du discours qu'il prononça, en 1751, dans l'église de Saint-Sulpice. L'idée de cet exorde est très-heureuse; mais la forme en doit être attribuée presque tout entière au cardinal Maury, qui n'avait pu se rappeler littéralement les paroles originales. Quant à ce fragment d'un sermon sur l'éternité, où Bridaine représente le balancier des enfers répétant sans cesse ces deux mots : *Toujours! jamais! jamais! toujours!* et un damné s'écriant : *Quelle heure est-il?* et n'obtenant pour réponse de ses compagnons de douleur que ce seul mot : *l'éternité;* c'est là une fantasmagorie qui peut faire peur un instant, mais ce n'est pas là une grande idée ni un trait sublime d'éloquence, comme l'assure le cardinal Maury, qui est loin d'être un arbitre infaillible en fait de goût. Les sermons de Bridaine n'ont pas été recueillis. Il avait d'abord été séminariste dans la maison des missions d'Avignon. Il parut pour la première fois en chaire à Aigues-Mortes. Dans le cours de sa carrière, il ne prit jamais de repos, et presque toutes les provinces de France entendirent la voix puissante de l'infatigable missionnaire. Il reçut de ses supérieurs et du pape Benoît XIV les témoignages d'estime les plus honorables, mais ne fut point élevé au-dessus de ses fonctions, qu'il était heureux de remplir. Il mourut dans le cours d'une mission, en 1767. On a de lui un volume de cantiques spirituels.

Bridan (Charles-Antoine), sculpteur, né en 1730 à Ruvière, en Champagne, étudia à l'académie de Paris, remporta, en 1753, le grand prix de sculpture, et alla ensuite compléter en Italie son éducation artistique. De retour à Paris, il fut reçu agréé de l'Académie, sur la présentation d'un groupe en plâtre représentant *Saint Barthélemy faisant sa prière avant d'être martyrisé*, groupe qu'il exécuta en marbre en 1772. Ce morceau lui valut, la même année, son admission à l'Académie. En 1773, il exposa *un Christ* qui devait être exécuté en bronze pour la cathédrale de Chartres, et par lequel il commença la série des travaux qu'il fit pour cette église. En 1775, il exposa l'*Hymen couronnant l'Amour*, une *figure se coiffant de fleurs*, la *Fidélité lisant une lettre et caressant son chien*, les *bustes de Louis XVI* et du *marquis de Courtanvaux*, enfin l'esquisse du tombeau que Frédéric le Grand faisait élever au marquis d'Argens, et qu'il exécuta en marbre pour l'église des Minimes à Aix (voyez Argens). En 1776, il fit pour l'église de Chartres son groupe de l'*Assomption*, dont l'exécution, dans le style du dix-huitième siècle, offre un désaccord si choquant avec toute la sculpture de cette métropole. En 1777, il exposa le modèle de *Vulcain présentant à Vénus les armes qu'il a forgées pour Énée*. Cette statue, l'un des ornements du Luxembourg, fut exécutée en marbre en 1781. En 1785, il

fit sa belle statue du *maréchal de Vauban* (aujourd'hui à Versailles), *trois jeunes filles* (statuettes de 64 centim.) (*), une *Vierge* et un *Amphion*. Il exposa, en 1787, sa *statue de Bayard* complimentant l'épée avec laquelle il vient d'armer chevalier François Ier, après la bataille de Marignan (à Versailles), et le *buste de Dupleix*, gouverneur de l'Inde française; en 1789, le *buste du cardinal de Luynes*; enfin en 1791, son dernier ouvrage, le *buste de Cochin*, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas et fondateur de l'hospice qui porte son nom, établissement dans lequel se trouve ce morceau.

Bridan fut nommé professeur de l'Académie, le 30 décembre 1780 (**). Il mourut, le 28 avril 1805, à l'âge de soixante-quinze ans. Parmi ses élèves, nous citerons son fils, Cartellier et Lorta, jeune artiste qui a exposé en l'an XII la *Statue du peuple français*, représenté par un jeune homme vigoureux, qui se repose après avoir vaincu l'Europe coalisée. Les emblèmes qui étaient aux pieds et dans la main de cette statue, désignaient les résultats de la guerre, c'est-à-dire, l'unité, la liberté et la victoire. Cet heureux début est la seule production que nous connaissions de cet artiste.

BRIDAN (Pierre-Charles), statuaire, fils et élève du précédent, naquit à Paris, le 10 décembre 1766, et remporta, en 1791, le grand prix de sculpture. Son premier ouvrage fut exposé en l'an VII; c'était *Pâris présentant la pomme à Vénus*. L'année suivante, il exposa une *statue de l'Immortalité* (aux Invalides), et plusieurs bustes et statues (*Marlborough*, *le général Wallongne*, *Titien*), qui fondèrent dès lors sa réputation. Sous l'empire, il fut chargé de travaux importants; nous citerons entre autres le *canonnier de l'arc du Carrousel*, douze bas-reliefs de la colonne Vendôme, *du Guesclin*, pour le pont de la Concorde, le *colosse de l'éléphant*, pour la fontaine de la Bastille. On lui doit encore une statue d'*Épaminondas mourant* (au château de Saint-Cloud); plusieurs bas-reliefs, entre autres, dans l'escalier du Louvre, *Neptune et Cérès*, et le *tombeau de la reine de Sicile*, Marguerite de Bourgogne. En 1819, il obtint le grand prix de sculpture proposé par Louis XVIII. Cet habile artiste a formé de nombreux élèves. Il est mort en 1836.

(*) Réexposées en 1793. En l'an VIII, Bridan réexposa dix statues; le livret de l'exposition de cette année ne les désigne pas.

(**) Il exerça donc ces fonctions 12 ans et non pas 32, comme le répètent toutes les biographies. Il n'était d'ailleurs adjoint à professeur que depuis le 31 décembre 1773. — Voyez l'article ACADÉMIE, t. I, p. 80, première col.

BRIDORÉ, petite ville de Touraine, que Grégoire de Tours cite parmi celles dans lesquelles les premiers évêques ses prédécesseurs avaient établi des églises. Quelque peu importants que fussent ces lieux, ils l'étaient pourtant assez, sous la première race, pour qu'on y frappât des pièces de monnaie. Nous possédons un triens sur lequel on lit BRIOTREIT (Bridoré est appelé en latin *Briotreidis*), et de l'autre PADOMI, mot qui ne peut désigner que le nom du monétaire.

BRIE, *Briegium* (*), ancienne province, avec titre de comté, se divisait autrefois en trois parties : la *Brie champenoise* (capitale Meaux), la *Brie française* (capitale Brie-comte-Robert), et la *Brie pouilleuse* (capitale Château-Thierry); ou en deux parties : la *haute Brie* (capitale Meaux), et la *basse Brie* (capitale Provins).

Du temps de César, la Brie était habitée par les *Meldæ*. Sous Honorius, elle se trouvait comprise dans la quatrième Lyonnaise. Après la conquête des Francs, elle fit partie du royaume de Neustrie, et eut ensuite des seigneurs particuliers, qui portaient le titre de comtes de Meaux. Elle fut réunie, en 988, au comté de

(*) Walckenaer, *Géographie historique des Gaules*, t. I, p. 415.

Champagne, dont elle suivit depuis les destinées.

Brie-comte-Robert, *Braya* ou *Bria comitis Roberti*, ancienne capitale de la Brie française, à huit kil. de Corbeil, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Marne.

Cette ville a pris son nom de Robert de France, seigneur de Brie et comte de Dreux, son fondateur. Emportée d'assaut par les Anglais, en 1430, elle fut reprise en 1434 par le duc de Bourbon. Les princes s'en emparèrent aussi, en 1440, pendant la guerre de la Praguerie, et elle fut encore prise d'assaut pendant les troubles de la fronde, en 1649.

La population de cette ville est aujourd'hui de deux mille sept cent soixante-deux habitants. Il s'y tient toutes les semaines un marché où il se fait un commerce considérable de blé.

Brie (Jehan de). — On ignore l'époque précise de la naissance et celle de la mort de ce personnage, qui, de son temps, n'était connu que sous le nom du *bon berger*. On sait seulement qu'il était né près de Coulommiers en Brie; qu'après avoir été longtemps berger dans sa province, il vint à Paris vers 1379, y servit en qualité de domestique chez un chanoine de la Sainte-Chapelle, et composa, par l'ordre de Charles V, sur l'éducation des moutons, un petit ouvrage intitulé : *Le vray régime et gouvernement des bergers et bergères, traitant de l'état, science et pratique de l'art de bergerie et de garder ouailles et bêtes à laine, par le rustique Jehan de Brie, le bon berger.* Paris, 1542, in-12, goth. fig. Ce livre est aussi rare que curieux; on n'en connaît que deux exemplaires, dont l'un est à la bibliothèque de l'Arsenal.

Brie-Serrant (Cl. Alex., marquis de), né en 1748, à Dampierre en Anjou, de l'ancienne maison de Laval, consuma sa vie entière et sa fortune à former et à exécuter des projets utiles. Vers 1780, il proposa au gouvernement de faire de Pornic, dans le pays de Retz, un port militaire, et de donner à Nantes l'importance d'une ville de commerce de premier ordre, en établissant entre ces deux ports un canal de communication par lequel on éviterait les bancs de sable qui encombrent l'embouchure de la Loire. M. de Brie-Serrant publia à cet effet et adressa au roi et aux états généraux deux *Mémoires*, Paris, 1789, in-4°. Mais bientôt la révolution fit oublier le marquis et ses projets. Cependant, malgré la perte de ses droits seigneuriaux, malgré les dépenses et les peines que lui coûtait la poursuite de son idée favorite, Brie-Serrant ne cessa de la présenter vainement à tous les gouvernements qui se succédèrent depuis en France. Il mourut dans une misérable mansarde en 1814. Outre le mémoire dont nous avons parlé, il avait publié : *Ecrit adressé à l'Académie de Châlons-sur-Marne, sur une question proposée par voie de concours, concernant le patriotisme :* Quels sont les moyens de prévenir l'extinction du patriotisme dans l'âme du citoyen? 1788, in-12. Il donna encore : *Pétition ampliative en faveur des blancs et des noirs*, et *Projet d'un traité important pour les colonies et pour l'État*, 1792, in-4°; *Etudes contenant un appel au public lui-même, du jugement du public sur J. J. Rousseau*, Paris, 1803, in-8°; enfin divers projets dans le journal *la Bouche de fer*.

Brieg (siége de). — Les Français, maîtres de la Prusse, étaient entrés, dès les premiers jours de janvier 1807, dans la Silésie. Le prince Jérôme Napoléon fit investir Brieg, le 8 : cinq jours après, la place se rendit, et la garnison défila devant l'armée bavaroise, qui avait été employée à ce siége.

Brienne-le-Chateau, petite ville de l'ancienne province de Champagne, à vingt-quatre kilomètres de Troyes (aujourd'hui département de l'Aube).

L'origine de cette ville se perd dans la nuit des temps. On croit que c'est de ses habitants que César a parlé dans ses Commentaires sous les noms de *Brannovii* et de *Branovices*. Le plus ancien titre qui en fasse mention d'une

manière non équivoque, est *l'Histoire de saint Loup, évêque de Troyes*, où l'on voit qu'au milieu du cinquième siècle les habitants de Brienne furent emmenés captifs par les Alemans, qui cependant, à la prière de saint Loup, leur rendirent la liberté. *L'Histoire de saint Bonhaire*, qui vivait au septième siècle, fait mention d'un village de Crespy, situé dans le finage du château de Brienne et au milieu de la forêt de Der. Ce château était dès cette époque le chef-lieu d'un comté dont il est parlé dans une charte de Louis le Débonnaire, de 832. En 858, il faillit se livrer sous les murs de Brienne une bataille importante entre Louis, empereur de Germanie, et Charles le Chauve. Celui-ci ayant rassemblé une armée commandée par les principaux seigneurs de Bourgogne, marcha contre Louis, qu'il joignit à Brienne. Mais les troupes du roi de France s'étant débandées, il fut forcé de prendre la fuite. Tous les historiens contemporains font mention de cet événement, l'un des plus importants de l'époque.

L'historien Flodoard rapporte qu'en 957, deux brigands, Gotbert et Augilbert, son frère, fortifièrent le château de Brienne, mais que Louis d'Outremer, en ayant eu connaissance, s'empressa d'arriver au secours de Brienne, forma le siége du château, parvint à le prendre par famine, et le détruisit de fond en comble. A cette époque, les titres de comtes et barons étant devenus héréditaires, le comté de Brienne fut donné à des seigneurs, qui le tinrent en fief des comtes de Champagne. Brienne devint alors un des comtés-pairies de cette province; ce fut même un des trois comtés achetés par le pape Urbain IV pour doter le chapitre de Saint-Urbain de Troyes. Ce comté fut érigé en duché-pairie en 1587, sous le règne de Henri III; mais les lettres patentes n'ayant point été enregistrées au parlement, il demeura simple comté.

Le château fort de Brienne fut assiégé, pris par famine, et démoli en 1457, sous le règne de Charles VII, pendant les guerres des Anglais. Après leur expulsion du territoire français, il fut rebâti et assiégé de nouveau pendant les guerres civiles, vers 1574 ou 1575. Cette antique forteresse a depuis longtemps disparu; elle a été remplacée par un superbe château moderne, construit par Louis-Marie-Athanase de Loménie, dernier comte de Brienne, devenu immensément riche par le mariage qu'il contracta, en 1757, avec la fille d'un fermier général.

Dès 1625, Louise de Béon-Luxembourg fonda à Brienne un couvent de minimes, destiné à l'éducation des enfants de cette ville. Vers 1730, les religieux de ce monastère convertirent leur école en un collége, où ils enseignaient le latin à la jeunesse du pays. En 1774, ce collége jouissait déjà d'une certaine renommée et comptait un assez grand nombre d'élèves, entretenus aux frais des seigneurs de Brienne. Le 1er février 1776, une déclaration du roi fit de ce collége une succursale de l'école militaire de Paris, destinée à recevoir cent élèves du roi et cent pensionnaires. On sait que Napoléon fit dans cette école ses premières études. Il y entra le 23 avril 1779, à l'âge de neuf ans huit mois et cinq jours, et en sortit le 17 octobre 1784, après y avoir passé cinq ans cinq mois et vingt-cinq jours. L'école militaire de Brienne fut supprimée en 1790; les bâtiments en furent vendus et démolis; mais le château n'a rien perdu de sa magnificence. La population de cette ville est aujourd'hui de dix-neuf cent trente habitants.

Brienne (bataille de). — Le 28 janvier 1813, le général autrichien Schwartzemberg était à Troyes, et le général prussien Blücher à Brienne. Ces deux généraux manœuvraient pour opérer leur jonction par Lesmont. Napoléon résolut de l'empêcher. Il arriva à marches forcées, et à travers une forêt impraticable pour d'autres soldats que des Français, sous Brienne, et, sur-le-champ, il commença l'attaque. Le combat fut si vif sur les terrasses du parc et à l'entrée de la ville basse, les Français firent de tels progrès que

Blücher fut sur le point d'être pris. On se battit pendant douze heures dans cette petite ville, qui fut presque entièrement détruite par le feu des deux partis. Le château était défendu par les Prussiens, la ville par les Russes, et cependant, malgré la supériorité du nombre et l'avantage de la position, l'ennemi ne remporta point de victoire. La perte fut égale dans les deux armées; mais Napoléon atteignit son but: Blücher fut forcé d'opérer sa retraite vers Bar-sur-Aube, au lieu de gagner Troyes par Lesmont, comme il en avait le projet.

Brienne (maison de). — La famille de Brienne est une des plus célèbres et des plus anciennes de France. Elle a produit trois connétables, d'autres grands officiers de la couronne, des rois de Jerusalem et de Sicile, des empereurs de Constantinople, des ducs d'Athènes, etc.

Le plus ancien comte de Brienne dont il soit fait mention est *Engilbert Ier*, qui vivait en 990.

Il eut pour fils *Engilbert II*, dont il est question dans la chronique d'Albéric. Celui-ci vivait encore en 1055.

Son fils, *Gauthier Ier*, eut d'*Eustachie*, comtesse de Bar-sur-Seine, trois enfants, savoir: *Erard Ier*, *Milon*, qui fut la souche des comtes de Bar-sur-Seine, et *Gui*, qui mourut sans postérité.

Gauthier II, fils d'Érard Ier, laissa quatre enfants, dont l'aîné, *Erard II*, fut le père de *Gauthier III*, roi de Sicile et duc de la Pouille, et de *Jean de Brienne*, empereur de Constantinople et roi de Jérusalem. (Voyez l'article Brienne [Jean de]).

Gauthier III mourut en 1205.

Gauthier IV, dit *le Grand*, son fils posthume, fut tué par les Sarrasins en 1251; il avait eu de Marie de Chypre, son épouse, *Jean*, comte de Brienne, mort sans postérité, en 1270,

Et *Hugues*, duc d'Athènes.

Celui-ci eut pour fils *Gauthier V*, qui périt en 1312, à la bataille du Céphise. Il laissa deux enfants, savoir:

Gauthier VI, tyran de Florence, et ensuite connétable de France, qui fut tué en 1356, à la bataille de Poitiers, et ne laissa pas de postérité (voyez l'art. Brienne [Gauthier de]),

Et *Isabeau de Brienne*, duchesse d'Athènes, qui épousa, en 1320, Gauthier, sire d'Enghien, dont elle eut six fils.

Le cinquième, *Louis*, eut, entre autres enfants, *Marguerite*, qui, par son mariage avec Jean de Luxembourg, porta dans cette maison le comté de Brienne, la seigneurie d'Enghien et les droits au duché d'Athènes. (Voy. l'art. Luxembourg [famille de]).

Pierre Ier, fils de Jean de Luxembourg et de Marguerite de Brienne, fut le père de *Louis de Luxembourg*, comte de Saint-Pol, connétable de France, sous le règne de Louis XI.

Louis de Luxembourg eut trois fils, dont l'aîné, *Jean de Luxembourg*, fut tué en 1476, à la bataille de Morat. Il laissait un fils qui mourut sans postérité, et une fille, qui épousa *Bernard de Béon*, gouverneur de Saintonge.

Louise de Béon, fille de ce dernier, épousa, en 1628, *Auguste de Loménie*, qui devint ainsi la tige de la famille de Brienne-Loménie. (Voyez Loménie.)

Brienne (Gauthier de) fut élevé à la cour de Robert le Bon, roi de Naples. Le prince Charles, fils de Robert, l'envoya à Florence, en 1326, en qualité de son lieutenant général. Brienne tenta ensuite de reprendre le duché d'Athènes, que les Catalans avaient conquis sur son père; mais cette entreprise ne réussit point; et, sans parler des sommes immenses que lui coûta cette entreprise, il y perdit, suivant Jean Boccace, son fils unique, qui fut tué par les Catalans. Il revint ensuite en France, et fut très-utile au roi Philippe de Valois, dans la guerre que ce prince soutint contre les Anglais en 1340. Comme il revenait, en 1342, de la cour de ce monarque pour se rendre à Naples, il passa de nouveau à Florence, au moment où le peuple, irrité de la perte de Lucques, se soulevait contre son gouvernement. Gauthier profita de l'occasion pour se faire nommer seigneur de Florence. Il séduisit tous les partis par de vaines promesses,

et les trompa par de faux serments; mais il n'eut pas plutôt obtenu le pouvoir souverain qu'il s'abandonna aux passions les plus honteuses. Il amassa des sommes énormes par les plus criantes exactions, fit périr sur l'échafaud un grand nombre de citoyens respectés, et provoqua de tant de manières la haine des Florentins, que toutes les classes du peuple se déclarèrent en même temps contre lui. La multitude prit les armes, et vint l'assiéger dans son palais. Après s'y être défendu huit jours, il fut obligé de capituler, d'abandonner aux vengeances du peuple les ministres de ses cruautés, de renoncer à la seigneurie de Florence, et de sortir de la ville. Gauthier de Brienne revint alors en France, où le roi lui donna, au mois de mai 1356, la charge de connétable. Il fut tué le 19 septembre suivant, à la bataille de Poitiers. Son corps fut porté à l'abbaye de Beaulieu, dans le comté de Brienne, où l'on voit encore son tombeau.

Brienne (Jean de), fils d'Érard II, comte de Brienne, naquit dans la seconde moitié du douzième siècle. Les chrétiens de la Palestine ayant fait demander à Philippe-Auguste un époux pour Marie, fille d'Isabelle et de Conrad de Montferrat, héritière du royaume de Jérusalem, le roi de France choisit Jean de Brienne, qui réunissait toutes les qualités d'un chevalier français. Il partit pour la terre sainte en 1209, épousa Marie, et se fit sacrer roi de Jérusalem dans la ville de Tyr. Son arrivée dans la Palestine fut signalée par quelques avantages remportés sur les Sarrasins; mais, comme il n'avait amené avec lui qu'un petit nombre de chevaliers, ses succès ne furent que passagers. Le pape lui conseilla, pour intéresser Fréderic II au sort du royaume de Jérusalem, de donner à cet empereur sa fille Yolande en mariage. Jean de Brienne y consentit, et Frédéric prit d'avance le titre de roi de Jérusalem, mais ne partit point pour la Palestine. Ce fut alors que l'Occident fut troublé par les querelles du pape et de l'empereur, et Jean de Brienne commanda les armées du souverain pontife contre son gendre. Il eut bientôt une autre couronne, celle de Constantinople, qui lui fut décernée par les barons français, en 1229. Il défendit sa capitale contre les Grecs et les Bulgares; ruina leur flotte, les défit une seconde fois, et les épouvanta tellement qu'ils n'osèrent plus reparaître. Il mourut en 1237. Il était brave et prudent, mais son avarice ternit ces belles qualités et hâta la ruine de l'empire.

Briet (Philippe), savant jésuite, né à Abbeville en 1601, mort en 1668, a composé plusieurs ouvrages, dont le plus connu et le plus estimé est : *Parallela geographiæ veteris et novæ*, Paris, 1648 et 1649, 3 vol. in-4°, avec 125 cartes. Malheureusement cet ouvrage, qui est savant et écrit avec méthode, n'a pas été entièrement publié. Trois autres volumes devaient contenir l'Asie et l'Afrique. Briet a encore laissé : *Annales mundi, sive chronicon, ab orbe condito ad annum Christi*, Paris, 1663, in-12, 7 volumes; Venise, 1693, 7 vol. in-12; *Theatrum geographicum Europæ veteris*, 1653, in-fol.; *Elogium patris Sirmondi*, Paris, 1651, in-4°, etc.

Briey, petite ville de Lorraine, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Moselle, à vingt-quatre kilomètres de Metz.

Cette ville est fort ancienne; quelques auteurs en font remonter l'origine jusqu'à l'époque romaine. Au huitième siècle, elle dépendait du duché de Mosellane; plus tard, elle passa aux comtes, puis aux évêques de Metz, qui finirent par la céder aux comtes de Bar. Assiégée par les Messins en 1363 et en 1370, elle fut saccagée en 1421 par le duc de Berg, et prise en 1475 par Charles le Téméraire.

Briey possède un tribunal de première instance et une société d'agriculture. Sa population est de dix-sept cent cinquante-cinq habitants.

Briez (N.) fut député du département du Nord à la Convention nationale, vota la mort dans le procès de Louis XVI, en ajoutant : « Dans le

« cas où la majorité serait pour la ré-« elusion, je fais la motion expresse « que si, d'ici au 15 avril, les puis-« sances n'ont pas renoncé au dessein « de détruire notre liberté, on leur « envoie sa tête. » Chargé d'une mission à l'armée du Nord, il fut accusé d'avoir des intelligences avec le prince de Cobourg, se disculpa et continua ses fonctions. Il se trouvait à Valenciennes lorsque cette ville, investie par les Autrichiens, fut forcée de capituler. Membre du comité des secours publics, il fit subvenir aux besoins des indigents dont le mont-de-piété détenait les outils; des réfugiés étrangers, des citoyens victimes des invasions, et des parents des défenseurs de la patrie. Le 4 juin 1794, il fut nommé secrétaire de la Convention, et envoyé en mission dans la Belgique après la révolution du 9 thermidor. Il mourut en 1795.

Briga (combat de la). — Après la prise de Saorgio, au printemps de 1794, les Piémontais se postèrent sur les hauteurs qui couronnent l'embranchement du chemin de la Briga au col de Tende, position qui semblait avoir pour but d'intercepter la communication entre les colonnes françaises. Le 26 avril 1794, trois colonnes, formées des divisions Masséna et Macquart, les attaquent sans être arrêtées par les neiges ni par l'escarpement des monts. Ils se précipitent au pas de charge sur ces retranchements, défendus par sept à huit mille Piémontais, les foudroient avec l'artillerie qu'ils conduisaient dans les sentiers les plus difficiles, et les poursuivent jusqu'au village de Tende.

Brigade. — C'est le nom que l'on donne aujourd'hui à une portion de l'armée. La brigade se compose de deux régiments au moins, soit d'infanterie, soit de cavalerie, sous les ordres d'un maréchal de camp, et il en faut deux ou trois pour former une division. Lorsque les circonstances l'exigent, on forme des brigades mixtes d'infanterie et de cavalerie légère : ces brigades sont plus spécialement chargées du service d'avant-garde.

Le nom de brigade est fort ancien, on s'en servait sous Louis XIII, en 1635, dans la gendarmerie; mais ce n'est que plus tard qu'on l'employa pour désigner des portions d'armée.

Turenne, à qui l'on doit d'ailleurs la plus grande partie des perfectionnements introduits de son temps dans notre système militaire, fut le premier à reconnaître les avantages qui résulteraient de la réunion de plusieurs régiments sous le commandement d'un même chef. Ce fut sur sa proposition que Louis XIV institua, en 1665, le grade de *brigadier des armées* dans la cavalerie; le même grade fut établi quelques années après dans l'infanterie. On avait en effet remarqué que lorsqu'un nombre assez considérable de bataillons était réuni, il devenait impossible ou du moins fort difficile à un seul chef de les commander immédiatement. L'ordre de plus en plus mince que l'on adopta après la mort de Turenne ne donna que plus de poids à cette observation, et la brigade devint ce qu'elle a toujours été depuis, l'un des éléments essentiels de la grande tactique.

Le nom de brigade sert, en outre, de nos jours, à désigner les subdivisions des compagnies de gendarmerie. Ces brigades, composées de quatre ou cinq hommes, soit à pied, soit à cheval, sous les ordres d'un sous-officier qu'on appelle brigadier, sont réparties dans les différentes communes du royaume pour y faire le service de la police de sûreté.

Brigadier des armées du roi. On appelait ainsi l'officier qui commandait une brigade d'infanterie ou de cavalerie. Il marchait après le maréchal de camp et avant le colonel.

Les brigadiers n'étaient officiers généraux que dans leur corps, c'est-à-dire, qu'ils n'avaient de commandement particulier que sur un certain nombre de troupes du corps auquel ils appartenaient.

Ils commandaient aux colonels et obéissaient aux officiers généraux de l'armée. Ils n'avaient point d'aides de

camp pour transmettre leurs ordres, mais on leur adjoignait un major de brigade, qui les faisait exécuter dans l'étendue de leur commandement.

Avant l'époque où les brigadiers furent brevetés, les brigades étaient commandées par des colonels et des mestres de camp, qui n'avaient qu'une commission temporaire pour exercer les fonctions de brigadier. Mais ce mode de nomination avait de graves inconvénients, car les colonels et mestres de camp prenant rang entre eux, non par l'ancienneté de leur nomination à ce grade, mais par celle de leur régiment, il s'ensuivait que souvent le plus jeune colonel ou mestre de camp commandait aux plus anciens. Ces inconvénients, et les motifs que nous avons exposés à l'article Brigade, déterminèrent Louis XIV à ordonner que les brigades eussent des commandants fixes pendant la guerre. On choisit donc des colonels et mestres de camp d'une expérience démontrée, qui conservaient le commandement de leurs régiments et auxquels on donna en outre, par commission, le titre de brigadiers. Satisfait des services qu'ils avaient rendus pendant les guerres précédentes, le roi donna des brevets à ceux de la cavalerie, en 1665. Les brigadiers d'infanterie ne furent brevetés que le 30 mars 1668 : ceux des dragons le furent seulement le 30 juillet 1695.

Une ordonnance du 10 mars 1673 régla que le brigadier qui aurait reçu des lettres de service, aurait le commandement sur tous les colonels et mestres de camp d'infanterie et de cavalerie, et que si deux brigadiers d'infanterie et de cavalerie se trouvaient ensemble, avec lettres de service, le brigadier d'infanterie, si c'était dans une place fermée, commanderait à celui de cavalerie; mais que dans un lieu ouvert et en campagne, le commandement appartiendrait à celui de cavalerie, quelle que fût d'ailleurs l'ancienneté dans l'un ou l'autre cas.

Néanmoins, le brevet que ces officiers recevaient ne leur donnait aucune autorité particulière; ce n'était que par les lettres de service qui leur étaient expédiées qu'ils pouvaient exercer un commandement sur les troupes.

Tous les mestres de camp commandants, tous les mestres de camp en second, tous les colonels, tous les lieutenants-colonels et tous les majors pouvaient prétendre au titre de brigadier des armées du roi.

Ce grade a existé jusqu'en 1788. Il devint inutile dès que les maréchaux de camp furent attachés d'une manière permanente aux brigades, comme les lieutenants généraux l'étaient aux divisions. C'est le dernier maréchal de Broglie, créateur de la division dans l'armée française, qui, par ses conseils, amena ce changement dans les attributions des différents grades. Quelques écrivains ont dit que le grade de brigadier était un grade *équivoque*, à cause des doubles fonctions qu'ils exercèrent pendant longtemps; ces écrivains ont eu raison, car les mestres de camp, colonels, lieutenants-colonels et majors étant brigadiers, sans cesser d'appartenir à leur régiment, il arrivait souvent que l'officier qui avait exercé ces fonctions en campagne, se retrouvait à la paix sous les ordres de celui qu'il avait commandé pendant la guerre. On fit donc sagement de supprimer ce grade.

Quant aux chefs de brigade des gardes du corps, de l'artillerie, du génie et des carabiniers, ils avaient des fonctions toutes particulières, et leur autorité ne s'étendait pas au delà des corps auxquels ils appartenaient.

Il y avait encore les brigadiers bas-officiers, qui remplissaient dans la cavalerie des fonctions analogues à celles des caporaux dans l'infanterie. Ce grade existe encore de nos jours. Il est en usage dans la cavalerie et dans l'artillerie.

Brigand, Brigandine. — La brigandine était une armure légère faite de lames de fer jointes ensemble, et qui tenait lieu de cuirasse aux hommes de pied. On appelait de son nom, *brigands*, les soldats qui la portaient. Les brigands que la ville de Paris soudoya en 1356, pendant la captivité du roi Jean, ayant commis une infinité

de vols et d'assassinats, le nom qu'ils avaient porté devint d'abord une injure, et, depuis, on continua de le donner aux larrons et aux meurtriers.

Brigands de la Loire. — Dénomination odieuse dont quelques Français, ennemis de la révolution et de l'empire, ont voulu flétrir les débris de la vieille armée, retirée derrière la Loire en vertu de l'armistice signé sous les murs de Paris le 3 juillet 1815.

Brignais. — Petite ville du département du Rhône, à dix kilomètres de Lyon, où se livra, en 1361, la bataille de ce nom. — La population de cette ville est aujourd'hui de mille six cents habitants.

Brignais (Bataille de), dite des *Tard-Venus*. Une bande fort nombreuse d'aventuriers, connue sous le nom de *grande compagnie* (voyez ce mot), s'était formée dans la Bourgogne. Après avoir ravagé cette province, elle résolut d'aller arracher au pape de l'argent et des indulgences; elle se mit en marche, sous la conduite d'un chevalier gascon, nommé Seguin de Battefol, et se dirigea sur Avignon, par Mâcon et le Forez. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui se trouvait dans le Midi, résolut d'arrêter ces brigands. Il venait de consigner au gouverneur anglais, Jean Chandos, les provinces du Languedoc cédées par le traité de Brétigny, et il avait obtenu de cet officier l'assurance que la grande compagnie n'était point protégée par le roi d'Angleterre. Il avait rassemblé un grand nombre de chevaliers d'Auvergne, de Limousin, de Provence, de Savoie et de Dauphiné, qui lui avaient promis de l'aider à délivrer sa sœur, la comtesse de Forez, des brigands qui ravageaient son pays. « Le 2 avril 1362, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut averti que la grande compagnie s'était logée sur un monticule à deux lieues de Lyon, à une lieue de Brignais, château qu'elle avait pris d'assaut et qu'elle avait pillé la veille. Il chargea l'archiprêtre Regnault de Cervolles, le même qui avait récemment commandé une compagnie, d'aller le reconnaître. Celui-ci revint lui annoncer que, quoiqu'il n'eût vu que six ou huit mille combattants, il ne doutait pas qu'ils ne fussent quinze ou seize mille, et que les autres ne fussent cachés dans une vallée tout auprès. Il lui recommanda de chercher, avant de les attaquer, à leur faire abandonner leur monticule, dont la position était très-forte. « En nom de Dieu, nous les « irons combattre, » répondit le comte de la Marche, et il donna à l'archiprêtre lui-même l'ordre de commencer l'attaque à la tête de l'avant-garde. L'archiprêtre s'avança avec beaucoup de bravoure; mais, comme il l'avait annoncé, tandis que le corps qu'il attaquait, logé sur un monticule tout composé de cailloux roulés, l'accablait de pierres, il fut pris en flanc par un autre corps de même force qui débouchait de la vallée : il fut blessé et fait prisonnier, et les soldats qu'il menait au combat furent mis en fuite. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui le suivait de près avec le corps de bataille, ne fut pas moins mal mené : il fut blessé dangereusement, ainsi que son fils; le jeune comte de Forez, son neveu, armé chevalier pour cette bataille, fut tué; le tuteur de celui-ci, Regnault de Forez, fut pris, aussi bien que le comte d'Usez, Robert de Beaujeu, Louis de Châlons et plus de cent chevaliers; le comte de la Marche et son fils moururent de deux blessures, à Lyon, où ils s'étaient fait transporter.

« Après leur victoire à Brignais, les brigands des compagnies demeurèrent maîtres du pays; n'ayant plus personne à redouter, ils se partagèrent, pour étendre plus loin leurs ravages. Une moitié de la compagnie, sous les ordres de Seguin de Battefol, demeura sur la droite de la Saône, pillant et mettant à contribution le Mâconnais, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais; l'autre descendit le Rhône, surprit le pont Saint-Esprit et s'y fortifia, et de là courut tour à tour sur les deux rives du Rhône jusqu'aux portes d'Avignon et de Villeneuve (*). »

(*) Sismondi, Histoire des Français, t. X,

Brignolles, ville de l'ancienne Provence, aujourd'hui chef-lieu de sous-préfecture du département du Var, à cinq myriamètres de Marseille. — Dès le sixième siècle, cette ville était très-importante. Les comtes de Provence y résidèrent souvent dans la suite, et les comtesses venaient y faire leurs couches, ce qui lui fit donner le nom de *Villa puerorum*. Son heureuse situation, la beauté de son climat en firent à partir du seizième siècle la seconde capitale de la Provence. Elle fut successivement prise par le connétable de Bourbon, par Charles-Quint et par le duc d'Épernon.

Brignolles, dont la population s'élève aujourd'hui à six mille habitants, est la patrie de M. Raynouard, auteur tragique et savant philologue, et de Joseph Parrocel, peintre, graveur, et conseiller de l'Académie royale de peinture.

Brigode (Louis-Marie-Joseph, comte de), né à Lille en 1777, servit l'empereur avec dévouement jusqu'à l'époque de sa déchéance. En 1814, il prêta serment au roi Louis XVIII, qui récompensa sa fidélité pendant les cent jours, en l'appelant, le 17 août 1815, à la chambre des pairs. Dans ce poste élevé, le comte de Brigode se montra le défenseur des libertés publiques. Mais ce qui honore surtout son caractère, c'est qu'il fut l'un des cinq membres de la chambre des pairs qui, dans le procès du maréchal Ney, refusèrent de se rendre complices des passions du gouvernement. Voyant qu'on ne voulait pas de juges, il refusa de voter pour ne pas augmenter le nombre des bourreaux.

Brihuéga (prise de). — Le duc de Vendôme, arrière-petit-fils de Henri IV, envoyé en Espagne par Louis XIV pour rétablir les affaires de Philippe V, avait ramené le roi à Madrid et chassé les Anglais, qui s'étaient retirés vers le Portugal. En 1710, le général Stanhope s'était renfermé dans Brihuéga avec cinq mille des siens. Cependant Staremberg approche pour les dégager. Il s'agit de les enlever d'un coup de main. Vendôme s'apercevant que ses troupes mollissent, monte lui-même à la brèche pour les ranimer. A ses côtés est le roi d'Espagne : « *Sire*, dit-il à Philippe en prenant un pistolet, *ces gens-ci ont peur ; car s'ils avaient tiré juste, Votre Majesté et moi nous aurions déjà été tués.* » Son intrépidité rend le courage aux assaillants; ils se précipitent avec fureur sur les assiégés, les poursuivent de rue en rue, et les forcent de se rendre. Cet important succès fut le prélude de la bataille de Villaviciosa, où Vendôme acheva d'affermir la couronne sur la tête de Philippe V.

Brillat Savarin (Anthelme), né à Belley, le 1er avril 1755, est auteur de la *Physiologie du goût*. Avant la publication de cet agréable ouvrage, où la grâce et l'esprit français se remarquent à chaque phrase, Brillat Savarin était un magistrat distingué, mais peu connu. Député aux états généraux de 1789, il n'y joua qu'un rôle fort secondaire; cependant sa conduite pure et honorable lui mérita d'être élu juge au tribunal de cassation, puis maire de Belley en 1793. Obligé de s'exiler pour échapper au tribunal révolutionnaire qui le poursuivait comme fédéraliste, il se retira d'abord en Suisse, puis aux États-Unis. Il revint en France en 1796, et rentra à la cour de cassation pendant le consulat. Dès lors il partagea sa vie entre les travaux sérieux de la magistrature et la composition de son ouvrage favori. Indifférent aux révolutions politiques, il les accepta toutes, et aucune, comme on l'a dit fort spirituellement, ne troubla ses digestions. Son traité de la Physiologie du goût est un traité de gastronomie; il contient une foule de réflexions plaisantes et spirituelles sur les plaisirs les plus délicats de la table, des préceptes sur la conduite à tenir à table, des règles pour préparer certains mets, des recommandations pour épurer le goût, des anecdotes piquantes; enfin toutes ces

p. 593 et suiv. Voy. les articles Bandes militaires, Brabançons, Aventuriers.

pages si diverses, alternativement graves et légères, sont écrites avec une élégance et une pureté de style que leur charme seul peut égaler.

Brinon, ancienne seigneurie du Nivernais, aujourd'hui département de la Nièvre, à huit kilomètres de Clamecy, érigée en marquisat en 1738.

Brinvilliers, ancienne seigneurie, érigée en marquisat en 1660. Voyez Motte (la).

Brinvilliers (Marie-Marguerite de), fille de Dreux d'Aubrai, lieutenant civil, épousa de bonne heure le marquis de Brinvilliers, fils d'un président à la chambre des comptes, et mestre de camp du régiment de Normandie. Elle était de petite taille, jolie et très-gracieuse. Son mari ayant introduit dans sa maison un jeune et bel officier de cavalerie du régiment de Tracy, nommé Gaudin de Sainte-Croix, la marquise conçut pour lui la plus violente passion. Leur intimité devint bientôt si scandaleuse, que son père, le lieutenant civil, fit enfermer cet aventurier à la Bastille, où il demeura près d'un an. Il sortit de prison, et continua de voir secrètement sa maîtresse, qui sembla changer de manière de vivre. Elle visitait les hôpitaux, et donnait des marques fréquentes de piété. Cependant, de concert avec son amant, elle méditait la plus affreuse vengeance. Pendant le séjour que Sainte-Croix avait fait à la Bastille, il avait appris d'un Italien nommé Exili, et connu à Rome par plus de cent cinquante empoisonnements, l'art de composer des poisons. Bientôt sa maîtresse est initiée dans ces horribles secrets : elle en fait des essais sur les pauvres malades et répand la mort autour d'elle. Tous ces forfaits n'étaient qu'un prélude au parricide. Son vieux père et ses frères furent successivement frappés, de 1666 à 1670. On pense bien qu'elle n'épargna pas son mari; mais, chaque fois qu'elle lui versait du poison, Sainte-Croix, qui redoutait de s'unir à son infâme complice, administrait au malheureux un contre-poison, et ainsi ballotté entre la vie et la mort, le marquis survécut à sa femme. D'abord on ignora l'auteur de ces crimes; la mort de Sainte-Croix le fit découvrir. En travaillant à ses opérations infernales, il laissa tomber un masque de verre dont il se servait pour se garantir des vapeurs du poison, et mourut sur-le-champ. Le scellé ayant été apposé dans son appartement, la marquise de Brinvilliers eut l'imprudence de réclamer une cassette dont le commissaire avait fait l'ouverture, et qui était pleine de lettres d'amour et de petits paquets de poison. Les soupçons excités par cette découverte furent confirmés par les aveux que le domestique de Sainte-Croix fit dans les tortures de la question. La marquise fut condamnée par contumace à avoir la tête tranchée. D'abord elle se sauva en Angleterre, et de là dans le pays de Liége, où elle fut arrêtée. On trouva dans ses papiers une confession générale écrite de sa main; elle s'y accusait d'avoir perdu sa virginité à sept ans, et d'avoir brûlé une maison. Elle fut conduite à Paris, avoua tous ses crimes, et fut brûlée le 16 juillet 1676, après avoir eu la tête tranchée. Son supplice ne fit pas cesser dans Paris les empoisonnements, qui se multiplièrent d'une manière effrayante en 1677 et 1678, et déterminèrent l'établissement de la chambre ardente (voyez ce mot).

Brioché (Jean), fameux arracheur de dents, fut le premier qui mit en vogue, à Paris, les marionnettes en plein vent. Ce fut vers 1650 qu'il ouvrit, aux foires Saint-Laurent et de Saint-Germain, sur le Pont-Neuf et sur les boulevards, son théâtre, où il faisait jouer ses petits acteurs avec une adresse merveilleuse. Après avoir longtemps amusé Paris et les provinces, il passa en Suisse, et donna des représentations à Soleure. Mais les braves spectateurs qu'il y rencontra, surpris, épouvantés par la figure, les gestes et les discours de Polichinelle, tinrent conseil sur cet effroyable spectacle. Après longue et mûre délibération Brioché, reconnu chef d'une troupe de diablotins, fut dénoncé et emprisonné.

On allait le juger comme magicien, quand il obtint son élargissement après avoir expliqué au magistrat le mécanisme de ses marionnettes. Son fils, *François* ou *Fauchou* BRIOCHÉ, ne fut pas moins célèbre que lui dans son *noble métier*.

BRIOLLAY ou BRIOLÉ, ancienne seigneurie de l'Anjou (aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Maine-et-Loire), à six kilomètres d'Angers. Le baron de Briollay était un des quatre vassaux de l'évêque d'Angers, qui étaient obligés de porter ce prélat le jour de son entrée solennelle dans sa ville épiscopale.

BRION, sergent au 14e de ligne, atteint, le 13 germinal an V, d'une balle dans la poitrine, mourut en refusant les soins de ses camarades : « La pa« trie ne vous appelle pas, leur dit-il, « pour faire l'office des infirmiers ; bat« tez l'ennemi, et je meurs content. »

BRIONNE, ville du département de l'Eure, à quatorze kilomètres sud-ouest de Rouen, était autrefois une place très-forte. On voit encore quelques restes de sa citadelle. C'est à Brionne que fut tenu, en 1040, un concile provincial, dans lequel on condamna la doctrine de Beranger.

BRIORD, ancienne seigneurie du Bugey (aujourd'hui département de l'Ain), à douze kilomètres de Belley, érigée en comté en 1694.

BRIOT (Nicolas), tailleur général des monnaies sous Louis XIII, est regardé, mais à tort, comme l'inventeur du balancier. Le balancier fut inventé par *Brucher* (voyez ce nom) sous le règne de Henri II, et appliqué dès lors à la fabrication des monnaies ; mais, en 1585, Henri III avait rétabli le monnayage au marteau, à cause de la cherté du premier. Mais le monnayage au marteau ne produisant que des monnaies imparfaites et très-inégales, les faux monnayeurs pouvaient très-facilement les imiter impunément. En 1615, Briot publia un livre sous le titre suivant : *Raisons, moyens et propositions pour faire toutes les monnaies du royaume à l'avenir uniformes, et faire cesser toutes falsifications, et les mettre en ferme générale.* Il est probable que, dans ces projets, se trouvait le rétablissement du monnayage au balancier, et que c'est pour ce motif qu'on l'en a cru l'inventeur. Briot n'ayant pu réussir à faire adopter en France ses idées, passa en Angleterre, où on les accepta. (Voyez VARIN et MONNAIES.)

BRIOT (Pierre-Joseph), député au Conseil des Cinq-Cents, naquit, en 1771, à Orchamp en Franche-Comté. Admis au barreau en 1789, et nommé professeur de rhétorique en 1790, il s'enrôla, avec ses élèves, en 1792. De retour à Besançon, il s'y livra à la littérature politique, écrivit contre Marat et Robespierre, et fut député par les sociétés populaires du Doubs à la Convention nationale, où il parla avec courage (1793). Forcé de retourner à la profession des armes pour se soustraire aux dangers qui menaçaient les partisans de la Gironde, il devint aide de camp du général Réede, puis abandonna encore une fois la carrière militaire pour une place de secrétaire à l'agence de la manufacture d'horlogerie à Besançon, établissement dont cette ville lui est redevable en grande partie. Ce fut alors qu'il eut une violente contestation avec Robespierre jeune, qui le dénonça. Atteint par la loi d'incarcération, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il fit alors une énergique opposition aux réacteurs, et fut emprisonné comme terroriste. Après avoir vainement réclamé des juges, il fut mis en liberté par ordre de la Convention, puis élu officier municipal de Besançon. Proscrit de nouveau, il se réfugia encore dans les camps, entra dans le 8e régiment de hussards, et assista à la célèbre retraite de Moreau, pendant laquelle il fut fait prisonnier. Étant parvenu à s'échapper, Briot fut nommé, par le Directoire, accusateur public près le tribunal criminel du Doubs, et devint, en l'an VI, membre du Conseil des Cinq-Cents, où il renforça le parti républicain. L'assemblée l'appela, peu de temps après, aux fonctions de secrétaire, pendant lesquelles il prononça un discours fort

remarquable sur la nécessité de créer une commission spéciale pour les mesures législatives qui pourraient être utiles en cas de guerre. « Déjà, dit-il, « le cri de guerre se fait entendre. Les « ennemis ont prononcé ce mot. Eh « bien, nous acceptons la guerre; « notre gloire, notre intérêt l'exigent, « et la liberté de l'Europe nous appelle « au champ du combat. Nos bras s'é- « nervent, nos finances s'épuisent, le « peuple est impatient de voir son sort « assuré. Il veut la paix ou la guerre, « parce que toute autre situation ne « sert qu'à prolonger ses maux, et à « lui rendre insupportable le fardeau « des contributions; parce que dans « ses mains le bronze et l'airain acce- « lèrent la paix, bien plus que toutes « les ruses de la diplomatie. » Ce fut lui qui proposa d'assimiler aux émigrés les prêtres condamnés à la déportation, qui ne se présenteraient pas dans le délai d'un mois. Dans l'affaire des naufragés de Calais, il combattit fortement l'opinion de Duviquet, qui voulait qu'on appliquât à ces malheureux les peines contre les émigrés rentrés, et, en entraînant l'assemblée à son avis, il arracha soixante-deux personnes à une mort certaine. Plusieurs fois il attaqua vivement les dilapidateurs de la fortune publique; à la séance du 30 août, il fit un tableau, aussi vrai qu'affligeant, de la situation intérieure et extérieure de la république, dans un discours qui produisit une grande sensation. Plusieurs fois il dénonça le diplomate Talleyrand, et s'éleva contre les actes arbitraires du Directoire. Au 18 brumaire, Briot se fit remarquer parmi les membres les plus énergiques de l'opposition républicaine; ce fut lui qui, au moment où Lucien Bonaparte, l'un des principaux conjurés, descendait de la tribune, après avoir renouvelé le serment à la constitution de l'an III, s'écria : *Moniteur, écrivez.* Il sortit l'un des derniers de la salle, avec huit de ses collègues, ayant, comme lui, le pistolet à la main. Briot ne fut point oublié parmi les citoyens que l'inflexibilité de leur républicanisme avait désignés aux rigueurs du parti victorieux. Il ne tarda, cependant pas à être affranchi de la surveillance de la police, et fut successivement appelé, par l'entremise de Lucien, aux fonctions de secrétaire général de la préfecture du Doubs et de commissaire du gouvernement à l'île d'Elbe. Là, de violents démêlés s'élevèrent entre lui et le général Rusca, gouverneur de l'île, et il offrit plusieurs fois sa démission, que l'on refusa constamment. En 1806, il se rendit à Naples, où le roi Joseph le choisit pour être intendant des Abruzzes. Nommé ensuite au même poste dans la Calabre, il s'y distingua par une vigoureuse résistance, lors du débarquement des Anglais, en 1809 : ce qui le fit entrer au conseil d'État napolitain dès les premiers jours du règne de Joachim Murat. Celui-ci s'étant déclaré contre la France, Briot, toujours patriote, ne voulut plus continuer ses services auprès de lui, et revint dans son pays. Il y rejeta les offres de la restauration, et vécut depuis dans la retraite, exclusivement occupé d'agriculture et d'opérations industrielles. Il mourut à Auteuil en 1827, plus pauvre qu'à son entrée dans les fonctions publiques. On a de lui divers écrits politiques, et des traités élémentaires de littérature et de législation.

Briot (Pierre-François), frère du précédent, professeur d'anatomie à Besançon, est auteur d'une *Histoire de l'état et des progrès de la chirurgie en France pendant les guerres de la révolution*, in-8°, 1817, ouvrage qui a été couronné, en 1815, par la société médicale de Paris.

Briotet (Jacques), né en Bourgogne, en 1746, était premier chirurgien à l'Hôtel-Dieu, et directeur de l'hôpital Saint-Louis, à Paris, lorsqu'il fut appelé, en 1777, par le prince-évêque Massalska, à l'université de Wilna. Il y contribua puissamment à l'organisation de la faculté de médecine, devenue depuis l'une des plus célèbres de l'Europe. Il ne cessa dans la suite de donner des preuves de ses talents, de son zèle, et de son attachement à la cause de sa patrie adop-

tive. Atteint, en 1812, d'aliénation mentale, il mourut dans cet état, le 25 mai 1819.

Brioude (*Brivas*), ville de l'ancienne province d'Auvergne (aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Haute-Loire), à trente kilomètres de Clermont.

L'origine de Brioude est fort ancienne; le corps de saint Julien, décapité sous l'empire de Maxime, y fut transporté en 303, et Sidoine Apollinaire, qui écrivait au cinquième siècle, en fait mention dans une pièce de vers où il trace l'itinéraire qu'un de ses amis devait parcourir (*). Il paraît que cette ville était autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est ce que démontrent évidemment ses fondations et les ruines nombreuses qu'on y découvre encore.

Brioude eut sa part des calamités qui si longtemps affligèrent la Gaule, lorsque les Francs la dominèrent. Elle fut assiégée, en 532, par l'armée de Théodoric. Les habitants se réfugièrent dans l'église avec leurs effets les plus précieux, et en fermèrent les portes; mais un soldat détacha un des vitraux, entra, et ouvrit ce sanctuaire, où la troupe se livra aux désordres affreux qui avaient signalé partout son passage. Brioude souffrit une nouvelle invasion de la part des Bourguignons; la ville fut assiégée et prise, les habitants mis à mort ou faits prisonniers. Les Sarrasins la prirent et la pillèrent en 732, et furent imités plus tard par les Normands. En 1179, pendant l'octave de Pâques, Héracle ou Héraclius, vicomte de Polignac, escorté d'une bande de seigneurs aventureux, tomba sur Brioude et sur Saint-Germain, prit, pilla, brûla cette ville et le bourg, et fit massacrer une partie des habitants. Deux ans après, le vicomte de Polignac ayant été excommunié, fit amende honorable devant l'église de Brioude; il institua, pour préserver l'église Saint-Julien et les pèlerins qui venaient de toutes parts honorer les reliques de ce saint, vingt-cinq chevaliers qu'il chargea de la défense de l'église. En 1361, un seigneur de Castelnau, qui prenait le titre de *roi des compagnies*, assiégea Brioude à la tête de trois mille hommes, s'empara de cette ville, la fortifia, en fit sa place d'armes, et ne consentit à s'en dessaisir et à porter en d'autres contrées l'effroi qui s'était attaché à son nom, qu'au prix de cent mille florins. Dans la suite, les habitants de Brioude furent longtemps en opposition avec les chanoines, qui s'obstinaient à leur refuser une charte de commune : une guerre et des procès continuels s'établirent entre eux; aussi, lorsque les principes de la réformation de Luther eurent pénétré dans ce pays, les habitants les adoptèrent-ils avec empressement; ils s'assemblèrent en armes et menacèrent le chapitre, qui fut obligé de se réfugier dans la forteresse. Les réformés de la ville s'emparèrent de Brioude le 19 octobre 1583; mais la place fut bientôt reprise par les catholiques. Peu à peu cependant les chanoines firent des ligueurs de tous les citoyens.

Avant la révolution, Brioude était le chef-lieu d'une élection, et possédait une prévôté, une juridiction de juges-consuls et un bailliage. Sa population est maintenant de cinq mille quatre-vingt-dix-neuf habitants; elle possède des tribunaux de première instance et de commerce, et un collége communal. Elle est située sur la rive gauche de l'Allier. Sur la rive droite du fleuve, à une demi-lieue de distance, se trouve *Brioude-la-Vieille*, dont la population est de onze cent cinquante-huit habitants.

Brioude (monnaies de). — Brioude posséda, pendant l'époque mérovingienne, un atelier monétaire assez important. L'on cite, parmi les pièces qui y furent frappées, de nombreux *triens*, dont les types sont très-remarquables. Cet atelier et celui de Clermont sont les seuls qui aient produit des pièces où l'on trouve figuré un buste de profil avec la main droite élevée. On voit aussi sur quelques-

(*) Hinc te suscipiet Benigna Brivas
Sancti quæ fovet ossa Juliani.

unes de ces pieces, ce qui est fort rare dans la numismatique mérovingienne, des personnages debout. L'espace nous manque pour décrire toutes ces monnaies ; nous nous contenterons de dire qu'on en a déjà reconnu jusqu'à six variétés, qui toutes portent le nom de la ville, en deux lignes, dans le champ $\frac{\text{BRI}}{\text{VAE.}}$ Elles ont été fabriquées par les monétaires *Faustinus*, *Lusixenus*, *Ranelenus*. *Enod*... *Meodratus*, et par un sixième dont le nom est indéchiffrable. Depuis la période mérovingienne, on ne connaît aucune monnaie de Brioude.

Brioux, bourg du département des Deux-Sèvres, à sept kilomètres de Melle, et d'une population de mille habitants. Ce lieu est fort ancien ; suivant d'Anville, c'est lui qui est désigné dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom de *Brigiosum*.

Brioux (monnaies de). — On attribue généralement à Brioux une monnaie de bronze évidemment gauloise, mais d'une époque très-voisine de l'invasion romaine, laquelle porte au droit la légende : Brigios, et au revers, un cavalier en course. Brioux jouit encore, sous les rois de la première race, du droit de battre monnaie. On y frappa alors des *triens* remarquables par leur grossièreté, et qui, comme tous les tiers de sou d'or de cette époque, présentent d'un côté une effigie royale, et de l'autre une croix, accompagnée de quelques symboles et de quelques ornements. On connaît cinq types différents de ces monnaies. Brioux était alors appelée *Briossum*, Briosso vico. Parmi les noms des monétaires de cette ville parvenus jusqu'à nous, le plus commun est *Chadulfus*. On ne connaît aucune pièce frappée à Brioux, depuis l'époque mérovingienne.

Briouze, ancienne baronnie de Normandie, à quinze kilomètres de Falaise, érigée en vicomté par Henri IV, et réunie à la vicomté de Falaise en 1780. Ce bourg est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de canton du département de l'Orne : sa population est de mille quatre cent quatre-vingt-treize habitants.

Briquemaut et Cavagnes, gentilshommes français protestants, furent exécutés sur la fin du règne de Charles IX, comme complices de Coligny. L'arrêt qui les condamna au gibet fut rendu le 27 octobre 1572, deux mois après le massacre de la Saint-Barthélemy. Le premier, vieillard septuagénaire, offrit, si le roi voulait lui faire grâce, de faire connaître un moyen infaillible de prendre la Rochelle, principal boulevard des confédérés. Sa proposition fut rejetée, et on le mena au supplice avec Cavagnes. Briquemaut s'attendrissant au souvenir de ses enfants, Cavagnes, occupé à réciter des psaumes, l'interrompit et dit à son ami : « Rappelle en ton cœur ce courage que tu as si souvent montré dans les combats. » L'effigie de Coligny fut attachée au poteau où ils furent pendus. Charles IX était avec sa mère à l'une des fenêtres de l'hôtel de ville, et le jeune roi de Navarre (depuis Henri IV), placé près de Catherine, fut forcé d'être témoin de cette exécution.

Briquet d'argent. — C'est le nom d'un *grand blanc* frappé pendant le quinzième siècle par les ducs de Bourgogne en Flandre, en Franche-Comté, et dans toutes leurs possessions. Le briquet, comme toutes les autres monnaies de cette province, porte les armes et les emblèmes de la maison de Bourgogne, et, de plus, une figure qui a la forme d'un B majuscule renversé, et dont les deux panses ne seraient pas jointes à la haste. Il n'est pas difficile de déterminer le rapport qui existe entre cette figure et un briquet. Cette figure serait-elle un B dégénéré ? Tout porte à le croire, car on trouve aussi cette lettre dans le champ de quelques deniers frappés à Châlons-sur-Saône pendant les dixième, onzième et douzième siècles. Ce B, qui ne peut être que le signe du mot *Burgundia*, se retrouve encore sur un petit tournois d'Eudes, duc de Bourgogne, frappé vers le milieu du treizième siècle. Il faut observer, du

reste, que, soit que le briquet figure au-dessus de l'écusson, soit qu'il remplace la croix qu'on voit ordinairement au commencement des légendes, le briquet est toujours posé comme s'il représentait une couronne. — Les rois d'Espagne, successeurs des ducs de Bourgogne, conservèrent longtemps cet emblème, que l'on retrouve sur leurs monnaies de Flandre presque jusqu'au règne de Louis XV. Le briquet n'avait pas d'autre valeur qu'un blanc ordinaire, c'est-à-dire qu'il représentait douze deniers.

Briquet (Hilaire-Alexandre), né à Chasseneiol, près de Poitiers, en 1762, a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement son *Histoire de la ville de Niort, depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier*, etc. Niort, 1832-33, 2 vol. in-8°. — Ce laborieux écrivain est mort à Niort, en 1833.

Briquet (Marguerite-Ursule-Fortunée Bernier, femme), née à Niort, en 1782, morte dans cette ville en 1825, a publié entre autres ouvrages, un *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France, connues par leurs écrits, ou par la protection qu'elles ont accordée aux gens de lettres, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à nos jours*, 1804, in-8°.

Bris (droit de). — Le droit de bris et de naufrage était un des priviléges féodaux les plus lucratifs. Du Cange, dans son *Glossaire*, cite une charte d'un prince de Galles, concédée à un couvent du pays, et portant ces mots : « Nous accordons aux moines du couvent de... le droit de jouir (*gaudere et uti*), sur toute l'étendue de leurs côtes, du naufrage, soit qu'il arrive par submersion, bris de navire ou toute autre cause ; » et ce droit, il leur accorde, dit-il, d'en jouir de la meilleure manière, de celle dont il en jouit lui-même. — Le vicomte de Léon disait, en parlant d'un écueil : « J'ai là une « pierre plus précieuse que celles qui « ornent la couronne des rois (*). » C'est surtout sur les côtes de la Bretagne que ce droit s'exerçait avec le plus de barbarie. Certains habitants des côtes attachaient, dit-on, pendant la nuit des fanaux à la queue des vaches ou aux cornes des taureaux pour attirer les vaisseaux sur les écueils. La royauté s'en empara quand elle se fut substituée au pouvoir féodal. Louis XI l'énonce parmi les droits qui faisaient partie de l'apanage de son frère. Plus tard ce droit fit partie des prérogatives de l'amiral de France jusqu'au règne de Louis XIV, qui l'abolit en 1681 dans tous les pays de son obéissance.

Bris de prison. — Au treizième siècle, le bris de prison était regardé comme une preuve du délit dont le détenu était accusé. Le prisonnier qui s'évadait à l'aide d'effraction ou de violence était pendu, alors même qu'il eût été reconnu innocent du crime pour lequel il avait été incarcéré. Cette législation barbare céda devant les progrès de l'humanité et des lumières ; cependant, avant la révolution, la peine du bris de prison était encore laissée à l'arbitraire du juge. Aujourd'hui, il est puni de six mois à un an d'emprisonnement.

Brisa (Charles) servait comme bombardier dans l'armée de Henri IV, à la bataille d'Arques. Ce fut lui qui, pour la première fois, fit usage de l'artillerie légère. Le 24 septembre 1589, Biron vint attaquer les lignes de Mayenne avec un corps de cavalerie, qui s'ouvrit et laissa voir deux grosses couleuvrines attelées, qui manœuvraient avec autant de légèreté que les cavaliers, et qui firent un feu terrible sur les ligueurs. L'invention de Brisa fut ensuite comme oubliée pendant longtemps. Le grand Frédéric fut le premier qui s'en servit depuis.

Brisach. Voy. Neuf-Brisach.

Brisacier (Jean de), jésuite, né à Blois en 1603, enseigna les humanités et la philosophie dans plusieurs col-

(*) Voyez l'Histoire de France de M. Michelet, t. II, p. 13.

léges, et se livra ensuite à la prédication. Son zèle contre Port-Royal lui donna un grand crédit dans sa société. Il fut successivement recteur de plusieurs maisons, provincial en Portugal, recteur du collége de Clermont à Paris, et mourut à Blois, en 1668. Parmi ses écrits, d'ailleurs peu remarquables, on cite celui qui est intitulé : *le Jansénisme confondu*, Paris, 1651, in-4°, ouvrage censuré par l'archevêque de Paris, M. de Gondi, et vivement réfuté par le docteur Arnauld.

Briseux (Charles-Étienne), architecte, né à Baume-les-Dames en 1680, s'est particulièrement occupé de la théorie de son art, et a publié trois ouvrages estimés : 1° *l'Architecture moderne*, 1728, 2 v. in-4°; deuxième édition, augmentée par Joubert, 2 vol. in-4°, 1764 ; 2° *l'Art de bâtir les maisons de campagne*, 1743, 2 vol. in-4°; 3° *Traité du beau essentiel dans les arts, appliqué particulièrement à l'architecture*, 1752, suivi d'un traité des proportions harmoniques, 2 tom. en 1 vol. in-fol. avec figures.

Brissac. — La maison de Cossé-Brissac, l'une des plus illustres et des plus anciennes de France, tire son nom de la terre de Cossé, dans le Maine, et de la terre de Brissac en Anjou ; elle a produit plusieurs hommes remarquables.

Charles de Cossé, plus connu sous le nom de *maréchal de Brissac*, fut un des plus grands capitaines du seizième siècle. Il se distingua au siége de Naples, en 1528, où il fut fait prisonnier par les Espagnols : c'était sa première campagne ; il n'avait que vingt-trois ans. En 1537, c'est à lui surtout, et aux chevau-légers qu'il commandait, qu'on dut la prise de Veillane et celle du château de Suze. Il fut nommé grand fauconnier en 1540; en 1542, colonel général de l'infanterie qui faisait partie de l'armée d'Italie. Blessé au siége de Perpignan, après des prodiges de valeur, il avait mérité que le dauphin, depuis Henri II, lui dît ces mots, qui étaient une gloire immense pour ce temps : « Je voudrais être Brissac, si je n'étais dauphin. » Le compliment ne serait plus guère de mise aujourd'hui. En 1543, il donna en Flandre de nouvelles preuves de son talent militaire, et particulièrement de son courage personnel. En 1544, il lutta, avec deux mille hommes, dans le Perthois, contre un corps de quatorze mille Impériaux. Il battit les Anglais près de Boulogne, en 1545, et les força à conclure la paix avec la France. Il fut nommé grand maître de l'artillerie en 1547; enfin maréchal de France en 1550. Dans les années suivantes, Brissac, par une série de batailles, de siéges heureusement conduits, de manœuvres hardies, de négociations, s'empara de tout le Piémont : il se proposait de pousser plus loin; et il n'y avait guère d'obstacles qui pussent l'empêcher de pénétrer jusqu'au cœur de l'Italie, lorsqu'il apprit la défaite des Français à Saint-Quentin, et reçut l'ordre de faire partir cinq mille Suisses de son armée, quatre compagnies de gendarmes, et autant de cavalerie légère, et de se tenir sur la défensive. On le trouve, en 1559, gouvernant la Picardie et rétablissant la discipline dans une armée mal nourrie, mal vêtue et non payée, par la fermeté de son caractère, par le sacrifice d'une partie de sa fortune, et par les secours en argent que lui prêtèrent les Suisses. Il mourut en 1563, et ne prit part à la guerre civile que par les efforts tout pacifiques qu'il fit, et avec succès, pour maintenir le calme dans Paris, dont il fut aussi gouverneur. Outre les dons de l'esprit, la nature avait libéralement départi à Brissac d'autres qualités qui ne sont jamais nuisibles, et qui, dans un siècle galant et corrompu, étaient d'un effet assuré. Il était un des plus agréables cavaliers de France; et on l'appelait communement *le beau Brissac*. On dit même que l'intérêt tout particulier que lui portait Diane de Poitiers ne fut pas étranger à son avancement dans l'armée; et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la voix d'une telle solliciteuse eût fait

plus d'impression sur l'esprit de Henri II que vingt actions d'éclat qui avaient marqué la carrière de Brissac, avant qu'il obtînt le bâton de maréchal.

Arthus de Cossé, frère du précédent, fut aussi un capitaine distingué. Il signala son courage et son dévouement au roi dans les diverses campagnes de 1551 à 1567, et reçut de Charles IX le bâton de maréchal de France. Détenu pendant dix-sept mois à la Bastille par ordre de Catherine de Médicis, sur le soupçon d'avoir pris parti pour le duc d'Alençon, il recouvra sa liberté sous Henri III, et mourut en 1582.

Timoléon de Cossé, dit *le comte de Brissac*, fils de Charles, avait déjà mérité par sa valeur les plus hautes distinctions militaires, lorsqu'il fut tué à vingt-cinq ou vingt-six ans, en 1569, au siége de Mucidan en Périgord.

Charles II de Cossé, son frère, servit en Piémont lors de la conquête faite par son père : il resta dans ce pays jusqu'à l'évacuation en 1574. Il avait été nommé grand fauconnier à la mort du maréchal. Il s'embarqua sur la flotte de Strozzi, dans l'expédition des Açores en 1582, et ramena les débris de la flotte, après la défaite. Il prit une part active dans la lutte du roi contre les *Seize;* puis il abandonna le parti royal, et accepta de Mayenne le gouvernement du Poitou, de la Rochelle, etc. En 1594, il était gouverneur de Paris pour la ligue, avec le titre de maréchal, et ce fut lui qui, l'année suivante, en remit les clefs à Henri IV. Henri IV lui conserva ses titres et honneurs militaires, et l'employa dans diverses affaires importantes. En 1611, il fut créé duc et pair, et montra quelque talent diplomatique dans les circonstances qui suivirent, et notamment à l'assemblée des grands du royaume, en 1617. Il mourut en 1621, au siége de Saint-Jean-d'Angély.

Jean-Paul-Timoléon de Cossé, né en 1698, soutint glorieusement le nom de ses ancêtres. Il servit d'abord sur les galères de Malte en 1714, se signala au siége de Corfou et dans différentes actions contre les Turcs. Créé mestre de camp à son retour en France, il fut élevé, en 1768, à la dignité de maréchal de France, et mourut en 1784.

Son fils aîné, *Louis-Joseph-Timoléon, duc de Cossé*, fut tué à la bataille de Rosbach, en 1757, sans laisser de postérité.

Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, pair et grand pannetier de France, gouverneur de Paris, capitaine-colonel des cent-suisses de la garde du roi et chevalier de ses ordres, né le 14 février 1734, fut nommé, en 1791, commandant général de la garde constitutionnelle du roi. Décrété d'accusation, lors du licenciement de ce corps, en 1792, il fut d'abord transféré à Orléans, puis à Versailles, où il fut massacré dans les premiers jours de septembre, avec les autres prisonniers.

Timoléon de Cossé-Brissac, de la même famille que les précédents, fut d'abord chambellan de Madame, mère de l'empereur, puis préfet de Marengo, en 1809, et du Doubs, en 1812. Il adhéra un des premiers à la déchéance de Napoléon, en 1814. Appelé alors à la chambre des pairs, il n'en fit point partie pendant les cent jours, mais il fut réintégré à la seconde restauration. Depuis, il a constamment voté avec le parti de la cour et de l'ancien régime.

Brisseau (Pierre), médecin, né à Paris en 1631, mort à Douai en 1717, a laissé plusieurs ouvrages, entre autres un *Traité de la cataracte et du gleucoma*, Paris, 1709, in-12; traduit en allemand, Berlin, 1743, in-8°. Cet écrit, dans lequel il établit que le siége de la cataracte est dans le cristallin, et que la faculté refusa d'approuver, est de deux ans antérieur à celui d'Antoine Maître-Jean, auquel on rapporte cette découverte.

Brisson (Barnabé), né en 1531, se livra à l'étude de la jurisprudence, et s'y distingua de bonne heure. Henri III disait de lui « qu'il n'y avoit aucun

« prince de l'Europe qui pût se vanter « d'avoir un homme aussi savant que « son Brisson. » Avocat général au parlement de Paris en 1575, président à mortier en 1583, il fut bientôt après nommé conseiller par Henri III, qui lui confia plusieurs négociations importantes, et l'envoya en ambassade en Angleterre. A son retour, il fut chargé de recueillir et mettre en ordre les ordonnances rendues sous le règne de Henri III, ainsi que celles des prédécesseurs de ce prince. Ce recueil, connu sous le nom de *Code de Henri III*, fut achevé en trois mois, et mérita à son éditeur de grands éloges. Brisson fut encore président de la commission établie sous le nom de *chambre royale*, pour faire le procès aux partisans qui avaient tant contribué à ruiner la France. Lorsque plus tard, par suite de la journée des Barricades (12 mai 1588), le roi sortit de Paris, et convoqua le parlement à Tours, Barnabé Brisson fut du nombre des membres qui ne voulurent pas obéir à l'édit qui transférait le parlement, et restèrent à Paris. La ligue le nomma premier président à la place d'Achille de Harlay, prisonnier à la Bastille. La conduite de Brisson en cette occasion a été diversement interprétée. On prétend qu'il protesta secrètement devant deux notaires, contre tout ce qu'il pourrait faire de préjudiciable aux intérêts du roi, déclarant qu'il ne cédait qu'à la force, et pour sauver sa vie et celle de sa femme. On l'accusa, d'un autre côté, d'avoir contribué à la captivité d'Achille de Harlay, qui l'appelait Barrabas, au lieu de Barnabas ou Barnabé. Quoi qu'il en soit, le parti qu'il avait embrassé le conduisit à sa perte. Il devint suspect aux Seize, qui résolurent de se débarrasser de lui, ainsi que de deux autres magistrats, Larcher et Tardif. Le 15 novembre 1591, en allant au Palais, il fut arrêté à neuf heures du matin, confessé à dix, pendu à onze, à une poutre de la chambre du conseil. Brisson avait demandé qu'on lui laissât achever en prison un de ses ouvrages, déjà fort avancé; on ne l'écouta pas. Voyant qu'il fallait mourir, il s'écria : « O Dieu, que tes jugements sont grands! » Il lui prit une telle sueur entre les mains du bourreau, qu'on vit l'eau dégoutter de sa chemise comme si on l'eût trempée dans l'eau. Le lendemain, son corps fut pendu à la Grève, avec un écriteau portant : *Barnabé Brisson, chef des hérétiques et des politiques.* Le duc de Mayenne vengea sa mort, et fit pendre quatre des Seize qui l'avaient ordonnée.

Le président de Thou dit que quelques personnes furent touchées de la fin malheureuse de Brisson, mais que suivant quelques autres la république des lettres y avait plus perdu que l'État. Mezerai lui reproche d'avoir voulu *nager entre deux partis.* Toutefois si les auteurs varient dans leur opinion sur sa conduite politique, tous conviennent de ses talents et de sa science. En effet, il joignait au plus haut degré la connaissance du droit à celle des littératures anciennes et de l'histoire. Aujourd'hui, son érudition nous paraît fréquemment indigeste, et incomplète en bien des points. Toutefois, son ouvrage *De regio Persarum principatu* est encore consulté avec fruit, ainsi que son Dictionnaire de droit romain. Quant à son traité *De Formulis*, etc., qui a eu pendant longtemps assez d'autorité dans la science, il est devenu bien défectueux, surtout depuis la découverte des Institutes de Gaius. Déjà même de son temps, Cujas n'en jugeait pas très-favorablement; car il disait de Brisson : *Duos infelicissimos edidit partus, Formulas et filium majorem*, et il l'appelait ironiquement *Præsidem Formularium.*

Brisson (Barnabé), inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, né à Lyon, en 1777, a attaché son nom à un grand nombre d'œuvres utiles, mais s'est surtout distingué par ses travaux sur l'art d'exécuter les canaux de navigation. Attaché, en 1802, sous la direction de M. Liard, au canal Monsieur, et deux ans après, sous celle de M. Payant, au canal de

Saint-Quentin, il s'occupa sur l'un et sur l'autre de ces canaux, des travaux du bief de partage, et déploya des ressources peu communes. Devenu ingénieur en chef, il prit, en 1809, la direction de l'Escaut, qui faisait alors partie de la France. Dans l'espace de quatre ans il exécuta avec succès des travaux immenses d'un genre nouveau, à l'aide desquels il parvint à maîtriser les efforts de l'Océan, et dont le pays gardera le souvenir. La ville de Châlons lui doit la construction de son grand pont sur la Marne. M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées, pensa que c'était au centre même de l'administration qu'il fallait placer un homme dont les connaissances étaient si variées et si étendues. Il le chargea d'abord des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes, puis il le nomma successivement professeur de construction à l'école des ponts et chaussées, inspecteur de cette école, et secrétaire du conseil général d'administration. En 1824, M. Brisson fut élevé au grade d'inspecteur divisionnaire. Il fut enlevé par une mort précoce, le 25 septembre 1828, au moment où peut-être l'Académie des sciences allait l'appeler dans son sein. En 1829, on a publié : *Essai d'un système général de navigation intérieure de la France, par B. Brisson, précédé d'un Essai sur l'art de projeter les canaux à point de partage, par Dupuis de Forcy et B. Brisson*, 1 vol. in-4°; ces deux mémoires avaient été approuvés par l'Institut, le premier en 1827, et le second en 1802. Un des ouvrages qui lui font le plus d'honneur est son *Essai sur l'art de projeter les canaux de navigation*.

Brisson (Marcou) exerça d'abord quelques fonctions municipales, et fut député en 1791, à l'Assemblée législative. En 1792, il fut réélu à la Convention nationale, et son nom figure parmi ceux qui votèrent la mort de Louis XVI. La session terminée, Brisson obtint la place de commissaire du Directoire dans son département; il occupa ensuite celle de juge au tribunal de Blois, où il est mort en 1804.

Brisson (Mathurin-Jacques), naturaliste, né à Fontenay-le-Comte, en 1723, mort en 1806. Il entra à l'Académie des sciences en 1759, et fut plus tard membre de l'Institut. Parmi un grand nombre d'ouvrages que les progrès des sciences physiques ont fait oublier depuis, on distingue son *Ornithologie*, Paris, 1760, 6 vol. in-4°; son tableau des *Pesanteurs spécifiques*, 1787, in-4°, etc.

Brisson (Pierre), fusilier à la 66e demi-brigade, né à Foudron (Marne), désarma plusieurs soldats mayençais à l'affaire d'Offenbach, près Francfort, le 21 messidor an VIII. Ce brave, après avoir combattu pendant toute la journée avec un courage héroïque, fut mortellement frappé d'une balle au moment où l'action allait cesser.

Brisson (Pierre-Raymond de), voyageur, né à Moissac, en 1745, entra dans l'administration de la marine, et remplit les fonctions de garde-magasin au Sénégal, après que l'escadre commandée par le marquis de Vaudreuil se fut emparée de ce pays, en 1779. Ce qui a surtout fixé l'attention sur lui, c'est le naufrage qu'il fit, en 1785, sur la côte d'Afrique, et dont il a donné lui-même une relation curieuse sous ce titre : *Histoire du naufrage et de la captivité de M. de Brisson, avec la description des déserts d'Afrique depuis le Sénégal jusqu'à Maroc*, Genève et Paris, 1789, in-8°.

Il revenait de la France, où il était allé passer quelque temps en congé; le navire qu'il montait, entraîné par les torrents, fut jeté au rivage un peu au-dessus du cap Blanc. Les naufragés tombèrent dans les mains des Maures *Ledbessebas*, qui les emmenèrent en captivité, les accablèrent de mauvais traitements et se les partagèrent. M. de Brisson eut particulièrement à souffrir : il fut chargé de garder les troupeaux, et employé à toutes sortes de travaux; son maître le louait quelquefois à d'autres pour une ration de lait. Un juif qui passait lui ayant pro-

curé du papier, de l'encre et une plume, il écrivit une lettre portant cette adresse : *Au consul de France ou à tout autre chrétien demeurant à Mogador*, ville du royaume de Maroc; il y exposait les malheurs des naufragés et indiquait le moyen de les délivrer. Ce moyen ne lui réussit pas; mais il eut le bonheur d'être vendu au beau-frère de son maître qui partait pour le Maroc. Après soixante-six jours de marche, la petite caravane atteignit Mogador, où M. de Brisson fut accueilli comme un frère par MM. Duprat et Chabannes. De tous ses compagnons de voyage un seul, le cuisinier du navire, avait survécu aux tourments de l'esclavage et était revenu avec lui. Après un voyage à Maroc, où il fut présenté à l'empereur, qui lui rendit la liberté, Brisson retourna à Mogador, s'y embarqua pour Cadix, et de là regagna la France.

Pendant la révolution, ses principes le forcèrent de se démettre des fonctions de sous-commissaire de marine qu'il exerçait à Bayonne. Sorti du service en 1798, il mourut à Moissac, sa ville natale, vers 1820.

Ce qui donne plus d'importance à son ouvrage, c'est qu'il a vécu dans des lieux et avec des hommes généralement peu connus. D'après une carte de l'Afrique septentrionale dressée par la Borde, et sur laquelle la route de Brisson est marquée, on voit que ce voyageur fut conduit dans un canton éloigné de soixante-dix myriamètres au sud-est du cap Blanc, et situé sous le 13e méridien à l'ouest de Paris. Il a dépeint avec de grands détails les mœurs des Maures du Sahara, dont il est porté, par le souvenir de ses douleurs, à exagérer les vices, mais qu'il a profondément étudiés. Plusieurs auteurs ont fait des emprunts au tableau qu'il en a tracé.

Brissot (Jacques-Pierre). — Le temps est venu de juger sans haine et sans crainte les partis qui ont traversé la révolution. Nous ne pouvons accepter, sans les reviser, les arrêts que chacun de ces partis a portés contre ses adversaires : le calme est venu, les passions ne sont plus en présence et ne se défient plus jusque sur l'échafaud; il est possible maintenant de rechercher, parmi les hommes qui ont joué un rôle dans ces scènes sanglantes, quels furent ceux qui comprirent le mieux les besoins et les ressources de la France. Le parti girondin est un de ceux qui méritent surtout d'être étudiés. Les girondins, tous nés dans la classe bourgeoise, furent, au commencement de la révolution, les plus audacieux réformateurs. Le parti populaire n'était pas encore formé; le peuple, dont on parlait tant, ne comptait encore que comme force numérique. Les girondins furent donc les premiers adversaires de l'aristocratie; ils se mêlèrent au peuple, dont ils ne connaissaient pas l'énergie, et voulurent s'en servir comme d'un moyen révolutionnaire. L'arme était à deux tranchants : elle les tua en frappant la noblesse. Jusqu'après les événements qui suivirent le 10 août, on voit toujours les girondins à la tête des insurrections populaires; sans cesse on les voit accuser la royauté; ils parviennent enfin à la renverser, et aussitôt, comme stupéfaits de leur victoire, ils reculent et n'osent point achever leur œuvre; ils voulaient sincèrement la république, ils parviennent à l'établir, et ensuite ils n'osent pas vouloir les mesures qui peuvent seules la sauver; ils oublient leurs applaudissements frénétiques aux premières vengeances populaires; ils rêvent une république qui puisse assurer à ses enfants la liberté et l'égalité, et quand ils l'ont établie, ils ne savent pas la défendre contre les éternels ennemis de ces deux principes. Effrayés de l'audace de la Montagne, qui, pour arriver à son but, ne recule devant aucune mesure, ils voient partout des dictateurs, des agents de l'Angleterre; ils dénoncent sans preuves, ils insultent sans ménagements; puis, entraînés par cette funeste pensée que Paris est un obstacle à leurs projets, ils conçoivent un moyen de salut, qui est une flagrante trahison : ils veulent diviser en républiques fédérées la

France qui ne peut avoir de force que par l'unité. Après avoir reçu du peuple le mandat de donner à la nation une constitution républicaine et de lui assurer la paix en la délivrant à tout prix de la guerre civile; après avoir voté la peine de mort contre les émigrés, ils n'hésitent pas à s'allier avec les royalistes et les étrangers, à soulever plusieurs départements contre la Convention. Voilà les fautes des Girondins, disons-le, voilà leurs crimes; tout le talent dont ils firent preuve, ne saurait les absoudre.

Brissot fut l'un des chefs du parti girondin. Né à Ouarville, près de Chartres, en 1764, il embrassa d'abord la carrière du barreau; mais il l'abandonna bientôt pour la littérature. *La théorie des lois criminelles*, qu'il publia en 1780, 2 vol. in-8°, le mit au rang des criminalistes les plus distingués de l'époque. De 1782 à 1786, il fit paraître les 10 vol. de la *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique, du jurisconsulte, sur les lois criminelles*. Il se rendit ensuite en Angleterre, où il publia de nouveaux ouvrages. A son retour en France, le ministère, auquel son zèle infatigable pour la cause de l'humanité l'avait rendu odieux, lui attribua quelques pamphlets anonymes qui n'étaient pas de lui, et le fit enfermer à la Bastille. Rendu à la liberté quelque temps après, mais sous la condition qu'il renoncerait à la publication de son *Journal des lycées de Londres*, il publia, en 1785, à l'occasion des troubles de la Valachie, ses deux *Lettres à Joseph II, sur le droit d'émigration et sur le droit d'insurrection*. Il fit ensuite paraître un livre intitulé : *de la France et des États-Unis*, ou *de l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France*, 1 vol. in-8°, 1787. Ennemi irréconciliable de toute aristocratie, il fut un des fondateurs de la *Société des amis des noirs*. Mais un nouveau pamphlet qu'on lui attribua encore, et dont Clavière fut depuis signalé comme le véritable auteur, fit alors lancer contre lui une seconde lettre de cachet. Prévenu à temps, il se réfugia en Angleterre, d'où il se retira ensuite aux États-Unis. La révolution française le rappela en Europe. Il adressa alors à l'Assemblée constituante un plan de conduite pour les députés du peuple, et publia un journal intitulé *le Patriote français*. Nommé bientôt après l'un des membres du premier conseil municipal de Paris, il fut chargé par ce corps d'aller, après le 14 juillet, recevoir des mains des vainqueurs de la Bastille les clefs de cette prison d'État. Nommé à l'Assemblée législative par les électeurs de Paris, il y siégea à l'extrême gauche, et se fit remarquer parmi les plus ardents adversaires de la cour. Dans la question de l'émigration, il distingua ceux qui désertaient le sol de la patrie pour aller grossir le nombre de ses ennemis extérieurs, de ceux qui allaient chercher à l'étranger une existence paisible, que les orages de la révolution leur faisaient craindre de ne pouvoir trouver en France. Inflexible à l'égard des premiers, il réclama surtout des mesures vigoureuses contre leurs chefs. « La constitution est achevée, s'écria-« t-il; nous avons tous juré de la « maintenir : les chefs des rebelles « doivent donc aussi s'agenouiller de-« vant elle, ou ils doivent être à ja-« mais proscrits. Tout milieu serait « un parjure, toute mollesse un crime, « car vous avez juré la constitution « ou la mort. » Et comme on lui avait opposé des considérations d'État dans lesquelles il ne voyait que des considérations de famille, il ajouta : « Le « roi d'un peuple libre n'a point de « famille, ou plutôt sa première fa-« mille est le peuple entier. » Quant aux émigrants sans vues d'hostilité, il leur reconnut le droit d'aller s'établir dans le pays dont la constitution leur conviendrait le mieux. Son discours fut couvert d'acclamations presque unanimes, et quand il fut descendu de la tribune, une immense majorité en vota l'impression, et les mesures qui s'y trouvaient proposées contre l'émigration armée furent en partie adoptées. Le 20 avril 1792, la

Gironde, imprévoyante, exigea et obtint du roi une déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. Brissot, persuadé qu'il était de l'intérêt et de la dignité de la France d'appeler solennellement sur les champs de bataille les ennemis secrets de sa révolution, insista vivement sur la nécessité de cette mesure. Ce fut ainsi que la Gironde lança la France, malgré l'opposition des jacobins, dans une guerre qu'elle se montra si incapable de terminer. Au mois de juillet suivant, il prononça, sur les dangers de la patrie, un discours qui ne fut pas accueilli avec moins d'enthousiasme que celui qui était relatif à l'émigration. Cependant, depuis les événements du 20 juin, le mot de *déchéance* se trouvait dans toutes les bouches; la majorité de l'Assemblée législative était convaincue que Louis XVI ne pouvait régner avec la constitution, et que la constitution ne pouvait subsister avec Louis XVI. Brissot crut néanmoins que le moment n'était pas encore venu de faire descendre du trône constitutionnel un monarque qui le laissait sourdement miner pour recouvrer un jour, sur ses ruines, le pouvoir absolu. L'opinion qu'il développa à ce sujet dans la séance du 26 juillet provoqua l'étonnement et l'exposa, pour la première fois, aux murmures et à l'improbation des tribunes publiques; toutefois il prit une part active aux événements du 10 août et, après cette journée, ce fut lui qui rédigea la déclaration adressée par l'Assemblée aux puissances étrangères. Nommé député à la Convention par le département d'Eure-et-Loir, il y fit, au nom du comité de sûreté générale, plusieurs rapports sur les dispositions des puissances étrangères à l'égard de la France, et ce fut sur ses conclusions que la guerre fut déclarée, le 1er février 1793, à l'Angleterre et au stathouder de Hollande. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour le renvoi aux assemblées primaires. Il était alors l'un des chefs du parti de la Gironde. Le récit de la lutte qui s'établit alors entre ce parti et la Montagne trouvera sa place ailleurs. (Voy. CONVENTION, GIRONDINS, MONTAGNARDS, TRENTE ET UN MAI [journée du]). Disons seulement que c'est surtout à Brissot que s'attacha la haine populaire qui ne tarda pas à s'élever contre les girondins, désignés alors sous le nom de *brissotins*. Le 31 mai, trente-trois sections de Paris vinrent demander à l'Assemblée l'expulsion de vingt-deux députés, en tête desquels se trouvait Brissot. Deux jours après, l'Assemblée prononça contre ces députés un décret d'arrestation auquel Brissot se soumit d'abord. Cependant, il céda ensuite aux conseils de l'amitié et voulut se réfugier en Suisse; mais il fut arrêté à Moulins, et traduit en octobre devant le tribunal révolutionnaire. La perspective de l'échafaud n'altéra point son courage. Il se défendit avec calme et mourut avec courage. La Convention accorda, en l'an IV, une pension de deux mille livres à sa veuve.

Brissot, par ses théories sur le fédéralisme des quarante-quatre mille municipalités, est le plus coupable des girondins : aussi le peuple ne se trompa certes pas lorsqu'il appela brissotins la droite de la Convention. Les idées de Brissot y germaient : un moment elles furent réalisées, après le 2 juin. Nous avons décrit dans les Annales cette révolte impie des girondins, leurs alliances avec les royalistes et avec l'étranger, les trahisons des généraux de leur parti : à tous ces crimes politiques Brissot prit part comme conseiller et comme auteur; c'est donc sur lui que doit retomber la responsabilité des funestes suites qu'entraînèrent ses doctrines et sa conduite politique.

BRISSOTINS, nom que l'on donnait aux membres du parti dont Brissot était le chef. Ce parti fut renversé le 31 mai 1793, par celui de la Montagne. On donnait encore aux brissotins le nom de faction des hommes d'État.

BRITESTE (siége de). — En 1622, le duc de Vendôme, à la tête de sept mille hommes, vint assiéger cette petite bicoque située en Guyenne et défendue seulement par cinq cents hom-

mes. Ils résistèrent néanmoins avec tant de vigueur que le duc leva le siége, après avoir donné cinq assauts et perdu quinze cents hommes.

Britomar, chef insubrien qui commandait le corps des Cisalpins, dans la guerre que les Gaulois d'Italie déclarèrent aux Romains, l'an 225 avant Jésus-Christ. Il prit part à la bataille de Fésule, où les Romains furent vaincus, et disparut à la journée de Télamon, par laquelle Æmilius vengea cette défaite. Son nom paraît signifier *le grand Breton*. En effet, *mor* en langue gallique, *mawr* en cambrien, voulait dire grand.

Brival (Jean) était procureur général syndic du département de la Corrèze, lorsqu'il fut, en 1791, élu député de ce département à l'Assemblée législative. Il s'y montra l'un des plus zélés défenseurs du peuple, demanda, en 1792, la conversion en canons des statues de bronze des anciens rois de France, et dénonça ensuite les chevaliers du poignard, qui se rendaient chez la reine pour y conspirer contre le peuple. Élu à la Convention, il vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis. Après le 31 mai, il se rendit à la commune de Paris, pour la féliciter de sa conduite dans cette révolution. Au mois d'août, il fut chargé d'une mission dans le département de l'Allier. Il fut un des moteurs de la journée du 9 thermidor; vota, en fructidor an III, le rappel en France de M. Talleyrand-Périgord, et, dans le même mois, devint membre du Conseil des Anciens, où il parut rarement. Après le 18 brumaire, il devint juge de la cour d'appel de Limoges, et en exerçait les fonctions en 1815, lors du second retour des Bourbons; atteint alors par la loi d'amnistie du 16 janvier 1816, il fut forcé de s'expatrier, et d'aller chercher un asile sur la terre étrangère. Il se retira à Constance, où il est mort.

Brives-la-Gaillarde, *Briva curretia*, petite ville du bas Limousin, aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du département de la Corrèze, à vingt kilomètres de Tulle.

C'est dans cette ville que Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire, fut élevé sur le pavois et proclamé roi d'Aquitaine, en 585. Elle dépendait autrefois du Périgord, et en fut détachée sous Charles V, à la prière du pape, Grégoire XI, pour être réunie au Limousin. C'était avant la révolution le chef-lieu d'une élection, d'un présidial et d'une sénéchaussée. Elle avait la prétention d'être la capitale du bas Limousin, et avait eu avec Tulle et Uzerche de longues discussions pour obtenir le siége de la sénéchaussée. Brives possède maintenant des tribunaux de première instance et de commerce, un collége communal, un petit séminaire et une petite bibliothèque publique. Sa population est de huit mille trente et un habitants.

Le cardinal Dubois, le maréchal Brune et le directeur Treilhard sont nés dans cette ville.

Brives (monnaie de). — Brives, qui ne portait, sous les Mérovingiens, que le titre modeste de *vicus*, jouissait cependant du droit de battre monnaie; c'est ce qu'atteste un *triens* où l'on voit d'un côté, autour d'une effigie royale, ces mots BRIVAVICO, et de l'autre le nom du monétaire chargé de la direction de l'atelier établi dans cette ville, FALCOMONET, avec une croix latine dans le champ. Comme en France, un assez grand nombre de localités ont porté le nom de *Briva*, on pourrait peut-être douter de l'attribution que nous proposons, si notre *triens* n'offrait une frappante analogie de style avec les tiers de sous d'or frappés à Limoges, Saint-Trier de la Perche, Ambosac, et les autres villes du Limousin. On ne connaît pas d'autre monnaie de cette localité.

Brixen (prise de). — Lors de son expédition du Tyrol, en 1797, le général Joubert, après sa victoire sur les Autrichiens, près de Clausen, s'approcha de Brixen, ville intéressante par sa population et ses richesses, et s'en empara à la suite d'une action où le général Dumas se signala spécialement par sa bravoure. On y trouva d'immenses magasins

Brizard (Jean-Baptiste Britard, dit), comédien célèbre, naquit à Orléans, le 7 avril 1721. Il étudia d'abord la peinture sous Carle Vanloo; mais son goût le porta bientôt vers le théâtre. Après quelques débuts en province, il fut admis au Théâtre-Français, où il ne tarda pas à être remarqué. Malgré sa jeunesse, c'était surtout dans les rôles de pères nobles et de rois qu'il se faisait applaudir. La dignité de son jeu, que relevait encore une belle tête couverte de cheveux blancs, le fit trouver excellent dans les rôles du *vieil Horace* et du *Henri IV* de *la Partie de chasse*. Il avait remplacé au théâtre le fameux Sarrasin, dont il égala la réputation. Peu d'acteurs ont eu autant d'intelligence, de goût et de noblesse; mais il n'entraînait pas assez son public. Plusieurs contemporains l'ont accusé de manquer de chaleur et de mouvement. La Harpe s'exprime sur lui, dans sa correspondance, avec une sévérité qui s'explique par la mauvaise humeur que lui causait un *des faux pas de sa muse tragique*. La tragédie des *Brames*, dont le principal rôle avait été rempli par Brizard, ayant échoué complètement, la Harpe s'en prit à l'artiste d'un revers que, sans doute, il ne devait attribuer qu'à lui-même. La critique médisante prétendait que Brizard devait moins ses succès à son jeu qu'à l'effet produit par ses beaux cheveux blancs. Ils avaient pris cette couleur avant l'âge, par suite d'un accident qui faillit lui être funeste. Dans un voyage sur le Rhône, la barque qui le portait ayant chaviré, il resta suspendu à un anneau de fer, sous une arche du pont, et la frayeur qu'il éprouva, en attendant du secours, fut telle que sa tête blanchit à l'instant même. Il se retira, le 1er avril 1786, du Théâtre-Français, après y avoir joué pendant vingt-neuf ans. Dans cet espace de temps, il avait créé plus de vingt rôles dans la tragédie, et un grand nombre d'autres dans la comédie et le drame. Il mourut à Paris, en 1791. On voyait au musée des monuments français son tombeau, sur lequel on avait fait graver une épitaphe en vers composée par Ducis.

Brizard (Gabriel), avocat au parlement, né à Paris vers 1730, a publié plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont une *Histoire généalogique de la maison de Beaumont en Dauphiné*, Paris, 1779, 2 vol. in-fol., imprimés aux frais de M. de Beaumont, archevêque de Paris; un *Discours historique sur le caractère et la politique de Louis XI*, Paris, 1790, in-8°, et une *Dissertation sur la Saint-Barthélemy*, Paris, 1790, 2 part. in-8°. Brizard est mort de chagrin et de misère en 1793.

Brochard (Bonav.), cordelier, entreprit le voyage de la terre sainte en 1533, avec Greffin Arfagart, seigneur de Courteilles, chevalier du Saint-Sépulcre. Il écrivit en français la relation de ce voyage, dont le manuscrit est conservé dans la bibliothèque du roi. Brochard a été souvent confondu avec Brocard, ou plutôt Burkardt, dominicain né en Alsace, qui vécut dix ans au monastère du Mont-Sion, vers le milieu du treizième siècle, et laissa une relation fort curieuse de ses voyages, dont une traduction en vieux français a été publiée sous le titre de *Mer des histoires*, Paris, 1488, 2 vol. in-fol.

Brochard (l'abbé Michel), professeur au collége Mazarin, mort vers 1729, littérateur instruit et savant bibliographe, à qui l'on doit *la Bibliotheca Fayana*, imprimée par Martin, Paris, 1725, in-8°, avec une bonne table des auteurs. Il avait fait aussi le catalogue de sa propre bibliothèque, qui fut publié de même par Martin, avec une table d'auteurs, sous le titre de *Musæum selectum*, Paris, 1725, in-8°.

Brochet (Jean-Étienne), ancien garde de la connétablie, juré au tribunal révolutionnaire, et admirateur enthousiaste de Marat, dont il avait déposé le cœur dans un vase précieux pris au Garde-Meuble, fut arrêté après le 9 thermidor, et ne recouvra définitivement sa liberté qu'au 13 vendémiaire. Il établit alors une boutique d'épicerie. Mais à la suite de l'attentat du 3 nivôse an IX, il fut compris dans

le sénatus-consulte de déportation, et conduit à Oléron, puis à Cayenne, d'où il obtint, huit mois après, l'autorisation de rentrer en France, mais à la condition de résider à quarante myriamètres de Paris. Il mourut à Sens, en 1823, à l'âge de soixante et dix ans.

Brochure. Voyez Pamphlet.

Brocq (Dom Théodore Talon de), religieux de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, né à Châlons-sur-Marne vers 1680, mort à Metz en 1762, a laissé un manuscrit auquel il avait consacré dix-neuf années de travail, sous le titre de *Recueil historique de ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville de Metz, depuis le temps de Jules-César jusqu'à présent* (1756), 2 tomes in-4°. Cet ouvrage, où l'on trouve beaucoup de détails curieux, faisait partie de la bibliothèque de M. Teissier, mort récemment préfet de l'Aude.

Brodeau, nom d'une famille originaire de Tours, et qui a produit un grand nombre d'hommes distingués dans les lettres et dans la jurisprudence. Les membres les plus connus sont : *Victor Brodeau*, valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Navarre et de François Ier, qui mourut vers l'an 1540. Ses productions, assez peu nombreuses, sont aujourd'hui oubliées. Les principales sont un poëme en vers de dix syllabes, intitulé : *Louanges de Jésus-Christ*, Lyon, 1540, in-8°; et une *Epître d'un pécheur à Notre-Seigneur*, censurée en 1541 par la faculté de théologie. Ces pièces ne sont pas absolument sans mérite. La versification en est assez facile, le style coulant et naïf; les idées sont souvent ingénieuses. Par une confusion qui fait honneur à Brodeau, on attribua son *Huitain pour deux frères mineurs* à Clément Marot. Du reste, ce poëte estimait Brodeau, et il le cite dans ses œuvres avec éloge.

Jean Brodeau, né en 1500 d'un valet de chambre de Louis XII, mort à Tours en 1563, fut lié avec les plus célèbres érudits du seizième siècle, parmi lesquels il occupe lui-même un rang distingué. On lui doit *dix livres de mélanges*, Bâle, Oporin; 1555, in-8°; un Commentaire sur l'anthologie grecque, imprimé à Bâle, en 1549, in-folio, sous le titre : *Epigramm. græc. libri septem;* des *notes sur Martial*, Leyde; et un *Commentaire sur les tragédies d'Euripide*, Bâle, 1558.

Julien Brodeau fut l'un des jurisconsultes les plus savants du dix-septième siècle. On a de lui des *Notes sur les arrêts de Louet*, qui ont été souvent réimprimées; des *Commentaires sur la coutume de Paris*, 1658, 2 volumes in-folio; et une *Vie de Charles Dumoulin*, Paris, 1654, in-4°; ce savant jurisconsulte mourut à Paris en 1681.

Son fils, *Pierre-Julien* Brodeau, et son petit-fils, *Julien-Simon* Brodeau, remplirent des fonctions importantes dans l'administration, et se distinguèrent aussi par leurs talents comme littérateurs.

Brodequins ou *bottes fauves*. Nom d'une ancienne chaussure qui, du temps de Villon, était uniquement réservée aux galants. « Une autre espèce de « brodequins était, dit le Duchat, une « sorte de chausses semelées, dont la « tige était d'une peau qui se retour- « nait aussi facilement que le cuir d'un « gant. » Froissart appelle *brodequin* une espèce particulière de cuir. (Voyez Chaussure.)

Brodequins. Nom de deux instruments de torture, dont l'un était une chaussure de parchemin, avec laquelle on enveloppait la jambe du patient, pour l'approcher ensuite du feu. Le parchemin, se contractant alors, comprimait douloureusement la peau. Le second consistait en quatre petites planches fortes et épaisses, que l'on plaçait autour de la jambe, et que l'on serrait fortement avec des cordes, des coins de fer ou de bois que l'on faisait ensuite entrer à coups de maillet dans l'intervalle des planches, et qui comprimaient la jambe avec tant de force, qu'il suffisait ordinairement de quelques minutes pour en briser les os.

Brodeurs (corporation des). — Vers

la fin du treizième siècle, « le commun des broudeurs et des brouderesses de la ville de Paris, especialement

Jehannette la Blanche,
Colin la Malice,
Jehanne la Béguine,
Sédile la Tonnelière,
Marie la Soumetiere,
Thiphaine la Pouvrière,
Marie la Menacière,
Anice la Boitière,
Douce la Courteronne,
Jehanne la Pelée,
Ysabelot la Parcheminière,
Olivette la Broudaresse des Ylles,
.....
.....

et Colin li Broudeeur qui demeure avecque madame Blanche (*), »

se réunirent devant Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, afin d'arrêter les statuts de leur métier. Le règlement voté dans cette réunion, et promulgué ensuite par l'autorité, ne contient aucune disposition bien remarquable. On y voit seulement qu'il était interdit aux maîtres ou maîtresses d'avoir plus d'un apprenti à la fois; que le temps de l'apprentissage devait être de huit ans au moins; que les gens du métier ne pouvaient travailler le soir ni les dimanches et fêtes, etc...; et que quatre jurés nommés et pouvant être révoqués par le prévôt étaient chargés de faire observer toutes ces dispositions.

Les membres de cette corporation se réunirent de nouveau, en 1316, chez le garde de la prévôté, pour y arrêter un second règlement. Parmi les personnes présentes à la délibération, on remarque les suivantes :

Marguerite aux Tresses,
Jehanne la Courtillière,
Pernelle la Gaye,
Aaliz la Moustadière,
Margot l'Enlumineresse,
etc.

Ce règlement, confirmatif du précédent, ne contient de plus que quelques dispositions ayant pour but de prévenir les fraudes auxquelles pourrait donner lieu l'emploi de mauvaise soie ou de mauvais or.

La communauté des brodeurs reçut encore, en 1648, une nouvelle organisation; les statuts qui leur furent donnés alors étaient encore en vigueur à l'époque où les corporations furent abolies. L'apprentissage était alors de six ans et le compagnonnage de trois ans. Le brevet coûtait trente livres, et la maîtrise six cents livres.

Broglie ou Broglio, nom donné, en 1742, à la baronnie de Ferrières, érigée en duché héréditaire en faveur du maréchal François-Marie de Broglie. Voyez Ferrières.

Broglie (famille de). — Les Broglie descendent d'une famille originaire de Quiers en Piémont. Leur nom primitif était *Broglio*, mot qui veut dire intrigue en italien; et ce n'est qu'après quelque temps qu'il fut francisé, et devint ce qu'il est.

François-Marie de Broglio est le premier dont l'histoire fasse mention. Il était page du prince Maurice de Savoie, et il se signala en 1639, comme capitaine des gardes de ce prince, à la prise de Chivas, de Quiers, de Trin, de Montcallier, et au siége de Coni, qu'il défendit pendant trois mois contre les Français. Par lettre du duc de Savoie, du 11 novembre 1643, il fut créé comte *de Revel*, ce qui ne l'empêcha pas de quitter son pays peu de temps après, pour venir s'établir en France. François-Marie de Broglio s'attacha à la fortune du cardinal Mazarin, et entra dans l'armée française, où il était déjà capitaine du régiment de cavalerie italienne, en 1647. Il se fit remarquer, en plusieurs occasions, par une bravoure peu commune, et par une souplesse de caractère qui lui permit de tirer parti des troubles de la fronde. Les biens appartenant à plusieurs gentilshommes passés au service de l'Espagne ayant été confisqués, le comte de Broglio obtint, en 1651, une partie de leurs dépouilles. Il en fit usage pour lever un régiment de cavalerie étrangère qui porta son nom. Il fut tué au siége de Valence,

(*) *Livre des métiers*, pag. 379 et suiv. de l'édition Depping.

en juillet 1656. Il y avait alors six mois qu'il avait reçu des lettres de naturalisation; mais ce qu'il y a de bizarre, c'est que ces lettres ne furent enregistrées à la chambre des comptes qu'environ un an après sa mort. Sa famille n'en continua pas moins à jouir des faveurs de la cour; elle compta trois maréchaux en peu de temps. Il entrait alors dans la politique de la royauté d'élever les familles étrangères aux dépens des maisons indigènes. Les Schomberg et les Rosen ne furent pas moins bien traités que les Broglie.

Victor-Maurice DE BROGLIE, le premier qui devint maréchal de France, fut pourvu d'un régiment d'infanterie anglaise dès l'âge de trois ans. Il servit sous Turenne, en Alsace, fut blessé au combat de Mulhausen, en 1674, et passa ensuite dans l'armée du maréchal de Créqui. Il leva en 1674 un régiment d'infanterie, et en 1702 un de cavalerie, qui portèrent son nom. Gouverneur du Languedoc, le comte de Broglie poursuivit avec cruauté les protestants qui s'étaient révoltés dans les Cévennes. Il fut créé maréchal de France, quoiqu'il ne comptât plus dans l'armée active depuis quarante ans. Il mourut dans son château de Buby, le 4 août 1727, trois ans après sa nomination.

Le second maréchal DE BROGLIE (*François-Marie*), né le 11 janvier 1671, était le troisième fils du précédent. C'est un des meilleurs militaires qu'ait produits la famille. Il fit avec beaucoup de distinction presque toutes les campagnes du règne de Louis XIV, et figura encore avec gloire dans la guerre pour la succession d'Autriche. Nommé ambassadeur à Londres en 1724, il y fit conclure, entre la France, l'Angleterre et la Prusse, un traité qui déconcerta les desseins hostiles de l'Espagne et de l'Autriche à l'égard de la France. Il fut créé maréchal de France en 1734. On cite à ce sujet un trait qui honore son cœur, et qui explique comment son père fut promu au grade de maréchal de France, après une si longue inactivité. Vers l'année 1724, le régent trouva dans les papiers de Louis XIV une liste écrite de la main de ce prince, où le comte François-Marie de Broglie était désigné pour la première promotion de maréchaux; il la lui montra, et lui dit qu'il se conformerait aux intentions du roi. Mais le comte refusa cette dignité, à laquelle, suivant lui, son père, qui servait depuis plus de cinquante ans, avait des droits supérieurs aux siens; et il ajouta qu'il quitterait le service plutôt que de lui causer ce déplaisir. Son père fut nommé, et il n'obtint le même honneur que dix ans plus tard. Il montra dans la guerre d'Autriche une grande intrépidité; mais, ayant fini par évacuer la Bavière sans ordre, il tomba en disgrâce, et fut exilé dans sa terre de Broglie, située en Normandie, où il mourut en 1745. Il fut le premier de sa famille qui porta le titre de duc.

Victor-François DE BROGLIE, fils aîné du précédent, troisième maréchal de ce nom, naquit en 1718. Il servit d'abord dans l'armée de la haute Alsace, commandée par le maréchal de Coigny; puis il passa à l'armée du Rhin, et se fit remarquer à la bataille de Haguenau et au siége de Fribourg. En 1757, il assista, sous les ordres du maréchal d'Estrées, au combat de Hastembeck, s'empara de Minden et de Retheim, et rejoignit en Saxe le maréchal de Soubise. Après la funeste bataille de Rosbach, il retourna dans le Hanovre, et prit Brême en 1758. Un an après, attaqué par le duc Ferdinand de Brunswick, dans le camp qu'il avait établi à Bergen, il se défendit si courageusement, que l'empereur lui conféra le titre de prince de l'empire. En récompense de tant de services éclatants, il fut créé maréchal de France, le 16 décembre 1759, n'ayant encore que quarante-deux ans. C'était un militaire fort distingué. Le général Jomini, autorité respectable en pareille matière, le regarde comme le seul général français qui se soit montré constamment habile dans la guerre de sept ans. Mais son caractère ne fut pas toujours à

l'abri du reproche comme son talent. A la bataille de Minden (1759), ayant reçu l'ordre d'attaquer en flanc l'ennemi, qui avait enfoncé le centre de l'armée française, il n'obéit pas, et compromit le sort des troupes qu'il commandait. Pressé de rendre compte de sa désobéissance, il ne put jamais s'expliquer. Cependant ce fut après ce revers qu'il devint maréchal de France. Il fut encore battu avec le maréchal de Soubise, peu de temps après, à Filinghausen, où l'armée française était plus forte d'un tiers que celle du duc de Brunswick. Broglie et Soubise s'accusèrent mutuellement de ce désastre; mais cette fois, le duc de Broglie fut exilé dans ses terres. En 1764, il fut rappelé, et investi du commandement de la province des Trois-Évêchés; puis, en 1789, il fut chargé du commandement de l'armée que Louis XVI voulait réunir entre Versailles et Paris pour comprimer le mouvement révolutionnaire. Tout le monde savait que c'était lui qui avait engagé Louis XVI à employer des mesures violentes; aussi devint-il tellement odieux, qu'il ne put rester que quatre jours ministre de la guerre. Il s'enfuit de Paris, faillit être égorgé à Verdun; Metz lui ferma ses portes, et il se réfugia à Luxembourg. De violentes accusations furent alors portées contre lui à l'Assemblée nationale, où son fils Victor essaya de le défendre; mais le maréchal écrivit de Trèves une lettre dans laquelle il démentait son fils, et adressait à l'Assemblée des paroles insultantes. En 1792, il commanda l'armée des princes, leva en 1794, pour le compte de l'Angleterre, un corps, qui fut licencié en 1796, et passa, en 1797, au service de la Russie. Il est mort doyen des maréchaux de France, à Munster, en Westphalie, en 1804, à l'âge de quatre-vingt-six ans. On a inséré une relation de ses campagnes d'Allemagne, tirée de ses propres papiers, dans les mémoires historiques sur la guerre de sept ans, par M. de Bourcet, Paris, 1792, 3 vol. in-8°.

Charles-François, comte DE BROGLIE, frère du précédent, né le 20 août 1719, fit quelques campagnes de la guerre de sept ans, mais se distingua comme diplomate plutôt que comme militaire. En 1752, il fut nommé ambassadeur de France auprès de l'électeur de Saxe, roi de Pologne. De Varsovie, il correspondait directement avec Louis XV, qui lui accordait une confiance particulière et qui lui avait délégué les plus grands pouvoirs. Prévoyant déjà la catastrophe dont était menacée la nationalité polonaise, il mit en œuvre toutes les ressources de son habileté pour conjurer ce malheur. La maison de Saxe, menacée par les Russes, ne demandait qu'à s'appuyer sur la France; elle se montra donc très-sensible aux égards du comte de Broglie, dont l'influence devint très-grande à Varsovie. Les faveurs et les emplois furent, à la recommandation de cet ambassadeur, donnés aux amis de la république. Toute la noblesse, tous les hommes de cœur et de talent se réunirent autour de lui. Trois ans lui avaient suffi pour apaiser les troubles intérieurs, rendre l'espoir aux patriotes, et créer un parti nombreux à la France; mais le cabinet français ne faisant rien pour soutenir son ambassadeur, et semblant même s'appliquer à détruire ce qu'il avait fait de bon, M. de Broglie perdit peu à peu son crédit, et finit par être rappelé. C'est alors qu'il alla servir en Allemagne, dans le corps de réserve placé sous les ordres de son frère. Après plusieurs actions d'éclat, il obtint le grade de lieutenant général en 1760. Il se distingua surtout, en 1761, par la défense de Cassel. A la fin de la guerre, Louis XV lui confia la direction du ministère secret, qui était chargé de correspondre directement avec le roi, de lui proposer des plans, et de lui fournir des renseignements sur la situation de l'Europe. Dans cette position, d'autant plus difficile que Louis XV avait moins de caractère, le comte de Broglie, naturellement entier, ne tarda pas à se brouiller avec le conseil des ministres, aux

ordres desquels il opposait quelquefois des instructions entièrement contraires, et il finit par être envoyé en exil. Rappelé ensuite, il contribua puissamment à la disgrâce du duc de Choiseul, sans doute par animosité personnelle plutôt que par dissentiment politique. Exilé de nouveau, quelque temps avant la mort de Louis XV, il mourut en 1781, dans l'oubli, après avoir dirigé la correspondance secrète pendant dix-sept années.

Un Polonais, M. Kurzweil, a édité récemment, sur l'*état de la république de Pologne*, un manuscrit curieux qui paraît avoir été composé par Charles-François de Broglie, pendant son séjour en Pologne. Nul ouvrage, même en Pologne, dit l'éditeur, ne présente la bizarre organisation de la république polonaise avec la même clarté de méthode, alliée à l'observation attentive des détails les plus minutieux.

Maurice-J.-Mad. DE BROGLIE, évêque de Gand, frère du maréchal Victor-François, naquit en 1766. Il émigra en Pologne pendant la révolution. A son retour en France, en 1803, il fut nommé aumônier de l'empereur, et, en 1805, évêque d'Acqui en Piémont. A cette époque, il épuisa dans ses mandements les formules de la plus pompeuse adulation envers le vainqueur d'Austerlitz. Mais son langage et sa conduite changèrent étrangement, lorsqu'il fut devenu évêque de Gand. Alors on le vit refuser des mains de l'empereur la décoration de la Légion d'honneur, et manifester une opposition constante dans le concile national de 1811. Le lendemain de la dissolution de cette assemblée, le prélat fut enfermé à Vincennes, puis exilé à Beaune, et enfin relégué dans l'île de Ste-Marguerite, sur les côtes de la Provence. Après la chute de Napoléon, M. de Broglie rentra dans son diocèse, auquel il avait été deux fois obligé de renoncer. Là encore, son zèle, peut-être outré, pour la défense de la religion, ses luttes déplorables avec le pouvoir, son refus de prières pour le roi Guillaume, lui attirèrent bien des traverses et des persécutions. Enfin, condamné par contumace à la déportation, par la cour d'assises de Bruxelles, il se retira en France, et mourut à Paris en 1821.

Claude-Victor, prince DE BROGLIE, fils du troisième maréchal de ce nom, fut député de la noblesse de Colmar et de Schelestadt aux états généraux de 1789. Loin de partager les erreurs paternelles, il approuva les principes de la révolution, se réunit au tiers état et vota presque toujours avec le côté gauche. Il avait, avant la révolution, déjà combattu pour la liberté dans la guerre d'Amérique. Il émut l'Assemblée par la manière dont il défendit la conduite de son père, mais sa piété filiale ne le mit pas à l'abri d'un démenti de la part du maréchal, qui crut s'honorer en avouant des faits que son fils regardait comme déshonorants. En 1791, Claude-Victor de Broglie fut nommé maréchal de camp à l'armée du Rhin; mais son refus de prêter le serment exigé après le 10 août, l'éloigna des affaires. Destitué de son grade par les commissaires de l'Assemblée législative, il voulut cependant encore combattre l'étranger et demanda du service comme simple volontaire. Le 11 mars 1793, il vint à la tête de la section des Invalides haranguer la Convention: mais rien ne put faire oublier l'attachement excessif qu'il avait manifesté pour le roi. Obligé de prendre la fuite, il fut arrêté dans le département de la Saône, traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté le 27 juin 1794.

Achille-Charles-Léonce-Victor, duc DE BROGLIE, fils du précédent, né en 1785, n'avait que neuf ans lorsqu'il perdit son père; mais il eut le bonheur, par suite du mariage de sa mère, Sophie de Rosen, avec M. Voyer d'Argenson, de trouver dans ce personnage le protecteur le plus dévoué. M. de Broglie dut sa fortune et son éducation à son beau-père, qui réussit à lui conserver la belle terre de Broglie, lui fit obtenir une mission en Illyrie, et le mit en rapport avec M. de Narbonne, ambassadeur à Vienne. S'étant lié avec M. de Talleyrand, M. de Broglie fut

porté par ce nouveau patron à la chambre des pairs en 1814. Dans les cent jours, il fut nommé officier supérieur de la garde nationale parisienne, et épousa la fille de madame de Staël. Ce ne fut qu'après la seconde restauration qu'il prit le titre de duc, qui n'avait plus été porté depuis le maréchal. A cette époque commença véritablement pour lui la carrière politique, à laquelle il s'était préparé par des études consciencieuses. Son premier vote est un des traits qui honorent le plus son caractère. La veille du jour où eut lieu l'inique condamnation du maréchal Ney à la chambre des pairs, M. de Broglie, parvenu à sa trentième année, revendiqua son droit délibératif, et vota pour un acquittement pur et simple, après avoir fait de nobles efforts pour sauver la victime. Pendant toute la restauration, il se montra le constant adversaire des mesures réactionnaires, éleva souvent la voix en faveur de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et fut un des plus ardents défenseurs de l'émancipation des noirs, qui ne cessa jamais de le préoccuper.

Avec de pareils principes, M. de Broglie, d'ailleurs affilié à la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, ne pouvait manquer de jouer un rôle important après la révolution de juillet. Il devint en effet président du conseil des ministres le 11 août 1830. Dès lors il cessa de marcher avec le parti libéral, et manifesta même des dispositions plus que stationnaires, qui le contraignirent à donner sa démission le 2 novembre suivant. Rappelé aux affaires le 11 octobre 1832, il prit le portefeuille des affaires extérieures, et le garda jusqu'au 4 avril 1834. Sous son ministère, les chambres votèrent le traité relatif à l'emprunt grec; il appuya aussi de son éloquence la demande des États-Unis qui réclamaient vingt-cinq millions. Il prétendit à cette occasion « qu'un traité peut bien entraîner la responsabilité des ministres signataires, mais qu'en droit public, il est devenu engagement national, et doit être exécutoire dès qu'il a reçu la sanction du chef de l'État. » La chambre n'ayant pas goûté ce genre d'argument, M. de Broglie sortit alors du ministère pour la seconde fois.

Depuis 1836, M. de Broglie s'est tenu à l'écart de toute combinaison politique; mais il n'a pas entièrement cessé de s'occuper des affaires de l'État. Il a gardé, pendant la coalition, une position indépendante plutôt que neutre, puisqu'il s'est montré tout à fait contraire à la politique réactionnaire du ministère Molé. M. de Broglie est l'une des têtes influentes de l'école doctrinaire, dont les principes cependant paraissent lui inspirer de jour en jour une foi moins vive. Il a longtemps désiré, et peut-être désire-t-il encore, le gouvernement exclusif de la bourgeoisie, se constituant de plus en plus sous une forme aristocratique. Quelles que puissent être ses erreurs à cet égard, on ne peut lui refuser ni une éloquence grave et persuasive, ni plusieurs des qualités qui constituent l'homme politique.

Broissia, ancienne seigneurie de Franche-Comté (aujourd'hui département du Jura), érigée en marquisat en 1691, en faveur de J.-Cl.-Jos. Froissard de Broissia. Un comté du même nom fut formé, en 1739, des deux seigneuries de *Ville* et de *Noidans*, en faveur d'un autre membre de la famille Froissard de Broissia.

Bron (André-François, baron), maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur, né à Vienne (Isère), en 1758, s'enrôla à dix-neuf ans, franchit tous les grades inférieurs, et fut nommé adjudant en 1789. Il fit les campagnes de 1791, 1792 et 1793, se distingua dans toutes, et fut nommé capitaine dans la dernière. On cite de lui surtout une charge brillante qu'il exécuta, le 24 juillet 1793, à la tête de cent dragons du 18e régiment, et dans laquelle il culbuta l'état-major espagnol, mit en déroute un régiment de cavalerie, et fit prisonnier un régiment d'infanterie, sans être arrêté un instant par ses blessures. Passé à l'armée d'Italie, il servit avec distinction dans les immortelles campagnes de l'an IV

et de l'an v. Entre autres actions d'éclat, il prit à Storo, sur les bords du lac d'Iséo, avec un escadron de chasseurs, huit pièces de canon et deux bataillons autrichiens. Il déploya la même valeur en Égypte, où il avait suivi le général Bonaparte; à l'affaire du 22 ventôse, il soutint avec succès, contre les Anglais, la retraite de l'infanterie et de l'artillerie, et eut un cheval blessé et un autre tué sous lui. De retour en France, Bron, devenu général, fut de nouveau employé en Italie. Il fit les campagnes de Prusse en 1807, d'Autriche en 1809, et d'Espagne en 1810 et 1811. Il mérita et obtint le titre de baron à la bataille d'Albuféra. A l'affaire d'Arroyo-Molinos, qui eut lieu le 29 octobre 1811, il avait repoussé, à la tête de la compagnie d'élite du 20e régiment de dragons, les hussards hanovriens, et facilité ainsi la retraite de l'infanterie du général Girard, attaquée par des forces très-supérieures, lorsqu'il fut culbuté, blessé, fait prisonnier et conduit en Angleterre, où il resta jusqu'en 1814. En 1815, il fut mis à la retraite, et cessa, depuis cette époque, d'être en évidence.

Brongniart (Adolphe-Théodore), fils de M. Alexandre Brongniart, professeur au muséum d'histoire naturelle, l'un de nos plus savants botanistes, est auteur des ouvrages suivants : *Essai d'une classification naturelle des champignons*, Paris, 1825; *Voyage autour du monde de la frégate* la Coquille : *Botanique, phanérogamie; Prodrome d'une histoire des végétaux fossiles*, 1828, 1 v. in-8°; *Histoire des végétaux fossiles*, ou *Recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe*, 2 vol. in-4°. M. Brongniart a en outre publié dans les Mémoires de l'Académie des sciences, dans les Annales du muséum, et dans plusieurs autres recueils scientifiques, un grand nombre de mémoires extrêmement importants sur les différentes parties de l'histoire naturelle. Il est, depuis 1834, membre de l'Institut (Académie des sciences).

Brongniart (Alexandre), fils d'Alexandre-Théodore, naquit à Paris, le 5 février 1770. Destiné à la carrière des arts, il se livra, par goût, à l'étude des sciences naturelles, et s'y distingua bientôt. Nommé, en 1794, ingénieur des mines, il est parvenu récemment, par son rang d'ancienneté, au grade d'ingénieur en chef de première classe. Appelé, en 1796, à la chaire d'histoire naturelle de l'école centrale des quatre nations, il devint, en 1800, directeur de la manufacture de porcelaine de Sèvres; fut élu, en 1815, membre de l'Institut (Académie des sciences), et succéda, en 1822, dans la chaire de minéralogie du muséum d'histoire naturelle, au célèbre Haüy, qu'il remplaçait déjà depuis longtemps à la faculté des sciences. Les travaux de M. Brongniart ont puissamment contribué aux progrès qu'ont faits, dans ces derniers temps, les sciences physiques et naturelles. Nous regrettons de ne pouvoir mentionner ici tous ceux qu'il a publiés. Les principaux sont : *Traité élémentaire de minéralogie, avec des applications aux arts*, Paris, 1807, 2 volumes in-8°; *Description géologique des environs de Paris, par MM. Cuvier et Brongniart*, Paris, in-4°, 1822; *Histoire naturelle des crustacés fossiles sous les rapports zoologiques et géologiques*, savoir : les *Trilobites*, par M. Al. Brongniart; les *Crustacés* proprement dits, par M. Desmarest, Paris, in-4°, 1822; *Mémoire sur les terrains de sédiment supérieur calcaire trappéen du Vicentin, et sur quelques terrains d'Italie, de France, d'Allemagne*, etc., *qui peuvent se rapporter à la même époque*, Paris, in-4°, 1823; *Classification et caractères minéralogiques des roches homogènes et hétérogènes*, Paris, in-8°, 1827; *Tableau des terrains qui composent l'écorce du globe*, ou *Essai sur la structure de la partie connue de la terre*, 1 volume in-8°, avec tableaux. M. Brongniart a en outre publié, dans les *Annales du muséum*, dans le *Journal des mines*, dans les *Annales de l'industrie*, dans celles des *Sciences naturelles* et dans beaucoup d'au-

tres recueils, des mémoires du plus haut intérêt, parmi lesquels nous devons citer son *Mémoire sur la peinture sur verre et sur son introduction dans la manufacture de porcelaine de Sèvres* (*Annales de l'industrie*, 1828, tome II, pag. 8), et son article sur l'*Art des poteries* (300 pages avec table et planches, dans le *Dictionnaire technologique de Thomine*). Cet article, ou plutôt cet ouvrage, traite de toutes les parties de l'art céramique. Nous savons que M. Brongniart prépare, sur cet art, un grand ouvrage; espérons qu'il ne laissera pas trop longtemps attendre au public une production que ses connaissances spéciales doivent rendre si importante.

Il nous reste maintenant à dire ce que, pendant une administration de quarante ans, M. Brongniart a fait pour la manufacture de Sèvres : il a rétabli dans son ancienne splendeur un établissement qui était en ruine, et dont les produits actuels rivalisent avec ce que le vieux Sèvres et les manufactures étrangères peuvent offrir de plus beau. (Voyez SÈVRES (manufacture de), et PORCELAINE.) Il a, et c'est là un de ses plus beaux titres, fondé le musée céramique, présentant une collection complète, aussi intéressante pour l'industrie que pour la science, de tout ce qui a constitué l'art du potier dans tous les pays, dans tous les temps et dans tous les genres. (Voyez CÉRAMIQUE.) Il a établi un atelier de peinture sur verre, et, par la production d'un assez grand nombre d'admirables verrières, il a puissamment contribué à la renaissance d'un art qui depuis plus d'un siècle n'était plus cultivé chez nous. (Voy. VERRE (peinture sur). Enfin, en 1839, il a fait faire quelques essais de peinture sur émail, qui donnent l'espoir de voir bientôt prospérer de nouveau cet art si utile, dans le pays où il a pris naissance. (Voyez ÉMAIL (peinture sur.)

BRONGNIART (Alexandre-Théodore), architecte, naquit à Paris le 15 février 1739.

L'influence des mœurs du dix-huitième siècle, en s'étendant sur l'architecture comme sur tous les arts, n'eut pas néanmoins pour elle des conséquences aussi fâcheuses que pour les autres arts du dessin. Les monuments de ce temps, sans avoir le caractère de grandeur que présentent ceux du siècle de Louis XIV, ont, sur ces derniers, l'avantage d'offrir plus d'élégance et souvent même plus de pureté. Enfin, la magnificence qui, au dix-septième siècle, n'avait pu appartenir qu'au grand roi, ayant fait place au luxe qui s'étendait à plus de membres de la société, l'architecture prit un plus large développement, et si les monuments eurent moins de grandeur, on en construisit un plus grand nombre, et les architectes eurent des occasions plus fréquentes de déployer leurs talents. D'ailleurs, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, on étudia avec beaucoup de zèle les monuments de l'antiquité grecque, et bien que ces monuments ne soient pas, comme on le pensait alors, les types absolus et exclusifs du beau, leur pureté dut exercer une heureuse influence sur les idées des artistes de cette époque. (Voyez SOUFFLOT, BOULLÉE, etc.)

Théodore Brongniart avait été destiné par son père (*) à la carrière de la médecine; il acquit, dans une éducation conforme à ce dessein, un grand nombre de connaissances qui manquent à la plupart des architectes, et qui leur seraient cependant d'un grand secours. Il étudia ensuite l'architecture à l'école de Boullée; et, sous la direction d'un aussi bon maître, il put développer toutes les heureuses qualités de son esprit. Les premiers édifices qu'il construisit, prouvèrent la simplicité et la pureté de son goût. Parmi eux nous citerons : le *petit palais du*

(*) Pharmacien, et non pas professeur de chimie au muséum, comme le disent toutes les biographies. C'est Antoine Louis Brongniart, frère d'Alexandre-Théodore, qui a été administrateur et ensuite professeur de chimie appliquée aux arts au jardin du roi, où il a été remplacé par Vauquelin.

duc d'Orléans à la Chaussée-d'Antin; l'*hôtel Monaco*, rue Saint-Dominique; l'*hôtel de Sainte-Foy*, rue Basse-du-Rempart, aujourd'hui remanié, mais alors l'un des plus jolis morceaux d'architecture de la capitale; les *bains antiques du baron de Besenval;* le *palais de mademoiselle de Condé*, rue Monsieur, etc. En 1781, il fut chargé, de construire un couvent de capucins à la Chaussée-d'Antin, et remplaça le cloître à arcades ogivales par un péristyle d'ordre dorique. Cette substitution de l'architecture grecque à l'architecture gothique, contre laquelle nous nous sommes si souvent prononcés, se trouvait ici justifiée par la prétention des pères capucins, qui se vantaient d'avoir conservé le costume des philosophes du Portique, et qui purent ainsi se promener sous un portique semblable à celui d'Athènes. Cette même année, l'académie d'architecture admit Brongniart au nombre de ses membres. Il bâtit la salle du théâtre Louvois en 1791 (*). Lorsque Napoléon eut décidé la construction d'une bourse à Paris, Brongniart présenta son plan comme tous les autres architectes. On dit que Napoléon, frappé de la majesté de son projet, le fit appeler et lui dit : « M. Brongniart, « voilà de belles lignes! A l'exécution! « mettez les ouvriers! » « La première pensée de M. Brongniart, dit M. Artaud (**), ne réunissait pas dans la même enceinte la bourse et le tribunal de commerce. Ce fut celui qui avait admiré de près les Pyramides, et qui ouvrit si majestueusement le mont Cenis et le Simplon, ce fut Napoléon qui corrigea de sa main le plan primitif. Nous l'avons en ce moment sous les yeux : de larges lignes noires, jetées brusquement, indiquent l'intention du maître qui n'a pas de temps à perdre, la force de sa volonté et son amour du grand et du sublime. » M. Brongniart refit son plan. Le monument tel qu'il l'avait conçu devait être un édifice périptère d'ordre ionique. Du côté de la place, au lieu des fenêtres du premier étage, que l'on voit aujourd'hui, un bas-relief, dont le modèle avait été composé par Chaudet, devait représenter l'histoire et les attributs du commerce (*). Plus tard on voulut placer le tribunal de commerce dans le même bâtiment, ce qui força l'architecte à donner plus d'élévation au monument. Brongniart fut donc obligé de faire un premier étage, et comme les bases des colonnes étaient déjà en place, il dut adopter un ordre qui eût plus de hauteur avec les mêmes distances pour l'entre-colonnement. L'édifice a été achevé sur ce dernier plan, et M. Labarre, qui l'a terminé, a suivi entièrement les dessins de Brongniart, sauf quelques changements dans les distributions intérieures. Le parc de Maupertuis est aussi l'une des œuvres les plus remarquables de Brongniart : ce fut la dernière; il mourut le 6 juin 1813, sans avoir vu achever le monument auquel il avait attaché son nom et sans avoir appartenu à l'Institut.

(*) Cette salle a été démolie en 1825.

(**) *Histoire d'Italie*, de l'Univers pittoresque.

(*) M. Alexandre Brongniart possède encore le modèle en plâtre du premier projet de son père, et celui du bas-relief de Chaudet. On ne peut voir ces monuments sans déplorer les modifications faites au premier plan de l'architecte.

Brossard (Sébastien de), maître de musique de la cathédrale de Strasbourg, ensuite de celle de Meaux, et chanoine de cette église, mort en 1730, âgé de plus de soixante-dix ans, a été un des plus savants musiciens de France sous le rapport de la théorie et de la pratique. Son *Dictionnaire de musique*, deuxième édition, 1705, 1 vol. in-8°, a fourni à celui de J. J. Rousseau un très-grand nombre d'articles. Brossard avait rassemblé une nombreuse bibliothèque de musique qu'il donna à Louis XIV.

Brosse (Jean de), connu sous le nom de *maréchal de Boussac*, né vers 1375, fut un de ces vils et orgueilleux courtisans qui dominèrent si longtemps l'esprit du faible et in-

dolent Charles VII. Ce fut lui qui, avec la reine Yolande de Sicile, pressa le connétable de Richemont de tuer le Camus de Beaulieu, favori du roi. Ce fut lui qui choisit les deux meurtriers. Dans la suite cependant il rendit au roi des services plus honorables. Il se signala en plusieurs occasions contre les Anglais, auxquels il fit lever les siéges de Compiègne et de Lagny. Il mourut en 1433.

Brosse (Jacques de). — On ne connaît ni la date de la naissance de cet architecte, ni le nom de son maître. Son premier ouvrage fut le palais du Luxembourg, construit de 1615 à 1620. On a dit que Marie de Médicis avait fait examiner par les plus célèbres architectes italiens les plans de ce palais, qu'elle avait fait dresser sur le modèle du palais Pitti. Cependant le Luxembourg est très-inférieur au monument florentin; il n'a pas son aspect imposant; l'emploi malhabile de l'ordre toscan, dans un bâtiment aussi considérable, et l'abus des bossages alternatifs lui donnent une lourdeur que ses petites proportions ne font que rendre plus évidente. Au reste, depuis 1839, on y a fait des additions qui rendent ces défauts plus sensibles encore, et font de ce monument un véritable monceau de pierres. Les autres ouvrages de Jacques de Brosse sont : le portail de Saint-Gervais, qui sera une grande et belle œuvre lorsqu'on pourra le voir; le château de Monceaux près de Meaux; la salle des Pas-Perdus (1622), au Palais de Justice; le temple protestant de Charenton (1623), détruit en 1685, et l'aqueduc d'Arcueil (1624). Nous ne pouvons, pour l'appréciation des travaux de cet artiste, que renvoyer à ce que nous avons dit à l'article Beaux-Arts, sur l'état de l'architecture de l'époque de Sully.

Brosse (dom Louis-Gabriel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Auxerre, en 1619, fut du petit nombre des religieux de son ordre qui cultivèrent la poésie. Il mourut le 1er août 1685, à l'abbaye de Saint-Denis, où il avait rempli l'office d'infirmier avec une humanité rare. On a de lui, entre autres ouvrages : *Les Tombeaux et Mausolées des rois inhumés dans l'église Saint-Denys, depuis le roi Dagobert jusqu'à Louis XIII, avec un abrégé des choses les plus notables arrivées pendant leur règne, en vers*, Paris, 1656, in-8°. Dom Brosse avait composé une Vie des saints de l'ordre de Saint-Benoît, pour tous les jours de l'année; mais sa modestie l'empêcha de publier ce travail. Son manuscrit se trouvait à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

Brosses (Charles de) naquit à Dijon en 1709, et fut le camarade d'enfance de celui qui devait plus tard immortaliser le nom de Buffon. De Brosses entra de bonne heure dans la magistrature; il s'y distingua par son zèle infatigable, surtout lorsqu'il exerça les pénibles fonctions de premier président au parlement de Bourgogne. Toutefois, ce n'était point assez pour l'activité de son esprit; de nombreux et savants écrits attestent qu'il mettait à profit jusqu'aux moindres instants de loisir. *Ses lettres sur l'état actuel de la ville d'Herculanum*, son premier ouvrage, furent en France le premier appel à la curiosité des voyageurs, sur un sujet exploité depuis par tant d'autres, dignes ou indignes. Il parut en 1750. Quelques années après, de Brosses donna une *Histoire des navigations aux terres australes*, dont les découvertes de Wallis, de Carteret, de Bougainville, et surtout du capitaine Cook, ont rendu sans valeur la partie systématique, mais qui ne mérite point l'oubli où elle est tombée, et qui contient d'intéressants détails. Les découvertes de nos contemporains dans le monde de l'histoire et de la philosophie ont fait oublier aussi la dissertation sur le *Culte des dieux fétiches*, le *Traité de la formation mécanique des langues*, etc.; mais les *Lettres historiques et critiques*, écrites en Italie, seront toujours lues avec plaisir, et le chef-d'œuvre du président de Brosses, *Histoire du septième siècle de la ré-*

publique romaine, est un monument impérissable d'érudition, de patience, et surtout de sagacité. Salluste avait écrit cette histoire; mais il ne reste de son livre que des fragments. De Brosses conçut l'idée de réunir ces fragments épars, de les coordonner, de combler toutes les lacunes, et par-dessus tout, de donner la vie à cette singulière composition. Il s'occupa de ce travail pendant quarante années, et parvint, à force d'études, à force d'essais, par une sorte d'intuition du passé, à former un récit suivi où tous les fragments de Salluste et jusqu'aux moindres mots épars trouvent si naturellement leur place, qu'on ne saurait s'imaginer qu'ils aient été placés ailleurs dans la narration de l'historien latin. Telle est la profonde connaissance que de Brosses avait acquise de l'histoire, qu'il semble avoir vécu avec ceux dont il parle, et être entré dans tous les secrets de la vie et du gouvernement politique du peuple romain. Il mourut en 1777, l'année même où paraissait cet admirable ouvrage. L'histoire restaurée par de Brosses a été dignement appréciée par la Harpe, et surtout par M. Villemain, dans la partie récemment publiée du Cours de littérature du dix-huitième siècle.

Brossette (Claude), seigneur de Varennes-Rappetour, né à Lyon en 1671, mort dans la même ville en 1743, a écrit quelques ouvrages de droit et d'histoire, et nous a laissé des commentaires et de curieux renseignements sur Régnier et sur Boileau. Il tenait chez lui une assemblée de gens de lettres et de savants, qui fut autorisée, en 1700, à prendre le titre d'académie de Lyon, et qui le choisit pour son secrétaire perpétuel. L'avocat Aubert ayant donné, en 1741, sa collection de livres à la ville de Lyon, à la condition qu'elle serait mise à la disposition du public, Brossette accepta la direction de cette bibliothèque, qu'il enrichit lui-même d'un grand nombre de volumes. On a de lui une *Histoire abrégée ou éloge historique de la ville de Lyon*, 1711, in-4°.

C'est de Boileau lui-même, avec lequel il entretint une longue correspondance, que Brossette tenait la plupart des particularités qu'il a données dans son édition des *Œuvres de Boileau, avec des éclaircissements historiques*, 1716, 2 vol. in-4°. Le voyant absorbé dans des recherches sur sa personne, Boileau lui dit un jour : « A l'air dont vous y allez, vous « saurez mieux votre Boileau que moi-« même. » Brossette a également donné une édition des *Œuvres de Régnier, avec des éclaircissements historiques*, Londres, chez Voodman, et Lyon, 1729, in-4° et in-8°. Il avait fait aussi un commentaire sur Molière. Il est d'autant plus regrettable que cet ouvrage ait été perdu, que la plupart des renseignements avaient été fournis à Brossette par Despréaux, par Baron, et d'autres personnes qui avaient vécu familièrement avec notre grand comique. Le recueil des *Lettres de J. B. Rousseau sur différents sujets de littérature*, publié par Louis Racine, avait été préparé par Brossette. Il était né commentateur, et poussait même jusqu'à l'excès l'amour du commentaire, ajoutant une importance extrême aux moindres détails; mais il savait bien son antiquité, et, malgré sa diffusion, c'est un auteur bon à consulter quelquefois.

Brossier (Marthe), fille d'un tisserand, née en 1547, à Romorantin, en Sologne, atteinte, à l'âge de vingt-deux ans, d'une maladie extraordinaire, se fit exorciser comme possédée. A cette époque, où l'on était encore tenu de croire aux possédés, on prétendit que cette fille était de mauvaise foi, et qu'elle servait d'instrument à la ligue pour exciter des troubles. Le médecin Duret, qui avait assuré qu'il y avait en elle quelque chose de surnaturel, passa pour avoir été gagné. Ce qu'il y a de certain, c'est que des capucins promenaient Marthe Brossier de ville en ville, disant qu'elle entendait parfaitement le grec, le latin, l'anglais et

d'autres langues ; qu'elle lisait dans l'intérieur des consciences ; qu'elle pénétrait les secrets des cœurs ; et, lui laissant faire une foule de gyries, de contorsions, et même de tours de force. Tout ce qui avait été béni ou consacré, ou du moins tout ce qu'elle croyait tel, redoublait ses convulsions ; elle discernait les vraies et les fausses reliques ; enfin elle sautait de temps à autre à quatre pieds au-dessus de terre.

Les doutes qu'inspirait sa sincérité la firent soumettre par l'évêque d'Angers et l'official d'Orléans à des épreuves dont elle se tira avec peu d'honneur. Ainsi on mit, à son insu, de l'eau bénite dans sa boisson ; et son estomac, prenant l'eau sainte pour de l'eau ordinaire, la digéra sans la moindre convulsion. En revanche, elle fut prise d'une violente attaque de nerfs, pour avoir bu de l'eau ordinaire que, par supercherie, on avait versée dans un bénitier. Les capucins, ses compères, s'en montrèrent vivement affligés ; ils éprouvèrent un sentiment non moins désagréable, lorsque la pauvre fille, trompée par les apparences d'une reliure faite exprès, prit une *Énéide* et une *Grammaire de Despautère* pour des livres d'exorcisme. Son erreur fut si complète à cet égard, qu'elle poussa des cris furibonds en entendant prononcer les mots : *Arma virumque cano*, et qu'elle tomba à la renverse, les yeux hors la tête, l'écume à la bouche, pendant que l'official d'Orléans lui lisait le vers suivant : *Nexo, xui, xum, vult ; texo, xuit, indeque textum.* C'en était trop ; on la chassa d'Orléans, comme elle avait d'abord été chassée d'Angers.

Les capucins la menèrent alors à Paris ; mais là, ils furent encore moins heureux qu'ailleurs. Des médecins et des théologiens, réunis au nombre de douze à l'abbaye de Sainte-Geneviève, en présence de l'archevêque de Paris, étudièrent scrupuleusement l'état de l'énergumène, et prononcèrent cette sentence, aussi curieuse que sage : *Nihil a dæmone, multa ficta, a morbo pauca :* « le démon n'y est pour rien, la maladie y est pour peu, l'imposture pour beaucoup. » Sur ce, le parlement rendit, le 24 mai 1599, un arrêt qui condamnait Marthe, ainsi que son père, ses frères et ses sœurs, à s'en retourner à Romorantin et à n'en plus sortir, sous peine de punition corporelle. Vainement le docteur Duval déclama en chaire contre la violation des priviléges de l'Église sur les possédés, Marthe fut obligée de reprendre la route de son pays. Cependant elle ne tarda pas à s'en échapper, sous la conduite d'un abbé de Saint-Martin, qui la mena à Clermont, où son frère était évêque. Un nouvel arrêt du parlement le força de battre en retraite avec sa protégée. Ils se réfugièrent alors à Rome, où le cardinal d'Ossat fit enfermer Marthe dans une communauté de filles. Ce fut le terme de ses aventures.

Brotier (André-Charles), neveu de Gabriel Brotier, né à Tannay en Nivernais, en 1751, mort déporté à Cayenne, en 1798, fut à la fois profond mathématicien, bon botaniste et littérateur estimé. Il était, avant la révolution, professeur de mathématiques à l'École militaire ; il devint, en 1791, principal rédacteur du *Journal général de France*, dirigé par l'abbé Fontenay. En 1796, il trempa dans la conjuration royaliste de Lemaître, et n'échappa que par miracle à une condamnation. Mais impliqué, l'année suivante, dans l'affaire de Lavilleheurnois, il fut traduit devant une commission militaire et condamné à mort, peine qui, cependant, fut commuée en une détention de cinq ans. Après la journée du 18 fructidor, il fut, avec ses complices, déporté à Cayenne, où il succomba bientôt à une maladie causée par le climat. Il a publié la nouvelle édition du *Théâtre des Grecs*, 13 vol. in-8°, Paris, 1785, dans laquelle il fit insérer sa traduction d'*Aristophane*. Il termina aussi, avec de Vauvilliers, la belle édition de *Plutarque*, traduit par Amyot, édition qui avait été commencée par Gabriel Brotier.

Brotier (Gabriel) fut un des éru-

dits les plus féconds qu'ait produits la société des jésuites; mais la force et l'originalité manquèrent à ses travaux, et il n'a laissé qu'un nom. Ses livres de théologie sont oublies; ses mémoires archéologiques ne sont plus comptés dans la science, sinon comme un témoignage de l'état des connaissances en France à une certaine époque; ses éditions n'ont pas conservé leur renommée, et son *Tacite* lui-même, son chef-d'œuvre sans contredit, a été effacé par le grand travail d'Oberlin. Toutefois, c'est bien quelque chose d'avoir été le premier latiniste de son temps, et d'avoir préparé, dans plusieurs branches de l'érudition, quelques-uns des progrès dont nous avons été les témoins. La vie de Brotier n'offre aucun incident remarquable. Il était né en 1723, à Tannay dans le Nivernais; il entra fort jeune dans la compagnie de Jésus, devint bibliothécaire du collége Louis le Grand, et conserva cet emploi jusqu'à la destruction de l'ordre. Il passa le reste de sa vie dans la retraite, et mourut en 1789. Jusqu'à son dernier jour, il ne cessa de s'occuper de ses études favorites; et son neveu a publié un certain nombre d'écrits posthumes où se retrouvent toutes les qualités et tous les défauts que la critique a remarqués dans les différents ouvrages sortis de la plume du docte abbé: une édition des œuvres morales de la Rochefoucauld, avec des observations, une traduction du manuel d'Épictète, précédée d'un discours sur la vie et la morale de ce philosophe, enfin une compilation qui porte le titre de *Paroles mémorables*.

Brou ou Saint-Romain de Brou, ancienne baronnie et capitale du Perche-Gouet, à douze kilomètres de Châteaudun. La ville de Brou, qui est maintenant l'un des chefs-lieux de canton du département d'Eure-et-Loir, possède aujourd'hui une population de deux mille deux cent soixante-trois habitants.

Brouage, *Broagium*, petite et forte ville maritime de l'ancienne province de Saintonge (aujourd'hui département de la Charente-Inférieure).

Cette ville, située vis-à-vis de l'île d'Oleron, fut fondée en 1555, par Jacques de Pons, et considérablement agrandie dans le siècle suivant, par Richelieu, qui la fit entourer de fortifications importantes, et y fit construire un hôpital, un arsenal et des magasins immenses. On y plaça un siége d'amirauté et un bureau des fermes. Mais l'insalubrité du climat fit transporter, en 1730, tous ces établissements à Marennes. Depuis, Brouage a perdu une grande partie de son importance. Sa population n'est plus maintenant que de huit cents habitants. Cette ville a donné son nom à un canal entrepris en 1782, dans le but de dessécher les marais des environs de Rochefort, et rendu navigable en 1807.

Brouageais, *Broagiensis tractus*, petite contrée de l'ancienne Saintonge, démembrée du gouvernement militaire de cette province, sous le ministère du cardinal de Richelieu, pour être réunie à celui de l'Aunis.

Brouard (Étienne), né à Vire (Calvados), où il était avocat à l'époque de la révolution, entra, en 1791, dans les volontaires nationaux, et fit les premières campagnes de l'armée du Nord, où il fut créé chef de bataillon. Jeté dans les cachots en 1793, il n'en sortit que par l'intervention de la députation entière de son département. Il rejoignit l'armée du Nord dès qu'il fut rendu à la liberté, passa, en 1797, à celle d'Italie, et fut ensuite nommé chef d'état-major à Malte, où il se distingua par le courage qu'il déploya contre les habitants révoltés et contre les Anglais. Blessé d'un coup de feu dans une sortie, il fut obligé de retourner en France. Mais le vaisseau qu'il montait fut attaqué par des forces supérieures, et, après une vigoureuse résistance, Brouard, couvert de blessures, fut conduit prisonnier en Angleterre. Échangé bientôt après, il fut chargé, en 1803, du commandement de l'Ile-Dieu, et obtint, en 1805, le grade de général de brigade, avec lequel il fit les campagnes de Prusse et de Pologne. Nommé baron de l'empire en récompense de ses longs services,

et appelé en 1809 au commandement du département de la Loire-Inférieure, il fut promu, après le 20 mars 1815, au grade de général de division, et nommé député par le collége électoral de Nantes. Mais il fut mis à la demi-solde à la deuxième restauration, et ne fut confirmé dans son grade qu'après la révolution de 1830. Il est mort à Paris en 1833.

Brouette, espèce de voiture publique pour une personne, et qui différait des chaises à porteur en ce qu'elle avait deux roues et un petit brancard dans lequel se mettait l'*homme-cheval*. La brouette, appelée aussi vinaigrette, avait été inventée sur la fin du dix-septième siècle et était d'un usage assez fréquent avant la révolution, dont un des bienfaits a été de proscrire un moyen de transport aussi incommode pour le voituré que dégradant pour le voiturier. L'anecdote suivante prouvera combien la marche des brouettes était lente et pénible. Poisson fils, fameux comédien-bouffon, en avait pris une au quartier du Marais pour se rendre à la comédie. Il faisait très-mauvais temps, et le pavé était glissant et crotté. Poisson voyant que l'heure avançait plus vite que sa voiture, et craignant les reproches du régisseur, demande au brouetteur pourquoi il ne marche pas mieux. « C'est, repond le malheureux, que je n'ai pas de pousseur. » — « Tu es un franc animal de ne pas me l'avoir dit plus tôt, s'écrie alors Poisson; il y a une heure que je serais arrivé. » Puis, sortant de la brouette, il se mit derrière à pousser de toutes ses forces. Il arrive ainsi à la porte de la comédie, assez vite, il est vrai, mais crotté et mouillé comme un barbet. — Pour être juste, disons cependant que maintes fois, en fiacre, en *omnibus*, nous nous sommes senti l'envie de pousser par derrière.

Brouiller (Claude), soldat à la 106e demi-brigade d'infanterie de ligne, né dans le département de l'Ain, était en tirailleur au combat de Montefaccio, le 7 avril 1800; entouré par six Autrichiens, il leur résiste, en tue un, en fait deux prisonniers, et met les trois autres en fuite. Cette action lui valut un fusil d'honneur.

Brouis (affaires de). — Le général Brunet, instruit que les Piémontais, soutenus par une flotte espagnole, espéraient bientôt forcer les Français à évacuer le comté de Nice, choisit ce moment pour s'emparer des sommités des Alpes qu'ils occupaient encore. Le 8 juin 1793, ils furent attaqués à la fois sur cinq points différents, par les généraux Dumerbion, Mieksouski, Gardanne et Dietmann. Si la colonne dirigée par le général Serrurier eût pu se rendre maîtresse du col de Raus, les ennemis auraient été repoussés dans le Piémont. On prit dans cette journée beaucoup d'effets de campement, de pièces de canon; on fit deux cents prisonniers; le nombre des morts s'éleva de part et d'autre à plus de six cents.

— Les Autrichiens, après la malheureuse campagne de 1799, s'étaient emparés de toute l'Italie; ils étaient maîtres de Gênes, et se préparaient à pénétrer en France par le Var, quand la marche de l'armée de réserve, dans le Milanais, fit cesser tous leurs succès. Dès ce moment, menacé sur ses derrières, Mélas fut obligé de retirer une partie des forces qui accablaient le général Suchet dans les Alpes. Combattant à nombre égal, les Français recouvrèrent bientôt leur supériorité. La sixième division, après avoir enlevé aux Autrichiens quatre formidables redoutes au camp des Fourches, et fait plus de quatre cents prisonniers, se porta à Saorgio et à Fonton, coupant ainsi à l'ennemi toute communication avec les troupes qui défendaient Brouis. Le général Solignac arriva sur ce point par Berolet, tandis que Brunet chassait les Autrichiens devant lui par la grande route, et que Maucune repoussait par Pinna les troupes qui cherchaient à se sauver du côté de Vintimille. La précision des manœuvres fut telle que ces trois colonnes arrivèrent en même temps, et enveloppèrent toute l'arrière-garde autrichienne. Les Français prirent le même jour, à Breglio, sept canons et trois obusiers.

Digitized by Google

Broussais (François-Joseph-Victor), né à Saint-Malo en 1772, servit d'abord pendant six ans dans la marine militaire, en qualité de chirurgien, et vint ensuite étudier à Paris, où il fut reçu docteur, et pratiqua jusqu'en 1803. Rentré alors au service dans l'armée de terre, il fit successivement les campagnes de Hollande, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne. Il fut nommé, en 1814, médecin ordinaire et second professeur à l'hôpital du Val-de-Grâce, sur la présentation du baron Desgenettes, qu'il remplaça plus tard en qualité de premier professeur; il fut nommé, en 1830, professeur de pathologie et de thérapeutique générales à la faculté de médecine de Paris, et l'Académie des sciences morales et politiques l'admit au nombre de ses membres, dès l'époque de son rétablissement. Il fut nommé quelque temps après inspecteur général du service de santé des armées et commandeur de la Légion d'honneur. Il mourut à Paris, en 1838, après une courte maladie.

Les principaux ouvrages de Broussais sont : *l'Histoire des phlegmasies chroniques*, Paris, 1808, in-8°, « ouvrage impérissable, dit M. Mignet (*), qui perpétuera la gloire de Broussais, aussi longtemps que la saine observation et la vraie science seront en honneur; » *Traité de physiologie appliquée à la pathologie*, 1822, 2 vol. in-8°; *Catéchisme de la médecine physiologique*, ou *Dialogue entre un savant et un jeune médecin*, 1824, in-8°; *Commentaires des propositions de pathologie consignées dans l'examen des doctrines médicales*, 1829, 2 vol. in-8°; *Annales de la médecine physiologique*, de 1822 à 1834, 26 vol. in-8°; *De l'irritation et de la folie*, 1829, in-8°.

Nous n'essayerons point d'apprécier ici les doctrines médicales et philosophiques de Broussais. Cette appréciation trouvera mieux sa place aux articles Physiologie, Médecine et Philosophie. Quant à présent, nous nous bornerons à citer un passage du jugement remarquable porté sur ce grand médecin par le plus éloquent de ses appréciateurs. « Entraîné par la partie la plus noble et la plus élevée de la science, il en avait négligé l'application et dédaigné les profits; il avait surtout exercé dans les camps, au milieu des ravages de la guerre et des épidémies, n'ayant eu de la pratique médicale que les dangers et l'héroïsme. Aussi le médecin qui couvrait la France de ses disciples et remplissait l'Europe de son nom, après trente ans d'exercice et de gloire, est mort pauvre. Cette passion pour la vérité lui faisait cependant porter trop de fougue dans sa recherche, et le rendait moins difficile qu'il ne l'aurait fallu sur ses preuves. Son esprit, qui était vif, pénétrant, ferme, créateur, n'avait pas des procédés assez vigoureux; il ne se posait pas toujours bien les problèmes, et il se contentait souvent de solutions imparfaites, parce qu'il observait bien, et qu'il concluait trop. Chercher et croire, affirmer et combattre, tels étaient ses besoins; il ne savait ni douter ni hésiter. De là venaient à la fois ses imperfections, son talent, sa puissance, ses succès; il y puisait un style aux allures animées et libres, coloré, abondant, inégal, énergique; il y trouvait l'inspiration de ces livres qui intéressaient non-seulement par l'exposition des idées, mais par l'émotion des sentiments; car il y mettait à la fois ses systèmes et sa personne.

« M. Broussais a eu un génie inventif; il appartenait à cette génération vigoureuse et créatrice qui s'occupait un peu moins que la nôtre de ce qu'on avait pensé dans les siècles précédents, et qui découvrait un peu plus. Aussi le nom de Broussais demeurera inscrit à côté des grands noms dans la science qu'il a cultivée, honorée et perfectionnée. »

Broussier (Jean-Baptiste, comte), né à Ville-sur-Saulx en 1766, mort à Bar-le-Duc en 1814. Destiné à l'état ecclésiastique, il s'enrôla, en 1791, dans le troisième bataillon de la Meur-

(*) Notice sur la vie et les travaux de Broussais, lue à l'Académie des sciences morales et politiques, le 27 juin 1840.

the et y fut nommé capitaine. Il fit ses premières armes sous Beurnonville dans les campagnes du Nord, et fut grièvement blessé à l'affaire de Vavren. Nommé chef de bataillon peu de temps après, il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse, et chargé de la défense d'un poste important où il fut atteint d'une balle à la tête. Broussier passa, en 1797, à l'armée d'Italie, se distingua à la prise de Spezzia, pénétra un des premiers dans le fort de Chiusa, et fit prisonnier, de sa main, le général autrichien. Nommé chef de brigade à la suite de ses actions d'éclat, il fut employé à l'armée de Naples, puis chargé de diriger une expédition dans les Apennins. Il attira dans une embuscade une troupe de douze mille paysans qui avaient fermé le défilé, et en fit un grand carnage, dans le lieu même où les Samnites avaient fait passer les Romains sous les fourches caudines. Promu pour ce beau fait d'armes au grade de général de brigade qu'il reçut le même jour, il concourut en cette qualité à la conquête de Naples, détruisit entièrement l'armée du cardinal Ruffo, soumit toute la Pouille insurgée, et s'empara, après des assauts meurtriers, des villes de Trani et d'Andria, qu'il fut obligé de réduire en cendres. En 1799, le Directoire le fit traduire, pour crime de concussion, devant un conseil de guerre, avec Championnet, son général en chef. Mais la révolution du 30 prairial an VII écarta les dangers qu'il courait, et il fut réintégré dans son grade. Il continua à servir avec beaucoup de distinction en Italie, jusqu'en 1803, époque où il fut nommé commandant d'armes de la place de Paris. Élevé en 1805 au grade de général de division, il retourna en Lombardie en 1809, y déploya encore autant de valeur que d'habileté, et eut une grande part à la victoire de Wagram. Il fit ensuite, avec non moins d'éclat, les campagnes de Russie et de Saxe; et aussitôt après les désastres de 1813, il vint s'enfermer à Strasbourg, dont l'empereur lui avait confié le commandement. Il allait prendre l'année suivante celui du département de la Meuse, lorsqu'il fut atteint d'une apoplexie foudroyante qui mit fin à sa carrière.

Brousson (Claude), avocat à Castres et à Toulouse, et ministre protestant, naquit à Nîmes en 1647. Ce fut chez lui que se tint, en 1683, l'assemblée des députés de toutes les églises réformées, où l'on décida de continuer les réunions, quand même on en viendrait à démolir les temples. Cette assemblée, dont on combattit les résolutions par des exécutions militaires et des massacres, posa les premiers fondements de ce qu'on nomma depuis les *assemblées du désert*. Forcé de fuir comme un des plus ardents sectateurs du calvinisme, Brousson se réfugia d'abord à Genève, ensuite à Lausanne, où il publia divers écrits en faveur de ses coreligionnaires. Il rentra ensuite secrètement dans le royaume, suivi de plusieurs ballots remplis de ses ouvrages, exerça quatre ans le ministère dans les Cévennes, et passa, dans le cours de l'année 1693, en Hollande, où son dévouement fut récompensé par une pension des États-Généraux. S'étant hasardé dans une troisième mission en France, il fut arrêté à Oleron, et transféré à Montpellier, où on lui fit son procès, comme convaincu d'intelligences avec les ennemis de l'Etat. Condamné à être rompu vif, il fut exécuté le 4 novembre 1698. Les États de Hollande ajoutèrent, en faveur de sa veuve, six cents florins de pension aux quatre cents qu'ils lui faisaient de son vivant. On a de Brousson un grand nombre de livres de controverse et de piété, tels que : *L'Etat des réformés en France*, 1684, la Haye; 1685; *Lettres des protestants de France à tous les autres protestants de l'Europe*, Berlin, 1688; *Relations sommaires des merveilles que Dieu fait dans les Cévennes*, in-8°, 1694, etc., etc.

Broussonnet (Pierre-Marie-Auguste), fils d'un médecin de Montpellier, naquit dans cette ville en 1761. Destiné dès sa plus tendre enfance à l'étude des sciences médicales, il y fit des pro-

grès assez rapides pour qu'on lui conférât le doctorat dès l'âge de dix-huit ans, et que l'université le proposât pour la survivance de la chaire de son père; cette demande fut écartée à cause de la jeunesse du candidat; mais Broussonnet qui, à cette occasion, s'était rendu à Paris, profita du séjour qu'il fit dans cette capitale, pour accroître ses connaissances. Il se livra particulièrement à l'histoire naturelle, et le premier, il transporta dans la zoologie le système de nomenclature et de description imaginé par Linné, jusqu'alors restreint à la botanique. Après avoir passé trois années dans la Grande-Bretagne, où il fut accueilli par Banks, l'illustre compagnon de Cook, et admis à la Société royale de Londres, il revint à Paris et se lia avec Daubenton, qui le fit sur-le-champ nommer son suppléant au collége de France, et, en 1784, à l'école vétérinaire. Plusieurs mémoires fort remarquables qu'il lut à l'Académie des sciences lui en ouvrirent les portes. Quelque temps après, il contribua à la réorganisation de la société d'agriculture, dont il fut nommé secrétaire, et ce fut lui qui introduisit en France le premier troupeau de mérinos, les premières chèvres d'Angora et le mûrier à papier, arbre du Japou, dont avant lui on ne connaissait chez nous que l'individu mâle. La révolution vint interrompre ses travaux et troubler son repos. En 1789, il fut nommé membre du corps électoral de Paris, puis de l'Assemblée législative. Il quitta Paris lors de la formation de la Convention nationale, et se retira à Montpellier, où il fut arrêté comme girondin; mais il parvint à s'échapper et à se réfugier en Espagne. Poursuivi à Madrid et à Lisbonne par les émigrés royalistes, et ne sachant plus où se retirer, il erra pendant quelque temps dans les Algarves et dans l'Andalousie, puis il passa en Afrique, auprès de l'envoyé des États-Unis à la cour de Maroc, qui le prit pour son médecin. Là encore, Broussonnet, se livrant à ses études chéries, forma des collections d'histoire naturelle. On obtint enfin sa radiation des listes d'émigrés, et il put revenir dans sa patrie, où, pendant son absence, l'Institut l'avait admis parmi ses membres. Après avoir été envoyé comme consul aux Canaries, il se disposait à aller remplir les mêmes fonctions au cap de Bonne-Espérance, lorsque le ministre Chaptal lui accorda la chaire de botanique à Montpellier. Il fut porté, en 1805, au Corps législatif, et mourut, en 1807, d'une attaque d'apoplexie. Son nom a été donné par l'Héritier au mûrier à papier que les botanistes considèrent aujourd'hui comme un genre distinct (*Broussonetia*). M. Cuvier a prononcé son éloge à l'Institut. On a de lui, sans compter de nombreux mémoires dans les recueils de l'Institut et de l'Académie des sciences et de précieux manuscrits, tels que la *Flore des Canaries* et la *Relation de ses voyages*: *Variæ positiones circa respirationem*, Montpellier, 1778; *Ichthyologiæ decas prima*, Londres, 1782; *Année rurale*, Paris, 1787 et 1788; *Elenchus plantarum horti Monspeliensis*, Montpellier, 1805.

Brouzil (combat de).—L'armée républicaine venait d'incendier la Vendée; Charette n'avait plus autour de lui qu'une poignée de soldats déterminés, et se voyait poursuivi avec acharnement par les bleus. Il était au Val-de-Morrière, en 1793, et avait concentré ses forces dans la forêt de Grala, lorsqu'il apprit que les républicains marchaient pour la cerner; il courut alors attaquer une colonne qui traversait le village de Brouzil, et dont on lui avait faussement exagéré la faiblesse. C'étaient douze cents hommes, commandés par le général Dufour, qui se défendirent courageusement. Un bataillon embusqué dans un taillis fit un feu terrible; Charette courut bientôt au poste le plus périlleux, et reçut une balle près de l'épaule, sans pour cela cesser de donner ses ordres. Mais enfin, les Vendéens lâchèrent pied devant la cavalerie républicaine qui sabrait tout ce qui résistait, et la déroute fut générale.

Bruant (Jacques), fils de Libéral

Bruant, fut reçu membre de l'Académie d'architecture, en 1699, et nommé professeur en 1728. Il avait construit, en 1721, l'hôtel de Belle-Ile. Il mourut en 1732.

Bruant (Libéral), l'un des architectes les plus célèbres du siècle de Louis XIV, « partagea, dit M. Quatremère de Quiney, avec d'autres architectes ses contemporains, la construction et la conduite de plusieurs ouvrages, comme avec le Vau, l'exécution de l'hospice connu sous le nom de la Salpétrière; comme avec le Muet, la conduite de l'église des Augustins de la place des Victoires. Mais le plus grand et sans comparaison le plus beau monument de Libéral Bruant fut l'hôtel des Invalides, dont il donna seul les plans et conduisit l'exécution, à la réserve de l'addition faite à son église par le dôme, dont Jules Hardouin Mansard fut l'architecte. Or, dans ce grand ensemble de bâtiments, on distinguera toujours la magnifique cour de cet établissement, composée de deux ordres de grands portiques élevés l'un au-dessus de l'autre, ouvrage qui, par la pureté de son architecture, la grandeur de ses proportions et le caractère même de sa construction, rappelle avec succès les grands *cortile* de l'Italie, et ne leur cède peut-être que par le manque de voûte. L'œil est blessé de voir que d'aussi nobles galeries et d'une si belle exécution ne soient couvertes que par de pauvres plafonds en bois. »

C'est sur les dessins de Bruant que furent construits, en 1657, l'église de la Salpétrière, et en 1662, le château de Richemont, en Angleterre. Cet artiste, qui avait le titre d'architecte du roi, fut un des huit membres fondateurs de l'Académie d'architecture. On ignore le lieu et la date de sa naissance; quant à sa mort, elle dut arriver vers 1697, puisqu'il fut remplacé l'année suivante par le Maistre, à l'Académie d'architecture. Il a laissé un ouvrage intitulé : « *Visite des ponts de Seine, Yonne, Armançon et autres, faite en 1684, par le sieur Bruant, architecte du roi, avec les plans dessinés par Pierre Bruant son neveu*, in-4° (*). »

Deux autres Bruant furent également architectes : l'un est *Pierre Bruant*, qui, comme on vient de le voir, dessina les plans de l'ouvrage de son oncle; l'autre est le fils aîné de Libéral, qui construisit la porte du bureau des marchands drapiers, à Paris.

Bruault (Jean-François), fusilier à la 107e demi-brigade d'infanterie de ligne, né dans le département du Finistère, s'élança, le 8 messidor an VII, dans les rangs ennemis, renversa un capitaine, ramena deux soldats prisonniers, et fit une seconde charge où, moins heureux que dans la première, il succomba.

Bruce (Michel), jeune Anglais qui, arrivé à Paris vers le commencement de 1815, et indigné des réactions par lesquelles les Bourbons signalaient leur second retour, osa entreprendre de sauver Lavalette. Celui-ci, évadé de sa prison depuis quinze jours, se tenait caché dans Paris. Bruce fit part de son projet à sir Robert Wilson et au capitaine Hutchinson, qui consentirent à s'associer à sa noble et périlleuse entreprise (voyez La Valette). Mais lorsque la Valette fut hors de France, le général Wilson eut l'imprudence d'écrire à un ami la part qu'ils avaient eue à cette affaire; sa lettre fut interceptée; ils furent tous trois arrêtés, et condamnés, après une courte instruction criminelle, à trois mois d'emprisonnement.

Brucher, ou Aubry Olivier, inventeur du monnayage au moulin, c'est-à-dire au balancier, s'associa Rondel et Étienne Delaulne, graveurs célèbres, qui firent les poinçons et les carrés, et fut créé, par lettres de 1553, maître et conducteur de la monnaie au moulin. Nous avons déjà dit, à l'article *Briot*, que ce procédé étant trop dispendieux, Henri III avait, en 1585, rétabli le monnayage au mar-

(*) Cet ouvrage, dit l'auteur de l'article *Bruant* dans la Biographie universelle, se conservait, en manuscrit, dans la bibliothèque de M. Pelletier, qui a été vendue et dispersée.

teau. Ce fut seulement en 1645 que Louis XIV, sur les instances et d'après les perfectionnements du célèbre Varin, rétablit le monnayage au balancier (voyez CASTAING).

BRUE (André) a puissamment contribué à la prospérité de notre commerce dans le Sénégal, où il fut envoyé, en qualité de directeur et de commandant général pour la compagnie du Sénégal et d'Afrique. Les voyages qu'il fit dans toute l'étendue des possessions de la compagnie, lui avaient permis d'acquérir des renseignements exacts sur leurs gouvernements et sur les peuples qui les habitent. C'est presque entièrement sur ses Mémoires qu'a été composée la *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée en 1729 par le P. Labat, qui avait beaucoup voyagé dans le nouveau monde, mais n'avait jamais été en Afrique.

Par suite des changements fréquents qui avaient eu lieu dans l'administration, le commerce du Sénégal était dans un fort mauvais état, lorsque la compagnie d'Afrique, établie le 23 janvier 1696, y envoya André Brue avec de grands pouvoirs. Cet administrateur avait tout le talent nécessaire pour relever cet établissement. Il n'est personne qui ne connaisse l'importance de la colonie du Sénégal; quant à son ancienneté, si elle ne remonte pas aussi haut que le croit le P. Labat, qui mentionne une compagnie de Normands de Rouen et de Dieppe possédant, de temps immémorial, un comptoir dans la rivière de Sénégambie, nous avons du moins la série des gouverneurs qui furent chargés des affaires d'une compagnie de négociants de ces deux villes, depuis 1626 jusqu'en 1664. A cette époque, cette compagnie céda son commerce et vendit ses établissements à la compagnie des Indes occidentales. Celle-ci, par ses fautes, obligea le gouvernement à lui retirer son privilége, et elle fut remplacée successivement par trois autres compagnies. C'était par la dernière que André Brue avait été envoyé au Sénégal, avec mission de régir les établissements des deux rivières du Sénégal et de Gambie, qui étaient comprises dans la concession.

Le Sénégal fixa principalement l'attention du nouveau directeur, qui visita tous les comptoirs, mit un terme à de grands abus qui s'étaient glissés dans l'administration, traita avec tous les princes dont le territoire était traversé par le fleuve, et gagna leur amitié par ses prévenances, et leur respect par sa fermeté. Il essaya de pénétrer dans le lac Cayar, qui communique par un canal à la partie la plus septentrionale du cours du fleuve, et qui avoisine les forêts où l'on recueille la gomme; mais des bancs couverts de joncs impénétrables étaient un obstacle invincible à la navigation. Dans le but de se rapprocher des pays d'où l'on tire de l'or, il remonta le Sénégal, et atteignit deux fois le rocher Felou, près duquel se trouve un village où passent les caravanes qui viennent de Ten-Boktou (Tombouctou), avec de l'or et des esclaves. Il construisit un fort sur la rive sud du fleuve, à peu de distance de ce village, et à sept ou huit lieues du confluent de la rivière de Falemé, qui prend sa source près de la rivière de Gambie. Son but était de procurer ainsi à la France la plus grande partie des marchandises que les caravanes portaient aux Anglais établis sur cette dernière rivière. Il voulait surtout se rapprocher des mines du royaume de Bambouc, qu'il avait découvertes lui-même presque sur les bords de la rivière de Falemé; c'est ce qui le porta à faire construire le fort Saint-Pierre sur cette rivière, et à concevoir de nouvelles entreprises, que son rappel, motivé par le mauvais état des affaires de la compagnie, ne lui permit pas de réaliser.

Appelé de nouveau, en 1714, à la direction du Sénégal pour le compte de la nouvelle compagnie des Indes, il donna cette fois ses principaux soins au commerce de la rivière de Gambie, et c'est à lui que l'on doit le rétablissement du comptoir d'Albreda, situé sur la rive droite, vis-à-vis de James-Fort. Il alla jusqu'à Cachéo, qui appartient aux Portugais, contrac-

tant partout sur son passage des alliances avec les princes indigènes, et il plaça un nouveau comptoir à la pointe nord-est de l'île Bissao. Brue retourna ensuite en France, après avoir rendu notre commerce dans ces contrées plus florissant que jamais. En 1723, il revint en Afrique, avec la qualité de commissaire de la compagnie, sur une escadre qui, ayant échoué dans une entreprise sur l'île d'Arguin, s'empara de Portendic. D'après le portrait qu'en a tracé le P. Labat, André Brue était plus qu'un administrateur distingué ; c'était un homme d'État, que la versatilité des différentes compagnies qu'il représenta a seule empêché de faire de plus grandes choses.

Brué (Étienne-Robert), né à Paris en 1786, mort en 1830, fut un des géographes les plus distingués de l'Europe. Il avait fait partie de l'expédition célèbre du capitaine Baudin. A son retour à Paris, il appliqua à la confection des cartes l'ingénieux procédé du dessin sur le cuivre même, qui assure plus d'exactitude, et permet de donner aux contours plus de finesse et de netteté. Ce fut après le succès des premières cartes de ce genre qu'il conçut le plan d'un *Atlas universel*, destiné à reproduire sans cesse les progrès de la géographie par le remplacement successif des cartes, à mesure que de nouveaux documents viendraient en modifier le tracé. Cet *Atlas*, qui a été publié aux frais de l'auteur, se compose aujourd'hui de soixante-cinq cartes, et forme la réunion la plus complète et la plus satisfaisante que nous ayons en France pour l'enseignement de la géographie. On a également de lui un *Atlas classique* de trente-six cartes. Brué venait de terminer sa belle carte des *États-Unis de l'Amérique du Nord*, lorsque le délabrement de sa santé, naturellement délicate, le contraignit à interrompre ses travaux. Il s'occupait aussi à refaire, d'après de nouvelles découvertes, les *deux Amériques*, le *Mexique*, les *Antilles*, et d'autres cartes qui ont été terminées depuis sa mort. Parmi les travaux qu'il projetait, il ne faut pas oublier une grande *Carte d'Afrique*, enrichie de toutes les nouvelles découvertes.

Son *Atlas universel* essuya, de la part du baron de Zach, des critiques sans fondement. Malte-Brun jugea aussi la *Carte de la dispersion des peuples jusqu'à Moïse* avec une trop grande sévérité, ainsi que le prouva la réponse de Brué. Voici, au reste, comment s'exprime un juge compétent, M. Eyriès, sur l'Atlas universel de Brué : « On remarque dans cet Atlas une grande supériorité sur celui qui l'avait précédé, un emploi judicieux de matériaux bien choisis, un dessin pur et net, une manière très-heureuse d'indiquer les reliefs de terrain. S'il n'est pas exempt de fautes dans l'orthographe des noms, en revanche, on ne peut qu'applaudir à sa sagacité. Un voyageur, qui a récemment parcouru l'Amérique méridionale, a jugé que la physionomie du terrain est rendue plus fidèlement dans l'Atlas de Brué (1830) que sur la carte de plus grande dimension pour laquelle il s'était servi de documents qui lui avaient été fournis par divers observateurs. »

Bruet (François-Xavier-Ignace), naquit à Arbois (Jura) en 1727, d'une famille considérée. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut appelé, par le choix de ses concitoyens, aux fonctions de curé, le 29 juin 1771, et remplissait ce respectable ministère avec un désintéressement et une charité exemplaires, lorsque le clergé réuni à Lons-le-Saulnier le nomma député à l'Assemblée constituante. La conduite de Bruet y fut celle d'un homme sage et d'un bon Français. Il revint au milieu de ses paroissiens chéris ; et bientôt, proscrit, on le vit prendre tour à tour divers travestissements, pour continuer près d'eux ses fonctions de prêtre, de père des pauvres et d'ami des malheureux. La vie de Bruet, pendant cinquante années de fonctions pastorales, fut le modèle de toutes les vertus évangéliques. Ce saint vieillard mourut le 17 février 1821. Huit jours étaient à peine écoulés, qu'un missionnaire arriva à Ar-

bois, revêtu du titre d'administrateur, pour desservir la paroisse. Le premier acte de son autorité (24 février 1821) fut d'envoyer, aux trois vénérables suppléants du défunt, des lettres d'interdit! et, chose inouïe! il fut mis en doute, pendant neuf mois, s'il était permis de prier le Dieu de miséricorde et d'offrir le sacrifice propitiatoire en faveur du vénérable Bruet! Ne fallait-il pas lui faire expier le crime d'avoir siégé à l'Assemblée constituante?

Brueys (David, Augustin de), théologien et auteur dramatique, naquit en 1640, à Aix, d'une famille de protestants appartenant à la noblesse. Le zèle qu'il montra de bonne heure pour la défense de sa religion le fit choisir par le consistoire de Montpellier pour répondre à *l'exposition de la doctrine catholique de Bossuet*. Mais la lutte était trop inégale; Bossuet le réfuta si bien qu'il le convertit. Devenu catholique, Brueys se fit prêtre peu de temps après, et combattit son ancienne religion avec autant de zèle qu'il l'avait défendue d'abord. Mais malgré le nombre de ses écrits de controverse, qui ne forment pas moins de dix volumes, il serait oublié si, mêlant au sacré le profane, il n'avait pas fait jouer des comédies. Ce fut un ecclésiastique qui transporta sur notre scène l'*Eunuque* de Térence, en supprimant, il est vrai, les détails trop libres de cette pièce, et en substituant un *muet* au personnage qui lui donne son nom. Brueys n'imita personne dans *le Grondeur*, qui est le meilleur de ses ouvrages : mais il eut un collaborateur qui avait aussi pris part à la composition du *Muet*, Palaprat, qui fut en même temps son ami. Toutefois, ils ne s'entendirent pas toujours sur la part qui revenait à chacun dans les pièces qu'ils signaient tous deux. Palaprat souffrait qu'on le louât sur des passages qui étaient de son ami. Brueys écrivait au sujet du *Grondeur* : « Le premier acte est en« tierement de moi, et il est excellent; « le second a été gâté par quelques scè« nes de farce de Palaprat, et il est mé« diocre; le troisième est entièrement « de lui, et il est détestable. » Brueys en parlant ainsi, ne se vantait pas, et la Harpe a raison d'applaudir au comique que répand dans les deux premiers actes le personnage de *M. Grichard*, dont l'esprit grondeur est naturellement peint. Brueys écrivit seul *l'Avocat patelin*, où, quoi qu'en dise Voltaire, l'ouvrage des *Clercs de la Basoche* n'a pas été surpassé. Quelquefois même, en l'habillant d'un langage moderne et en le rapprochant de nos usages, Brueys l'affaiblit; et il y a des scènes où la supériorité appartient à ce vieux monument de la gaieté française. Parmi les autres comédies de Brueys, il n'y en a point à remarquer, si ce n'est celle du *Sot toujours sot*, à cause du singulier débat auquel elle donna lieu. La troupe des Italiens allait la représenter, lorsqu'elle apprit que la même pièce, trouvée dans les papiers de Palaprat, mort à cette époque, se répétait aux Français. De là une contestation que termina le lieutenant civil en décidant que la pièce appartiendrait au théâtre où elle aurait le mieux réussi. Les Italiens l'emporterent. Brueys mourut en 1723.

Brueys (François-Paul, comte de). — L'amiral Brueys s'est fait, par sa bravoure et par sa mort glorieuse, une part distinguée dans l'histoire. Il était lieutenant de la marine royale lorsque la révolution éclata. Quoique noble, il n'émigra point, et en 1792, il eut le commandement d'un vaisseau qui fit partie de l'escadre conduite par l'amiral Truguet sur les côtes de Naples et de Sardaigne. Forcé comme noble de quitter sa place, il ne fut rappelé que sous le ministère de Truguet, qui, connaissant son courage, lui donna l'ordre d'aller croiser dans l'Adriatique. La paix était conclue lorsqu'il arriva à Venise; il fit voile pour les îles Ioniennes, et fut obligé, pour y vivre pendant une longue station, d'avoir recours à Ali-Pacha. La campagne d'Égypte ayant été résolue, Brueys reçut le commandement de la flotte qui de-

vait porter l'armée; il réussit à tromper les Anglais qui voulaient lui disputer le passage, et arriva heureusement dans la rade d'Aboukir. Aussitôt après le débarquement des troupes, il aurait dû, ou entrer dans le port d'Alexandrie, ou retourner sans perte de temps en France, à Malte ou à Corfou. Il n'en fit rien, et s'embossa pour attendre les Anglais. Cette faute causa la perte de la flotte (*). Nelson jugea du premier coup d'œil qu'il pouvait séparer les vaisseaux français; il passa audacieusement entre le rivage et la flotte, et plaça ainsi l'avant-garde entre deux feux. Le combat fut terrible; mais bientôt la victoire se décida pour les Anglais. Dès lors Brueys ne chercha plus que la mort; atteint de deux blessures, il ne voulut pas descendre pour se faire panser : *Un amiral français*, dit-il, *doit mourir sur son banc de quart*. Bientôt après, un boulet ennemi vint le frapper, et il expira au moment où son vaisseau, *l'Orient*, sautait avec une explosion terrible. (Voyez ABOUKIR [bataille navale d'].)

(*) « Napoléon fut accusé d'avoir, par les ordres qu'il avait donnés à Brueys, amené la perte de la bataille et celle de l'amiral. Voici un fragment d'une lettre écrite par l'amiral Brueys au général en chef de l'armée d'Égypte, peu de temps avant le désastre, le 14 messidor an VI (2 juillet 1798), et qui semble justifier Napoléon:

« La position où je suis n'est pas tenable « par la qualité du fond qui est parsemé « de roches, et je ne peux pas y attendre « l'ennemi, qui, avec des forces égales, « détruirait toute l'armée, en la prenant en « détail, si j'avais la maladresse de l'attendre « au mouillage.....

« Je suis extrêmement contrarié par ce « défaut de mouillage, et mon chagrin serait « au comble si cela devait être une raison « de me séparer de vous, n'ayant d'autre « désir que de suivre votre sort en quelque « qualité que ce soit. Je vous prie d'être « assuré que je serai toujours bien placé, « pourvu que je sois placé auprès de vous; « personne, j'ose vous l'assurer, ne vous « étant plus sincèrement attaché. Ce senti- « ment est dû à l'homme qui a rendu d'aussi « grands services à la France, et vous y « avez ajouté par vos bontés celui de la re- « connaissance. » *Correspondance inédite*, citée dans les *Opinions de Napoléon*, t. I, p. 172.

BRUGES (prises de). — Le général la Bourdonnaye s'empara de Bruges, avec un faible détachement, dans le moment où Dumouriez, victorieux à Jemmapes, poursuivait les Autrichiens vers la Meuse.

— La division du général Moreau s'en empara avec non moins de facilité, le 29 juin 1794.

BRUGUIER (Jean), né à Nîmes, au commencement du dix-septième siècle, fut l'un des pasteurs de l'Église réformée de cette ville. Avant même que l'édit de Nantes eût été révoqué, il avait été défendu aux calvinistes de chanter les psaumes. Bruguier publia, pour prouver l'innocence de cette pratique, un *Discours sur le chant des psaumes*, 1663, in-12. Le livre fut condamné au feu, l'auteur suspendu de ses fonctions et exilé de la province. Bruguier s'étant retiré à Genève, publia, en 1673, sa *Réponse sommaire au livre de M. Arnauld, intitulé : Renversement de la morale de J. C. par les calvinistes*, Quevilly, 1673. Il a encore écrit un autre ouvrage sous ce titre : *Idea totius philosophiæ*, 1676, in-8°. Il mourut à Genève, en 1684.

BRUHIER D'ABLAINCOURT (J. J.), médecin, né à Beauvais, et mort à Paris, en 1756, a traduit ou édité un grand nombre d'ouvrages, mais a surtout mérité le souvenir de la postérité par ses divers ouvrages sur les signes de la mort, et par la démonstration publique qu'il fit de la nécessité de différer les enterrements.

BRUIX (Eustache). — La marine française a donné, sous l'empire, de nombreux exemples de courage; et si elle ne rendit pas tous les services qu'on pouvait en attendre, la faute doit en être imputée surtout à l'inhabileté ou à la mauvaise fortune de quelques officiers supérieurs. L'amiral Bruix fut un des marins les plus remarquables de cette glorieuse époque. Né à Saint-Domingue, en 1759, il s'embarqua comme

volontaire sur un vaisseau marchand. Deux ans après il fut nommé garde de la marine, fit sa première campagne sur la frégate *le Fox*, et sa seconde sur *la Concorde*. Il servit dans les diverses escadres qui vinrent au secours des États-Unis, et fut fait ensuite enseigne de vaisseau. Nommé plus tard commandant du *Pivert*, il fut associé à M. de Puységur pour la confection des cartes destinées à retracer les côtes et les débouquements de Saint-Domingue. Nommé lieutenant de vaisseau et membre de l'Académie de marine, il fut envoyé, en 1791, dans la Manche avec le brick *le Fanfaron*; en 1792, aux îles du Vent, avec la frégate *la Sémillante*. L'année suivante il monta à bord de *l'Indomptable*; mais, renvoyé comme noble, il ne fut employé de nouveau que sous le ministère de Truguet, qui lui confia *l'Éole*, jusqu'au moment où il fut envoyé sur l'escadre de l'amiral *Villaret-Joyeuse*, en qualité de major général. Il fit partie de l'expédition d'Irlande, et fut nommé contre-amiral, puis ministre de la marine. Masséna assiégé dans Gênes avait besoin de secours; Bruix court à Brest, où notre flotte était bloquée par les Anglais, profite d'un coup de vent qui disperse les vaisseaux ennemis, va en toute hâte ravitailler Gênes, rallie à son retour les Espagnols, et rentre avec eux dans le port de Brest. Ce coup de main était hardi; mais Bruix aurait pu rendre un bien plus grand service à la France s'il eût été au secours de Napoléon, dont l'armée faisait de si grandes choses en Égypte. Après cette expédition, Bruix rendit le portefeuille de la marine et prit le commandement de la flotte assemblée à l'île d'Aix, et qui devait faire voile pour l'Espagne. Mais l'ennemi renforça la croisière, l'amiral tomba malade, et la paix d'Amiens vint empêcher la flotte de sortir. La guerre ayant de nouveau éclaté, Napoléon conçut le projet d'une nouvelle descente en Angleterre, et confia à Bruix le commandement de la flottille qui devait transporter l'armée; mais les forces de ce brave officier l'abandonnèrent, et il fut obligé de revenir à Paris, où il mourut à peine âgé de quarante-cinq ans. Ses restes avaient été déposés dans l'un des quartiers du cimetière de l'Est, que l'on consacrait alors aux sépultures provisoires. Le ministre de la marine, M. Rosamel, lui a fait élever en 1838, un monument durable, avec une inscription qui retrace les services qu'il a rendus au pays.

Brumaire (coup d'État du 18). — Tant qu'il ne s'agissait que de détruire, le patriotisme et le courage ont été des vertus suffisantes pour assurer le triomphe de la révolution; et, grâce à Dieu, ni l'un ni l'autre n'ont manqué aux hommes qui ont prêté le serment du jeu de paume, ou à ceux qui ont répondu aux menaces de l'Europe absolutiste en redoublant de sévérité envers un roi que sa faiblesse et ses malheurs n'excuseront jamais d'avoir correspondu secrètement avec l'étranger et conspiré contre son peuple. (Voyez Louis XVI, Armoire de fer, Brunswick (manifeste de), Émigration, Condé (armée de), Vendée (guerre de la) et Chouans). Mais quand la révolution eut fait table rase, et que le temps fut venu de se mettre à l'œuvre pour élever un nouvel édifice sur les ruines de l'ancien, il fallut aux acteurs du grand drame des principes plus arrêtés et des idées mieux définies, un ensemble de croyances enfin que l'amour de la patrie lui-même, quelque puissant que soit un pareil lien sur une nation généreuse, ne pouvait qu'imparfaitement remplacer. Ce n'était plus assez de savoir mourir pour ses opinions, il y avait urgence de mettre quelque chose à la place du passé; si l'on voulait que la vieille organisation disparût sans retour, il était nécessaire non-seulement de vaincre la coalition des rois et des nobles, mais encore de jeter les véritables bases de l'organisation de l'avenir.

Bien des tentatives ont été faites dans ce but par les différentes classes de la société; mais aucune ne parvint à faire prévaloir son système; et, de-

puis les girondins jusqu'aux babouvistes, tous les partis tombèrent les uns après les autres. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher la cause de tant de chutes, il convient seulement de constater le résultat. Or, il est incontestable que jusqu'à la fin du Directoire, le gouvernement révolutionnaire fut toujours plus heureux contre ses ennemis du dehors que contre les obstacles intérieurs. Le problème que la révolution avait à résoudre était double; elle devait organiser la politique en même temps que la victoire. Une pareille tâche dépassait peut-être les bornes de la puissance humaine. Aussi la Convention sut-elle mieux vaincre que fonder; et l'on ne saurait, sans une cruelle injustice, oublier ses victoires, pour ne tenir compte que de ce qu'elle n'a pas accompli.

La mort du roi, particulièrement, avait fait un grand vide. Emportée par les élans d'une juste indignation, la Convention avait détrôné et envoyé au supplice le chef de l'Etat; mais ne commit-elle pas une faute grave, en ne choisissant pas à l'instant même un nouveau chef pour représenter l'unité nationale? N'eût-elle pas agi avec plus de sagesse en remplaçant le représentant héréditaire de l'unité monarchique par un représentant électif de l'unité démocratique? N'eut-elle pas tort de croire que, de la presque unanimité de ses suffrages, allait sortir une homogénéité parfaite, qui lui permettrait d'agir comme un seul homme? Ce qui prouve qu'elle tentait l'impossible, ce sont les sacrifices constants qu'elle dut accomplir pour maintenir l'indivisibilité de la république. La plus douloureuse expérience ne put changer les illusions de la France à cet égard : elle s'entêta longtemps à ne voir que la résurrection de la tyrannie dans tout essai de réorganisation du pouvoir exécutif. L'horreur de l'esclavage ne lui permettait de se soumettre aux bienfaits d'aucune direction, dès que cette direction paraissait vouloir se concentrer dans un seul homme. Qu'arriva-t-il? Sentant l'impossibilité de mouvoir tous ses membres avec assez de promptitude, l'assemblée se partagea en plusieurs comités. Ces comités eux-mêmes, assemblées encore trop nombreuses quoique déjà très-restreintes, se divisèrent en une certaine quantité de fractions, subissant tantôt l'influence d'un chef, tantôt celle des municipalités. Dans les deux cas, on n'eut presque toujours qu'un gouvernement aux mille têtes, ou la perspective d'un dictateur tout prêt à s'imposer. Peu à peu, les troubles renaissant toujours, la force des choses diminua presque d'elle-même le nombre des chefs influents; et, après avoir traversé les plus violents orages, la Convention finit par créer le Directoire, c'est-à-dire, un pouvoir exécutif à cinq têtes, que le dix-huit brumaire réduisit d'abord à trois, pour revenir bientôt au point de départ, à l'unité, à la monarchie, en un mot. Alors, après les excès de l'empereur, devant qui s'éclipsèrent insensiblement les grands corps de l'État, on fut réduit à recommencer l'œuvre de 89 sur de nouveaux frais, au prix d'un sang nouveau.

Avec quelques idées préconçues que l'on juge les événements, on ne peut pas nier qu'il n'y ait eu quelque chose de fatal et d'irrésistible dans cette décroissance progressive du nombre des chefs de la révolution. Il faudrait une grande tenacité d'esprit pour n'attribuer qu'aux mauvaises passions ce qui provenait au moins autant des conséquences d'une loi générale et jusqu'à ce jour sans exception, puisque, soit dans l'antiquité, soit dans les temps modernes, aucune république n'a existé longtemps sans un chef pour en représenter l'unité. Il n'y a que les aristocraties qui dérogent à cette loi, et encore ne tardent-elles pas à passer à la dictature et à la monarchie, comme on peut en juger par l'exemple de la république romaine.

Si les considérations qui précèdent sont aussi justes que nous le croyons, le 18 brumaire est un événement peu difficile à comprendre. Les deux principales classes de la natiou, la bourgeoisie et le peuple, avaient inutilement fait l'essai du pouvoir. Après elles

tous les partis importants qui s'étaient formés dans leur sein avaient successivement saisi les rênes de l'État, tous, excepté un seul... l'armée. Tous avaient succombé sans retour; et si le Directoire subsistait encore, c'était parce que, dans la journée du 18 fructidor, la force militaire avait daigné lui prêter l'appui des baïonnettes. La Convention elle-même avait eu besoin des troupes pour empêcher la faction royaliste de prendre le dessus; et ainsi, dès le 13 vendémiaire, l'armée avait préparé son propre avénement à la domination.

Comment n'y serait-elle pas arrivée? Seul corps sérieusement organisé dans l'État, elle savait par expérience quelle force, quelle unité d'action imprime aux masses la direction d'un chef, lorsque ce chef est véritablement digne de confiance. Seul instrument de la révolution qui eût accompli le plus difficile de sa tâche, elle avait été initiée par de nombreuses victoires au secret de sa puissance. Non-seulement elle avait consolidé au dehors le succès de la révolution, elle était encore devenue la seule sauvegarde contre le retour de l'ancien régime, et puis quelque chose l'avertissait qu'à son tour elle allait s'élancer sur la vieille Europe. D'un autre côté, épuisée par des secousses inévitables sans doute, mais dont le nombre aurait été moins grand avec un peu moins de haine contre toute autorité supérieure, la nation commençait à soupirer après le repos; elle était disposée à faire quelques sacrifices pour avoir un peu d'ordre. Et qui pouvait mieux ramener le règne de l'ordre que le parti militaire, qui n'avait jamais complétement oublié ses vieilles traditions d'obéissance passive, et dans les rangs duquel s'étaient réfugiés presque tous ceux à qui l'anarchie faisait horreur? Il est vrai que sous sa tutelle, la France révolutionnaire courait le risque de n'être délivrée de l'anarchie qu'aux dépens de la liberté; mais c'était la conséquence et peut-être la punition de tout ce qui avait précédé. Pour n'avoir pas voulu donner un successeur à l'ancien chef politique, on était menacé d'avoir un dictateur militaire; on n'avait pas su créer une nouvelle hiérarchie, on allait subir le régime de la discipline.

A partir du 13 vendémiaire, le triomphe définitif de l'armée était évident. S'il tarda un peu, c'est qu'aucun de ses généraux n'avait encore acquis une prépondérance assez marquée. Toute la durée du gouvernement directorial peut être considérée comme une époque préparatoire, pendant laquelle l'armée était pour ainsi dire en travail d'enfantement. Tandis que l'on discutait à Paris, elle culbutait les étrangers, et se demandait, en portant les regards sur ses généraux, lequel était vraiment le plus digne. Il ne se fit pas longtemps attendre; le héros de Toulon, l'homme de vendémiaire, gagna bientôt ses suffrages par les immortelles campagnes d'Italie. Les seuls rivaux que l'on pût lui opposer étaient des militaires aussi: tant il est vrai que le cours des événements livrait le maniement des affaires à l'armée. C'étaient les Bernadotte, les Hoche, les Moreau, les Masséna, les Joubert, en l'absence de Kléber et de Desaix, partis en Égypte avec Bonaparte; c'étaient encore Pichegru, Jourdan, Augereau, Brune, et une foule d'autres noms célèbres. Les clubs, les grands corps de l'État eux-mêmes, choisissaient des militaires pour présidents; chaque parti politique voulait avoir son général: les royalistes comptaient sur Pichegru, sur Moreau peut-être; les républicains, surtout après la mort du général Hoche, avaient espoir en Bernadotte. Talleyrand, ministre des relations extérieures, plus clairvoyant que les autres, conspirait pour le général Bonaparte. Tel membre du Directoire préférait Joubert; tel autre caressait Masséna; Barras avait un faible pour Hédouville; il n'était pas jusqu'à Sieyès, le grand faiseur de constitutions, qui ne comprît que, pour devenir un nouveau Lycurgue, l'appui d'un gagneur de batailles était désormais indispensable. Le gouvernement enfin usait le peu de force qui lui restait, tantôt à opposer les uns aux autres tous ces concurrents armés, tan-

tôt, et c'était le plus souvent, à persuader à celui-ci ou à celui-là qu'il était de taille à se mesurer avec le pacificateur de Campo-Formio et le vainqueur des Pyramides. Sous une forme ou sous une autre, c'était toujours le même spectacle : le citoyen s'effaçant de plus en plus devant l'homme de guerre, la pensée réduite à implorer la protection du sabre.

Une nouvelle coalition de rois profitant de l'éloignement de Bonaparte et de son armée, pour venir fondre sur la république, nous avait fait éprouver des revers en Italie : tous les yeux alors se tournèrent instinctivement vers l'Égypte. Après les victoires de Berghen et de Zurich, on n'oublia pas que Brune et Masséna, de concert avec Bernadotte, venaient de mettre la France à l'abri d'une invasion ; mais la défaite et la mort de Joubert avaient rappelé que Napoléon seul savait prendre l'offensive. Aussi, lorsque, inspiré par l'ambition au moins autant que par le patriotisme, il débarqua en France, l'enthousiasme fut universel. Le Directoire eut beau lui faire sentir que l'armée savait encore vaincre sans lui, il se consola en pensant que si la coalition était battue, on n'en pouvait pas dire autant de l'anarchie gouvernementale. Et puis, cette fois, il se sentait moins timide qu'à son retour d'Italie ; il lui semblait que, pendant sa campagne d'Égypte, *la poire avait eu le temps de mûrir.*

Dès le jour de son arrivée à Fréjus, 9 octobre 1799, il fut aisé de voir qu'il pensait ainsi ; et lorsqu'il fut à Paris, sa conduite ne tarda pas à en fournir la preuve. Ému, mais ne laissant rien paraître de son émotion, absorbé dans des méditations profondes, réservé plus encore que d'habitude, froid à tous les éloges et à toutes les fêtes données en son honneur, comme un homme qui aspire à une plus haute récompense ; agissant peu lui-même, mais laissant remuer ciel et terre à une foule de créatures dévouées, qui l'avaient déjà servi pendant son absence, il affecta de ne point paraître en public ; et, pour mieux voir sans être vu, il resta d'abord enfermé dans sa maison de la rue de la Victoire. S'il sortait, c'était en costume d'académicien, et pour aller assister aux séances de l'Institut, dont il était membre. De peur de réveiller les craintes qu'inspirait à tous la dictature militaire, le soldat se cachait sous l'habit du savant, et habituait ainsi la France à voir en lui autre chose et plus qu'un général, prétention d'ailleurs bien naturelle, et qui ne l'abandonna jamais dans tout le cours de sa vie. Toutes ses pensées, tous ses actes, tendirent constamment vers le même but ; enfin, il joua avec un merveilleux talent un rôle qu'il avait bien appris d'avance.

Le temps de cette retraite apparente était employé à pressentir l'opinion publique et à sonder les partis. En effet, il ne suffisait pas de vouloir s'élever à la première place, il importait encore de savoir par quels degrés on pouvait y monter. Républicains, royalistes, modérés, ou plutôt hommes du milieu, tous avaient besoin d'un chef, tous lui faisaient des avances, comme il l'a dit dans ses mémoires ; mais tous ne lui promettaient pas la même part, ne lui offraient pas les mêmes garanties. Quelques-uns exigeaient des conditions trop rigoureuses, ou qu'il ne voulait pas tenir. Il avait besoin de réfléchir avant de fixer son choix. Le difficile, ce n'était pas de prendre son parti à l'égard des royalistes : les champions de la légitimité avaient besoin d'un nouveau Monck ; mais Napoléon ne pouvait s'entendre avec eux que lorsque lui-même aurait besoin de courtisans. A qui donner la préférence, des républicains sincères, ou de ces prétendus modérés, qui acceptent tous les régimes par amour du repos, bien moins encore que dans l'espoir de s'enrichir ? Là était le point délicat. Avec les républicains, il fallait s'attendre à des susceptibilités souvent excessives, à des résistances toujours énergiques ; avec les modérés, au contraire, pas de chicanes, pas d'entraves ; quelle séduction pour un grand homme, trop confiant dans son propre génie ! Deux années auparavant, à son retour d'Italie, Napoléon

n'aurait peut-être pas hésité, son cœur l'aurait entraîné vers les hommes sincèrement patriotes, convaincu qu'on ne s'appuie solidement que sur ce qui résiste; mais, depuis, l'Orient avait habitué ses yeux au spectacle du despotisme, et développé en lui une tendance naturelle vers le côté matériel, mais poétique cependant, des choses de la vie.

Cependant il hésite encore, et résistant aux avances réitérées de Sieyès, dont il méprise le caractère, il cherche à entrer légalement au pouvoir, en se faisant nommer directeur à sa place. Malheureusement il n'a que trente ans, et la constitution en exige quarante pour être admis au gouvernement de l'État. Gohier et Moulins, les deux hommes les plus estimables du Directoire, et à qui il s'est ouvert de préférence, le repoussent au nom de la loi et ajournent à dix ans son ambition qui ne peut plus attendre. Voyant alors qu'il n'a plus rien à espérer de la légalité, il se décide à briser une constitution qui le déclare inhabile à gouverner, lui qui a déjà deux fois fait l'apprentissage du commandement suprême, d'abord en Italie, puis en Égypte; lui qui dispose de l'armée; lui, enfin, que les encouragements de la France et les applaudissements d'une multitude de flatteurs ont confirmé dans le sentiment de sa supériorité. Poussé à bout par de mesquines jalousies, traité comme un être dangereux, parce qu'il a triomphé de l'ennemi plus souvent que les autres, il se rappelle que c'est lui qui a sauvé la Convention au 13 vendémiaire, en mitraillant les sections de Paris, et le Directoire au 18 fructidor, en lui envoyant Augereau, l'un de ses lieutenants. Dans sa passion, aucun scrupule ne peut plus l'arrêter; il oublie que cette constitution qu'il va violer, c'est lui-même qui en a assuré le triomphe contre les royalistes. Ce Sieyès qu'il déteste et qu'il méprise, il va le trouver, lui tendre la main et faire un pacte avec lui.

Dès ce moment, Napoléon n'eut plus le choix de sa conduite; il fut condamné à réunir autour de lui tous les ambitieux subalternes. Talleyrand et Fouché devinrent les dépositaires de ses pensées secrètes, et mirent les tristes ressources de leur habileté à son service. Sa maison fut le foyer d'une vaste conspiration, pour le succès de laquelle on employa tour à tour l'intrigue et la corruption, jusqu'à ce que l'heure de la violence fût arrivée. Il serait trop long d'entrer dans le détail de tous les moyens auxquels les instruments de ses projets eurent recours, et dont la responsabilité pèse sur son caractère, qu'il y ait pris ou non une part directe; il suffira de montrer les principaux fils de cette singulière comédie qui modifia si profondément la marche de la révolution. Si quelque chose peut excuser Napoléon, c'est que, mieux que personne, il connaissait le côté défectueux de la constitution de l'an III; c'est que le but auquel il tendait, était évidemment louable, et que, lui personnellement, se proposait sincèrement le bien et la gloire de la France. Même encore à Sainte-Hélène, il ne voyait que le beau côté de son entreprise; comme Scipion, il disait pour toute réponse à ses accusateurs : « *Nous protestons que nous avons sauvé notre pays; venez avec nous en rendre grâce aux dieux;* » justification plus fière que juste, pour ceux qui croient qu'il aurait pu sauver la France par de meilleurs moyens et aussi d'une manière plus durable. Mais, dira-t-on, le Directoire lui avait fait une nécessité de la révolte. Et quand cela serait! Il fallait en appeler du Directoire à la nation, non pas par l'intrigue et par les armes, mais ouvertement et avec noblesse. Jamais la France ne fut jalouse et parcimonieuse envers lui, et, s'il ne s'était refusé à fournir des garanties raisonnables, elle l'aurait certainement mis au-dessus d'une loi aveugle. Son impatience l'a fait monter plus tôt; mais son impatience aussi a précipité la fin de son règne.

Une fois résolu à la lutte, il eut bientôt fait son plan de bataille; et saisissant l'à-propos avec son tact ordinaire, ses intrigues et ses avocats à l'avant-garde, ses grenadiers en réserve, il donna le signal de l'attaque.

Digitized by Google

Un grand nombre de voix lui étant gagnées dans le Conseil des Anciens que présidait Lucien, son frere, ce fut avec le secours de cette assemblée qu'il entreprit de porter les premiers coups au Conseil des Cinq-Cents, où la corruption avait eu moins de prise, parce qu'on y avait encore foi dans la démocratie. Le Directoire était ce qui l'embarrassait le moins. Des cinq membres qui le composaient, trois étaient à sa dévotion : Sieyès et Roger-Ducos agissaient d'intelligence avec lui; Barras, après avoir essayé de travailler pour lui-même ou pour les Bourbons, avait fini par lui promettre son assistance; quant à Moulins et à Gohier, qui persistaient à ne pas vouloir trahir leur mandat, outre qu'ils ne formaient qu'une minorité, l'inexpérience du premier et la bonhomie du second laissaient pour ainsi dire carte blanche. Ce qui se préparait, allait leur montrer quel fond il faut faire sur un gouvernement à cinq têtes, et combien il est facile de le renverser. Afin de mieux endormir Gohier, le général Bonaparte s'invita à dîner chez lui avec sa famille pour le 18 brumaire; il voulut même l'avoir à déjeuner pour le même jour avec sa femme.

Dès le 15, Napoléon et Sieyès avaient arrêté toutes leurs dispositions. Il fut convenu que le Conseil des Anciens, s'autorisant de l'article 102 de la constitution, décréterait la translation du Corps législatif à Saint-Cloud, et nommerait le général Bonaparte commandant en chef de la garde du Corps législatif, des troupes de la division militaire de Paris et de la garde nationale.

Le 18, en effet, après avoir entendu des discours virulents dans lesquels Cornudet, le Brun et Fargues peignirent sous de vives couleurs les dangers dont la république était menacée, et la *conspiration permanente des coryphées du manége pour rétablir le règne de la terreur*, le Conseil des Anciens rendit à huit heures du matin le decret en question. Il est vrai qu'un grand nombre de membres étaient absents : les douteux, parce qu'ils n'avaient été convoqués que pour plus tard; les patriotes, parce qu'ils ne l'avaient pas été du tout. A huit heures et demie, le messager d'État qui en était porteur arriva au logement de Napoléon. Il en trouva les avenues remplies d'officiers de la garnison, d'adjudants de la garde nationale, de généraux, et de trois régiments de cavalerie. C'est que, la veille, Napoléon avait eu le soin de faire prévenir les officiers de la garnison et les quarante adjudants de la garde nationale, qu'il les recevrait le 18, à six heures du matin. Tous les généraux de l'armée, présents à Paris, avaient reçu la même invitation. Chacun d'eux, ou du moins chacun de ceux qui n'étaient pas dans le secret de la conspiration, crut que l'invitation était pour lui seul. Augereau et Bernadotte seuls ne furent pas prévenus; mais Joseph amena Bernadotte qui, après une honorable protestation au nom de la liberte (*), refusa formellement son concours et se retira. A la réception du message, Napoléon fit ouvrir les battants des portes; et sa maison étant trop petite pour contenir tant de monde, il s'avança sur le perron, reçut les compliments des officiers, les harangua, et leur dit qu'il comptait sur eux tous pour sauver la France. En même temps, il leur apprit que le Conseil des Anciens, autorisé par la constitution (ce qui n'était pas parfaitement exact), venait de le revêtir du commandement de toutes les troupes; qu'il s'agissait de prendre de grandes mesures, pour tirer la patrie de la position affreuse ou elle se trouvait; qu'il comptait sur leurs bras et leur volonté; qu'il allait monter à cheval, pour se rendre aux Tuileries. L'enthousiasme fut extrême; tous les officiers tirerent leurs épées, et promirent assistance et *fidélité*. Alors Napoléon se tourna vers Lefevre, qui avait le commandement de la division militaire, lui demandant s'il voulait rester près de lui, ou retourner près du Directoire. Lefèvre, fortement ému,

(*) Voyez l'article BERNADOTTE dans la Biographie des hommes du jour par MM. Sarrut et Saint-Edme, et dans l'Encyclopédie des gens du monde, t. III, p. 367.

ne balança pas. Napoléon se mit aussitôt à cheval, et partit, à la tête des généraux, des officiers et des quinze cents chevaux auxquels il avait fait faire halte sur le boulevard, au coin de la rue du Mont-Blanc. Il donna ordre aux adjudants de la garde nationale de retourner dans leurs quartiers, d'y faire battre la générale, de faire connaître le décret qu'ils venaient d'entendre, et d'annoncer *qu'on ne devait plus reconnaître que les ordres émanés de lui.*

Il se rendit ensuite à la barre du Conseil des Anciens, environné de son brillant cortége. Il dit : « Vous êtes la sagesse « de la nation ; c'est à vous d'indiquer, « dans cette circonstance, les mesures « qui peuvent sauver la patrie : je « viens, environné de tous les géné- « raux, vous promettre l'appui de « leurs bras. Je nomme le général « Lefèvre mon lieutenant. Je rem- « plirai fidèlement la mission que vous « m'avez confiée : qu'on ne cherche « pas dans le passé des exemples sur « ce qui se passe. Rien dans l'histoire « ne ressemble à la fin du dix-hui- « tième siècle ; rien dans le dix-hui- « tième siècle ne ressemble au mo- « ment actuel. »

Toutes les troupes étaient réunies aux Tuileries ; il en passa la revue aux acclamations unanimes des citoyens et des soldats. Il donna le commandement des troupes chargées de la garde du Corps législatif au général Lannes, et au général Murat le commandement de celles qui devaient être envoyées à Saint-Cloud. Moreau fut chargé de la garde du Luxembourg, où Moulins et Gohier, qui n'avaient voulu entendre à aucun accommodement, furent retenus prisonniers, quoique les mémoires de Napoléon, auquel ce récit est emprunté presque textuellement, n'en conviennent pas, et disent même le contraire. Deux proclamations, l'une au peuple, l'autre à l'armée, apprirent à tout Paris ce qui venait d'avoir lieu. Le Conseil des Cinq-Cents, forcé par le texte de la loi d'obéir au décret du conseil des Anciens en ce qui concernait la translation du Corps législatif, et menacé de périr sous les coups des grenadiers s'il réclamait contre l'illégalité flagrante de la nomination de Bonaparte au commandement général des troupes, céda à la force et ajourna sa séance au lendemain 19, en convenant de se réunir à Saint-Cloud. Cambacérès, ministre de la justice, Fouché, ministre de la police, et tous les ministres qui ne demandaient qu'une occasion pour adorer le soleil levant, se hâtèrent de courir aux Tuileries.

Après s'être ainsi rendu maître de Paris, Napoléon songea à la journée du lendemain. C'était peu d'avoir renversé le gouvernement existant, il fallait faire reconnaître, par le Corps législatif, le gouvernement nouveau, qui devait se composer de Napoléon, Sieyès et Roger-Ducos, prenant le titre de consuls. Pour détruire, la connivence d'une partie du Conseil des Anciens avait suffi ; pour édifier, avec quelque apparence de légalité du moins, le concours du Conseil des Cinq-Cents devenait indispensable. La tentative était audacieuse ; aussi avait-on eu la précaution d'éloigner le Corps législatif de Paris, dont la population aurait pu faire contrepoids à l'armée, et où les directeurs opposants auraient pu être délivrés de leur prison par un mouvement insurrectionnel. A Saint-Cloud, au contraire, toutes les fraudes, tous les mensonges seraient permis, et, au pis aller, si le Conseil des Cinq-Cents restait inexorable, le Conseil des Anciens était déjà trop compromis pour reculer.

Le 19, Saint-Cloud fut le théâtre d'une seconde scène militaire qui, comme celle de la veille, se termina encore à l'avantage de Napoléon, mais où le système comminatoire fut impuissant et où il fallut recourir à la violence. Le Conseil des Cinq-Cents, auquel on ne pouvait cette fois enlever la parole, fit craindre un instant que cette arme, mise au service de la loi, ne balançât la puissance des baïonnettes. Vainement avant l'ouverture de la séance, les partisans de Napoléon essayèrent

de lui gagner ou de lui acheter des suffrages; dès le début de la délibération, l'Assemblée rejeta avec indignation la proposition que fit Émile Godin de nommer une commission de sept membres pour faire un rapport sur la situation de la republique. En revanche, elle accueillit avec un enthousiasme indicible la motion de Delbrel et de Grand-Maison, qui, malgré les efforts du président Lucien, de Boulay de la Meurthe et de leurs amis pour les en empêcher, demandèrent que l'assemblée prêtât de nouveau serment à la constitution de l'an III. Après l'appel nominal qui dura plus de deux heures, tous les députés, et Lucien lui-même, renouvelèrent leur premier serment.

Voyant la mauvaise tournure que prenaient les choses, apercevant déjà des signes d'hésitation dans les rangs de ses soldats, et craignant que le Conseil des Anciens lui-même, electrisé par cet exemple de patriotisme, ne prît une résolution analogue, Napoléon se présenta devant cette assemblée, à qui une lettre de Lagarde, secrétaire général du gouvernement, venait d'annoncer que quatre membres du Directoire ayant donné leur démission (*), et le cinquième ayant été mis en surveillance (**), il n'y avait plus de Directoire. Se remettant peu à peu, après quelques instants de trouble, Napoléon adjura, dans les termes les plus pressants, le Conseil des Anciens de prendre un parti et de pourvoir au salut de la république; mais son éloquence un peu novice ne toucha guère que les grenadiers, dont les bonnets s'apercevaient aux portes de la salle, et auxquels l'orateur avait fait une invocation. Linguet, se levant tout à coup, lui dit d'une voix forte : « Général, nous applaudissons « à ce que vous dites; jurez donc avec « nous obéissance à la constitution « de l'an III, qui seule peut mainte- « nir la république. » Le piége était habilement tendu, Napoléon en parut un moment accablé; mais recueillant toutes ses forces, et démasquant enfin son ambition, il s'écria : « La « constitution de l'an III! vous n'en « avez plus! Vous l'avez violée au « 18 fructidor, quand le gouverne- « ment a attenté à l'indépendance du « Corps législatif! Vous l'avez violée « au 30 prairial an VII, quand le « Corps législatif a attenté à l'indé- « pendance du gouvernement! Vous « l'avez violée au 22 floréal, quand, « par un décret sacrilége, le gouver- « nement et le Corps législatif ont at- « tenté à la souveraineté du peuple, « en cassant les élections faites par « lui! La constitution violée, il faut « un nouveau pacte, de nouvelles ga- « ranties. »

Telles sont du moins les paroles dont il accepta la responsabilité. On ne peut disconvenir qu'elles avaient beaucoup de sens, et qu'après de si flagrantes violations de la loi, Gohier, Moulins et le parti national furent coupables en lui refusant une dispense d'âge, qui lui aurait permis d'entrer d'une manière moins brusque au pouvoir, et qui ne l'y aurait pas laissé sans contre-poids. En admettant même qu'un homme de cette nature serait toujours parvenu à son idéal, au commandement suprême, il n'y serait arrivé que par transitions, à mesure qu'il aurait fait ses preuves, et qu'il aurait perfectionné son éducation politique, véritablement supérieure sous quelques rapports, mais encore si défectueuse sous quelques autres.

Quoi qu'il en soit, la sortie de Napoléon rendit le courage à ses nombreux partisans dans l'Assemblée; elle fut chaleureusement appuyée par Cornudet et par Régnier. Cependant, comme

(*) Cela était complétement faux, puisque, comme on vient de le voir, Moulins et Gohier étaient retenus prisonniers au Luxembourg, pour n'avoir pas voulu donner leur démission.

(**) C'était encore là une supercherie. Ce cinquième membre était Sieyes, l'un des instigateurs du complot, et qui, pour dissimuler sa trahison et faire croire qu'il était effectivement en surveillance, resta constamment enfermé dans une voiture à la suite des troupes du général Bonaparte.

il parlait d'intrigues dont il était entouré, de prétendus patriotes qui lui avaient proposé, pour purifier les Conseils, d'en exclure les plus sincères amis de la patrie, on le somma de nommer les coupables. Il prononça les noms de Barras et de Moulins, qu'il accusa de lui avoir proposé de le mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui avaient des idées libérales; mais lorsqu'on le pressa de révéler des faits plus graves, il fut très-empêché de le faire. Cependant, d'Alphonse ayant demandé que l'assemblée reitérât le serment de fidélité à la constitution de l'an III, cette motion excita des murmures. Bien qu'une grande partie de l'assemblée penchât en faveur de Napoléon, le Conseil des Anciens ne pouvait ou n'osait agir. Le succès de la journée dépendait évidemment du Conseil des Cinq-Cents, à qui appartenait l'initiative; là était le nœud du problème; Napoléon ne craignit pas de s'y présenter.

C'était risquer son dernier enjeu. L'exaltation du Conseil des Cinq-Cents était portée au comble. Bigonnet, comparant le serment unanime de l'assemblée à celui du Jeu de Paume, avait dit : « *Le premier a fondé la liberté, le second la consolidera.* » On délibérait sur la lettre dans laquelle Barras annonçait sa démission, lorsque parut le général Bonaparte, suivi de grenadiers qui s'établirent à la porte de la salle des séances. L'agitation qui a lieu alors ne peut se décrire, toute l'assemblée se lève comme un seul homme; de toutes parts on crie : *Vive la république!... A bas le tyran!... Vive la constitution de l'an* III!... *Hors la loi le dictateur!... A bas le Cromwell! Que faites-vous, téméraire?* lui dit Bigonnet. *Retirez-vous; vous violez le sanctuaire des lois*, ajoute un autre. *Est-ce donc pour cela, général, que tu as vaincu?* s'écrie Destrem. On l'entoure, on le repousse, et il tombe dans les bras de ses soldats qui l'emportent.

Est-il vrai, comme on l'a prétendu, que parmi les représentants qui se précipitèrent sur lui, il y avait des mains armées de poignards? N'est-ce pas plutôt une de ces fables comme les conspirateurs en inventèrent tant, pendant les deux journées de brumaire? Ce qui le prouve, c'est que, si l'on avait réellement attenté aux jours de son frère, Lucien n'eût pas continué de présider, et n'eût pas fait des instances pour que Napoléon fût rappelé dans l'assemblée et entendu. « Le mouvement qui vient d'avoir « lieu au sein du Conseil, » dit-il aussitôt qu'il lui fut possible de se faire entendre, « prouve ce que tout le « monde a dans le cœur, ce que moi-« même j'ai dans le mien. Il était ce-« pendant naturel de croire que la « démarche du général n'avait pour « objet que de rendre compte de la « situation des affaires, de quelque « objet intéressant la chose publique; « mais je crois que, en tout cas, nul « de vous ne peut lui supposer des « projets liberticides. » — « Que le géné-« ral soit traduit à la barre pour rendre « compte de sa conduite! » dit une voix. Dans l'espoir qu'on donnerait suite à cette demande, Lucien cède le fauteuil de la présidence à Chasal. Mais Bertrand du Calvados demande que l'on commence par décréter que le général Bonaparte n'est pas le commandant des grenadiers qui composent la garde du Conseil. Blin propose de déclarer que les six mille hommes qui entourent l'Assemblée font partie de la garde du Corps législatif. « Je « ne m'oppose pas, répond Lucien, à « la proposition; mais je dois faire « observer que les soupçons paraissent « s'élever avec bien de la rapidité et « peu de fondement. Un mouvement, « même irrégulier, aurait-il déjà fait ou-« blier tant de services rendus à la liber-« té! Je demande qu'avant de prendre « aucune mesure vous appeliez le gé-« néral. » Les cris *Hors la loi! Aux voix! La mise hors la loi contre le général Bonaparte!* furent les seules réponses qu'obtint Lucien, qui venait de reprendre sa place au fauteuil.

On le somma lui-même de mettre

aux voix la *mise hors la loi* contre son frère. Indigné, il quitte une seconde fois le fauteuil, monte à la tribune, abdique la présidence, et en dépose les insignes. A peine est-il descendu de la tribune, que des grenadiers entrent brusquement, se saisissent de sa personne, et l'enlèvent par ordre de son frère. C'en est fait de la république : César a passé le Rubicon.

Tous les moyens indirects étant épuisés, Napoléon venait de se décider à la violence ; mais pour faire marcher les troupes contre l'Assemblée nationale, la présence de son président n'était pas de trop. Lucien ne se fit pas prier ; montant aussitôt à cheval, mais oubliant qu'il vient de se démettre de la présidence, il dit aux troupes : « Citoyens soldats, le « président du Conseil des Cinq-Cents « vous déclare que l'immense majorité « de ce conseil est dans ce moment « sous la terreur de quelques repré- « sentants du peuple à stylet, qui as- « siégent la tribune, présentent la « mort à leurs collègues, et enlèvent « les délibérations les plus affreuses. « .... Il vous requiert d'employer la « force contre ces brigands, qui ne « sont plus les représentants du peu- « ple, mais les représentants du poi- « gnard. » Voyant que les troupes hésitent encore, il se retourne vers son frère, l'épée à la main, et jure de la lui plonger dans le cœur, s'il trompait jamais l'espérance des républicains, s'il attentait un jour à la liberté des Français. Aussitôt le tambour bat la charge, et, au commandement de Murat, une colonne de grenadiers entre dans l'enceinte des délibérations, et en expulse les représentants du peuple, enlevant de vive force ceux qui osent braver la mort.

Le Conseil des Cinq-Cents dissous, il ne s'agissait plus que de prouver au Conseil des Anciens la légalité de tout ce qui venait d'avoir lieu. Ce ne fut pas très-difficile ; ce conseil s'étant formé en comité général ; la minorité, aussi active que la majorité était indolente, après avoir déclaré que, *des deux conseils qui composaient le Corps législatif, lui seul se trouvait existant, attendu la retraite de celui des Cinq-Cents*, s'empressa de décréter que quatre des membres du Directoire exécutif ayant donné leur démission, et le cinquième étant mis en surveillance, il serait nommé une commission exécutive provisoire composée de trois membres. On allait procéder à la nomination des membres de cette commission exécutive, lorsque Lucien fit annoncer que le Conseil des Cinq-Cents venait de se recomposer. La vérité, c'est qu'il avait rassemblé à grand'peine vingt-cinq ou trente députés du Conseil des Cinq-Cents, *qui erraient çà et là dans les appartements de Saint-Cloud, dans les corridors, dans les cours ; de vrais expectants enfin, qui avaient le secret de la tentative, et voulaient en tirer parti :* ce sont les propres expressions de Cornet, l'un des apologistes du 18 brumaire. A cette nouvelle, le Conseil des Anciens rapporta son décret, et approuva la réinstallation du Conseil des Cinq-Cents. Celui-ci, ou plutôt ce conseil des Trente, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres, avaient sauvé la majorité du Corps législatif et la république, attaqués par une minorité composée d'assassins, etc., etc., déclara que le général Bonaparte, les généraux Lefèvre, Murat, Gardane, les grenadiers du Corps législatif et du Directoire, etc., etc., avaient bien mérité de la patrie.

A onze heures du soir, les deux conseils se réunirent de nouveau, et décrétèrent enfin la *loi* du 19 brumaire, qui ajournait les deux conseils au 1er ventôse suivant, créait deux commissions, de vingt-cinq membres chacune, pour les remplacer provisoirement. Une commission consulaire, composée de Napoléon, Sieyès et Roger-Ducos, fut provisoirement chargée du pouvoir exécutif. Soixante et un députés furent déclarés exclus du Corps législatif, et un décret condamna à la déportation cinquante-neuf des principaux opposants : trente-sept à

la Guyane, et vingt-deux à l'île d'Oléron ; mais, hautement flétri par l'opinion publique, ce décret ne fut pas mis à exécution.

Lorsque des proclamations éloquentes vinrent apprendre à Paris le beau côté des événements, le contentement fit place à l'agitation extrême qui avait d'abord régné, et que l'habileté seule d'un ministre de la police comme Fouché avait pu empêcher d'avoir des suites dangereuses.

Telles furent les journées des 18 et 19 brumaire. Le nouveau chef de la république débuta par où l'ancienne monarchie n'avait pas osé finir. La révolution fut comprimée au dedans, il est vrai; mais elle ne tarda pas à faire explosion au dehors. Par une fatalité déplorable, Napoléon empereur abusa de la gloire, comme la France républicaine avait abusé de la liberté; et, en 1814, en 1815, les mêmes hommes dont il s'était servi dans l'intérêt de ses passions ambitieuses le trahirent pour les Bourbons, après avoir trahi pour lui le Directoire. Ces deux années furent pour l'empire ce qu'avaient été pour la république les deux journées des 18 et 19 brumaire.

Voici, d'après le *Mémorial de Sainte-Hélène*, comment Napoléon lui-même parlait du 18 brumaire : « Il y a loin de là à la conspiration de Saint-Réal, qui offre bien plus d'intrigues et bien moins de résultats : *la nôtre ne fut que l'affaire d'un tour de main.* Il est sûr que jamais plus grande révolution ne causa moins d'embarras, tant elle était desirée; aussi se trouva-t-elle couverte des applaudissements universels.

« Pour mon propre compte, toute ma part dans le complot d'exécution se borna à réunir à une heure fixée la foule de mes visiteurs, et à marcher à leur tête pour saisir la puissance. Ce fut du seuil de ma porte, du haut de mon perron, et sans qu'ils en eussent été prévenus d'avance, que je les conduisis à cette conquête; ce fut au milieu de leur brillant cortége, de leur vive allégresse, de leur ardeur unanime que je me présentai à la barre des Anciens pour les remercier de la dictature dont ils m'investissaient.

« On a discuté métaphysiquement, et l'on discutera longtemps encore *si nous ne violâmes pas les lois*, si nous ne fûmes pas criminels; mais ce sont *autant d'abstractions* bonnes tout au plus pour les livres et les tribunes, et qui doivent disparaître devant l'impérieuse nécessité; autant vaudrait accuser de dégât le marin qui coupe ses mâts pour ne pas sombrer. Le fait est que la patrie sans nous était perdue, et que nous la sauvâmes. Aussi les auteurs, les grands acteurs de ce mémorable coup d'État, au lieu de dénégations et de justifications, doivent-ils, à l'exemple de ce Romain, se contenter de répondre avec fierté à leurs accusateurs : « Nous protestons que nous « avons sauvé notre pays; venez avec « nous en rendre grâce aux dieux. »

« Et certes, tous ceux qui dans le temps faisaient partie du tourbillon politique ont pu d'autant moins se récrier avec justice, que tous convenaient qu'un changement était indispensable, que tous le voulaient, et que chacun cherchait à l'opérer de son côté. Je fis *le mien* à l'aide des modérés; la fin subite de l'anarchie, le retour immédiat de l'ordre, de l'union, de la force, de la gloire, furent ses résultats. Ceux des jacobins ou ceux des immoraux auraient-ils été supérieurs? Il est permis de croire que non. Toutefois, il n'est pas moins très-naturel qu'ils en soient demeurés mécontents, et en aient jeté les hauts cris. Aussi n'est-ce qu'à des temps plus éloignés, à des hommes plus désintéressés qu'il appartient de prononcer sainement sur cette grande affaire. »

Ces temps éloignés sont venus, et aujourd'hui le 18 brumaire est jugé par l'histoire. Il eut des résultats heureux, parce qu'il rendit au pouvoir l'unité qu'il avait perdue depuis la mort de Louis XVI. En ce sens, Napoléon avait bien droit d'en être fier; mais il n'est pas autorisé à dire qu'il accomplit sa révolution avec le secours du parti modéré; le parti militaire a été le véritable instrument de son

triomphe. Ces prétendus *modérés*, ce sont les Sieyès, les Fouché, les Talleyrand, les Cambacérès, tous hommes sur le compte desquels Napoléon s'exprime avec assez peu de ménagements : Barras lui-même, le coryphée des *immoraux*, a été pris pour complice. Ceux qui sont qualifiés si dédaigneusement du nom de *jacobins*, c'étaient les chefs du parti national, et Napoléon, avant de les insulter, avait essayé de les attacher à sa cause. Si son ambition, moins impatiente, avait consenti à donner quelques gages de désintéressement à la liberté, une transaction aurait fini par avoir lieu, un peu plus tôt, un peu plus tard; la France y aurait gagné, Napoléon aussi, et nous ne serions pas, à l'heure qu'il est, sous le coup des traités de 1815.

Brumath, *Breucomagus*, petite ville de l'ancienne Alsace, aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Bas-Rhin, à dix-huit kilomètres de Strasbourg.

L'origine de cette ville est très-ancienne; Ptolémée la nomme comme la capitale des Triboques. Elle devint, sous les Romains, une place considérable, fut ravagée par les barbares et réduite à n'être plus qu'un faible village au cinquième siècle. Relevée en 1336, par Louis de Bavière, elle fut ruinée de nouveau en 1674. Elle compte maintenant quatre mille soixante-deux habitants. C'était, avant la révolution, le chef-lieu d'un bailliage considérable.

A un kilomètre de Brumath se trouve le bel établissement de Stephansfelden, fondé vers l'an 1220, par les comtes de Werd, pour servir d'hospice aux enfants abandonnés.

Brumoy (Pierre), né à Rouen en 1704, est un des plus habiles professeurs et des littérateurs les plus savants que les jésuites s'honorent d'avoir produits. Ce qui a surtout fait vivre son nom c'est son ouvrage sur le théâtre grec. Au dix-septième siècle, le théâtre grec n'avait été justement apprécié que par les grands génies qui l'imitaient ou s'en inspiraient. La société et la plus grande partie des hommes de lettres ne le connaissaient que d'après de plates et informes traductions, et se faisaient une médiocre idée de l'art dramatique des anciens, qu'ils mettaient bien au-dessous de celui des modernes. Des érudits étudiaient et commentaient les textes de Sophocle et d'Euripide sans juger ni chercher à faire apprécier leur génie. Le travail du P. Brumoy eut le mérite de détruire ou d'affaiblir dans le public des préventions dont la principale source était l'ignorance : plus accessible et plus agréable qu'un ouvrage d'érudition, conçu de manière à faire ressortir les plus belles parties des tragiques grecs, il popularisa des chefs-d'œuvre trop longtemps méconnus, et donna à beaucoup de lecteurs du goût pour la scène antique. Sans doute, on a fait après lui des traductions plus exactes et pour le sens et pour la couleur; sans doute, les analyses qu'il donne, quand il ne traduit pas, offrent plus d'un anachronisme de langage; sans doute, dans son introduction, quand il aborde la théorie de l'art dramatique, les principes qu'il établit ne sont pas toujours justes, et plus d'une confusion peut être reprochée à sa critique. Mais rien de tout cela ne doit faire méconnaître la salutaire influence exercée par ce livre et son mérite réel. Le style de la traduction est ordinairement facile, naturel, intéressant. Dans les remarques, on est bien aise de voir adopté un grand principe de critique que le dix-septième siècle n'avait pas assez connu, savoir, la nécessité de tenir compte, dans la comparaison des ouvrages littéraires, de ces différences que produit la diversité des époques, des mœurs et des usages. Le P. Brumoy a le mérite d'avoir senti qu'il fallait souvent se faire Athénien pour juger le théâtre d'Athènes. Seulement, au moyen de cette excellente règle de critique, il se dispense trop souvent d'avoir un avis sur les questions difficiles qui se présentent. Souvent, au lieu d'examiner ce qui fait la beauté de certains passages entièrement éloignés de nos habitudes et qui paraissent même étrangers et bizarres au-premier abord, il dit : « Tel était l'esprit des

Google

anciens; » et cela dit, ne cherche pas autre chose, et ne paraît pas songer qu'il y ait une critique plus interessante et plus profonde qui se rend compte des variétés du beau, et s'explique l'inépuisable diversité de l'art. En somme, *le Théâtre des Grecs* fut un service rendu aux lettres. Les autres ouvrages du P. Brumoy, qui contribuèrent à sa réputation de son vivant, sont beaucoup moins connus. Les principaux sont : une continuation de *l'Histoire de l'Église gallicane;* des *Pensées sur la décadence de la poésie latine;* l'histoire de plusieurs saints, et des tragédies latines.

Brun (Charles le), voy. Le Brun.

Brun (Jean-Louis), né à Aoust (Drôme), partit, en 1791, comme soldat dans le 4e bataillon de la Drôme. A la bataille de Friedland, il était adjudant-major dans les grenadiers réunis, lorsque, apercevant deux caissons près d'être enveloppés par un fort parti de Cosaques, et ne pouvant se défendre contre des forces dix fois supérieures, il met le feu à une assez grande quantité de bottes de foin attachées sur les caissons, ordonne à ses vingt-cinq grenadiers de s'éloigner et de mettre ventre à terre, et engage la fusillade. Tout réussit selon son attente; à la vue des caissons embrasés, les Cosaques prennent la fuite; Brun, voyant que le feu n'a pas encore gagné le coffre, fait alors ouvrir les caissons, distribue les cartouches à ses grenadiers et rejoint son corps. Après la malheureuse journée de Culm, le 31 août 1813, Brun, alors lieutenant-colonel au 57e régiment de ligne, cerné avec son bataillon par trois mille hommes d'infanterie, soutenus par deux pièces d'artillerie et par une nuée de Cosaques, fit si bonne contenance qu'il parvint à se réunir au premier corps d'armée, en se frayant un passage à la baïonnette, à travers des forces dix fois plus considérables.

Brun (Louis-Ignace), capitaine au 75e régiment de ligne, né à Aubenas (Ardèche), se distingua au siége de Dantzig à la tête de sa compagnie, dans l'attaque de la redoute de Kalkschauts, défendue par plus de trois cents grenadiers prussiens. Quoiqu'il eût reçu un coup de feu à la jambe droite, il refusa de se retirer, et continua à marcher en s'appuyant sur son épée. Arrivé à peu de distance de la palissade, un biscaïen l'atteignit au pied gauche et le renversa; les braves qu'il commandait l'entourèrent alors et voulurent l'enlever; mais il s'y opposa courageusement. « Vous ne pouvez me « secourir sans vous exposer, leur dit-« il; courez à l'assaut et emportez la « redoute; c'est là le seul moyen de me « sauver. » Les soldats s'en emparèrent, en effet, à la baïonnette. A la bataille de Mont-Saint-Jean, on vit le capitaine Brun, soutenant la retraite, tenir en échec une colonne de l'armée coalisée, avec une seule compagnie du 75e régiment. Le 20 juin 1815, à la défense de Namur, cet officier, placé en avant de la porte de fer, fit éprouver, aux Anglais et aux Prussiens réunis, une perte de plus de trois mille hommes, et les empêcha de s'emparer de cette position.

Brun (N.), constructeur de vaisseaux, naquit vers l'an 1760. Au commencement de la révolution, il quitta la France pour passer à Constantinople, où il construisit trente-huit vaisseaux de ligne d'une grande beauté, mais qui, pour la plupart, ont été détruits à la bataille de Navarin. Plus tard, Brun alla en Russie, où il parvint au grade de général major. Alexandre lui accorda sa confiance et le décora de l'ordre de Sainte-Anne. Ce fut d'après les observations de Brun que l'empereur prit la détermination de ne plus faire construire de vaisseaux armés de cent canons, ces bâtiments étant trop lourds pour une mer aussi dangereuse que la mer Baltique.

Brunck (Richard-François-Philippe (*)), l'un des philologues les plus

(*) On trouve dans la Biographie universelle une savante notice sur Brunck. Cette notice, l'une des plus remarquables qui soient sorties de la plume de notre célèbre helléniste, M. Boissonade, nous a beaucoup servi pour la rédaction de cet article.

célèbres du siècle dernier, naquit à Strasbourg en 1729. Destiné par sa famille à la carrière de l'administration, il y entra au sortir du collége, et devint en peu de temps commissaire des guerres. Il fit, en cette qualité, les campagnes du Hanovre, et c'est alors que les conseils et l'exemple d'un professeur, chez lequel il se trouva logé à Giessen, éveillèrent chez lui cette passion de l'antiquité qui le rendit depuis si célèbre. Revenu à Strasbourg, il consacra à l'étude du grec tous les moments dont il pouvait disposer. On le vit, à l'âge de trente ans et revêtu de fonctions publiques, aller, ses livres sous le bras, aux leçons particulières du professeur de grec de l'université. Il fit dans l'etude de cette langue des progrès rapides, et l'enthousiasme qui la lui avait fait entreprendre s'augmenta tellement, par le plaisir d'en avoir surmonté les difficultés, qu'il en vint à se persuader que toutes les négligences qu'il remarquait dans les poetes grecs n'étaient que des négligences de copistes. Dominé par cette idée, il corrigeait les vers, les déplaçait, les bouleversait avec une audace quelquefois heureuse sous le rapport du goût et du sentiment poétique, mais condamnable sous celui de la critique. Presque tous les livres qui lui ont appartenu sont couverts de notes marginales, dans lesquelles il se livre sans contrainte à toute la hardiesse de ses corrections. Malheureusement on retrouve aussi dans les éditions qu'il a publiées, des traces de cette manie capricieuse de refaire les textes. Neanmoins, malgré ce défaut, assez grave pour un éditeur, il serait injuste de méconnaître les services que Brunck a rendus à la littérature grecque; peu d'hommes, depuis la renaissance des lettres, ont aussi efficacement contribué à ses progrès. Il a fait imprimer, dans l'espace de vingt ans seulement, un nombre étonnant d'ouvrages, dont un seul, l'Anthologie par exemple, aurait demandé a un autre savant la moitié du temps que Brunck a mis à les faire tous. Son premier ouvrage est l'Anthologie grecque, qu'il publia sous le titre de *Analecta veterum poetarum græcorum*, 3 vol. in-8°, Strasbourg, 1776. C'est celle de ses éditions où l'on remarque le plus de corrections arbitraires; elle a été réimprimée à Leipzig, 5 vol. in-8°, 1794 à 1795, par M. Jacobs, qui y a ajouté depuis un savant commentaire. On lui doit en outre, *Anacreontis carmina cui accedunt quædam e lyricorum reliquiis*, Strasbourg, 1778, in-16, réimprimé dans la même ville en 1786, in-24 et in-18; *Sophoclis Electra*, *Œdipus*, *Tyrannus*; *Euripidis*, *Andromacha*, *Orestes*, græce, 2 vol. in-12, Strasbourg, 1779; *Æschyli Prometheus*, *Persæ Septem duces ad Thebas*; *Euripidis Medea*, 1 vol. in-12, Strasbourg, 1779. Dans ces différentes éditions, Brunck montra une critique sage et réservée; *Appollonii Rhodii Argonautica emendata*, gr. et lat., Strasbourg, 1780, in-8°; *Aristophanis Comœdiæ XI*, gr. et lat. Strasbourg, 1781-83, 4 vol. grand in-4° et in-8° : Cette édition, où l'on trouve quelques marques de précipitation, était de beaucoup supérieure, pour la critique, à toutes celles qui avaient paru précédemment; *Gnomici poetæ græci*, Strasbourg, 1784, in-8°; *Virgilii Opera*, Strasbourg, 1785, in-8°, et 1789, in-4°, éditions fort estimées pour la correction du texte; *Sophoclis quæ extant omnia, cum scholiis gr. recensuit, versione et notis illustravit, etc.*, Strasbourg, 1786, 2 vol. in-4°, reproduite en 1788, 3 vol. in-8°, et en 1786-89, 4 vol. in-8°: c'est le chef-d'œuvre de Brunck. Le roi, à qui il en avait offert un exemplaire in-4°, imprimé sur peau de vélin, lui accorda en récompense de ses travaux une pension annuelle de 2,000 francs, qu'il perdit à la révolution; *Plauti comœdiæ omnes*, Deux-Ponts, 3 vol. in-8°; *Terentii comœdiæ, ad fidem optimar. editiôn. recensitæ*, Bâle, 1797, in-4°. Les travaux de Brunck furent interrompus par la révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur; il fut un des premiers membres de la société populaire de Strasbourg. Après avoir été riche pendant la plus grande partie de sa vie, il se vit, en 1791, réduit à vendre une

Google

portion de sa bibliothèque, et fut encore obligé, en 1801, d'avoir recours à cette ressource. Ce sacrifice lui fut très-pénible, et les larmes lui venaient aux yeux lorsqu'on parlait devant lui de quelque auteur qu'il avait possédé. Dès ce moment, les lettres grecques lui devinrent odieuses, et il ne conserva quelque goût que pour les poëtes latins. Après avoir donné sa belle édition de Térence, en 1797, il se proposait de faire paraître Plaute dans le même format, et son travail était tout prêt pour l'impression, lorsqu'il mourut le 12 juin 1803. Brunck, qui a publié tant de poëtes grecs, ne remit jamais à l'imprimeur un exemplaire imprimé d'une édition antérieure; il donnait toujours un texte écrit de sa propre main. Lorsque, après avoir fait une copie bien nette d'un auteur qu'il destinait à l'impression, il trouvait nécessaire d'y faire de nombreux changements, il la transcrivait de nouveau d'un bout à l'autre. C'est ainsi qu'il copia deux fois tout Aristophane, et Apollonius au moins cinq fois. Plusieurs de ces copies et beaucoup d'autres papiers de la main de Brunck sont conservés à la Bibliothèque du roi. On y remarque, entre autres pièces, une lettre sur le *Longus* de Villoison, dans laquelle ce critique est traité avec fort peu de ménagement.

Brundstadt, ancienne seigneurie de l'Alsace (aujourd'hui département du Haut-Rhin), acquise, au commencement du dix-septième siècle, par Martin de Bezenval, aïeul de Jean-Victor de Bezenval, lieutenant général des armées du roi, en faveur duquel elle fut érigée en baronnie en 1726.

Brune (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, naquit à Brives, en 1763. Il étudia d'abord le droit, puis se fit imprimeur, et s'enrôla ensuite comme simple soldat dans le deuxième bataillon de Seine-et-Oise. Bientôt après, il prit, en qualité d'adjudant général, une grande part aux succès de Dumouriez et de Kellermann; puis on le vit, comme chef d'état-major, repousser l'armée des insurgés du Calvados. Nommé ensuite général de brigade, il se trouva à la bataille de Hondschoote; puis il rétablit la tranquillité dans plusieurs villes du Midi, à Bordeaux, à Nice, à Marseille, et dans cette même ville d'Avignon, où plus tard il devait périr sous les coups des assassins. Pendant la campagne d'Italie, sous le général Bonaparte, Brune se distingua à Rivoli, à Saint-Michel, à Feltre, à Bellune, dans les gorges de la Carinthie, sur les sommités des Alpes noriques. Après le traité de Léoben, Masséna lui laissa le commandement de sa division, et Brune fut peu de temps après nommé général de division. Ayant depuis remplacé Augereau dans la deuxième division active, il établit son quartier général à Brescia et à Vérone, et sut, par sa justice et son humanité, mériter le respect et l'amour de ceux qu'il avait soumis par la force des armes. Après la paix de Campo-Formio, Brune fut nommé commandant en chef des troupes dirigées contre la Suisse. La prise de Fribourg, celle de Soleure et le combat de Neuenheck, suivis de la pacification entière du pays, valurent à Brune de grands éloges, ainsi que le commandement de l'armée d'Italie, en remplacement de Berthier et de Masséna. Brune battit les insurgés à Perugia, à Città-di-Castello, à Ferentino, sauva plusieurs villes de l'insurrection, défendit les frontières avec vigueur, étouffa plusieurs révoltes, fit respecter la France sur tous les points, et se fit remettre la citadelle de Turin. Quand, après la nouvelle de l'incendie de la flotte française à Aboukir, l'Italie se fut soulevée, Brune fut obligé de quitter Milan, et se rendit en Hollande, où il fut revêtu du commandement en chef de l'armée batave. La victoire de Bergen sur les Russes; l'admirable retraite de Beverwyck; la reprise de Hoorn, de Luckhuysen, de Hedemblick; l'évacuation de la Hollande, la défaite complète des alliés, la capitulation imposée au duc d'York, l'occupation du Helder, tels furent les brillants et heureux résultats de cette campagne, qui valut à Brune le gouvernement de la Hollande et une

Digitized by Google

armure complète, présent de Bonaparte. Bientôt il fut envoyé dans la Vendée, pacifia les départements insurgés, et laissa dans tout le pays la réputation d'un homme juste et humain. Nommé général en chef de l'armée de réserve, dite des Grisons, il la commanda pendant trois mois, au bout desquels il passa à l'armée d'Italie. Brune se signala dans toutes les affaires qui eurent lieu durant cette campagne; il prit Vicence et Montebello, passa la Brenta, se rendit maître d'un grand nombre de places, soumit la basse et la haute Italie, et prepara la paix de Lunéville. A la suite de cette campagne, il rentra au conseil d'État dont il était membre, et fut nommé président de la section de la guerre. Envoyé comme ambassadeur à Constantinople, il recueillit des notions politiques et géographiques fort intéressantes, fit connaître dans le Levant les beaux produits des fabriques françaises, et fonda les premières relations de la Perse avec la France. A son retour, en 1805, il fut nommé maréchal de France et grand-croix de la Légion d'honneur; il commanda l'armée des côtes de l'Océan à Boulogne, ainsi que la flottille. En 1807, il fut nommé gouverneur des villes anséatiques; bientôt après il reçut le commandement du corps de réserve de la grande armée, battit l'ennemi à Martenshagen, prit Stralsund, place très-importante, et signa une convention avec M. de Toll, général en chef de l'armée suédoise, par laquelle l'île de Rugen et les îles adjacentes étaient livrées à la France. L'oubli de quelques titres de l'empereur Napoléon dans le texte de cette convention indisposa Napoléon contre Brune, qui fut privé de son commandement et se retira dans ses foyers. Sous la première restauration, il reçut la croix de Saint-Louis. Pendant les cent jours, Napoléon lui confia le commandement du corps d'observation sur le Var. Sur la fin de juillet 1815, après avoir fait arborer le drapeau blanc à Toulon et s'être démis du commandement, Brune se rendait directement à Paris. Mais dans toute la Provence, où les opinions royalistes étaient si ardentes qu'elles tenaient du fanatisme, on était irrité contre le maréchal, parce qu'il n'avait reconnu le gouvernement royal que trois semaines après la rentrée de Louis XVIII dans la capitale. Parvenu à Avignon sans accident (2 août), il descend à l'hôtel du Palais-Royal, près de la porte du Rhône. Bientôt la nouvelle de son arrivée se répand dans la ville; des attroupements se forment en tumulte; des vociférations de mort se font entendre; l'hôtel est entouré d'une multitude furieuse. Cependant le maire d'Avignon et le préfet de Vaucluse accourent, accompagnés de la gendarmerie; leurs efforts sont impuissants pour calmer et dissiper cette populace altérée de sang. Le maréchal s'est barricadé dans l'hôtel; les portes sont enfoncées, et Brune est assassiné. Mais sa mort n'a pas assouvi la rage de ses bourreaux : ils s'attachent à ses restes inanimés. Ils outragent son cadavre, ils le percent de coups, ils le foulent aux pieds, ils le traînent dans les rues, et, pour comble d'ignominie, ils le jettent dans le Rhône. Le fleuve le repousse sur la grève, et on le laisse deux jours sans sépulture; on veut qu'il serve de pâture aux plus vils animaux. Ainsi périt cet illustre guerrier, pendant trente ans l'honneur des armées françaises. Ce ne fut que trois ans après sa mort que l'on songea à poursuivre ses meurtriers! L'un d'eux fut condamné à mort, mais par contumace; de sorte qu'en définitive ce crime affreux est resté impuni.

Bruneau (Antoine), avocat au parlement de Paris, dont on a un *Traité des criées*, ouvrage estimé, publié en 1668 et réimprimé en 1704; des *Observations et maximes sur les matières criminelles*, 1705, in-4°, et une *Histoire abrégée de l'institution des vingt et une universités de France*, 1686, in-12.

Bruneau (Mathurin). — Il ne manquait à la famille des Bourbons que d'être attaquée par des imposteurs qui vinssent, au nom de la légitimité, lui disputer le trône; elle fut plus d'une fois exposée à cette sorte de ridicule. Un

des plus niais parmi les faux Louis XVII fut Mathurin Bruneau, fils d'un sabotier de Vezins. Après avoir été arrêté comme vagabond, cet homme s'engagea dans le 4e régiment d'artillerie de marine, fut embarqué pour les États-Unis, déserta, et revint, quelques années après, à Saint-Malo, muni d'un passe-port sur lequel il s'était fait donner le nom de Charles de Navarre. Il courut le département de Maine-et-Loire, en se disant Louis XVII, et parvint à escroquer 800 francs à une vieille femme, qui, désabusée, le fit incarcérer. Alors il adressa une lettre au gouverneur de Guernesey, pour le prier d'informer son gouvernement de l'arrestation du fils de Louis XVI. Traduit en février 1818 devant la police correctionnelle, il fut condamné à cinq années de détention pour usurpation de nom, vagabondage et escroquerie, et à être renvoyé à l'expiration de sa peine devant l'autorité militaire pour le fait de désertion.

Brunehaut était fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths. Elle devint femme de Sigebert, roi d'Austrasie, l'un des fils de Clotaire Ier. Fortunat, évêque de Poitiers, a célébré, dans un poëme, l'union de Brunehaut et de Sigebert, et ses vers sont parvenus jusqu'à nous. Chilpéric, roi de Neustrie, voulut alors suivre l'exemple de son frère et s'allier à la puissante famille qui commandait en Espagne, et il épousa Galswinthe, la plus jeune des filles d'Athanagilde. Mais bientôt il eut regret d'avoir contracté ce mariage, et, à l'instigation de Frédégonde qu'il aimait, il fit périr la fille du roi des Wisigoths. Brunehaut se sentit dès lors animée d'une haine violente contre l'assassin de sa sœur, et elle engagea Sigebert, son époux, à poursuivre par les armes le roi de Neustrie. D'ailleurs celui-ci, pendant l'absence de Sigebert, qui repoussait les barbares au delà du Rhin, avait envahi une portion de l'Austrasie. La guerre entre les deux frères commença, et ce fut en vain que le saint évêque de Paris, Germain, essaya de rétablir la paix. Sigebert, accompagné de Brunehaut, poursuivit Chilpéric, et l'assiégea dans la ville de Tournai où il s'était réfugié. Déjà Brunehaut se préparait à tirer de ses deux ennemis, Chilpéric et Frédégonde, une éclatante vengeance, lorsque des assassins, envoyés par la reine de Neustrie, vinrent tuer Sigebert au milieu de son camp. L'armée austrasienne se dissipa aussitôt, et Brunehaut tomba au pouvoir de Chilpéric. Elle était prisonnière à Rouen, lorsqu'elle séduisit Mérovée, l'un des fils du roi de Neustrie. Elle l'épousa, et, quelque temps après ce mariage, qui avait été favorisé par l'évêque de Rouen Prétextat, elle parvint à se sauver et à gagner l'Austrasie où gouvernait son fils Childebert. Repoussée d'abord par les seigneurs austrasiens, elle reprit bientôt son autorité, et exerça un grand ascendant sur le jeune roi. Cependant elle eut plus d'une fois encore à se défendre contre les embûches secrètes de Frédégonde, qui avait fait tuer Prétextat et son second mari Mérovée. En 587, Brunehaut, qui gouvernait pour son fils, conclut avec Gontran le traité d'Andelot, qui fixe les limites de l'Austrasie et de la Bourgogne, et qui renferme les premières traces de l'hérédité des fiefs. Quand Childebert II mourut, elle conserva son autorité et son influence sous le règne de ses petits-fils Thierry et Théodebert. Elle résidait en Austrasie auprès de Théodebert, lorsque les grands la chassèrent et la forcèrent de se réfugier dans la Bourgogne, qui était le royaume de Thierry. Elle parvint alors à allumer la guerre entre les deux frères. Au commencement de la lutte, les succès furent partagés; mais enfin les Bourguignons obtinrent l'avantage. Thierry ayant réuni une armée considérable, battit son frère près de Toul et de Tolbiac, et bientôt le fit mettre à mort avec ses enfants (612). Maître de l'Austrasie, Thierry se préparait à attaquer Clotaire quand il mourut à Metz (613) presque subitement. Encouragé par cet événement inattendu, et appelé par les grands qui craignaient de voir Brunehaut ressaisir encore une fois le pouvoir durant

la minorité des fils de Thierry, Clotaire prit les armes; les Bourguignons et les Austrasiens, sous les ordres de Varnachaire, maire de Bourgogne, et de Pepin, chef d'une puissante famille austrasienne, marchèrent à sa rencontre jusque sur les bords de l'Aisne. Quand Brunehaut fit donner le signal du combat, ses troupes, que les grands avaient séduites, tournèrent le dos, et la vieille reine, âgée de plus de quatre-vingts ans, tomba aux mains du fils de Frédégonde. Celui-ci lui reprocha la mort de dix rois ou fils de rois, et, après l'avoir livrée pendant trois jours aux outrages de ses soldats, il la fit lier par les cheveux à la queue d'un cheval indompté. Les lambeaux de son corps furent brûlés et les cendres jetées au vent (614). Ainsi mourut cette reine célèbre, qui a été jugée diversement par les historiens. Sa mémoire a été livrée à l'opprobre par quelques chroniqueurs; mais il faut remarquer que ceux qui ont poursuivi Brunehaut avec tant de haine lui étaient postérieurs au moins d'un siècle. Les contemporains, au contraire, dans leurs écrits, la comblèrent souvent de louanges. Parmi eux nous devons compter Fortunat, Grégoire de Tours et le pape saint Grégoire. Au reste, quelque chose de grand s'attacha au nom de Brunehaut dans les traditions populaires. Dans la Flandre, la Picardie et la Bourgogne, on lui attribua pendant longtemps les chaussées et les grands édifices dont on contemplait les imposants vestiges.

Brunel (Marc-Isambert), né à Hacqueville, près les Andelys, en 1769, servait dans la marine au moment de la révolution. Forcé alors de s'expatrier, il se réfugia en Amérique, où il se livra à sa véritable vocation, celle d'ingénieur. Il s'y fit d'abord connaître par la construction du théâtre de New-York. Il fut ensuite chargé d'importantes entreprises de canalisation, et de plusieurs autres travaux. Il passa en Angleterre, après un séjour de cinq ans et demi en Amérique, et y mit bientôt à exécution le projet d'une ingénieuse machine à poulies qu'il proposa plus tard à l'amirauté anglaise, et qui fut établie dans l'arsenal de Portsmouth. A cette occasion, M. Brunel reçut cinq cent mille francs, à titre de récompense et d'indemnité. Plus tard il établit, dans l'arsenal de Chatam, d'immenses scieries pour les bois de construction. On admira la hardiesse et la précision de l'ingénieux appareil par lequel M. Brunel amenait au chantier les bois enlevés à cinquante-six pieds de hauteur, d'où ils étaient repris pour alimenter l'atelier des scies. Il fonda encore un magnifique établissement pour scier l'acajou et le bois de placage. Enfin, c'est à cet ingénieur, désormais illustre, que les Anglais doivent l'idée et l'exécution du passage souterrain sous la Tamise. Cette entreprise colossale, sur laquelle les journaux et une foule de mémoires ont donné des détails connus de tout le monde, est aujourd'hui presque arrivée à son terme, et son succès n'est plus douteux, malgré les nombreux obstacles, les dangers même que M. Brunel a toujours heureusement vaincus.

Il est à regretter qu'un homme que nous citons avec orgueil parmi nos concitoyens, consacre exclusivement ses talents à une nation rivale, où d'ailleurs son génie est justement apprécié. En 1833, M. Brunel a été nommé vice-président de la Société royale de Londres. Il est le premier étranger qui ait eu la gloire de siéger comme professeur dans la chaire de Newton.

Brunel (N.), maire de Béziers au commencement de la révolution, député suppléant du département de l'Hérault à l'Assemblée législative, puis membre de la Convention en 1792. Il siégea constamment dans la Plaine, et vota pour la détention perpétuelle, dans le procès de Louis XVI. Envoyé en mission à Lyon, après le 31 mai, il y fut arrêté par les autorités insurgées. Rendu à la liberté, il fut plus tard accusé d'avoir correspondu avec les fédéralistes. Incarcéré de nouveau, il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Envoyé alors dans les dé-

Digitized by Google

partements du Midi, et forcé à Toulon, par le peuple insurgé, de signer l'élargissement des détenus, de désespoir il se brûla la cervelle. La Convention adopta, au nom de la nation, sa veuve et ses enfants.

BRUNET aîné, architecte et ingénieur, né à Paris en 1735, mort dans cette ville en 1818, fut chargé, en 1794, par le ministre Bouchotte, de la construction des premiers télégraphes (*). (Voyez les articles CHAPPE et TÉLÉGRAPHE.)

BRUNET (Barthélemy), fusilier à la 44e de ligne. A la bataille de Marengo, il occupait un poste des plus périlleux, où il arrêta seul une colonne ennemie. Mais, après avoir longtemps protégé par sa résistance la retraite de sa brigade, il fut victime de son courage.

BRUNET (François-Florentin), religieux lazariste, né à Vitel, en Lorraine, vers 1770, accompagna à Rome, pendant la révolution, le dernier supérieur de la mission, Cayla de la Garde. Il revint à Paris en 1804, et mourut le 15 septembre 1806. Il s'est fait connaître par une savante compilation intitulée *Parallèle des religions*, Paris, 1792, 3 tomes en 5 volumes in-4°.

BRUNET (Gaspard-Jean-Baptiste), général des armées républicaines, né à Valensol, en Dauphiné, obtint le grade de maréchal de camp en 1791, fit partie de l'armée du Var, et fut promu, le 20 mars 1793, au commandement en chef de l'armée d'Italie. Il éprouva quelques revers, et fut bientôt accusé d'intelligence avec les aristocrates, qui venaient de livrer Toulon aux Anglais. Mis en arrestation, et conduit à Paris, il y fut incarcéré à l'Abbaye, condamné à mort, et exécuté, le 6 novembre 1793.

BRUNET (Hugues), troubadour, né à Rhodez, mort en 1223, est auteur de quelques poésies dans lesquelles il se plaint de la rigueur des dames et de la dépravation des mœurs. Trahi par sa belle, il se retira de désespoir dans un monastère de chartreux, où il passa le reste de ses jours.

(*) Voyez Encyclopédie nouvelle, article ART TÉLÉGRAPHIQUE, par M. L. Dussieux.

BRUNET (Jacques-Charles), l'un de nos plus savants bibliographes, a publié : 1° le quatrième volume du *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares*, de Cailleau et Duclos, 1802, in-8°; 2° le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 1820, 4 vol. in-8°, troisième édition. Cet ouvrage, le plus complet et le mieux fait de ce genre qui existe dans notre langue, a fait oublier la *Bibliographie instructive* de Debure, et jusqu'au *Dictionnaire bibliographique* de Cailleau, que M. Brunet lui-même avait pris la peine de compléter.

BRUNET (J.-B.), général, né à Reims en 1765, passa rapidement par les grades subalternes; fit, en qualité de colonel, la campagne de 1794, à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il se distingua dans plusieurs affaires; devint général de brigade à l'armée du Rhin, en 1798, et se signala en 1800 dans la campagne d'Italie. Chargé, en 1801, du commandement de l'avant-garde de la division Rochambeau, dans l'expédition de Saint-Domingue, il remporta plusieurs avantages sur les insurgés, et s'empara de la personne de Toussaint Louverture. Il fut nommé général de division en 1803. Forcé ensuite de quitter Saint-Domingue, il fut pris dans la traversée par les Anglais, qui le retinrent prisonnier pendant plusieurs années. Il reprit du service au mois de juin 1815, fut mis à la retraite par les Bourbons, et mourut en 1824.

BRUNET (Jean-Joseph). — Ce comique célèbre, dont le nom de famille était Mira, est né en 1766, à Paris, où son père tenait un bureau de loterie dans le quartier de la Halle. Après avoir joué quelque temps sur le théâtre de la Cité, il parut au théâtre Montansier, et y attira la foule pendant près de neuf ans. C'est que *Jocrisse*, *Innocentin*, *Cadet-Roussel*, etc., étaient des types rendus avec un naturel et un laisser-aller inimitables. La foule le suivit encore lorsqu'il revint au théâtre de la Cité, pour passer plus tard au théâtre des Variétés,

où l'on ne connaissait pas encore le vaudeville sentimental. Brunet a pris sa retraite en 1833, après avoir fait rire le public pendant près de trente-cinq ans.

Brunet (Pierre), médecin et voyageur, né à Nantes, vers 1778, s'embarqua, le 4 janvier 1803, comme chirurgien, sur un navire marchand, qui arriva le 28 mai à l'île de France. La guerre s'étant alors rallumée entre la France et l'Angleterre, il prit un emploi de second lieutenant sur un corsaire, qui tomba peu de temps après au pouvoir des Anglais. Après un séjour de quatorze mois dans les possessions anglaises de l'Inde, il fut ramené en Angleterre, où il demeura jusqu'à la paix. Depuis il est venu se fixer à Paris, où il a publié la relation de son voyage sous ce titre : *Voyage à l'Ile de France, dans l'Inde et en Angleterre, suivi de mémoires sur les Indiens, sur les vents des mers de l'Inde, et d'une notice* (traduite de l'anglais) *sur le général Benoît de Boignes, commandant l'armée navale de Scindia*, Paris, 1825, in-8°. Ce livre contient peu de faits nouveaux, mais il rectifie quelques erreurs.

Brunette (attaque et prise de la). — Le général russe prince de Bagration s'était emparé, en 1799, du fort de la Brunette, en Piémont. Aussitôt l'alarme se répandit dans le Dauphiné, où l'on crut que Souwarow voulait faire une invasion. Mais, le 22 avril 1800, la division du général Thureau tourne le fort Saint-François, et force l'ennemi à évacuer le village de Gravières. Bientôt les troupes s'élancent au pas de charge; toutes les positions sont forcées, la Brunette capitule, et le succès est couronné par la prise de quinze cents hommes et d'une grande quantité de munitions.

Bruni (Jean-Baptiste, baron), né à Lyon en 1769, s'enrôla en 1783 comme soldat, fut fait sergent en 1788 et chef de demi-brigade en 1792. Il se signala pendant les guerres de la révolution et suivit Leclerc à Saint-Domingue. A l'époque du vote pour le consulat à vie, et pour l'élévation de Napoléon à l'empire, il manifesta une opposition qui nuisit à son avancement, et ne fut nommé général de brigade qu'en 1811 seulement. Pendant la campagne de Russie il fut attaché au corps d'armée du maréchal Ney, et fit avec distinction les campagnes de 1813 et 1814. Il donna, en 1814, son adhésion au gouvernement du roi, et fut employé en Corse, où il soutint vivement les intérêts des Bourbons; mais, se voyant à la fin hors d'état d'empêcher que le drapeau tricolore fût arboré, il se retira. Destitué par Napoléon, il fut réintégré et remis en activité par Louis XVIII.

Bruniquel, petite ville du département de Lot-et-Garonne, à vingt-huit kilomètres de Montauban, où l'on remarque les ruines d'un château fort construit par Brunehaut.

Brunn (prise de). Napoléon, marchant de victoire en victoire, avait pénétré dans la Moravie après l'occupation de Vienne; il poursuivait son ennemi sans lui donner de relâche. L'empereur d'Allemagne s'étant retiré à Brunn, Napoléon vint camper près de cette ville; mais il voulut donner à François II le temps de chercher un autre asile, et défendit à son avant-garde d'entrer dans la ville. Le lendemain, le général Sébastiani atteignit les Russes à la hauteur de Porlitz, coupa dans leur retraite plusieurs corps, et fit deux mille prisonniers, tandis que, d'un autre côté, le prince Murat entrait dans Brunn, dont l'ennemi avait évacué même la citadelle, garnie de soixante pièces de canon, munie de trois cent milliers de poudre, et de magasins considérables de blé, de farine et d'habillement.

Bruno (Saint). *Voyez* Chartreux.

Brunoy (marquis de). Voy. Paris de Montmartel.

Brunswick (manifeste de). La révolution française avait fait fuir la plupart des familles nobles, qui étaient venues se réfugier en Allemagne, sur la terre du privilége. Leurs promesses insensées avaient persuadé à l'empereur d'Allemagne qu'il punirait facilement ces insolents roturiers

qui chassaient leurs seigneurs, et appelaient les autres peuples à la liberté. Aussi des lettres menaçantes avaient été écrites à la representation nationale, qui, forte de l'assentiment populaire, déclara la guerre à Léopold, roi de Bohême et de Hongrie. Avant d'entrer en France, le duc de Brunswick-Lunebourg, général en chef des armées de la coalition, lança cette proclamation si fameuse par son insolence, et dont la teneur justifie toutes les mesures sévères prises par le peuple contre les émigrés, instigateurs impies de cette guerre.

Déclaration de Son Altesse le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains et les intentions qui les guident. Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur, et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

« Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté Impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant elle-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-États; et c'est sous ce double rapport qu'elle prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

« A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains: c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

« Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi, soussigné, général commandant les deux armées, déclare :

« 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes.

« 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger, sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra d'elle.

« 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages,

et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

« 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire, ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis, et punis comme rebelles à leur roi, et comme perturbateurs du repos public.

« 5° Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de lignes françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain.

« 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités seront également responsables, sur leurs têtes et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre, ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

« 7° Que les habitants des villes, bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés Impériale et Royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de Leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets, seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté de tous et de chacun d'eux.

« 8° La ville de Paris, et tous ses habitants sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ, et sans délai, au roi, de remettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auquel le droit des gens et de la nature oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés Impériale et Royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre Leursdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que si le château des Tuileries est forcé ou insulté, que s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés, le roi, la reine et à la famille royale, s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés Impériale et Royale promettent, au contraire, leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus rigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

« Enfin, Leurs Majestés ne pouvant

reconnaître pour lois en France que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille ne seront pas réellement en sûreté; à l'effet de quoi Leurs Majestés Impériale et Royale invitent et sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

« Enfin, je déclare et m'engage encore, en mon propre et privé nom et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

« C'est par ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

« Donné au quartier général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

« *Signé* CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de Brunswick-Lunebourg. »

Déclaration additionnelle de Son Altesse Sérénissime le duc régnant de Brunswick-Lunebourg à celle que Son Altesse Sérénissime a adressée, le 25 de ce mois, aux habitants de la France.

« La déclaration que j'ai adressée aux habitants de la France, datée du quartier général de Coblentz le 25 de ce mois, a dû faire connaître suffisamment les intentions formellement arrêtées de Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement de leurs armées combinées. La liberté et la sûreté de la personne sacrée du roi, de la reine et de toute la famille royale, étant un des principaux motifs qui ont déterminé l'accord de Leurs Majestés Impériale et Royale, j'ai fait connaître, par ma déclaration susdite, à la ville de Paris et à ses habitants, la résolution de leur faire subir la punition la plus terrible dans le cas où il serait porté atteinte à la sûreté de Sa Majesté Très-Chrétienne, dont la ville de Paris est rendue spécialement responsable.

« Sans déroger en aucun point à l'article 8 de la susdite déclaration du 25 de ce mois, je déclare en outre que si, contre toute attente, le roi, la reine et toute autre personne de la famille royale étaient enlevés de cette ville, tous les lieux et villes quelconques qui ne se seront pas opposés à leur passage et n'auront pas arrêté leur marche, subiront le même sort qui aura été infligé à la ville de Paris, et que la route qui aurait été suivie par les ravisseurs du roi et de la famille royale sera marquée par une continuité d'exemples des châtiments dus à tous les fauteurs, ainsi qu'aux auteurs d'attentats irrémissibles.

« Tous les habitants de la France en général doivent se tenir pour avertis du danger qui les menace, et auquel ils ne sauraient échapper s'ils ne s'opposent pas de toutes leurs forces et par tous les moyens au passage du roi et de la famille royale, en quelque lieu que les factieux tenteraient de les emmener. Leurs Majestés Impériale

et Royale ne reconnaîtront la liberté du choix de Sa Majesté Très-Chrétienne, pour le lieu de sa résidence, dans le cas où elle jugerait à propos de se rendre à l'invitation qui lui a été faite par elles, qu'autant que cette retraite serait effectuée sous l'escorte qu'elles lui ont offerte; toutes déclarations quelconques, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, contraires à l'objet exigé par Leurs Majestés Impériale et Royale, seront, en conséquence, regardées comme nulles et sans effet.

« Donné au quartier général de Coblentz, le 27 juillet 1792.

« *Signé* CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND, duc de Brunswick-Lunebourg. »

Après la lecture de ces pièces diplomatiques, rappelons-nous que pas un émigré ne protesta contre cet outrage au pays natal; rappelons-nous les documents, par lesquels il est prouvé que la cour avait l'intention de faire arrêter une partie des députés de l'opposition; rappelons-nous les cruelles railleries des émigrés, qui *voulaient faire porter aux chênes des fruits de nouvelle espèce*, et, la main sur le cœur, demandons-nous si les terribles moyens que les révolutionnaires ont opposés à la haine des ennemis de la France n'étaient pas les justes représailles d'une nation réduite au desespoir? Nous le disons avec conviction, le sang qui a été versé pendant la terreur doit être surtout imputé aux hommes coupables qui avaient ameuté l'Europe contre leur patrie, et qui menaçaient de brûler toutes les villes, de tuer tous les citoyens restés fidèles à la sainte cause du pays.

BRUNULFE, oncle de Charibert et de Dagobert Ier, soutint les prétentions du premier dans le partage des États de Clotaire II. Forcé de céder à Dagobert, Brunulfe le suivit en Bourgogne, où ce prince le fit arrêter et mettre à mort vers 636.

BRUNYER (Abel), médecin des enfants de Henri IV, naquit à Uzès en 1573, d'une famille protestante. Il s'adonna de bonne heure aux sciences, et particulièrement à la médecine, qu'il alla étudier à Montpellier, où ses progrès rapides le firent remarquer. Arrivé à Paris, il ne tarda pas à se faire une grande réputation, et Henri IV l'attacha à ses enfants. Louis XIII le nomma plus tard conseiller d'État, et Richelieu l'employa maintes fois dans des négociations importantes auprès des protestants du Languedoc. Brunyer mourut en 1665, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il avait publié, en société avec Marchant, en 1653, sous le titre de *Hortus regius Blesensis*, in-fol., une description du jardin de botanique fondé à Blois par Gaston d'Orléans. Cet ouvrage a été réimprimé en 1655.

BRUSCHALL (combat de). — Le général Moreau laissa, en 1796, devant Manheim et Philisbourg un petit corps de trois mille hommes, chargé, sous le commandement du général Scherb, de contenir les garnisons de ces deux villes. Aussi longtemps que l'armée de Sambre-et-Meuse demeura sur la rive gauche du Rhin, cette faible colonne suffit pour les tenir en respect. Mais dès l'instant où le prince Charles fut victorieux, elles se montrèrent hors de leurs murs, et protégèrent des rassemblements de paysans armés qui attaquaient nos convois et interceptaient les communications avec Kehl. Le général Scherb, prévenu qu'il serait attaqué le 5 septembre, dans sa position de Bruschall, par la garnison de Philipsbourg, renforcée d'un détachement de celle de Manheim et de quatre mille paysans, résolut, quoique très-inférieur en nombre, de prévenir l'ennemi en l'attaquant lui-même sur trois colonnes, dès le 4 septembre. Après une longue fusillade, les Français marchèrent à la baïonnette sur les Allemands, et reconduisirent ainsi la garnison de Philipsbourg jusque sous le canon de la place; le détachement de la garnison de Manheim s'enfuit au grand galop, et la terre demeura jonchée de paysans morts ou blessés. Deux jours après, les Autrichiens étant revenus à la charge, furent également battus. Cependant le

13, à l'entrée de la nuit, les petits corps détachés sur nos flancs ayant été vivement harcelés et forcés de se replier, le général Scherb, qui jugea sa position hasardée et sans avantage, résolut de faire sa retraite sur Kehl. Obligée de s'ouvrir le passage la baïonnette en avant, continuellement harcelée en flancs et en queue, cette petite division, marchant jour et nuit, arriva le 15 septembre, à onze heures du soir, à Kehl. Elle dut sa conservation au courage des officiers et des soldats, et surtout aux manœuvres habiles de son chef.

Brusquet, né en Provence, remplaça Triboulet dans l'emploi de fou du roi, sous les règnes de François Ier et de ses trois successeurs. Il se donna d'abord pour chirurgien, et pouvait avoir vingt-cinq ans quand il commença à exercer sa profession au camp d'Avignon, en 1536. Il donnait « aux hommes de bonnes médecines de chevaux, et ses malades alloient, dit Brantôme, *ad patres* drus comme mouches. » Sur le bruit de ses succès, le connétable de Montmorency voulut le faire pendre; mais Henri II, alors dauphin, le sauva et le prit à son service. Sa gaieté, son esprit, lui firent promptement obtenir la place de valet de chambre du dauphin, et ensuite celle de maître de la poste aux chevaux de Paris. Il savait tirer un parti admirable des ambassadeurs, des seigneurs, et des princes qui l'admettaient dans leur familiarité. Il accompagna le cardinal de Lorraine à Bruxelles, quand ce prelat alla jurer la paix faite avec l'Espagne, et ses saillies, ses espiègleries, ses escroqueries même, divertirent fort le sombre Philippe II. Brusquet fut soupçonné d'être huguenot, et sa maison fut pillée en 1562. Il sortit alors de Paris et se réfugia chez M. de Valentinois, où il mourut en 1563. Il faut lire Brantôme pour se faire une idée des étranges mystifications dont Brusquet et les seigneurs de la cour de France étaient alors tour à tour les héros et les victimes. Une fois, entre autres, le maréchal de Strozzi voulant se venger de quelques tours de Brusquet, imagina de faire courir le bruit de la mort du pauvre fou dont il maria promptement la femme à un autre qui, dit Brantôme, « coucha avec elle un bon mois, et tira d'elle de bons escus par bon contrat de mariage; mais, sur ces entrefaites, Brusquet, qu'on tenoit pour mort partout, arriva, et fut bien esbahi. »

Brussel, a laissé un ouvrage intitulé : *Nouvel examen de l'usage général des fiefs de France pendant les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles*, Paris, 1727 et 1750, 2 vol. in-4°. Ce livre est assez estimé.

Bruxelles. Voyez Dyle (département de la).

Bruxelles (bombardement et prises de). — Louis XIV, pour se venger sur le roi d'Espagne du bombardement de ses villes par les Anglais, donna, en 1695, au maréchal de Villeroi, l'ordre de bombarber Bruxelles. Pendant deux jours et demi, les bombes et les boulets rouges ne cesserent d'embraser la ville : plus de trois mille maisons furent réduites en cendres; la plupart des monastères et des édifices publics furent renversés.

— Le 13 novembre 1792, à l'époque où la rapidité de nos succès en Belgique avait fait de cette campagne une espèce de promenade militaire, Dumouriez se présente avec son avant-garde devant Bruxelles. Il trouve les Autrichiens postés sur les hauteurs d'Aderlecht, les attaque aussitôt, les met en déroute après un combat opiniâtre de six heures, et bivouaque sur le champ de bataille pendant que les Autrichiens traversaient la ville. Le lendemain, les habitants viennent lui annoncer qu'elle a été évacuée pendant la nuit, et lui remettent les clefs de la capitale de la Belgique, sur laquelle le général lève une forte contribution de guerre.

— Lors de la déroute de Dumouriez, les Belges, que les exactions des agents civils avaient indisposés, ouvrirent leurs portes au prince de Cobourg (15 avril 1793). Dampierre et Westermann montrèrent seuls, dans ce

désastre, un grand caractère. Dampierre l'avait annoncé, et ses manœuvres l'avaient retardé. Retiré sous les murs de Bruxelles, Westermann, avec sa seule légion, se battit contre dix mille hommes. Témoins de son courage, les Autrichiens lui offrirent trois cent mille francs et le grade de lieutenant général, s'il voulait émigrer. Westermann furieux répondit que ses canons étaient chargés à mitraille, et qu'à la première proposition injurieuse qui serait faite à un soldat français, il y mettrait le feu, fût-il au milieu de toutes les forces de l'Autriche.

—Les Autrichiens ne gardèrent pas longtemps Bruxelles; les victoires de Pichegru et de Jourdan firent retomber cette ville au pouvoir des Français, le 10 juillet 1794.

Bruyère (Louis), ingénieur des ponts et chaussées et directeur général des travaux de Paris, naquit à Lyon le 19 mars 1758. Il étudia de bonne heure l'architecture dans sa ville natale, et entra, en 1783, à l'école des ponts et chaussées. Successivement employé comme sous-ingénieur au Mans, et comme professeur de coupe des pierres à l'école (1798), chargé de la construction du canal de Saint-Maur (1808-1811), des travaux relatifs au perfectionnement des communications navigables de Paris, et du rétablissement de la machine de Marly (1810), auteur de rapports fort remarquables sur un projet de canal de Savone à Alexandrie, et sur l'importante question du perfectionnement de la navigation fluviale, Bruyère obtint la récompense de ses importants services et fut chargé, par Napoléon (13 janvier 1811), de la direction des travaux publics de Paris. « On se préparait alors, dit M. Navier (*), à exécuter les grands ouvrages d'utilité publique auxquels une partie de la gloire du règne de Napoléon est attachée. » Les plus remarquables, parmi ceux auxquels Bruyère eut part, sont les abattoirs, les marchés, l'entrepôt général des vins, le Collége Saint-Louis, la Bourse, la Madeleine, l'hôtel des postes (ministère des finances aujourd'hui), la maison principale des sœurs de charité, la coupole de la halle aux blés, la façade du Corps législatif, la restauration de Saint-Denis, etc. Artiste distingué, Bruyère était plutôt dirigé par sa raison que par le sentiment; il ne cédait point aveuglément au goût, et préférait remplir, aussi bien que possible, les conditions spéciales de chaque monument. C'est ainsi que le marché Saint-Germain, les abattoirs et l'entrepôt des vins sont devenus des types, que dans toute l'Europe on se contente maintenant d'imiter, sans chercher à faire mieux. Bruyère resta chargé de ses importantes fonctions jusqu'en 1820. L'état de sa santé le força alors à donner sa démission, et il fut remplacé par M. Hély-d'Oissell. De 1823 à 1828 il fit paraître son ouvrage intitulé : « *Etudes relatives à l'art des constructions*. Il mourut le 31 décembre 1831.

(*) Voyez la notice qu'il a consacrée à Bruyère dans les *Annales des ponts et chaussées*.

Bruyères, ancienne châtellenie du Lyonnais (aujourd'hui département de l'Aisne), à trois kilomètres de Laon.

La ville de Bruyères, dont la population est aujourd'hui de onze cent cinquante habitants, obtint, en 1130, de Louis le Gros, une charte de commune, et fut ravagée en 1358 et en 1373 par les Anglais. Jean de Luxembourg, l'un des chefs du parti bourguignon, s'en rendit maître en 1433; mais il la rendit au roi, en 1434, en échange de la ville de Ham.

L'abbaye du Val-Chrétien, de l'ordre de Prémontré, fondée en 1334 et brûlée par les Anglais en 1434, était située sur le territoire de Bruyères.

Bruyères (*Bruierium*), chef-lieu de canton du département des Vosges, à vingt-neuf kilomètres de Lunéville. Cette ville, dont la population est aujourd'hui de deux mille trois cent vingt-huit habitants, était, avant la révolution, le chef-lieu d'un bailliage et d'une recette.

Bruyères (Jean-Pierre-J., comte), général de division, né en 1772, passa successivement par tous les grades, et se distingua en différentes occasions, surtout à Marengo et à Iéna. Nommé général de brigade, en 1806, il déploya une grande valeur dans la guerre contre les Autrichiens, et fut créé commandant de la Légion d'honneur, puis comte et général de division. Dans la campagne de Russie, il commandait une division de cavalerie légère, sous les ordres de Murat, et contribua notamment aux victoires de Smolensk et de la Moskowa. Le général Bruyères fut encore employé, en 1813, à l'armée d'Allemagne. Il se signala aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et eut les jambes emportées d'un boulet au combat de Reichenbach, le 22 mai 1813.

Bruyères (N., comte de), vice-amiral, ne en 1734, servit avec honneur dans la guerre d'Amerique, où il eut beaucoup de part aux succès du comte d'Estaing et du bailli de Suffren. Incarcéré en 1793, et rendu à la liberté après le 9 thermidor, il vécut ensuite dans la retraite, et mourut en 1821.

Bruyères (N., baron) suivit, en qualité d'aide de camp, le général Leclerc en Portugal et à Saint-Domingue. Il revint en Europe, après la mort de son chef, se distingua en Allemagne et en Pologne, et fut nommé général de division en récompense de la bravoure dont il fit preuve à la bataille d'Eylau. Il fut tué lors de l'entrée des Français à Madrid, en 1808.

Bruys (François), écrivain médiocre, né, en 1708, au village de Serrières, dans le Mâconnais, est principalement connu pour son *Histoire des papes, depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement*, la Haye, 1732-1734, 5 vol. in-4°. Il mourut, en 1738, dans le sein de l'église catholique, après avoir changé deux fois de religion.

Bruys (Pierre de), hérésiarque du douzième siècle, prêcha d'abord ses opinions dans le Dauphiné sa patrie, ensuite dans la Provence et le Languedoc. Il rebaptisait les peuples, fouettait les prêtres, emprisonnait les moines, profanait les églises, renversait les croix et les autels. Les catholiques de Saint-Gilles le brûlèrent en 1147.

Bruysbt (Jean-Marie), et son frère (Pierre-Marie), tous deux imprimeurs à Lyon, furent emprisonnés après le siége de cette ville, en 1793, pour avoir participé à sa défense contre l'armée conventionnelle. L'aîné avait créé et signé un papier-monnaie auquel on donna le nom de *billets obsidionaux*. Il tomba malade en prison et fut transporté dans un hôpital. Pierre-Marie parut seul devant le tribunal révolutionnaire, reconnut comme sienne la signature des billets, et se laissa condamner à mort pour son frère; sublime exemple d'amour fraternel qui s'est reproduit plus d'une fois pendant cette terrible époque. Jean-Marie, obligé de quitter la librairie en 1808, se livra à la culture des lettres, et publia, jusqu'à sa mort, arrivée en 1817, un grand nombre d'ouvrages. Il avait été l'éditeur du Dictionnaire d'histoire naturelle de Valmont de Bomard, à qui il faisait une pension de douze cents francs.

Bry de la Clergerie (Gilles) naquit dans le Perche à la fin du seizième siècle. On a de lui : 1° *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon*, 1620, in-4°; 2° *Les francs-fiefs du Perche*, 1635, in-4°.

Buache (Jean-Nicolas), né en 1740, à la Neuville-au-Pont (Marne), neveu de Philippe Buache, remplaça d'Anville, en qualité de premier géographe du roi, et devint ensuite successivement membre de l'Académie des sciences, du bureau des longitudes, et enfin de la commission chargée de recueillir les objets d'arts, les livres et les cartes qui se trouvaient dans les établissements nationaux. Il fut ensuite nommé professeur de géographie à l'école normale, membre de l'Institut et conservateur hydrographe en chef, au dépôt de la marine, place qu'il a conservée jusqu'en 1825, époque de sa mort. Il a publié un *Mémoire sur les limites de la Guyane française du côté de la Guyane portugaise*. Il a en outre inséré dans les recueils de l'Académie

des sciences et de l'Institut, des *Éclaircissements géographiques sur la Nouvelle-Bretagne et sur les côtes septentrionales de la Nouvelle-Guinée*, 1787; et, dans le tome VI (1806) des *Mémoires de l'Institut*, classe des sciences mathématiques et physiques, des *Recherches sur l'île Antillia et sur l'époque de la découverte de l'Amérique*.

Buache (Philippe), géographe, naquit à Paris le 7 février 1700, étudia d'abord l'architecture, puis la géographie sous Delisle. Il fut chargé, en 1721, de classer les cartes du dépôt de la marine, que l'on venait de créer. Nommé, en 1729, premier géographe du roi, et reçu membre de l'Académie des sciences en 1730, Buache mourut le 27 janvier 1773. Ce géographe est surtout connu par son système de géographie physique, qui exerce encore aujourd'hui sur nos cartographes une fâcheuse influence. Ce système consiste à rattacher toutes les chaînes de montagnes sur les continents et dans les mers elles-mêmes, de façon à constituer un certain ensemble de bassins géographiques, tous forcément déterminés par des chaînes de montagnes. Or, il est évident que ce système est loin d'être vrai en tout point. Souvent, sans doute, les bassins sont déterminés par des montagnes; mais souvent aussi ils ne le sont que par des dos de pays, et même quelquefois, ainsi qu'en Russie, ils ne sont formés que par l'inclinaison presque insensible des plaines. C'est donc à tort que les cartographes, pour se conformer au système erroné mis en vigueur par Buache, tracent de fabuleuses montagnes entre Paris et Orléans, pour séparer les bassins de la Seine et de la Loire; et que sur les cartes de Russie l'immense chaîne des Olonetz, entre le versant de la Baltique et celui de la Méditerranée, forme un lien imaginaire qui réunit les Karpathes et les Poyas, etc. On ne saurait trop combattre cette idée, encore très-répandue, car elle porte une grave atteinte à la vérité.

Buache a laissé un *atlas physique*, 1754, et diverses cartes et mémoires dans le Recueil de l'Académie des sciences, années 1745, 1752, 1753 et 1757.

Buccine, *bocines, busine, buxine*, instrument de musique en usage dans les douzième et treizième siècles. Son nom, qui vient de *buccina*, et non de *buxeus*, comme le prétend Sainte-Palaye, indique que c'était un instrument à vent, dont on tirait des sons à l'aide de la bouche. Il ressort une nouvelle preuve de cette assertion, de l'ordre dans lequel le placent les vers suivants extraits de la *Prise de Jérusalem*.

Moult part font grant noise en l'ost li ollphant,
Li cors, et li *bocines*, et ly timbre sonant,
Que on ne nist pas néis Dant Diex tonant.

Buch ou Busch, ancienne contrée de Gascogne, dont les seigneurs portaient le titre de *captals*. Cette seigneurie fut possédée successivement par les maisons de *Grailly*, *Nogaret-Épernon*, *Foix-Randan* et *Gontault*. (Voyez ces mots et l'art. Captal).

Buchon (Jean-Alexandre) a traduit de 1820 à 1840 un grand nombre d'ouvrages historiques et philosophiques. Il est éditeur du vaste répertoire historique intitulé: *Collection des chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du treizième au seizième siècle, avec des notes et des éclaircissements*, et d'une *Chronique de la conquête de Constantinople, et de l'établissement des Français en Morée*, écrite en vers grecs politiques, par un auteur anonyme, traduite pour la première fois d'après le manuscrit grec inédit, 1825, in-8°. On doit encore à M. Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française aux treizième, quatorzième et quinzième siècles dans les provinces démembrées de l'empire grec*, première et deuxième partie, gr. in-8. Paris, 1840.

Buchot (Philibert), né en 1748, à Maynal, bailliage de Lons-le-Saulnier, a été pendant quelques mois commissaire des affaires extérieures de la république. Entré au ministère, le 9 avril 1794, alors que la république en guerre avec toutes les puissances n'entretenait de relations qu'avec la Suède, Gênes, Saint-Marin et les Etats-

Unis d'Amérique, il sortit des affaires au mois de novembre de la même année, avec la réputation d'un administrateur distingué, mais sans grande élévation dans les idées, sans l'énergie nécessaire pour un temps de crise.

Avant d'être appelé à ces hautes fonctions, l'abbé Buchot, car il avait embrassé l'état ecclésiastique, s'était fait remarquer à Lons-le-Saulnier par son attachement aux principes révolutionnaires, et avait été nommé membre de l'administration centrale du département du Jura. Forcé de se retirer en 1793, Buchot avait été envoyé, par le conventionnel Prost, dans le Jura, pour y combattre le fédéralisme. Dans cette mission, il mécontenta les habitants de Pontarlier, qui lui reprochaient une modération excessive; et, pour échapper à leurs menaces, il vint se réfugier à Paris, où il fut recommandé particulièrement à Robespierre. Nommé d'abord substitut de l'agent national Payan, Buchot finit par remplacer, au ministère des affaires étrangères, Herman, qui, lui-même, avait été nommé et révoqué le même jour, 9 avril 1794.

Lorsque, au mois de novembre de la même année, Buchot quitta le ministère, il était si pauvre que les employés de ses bureaux, reconnaissants des égards qu'il leur avait toujours témoignés, se cotisèrent pour lui procurer des moyens d'existence. A cette époque, les ministres intègres et désintéressés n'étaient pas rares. Ne voulant pas rester à la charge de ses amis, Buchot accepta une place de commis sur le port au charbon, aux appointements de six cents francs par an. Il resta dans cette humble position jusque sous le consulat. Alors une note remise par un compatriote de Buchot sur le bureau de Bonaparte apprit au premier consul qu'un ancien ministre de la république était simple commis sur le port au charbon de Paris. Avec sa délicatesse ordinaire, Bonaparte écrivit à la marge : *Six mille francs de pension*. Buchot, ainsi arraché à la misère, vécut jusqu'en 1812.

Buc'hoz (P.-Jos.), naturaliste et botaniste, l'un des plus laborieux compilateurs qui aient existé, naquit à Metz en 1731, mourut à Paris en 1807. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons seulement son *Histoire naturelle de la Lorraine*, en 13 vol. in-8° et in-12, Nancy et Paris, 1762 et années suivantes; son *Histoire naturelle de la France*, en 14 vol. in-8°; et son *Histoire universelle du règne végétal*, Paris, in-8° et in-fol., orné de plus de douze cents planches. Tous les ouvrages de Buc'hoz forment plus de 300 vol., dont 95 in-folio, et les autres in-8° et in-12. M. Deleuze a donné sur Buc'hoz une *Notice* détaillée dans le *Magasin encyclopédique*.

Bucquet (Louis-Jean-Baptiste), procureur du roi au présidial de Beauvais, membre de l'académie d'Amiens et de la société d'agriculture de Paris, naquit à Beauvais, le 10 mars 1731, et mourut au château de Marguerie, près la même ville, le 13 avril 1801. Il a composé sur l'histoire de son pays un grand nombre d'ouvrages qui sont restés manuscrits. On remarque entre autres des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Amiénois et du Beauvoisis*, et une *Histoire du Beauvoisis jusqu'à l'an* 1022.

Bucquoy, bourg avec titre de comté, dans l'ancienne province d'Artois, aujourd'hui département du Pas-de-Calais, à huit kilomètres de Bapaume. La population de Bucquoy est aujourd'hui de 1,561 habitants.

Budé (Guillaume), un de nos savants les plus illustres du seizième siècle. Il était fils du grand audiencier de France, Jean Budé. Après un commencement de jeunesse assez dissipé, il se livra à l'étude avec ardeur, et acquit un haut degré de science dans les langues anciennes. Ses ouvrages d'érudition rendirent bientôt son nom célèbre, et le firent appeler à la cour, où il reçut le plus bienveillant accueil de Charles VIII. Louis XII le prit pour secrétaire, et l'envoya à Rome, chargé d'une mission. François Ier le fit maître des requêtes, et le plaça à la tête de la bibliothèque royale. Enfin, telle était l'estime qu'inspirait à tous le caractère de Budé, et son habileté

pour les affaires, que la ville de Paris le choisit pour prévôt des marchands. Au milieu des occupations que tant d'honneurs lui imposaient, Budé ne cessa pas d'étendre ses connaissances, et de contribuer, par ses ouvrages, au progrès des lettres. Aussi sa réputation était-elle européenne. Il entretint des relations avec les plus illustres personnages des pays étrangers, surtout avec Érasme, qui professait pour lui la plus haute estime, et l'appelait *le prodige de la France*. C'était surtout par sa connaissance de la langue grecque que Budé étonnait ses contemporains. Scaliger l'appelait, dans son langage pédantesque, *le plus grand Grec de l'Europe, un phénix qui ne renaîtra point de ses cendres*. Ses principaux ouvrages sont la traduction de plusieurs traités attribués à Plutarque, et d'une lettre de saint Basile à saint Grégoire de Nazianze; des commentaires latins sur la langue grecque; un traité *De asse* (sur les monnaies); un traité *De transitu Hellenismi ad Christianismum*; un autre traité en français sur l'institution d'un prince; un recueil de lettres grecques et latines. Un des premiers titres de Budé au souvenir de la postérité, c'est d'avoir puissamment contribué, avec le Grec Lascaris, à faire instituer par le roi François Ier le collége de France.

Budes (Sylvestre), seigneur breton, parent de du Guesclin, qu'il suivit en Espagne, alla offrir ses services et ceux de six mille aventuriers, ses compatriotes, au pape Grégoire XI, puis à Clément VII, dont la France soutenait les prétentions. Le capitaine breton tomba rudement sur les soldats d'Urbain VI, et, sans s'effrayer des foudres pontificales, marcha sur Rome, s'en empara avec sa petite troupe, et y tint garnison pendant près d'un an, sans que les Romains, auxquels il faisait beaucoup de mal, vinssent à bout de le déloger. Cependant Urbain VI ayant eu le dessus, Budes repassa en France, où Clément l'accusa d'intelligence avec son compétiteur; et, réuni au cardinal d'Amiens, dont le chevalier breton avait pillé les trésors en Italie, le fit condamner à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté à Mâcon en 1379.

Budget.— Ce mot, emprunté à la langue anglaise, s'emploie maintenant en France pour désigner le tableau des dépenses de l'État, et des recettes destinées à les acquitter. Avant 1789, le gouvernement ne rendait aucun compte à la nation de l'administration des finances; il fallait, pour qu'on eût recours à elle, de grandes calamités, ou des nécessités pressantes; il fallait que le monarque, forcé par la pénurie du trésor royal d'établir de nouveaux impôts, craignît que son autorité seule ne pût réussir à les faire accepter par les masses. (Voyez États généraux.)

Necker fut le premier ministre qui, par son fameux *compte rendu*, dévoila les besoins et les ressources du royaume. Son exemple fut bientôt suivi, et de Calonne publia aussi un compte rendu, qui annonçait un déficit de cinquante-six millions; enfin, le 24 janvier 1789, Louis XVI déclara solennellement que désormais le tableau des revenus et des dépenses serait rendu public, dans une forme proposée par les états généraux et approuvée par le roi, et que les sommes attribuées à chaque ministère seraient déterminées d'une manière fixe et invariable. C'est de cette déclaration que date en France le premier essai de l'institution du budget. Toutefois, tant que dura la tourmente révolutionnaire, il n'y eut point, à proprement parler, de budget; l'abolition des impôts et la dépréciation du papier-monnaie avaient anéanti les finances de l'État; quand une dépense était jugée nécessaire, on la décrétait, sauf à recourir ensuite aux expédients pour y faire face. Les Assemblées nationales votèrent ainsi successivement un grand nombre de lois de finances; mais il n'y eut pas de budget, puisqu'il était impossible de rien statuer dans la prévision d'un avenir que les événements modifiaient chaque jour.

Sous le consulat et sous l'empire, il y eut plus d'ordre et de clarté dans le

compte rendu des dépenses et des recettes; à part les départements de la guerre et des affaires étrangères, les dépenses et les recettes devinrent plus régulières et plus constantes; la distinction établie entre le trésor et le ministère des finances vint, d'ailleurs, opposer un grand obstacle au renouvellement des abus et des dilapidations. Les ministres, pendant cette période, faisaient leurs demandes suivant les besoins prévus de leurs départements, et les fonds étaient votés par le Corps législatif; ce qui caractérise essentiellement un budget. Mais l'état de la France vis-à-vis de l'Europe nécessitait le vote de 100 millions spéciaux, dont il n'était pas rendu compte, parce qu'ils étaient destinés aux éventualités de la guerre, et l'on n'avait encore qu'une apparence de budget, puisque toutes les dépenses n'étaient pas votées par la législature. D'un autre côté, toutes les ressources n'étaient pas versées dans les coffres de l'État, et une grande partie des contributions de guerre, articles secrets des traités diplomatiques, fournissaient à l'empereur des ressources qui n'entraient que dans son trésor privé. La fin malheureuse de ce règne laissa pour les budgets de 1812 et de 1813 un déficit de 300 millions. Après les désastres de 1814, lorsque la caisse d'amortissement eut été dépouillée des rentes qu'elle avait rachetées, l'arriéré devint encore plus sensible, et le baron Louis fut obligé de présenter aux chambres un budget, dont les dépenses prévues s'élevaient à 827 millions, avec un déficit de 307 millions dans les revenus. Pour combler ce déficit, il proposa l'émission de bons royaux, l'aliénation d'une partie des forêts de l'État, et la création de rentes 5 p. 100 à inscrire sur le grand-livre.

Mais bientôt les cent jours vinrent changer les prévisions du ministre. Les dépenses énormes causées par le séjour des alliés en France, et les contributions de guerre dont il fallut payer le retour des Bourbons, grossirent considérablement le budget, qui s'éleva pour 1815 à 798,590,859 fr.; pour 1816, à 896,707,205 fr.; pour 1817, à 1,039,810,583 fr., et pour 1818, à 1,154,649,360 fr. Depuis cette époque jusqu'en 1830, le budget s'est constamment élevé à peu près à la même somme, et le milliard en est devenu comme le chiffre normal. La guerre d'Espagne, l'indemnité payée aux émigrés et aux chouans, les expéditions de Grèce et d'Alger, le maintinrent en réalité à ce taux; et, quoique tous les ans il fût présenté aux chambres comme inférieur, les crédits supplémentaires et complémentaires l'y ramenaient toujours invariablement. Depuis 1830, le budget a constamment dépassé un milliard, et, sans certains abus contre lesquels la presse s'élève avec raison, peut-être le pays devrait-il s'en réjouir plutôt que s'en affliger, puisque cette augmentation est causée en grande partie par l'impulsion donnée aux travaux publics, dépenses productives pour la plupart et d'une utilité incontestable.

Nous croyons devoir donner ici un tableau des sommes totales de tous nos budgets depuis 1815. Dans une première colonne, le lecteur trouvera les sommes auxquelles devaient s'élever les dépenses et les recettes, suivant les prévisions des ministres, au moment du vote des budgets. Une seconde colonne présente les résultats des règlements définitifs des comptes. Nous avons commencé ce tableau à 1815, parce que sous l'empire, le budget, dont il serait d'ailleurs, nous l'avons déjà dit, fort difficile de déterminer le chiffre exact, comprenait avec les dépenses et les recettes de la France actuelle, celles qui étaient effectuées dans toute l'étendue des département réunis.

		Dépenses et recettes présumées.	Dépenses et recettes effectuées.
1815.	Dépenses.	791,317,660 f.	798,590,859 f.
	Recettes.	740,030,700	743,830,200
1816.	Dépenses.	899,465,300	896,707,205
	Recettes.	860,966,661	876,135,400
1817.	Dépenses.	982,209,399	1,039,810,583
	Recettes.	1,069,260,258	1,112,117,702

		Dépenses et recettes présumées.	Dépenses et recettes effectuées.
1818.	Dépenses.	1,106,682,693	1,154,649,360
	Recettes.	1,098,362,693	1,113,610,375
1819.	Dépenses.	869,516,123	853,853,439
	Recettes.	891,435,000	868,312,284
1820.	Dépenses	875,800,630	875,312,252
	Recettes.	877,437,880	913,815,872
1821.	Dépenses.	882,235,274	883,054,254
	Recettes.	889,021,745	915,591,435
1822.	Dépenses.	899,345,645	949,174,982
	Recettes	913,327,651	991,892,882
1823.	Dépenses.	899,838,453	1,118,025,162
	Recettes.	909,130,783	1,123,456,392
1824.	Dépenses.	895,862,656	992,583,233
	Recettes.	896,334,190	994,971,962
1825	Dépenses.	898,933,180	981,972,602
	Recettes.	899,510,383	985,673,751
1826.	Dépenses.	914,504,499	976,948,919
	Recettes.	924,095,704	987,620,580
1827.	Dépenses	910,729,742	989,448,052
	Recettes.	916,605,734	957,431,769
1828.	Dépenses.	922,711,602	1,024,100,637
	Recettes.	924,410,631	1,032,782,145
1829.	Dépenses.	725,383,414	1,014,914,432
	Recettes.	786,156,821	1,030,463,529
1830.	Dépenses.	972,839,879	1,095,142,115
	Recettes.	979,392,224	1,031,796,054
1831.	Dépenses.	1,172,192,435	1,214,610,965
	Recettes.	1,304,379,702	1,305,550,970
1832.	Dépenses.	962,971,270	1,174,350,197
	Recettes.	967,824,791	1,149,340,204
1833.	Dépenses.	964,211,511	1,128,994,304
	Recettes.	966,870,547	1,157,274,314
1834.	Dépenses.	981,923,478	1,035,784,358
	Recettes.	983,669,307	1,032,345,259
1835	Dépenses.	1,009,008,531	1,021,082,403
	Recettes.	1,018,776,521	1,045,416,624
1836.	Dépenses.	998,861,075	1,046,906,969
	Recettes.	1,000,700,897	1,077,523,708
1837.	Dépenses.	1,027,059,018	1,070,490,428
	Recettes.	1,027,572,203	1,067,820,314
1838.	Dépenses	1,039,318,931	1,135,184,320
	Recettes.	1,056,302,461	1,149,612,932
1839.	Dépenses	1,063,669,939	
	Recettes.	1,080,486,091	
1840.	Dépenses.	1,099,913,487	
	Recettes.	1,115,705,222	
1841.	Dépenses.	1,187,842,234	
	Recettes	1,211,885,666	

Nous ne ferons point ici l'histoire des différentes divisions du budget; le lecteur la trouvera dans les articles spéciaux que nous consacrerons aux impôts, à la dette publique, aux finances, à la marine, au commerce, etc. Il y verra de quelles sources s'alimente la fortune publique, et par quels canaux elle se divise, pour porter partout, avec la sécurité intérieure et extérieure, des germes de prospérité future. Il n'y a plus aujourd'hui que les gens ignorants ou passionnés qui refusent de reconnaître l'ordre et la régularité de nos budgets, dont les comptes sont d'ailleurs examinés et jugés par des magistrats inamovibles (Voyez COUR DES COMPTES), et soumis ainsi à un contrôle qui rend impossible le renouvellement des anciens abus.

Nous devons ajouter que les départements, les villes, les communes ont aussi leurs budgets spéciaux; que ces budgets, discutés et votés par les conseils généraux et par les conseils municipaux, ont pour objet les améliorations et les dépenses locales et que ces dépenses sont couvertes par les revenus propres aux communes et aux départements, et surtout par les centimes additionnels aux contributions directes.

BUEIL (Jean de). (Voyez SANCERRE (comte de).)

BUFFAROLA (combat de). Les armées de France et d'Espagne se rencontrèrent, le 23 juin 1636, sur les bords du Tésin, près de Buffarola. Après quatorze heures de combat, l'avantage resta aux Français. Deux mille ennemis restèrent sur la place, et trois cents furent faits prisonniers.

BUFFET, nom que l'on donne ordinairement aux meubles destinés à conserver les vivres et les ustensiles de ménage. Ce nom est fort ancien; du Cange le fait dériver de *buffetagium*, mot de la basse latinité par lequel on désignait un droit perçu sur le vin qui se vendait dans les tavernes. Suivant ce savant, *buffetage* serait synonyme de buvetage, d'où il résulterait qu'un buffet et une *buvette* auraient été dans l'origine une seule et même chose, et que notre buffet ne serait que l'*abacus* des anciens.

De même que chez nous, le mot buffet s'applique également à une chambre et à un meuble, de même,

Digitized by Google

dans l'antiquité, le mot *abacus* avait un double sens; c'était tantôt un lieu de décharge, une office placée près de la salle à manger, tantôt une espèce d'étagère destinée à porter de la vaisselle. Les ruines de Pompéi nous ont conservé un meuble de ce genre; ce meuble était adossé à un pan de mur, et avait deux tablettes placées l'une au-dessus de l'autre et destinées à recevoir des vases. Son piédestal, fait d'une espèce de *peperino* (*), supportait une table en vert antique. De cette espèce d'abacus dérive naturellement notre buffet, qui joua au moyen âge, sous le nom de dressoir, un si grand rôle dans la décoration des vastes châteaux et des riches hôtels de nos pères. (Voyez DRESSOIRS.) A quelle époque le nom de buffet l'emporta-t-il sur celui de dressoir? Nous l'ignorons; mais dès la fin du seizième siècle, on donna le nom de buffet à un meuble de ce genre fait en vermeil, et que la ville de Paris offrit, en 1571, à la reine Élisabeth, femme de Charles IX. L'usage des buffets et des dressoirs s'est perdu chez nous, à moins qu'on ne regarde comme une trace de cet ancien usage les *cabarets* de porcelaine que quelques personnes étalent encore dans leur salon. Les Italiens sont restés plus fidèles que nous à l'antique buffet; ce meuble s'est conservé chez eux sous le nom de *credenza;* ils le placent dans la pièce principale de la maison, et l'enferment dans une balustrade à hauteur d'appui. Les *credenze* des princes et des cardinaux sont surmontées, comme nos dressoirs du moyen âge, de magnifiques dais en velours.

L'usage a donné au mot buffet d'autres acceptions; il sert à désigner une riche vaisselle d'or et d'argent, les hommes préposés au service de l'office, un repas qui suit une soirée, etc.

BUFFETAGE, en latin *Buffetagium*, droit qui se percevait sur les vins vendus dans les tavernes. (Voyez BUFFET.)

BUFFIER (Claude), grammairien, né en Pologne de parents français, en 1661, fut élevé à Rouen, où sa famille se fixa après son retour en France, et entra à dix-neuf ans dans l'ordre des jésuites. Il quitta ensuite Rouen à la suite de démêlés théologiques avec l'archevêque Colbert, fit un voyage à Rome, puis vint s'établir à Paris, où il fut associé à la rédaction du *Journal de Trévoux*. Après avoir fait paraître un assez grand nombre d'ouvrages sur diverses branches de la philosophie, il réunit, en 1732, les principaux en un volume in-folio, auquel il donna le titre de : *Cours de sciences sur des principes nouveaux et simples pour former le langage, l'esprit et le cœur, dans l'usage ordinaire de la vie*. Ce volume renferme : 1° sa *Grammaire française sur un plan nouveau;* 2° ses *Traités philosophiques et pratiques de l'éloquence et de la poésie;* 3° son *Traité des premières vérités et de la source de nos jugements;* 4° les *Principes du raisonnement exposés en deux logiques nouvelles;* 5° des *Éléments de métaphysique;* 6° un *Examen des préjugés vulgaires pour disposer l'esprit à bien juger de tout;* 7° un *Traité de la société civile et du moyen de la rendre heureuse en contribuant au bonheur des personnes avec qui l'on vit*. Quelques-uns de ces titres sont un peu ambitieux. On peut aussi reprocher à Buffier de parler de lui-même dans ses préfaces avec trop de complaisance. Du reste, on ne peut lui contester le mérite d'avoir montré dans sa grammaire un grand esprit d'analyse et redressé avec justice plusieurs définitions. Cette grammaire, avant sa publication en 1709, avait été lue dans les réunions de l'Académie. Après avoir longtemps fait autorité, elle semble aujourd'hui avoir été enveloppée dans la disgrâce des jésuites. Les qualités qui la distinguent se retrouvent dans les autres parties du *Cours de sciences*, où règne une heureuse alliance de philosophie et de goût. L'*Encyclopédie* s'en est souvent approprié des pages entières sans nommer l'auteur. On doit encore à Buffier des *Histoires de Naples* et

(*) Pierre particulière aux environs d'Albano, près de Rome.

d'Espagne, et une *Introduction à l'histoire des maisons souveraines d'Europe*, quelques poésies et divers ouvrages de piété. Il a appliqué à l'étude de l'histoire et de la géographie la méthode mnémotechnique employée par Lancelot pour les racines grecques. Il mourut à Paris, au collége de la société, en 1737.

Buffon (Georges-Louis Leclerc, comte de). — Le grand écrivain qui devait élever un des plus magnifiques monuments d'éloquence et de science du dix-huitième siècle, naquit à Montbar en Bourgogne, le 7 septembre 1707. Son père, Benjamin Leclerc, conseiller au parlement de Bourgogne, dirigea son éducation avec autant d'intelligence que de sollicitude. Après de brillantes études faites au collége de Dijon, Buffon à qui sa famille, riche d'une assez belle fortune, laissait la plus grande liberté sur le choix d'une profession, commença par voyager avec un jeune Anglais de haute naissance, qui, s'étant arrêté à Dijon, était devenu son intime ami. Il parcourut la France et l'Italie, et alla passer quelque temps à Londres, où il commença à se livrer, plus qu'il ne l'avait fait jusque-là, à l'étude des mathématiques. De retour en France, il s'appliqua aux sciences avec une extrême ardeur, avec une force de volonté qui fut un des traits distinctifs de son caractère et de son génie. Ami du plaisir jusqu'à la dissipation, il ne s'y oubliait jamais assez pour enfreindre la règle de travail qu'il s'était imposée, et la fatigue même de ses joyeuses parties avec ses amis ne l'empêchait pas d'être à l'étude aux heures qu'il s'était fixées de lui-même, et ne lui en faisait jamais abréger la durée. Il publia bientôt la traduction de deux ouvrages célèbres, la *Statique des végétaux* du célèbre physicien anglais Hales, et le *Traité des fluxions* de Newton. On reconnut dans le jeune traducteur un esprit cultivé et pénétrant, et fait pour donner les plus belles espérances. Peu de temps après, l'Académie des sciences l'appela dans son sein, et il s'empressa de justifier une distinction si flatteuse par plusieurs mémoires de géométrie, de physique et d'économie rurale, remplis de vues justes et utiles. Il avait contracté une intime liaison avec le savant Dufay, intendant du Jardin du roi. Dufay, en mourant, désigna Buffon à la cour pour son successeur. Son vœu fut accompli, et Buffon, placé à la tête de ce bel établissement, conçut aussitôt le projet de l'enrichir, et forma en même temps un dessein bien plus vaste, et que pouvait seul embrasser un homme d'un génie si étendu et d'une volonté si ferme, celui de faire l'histoire de la nature, de la décrire et de l'expliquer tout entière. Il se mit aussitôt à l'œuvre, sans être effrayé ni par la multitude des observations ni par le danger des conjectures, et s'imposant encore une autre difficulté, celle d'unir constamment à l'exposition scientifique l'attrait de la forme, l'éloquence du langage. Pendant dix-sept ans d'un travail assidu sur les plus hauts problèmes, comme sur les détails les plus minutieux d'une science si imparfaite avant lui, il fit paraître les quinze premiers volumes de son ouvrage, qui comprennent la théorie de la terre, le traité de la nature des animaux, l'histoire de l'homme, l'histoire des quadrupèdes vivipares. A mesure que ces volumes se publiaient, on était de plus en plus étonné et charmé de cette vigueur de génie qui interrogeait et quelquefois surprenait la nature dans ses secrets les plus profonds, et qui la peignait dans ses formes extérieures avec la majesté d'un style imposant et le prestige d'un coloris enchanteur. C'est de 1749 à 1767 que parurent ces quinze premiers volumes. Les neuf volumes suivants, qui comprennent l'histoire des oiseaux, virent le jour de 1770 à 1789. A ces deux grandes parties de l'ouvrage s'ajoutent sept volumes supplémentaires publiés dans sa vieillesse à des dates différentes, et parmi lesquels se trouve son fameux traité des époques de la nature. Il s'en faut que le plan conçu par Buffon ait été entièrement exécuté : lui-même dut renoncer de bonne heure à remplir

jusqu'au bout la grande tâche qu'il avait entreprise. Mais le regret de ne pouvoir être l'historien de la nature tout entière, et d'être arrêté au milieu du travail par l'impuissance humaine, ne fut pour lui qu'un léger déplaisir au milieu de tous les éloges et de tous les honneurs que lui valut la partie du monument qu'il avait élevée. Mille témoignages lui arrivaient sans cesse de l'admiration qu'inspirait la grandeur de son génie, et du respect que commandaient la gravité majestueuse et la dignité paisible de son caractère. Les hommages de tous les savants de l'Europe venaient l'avertir sans cesse de la gloire que ses travaux faisaient à son nom. Louis XV érigea en comté la terre de Buffon; le surintendant des bâtiments, M. Dangivilliers, fit élever sa statue à l'entrée du *Museum* avec cette inscription, où l'éloge, exempt d'exagération malgré sa magnificence, est assorti d'ailleurs au caractère de l'écrivain :

Majestati naturæ par ingenium.

Catherine II lui adressait toutes les raretés d'histoire naturelle que fournissait la Russie. Pendant la guerre de 1777, un navire sur lequel se trouvaient des caisses que lui envoyaient ses correspondants de l'Inde fut capturé par des corsaires anglais : tous les objets à son adresse furent respectés et soigneusement envoyés à Paris. L'admiration que le dix-huitième siècle témoignait pour Buffon a pu être modifiée et restreinte sur plusieurs points par les progrès de la science. Mais on professe aujourd'hui le même culte qu'alors pour l'ardeur inventive de son génie et les riches beautés de son langage. Dans l'ordre scientifique, voici comment Buffon est apprécié par cet autre génie qui, de nos jours, a recueilli et si magnifiquement accru son héritage. « On « ne peut plus, dit Cuvier, soutenir « dans leurs détails ni le premier ni « le second système de Buffon sur la « théorie de la terre. Cette comète « qui enlève des parties au soleil, ces « planètes vitrifiées et incandescentes « qui se refroidissent par degrés et « les unes plutôt que les autres, ces « êtres organisés qui naissent successivement à leur surface à mesure « que leur température s'adoucit, ne « peuvent plus passer que pour des « jeux d'esprit. Mais Buffon n'en a « pas moins le mérite d'avoir fait « sentir généralement que l'état actuel du globe résulte d'une succession de changements dont il est possible de saisir les traces; et c'est « lui qui a rendu tous les observateurs attentifs aux phénomènes d'où « l'on peut remonter à ces changements (*). « La notice d'où cette citation est extraite reproche encore à Buffon des contradictions et des obscurités dans le système par lequel il a cherché à expliquer la génération, mais égale à tout ce qu'il y a de plus profond et de plus éloquent en philosophie son tableau du développement physique et moral de l'homme. Passant au traité de la nature des animaux, Cuvier rend à Buffon un autre témoignage plus glorieux encore : « Ses idées sur la dégénération « des animaux et sur les limites que « les climats, les montagnes et les « mers assignent à chaque espèce, « peuvent être considérées comme de « véritables découvertes qui se confirment chaque jour, et qui ont donné « aux recherches des voyageurs une « base fixe dont elles manquaient absolument auparavant. » Enfin, si Cuvier se plaint de l'absence d'un ordre scientifique dans l'histoire des quadrupèdes, s'il reproche à Buffon de s'être prévenu contre les nomenclatures, parce qu'il trouvait une grande confusion dans les traités méthodiques de ses devanciers, il reconnaît un mérite incontestable d'originalité et d'utilité dans cette partie de ses travaux. « Le plan qu'il conçut, « dit-il, de faire décrire isolément « chaque espèce, et d'en soumettre « l'histoire à une critique sévère, a « servi de modèle à tout ce que l'on a « fait de bon depuis lors sur l'histoire

(*) Biographie universelle.

« naturelle, et surtout aux excellents « ouvrages de Pallas. » Ainsi, de l'aveu d'un juge dont la compétence est souveraine en ces matieres, malgré les erreurs où des conceptions hasardées et de fausses inductions l'ont entraîné, Buffon garde encore dans la science un rang éclatant. Celui qu'il occupe dans les lettres est le plus glorieux qu'un écrivain puisse obtenir. Il le doit à cette savante correction, à cette rare élégance, à ce riche coloris, à cet art scrupuleux et profond, à cette noblesse imposante et simple, à cet enthousiasme majestueux et paisible qui font le caractère et l'impérissable beauté de son style. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser avec raison, c'est d'être plus habile à peindre la nature dans ses scènes vastes, magnifiques ou terribles, que dans ses détails simples, gracieux, modestes; de l'avoir trop uniformement revêtue d'un aspect de grandeur et de beauté sévère; de n'avoir pas eu assez de cette souplesse qui permet à l'écrivain de devenir familier apres avoir été sublime; d'avoir trop sacrifié au contraire cette familiarite que les grands orateurs du dix-septieme siècle ne repoussaient pas, à un besoin constant et trop scrupuleux d'élégance. Sans doute la nature dans ses tableaux naïfs, dans ses beautes vulgaires, a été mieux sentie et mieux peinte par Bernardin de Saint-Pierre; mais embellir la nature comme le fait Buffon, ce n'est pas l'altérer, et un certain excès d'élégance ne l'empêcha pas d'être compté toujours parmi ses plus dignes interprètes. Buffon mourut en 1788. Son grand ouvrage fut continué par Lacepède, savant distingué, mais écrivain trop peu naturel. Les collaborateurs de Buffon avaient été Daubenton, qui préparait les matériaux pour l'histoire des animaux; et Guéneau de Montbelliard, à la plume duquel furent confiées plusieurs parties de l'histoire des oiseaux, mais qui resta loin de la sévère précision et du solide éclat du maitre.

Bugeaud (Thomas-Robert), lieutenant général et député, né à Limoges, en 1784, entra au service comme grenadier dans les vélites de la garde impériale, et fit avec distinction les campagnes de 1804 à 1813, sur les côtes de l'Océan, à la grande armée, en Espagne, et s'y signala par sa bravoure et son habileté. Au combat d'Yécla, à la tête de deux cents voltigeurs, il culbuta et fit prisonnière une colonne de sept cents Espagnols. En 1815, à l'affaire de l'Hôpital-sous-Conflans, en Savoie, il mit en déroute, avec dix-sept cents hommes et quarante chevaux, sept à huit mille hommes d'infanterie autrichienne, que soutenaient cinq cents chevaux et six pièces de canon, fit éprouver à l'ennemi une perte de deux mille hommes, lui enleva quatre cents prisonniers, et resta maître de la position. M. Bugeaud était encore colonel à l'époque de la révolution de juillet. Depuis ce temps, il est devenu député et lieutenant-général; depuis ce temps aussi, diverses circonstances, dans lesquelles il a joué un rôle important, ont attaché à son nom une triste célébrité. Contentons-nous de citer la captivité de la duchesse de Berri à Blaye; le duel de Dulong; le funeste traité de la Tafna, où il reconnut la puissance de l'émir Abdel-Kader, que d'autres avaient si imprudemment créée, et à laquelle il avait, lui, par ses armes, porté déjà de si rudes coups. Le général Bugeaud vient d'être nommé gouverneur de l'Algérie, où les déplorables résultats de sa faute sont encore à réparer.

Buget (le baron), général de brigade qui s'est distingué à l'armée d'Italie, à Kœnigsberg, où il eut une main emportée, et à Lérida, dont il dirigea l'assaut en 1810.

Bugey (le) (*Beugesia*), partie de l'ancien duché de Bourgogne, était borné au nord par la Franche-Comté, au sud et à l'est par le Rhône et à l'ouest par la rivière de l'Ain. Sa superficie était d'environ quarante myriamètres carrés. On croit que le Bugey était habité en grande partie du temps de César par les *Segusiani*. Sous Honorius, ce pays se trouvait

placé dans la première Lyonnaise. Comme la Bresse, il dépendait autrefois du royaume de Bourgogne; mais la plupart des seigneurs particuliers qui le gouvernaient, se rendirent indépendants, et la maison de Savoie, par échange ou achat, acquit successivement toute la contrée, qu'elle céda, en 1601, avec la Bresse et le pays de Gex, à Henri IV. Le Bugey, dont Belley était la capitale, dépendit alors du gouvernement de Bourgogne : aujourd'hui il est compris dans le département de l'Ain. (Voyez BELLEY, BRESSE et BOURGOGNE.)

BUGLOSE, bourg du département des Landes, où naquit saint Vincent de Paul.

BUGNYON (Philibert), écrivain et poëte, né à Mâcon, mort en 1590, est connu par un traité latin des *Lois abrogées en France*, Lyon, 1564, Bruxelles, 1702; traduction en français, Paris, 1602; l'auteur s'y élève contre la vénalité des charges de magistrature; par sa *Remontrance pour la paix* (aux états de Blois), Lyon, 1576, et son *Mémoire sur ce qui s'est passé aux états de Blois* (en latin), 1577, in-8°.

BUHY (Félix), né à Lyon en 1634, carme et docteur de Sorbonne, mort en 1687, osa soutenir le premier les dix articles de doctrine publiés en 1682 par le clergé de France sur la nature et l'étendue de la puissance ecclésiastique. On lui attribue aussi un *Abrégé des conciles généraux*, Paris, 1699; ouvrage fort estimé.

BUINOT (Julien), fusilier, né dans le département de la Sarthe, gravit l'un des premiers sur le Monte-Faccio (voyez ce mot), et désarma quelques Autrichiens qui le croyaient leur prisonnier.

BUIRETTE (Jacques), sculpteur, né à Paris en 1630, reçu à l'Académie, le 27 août 1661, sur un morceau qui donnait lieu d'espérer qu'il serait un jour un grand maître. C'était un bas-relief en marbre dont le sujet était l'union de la peinture et de la sculpture, représentées par un groupe de deux jeunes filles, dont l'une tenait des pinceaux et une palette, tandis que l'autre s'appuyait sur un torse. Mais, peu après sa réception, Buirette devint aveugle : ce malheur ne l'empêcha point toutefois de méditer sur son art, dont il acquit bientôt une connaissance si profonde, qu'il jugeait et corrigeait en les touchant, les modèles qu'on lui présentait. Versailles possède plusieurs ouvrages de ce sculpteur si digne d'intérêt. Il fut, en effet, l'un de ces nombreux artistes qui, sous la direction de le Brun, décorèrent le palais du grand roi. On cite particulièrement les quatre groupes d'enfants et l'Amazone d'après l'antique, placés à la demi-lune qui termine l'Allée-d'Eau. Il a fait, pour Saint-Gervais, les statues de saint Jean et de la Vierge. Il mourut le 3 mars 1699, à l'âge de soixante-neuf ans.

BUIS (Jean), sergent à la 106e demi-brigade, né à Grillon (Vaucluse). Au siége de Gênes, dans la sortie du 12 floréal an VIII, il pénétra dans les retranchements ennemis, d'où il appela ses camarades, en leur montrant la route qu'il avait tracée devant eux. Buis mourut victime de son courage.

BUISSIERE (la), ancienne seigneurie de l'Artois, à huit kilomètres de Béthune (aujourd'hui département du Pas-de-Calais), érigée en marquisat en 1663.

BUISUR (Mathieu), sergent-major à la 34e demi-brigade, né à Guerande (Loire-Inférieure). Placé à l'arrière-garde dans un combat où nos troupes écrasées par le nombre se repliaient en désordre, il soutint la retraite avec quelques soldats qu'il était parvenu à rallier, et auxquels il fit partager sa résolution. Après avoir longtemps disputé le terrain pied à pied, il se laissa cerner pour donner à ses camarades le temps de s'éloigner. Lorsqu'il les vit en sûreté, il voulut à son tour faire une trouée; son sabre d'une main, sa baïonnette de l'autre, il s'élança sur les assaillants les plus rapprochés de lui et en tua plusieurs. L'ennemi admirant les efforts d'un si grand courage, et voyant qu'il était impossible que Buisur pût échapper, lui offrit la

vie; mais il préféra mourir les armes à la main.

Bulifont, chef de bataillon de gardes nationales, fut du nombre de ceux qui défendirent si honorablement Huningue, sous les ordres du général Barbanègre, en août 1815.

Bull (prise de). Pendant qu'en Europe, la France et l'Angleterre se disposaient à mesurer leurs forces, la guerre se faisait vivement en Amerique, entre les colonies des deux nations. Le 27 mars 1756, les Français attaquèrent Bull, l'une des plus fortes places du Canada; la forteresse, qui renfermait des magasins considérables, fut emportée après quelques heures de résistance, et la garnison se rendit à discrétion.

Bullant (Jean), sculpteur et architecte français, mort en 1578. Bullant n'étudia point l'architecture d'après les Italiens amenés en France par François Ier: il se forma en Italie même et sur les monuments de l'antiquité. C'est ce qui résulte de l'un de ses ouvrages intitulé: *Reigle générale d'architecture des cinq manières de colonnes, à savoir, toscane, dorique, ionique, corinthe et composite, à l'exemple de l'antique* (fait à Écouen, 1564, imprimé à Paris, 1568, in-fol.). On y trouve des dessins de quelques monuments antiques de Rome, ainsi que leurs mesures, que Bullant dit avoir prises *à l'antique, dedans Rome*. Cet architecte, l'un des plus habiles de la renaissance, est, selon Chambray (*), un de ceux qui ont suivi les traces de l'antiquité avec le plus d'intelligence et de lumières, le seul qui ait accepté les proportions de Vitruve, et Chambray n'hesite pas à l'appeler le premier de nos architectes français. Le premier ouvrage de Bullant et son chef-d'œuvre est le château d'Écouen, élevé vers 1545. Ce qu'on y distingue surtout, c'est le choix de la position, le péristyle à l'avant-corps de la façade, les avant-corps du milieu des trois façades de la cour, la loge en arcade de la terrasse. « Il a sans doute été « fait en France, dit M. Quatremère, « depuis Bullant, des édifices plus « grandement conçus, selon le génie « de l'art antique; il s'y est elevé des « palais beaucoup plus beaux que celui « d'Écouen; mais on n'y a point exé- « cuté de détails d'architecture plus « classiques et plus purs... Il serait « difficile de trouver chez aucun des « successeurs de Bullant des profils « plus corrects, une plus grande finesse « d'exécution, un sentiment plus juste « des proportions et du véritable ca- « ractere de chacun des trois ordres; « enfin, une meilleure imitation en ce « genre des œuvres de l'antiquité. »

Bullant construisit, en 1564, avec Philibert Delorme, les bâtiments du centre du château des Tuileries; mais on ne sait trop quelle fut sa part dans cette construction. Toutefois, on pense qu'elle fut peu considérable. En 1572, il éleva, pour Catherine de Médicis, l'hôtel de Soissons, dont il ne reste plus que la colonne astrologique (à la Halle au blé). Quelques auteurs lui attribuent aussi l'hôtel Carnavalet, à Paris. Comme sculpteur, Bullant fut l'élève de Jean Goujon; mais il adopta, dit M. Émeric David (*) « la manière de dessiner du Rosso, « qui entraîna plus ou moins, dans le « seizième siècle, presque tous les ar- « tistes français. Son dessin est mâle, « grandiose, mais un peu sauvage, « comme on l'a dit de celui du Rosso « et de celui du Bandinelli que ce maître « avait imité; quelques figures offrent « des attitudes trop recherchées; le « faire n'est pas toujours exempt de « sécheresse. » Le morceau le plus connu de Bullant est le mausolée d'Anne de Montmorency, sur lequel sont les statues du connétable et de sa femme. Les bas-reliefs représentent le sacrifice d'Abraham, les quatre évangélistes, la Religion et la Force. Au-dessus de la corniche est l'Histoire écrivant les grandes actions du conné-

(*) *Parallèle de l'architecture antique et de l'architecture moderne.*

(*) Cf. Lenoir, Musée des Augustin, in-8°, p. 231.

table. Ce chef-d'œuvre a été attribué à tort à Barthélemy Prieur.

Bulle.—Ce mot, dans son acception propre, désigne la *bulle* ou *boule* de métal (*bulla*) que l'on avait coutume d'attacher aux actes pour les authentiquer. C'est par extension que, du nom de cette boule de métal, on a donné à certaines lettres pontificales le nom de bulles. Ce titre ne fut cependant pas exclusivement réservé aux actes des papes; on le donna aussi à quelques rescrits des empereurs d'Orient et d'Occident : tels que la fameuse bulle d'or de Charles IV, empereur d'Allemagne; à certains actes de prélats puissants et aux décisions de quelques conciles œcuméniques.

Les bulles, considérées comme rescrits apostoliques, sont, en général, des lettres pontificales expédiées sur parchemin, et écrites en ronde, tandis que l'écriture italique est ordinairement affectée aux brefs, autre sorte de rescrits apostoliques. Les brefs sont consacrés aux affaires de moindre importance; quelquefois cependant les papes décidèrent par des brefs des questions capitales, par exemple l'abolition des jésuites. Aussi dans la liste de bulles que nous allons donner tout à l'heure, nous aurons soin d'insérer les brefs les plus importants. Ces deux espèces d'actes diffèrent, en outre, par la suscription, beaucoup plus simple dans les brefs; par le salut et la bénédiction apostolique; par la date qui doit renfermer l'indication du lieu, du mois, du jour, comptés pour les brefs d'après notre calendrier moderne, et, pour les bulles, d'après le calendrier romain. Les brefs sont scellés en cire rouge, *sub annulo piscatoris*, avec l'empreinte de l'anneau du pêcheur, c'est-à-dire que saint Pierre y est représenté dans sa barque en action de pêcheur. Autour du sceau doit se trouver le nom du pape. Les bulles sont scellées en cire verte, avec un sceau pendant en plomb, qui représente d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et porte de l'autre le nom du pape avec l'année de son pontificat. Quand le rescrit est de grâce, le sceau est attaché avec des fils de soie; si le rescrit est de justice, le sceau est suspendu par une cordelette de chanvre. On sait que les bulles ne peuvent être publiées sans être munies de l'*exequatur* de l'autorité civile. Quant aux formalités nécessaires pour leur réception en France, nous renvoyons aux articles généraux qui traiteront des querelles et des discussions auxquelles ont donné lieu, à diverses époques, l'établissement ou le maintien de ces formalités. (Voyez Papauté [relations de la France avec la].)

Nous allons passer en revue, en suivant l'ordre chronologique, les principales bulles pontificales, tant celles qui sont particulièrement relatives à la France, que les bulles générales, et celles qui, intéressant plus directement d'autres pays, ne sauraient être négligées, parce qu'elles sont des documents utiles pour l'histoire de l'influence que nous avons exercée sur toutes les questions à la fois politiques et religieuses où se trouva mêlée la papauté. Nous ne donnerons ici qu'une simple nomenclature, nous réservant d'entrer ailleurs dans de plus amples détails sur les bulles pontificales qui ont fait époque, sur celles surtout qu'on désigne par des noms particuliers, telles que les bulles *Clericis laicos*, *Ausculta fili*, *Execrabilis*, *Unigenitus*, etc. (Voy. les mots Gallicane (église), Papauté (relations de la France avec la), Jansénisme, Jésuites, Pragmatique sanction, etc.)

On sait que ce fut un roi de France qui le premier opposa aux papes une résistance décisive; mais ce fut aussi contre un roi de France que les papes essayèrent, pour la première fois, leur arme la plus terrible. Jusqu'à la fin du dixième siècle, leurs bulles les plus importantes furent consacrées à maintenir la discipline ecclésiastique ou à réprimer les hérésies. C'est à l'approche de l'an mil, dans l'effroi général qu'inspirait l'attente de cette ère terrible, qu'ils commencent à lever la tête, d'autant plus haut que les grands du monde, ducs et rois, courbent la leur plus

humblement dans la crainte du jugement dernier.

Xe SIÈCLE. — En 998, une bulle de Grégoire V excommunie Robert, successeur de Hugues Capet, coupable d'avoir épousé sans dispense Berthe sa cousine. Robert épuisa tous les moyens pour fléchir le pape : ce fut inutilement; il fut obligé de céder et de répudier Berthe en 999.

XIe SIÈCLE. — Le onzième siècle nous offre plusieurs bulles remarquables, qui sont autant de monuments des efforts continuels des papes pour établir leur suprématie sur celle des rois.

En 1058, une bulle de Nicolas II relève les Normands établis en Italie des excommunications lancées contre eux par ses prédécesseurs, et leur assure la possession de la Pouille et de la Calabre.

En 1075, bulle de Grégoire VII qui défend aux prélats nouvellement élus de recevoir l'investiture des princes séculiers. C'est cette bulle qui fut l'origine de la fameuse querelle des investitures.

En 1095, deux bulles du pape Urbain, dont l'une excommunie Philippe Ier, pour avoir répudié sa femme Berthe, afin d'épouser Bertrade, femme du comte d'Anjou, excommunication qui ne fut levée qu'en 1104 par le pape Pascal. Par l'autre bulle, donnée, comme la première, au concile de Clermont, Urbain II publia la première croisade, promettant indulgence plénière à quiconque se dévouerait à la délivrance de la terre sainte.

XIIe SIÈCLE. — 1er février 1120, bulle du pape Calixte II, par laquelle il accorde à l'église de Vienne en France la primatie sur sept provinces.

1141. — Bulle d'Innocent II, qui met en interdit le royaume de France, au sujet de l'élection d'un archevêque de Bourges.

XIIIe SIÈCLE. — 1200. — Bulle d'Innocent III, par laquelle le royaume de France est de nouveau mis en interdit, à cause du divorce de Philippe-Auguste avec la reine Ineburge.

Par une bulle datée de 1246, Innocent IV publie une croisade contre Frédéric II d'Allemagne, qui chasse le pape d'Italie et le force à se réfugier en France, asile ordinaire des papes persécutés.

Pendant le long séjour qu'il fit à Lyon, ce pape avait jugé à propos de restreindre les priviléges des ordres mendiants. Non-seulement Alexandre IV, son successeur, les leur rendit avec usure par une bulle du 22 décembre 1254, mais il prit chaudement leur défense contre l'université de Paris; et, par une autre bulle de 1256, il condamna le livre de Guillaume de Saint-Amour, intitulé *des Périls des derniers temps*, dans lequel ces priviléges étaient attaqués.

En 1263, bulle de Urbain IV, qui met le roi de Naples, Mainfroi, au ban de la chrétienté. Charles, comte d'Anjou, chargé par le pape de mettre la bulle à exécution, s'empare du royaume de Naples, et en reçoit l'investiture solennelle par une bulle de Clément IV, du 26 février 1265.

En 1266, autre bulle de Clément, par laquelle il décide que la disposition de tous les bénéfices appartient au pape; de manière qu'il a non-seulement le pouvoir de les conférer lorsqu'ils deviennent vacants, mais encore celui de les assurer à qui bon lui semble, avant qu'ils viennent à vaquer. C'est ce qu'on appelle *Réserves expectatives*. Ce fut en partie pour réprimer une prétention aussi exorbitante que saint Louis donna sa Pragmatique sanction.

Bulles particulières accordées par les papes à saint Louis. — Le véritable caractère de saint Louis a été longtemps mal compris dans l'histoire; on ne connaissait guère que le saint Louis de Joinville; et encore aujourd'hui, on le représente trop souvent tel qu'il nous apparaît dans son naïf historien; on est trop porté à ne voir en lui qu'une âme pieuse et timorée dans tout ce qui touche à la religion et à la conscience. Mais quand on examine de plus près les faits de son règne et le caractère de ses actes, on est frappé de sa conduite ferme et soutenue,

Digitized by Google

surtout sur un point où quelque faiblesse eût pu paraître excusable de la part d'un homme qui passa pour un saint au milieu même de la ferveur religieuse de son siècle. Il a déployé dans ses rapports avec le saint-siége une fermeté sans roideur et sans emportement, qui sut contenir et même réprimer au besoin les prétentions exagérées des papes. Ce qu'il y a surtout de remarquable dans cette politique, c'est une modération, une loyauté qui cédait dans les limites du droit et de l'équité, mais sans jamais reculer au delà; et cependant cette loyauté pourrait être qualifiée d'habile, en présence des résultats qu'elle obtint. L'influence personnelle de saint Louis sur les papes fut immense, et on n'en saurait établir de preuve plus évidente que celle qui ressort de la simple nomenclature des bulles particulières qui conféraient à saint Louis des priviléges qu'on peut dire personnels, puisque tous sont accordés à lui-même, à son épouse, à ses successeurs, à ses gens, à ses chapelles, ou aux terres de son domaine. Quelque nombreuses que soient ces bulles, leur nombre seul est trop significatif pour que nous ne les rapportions pas toutes.

1236, 13 novembre, bulle de Grégoire IX, qui défend à qui que ce soit de lancer sentence d'interdit sur les chapelles du roi, sans une permission spéciale du saint-siége.

1243, 5 décembre, bulle d'Innocent IV, qui permet à saint Louis de se choisir un de ses chapelains pour confesseur, et à ce confesseur d'absoudre le roi de tous crimes et de toutes excommunications, excepté de celles qui seraient fulminées par le saint-siége, ou pour des crimes si énormes que l'absolution dût en être réservée au pouvoir pontifical.

— 14 décembre, bulle qui accorde à saint Louis que lui et ses chapelains, clercs, jurés et officiers, ne pourront encourir l'excommunication majeure, ni même l'interdit, en fréquentant des excommuniés.

— 15 décembre, bulle qui défend de fulminer excommunication ou interdit sur les terres du roi ou de ses successeurs.

Alexandre IV, successeur d'Innocent, occupé à soutenir la guerre que son prédécesseur avait déclarée à Mainfroi, fils de Frédéric II, et craignant que saint Louis ne se prononçât contre lui, se montra prodigue de bulles favorables pour se le concilier.

1254, 15 avril, bulle qui permet à saint Louis de prendre pour confesseur tel prêtre régulier ou séculier qui lui conviendra.

— 25 avril, bulle qui défend d'excommunier ou d'interdire saint Louis, la reine son épouse, et leurs successeurs.

Autre bulle de la même date qui accorde cent jours d'indulgence à saint Louis et à la reine son épouse, chaque fois qu'ils entendront le sermon.

— 22 septembre, bulle qui donne à saint Louis et à sa maison le privilége de ne pouvoir être excommuniés en fréquentant des criminels obstinés dans leurs erreurs.

— 1er octobre, bulle qui renouvelle la défense contenue dans la bulle de Grégoire IX, du 14 décembre 1243.

— 10 octobre, bulle qui déclare que saint Louis ni ses successeurs ne pourront encourir sentence d'excommunication pour avoir fréquenté les excommuniés.

— 4 décembre, bulle qui permet au roi de se faire accompagner par les jacobins et les cordeliers de sa suite, dans quelque couvent que ce puisse être.

1255, 20 octobre, bulle par laquelle le pape, à la prière de saint Louis, accorde aux sergents et officiers de ce prince la permission de se confesser aux frères prêcheurs et mineurs qui seront auprès du roi.

1256, 20 avril, bulle qui permet aux religieux qui seront au service de saint Louis de célébrer l'office divin suivant l'usage de sa chapelle.

1257, 11 avril, bulle qui déclare que les aumônes que saint Louis fera aux pauvres lui tiendront lieu des restitutions qu'il croyait être obligé de faire pour lui et les rois ses prédécesseurs.

— 13 avril, bulle qui statue sur le même objet que la précédente, avec

cette clause nouvelle : que le roi pourra disposer des restitutions en faveur des églises.

1258, 22 février, bulle qui permet à saint Louis d'entrer avec une compagnie honnête et décente dans l'abbaye de la princesse Isabelle sa sœur. Même faveur est accordée à la princesse fille du roi, qui peut y demeurer avec cinq autres femmes *modestes et sages*.

1259, 2 janvier, bulle qui renouvelle les dispositions contenues dans celle du 22 avril 1256.

— 12 janvier, bulle qui déclare que saint Louis ne sera point excommunié pour tenir prisonniers les clercs coupables de meurtre, de vol et d'autres crimes de cette nature.

Autre bulle de la même date, portant que les excommunications ou interdits conçus en termes généraux ne s'étendent ni au roi ni à ses successeurs, à moins qu'il n'en soit fait mention expresse.

— 20 mars, bulle qui accorde au confesseur que saint Louis pouvait se choisir, la permission de donner à ce prince des pénitences pour son absolution.

— 31 mars, bulle qui défend à tous archevêques et autres prélats de fulminer aucune sentence d'excommunication ou d'interdit sur les terres de saint Louis sans un ordre spécial du saint-siége.

Urbain IV, successeur d'Alexandre IV, ne resta pas en arrière de ses prédécesseurs, et accorda à saint Louis plusieurs bulles assez importantes.

1261, 21 novembre, bulle qui donne à saint Louis et à la reine son épouse un an et quarante jours d'indulgence toutes les fois qu'ils assisteront à la dédicace d'une église, et en leur faveur étend cette grâce à tous les autres auditeurs.

— 5 décembre, bulle qui confirme les priviléges accordés à saint Louis par le saint-siége.

— 21 décembre, bulle qui confirme celle d'Alexandre IV, du 25 avril 1254.

Même date, bulle adressée à l'abbé de Saint-Denis, auquel le pape ordonne d'excommunier ceux qui troubleraient le roi dans la jouissance des priviléges que le saint-siége lui a accordés.

Clément IV, successeur d'Urbain, donna aussi quelques bulles à saint Louis.

1265, 20 avril, bulle qui renouvelle celle d'Alexandre IV, du 12 janvier 1259, et ajoute que les sentences d'excommunication n'auront pas lieu contre ceux qui les auraient encourues en exécutant les ordres du roi.

— 29 avril, bulle qui permet au confesseur de saint Louis de l'absoudre de tous cas, de le relever de tous vœux, *hormis de celui du voyage d'outre-mer*.

— 1er mai, bulle qui renouvelle celle du 21 décembre 1261.

Autre bulle de la même date, confirmant les priviléges et indulgences accordés à saint Louis, mais déclarant que les bulles qui portent défense d'excommunier le roi et de mettre l'interdit sur ses terres ne doivent s'entendre que par rapport au seul domaine du roi, et non pas relativement au royaume de France.

4 mai, bulle portant que les clercs de la maison du roi ne pourront être contraints d'accepter les commissions dont le pape ou les légats les voudraient charger.

1266, 13 mars, bulle renouvelant celle du 15 décembre 1243, qui défend d'interdire les terres du roi.

En 1282, deux bulles du pape Martin IV, l'une du 7 mai, contre les habitants de Palerme, à cause des Vêpres siciliennes; l'autre du 18 novembre, contre Pierre d'Aragon, instigateur de ce massacre, à la faveur duquel il s'était emparé du royaume de Sicile.

Nous arrivons à la fameuse bulle *Clericis laicos*, donnée, en 1296, par le pape Boniface VIII, et qui fut la première cause des querelles de ce pape avec Philippe le Bel. Mais, l'année suivante, sur les représentations de Pierre Barbet, archevêque de Reims, Boniface VIII remédia au scandale de cette bulle, par une autre qui l'expliquait.

1297, 2 août, bulle qui proclame la canonisation de saint Louis. Cette bulle de Boniface est regardée comme un chef-d'œuvre du genre.

Le même pape, choisi par les rois de France et d'Angleterre, Philippe le Bel et Édouard Ier, pour arbitre de leurs querelles, rendit, le 28 juin 1298, son jugement en plein consistoire, devant une grande foule, que l'éclat de cette cause avait attirée au Vatican. Le 30 juin, ce jugement fut expédié en forme de bulle. C'est cette bulle qui, suivant une version contestée et que nous croyons contestable, aurait provoqué en France une telle indignation, que le comte d'Artois l'aurait arrachée des mains du prélat chargé de la lire et mise en pièces.

XIVe siècle. — 1301, 5 décembre. La bulle *Ausculta fili*, par laquelle s'ouvre le quatorzième siècle, non moins célèbre que la bulle *Clericis laicos*, continua ce que celle-ci avait commencé. Philippe le Bel répondit à Boniface VIII en faisant brûler la bulle à Paris, et publier cette exécution à son de trompe par toute la ville, le dimanche 11 février 1302. — Le pape convoqua un concile qui se tint à Rome la même année, et d'où sortit la fameuse décrétale *Unam sanctam*. Philippe le Bel, de son côté, assembla les états généraux, qui rejetèrent, avec des termes de mépris, les prétentions de cette bulle, que Benoît XI, successeur de Boniface VIII, se hâta de révoquer.

La bulle *Unam sanctam* fut rapportée plus solennellement par deux bulles de Clément V, datées du 1er février 1307. — Par une autre bulle du 20 du même mois, ce pape révoqua les commendes, et, par une bulle du mois d'août 1308, il convoqua à Vienne un concile général, où fut publiée la suppression des Templiers.

1317, bulle de Jean XXII, par laquelle Toulouse est érigée en archevêché.

1399, bulle de Boniface IX, qui établit les annates sur les bénéfices et les prélatures.

XVe siècle. — 1408, 14 mai, bulle de Benoît XIII, adressée au roi de France, Charles VI. Cette bulle parut si offensante que le maréchal de Boucicaut reçut du roi l'ordre d'arrêter Benoît, qui était alors dans Avignon, et qui se hâta d'aller chercher un asile en Catalogne.

1460, 18 janvier, bulle de Pie II, dite *Execrabilis*, qui proscrivait, sous les peines les plus sévères, les appels aux futurs conciles, ce qui n'empêcha pas Dauvet, procureur général au parlement de Paris, d'appeler de cette même bulle au futur concile général par ordre de Charles VII. Les expressions dont le pape s'était servi en parlant de la pragmatique sanction furent le motif et l'objet de cet appel. Mais l'année suivante, le même pape fut assez adroit pour obtenir de Louis XI l'abrogation de la pragmatique sanction, malgré le parlement et l'université de Paris, qui protestèrent hautement contre la surprise faite au roi en cette occasion.

En 1487, bulle d'Innocent VII qui défend, sous peine d'excommunication, la lecture des fameuses thèses de Jean Pic de la Mirandole. C'est ce pape qui introduisit dans ses bulles les clauses *motus proprii* et *motu proprio*, qui n'ont jamais été admises en France.

En 1498, bulle d'Alexandre VI qui prononce la dissolution du mariage de Louis XII avec la reine Jeanne. César Borgia, fils du pape, qui vint apporter cette bulle au roi de France, reçut en récompense le duché de Valentinois.

XVIe siècle. — 1509, 2 mars, bulle de Jules II, portant ratification de la ligue de Cambrai.

1512, 21 juillet, bulle du même pape, par laquelle il excommunie le roi de France, met son royaume en interdit, et délie ses sujets du serment de fidélité.

1520, 15 juin, bulle de Léon X contre les doctrines de Luther. C'est la bulle connue sous le nom de *Exsurge Domine*. On sait de quelle manière elle fut reçue à Wittemberg. Par une seconde bulle du 3 janvier

1521, Léon X frappa d'anathème Luther et ses partisans. Par un décret du 15 avril 1521, la faculté de théologie de Paris joignit son anathème à celui du pape.

1572, 8 novembre, deux bulles du pape Grégoire XIII, dont l'une absout Henri de Navarre, depuis Henri IV, à l'occasion de sa conversion forcée au catholicisme, après la Saint-Barthélemy, et l'autre lui accorde les dispenses nécessaires pour son mariage avec Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, et sa parente au troisième degré (*).

1582, 14 février, bulle du même pape, ordonnant l'adoption dans tous les États chrétiens du nouveau calendrier dressé par Louis Lilio, médecin véronais, et qui prit le nom de calendrier Grégorien.

1585, 9 septembre, bulle de Sixte V contre le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs du parti calviniste en France, qui, malgré leur première abjuration, étaient retournés à la religion réformée. Les termes de cette bulle provoquèrent d'énergiques remontrances du parlement au roi. De leur côté, les deux princes excommuniés répondirent par une protestation, qu'ils trouvèrent moyen de faire afficher aux portes mêmes du Vatican.

En 1591, Grégoire XIV, qui, sous l'influence de l'Espagne, s'était déclaré hautement pour la ligue contre Henri IV, envoya en France un nonce chargé d'une bulle monitoire contre le parti du roi. Les évêques de France, assemblés à Chartres, donnerent, le 20 septembre, un mandement dans lequel ils déclarèrent les bulles du pape Grégoire XIV nulles dans le fond et dans la forme, injustes, données à la sollicitation des ennemis de la France, et incapables de lier ni les évêques ni les autres catholiques français.

1598, 17 septembre, bulle d'absolution accordée à Henri IV par le pape Clément VIII, pour sa dernière et définitive abjuration.

Autre bulle de la même année, portant évocation à Rome des différends qui s'étaient élevés entre les dominicains et les jésuites sur les matières de la grâce. Cette bulle donna lieu aux célèbres congrégations ou conférences dites *de Auxiliis*, dans lesquelles Henri IV, récemment réconcilié avec les jésuites, poursuivait sur un terrain neutre sa lutte contre l'Espagne en se déclarant pour les jésuites, dont le cardinal du Perron soutint chaudement la cause contre les dominicains, soutenus non moins vivement par l'Espagne.

XVIIe siècle. — 1611, 8 mars, bulle de Paul V qui approuve l'établissement de la célèbre congrégation de l'Oratoire de France, et nomme au généralat le cardinal Pierre de Bérulle.

1622, 5 septembre, bulle de Grégoire V qui, à la prière de Louis XIII, érige le siége de Paris en métropole, et nomme Jean-François de Gondi premier archevêque de cette ville.

1645, 4 décembre, bulle d'Innocent X portant défeuse aux cardinaux de sortir des États de l'Église sans permission, et ordre à ceux qui en étaient sortis de revenir dans les six mois. Le parlement de Paris déclara cette bulle nulle et abusive. Le cardinal Mazarin défendit d'envoyer de l'argent à Rome, et le pape fut obligé de céder.

1653, 30 mai, bulle dite *Cum occasione* contre les cinq fameuses propositions de Jansénius. Cette bulle fut publiée après plus de deux ans d'examen du livre de l'évêque d'Ypres, et quarante-cinq à cinquante congrégations tenues devant le pape ou les cardinaux réunis en commission. C'était un jésuite nommé Cornet qui avait prétendu réduire le livre de Jansénius aux cinq propositions condamnées par la bulle de 1653. Mais alors

(*) « Ces deux bulles assez importantes ne sont cependant imprimées nulle part, et paraissent même n'avoir jamais été connues textuellement. Elles se trouvent au cabinet des chartes de la bibliothèque royale. » A. Teulet, *Dictionnaire de la conversation*, art. Bulles.

les partisans de Jansénius nièrent que les cinq propositions fussent l'analyse exacte du livre incriminé. De là une question de fait à résoudre.

Une assemblée d'évêques tenue à Paris ayant déclaré, en 1654, que les propositions étaient de Jansénius, ce jugement fut confirmé par une première bulle d'Innocent X de la même année, puis par une seconde d'Alexandre VII de l'année 1656.

1665, 15 février, nouvelle bulle du même, prescrivant le célèbre *Formulaire* que tout ecclésiastique était tenu de signer, sous peine d'être regardé comme hérétique, et qui contenait une adhésion à toutes les bulles antérieures sur et contre l'*Augustinus* (titre du livre de Jansénius.)

25 juin de la même année, bulle du même pape contre les censures que la faculté de Paris avait faites des erreurs du carme Jacques Vernant et du jésuite Guillaume de Moïa (*Amedeus Guimenius*). Le parlement rendit le 29 juillet, sur les conclusions des gens du roi, un arrêt contre cette bulle.

1668, 15 mars, bulle remarquable du pape Clément IX, donnée à la demande de Louis XIV, par laquelle les magistrats et officiers du parlement pourvus d'indulgences sont autorisés à requérir des collateurs en commende, les bénéfices réguliers, *autres néanmoins que les prieurés conventuels électifs et les offices claustraux.* Avant cette bulle, le droit des indultaires ne s'étendait qu'aux bénéfices séculiers. (Voyez les mots INDULT, INDULTAIRES, et COLLATION, COLLATEUR.)

1687, 19 novembre, bulle d'Innocent XI portant ratification du décret de l'inquisition d'Espagne qui condamnait la nouvelle secte des quiétistes.

1690, 14 août, bulle d'Alexandre VIII portant proscription du *péché philosophique*, enseigné à Dijon par le jésuite Musnier.

1694. Deux bulles d'Innocent XII, l'une du 28 janvier, l'autre du 6 février, par lesquelles il défend d'accuser de jansénisme ceux qui condamnent les cinq propositions dans leurs sens propre et naturel.

1699, 12 mars, bulle d'Innocent XII qui condamne, comme entaché de quiétisme, le livre que Fénelon avait publié en 1697 sous le titre d'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure.* A la réception de cette bulle, Louis XIV ordonna à tous les métropolitains de tenir des assemblées provinciales pour l'examiner. Elle fut acceptée unanimement. En conséquence, le roi donna, le 4 août 1699, des lettres patentes pour l'ériger en loi de l'État, et le vénérable archevêque de Cambrai, après avoir fait lui-même, en chaire, une lecture publique de la décision qui condamnait son livre, le brûla de ses propres mains.

XVIIIe SIÈCLE.—1713, 8 septembre. Bulle de Clément XI, dite *Unigenitus*, qui condamne les *Réflexions morales* du P. Quesnel, disciple d'Arnauld. Cette bulle fut arrachée au pape par les intrigues du jésuite le Tellier, confesseur de Louis XIV, qui fit servir l'autorité de son illustre pénitent à ses haines particulières. Elle produisit en France un immense scandale, et réveilla plus vive que jamais la querelle janséniste, que la modération du pape Clément IX était parvenue à assoupir.

1755, 17 avril, décret du pape Benoît XIV, qui condamne l'*Histoire du peuple de Dieu*, du jésuite Berruyer. Condamné en français, le même ouvrage reparut en italien et en espagnol. Le 17 février 1758, nouveau décret en forme de bulle, qui proscrit cette production dangereuse, en quelque langue et quelque idiome qu'elle fût reproduite, ainsi que les écrits publiés pour sa défense. (Voyez le mot BERRUYER.)

1758, 2 décembre, lettres apostoliques de Clément XIII, qui condamnent la troisième partie de l'*Histoire du peuple de Dieu*, comme mettant le comble au scandale excité par les deux premières parties.

1759, 31 janvier, nouvelles lettres apostoliques du même pape, portant condamnation et prohibition du livre

de l'*Esprit*, d'Helvétius, *comme tendant à renverser la religion chrétienne, et étouffer la loi et l'honnêteté naturelles*, etc.

1762, 2 septembre, bulle de Clément XIII, qui proscrit les ouvrages de J. J. Rousseau, et en défend la lecture, sous peine d'excommunication.

1773, 21 juillet, bref célèbre de Clément XIV (*Ganganelli*), prononçant l'abolition des jésuites. (Voyez JÉSUITES.)

1792 et 1793, bulles de Pie VI contre la constitution civile du clergé français et les prêtres assermentés.

XIXe SIÈCLE. — 1809, 10 juin, bulle d'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon, au faîte de la puissance; ce qui lui valut la perte de ses États et sa relégation à Fontainebleau.

Réintégré dans ses États par le congrès de Vienne, Pie VII paya son tribut de reconnaissance à la sainte alliance, en publiant, le 7 août 1814, une bulle qui rétablissait l'ordre des jésuites, et qui lançait toutes les foudres du Vatican contre les carbonari, les francs-maçons, et les membres des sociétés secrètes.

C'est la dernière bulle que nous ayons à citer, les successeurs de Pie VII n'ayant rien publié de remarquable.

BULLE *In Cœna Domini*. — Nous n'avons pas parlé de cette bulle, l'une des plus célèbres cependant, parce qu'elle est multiple, et qu'on ne sait à quelle époque en faire remonter l'origine. Elle est ainsi nommée, parce qu'elle se lit publiquement à Rome le jour de la cène, c'est-à-dire, le jeudi saint, par un cardinal diacre, en présence du pape, accompagné des autres cardinaux et évêques. Elle contient une excommunication générale contre tous les hérétiques, les contumaces et les désobéissants au saint-siége. Après que la lecture en a été faite, le pape jette un flambeau allumé dans la place publique en guise d'anathème.

Le plus ancien texte que l'on ait de cette bulle, se trouve rapporté dans une bulle de Paul III, de l'année 1536. Ce pape, après avoir exposé dans son préambule que c'est une ancienne coutume des souverains pontifes de publier cette excommunication le jeudi saint, pour conserver la pureté de la religion chrétienne et pour entretenir l'union des fidèles, prononce en vingt-quatre paragraphes des excommunications contre les hérétiques, leurs fauteurs et leurs lecteurs; contre les pirates et les corsaires qui attaquent le saint-siége; ceux qui, de quelque manière que ce soit, empêchent l'exécution des lettres apostoliques ou les falsifient; les juges laïques qui oseraient juger des ecclésiastiques, et les citer devant leur tribunal, que ce tribunal s'appelle audience, chancellerie, conseil du parlement; contre tous ceux qui ont fait ou font publier des édits, règlements, ou pragmatiques, par lesquels la liberté ecclésiastique, les droits du pape et ceux du saint-siége seraient blessés ou restreints, soit expressément, soit tacitement; contre tous les magistrats, de quelque rang qu'ils soient, qui évoquent à eux les causes ecclésiastiques, ou qui mettent obstacle à l'exécution des lettres apostoliques, quand même ce serait sous prétexte d'empêcher des violences. Le pape se réserve en outre à lui seul le pouvoir d'absoudre les magistrats qui auraient encouru l'excommunication, et qui ne pourront, dans tous les cas, être déchargés qu'après avoir publiquement révoqué leurs arrêts, et les avoir arrachés des registres. Enfin, il excommunie quiconque aurait la prétention d'absoudre les excommuniés ci-dessus; et, afin qu'on n'en puisse prétexter ignorance, il ordonne que cette bulle sera publiée et affichée à la porte de la basilique du prince des apôtres et à celle de Saint-Jean de Latran, et que tous les patriarches, primats, archevêques ou évêques, aient à la publier solennellement au moins une fois l'an.

On connaît encore trois autres bulles dites *In Cœna Domini*, qui ajoutent à celle-ci quelques dispositions nouvelles, ou confirment les ancien-

nes. La première, datée de 1567, est de Pie V; elle prononce une nouvelle excommunication contre les princes qui oseraient augmenter les impôts dans leurs États sans l'autorisation du saint-siége. — En 1610, Paul V confirma les dispositions des deux bulles précédentes par une troisième bulle *In Cœna Domini*. — La quatrième et dernière bulle de ce nom que nous offre le Bullaire, est du 1er avril 1627, et d'Urbain VIII. Elle renferme une addition importante; c'est l'excommunication lancée contre ceux qui appellent du pape au futur concile.

L'admission de cette bulle, monument remarquable des prétentions du saint-siége, souffrit de graves difficultés, même dans les États où le pape avait le plus d'influence. Jamais elle ne fut reçue en France; et, en 1510, le concile de Tours la proscrivit solennellement, comme entièrement contraire aux droits du roi et aux libertés de l'Église gallicane. Cependant, en 1580, quelques évêques voulurent profiter des vacances du parlement pour la publier; mais le procureur général porta plainte, et le parlement prit l'affaire à cœur. Par un arrêt solennel, il ordonna que tous les archevêques et évêques qui auraient reçu cette bulle et ne l'auraient pas publiée, eussent à l'envoyer à la cour immédiatement; que ceux qui l'auraient fait publier fussent ajournés, et que provisoirement leurs biens fussent saisis; enfin que quiconque s'opposerait à cet arrêt fût réputé rebelle et coupable de lèse-majesté. Comme on n'était plus au temps où la puissance spirituelle faisait tout ployer sous elle, le parlement fut obéi.

Bullegnéville, ancienne seigneurie, avec titre de prévôté, dans le duché de Bar, à seize kilomètres de Bourmont, érigée en comté le 16 février 1708, et en marquisat le 8 juin de la même année. Ce bourg, qui est aujourd'hui l'un des chefs-lieux de cantons du département des Vosges, possède une population de mille douze cents habitants.

Bullet (J. B.), professeur de théologie à l'université de Besançon, mort dans cette ville en 1775, est surtout connu par ses *Mémoires sur la langue celtique, contenant l'histoire de cette langue et un dictionnaire des termes qui la composent*, Besançon, 1754, 59 et 70, 3 vol. in-fol.

Bullet (Pierre), architecte, né en 1639, élève de François Blondel, qui l'employa comme dessinateur et comme appareilleur à la construction de plusieurs édifices, entre autres de la porte Saint-Denis. Le plus célèbre de ses ouvrages est la porte Saint-Martin, qu'il éleva en 1674 : cet arc de triomphe, plus rapproché des monuments antiques par sa disposition générale, est cependant très-inférieur à celui de Blondel sous le rapport de la composition et de la décoration (*). L'église de Saint-Thomas d'Aquin, le trottoir du quai Pelletier, supporté par une voussure coupée dans son cintre en quart de cercle (1675), la fontaine de la place Saint-Michel, plusieurs hôtels, et d'autres travaux très-importants le firent recevoir, en 1685, à l'Académie d'architecture. Il a publié plusieurs ouvrages importants : 1° *Traité de l'usage du pantomètre*, 1675; 2° *Traité du nivellement*, 1688; *l'Architecture pratique*, 1691, etc. Il mourut en 1716, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Son fils, *Jean-Baptiste Bullet*, seigneur de Chamblain, naquit en 1667, et exerça avec distinction la même profession que son père. Il fut reçu membre de l'Académie d'architecture en 1699. On ne connaît rien de plus sur sa vie. On cite parmi ses ouvrages le château de Champs, à vingt kilomètres de Paris.

Bulletin de correspondance. — C'était, dans l'Assemblée législative et dans la Convention nationale,

(*) Les deux bas-reliefs du côté du boulevard représentent la prise de Besançon et la triple alliance; ceux du côté du faubourg, la prise de Limbourg et la défaite des Allemands. Ces sculptures sont de Desjardins, Marly, le Hongre et le Gros.

un exposé que ces deux assemblées publiaient chaque jour par affiches, de leurs opérations et des événements qui intéressaient le plus l'État. Ce Bulletin, créé ou plutôt sanctionné par la loi du 15 septembre 1792, était envoyé par le ministre de l'intérieur à tous les départements et à tous les districts de France. Toute personne convaincue d'avoir arraché ledit Bulletin ou d'en avoir empêché la publication et l'affichage, pouvait être poursuivie devant les tribunaux comme ennemie du peuple, comme coupable d'offense à la loi, et condamnée à cent livres d'amende pour la première fois, et, en cas de récidive, à deux mois de prison. Ce mode de publication cessa le 4 brumaire an IV.

Il ne suffisait pas qu'une loi fût imprimée dans ce Bulletin pour qu'elle fût légalement promulguée; il fallait que la loi portât elle-même qu'elle serait insérée dans le Bulletin de correspondance, et que cette insertion tiendrait lieu de promulgation.

Bulletin des lois. — C'est un cahier imprimé et officiel de lois et d'actes du gouvernement, paraissant à époques irrégulières. On appelle aussi de ce nom la collection de tous les cahiers qui contiennent les lois et les actes du gouvernement publiés depuis que cette manière de les répandre est en usage. Ce Bulletin fut institué par la loi du 14 frimaire an II, qui n'eut point son effet immédiatement; plus de six mois s'écoulèrent avant qu'il en parût aucun cahier. Le premier débute par une loi du 22 prairial an II. La loi du 12 vendémiaire an IV maintint cet établissement, et ordonna que le Bulletin contiendrait, outre les lois et actes du Corps législatif, les proclamations et arrêtés du Directoire exécutif pour assurer l'exécution des lois.

L'insertion au Bulletin des lois étant censée une publication officielle, la loi du 12 frimaire an II voulait que chaque loi devînt obligatoire, dans chaque lieu, à compter du jour de la proclamation qui en serait faite au son de trompe ou de tambour, et que cette proclamation se fît le jour même de l'arrivée du Bulletin. La loi du 12 vendémiaire an IV porte (art. 12), que « les lois et actes du Corps législatif obligeraient dans l'étendue de chaque département, du jour où le Bulletin officiel où ils seraient contenus, serait distribué au chef-lieu du département, et que ce jour serait constaté par un registre où les administrateurs de chaque département certifieraient l'arrivée de chaque numéro. »

Le Code Napoleon abrogea cette disposition et voulut que les lois fussent exécutoires dans chaque partie du territoire français, du moment où peut y être connue la promulgation qui en est faite par le chef du gouvernement. Quant aux décrets impériaux, un avis du Conseil d'État, du 12 prairial an XIII, approuvé par l'empereur le 25 du même mois, décida que ces décrets, insérés au Bulletin des lois, seraient obligatoires dans chaque département, du jour où le Bulletin aurait été distribué au chef-lieu, conformément à l'article 12 de la loi du 12 vendémiaire an IV.

Le Bulletin des lois se divise en autant de séries que la France a eu de gouvernements différents depuis sa création. La première série comprend les lois de la Convention depuis le 22 prairial an II jusqu'au mois de fructidor an III; la seconde, les actes du Directoire, de fructidor an III au 18 brumaire an VIII; la troisième, les actes du consulat, de brumaire an VIII à floréal an XII; la quatrième, les actes du gouvernement impérial, de floréal an XII à mai 1814; la cinquième, les actes de la première restauration, du 31 mai 1814 au 20 mars 1815; la sixième, les actes des cent jours, de mars à juillet 1815; la septième, les actes du règne de Louis XVIII, de juillet 1815 à septembre 1824; la huitième, les actes du règne de Charles X, de juillet 1824 à août 1830; enfin, la neuvième se compose des actes du règne de Louis-Philippe. Ces neuf séries contenaient, en janvier 1834, un total de plus de soixante-quatre mille actes du gouvernement,

non compris un grand nombre d'autres qui, de 1814 à 1830, ont été insérés dans des cahiers supplementaires.

Il règne, dans cette immense collection qui se distribue gratuitement au nombre de quarante mille exemplaires à un grand nombre de fonctionnaires publics, une confusion qui en neutralise les bons effets. Ce n'est souvent que plusieurs mois, et même plusieurs années après leur date, que les actes sont insérés; plusieurs très-importants sont omis, et plus d'une loi est imprimée au Bulletin autrement qu'elle a été votée. Sur les plaintes que ces irrégularités ont soulevées, on a imaginé, depuis 1830, de diviser ce recueil en deux parties, ayant chacune une série de numéros. La première partie contient les lois; la seconde, qui se subdivise en deux autres, comprend les ordonnances d'un intérêt général et les mesures d'un intérêt local ou individuel. Cet arrangement, quoique plus méthodique que le pêle-mêle qui règne dans les premières collections, n'est pas encore suffisant pour rendre les recherches promptes et aisées, parce qu'il nécessite une espèce d'étude à laquelle un nombre considérable de maires de village n'ont ni le temps ni la volonté de se livrer. Il serait donc du plus grand intérêt que le Bulletin des lois offrît une classification d'actes qui facilitât les recherches de ceux qui ont à le consulter.

Comme, d'après la législation actuelle, les lois sont exécutoires à Paris un jour après la promulgation, et dans les départements après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y a de fois dix myriamètres entre Paris et le chef-lieu du département, au bas de chaque numéro du Bulletin se trouve une date qui est censée celle du jour où les actes qu'il contient ont été publiés à Paris.

Bulletin de la grande armée. — L'histoire militaire de la France depuis 1780 est presque toute faite dans les bulletins que les généraux envoyaient au pouvoir législatif. Les plus curieux de ces bulletins sont ceux que Napoléon publia lorsqu'il était à la tête de la grande armée. En mettant de côté quelques expressions emphatiques destinées à exalter le courage du soldat et à lui cacher la gravité du mal quand il devenait effrayant, c'est dans ces dépêches guerrières que l'on devra chercher les matériaux de l'histoire véridique des victoires du peuple français sous l'empire. On a dit que Napoléon faisait faire ses proclamations, ses ordres du jour et ses bulletins militaires; nous croyons qu'il en faisait reviser le style, mais que les pensées étaient siennes. On y reconnaît trop une étude approfondie des Commentaires de César, cette brusquerie de transition et cette énergie de pensée qui caractérisent tout ce qui est sorti de sa plume, pour que l'on puisse lui refuser le mérite d'être l'auteur de ces admirables récits de nos succès et de nos revers.

Bulliard (Pierre), botaniste, né à Aubepierre, en Barrois, vers 1742, mort en 1793, a écrit, entre autres ouvrages, une *Flore parisienne*, un *Herbier de la France* et une *Histoire des champignons de France*, le plus important de ses travaux.

Bullion (Claude de), sieur de Bonelles, fut surintendant des finances et ministre d'État sous Louis XIII. Nommé maître des requêtes par Henri IV, en 1605, il conduisit convenablement plusieurs négociations. En 1611, Marie de Médicis l'envoya, en qualité de commissaire, auprès de la fameuse assemblée tenue par les calvinistes à Saumur, et présidée par Duplessis-Mornai. En 1614, il assista aux conférences de Soissons, et contribua à la conclusion du traité de paix qui les suivit.

En 1624, Bullion entra au conseil du gouvernement, composé du duc de la Vieuville, du cardinal de la Rochefoucauld, du duc de Lesdiguières et du garde des sceaux d'Aligre. Il fut nommé surintendant des finances en 1632. La même année, il négocia le raccommodement de Gaston, duc d'Orléans, avec le roi son frère. Lorsqu'en 1636 Richelieu voulut aban-

donner le gouvernement de l'État, Bullion le dissuada vivement de ce projet : « Richelieu en auroit fait la folie, dit Vittorio-Siri, sans le P. Joseph, qui le rassura, et ce Père fut bien secondé par le surintendant de Bullion. » Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à Richelieu, par qui il se laissa désavouer dans la promesse qu'il avait faite au duc d'Orléans que le duc de Montmorency aurait la vie sauve. Il inclina toujours vers le parti du cardinal, dont il savait apprécier le génie, et par l'influence duquel il semble avoir été poussé aux affaires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il commença à faire partie du conseil en 1624, l'année même où le chancelier de Silleri et de Puisieux, son fils, qui avaient entravé la promotion de Richelieu au cardinalat, tombèrent en disgrâce, et qu'il conserva son crédit après que le cardinal de la Rochefoucauld et d'Aligre, ses collègues, eurent perdu le leur. Ce qu'il y a de certain encore, c'est qu'il continua à posséder ou gagna depuis la confiance de Richelieu à ce point que ce dernier se reposa sur lui du soin de le représenter dans le fameux conseil assemblé en 1639 par Louis XIII, et dans lequel le cardinal, instigateur secret de la mesure qui allait être prise, crut prudent de ne pas paraître. Il fallait persuader au roi que le retour de Marie de Médicis ne pouvait qu'être nuisible à lui-même et à l'État. Bullion, un des cinq ministres consultés, ne trompa pas la prévision de Richelieu; il déclara « que les puissants motifs pour engager Louis XIII à ne pas recevoir sa mère, étoient de nature à ne se devoir dire qu'à *l'oreille du maître*, qu'il étoit de la prudence du roi de presser Marie de s'établir à Florence, où il lui feroit tenir son bien et son douaire, ainsi qu'il le lui avoit offert plusieurs fois. » Bullion fut récompensé par le titre de garde des sceaux des ordres du roi, et par la création en sa faveur, d'une nouvelle charge de président à mortier au parlement de Paris. Richelieu, comme on le voit, n'était pas ingrat envers ses serviteurs dévoués. Il était même trop indulgent envers eux, s'il est vrai, ainsi qu'on l'a prétendu, que Bullion se soit permis un jour, dans un dîner qu'il donnait au premier maréchal de Grammont, au maréchal de Villars, au marquis de Souvré, et au comte d'Hautefeuille, de faire servir comme plat de dessert trois bassins remplis de louis d'or, dont chaque convive aurait pris sa charge; mais le fait n'est rien moins que prouvé. Bullion mourut d'une attaque d'apoplexie le 22 decembre 1640. Ce fut sous sa surintendance, dans le cours de la même année, que furent frappés les premiers louis d'or, et cette circonstance a bien pu servir de prétexte à l'anecdote qui précède. La bienveillance de Richelieu pour Claude de Bullion se reporta sur sa famille : Noël de BULLION, marquis de Galardon, seigneur de Bonelles, lui succéda dans la charge de garde des sceaux.

BULLOU, ancienne seigneurie du Perche-Gouet (aujourd'hui département d'Eure-et-Loir), à deux myriamètres de Chartres, érigée en baronnie en 1661.

BULLY, ancienne seigneurie de Normandie (département de la Seine-Inférieure), à quatre kilomètres de Neufchâtel, érigée en marquisat en 1677. La population du bourg de Bully est aujourd'hui de treize cent quatre-vingt-sept habitants.

BUNEL (Jacob), peintre du roi, est un de ces artistes français de la renaissance dont les noms, éclipsés par quelques célébrités italiennes, ont fini par devenir tellement inconnus, que certains auteurs de notre temps, en écrivant leur biographie, ont cru de bonne foi les avoir découverts. A l'exception de Félibien, tous les biographes anciens ont gardé à leur égard un tel silence, que l'on a été jusqu'à attribuer à des artistes étrangers la plus grande partie de leurs œuvres. Le reste a été détruit ou est absolument ignoré. C'est à peine si la gravure nous a conservé le souvenir de quelques-unes, et celles qui subsistent encore ont été tellement dégradées par le temps et

défigurées par les restaurateurs, que c'est à peine si l'on peut rétablir aujourd'hui par la pensée l'état primitif de ces belles pages de notre grande peinture. Tout ce que l'on sait sur Bunel, c'est qu'il naquit à Blois en 1558, et qu'il peignit la petite galerie du Louvre brûlée en 1660, l'histoire d'Aladin dans le même palais, en société avec Dubois, Dumée et Honnet, et quatorze tableaux à fresque à Fontainebleau; qu'il fit une *Descente du Saint-Esprit* pour l'église des Grands-Augustins, et une *Assomption* pour celle des Feuillants.

Buonarotti (Philippe) appartenait à la famille de Michel-Ange; il naquit à Pise, le 11 novembre 1761. Sa jeunesse fut consacrée à l'étude et aux belles-lettres, ce qui lui attira les faveurs du grand-duc Léopold, depuis empereur, près de qui sa famille était en crédit; il en reçut même la décoration de l'ordre de Saint-Étienne. Mais peu fait pour les récompenses de cour, et doué d'un amour ardent pour la liberté, il ne tarda pas à encourir la disgrâce de ce prince, et fut condamné à l'exil, en punition de l'enthousiasme qu'il avait manifesté pour les principes de la révolution française. Il se réfugia dans l'île de Corse, où il publia un journal intitulé : *L'Ami de la liberté italienne*. Par son opposition aux projets de défection de Paoli, il rendit les plus grands services à la république, et courut lui-même de grands dangers. En butte aux attaques des nobles, des prêtres et des partisans de l'Angleterre, son sang coula plus d'une fois sous le poignard des assassins; plus d'une fois il fut jeté dans les fers par les factieux triomphants. Mais les dangers qu'il courait pour la France semblaient l'attacher davantage au pays qu'il avait choisi pour nouvelle patrie. Il se rendit à Paris à la fin de 1792, avec Salicetti, qui venait d'être nommé membre de la Convention. Buonarotti avait été chargé par les habitants de l'île de Saint-Pierre, voisine de la Sardaigne, de demander à la Convention leur réunion à la France; il leur fit accorder cette faveur. L'Assemblée y joignit la noble récompense qu'avaient méritée ses services : le conseil général de la Corse avait sollicité pour lui, le 12 février 1792, des lettres de naturalisation; la Convention déclara qu'il avait mérité la qualité de Français, et la lui accorda par un décret solennel. Admis dans le même temps à la société des Jacobins, la vigueur de son esprit et de son caractère, autant que la pureté de son républicanisme, l'y firent bientôt distinguer, et il fut envoyé en Corse, en 1793, avec des pouvoirs extraordinaires. Il apprit, en arrivant à Nice, que tous les commissaires étaient rappelés. Ricord et Robespierre jeune, qui dirigeaient alors les opérations du siége de Toulon, le chargèrent d'aller rendre compte au comité de salut public de l'état des choses. Sa mission terminée, il fut envoyé de nouveau dans la Corse; mais il ne put encore y parvenir, resta auprès des représentants en mission près de l'armée d'Italie, et fut chargé par eux du gouvernement de la principauté d'Oneille. La réaction du 9 thermidor devait être fatale à un homme qui avait aimé Robespierre jeune, qui avait admiré son frère, et que les vrais républicains avaient honoré de leur confiance. Buonarotti fut arrêté et conduit à Paris; il fut enfermé dans la prison du Plessis, où il resta jusqu'après le 17 vendémiaire an IV. Rendu alors à la liberté, il fut désigné pour le commandement de la place de Loano. Mais une dénonciation de l'agent diplomatique français à Gênes, à raison d'une mesure que l'on supposa, à tort, dictée par une haine personnelle, le fit bientôt rappeler. Il revint à Paris, et entra dans la société du Panthéon, dont il fut élu président. Son admiration pour les seuls hommes de la révolution qui eussent été animés d'un véritable patriotisme, sa haine et son mépris pour ceux qui les avaient renversés, et qui menaçaient d'engloutir la France dans les honteuses orgies du Directoire, devaient nécessairement l'entraîner dans ce parti. Il conspira avec Babeuf, et, comme Babeuf, il dédaigna de marchander sa

vie auprès de ses juges, en recourant à la dénégation. Traduit devant la haute cour de Vendôme, il se glorifia d'avoir pris part au projet d'insurrection dont on l'accusait, et professa solennellement son dévouement à la démocratie. Le ministère public, qui le jugeait aussi coupable que le chef même de la conspiration, conclut contre lui à la peine de mort; mais le jury établit une distinction, et ne prononça que la déportation contre Buonarotti et quelques autres accusés. Enfermés au fort de Cherbourg, les condamnés attendirent longtemps leur translation à la Guyane. Enfin, en l'an VIII, ils furent transférés dans l'île d'Oléron, d'où Buonarotti fut ensuite enlevé pour être soumis à une simple surveillance dans une ville de l'Est. On a attribué cette mesure, dont la cause fut toujours ignorée de Buonarotti, au premier consul, qui avait été son camarade de chambre et de lit. Cette surveillance fut levée en 1806. Buonarotti se réfugia alors à Genève, et il y professait paisiblement les mathématiques et la musique, lorsque la diplomatie européenne, toute-puissante sur les petites républiques suisses, vint, à la suite des événements de 1815, forcer la patrie de Rousseau à devenir inhospitalière envers un descendant de Michel-Ange. Buonarotti, réduit à chercher un nouvel asile, se fixa en Belgique, où il vécut de sa profession de compositeur de musique, et publia, en 1828, son livre de *la Conspiration de Babeuf*. Il rentra en France en 1830, et continua d'y vivre du produit de ses leçons. Il y mourut en 1837, à l'âge de soixante et dix-sept ans, avec toute sa mémoire et toute son intelligence, en disant : « Je vais « rejoindre bientôt les hommes ver- « tueux qui nous ont donné de bons « exemples. »

BUQUET (César), meunier de l'hôpital général de Paris, auquel il a rendu d'importants services, en perfectionnant les moutures de manière à épargner, par jour, près de seize cents livres de pain, bien que son pain fût meilleur et plus substantiel que celui de ses prédécesseurs. Il a publié un *Manuel du charpentier des moulins et du meunier*, 1775; un *Traité de la conservation des grains*, 1783, et un *Mémoire sur les moyens de perfectionner les moulins et la mouture économique*, in-12, 1786.

BUQUET (N.), baron, maréchal de camp, combattit sous Kléber, et se distingua en Espagne à la bataille de Talaveyra de la Reyna, où il fut fait prisonnier. Conduit sur les pontons à Cadix, il parvint, peu de temps après, à s'évader, et fut fait, en 1815, premier inspecteur général de la gendarmerie.

BURCI (N.), général de brigade, entra au service comme simple soldat, et se signala par une brillante valeur aux armées du Rhin. Il tomba percé de plusieurs balles à Gonderhoffen, après s'être emparé à la baïonnette d'une redoute ennemie.

BURE-LES-TEMPLIERS, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, à vingt kilomètres de Châtillon (département de la Côte-d'Or). C'était une de celles qui composaient le domaine du grand prieur de Champagne.

BUREAU. Ce mot a un grand nombre de significations dans notre langue. Dans son acception la plus restreinte, c'est une table à compartiments et à tiroirs pour serrer les papiers, écrire et compter de l'argent. En termes de palais, c'est la table sur laquelle sont posées les pièces d'un procès lorsqu'on en fait le rapport; et, par extension, ce sont les juges eux-mêmes qui assistent au rapport, ou les commissaires nommés pour l'instruction et l'examen d'une affaire. Dans une académie ou une assemblée législative, c'est la réunion du président, du vice-président et des secrétaires. Le nom de bureau sert encore à désigner le résultat du fractionnement et de la répartition des membres d'une assemblée législative en divers groupes pour l'examen des affaires qui doivent ensuite être soumises à la discussion générale. Dans les assemblées électorales, le président et les secrétaires forment, avec

les scrutateurs, ce que l'on appelle le bureau. Dans un autre sens, un bureau est un lieu où l'on expédie des affaires; c'est encore un établissement consacré à un service public, dans lequel se trouvent, à des jours et des heures désignés, des personnes revêtues de titres et d'emplois, ayant pouvoir et juridiction, pour recevoir ceux que leurs affaires y amènent, prendre des résolutions, faire exécuter des mesures, et quelquefois juger des contestations. C'est de ces derniers bureaux que nous allons parler; mais comme ils ont été et sont encore très-nombreux en France, nous nous occuperons seulement des principaux.

Bureau central. L'article 184 de la constitution du 5 fructidor an III avait établi dans les villes divisées en plusieurs municipalités, un bureau central pour l'administration des affaires que le Corps législatif jugeait indivisibles, et particulièrement de la police. L'organisation et les attributions de ces bureaux avaient été, en conséquence, déterminées par plusieurs lois. Ils furent supprimés par celle du 28 pluviôse an VIII, et remplacés à Paris par un préfet de police, et à Lyon, Marseille et Bordeaux, par des commissaires généraux de police.

Bureau d'adresses ou *de renseignements.* — Le premier établissement de ce genre fut établi par le docteur Théophraste Renaudot, le fondateur de l'antique *Gazette de France* (voyez ce mot), et le privilége lui en fut concédé par lettres patentes. Sa feuille était datée de ce fameux bureau, et ne fut longtemps connue que sous le titre singulier de *Bureau d'adresses.*

Bureau de bienfaisance, lieu où on reçoit les dons des personnes charitables, et où l'on distribue des secours aux indigents. Les bureaux de bienfaisance ont été créés par la loi du 7 frimaire an V. La restauration, qui trouva quelque chose de trop philosophique dans leur nom, leur avait donné celui de *bureaux de charité.*

Bureau de conciliation. C'est le prétoire où le juge de paix reçoit les parties qui se présentent devant lui pour se concilier sur les différends qui les divisent. On le nomme aussi *bureau de paix.*

Bureau de douane, lieu où l'on perçoit les droits d'entrée et de sortie des marchandises, et où l'on vérifie si celles qui y sont déclarées peuvent ou non, d'après les lois existantes, entrer dans le royaume ou en sortir. Les bureaux de douane sont placés sur les côtes maritimes, sur les frontières, et distribués en plusieurs lignes. Il y a pour Paris une douane spéciale dont le service se fait en même temps que celui de l'octroi, et dont les bureaux sont aux barrières.

Bureau d'enregistrement, lieu où on perçoit les droits d'enregistrement, qui remplacent aujourd'hui ceux de contrôle, d'insinuation, de centième denier et de petit scel.

Bureau de garantie, lieu où l'on fait l'essai et où l'on contrôle le titre des ouvrages d'or et d'argent.

Bureau de la bonneterie, établissement central à Paris, où l'on reçoit les produits de la fabrication de bonneterie des départements pour les vendre et tenir compte du produit aux déposants, moyennant un droit sur le prix de vente. C'est, à proprement parler, une maison de commission.

Bureau de loterie. On appelait ainsi, il y a quelques années encore, des gouffres où allaient s'engloutir, contre un morceau de papier et de vaines espérances, la dernière ressource de plus d'une famille, et souvent le produit du crime. Ils n'existent plus depuis que, par un sentiment de pudeur beaucoup trop tardif, on a aboli l'impôt immoral établi sur la plus ignoble des passions.

Bureau de placement. Ces sortes d'établissements seraient fort utiles s'ils étaient tous tenus par d'honnêtes gens; mais la plupart ont pour chefs des aventuriers, des escrocs, qui arrachent le dernier écu du pauvre sur la promesse de places qui n'existent pas ou qu'ils sont hors d'état de procurer. Il n'y a pas d'années que les tribunaux correctionnels n'en frappent

plusieurs de condamnation, et ces exemples ne profitent pas plus à l'amendement des autres qu'à l'instruction de leurs victimes. La police fait tenir un certain nombre de ces bureaux par ses agents secrets, et se procure ainsi le nom et l'adresse des gens sans emploi qu'il peut être nécessaire de surveiller.

Bureau de poste, lieu où l'on dépose les lettres et missives que l'on veut faire partir, et où arrivent celles qui doivent être distribuées.

Bureau de renseignements. L'article 29 de la loi du 19 vendémiaire an IV porte qu'il sera établi, en chaque greffe de tribunal correctionnel, un *bureau de renseignements*, où il sera tenu, soit par le greffier, soit, au besoin, par un ou plusieurs commis, sous la surveillance et direction du greffier, registre, par ordre alphabétique, de tous les individus qui seront appelés à ce tribunal ou au jury d'accusation, avec une notice de leur affaire et des suites qu'elle a eues. Le même article ajoute qu'à Bordeaux, Lyon, Marseille et Paris, le greffier enverra chaque décade un extrait de ce registre au bureau central, où il sera tenu un registre pareil, qu'il l'enverra pareillement dans les villes de cinquante mille âmes et au-dessus, ainsi qu'aux administrations municipales, où il sera tenu de même un pareil registre. Le code d'instruction criminelle, restreignant cette mesure aux seules condamnations, la renouvelle et la rend obligatoire en ces termes : « Art. 600. Les greffiers des « tribunaux correctionnels et des cours « d'assises et spéciales seront tenus « de consigner, par ordre alphabétique, sur un registre particulier, « les noms, prénoms, profession, « âge et résidence de tous les individus condamnés à un emprisonnement correctionnel ou à une plus « forte peine. Ce registre contiendra « une notice sommaire de chaque « affaire et de la condamnation, à « peine de cinquante francs d'amende « pour chaque omission. » — « Art. « 601. Tous les trois mois, les greffiers enverront, sous peine de cent « francs d'amende, copie de ces registres au ministre de la justice et « à celui de la police générale. » — « Art. 602. Ces deux ministres feront « tenir, dans la même forme, un registre général composé de ces diverses copies. » C'est à l'aide de ces registres généraux déposés dans les bureaux de renseignements que l'on parvient à connaître les antécédents des individus traduits en justice, et à établir le rapport statistique et judiciaire que chaque année publie le ministre de la justice.

Bureau des aides. On appelait ainsi, avant 1791, les lieux où se percevaient les droits sur les boissons. On les a appelés plus tard *bureaux des droits réunis*, et on les nomme aujourd'hui *bureaux des contributions indirectes*.

Bureau des décimes. Ces bureaux étaient des espèces de tribunaux ecclésiastiques établis pour régler ce qui concernait les décimes, les dons gratuits, et généralement toutes les impositions assises sur les bénéfices. On en distinguait deux sortes, savoir : les *bureaux diocésains* et les *bureaux généraux* ou *souverains*, qu'on appelait aussi *provinciaux*. Nous en parlerons avec plus de développement à l'article DÉCIMES.

Bureau des hypotheques, lieu où s'inscrivent les hypothèques accordées volontairement, ou autorisées par jugement sur les propriétés foncières, et où se transcrivent les contrats translatifs de la propriété par vente, donation, hérédité, etc.

Bureau des longitudes. — Cet établissement scientifique, dont le siége principal est à l'Observatoire royal de Paris, et dont les attributions spéciales sont la publication de *la Connaissance des temps*, a été fondé par une loi rendue le 25 juin 1795, sur un projet de Lakanal et d'après un rapport de Grégoire. Ce bureau publie en outre tous les ans, sous le nom *d'Annuaire*, un excellent petit livre contenant des tables de poids et mesures, de mortalité, etc., et des

dissertations, parmi lesquelles on lit surtout avec intérêt les pages où la plume aussi facile que savante de M. Arago sait si bien mettre à la portée de tous les notions scientifiques les plus utiles.

Bureau du contrôle des actes. — Sous l'ancienne législation, on appelait ainsi les lieux où les actes devaient être rapportés pour être revêtus de la formalité du contrôle, de l'insinuation, du petit scel et autres. C'était là que devait être payé le centième denier par les nouveaux propriétaires d'immeubles, ainsi que les autres droits du domaine que les commis du fermier étaient autorisés à percevoir. Ces bureaux ont été remplacés par ceux de l'enregistrement.

—Au temps des corporations, chaque corps de métier avait un bureau composé des syndics et autres chefs, pour veiller aux intérêts du métier et réprimer les infractions aux statuts.

Bureau (Louis), soldat, fut frappé d'une balle à la bataille de Marengo, et s'écria : « En avant, mes amis, il « faut faire voir à ces gens-là que les « blessés républicains ont une baïon- « nette au bout de leur fusil. »

Bureaucratie, on désigne par ce barbare néologisme l'esprit, le pouvoir, l'influence des chefs et commis de bureau dans l'administration.

Bureaux d'esprit. — On a nommé ainsi, avec assez de justesse, les salons si fameux, dans les deux derniers siècles, où la maîtresse du logis faisant, pour ainsi dire, de l'esprit métier et marchandise, et s'érigeant en juge suprême dans tout le ressort de la république des lettres, rassemblait à jour et à heure fixes une petite académie que venaient admirer les personnages les plus distingués de la cour et la ville. C'était, d'après la piquante description de la Bruyère, « un cercle « de personnes des deux sexes, liées « par la conversation et par un com- « merce d'esprit. Ils laissaient au vul- « gaire l'art de parler d'une manière « intelligible; une chose dite entre eux « peu clairement en entraînait une « autre encore plus obscure, sur la- « quelle on enchérissait par de vraies « énigmes, toujours suivies par de « longs applaudissements. Par tout ce « qu'ils appelaient délicatesse, senti- « ment et finesse d'expression, ils « étaient enfin parvenus à n'être plus « entendus et à ne s'entendre pas eux- « mêmes. Il ne fallait, pour servir à « ces entretiens, ni bon sens, ni mé- « moire, ni la moindre capacité. Il « fallait de l'esprit, non pas du meil- « leur, mais de celui qui est faux, et « où l'imagination a le plus de part. » Les principaux théâtres de ces prétentieuses réunions furent d'abord le célèbre hôtel de Rambouillet, où régnèrent pendant si longtemps Catherine de Vivonne et sa fille, la belle Julie d'Angennes; plus tard, l'hôtel de Bouillon, où siégeait Marie-Anne Mancini, et le château de Sceaux avec sa petite cour littéraire et ses fêtes présidées par la duchesse du Maine; puis l'hôtel de madame de Tencin avec *sa ménagerie*; ceux de mesdames du Châtelet et du Bocage, du Deffant, Doublet, Geoffrin, de mademoiselle l'Espinasse, et enfin de mesdames Necker, Fanny de Beauharnais et de Staël. (Voyez ces différents noms.)

On a dit à tort qu'il n'y avait plus aujourd'hui de bureaux d'esprit. Le nom seul est changé. Maintenant on les appelle : ici, salons; là, coteries; ailleurs, camaraderies.

Bureaux de Pusy (Jean-Xavier), né à Port-sur-Saône en 1750, entra en 1771 dans le génie militaire, et fut nommé député à l'Assemblée constituante. Il s'y fit remarquer par sa modération, fut plusieurs fois porté à la présidence, et rédigea d'excellents rapports au nom du comité militaire. Après la session, il fut accusé de trahison avec la Fayette et déclaré innocent. Il sortit alors de France avec ce général, et partagea sa captivité dans la forteresse d'Olmutz jusqu'en 1797, où les victoires de Bonaparte lui rendirent la liberté. Après avoir séjourné quelque temps aux États-Unis, il revint en France au 18 brumaire, et fut nommé successivement aux préfectures de l'Allier, du Rhône et de Gênes. Il mourut dans cette ville en 1806,

après avoir fait de courageux efforts contre l'insurrection des Parmesans.

Burette (Pierre-Jean), de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a consacré toute sa vie à l'étude de quelques-unes des plus obscures questions que puisse se proposer la critique. Il laissa peu de chose à faire à ses successeurs pour tout ce qui touche à l'histoire de la gymnastique des anciens; et l'on n'a pas été beaucoup plus loin que lui dans les recherches même les plus récentes sur le caractère de la musique antique, sur les moyens d'exécution dont disposaient les compositeurs grecs ou romains, et sur leur système musical. Il est vrai que rien n'est encore établi d'une manière précise sur ce point intéressant, et il se pourrait bien qu'il fût impossible d'arriver jamais à aucune conclusion parfaitement satisfaisante. Toutefois avant de prononcer un arrêt définitif à cet égard, il faut attendre que les travaux dont s'occupe M. Vincent depuis quelques années aient été examinés et jugés par les hommes compétents. (Voyez Vincent.) Les nombreux mémoires de Burette font partie de la précieuse collection de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant était né en 1665. Il mourut en 1747, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Burg-Eberach (combat de). — Pendant que le général Augereau investissait Wurtzbourg sur le Mein, il apprit que les Autrichiens avaient rallié, en avant de Bamberg, dans la position de Burg-Eberach, un corps de douze à treize mille hommes. Il marche aussitôt à l'ennemi avec deux divisions, et le pousse au delà de la Rednitz. Le 4 novembre 1800, les colonnes françaises sont en présence de l'ennemi, qui, couvrant la route de Bamberg, occupait le village de Burg-Eberach ainsi que les deux hauteurs qui le dominent, et y avait établi de fortes batteries. Le lieutenant général Duhesme parvint à chasser les Allemands du village et de leur première position; cependant ils tenaient ferme dans la seconde. Pour les en déloger, Augereau ordonna de tourner leur gauche, à la faveur d'un bois, en couronnant la hauteur principale, tandis que l'adjudant général Deverine attaquerait de front, et que le général Treillard, avec la réserve de cavalerie, se porterait sur la route de Bamberg. Malgré ces mouvements, les Impériaux résistaient avec opiniâtreté, lorsque le jeune et brave Deverine chargea vigoureusement à la tête des carabiniers de la vingt-neuvième légère, et parvint à s'établir sur le plateau; mais, soutenu par une cavalerie nombreuse, l'ennemi se retira en bon ordre. Deverine, victime de son intrépidité, fut atteint de plusieurs coups de feu, et succomba en disant à ses carabiniers : « Mes amis, il est bien glorieux de « mourir au champ d'honneur. »

Burgos (bataille de). — Napoléon, entré en Espagne le 4 octobre 1808, marche sur Madrid, dont il faut conquérir la route. Une armée de vingt mille Espagnols, commandée par le comte de Belvédère, défend la ville de Burgos. Napoléon arrive devant cette ville le 10, et trouve l'ennemi en position à Gamonal. La cavalerie est mise sous les ordres de Bessières; Soult reçoit le commandement du deuxième corps d'infanterie. Ce dernier commence l'attaque, mais il est accueilli par une effroyable décharge de trente pièces de canon. Alors Mouton, à la tête de sa division, s'avance au pas de course; il est soutenu par l'artillerie, et en même temps la cavalerie de Bessières déborde l'ennemi. Attaqués de tous côtés, les Espagnols éprouvent une déroute complète, laissent trois mille morts, autant de prisonniers, perdent deux drapeaux et vingt-cinq pièces de canon. Le reste se sauva dans la ville, où le vainqueur pénétra avec les fuyards, les poursuivant jusque dans les rues. Le château de Burgos est occupé par les Français. Napoléon entre dans la ville avec sa garde, y confisque des laines appartenant aux moines pour une valeur de plusieurs millions, et les fait transporter à Bayonne.

Burgos (défense du château de). — Au mois de septembre 1812, le gé-

néral Clausel, commandant l'armée française de Portugal, s'était retiré de Valladolid pour opérer sa jonction avec l'armée du Nord, commandée par le général Caffarelli. En passant par Burgos, il y avait laissé le général Dubreton pour occuper le château de cette ville avec dix-huit cents hommes de garnison. Ce général fut bientôt cerné par Wellington à la tête de l'armée anglo-portugaise. Pendant trente-cinq jours, il opposa la plus vive résistance à tous les efforts de l'ennemi, qui avait réuni sur ce point la plus grande partie de ses forces, lui tua quatre mille hommes, parmi lesquels plusieurs officiers de marque, et lui démonta plusieurs batteries. Le 20 octobre, Clausel et Caffarelli firent leur jonction, attaquèrent l'ennemi et le forcèrent à replier tous ses avant-postes. Le lendemain, après l'échange de quelques coups de canon, l'armée anglo-portugaise passa le ravin de Buniel et se mit en pleine retraite. Burgos étant ainsi débloqué, l'armée française y fit son entrée le même jour, et le général Caffarelli, dans le rapport qu'il adressa au ministre de la guerre au sujet de la levée du siége, demanda une récompense honorable pour le général Dubreton, et pour les officiers et soldats qui s'étaient si vaillamment comportés.

Burguet (combat de). — Après l'invasion de la province du Guipuscoa, par le général Moncey, en 1794, il semblait nécessaire de s'emparer de la vallée de Roncevaux, défendue par douze mille Espagnols bien retranchés, dont il fallait successivement enlever les diverses positions. Quatorze mille hommes, partant de Saint-Estevan et d'Elizondo, devaient marcher sur Burguet, au-dessus de Roncevaux, et se lier avec six mille hommes, rassemblés à Tardets, dans la vallée de Soule. Ceux-ci devaient franchir les montagnes et s'avancer par Villanova. Par ce mouvement, les Espagnols, arrêtés dans leur retraite, pressés de front par la division de Saint-Jean-Pied-de-Port, pouvaient être forcés de déposer les armes, et de laisser ainsi à découvert la place de Pampelune. Le 16 octobre, on se mit en marche. Nos colonnes furent partout victorieuses. Malheureusement, au lieu de se porter au Burguet, elles s'arrêtèrent pour bivouaquer, et, laissant vide l'espace compris entre Burguet et Viscaret, elles donnèrent aux Espagnols le moyen d'effectuer leur retraite. La perte de l'ennemi monta à environ quinze cents hommes tués ou prisonniers, et celle des Français à cinq cents hommes; mais ils s'emparèrent de cinquante pièces de canon, et détruisirent les fonderies d'Orbaycette et d'Eugui, estimées à trente-deux millions.

Burick (combat de). — Pichegru menaçant la Hollande (novembre 1794), les Autrichiens achevaient à la hâte une tête de pont devant Burick, petite ville du duché de Clèves. Vandamme, chargé de les attaquer à la tête de la division Moreau, arrive avec son impétuosité ordinaire, emporte en un moment les retranchements, tue une centaine d'hommes, fait le reste prisonnier, et établit des batteries pour détruire les bateaux et les ponts volants placés devant Wesel.

Buridan (Jean), né à Béthune, recteur de l'université de Paris et fameux dialecticien, de la secte des nominaux, est moins connu par ses *Commentaires sur Aristote*, imprimés à Paris en 1518, in-fol.), que par son sophisme de l'âne, qui est resté célèbre dans les écoles, et par la tradition qui lui fait jouer un rôle dans les infâmes orgies de Jeanne de Bourgogne. Du reste, cette tradition, indiquée par Villon, poëte du quinzième siècle, dans sa ballade des *Dames du temps jadis :*

« Semblablement où est la reine,
« Qui commanda que Buridan
« Fût jeté en un sac en Seine ? »

est extrêmement contestée, ainsi que le prétendu exil de Buridan, persécuté par les réalistes, et obligé de se réfugier à Vienne en Autriche, et d'y ouvrir une école publique. On croit que ce célèbre professeur mourut vers 1360.

Burigny (Jean Lévesque de), né à Reims, en 1692, consacra sa vie à l'étude, et s'ouvrit par son savoir les portes de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en 1756. Le recueil de cette Académie contient trente-quatre *Mémoires* ou *Dissertations* de lui sur différents sujets. Il a laissé en outre un *Traité de l'autorité du pape*, 1720, in-12, 4 vol., ouvrage peu estimé; une *Histoire de la philosophie païenne*, réimprimée sous le titre de *Théologie païenne*, Paris, 1754, livre fort instructif. Des douze volumes qui composent la publication périodique de l'*Europe savante*, près de six ont été composés par lui. Il mourut à Paris, le 8 octobre 1785, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il conserva toute la force de son esprit jusqu'à son dernier soupir; et l'on peut citer comme une des choses qui l'honorent le plus, les paroles qu'il dit à ses amis quelques instants avant sa mort : « Si j'avais été assez malheu-« reux pour douter de l'immortalité « de l'âme, l'état où je suis me ferait « bien revenir de mon erreur : mon « corps est insensible et sans mouve-« ment ; je ne sens plus mon exis-« tence ; cependant je pense, je réflé-« chis, je veux, j'existe ; la matière « morte ne peut produire de pareilles « opérations.»

Burlats, bourg du Languedoc, aujourd'hui département du Tarn, à quatre kilomètres de Castres. C'est au château de Burlats que Constance, sœur de Louis le Jeune, et femme de Raymond V, comte de Toulouse, vint se retirer après avoir été délaissée par son époux. Elle y donna le jour à une fille, Adélaïde de Toulouse, comtesse de Burlats, que sa beauté et ses vertus, chantées par les troubadours qui se réunissaient en grand nombre à sa cour, rendirent fort célèbre au commencement du treizième siècle.

Burlet, lieutenant au deuxième régiment d'infanterie légère, après avoir fait des prodiges de valeur au siége d'Ulm, fut mis hors de combat par un biscaïen; il fallut lui couper le bas de la jambe : « Voilà la pre-« mière fois que je lâche le pied, » dit-il, fidèle à la gaieté française, pendant qu'on lui faisait l'amputation. Ce brave mourut des suites de sa blessure.

Burnouf (Eugène), fils du suivant, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur de langue sanscrite au collége de France, secrétaire de la Société asiatique de Paris, etc., etc.

Né à Paris, le 8 avril 1801, M. E. Burnouf a fait ses études au collége Louis le Grand avec des succès qui ne se sont point ralentis une seule année, et dont ses condisciples ont conservé le plus vif souvenir. Après quelques incertitudes sur la carrière qu'il devait suivre, après s'être fait recevoir élève de l'école des Chartes en 1822, et avocat en 1824, M. E. Burnouf se livra tout entier aux belles études qui devaient faire sa gloire littéraire, et rendre de bonne heure son nom l'un des plus illustres parmi les orientalistes de notre temps. En 1826, il publiait avec M. Chr. Lassen, aujourd'hui professeur de sanscrit à Bonn, l'*Essai sur le pâli*, qu'il complétait l'année suivante par une série d'*Observations* qui lui étaient personnelles. Ces deux publications attirèrent sur lui l'attention de l'Europe savante. M. Burnouf possédait dès lors une connaissance approfondie du sanscrit, et cette langue, si importante par la haute antiquité, la valeur et le nombre des ouvrages qu'elle a produits, cette langue, qui est la souche commune de tous les idiomes de l'Occident et d'une partie de ceux de l'Asie, était le but et aussi le moyen de tous ses travaux. Dans le pâli, M. Burnouf avait retrouvé une forme dégénérée du sanscrit, au même degré à peu près que l'italien l'est du latin; et il avait prouvé par des faits irrécusables, l'ancienneté d'une langue qui, vers les premiers temps de notre ère, présentait déjà une transformation aussi remarquable. Mais cette première application du sanscrit à l'étude d'un des idiomes les moins connus jusqu'alors, devait être suivie d'une autre applica-

tion bien autrement difficile, et surtout bien autrement féconde. On se rappelle qu'Anquetil Duperron était allé chercher dans l'Inde, avec un héroïsme illustre dans les fastes de la science, les débris de la religion de Zoroastre. Il avait rapporté le texte des livres liturgiques que conservent encore les Parses, et une traduction qu'il s'était fait donner par eux. Mais ces textes si précieux, monuments d'une religion et d'une langue disparue même avant notre ère, n'avaient point été étudiés directement par le courageux missionnaire, qui les avait découverts au péril de sa vie. Anquetil avait dû s'en remettre, pour le sens de ces livres saints, à la science fort douteuse des tribus exilées qui les possèdent et les adorent. Depuis Anquetil, personne n'avait été plus heureux que lui; et ce qui reste des livres de Zoroastre était une énigme dont personne en Europe n'avait le mot. Quelques efforts tentés avec plus de curiosité que de science avaient été infructueux. Ce fut à l'aide du sanscrit que M. E. Burnouf parvint à percer les ténèbres profondes dont ces vénérables monuments restaient couverts. Les livres de Zoroastre avaient été traduits en sanscrit vers le septième siècle par Nériosengh; et il était possible, à l'aide de cette antique version, de rétablir des doctrines que la tradition avait dû altérer entre les mains même des Parses. En outre, la comparaison du texte sanscrit et du texte zend démontrait entre les deux langues des analogies, des identités frappantes. Dès lors, il était permis de tenter à la fois, et l'interprétation directe du zend et celle du dogme de Zoroastre. C'était une entreprise bien intéressante, mais bien difficile, que de ressusciter ainsi, au moyen d'un idiome connu, un idiome mort depuis deux mille ans, et d'expliquer par la philologie du dix-neuvième siècle les débris d'une langue que les indigènes eux-mêmes ne comprenaient plus dès le temps de Darius et d'Alexandre. Ce qu'il a fallu de travaux et de sagacité pour accomplir une œuvre pareille, c'est ce que savent ceux-là seuls qui ont abordé ces graves études, et qui ont étudié de près les ouvrages où M. E. Burnouf a déposé le résultat de ses recherches. Son premier soin fut de publier à ses frais, en 1829, le texte même du *Vendidad sadé*, in-folio, et de reproduire, à l'aide de la lithographie, le monument dont il allait donner l'interprétation. Chose unique peut être dans l'histoire de la philologie, cette édition d'un texte sacré, faite par des mains profanes mais savantes, à quatre mille lieues de distance, a servi dans l'Inde de modèle et de base à une édition nouvelle que les sectateurs de Zoroastre ont faite de leurs livres saints! C'est en 1833 et en 1835 que M. E. Burnouf a publié les deux volumes in-4° de son commentaire sur le Yaçna, partie du Vendidad sadé où il a expliqué le sens et la forme de chacun des mots que comprend le premier chapitre. Jamais publication philologique ne fit plus de sensation dans le monde savant, et il n'y eut pas en Europe un esprit sérieux et éclairé, même dans des études fort éloignées de celles-là, qui ne se plût à lui rendre hommage. Dès 1826, M. E. Burnouf avait été nommé secrétaire adjoint de la Société asiatique de Paris; et en 1829, il fut appelé à être titulaire de ces fonctions, qu'il a remplies depuis cette époque avec un zèle dont la science a constamment profité. Cette même année, M. E. Burnouf fut nommé maître de conférences à l'école normale, pour la grammaire générale et comparée. Il a cru devoir résigner cet emploi, lorsque, en 1832, il succéda à M. de Chézy dans la chaire de sanscrit au collége de France, à M. Saint-Martin au Journal des Savants, et dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. Champollion jeune.

Au milieu de ses travaux sur le zend, M. E. Burnouf s'est livré à des publications de moindre importance, mais qui auraient encore suffi pour lui faire un nom honorable dans les lettres. Il a composé en 1827 les notices accompagnant les dessins rappor-

tés de l'Inde par M. Geringer, et formant le premier volume de l'*Inde française*. Les notices du second volume sont du jeune et infortuné Jacquet, enlevé sitôt à la science et à ses amis, qui seuls ont su tout ce que promettait son talent modeste. En 1831, M. E. Burnouf a remporté le prix fondé par Volney, et décerné par l'Institut pour la transcription des alphabets de l'Inde ancienne et moderne. Ce mémoire est resté manuscrit. En 1836, il a publié un mémoire sur les inscriptions cunéiformes de Persépolis, et il a fourni quelques éléments nouveaux à la solution d'un problème que la philologie européenne n'a pas su résoudre encore. Nous pourrions ajouter à l'indication de ces travaux divers, celle de nombreux articles qu'a publiés M. Burnouf dans le Journal asiatique de Paris et le Journal des Savants, et entre autres une série d'articles sur la Grammaire sanscrite de Bopp. La plupart des académies étrangères ont tenu à honneur de s'associer un philologue aussi éminent. En 1827, il a été élu membre de la Société asiatique de Londres: en 1831, de celle de Calcutta; en 1835, docteur de l'Université de Kiel en Danemark; en 1836, correspondant de l'Académie des sciences de Turin; en 1837, membre de la Société asiatique de Bombay; en 1838, membre de l'Académie de Lisbonne et de celle de Munich. Il a été nommé membre de la Légion d'honneur en 1834 par M. Guizot.

Dans le cours de l'année 1840, M. E. Burnouf a achevé la publication (texte et traduction) du premier volume du Bhagavata Pourana, l'un des dix-huit poëmes religieux et légendaires de la littérature sanscrite. Ce volume, qui sera suivi de quatre autres, fait partie de la grande et magnifique collection orientale publiée par les soins du gouvernement. Nous savons aussi que M. E. Burnouf imprime en ce moment le texte et la traduction d'un des livres bouddhiques; cette publication sera la première en ce genre que l'orientalisme ait jusqu'ici tentée.

Voilà de bien immenses et bien utiles travaux, accomplis par un homme jeune encore, plein d'avenir, et qui, en perpétuant un nom déjà célèbre dans la science, et cher à l'enseignement, agrandit tous les jours le vaste champ que la philologie orientale a ouvert, pour la gloire du dix-neuvième siècle, à l'histoire de l'esprit humain et à la philosophie. Les études sanscrites, auxquelles M. E. Burnouf a voué sa vie, sont aujourd'hui les plus fécondes aussi bien que les plus nouvelles que l'Asie puisse nous offrir. Elles sont appelées à jouer de nos jours un rôle aussi grand que celui des lettres grecques et latines au seizième siècle. C'est là un des faits les plus considérables de ce temps, que quelques esprits prévenus et peu libéraux s'efforcent en vain de méconnaître. Tous les gouvernements de l'Europe l'ont bien compris, puisqu'ils ont tous créé des chaires publiques au nouvel enseignement. M. E. Burnouf a la gloire, par ses leçons, aussi bien que par ses ouvrages, d'assurer à la France la place la plus belle dans cette grande carrière qui s'ouvre à peine. La sûreté de son érudition, la sagacité de sa critique, ses vastes connaissances philologiques, la parfaite clarté de son esprit, l'excellence de sa méthode, si logique, et l'on peut dire si française, la diversité de ses études, enfin la persévérance infatigable de ses travaux, qui a déjà tant produit et qui promet bien plus encore, tout fait de M. E. Burnouf l'un des savants dont le pays doit le plus justement s'honorer, et qui lui font certainement le plus d'honneur aux yeux du monde savant.

Burnouf (Jean-Louis), l'un des hommes qui, depuis la fondation de la nouvelle université, ont le plus contribué aux progrès des études en France, naquit, en 1775, à Urville (département de la Manche). Après avoir professé pendant vingt ans la rhétorique dans différents colléges de Paris, il fut nommé, en 1817, à la chaire d'éloquence latine du Collége de France, et devint ensuite inspecteur de l'Académie de Paris, puis inspecteur général

des études (1830), et enfin bibliothécaire de l'Université (1840).

Sa *Méthode pour étudier la langue grecque*, publiée pour la première fois en 1813, et dont la trente-quatrième édition a paru en 1840, a produit en France une véritable révolution dans l'enseignement de cette langue. On pourrait même ajouter que les principes de grammaire générale qui s'y trouvent développés, et que M. Burnouf a su mettre à la portée des plus jeunes intelligences, ont réagi d'une manière salutaire sur d'autres parties de l'enseignement. C'est, en effet, depuis la publication de cet ouvrage si remarquable, que d'autres livres, composés d'après les mêmes principes, ont donné un caractère plus philosophique à l'étude de notre propre langue. Cependant une lacune restait encore à remplir; les élèves de nos écoles en étaient réduits à étudier la grammaire latine dans le mauvais ouvrage du respectable Lhomond, et l'insuffisance de cette première base explique peut-être l'affaiblissement sensible qui se fait remarquer depuis quelques années dans une partie si importante de l'enseignement. M. Burnouf a su apporter un remède au mal : sa *Méthode pour étudier la langue latine*, aussi sagement conçue, aussi philosophique, et cependant aussi pratique que la méthode grecque, est destinée, nous osons l'affirmer, à obtenir le même succès et à rendre les mêmes services. M. Burnouf en rend un non moins grand à l'Université, en se chargeant depuis dix ans de présider le concours d'agrégation pour les classes de grammaire. Ce concours, qui attire de toutes les parties de la France un grand nombre de candidats, est tous les ans, pour M. Burnouf, une occasion de répandre les saines doctrines de l'enseignement, et d'initier les jeunes professeurs aux hautes études grammaticales, dont il ne pouvait présenter, dans ses livres, que le côté pratique.

M. Burnouf est, depuis 1836, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); on lui doit, outre les deux ouvrages dont nous venons de parler, une édition de *Salluste*, l'un des meilleurs travaux de la collection des classiques latins de Lemaire, dont elle fait partie, et des traductions très-estimées des *Catilinaires* et du *Dialogue sur les orateurs de Cicéron*, Paris, 1826, in-8°; des *Œuvres complètes de Tacite*, Paris, 1828-1833, 6 vol. in-8°; et le *Panégyrique de Trajan, par Pline le Jeune*, Paris, 1834, in-12. Toutes ces traductions sont accompagnées de commentaires où le goût le plus pur s'unit à l'érudition la plus étendue.

Bursaux (édits). Voyez Édits.

Burthe (André, baron), maréchal de camp. Né à Metz, en 1770, d'une famille irlandaise réfugiée, il entra au service en 1791, fut cité avec distinction à la bataille de Nerwinde, et devint bientôt aide de camp de Masséna, qu'il accompagna en Suisse et à Gênes. Ce général, juste appréciateur du mérite, honorait Burthe d'une amitié toute particulière, et le chargea de présenter au premier consul les drapeaux arrachés à l'ennemi pendant le siége. En 1804, Burthe se fit encore remarquer à Austerlitz. Il fit ensuite les campagnes de Prusse, de Pologne et d'Espagne, où il se distingua dans différentes rencontres. Chargé de couvrir le siége de Lérida, il en vint aux mains avec le général O'Donnel, le battit et le rejeta dans les montagnes d'où il était descendu pour débloquer la place. Général de brigade en 1810, il fut blessé et fait prisonnier en Russie, et ne reparut qu'en 1813. Il déposa les armes après les malheurs de 1814, les ressaisit en 1815, et prit une part brillante à la bataille de Fleurus. On le vit encore, sous les murs de Paris, tailler en pièces deux régiments prussiens. Ce fut le dernier acte de sa vie militaire.

Bury, ancienne seigneurie du Blésois, érigée en baronnie en 1566, et en comté en 1634.

Bury (de), l'un des plus médiocres compilateurs du siècle dernier, a publié, entre autres ouvrages, une *Histoire de la vie d'Henri IV*, Paris,

1765, in-4°; et une *Histoire abrégée des philosophes et des femmes célèbres*, Paris, 1773, 2 vol. in-12.

Bus (César de) naquit, en 1544, à Cavaillon. Après une jeunesse fort dissipée, il embrassa à trente ans l'état ecclésiastique, et se consacra entièrement à l'instruction des enfants et du peuple. Il fonda, en 1592, dans la petite ville de l'Isle, au comtat Venaissin, la congrégation de la doctrine chrétienne, qui fut approuvée par Clément VII. Quoique frappé de cécité dans la dernière année de sa vie, il ne cessa de diriger son établissement jusqu'à sa mort, arrivée à Avignon en 1607. Le peuple le regarda comme un saint. César de Bus avait aussi institué, sous le nom de *Filles de la doctrine chrétienne*, une congrégation de femmes qui subsista jusqu'à la révolution.

Busingen (combats de).—Pendant que Masséna était aux prises avec les Russes d'Italie, en 1799, Korsakow, ayant réuni les débris de son armée près du pont de Busingen, avait été rejoint par le corps de Condé et le contingent bavarois. Pour faire une diversion en faveur de Suwarow, qui lui avait écrit qu'il payerait de sa tête un pas de plus fait en arrière, il tenta un dernier effort sur les divisions Lorges et Ménard, restées en observation en avant de la Thur. Masséna ayant ordonné, le 7 octobre, aux divisions Lorges et Ménard de se porter sur Stein et Diessenhoffen, sur Paradis et la tête de pont de Busingen, la seconde colonne se heurta contre Korsakow, qui marchait pour l'attaquer à la tête de douze mille Russes et Bavarois. Chargée avec une impétuosité extraordinaire, la division Ménard pliait, quand la réserve des grenadiers, postée à Andelfingen, rétablit le combat. De son côté, la division Lorges arriva vers Diessenhoffen après avoir forcé les postes avancés des Russes à se replier. L'ennemi dirigea vainement contre elle plusieurs charges de cavalerie et d'infanterie. Après un combat opiniâtre, il fut culbuté partout, et forcé de se retirer en désordre.

— Le général Lecourbe passa le Rhin entre Schaffouse et Stein, le 2 mai 1800, au moment où l'armée du Rhin s'avançait en Allemagne pour soutenir l'armée de réserve. Une heure et demie suffit pour jeter un pont sur le fleuve, trois heures pour porter sur sa rive droite tout le corps d'armée de Lecourbe. Les Autrichiens, partout culbutés, n'opposèrent une vive résistance que sur le village de Busingen, où le général Goullu dut combattre toute la journée pour se maintenir sur la rive droite.

Busset, seigneurie de comté dans l'ancienne province d'Auvergne, à douze kilomètres de Vichy (aujourd'hui département de l'Allier), passa, au commencement du seizième siècle, à l'une des branches bâtardes de la maison de Bourbon, et lui donna son nom (*Bourbon-Busset*). Cette famille n'a produit aucun homme remarquable.

Busset (Pierre-Louis de), maréchal de camp, né à Rueil, près Paris, le 12 mars 1736. Engagé de bonne heure dans la carrière militaire, il contribua, en 1757, à repousser une descente des Anglais sur les côtes de la Rochelle. L'année suivante, il s'embarqua pour le Canada; mais son bâtiment, séparé de la flotte dont il faisait partie, fut pris par deux vaisseaux anglais après un combat meurtrier. Busset, grièvement blessé, fut conduit en Angleterre, où il resta trois ans. Il fit ensuite la campagne d'Allemagne de 1762, et celles de Corse, lors de l'insurrection de cette île. En 1792, il réunit un détachement des cent-suisses avec lequel il alla rejoindre, à Coblentz, les princes, qui le créèrent maréchal de camp. Il fit, en cette qualité, l'expédition de Champagne, et servit jusqu'au licenciement qui suivit la retraite du roi de Prusse. A la restauration, Louis XVIII nomma Busset commandeur de Saint-Louis, lui accorda une pension de quinze cents francs sur cet ordre, et l'admit au maximum de la retraite de maréchal de camp.

Bussière (la), ancienne seigneurie du Gatinais (aujourd'hui département du Loiret), à 6 kilomètres de Gien,

érigée en marquisat, en 1679, en faveur de Charles du Tillet, conseiller au parlement de Paris.

Bussières (Jean de), jésuite, né en 1607, à Villefranche, près de Lyon : on a de lui plusieurs poëmes latins, dont l'un a pour titre : *La délivrance de l'île de Ré*, Lyon, 1655, in-12. On lui doit encore une *Histoire de France* en latin, Lyon, 1671, 2 volumes in-4°, et *des Mémoires de ce qu'il y a de plus remarquable dans Villefranche en Beaujolais*, Villefranche, 1671, in-4°, fig.

Bussignac (Pierre de), clerc et gentilhomme d'Autefort, vécut dans le château de Bertrand de Born, et composa plusieurs sirventes, dont deux ont été publiés par M. Raynouard. Il mourut vers la fin du douzième siècle.

Busson-Descars (Pierre), ingénieur en chef des ponts et chaussées, naquit à Baugé, en 1764. Il a composé un ouvrage intitulé : *Essai sur le nivellement*, 1805, in-8°. On lui doit encore un petit traité contenant la théorie et la pratique du nivellement réduites à leur plus simple expression, et la description d'un niveau d'eau, de son invention, plus commode et plus ingénieux que tous ceux qu'on avait employés jusqu'alors. Busson est mort en 1825.

Bussy (Alexandre), professeur à l'école de pharmacie de Paris, né à Marseille en 1794, a publié des travaux qui le placent au rang de nos plus savants chimistes. On lui doit de précieuses découvertes dont on a fait déjà d'heureuses applications aux arts et à la mécanique. Nous nous contenterons de citer ses Mémoires sur l'acide sulfurique, sur la liquéfaction du chlore, de l'ammoniaque, sur la distillation des corps gras, etc.

Bussy (Michel Celse Roger de Rabutin, comte de), évêque de Luçon, fils du célèbre Bussy-Rabutin. Son esprit et son amabilité, qui lui avaient valu le surnom de *dieu de la bonne compagnie*, le firent admettre à l'Académie française, en 1732, après la mort de Lamotte. Il ne produisit rien et mourut, en 1736, âgé de soixante-sept ans.

Bussy (Roger de Rabutin, comte de) se fit, au dix-septième siècle, par ses amours, ses disgrâces et ses écrits, une réputation qui dure encore. Né à Épiry, dans le Nivernais, en 1618, il fut placé, à dix-huit ans, à la tête d'un régiment qui avait appartenu à son père. En 1649, il était avec l'armée royale sous les murs de Paris, et escarmouchait avec les frondeurs. En 1650, il changea de parti comme la plupart des acteurs de cette guerre, et se joignit aux amis du prince de Condé, que Mazarin venait de faire mettre en prison. Peu de temps après il se réconcilia avec la cour et alla servir dans la Flandre, sous Turenne, avec la charge de mestre-de-camp-général de la cavalerie légère. Mais son amour pour le plaisir et le scandale, son esprit d'indépendance et d'indocilité, son extrême orgueil attirèrent souvent sur lui les reproches de ses chefs et lui causèrent mille ennuis. Un jour, piqué au vif par une sévère réprimande que Turenne lui avait adressée sur une bévue stratégique, il fit circuler un couplet satirique qui alla jusqu'à la connaissance de Louis XIV et l'indisposa fortement contre lui. La chronique scandaleuse qu'il publia à son retour sous le titre d'Histoire amoureuse des Gaules, et où il faisait le récit de prouesses galantes, dont quelques-unes n'avaient pas d'autre héros que lui-même, souleva contre lui un violent orage de plaintes et d'accusations, et acheva de le perdre dans l'esprit du roi. La mesure fut comblée par un couplet hardi, chanté dans une orgie, sur mademoiselle de la Vallière. Bientôt Bussy fut mis à la Bastille et n'en sortit que pour se voir condamné à l'exil; il fut relégué dans ses terres avec ordre de ne plus reparaître à la cour. Cet arrêt désespéra un homme aussi ambitieux. Il écrivit au roi des lettres où il joignait aux expressions les plus exagérées d'un hypocrite repentir, tout ce que l'adulation la plus complaisante peut suggérer d'éloges hyperboliques.

En vain M. de Noailles et M. de Saint-Aignan, qui lui étaient restés fidèles, appuyèrent ces lettres auprès du monarque : Louis XIV fut inflexible et Bussy resta seize ans dans l'exil. En même temps qu'il prodiguait au prince les prières pour recouvrer son rang, il affectait, dans ses lettres à ses amis et à madame de Sévigné, sa cousine, une résignation dédaigneuse et un calme stoïque, et s'efforçait de paraître indifférent à une disgrâce qui le désolait. Du reste, un homme d'un extrême orgueil trouve des consolations dans cette passion même, et Bussy se dédommageait de n'être plus rien à la cour, par l'idée de compter parmi les premiers écrivains du siècle et par le faste solitaire de sa vie de seigneur dans ce château de province, où il s'entouralt des portraits et des arbres généalogiques de sa famille. Les ouvrages qui exerçaient sa plume étaient une histoire abrégée de Louis le Grand et ses propres mémoires. Ses lettres étalent aussi des compositions étudiées dont il calculait l'effet pour être admiré. Enfin, en 1682, on lui permit de reparaître à la cour, mais ce n'était qu'une faveur légère que n'accompagnait point un pardon réel. Bussy le vit bien aux difficultés qu'il rencontrait dans ses moindres demandes. La cour était changée et faisait peu d'attention à l'ancien frondeur. Il reprit le chemin de ses terres, où il continua à se draper dans sa philosophie affectée ; il mourut dans la retraite, en 1693. Ses lettres sont écrites avec correction et élégance, mais l'absence de naturel s'y fait trop sentir, et l'orgueil les rend quelquefois insupportables. Ses mémoires, où il parle beaucoup de lui, offrent peu d'intérêt. Un style assez piquant et beaucoup d'anecdotes scandaleuses ont fait vivre jusqu'à ce jour son Histoire amoureuse des Gaules.

Bussy-Albieux, ancienne seigneurie avec titre de comté, dans le Forez, à 22 kilomètres de Roanne (aujourd'hui département de la Loire).

Bussy-Castelnau (Charles-Joseph Pâtissier, marquis de), né à Bucy, près Soissons, en 1718, passa de bonne heure aux Indes orientales, et y servit avec une grande distinction dans les troupes de la Compagnie française. A la tête de quelques Français et d'un corps de mille Indous, il fit la conquête d'une partie du pays de Carnate. En 1748, il contribua puissamment à défendre Pondichéry contre les Anglais. Son activité et ses talents le firent avancer rapidement, et en 1782 il fut nommé commandant de nos forces de terre et de mer au delà du cap de Bonne-Espérance. Réuni aux princes du pays, il soutint la guerre avec avantage, et mourut en 1785 à Pondichéry, âgé de soixante-sept ans.

Bussy d'Amboise (Louis de Clermont de) se signala dans les massacres de la Saint-Barthélemy, dont il profita pour assassiner un de ses parents avec lequel il était en procès. Ensuite il s'attacha au duc d'Anjou, et obtint le commandement du château d'Angers. Ayant entrepris de séduire la femme de Charles de Chambes, comte de Montsoreau, il fut attiré dans un piége et assassiné par ce seigneur. « Toute la province, dit de Thou, « fut charmée de la mort de Bussy, et « le duc d'Anjou lui-même ne fut pas « trop fâché d'en être délivré. »

Bussy-le-Chatel, ancienne seigneurie de Champagne (aujourd'hui département de la Marne), à 12 kilomètres de Châlons, érigée en marquisat en 1703.

Bussy-le-Clerc (Jean). D'abord maître d'armes, puis procureur au parlement, et enfin, grâce au duc de Guise, gouverneur de la Bastille, fut un des chefs de la faction des Seize pendant la ligue. Il se présenta, en 1589, à la tête d'une troupe armée, devant la grand'chambre du parlement, et somma cette compagnie d'abandonner la cause royale. Sur son refus, il conduisit à la Bastille les membres les plus récalcitrants. Il fut, en 1591, l'un des instigateurs du supplice de Brisson, de Larcher, de Tardifer et de Duru. Mais le duc de Mayenne, la même année, délivra Paris de la tyrannie des Seize, dont plusieurs fu-

rent pendus. Bussy n'obtint la vie qu'en rendant la Bastille. Il se retira alors à Bruxelles, où il reprit son premier métier de maître d'armes. Il mourut quarante ans après dans la plus grande misère.

Butel-Dumont (George-Marie), avocat, né à Paris le 28 octobre 1725, exerça successivement les fonctions de censeur royal, de secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, et fut commis au dépôt du contrôle général. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoires historiques sur la Louisiane, rédigés sur les manuscrits de l'abbé Lemercier*, Paris, 1753, 2 vol. in-12, avec figures; *Histoire et commerce des colonies anglaises*, 1755. in-12 *Essais sur les causes principales qui ont contribué à détruire les deux premières races des rois de France*, Paris, 1776, in-8°, ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres; *Recherches sur l'administration des terres chez les Romains*, Paris. 1779, in-8°. Butel-Dumont est mort à la fin du dernier siècle

Butin.—Sous les rois de la première race, tout le butin que les troupes faisaient dans une expédition militaire appartenait à l'armée, et se partageait entre les chefs et les soldats; le roi lui-même n'avait de part que celle que le sort lui assignait. Pendant une marche de Clovis à travers le district de Reims, ses soldats, selon leur coutume, pillèrent les habitations particulières, les établissements publics ou religieux, et enlevèrent d'une église un vase d'argent d'un grand prix. Saint Remi, depuis longtemps en relation avec Clovis, qu'il devait baptiser plus tard avec trois mille des siens, lui envoya des députés pour le prier de lui faire restituer ce vase. « Suivez-moi jusqu'à Soissons, où se fera le partage du butin, » dit ce prince aux députés, « et là je vous « donnerai satisfaction. » Arrivé à Soissons, quand le butin fut réuni, Clovis demanda de pouvoir disposer, avant le partage, du vase que réclamait l'évêque de Reims. Tous ceux qui l'environnaient y consentirent avec empressement; un seul Franc, moins courtisan que les autres, s'écria en frappant de sa hache un grand coup sur le vase : « Vous n'aurez rien de plus que ce « que le sort vous accordera. » Clovis, quoique irrité de cette opposition, ne répondit rien, parce que le soldat était dans son droit. Il obtint cependant le vase, le donna aux envoyés de saint Remi, et ce ne fut que sous prétexte d'une infraction à la discipline qu'il put se venger plus tard de cette humiliation dont souffrait son orgueil. Dans la suite, ce partage du butin cessa d'avoir lieu, et quand on saccagea les villes, chaque soldat fut autorisé à garder pour lui ce qu'il avait ravi aux malheureux habitants, sauf une part qu'il était tenu de réserver pour ceux de ses compagnons qui étaient restés sous les armes durant le pillage. Jusqu'au dix-septième siècle, les prisonniers faisaient la partie la plus importante du butin militaire, parce qu'on exigeait d'eux pour leur rendre la liberté, une rançon proportionnée à leur naissance, leur rang, leur fortune, et qui se taxait ordinairement à une année de leurs revenus. Les prisonniers, à cette époque, étaient, après la bataille, un objet de commerce et de libéralité. Comme ils appartenaient à ceux qui les avaient reçus à merci, on les vendait, ou on les échangeait moyennant une différence. Le roi et les grands seigneurs en donnaient quelquefois à ceux de leurs inférieurs qui s'étaient distingués dans le combat, pour réparer les pertes qu'ils avaient faites, ou les enrichir quand ils étaient pauvres. C'est ainsi qu'après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste distribua aux quinze communes qui l'avaient secondé une partie des prisonniers faits sur l'ennemi. [Voyez Bouvines (bataille de).] Cette coutume peut paraître choquante, mais elle avait son bon côté, en ce qu'elle modérait l'effusion du sang humain, et que l'on aimait mieux prendre vivant un riche seigneur dont on pouvait tirer de l'argent, que de le tuer sans aucun profit. Les sommes que

les villes payaient pour se racheter du pillage étaient aussi considérées un butin qu'on distribuait à l'armée qui les avait prises; mais les rois finirent, quand ils n eurent plus que des troupes soldées, par verser ces sommes dans leur trésor pour s'indemniser des frais de la guerre. Aucune de ces coutumes ne subsiste aujourd'hui. Si ce n'est dans de rares circonstances, on ne met plus les villes au pillage; les prisonniers faits dans une action appartiennent à l'Etat, qui n'en exige point de rançon, mais les échange pendant le cours de la guerre, ou les rend après la paix. Il n'y a de butin à présent pour le soldat que celui qu'il se procure par un maraudage secret, périlleux et défendu sévèrement; que le prix des chevaux qu'il enlève aux ennemis; que les dons que se hâtent de lui faire les officiers qu'il prend vivants, et enfin que la dépouille de ceux qu'il tue sur le champ de bataille.

Butret (le baron de), né en France dans le dix-huitième siècle, d'une famille noble et riche, renonça à son rang et à ses titres pour se dévouer aux progrès de l'agriculture, et travailler au bonheur des habitants de la campagne. Son livre intitulé *Taille raisonnée des arbres fruitiers*, Paris, 1793, in-8°, est le plus instructif de ceux qui ont été composés sur cette matière; il a eu treize éditions jusqu'en 1801; on ne les compte plus depuis cette époque. Butret, après avoir appris à Montreuil, près Vincennes, tous les détails de l'art du jardinage, et surtout la pratique de la taille des arbres, était allé s'établir à Strasbourg, où il avait déjà fondé un magnifique jardin, dont il se proposait de faire une école pratique pour la culture des arbres fruitiers, lorsque les malheurs de la révolution vinrent détruire le fruit de ses travaux. Forcé alors d'émigrer, il trouva un asile à la cour de l'électeur palatin, qui lui confia la direction de ses jardins. Il mourut à Strasbourg en 1805. On raconte de ce vertueux agriculteur des traits d'une admirable bienfaisance. Ayant un jour reçu 500 fr. pour une édition de son livre, il alla s'établir dans un village voisin de Strasbourg où la culture des arbres était négligée, quoique le sol y fût très-favorable; il y fit venir des arbres, les distribua aux habitants, leur apprit la théorie et la pratique de l'art qu'il avait poussé si loin, et ne les quitta qu'après avoir dépensé la somme entière à fonder une branche d'industrie qui est devenue une source d'aisance pour ce pays.

Buttafuoco (Mathieu), né en 1730, à Rescovato, petite ville de Corse, non loin de Bastia, embrassa la carrière des armes, et s'éleva au grade de maréchal de camp, bien qu'il se fût fait remarquer moins par des services militaires que par un certain talent de négociateur. A l'époque où le duc de Choiseul résolut de réunir la Corse à la France, Buttafuoco fut un des principaux agents du ministère français, et il reçut la mission délicate de continuer les négociations entamées avec Paoli par Valcroissant. Lorsque, en 1768, les Génois eurent cédé leurs droits à la France, Buttafuoco, comprenant que la Corse ne pouvait aspirer à une indépendance sérieuse, se mit ouvertement en opposition contre Paoli, qui ne voulait admettre la France que comme puissance protectrice, et il contribua à l'incorporation pure et simple. Ses compatriotes l'accusèrent souvent d'avoir vendu son pays; quoique l'opinion qu'il soutenait se justifie assez par elle-même, on ne peut nier que Buttafuoco n'ait reçu du ministère Choiseul des marques de faveur que sa position délicate n'aurait pas dû lui permettre d'accepter.

En 1789, Buttafuoco fut élu député de la noblesse de Corse aux états généraux. Il s'y montra dévoué au parti de l'ancien régime, et vota presque toujours avec la minorité rétrograde. Il fut accusé par Mirabeau d'avoir entretenu une correspondance criminelle; mais on ne trouva dans ses lettres qu'une improbation de la constitution civile du clergé. En 1790, il

dénonça les vexations qu'exerçait en Corse Paoli, l'un de ceux qui avaient provoqué l'accusation de Mirabeau. En 1791, il parla contre les membres du département de la Corse, particulièrement contre Salicetti, qui le représentait partout comme un aristocrate, et il fut ensuite accusé lui-même d'avoir excité la révolte de la municipalité de Bastia.

Son opposition aveugle contre la révolution acheva de lui aliéner le cœur de ses compatriotes, qui dans beaucoup de villes le pendirent en effigie. Napoléon lui-même, alors simple lieutenant d'artillerie à Auxonne, écrivit contre lui une épître virulente. Cette lettre, imprimée à Dôle, fut envoyée par le jeune officier au club d'Ajaccio, qui la répandit dans l'île. Buttafuoco n'en fut pas moins un des signataires des protestations des 12 et 15 septembre 1791 contre les innovations faites par l'Assemblée nationale. A la fin de la session, il passa à l'étranger avec tous ceux de son parti. Il revint en Corse, en 1794, au moment où les Anglais venaient d'envahir cette île. Il tenait ainsi lui-même ce qu'il avait pu faire d'utile à sa patrie sous le ministère Choiseul, et autorisa ses ennemis à douter des sentiments qui l'avaient porté du côté de la France. Le seul qui ait été invariable chez lui, c'est un éloignement invincible pour les Génois. Le 21 janvier 1791, à l'occasion d'une réclamation où la ville de Gênes, cherchait à faire valoir ses anciens droits sur la Corse, il demanda que l'Assemblée rassurât les Corses à cet égard, déclarant qu'ils se livreraient plutôt au diable que de rester sous les Génois. En effet, quand il se fut brouillé avec la France, il préféra l'Angleterre à ces derniers.

Il avait formé une collection complète de mémoires relatifs à la Corse, collection qui fut dispersée en 1768, lors du pillage de sa maison. C'était lui qui, avec l'autorisation de Paoli, avait entretenu avec J.-J. Rousseau une correspondance politique au sujet de la constitution à donner aux Corses. Buttafuoco mourut dans l'exil vers l'année 1800.

Butzbach (combat de). — Le général Jourdan avant fait passer la Lahn, le 9 juillet 1796, à son aile gauche, commandée par Kléber, s'avança dans le comté de Darmstadt, vers la petite ville de Butzbach. L'adjudant général Ney, avec l'avant-garde de la division Colaud, se trouva en présence du corps du général autrichien Kray, qui parut vouloir engager une action. Des charges brillantes et opiniâtres furent faites de part et d'autre. Deux fois le village d'Obermerl, occupé par les Français, fut pris et repris. Enfin Ney demeura maître du champ de bataille après s'être battu jusqu'à neuf heures du soir. Championnet de son côté n'avait pas éprouvé moins de difficultés pour vaincre à Camberg, où les Autrichiens avaient couvert la plaine d'une nombreuse cavalerie, et embusqué leur infanterie dans les bois. Toutefois, après un combat long et terrible, les Autrichiens laissèrent le champ de bataille couvert de morts et de blessés, et se déterminèrent à la retraite. Le général Kléber crut alors devoir les forcer dans leur position de Friedberg et ordonner une attaque générale. De son côté, le général Wartensleben, pour obéir à une dépêche de l'archiduc, reprit aussi l'offensive. La victoire fut disputée avec acharnement; les Français se virent chassés des positions dont ils s'étaient déjà emparés. Cependant nos divisions ayant opéré leur jonction, les Autrichiens se trouvèrent entre deux feux et furent obligés d'effectuer leur retraite. Les généraux Klein, Richepanse et Ney les poursuivirent chaudement jusqu'à la nuit, et Friedberg fut repris de vive force. Les Allemands eurent dans ces deux journées plus de quinze cents hommes tués ou blessés.

Buvette. Ce mot est synonyme de buffet et signifiait, dans l'origine, une taverne où l'on se rafraîchit. Le Palais avait autrefois sa *buvette*, témoin ces vers de Racine :

> Elle eût du *buvetier* emporté les serviettes,
> Plutôt que de rentrer au logis les mains vides.

Buyer (Barthélemy), conseiller de ville à Lyon, sa patrie, y établit, vers 1472, la première imprimerie, en faisant venir et en logeant dans sa maison, avec ses presses, un ouvrier nommé Guillaume Regis ou le Roy. De cet atelier sortit, en 1473, le *Compendium* du cardinal Lothaire, imprimé, d'après la souscription, à la requête et aux frais de Barthélemy Buyer; en 1476, la *Légende dorée;* en 1477, le *Speculum vitæ humanæ* et la *traduction française de cet ouvrage;* en 1478, le *livre de Beaudouyn, comte de Flandres;* en 1479, le *Miroir historial;* en 1780, le *Mandeville*. C'est à tort qu'on a présenté Buyer comme le premier imprimeur de Lyon; il ne fit qu'encourager et soutenir de ses fonds cet art naissant, comme le firent Faust à Mayence, et les de Maximis à Rome. Le nom de Buyer cesse de paraître après 1480, quoique son associé figure encore parmi les imprimeurs lyonnais en 1488.

Buyster (Philippe de), sculpteur, né à Bruxelles ou à Anvers, en 1595, étudia les premiers principes de son art en Flandre, et vint à Paris, en 1635, pour se former et améliorer sa fortune. On a supposé méchamment que c'était pour se débarrasser de sa femme! Il commença, à son arrivée dans la capitale, par orner de sculptures, suivant la mode de cette époque, les carrosses des gens de qualité. Mais son premier ouvrage capital fut un bas-relief de l'Annonciation qu'il sculpta au frontou des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Les sculptures dont il orna le portail de l'église des Feuillants de la même rue, le firent admettre dans le corps de la maîtrise. Il fut ensuite employé aux ouvrages du roi, et travailla comme praticien sous la direction de Sarrazin, aux sculptures du pavillon du Louvre. C'est lui qui a exécuté, sur les modèles de cet artiste, les deux groupes de caryatides de droite. Il travailla aussi aux Tuileries. Sa réputation commençait alors à s'établir. Le président de Maisons lui fit faire les sculptures de son château de Maisons; le surintendant de Bullion l'employa ensuite dans son château de Videuille, où l'on remarquait surtout un groupe représentant deux enfants jouant avec une chèvre. Le fermier général Bordier le fit aussi travailler au Rincy. Dès la fondation de l'Académie, Buyster en fit partie, en qualité d'ancien; puis il s'en retira et n'y rentra que le 2 septembre 1651. Voué tout entier à son art, il a exécuté un nombre considérable d'ouvrages. Après avoir travaillé pour diverses maisons religieuses de Paris, il fut employé par Anne d'Autriche, à la construction du Val-de-Grâce: il y exécuta toute la sculpture d'ornements à l'extérieur du dôme et dans l'intérieur de l'église; les grands travaux avaient été confiés à Anguier. L'ouvrage le plus important de Buyster est le mausolée du cardinal de la Rochefoucauld, abbé de Sainte-Geneviève. Ce tombeau, en marbre noir, supporte la statue du cardinal, en marbre blanc. Le prélat est représenté à genoux et vêtu d'une robe dont la queue est portée par le génie de la douleur. Buyster travailla aussi à Versailles: il y fit, en 1665, le Poëme satirique et deux hamadryades; un Neptune, une Cérès, un Bacchus et un faune, qui fut son dernier ouvrage.

Son style est celui de l'école flamande, lourd, rendant bien les chairs, mais peu noble et peu élevé. Ses productions sont cependant remarquables malgré leurs défauts. Il cessa de travailler en 1678; mais il ne mourut qu'en 1688, à l'âge de 93 ans. Nous ne croyons pas qu'il ait formé d'élèves.

Buzançois, *Buzentiacum*, petite ville de l'ancienne province de Berri, à vingt kilomètres de Châteauroux (département de l'Indre), d'une population de quatre mille quatre cent seize habitants.

La seigneurie de Buzançois était possédée, dès le douzième siècle, par la maison de *Prie;* elle fut vendue, vers 1527, par René de Prie, pannetier du roi, à Philippe *Chabot*, amiral de France, en faveur duquel elle fut érigée en comté, en 1533.

Buzancy, ancienne baronnie de Champagne (aujourd'hui du département des Ardennes), à douze kilomè-

tres de Stenay, érigée en marquisat en 1658.

Buzot (François-Léonard-Nicolas), né à Évreux, en 1760, exerçait dans cette ville la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé député du tiers aux états généraux. Dès les premières séances, il s'éleva contre les prétentions des deux ordres privilégiés, et tous ses votes furent pour la liberté. Nommé, en 1791, vice-président du tribunal criminel de Paris, il rencontra chez Roland, alors ministre, Brissot, Pétion et les autres députés qui, plus tard, formèrent le parti girondin; ce fut sa perte. Envoyé en 1792 à la Convention par le département de l'Eure, il y attaqua la Montagne, dont il ne comprenait pas le patriotisme. Violent et orgueilleux, il affectait de mépriser ses adversaires; républicain sincère, il ne ménagea pas plus la royauté et vota la mort de Louis XVI. Décrété d'accusation, il s'enfuit avec ses collègues à Évreux, y forma le criminel projet de renverser la Convention, et leva quelques troupes qui furent battues et dispersées à Vernon. Alors Buzot se réfugia à Quimper et de là à Bordeaux, d'où il sortit pour ne pas compromettre l'hôte qui lui donnait asile. Mais bientôt, dégoûté de la vie errante à laquelle il était condamné, il s'empoisonna à l'âge de trente-quatre ans, avec Pétion, dans les bois de Saint-Émilien. Buzot fut un ardent réformateur; on ne peut douter qu'il n'ait eu en vue le bonheur de sa patrie; mais, plein d'orgueil, il crut voir des traîtres dans tous ceux qui ne partageaient pas ses idées. Après avoir appelé sur les émigrés et sur les révoltés de la Vendée toute la sévérité de la nation, il se laissa entraîner à commettre le même crime, et à mériter le châtiment qu'il avait demandé pour eux.

Buzotins, nom donné, pendant la révolution, aux partisans du conventionnel Buzot.

Byr-el-Barr (combat de). — Les Français poursuivaient avec ardeur leurs succès sur les beys de la haute Égypte, lorsqu'au mois de mars 1799, Desaix, marchant au travers des déserts, rencontra les Mamelucks près de Byr-el-Barr. L'adjudant général Rabasse, commandant l'avant-garde, s'avance pour soutenir les éclaireurs. Accablé par le nombre, renversé de cheval, il se retire sur le corps de bataille. Alors Desaix donne l'ordre de commencer l'attaque. Mais la mort du chef de brigade Duplessis, qui tomba victime de son impatiente valeur, jeta quelque désordre dans les rangs. Enfin, le général Davoust fait avancer la ligne des dragons, et ces braves chargent si impétueusement les Mamelucks, qu'ils les obligent de se retirer en désordre, abandonnant le champ de bataille.

SUPPLÉMENT A LA LETTRE B

BAGETTI (le chevalier Jos.-P.), né à Turin en 1764, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais il céda ensuite au penchant qui le portait vers les arts, et il étudia avec ardeur la peinture à l'aquarelle sous le peintre Palmieri. Il présenta un de ses tableaux au roi Victor-Amédée III, qui, satisfait de ses talents, le nomma son dessinateur, et le chargea de professer la topographie à l'école du génie. Après la conquête du Piémont par les Français, en 1798, le général Dupont engagea Bagetti à mettre ses talents au service de la France et à se rendre à Paris. Le ministre de la guerre, Clarke, l'accueillit avec empressement, l'attacha au dépôt de la guerre avec le grade de capitaine ingénieur géographe, et le chargea de peindre les victoires des armées françaises. Bagetti se mit aussitôt à l'œuvre, et près de cent aquarelles dues à son pinceau rappellent, au musée de Versailles, les immortelles opérations de nos armées en Italie et en Allemagne, de 1796 à 1805 (*). Bagetti avait en outre composé une immense aquarelle offrant une vue générale de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à Naples. Napoléon, auquel cet admirable travail fut présenté en 1811, donna la croix d'honneur à Bagetti. Mais la restauration traita mal cet artiste; elle le regarda comme un étranger, et le força de donner sa démission. Bagetti retourna donc à Turin, et continua d'y produire, mais pour la Savoie, d'admirables tableaux. Il mourut en 1831.

BAQUOY (P.-Ch.), né à Paris en 1764, fut élève de son père, Jean Baquoy, graveur lui-même assez distingué. Ses principaux ouvrages sont : la *Condamnation de saint Gervais et de saint Protais*, d'après le Sueur (*); *Saint Vincent de Paul recueillant des enfants abandonnés*, d'après Monsiau; *Fénelon secourant des blessés*, d'après Fragonard; *Frédéric II visitant Voltaire à Potsdam; le Tasse visité par Montaigne; Napoléon dictant ses Mémoires au jeune Las-Cases*. Baquoy a gravé pour la galerie du musée royal de Robillard, la *Maladie d'Antiochus*, d'après Lairaize, la *Mort d'Adonis*, d'après le Poussin, et la *Diane antique*; pour les œuvres de Gessner et pour celles de Voltaire, plusieurs sujets d'après le Barbier et Moreau. Il fut pendant quatorze ans maître de dessin à l'institut de la marine et des colonies, et mourut le 4 février 1829.

BARRE (J. J.), graveur en médailles, né à Paris en 1793, est auteur des médailles du *Monument du duc de Berri*; de *Shakspeare*, pour la *Galerie universelle*; des *Victoires et Conquêtes des Français, de* 1792 *à* 1815; de la *Mort du prince de Condé*; de l'*Offrande à Esculape*; de l'*église de Sainte-Geneviève rendue au culte catholique*; du *comte de Tournon*; du *Grand ouvrage de l'Égypte*; du *Sacre de Charles X*; de la *Visite de la famille royale à la Monnaie*, *en* 1834. Il a en outre gravé plusieurs portraits : *Boieldieu*, *Suffren*, *Gall*, *Dupaty*, *Mazois*, *Desèze*, etc. C'est lui qui est chargé de faire la *Médaille commémorative des funérailles de Napoléon*.

BAUTAIN (Louis-Eugène), professeur de philosophie et doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, est né à Paris en 1796. Admis à l'école normale après avoir terminé ses classes, il s'y fit remarquer par son zèle pour le travail, par son application aux choses sérieuses, et par sa conduite irréprochable. Il obtint au

(*) Plusieurs artistes, MM. Siméon Fort, Langlois, Gauthier, etc... continuent avec talent cette précieuse collection.

(*) Cette planche est son chef-d'œuvre.

plus haut degré la confiance de M. Royer-Collard; et M. Cousin, dans ses *Fragments philosophiques*, le cite, avec MM. Jouffroy et Damiron, au nombre des élèves les plus distingués qui aient suivi ses conférences. Nommé à vingt ans professeur de philosophie au collége royal de Strasbourg, M. Bautain fut bientôt après chargé de faire le même cours à l'académie. L'éclat de son talent, la vivacité et l'énergie de sa parole, la variété de ses formes oratoires, le mouvement et l'action puissante de son enseignement, groupèrent autour de lui un nombreux auditoire. M. Bautain se faisait alors remarquer par le libéralisme de ses opinions; plus d'une fois même, son opposition aux idées de la restauration lui attira les persécutions du pouvoir. Cependant, il paraît que ses opinions n'étaient point arrêtées, et qu'il n'avait pas de convictions inébranlables. Il parcourut l'Allemagne, cherchant partout la vérité, interrogea ses docteurs, dévora leurs livres, mais n'y trouvant point ce qu'il cherchait, il se jeta, au retour de ce pèlerinage scientifique, dans une voie différente. Dès lors (premier mois de 1830), son cours de philosophie fut le développement de la doctrine de l'Évangile; il la présenta dans ses applications à la nature de l'homme et du monde : il chercha à la justifier par l'observation et l'expérience des phénomènes intérieurs et extérieurs de l'humanité, par l'exposition des lois universelles de la création. Le philosophe chrétien alors, pour ouvrir un champ plus vaste aux applications de la science, se livra aux études anatomiques et médicales. Bientôt après, il fut ordonné prêtre par l'évêque de Strasbourg; et, entouré de quelques jeunes gens distingués, hommes du monde, israélites, protestants, qu'il avait ramenés dans le sein de l'Église, il commença dans la chaire chrétienne une suite de prédications qui eurent le plus grand succès. Strasbourg, Colmar, Nancy, Paris, ont entendu tour à tour la parole puissante de l'abbé Bautain. Un malheureux différend, résultat d'une confusion de mots, avait momentanément altéré ses relations avec l'évêque et une partie du clergé de Strasbourg; mais cette épreuve n'a fait que mettre plus en lumière sa soumission à l'autorité du saint-siége. Aussi le souverain pontife, Grégoire XVI, lui a-t-il fait parvenir plus d'une fois des témoignages de son affection. L'abbé Bautain a publié plusieurs écrits qui sont le reflet de son enseignement : la *Thèse sur la vie*, la *Morale de l'Évangile comparée à celle des philosophes*, la *Philosophie du Christianisme*, la *Réfutation des Paroles d'un Croyant*, la *Psychologie expérimentale*, sont autant de monuments élevés à la science chrétienne. Exposer la doctrine développée et la méthode suivie dans ces écrits, serait excéder les bornes prescrites à cet article. Pour apprécier les œuvres de l'abbé Bautain, il faut les lire, et quiconque les lira avec le goût du vrai, en deviendra plus éclairé et meilleur.

Beaujeu (Anne de). Voyez Anne.

Beauvoir (Claude de). Voyez Chastelux.

Béfort ou Belfort, petite ville du département du Haut-Rhin, cédée à la France par le traité de Munster. Le château, appelé la Roche de Béfort, et fortifié par Vauban, est bâti sur un rocher, et date de 1228. Il a été pris et repris plusieurs fois. Le comte de Suze s'en empara en 1636; mais il ne put s'y maintenir longtemps. Béfort est la patrie du lieutenant général Boyer et de l'abbé de la Porte. Pour la *conjuration de Béfort*, voyez à l'article Colmar.

Bellangé (Jos.-L.-Hip.), né à Paris en 1800, est élève de Gros, et l'un de nos peintres de batailles les plus distingués; il a exposé, depuis 1822, un grand nombre de tableaux fort remarquables. Nous citerons entre autres, la *Bataille de la Moskowa* (1822); la *Reddition du fort d'Aboukir* et le *Passage du pont d'Arcole* (1824); une *Charge de cuirassiers* (1827); *Napoléon rencontrant Lannes blessé mortellement dans l'île de Lobau* (1831);

le *Retour de l'île d'Elbe* et la *Prise de la lunette Saint-Laurent* (1834); l'*Entrée des Français à Mons en* 1792; la *Bataille de Fleurus*; le *Passage du Mincio, en* 1800, et le *Combat de Landsberg en* 1805 (1836); la *Bataille de Wagram* (1837); un *Combat sous Charleroy, en* 1794; la *Bataille de Loano*, et un *Épisode de la bataille de Friedland* (1838); la *Bataille de Hondschoote* (1839); enfin la *Bataille d'Altenkirchen* (1840). La plupart de ces tableaux se trouvent maintenant dans les galeries de Versailles. M. Bellangé, sans marcher sur les traces de Vander-Meulen, comprend comme lui qu'une bataille est un sujet d'ensemble, et doit être traité en conséquence. Il ne se contente pas d'exposer des épisodes, qui ne peuvent donner aucune idée de l'action; il fait assister le spectateur au drame tout entier. Lorsqu'on voit ses *Batailles de Wagram* et de *Hondschoote*, on croit assister réellement à ces triomphes de nos armées. M. Bellangé sait en outre donner aux détails une vérité, une expression qui émeuvent profondément. Nous ne connaissons rien, dans ce genre, qui soit au-dessus du *Retour de l'île d'Elbe*. M. Bellangé est l'un des artistes les plus remarquables de notre école nationale (voy. Beaux-Arts et Peinture.)

Belle (N. Sim.), peintre de portraits, né en 1674, fut reçu membre de l'Académie de peinture en 1703, et mourut en 1734.

Clém.-L.-Marianne Belle, son fils, naquit à Paris en 1722, et mourut en 1806. Il fut l'élève de Lemoyne, alla passer deux années en Italie, et fut reçu, à son retour, en 1761, membre de l'Académie de peinture, sur son tableau d'*Ulysse reconnu par sa nourrice*. Il devint ensuite professeur et recteur de cette académie. Il exposa en 1767 *l'Archange Michel vainqueur des anges rebelles*; en 1771, le *Combat de saint Michel; Psyché et l'Amour endormis*. On a encore de lui un *Christ*, qu'il avait fait pour le parlement de Dijon, et la *Réparation des saintes hosties*, qui se trouve à Saint-Méry. En 1755, il fut nommé inspecteur de la manufacture des Gobelins, dont il dirigea les travaux pendant cinquante et un ans.

Son fils et son élève, *Aug.* Belle, né à Paris en 1757, lui fut associé comme inspecteur des Gobelins, et lui succéda en 1806. Pendant la révolution, il sauva cette manufacture, en empêchant d'abord qu'on ne la supprimât, et ensuite en retenant les artistes qui voulaient la quitter, parce qu'ils étaient mal payés. M. Belle est auteur de plusieurs tableaux justement estimés. Nous citerons entre autres : *Tobie béni par son père*; le *Mariage de Ruth et Booz; Thésée retrouvant les armes de son père; Périclès et Anaxagore* (à la chambre des députés); *la Paix* (au musée de Rouen); *Agar dans le désert* (au musée de Tours); *Diogène donnant des leçons de philosophie sur une place d'Athènes*.

Béranger (Ant.), peintre sur porcelaine et sur verre, est né à Paris en 1785. Élève de l'école spéciale de peinture, M. Béranger s'est formé par l'étude de la nature, de l'antique, et surtout des œuvres de David. Attaché en 1807 à la manufacture de Sèvres, il peignit sur porcelaine, en 1813, un grand vase sur lequel règne une frise représentant l'*Entrée au Musée des objets d'art amenés d'Italie*, d'après le dessin de Valois; en 1826, une *Copie du portrait de Richardot*, d'après Rubens; en 1832, un grand vase dont la frise représente l'*Éducation physique des anciens Grecs* (de sa composition); en 1834, la *Maîtresse du Titien*; en 1840, un service dit le *service des potiers célèbres*; sur le plateau, l'artiste a peint *Agathocle donnant un festin*. Toutes ces compositions sont remarquables par la sagesse et la pureté du dessin. On doit aussi à M. Béranger plusieurs vitraux, parmi lesquels nous citerons un *saint Marc* et une *Allocution de sainte Thérèse à son père* (1829); un grand vitrail pour la chapelle du château de Compiègne, d'après le carton de M. Ziegler (1837); l'*Assomption de*

la Vierge, d'après Prud'hon (1839); *la Vierge et Jésus, entourés d'un concert d'anges* (1832, donné au roi de Naples). M. Béranger exécute en ce moment un grand vitrail de sa composition, représentant la *Vierge de douleur*, et destiné à la chapelle de Dreux. Il a en outre exposé aux salons divers tableaux de genre, entre autres: *l'Aumône, la Séduction, l'Abandon, la Leçon de musique, le Sommeil de Jésus, les Suites d'une faute*, etc. Ce dernier tableau lui a valu une médaille d'or.

Berruer (P.), sculpteur, reçu membre de l'Académie en 1770, et professeur en 1785, est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages de mérite. Il exposa, en 1771, une *statue de la Fidélité, sainte Hélène*, pour l'église de Montreuil-lez-Versailles, et le *projet du mausolée du comte de Harcourt*; en 1773, le modèle du bas-relief de l'école de médecine, pour la façade de la place; ce beau morceau exécuté par Berruer, de 1773 à 1775, représente la chirurgie, sous l'emblème de la Santé, accompagnée de la Prudence, de la Vigilance et d'un Génie qui présente à Louis XV le plan du nouveau bâtiment. Auprès du roi se tiennent Minerve et la Générosité; le reste du bas-relief est rempli par des groupes de malades et de blessés. Le bas-relief de la façade sur la cour, représentant la Théorie et la Pratique qui se jurent d'être inséparables, est aussi de Berruer. Cet artiste exposa en outre, en 1775, trois statues représentant *Melpomène, Polymnie* et *Therpsicore*, pour le théâtre de Bordeaux, et le *buste de Roettiers*; en 1779, la statue de d'Aguesseau; en 1781, *la Force*, statue colossale pour le Palais de Justice; et le buste de *Destouches* pour la Comédie-Française; en 1785, le projet d'un cénotaphe élevé par une société de patriotes aux officiers français morts pendant la guerre d'Amérique, et le buste du peintre de Machl; en 1787, les bustes de *Hue* et de *Gresset*; en 1789, la *Foi* et la *Charité*, bas-relief pour la façade de l'église de Saint-Barthélemy; en 1793, un monument destiné à rappeler les premieres expériences aérostatiques, et qui devait être placé aux Tuileries. Les auteurs de la Biographie universelle, si prodigues de détails pour certains hommes de peu de valeur, n'ont point consacré d'article a Berruer, qui fut cependant l'un de nos artistes les plus distingués dans le siècle dernier.

Bertin (Fr. Édouard), peintre de paysages, né à Paris en 1797; il a exposé, en 1827, un paysage qui représentait *Cimabué trouvant Giotto occupé à dessiner les chèvres qu'il garde*; en 1831, une *vue de Civitella et de Terni*; en 1833, une *vue de la forêt de Nettuno*; en 1836, deux *vues prises du mont Lavernia*; en 1837, *le Christ au mont des Oliviers*, et une *vue de Viterbe*; en 1839, une *vue des carrières de la Cervara*.

Bertin (Jean-Victor), peintre de paysages historiques, né à Paris le 20 mars 1775. Cet artiste habile, élève de Valenciennes, est aujourd'hui le chef de notre école de paysages; parmi ses élèves, nous nommerons Michallon, Témouf, Cognet, Boisselier, etc. Il a commencé à exposer en 1798. Il mit au salon, cette année, *Aristide recevant les députations de la Grèce*. Parmi ses nombreuses productions qui ont enrichi tous nos salons depuis cette époque, nous citerons : Une *Fête au dieu Pan*; une *Offrande à Vénus*; la *Vue de la ville de Phénéos et du temple de Minerve*, qui a obtenu un prix d'encouragement; l'*Arrivée de Napoléon à Ettingen et sa réception par le prince de Bade*; *Cicéron a son retour d'exil, accueilli par tous les habitants des lieux où il passe*, et une *Vue de Nepi, sur la route de Rome*, qui décore le palais de Trianon; enfin, un grand nombre de vues des environs de Rome, de Naples et de Florence, de Grèce, de Suisse, d'Espagne, de Judée, toutes enrichies de figures rappelant des traits d'histoire ou de mythologie.

Biagrasso (affaire de). — Après le mauvais succes du blocus de Milan en 1523, l'amiral Bonnivet, forcé de prendre ses quartiers d'hiver, envoya son ar-

tillerie de l'autre côté du Tésin, son infanterie en Piémont et jusqu'en Provence, et concentra le reste de l'armée dans Biagrasso, où il résolut d'attendre les troupes fraîches qui devaient lui arriver de France.

Sur ces entrefaites, Prosper Colonne, vieillard infirme, qui commandait l'armée ennemie, mourut et fut remplacé par Lannoy, vice-roi de Naples, sous les ordres duquel vinrent se ranger le connétable de Bourbon, Pescaire, et François Sforza, duc de Milan.

Tandis que Bonnivet envoyait Bayard occuper Rebecco (février 1524), et s'exposait ainsi à éprouver un échec que de meilleures dispositions auraient pu éviter, les alliés recevaient des renforts considérables, et prenaient la résolution de passer le Tésin pour s'emparer des places situées au delà de ce fleuve, couper les vivres aux Français, et les enfermer entre le Tésin et Milan. Ils effectuèrent en effet ce mouvement (2 mars 1524), et s'emparèrent de Gambalo. L'amiral craignit alors de perdre Vigevano et le reste de la Lomeline; il passa aussi à la hâte le Tésin, plaça son avant-garde autour de Vigevano et son corps de bataille à Mortaro. Ce poste était encore avantageux, et l'armée pouvait s'y maintenir quelque temps sans courir le danger d'être affamée; les vivres lui arrivaient du Montferrat, du Vercellois et du Novarèse, pays avec lesquels elle avait conservé des communications.

Mais, au lieu d'accepter la bataille que Bonnivet leur présenta sans succès deux jours de suite, les alliés s'emparèrent de Sartino, vers le confluent du Pô et de la Sésia, puis remontant cette rivière, ils se rendirent maîtres de Vercelli. Les Français se trouvèrent alors réduits aux vivres que leur fournissait le Novarèse, pays épuisé depuis longtemps, et les chemins par lesquels ils pouvaient regagner la France étaient à peu près coupés. Il restait cependant encore une espérance à l'amiral : six mille Suisses, soutenus par quatre cents hommes d'armes, arrivaient du côté d'Ivrée. Ils devaient passer la Sésia au-dessus de Vercelli, et joindre Bonnivet à Novarre. Six mille Grisons s'avançaient d'un autre côté vers le Bergamasque, et devaient opérer à Lodi leur jonction avec le prince Bozzolo qui les y attendait. De là ils devaient faire une diversion au delà de Milan, pour y faire revenir les confédérés, tandis que Bonnivet, renforcé par les Suisses, reprendrait l'offensive.

Les confédérés, instruits de la marche des Suisses et des Grisons, s'attachèrent à entraver leur jonction; leur armée se plaça entre Novarre et la Sésia, et se tint prête à en disputer le passage aux Suisses, tandis qu'un détachement considérable, traversant le Tésin, allait harceler les Grisons, et les forçait à regagner leurs montagnes. Ce résultat obtenu, Jean de Médicis, qui commandait ce détachement, revint sur le Tésin, et réussit à détruire le pont de bateaux que Bonnivet avait fait établir près de Buffarola. Les alliés s'emparèrent alors de Biagrasso; mais ils y trouvèrent la peste qui avait commencé à s'y manifester, et qui, portée par eux à Milan, y fit périr en moins d'un mois plus de cinquante mille habitants.

Le camp français ne fut pas à l'abri de ce fléau, qui vint aggraver de la manière la plus fâcheuse la déplorable situation de l'armée qui commençait à souffrir cruellement de la famine; et, d'un autre côté, le débordement de la Sésia sur la rive où se trouvaient les Suisses, fournit à ces derniers un prétexte pour ne point passer la rivière. S'ils n'avaient pu, en se joignant à Bonnivet, le mettre en état de se maintenir dans le Milanais, ils auraient du moins assuré la retraite de l'armée. Mais en vain l'amiral les sollicita-t-il de passer la rivière; ils prétendirent qu'en ne leur envoyant pas à Ivrée les hommes d'armes qui devaient les soutenir, il les avait dégagés de toute obligation, et ils se retirèrent. Ce malheur en amena un autre; lorsque les Suisses qui étaient dans le camp français virent leurs compatriotes s'éloigner, ils se débandèrent et coururent les rejoindre.

Bonnivet se vit alors contraint de passer lui-même la Sésia, pour essayer de rentrer en France par le val d'Aoste. Il fit en conséquence jeter un pont entre Romagnano et Gatanera, et s'avança pendant la nuit sur les bords de la rivière. Les Impériaux, fatigués des marches et des contre-marches qu'ils ne cessaient de faire depuis quelque temps, auraient voulu passer cette nuit dans leur camp; mais le duc de Bourbon les engagea à se rapprocher de la Sésia, pour surveiller les mouvements des Français.

Dès la pointe du jour (30 avril 1524), l'amiral fit défiler son infanterie sur le pont; il s'était placé à l'arrière-garde, où il soutenait les efforts de l'armée ennemie, lorsqu'il fut mis hors de combat par un coup de mousquet dans le bras. Il confia alors à Bayard, à Saint-Pol, frère de la Palisse, et à Vandenesse, le sort de l'armée. « Sauvez-la, s'il est possible, » dit-il à Bayard. « Il est bien tard, répondit le héros; mais mon âme est à Dieu, ma vie à l'État; je sauverai l'armée aux dépens de mes jours. » Quelques instants après, Vandenesse fut tué d'un coup d'arquebuse à croc, et Bayard lui-même fut frappé dans les reins d'une balle qui lui rompit l'épine du dos. Nous avons, à l'article BAYARD, raconté la mort glorieuse du chevalier sans peur et sans reproche; nous avons cité sa noble réponse au duc de Bourbon; ajoutons seulement ici que, laissé, par la retraite des Français, entre les mains des Impériaux, il reçut de Pescaire les soins les plus généreux. Après sa mort, son corps fut embaumé et envoyé à sa famille; « famille héroïque, ajoute un historien, accoutumée à verser son sang pour la patrie. En effet le trisaïeul de Bayard était mort à la bataille de Poitiers, son bisaïeul à la bataille d'Azincourt, son aïeul à celle de Montlhéry, et son père avait été mis hors de combat à Guinegate. »

Le comte de Saint-Pol, resté seul chargé de couvrir la retraite de l'armée, s'en acquitta avec valeur, et fut bien secondé par Annebeau, le vidame de Chartres, Beauvais, dit le Brave, et le comte de Lorges. Ce dernier fit faire si à propos une décharge de mousqueterie sur les Espagnols qui pressaient la gendarmerie, qu'ils furent forcés de reculer assez loin pour donner au reste de l'armée le temps de se mettre en sûreté.

Contents d'avoir vu les Suisses rentrer dans leur pays, et les Français se diriger vers le Pas de Suze et le Dauphiné les généraux ennemis ne songèrent plus à inquiéter la marche de l'armée. Le château de Crémone s'était rendu quelque temps auparavant, et il ne restait plus aux Français en Italie que Lodi et Alexandrie, qui, ne pouvant plus être secourus, ne tardèrent pas à se rendre.

BIARD (François), peintre de genre, né à Lyon, en 1800, est élève de l'école de cette ville. M. Biard a acquis une célébrité fort grande auprès du public parisien par ses travaux dans le genre comique; il est vrai de dire que ces futilités sont fort amusantes; ainsi, ses *Comédiens ambulants*, le *Baptême sous la ligne*, le *Bon gendarme*, la *Garde nationale de campagne*, sont des tableaux d'un comique franc et légitime. Mais lorsque M. Biard reproduit les *Suites d'un bal masqué*, il fait un abus blâmable de son talent. M. Biard, depuis quelques années, a fait quelques tableaux de style; et nous ne pouvons qu'applaudir aux belles qualités que l'on trouve dans ces œuvres. Il a exposé, en 1836, un *Branle-bas de combat à bord d'une frégale;* en 1837, *Duquesne délivrant les captifs d'Alger;* en 1838, *Sacrifice de la veuve d'un bramine; le Désert;* en 1839, *Embarcation attaquée par des ours blancs.*

BISOT ou BIZOT (J. L.), savant, né à Besançon en 1702, a construit, dans un des faubourgs de cette ville, un cadran solaire fort ingénieux, dont Lalande a donné la description dans le *Journal des savants* du mois de juin 1758. Un ange peint contre la muraille est abrité par un toit incliné sur lequel sont découpées à jour les heures et les demies, depuis onze jusqu'à cinq, et cet ange indique du doigt

un point sur lequel l'heure vient se dessiner en traits lumineux, lorsque le soleil donne sur le toit. Bisot a publié, dans le *Journal encyclopédique*, un mémoire sur les mesures de la Franche-Comté, et plusieurs observations fort curieuses sur la chimie et la météorologie. On lui doit en outre plusieurs brochures intéressantes, dont on peut voir les titres dans la Biographie universelle.

Blandin (Frédéric), chirurgien distingué, naquit le 2 décembre 1798, à Aubigny, département du Cher. Il fit ses études au lycée de Bourges, et vint à Paris pour étudier la médecine, où il devint bientôt un des plus brillants élèves de l'école. Il fut reçu successivement élève de l'école pratique, externe, puis interne dans les hôpitaux, aide d'anatomie, et enfin prosecteur à la faculté de médecine, à la suite de concours dans lesquels il fit preuve d'un talent remarquable. Reçu agrégé près la faculté de médecine, il fut bientôt nommé chirurgien du bureau central en 1825; en 1827, chirurgien de l'hôpital Beaujon, et plus tard chirurgien de l'Hôtel-Dieu. A la suite d'un concours ouvert devant la faculté de médecine de Paris, il obtint la place de chef des travaux anatomiques, lorsque déjà il était membre de l'Académie de medecine et de plusieurs sociétés savantes. Quoique se livrant avec le plus grand succès à l'enseignement public de l'anatomie et de la médecine opératoire, M. Blandin a encore trouvé le moyen de publier : 1° un *Traité d'anatomie des régions;* 2° un *Traité d'anatomie descriptive;* 3° une édition de *l'Anatomie générale de Bichat*, avec de nombreuses notes; 4° plusieurs articles dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratique;* 5° des Mémoires originaux dans le *Journal hebdomadaire,* dont il fut un des fondateurs, et dans la *Bibliothèque médicale*; 6° enfin plusieurs thèses de concours, outre sa thèse inaugurale qui fut soutenue le 9 décembre 1824.

Blondel (Merry-Joseph), peintre d'histoire, né à Paris en 1781, est élève de M. Regnault. Il a obtenu, en 1803, le grand prix de peinture sur le sujet d'*Énée emportant son père Anchise.* M. Blondel est auteur des tableaux suivants : *Homère dans Athènes* (1812), *Zénobie sur les bords de l'Araxe* (1812), *Évanouissement d'Hécube* (1814) (musée de Dijon), *Louis XII à son lit de mort* (1815) (musée de Toulouse), *Philippe-Auguste à Bouvines* (1819) (galerie du Palais-Royal), *l'Assomption de la Vierge* (église de l'Assomption), *le Christ enseveli par Joseph d'Arimathie;* deux compartiments du grand escalier du musée, représentant *la chute d'Icare* et *Éole déchaînant les vents contre la flotte troyenne;* le plafond de la salle de Henri II au Louvre, représentant *la dispute de Minerve et de Neptune, la Paix et la Guerre* (1822); *sainte Élisabeth de Hongrie déposant sa couronne aux pieds de l'image du Christ* (1824) (église de Sainte-Élisabeth); *Assomption de la Vierge* pour Rodez. En 1827, M. Blondel a peint le plafond de la grande salle du conseil d'État au Louvre, représentant *la France recevant la Charte;* les voussures de cette salle offrent huit sujets de l'histoire nationale; savoir : *Louis le Gros donnant les premières chartes de commune; saint Louis donnant la pragmatique sanction; Louis XVIII maintenant la liberté des cultes; la création du conseil d'État par Louis XIV; l'affranchissement des serfs par Louis le Gros; la création des chambres par Louis XVIII; l'installation des parlements par saint Louis; la cour des comptes créée par Philippe le Bel.* Ce bel et grand ouvrage dû au pinceau de M. Blondel est l'une des plus belles peintures monumentales et nationales que renferme le Louvre. On lui doit encore le plafond de la première salle du conseil d'État, représentant *la France victorieuse à Bouvines;* la galerie de Diane à Fontainebleau; à la Bourse, *la Justice qui protége le Commerce,* et six bas-reliefs en grisailles; *la France qui a reconquis les trois couleurs aux journées de juillet* 1830; *le portrait de*

Percier (1839). M. Blondel est membre de l'Académie des beaux-arts depuis 1832.

Blouet (Guillaume-Abel), architecte, né à Passy en 1795, fut élève de Delespine, et a obtenu, en 1817, le second grand prix et le premier en 1822. Il envoya d'Italie, en 1825, à l'école des beaux-arts, *la restauration des Thermes de Caracalla*, en dix planches. Ce beau travail, qui a été publié en 1830, le fit admettre parmi les membres de la commission de Morée, et c'est à lui que l'on doit le plus grand nombre des planches de l'ouvrage publié par cette commission. Il fut chargé, en 1833, de terminer *l'Arc de triomphe de l'Étoile*, et on ne saurait qu'applaudir à la manière dont il s'est acquitté de cette honorable mission.

Bobêche. (Voy. Saltimbanques.)

Boichot (Guillaume), sculpteur, né en 1738, à Châlons-sur-Saône, alla étudier son art en Italie, et s'attacha de préférence à dessiner d'après l'antique. A son retour, il exécuta pour sa ville natale deux anges destinés à soutenir la châsse de saint Marcel, dans l'église de ce nom. Peu après il alla à Dijon, et fit, pour le réfectoire de l'abbaye de Sainte-Bénigne, une suite de bas-reliefs qui ont été malheureusement détruits. On peut encore voir, à la salle de l'Académie, trois bas-reliefs de cet artiste, dont la pureté de dessin et la simplicité de composition sont au-dessus de tout éloge. Boichot vint enfin à Paris, et se fit connaître par l'admirable bas-relief qui forme le retable du maître-autel de l'église de Montmartre. Reçu agrégé à l'Académie de peinture et de sculpture en 1789, il exposa la même année trois sujets, parmi lesquels était sa statue de *Téléphe arrachant de sa cuisse une flèche lancée par Achille*, et huit dessins; en 1791, *Diomède enlevant le palladium*, et une urne cinéraire ornée d'un bas-relief d'une belle composition; en 1801, les *bustes de Denon et de Bernardin de Saint-Pierre*; en 1806, les *bustes de Michel-Ange et du général Watrin*. Boizot avait concouru, en 1793, pour la statue colossale du peuple, et avait été récompensé; cependant le gouvernement ne l'employa pas; aussi fut-il obligé pour vivre d'aller à Autun professer le dessin, à l'école centrale de cette ville. Lorsque l'Institut fut créé, Boichot en fut aussitôt nommé correspondant. Il ne revint à Paris que vers 1801. Cette absence de la capitale à une pareille époque, et plus encore son extrême modestie, ont empêché que son nom ait obtenu la célébrité que ses ouvrages doivent lui assurer; pour nous, nous n'hésitons pas à dire que Boichot est l'un des meilleurs sculpteurs français. Il mourut le 9 décembre 1814. On possède à Paris plusieurs ouvrages de cet artiste, entre autres un Hercule assis, qui était autrefois placé au portique du Panthéon, le grand bas-relief du porche de Sainte-Geneviève, la statue de saint Roch à l'église de ce nom, les fleurs du grand portique de l'arc du Carrousel, dont le dessin et le goût sont si parfaits. Il a dessiné les vignettes du Théocrite, de l'Hérodote, du Thucydide et du Xénophon, publiés par Gail.

Boisfremont (Charles de), peintre d'histoire et de portraits, ancien chevalier de Malte et page de Louis XVI. De Boisfremont fut obligé, par les événements, de passer en Amérique; la nécessité le fit peintre. Secondé par d'heureuses dispositions, il n'eut point de maître; mais à son retour en France, il se mit à imiter la manière de Prud'hon. On a de cet artiste : *La mort d'Abel* (1803), *les reproches d'Hector à Pâris, la Descente d'Orphée aux enfers, la Clémence de Napoléon envers la princesse de Hatzfeld*, exécuté en tapisserie aux Gobelins; *Virgile lisant son Énéide devant Auguste et Octavie, l'Éducation de Jupiter sur le mont Ida*, plafond du pavillon de Marsan; *Ulysse déguisé en mendiant, Vénus et Ascagne, Psyché et l'Amour, la Samaritaine, la Mort de Cléopâtre* (ces deux derniers au musée de Rouen). C'est à Boisfremont que l'on est redevable des procédés à l'aide desquels on est

parvenu à conserver et à rétablir les peintures du château de Versailles, qui étaient dans un état de dégradation extrême. Cet artiste distingué est mort en 1838.

Boizot (Simon-Louis), sculpteur, naquit en 1743, à Paris; il étudia la sculpture sous la direction de Michel-Ange Slodtz, et à dix-neuf ans, en 1762, il emporta le grand prix sur le sujet de la *Mort de Germanicus*, et alla en Italie. A son retour, il fut reçu agrégé à l'Académie en 1773, et exposa la *statue en pied de Louis XV* pour Brest; en 1775, *Prométhée formant l'homme du limon de la terre;* les *bustes de Louis XV et de Hallé;* le 28 novembre 1778, il devint membre de l'Académie sur sa figure de *Méléagre*, qu'il exposa en 1779, ainsi que le *buste de Racine;* en 1781, le *buste de Marie-Antoinette;* le *Baptême de Jésus*, bas-relief de seize pieds sur huit, à la chapelle des Fonts à Saint-Sulpice; en 1785, le *buste de Louis XVI;* une *statue de Racine* (à l'Institut), et un *Mercure;* en 1789, le *buste de Necker;* deux statuettes représentant l'*Amitié et la Tendresse;* en 1793, un *Républicain maintenant l'union et l'égalité;* le modèle de la *statue colossale du peuple*, pour le Pont-Neuf; *le Génie des arts réveillé de son assoupissement par la Sagesse;* en l'an v, *une Bacchante;* en l'an vi, le *médaillon de Bonaparte* et le *buste de Daubenton;* en l'an vii, quatre bas-reliefs pour un salon du Luxembourg, alors palais directorial; en l'an viii, *le Génie de la France victorieux offrant la paix;* en l'an ix, le *buste du général Joubert*; en 1806, le *buste de Jos. Vernet.* Boizot a exécuté les figures allégoriques de la colonne de la place du Châtelet, et la *Victoire* dorée qui couronne ce monument est regardée comme son chef-d'œuvre. Il a fait aussi les modèles de vingt-cinq panneaux de la colonne Vendôme. Chaptonnet l'avait chargé d'élever le monument que l'armée de Sambre-et-Meuse avait voté à son général, Hoche; mais ce mausolée n'a pas été achevé. On voit à Versailles deux bustes de Boizot; l'un représente *Joseph II*, et l'autre *Racine.* Boizot, adjoint à professeur à l'ancienne académie en 1785, fut nommé professeur à l'école impériale en 1806; il fut aussi attaché à la manufacture de Sèvres et à celle des Gobelins comme dessinateur; cependant, son dessin n'était pas toujours pur, et se ressentait du goût trop facile du dix-huitième siècle.

Bonet (J.-P.-Fr., comte), pair de France, lieutenant général, grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, est né à Alençon en 1768. Au moment de la révolution, il servait comme soldat dans le régiment de Boulonnais (soixante-dix-neuvième d'infanterie). Nommé sergent dans un bataillon de volontaires de son département, il passa par tous les grades inférieurs, et il était parvenu à celui d'adjudant général, lorsqu'il fut nommé général de brigade en 1794. Il fit, en cette qualité, à l'armée de Sambre-et-Meuse, sous les ordres du général Jourdan, les campagnes de 1794 et 1795, et se signala au combat de la Chartreuse, en Belgique, le 16 septembre 1794, et à toutes les affaires auxquelles il prit part. Il fit ensuite, avec la même distinction, les guerres d'Allemagne et d'Italie, de 1796 à 1799. Ses brillants faits d'armes pendant la campagne d'Allemagne de 1800, notamment à la bataille de Hohenlinden, où il commanda une division, sous les ordres du général Grenier, attirèrent sur lui l'attention du premier consul. Devenu général de division le 27 août 1803, il alla prendre le commandement de la vingt-sixième division militaire à Aix-la-Chapelle, et fut envoyé, en 1804, au camp de Brest, sous les ordres du maréchal Augereau. Il resta ensuite en non-activité, depuis le 30 thermidor an xiii jusqu'à la fin de 1807.

Appelé alors au commandement d'Aranda, il se fit particulièrement remarquer pendant la campagne d'Espagne de 1808. Employé sur la côte septentrionale de la Péninsule, contre les insurgés de Galice, il battit, dans diverses rencontres, les généraux Ba-

lesteros et Marquesito. En novembre 1809, au moment où il venait d'être appelé au commandement de la troisième division du deuxième corps de l'armée d'Espagne, il fit éprouver à ces deux généraux un échec considérable à l'affaire de Saint-Ander.

En 1810, le général Bonet, qui venait de quitter le commandement de Saint-Ander pour prendre celui d'une division isolée de l'armée d'Espagne, pénètre dans les Asturies avec les faibles troupes placées sous ses ordres, pousse l'ennemi devant lui, se porte sur la Déba pour y recevoir les munitions dont il avait besoin, et retourne à Oviedo, chef-lieu de son commandement. Les difficultés qu'il éprouvait pour alimenter sa division le déterminèrent à tenter de passer sur la rive gauche de la Corneillana pour y étendre ses troupes. Ce projet, exécuté le 25 mars, avec autant d'audace que d'habileté, réussit au delà de toute espérance.

Le 14 juillet 1811, un corps espagnol, descendu des montagnes de Villa-Franca, en Biscaye, se disposait à pénétrer dans les vallées environnantes; le comte Bonet marche avec résolution à sa rencontre, le disperse, et préserve la partie du littoral occupée par ses troupes d'une invasion d'autant plus dangereuse qu'elle pouvait compromettre les corps qui appuyaient sa droite et sa gauche. Le mois suivant, il se trouva opposé à l'armée de Galice, la tint longtemps en échec et parvint, par ses savantes manœuvres, à la défaire entièrement, les 5 et 6 novembre suivant. Il se signala d'une manière brillante à l'attaque de Celdessajoras, parvint, dans le mois de décembre, à se rendre maître des Asturies, et à s'emparer de soixante bâtiments anglais et espagnols en station dans le port de Gijon et dans les ports environnants.

Pendant la retraite que l'armée de Portugal, commandée par le maréchal Marmont, exécutait sur le Duero, le général Bonet fit encore preuve de talents et d'intrépidité. Il s'opposa vivement, avec le général Clauzel, à ce que Marmont livrât la bataille des Arapiles : n'ayant pu vaincre l'obstination du maréchal, il dut céder et combattre. Le 22 juillet 1812, jour de la bataille, sa division, qui était à l'avant-garde, s'empare d'un des mamelons des Arapiles, au moment où y montait une colonne de troupes portugaises. Il la culbuta et allait s'emparer d'un second mamelon lorsqu'il fut prévenu par une division anglaise. Il se maintint dans sa première position, où Marmont fit établir une batterie. On connaît le résultat déplorable de cette bataille. Le lendemain, le général Bonet se signala par sa bravoure et son habileté au combat de Penaranda, où il reçut une blessure assez grave.

L'empereur, au commencement de 1813, lui confia le commandement d'une division de la grande armée, sous les ordres du maréchal Marmont. Le 2 mai, Bonet prit une part active à la bataille de Lutzen, où il soutint avec fermeté plusieurs charges de cavalerie, dans lesquelles l'ennemi éprouva de grandes pertes. Il se distingua le 20 à la bataille de Bautzen, le 8 sur les hauteurs de Dohna, et le 10 dans la plaine de Tœplitz. Il se battit avec la plus grande valeur contre des forces supérieures, et n'abandonna le champ de bataille que lorsqu'il reconnut l'impossibilité de résister plus longtemps à un ennemi supérieur en nombre.

La restauration ne répudia pas, du moins en apparence, les services du général Bonet. Le 20 mars 1815, Napoléon, qui connaissait son patriotisme, lui confia le commandement de la place de Dunkerque, menacée par l'ennemi qui réunissait toutes ses forces sur cette ligne de nos frontières.

Après le désastre de Waterloo, Bonet se condamna à la retraite, et ne reparut un moment que sous le ministère du maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le pouvoir royal, plus éclairé, semblait alors vouloir marcher dans les voies de la charte qui promettait la liberté, et le comte Bonet fut appelé au commandement de la treizième division à Rennes.

Le jour où le duc de Feltre parvint au ministère de la guerre, le général Bonet rentra dans la vie privée. Depuis lors et pendant toute la durée du système dirigé contre la gloire et les libertés de la France, il demeura sans emploi et fut mis à la retraite par ordonnance du 16 février 1825.

La révolution de juillet 1830 le fit rentrer dans les cadres d'activité de l'état-major général de l'armée. Au commencement de 1831, le roi le nomma commissaire extraordinaire dans les quatrième, douzième et treizième divisions militaires, lui conféra, le 20 avril, le titre de grand-croix de l'ordre royal de la Légion d'honneur, et le comprit dans la promotion des pairs de France faite le 19 novembre suivant.

Arrivé à Nantes le 14 juin 1832, il s'occupa immédiatement du désarmement des habitants, et rétablit la tranquillité qui avait été un instant menacée dans les départements de l'Ouest.

Nommé, en 1832, président de la commission spéciale envoyée par le gouvernement en Afrique, le général Bonet rentra en France l'année suivante, après avoir accompli sa mission avec la plus haute intelligence. Sa santé ne lui permettant plus d'être employé activement, il entra, en 1835, dans le cadre de vétérance, aujourd'hui cadre de réserve. Le général Bonet trouve une honorable récompense de ses glorieux travaux dans l'estime publique qu'il s'est acquise par son dévouement à la patrie et par ses talents militaires.

Bonnefond, chef de l'école lyonnaise moderne et directeur de l'école de peinture de cette ville, a exposé, en 1807, un tableau représentant des *Petits Savoyards*; en 1819, une *Marchande de gibier offrant une volaille à une jeune femme de la Bresse*; un *Vieillard aveugle conduit par sa petite fille*; en 1822, un *Maréchal ferrant près d'une forge*; en 1824, la *Chambre à louer*; le *Triste retour des petits Savoyards*; une *Scène militaire*; en 1827, une *Jeune femme accablée par les fatigues du voyage de Rome*, et des *Bergères de la campagne de Rome jouant avec un berger endormi*; en 1834, le *portrait de Jacquard*. Le musée de Lyon renferme plusieurs tableaux de M. Bonnefond. Ce peintre a un dessin plus agréable que correct, un coloris plus vif que vigoureux: mais ses compositions, sans être d'un caractère élevé, ont du charme et sont toujours de bon goût.

Bouchard. Voyez Montmorency.

Bouches a feu. Voyez Armes a feu, Canons, Mortiers, etc.

Boulou (combat du camp de). — L'armée espagnole, forte de trente mille hommes, et commandée par le comte de la Union, était concentrée dans la plaine de Boulou, et enfermée dans des lignes fortifiées et garnies d'artillerie. Deux redoutes, celles de Montesquiou et de la Trompette, construites avec le plus grand soin, couvraient le flanc droit du camp le plus exposé aux attaques des Français. La gauche des Espagnols s'étendait depuis Ceret jusqu'à Orms, et leur droite s'appuyait sur Collioure et Port-Vendre, qu'ils occupaient.

Le comité de salut public envoyait à Dugommier courriers sur courriers pour l'engager à attaquer ces deux places; mais la connaissance que le général avait des lieux et des dernières dispositions prises par l'ennemi lui avait démontré les inconvénients de ce plan; il se détermina à agir d'après ses propres vues, et à attaquer les Espagnols dans leur position de Boulou. Il chercha d'abord à leur donner le change en ébranlant sa droite, et en y attirant une partie de leurs forces. Ce mouvement occasionna le combat d'Orms, où la gauche du comte de la Union fut défaite, le 28 avril 1794.

« Le 20, l'attaque fut générale sur toute la ligne. La division du général Pérignon, forte de six mille hommes d'infanterie et de mille chevaux, passa le Tech à Saint-Jean-de-Pages et Banyuls-les-Après. Le but de ce mouvement était de s'emparer des redoutes de la Trompette et de Montesquiou, afin de couper la droite des Espagnols par

le centre de la ligne, et d'empêcher ainsi la retraite des troupes du camp sur Bellegarde. Une colonne se portait en même temps sur Banyuls, pour menacer les Espagnols postés sur les deux rives du Tech. La brigade du général Martin, dépassant le centre de l'armée par une marche brusque et forcée, devait gagner le sommet des Albères pour s'emparer de cette position. Tous ces mouvements s'exécutèrent avec une extrême précision. Le général Pérignon attaqua la redoute de la Trompette avec la plus grande résolution. En vain le commandant espagnol opposa-t-il une vive résistance, la redoute fut emportée malgré les secours qu'amenait le prince de Montfortes. Une autre partie de la division Pérignon effectuait en même temps l'attaque de la redoute de Montesquiou, où les Espagnols se défendirent encore avec plus d'opiniâtreté qu'à la Trompette. Après plusieurs heures de combat, les Français n'avaient pu parvenir à forcer les premiers retranchements, lorsque le général Pérignon fit marcher à leur secours une partie des troupes qui venaient de s'emparer de la première redoute. Ce renfort décida la prise de la seconde redoute, qui fut bientôt assaillie et enlevée par les grenadiers français. Le commandant espagnol, don Francisco Vénégas, fut blessé de deux coups de feu dans cette action.

« Il était nuit, et les feux allumés par le général Martin sur la hauteur des Albères annonçaient la réussite de cette troisième attaque. Banyuls avait été également forcé, et la division de gauche avait pris position près de ce village, attendant le jour avec une grande impatience.

« Le 1er mai, à cinq heures du matin, les Français marchent sur les deux rives du Tech, et attaquent simultanément le camp de Boulou. L'alarme était répandue parmi les troupes qui les défendaient. La prise des deux redoutes, l'occupation des Albères avaient paralysé leur courage. La terreur augmenta lorsqu'on apprit que le chemin de Bellegarde était occupé par une colonne française. Ce chemin était le seul qui pût encore offrir une retraite facile. La nouvelle qu'il était coupé ôtait toute espérance de salut; aussi la déroute qui s'ensuivit fut-elle une des plus complètes que l'histoire militaire nous retrace, et quelques écrivains n'ont pas craint de la mettre en parallèle avec celle de Rosbach. Le comte de la Union ne parvint à rallier ses troupes que plusieurs jours après, sous les murs de Figuières. Cependant ce général avait eu la précaution de faire porter au général Navarro l'ordre d'abandonner Bagnols-de-Marende et Argèles, de se mettre en mesure de conserver Collioure et Port-Vendre, et de lui envoyer de suite cinq cents chevaux, avant que le col de Bagnols fût occupé par les Français. Si le général Navarro n'eût pas exécuté ce dernier ordre avec ponctualité, la Union se serait trouvé dans la nécessité d'abandonner Figuières (*). »

La perte des Espagnols fut très-considérable; ils laissèrent sur le champ de bataille et dans les montagnes un grand nombre de morts, et on leur fit plus de deux mille prisonniers.

Le succès qu'avait obtenu Dugommier fit oublier sa désobéissance aux ordres du comité de salut public; la Convention, à la nouvelle de sa victoire, déclara que l'armée des Pyrénées et le général qui la commandait avaient bien mérité de la patrie.

Bourjot (Ferdinand), architecte, né à Paris en 1768, fut l'élève de David pour la peinture, de Renard et de Leroy pour l'architecture. Après avoir obtenu plusieurs médailles à l'Académie, M. Bourjot alla remplir, à Gênes, les fonctions d'ingénieur architecte. De retour en France, il a construit à Dijon et à Douai divers édifices. Il est aussi l'auteur de plusieurs projets remarquables : nous citerons, entre autres, ceux de l'*hôtel de la caisse d'escompte* de Paris, du *grand théâtre* (1825) et de la prison de la *Quarantaine* à Lyon (1826). Il a exposé, en 1834, quatre dessins représentant des *vues de Marseille, Di-*

(*) Victoires et conquêtes des Français.

jon, *Lyon*, et *la cathédrale du Puy;* en 1835, la *retraite d'une armée* et la *vue des Tuileries;* en 1836, le *château de Wulfang;* on lui doit aussi un fort beau dessin à la sepia, représentant la *vue générale de Gênes.*

Bouton (Charles-Marie), peintre d'intérieurs, inventeur du diorama avec M. Daguerre, est né à Paris le 16 mai 1781, et n'a jamais eu de maître. Les principaux ouvrages qu'il a exposés sont : en 1810, les *souterrains de Saint-Denis* et une *vue de la porte Saint-Jacques à Troyes;* en 1814, l'*intérieur des bains de Julien*, et trois *intérieurs du musée des Petits-Augustins;* en 1817, une *vue de la chapelle du Calvaire à Saint-Roch;* en 1819, *saint Louis au tombeau de sa mère*, *Charles Edouard* et *Michel Cervantes;* en 1822, *Jeanne Gray allant au supplice;* en 1833, *vue de la cathédrale de Chartres;* en 1834, *vue intérieure de l'église d'Eu.* M. Bouton est l'un des premiers artistes qui aient entrepris la réhabilitation de l'art du moyen âge et de l'art gothique. Ses vues du musée des Augustins firent, lorsqu'elles furent exposées (1812, 1814 et 1817), une profonde impression.

Brick ou Brig, abréviation des mots Brigantin, Brigantine, espèce de navire à deux mâts dont on fait un fréquent usage dans notre marine marchande et dans notre marine militaire. L'emploi des bricks n'est cependant pas très-ancien chez nous; le P. Daniel, qui écrivait en 1721, ne les comprend pas dans le nombre des navires en usage de son temps (*). Ces bâtiments, qui ont quelque ressemblance avec les goëlettes, en diffèrent pourtant dans certaines parties de leur gréement et de leur mâture. Ils sont généralement plus petits que les trois-mâts, en France surtout, où on ne grée en bricks que des navires d'assez médiocre tonnage; il en est peu, chez nous, de trois cents tonneaux, et la difficulté que présente leur manœuvre, parce que les parties du gréement y sont moins divisées que dans les trois-mâts, tend à diminuer tous les jours le nombre de ces bâtiments. On nomme quelquefois *corvettes-bricks*, dans la marine militaire, les grands bricks de guerre; aujourd'hui, toutefois, le nom de *corvette* est plus généralement employé pour désigner les bâtiments de l'État, à trois mâts, d'une dimension inférieure à celle des frégates.

Brunck (Joseph) fut élu, en 1790, président de l'administration départementale du Bas-Rhin, et, en septembre de l'année suivante, député à l'Assemblée législative; il s'y déclara pour les constitutionnels et vota constamment avec eux. Envoyé au 20 juin 1792, avec vingt-trois de ses collègues, au château des Tuileries pour veiller à la sûreté du roi, il vint rendre compte à l'Assemblée des événements de cette journée, y prit la défense de la Fayette et contribua à le faire acquitter.

(*) Histoire de la milice française, t. II, p. 719.

C.

Cabal ou Cabau. Ce terme de coutume avait plusieurs significations. Dans les anciens auteurs, il est employé dans le sens de somme capitale, principale, et s'applique particulièrement aux biens, facultés et dettes des marchands. Un statut du comte de Toulouse, de 1197, porte que, « si un débiteur ne peut pas payer son créancier, il sera, à la requête de ce dernier, détenu pendant huit jours au château; qu'après l'expiration de ce délai, s'il ne paye ou ne s'arrange pas, il sera remis entre les mains de son créancier, qui pourra le mettre aux fers dans sa maison, lui donnera du pain et de l'eau jusqu'à ce qu'il ait payé son *cabal*, » c'est-à-dire le capital de la dette.

Dans la coutume de Bordeaux, le mot cabal correspondait au mot latin *peculium*, et avait la même signification. (Voyez Pécule.) Il désignait aussi les biens de la femme qui ne faisaient point partie de sa dot, et encore la portion qui lui revenait dans les acquisitions faites par son mari lorsqu'elle était commune en biens avec lui. La coutume de Bayonne, tit. III, art. 21, 22 et 23, ainsi que celle de Bragerac, art. 114, employait le mot *cabal* ou *cabau* dans le sens que nous donnons à celui de *cheptel*. C'était une mise en société de bestiaux, dans laquelle la perte et le profit se partageaient entre les associés. Le mot *cabal* ou *cabau* est maintenant hors d'usage.

Cabanis (Jean-Baptiste), cultivateur, né à Yssoudun, dans le Limousin, en 1723, et mort en 1786. Destiné à la magistrature, il renonça à cette carrière, et se voua à l'agriculture. Toutes ses expériences furent faites dans ses terres, et leurs brillants résultats attirèrent l'attention de Turgot, alors intendant du Limousin, qui favorisa les utiles travaux de Cabanis. Le principal titre de gloire de cet honorable citoyen est son *Essai sur la greffe*, ouvrage couronné par l'Académie de Bordeaux en 1764, et imprimé par ordre de l'Académie. Cabanis contribua en outre à l'introduction des mérinos en France, à l'amélioration de la race des moutons du Berri et du Limousin, et il fit tous ses efforts pour rendre générale dans son pays la culture de la pomme de terre.

Cabanis (Pierre-Jean-George), naquit à Cosnac, département de la Charente-Inférieure, en 1757. Après avoir fait avec peu de succès ses études au collége de Brives, il fut amené à Paris, et se vit, à peine âgé de quatorze ans, abandonné complétement à lui-même. Libre alors de se livrer à ses penchants, il sentit s'éveiller en lui le goût de l'instruction, et son activité pour le travail se déploya tout entière. Il tourna d'abord son esprit vers les études classiques, relut avec soin les auteurs grecs et latins, et parvint à remplir les lacunes de sa première éducation. Il suivit ensuite avec zèle les cours de physique de Brisson; mais ce fut surtout Locke qui captiva son attention; il y puisa ce goût pour les études philosophiques, qui plus tard devint l'une des causes principales de sa réputation. Au bout de deux ans, son père l'engageait à revenir près de lui, lorsqu'un seigneur polonais qui retournait à Varsovie lui proposa de l'accompagner en qualité de secrétaire. Cette proposition décida du sort de Cabanis. Il partit pour Varsovie. C'était en 1773, époque où il fut question du premier partage de la Pologne. L'état affligeant de ce malheureux pays, les intrigues dont Cabanis fut le témoin, lui inspirèrent un mépris précoce pour les hommes, et une mélancolie profonde. A son retour à Paris, après deux ans d'absence, il fut présenté à Turgot, qui était l'ami de son père, et qui l'accueillit avec une extrême bienveillance. Mais la disgrâce de ce ministre priva bientôt Ca-

banis de l'appui qu'il espérait trouver en lui. Il se lia alors avec Roucher, dont la conversation éveilla en lui le goût de la poésie; mais son père, qui désirait lui voir un sort assuré, l'engagea fortement à choisir une profession lucrative et honorable, et lui indiqua l'étude de la médecine comme celle qui convenait le plus à son caractère indépendant. Cabanis devint l'élève de Dubreuil, qu'il suivit pendant plusieurs années au chevet du lit des malades. Il fit des progrès étonnants; mais son assiduité à l'étude ne tarda pas à altérer sa santé. Il fut obligé de chercher une habitation à la campagne; il choisit Auteuil, où la connaissance qu'il y fit de la veuve d'Helvetius devait bientôt le répandre parmi les hommes les plus célèbres de cette époque : Condillac, d'Alembert, Diderot, Franklin, Jefferson, Thomas, et beaucoup d'autres. Jusqu'au moment de la révolution, Cabanis ne s'occupa que de son nouvel état; il fit imprimer, en 1789, un ouvrage intitulé *Observations sur les hôpitaux*, Paris, in-8°, qui le fit admettre au nombre des membres de l'administration des hospices de Paris. Ce fut alors qu'il se lia avec Mirabeau. Dans les derniers temps de la vie de ce grand orateur, Cabanis lui prodigua, comme médecin et comme ami, les plus tendres consolations et les soins les plus assidus. Après sa mort, il s'efforça de défendre sa mémoire des attaques dont elle fut l'objet. Pendant ses visites chez Franklin, il devint aussi l'ami de Condorcet, dont plus tard il épousa la belle-sœur, mademoiselle Charlotte Grouchy, sœur du général de ce nom. Il vivait retiré depuis son mariage, quand sa carrière publique commença. A l'organisation des écoles centrales, en l'an III, il fut nommé professeur d'hygiène; en l'an IV, membre de l'Institut, et plus tard professeur de médecine clinique à l'école de Paris. Député en l'an VI au Conseil des Cinq-Cents, il y siégea jusqu'au 18 brumaire an VIII, et fut ensuite nommé membre du sénat conservateur et commandant de la Légion d'honneur. Des travaux immodérés altérèrent insensiblement sa santé. Il se retira, en 1807, chez M. Grouchy, son beau-père, qui habitait une campagne près la petite ville de Meulan. Il y jouit d'un repos qui lui fut d'abord favorable, et sa santé semblait se rétablir, lorsque, le 5 mai 1808, une attaque d'apoplexie l'enleva à ses amis et aux pauvres, qui le regrettèrent. Cabanis fut un savant digne d'une haute estime. Véritable ami de l'humanité, tous ses écrits tendirent vers un but utile. Une critique sévère lui a cependant reproché d'avoir eu des vues plus théoriques que pratiques, plus spéculatives que susceptibles d'application : ses livres décèlent, en effet, plutôt un savant de cabinet qu'un praticien consommé. Ses principaux ouvrages sont : *Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau :* ce mémoire est une réponse aux critiques auxquelles l'auteur fut en butte à l'occasion du traitement qu'il avait employé; *Essai sur les secours publics*, 1793, ouvrage contenant la substance de différents rapports faits par l'auteur à la commission des hospices de Paris; *Rapport fait au Conseil des Cinq-Cents sur l'organisation des écoles de médecine* (29 brumaire an VII), dans lequel l'enseignement clinique est considéré comme la base de l'instruction médicale; *Degré de certitude de la médecine*, Paris, 1797, in-8°, *ibidem*, 1802; *Traité du physique et du moral de l'homme*, Paris, 1802 à 1803, in-8°, le plus beau titre de Cabanis à l'admiration de la postérité; *Coup d'œil sur les révolutions et la réforme de la médecine*, Paris, 1804, in-8°, travail qui contient les matériaux d'une bonne histoire de la médecine, depuis son origine connue jusqu'aux temps modernes; *Observations sur les affections catarrhales*, Paris, 1807, in-8°. On a donné une édition des ouvrages scientifiques de Cabanis en quatre vol. in-8°. Il a de plus fourni différents morceaux dans les journaux de l'époque. Ses productions purement littéraires sont : *Mélanges de littérature allemande*, contenant sept morceaux, dédiés à M. Helvétius; le *Serment d'un médecin*, par lequel il fit ses adieux à la poésie; en-

fin, une traduction manuscrite d'une partie de l'*Iliade*.

Cabaret. L'origine de ce mot est difficile à déterminer. « J'estime, dit Ménage, qu'il a esté fait de *caparetum*, qui l'a esté de κάπη, qui signifie le lieu où l'on mange, et qui vient de κάπτειν, qui signifie proprement *manger à goulée;* κάπη, *capa*, *caparis*, *capara*, *caparetum*, *cabaret*. » Quoi qu'il en soit de cette étymologie, le cabaret est un lieu où l'on vend du vin en détail. C'est un mauvais lieu, un repaire où l'ivrognerie trouve un aliment sans cesse renaissant, le soleil, qu'on y appelle *le Bourguignon*, et la chimie, à son défaut, se chargeant de pourvoir les cabarets d'un liquide particulier qui n'est pas classé dans la nomenclature chimique, et que les ignobles consommateurs de ce poison appellent le *bleu* à 6 et à 8. Ce breuvage délétère est composé d'un mélange d'eau, d'alcool et de bois de teinture. Le *bleu* à 6 renferme plus d'eau et moins d'alcool; le bleu à 8 contient plus d'alcool et quelques acides. Ce breuvage ne tache pas; il n'est pas rouge, il n'est pas bleu non plus; il a une couleur, une odeur, une saveur à lui. C'est lui qui cause ces ivresses effrayantes, ces colères brutales, et produit ces scènes de meurtres qui sont si fréquentes à Paris, dont la population est cependant d'une sobriété remarquable. C'est ce breuvage qui encombre nos hôpitaux d'un nombre sans cesse croissant de malades, qui développe des maladies inconnues à la médecine, et qu'elle ne peut guérir, le malade arrivant toujours à l'hôpital les entrailles corrodées et presque détruites. L'auteur de cet article se trouvait un jour de service à l'Hôtel-Dieu, lorsqu'on apporta un malheureux qui se mourait d'affreuses coliques. Hors d'état de parler, le malade ne put que dire qu'il avait bu du *bleu*. Il mourut quelques instants après. Nous savons que la police veille sur le commerce infâme de ce poison; nous savons bien que de temps à autre quelques-uns des empoisonneurs patentés sont mis à l'amende; mais des amendes de 20 fr., lorsqu'en dix ans on peut s'enrichir, sont une pénalité insignifiante, et qui ne saurait effrayer les empoisonneurs. Nous croyons donc devoir flétrir au nom de la morale et dans l'intérêt de l'hygiène publique, cet odieux commerce et l'inconcevable négligence de l'autorité, qui a bien pu (et elle a eu raison) violer la liberté illimitée du commerce quant aux boulangers et aux bouchers, et n'a point encore adopté de semblables mesures à l'égard des cabaretiers (*). Ne pourrait-on pas cependant dire aux hommes qui nous gouvernent: « Si vous n'avez pas pitié de ce pauvre peuple, qui achève d'user dans les cabarets sa vie épuisée déjà par le travail et la misère; si vous n'avez pas pitié de ces pauvres gens, que vous semblez traiter comme les ilotes de Sparte, sans doute pour apprendre à vos fils pervertis combien l'ivresse est laide, ayez au moins peur pour votre or, pour vous-mêmes, car c'est dans les cabarets de la Cité, des halles et même des barrières, que se trament la plupart des vols et des crimes. C'est là que Lacenaire discuta avec

(*) Nous croyons devoir rappeler ici quelques-unes des dispositions de l'ancienne législation sur les cabarets.

L'art. 25 de l'ordonnance rendue à Orléans, en 1560, faisait défense aux cabaretiers de donner à boire ou à manger chez eux, aux habitants de l'endroit, sous peine d'amende pour la première fois, et de prison pour la seconde fois. La coutume de Paris (art. 128) leur déniait toute action pour demander en justice le payement de la dépense faite chez eux par des domiciliés, et cette disposition était devenue en quelque sorte de droit public. En effet, un arrêt du parlement de Dijon, rendu en 1718, déclara nulles les obligations passées pour dépenses faites dans les cabarets, et défendit aux juges d'y avoir égard. Un arrêt rendu en 1732, par le parlement de Besançon, contient à peu près les mêmes dispositions, qui furent introduites en 1723 dans le code des lois de la Lorraine, par une ordonnance du duc Léopold. Cette législation était encore en vigueur au moment de la révolution; cependant, depuis longtemps, on avait cessé de la faire exécuter rigoureusement.

Aujourd'hui, les cabaretiers sont soumis à de simples règlements de police.

Avril le procédé du masque de poix pour empêcher sa victime de crier; c'est là que l'on dépose les objets volés, que l'on vient se laver après l'assassinat, que l'on vient boire pour se réconforter, et que l'on trouve la fille de joie, avec laquelle on partage le butin. »

Après cette lugubre, mais véridique peinture, que penser de ces littérateurs, de ces grands seigneurs de l'époque monarchique, qui allaient

Crayonner de leurs vers les murs d'un cabaret?

Qu'on ne dise pas, pour leur justification, que le cabaret était le café d'alors; cette assertion est fausse : le café et le cabaret n'ont rien de commun; et d'ailleurs le cabaret était autrefois ce qu'il est aujourd'hui : « On y boit du vin frelaté, » dit Furetière, et il existe une loi rapportée par cet auteur, dans laquelle il est dit que la servante de cabaret n'a point d'action contre celui qui en a abusé, parce que la loi ne protége pas des femmes de si bas lieu. Ces faits, et la réprobation de Boileau, sont de nature à maintenir la flétrissure jetée sur les débauchés du temps passé. Que l'on cesse donc, en présence du progrès immense qui s'est opéré dans les mœurs de la société moderne, que l'on cesse de calomnier notre temps; mais plutôt que l'on continue l'œuvre commencée de l'éducation du peuple, que l'on s'occupe sérieusement de lui procurer des aliments salubres, et qu'on ne l'expose plus, dans les temps où des fléaux terribles viennent décimer la population, à attribuer la mort qui le frappe aux marchands qui chaque jour lui vendent un poison, dont alors surtout il ressent les funestes effets.

Cabarrus (François, comte de), né à Bayonne en 1752, acquit de bonne heure en Espagne la réputation d'un homme très-habile en matière de finances, et, malgré plusieurs disgrâces, jouit d'une grande influence auprès de tous les gouvernements qui se succédèrent dans ce pays depuis Charles III. Envoyé auprès du Directoire comme ambassadeur d'Espagne, il ne put s'en faire reconnaître, parce que, lui répondit-on, il était né Français, et ne pouvait représenter une puissance étrangère. Cabarrus mourut à Séville en 1810, ministre du roi Joseph. Sa fille, célèbre sous la Convention et sous le Directoire, épousa successivement Tallien et le prince de Chimay. (Voy. Tallien [madame].)

Cabassole (Philippe de), évêque de Cavaillon, chancelier de Sicile, patriarche de Constantinople, cardinal et légat, naquit en 1305, à Cavaillon, dans le comtat Venaissin. Ce savant et habile prélat jouit de la confiance de trois papes, et remplit avec sagesse plusieurs missions importantes en Italie et en Allemagne. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir été lié avec Pétrarque par une étroite et constante amitié. Ce fut Cabassole qui, en 1353, sauva, dans son château de Vaucluse, la bibliothèque laissée par le poëte dans sa maison pendant un de ses voyages en Italie. Ce fut à lui que Pétrarque envoya et dédia, en 1366, son *Traité de la vie solitaire*, résumé de leurs entretiens à Vaucluse. Enfin, son illustre ami a fait son éloge en quelques mots : « C'était, dit-il, un grand homme « à qui l'on a donné un petit évêché. »

Cabassole mourut à Pérouse en 1371. Son corps, transporté en France, fut enterré dans l'église de la Chartreuse de Bonpas, où son mausolée en marbre s'est conservé jusqu'en 1791.

Cabassut (Jean), oratorien, né à Aix en 1604 ou 1605, mort en 1685, suivit à Rome, en 1660, le cardinal de Grimaldi, archevêque d'Aix. Pendant les dix-huit mois qu'il y demeura, il s'acquit l'estime des savants de l'Italie, et recueillit les matériaux des ouvrages qu'il publia depuis. Les principaux sont : *Notitia conciliorum*, 1685, in-fol., bon abrégé de la collection des conciles; *Juris canonici theoria et praxis*, Lyon, 1675, in-4; Poitiers, 1738, in-fol.; Venise, 1757, in-fol.

Cabat (Louis-Nicolas), peintre de paysages, né à Paris, le 4 décembre 1812, étudia d'abord la peinture sur porcelaine, puis, entraîné par sa vocation, il se livra à l'étude du paysage. Les maîtres flamands furent ses premiers modèles. C'est au Louvre, en copiant Ruysdael et Albert Cuip, qui

M. Cabat s'est formé, et cela en un mois. Il a été son propre maître; et ses premiers tableaux, peints en 1832, sont déjà traités avec une science remarquable. Depuis, sans doute, son talent s'est agrandi, sa pensée s'est développée, son exécution est devenue plus savante, mais ses débuts étaient ceux d'un maître. En sortant du Louvre, M. Cabat étudia les environs de Paris, sut y trouver de beaux sites et les reproduire avec goût; ensuite il peignit divers paysages de Normandie. Jusque-là il n'avait représenté que des sujets peu considérables; la belle exécution de ses tableaux en faisait le principal mérite. Un séjour de trois ans en Italie (1836-1839) changea ses idées. La vue d'une nature plus poétique, l'étude des grands maîtres, développèrent son talent. Dès lors le Poussin, Claude Lorrain, Guaspre Poussin et le Titien devinrent ses maîtres de prédilection, et M. Cabat, sans les imiter, a su marcher à leur suite. Ses compositions sont toujours élevées, grandes et simples. On n'y trouve pas une recherche perpétuelle de l'effet et l'emploi des moyens matériels pour capter l'attention du spectateur; l'idée seule est chargée de ce soin, et une poésie noble et mélancolique lui est donnée pour auxiliaire; car toujours, dans les tableaux de M. Cabat, la nature est reproduite non pas servilement, mais poétiquement; elle est anoblie, et le peintre essaye de l'idéaliser autant que possible. La tendance de ce paysagiste est pure, et on doit le féliciter d'être entré dans la voie du Poussin, qui ne regardait l'imitation de la nature que comme un moyen de rendre ses idées, et non pas comme un but. On a reproché à M. Cabat un peu de monotonie dans son coloris; nous ne doutons pas que si ce reproche est fondé, cet artiste habile n'y remédie en étudiant davantage l'action de la lumière et ses effets. Les œuvres capitales de M. Cabat sont: *la Route de Narni* (1838), *le Lac de Nemi*, *le jeune Tobie et le Samaritain* (1840). Les trois premiers appartiennent au duc d'Orléans, qui possède encore *le Jardin de Beaujon* (1834), un des premiers tableaux de cet artiste; à Saint-Cloud on voit de lui une *Vue de l'étang de Ville-d'Avray* (1834), et à Fontainebleau, *la Gorge aux loups* (1835).

CABESTAN OU CABESTAING (Guillaume de), troubadour du treizième siècle, qui fut, suivant la tradition, victime d'une horrible vengeance semblable à celle qui a si tristement illustré le nom de Gabrielle de Vergy (*).

CABIEN, marin, était retiré du service dans un village de Normandie, où il était garde-côte, lorsque les Anglais, en 1761, tentèrent une descente sur ce point. Cabien, s'en étant aperçu, prit un tambour, battit la générale, et fit de grands bruits de commandement. L'ennemi, dupe de ce stratagème, se rembarqua précipitamment. Le roi accorda à cet intrepide vétéran une pension de trois cents francs et une médaille.

CABINET DE LECTURE, nom que l'on donne à des établissements de création moderne, où l'on trouve, moyennant une faible rétribution, les feuilles publiques et les ouvrages nouveaux. Le nombre toujours croissant des cabinets de lecture prouve les progrès que font depuis vingt ans en France le goût de la lecture et l'intérêt que l'on porte aux affaires politiques. Avant la révolution, il y avait bien aussi des loueurs de livres, mais ils ne recevaient pas le public chez eux.

CABINET DES MÉDAILLES ET ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI. — François Ier est le premier de nos rois qui ait entrepris de former une collection de médailles antiques. « On « en voit, dit le P. Molinet (**), dans « le garde-meuble de la couronne, qui « y ont été mises de son temps. J'y ai « observé un certain bijou de vermeille « doré, fait en manière de livre, à l'ou- « verture duquel on remarque, de « chaque côté, une vingtaine de mé-

(*) Voyez les tomes II et V du *Choix des poésies originales des troubadours*, de M. Raynouard.

(**) Notice sur le cabinet des médailles, *Mercure de France*, mai 1719.

« dailles d'or et du Haut-Empire, qui « y sont enchâssées, et dont la netteté « est plus considérable que la rareté. » Ce prince avait également fait enchâsser, suivant le même auteur, une centaine de médailles d'argent dans un service du même métal. On ignore ce que sont devenus ces objets précieux.

Hubert Goltzius, savant numismatiste flamand, qui parcourut l'Europe, en 1559 et 1560, pour visiter les *cabinets des curieux de médailles*, compta en France deux cents collections, dont vingt-huit à Paris; et il cite, parmi les plus curieuses, celles du roi, Henri II, et de la reine, Catherine de Médicis.

Charles IX fut, comme son père et son aïeul, grand amateur d'antiquités. Il fit réunir au Louvre les objets qui avaient appartenu à ses prédécesseurs, et tous ceux qu'il avait lui-même recueillis; créa une place de garde particulier des médailles et antiques, et acquit, en 1565, la collection du célèbre Groslier. Mais bientôt les guerres de religion vinrent lui donner d'autres soins; et, après sa mort, son cabinet, qui, suivant le P. Louis Jacob (*), « passait pour une merveille du monde, « par ses raretés et antiquités, » fut presque entièrement dispersé.

Cependant il en subsistait encore quelques restes à l'avénement de Henri IV; ce prince les fit réunir, et conçut le projet d'en former un nouveau cabinet, qui devait être placé à Fontainebleau, où se trouvait alors la bibliothèque royale. Rascas de Bagarris, gentilhomme provençal et célèbre collecteur d'antiquités, fut chargé de ce soin, et reçut le titre de *maître de cabinet, médailles et antiques de Sa Majesté;* mais la mort de Henri IV, qui arriva peu de temps après, vint empêcher l'exécution de ces projets; Bagarris fut privé de son titre; et, en 1611, il repartit pour la Provence, avec sa collection de pierres gravées et de monnaies.

L'intendance du cabinet resta ensuite vacante jusqu'en 1644, époque où elle fut donnée à Jean de Chaumont, garde de la bibliothèque particulière du roi, ou des *livres du cabinet du Louvre*. Jean de Chaumont exerça cette charge jusqu'en 1664.

Une circonstance vint, à cette époque, enrichir considérablement le cabinet des médailles. Gaston, duc d'Orléans, légua au roi la collection qu'il avait formée. Cette collection, et celle qui déjà était placée au Louvre, furent transportées, en 1664, dans la rue Vivienne, dans l'hôtel que Colbert avait acheté pour la bibliothèque royale. De Carcavi, déjà bibliothécaire du roi, fut alors chargé du cabinet des antiques.

En 1667, de Monceaux, Petis-de-Lacroix, Paul Lucas et Vaillant, furent envoyés dans le Levant pour y rechercher des médailles et des manuscrits. Nointel, ambassadeur à Constantinople, en envoya aussi un grand nombre; et, trois ans après, le roi fit acheter les pierres gravées qui avaient appartenu à Rascas de Bagarris.

Louvois, devenu surintendant des bâtiments après la mort de Colbert, fit transferer à Versailles, en 1684, les médailles et les pierres gravées, et les fit placer dans un cabinet voisin de l'appartement du roi. Rainssant fut chargé de les y classer, et se fit aider par Oudinet, son parent, et par le célèbre Vaillant. Louvois fit, à la même époque, plusieurs acquisitions importantes, entre autres, celles des cabinets du duc de Verneuil, de M. de Monceaux, et la belle suite des rois de Syrie, avec laquelle Vaillant composa son histoire numismatique.

Quelque temps après, le président de Harlay offrit au roi son cabinet, riche surtout en monnaies des rois de France. On en tira deux cents pièces, dont Leblanc se servit pour composer son *Traité historique des monnaies de France*.

L'abbé Bizot, grand amateur de médailles modernes, fut employé à la recherche de ce genre de pièces; il parvint à en recueillir une nombreuse collection dont il dressa le catalogue, conjointement avec le P. Molinet. Cette collection fut ensuite considérable-

(*) Traité des bibliothèques, p. 478.

ment augmentée par les ambassadeurs près les cours étrangères, qui avaient reçu l'ordre d'envoyer au roi toutes les médailles que l'on frappait dans les pays où ils résidaient.

On s'occupa aussi d'augmenter la collection des pierres gravées. Plusieurs églises envoyèrent celles qui se trouvaient dans leurs trésors; l'on acheta celles du président de Harlay, d'Oursel et de Thomas Lecointe; et un professeur de l'université de Bâle, Fesch, fit présent au roi de la belle améthyste gravée par Pamphile, qui représente *Achille cytharœde* (*).

Rainssant mourut en 1689, et fut remplacé par Oudinet, qui mourut en 1712, et eut pour successeur Jean-François Simon. La mort de celui-ci, arrivée en 1719, fit entrer au cabinet l'un des plus célèbres numismatistes dont la France puisse se glorifier. En acceptant la charge de garde du cabinet des médailles, de Boze fit hommage au roi de la belle suite qu'il avait formée pour lui-même, et de plusieurs monuments antiques, qui commencèrent la collection qu'enrichirent dans la suite celles de Foncault, Mahudel et Caylus.

Après la mort de Louis XIV, Louis XV ne partageant pas le goût de son aïeul pour les médailles, le séjour de ces précieux monuments à Versailles fut regardé comme inutile, et l'on songea à les transférer à Paris. La bibliothèque venait d'être installée dans la grande galerie de la banque; on y construisit un salon pour les antiques; et, le 27 mars 1720, le régent en ordonna le transport. L'inventaire et le récolement furent commencés le 12 novembre 1722, et clos le 10 mars 1723; cependant l'ordonnance du régent fut exécutée seulement dix-neuf ans après; et elle ne le fut qu'imparfaitement, puisque les pierres gravées restèrent à Versailles jusqu'en 1789.

Quant aux médailles, elles arrivèrent à Paris le 2 septembre 1741, et elles furent placées dans le lieu où elles se trouvent encore aujourd'hui. De Boze s'occupa immédiatement du soin de les arranger dans les nouvelles armoires; mais ce travail était au-dessus de ses forces, et le temps que lui laissaient ses nombreuses occupations ne pouvait y suffire; il songea bientôt à s'adjoindre un collaborateur. Ce fut alors qu'il s'associa l'abbé Barthélemy. Parmi les principales acquisitions qui furent faites vers cette époque, nous devons mentionner les médailles du maréchal d'Estrées, de l'abbé de Rotheliu, et la riche collection de médaillons qui, du cabinet de ce dernier, avait passé dans celui du marquis de Beauveau.

De Boze mourut en 1754, et fut remplacé par Barthélemy.

De 1755 à 1757, le cabinet fit d'importantes acquisitions; citons, entre autres, le magnifique vase en ivoire légué au roi par le maréchal de Lœwendal; la collection de de Cary, qui enrichit le cabinet de plus de cent vingt médailles impériales en or, et d'un grand nombre de médailles grecques de villes et de rois; les trois cents médailles rapportées d'Italie par l'abbé Barthélemy; la collection de M. de Clèves, et, enfin, les antiques du cabinet de Caylus.

En 1771, Anquetil déposa au cabinet des monnaies et des poids orientaux, décrits dans le Zend-Avesta.

L'abbé Barthélemy s'adjoignit, l'année suivante, son neveu, Barthélemy de Courçay.

En 1776, eut lieu la plus importante acquisition qu'ait faite Barthélemy; ce fut celle du cabinet Pellerin, le plus riche de l'Europe, qui contenait trente-deux mille pièces, et qui fut payé trois cent mille francs (*). Le cabinet s'enrichit encore, la même année, d'une belle coupe d'or trouvée à Rennes (**),

(*) C'est l'intaille la plus belle que possède encore aujourd'hui le cabinet, où elle est classée sous le n° 394. Voyez la *Description du cabinet des médailles*, par M. du Mersan, p. 87.

(*) Pellerin avait publié, sous le titre de *Recueil de médailles, de peuples, de villes, de rois*, etc., 9 vol. in-4°, 1762-1778, la description de cette magnifique collection.

(**) Voyez la *Description du cabinet des médailles*, par M. du Mersan, p. 46-47, et

et d'une suite de cent cinquante médailles de Russie.

Les médailles frappées sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV furent déposées au cabinet en 1780. M. Dombey, naturaliste, envoyé au Pérou, en rapporta, en 1786, trois idoles d'or, deux plaqués du même métal, trouvées dans un tombeau, sur les yeux d'un Incas, et la tunique d'une vierge de Pachakamac.

En 1787, commencèrent les relations du cabinet avec M. Cousinéry, qui envoya de Salonique, où il était alors consul de France, soixante et seize médailles des premiers temps de l'art monétaire.

En 1788, eut lieu la vente du cabinet de Michel d'Ennery. Barthélemy acheta des médailles pour dix-huit mille francs, et la belle collection des émaux de Petitot. Cette collection, qui coûta soixante et douze mille francs, et qui fut alors déposée au cabinet des antiques, a passé depuis au musée du Louvre.

Les pierres gravées, intailles et camées, qui étaient restées à Versailles et chez le comte d'Angivillers, furent enfin transportées à Paris en 1789, et réunies au cabinet des médailles. Le régime intérieur de cet établissement éprouva, en 1790, une importante modification. Pour la première fois, on y admit le principe de la publicité, et il fut ouvert régulièrement au public, à des jours fixés.

La loi qui déclarait propriétés nationales les biens ecclésiastiques fit entrer au cabinet, en 1791, une foule de richesses; nous citerons, entre autres, le calice de l'abbé Suger, de l'abbaye de Saint-Denis; la belle agate de la Sainte-Chapelle, et surtout la riche collection de médailles et antiques de l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui fit entrer dans les collections sept mille médailles romaines, environ dix mille médailles de peuples, villes et rois, un grand nombre de médailles modernes, et une suite curieuse des coins des Padouans. L'on acheta la même année la suite des médailles des rois parthes, de l'abbé de Campion de Tersan.

L'homme qui avait le plus contribué à l'agrandissement du cabinet, l'abbé Barthélemy, mourut en 1795; et, peu de temps après, l'administration de la bibliothèque reçut une nouvelle organisation (voyez BIBLIOTHÈQUE). Barthélemy de Courçay et Millin furent nommés conservateurs du cabinet; Cointreau et MM. Mionnet et du Mersan leur furent adjoints comme employés. M. Mionnet commença alors le classement des médailles des peuples, des villes et des rois, d'après le système géographique d'Eckhel. Jusqu'alors, ces médailles avaient été rangées par ordre alphabétique.

La conquête de la Hollande avait eu lieu au commencement de 1795; le 9 novembre, arrivèrent à la bibliothèque nationale de nombreuses caisses de monuments, de curiosités et de médailles : c'était le premier des tributs que l'Europe absolutiste devait payer à la capitale de la civilisation moderne.

L'année suivante, le cabinet acquit la suite des monnaies des comtes, barons et prélats de France. Cette collection avait appartenu successivement à l'abbé de Boulogne et à M. Beaumont, et avait servi à Tobiezen Dubis pour composer son *Traité des monnaies des barons*. La même année, on y déposa les matrices des assignats, et un échantillon de chaque espèce de billets.

Les monuments qui étaient restés à l'abbaye de Sainte-Geneviève, ceux qui se trouvaient au dépôt de l'hôtel de Nesle, à la Monnaie, au Garde-Meubles, au Muséum d'histoire naturelle, furent transportés au cabinet en 1797.

En 1798, les commissaires des arts en Italie y envoyèrent une foule de monuments précieux, dont nous citerons les plus importants : la couronne d'or d'Agilufus, roi des Lombards, et celle de Théodelinde, sa femme; le beau camée de Jupiter *Ægiochus* de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise; la fameuse madone de Lorette, etc.

En 1799, le frère du général Ber-

les *Monuments inédits* de Millin, t. I, p. 225, pl. 24 à 27.

thier y déposa des pierres gravées, qui, en 1815, ne furent point reprises par les ennemis, parce que c'était un présent fait par le pape au général, et non le fruit de la conquête. Le cabinet s'enrichit encore, la même année, de la célèbre *table isiaque* du musée de Turin, du *testament d'Epicteta*, citoyenne de Sparte, du musée de Vérone, et des médailliers du Vatican, contenant plus de dix mille médailles grecques et romaines.

Barthélemy de Courçay mourut le 30 octobre 1799, et fut remplacé par le célèbre Gosselin.

Un événement malheureux pour le cabinet signala l'année 1804; des voleurs y pénétrèrent, et parvinrent à s'emparer de l'agate de la Sainte-Chapelle, du vase des Ptolémées, de la couronne d'Agilufus, du calice de l'abbé Suger, de plusieurs vases d'agate provenant du trésor de Saint-Denis, du poignard de François Ier, d'un diptyque d'ivoire, etc. Heureusement ils furent arrêtés, et ces objets furent tous restitués, excepté la couronne d'Agilufus qui avait été fondue, le calice de Suger, qui avait été vendu en Angleterre, le poignard de François Ier et le diptyque, qu'on ne put jamais retrouver. Le cabinet reçut la même année cent quatre-vingt-deux pièces d'or de la première race des rois de France, que l'on avait trouvées dans les ruines de l'ancien palais de justice de Bordeaux. On y déposa en 1807 le *sacro catino* de Gênes, et en 1808, les médailles du cabinet de Berlin (trois mille cinq cents pièces romaines en grand et moyen bronze, et trois mille cinq cent trente-quatre *bracteates*).

Quoique le traité de Tolentino eût garanti à la France la possession des objets d'arts qui avaient été le fruit de ses conquêtes, et qu'elle avait préférés à quelques millions, qu'on n'eût pu ensuite lui réclamer, à peine les étrangers furent-ils maîtres de Paris, qu'ils firent entendre des réclamations. Cependant, nous devons le dire, les commissaires montrèrent des égards pour le cabinet des médailles; dans l'impossibilité où l'on était de reconnaître dix mille pièces dont la plupart étaient depuis longtemps insérées dans les suites, ils se contentèrent d'un échange qui pût balancer la somme que l'on réclamait. Les collections demeurèrent ainsi intactes; mais tout ce qui n'y avait pas été inséré fut rendu, ainsi que les autres objets qu'il était facile de reconnaître.

Millin mourut en 1818, et fut remplacé par M. Raoul-Rochette.

Les années suivantes furent signalées par d'importantes acquisitions; parmi les objets qu'elles firent entrer dans le cabinet, nous citerons les monuments rapportés d'Égypte par M. Cailliaud, et des médailles espagnoles, cédées par M. Durand, en 1821; près de six mille médailles de peuples, villes et rois, cédées par M. Cousinéry, en 1824; cinq cents médailles de Sicile, cédées par M. Rollin, et environ huit mille médailles grecques, cédées par M. Édouard de Cadalvène, en 1826; enfin, en 1829, la collection de M. Allier de Hauteroche.

Gosselin mourut en 1830, et ne fut point remplacé; M. Raoul-Rochette resta seul conservateur. En 1831, un second vol vint dépouiller le cabinet d'une partie de ses richesses les plus précieuses. Un forçat libéré, nommé Fossard, y pénétra pendant la nuit, et parvint à s'emparer de la suite des médailles impériales, en or, et d'une grande partie des médailles modernes du même métal. Arrêté peu de temps après, ainsi que son frère, chez lequel il avait déposé les objets qu'il avait volés, il les restitua; mais les plus précieux, les médailles impériales, au nombre de deux mille, avaient été fondues

On rétablit, en 1832, la seconde place de conservateur, et cette place fut donnée à M. Letronne (*). Depuis, le cabinet s'est enrichi par de nombreuses et importantes acquisitions; nous citerons, entre autres, les médailles apportées par MM. de Cadalvène, de Gayengos, Durand et Rollin; la col-

(*) M. Letronne, nommé en 1840 garde général des archives du royaume, a été remplacé au cabinet des médailles, par M. Charles Lenormant.

lection entière du général Guilleminot, estimée dix-huit mille francs; une partie de celle du musée Hedervar, estimée plus de trente mille francs; les médailles de la Bactriane, rapportées de l'Inde par le général Allard; la collection de M. Brondstedt; les magnifiques vases en argent, découverts à Berthouville, près Bernay (voyez les planches 115, 120 et 127); enfin, une partie des antiquités du cabinet Durand, et de celles du prince de Canino. Aujourd'hui, sans parler des monuments, le cabinet contient environ cent cinquante mille médailles en or, en argent et en bronze. C'est la collection la plus complète et la plus précieuse qui existe au monde (*).

Cabinet noir. — Le nom de cet établissement, qui à lui seul est une flétrissure pour les gouvernements qui en ont fait usage, désigne le *bureau secret* entretenu dans des temps de funeste mémoire à l'intendance générale des postes, et dont l'infâme spécialité consistait à amollir les cachets et à violer le secret des correspondances privées. Les serviteurs de la monarchie se firent longtemps un jeu de ce crime, qu'ils exploitèrent largement pour perdre de bons citoyens, complaire au roi et à ses maîtresses et grossir le nombre des victimes de la Bastille. Cette inquisition de la police ne tomba qu'avec la royauté, et l'on eût dû croire qu'elle n'avait pas survécu aux honteux abus dont la révolution nous a débarrassés. Malheureusement il n'est que trop prouvé qu'il faut compter le *cabinet noir* au nombre des attentats commis par l'empire et la restauration contre la liberté des citoyens. Nous nous plaisons à croire que cette scandaleuse institution sera laissée désormais aux monarchies absolues.

Caboche et Cabochiens. — La faction des cabochiens ou bouchers se forma sous le règne désastreux de Charles VI. Depuis que ce prince avait perdu la raison, le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans se disputaient le pouvoir. Ce dernier, appuyé sur le parti des Armagnacs, avait pris en main les intérêts de la noblesse. Le duc de Bourgogne, au contraire, avait affecté de rechercher la popularité. Le peuple de Paris lui était dévoué. Il avait surtout un grand crédit sur les bouchers, qui formaient alors une corporation puissante (*). De nombreux valets, toujours armés de couteaux, robustes, vaillants, habitués à verser le sang, étaient à leurs ordres. Leurs chefs étaient Legoix, Denis de Chaumont, les Saint-Yon, les Thibert, et Simonet Caboche, qui a donné son nom à la faction. Ils furent tout-puissants à Paris, après l'assassinat du duc d'Orléans, en 1407. La demeure royale elle-même ne fut pas à l'abri de leurs insultes. Le fameux Jean de Troyes, qui était l'orateur du parti, envahit un jour, à la tête d'une populace furieuse, le palais habité par le dauphin, et arrêta ses favoris. L'alliance de la Sorbonne avec les bouchers augmenta encore leur insolence. Ils essayèrent en même temps de se rattacher à la haute bourgeoisie, qui avait régné un instant pendant la captivité du roi Jean, mais qui avait été décimée au commencement du règne de Charles VI. A l'exemple des compagnons d'Étienne Marcel, ils adoptèrent le chaperon blanc, symbole de la liberté chez les Gantais, et que les ducs de Bourgogne, de Guyenne et de Berri consentirent aussi à porter. Mais les bouchers n'étaient pas les dignes successeurs de ces premiers martyrs de la liberté française. Ils se déshonorèrent par leurs cruautés. L'ancien prévôt de Paris, Pierre des Essarts, la Rivière, du Mesnil, et d'autres magistrats encore dont ils redoutaient le talent et le courage, périrent par leurs ordres. Ils se ren-

(*) Nous avons puisé les faits dont se compose cet article dans la *préface du catalogue de la bibliothèque royale*, dans l'*Essai historique* sur cet établissement, par le Prince, et surtout dans l'*Histoire du cabinet des médailles*, par M. du Mersan.

(*) Voy., t. III, p. 159 et suiv., l'article que nous avons consacré à cette corporation.

dirent plus odieux encore par l'emprunt forcé qu'ils levèrent sur les bourgeois de Paris, car on reconnut bientôt à leur luxe extravagant que leurs intentions n'avaient pas été exclusivement patriotiques. Le duc de Bourgogne lui-même se dégoûta de ses alliés, qui avaient cessé de le respecter. Enfin, la bourgeoisie, poussée à bout, prit les armes et força le dauphin de sortir de sa honteuse apathie pour secouer le joug des bouchers. Ceux-ci, retranchés sur la place de l'hôtel de ville, n'osèrent pas résister à la bourgeoisie, et la domination des cabochiens parut anéantie (1413). Mais ils reparurent après la conspiration de Périnet Leclerc, en 1418, et trempèrent dans les massacres qui ensanglantèrent la capitale. Jean sans Peur fut réduit à donner une poignée de main au bourreau Capeluche, qui se signalait à la tête des massacreurs. Il ne fallut rien moins que la domination des Anglais pour mettre fin à ces épouvantables désordres. Quant à l'histoire de Simonet Caboche, elle ne peut pas être séparée de celle de son parti. On ignore comment il a fini.

CABOT (Vinc.), jurisconsulte du seizième siècle, professa le droit avec distinction à Paris, à Orléans et à Toulouse, sa ville natale. Il mourut dans les premières années du dix-septième siècle. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé : *les Politiques de Vincent Cabot, publiées par Léonard Campistron*, Toulouse, 1630, in-8°. Ce n'est que le premier volume d'un ouvrage projeté par Cabot, et qui devait avoir vingt-huit livres. Léonard Campistron mit en ordre ce qui était fait, c'est-à-dire, seulement six livres, et les dédia au cardinal de Richelieu. Il les avait trouvés assez beaux pour les présenter aux ministres, au parlement et à l'université de Paris, en 1624, et il dit qu'on s'accorda généralement à reconnaître que Cabot y avait mis « plus de secrets de cette science (la politique), qu'on n'en trouvoit dans tous les autres livres qui en avoient traité jusqu'alors. »

CABOTAGE. — On appelle ainsi la navigation qui se fait le long des côtes, pour aller d'un port à un autre, dans le même pays. Le mot cabotage paraît venir de *cabo*, qui veut dire cap en espagnol, étymologie d'autant plus naturelle que les navires caboteurs ont besoin de doubler un grand nombre de caps pour arriver à leur destination ; les caps jouant un grand rôle dans ce genre de navigation, lui ont naturellement donné leur nom.

Bien différent de la navigation intérieure qui s'effectue sur les rivières ou sur les fleuves, et de la grande navigation qui a les mers du monde entier pour théâtre, le cabotage n'en rend pas moins au commerce des services d'une très-grande importance. C'est un voyage de circumnavigation que des milliers de navires de toutes les grandeurs opèrent sans relâche autour de nos provinces maritimes, pour distribuer à chaque port la part qui lui revient dans le mouvement général du commerce. Il produit en outre d'excellents marins, toujours aux prises avec la mer, toujours infatigables pour lutter contre les vents, les écueils et les dangers de tout genre; aussi les caboteurs offrent-ils à la marine militaire une pépinière abondante où elle recrute son personnel de matelots. La marine marchande n'en fournit de meilleurs que pour les manœuvres hautes.

A l'époque de son projet de descente en Angleterre, Napoléon a employé avec beaucoup de succès un genre de tactique, emprunté pour ainsi dire au cabotage, et qui a déjoué toutes les tentatives de la flotte anglaise, même commandée par Nelson. Une multitude de petites embarcations, sortant de toutes les embouchures des rivières de la France et de la Hollande, et longeant les côtes, vinrent, en dépit des efforts de l'ennemi, se joindre à la flottille de Boulogne, qui lutta avec une rare audace contre les plus gros vaisseaux. Dans tous les engagements, les marins caboteurs montrèrent autant d'expérience que de courage. On trouve dif-

ficilement aussi des hommes plus déterminés, lorsqu'il s'agit d'armer des corsaires pour courir sus à la marine marchande de l'ennemi.

La Convention, qui avait si bien le sentiment de tout ce qui est sérieusement utile, s'est occupée du cabotage avec un intérêt tout particulier. L'acte de navigation décrété par elle, le 21 septembre 1793, sur le rapport du comité de salut public, interdisait le cabotage français à tout navire étranger, et ne le permettait qu'aux navires nationaux, dont les officiers et les trois quarts de l'équipage devaient être Français. La faculté d'accorder aux bâtiments neutres l'autorisation de faire le cabotage était réservée au gouvernement. Cette exclusion des étrangers, contraire à nos principes habituels de sociabilité, était nécessaire au rétablissement de notre puissance maritime : on pouvait d'ailleurs y voir une mesure de représailles, puisque l'Angleterre avait défendu le cabotage de ses côtes aux autres nations dès le règne d'Élisabeth, et peut-être auparavant.

Le 7 avril 1814, le comte d'Artois, alors lieutenant général, abolit quelques formalités imposées au cabotage français, mais conserva aux navires nationaux le privilége de ce genre de navigation, qui est demeuré soumis, pour les dispositions principales, aux règlements énoncés dans l'acte de navigation de 1793. Le 6 septembre 1817, un arrêté ministériel du duc de Richelieu accorda aux navires espagnols la faculté de participer au cabotage sur les côtes de France.

La configuration particulière de la France, dont les côtes méditerranéennes sont séparées des côtes qu'elle possède sur l'Océan par la péninsule espagnole, a donné naissance à deux espèces de cabotage : le grand et le petit. On désigne sous le nom de *petit cabotage* le commerce que fait un bâtiment qui transporte des marchandises d'un port de l'Océan dans un autre port de l'Océan, ou d'un port de la Méditerranée dans un autre port de la Méditerranée. Le *grand cabotage* exécute ses opérations en allant d'un port de l'Océan dans un port de la Méditerranée, et réciproquement, mais en côtoyant toujours le rivage.

Le nombre des navires qui font le cabotage en France est très-considérable. Pour bien déterminer l'importance de ce genre de commerce, il suffira de dire que sur un chiffre moyen de quatre-vingt mille navires qui prennent annuellement part au mouvement de la navigation, soixante-quatre mille font le cabotage; c'est la proportion des quatre cinquièmes. En Angleterre, le cabotage occupe quatre fois plus de navires que chez nous. Pendant l'année 1832, le cabotage anglais a employé dix millions de tonneaux, tandis que le nôtre n'en a employé que deux millions cinq cent mille; nous avons donc encore de grands progrès à faire. De 1820 à 1830, notre commerce de cabotage avait presque doublé : il a continué à s'accroître jusqu'en 1833; mais, à partir de cette époque, il a fléchi. Avant la révolution de 1789, Nantes et Bordeaux étaient deux points très-fréquentés par les caboteurs. Aujourd'hui, ils vont de préférence à Marseille et au Havre, qui reçoivent plus de marchandises, et qui sont aussi les deux premiers ports pour la grande navigation.

Il serait à craindre, pour quelque temps du moins, que le perfectionnement des voies de communication et l'établissement des canaux et des chemins de fer ne fissent perdre de son importance au cabotage, qui est une si précieuse ressource pour la marine militaire. Heureusement l'exemple de l'Angleterre est là pour montrer que le remède est à côté du mal; la multiplication des canaux et des chemins de fer paraît y avoir augmenté plutôt que diminué les opérations du cabotage. Le long détour que nécessite le prolongement de la péninsule espagnole n'est pas non plus sans de graves inconvénients; et voilà pourquoi maintenant, pour éviter les retards, Bayonne expédie directement à Dunkerque par la voie de terre, et Marseille au Havre. Du reste ce détour forcé a aussi ses

avantages; il nous donne pour ainsi dire pied sur les côtes de l'Espagne, à qui nous accordons le droit de réciprocité. Mais sans renoncer aux avantages de cet échange, il ne serait pas très-difficile de rapprocher les deux mers, en améliorant le canal du Languedoc, et en réalisant enfin ce que Louis XIV avait si grandement projeté.

CABRÈRA, nom d'un îlot désert qui fait partie des îles Baléares, et qui est devenu célèbre dans nos annales militaires. Après la capitulation de Baylen, nos malheureux soldats, retenus prisonniers au mépris des traités, furent jetés sur ce sol aride. Tandis que, chez nous, les prisonniers espagnols, logés dans les casernes et recevant la ration des soldats, trouvaient encore à utiliser leur temps, et pouvaient, par leur travail, *quand ils voulaient travailler*, se procurer une sorte d'aisance, entassés par milliers à Cabréra, manquant de tout, de vivres, d'eau et de vêtements, nos infortunés compatriotes moururent presque tous. L'unique source de l'île fournissait à chaque homme un demi-verre d'eau par jour, et l'on était obligé d'attendre à la file pendant plusieurs heures pour obtenir cette faible ration; une once de viande de mulet, par semaine et pour chaque homme, avec deux onces de pain ou quelques fèves de marais, étaient les seuls aliments que l'Espagne envoyât aux prisonniers : encore les convois, empêchés par la mer, tardaient-ils quelquefois pendant plusieurs semaines. Le nombre de ces malheureux, sans cesse renouvelé par les nouveaux prisonniers que le sort des armes faisait tomber entre les mains des ennemis, et cependant diminuant sans cesse, était réduit à quelques centaines, lorsqu'en 1814, après six ans d'une captivité inouïe dans l'histoire militaire, ces nobles victimes d'une infâme trahison purent enfin revoir le sol de la patrie. (Voyez PONTONS.)

CABRIÈRES, ancienne seigneurie du comtat Venaissin (aujourd'hui département de l'Hérault), à douze kilomètres de Cavaillon, célèbre dans l'histoire par l'horrible massacre que François Ier fit faire de ses habitants en 1545. Nous avons déjà dit, dans les ANNALES, que le 18 novembre 1540, le parlement d'Aix avait prononcé contre les Vaudois un arrêt en vertu duquel les hommes appartenant à cette secte devaient être brûlés, les femmes vendues et leurs maisons démolies. Comme cet arrêt avait été rendu par défaut, on en suspendit l'exécution. Mais après la paix de Crépy, François Ier résolut de détruire l'hérésie dans son royaume. Accablé de ce mal

« Qui n'épargnoit ne couronne ne crosse (*), »

et qui le retenait malade et en danger de mort (**), sollicité d'ailleurs par le cardinal de Tournon, qui lui remontrait que Dieu seul pouvait le sauver, et qu'il ne pouvait mieux lui prouver sa piété que par sa sévérité envers les hérétiques, il se décida à ordonner la destruction des Vaudois. En conséquence, il envoya, le 1er janvier 1545, au parlement de Provence, l'ordre de mettre à exécution l'arrêt rendu contre ces malheureux, en lui recommandant « de faire en sorte que le pays de Provence fût entièrement dépeuplé et « nettoyé de tels séducteurs. » Ces ordres furent rigoureusement exécutés, le 18 avril suivant, par le baron d'Oppède. (Voy. les ANNALES, t. Ier, p. 289, et VAUDOIS.)

CABRIOLET. Voyez VOITURES.

CABROL (Barth.), chirurgien, né à Gaillac (Languedoc), dans le seizième siècle, fut chargé, par Henri IV, de professer l'anatomie à l'école de Montpellier. On a de lui un *Alphabet anatomique*, imprimé en dernier lieu à Lyon, en 1624, in-4°. Cet ouvrage a eu une grande vogue jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

CACABELLOS (combat de). — Le général sir John Moore était à Toro, le 21 décembre 1808, avec une armée anglaise de trente-cinq mille combat-

(*) Jean Lemaire, poëte du seizième siècle. Il est question de ce mal qui a tué cinq rois, Charles VIII, François Ier, Henri II, Charles IX et Louis XV.

(**) Paradin, l. IV, p. 141.

tants, et se disposait à pousser sur Madrid, lorsqu'il apprit que cette capitale était tombée au pouvoir des Français; il sut en même temps que le maréchal Soult d'une part, l'empereur en personne de l'autre, arrivaient sur lui à marches forcées. Dès lors, il ne songea plus qu'à battre en retraite. Pressé par les deux divisions françaises, il se retira par Benavente et Astorga sur la Galice. Les Anglais, dans leur précipitation, abandonnaient leurs malades, coupaient les jarrets des chevaux qui ne pouvaient suivre, et détruisaient la plus grande partie de leurs bagages et de leurs munitions. Au prix de ces sacrifices, sir John Moore espérait ne pas être atteint par le maréchal Soult, à qui l'empereur avait laissé le soin de la poursuite. Mais le 3 janvier 1809, les Français joignirent l'arrière-garde anglaise au défilé de Cacabellos, entre le village de ce nom et celui de Pierros. Le corps ennemi était d'à peu près six mille hommes. Quoiqu'il occupât une position d'un accès fort difficile, Soult ne balança point à attaquer, et culbuta les Anglais, qui perdirent trois cents des leurs tant tués que prisonniers. Quarante-huit heures après ce combat, sir John Moore, toujours fuyant, était arrivé à Lugo en Galice, à plus de vingt-cinq lieues de Cacabellos.

Cacault (François), ancien ambassadeur et membre du sénat, naquit à Nantes en 1742. Nommé, en 1785, secrétaire d'ambassade à Naples, il fut rappelé en 1791, et envoyé immédiatement à Rome, comme chargé d'affaires du gouvernement français, en remplacement de Basseville, qui venait d'y être assassiné. (Voyez Basseville.) Il ne put parvenir à sa destination, et s'arrêta à Florence, où il parvint à détacher le grand-duc de la coalition. Il résidait à Gênes à l'époque du traité de Tolentino, qu'il signa avec le général Bonaparte. Rappelé en France en 1798, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents; fit ensuite partie du nouveau Corps législatif après le 18 brumaire, et fut nommé, en 1800, ambassadeur à Rome. Rappelé en France en 1803, il mourut à Clisson en 1805.

Cacault (Jean-Baptiste), né à Surgère, département de la Charente-Inférieure, en 1769, s'engagea, en 1783, comme simple soldat. Il passa par tous les grades inférieurs, fut promu au grade de général de brigade à la bataille de Wagram, et mourut à Torgau, par suite de deux amputations, au moment où il venait d'être fait général de division.

Cachemire. — On donne en France le nom de cachemire au duvet de la chèvre du Thibet, qui sert à fabriquer ces châles somptueux que le commerce tire de l'Inde, et que, par extension, nous appelons aussi des cachemires.

Quoique ces riches produits de l'industrie asiatique aient été signalés depuis longtemps à l'Europe, notamment par l'*Histoire philosophique* de Raynal, ce n'est que depuis l'expédition française en Égypte qu'ils ont fait irruption chez nous, et sont devenus un objet d'engouement à cause de leur finesse, de leur légèreté, de la bizarrerie de leurs dessins et surtout de leur prix excessif. Cette dernière cause de faveur auprès des classes opulentes, en nuisant aux cachemires auprès des fortunes de second et troisième ordre qui les convoitaient sans pouvoir y atteindre, stimula les fabricants français, qui cherchèrent à les remplacer par des productions d'un prix moins élevé. On employa, dans les imitations que l'on en fit, le coton, la soie et la laine, seules matières que l'on eût d'abord à sa disposition, et on fit des ouvrages riches de finesse, de dessin et de couleur, mais peu moelleux, et hors d'état de soutenir la comparaison avec ceux qui avaient servi de modèles. Mais un fabricant ayant imaginé d'employer le duvet des chèvres de Kirghiz, qui nous vient de Russie par la foire de Nijni-Novgorod, et qui, jusque-là, n'avait servi qu'à la chapellerie, obtint un succès complet, et le *cachemire français* fut inventé.

Envisagés comme moyen de séduction auprès des femmes, les cachemires furent une fois frappés publique-

ment d'anathème par M. de Broë, substitut du procureur du roi; mais cette incartade d'un magistrat, qui sortait mal à propos de la dignité de son ministère, valut à son auteur, de la part de Béranger, un coup d'aiguillon qui dut longtemps le faire souffrir.

CACHET (Christophe), médecin ordinaire du duc de Lorraine, naquit à Neufchâteau en Lorraine, le 26 novembre 1572, et mourut à Nancy en 1624. Ce fut un des premiers commentateurs d'Hippocrate. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Controversiæ theoricæ practicæ in primam aphorismorum Hippocratis sectionem*, Toul, 1612, in-12; 2° *Vrai et assuré préservatif de petite vérole et rougeole, divisé en trois livres*, Toul, 1617, in-8°.

CACHET (lettres de). Voyez LETTRES.

CACHET. — M. de Wallly, dans ses *Éléments de paléographie*, donne pour origine aux cachets l'usage où l'on était, au quinzième siècle, d'employer le contre-scel à la place du sceau, lorsqu'on voulait authentiquer des actes peu importants. Nous ne pouvons adopter cette opinion; nous croyons, au contraire, que les contre-sceaux et les cachets étaient choses tout à fait distinctes. Les cachets étaient sans doute des sceaux privés; nous serions même tenté de regarder comme de véritables cachets les pierres gravées romaines qui nous sont parvenues enchâssées dans des anneaux; et les fameux actes de Pepin et de Charlemagne, rendus valables par l'empreinte d'une tête de Jupiter-Sérapis ou de Bacchus, ne nous semblent attestés que par des *sceaux privés* ou cachets. Le cachet aurait donc eu pour origine le petit sceau. Il faut convenir pourtant que ce petit sceau était quelquefois employé comme contre-scel. Ainsi, au revers du grand sceau de Jean, duc de Bretagne (1275), nous trouvons un sceau secret portant la légende suivante : SI·DVCIS·BRITAN·AD·LITTERAS·CLAV... (*Sigillum ducis Britanniæ ad litteras clausas*).

En résumé, sans chercher à déterminer rigoureusement la différence qui existe entre le *cachet* et les autres espèces de sceaux, nous croyons que le cachet était un *sceau* non authentique et n'ayant que peu de valeur en justice. Le lecteur trouvera sur ce sujet plus de détails aux articles SCEAUX et CONTRE-SCEAUX.

CACHIN (Joseph-Marie-François), inspecteur général des ponts et chaussées, né, en 1757, à Castres, mort à Paris en 1825, a dirigé pendant vingt ans les travaux de la digue de Cherbourg. Il a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons son *Mémoire sur la digue de Cherbourg, comparée au breakwater* ou *jetée de Plymouth*, 1820, in-4°, destiné à réfuter certains auteurs anglais qui avaient vanté outre mesure la digue de Plymouth, en dépréciant celle de Cherbourg.

CADASTRE. — Selon le *Dictionnaire de l'Académie*, le cadastre est un registre public dans lequel la quantité et la qualité des biens-fonds sont marquées en détail. En administration, on appelle ainsi la levée du plan d'un territoire, par nature, quantité et qualité de biens-fonds, pour servir de base à la répartition de la contribution foncière.

A l'article CENS on verra que, dans le temps de la domination romaine, le comte des largesses avait, pour la répartition de la capitation et des impôts assis sur les propriétés, un tableau général des biens-fonds de chaque province de l'empire. Après l'invasion, celui de la Gaule servit aux rois visigoths, bourguignons, francs, etc. (qui s'étaient substitués aux droits des empereurs), pour connaître les terres domaniales et bénéficiales que leur attribuait la conquête comme propriétés publiques, pour connaître les terres privées, en faire le partage entre eux et les anciens possesseurs, et enfin pour percevoir sur ceux-ci, dans la proportion des biens qui leur étaient laissés, les tributs qu'ils étaient accoutumés de payer au trésor impérial. Cet ordre de choses se maintint sous les rois de la première race, qui prirent le soin de

faire établir ou reviser le cadastre des provinces dont le partage de la succession de leurs pères avait fait des royaumes. En 590, Childebert, roi d'Austrasie, donna commission à Florentius, maire de son palais, et à Romulfus, un de ses comtes, de réformer celui de ces états, qui, dressé sous le règne de son père Sigobert, était devenu défectueux. A peu près dans le même temps, Chilpéric, qui régnait à Soissons, fit faire, pour la rectification du cadastre de son royaume, un recensement si onéreux au peuple, que plusieurs possesseurs abandonnèrent leurs biens et leurs cités pour se soustraire à des impôts qu'ils prévoyaient devoir être écrasants. Sur ces entrefaites, la mort ayant frappé les enfants de Chilpéric, ce prince, qui regarda ce malheur comme une punition du ciel, brûla, à la prière de sa femme Frédégonde, les nouveaux recensements, et laissa le cadastre dans l'état où il se trouvait précédemment. Plus tard, la négligence que l'on apporta à constater, sur les cadastres, les accroissements, mutations et changements de nature des propriétés, y jeta de la confusion. Ensuite, les dons excessifs, faits au clergé, de terres toujours affranchies d'impôts, joints à l'affaiblissement graduel du pouvoir royal, affaiblissement à la faveur duquel tout le monde trouva le moyen, ou de se soustraire aux impositions publiques, ou de les confisquer à son profit, rendirent les cadastres inutiles, et il n'en fut plus question. Alors, les seigneurs, pour la levée des redevances auxquelles ils avaient assujetti les terres cédées par eux à des vassaux, tenanciers ou colons, firent faire des descriptions particulières de leurs domaines, et ces descriptions furent appelées *terriers*.

Quand *la taille* fut devenue une imposition permanente, on éprouva le besoin de la répartir avec égalité, et plusieurs provinces firent dresser le cadastre de leurs propriétés foncières. La Guyenne, la Bourgogne, l'Alsace, la Flandre, le Quercy, l'Artois et la Bretagne eurent les leurs; celui de Dauphiné, appelé *Péréquaire*, date de 1359; celui du Languedoc portait le nom de *Compoix*; celui de l'Agénois fut exécuté d'après un règlement du 17 novembre 1604; l'arpentage général des terres du Condomois eut lieu en vertu d'une déclaration du roi, de février 1666. La généralité de Montauban avait aussi un cadastre qui fut revisé par suite d'un arrêt du conseil, du 13 février 1664. Ce n'est pas que, pendant ce long espace de temps, l'idée d'un recensement général et d'une appréciation de tous les biens-fonds du royaume ne fût venue à personne. Charles VII l'avait eue, et en avait ordonné l'application le 26 juin 1461; mais cette idée était restée à peu près en projet et n'avait reçu d'exécution qu'en Provence. Un arpentage détaillé ou parcellaire de toutes les propriétés foncières formait la base du grand projet qu'avait conçu Colbert de rendre la taille réelle par toute la France, et que la mort l'empêcha d'exécuter. Enfin, par déclaration du 21 novembre 1763, rendue sous le ministère de Bertin, Louis XV ordonna que, pour exclure tout arbitraire et toute inégalité dans la répartition des impositions, il fût procédé à la confection d'un cadastre général embrassant tous les biens-fonds, même ceux du domaine, du clergé, des princes. Ce projet, comme beaucoup de ceux que l'on faisait alors, n'eut pas de suite.

On sait que lorsque les trois ordres furent appelés à nommer des députés aux états généraux de 1789, ils furent autorisés à dresser des cahiers, contenant l'exposé des griefs dont ils désiraient le redressement, et des améliorations qu'ils croyaient possibles et nécessaires. Soixante-treize assemblées électorales de la noblesse et cinquante-huit du tiers état, en tout cent trente et une, demanderent la confection d'un cadastre général. L'Assemblée nationale crut devoir faire droit à une manifestation aussi imposante; et, le 1er décembre 1790, elle décreta le principe. Par la loi du 21 août 1791, les administrations de département, sur l'avis des conseils municipaux des communes et des administrations de dis-

trict, furent autorisées à ordonner la levée du plan du territoire et l'évaluation du revenu d'une commune, lorsque cette demande serait faite par le conseil municipal, même avant qu'il fût formé aucune demande en réduction d'impôt; et, par une autre loi du 16 septembre de la même année, l'Assemblée nationale régla le mode par lequel on lèverait le plan topographique d'une commune.

« Lorsqu'il sera procédé, est-il dit dans cette loi, à la levée du territoire d'une commune, l'ingénieur chargé de l'opération fera d'abord un plan des masses, qui présentera la circonscription de la commune et sa division en sections, et formera ensuite les plans de détail qui composeront le parcellaire de la commune. » L'Assemblée constituante se sépara après avoir réglé, le 20 août 1791, les dépenses du bureau du cadastre et voté des fonds pour y pourvoir.

L'Assemblée législative respecta ce qu'avait fait sa devancière, mais n'y ajouta rien pendant un an qu'elle exista. La Convention vota, le 21 mars 1793, la confection d'un cadastre général, prescrivit des mesures pour atteindre ce but, et organisa le service. Le 3 novembre de la même année, elle plaça le bureau du cadastre sous la surveillance du comité des subsistances et approvisionnements; le 27 janvier 1794, elle ordonna l'impression d'un rapport sur la confection d'un grand-livre des propriétés territoriales; et le 22 octobre 1795, le directeur du cadastre et les diverses administrations qui avaient besoin d'un géographe, furent autorisés à le demander, chaque année, au ministère de l'intérieur. Sous ces trois assemblées, par des raisons que tout le monde connaît, la *cadastration* de la France n'avait pas marché avec une grande célérité: cependant, elle était déjà assez avancée le 22 novembre 1798, pour que le Directoire exécutif autorisât les contrôleurs et répartiteurs de l'impôt à se servir des résultats déjà obtenus pour distinguer chaque article de propriété.

Parvenu au consulat, Napoléon chargea, le 26 décembre 1800, un conseiller d'État de l'administration du cadastre, et dix-huit mois plus tard, quand il examina à fond cette immense entreprise, il en fut presque effrayé, lui qui, plus tard, ne devait s'étonner de rien. « Un cadastre général, disait-il, est une opération monstrueuse qui « coûtera plus de trente millions et exi- « gera au moins vingt ans. La mensu- « ration et l'évaluation ne sont pas les « plus difficiles, c'est la connaissance « des rapports des divers départements « entre eux. » Ce qui est rigoureusement vrai.

Le 30 juin 1802, il ordonna la formation d'une commission de sept membres pris dans les diverses parties du territoire français, pour s'occuper de répartir la contribution foncière avec la plus grande égalité. Cette commission ne vit pas de meilleur moyen d'arriver à ce but que la continuation du cadastre. Mais, effrayée de la nécessité où l'on était, en suivant le plan décrété par l'Assemblée constituante, de mesurer et d'évaluer la totalité des parcelles de terrain dont se compose le sol de la France, elle proposa d'abord de fixer invariablement et contradictoirement les limites des communes sur lesquelles il y avait contestation; ensuite, d'arpenter par section et nature de culture au moins deux et au plus huit communes par chaque sous-préfecture; de former, sur une échelle uniforme, une carte figurative et géométrique des communes arpentées, et enfin, d'en évaluer les produits imposables. Quant aux communes qui ne se seraient point soumises à l'arpentage, il devrait en être dressé, d'après les matrices ou états de sections, un dépouillement présentant les contenances ainsi que les revenus alors imposés, et l'évaluation nouvelle devait être faite par comparaison avec les communes arpentées et évaluées. Tout cela fut adopté par arrêté du 2 novembre 1802.

Cette manière de procéder, qui livrait tout aux hypothèses et aux suppositions, fut fort mal accueillie par les préfets et les conseils généraux.

L'arpentage des communes fut mal fait, et n'eut même pas lieu dans quelques départements. Alors, le gouvernement, cédant à la clameur générale, ordonna, par arrêté du 19 octobre 1804, que toutes les communes de France seraient évaluées et mesurées par sections et nature de culture. Par ce nouveau mode, on arrivait jusqu'à une répartition équitable de l'impôt entre les communes; mais la répartition entre les contribuables restait à la merci des répartiteurs, toujours disposés, malgré leur équité, à surcharger les autres, pour s'épargner eux et leurs amis. Sur de nouvelles réclamations, le gouvernement se décida à sacrifier quinze mille plans de masses, cinq ans de travaux et plusieurs millions de dépense, pour en revenir, en 1808, au système de l'Assemblée constituante, à l'arpentage par parcelles.

En conséquence de cette détermination, on organisa une section de géomètres et d'arpenteurs dans chaque département; on classa les travaux, on établit l'ordre dans lequel ils se succéderaient les uns aux autres; on institua, pour les surveiller, des inspecteurs généraux, à chacun desquels on confia dix à douze départements; on prit enfin toutes les précautions imaginables pour que tous les détails de cette immense opération fussent aussi exacts que possible, et l'on marcha dans la nouvelle voie que l'on venait d'ouvrir.

Napoléon prit alors une haute idée du cadastre. A Sainte-Hélène, il disait qu'il eût pu être considéré, à lui seul, comme la véritable constitution de l'empire, c'est-à-dire, comme la garantie des propriétés de chacun, car, une fois établi, et la législature ayant fixé l'impôt, chacun faisait aussitôt son propre compte, et n'avait plus à craindre l'arbitraire de l'autorité ou celui des répartiteurs, ce qui est un point essentiel et le moyen le plus sûr pour forcer à la soumission.

Nous croyons convenable de donner une idée sommaire de la manière dont il a été procédé depuis à la confection du cadastre. Les opérations qui avaient pour but d'y arriver ont été circonscrites dans chaque département, et devaient marcher par cantons, puis successivement par arrondissements. Chaque année, le préfet arrêtait l'état des communes qui devaient être cadastrées, et le soumettait au conseil général avec celui des dépenses. Le budget des travaux à exécuter était soumis au ministre des finances qui le rendait exécutoire. Le travail d'exécution était divisé en quatre séries; 1° celle de la délimitation des communes, de la division du territoire en sections, de la mensuration des parcelles, de la levée des plans, etc.; 2° l'expertise, qui comprenait la répartition des terrains en cinq classes pour les terres labourables; en quatre classes pour les prairies, et en trois pour les vignobles, en raison de leur degré de fertilité; 3° la répartition individuelle, qui avait pour objet de faire, à chaque parcelle, l'application des évaluations; 4° enfin, les mutations, dont le travail avait pour but de constater les changements de propriétés, les subdivisions par suite de partage, les dénaturations par cause de changement de culture. Celle-ci est la plus importante, car elle doit survivre à toutes les autres et être toujours subsistante; sans elle, tout ce que l'on a fait, à force de temps et d'argent, ne serait plus dans dix ans qu'un véritable chaos.

En 1808, quand le gouvernement impérial ordonna la reprise du cadastre sur de nouvelles bases, il assigna un fonds de 3,000,000 fr. pour faire face aux dépenses. De 1809 à 1814 inclusivement, on couvrit ces dépenses par une addition d'un trentième à la contribution foncière. En 1815, les centimes spéciaux ayant été confondus, les trois centimes un tiers affectés au cadastre furent compris dans cette réunion, et le trésor dut fournir pour les dépenses une somme dont nous ne connaissons pas le chiffre. En 1816, il fournit 1,500,000 fr.; en 1817, 3,000,000. Nous ignorons les allocations des quatre années suivantes. A partir du 1er janvier 1822, où les opérations cadastrales furent circonscrites dans chaque département,

les conseils généraux, autorisés par la loi du 31 juillet 1821, durent voter annuellement, pour les frais du cadastre, des impositions dont le montant ne pouvait excéder trois centimes par franc du principal de la contribution foncière, et purent même s'imposer extraordinairement pour hâter la fin des travaux. Comme tous les départements ne possèdent pas les mêmes ressources, il fut fait, sur les fonds généraux, un *fonds commun* pour venir au secours des départements nécessiteux en proportion des fonds votés par leurs conseils généraux. Ce fonds commun fut d'un million. Le 18 mai 1828, plusieurs lois autorisèrent les départements des Ardennes, de la Charente, de la Drôme, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, à user de la dernière faculté que leur accordait la loi de juillet 1821, et à ajouter deux centimes à ceux qu'ils votaient annuellement. Pour donner encore plus d'activité aux travaux du cadastre, une loi du 2 août 1829 permit aux conseils généraux de s'imposer extraordinairement, à partir du 1er janvier 1830, de cinq centimes, en addition aux trois qu'ils votaient tous les ans. Plusieurs départements ayant profité de cette autorisation, on put enfin parvenir au terme de cette colossale entreprise.

En résumé, le cadastre a coûté plus de trente ans et près de 150,000,000. Il y a loin de là aux vingt ans et aux 30,000,000 auxquels l'avait évalué le premier consul Bonaparte.

CADAVRE. A l'article SÉPULTURE, nous ferons connaître jusqu'à quel point on a porté, à toutes les époques, en France le respect que l'on doit au dernier asile de ceux qui ne sont plus, et de quelle protection on a environné les cendres des morts. Nous nous bornerons ici à dire que celui qui avait dépouillé ou outragé un cadavre était exclu, par la loi salique, du commerce des hommes, jusqu'à ce que les parents du défunt, apaisés par une réparation suffisante, eussent demandé eux-mêmes qu'il fût réintégré dans ses droits. Quoique les préceptes du christianisme recommandent de rendre avec décence et vénération à la terre la dépouille mortelle de ceux qui ont cessé d'exister ici-bas; quoiqu'un concile tenu sous le règne de Charles le Chauve ait dit : « Si les proches et les « héritiers veulent d'eux-mêmes offrir « quelque chose à l'Église pour tenir « lieu d'aumône de la part du défunt, « nous ne défendons pas de l'accepter; « mais nous défendons absolument « de l'exiger et de le demander, de peur « qu'on n'accuse l'Église de vénalité, « ou qu'elle ne paraisse se féliciter « de la mort des hommes, si cette « mort lui est utile, » pendant longtemps l'avidité sacerdotale refusa l'inhumation aux cadavres de ceux qui étaient décédés sans faire, par testament, de donations à l'Église. Pour se débarrasser des restes d'un père ou d'un mari qu'il n'était pas permis de déposer soi-même dans un lieu non consacré, il fallait qu'un fils, une épouse encore tout en larmes, ressuscitant fictivement le défunt, et agissant en leur nom, fissent une libéralité bien plus proportionnée à la cupidité des prêtres qu'à la valeur de l'héritage qu'il laissait. Ce n'était qu'à ce prix qu'un mort obtenait la permission de dormir auprès des siens. Cette coutume indécente, frappée inutilement de réprobation par plusieurs conciles, n'a cédé qu'incomplétement au progrès des lumières et à la clameur générale; car les prières à dire sur le cercueil d'un décédé sont encore de nos jours le sujet du marchandage le plus scandaleux.

Au moyen âge, et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le trépas n'affranchissait point un homme des poursuites de la justice, et ne mettait pas fin au procès intenté contre lui pour obtenir la réparation d'un crime ou d'un délit qu'il avait commis, soit envers les autres, en commettant un vol ou un meurtre, soit envers lui-même, en se donnant volontairement la mort. Dans ce cas et autres semblables, on procédait contre le cadavre d'un accusé, si ce cadavre existait encore, sinon, contre sa mémoire, si ces

restes avaient disparu. Alors le juge nommait à l'un ou à l'autre un curateur à qui on faisait prêter serment, et toute la procédure se dirigeait contre lui jusqu'au jugement définitif. Ce curateur pouvait, quand il y avait eu condamnation, interjeter appel de la sentence qui la prononçait; il pouvait même y être contraint par un des parents du défunt; mais il fallait que, dans ce cas, ce parent fît les avances de la procédure. Le cadavre condamné par jugement était traîné sur la claie à travers les rues de la ville, puis jeté à la voirie. C'est à ce supplice infamant, auquel était jointe la confiscation des biens, que Louis XIV, par une ordonnance enregistrée au parlement le 24 mai 1686, condamne ceux des protestants qui, s'étant convertis à la communion romaine, refuseraient, à leur dernière heure, les sacrements de l'Église, et seraient morts en déclarant qu'ils rentraient dans leur première croyance. Ces procédures et ces condamnations, qui n'avaient pour résultat qu'une horrible profanation, ont été sagement abolies par la législation nouvelle. Aujourd'hui, toutes poursuites correctionnelles ou criminelles, même commencées, sont éteintes par le décès du prévenu ou de l'accusé, et un défunt n'est responsable que devant l'opinion publique et devant Dieu de ce qu'il a fait ou dit pendant le cours de sa vie. Les seules procédures auxquelles donne lieu, soit une mort subite, soit l'invention d'un cadavre, sont une enquête et des informations tendant à découvrir si la mort a été volontaire ou a été la suite d'un attentat, et ce n'est que dans ce dernier cas que la justice procède, non pour flétrir un homme qui n'est plus, et dépouiller ses héritiers légitimes, mais pour découvrir et punir son meurtrier. L'Église seule, persévérant dans ses anciennes maximes, refuse les honneurs funèbres, ainsi que les prières publiques, aux restes d'un suicidé, et les fait inhumer dans un lieu distinct, à côté de ceux des hérétiques. Cependant il faut reconnaître que cette espèce de flétrissure imprimée à un cadavre n'a lieu ni à Paris ni dans les grandes villes, et tend à cesser partout.

CADÉAC (Pierre), compositeur français du seizième siècle. On a de lui un recueil de motets intitulé *Moteta quatuor, quinque et sex vocum*, lib. I, Paris, 1555, in-4°. Dans la collection des messes de Cardane, on trouve aussi une messe à quatre voix de cet auteur.

CADENAS. Le cadenas qui, selon l'auteur de l'*Ile des Hermaphrodites*, n'a perdu que sous le règne de Henri III le nom de *nef* qu'il avait porté jusque-là, était dans l'origine un meuble de forme bizarre représentant un navire, et destiné, selon du Cange, à contenir les vases qui servaient à boire. Cependant, d'après les citations que fait ce savant, on est disposé à croire que la *nef* était un de ces vases mêmes, ou tout au moins un vase propre à contenir du vin. En effet, il reproduit un passage du *Roman de Garin*, où il est dit :

> Tressaut la table, s'est à Garin saillie
> Que la *nef* d'or lui vost des poins tolir,
> Li vins espand sor le peliçon gris.

Il reproduit un autre passage du même ouvrage, s'exprimant ainsi :

> Devant Garin tint Mauvoisin la *nef*
> Toute fu pleine de vin et de clare.

Enfin, il cite un vers d'une chronique manuscrite de Bertrand du Guesclin, où la *nef* est mise sur la même ligne que les vases qui servaient à boire :

> Hanaps, couppes et nez de fin or reluisant.

Tout cela semblerait justifier notre opinion.

Quoi qu'il en soit, ce meuble est d'origine fort ancienne. On en remarquait un parmi les présents que le roi Robert fit à l'empereur Henri, lors de l'entrevue qu'il eut avec lui sur les bords de la Meuse. Dans la suite des temps, la nef reçut une autre destination : elle servit, comme au seizième siècle le cadenas, à serrer les ustensiles de table. Comme sa forme ne permettait guère de la placer d'une manière convenable, on la faisait supporter par des sirènes, des lions, ou on lui donnait tout simplement des pieds. Ordinairement on y joignait quelque orne-

ment particulier. Dans un inventaire qui fut dressé en 1379, des joyaux, bijoux, pièces d'argenterie, etc., que le roi Charles V possédait dans ses hôtels et châteaux, on trouve : 1° vingt nefs en argent doré dont le poids n'est pas déterminé, et qui étaient probablement des vases à boire ou à mettre le vin, à moins qu'elles ne fussent réservées pour les convives des banquets royaux; 2° en argent doré encore, la grande nef du roi Jean, ayant à ses deux bouts un château et tout autour des tournelles, pesant soixante-dix marcs; 3° en or, une grande nef portée sur six lions, émaillée de France, et portant à chacun de ses bouts un ange, pesant cinquante-trois marcs quatre onces; 4° en or aussi, une autre nef portée par quatre lions, du poids de vingt-neuf marcs une once; 5° en or pareillement, une grande nef donnée par la ville de Paris, pesant cent vingt-cinq marcs; enfin, toujours en or, une petite nef, ayant à chacun de ses bouts un serpent, et pesant trente et un marcs : tout cela donne, sans compter les vingt premières nefs dont le poids n'est pas indiqué, soixante-dix marcs d'argent doré et deux cent trente-huit marcs cinq onces d'or, employés dans cette espèce de meuble.

Quand la nef eut pris le nom de cadenas, on lui donna la forme d'une assiette carrée, retroussée sur les bords, élevée de deux doigts, servant à serrer la cuiller, la fourchette, le couteau, et pourvue d'un couvercle, où l'on mettait du sel, du poivre et du sucre. Dans les derniers temps, le cadenas était une espèce de coffret en or ou en vermeil destiné au même usage, et réservé au roi et aux très-grands seigneurs. On l'apportait en cérémonie, et on le plaçait sous leur main quand ils avaient pris place à table. Il est à présumer que c'est la crainte des empoisonnements qui a donné l'idée de serrer ainsi sous clef les objets servant à boire et à manger, ainsi que les substances dont on pouvait abuser.

CADENET, petite ville de l'ancienne Provence, département de Vaucluse, à seize kilomètres d'Aix. La seigneurie de Cadenet fut érigée en vicomté en 1225, en faveur de l'un des ancêtres de *Pierre de Cadenet*, grand sénéchal de Provence en 1341. La population de cette ville est aujourd'hui de deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze habitants.

CADENET (Antoinette de), dame de Lambesc, fit parler d'elle au treizième siècle, par ses chansons et ses relations avec les troubadours les plus célèbres.

CADENET, troubadour du treizième siècle, naquit dans le château de Cadenet, sur la Durance. Un amour malheureux le décida à entrer dans l'ordre des Templiers, et il fut tué, vers 1280, dans la Palestine, en combattant les Sarrasins. Il nous reste de lui un traité contre *les galiadours*, c'est-à-dire les médisants, et vingt-quatre chansons bachiques et érotiques. Les manuscrits de la bibliothèque royale contiennent plusieurs pièces de ce troubadour.

CADEROUSSE, petite ville de l'ancien comtat Venaissin, à quatre kilomètres d'Orange.

La terre et seigneurie de Caderousse était divisée en trois parties, l'une desquelles fut érigée en duché en 1663, en faveur de la maison d'*Ancezune*. Les deux autres parties appartenaient à la chambre apostolique et à la maison de *Fortia d'Urban*.

On croit que la ville de Caderousse est située sur l'emplacement de l'ancienne *Vindalia*, où Fabius Maximus remporta une grande victoire sur les Arvernes, dont cent cinquante mille furent noyés dans le Rhône. Caderousse fait aujourd'hui partie du département de Vaucluse, et sa population est de trois mille cent soixante-neuf habitants. C'est la patrie du compositeur Berbiguier.

CADET (Madame), peintre en émail fort distinguée, obtint, en 1787, le brevet de peintre de la reine, et justifia ce titre par d'excellents ouvrages. Elle mourut en 1801.

CADET-DE-METZ (Jean-Marcel), minéralogiste, né à Metz en 1751, était subdélégué général et inspecteur des

mines en Corse, au commencement de la révolution. Il a publié sur cette île plusieurs ouvrages intéressants, entre autres : 1° *Les jaspes et autres pierres précieuses de la Corse ;* 2° *Mémoire sur les bois de Corse*, in-12, 1792 ; 3° *Corse ; restauration de cette île*, in-4°, 1824. On lui doit encore quelques mémoires sur différents sujets d'administration.

Cadet-de-Vaux (Antoine-Alexis), frère de Louis-Claude Cadet-Gassicourt, naquit à Paris en 1743. Il se livra entièrement à l'étude de l'économie rurale et domestique, et rendit les plus grands services par ses nombreux travaux philanthropiques. C'est à lui qu'est due, entre autres bienfaits, la suppression du cimetière des Innocents, à Paris, le perfectionnement de la panification, la création des comices agricoles, l'application de la gélatine des os à l'économie alimentaire, etc., etc. Il est mort dans une honorable pauvreté en 1828.

Cadet-Gassicourt (Charl.-Louis), fils de Louis-Claude, naquit à Paris en 1769. Il exerçait, lorsque son père mourut, la profession d'avocat, qu'il abandonna alors pour se faire recevoir pharmacien. Il était, au 13 vendemiaire an IV, président de la section du Mont-Blanc, qui marcha contre la Convention. Condamné à mort pour ce fait, son jugement fut annulé peu de temps après par le jury du tribunal criminel de la Seine. En 1809, comme pharmacien de la maison impériale, il suivit Napoléon en Autriche et resta près de lui durant toute la campagne. Neuf ans plus tard, en 1818, il fit paraître sur cette campagne des mémoires intitulés : *Voyage en Autriche, en Moravie et en Bavière*, 1 vol. in-8°, 1818. A la création de l'Académie de médecine de Paris, il fut nommé secrétaire de la section de pharmacie. Il a beaucoup contribué à la formation du conseil de salubrité, institution si utile sous le rapport de l'hygiène publique. Il mourut à Paris, en 1821. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dont on peut voir la liste dans une notice publiée par M. Émile Salverte sur ce savant estimable.

Cadet-Gassicourt (Louis-Claude), pharmacien, né à Paris en 1731, fut successivement apothicaire-major à l'hôtel des Invalides, apothicaire en chef des armées d'Allemagne, et ensuite de celle de Portugal. Reçu membre du collége de pharmacie de Paris en 1759, il fut admis en 1766 à l'Académie des sciences. Les mémoires de ces académies, et d'autres journaux scientifiques, contiennent de lui de nombreux *mémoires* sur la chimie. Il a redigé les articles *Bile* et *Borax* dans l'*Encyclopédie*. Nommé directeur des travaux chimiques de la manufacture de Sèvres, il n'accepta cette place qu'en refusant le traitement qui y était attaché, et en demandant qu'il fût donné à un savant estimable et pauvre dont il désirait faire son adjoint. Il mourut en 1799. On a de lui : *Analyse chimique des eaux minérales de Passy*, Paris, 1755, in-8° ; *Mémoire sur la terre foliée de tartre*, Paris, 1764, in-8° ; *Catalogue des remèdes de Cadet, apothicaire*, Paris, 1765, in-8°, ouvrage qui a servi de base au *Formulaire magistral* publié par son fils ; *Observations en réponse à Beaumé sur la préparation de l'éther, sur le mercure, sur le précipité* per se, *et sur la réduction des chaux métalliques*, Paris, 1775, in-4° ; *Expériences et observations chimiques sur le diamant :* ses collaborateurs pour cet intéressant travail furent les célèbres Macquer, Darcet et Lavoisier.

Cadetes, ancien peuple gaulois, mentionné par César, et dont on croit reconnaître le territoire dans le diocèse de Bayeux.

Cadets. — Cette qualification n'était pas autrefois appliquée partout de la même manière. Suivant quelques coutumes, le cadet était le dernier né des enfants mâles, *natu minor*, *junior*, et ceux qui se trouvaient entre lui et le premier étaient les *mainés*. Dans d'autres, le cadet était le second. Avec le temps, les choses se régularisèrent, et d'un nom commun on appela *cadets*

tous ceux qui étaient venus au monde après l'aîné.

Il paraît démontré que, sous les deux premières races de nos rois, tous les enfants du même père avaient une part égale dans sa succession, féodale ou roturière. Ce fut sous les Capétiens que, pour consolider les maisons que l'on venait de fonder, et en maintenir la splendeur, on imagina de concentrer la plus grande partie des biens sur une seule tête, et cette tête se trouva naturellement celle de l'aîné des fils, qui, plus avancé en âge, était plus que ses frères en état de défendre les domaines de sa famille.

Nous ne répéterons pas ici ce qui a été dit plus haut au mot AÎNESSE (droit d'); nous ajouterons seulement que, par cette nouvelle et déplorable coutume, qui acquit rapidement toute la force d'une loi, les cadets furent dépouillés de la portion de l'héritage de leur père qui consistait en possessions féodales, et livrés, pour leur subsistance, à la merci de leur aîné : une foule de monuments le prouvent. Nous ne citerons ici que l'assise de Geoffroi, comte de Bretagne, de l'an 1185, où il est dit formellement : *Majores natu integrum dominium obtineant, et junioribus, pro posse suo, provideant de necessariis ut honeste viverent.* Mais comme l'injustice qu'il y avait à dépouiller ainsi les cadets était trop criante pour qu'elle n'émût point les entrailles de quelques pères moins orgueilleux et moins dénaturés que les autres, on chercha à y remédier tant bien que mal, et on institua les tenures en *parage* et en *frérage* (voyez ces mots).

Malgré cette modification apportée à la coutume, le sort des cadets de maisons nobles fut beaucoup plus malheureux que celui des cadets des bourgeois de Paris, qui recueillaient dans la succession de leur père une part égale à celle de leur frère aîné. Il fallut donc leur créer des priviléges, leur accorder des préférences, et fonder des institutions pour eux. Les cadets furent, dès leur naissance, destinés à l'Église, ou placés dans les ordres religieux et militaires; de là vient que la plupart des évêques, des abbés, des chevaliers du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem, de Malte, furent des cadets de grandes maisons; de là, au dix-huitième siècle, cette nuée d'abbés musqués et damerets, espèce amphibie dînant de l'autel et soupant du théâtre, courant les bénéfices et les ruelles, s'attelant au char d'une femme sans pudeur, devenant pour elle un meuble de boudoir, un joujou destiné à occuper les deux ou trois jours qui séparaient une intrigue finie d'une intrigue ébauchée, et se prêtant aux plus vils comme aux plus pénibles services.

Louis XIV, pour remédier autant que possible à ce désordre scandaleux, et assurer une existence à une faible partie de ceux que les usages du royaume condamnaient à mourir de faim, s'ils ne voulaient pas se déshonorer, créa en 1682 plusieurs compagnies de cadets gentilshommes, auxquels il fit donner l'éducation nécessaire à des hommes de guerre (voyez CADETS [corps des]).

L'Assemblée constituante ayant, par la loi du 15 mars 1790, aboli le droit d'aînesse par rapport aux fiefs, et, pour les autres biens, par l'art. 1er de la loi du 8 avril 1791, les cadets obtinrent dans la succession de leur père une part égale à celle de leur aîné, et les institutions créées en leur faveur devinrent sans objet. Quant à celle des cadets gentilshommes, elle se trouva naturellement abolie par l'article de la déclaration des droits qui établissait que tous les Français étaient, sans distinction de naissance et de rang, admissibles à tous les emplois civils et militaires.

CADETS (corps des). Louis XIV, voulant former une pépinière d'officiers instruits, créa, en 1682, plusieurs compagnies de *cadets-gentilshommes*, qui devaient recevoir, aux frais de l'État, une éducation militaire complète. Des professeurs de mathématiques, de dessin, de langue allemande, d'escrime et de danse, étaient attachés à chaque compagnie. Mais bientôt Louis XIV se vit forcé à faire des

économies; on abolit alors l'admission gratuite dans les compagnies de cadets, et les candidats furent obligés de payer une pension annuelle de cinquante écus, et d'aller prendre leurs lettres à la cour. Ces conditions toutes fiscales empêchèrent beaucoup de gentilshommes sans fortune de se présenter, et modifièrent l'institution primitive. Il suffit alors qu'un jeune homme fût assez riche pour remplir les conditions imposées, et qu'il appartînt à une bonne famille *vivant noblement* (c'est-à-dire, du produit de ses revenus), pour qu'il fût admis. En 1692, après une existence de dix années, les compagnies de cadets furent entièrement supprimées.

Par ordonnance du 12 décembre 1726, Louis XV rétablit six compagnies de cadets qui furent placées dans les citadelles de Cambrai, Metz, Strasbourg, Perpignan, Bayonne et Caen. Ces compagnies furent, en 1729, réduites à deux, qu'on réunit plus tard en une seule, laquelle fut licenciée en 1733. Une ordonnance de Louis XVI, en date du 25 mars 1776, créa un emploi de cadet-gentilhomme dans chacune des compagnies de tous les corps d'infanterie, à l'exception du régiment du roi. Cette ordonnance spécifiait qu'on ne pouvait recevoir un officier sans qu'il eût passé préalablement par le grade de cadet. Les pages du roi, de la reine ou des fils de France, étaient seuls exempts de cette règle, et avaient le droit d'entrer d'emblée comme officiers dans les régiments.

Les cadets devaient être âgés de quinze à vingt ans, nés nobles ou fils d'un officier ayant le grade de colonel, lieutenant-colonel, major, ou d'un capitaine chevalier de Saint-Louis. Ils faisaient le service de soldat et en portaient l'uniforme; seulement le chapeau, les boutons, les chemises, les souliers, le fusil, l'épée, le ceinturon et la giberne étaient du même modèle que ceux des officiers, et ils avaient en outre, pour marque distinctive, une épaulette en or ou en argent, suivant la couleur du bouton. Ils étaient d'ailleurs exempts des corvées, et étaient réunis en chambrée sous les ordres d'un officier choisi par le colonel. Avant d'être nommés sous-lieutenants, les cadets devaient passer par tous les grades inférieurs. Les colonels réglaient le temps qu'ils devaient passer dans chacun de ces grades, suivant leur aptitude, leur instruction et leur conduite. Le plus ordinairement on leur faisait monter trois gardes de soldat, trois de caporal et trois de sergent, après quoi on les nommait sous-lieutenants à la suite. Quand une sous-lieutenance devenait vacante, le colonel pouvait y nommer celui des cadets qui lui en paraissait le plus digne. Son choix tombait sans doute toujours sur le plus méritant, comme c'est encore la coutume de nos jours, où *le choix n'est jamais que la récompense du vrai mérite, et non le prix de l'intrigue et de la faveur.* Les cadets recevaient, sur les fonds de l'école militaire, une solde de douze sous par jour. Ceux qui sortaient de cette école étaient habillés et équipés aux frais de l'établissement; ils s'entretenaient ensuite au moyen de la pension de deux cents francs que le roi accordait aux anciens élèves, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus à un grade dont le traitement fût de douze cents livres. Les autres cadets s'habillaient à leurs frais.

Il y avait aussi des *cadets d'artillerie,* pris parmi les jeunes gens de famille. On les plaçait dans les écoles affectées à cette arme, où ils recevaient l'instruction nécessaire pour devenir ensuite officiers.

Depuis la révolution, cette institution a entièrement disparu en France, où la forme du gouvernement ne peut comporter de pareilles exceptions; mais quelques puissances du Nord, telles que l'Autriche, la Bavière, la Prusse et la Russie, l'ont conservée. Les écoles de cadets de Berlin, de Potsdam, de Culin, de Stolpe, fournissent des sujets fort capables à l'école militaire, où ils complètent leur éducation. La Russie entretient à grands frais plusieurs écoles de cadets à Saint-Pétersbourg, à Moscou et à Kief; en sortant de ces établissements, les cadets sont nommés

sous-lieutenants dans les divers régiments de l'armée.

Cadets de la croix. Voyez Camisards.

Cadibona (combat de). Au dernier siége de Gênes, les généraux Masséna et Soult, à la tête d'un petit nombre de soldats nus et manquant de pain, défendirent, avec une valeur et une habileté admirables, tous les postes qui environnaient cette ville, la seule que nous eussions encore en Italie. Vingt mille Impériaux, aux ordres du général Mélas, s'avancèrent contre trois mille Français, qui occupaient les environs de Savone. Cette petite division, commandée par le général Gardanne, arrêta, par des prodiges de valeur, les Autrichiens depuis le point du jour jusqu'à dix heures du matin. Mais enfin, accablé par le nombre, Gardanne se replia sur Cadibona. Les Autrichiens le forcèrent encore à abandonner cette position. La retraite se faisait même avec quelque désordre, lorsque le général Soult accourt avec quelques bataillons, et ramène nos troupes au combat. Cependant elles paraissaient près de céder, quand Soult saisit un drapeau, s'élance au plus fort de la mêlée, et combat lui-même avec la vigueur d'un simple grenadier. Electrisés par cet acte de dévouement, nos soldats se précipitent sur ses traces, et repoussent l'ennemi. Soult se fortifie à Montemore; mais bientôt sa retraite de Gênes est coupée, et le fort de Savone, qu'il était venu secourir, va manquer de vivres et de troupes. Dans cette position critique, Soult manœuvre pour amuser les ennemis. Cependant on l'attaque avec des forces si considérables qu'il se replie précipitamment sur Savone. Les Autrichiens le suivent de si près qu'ils y entrent avec lui. Ils en sont cependant chassés. Soult ravitaille la place, l'évacue à trois heures du matin, et se porte sur les hauteurs d'Albissola, dont il chasse les Autrichiens, terminant ainsi trois affaires très-sanglantes, soutenues à coups de baïonnettes, de pierres et de crosses de fusil. (5 et 6 avril 1800.)

Cadillac, ville de l'ancienne Guyenne, chef-lieu du comté de Benauges, à quarante-quatre kilomètres de Bordeaux, possédait autrefois une collégiale et un magnifique château, bâti par le duc d'Épernon. Cette ville, qui fait aujourd'hui partie du département de la Gironde, possède une population de mille cinq cents habitants.

Cadix (insurrection de). Le mouvement insurrectionnel qui avait éclaté à Madrid contre le corps d'occupation français (8 mai 1809), se répéta dans la plupart des grandes villes de la Péninsule. Le peuple de Cadix, excité par les intrigues anglaises et par des prédications fanatiques, se souleva (28 et 29 mai) contre le général Solano, capitaine général de l'Andalousie et gouverneur de la ville; il l'attaqua dans sa maison, se saisit de sa personne, et l'égorgea avec une cruauté impitoyable. Le général Tudela, investi par les furieux du commandement général, ordonna à l'artillerie des remparts et des forts de faire feu contre cinq vaisseaux et une frégate qui étaient mouillés sur la rade. Ces bâtiments, qui ne pouvaient s'éloigner à cause d'une escadre anglaise qui croisait devant Cadix, se rendirent aux Espagnols, qui les livrèrent à l'amiral anglais.

Cadix (siége de). Au commencement de l'année 1810, les Français étaient à peu près maîtres de toute l'Andalousie; Cadix seule, où la junte insurrectionnelle s'était retirée, et avait réuni toutes ses forces, résistait. Chargé par le maréchal Soult de réduire cette place, le duc de Bellune en commença le siége le 6 février.

L'île de Léon, sur laquelle on sait que Cadix est bâtie, a la forme d'un triangle presque régulier, dont deux côtés sont baignés par l'Océan : de ces deux côtés-là, l'île, et, par conséquent, Cadix, étaient protégées par les flottes espagnole et anglaise; le troisième côté de l'île n'est séparé de la terre que par un étroit canal, sur lequel existait un ancien pont long de sept cents pas; mais ce pont, la junte l'avait tout d'abord fait détruire. Située à l'extrémité du triangle, c'est-à-dire,

au point le plus éloigné du continent, Cadix ne pouvait donc être attaquée que du rivage, et à énorme distance; enfin, dans cette direction même, elle ne présentait aux attaques de l'ennemi qu'une ligne de fortifications puissantes dont les deux extrémités s'appuient à la mer. Indépendamment de quinze mille Espagnols qui occupaient Cadix et les forts de l'île, un corps auxiliaire de sept mille Anglais était venu de Portugal et de Gibraltar pour défendre la place et ses approches.

On voit, par les détails qui précèdent, combien était difficile l'entreprise des Français. Tout ce qu'ils purent fut de bloquer Cadix du côté de la terre. En mars, la tranchée s'ouvrit sur plusieurs points le long des côtes; le mois suivant, malgré le feu des forts et des flottes, les travaux de siége continuèrent. En dépit des sorties vigoureuses faites par les assiégés, d'abord les petits forts qui garnissent la baie, puis la vaste forteresse de Matagorda, tombèrent au pouvoir des troupes françaises. Matagorda est située vis-à-vis de Cadix; de ce point plus rapproché, le duc de Bellune entreprit de bombarder la ville, malgré la distance qui l'en séparait encore. A cet effet, on fit couler à Séville des mortiers d'invention nouvelle, qui pouvaient lancer des bombes à plus de dix-neuf cents toises, et on les établit en batteries sur le point appelé Trocadero. Le 15 décembre, les premières bombes furent lancées : elles atteignirent le centre de la ville; mais comme les maisons étaient presque entièrement bâties en pierre, il n'en résulta aucun incendie, et le dommage fut insignifiant. Les Français durent donner une autre direction à leurs efforts; et, dès janvier 1811, ils s'occupèrent de la construction et de l'armement d'une flottille destinée à tenter une attaque contre l'île de Léon. D'autre part, l'assemblée des cortès, réunie à Cadix, était loin de se laisser abattre. Plusieurs fois les assiégés, dans des sorties, essayèrent de repousser les assiégeants, et parvinrent à détruire une partie de leurs travaux. Les généraux espagnols, d'accord avec les Anglais, conçurent même un projet hardi dont la réussite devait amener non-seulement la levée du siége, mais la délivrance de l'Andalousie. Leur dessein était de mettre à profit l'éloignement du maréchal Soult, qui se dirigeait sur le Portugal pour porter secours à Masséna, et d'aller prendre toutes les lignes des Français à revers, tandis qu'elles seraient attaquées de front par la garnison, et que les vaisseaux et les chaloupes canonnières menaceraient tous les points de débarquement. Les Espagnols ne négligèrent rien de ce qui pouvait contribuer au succès de leur entreprise; néanmoins, le duc de Bellune, qui n'avait alors sous ses ordres que les seules troupes de siége, parvint à faire échouer ce vaste plan. Les débris du corps expéditionnaire, qui avait quitté l'île de Léon le 20 février, y rentrèrent le 5 mars, après avoir essuyé le matin même à Chiclana une sanglante défaite. Depuis lors, nul incident remarquable ne signala la continuation du blocus, qui se prolongea jusqu'en août 1812. A cette époque, les succès de Wellington obligèrent les Français à abandonner un siége qu'ils avaient poursuivi avec tant de persévérance, et à quitter l'Andalousie.

Le 3 octobre 1823, les Français s'emparèrent de Cadix après un investissement de courte durée, et rendirent à la liberté le roi Ferdinand VII, que les cortès y retenaient prisonnier.

CADORE (duc de). Voyez CHAMPAGNY.

CADORET (Gabriel), sergent au 66e de ligne, né à Selles (Marne). Le deuxième jour complémentaire an VII, à l'affaire de Manhein, il rallia à son peloton une troupe de fuyards, et soutint le feu de l'ennemi tant qu'il eut des cartouches. Pendant sa retraite, qu'il effectua dans le plus grand ordre, il reçut une blessure dont il mourut.

CADOT (N.), chef d'escadron au 13e régiment de dragons, né à la Ferté-Milon (Aisne), entra au service en 1783, reçut tous ses grades sur le champ de

bataille. Pendant la campagne de Prusse, en octobre 1807, il chargea, à la tête de vingt-cinq dragons d'élite, la cavalerie ennemie, fit prisonniers quatre-vingts cuirassiers prussiens et quatorze officiers. Après les avoir ramenés au général Becker, il continua sa charge, et prit encore deux officiers de hussards avec dix de leurs soldats et cinquante chevaux.

Cadot (N.) s'est fait connaître comme le plagiaire le plus hardi peut-être dont il soit fait mention dans l'histoire littéraire. Le P. Janvier, chanoine régulier de Saint-Symphorien d'Autun, avait publié un *Poëme sur la conversation*, Autun, 1742. Cet ouvrage, imitation d'un poëme latin du P. Tarillon, était passé complétement inaperçu, lorsque Cadot, le croyant entièrement oublié, s'avisa, quinze ans après, d'y changer une vingtaine de vers, et de le reproduire sous son nom avec ce titre : l'*Art de converser*, poëme, Paris, 1757, in-8°. Cadot mourut la même année, et ce ne fut que dans un article de la *Décade* (n° du 11 avril 1807) que son plagiat fut dévoilé. On peut consulter à ce sujet les notes du poëme de la Conversation par J. Delille.

Cadoudal (George) naquit, en 1769, dans le département du Morbihan, où son père était meunier. Il sortait du collége de Vannes lorsque l'insurrection vendéenne éclata. Il était prêt à se réunir aux insurgés du Morbihan ; mais ce département n'ayant pas agi avec assez de vigueur au gré des royalistes, il alla rejoindre l'armée vendéenne, qui faisait alors le siége de Granville. Actif et entreprenant, il enrôla des paysans et des matelots fatigués de la paix ; mais, surpris par les républicains, il fut jeté dans les prisons de Brest, d'où il s'échappa déguisé en marin. Il fut alors nommé par les chefs royalistes commandant de son canton. La paix de 1795 ne l'empêcha pas de concerter avec les Anglais le débarquement qui s'effectua à Quiberon. Envieux de toute autorité supérieure à la sienne, il essaya de rejeter sur un autre chef de chouans nommé Puysaie la responsabilité de cette expédition. Il le fit arrêter et ne le laissa vivre que par pitié. Cependant ce féroce partisan, qui accusait ses collègues de trahison, céda aux propositions du général Hoche en 1796, et consentit à licencier ses bandes, et même à les désarmer. Mais, en 1797, une nouvelle conspiration ayant échoué, Cadoudal essaya de ranimer l'insurrection, et il y réussit en 1799. Battu dans toutes les rencontres, il traita enfin avec le général Brune, et jura la paix. Il partit alors pour Londres, où le comte d'Artois le décora du cordon rouge et le nomma lieutenant général du royaume de France. Cadoudal, pour lui témoigner sa reconnaissance, débarqua en Bretagne, où il tenta encore de recommencer la lutte, et fit fusiller un beau-frère de Bourmont qui avait traité avec les agents républicains. Mais, repoussés de tous côtés, Cadoudal et ses troupes furent encore forcés d'abandonner leurs projets. L'explosion de la machine infernale dans la rue Saint-Nicaise avertit le gouvernement que George, renonçant aux combats de haies et de fossés, recourait à l'assassinat : toutes ses démarches furent alors épiées, et lorsqu'il partit d'Angleterre, le 19 août, il fut suivi depuis son débarquement jusqu'à Paris. Son plan était, d'après ses aveux mêmes, d'attaquer le premier consul au milieu de sa garde, et de le tuer, pendant que d'autres conjurés devaient essayer d'enlever la place de Paris. Cadoudal, après avoir pris toutes ses mesures, allait effectuer son dessein, lorsqu'il fut arrêté, le 9 mars, dans la rue Saint-Hyacinthe ; il conduisait le cabriolet qui le portait à un dernier rendez-vous. Sa résistance fut désespérée : il tua l'agent qui était monté sur le marchepied, blessa celui qui tenait les rênes de son cheval, et se sauva dans une rue voisine, où un citoyen, le saisissant au corps, le retint jusqu'à l'arrivée des autres agents. Condamné à mort, il refusa de se pourvoir en cassation, et fut exécuté le 25 juin. Cadoudal était, ainsi que l'a dit Napoléon, une *bête féroce, ignorante et douée de courage, mais sans aucune autre qualité.*

Les royalistes en ont fait un martyr de la foi monarchique, et Louis XVIII anoblit sa famille en 1814.

Cadouin, *Caduinum*, bourg de l'ancien Périgord, à vingt-quatre kil. de Sarlat, possédait une fameuse abbaye d'hommes de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1114 par l'évêque de Périgueux.

Cadran solaire (voyez Gnomonique).

Cadroy (Pierre) était en 1797 administrateur du département des Landes, lorsqu'il fut élu député à la Convention. Il y fit partie de la faction de la Gironde, se récusa d'abord dans le procès de Louis XVI, puis vota la détention et le sursis, après avoir toutefois rejeté le sursis. Chargé en 1793 d'une mission dans le Midi, il fut accusé d'y avoir organisé une réaction sanguinaire contre les *matevons* (voy. ce mot). Dénoncé pour cette conduite, il s'attacha alors au parti clichien, et parvint ainsi à l'impunité jusqu'au 18 fructidor, où il fut compris sur les listes de déportation. Rentré en France après le 18 brumaire, il mourut en 1813, à l'âge de soixante ans.

Cadry (Jean Baptiste), théologien, né en 1680, à Tretz, diocèse d'Aix, mort près de Paris en 1756. On a de lui, entre autres ouvrages, une *Relation de ce qui se passa dans l'assemblée générale de la congrégation des Lazaristes, en 1724, au sujet de la bulle* Unigenitus.

Cadurci, peuple gaulois, dont *Divona*, aujourd'hui Cahors, était la capitale, et dont le territoire était borné au nord par celui des *Lemovices*; au sud par les *Volcæ-Tectosages* et les *Lactorates*; à l'est, par les *Arverni*, les *Rhuteni* et les *Eleutheri*; et à l'ouest par les *Nitiobriges* et les *Petrocorii*. Ce sont à peu près les anciennes limites du diocèse de Cahors. Les Cadurci furent compris, après la conquête romaine, dans la deuxième Aquitaine.

Caen, *Cadomus*, chef-lieu du département du Calvados, d'une cour royale, à laquelle ressortissent les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne; d'une académie universitaire, d'une division militaire (la 14e). Cette ville, dont la population est de 39,140 habitants, possède en outre des tribunaux de première instance et de commerce, une chambre et une bourse de commerce, un conseil de prud'hommes, des vice-consulats étrangers, une académie des sciences, belles-lettres et arts; des facultés des sciences et des lettres, un collége royal, une école d'hydrographie, une institution de sourds et muets, une bibliothèque publique de vingt-cinq mille volumes, et un jardin de botanique où l'on compte plus de trois mille espèces, indigènes et exotiques.

Caen n'est pas une ville fort ancienne, et cependant on ne peut fixer avec certitude l'époque de sa fondation. On croit qu'elle a remplacé une cité dont les débris se retrouvent au village de Vieux, et que les Romains avaient décorée de nombreux édifices, et qu'ils nommaient *Civitas Viducassium*. C'était la capitale du pays; elle fut entièrement détruite par les Saxons, dans les invasions du troisième et du sixième siècle. Plus tard, la nouvelle ville se forma des débris de l'ancienne, et occupa d'abord l'emplacement du château actuel. Son premier nom fut *Cathem* ou *Catham* (en saxon, *demeure de guerre*). En 912, lors de la cession de la Neustrie aux Normands par Charles le Simple, Caen était déjà une cité grande et importante. Sous les ducs normands, et surtout sous Guillaume le Conquérant, son accroissement fut rapide. Ce dernier prince, et Mathilde son épouse, contribuèrent à l'embellir. Ils y élevèrent les deux plus beaux édifices de la ville, l'abbaye de Saint-Étienne, dite l'Abbaye-aux-Hommes, et celle de la Trinité, dite l'Abbaye-aux-Dames. Guillaume commença la construction du château; Henri Ier d'Angleterre le termina; Louis XII et François Ier le réparèrent et l'agrandirent. Caen était devenu la capitale de la basse Normandie, honneur qui attira plus d'une fois sur elle les malheurs de la guerre. En 1346, Édouard III d'Angleterre l'as-

siégea ; les habitants, commandés par Raoul, comte d'Eu, et par Jean de Melun, firent une sortie et furent battus. Ils rendirent la ville par capitulation ; mais quand les Anglais y furent entrés, le combat commença dans les rues. Edouard, furieux, livra la ville au pillage, massacra une partie de la population, et enleva un butin immense. En 1417, les Anglais prirent Caen une seconde fois, et s'y maintinrent jusqu'en 1459, époque où le brave Dunois leur enleva cette ville d'assaut, et força à capituler le duc de Sommerset, qui s'était retiré dans le château avec quatre mille Anglais.

C'est dans cette ville que les Girondins, proscrits par la Convention nationale, se retirèrent après le 2 juin, et organisèrent la révolte contre le gouvernement. C'est aussi de cette ville que Charlotte Corday partit, à la même époque, pour aller assassiner Marat.

Les monuments les plus remarquables de Caen sont la cathédrale, dont quelques parties ont été construites dans le onzième siècle : on y voit le tombeau de Guillaume le Conquérant; le grand bâtiment de l'Abbaye-aux-Hommes, commencé en 1704, achevé en 1726, et occupé maintenant par le collége royal ; l'église de la Trinité, fondée, vers 1066, par la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, dont les cendres y sont déposées : enfin, l'église Saint-Pierre, l'un des monuments les plus curieux que l'on connaisse de l'architecture du quatorzième siècle.

Avant la révolution, Caen était la capitale de la basse Normandie ; c'était le chef-lieu d'une généralité, d'une intendance et d'une élection. Les professeurs de l'université célébraient chaque année une fête assez singulière, à laquelle on donnait le nom de *Palinod* ou *Puy*. « Tous les ans, dit d'Expilly (*), le 8 décembre, on lisait en public, dans l'une des salles de l'université, des pièces de poésie en l'honneur de l'immaculée conception de la Vierge. » Étienne Duval avait fondé cette institution en 1527, par une donation de vingt livres de rente ; mais cette somme ayant paru trop modique, les intentions du fondateur restèrent longtemps sans résultat. Ce fut seulement un siècle après, en 1624, qu'une nouvelle donation de cent livres de rente permit d'ouvrir un concours, et de faire les frais des récompenses qui devaient être accordées aux vainqueurs. Cette institution subsista jusqu'à la révolution. Malherbe, Sarrazin, Bois-Robert, Tanneguy-Lefevre, Ségrais, Huet, évêque d'Avranches, Malfilâtre, le général Decaen, etc., sont nés à Caen.

(*) Dictionnaire historique des Gaules et de la France.

Caen (monnaie). — D'après un acte de l'an 1158, rapporté par le Blanc, on aurait battu monnaie à Caen pendant le douzième siècle ; mais aucune des espèces émises à cette époque n'a encore été retrouvée. L'atelier monétaire que les rois de France avaient établi à Saint-Lô fut transporté dans cette ville en 1693, et y fonctionna jusqu'en 1772. La lettre monétaire était la même que celle de Saint-Lô : c'était le C.

Café. — Marseille est la première ville de France où s'introduisit l'usage de cette boisson : ce fut au milieu du dix-septième siècle. Le voyageur Thevenot l'apporta ensuite à Paris, vers 1660 ; et quand il donnait à dîner, il ne manquait jamais d'en régaler ses hôtes. Mais ce fut surtout l'ambassadeur ottoman, Soliman-Aga, qui le mit à la mode à Paris, en 1669. Après son départ, on s'essaya à prendre l'infusion dont il avait fait usage ; on imita même ses cabarets vernis, ses serviettes à franges et ses tasses de porcelaine. Bien des gens crurent d'abord que, le premier moment passé, le goût du café s'éteindrait. Madame de Sévigné le prédit ; mais des boutiques pour le vendre tout préparé ayant été ouvertes au public, en 1672, son oracle en eut le démenti. Cependant elle céda de bonne grâce à l'entraînement général, et se rangea du côté des consommateurs.

Toutefois, lorsqu'on eut imaginé de mêler le café avec du lait, on la voit encore, sous l'influence de son ancienne prévention, recommander, en 1680, à sa fille d'en user ainsi, pour tempérer le danger qu'offrait l'infusion toute pure. Dix ans après, elle lui écrivait de sa terre des Rochers, en Bretagne : « Nous avons ici de bon « lait et de bonnes vaches. Nous sommes en fantaisie de faire bien écrémer de ce bon lait, et de le mêler « avec du sucre et du bon café. Ma « chère enfant, c'est une très-jolie « chose, et dont je recevrai une grande « consolation ce carême. »

Dans les premiers temps, tout le café qui se consommait en France arrivait du Levant à Marseille en très-petite quantité; aussi était-il fort cher. Le P. Labat (*Voyage aux Antilles*) dit que la livre se vendit alors jusqu'à quarante écus. De fortes importations firent rapidement baisser ce prix, et trois ans après, la tasse de café tout fait ne se vendait que deux sous. Mais, comme il était à craindre que la consommation, croissant en Europe, n'amenât bientôt un renchérissement, on chercha si l'on ne pourrait pas se procurer ailleurs qu'en Orient cette précieuse denrée. Les Hollandais furent les premiers en Europe qui essayèrent de cultiver le café dans leurs colonies, d'où ils envoyèrent de jeunes plants à Amsterdam, en 1690. En 1713, M. Ressons, lieutenant général d'artillerie, en donna au jardin du roi un pied venu de Hollande. Enfin, en 1720, un autre pied, élevé dans les serres de ce jardin, fut transporté aux Antilles par le capitaine Declieux, qui, pendant la traversée, où l'on souffrit de la soif, partagea chaque jour avec le jeune cafeyer sa faible ration d'eau. De ce pied sont venus tous ceux qu'on cultiva ensuite à Cayenne, à la Martinique, à la Guadeloupe, à St-Domingue, et dans les îles adjacentes. On demanda aussi du café à l'Afrique, et l'île de France, l'île Bourbon, ainsi que les côtes maritimes, en produisirent une quantité assez grande pour faire face aux besoins de la France et fournir matière à un commerce avec l'étranger. Cependant l'accroissement prodigieux qu'a pris la consommation du café, la perte de Saint-Domingue, qui, en 1789, en fournissait annuellemen soixante à quatre-vingts millions de livres; enfin, la défaveur où est tombée cette culture à la Martinique et à la Guadeloupe, qui ensemble en expédiaient seize à dix-sept millions de livres, sont cause que la France est aujourd'hui tributaire de l'étranger pour une très-grande partie des cafés dont elle a besoin; chose fâcheuse, sans doute, mais à laquelle il n'y a guère de remède.

Cafés publics. — Ce fut trois ans après l'ambassade de Soliman-Aga que s'ouvrit à Paris le premier café public. Cet établissement fut formé, en 1672, à la foire Saint-Germain, par un Arménien nommé Pascal. Après la foire, cet homme transporta sa boutique dans la rue de Bussy. D'autres Levantins suivirent cet exemple, et il y eut même de ces étrangers qui, au lieu d'attendre le consommateur à leur comptoir, allèrent le chercher dans les rues. Ceints d'une serviette blanche, portant devant eux un éventaire en fer-blanc, où se trouvaient tous les ustensiles nécessaires à la confection du café; tenant, de la main droite, un petit réchaud avec la cafetière, et de la gauche une fontaine pleine d'eau, ils parcouraient la ville, annonçant à grands cris leur marchandise. Mais, quoiqu'ils ne vendissent leur café que deux sous la tasse, ce qui, pour une nouveauté, était un prix fort modique, ils ne réussirent point, parce que le café, quoique fort recherché des personnes de bonne compagnie, n'était pas encore entré dans les goûts des bourgeois et du peuple.

Les cafetiers en boutique ne réussirent pas davantage; mais ce fut leur faute, car ils n'avaient que de vraies tavernes où l'on fumait et où l'on buvait de la bière, deux choses alors de mauvais ton. Deux garçons, employés par les Arméniens, Grégoire et Procope, instruits par leur exemple, éta-

blirent des cafés plus convenables dans la rue des Fossés Saint-Germain des Prés, vis-à-vis la Comédie Française. Procope surtout sut comprendre les besoins de son siècle. Il embellit avec soin son local ; on n'y fuma point, on n'y but point de bière, mais, avec du café, on y trouva du chocolat, des glaces, des liqueurs ; on put y faire la conversation, y lire le *Journal de Paris*, la *Gazette de France*. Aussi obtint-il un grand succès. Vers la fin du siècle s'ouvrirent le café *du bas du pont Saint-Michel*, fréquenté par les militaires et les recruteurs, et celui *du quai de l'École*, aujourd'hui le *café Manouri*, où se réunissaient alors les beaux esprits.

Procope, sans s'en douter, opéra toute une révolution dans les mœurs de notre nation. Il arracha les hommes de la meilleure société de ces cabarets, où ils allaient par goût et par ton s'enivrer noblement. Les savants, les artistes, les gens de lettres, les beaux esprits, ayant un centre de réunion, purent se voir, se connaître et se lier. Plusieurs de ces établissements sont cités dans les anecdotes littéraires du dix-huitième siècle, et entre autres celui de Procope, où l'on montre la place qu'avait adoptée J. J. Rousseau, et dont Lamotte, Piron et Voltaire devinrent les habitués. C'est dans un café tenu par une femme appelée du Laurent, que s'assemblaient Saurin, Danchet, Boindin, J. B. Rousseau. C'est même de là que partirent ces couplets qui furent cause de la disgrâce du célèbre lyrique. Alors les femmes n'osaient entrer dans les cafés, mais, selon l'auteur du *Dictionnaire de commerce*, qui écrivait en 1741, les plus qualifiées d'entre elles faisaient souvent arrêter leurs carosses devant ces établissements, et demandaient du café qu'on leur passait par la portière, dans des soucoupes d'argent.

Bientôt les cafetiers imaginèrent d'introduire chez eux des jeux propres à y appeler et à y retenir le public. Ainsi, le *Café de la régence*, ouvert dès 1718, acquit, pour ses échecs, une sorte de réputation, née de la force des joueurs qui s'y réunissaient habituellement. Cependant, les cafés étaient à peu près délaissés, ou fréquentés au plus par les désœuvrés et par les gens qui n'étaient admis nulle part, lorsque la révolution éclata. Comme les cafetiers s'empressèrent alors de se procurer les feuilles quotidiennes et les nombreuses brochures que l'on publiait à cette occasion, on revint chez eux pour les lire. Ces lectures donnèrent lieu, entre des habitués, à des discussions qui transformaient les cafés en autant de clubs politiques d'où partirent quelquefois des motions très-hardies et quelquefois des mouvements de haute importance. Pour son influence comme lieu de réunion, le *café Foi*, au Palais-Royal, tiendra sa place dans l'histoire des dix dernières années du dix-huitième siècle. Sous l'empire et son régime sévère, le goût des cafés se soutint, et on continua de les fréquenter, mais sans y parler politique, car cela eût été alors assez périlleux. Quelques chansonniers essayèrent alors de ressusciter, au *café de Momus*, les réunions littéraires d'autrefois, mais ils échouèrent. Aujourd'hui les cafés, à Paris du moins, n'ont plus guère de physionomie littéraire ni politique. Les estaminets, les cabinets de lecture, les clubs, les casino et le nombre toujours croissant des salons, ont puissamment contribué à leur enlever ce double caractère.

Caffarelli du Falga (Louis-Marie-Joseph-Maximilien), général de division du génie, associé de l'Institut, naquit en 1756, dans la Haute-Garonne, d'une famille noble, italienne d'origine. Resté de bonne heure à la tête d'une famille dont il était le protecteur naturel, il renonça, en faveur de ses neuf frères, au bénéfice de la coutume, qui lui accordait la moitié de la fortune patrimoniale. Officier du génie à l'armée du Rhin, il fut destitué pour avoir refusé de reconnaître les décrets de l'Assemblée législative qui prononçaient la déchéance de Louis XVI; cependant il ne quitta pas

la France et fut arrêté en 1793. Après une détention de quatorze mois, il fut employé au comité militaire, puis envoyé à l'armée du Rhin, où il se distingua par son habileté et par son courage. Atteint, près de Marceau, d'un boulet à la jambe gauche, il souffrit l'amputation, et l'opération était à peine achevée qu'il rédigea et envoya au général en chef des conseils sur les moyens de contenir l'ennemi. Ayant suivi l'expédition d'Égypte avec le titre de commandant du génie, il contribua à la prise d'Alexandrie et à tous les exploits de nos braves pendant cette belle campagne. Au siége de Saint-Jean d'Acre, il visitait les tranchées, quand il eut le coude fracassé par une balle; en revenant au camp, on le vit, malgré sa douleur, s'arrêter devant un mûrier pour dire : « Voilà « de quoi faire de bonnes plates-for- « mes; c'est la quatrième fois que je « le dis. » On fut encore forcé de lui couper le bras; mais il mourut le 27 avril 1799, des suites de l'amputation. L'ordre du jour s'exprimait ainsi, le lendemain de sa mort : « Il emporte « au tombeau les regrets universels; « l'armée perd un de ses braves chefs, « l'Égypte un de ses législateurs, la « France un de ses meilleurs citoyens, « les sciences un homme qui y rem- « plissait un rôle célèbre. « Les soldats l'avaient surnommé le général Jambe de bois, et disaient de lui en riant *qu'il pouvait être tranquille, qu'il avait un pied en France.*

Plusieurs frères du général Caffarelli ont dignement soutenu la gloire de son nom.

Auguste, comte CAFFARELLI, né en 1766, au château du Falga, avait pris, dès sa première jeunesse, du service dans les troupes sardes; mais, en 1791, il revint sous les drapeaux de la France à l'époque même où presque toute la noblesse militaire les abandonnait. Il fit partie de l'armée de Roussillon, où il se distingua. A son retour de l'expedition d'Égypte, Napoléon le choisit pour son aide de camp. Il devint général de brigade à la suite de la campagne d'Italie et de la bataille de Marengo, et fut envoyé à Rome, en 1804, vers Pie VII, lorsqu'il fallut engager le souverain pontife à venir sacrer à Paris l'empereur des Français. Le comte Caffarelli s'étant habilement acquitté de cette mission, fut nommé général de division et gouverneur des Tuileries. Il obtint, le 8 février 1806, en récompense de sa belle conduite à Austerlitz, le grand cordon de l'ordre de la Légion d'honneur. Le mois suivant, l'empereur l'appela au ministère de la guerre du royaume d'Italie, qu'il garda jusqu'en 1810. Il fut ensuite employé en Espagne, y fit échouer une tentative de débarquement faite par les Anglais à Luredo; battit les généraux Mina, Mendizabal, Renovales et le Marquesito, s'empara de Bilbao, et contribua à faire lever le siége de Burgos, où les Anglais avaient infructueusement sacrifié plus de trois mille hommes. Ramené en France par les événements de 1814, il accompagna jusqu'à Vienne l'impératrice Marie-Louise et le jeune roi de Rome, que l'empereur ne devait plus revoir. Au mois de janvier 1815, il avait à peine reçu le commandement de la 13e division militaire, que Napoléon débarquait à Cannes. Chargé, vers la fin des cent jours, du commandement de la 1re division militaire, puis envoyé à Metz, il suivit l'armée française derrière la Loire, et fut licencié, comme tous ses compagnons d'armes. Il a été nommé pair de France en 1831.

Ch.-A., baron de CAFFARELLI, né en 1758, était chanoine de Toul quand la révolution éclata. Il abandonna, sous le consulat, les fonctions ecclésiastiques, et fut successivement préfet de l'Ardèche, du Calvados et de l'Aube. En 1814, Napoléon le destitua pour n'être pas rentré à Troyes avec l'armée française. Il est mort au Falga en 1826.

L.-M.-J. CAFFARELLI, né en 1760, servit dans la marine, et fit honorablement la guerre de l'indépendance américaine. Entré dans l'armée de terre, puis conseiller d'État après le 18 brumaire, et préfet maritime à Brest en 1800, il fut, en 1814, chargé d'une

mission dans le Midi, et fut créé pair pendant les cent jours.

J.-B.-M. Caffarelli, né en 1763, fut nommé, en 1802, évêque de Saint-Brieux, et mourut dans cette ville en 1815.

Caffé (Pierre), né à Saumur vers 1778, ancien chirurgien-major des armées, fut impliqué dans la malheureuse tentative du général Berton, et traduit avec lui devant la cour d'assises de Poitiers. Condamné à la peine capitale, et apprenant le rejet de son pourvoi, Caffé s'ouvrit l'artère crurale, et l'infortuné Berton monta seul sur l'échafaud, le 5 novembre 1822.

Caffiaux (Dom Ph. Jos.), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, naquit à Valenciennes en 1712, et mourut subitement à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, en 1777. On a de lui : *Trésor généalogique*, ou *Extrait des titres anciens qui concernent les maisons et familles de France*, Paris, 1777, in-4° : le deuxième volume n'a pas paru; *Essai sur l'histoire de la musique*, resté manuscrit, et qui se trouve à la bibliothèque royale, où il fait partie du fonds de Corbie, n° 16 : c'est un excellent ouvrage. On lui attribue *Défense du beau sexe*, Amsterdam, 1753, in-12, quatre parties. Caffiaux était historiographe de Picardie.

Caffieri (Philippe), sculpteur, né à Rome en 1634. Ce fut Mazarin qui le fit venir en France en 1660. Colbert lui confia des travaux importants pour les maisons royales. Plus tard, il fut nommé sculpteur, ingénieur et dessinateur des vaisseaux du roi, et inspecteur de la marine à Dunkerque. Il mourut en 1716.

De ses quatre fils, deux furent sculpteurs comme leur père : *François-Charles*, nommé, en 1695, sculpteur des vaisseaux du roi à Brest; et *Jacques*, né à Paris en 1678, mort en 1755. Ce dernier, sculpteur et fondeur, travailla beaucoup pour les maisons royales, et laissa plusieurs bustes en bronze, entre autres celui du baron de Bezenval.

Jean-Jacques, fils de Jacques, né à Paris en 1724, fut élève de J. B. Lemoyne, et obtint, en 1748, le grand prix de sculpture sur le sujet d'*Abraham qui renvoie sa servante Agar*. Reçu à l'Académie en 1759, il fut nommé professeur en 1773. Nous citerons parmi ses ouvrages une *sainte Trinité* exécutée à l'église de Saint-Louis des Français à Rome; une *Vestale qui entretient le feu sacré* (1757); *l'Innocence; la vestale Tarpeia* (1767). Deux ans après, il exposa un groupe en marbre représentant *le Pacte de famille*. Il nous paraît curieux de décrire ce monument, appelé à consacrer le souvenir d'un événement de notre histoire, à une époque où l'art était peu employé à ce noble usage. Nous transcrivons la description qu'en donne le livret de l'exposition de 1769 : « Le génie de la France inspire au roi le dessein d'unir par un lien solide les différentes branches de la maison de Bourbon, et lui présente *le Pacte de famille*. Le roi exprime par son geste qu'il adopte une entreprise si intéressante et si glorieuse. Un autre génie est assis aux pieds du monarque, tenant d'une main une corne d'abondance et de l'autre l'olive et le laurier, pour montrer que l'alliance de ces augustes princes va procurer aux différentes nations soumises à leur empire les fruits de la paix et de la concorde. » Ce groupe fut commandé par le duc de Choiseul. En 1771, Caffieri fit une *Naïade* et *la statue de l'Air* pour la façade de l'hôtel des Monnaies, du côté de la rue Guénégaud. En 1773, il exposa un groupe représentant *l'Amitié surprise par l'Amour*. Il fit ensuite pour les Invalides *les statues de sainte Sylvie, de sainte Alype* et *de saint Satyre*. Il exécuta, en 1779, une statue de *Pierre Corneille*; en 1785, celle de *Thomas Corneille*, et en 1787, celle de *Molière*. L'âge ne ralentissait pas son activité. Il exposa, en 1791, plusieurs morceaux, parmi lesquels une *Léda poursuivie par Jupiter*, une *Naïade* et plusieurs bustes. Les ouvrages de Caffieri sont lâchement dessinés, mais expressifs; son Molière observe bien ces ridicules qu'il doit traduire avec

tant de vérité sur la scène. Mais ce qui a rendu Caffieri célèbre, c'est sa belle collection des bustes des hommes célèbres de son temps. Ces bustes, qui sont d'une ressemblance parfaite, se trouvent, pour la plupart, dans les foyers des théâtres de Paris, à la bibliothèque Sainte-Geneviève (*) et à Versailles. Cet habile sculpteur est mort à Paris, le 21 juin 1792. Caustique, misanthrope et jaloux, il ne mettait jamais que des fèves noires dans les scrutins, à l'Académie. Lorsqu'on n'en trouvait qu'une seule, on la nommait en plaisantant la part de Caffieri. On peut citer Foucou et Petitot parmi les élèves qu'il a formés.

Cages de fer. — Plusieurs de nos rois ont mis en usage l'infâme traitement infligé par Alexandre à Anaximène, par Timour-Leng à Bajazet et par les Anglais à Jeanne d'Arc. Louis XI plus qu'aucun autre se vengea de ses ennemis par cet odieux raffinement de cruauté qui ravalait l'homme au-dessous de la bête. La Balue coucha, comme on le sait, quatorze ans à Loches dans une de ces cages « couvertes de pattes « de fer par le dehors et par le dedans, « avec terribles fermures de quelque « huit pieds de large, de la hauteur « d'un homme et un pied plus (**). » Comines lui-même, qui les a si bien décrites, *en tâta* sous le successeur de Louis XI, et y fut laissé huit mois.

Louis XII ayant fait prisonnier Louis Sforza, duc de Milan, l'enferma aussi dans une cage de fer, où ce duc mourut après dix ans d'un supplice continu (***). A l'abbaye du mont Saint-Michel, il y eut toujours, dit-on, une cage de fer destinée aux prisonniers d'État.

Cagliari (attaque de). — Au mois de janvier 1793, l'amiral Truguet, chargé par le gouvernement républicain de faire une descente dans la Sardaigne, paraît devant Cagliari, capitale de cette île, avec vingt-deux bâtiments de guerre. La ville est sommée de se rendre; mais le parlementaire ayant été renversé d'un coup de fusil, Truguet, furieux, ordonna, le 27, de commencer le bombardement. Les Sardes résistent vigoureusement, et nous font éprouver de grandes pertes. Cependant Truguet veut tenter la descente; mais le désordre se met dans ses troupes, composées de nouvelles recrues, et Truguet retourne à Toulon. Il y prend d'autres troupes et d'autres vaisseaux, et, dès le 3 février, il reparaît devant Cagliari. Nouvelle tentative de descente, nouvel échec. Trois jours après, une horrible tempête vient assaillir la flotte. Un vaisseau de quatre-vingts canons sombre sous voiles; d'autres bâtiments échouent et sont pris. Enfin l'amiral est forcé d'abandonner une entreprise trop légèrement conçue. Il lève l'ancre le 21 janvier, et fait voile vers Toulon.

Cagliostro. — La célébrité qu'obtint chez nous ce mystérieux étranger, célébrité qu'il dut en grande partie à son implication dans l'affaire du *collier*, lui assigne naturellement une place dans notre recueil. Ce fut le 19 septembre 1780 qu'il fit sa première apparition en France, et c'est à Strasbourg que commence pour nous son histoire. La Borde, dans ses *Lettres sur la Suisse*, nous a conservé le souvenir de l'étonnante sensation produite par cet homme sur des populations entières. « On ne savait, dit-il, qui il était, d'où il était, où il allait; » mais tout le pays retentissait du bruit de ses cures merveilleuses et de ses nombreuses largesses. Cet empirique grand seigneur, qui se parait du titre de comte et donnait d'un ton d'oracle des prescriptions médicales, ne captivait pas seulement la multitude avec le pompeux étalage de grandes phrases et de grands sentiments, il parvenait encore à en imposer à des hommes placés dans une sphère ordinairement à l'abri de ces sortes de fascinations.

(*) Les galeries de cette bibliothèque renferment les modèles de onze de ces bustes.

(**) Mémoires de Ph. de Comines, liv. II, chap. 12.

(***) On a néanmoins contesté l'authenticité de ce fait et prétendu que sa prison n'était qu'une chambre ténébreuse où il dut rester longtemps sans livres, sans papier, ni encre. Voyez Carranti, *Ludovici Sfortiæ captivitas.*

On ne comprend pas par quel charme il pouvait dominer ainsi les esprits. « On croyait s'enrichir en se dépouillant pour lui, » lisons-nous dans les Mémoires de l'abbé Georgel. Un prince du monde et de l'Église, le cardinal Louis de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, céda des premiers à l'entraînement général. Il se fit traiter d'un asthme par l'homme du miracle, et bientôt s'établit entre le prélat et son Esculape une intimité qui ne s'explique que par une incroyable faiblesse d'esprit chez le premier, qui, du reste, à ce qu'il paraît, avait toute sa vie couru après les secrets de la chimie et de la botanique. Il semblait avoir abjuré entre les mains de Cagliostro jusqu'aux plus modestes prérogatives du sens commun. L'avertissait-on du scandale des orgies de son protégé au palais épiscopal : « Je le sais, répondait-il, et je « lui ai même donné le droit d'abuser « s'il le juge à propos. » En toute rencontre, le prince se déclarait son champion, et, si quelque voix indiscrète perçait à travers le concert de louanges de la multitude, il employait le peu de crédit qui lui restait près des ministres à solliciter leur protection pour le noble étranger. Celui-ci pourtant finit par penser qu'il était temps pour lui de quitter Strasbourg. Un moment, nous le perdons de vue, soit, comme on l'a dit, qu'il ait été se cacher en Suisse, soit, comme il le prétend lui-même, qu'il ait dû se rendre à Naples. En 1783, nous le retrouvons à Bordeaux. Ce n'est qu'à grand' peine qu'on l'a décidé à reprendre la médecine; mais à peine l'a-t-il fait, que la foule est telle chez lui, qu'il lui faut requérir l'intervention des troupes pour y maintenir l'ordre. La médisance n'en répandait pas moins qu'en réglant avec l'apothicaire chargé du débit de ses drogues, le docteur se dédommageait du désintéressement de ses consultations. Après onze mois passés à Bordeaux, Cagliostro prend la route de Lyon, ne fait dans cette ville qu'un court séjour, et arrive à Paris le 30 janvier 1785. Il descend au palais du cardinal, mais se fait bientôt disposer un hôtel rue Saint-Claude au Marais. Il est, dès son arrivée, assailli des invitations de la cour et de la ville. Il a la prudence de se dérober à un éclat qui pourrait cette fois être trop vif, et va même jusqu'à résister aux instances du comte d'Artois et du duc de Chartres. Une maison pourtant partageait avec celle du cardinal l'honneur de recevoir un hôte aussi illustre : c'était celle de la comtesse de la Motte, de cette petite-fille d'un bâtard de Henri II, qui, de la misère la plus profonde, était parvenue à une position apparente de fortune que n'expliquaient suffisamment ni les profusions du grand aumônier ni la prétendue faveur de la reine. Ces deux personnages exploitaient-ils de concert ou séparément M. de Rohan? C'est ce qu'il serait difficile de décider. Quoi qu'il en soit, tandis que Cagliostro, qui avait à peu près quitté la science des simples pour l'art des évocations, le ravissait dans les extases les moins simulées avec de misérables scènes de soi-disant magnétisme animal, la dame de la Motte, de son côté, par l'emploi de charmes d'une nature différente, mais d'un égal pouvoir, achevait de maîtriser les facultés du prince. Quand elle vint dire au prélat que c'était lui que la reine avait choisi pour négocier l'acquisition d'un collier de diamants de seize cent mille livres, Cagliostro fut consulté. Il déclara la négociation digne du prince, et lui prédit un plein succès. Les cartes avaient été mal tirées, et l'astrologue suivit à la Bastille son crédule disciple. Arrêté ainsi que sa femme le 22 août, il subit le 30 janvier suivant son premier interrogatoire. Un mois après, il lança dans le public, avec l'assistance de Thilorier, son conseil, un mémoire justificatif, où l'on trouve un récit de sa vie qui semble un chapitre des contes arabes. Il prétend ne connaître ni le lieu ni les auteurs de sa naissance. Il se rappelle cependant avoir passé sa première enfance à Médine, où on lui donnait le nom d'Acharat. Après de longs voyages dans diverses parties de l'Asie et de l'Afrique, notamment en

Égypte, il est arrivé à Malte, où il a pris, avec l'habit européen, le nom d'Alexandre de Cagliostro. Il a ensuite visité l'Italie, s'est marié à Rome, puis a parcouru le reste de l'Europe, faisant profiter la souffrance et l'infortune des trésors de la science qu'il avait acquise dans ses premières pérégrinations, et de ceux de sa bourse, que remplissaient, on ne sait à quel titre, les banquiers qu'il avait sur toutes les places. Cagliostro avoue avoir successivement caché sous divers noms sa brillante renommée; mais il repousse de toutes ses forces les bruits plus ou moins défavorables qui ont couru sur son compte, et les imputations qui l'ont conduit à la Bastille. La dame de la Motte, à qui le cardinal déclarait avoir remis, pour le faire parvenir à la reine, le précieux bijou, accusait, au contraire, Cagliostro de l'avoir reçu et de l'avoir dépecé pour en vendre les riches matériaux. Elle donnait la description d'effrayantes cérémonies, au milieu desquelles, en lui faisant jurer le plus inviolable secret, Cagliostro lui aurait fait remettre par le cardinal une boîte contenant une partie des pierres démontées, avec injonction pour son mari de les aller vendre à Londres. A ces charges présentées, il faut le dire, d'une manière assez ridicule, notre homme opposait ses dénégations, et terminait son mémoire sur ce ton passablement ridicule aussi : « N'interrogez pas, disait-il, « mais écoutez et aimez celui qui est « venu parmi vous faisant le bien, qui « se laissa attaquer avec patience et se « défendit avec modération. » Enfin, le 31 mai 1786, il y eut arrêt du parlement condamnant les époux la Motte comme seuls auteurs de l'escroquerie, et ordonnant, avec l'élargissement de Cagliostro, la suppression des mémoires où il était attaqué. Malheureusement pour notre héros, la police lui enjoignit en même temps de quitter Paris dans les vingt-quatre heures et la France sous trois mois. A Londres, où il se retira, il paraît avoir fait sa principale occupation apparente de la franc-maçonnerie et de l'organisation de loges d'un prétendu rite égyptien. Cependant de gênantes révélations et surtout les attaques de Morand dans *le Courrier de l'Europe* lui laissaient peu de repos. Une *Lettre au peuple anglais*, dans laquelle Cagliostro dénonçait une nuée d'ennemis, trouva assez froids les juges auxquels il en appelait. Au bout de deux ans, il quitta l'Angleterre pour se rendre d'abord à Bâle, puis à Rome. C'est là que devait se terminer son aventureuse carrière. Le gouvernement pontifical apprit que le franc-maçon Cagliostro osait faire de la propagande dans la ville sainte. Le 27 décembre 1789, le nouveau missionnaire fut mis au château de Saint-Ange, sous la prévention d'avoir reçu deux adeptes. L'instruction de l'affaire, confiée au saint-office, jeta une nouvelle mais douteuse lumière sur les premières années de l'accusé. On crut reconnaître en lui un certain Joseph Balsamo, né à Palerme en 1743, et que divers méfaits avaient de bonne heure forcé à s'expatrier. Il reniait de toutes ses forces une telle origine. Quant à son affiliation aux sociétés maçonniques, il la confessait avec une sorte d'ostentation de franchise qui ne l'empêcha pas d'être, sur ce terrible chef, condamné, le 7 avril 1791, à la peine de mort. Cet arrêt barbare fut pourtant adouci par le saint-père, et Cagliostro alla subir la détention perpétuelle au château de Saint-Léon, où il mourut en 1795.

On a fait passer sous le nom de cet homme bien des prophéties fabriquées avec plus ou moins d'adresse après l'événement. C'est ainsi qu'on lui a fait prédire plusieurs des circonstances de la première révolution dans une *Lettre au peuple français*, écrit apocryphe que quelques biographes ont confondu avec la lettre à nos voisins d'outre-mer, dont nous avons parlé plus haut.

CAGNES, seigneurie de l'ancienne Provence, à huit kilomètres d'Antibes. Ce lieu, qui fait aujourd'hui partie du département du Var, présente une population de deux mille trois cent dix-neuf habitants.

CAGNAZZOLI (N.), chef de bataillon, défendit, le 4 juin 1815, avec quelques soldats et vingt citoyens, commandés par le chef d'escadron Ropert, les rues de la ville de Redon contre cinq mille insurgés du Morbihan. Ces braves, forcés à la fin de céder au nombre, se réfugièrent dans une tour qu'ils avaient préparée d'avance pour leur servir de retraite. Là ils soutinrent un combat de douze heures, et repoussèrent les efforts des Vendéens, qui, après une perte de deux cents hommes, se retirèrent en désordre, abandonnant leur commandant, Desol de Grisolles, blessé pendant l'action.

CAGNY, seigneurie de l'ancien Beauvaisis, à douze kilomètres de Beauvais, érigée en duché en 1695, et en pairie en 1708, en faveur du maréchal de Boufflers, dont Cagny prit alors le nom. (Voyez BOUFFLERS.)

CAGOTS. Il existe en France, dans plusieurs localités, des populations flétries et réprouvées, que l'on désigne sous les divers noms de *cagots, colliberts, caqueux, caquins, cacoux, gésitains, capots, agots, gaffaz, gahètes, chrétiens, crétins*, etc. On ne sait rien sur l'origine de ces populations; on ne peut dire d'où elles sont venues. Les uns y voient des Sarrasins : pour d'autres, ce sont des Goths; quelques-uns en font des restes d'Albigeois. Quoi qu'il en soit de ces différentes opinions, il faut sans doute voir dans ces malheureux des débris, des restes de sectes ou de races vaincues; et aucune des traditions populaires qui les regardent comme des Goths, des Sarrasins ou des Albigeois, ne peut être absolument taxée d'erreur.

Le nom de *colliberts* est très-répandu dans le Maine, le Poitou, l'Anjou et l'Aunis; dans la Bretagne, ce nom est remplacé par ceux de *caqueux, cacvas, cacoux, caquins*. Les *cahets* sont assez nombreux en Guyenne; chez les Basques et les Béarnais, dans la Gascogne et le Bigorre, cette race proscrite est appelée *cagots, agots, agotas, capots, caffos, crétins*; dans l'Auvergne, on les désigne sous le nom de *marrons*.

Pendant tout le moyen âge, les cagots furent l'objet de persécutions de toute espèce; on alla jusqu'à les assimiler aux lépreux. Dès le dixième siècle, les cagots du Béarn formaient une corporation obligée de porter des vêtements particuliers, et dont la casaque rouge devait être marquée de la patte d'oie ou de canard, flétrissure réservée aux Albigeois. Ces malheureux étaient relégués loin des villes, et vivaient dans des lieux particuliers appelés *cagoteries*. Séparés du reste des hommes, dans la vie civile, ils n'étaient même pas admis dans la société religieuse : quand on leur permettait d'assister à l'office divin, on avait soin de les reléguer dans un coin de l'église. Toute profession leur était interdite; ils ne vivaient que du produit de quelques terres qu'on leur laissait par charité; ils étaient soumis à toutes sortes de corvées; c'étaient eux qui coupaient le bois dans les forêts; il leur était défendu de parler à d'autres hommes; il leur était interdit de marcher nu-pieds, de peur qu'ils n'infectassent la terre. On punissait toute infraction à cette dernière défense, en les perçant avec un fer rouge.

Ces effroyables rigueurs duraient encore au seizième siècle; la coutume de Béarn, réformée en 1561, les maintint presque toutes; c'est seulement depuis la révolution que la raison et la philosophie ont triomphé de ces préjugés et ont rendu à ces parias leurs titres d'hommes et de Français.

CAHAGNES (Jacques), docteur en médecine, né à Caen, en 1548, mort dans cette ville, en 1612, rédigea les statuts de la faculté de médecine de Caen, où il professa longtemps. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est *Elogiarum civium cadomensium centuria prima*, Caen, 1609, in-4°.

CAHIER DE GERVILLE (B.-C.), avocat au parlement de Paris, se montra, en 1780, partisan de toutes les réformes, devint procureur syndic adjoint de la commune de Paris, et fut chargé de faire, à Nancy, une enquête

sur l'insurrection qui avait désolé cette ville. Il vit la cause du mal dans le peu de patriotisme des officiers et fit mettre en liberté les soldats. Il fut porté au ministère de l'intérieur, en novembre 1791. Louis XVI, qu'on avait mal disposé en sa faveur, lui dit, avec une brusque franchise : « Vous vous chargez là, monsieur, d'une tâche difficile. » — « Sire, il n'y a rien d'impossible à un ministre populaire, auprès d'un roi patriote. » Louis XVI avait raison, et Cabier, qui se trouva en opposition, dans le ministère, avec Bertrand de Molleville, fut bientôt remplacé par le girondin Roland. C'est là que s'est terminée sa carrière politique.

Cahiers des bailliages. Aux états généraux de 1355, on trouve établi, pour la première fois, l'usage des cahiers, qui alors étaient appelés *cédules*, et qui prirent le nom de *cahiers de doléances*, aux états de 1363. En réalité, ces cahiers étaient les mandats donnés aux députés; ils exprimaient les besoins et la volonté des électeurs. Ce n'est qu'en 1789 qu'ils furent appelés *cahiers des bailliages*. Ces cahiers étaient réunis par provinces et par ordres, et remis au roi après la tenue des états. Il est impossible d'entrer ici dans des détails qui trouveront mieux leur place dans l'article États généraux; cependant, les cahiers des bailliages de 1789 ont une si grande importance dans l'histoire de notre régénération sociale, que nous croyons devoir en donner ici l'analyse qu'en a faite M. Tissot, dans son Histoire de la révolution française. Le lecteur y trouvera l'état réel des idées de la France à cette époque mémorable, et cet article servira à compléter ce que nous avons déja dit, à ce sujet, dans les Annales.

« On s'étonne quelquefois, » disait la noblesse de Ponthieu, dans ses cahiers, « du peu d'utilité des précédents états « généraux; qu'on lise les anciens cahiers des bailliages, on y reconnaîtra « la cause du peu de fruit de ces assemblées nationales. Les véritables principes n'étaient point alors connus; les « cahiers ne présentent, d'une époque à « l'autre, que des contradictions sur « l'ordre constitutionnel. D'ailleurs, « chaque bailliage s'isolant dans l'étendue de son ressort, et ne s'occupant que de ses intérêts particuliers, « négligeait d'embrasser du même « coup d'œil la France entière. L'expérience du passé doit nous éclairer.... Après deux cents ans d'interruption, la nation est appelée à « se ressaisir de ses droits naturels; « elle va régénérer et constituer irrévocablement des lois fondamentales, « dignes de la France et de ce siècle « éclairé. »

Malgré l'inégalité de lumière et de civilisation, les provinces, dit M. Tissot, instruites à la liberté par d'anciennes traditions et par des leçons nouvelles, s'accordèrent dans leurs vœux pour la réforme de l'État, mais chacune mêla ses doléances particulières aux plaintes générales de la nation. Les cahiers des bailliages sont donc des documents trop précieux, pour que nous ne les mettions pas sous les yeux du public. Ils contiennent la révolution, l'expliquent, et la justifient par les besoins qu'ils révèlent.

Observations préliminaires. — « Nous prescrivons à nos représentants de se refuser invinciblement à tout ce qui pourrait offenser la dignité de citoyens libres qui viennent exercer les droits souverains de la nation. L'opinion publique paraît avoir reconnu la nécessité de la délibération par tête, pour corriger les inconvénients de la distinction des ordres, pour faire prédominer l'esprit public, pour rendre plus facile l'adoption des bonnes lois. Il leur est enjoint de ne consentir à aucun subside, à aucun emprunt, que la déclaration des droits de la nation ne soit passée en loi, et que les premières bases de la constitution ne soient convenues et fixées (1).

« Ils se souviendront que c'est la nation entière qui fait les lois, et que c'est elle qui a, de sa propre autorité,

(1) Tiers. Paris.

disposé de la couronne en assujettissant le monarque à des devoirs (1).»

Déclaration des droits. — « Nos députés déclareront que toute autorité réside dans la nation, que c'est d'elle qu'émanent tous les pouvoirs, que c'est d'elle qu'ils doivent dépendre, que tout est fait par elle et pour elle, et a son bonheur pour objet; qu'elle a le pouvoir de créer, de détruire et de changer tout ce qui est relatif à ce but (2).

« La volonté générale fait la loi; la force publique en assure l'exécution (3).

« Tout Français est libre de faire ce qui ne nuit à personne.

« Les lois seules peuvent priver un citoyen de la liberté de sa personne.

« Toute propriété est inviolable; nul ne pourra en être privé, même à raison de l'intérêt public, qu'il n'en soit préalablement dédommagé au plus haut prix (4).

« Nul ne peut être distrait de sa juridiction, et la confiscation des biens est abolie comme injuste, et tendant à punir les familles d'un crime qui n'est que personnel (5).

« En conséquence de ces principes, les représentants demanderont expressément l'abolition de la servitude personnelle, sans aucune indemnité; de la servitude réelle, en indemnisant les propriétaires; de la milice forcée, de toutes commissions extraordinaires; de la violation de la foi publique dans les lettres confiées à la poste, et de tous priviléges exclusifs, si ce n'est pour les inventeurs, à qui ils seront accordés pour un temps déterminé (6).

« Ils demanderont que tout homme jouisse de la plus parfaite liberté de conscience, et qu'il ne puisse être ni troublé ni puni, à moins que sous prétexte de religion il ne trouble lui-même la paix ou la sécurité de l'État (1). »

Constitution. — « Le gouvernement monarchique est le seul admissible en France (2).

« La couronne est héréditaire, de mâle en mâle, dans la maison régnante, et suivant l'ordre de primogéniture, à l'exclusion des femelles et de leurs descendants.

« En cas de défaillance de la race royale, la nation rentre dans le droit d'élire son roi.

« Dans la monarchie française, la puissance législative appartient à la nation, conjointement avec le roi; au roi appartient la puissance exécutive.

« Les états généraux s'assembleront tous les trois ans, à jour et lieu fixes, et les habitants des colonies y seront appelés comme les autres sujets français. Tous les ordres y délibéreront réunis, et y opineront par tête (3).

« Le roi ne pouvant jamais vouloir ni ordonner une chose injuste, les ministres seront responsables, à l'Assemblée nationale, de toute infraction aux lois (4).

« La loi est l'expression de la volonté générale de la nation, sanctionnée par la volonté du roi, ou l'expression de la volonté royale, approuvée et consentie par la volonté générale de la nation (5).

« Aucune loi ne sera établie à l'avenir qu'au sein des états généraux, et par le concours de l'autorité royale et le consentement de la nation. Les lois porteront dans le préambule ces mots : « *Les états libres et généraux de la France déclarent que la volonté générale est de.....* »; et l'acte de promulgation se terminera par ces mots : « *Car tel est le résultat de la volonté générale, qui a reçu le sceau de notre autorité royale* (6). »

(1) Tiers. Normandie.
(2) Tiers. Marsan.
(3) Tiers. Paris.
(4) Noblesse. Artois.
(5) Tiers. Charonne.
(6) Tiers. Paris.

(1) Tiers. Marsan.
(2) Tiers. Bourbonnais.
(3) Tiers. Clermont-Ferrand.
(4) Noblesse. Ponthieu.
(5) Tiers. Lyon.
(6) Noblesse. Dourdan.

« A chaque renouvellement de règne, les députés aux derniers états généraux se rassembleront de droit et sans aucune convocation. La régence, dans tous les cas, ne pourra être conférée que par eux (1).

« Si le nouveau roi est mineur, celui à qui la régence sera déférée prêtera pour lui le serment national; mais ce serment sera renouvelé par le roi au moment de sa majorité (2).

« La responsabilité des ministres et de tous les dépositaires de pouvoirs sera établie par une loi constitutionnelle qui fixera d'une manière irrévocable le cas et le mode légal de cette responsabilité. Toutes prisons d'État seront supprimées (3) et interdites (4).

« Les lettres de cachet et tous ordres qui attenteraient à la liberté individuelle sont à jamais proscrits (5).

« Considérant que la France a été de tout temps l'asile des rois et la protectrice des nations opprimées, que l'esclave lui-même devient libre en respirant l'air de ces heureux climats et retrouve sa liberté, la nation réclame contre l'attentat que la traite et la servitude des nègres portent à l'honneur français (6).

« La charte de la constitution sera gravée sur un monument public élevé à cet effet; la lecture en sera faite au roi à son avénement au trône, sera suivie de son serment, et la copie insérée dans le procès-verbal de la prestation de ce serment. Tous les dépositaires du pouvoir exécutif, soit civil, soit militaire, les magistrats des tribunaux supérieurs et inférieurs, les officiers de toutes les municipalités du royaume, avant d'entrer dans l'exercice des fonctions qui leur sont confiées, jureront l'observation de la charte nationale.

« Chaque année, et au jour anniversaire de sa sanction, elle sera lue et publiée dans les églises, dans les tribunaux, dans les écoles, à la tête de chaque corps militaire et sur les vaisseaux; et ce jour sera un jour de fête solennelle dans tous les pays de la domination française (1). »

Finances.—« Nous commençons par déclarer formellement que, sans l'amour dont nous sommes pénétrés pour la personne de Louis XVI, sans la considération respectueuse que nous portons à l'auguste sang des Bourbons, l'édifice monstrueux de la dette amoncelée par la cupidité et la profusion des ministres croulerait en entier, sans qu'il fût de notre devoir d'en prévenir la chute. Que cet aveu soit une leçon mémorable, et que les rois apprennent enfin que leurs sujets leur offriront toujours plus de ressources que les intrigues et les agiotages de leurs ministres (2).

« Pour parvenir à la libération de l'État, que les états généraux s'occupent d'abord de réduire les dépenses nationales, en portant l'économie la plus sévère 1° sur les grâces accordées par le souverain; 2° sur les frais des départements; 3° sur les récompenses et sur les retraites (3).

« Toute imposition distinctive quelconque, soit réelle ou personnelle, telle que taille, franc-fief, capitation, milice, corvée, logement de gens de guerre, et autres, sera supprimée et remplacée, suivant le besoin, en impôts généraux, supportés également par les citoyens de toutes les classes.

« Tous les droits de contrôle, de centième denier, insinuation, tant laïques qu'ecclésiastiques, sur les successions et conventions, droits de trois ou quatre deniers pour livre sur les ventes mobilières, seront supprimés le plus tôt possible.

« Les abus, exactions et vieilles recherches qui en résultent, seront réprimés dès à présent (4).

(1) Tiers. Paris.
(2) Tiers. Paris, extra muros.
(3) Noblesse. Paris.
(4) Tiers. Rennes, Bigorre.
(5) Unanimité des trois ordres dans le royaume.
(6) Tiers. Château-Thierry.

(1) Tiers. Paris.
(2) Noblesse. Périgord.
(3) Tiers. Nivernois.
(4) Tiers. Paris.

« Qu'on remplace les anciens droits par un nouvel impôt qui soit assis d'une manière conforme sur tout le sol, sans exception de biens nobles, ecclésiastiques ou autres (1).

« La nation seule a le droit de s'imposer (2).

« Qu'il soit porté une loi qui inflige la peine de haute trahison contre quiconque oserait faire ou proposer un emprunt, dans quelque forme ou dans quelque circonstance que ce soit; et qui déclare ledit emprunt nul, à moins qu'il n'ait été consenti et déterminé préalablement par les états généraux, et qu'il n'ait été pris des mesures certaines pour son remboursement (3).

« Les députés demanderont que l'état des pensions et traitements soit représenté aux états généraux, qui supplieront Sa Majesté de considérer que l'état actuel du royaume ne lui permet pas de suivre sans ménagement la bonté de son cœur pour l'avenir, et que ses fidèles sujets espèrent que, sur l'examen qu'elle voudra bien faire des pensions et traitements ci-devant accordés, elle se décidera dans sa justice à supprimer ceux qui auraient été surpris à sa religion, restreindre ceux qui seraient trop considérables, et confirmer ceux accordés au mérite et à la valeur (4).

« Les domaines du roi seront aliénés pour rembourser les dettes les plus onéreuses de l'État (5).

« Le titre et la valeur numéraire des monnaies ne peuvent être changés que du consentement de la nation (6).

« On publiera chaque année les comptes de chaque département, ainsi que celui des finances, afin que le jugement et la censure de l'opinion publique puissent en précéder et en éclaircir l'examen (7). »

Impôts.—« Les impôts seront levés et répartis, dans tout le royaume, par l'autorité des états provinciaux, des assemblées de district et des assemblées de paroisse ou de succursale, et par les soins de leurs commissaires intermédiaires qui seront en activité. Les deniers seront versés de la caisse de succursale dans celle des receveurs établis dans les districts qui seront fixés, et ces receveurs compteront au trésorier de la province, qui fera le versement au trésor public du royaume, et sera responsable des receveurs généraux, parce qu'ils seront sujets à sa domination. Tous les rôles d'impositions seront imprimés, et en tête de chaque rôle se trouvera le tableau de la répartition sur les districts et paroisses ou succursales (1).

« Les lois fiscales devront être si claires et si précises que chaque citoyen puisse connaître le taux véritable de l'impôt, les cas de contravention et les punitions y attachées (2).

« La répartition des impôts entre les généralités sera réglée par les états généraux; celle entre les paroisses, par les états provinciaux; la répartition entre les individus, par les municipalités (3).

« Il ne sera fait par l'administrateur des finances aucune anticipation ni assignation, sans encourir le crime de lèse-patrie, et les prêteurs déchus de toute réclamation (4).

« Les états généraux s'occuperont d'accélérer la comptabilité et d'en assurer et simplifier les règles; que les états et les comptes des différents départements, ainsi que ceux de la caisse ou des caisses nationales, soient rendus publics par la voie de l'impression; que tout ordonnateur soit comptable aux états généraux, et qu'aucun acquit ne soit admis dans les comptes (5).

« Il faut examiner si, sans réduire brusquement les impôts, ce qui serait impraticable, on peut simplifier la re-

(1) Unanimité dans le tiers.
(2) Tiers. Saumur.
(3) Tiers. Château-Thierry.
(4) Noblesse. Haut Vivarais.
(5) Tiers. Marsan.
(6) Tiers. Vicomté de Paris.
(7) Tiers. Paris.

(1) Tiers. Rennes.
(2) Noblesse. Touraine.
(3) Tiers. Lyon.
(4) Noblesse. Dourdan.
(5) Noblesse. Paris.

cette, et par là, la rendre plus productive de toute l'économie des frais; et, en second lieu, jusqu'à quel point on peut, c'est-à-dire, on doit réduire les dépenses; car le déficit ne peut être que dans la différence rigoureusement calculée entre la recette la plus économique et la dépense la plus indispensable (1).

« Sa Majesté voudra bien faire connaître aux états la vraie situation des finances de la dette publique et du déficit, pour que l'on puisse concerter les plans d'administration capables de libérer la nation et de prévenir les abus (2).

« Les états généraux publieront un compte exact et détaillé des dettes dont la nation va se charger; ils détermineront la quotité de l'impôt qui sera affecté à la liquidation, et fixeront *l'époque consolante où la nation, enfin libérée, verra diminuer les contributions* (3). »

Législation et justice. — « L'objet des lois est d'assurer la liberté et la propriété. Leur perfection est d'être humaines et justes, claires et générales; d'être assorties aux mœurs et au caractère national; de protéger également les citoyens de toutes les classes et de tous les ordres, et de frapper sans distinction de personne, sur quiconque viole l'ordre public ou les droits des individus (4).

« Il sera fait une révision exacte de toutes les lois et ordonnances rendues sur quelque matière que ce soit, depuis le temps des états de 1614, pour, les unes, être consenties ou modifiées, et les autres abrogées, attendu que les simples enregistrements des cours souveraines n'ont pu suppléer au consentement de la nation comme elles osaient le prétendre, et par conséquent leur imposer le caractère sacré de la loi (5).

« Les états généraux demanderont que le jugement par jurés soit institué (1).

« L'inamovibilité des juges sera confirmée par une loi constitutionnelle, et il sera établi, par la même loi, que le cours de la justice ne pourra être suspendu en aucun cas, par l'autorité du gouvernement, à peine de responsabilité, ni par la délibération des tribunaux, à peine de forfaiture (2).

« Que nul ne puisse rendre la justice avant vingt-cinq ans accomplis, et que chacun puisse être admis dans la magistrature avec son mérite (3).

« Les causes plaidées publiquement et les jugements motivés, les juges seront obligés d'opiner à haute et intelligible voix en matière civile, les portes ouvertes, en présence du peuple et des parties (4).

« Les juges supérieurs ne pourront ni modifier ni interpréter la loi. Ils seront responsables à la nation de l'exercice de leurs fonctions (5).

« La proscription absolue des commissions en matière criminelle (6).

« La législation, en établissant des peines contre le coupable qui aura violé la loi, doit aussi établir une réparation pour l'innocence injustement accusée. Ainsi, tout accusé déchargé des accusations intentées contre lui, pourra réclamer la publication et l'affiche du jugement, et des indemnités proportionnées au dommage qu'il aura souffert dans son honneur, sa santé, et sa fortune. Cette indemnité sera prise sur les biens des dénonciateurs ou accusateurs, et subsidiairement sur les fonds publics assignés pour cet objet (7).

« Il sera fait une loi pour supprimer toute torture préalable à l'exécution, et tout supplice qui ajoute à la

(1) Tiers. Autun.
(2) Tiers. Auxerre.
(3) Tiers. Dourdan.
(4) Tiers. Paris.
(5) Noblesse. Auxerre. Vermandois.

(1) Noblesse. Ponthieu. Tiers. Paris.
(2) Noblesse. Vicomté de Paris.
(3) Tiers. Marsan.
(4) Noblesse. Bas Vivarais.
(5) Clergé. Ponthieu.
(6) Noblesse. Vicomté de Paris.
(7) Tiers. Paris.

perte de la vie des souffrances cruelles ou prolongées (1).

« Un condamné ne pourra être exécuté qu'après que l'arrêt aura été signé par le roi (2).

« La sellette, la question préalable, et le bannissement sont supprimés (3).

« Seront abolis les tribunaux d'exception, tels que capitaineries, maîtrises des eaux et forêts, etc.; d'attribution, tels que conseils, requêtes de l'hôtel, prévôtés, etc., parce que ces tribunaux ruinent les citoyens, entraînent presque toujours l'oppression du faible, et ne servent que l'injustice. »

Commerce et agriculture. — « La liberté étant l'âme du commerce, on doit d'autant plus s'occuper de la lui procurer, que c'est à lui que nous devons nos jouissances et les richesses qui donnent à un État la supériorité sur un autre (4).

« Il y aura un code pour le commerce, simple, noble, protecteur de la bonne foi, et digne de la loyauté des négociants français (5).

« Tout citoyen, de quelque ordre et de quelque classe qu'il soit, peut exercer librement telle profession, art, métier et commerce qu'il jugera à propos (6).

« Les maîtrises et jurandes, qui étouffent l'émulation et enchaînent les talents, seront supprimées (7).

« Il sera avisé aux moyens les plus sûrs de faire que les gens appelés agioteurs et négociateurs de papiers publics soient obligés d'ouvrir leur portefeuille, devenu un fléau du commerce et un répertoire de piéges tendus aux pères de famille (8).

« Qu'il n'y ait qu'un poids, qu'une mesure et qu'un aunage (9).

« Les commerçants et manufacturiers ne dérogeront point à la noblesse : on distinguera, dans la distribution des grades et des honneurs, ceux qui auront suivi le commerce de leurs pères, et les états généraux seront invités à déclarer ennemis de la nation, et indignes du nom de négociants, les hommes assez vils pour le prostituer au jeu de l'agiotage (1).

« La marine marchande sera honorée et procurera l'entrée de la marine royale (2).

« L'agriculture est le premier des arts et le principe de toutes les richesses (3).

« On demande la suppression complète des dîmes, et leur conversion en prestations pécuniaires (4).

« Qu'aucun bail à ferme ne puisse être résilié par les nouveaux acquéreurs (5).

« La suppression des haras royaux et l'établissement, dans chaque arrondissement, d'un ou plusieurs étalons chez les laboureurs choisis par les assemblées provinciales (6).

« Que les colombiers soient fermés un mois avant les récoltes et un mois après les semences (7).

« Que chacun puisse détruire les animaux qui ravagent ses propriétés (8).

« Il y aura exemption de tous droits et contributions pour les marais desséchés et pour les bois nouvellement plantés, pendant vingt ans, et pour les terres défrichées pendant quinze ans (9).

« Qu'on réforme les abus des gardes-chasse et des gardes-bois, auxquels on ne devrait pas permettre de porter des armes à feu, et de faire condam-

(1) Tiers. Paris.
(2) Tiers. Étampes.
(3) Noblesse. Montargis.
(4) Noblesse. Angoumois.
(5) Tiers. Lyon.
(6) Tiers. Paris, extra muros.
(7) Tiers. Vannes. Rouen. Aix.
(8) Mantes et Meulan.
(9) Vicomté de Paris. Tiers. Troyes. Bailleul.

(1) Tiers. Lyon.
(2) Tiers. Lyon.
(3) Tiers. Paris.
(4) Unanimité.
(5) Tiers. Paris.
(6) Tiers. Paris.
(7) Unanimité des tiers
(8) Idem. Idem.
(9) Tiers. Paris.

ner les délinquants sur leur seul témoignage (1).

« Il faut solliciter une loi qui assure aux cultivateurs le fruit de la terre, en faisant détruire la trop grande quantité de gibier que les seigneurs se plaisent à multiplier sur leurs terres (2).

« L'exportation des grains ne sera permise que sur l'avis des états provinciaux. Dans les temps de disette, les grains ne seront vendus que dans les marchés. Il sera fait, dans les villes, des greniers d'approvisionnement, dont les grains seront renouvelés au moins tous les deux ans (3). »

Armées.—« Le tirage au sort des soldats provinciaux, connus ci-devant sous le nom de milice, est un impôt cruel. Pour un objet auquel tout le monde a un égal intérêt, tout le monde doit concourir; car, nulle classe de citoyens ne doit être défendue et protégée aux dépens d'une seule classe.

« Quand le service militaire sera bien constitué; que la paye du soldat ne sera point absorbée par le luxe des grades supérieurs, qui est tel que la dépense des soldats de l'armée du roi n'est que de quarante-quatre millions et celle des officiers de quarante-six; quand cette disproportion aura cesse, on aura des volontaires (4).

« Que les enrôlements forcés soient supprimés; que l'ordonnance militaire qui exige des preuves de noblesse pour être officier soit supprimée (5).

« Les ordres continueront d'être adressés et parviendront aux troupes par le ministre de la guerre; mais, dans aucun cas, elles ne pourront être employées contre les citoyens que sur la réquisition des états généraux, des états provinciaux ou des tribunaux (6).

« Le serment de l'armée sera fait à la nation et au roi (7).

« Aucun officier de terre et de mer ne pourra être destitué sans un jugement légal (1). »

Religion, mœurs et éducation publique.—« La religion catholique est la religion dominante en France; elle n'y a été reçue que suivant la pureté de ses maximes primitives; c'est le fondement des libertés de l'Église gallicane (2).

« L'éducation publique sera réformée, ou plutôt, établie de manière à former des citoyens utiles de toutes les professions; on rédigera et on mettra au nombre des livres classiques ceux qui contiendront les principes élémentaires de la morale et de la constitution fondamentale du royaume; ils seront lus dans toutes les écoles et paroisses des campagnes; il sera établi dans les villes des maîtres de dessin, de géométrie pratique et de mathématiques pour les enfants du peuple. Les laboureurs, artistes et artisans qui excelleront dans leur art, qui perfectionneront les machines et ustensiles de l'agriculture et du commerce, recevront des distinctions et des récompenses publiques (3).

« Les loteries et jeux de hasard seront abolis (4).

« Le haut clergé sera tenu à la résidence, et le sort des curés et vicaires amélioré (5).

« Que les fêtes soient réduites ou remises au dimanche; que, conformément aux règlements, il soit sévèrement défendu de travailler publiquement et extérieurement le dimanche, si ce n'est dans le temps des récoltes et dans les nécessités publiques (6). »

Dans l'ensemble de ces demandes, ajoute M. Tissot, nous avons eu soin de placer celles de la noblesse et du clergé. Lorsque leurs vœux étaient raisonnables et justes, nous les avons même cités de préférence à ceux du tiers état. Mais il nous reste à faire voir

(1) Tiers. Dourdan.
(2) Tiers. Douai.
(3) Tiers. Troyes.
(4) Tiers. Toul.
(5) Tiers. Charonne.
(6) Noblesse. Pontlieu.
(7) Noblesse. Aval en Franche-Comté.

(1) Noblesse. Orléans.
(2) Tiers. Paris.
(3) Riom en Auvergne.
(4) Tiers. Marsan.
(5) Unanimité.
(6) Tiers. Paris.

combien ces deux ordres étaient loin de se trouver en harmonie complète avec les lumières, les besoins, les volontés de la nation. Ils voyaient avec peine disparaître un régime où, pour obtenir soit une place, soit une abbaye, des preuves de noblesse valaient mieux que des preuves de capacité. Leur orgueil se révoltait contre tout ce qui pouvait tendre à détruire des priviléges honorifiques si insultants pour le peuple, et protestait d'avance contre des réformes attendues par toute la France. Le clergé, encore plus exigeant et plus hardi, voulait conserver, accroître même son influence dans l'État, et mettre son veto sur la liberté de la presse. Enfin, les cahiers rédigés par les nobles et les prêtres prouvent que, dès l'origine de la révolution, ils conçurent des espérances et formèrent des projets contraires à la révolution. Du reste, une partie des concessions, selon eux, n'étaient que temporaires, et devaient cesser dès que l'État ne serait plus dans la position critique où de folles dépenses l'avaient réduit.

Prétentions de la noblesse. — « Le droit de posséder des fiefs étant essentiellement réservé à la noblesse, la taxe de franc-fief, à laquelle est assujetti le non noble qui en possède, sera conservée, pour marquer la différence des deux ordres (1).

« Le maintien de la propriété étant l'objet direct de tous les gouvernements, et étant, en particulier, celui des lois fondamentales de la monarchie, on conservera aux seigneurs la propriété des justices inhérentes à la glèbe de leurs fiefs (et patrimoniales comme eux), ainsi que le droit de commettre des officiers pour les desservir en leur nom, et celui d'en recueillir les profits; on les maintiendra encore dans la jouissance pleine et entière de toutes les perceptions et droits utiles, fixes ou casuels, autorisés soit par les coutumes, soit par des titres authentiques, soit par une possession légale; en conséquence, on proscrira toute demande tendante à les dépouiller d'aucun desdits droits, même à en faire le rachat sans leur consentement; ce qui est d'autant plus nécessaire, que ces droits sont le prix de l'inféodation ou de l'encensement des fonds qui y sont soumis, et qu'ils dérivent d'un contrat synallagmatique (1).

« L'imposition que devront payer les nobles sera portée sur les rôles sous le nom de taille noble, afin de distinguer et conserver la ligne de démarcation si nécessaire dans une monarchie (2).

« La noblesse, considérant que toute propriété est inviolable, déclare ne jamais consentir à l'extinction des droits qui jusqu'ici ont caractérisé l'ordre noble, et qu'elle tient de ses ancêtres; croyant avoir satisfait au vœu de la noblesse du royaume de contribuer à supporter avec égalité le fardeau des charges publiques, à l'exception seulement de la milice et du logement des gens de guerre, elle prescrit formellement à ses députés de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de ses terres, et entend qu'ils ne puissent se prêter à aucune modification ou remboursement, de quelque nature que ce puisse être, lesquels ne pourront jamais s'effectuer que de son aveu et de son consentement libre et individuel (3).

« Que le roi soit supplié de vouloir bien maintenir la noblesse dans le droit exclusif de porter l'épée comme la marque distinctive qui lui appartient; l'épée étant l'emblème du courage et des vertus, un gentilhomme ne peut manquer ni à l'un ni à l'autre, sans se rendre indigne de l'être (4).

« Toutes les places de sous-lieutenant seront nommées par le roi sur la présentation des états provinciaux. Elles demeureront réservées aux nobles, aux anoblis, aux enfants des chevaliers de Saint-Louis et des officiers

(1) Évreux, page 32.

(1) Lille, page 21.
(2) Limoges, fol. 33.
(3) Montargis, page 7.
(4) Bas-sur-Seine, page 6.

morts au service; cette réserve est nécessaire, parce que, d'après l'esprit national, la profession des armes est essentiellement l'apanage de la noblesse (1).

« La noblesse, déterminée, par les malheurs du temps, au sacrifice qu'elle fait de ses droits, se réserve d'y rentrer quand l'administration sage et économique que les états généraux peuvent établir, aura guéri les plaies de l'État (2).

« Que Sa Majesté daigne accorder à la noblesse une distinction exclusive et honorifique, comme croix, cordon ou écharpe; que cette distinction soit portée également par les femmes et par les filles nobles, quels que soient leur père et leur époux, distinguant pourtant les uns des autres; *que les femmes portent également les marques des grades militaires de leurs époux, ainsi que tous les ordres dont ils sont décorés* (3).»

Prétentions du clergé.—« Le clergé regarde comme une loi fondamentale du royaume, que la religion apostolique et romaine, la seule véritable, soit la seule reçue en France (4).

« La licence de la presse sera réprimée; en conséquence, conformément aux ordonnances concernant la librairie, aucun ouvrage ne pourra être débité ou imprimé dans le royaume, à moins que, au préalable, il n'ait été examiné, et que l'impression ou la distribution n'en ait été permise (5).

« Il sera établi, surtout dans la capitale, un comité ecclésiastique chargé de veiller à l'exécution de ces lois, et autorisé à dénoncer légalement ces sortes d'ouvrages. Sur cette dénonciation, le ministère public sera tenu d'en faire son rapport au tribunal qui doit en connaître (6).

« C'était une loi toujours observée dans le royaume, que les protestants fissent baptiser leurs enfants dans les églises paroissiales; les députés insisteront sur le rétablissement de cette loi (1).

« La chambre du clergé ne s'élève pas contre l'état légal et civil accordé aux non catholiques par le dernier édit; mais ses députés insisteront avec force sur la prohibition des mariages mixtes, dont ils ont exposé les abus de la manière la plus lumineuse (2).

« Aucune personne ne sera admise à enseigner les premiers éléments, sans faire profession de la religion catholique; l'enseignement général des diocèses sera soumis à l'autorisation des évêques, et l'enseignement de chaque canton, à l'inspection des curés, de peur que, dans le mélange que va introduire la concession de l'état civil donné aux protestants, il se glisse des instituteurs non catholiques (3).

Les colléges d'exercices publics et gratuits, comme aussi les établissements d'éducation que formeront les particuliers, seront soumis à l'autorité ecclésiastique (4).

« Les députés demanderont qu'il plaise au roi de multiplier les évêchés dans le royaume, et notamment d'en établir un dans la ville de Provins (5).

« Parmi les propriétés qui forment le patrimoine des églises de France, la dîme est celle que le souverain et la nation ont le plus solennellement assurée. L'établissement de ce droit remonte aux capitulaires de nos rois, qui ont affecté à la dîme tous les fruits de la terre et imposé aux cultivateurs l'obligation civile de la payer; ces lois, qui portent la double sanction du souverain et de la nation, au milieu de laquelle elles ont été proclamées, auraient dû préserver de toute entreprise une propriété aussi ancienne et appuyée sur une possession aussi recommandable (6).

(1) Ponthieu, page 27.
(2) Gien, page 12.
(3) Alençon, art. 13.
(4) Évreux, fol. 4.
(5) Vicomté de Paris, page 99.
(6) Mantes et Meulan.

(1) Rouen, art. 3.
(2) Rouen, art. 2.
(3) Montargis, page 8.
(4) Lyon, page 25.
(5) Provins et Montereau, page 37.
(6) Meaux, page 25.

« Le clergé entend conserver, comme un précieux dépôt qui lui a été transmis par quatorze siècles de possession non interrompue, les immunités, rangs, séance, ordre et prééminence, qui n'ont jamais reçu la moindre altération, et qui ont été formellement reconnus par une déclaration de Henri III de 1580 : *laisser entamer ces droits constitutionnels, ce serait se rendre coupable aux yeux de la religion et de la postérité* (1).

« Le clergé regarde comme une des plus importantes lois fondamentales de la monarchie la distinction et l'indépendance respective des trois ordres, du clergé, de la noblesse, du tiers état, dont aucun ne peut être lié par les délibérations des deux autres, le consentement des trois ordres étant essentiellement requis pour donner à un acte le caractère national. Il défend expressément à ses députés de consentir qu'il soit porté aucune atteinte à l'antique constitution qui est de délibérer par ordre ; il leur défend aussi qu'on introduise le mode d'opiner par tête, qui insensiblement produirait la confusion des rangs et des conditions, et qui ferait dépendre la durée des lois les plus essentielles de la mobilité des opinions de la multitude (2). Les dîmes seront regardées comme de droit inviolable et de fondation nationale : de sages lois préviendront tous débats sur le mode de perception (3). Tous priviléges ou exemptions relativement aux dîmes seront supprimés (4). »

Le lecteur a pu voir, par ce qui précède, que la réforme, une réforme radicale, atteignant non-seulement le gouvernement, mais même les bases de l'état social au milieu duquel on vivait, était alors réclamée par les vœux unanimes de la nation. Le clergé, la noblesse elle-même, étaient d'accord avec le tiers état pour demander l'abolition des priviléges. Si quelques exceptions se font remarquer dans les vœux exprimés par ces deux derniers ordres dans quelques bailliages, les prétentions des dissidents étaient tellement ridicules qu'elles sont une preuve de plus de l'impossibilité où tout le monde se trouvait arrivé, de soutenir un ordre de choses qui s'écroulait de lui-même.

D'une autre part, si l'on parcourt l'histoire de nos assemblées législatives depuis cette époque jusqu'en 1804, on verra qu'il n'est aucune mesure libérale, adoptée pendant cette période, qui n'ait été appelée, avant l'ouverture des états généraux, par les vœux des électeurs, c'est-à-dire, par ceux de l'universalité de la nation, car on fit alors une application du système du suffrage universel. Enfin, si l'on compare le résumé de ces vœux avec la législation qui nous régit aujourd'hui, on verra combien ont été grands les pas que nous avons faits en arrière, et à quelle distance nous sommes encore de ce qui fut notre point de départ en 1789.

Cahors, *Divona, Cadurci, Cadurcum*, ancienne capitale du Quercy, est aujourd'hui le chef-lieu du département du Lot, et le siége d'un évêché, d'une académie universitaire, et de tribunaux de première instance et de commerce.

L'origine de Cahors est très-ancienne. Il est à peu près démontré qu'elle était, avant la conquête romaine, la capitale des Cadurci. Quelques auteurs ont même cru y reconnaître la ville qui, sous le nom d'Uxellodunum, eut à soutenir un long siége contre César ; mais M. Champollion aîné a facilement démontré que ce n'est point là qu'on peut trouver la ville qui, d'après les Commentaires, fut le dernier boulevard de la liberté des Gaules. Dans la description faite sous Théodose et sous Honorius, elle est désignée sous le nom de *Civitas Cadurcorum*, et l'on doit admettre avec Scaliger et Vinet, contre l'opinion de Juste Lipse, qu'elle est la ville que Ptolémée appelle Divona. Les Romains l'ornèrent d'un théâtre, de temples et d'un forum. On attribue à Agrippa la construction des belles

(1) Provins et Montereau, page 32.
(2) Vicomté de Paris, page 2.
(3) Tulle, page 7.
(4) Troyes, page 17.

routes dont on voit encore de nombreux vestiges dans le Quercy, et qui semblent se diriger de Cahors vers le Limousin, le Rouergue et le bas Languedoc. Cahors dut beaucoup souffrir des invasions nombreuses des barbares qui eurent lieu dans le cinquième siècle. Les Goths s'y établirent, et y firent frapper monnaie, ainsi que l'attestent des médailles d'or où l'on voit une tête gothique, avec la légende : *Cadurca*. Théodebert, fils de Chilpéric, la saccagea, fit piller ses édifices sacrés, et détruisit ses remparts, que l'évêque saint Géry fit reconstruire en 675. Pepin la prit et la dévasta, en 763. Les Normands la ravagèrent en 824, et pillèrent les monastères des environs. Henri II, roi d'Angleterre, s'en empara peu après son mariage avec Éléonore d'Aquitaine. Le honteux traité de Brétigny la livra aux Anglais, ainsi que tout le Quercy. Mais bientôt les habitants de Cahors, de Figeac, de Capdenac, et de soixante-dix autres villes ou châteaux forts, s'armèrent presque au même instant, et firent prisonnières leurs garnisons. Les Anglais rassemblèrent aussitôt des forces considérables, et vinrent, à la tête de trois mille hommes, assiéger Cahors ; mais ils rencontrèrent une si vigoureuse résistance, qu'ils furent obligés de se retirer après avoir éprouvé des pertes considérables. Le massacre de la Saint-Barthélemy ne s'étendit pas sur cette ville, les religionnaires s'y trouvant assez forts pour empêcher l'exécution des ordres envoyés par Catherine de Médicis. Toutefois, Cahors refusa de reconnaître Henri IV, alors roi de Navarre, qui fut obligé d'en faire le siége, et ne put s'en rendre maître, en 1680, qu'après plusieurs jours de combats meurtriers.

Avant la révolution, cette ville était le chef-lieu d'une élection et d'un présidial ; elle possédait en outre une juridiction de juges consuls.

Le pape Jean XXII y avait établi, en 1332, une université composée de quatre facultés. Celle de droit fut illustrée par le mérite de ses professeurs, parmi lesquels on peut citer Cujas, qui y enseigna peu de temps, et alla ensuite à Bourges ; François Roaldez, Dartis, Merille, et Jean de la Coste, en latin, *Janus* ou *Joannes a Costa*. Cette université, en 1751, fut réunie à celle de Toulouse.

L'évêque prenait le titre de comte de Cahors, et faisait placer à côté de l'autel, quand il officiait, une épée et des gantelets. Il recevait de l'un de ses vassaux, le vicomte de Cessac, le jour où il prenait possession de son évêché, un singulier hommage : ce vicomte était obligé d'aller l'attendre à la porte de la ville, tête nue, sans manteau, la jambe droite nue, et le pied droit chaussé d'une pantoufle seulement. Ainsi vêtu, il devait prendre et conduire par la bride, jusqu'au palais épiscopal, la mule sur laquelle était monté le prélat, qu'il était ensuite obligé de servir pendant tout le repas. Il recevait pour salaire la mule et le buffet de l'évêque, ou une somme de trois mille livres.

Parmi les monuments de Cahors, on ne peut guère citer que la cathédrale, dont quelques parties remontent, dit-on, au septième siècle. Mais cette ville possède des ruines romaines assez intéressantes, entre autres, un portique que l'on croit avoir fait partie d'un édifice consacré à des bains publics ; un théâtre de grande dimension, et un aqueduc qui allait chercher l'eau à plus de 24 kilom. La bibliothèque de Cahors contient douze mille volumes. Cette ville est la patrie de Jacques d'Ossat, depuis pape, sous le nom de Clément XXII, de Clément Marot, de la Calprenède, etc. Sa population est aujurd'hui de 12,050 habitants.

Cahors (prise de). — Henri IV, encore roi de Navarre, résolut, en 1680, de s'emparer de la ville de Cahors, défendue par trois mille arquebusiers et par son gouverneur Vézins. Le 5 mai, à minuit, par un orage furieux, il envoie des artificiers attacher des pétards à la première porte. Il en fallait ainsi forcer trois. Elles sont successivement brisées et occupées. Enfin les habitants et les

soldats s'éveillent et courent aux armes, et pendant cinq jours, Vézins force le roi de Navarre à faire le siége de chaque maison, de chaque rue. On reçoit des renforts de part et d'autre. Enfin les défenseurs vaincus s'échappent de la ville par-dessus les murs, tandis que les assaillants épuisés restent dans la ville pour piller, brûler et massacrer. Le brave Vézins avait péri dès le commencement de l'attaque.

Cahors (monnaies de). — Dès l'époque mérovingienne, la ville de Cahors avait le droit de battre monnaie. Nous possédons un grand nombre de tiers de sou d'or, et quelques deniers d'argent sortis des ateliers de cette ville. Ces monnaies sont fort remarquables sous le rapport du type. Elles présentent le plus souvent, au revers, deux oiseaux buvant dans une coupe, ou bien un oiseau perché sur une branche, et becquetant une grappe de raisin. Cette empreinte, qu'on ne retrouve nulle part dans la numismatique mérovingienne, a ses analogues dans les sujets antiques. Est-ce une simple réminiscence, ou cette empreinte avait-elle une signification particulière? C'est une question que nous ne pouvons résoudre. Mais, quoi qu'il en soit, les triens, ainsi marqués, sont dus aux monétaires *Chagnus* et *Le...*; et, d'après la beauté relative du travail, on serait tenté de les rapporter, ainsi qu'un autre triens de *Corbolenus*, à l'époque la plus florissante de l'art mérovingien, c'est-à-dire au règne de Dagobert. Il n'en est pas de même d'un denier à la double légende CATVRCAFIT, qui doit être rejeté à l'époque des rois fainéants. Nous en dirons autant du denier qui est dû au monétaire *Francoulf*, FRANCVLFVS. Par une bizarrerie qu'on a souvent lieu de remarquer dans l'histoire de notre numismatique, on ne trouve aucun denier fabriqué à Cahors sous la seconde race. Suivant dom Vaissette, le droit de battre monnaie à Cahors aurait appartenu, dans l'origine, aux comtes de Toulouse, qui le cédèrent, en 1090, à l'évêque, lequel, depuis lors, en conserva la possession. Cette propriété fut cependant l'occasion de sérieux démêlés entre ce prélat et les bourgeois, auxquels le droit de battre monnaie fut même quelquefois cédé, notamment en 1212 et en 1224. Les principaux griefs des bourgeois contre leur évêque étaient que celui-ci altérait de temps en temps la monnaie. Les chartes nous font connaître pour certaines époques la valeur de la monnaie de Cahors. Ainsi, elle avait été affaiblie par Géraud de Barase, dans le courant du treizième siècle; l'évêque Barthélemy, son successeur, la porta au taux de trois deniers de fin, et à la taille de vingt et un sous quatre deniers par marc; puis, cédant aux remontrances des bourgeois, il la remit à la loi de deux deniers une obole et un grain, argent de Montpellier, et à la taille de vingt-trois sous moins deux deniers par marc. Dans l'ordonnance royale rendue à Lagny en 1315, pour apprécier la monnaie des prélats et barons et en régler le cours, les deniers de Cahors sont évalués au titre de trois deniers seize grains, argent le roi, et à la taille de vingt et un sous dix deniers au marc de Paris. Il fallait alors vingt deniers de Cahors pour faire un sou tournois. Ces monnaies étaient d'ailleurs anonymes. Leur type fut d'abord, d'un côté, trois croisettes et un A, avec la légende CIVITAS, et de l'autre, le nom CATVRCIS autour d'une croix grecque. La lettre A fut ensuite remplacée par une quatrième croisette; puis, l'une de ces croisettes se couronna d'une crosse, et le mot CIVITAS fut remplacé par EPISCOPVS. La monnaie de Cahors disparaît après l'année 1315; nous ignorons à quelle époque elle cessa tout à fait d'avoir cours.

Cahusac (Louis de), écuyer et secrétaire des commandements du comte de Clermont, fut tout juste assez bon versificateur pour composer d'agréables *libretti* dont Rameau fit la musique, sans compter quelques tragédies et quelques comédies médiocres, telles que le *Comte de Warwick, Zé-*

neïde, *l'Algérien*, *Pharamond*, et une *Histoire de la danse ancienne et moderne*. Parmi ses opéras on cite surtout : *les Fêtes de l'Hymen et de l'Amour*, 1747 ; *Zoroastre*, 1749 ; *Anacréon*, 1754, etc. Cahusac est mort en 1759.

CAÏC et CAÏQUE. — Ces deux mots, dont l'un dérive probablement de l'autre, désignent chacun une espèce de petit bâtiment. A l'époque où il existait encore des galères dans la marine française, on appelait *caïc* l'esquif d'une galère. C'était une embarcation de vingt-cinq pieds de long, six de large, et deux pieds et demi de creux. Nous avons probablement tiré ce mot de l'italien *caicco*, qui signifie une barque à douze rames. Dans la flottille de Boulogne, en 1805, on vit figurer des *caïques*, ou chaloupes à l'espagnole. Ces bateaux avaient les dimensions des chaloupes des vaisseaux de premier rang, et portaient un canon de 24 sur l'avant.

CAÏFFA (prise de). — L'armée d'Orient se présenta, le 17 mars 1798, devant le bourg fortifié de Caïffa. Ce bourg, situé au pied du mont Carmel, à cinq lieues d'Acre, ouvrit ses portes, quoiqu'une escadre anglaise fût mouillée dans sa rade.

— Cinq jours après, les Anglais vinrent attaquer Caïffa, que défendait le chef d'escadron Lambert. Ce brave officier alla se mettre en embuscade au lieu où le débarquement devait avoir lieu. Au moment où les ennemis touchent la terre, il se jette sur eux à la tête de ses braves, leur prend une chaloupe et une pièce de 32, leur fait dix-sept prisonniers, et force les autres à fuir précipitamment, après avoir eu cent hommes tués ou blessés.

CAIGNART DE MAILLY, avocat, l'un des administrateurs du département de l'Aisne au commencement de la révolution, fut poursuivi après le 9 thermidor, et se réfugia à Paris, où il fut l'un des rédacteurs du journal intitulé l'*Ami de la patrie*. Il devint ensuite chef du bureau des émigrés, au ministère de la police. En thermidor an VII, il parut au club du Manége, où il défendit les *anarchistes* poursuivis par le Directoire, et proposa de substituer au serment de : *Haine à la royauté et à l'anarchie*, celui de : *Haine à la royauté, et attachement inviolable à la république une, indivisible et démocratique* ; cette motion fut ensuite décrétée par le Corps législatif. Après le 18 brumaire, Caignart perdit son emploi, et suivit la carrière des tribunaux comme avocat. Il mourut à Paris en 1823. M. Barbier (*Dictionnaire des anonymes*) lui attribue les tomes 16e et 17e (édition in-8°) de l'*Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté*.

CAILHAVA (Jean-François), auteur dramatique, naquit, le 11 avril 1731, à l'Estendoux, près de Toulouse. Son penchant pour le théâtre se manifesta de bonne heure par des essais que sa province applaudit. Il débuta par l'*Allégresse champêtre*, pièce mêlée de chants et de danses, qui avait pour objet de célébrer la convalescence de Louis XV, échappé au fer de Damiens. Il se produisit ensuite à Paris, et fut assez bien accueilli du public ; mais, s'annonçant comme le restaurateur de la scène antique, comme un admirateur passionné de Molière, il dut s'attendre à tout le mauvais vouloir de l'école qui répudiait les traditions du grand art, et mettait au-dessus de tout le papillotage sentimental de Marivaux. En effet, si Préville, ce grand comédien, lui fit remporter les succès les plus brillants ; d'un autre côté, il n'y eut pas d'entraves que Molé ne lui suscitât. Celui-ci, après avoir retardé la représentation de l'*Égoïsme*, pièce en cinq actes et en vers, contribua, dit-on, à la faire tomber par la négligence avec laquelle il s'acquitta du rôle qu'il y remplissait. En guerre avec certains auteurs, Cailhava eut à lutter contre les critiques, surtout contre la Harpe qui le maltraitait fort dans le *Mercure de France*. Pour tirer vengeance des articles qui le déchiraient, Cailhava composa les *Journalistes anglais*, comédie représentée en 1782 et applaudie par le public. La Harpe ne la lui

pardonna jamais. En 1772, Cailhava avait déjà fait paraître un ouvrage en quatre volumes sous ce titre : *L'Art de la comédie*, ou *Détail raisonné des diverses parties de la comédie et de ses différents genres, suivi du Traité de l'imitation*. Cet ouvrage, plein d'excellents principes, prouve que l'auteur s'était familiarisé avec les bons modèles, et la lecture en est encore recommandée aujourd'hui à tous ceux qui travaillent pour le théâtre. En 1802, Cailhava publia des *Études sur Molière*, ou *Observations sur le génie, les mœurs, les ouvrages de cet auteur, et sur la manière de jouer ses pièces*. En général, dans ce livre, Molière est dignement apprécié. Cailhava mourut à Sceaux en 1813, et y fut enterré près de Florian. Il avait remplacé de Fontanes à l'Institut, en 1797. Ses principales comédies sont, avec l'*Égoïsme*, *Crispin gouvernante*; le *Tuteur dupé*; la *Fille supposée*, le *Nouveau marié*.

Caillard (Abraham-Jacques), né en 1734, mort en 1776, fut l'élève, l'ami du célèbre Pothier, et l'un des avocats les plus renommés de la fin du dix-huitième siècle. Doué d'une mémoire prodigieuse et de tous les talents de l'orateur, ayant une connaissance approfondie des lois, il paraissait dans son cabinet, froid, taciturne, inhabile sur presque toutes les matières. Mais tout changeait dès qu'il commençait à plaider. Personne n'égalait sa vive intelligence des affaires, sa manière claire et nette de les présenter; aussi l'appelait-on un *moule à affaires*. On prétend que, quelquefois, il lui est arrivé de dicter en même temps à trois secrétaires à la fois trois mémoires relatifs à des causes différentes. Il fut au nombre des *quatre mendiants*, c'est-à-dire, des quatre avocats qui, poussés dit-on, par l'intérêt, ne refusèrent pas de plaider devant le parlement Maupeou. Linguet, qui était son ennemi particulier, l'a plusieurs fois attaqué dans ses ouvrages.

Caillard (Antoine-Bernard), né à Aignay en Bourgogne, en 1737, devint, en 1769, secrétaire de légation à Parme; il passa ensuite à Cassel, et suivit M. de Verac à Copenhague, en 1774; et à Pétersbourg, en 1780. Il était, avant la révolution, chargé d'affaires de France en Hollande; il fut envoyé, en 1792, à la diète de Ratisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire de la république, et passa, deux ans après, à Berlin, avec le même titre. Il rentra ensuite en France pour y diriger les archives des relations extérieures, négocia avec la Bavière, en 1801, et sur la demande de M. de Talleyrand, tint le portefeuille des affaires étrangères en l'absence de ce ministre. On lui doit un *Mémoire sur la révolution de Hollande*, inséré dans le *Tableau politique de l'Europe de M. de Ségur*. Il est mort le 6 mai 1807.

Caille. Voy. Lacaille.

Cailliaud (Frédéric), savant voyageur, naquit à Nantes, en 1787. Après avoir parcouru la Hollande, l'Italie, la Sicile, une partie de la Grèce, les côtes de l'Asie Mineure et de la Turquie d'Europe, il partit de Constantinople en 1815, pour se rendre en Égypte, pays qu'il étudia avec un soin tout particulier. Il commença par visiter, avec M. Drovetti, toute la haute Égypte, et arriva jusqu'à la cataracte de Ouâdy-Halfah en Nubie. Il reçut ensuite de Méhémet-Alí la mission de parcourir les déserts situés à l'orient et à l'occident du fleuve, afin d'y découvrir des mines. Il partit de la hauteur d'Edfou, dans la haute Égypte, pour se rendre à la mer Rouge, et trouva, dans le désert, un petit temple égyptien, riche en peintures et en sculptures hiéroglyphiques; il découvrit aussi, à sept heures de la mer, d'immenses carrières qui avaient été anciennement exploitées pour la recherche des émeraudes, et où se trouvaient encore, dans des excavations creusées à quatre cents pieds dans la montagne, d'antiques instruments d'exploitation, des lampes, des leviers, des paniers et des cordages en feuilles de palmier. Non loin de ces carrières étaient les ruines d'une petite ville, dont les temples portaient des inscriptions grecques, et que M. Cailliaud

croit avoir été la résidence des principaux mineurs. Continuant son voyage dans les déserts, il retrouva l'ancienne route de Coptos à Bérénice pour le commerce de l'Inde. Ces succès le déterminèrent, au mois de juin 1818, malgré la rigueur de la saison, à prendre le désert à Esné pour se rendre à la grande oasis. Il y vit les restes de sept temples de style gréco-égyptien, où se trouvent des voûtes en pierre de taille, les premières que l'on ait encore rencontrées en Égypte. L'un de ces temples, orné de colonnes et de sculptures peintes, est long de cent quatre-vingt-onze pieds, sans tenir compte de son triple portail. M. Cailliaud copia différentes inscriptions grecques très-curieuses, entre autres deux décrets romains relatifs à l'administration de l'Égypte. De retour en France, il publia ses découvertes, et repartit pour l'Égypte, le 7 septembre 1819. Cette fois, il s'avança dans le désert de la Libye, et parvint à l'oasis de Syouah et au temple de Jupiter Ammon, dont il détermina la latitude et dont il leva le plan. Il visita ensuite El-Ouâh; Falafré, que n'avait encore exploré aucun voyageur européen; l'oasis de Dakel; et enfin, Khargh, chef-lieu de l'oasis de Thèbes. En 1821, lorsque Méhémet-Ali chargea son fils Ismaël-Pacha du soin de soumettre les peuples les plus reculés de la Nubie, M. Cailliaud fut le seul Européen qui obtint la faveur de faire partie de l'expédition. Il dépassa de beaucoup les traces de l'ancienne civilisation, découvrit les ruines de Méroé, et pénétra jusqu'au dixième degré de latitude, où il ne trouva plus que des peuples idolâtres et féroces, dans un pays rendu inaccessible par ses hautes montagnes et par les bois dont elles sont couvertes. Toutefois, M. Cailliaud put faire des observations astronomiques, noter la direction des routes, tenir compte des distances, prendre des vues, dessiner des monuments, lever des plans, copier des inscriptions; et, comme il s'était préparé par des études spéciales à ce second voyage, les résultats qu'il en a tirés sont du plus haut intérêt pour la géographie, les arts et la connaissance de l'antiquité. Personne n'avait encore été aussi loin. M. Gau s'est arrêté sur le Nil à Ouâdi-Halfa, à la hauteur de la seconde cataracte; Kobbé dans le Darfour, à seize degrés de latitude nord, est le lieu le plus méridional où le voyageur anglais Brown ait pu pénétrer, en 1793, et Bruce ne s'est pas élevé au delà du treizième degré et demi. Ce n'est que dans ces dernières années que Méhemet-Ali lui-même a pu, avec une expédition nombreuse, dépasser la limite que Cailliaud avait atteinte. De retour à Paris, en 1822, le savant voyageur a mis en ordre une collection de plus de cinq cents pièces, qui font partie du musée égyptien. Il a publié : *Voyage à Méroé et au fleuve Blanc au delà de Fazoql dans le midi du royaume de Sennâr, à Syouah et dans cinq autres oasis, fait pendant les années* 1819, 1820, 1821, 1822, imprimé aux frais du gouvernement (imprimerie royale), Paris, 1823 et années suivantes, 4 vol. in-fol.; cet ouvrage lui a mérité le titre de *continuateur de l'expédition d'Égypte.*

CAILLIÉ (René), célèbre voyageur, naquit en 1800, à Mauzé, département des Deux-Sèvres, de parents pauvres, qu'il perdit dans son enfance. Dès son jeune âge, il se sentit un goût prononcé pour les expéditions lointaines; l'Afrique intérieure surtout, avec ses pays inconnus, lui souriait comme le plus beau champ de découvertes. En 1816, malgré les remontrances de son tuteur, il partit pour le Sénégal, avec M. Mollien, qui se disposait aussi à visiter le continent africain. Après un séjour de plusieurs années dans diverses parties du Sénégal, et un voyage chez les Braknas, ce qui lui donna les moyens et le temps nécessaires pour s'acclimater et pour se familiariser avec la langue et le culte des Maures, M. Caillié, en 1824, revint au Sénégal pour tenter fortune avec une petite pacotille dont un négociant lui avait fait l'avance, nourrissant toujours au fond du cœur le projet de visiter l'Afrique centrale. Le

gouverneur de nos colonies et celui des possessions anglaises le dissuadèrent vainement de partir, il persévéra dans son projet. « N'ayant pu obtenir nulle « part les secours nécessaires pour ef- « fectuer le voyage de Tombouctou, « dit-il lui-même dans sa relation, je « devais me décider à l'entrepren- « dre à mes frais..... J'employai mes « économies, qui s'élevaient à deux « mille francs environ, à faire des « achats de papier, verroteries, etc. « Pendant mon séjour à Freetown, « chef-lieu de la colonie anglaise de « Sierra-Leone, je me liai avec des « Mandingues et des Serracolets, ou « Sarakolais. Ces derniers, que quel- « ques voyageurs ont regardés à tort « comme formant une nation, sont une « corporation de marchands voyageurs « qui parcourent l'Afrique. J'obtins « leur confiance, et j'en profitai pour « les interroger sur les contrées que « j'avais l'intention de parcourir. Pour « gagner tout à fait leur amitié, je « leur donnai quelques bagatelles; puis « un jour, d'un air très-mystérieux, « je leur appris, sous le sceau du se- « cret, que j'étais né en Égypte, de « parents arabes, et que j'avais été « emmené en France dès mon plus « jeune âge, par des Français faisant « partie de l'armée qui était allée en « Égypte; que, depuis, j'avais été con- « duit au Sénégal pour y faire les af- « faires commerciales de mon maître, « qui, satisfait de mes services, m'a- « vait affranchi. J'ajoutai : « Libre « maintenant d'aller où je veux, je dé- « sire retourner en Égypte pour y re- « trouver ma famille et reprendre la « religion musulmane. » D'abord les « Mandingues ne parurent pas ajouter « foi à mon histoire, et surtout à mon « zèle religieux; mais ils n'en doutè- « rent plus en m'entendant réciter par « cœur plusieurs passages du Coran, « et en me voyant le soir me joindre « à eux pour faire le *Salem*. Ils fini- « rent par m'accorder toute confiance. » Le 19 avril 1827, il partit des bords du Rio-Lunez, situé à vingt myriamètres environ au nord-ouest de Sierra-Leone, après avoir eu le soin de se munir de deux boussoles de poche, d'un costume arabe et d'un Coran. La caravane qu'il accompagnait traversa les contrées habitées par les Nalous, les Landamas, les Foulahs, les Mandingues, et le Fonta-Dhialon, où Caillé avait été devancé neuf ans auparavant par un autre Français, le courageux M. Mollien. Dix kilomètres plus loin, il trouva le tombeau du major Peddie et de ses compagnons, morts victimes d'une entreprise semblable à celle qu'il allait tenter. Ce ne fut que le 11 juin que Caillié parvint sur les bords du Dhioliba, ou Niger, au village de Couroussa, dans le pays d'Amona, à quinze ou seize myriamètres des montagnes où l'on place la source de ce fleuve, et à plus de seize au-dessus de l'endroit jusqu'où Mungo-Park l'avait remonté dans son premier voyage. Le 17 juin, on arriva à Kankan, grande et jolie ville de six mille habitants, capitale du riche et fertile pays du même nom. Après un séjour d'un mois dans cette ville, M. Caillié partit, le 16 juillet, pour Tincé, village de cinq à six cents habitants, où le scorbut le retint cinq mois dans d'horribles souffrances. Le 9 janvier 1828, il se remit en route pour aller joindre une caravane qui se rendait à Yenné. Le 10 mars, il arriva à Galia ou Congalia, misérable village où il revit le Niger qu'il traversa pour entrer à Yenné, grande ville située à la gauche du principal courant du fleuve, dans une île formée par un bras secondaire, et au moins aussi importante que Tombouctou même. Elle contient beaucoup d'étrangers établis, Mandingues, Foulahs, Bambaras et Maures; on y parle les langues propres à ces quatre tribus, et de plus un dialecte particulier appelé kissour, qui est la langue adoptée jusqu'à Tombouctou. La population est de huit à dix mille habitants, qui sont tous mahométans. Enfin, le 19 avril, Caillié atteignit la ville de Katra, qui, bien qu'éloignée du fleuve de quatre kil. environ, est considérée comme le port de Tombouctou, situé encore à huit kilomètres environ plus loin du Niger

vers le nord. La ville de Tombouctou, où il entra le lendemain, peut contenir dix ou douze mille habitants, tous commerçants, en y comprenant les Maures établis. « En entrant dans cette « cité mystérieuse, dit M. Caillié, ob- « jet des recherches des nations civili- « sées de l'Europe, et qui depuis si « longtemps était le but de tous mes « désirs, je fus saisi d'un sentiment « inexprimable de satisfaction ; je n'a- « vais jamais éprouvé une sensation « pareille, et ma joie était extrême... « Revenu de mon enthousiasme, je « trouvai que le spectacle que j'avais « sous les yeux ne répondait pas à mon « attente; je m'étais fait de la gran- « deur et de la richesse de Tombouc- « tou une tout autre idée : cette « ville n'offre, au premier aspect, « qu'un amas de maisons en terre, « mal construites... Cependant il y « a je ne sais quoi d'imposant à voir « une grande ville élevée au milieu « des sables. » Il existe entre Yenné et Tombouctou un commerce si actif, que l'on rencontre souvent, sur la partie du Niger qui les sépare, des flottilles de soixante à quatre-vingts embarcations, portant jusqu'à quatre-vingts tonneaux, et toutes richement chargées de divers produits. Quoique l'une des plus grandes villes de l'Afrique centrale, elle n'a d'autres ressources que son commerce de sel. Elle est habitée par des nègres de la nation kissour, qui en font la principale population.

Après un séjour de quatorze jours à Tombouctou, Caillié en partit le 4 mai 1828, pour se rendre à Maroc, avec une caravane de huit cents chameaux, en passant par le Sahara. Il arriva en six jours à El-Aranan, où il rencontra une autre caravane de six cents chameaux qui se joignit à celle dont il faisait partie. « D'un côté, dit-il, on « voyait des chameaux chargés d'ivoire, « de gomme, de ballots de toute es- « pèce; d'un autre, on en apercevait « qui étaient chargés de nègres, hom- « mes, femmes et enfants, qu'on al- « lait vendre dans les marchés de Ma- « roc. » Des trombes de sable faisaient à chaque instant craindre aux voyageurs d'être ensevelis. « Une de ces « trombes, dit-il, plus considérable « que les autres, traversa notre camp, « culbuta toutes nos tentes, et, nous « faisant tournoyer comme des brins « de paille, nous renversa pêle-mêle « les uns sur les autres; nous ne sa- « vions plus où nous étions; on ne « distinguait rien à un pied de distan- « ce... La consternation était géné- « rale ; on n'entendait que des lamenta- « tions... Au milieu des mugissements « du vent, on distinguait par inter- « valles les gémissements des cha- « meaux, aussi effrayés et bien plus à « plaindre que leurs maîtres, puisque « depuis quatre jours ils n'avaient rien « mangé. Tout le temps que dura cette « effrayante tempête, nous restâmes « étendus sur le sol. » Le 17 septembre, il arriva à Tanger, presque mourant, exténué par la fatigue, la misère et la fièvre, accueilli généreusement par M. Delaporte, vice-consul de France, qui lui fit apporter des habits européens en place des haillons sales qui le couvraient. Il eut enfin le bonheur de revoir la France le 8 octobre 1828. C'est le premier Européen qui ait rapporté des notions complètes sur des contrées où il n'avait été devancé que par Mungo-Park et le major Laing, qui, moins heureux que lui, n'ont pu revenir de cette terre funeste à tant de voyageurs. La Société de géographie s'empressa de lui envoyer un secours de cinq cents francs, avec lequel il put revenir à Paris, et bientôt après elle lui accorda le prix de dix mille francs promis au premier voyageur qui serait parvenu dans la ville de Tombouctou, et en aurait rapporté des observations positives. Caillié a publié son voyage sous ce titre : *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Yenné, dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures-Braknas, les Nalons et d'autres peuples, pendant les années* 1824, 1825, 1826, 1827, 1828; *par René Caillié ; orné du portrait de l'auteur, d'une vue de Tombouctou et d'une carte itinéraire, avec des remarques géogra-*

phiques par M. Jomard, membre de l'Institut. Paris, 1830, 3 vol. in-8°. On trouve dans cet ouvrage un vocabulaire de la langue mandingue, et un autre de la langue kissour parlée à Tombouctou concurremment avec le maure. Les remarques de M. Jomard y occupent cent quarante-huit pages. On y trouve aussi la relation de la mort du major Laing, sur laquelle il était parvenu en Europe tant de versions si différentes, qu'on ne savait à laquelle s'arrêter.

CAILLET (Bénigne), né à Dijon vers 1644, fut, pendant plusieurs années, professeur de rhétorique au collége de Navarre, à Paris, et mourut en 1714. Il a laissé, en manuscrit, un assez grand nombre de pièces de théâtre, entre autres : *Les saints Amants*, tragédie chrétienne; *le Mariage de Bacchus*, opéra en cinq actes; *les Vacances des écoliers*, comédie en trois actes. Le recueil de ses œuvres existait en deux volumes in-8° dans la bibliothèque de la Vallière.

CAILLET (Guill.), villageois, né à Mello, dans le Beauvaisis, fut le chef du mouvement populaire appelé *la Jacquerie*, qui eut lieu pendant la captivité du roi Jean. Les insurgés avaient déjà brûlé plus de deux cents châteaux lorsque Charles le Mauvais, roi de Navarre, invita leurs principaux chefs à venir près de lui, et fit main basse sur eux pendant les pourparlers. Caillet que, suivant Froissard, ses soldats appelaient *Jacques Bonhomme*, fut saisi, et le roi de Navarre le fit couronner d'un trépied de fer rouge. Sa mort fut suivie de la ruine de son parti. (Voy. JACQUERIE.)

CAILLETTE, fou de Louis XII et de François Ier. Bien loin d'avoir été un bouffon renommé par ses piquantes saillies, cet homme nous est représenté par les auteurs contemporains, et entre autres par Despériers, comme une sorte d'idiot. Son nom est souvent pris pour synonyme de sot, par Érasme et Théodore de Bèze. On ne sait pas la date de la mort de Caillette, que *la Nef des folz*, imprimée en 1497, fait vivre en 1494.

CAILLEUX (M. F.), marchand rubanier, né en 1761, se fit affilier aux jacobins, devint bientôt après officier municipal, et fut chargé en cette qualité de veiller sur les prisonniers du Temple. Il fut ensuite envoyé dans le département de l'Eure, signala son zèle contre les fédéralistes, revint à Paris et fut nommé à l'administration de la police, où il siégea jusqu'après le 9 thermidor. A cette époque il fut emprisonné, puis relâché au bout de quelques mois; mais il s'associa à toutes les tentatives du parti montagnard, fut impliqué dans la conspiration du camp de Grenelle, et condamné à mort le 19 septembre 1796. Il était alors âgé de trente-cinq ans.

CAILLOT (Joseph), le plus célèbre acteur de la Comédie-Italienne et de l'Opéra-Comique, naquit à Paris en 1732. Fils d'un orfévre, qui fut arrêté pour dettes, il fut, à l'âge de cinq ans, recueilli par des porteurs d'eau, qui le nourrirent jusqu'à ce que son père fût sorti de prison. Celui-ci, ayant obtenu une place subalterne dans la maison du roi, le suivit en Flandre et y mena son fils, dont l'esprit, la gentillesse et la jolie figure intéressaient tous les officiers généraux. Le duc de Villeroi le prit en affection, et le présenta à Louis XV. *Comment t'appelles-tu?* lui dit ce prince. —*Sire, je suis le protecteur du duc de Villeroi*, répondit l'enfant, en voulant dire tout le contraire. Le roi rit de cette naïveté, et attacha le petit Caillot au spectacle des petits appartements pour jouer les amours et les jeunes pâtres. La voix de Caillot ayant mué, il perdit sa place, et après avoir joué en divers endroits l'opéra comique, il débuta, le 26 juillet 1760, à la Comédie-Italienne, et y fut reçu la même année. Une figure expressive, une taille avantageuse, un débit gracieux et simple, un jeu plein d'enjouement et de vérité, une voix de basse-taille ronde et forte, mais en même temps si étendue et si flexible, qu'il chantait sans effort la haute-contre, telles furent les qualités qui méritèrent à Caillot la faveur constante du public. « Caillot, dit le baron de

« Grimm, était sublime sans effort, « et son talent, qu'il gouvernait à son « gré, était, sans qu'il s'en doutât, plus « rare peut-être que celui de Le Kain. « Ce fut Garrick qui lui apprit qu'il se- « rait acteur quand il voudrait. » Ses succès dans le genre pathétique furent aussi étonnants que rapides, et il porta depuis dans plusieurs rôles cette profonde sensibilité dont il était pénétré. Il créa ceux du *Sorcier*, de *Mathurin*, dans *Rose et Colas*; du *Déserteur*, du *Huron*, du *Sylvain*, etc. Mais il était surtout inimitable dans les rôles de *Lubin*, dans *Annette et Lubin*, de *Blaise*, dans *Lucile*, et de *Richard*, dans *le Roi et le Fermier*. Il quitta le théâtre en 1772, et se retira ensuite à Saint-Germain en Laye. En 1800, l'Institut de France l'admit au nombre de ses correspondants pour la classe des beaux-arts. Son fils, major d'un régiment, périt à vingt-huit ans dans la campagne de Moscou, en 1812. La douleur de cette perte causa au vieillard une attaque de paralysie qui le força de revenir à Paris, où il mourut le 30 septembre 1816 dans sa quatre-vingt-quatrième année.

CAILLY, terre et seigneurie de l'ancienne Normandie, aujourd'hui département de la Seine-Inférieure, à 14 kilomètres de Rouen, érigée en marquisat, en 1661.

CAILLY (Charles), né, en 1752, à Vire, département du Calvados, fut nommé, en 1796, après avoir rempli honorablement quelques fonctions administratives, commissaire du directoire près les tribunaux de Caen. Destitué après le 18 fructidor an v, il fut nommé, l'année suivante, député du département du Calvados au Conseil des Anciens, dont il devint un des secrétaires quelques mois plus tard; il y fit un rapport sur le notariat et appuya les droits de la république sur les successions des émigrés. Cailly n'exerça plus ensuite que des fonctions judiciaires; le 24 avril 1800, il fut appelé à la présidence de la cour de Caen. Il y fut, sous l'empire, un des présidents de chambre, fonctions qu'il conserva sous le gouvernement royal jusqu'en 1819. Il mourut en 1821. Son principal ouvrage est sa *Dissertation sur le préjugé qui attribue aux Égyptiens l'honneur des premières découvertes dans les sciences et les arts*; elle avait été lue dans une séance publique de l'académie de Caen, et elle a été imprimée en 1802, in-8°.

CAILLY (Jacques de), né à Orléans, en 1604, a laissé un recueil de vers intitulé : *Diverses petites poésies du chevalier d'Aceilly*, Paris, 1667, in-12. D'Aceilly est l'anagramme du nom de Cailly, sous lequel il est moins connu. La plupart de ces pièces dénotent une grande facilité de versification, et quelques-unes sont encore sues de tout le monde : nous ne citerons que l'épigramme contre les étymologistes :

Alfana vient *d'equus* sans doute;
Mais il faut convenir aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici,
Il a bien changé sur la route.

Cailly est mort en 1673. Il se disait allié de la famille de la Pucelle d'Orléans.

CAIRE (prises et combats du). Lorsque Bonaparte se fut rendu maître d'Alexandrie, il sentit que pour assurer sa position en Égypte, il lui importait d'en occuper la capitale. Dès le lendemain de son entrée à Alexandrie, il se porta sur le Caire avec son artillerie de campagne et un petit corps de cavalerie. Cette marche était aussi hardie que difficile. On avait à braver un soleil brûlant, une soif ardente, des sables dévorants et des attaques continuelles de la part des Arabes. Enfin, après deux jours de souffrances inouïes, on découvre le Nil. Desaix repousse une avant-garde de huit cents Mameluks, et les troupes épuisées se reposent deux jours à Rhamanié, où elles sont rejointes par la flottille. L'armée remonte le Nil prête à livrer bataille aux ennemis partout où elle les rencontrera. Elle les trouve rangés sur son passage à Chobrâkit; les Mameluks culbutés aussitôt se hâtent de regagner le Caire, tandis que nos colonnes continuent leur marche, sans cesser d'être harcelées par les Arabes, et manquant de viande et de

pain. Le 21 juillet 1798, Bonaparte, informé que Mourad-Bey est retranché au village d'Embabé, à la hauteur du Caire, s'empresse d'aller lui livrer bataille. Il est vainqueur aux Pyramides (voyez ce mot). Aussitôt la ville est évacuée par Ibrahim, le pacha et les janissaires, et la populace se livre aux plus graves excès. Les scheiks et les ulémas consternés envoient au camp une députation pour demander protection et protester de leur soumission. Enfin, le 25, Bonaparte fait son entrée au Caire avec un petit nombre de troupes, et bientôt cette grande ville, où la tranquillité est rétablie, devient le centre du gouvernement et de l'administration française en Égypte.

—Ce calme ne devait pas durer longtemps; vers la fin d'octobre, le bruit s'étant répandu que la Porte allait déclarer la guerre aux Français, des rassemblements se forment et plusieurs Français sont tués; le général Dupuy, commandant de la place, veut apaiser les mutins; sa faible escorte est culbutée et lui-même est massacré. Tous les Français que les révoltés rencontrent sont égorgés. Bonaparte fait alors battre la générale et le combat s'engage dans les rues. Au bout de deux jours, les révoltés, renfermés dans une mosquée, implorent la générosité des vainqueurs; Bonaparte pardonne et, dès le 31 octobre, l'ordre est entièrement rétabli.

— Le général Kléber, chargé de l'administration de l'Égypte après Bonaparte, avait cru impossible de s'y maintenir, sans renforts et sans secours, contre les Anglais et les Turcs, et s'était prêté à des négociations dont les Anglais étaient bientôt venus entraver la marche. Pendant qu'il *répondait par la victoire d'Héliopolis aux insolences de ces insulaires*, Ibrahim-Bey, avec une nuée de troupes irrégulières, entra dans la ville du Caire, et la souleva en annonçant la défaite des Français (19 mars 1800); la plupart des chrétiens furent égorgés. La garnison, refugiée dans la citadelle et dans les forts, eut d'abord beaucoup de peine à s'y défendre; cependant elle était parvenue à s'y maintenir, lorsqu'au bout de deux jours on vit arriver le général Lagrange avec un renfort inespéré de quatre bataillons. Sa position devint alors inexpugnable; et un nouveau renfort de cinq bataillons lui ayant été amené quelques jours après par le général Friant, elle put reprendre l'offensive. Cependant les insurgés déployaient dans leur résistance une énergie extraordinaire. Enfin, le 26 mars, Kléber arriva devant la place. Il noua aussitôt des intelligences avec Mourad-Bey et forma le blocus. Après plusieurs tentatives partielles et des sommations réitérées, on résolut, le 18 avril, de tenter une attaque générale. En effet, pendant cette journée, quatre cents maisons furent brûlées et huit cents Mameluks périrent; mais les fanatiques assiégés ne furent pas encore réduits. Leurs propositions de capitulation furent telles, que par deux fois Kléber fut obligé de les rejeter. Cependant une dernière attaque eut plus de résultat; Nassif-Pacha proposa, le 20 avril, un projet de capitulation qui put être accepté et que Kléber signa le même jour. L'échange des prisonniers eut lieu le 22 du même mois; le 24, la ville était complétement évacuée, et le 27 les Français y firent leur entrée triomphante, au bruit de l'artillerie de l'armée et des forts.

—Un an après, la situation n'était plus la même. Le général Menou, qui avait succédé à Kléber, avait donné le commandement du Caire au général Belliard, et il ne lui avait laissé que deux mille cinq cent cinquante-trois hommes de garnison. Cependant l'armée du grand vizir s'avançait vers Belbeys, et les Anglais marchaient vers le Caire avec des troupes fort nombreuses. Il ne restait à Belliard d'autre ressource que de fortifier l'enceinte du Caire et de prendre une attitude imposante. Il concentra toutes ses troupes, éleva des retranchements, forma des magasins, fit arrêter quelques-uns des habitants les plus influents, pour s'en faire des otages, qui lui répondissent de la fidé-

lité des autres; enfin les Français montrèrent qu'ils étaient décidés à s'ensevelir sous les ruines de la ville, ou à dicter les conditions de leur retraite. Le 18 juin, la ville fut entièrement investie par les armées combinées; il restait à peine cent cinquante coups à tirer par pièce, et on pouvait craindre que la population du Caire, ne recevant plus de vivres, ne se tournât contre les Français. Le 22 juillet, il y eut une suspension d'armes; le lendemain, une conférence entre trois officiers français et trois autres des armées combinées; le 24, les Français dictèrent les articles de leur retraite; ces articles furent acceptés le 27 et ratifiés le 28. Les conditions de l'évacuation furent honorables pour un faible corps de troupes miné par les maladies, mais portant dans son cœur un invincible courage. Les Français eurent douze jours pour quitter le Caire et Boulac; leurs munitions, artillerie, bagages, furent transportés aux frais des puissances alliées, dans les ports français de la Méditerranée, et les prisonniers furent rendus de part et d'autre. Menou ne tarda pas à capituler sur les mêmes bases que Belliard. Ainsi, après trois ans d'occupation, l'Égypte fut complétement évacuée.

Cairo (combat de). Le général Dumerbion marcha, le 20 septembre 1794, contre dix à douze mille Autrichiens postés entre Final et Acqui, les chassa d'abord des villages qu'ils occupaient, et les poursuivit avec tant d'activité, qu'il les atteignit à Cairo au moment où ils étaient occupés de leur retraite. Quoique le jour fût très-avancé, profitant de l'ardeur de ses troupes, il les attaqua sur tous les points, et en moins d'une heure et demie, ils furent chassés des positions avantageuses qu'ils avaient prises. L'ennemi perdit près de mille hommes tués, blessés ou prisonniers, et ne s'échappa qu'à la faveur de la nuit; mais Dumerbion, manquant de l'audace nécessaire pour compléter son avantage, perdit l'occasion de s'emparer d'Acqui sur la Bormida, et cette faute retarda de plus d'un an l'entrée des Français en Italie.

— Après la victoire de Montenotte, le 12 avril 1796, Bonaparte se hâta de s'emparer de Cairo, et sépara ainsi l'armée des Piémontais de celle des Autrichiens.

Caisse, mot du langage financier, par lequel on désigne des établissements publics ou privés où l'on dépose des fonds destinés à subvenir à différents besoins de la fortune et du crédit publics. Telle fut la *caisse des emprunts*, ou *caisse royale*, établie à l'Hôtel des fermes sous le règne de Louis XIV, pour recevoir les deniers des particuliers qui voulaient prêter leur argent à intérêt. En échange de ces deniers, les fermiers donnaient des promesses, ou billets au porteur, qui avaient cours sur la place sous le nom de *promesses des gabelles*. Ces promesses furent converties, à la mort de Louis XIV, en *billets d'État*, et acquittés en entier sous le règne de Louis XV.

Parmi les principales caisses fondées depuis, on peut citer la *caisse d'amortissement* (voyez Amortissement et Dette publique); la *caisse d'escompte* (voyez Crédit public), dont le mauvais succès, en 1784, fit donner à une forme de chapeaux que portaient les dames le nom de *chapeaux à la caisse d'escompte*, ou *chapeaux sans fond*; enfin la *caisse des dépôts et consignations*, la *caisse de Poissy*, sur laquelle nous allons donner ici quelques détails, et les *caisses d'épargne* dont nous parlerons dans le volume suivant.

La *caisse des dépôts et consignations* est destinée à recevoir les dépôts de deniers qui, dans certaines circonstances, doivent être consignés entre les mains d'un tiers. C'est elle qui reçoit le cautionnement de l'étranger qui, voulant être admis à plaider devant les tribunaux français, doit assurer le payement des frais du procès qu'il veut intenter; celui du prévenu en matière correctionnelle qui réclame provisoirement sa mise en liberté; celui des différents fonctionnaires publics qui doivent fournir, avant d'entrer en fonctions, une garantie de leur

gestion (voyez CAUTIONNEMENT). Enfin, lorsqu'il y a contestation entre le débiteur qui veut se libérer et le créancier qui ne veut pas recevoir; lorsqu'il y a arrêt de deniers entre les mains du débiteur; lorsqu'une somme est en litige et ne peut être, avant la fin des débats, payée à aucune des parties, c'est à la caisse des dépôts et consignations que, dans ces diverses circonstances, ces deniers doivent être versés.

Cette caisse est toute moderne, et il n'y avait pas même, avant la révolution, d'établissement qui pût en tenir lieu. Les tribunaux se bornaient alors à prononcer, lorsque cela était jugé nécessaire, le séquestre des sommes litigieuses ou saisies, en nommant un gardien qui était investi par le jugement du droit de les conserver. Ce gardien était ordinairement un commissaire aux saisies réelles, ou le greffier du tribunal. Mais cet état de choses avait de graves inconvénients; l'Assemblée constituante voulut y remédier, et décida, en 1791, que toutes les consignations à faire seraient désormais déposées aux greffes des tribunaux, c'est-à-dire, dans la caisse du greffe, et non plus entre les mains des greffiers, des commissaires aux saisies réelles, des mayeurs, baillis ou officiers seigneuriaux. Un décret de la Convention décida, en 1793, que ces consignations seraient faites à Paris, à la trésorerie nationale, et, dans les départements, dans les caisses des receveurs publics.

Ces attributions furent transportées, en l'an VIII, à la caisse d'amortissement, qui servit ainsi en même temps de caisse des dépôts et consignations jusqu'au 28 avril 1816, époque où les deux établissements furent séparés par une loi. L'ordonnance du 22 mai suivant, qui organisa le service de la caisse des dépôts et consignations, lui donna toutes les attributions accordées auparavant à la caisse d'amortissement, et qui étaient étrangères à l'action de cette caisse sur les fonds publics. En conséquence, c'est elle qui est spécialement chargée de l'administration des dépôts volontaires ou judiciaires, ainsi que des services relatifs à la Légion d'honneur, à la compagnie des canaux, aux fonds de retraite, etc.

Caisse de Poissy. — La nécessité d'assurer et de régulariser le commerce de la boucherie, dans une ville aussi importante que Paris, se fit sentir de bonne heure. A une époque qu'on ne peut préciser, mais assurément fort reculée, on établit, sous le nom de *vendeurs de bestail*, des intermédiaires entre les marchands forains et les bouchers de la capitale. Les attributions et les priviléges de ces marchands furent réglés par le prévôt Aubriot, dans une ordonnance du 22 novembre 1375. Ces vendeurs devaient fournir un cautionnement de soixante livres parisis, « faire bon le payement des marchands, dans les huit jours de la vente, » et pour l'acquit de cette obligation, ils étaient *contraignables* par la saisie de leurs biens et l'emprisonnement de leurs personnes. Ils avaient pour salaire six deniers par livre, sur le montant des ventes et achats opérés par leur intermédiaire, et nul d'entre eux ne pouvait être *vendeur* et marchand de bestiaux à la fois.

Le nombre de ces vendeurs était indéterminé. Charles VI, par lettres patentes du 7 novembre 1392, le fixa à douze, et érigea leurs fonctions en titre d'offices, qu'il conféra aux officiers de sa maison. Cette institution subsista pendant deux siècles et demi, sans éprouver d'autres modifications que l'addition d'un vendeur aux douze créés en 1392. Ces jurés vendeurs n'exerçaient leur charge que sur les marchés à bestiaux qui se trouvaient à Paris. Mais la vente du gros bétail ayant été transportée au dehors, il fut créé en 1605, dans toutes les villes du royaume, à titre d'offices, de nouveaux vendeurs, dont le cautionnement était de mille livres, et le salaire de six deniers pour livre. Comme ceux de Paris, ces officiers étaient responsables du prix des ventes, et tenus d'en faire l'avance aux marchands, sous peine de tous dépens et dommages-intérêts.

En 1644, il fut créé à Paris treize

nouveaux vendeurs, qui, joints aux treize existant alors, portèrent le nombre de ces intermédiaires à vingt-six. Dans la même année, parut un édit portant création de quarante offices de vendeurs de bétail *à pied fourché*, pour exercer leurs fonctions dans les foires et marchés qui se tenaient dans un rayon de vingt lieues autour de Paris. Leur salaire était aussi de six deniers pour livre. Ces divers officiers furent supprimés en 1655 ; mais un édit de janvier 1690 en créa, pour le marché de Sceaux seulement, soixante, avec attribution d'un sou pour livre sur le produit des ventes. Ceux-ci n'eurent qu'une courte existence. Une déclaration du roi, du 11 mars, même année 1690, les déclara supprimés comme leurs prédécesseurs, et convertit le sou pour livre qui leur était attribué, en un droit fixe exigible aux entrées à Paris.

Comme des intermédiaires entre les marchands de bestiaux et les bouchers étaient devenus nécessaires, quand, en 1655, on eut supprimé ceux qui avaient été légalement institués, il s'établit des banquiers auxquels on donna le nom bizarre de *grimbelins*, qui avançaient aux bouchers des fonds à un taux modéré, mais ne leur accordaient que quelques jours de terme, et, quand ils étaient en retard, leur faisaient payer des intérêts tellement usuraires, que plusieurs bouchers furent ruinés, et que la viande renchérit. Le lieutenant général de police croyant remédier au mal, défendit, par sentence du 18 janvier 1684, à ces banquiers et à tous autres, de se trouver dans les marchés ou aux environs, et de s'entremettre à faire des avances aux marchands forains pour les bouchers, à peine de confiscation, au profit de l'hôpital général, des sommes avancées, et de mille livres d'amende. Comme il était impossible au commerce de la boucherie de se passer de secours, à quelque prix qu'il les reçût, les marchands de bestiaux et les bouchers qui ne pouvaient acheter au comptant, se portèrent appelants de cette sentence ; et, le 18 août de la même année, elle fut infirmée par arrêt du parlement.

La création, en janvier 1690, de vendeurs, supprimés deux mois après, n'interrompit que momentanément les opérations des grimbelins, qui, malgré le frein que l'on essaya de mettre, en 1699, à leur rapacité, continuèrent de rançonner si étrangement les bouchers, que l'on pensa à faire cesser le scandale, en rétablissant l'institution abolie. On s'en occupa donc en 1707, et on publia une ordonnance qui ne fut, sauf de légères modifications, qu'une seconde édition de celle de 1690. Au lieu des vendeurs d'autrefois, on créa, en titre d'offices, cent trésoriers, tant pour le marché de Sceaux que pour celui de Poissy, qui existait de fait depuis longtemps, et fut institué légalement par lettres patentes du 18 décembre de la même année. Ces trésoriers de la caisse de Poissy, dénomination qui fut adoptée dès le commencement, eurent les mêmes attributions, le même salaire et les mêmes priviléges que les officiers dont ils prenaient la place, inoccupée depuis dix-sept ans. Comme eux, ils furent tenus de payer comptant aux marchands forains le prix des bestiaux vendus aux bouchers et autres particuliers solvables, moyennant le droit, payable par les marchands, d'un sou pour livre sur le prix de tous les animaux vendus, même quand ils n'auraient pas fait l'avance de ce prix. Les bouchers devaient rembourser dans les huit jours les avances faites pour leur compte par la caisse, à peine d'y être contraints par toutes *voies dues et raisonnables*, même par corps. La caisse était, de plus, autorisée à exercer toutes les actions judiciaires que ces débiteurs avaient le droit d'exercer eux-mêmes contre ceux à qui ils avaient fait des fournitures à crédit.

La caisse de Poissy, ainsi organisée, ne subsista que sept ans, et fut supprimée en 1714. Elle fut établie et mise en ferme, par arrêt du conseil du 1er septembre 1733, puis supprimée de nouveau en 1776. En 1779, on la

reconstitua avec quelques modifications, savoir : le droit de cinq pour cent, à elle attribué, fut réduit à trois et demi pour cent, à la charge du vendeur et de l'acheteur, chacun par moitié. Le terme accordé à chaque boucher pour rembourser les avances faites à son acquit, fut étendu à quatre semaines. Le crédit de chaque emprunteur à la caisse ne fut plus laissé à la discrétion de celle-ci, mais renfermé dans des limites posées pour chaque mois par le lieutenant général de police. Enfin, l'intérêt des avances fut fixé à six pour cent par an. La caisse de Poissy, ainsi reconstituée, fut encore une fois supprimée ; mais cette fois elle le fut par la révolution, avec toutes nos anciennes institutions financières.

En 1802, le gouvernement consulaire voulant réorganiser à Paris le commerce de la boucherie, assujettit tous ceux qui l'exerçaient à verser dans une caisse spéciale un fonds de garantie de mille fr., deux mille fr. et trois mille fr., suivant l'importance du débit, et réunit ainsi une somme de sept cent cinquante mille fr., destinés à faire, au taux de 1/2 pour cent par mois, à ceux des bouchers qui en auraient besoin, des avances dont le chiffre ne devait pas dépasser celui de leur cautionnement. Comme on ne tarda pas à reconnaître que le capital de la caisse était insuffisant pour les exigences du service, on procéda, par décrets des 6 février 1811 et 15 mai 1813, à la réorganisation sur de plus larges bases, de ce moyen nécessaire de crédit. Le fonds se composa des cautionnements des bouchers, portés tous à trois mille fr., et de sommes versées par la caisse municipale. Le droit de trois et demi pour cent, tant à Sceaux et à Poissy qu'aux marchés aux vaches grasses et à la halle aux veaux, fut pareillement rétabli, à la charge des forains et au profit de la ville de Paris, qui dut pourvoir aux dépenses de la caisse. Chaque mois, le syndicat de la boucherie présentait au préfet de police le tableau des crédits nécessaires pour le mois suivant, et ce magistrat en arrêtait la quotité, laquelle, selon ce mode qui existe encore, ne peut être moindre que le cautionnement de chaque boucher, à moins de déclarations contraires de sa part. Si l'un d'eux a épuisé son crédit, ou fait des achats qui le dépassent, il est tenu de verser à la caisse, soit la totalité, soit l'excédant de ce qu'elle aura à payer pour lui. Les avances aux marchés de Sceaux et de Poissy sont faites sur engagements, de vingt-cinq à trente jours, emportant contrainte par corps ; à la halle aux veaux, sur bordereaux à huit jours d'échéance. L'intérêt est de cinq pour cent. Sur les réclamations longtemps infructueuses des herbagers et nourrisseurs, le droit de trois et demi pour cent, payable par eux pour bestiaux vendus à Sceaux et à Poissy, a été, par ordonnance royale du 22 décembre 1819, remplacé par un autre droit de trois pour cent, à la charge des bouchers, sur le montant de leurs achats ; mais la difficulté d'établir ce montant amena la suppression de ce nouveau droit, et son remplacement par une taxe fixe de dix fr. par bœuf, six fr. par vache, deux fr. quarante cent. par veau, et soixante-dix cent. par mouton, indépendante du droit d'octroi et de celui d'abat dans les abattoirs publics.

Telles sont l'histoire et l'organisation actuelle de la caisse de Poissy, qui, par des moyens aussi simples que rapides, mais dont le récit nous mènerait trop loin, assure le service de la boucherie, si important dans une ville aussi populeuse que Paris.

931692

ERRATA.

Pag. 5, col. 2, ligne 45, Bioague, *lisez :* Birague

Pag. 20, col. 2, ligne 44, il abandonna le service en 1815, *lisez :* sous la restauration, le général Blaniac fut chargé du commandement de la 17e division militaire. Il est mort en activité.

Pag. 29, col. 2, ligne 45, garnies, *lisez :* mal garnies.

Pag. 29, col. 2, dernière ligne, Assemelé, *lisez :* Assemblée.

Pag. 87, col. 2, ligne 17, *supprimez :* ensuite.

Pag. 92, col. 2, ligne 5, *supprimez :* c'est l'époque la plus ancienne où l'on puisse faire remonter l'origine de l'artillerie.

Pag. 92, col. 2, ligne 45, quinzieme, *lisez :* quatorzième.

Pag. 108, col. 1, ligne 32, Bonnamain (Pierre, baron), *lisez :* Bonnemains (le vicomte).

Pag. 108, col. 2, ligne 23, *ajoutez à la fin de l'art.* : nommé lieutenant général, en 1823, le général Bonnemains vient seulement d'être mis au cadre de réserve.

Pag. 120, col. 2, ligne 33, une croix tantôt enchrée, *lisez :* ancrée.

Pag. 128, col. 1, ligne 1, 1780, *lisez :* 1778.

Pag. 128, col. 2, ligne 44, l'un des huit colonels d'état-major employés, *lisez :* fut employé.

Pag. 129, col. 1, ligne 42, il est chef du bureau historique au dépôt de la guerre et a été promu au grade de maréchal de camp, *lisez :* il a été chef de la section historique au dépôt de la guerre, et a été admis à la retraite en 1840, avec le grade de colonel d'état-major. Il est aujourd'hui président de la commission scientifique en Algérie. (Voyez commissions scientifiques de Morée et d'Algérie.)

Pag. 180, col. 1, ligne 38, elle fut décrétée, *ajoutez :* d'ajournement personnel.

Pag. 188, col. 2, ligne 44, à 7 kilom., *lisez :* à 28 kilomètres.

Pag. 277, col. 2, ligne dernière, petites allures, *lisez :* pesantes.

Pag. 473, col. 1, ligne avant-dernière, *supprimez :* mille.

Pag. 512, col. 2, ligne dernière, qui, *lisez :* que.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS LE TROISIÈME VOLUME.

Pages.

Billecocq (J.-Bapt.-Louis-Jos.). 1
Billets de confession. ibid.
Billoo (François de). 1
Billy (Jacques de). ibid.
Billy (Nic.-Ant. Labbey de). ibid.
Bilon (Hippolyte). ibid.
Binet (Claude). 3
Bioet (Étienne). ibid.
Binat (René). ibid.
Bingen (combat de). ibid.
Binos (l'abbé de). 4
Biolac. ibid.
Bion (Nicolas). ibid.
Biot. ibid.
Biot (Jean-Baptiste). ibid.
Bioule. 5
Biragoe (René de). ibid.
Biran. 6
Biré (Pierre). ibid.
Biron. ibid.
Biroo (maison de). ibid.
Biron (Armand-Louis de Gontaoit, due de Lauzun). 7
Birotaeo (Jean-Baptiste). ibid.
Bissipat (George). 8
Bissoo (Hippolyte). ibid.
Bissoo (Louis-Charles). ibid.
Bisson (P.-F.-S., comte). 9
Bitsubé (Paul-Jérémie) ibid.
Bitche. 10
Bituitus. ibid.
Bituriges Cubi. ibid.
Bituriges Vivisci. ibid.
Blacas. ibid.
Blacas d'Aulps (le comte de). ibid.
Blache (Antoine). 11
Blacque (Alexandre). ibid.
Blaignes ou Blayois. 13
Blainville. 14
Blaisois ou Blésois. ibid.
Blaisy. ibid.
Blâme. ibid.
Blamont. ibid.
Blamont (François Colin de). ibid.
Blanc. ibid.
Blanc (Jean-Denis Ferréol). 16
Blancard (Pierre). ibid.
Blanchard (Charles-Antoine). ibid.
Blanchard (Élie). ibid.
Blanchard (François). ibid.
Blanchard (Jacques). ibid.
Blanchard (Jean-Baptiste). 17
Blanchard (Jean-Pierre). ibid.
Blanche de Bourbon. ibid.
Blanche de Bourgogne. ibid.
Blanche de Castille. ibid.
Blanchelande 18
Blanchet (Pierre). 19
Blanchet (Thomas). ibid.

Pages.

Blancménil (Potier de). 19
Blanc-Pigoon (affaire de). ibid
Blancs (les). 20
Blancs (les petits). ibid.
Blancs-Manteaux. ibid.
Blangerval. ibid.
Blaniac (Guill.-Jos.-Lafon). ibid.
Blancpain (Jean). ibid.
Blanquet de Chayla (Armand-Simon-Marie de). 21
Blanquetade. ibid.
Blanqui (Jean-Dominique). ibid.
Blanqui (Jérôme-Adolphe). ibid.
Blaru. 22
Blason. 23
Blason, poésie. 25
Blavet. ibid.
Blavat (Jean-Louis). ibid.
Blaye. ibid.
Blaze (Henri-Sébastien). ibid.
Blegoy (Nicolas). 26
Blenac. ibid.
Blesneau. ibid.
Blesneau (combat de). ibid.
Bletterie (J.-Phil-René de la). 28
Bleus. ibid.
Blidah, Belida ou Belidesh. ibid.
Blin de Sainmore. ibid.
Blin (Joseph). 29
Blin (Pierre). ibid.
Blockhaus. ibid.
Blocus continental. 31
Blois. 41
Blois (maison de). 42
Blois (états de). 44
Blonde (André). 45
Blondeau (Ant.-F. Raymond). ibid.
Blondeau (Charles). 46
Blondeau (Claude). ibid.
Blondeau de Charnage. ibid.
Blondeau (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe). ibid.
Blondeau (N.). ibid.
Blondel (David). 47
Blondel (François). ibid.
Blondel (Jacques-François). ibid.
Blondel (Jean). 48
Blondel (N.). ibid.
Blondel ou Blondiaeus. ibid.
Blondin (Pierre). ibid.
Blot le Rocher. ibid.
Blot. ibid.
Blonse gaoloise. ibid.
Blutel. ibid.
Bo (Jean-Baptiste). ibid.
Bocage (Normandie). 49
Bocage (Poitou). ibid.
Bochart de Saron (Jean-Baptiste-Gaspard). ibid.

Pages.

Bochart (Samuel). 50
Bock (le baron de) ibid.
Bodard de Tezal. ibid.
Bodet (Jehan). ibid.
Bodillon, Bodilo ou Bodolen. 51
Bodin (Félix). ibid.
Bodin (Jean). ibid.
Bodin (Jean-François). 52
Bodin (Pierre-Jos.-François). 53
Boétia (Étienne de la). ibid.
Boffrand (Germain). ibid.
Boguet (Henri). ibid.
Bohan (Alain). 54
Boieldieu (François-Adrien) ibid.
Bohême (relations de la France avec la). ibid.
Bohémiens. 59
Bohier (Nicolas). 61
Boicean (Jean). ibid.
Boichot (Jean). ibid.
Boil. 62
Boileau (Charles) ibid.
Boileau (Étienne). ibid.
Boileau (Gilles). 64
Boileau (Gilles de Bullion). ibid.
Boileau (Jacques). ibid.
Boileau (Jacques). 65
Boileau (Jacques-René). ibid.
Boileau (Jean-Jacques). ibid.
Boileau (Nicolas Despréaux). ibid.
Boin (Antoine). 71
Boinvilliers. ibid.
Boiron (Pierre). 72
Bois-Dauphin (Urbain de Laval de). ibid.
Bois de la Roche. 73
Bois-Février. ibid.
Boisgelin (Raymond de Lucé). ibid.
Boisgerard (Barbeat de). ibid.
Boisgoillebert. ibid.
Boishardy (Charles). 74
Boistandey (Louis de). ibid.
Bois-le-Duc (siége de). ibid.
Bois-Mesié (Torchet de). 75
Boismont (Nicolas Thyrel de). ibid.
Boismorand (Claude-Joseph) ibid.
Boisrobert (François-Metel). ibid.
Boisseau (François-Gabriel). 76
Boissel de Montville. ibid.
Boisset. ibid.
Boissier (Pierre-Bruno). 77
Boissien (Denis Salvalog de). ibid.
Boissieu (Jean-Jacques de). ibid.
Boissieu (Pierre-Jos.-Didier). 78
Boissonade (Jean-François). ibid.
Boissons. 80
Boissy. 84
Boissy (Louis de). ibid.
Boissy d'Anglas. 85

Pages.
Boiste (Pierre-Cl.-Victoire). 87
Boisy. 88
Boitard (Pierre). ibid.
Boite à Perretta. ibid.
Boitron. 90
Boivin (Jacques-Denis). ibid.
Boivin (Jean). ibid.
Boizot (Louis-Simon). ibid.
Bolbec. 91
Bolivia (rel. de la Fr. avec). ibid.
Bollemont ou Bellemont (N.). ibid.
Boilet (Philippe-Albert). ibid.
Bologne (prise de). ibid.
Bologne (Jean de). 92
Bolsec (Jérôme-Hermès). ibid.
Bombarde. ibid.
Bombardier. ibid.
Bombe. 94
Bombelles (H.-Franç. c. de). 95
Bombelles (Marc-Mar., m. de). ibid.
Bommel (conquête de l'île de). ibid.
Bon (Louis André) 96
Bon de Saint-Hilaire. 97
Bonac. ibid.
Bonald (vicomte de). ibid.
Bonamy (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Jos.). 98
Bonamy (François). 99
Bonamy (Pierre-Nicolas). ibid.
Bonaparte (maison des). ibid.
Bonapartistes. 100
Bonardi (Jean-Baptiste). ibid.
Bonaventure de S.-Amable. ibid.
Bonaventure (le P.). ibid.
Bonceuse (Pierre). ibid.
Bonchamp. 101
Bone. ibid.
Bonet (Guillaume). 102
Bonet du Boot (saint). ibid.
Bonfrère (Jacques). 103
Bongars (Jacques) ibid.
Bonguyod (Marc-François). ibid.
Bonifacin. ibid
Bonjour (Casimir). ibid.
Bonjour (François-Joseph). ibid.
Bonjour (Guillaume). 104
Bonnaire (Jean-Gerard). ibid.
Bonnal (François de). ibid.
Bonnard (Ennemond). 105
Bonnard (Jacques-Charles). ibid.
Bonnaterre (l'abbé P. J.). 106
Bonnand (Jacques-Philippe). ibid.
Bonnaud (Jean-Baptiste). ibid.
Bonney (le marquis de). ibid.
Bonneau (J.-Yves Alexandre). 107
Bonne-Carrère (Guill. de). ibid.
Bonnecorse (Balthazar de). ibid.
Bonnefoi (Ennemond). ibid.
Bonnefons (dom Elie-Benoît). 108
Bonnefons (Jean). ibid.
Bonnemaine (Pierre, baron). ibid.
Bonnesœur (Sim.-Jac.-H.). ibid.
Bonnet. 109
Bonnet rouge. ibid.
Bonnet vert. ibid.
Bonnet de Treyches. ibid.
Bonnet (Joseph-Balthasar). ibid.
Bonnet (Pierre). 110
Bonnevel (maison de). ibid
Bonnevel (comte de). ibid.
Bonneval (Sixte-Louis-Constant-Ruffoda). 111
Bonnaville (C. de). 112
Bonneville (Nicolas de). ibid.
Bonnier d'Arco. ibid.
Bonnivet (l'amiral de). 113
Bonnet (Honoré). 114
Bonnot (René). ibid.
Bouœil (Étienne). ibid.
Bonsergent (Jean-Baptiste). ibid.
Bonteins (Pierre). 115
Boquin ou Boquio. 116
Borda (Jean Charles). ibid.
Bordas (Pardous). 117
Bordeaux. 118
Bordeaux (siége de). 119
Bordelais (monnaie). 120
Bordelais (pays). ibid.
Bordelon. 121
Borderie. ibid.
Bordeu (Théophile de). 122
Boral (Pierre). ibid.
Borghetto (passage du Mincio et combat de). ibid.
Bories. 124
Borjon (Charles-Emmanuel). ibid.
Bornio (combat de). ibid.
Born (Bertrand de). 125
Borneil (Giraud de). 126
Borodino (bataille de). ibid.
Bory (Gabriel). 127
Bory de Saint-Vincent. ibid.
Bos-Jean. 129
Bosc (Louis-Auguste-Guill.). ibid.
Bosc (L.-C.-P.). 130
Bosc (Nicolas du). ibid.
Bosc d'Antic (Paul). ibid.
Boschet (le P. Antoine). ibid.
Boschéard. ibid.
Bosco (combat de). ibid.
Rosio (François-Joseph). 131
Bosquet (François de). ibid.
Bosquillon. 132
Bosse (la). ibid.
Bosse (Abraham). ibid.
Bosse (Simon). 133
Bosso (N.). ibid.
Bossa (René le). ibid
Bossuet (Jacques-Bénigne). ibid.
Bossut (affaire de). 151
Bossut (Charles). ibid.
Rostouiens. 152
Botaga ou Bouteillage. ibid.
Boton (Pierre). ibid.
Bott (Jean de). ibid.
Bonbers. ibid.
Bouc. 153
Boucaniers. ibid.
Bouchage (la). 154
Bouchain. ibid.
Bouchard (Alain). ibid.
Bouchard (Alexis-Danial). ibid.
Bouchard (Amaury). ibid.
Bouchardon (Edme). 155
Bouchaud (Marie-Antoine). ibid.
Bouche (Ch.-Fr.). 156
Bouche (Honoré). ibid.
Bouche (la). ibid.
Boucher (François). ibid.
Boucher (Gilles). 157
Boucher (Jean). ibid.
Boucher (Pierre). 158
Boucher-Beauvais (Jean). 158
Boucher de Crèvecœur. ibid.
Boucher de la Richerie (Gill.). ibid.
Bouchar Saint-Sauveur. ibid.
Boucherat (Louis). 159
Bouchers. ibid.
Bouches-de-l'Elbe (dép. des). 162
Bouches-de-l'Escaut (d. des). ibid.
Bouches-de-la-Meuse (d. des). ibid.
Bouches-du-Rhin (d. des). 163
Bouches-du-Rhône (d. des). ibid.
Bouches-de Weser (d. des). ibid.
Bouches-de-l'Yssel (d. des). ibid.
Bouchet (le). 164
Bouchet (Claude-Antoine). ibid.
Bouchet (Guillaume). ibid.
Bouchat (Jacq). 165
Bouchet (Jean du). 166
Bouchetel ou Bochetel. ibid.
Bouchotte (Jean-Bapt. Noël). ibid.
Boucicaut (le maréchal de). 167
Boucret (N.). 168
Boudet (Antoine). ibid.
Boudeville. ibid.
Boudier-de-Villemert. ibid.
Boudière (François). ibid.
Boudot (Jean). ibid.
Boué (Jean-Baptiste). 169
Bouelles, Bouilles ou Bouveries (Charles de). ibid.
Bouette de Blemur. ibid.
Boufferick (défilé de). ibid.
Bouflers. ibid.
Bouflers (maison de). ibid.
Bouflers (Stanislas de). 170
Bouffons. 172
Bougainville (Jean-Pierre de). ibid.
Bougainville (Louis-Aut. de). ibid.
Bougeant. 173
Bougerel (Joseph). ibid.
Bouges (le P. Thomas). 174
Bougie (Boudjaiah). ibid.
Bougouine (Simon). ibid.
Bouguer (Pierre). ibid.
Bouhier. 175
Bouhier (Jean). ibid.
Bouhours (Dominique). 176
Bouillart (dom Jacques). 177
Bouillaud (Jean). ibid.
Bouillé (marquis de). ibid.
Bouillet (Jean). 178
Bouilliard (Jacques). ibid.
Bouillis. ibid.
Bouillon. 179
Bouillon (1re maison de). ibid.
Bouillon (2e maison de). ibid.
Bouillon (duchesse de) ibid.
Bouillon (G.). 180
Bouillon (Rose). ibid.
Bouillon-Lagrange. ibid
Bouilly (Jean-Nicolas). 181
Bouju (Jacques). ibid.
Boulainvilliers (le comte de). ibid.
Boulenger (Jean). 183
Boulanger (Nicolas-Antoine). ibid.
Boulangers. ibid.
Boulay (César Égasse du). 186
Boulay (Edmond du). ibid.
Boulay (N. du). 187
Boulay de la Meurthe. ibid.
Boulay-Paty (Pierre). ibid.

Pages.
Bouleye (la). 188
Boulbon. ibid.
Boule (André-Charles). ibid.
Boulée (Étienne-Louis). ibid.
Boulène. ibid.
Boulenger (Jules-César). ibid.
Boolenger (Pierre) 189
Boulet. ibid.
Boulianne (Antoine). 190
Boulliau (Ismael). ibid.
Boullenois (Louis). ibid.
Boullougne (les). ibid.
Boologne. ibid.
Boulogne (camp de). 191
Boulogne (comté de). 198
Boologne (Jean-Baptiste). 201
Bouloire. ibid.
Bouquerot (J. B.). ibid.
Bouquet (dom). ibid.
Bouquet (Pierre). 202
Bourbon-l'Archambault. ibid.
Boorbon-Laocy. ibid.
Bourbon-Vendée. ibid.
Bourboo (île). ibid.
Boorbon (maison de). 204
Bourbou (Nicolas). 219
Bourboo (N.). ibid.
Bourbonnais. ibid.
Bourbonne-les-Bains. ibid.
Bourbotte (N.). 220
Bourbourg. ibid.
Bourcet (Pierre-Joseph de). ibid.
Boorcbenu (Moret de). 221
Bourcier (le comte). ibid.
Bourcier-Montureux. ibid.
Boordaloue (Dominique). ibid.
Bourdeilles. 224
Bourdeilles (maison de). ibid.
Bourdel (Jehan). ibid.
Bourdeliu. ibid.
Boordeint (Jean). 225
Bourdic-Vint (madame de). ibid.
Bourdiu (Charles). ibid.
Bourdiu (Gilles). ibid.
Bourdiu (Jacques). 226
Bourdiu (Maurice). ibid.
Boordon (Isidore). ibid.
Bourdon (Sébastien). 227
Bourdon (Léonard). ibid.
Bourdon de l'Oise. 228
Bourdun de Sigrais. 229
Boordon du Vatry. ibid.
Bourdonnais (la). 230
Boures. ibid.
Bourette (madame). 231
Bourg. ibid.
Bourg-Achard. 232
Bourg-Déols ou Bourg-Dieu. ibid.
Bourg-sur-mer. ibid.
Bourg (Anne du). ibid.
Bourg (Antoine du). 233
Bourganeuf. ibid.
Bourgelat (Claude). ibid.
Bourgeois, Bourgeoisie. ibid.
Bourgeois (monnaie). 246
Bourgeois (Louise). ibid.
Bourgeois (Nicolas). ibid.
Bourgeois (N.). 247
Bourgery (J. M.). ibid.
Bourges. ibid.
Bourges (comtes et vic. de). 249

Pages.
Bourges (États de). 250
Bourges (monnaies de). ibid.
Bourges (les de). 251
Boorgogne. 252
Boorgogne (première maison royale de). 255
Bourgogne (deuxième maison royale de). 258
Bourgogne (Louis, duc de). 266
Bourgogne (th. de l'hôtel de). 269
Bourgoin (Edmond). 270
Bourgoin (Étienne). ibid.
Bourgoin (Thérèse). ibid.
Boorgoing (François). ibid.
Bourgoing (Jean). 271
Bourgoing (baron de). ibid.
Bourgoing (Noel). ibid.
Bourgtheroude. ibid.
Bourgoeil. ibid.
Bourguet (Louis). 272
Bourgueville (Charles de). ibid.
Bourguigoon-Dumolard. ibid.
Bourguigoons. ibid.
Bourguignons (loi des). ibid.
Bourguignote. ibid.
Bouri. 273
Bourignon (Antoinette). ibid.
Bourignon (François-Marie). 274
Bourke (le général). ibid.
Bourlé (Jacques). 275
Boorlemont (Louis de). ibid.
Bourlette. ibid.
Boormool. ibid.
Bourmont (le comte). 275
Bournazel. 277
Bournon (comte de). ibid.
Bournon-Mallerme (comtesse de). ibid.
Bournonville. ibid.
Bourotte (dom). ibid.
Boorotte (N.). ibid.
Bourreau. ibid.
Bourrée. ibid.
Bourrée (Edme-Bernard). 278
Bourrelier. ibid.
Bourreliers. ibid.
Bourrienne (Faovelet de). ibid.
Bourru (Edme-Claude). 280
Boursault (Edme). ibid.
Boursault-Malherbe. 281
Bourse. ibid.
Bourse commune. 282
Bourses de collége. ibid.
Boorses de commerce. ibid.
Boursier (Laurent-François). 284
Boorsiers et Braiers. ibid.
Boursiers de collége. 285
Boursonne. ibid.
Bourvalais (Paul Poisson de). ibid.
Boorzeis (Amable de). ibid.
Bouscal (Guyou, Guérin de). ibid.
Bousmard (A. de). ibid.
Bousmard ou Boussemart (Nicolas de). 286
Bousquet-Deschamps. ibid.
Boussac-le-Château. ibid.
Boussanelle (Louis de). 287
Boussard (André-Joseph, baron). ibid.
Boussard (Geoffroi). ibid.
Boussard (J.-A.). ibid.

Pages.
Bousseau (Jacques). 288
Boussingault ibid.
Boussole. ibid.
Boussu (Jacques). 289
Boussuet (François). ibid.
Boutard (François). ibid.
Boutaric (François de). ibid.
Boutauld (Michel). 290
Boutavens. ibid.
Bouteillers (grands). ibid.
Bouteillers (Jean). ibid.
Bouteroue (Claude). 291
Bouteville. ibid.
Bonteville (comte de). ibid.
Bouteville-Dunetz. 293
Bootières. ibid.
Boutières (Guigues-Guiffrey de). ibid.
Boutigny (le Vayer de). ibid.
Boutin (Vincent-Yves). 294
Boutique. ibid.
Bouton (Jacques). ibid.
Boutonniers. 295
Boutrays ou Boutternis. ibid.
Bootroue (Jules-Alexandre-Léger). ibid.
Boutroue (Louis-Martial-Stanislas). ibid.
Bouts-rimés. 296
Bouvard (Alexis). ibid.
Bouvard (Charles). ibid.
Bouvart (Michel-Philippe). 297
Bouvens (l'abbé de). ibid.
Bouvert. ibid.
Bouvet (Claude-Pierre). ibid.
Bouvet (baron). 298
Bouvet (Joachim). ibid.
Boovet (Pierre-François-Henri-Étienne). 299
Bouvet de Cressé. 300
Bouvet de Lozier. ibid.
Bouvier-Destouches. 301
Bouvier-Dumolard. ibid.
Bouvines. 302
Bouvot (Job). 305
Bouxweiller. ibid.
Bouxweiller (combat de). ibid.
Bouys (Jean-Baptiste). ibid.
Boozey. ibid.
Bouzonie (Jean). ibid.
Bouzonville. 306
Boxtel (combat de). ibid.
Boy (Adrien-Simon). ibid.
Boyceau (Jacques). ibid.
Boyé (Charles-Joseph). ibid.
Boyeldieu (le général). 307
Boyeldieu (le compositeur). ibid.
Boyer (Abel). ibid.
Boyer (Alexis, baron). ibid.
Boyer (Claude). ibid.
Boyer (Jean-Baptiste-Nicolas). 308
Boyer (Jean-François). ibid.
Boyer (Paul). 309
Boyer (Pierre). ibid.
Boyer (Pierre-Denis). ibid.
Boyer (Pierre-Fr.-Xavier, baron). ibid.
Boyer de Nice (Guillaume). ibid.
Boyer de Rebeval. 310
Boyer de Sainte-Marthe. ibid.
Boyer Fonfrède. ibid.

Pages.
Boyer-Peyreleau. 310
Boyssières. 311
Boyvin (Reoé). ibid.
Bozas. ibid.
Boze (Claude Gros de). ibid.
Boze (Joseph). 312
Bozon. ibid.
Bra (Théophile). ibid.
Braaliers. ibid.
Brabançons. ibid.
Brabant. 314
Bracelet. ibid.
Brack (Fortoné). 315
Braconnot (Henri). ibid.
Bracq (Marie-Joseph). ibid.
Bragairat (Jean-Henri). 316
Bragelongne. ibid.
Bragny. ibid.
Braie. ibid.
Braine-sur-Vesle. 317
Braine (Jean, comte de). ibid.
Bralle (François-Jean). ibid.
Brancard. 318
Brancas. ibid.
Brancas (famille de). ibid.
Brancho (madame). 319
Brancion. ibid.
Brancus. ibid.
Brando. ibid.
Brandons. 320
Brange. ibid.
Branle. ibid.
Braole-bas. ibid.
Brannovii ou Brannovices. ibid.
Braotes. ibid.
Braotôme ibid.
Braotôme (Pierre de). ibid.
Brard (C. Prosper). 323
Brascassat (J.). ibid.
Brassac. 324
Brassac (comte de). ibid.
Brassards d'armure. ibid.
Brasseurs. ibid.
Brault (Charles) 325
Braunae. ibid.
Braunsberg (combat de). ibid.
Bravade. ibid.
Bray-sur-Somme. ibid.
Brayer de Beauregard. 326
Brayer (le comte). ibid.
Brazier (Claude-Joseph). ibid.
Brazier (N.). ibid.
Bréard (Jean-Jacques). ibid.
Bréard de Neuville. 327
Breauté (Pierre). ibid.
Brébeof (Guillaume de). ibid.
Brébeuf (Jean de). 328
Brébiette (Pierre). ibid.
Brech ibid.
Bréche (Jean). 329
Brechtel (Henri-Ignace). ibid.
Brecourt. ibid.
Breda (paix et congrès de). 330
Breda (sieges de). ibid.
Brède (la). ibid.
Brédif. 331
Brefs. ibid.
Bregenta (prise de). ibid.
Breghot-du-Lut (Charles). 332
Breguet (Abraham-Louis). ibid.
Bregy (comtesse de). ibid.

Pages.
Bréhan (de). 332
Breil, Breuil ou Breuille. ibid.
Breissand (Joseph, baron) ibid.
Brelan. ibid.
Bremond (Antoine). ibid.
Bremond (François de). 333
Bremontier (Nicolas-Th.). ibid.
Brenet (Henri-Catherine). ibid.
Brenet (Nicolas-Guy-Ant.). ibid.
Brenier de Montmorand. 334
Brenneville (bataille de). ibid.
Brennus. ibid.
Brenot (Blaise-Nicolas). 335
Brenta (combat de la). ibid.
Bréquigny. 336
Brès (Guy de). 337
Brès (Jean-Pierre). ibid.
Breschet (Antoine). ibid.
Breschet (Guillaume). ibid.
Brescia. 338
Brescou. 339
Bresil (Relations de la France avec le). ibid.
Bresla. 343
Bresse. ibid.
Bresse (seigneurs de). 344
Bressieux 345
Bresson. ibid.
Bressuire. ibid.
Bressuire (combat de). ibid.
Brest. ibid.
Bretagne. 346
Bretagne (Monnaies de). 365
Bretenet (Élie-Joseph). 366
Bretesche. ibid.
Bretesche (la). ibid.
Breteuil. ibid.
Breteuil (baron de) 367
Brétigny. ibid.
Brétigny (traité de). 368
Brétigny (affaire de). 371
Brétigny (Charles-Poncet de). ibid.
Breton (le clob). 372
Breton (Luc-François). ibid.
Breton (Raymond). ibid.
Bretonnier. ibid.
Brettes. 373
Brèves. ibid.
Brèves (comte de). ibid.
Breyé (François-Xavier). 374
Brezé. ibid.
Brezé (famille de). ibid.
Brezillac (Jean-François). 376
Brial (dom). ibid.
Brianchon (Charles-Julien). ibid.
Briançon 377
Briançonnais (le). ibid.
Briant (dom). ibid.
Briard (Gabriel). ibid.
Briare. ibid.
Briare (canal de). ibid.
Brias. 378
Brice (Saint-). ibid.
Brice (N.). ibid.
Briche (le vicomte de). ibid.
Briçonnet (Guillaume). ibid.
Briçonnet (Robert). 379
Bridaine (Jacques) ibid.
Bridan (Charles-Antoine). 380
Bridan (Pierre-Charles). ibid.
Bridoré. 381

Pages.
Brie (la). 381
Brie-comte-Robert. 382
Brie (Jehan de). ibid.
Brie-Serrant (marquis de). ibid.
Brieg (siége de) ibid.
Brienne-le-Château. ibid.
Brienne (bataille de). 383
Brienne (maison de). 384
Brienne (Gauthier de). ibid.
Brienne (Jean de). 385
Briet (Philippe). ibid.
Briey. ibid.
Brieu (N.). ibid.
Briga (combat de la). 386
Brigale. ibid.
Brigadier. ibid.
Brigand, Brigandine. 387
Brigands de la Loire. 388
Brignais. ibid.
Brignais (bataille de). ibid.
Brignolles. 389
Brigode (comte de). ibid.
Brihuéga (prise de). ibid.
Brillat-Savarin (Anthelme). ibid.
Brinon. 390
Briovilliers. ibid.
Briovilliers (Marie-Marguerite de). ibid.
Brioché (Jean). ibid.
Briollay ou Briolé. 391
Brion. ibid.
Brionne. ibid.
Briord. ibid.
Briot (Nicolas). ibid.
Briot (Pierre-Joseph). ibid.
Briot (Pierre-François). 392
Briotet (Jacques). ibid.
Brioude. 393
Brioude (monnaies de). ibid.
Brioux. 394
Brioux (monnaies de). ibid.
Briouze. ibid.
Briquemaut et Cavagnac. ibid.
Briquet d'argent. ibid.
Briquet (Hilaire-Alexandre). 395
Briquet (madame). ibid.
Bris (droit de). ibid.
Bris de prison. ibid.
Brisa (Charles). ibid.
Brisach. ibid.
Brisacier (Jean de). ibid.
Briseux (Charles-Étienne). 396
Brissac. ibid.
Brisseau (Pierre). 397
Brisson (Barnabé). ibid.
Brisson (ingénieur). 398
Brisson (Marcou). 399
Brisson (Mathurin-Jacques). ibid.
Brisson (Pierre). ibid.
Brissac (P.-Raymond de). ibid.
Brissot (Jacques-Pierre) 400
Brissotins. 401
Britesta (siége de). ibid.
Britomar. 402
Brival (Jean). ibid.
Brives-la-Gaillarde. ibid.
Brives (monnaie de). ibid.
Brixen (prise de) ibid.
Brizard (Britard, dit). 404
Brizard (Gabriel). ibid.
Brochard (Bonav.). ibid.

Pages.
Brochard (l'abbé Michel). 404
Brochet (Jean-Étienne). ibid
Brochure. 405
Brocq (dom Théod. Talon de). ibid.
Brodeau. ibid.
Brodequins. ibid.
Brodeurs (corporation des). ibid.
Broglie ou Broglio. 406
Broglie (famille de). ibid.
Broissia. 410
Bron (André-Franç., baron). ibid.
Brongniart (Adolphe-Th.). 411
Brongniart (Alexandre). ibid.
Brongniart (Alexandre-Th.). 412
Brossard (Sébastien de). 413
Brosse (Jean de) ibid.
Brosse (Jacques de). 414
Brossa (dom Louis-Gabriel). ibid.
Brosses (Charles de). ibid.
Brossette (Claude). 415
Brossier (Marthe). ibid.
Brotier (André-Charles). 416
Brotier (Gabriel). ibid.
Brou ou Saint-Romain de Brou. 417
Brouage. ibid.
Brouageais. ibid.
Brouard (Étienne) ibid.
Brouette. 418
Brouiller (Claude). ibid.
Brouls (affaires de). ibid.
Broussais. 419
Broussier (Jean-Bapt. comte). ibid.
Brousson (Claude). 420
Broussonnet. ibid.
Brouzil (combat de). 421
Bruaut (Jacques). ibid.
Bruant (Liberal). 422
Bruault (Jean-François). ibid.
Bruce (Michel). ibid.
Brucher. ibid.
Brue (André). 423
Bruè (Étienne-Robert). 424
Bruat (François-Xavier-Ignace). ibid.
Bruéys (David, Augustin de). 425
Bruéys (comte de). ibid.
Bruges (prises de). 426
Bruguier (Jean). ibid.
Bruhier d'Ablaincourt (J. J.). ibid.
Brula (Eustache). ibid.
Brumaire (coup d'État du 18). 427
Brumath. 438
Brunoy (Pierre). ibid.
Bruo (Charles le). 439
Bruo (Jean-Louis) ibid.
Brun (Louis-Ignace). ibid.
Brun (N.). ibid.
Brunck (Richard-François-Philippe). ibid.
Brundstadt. 441
Bruna (le maréchal). ibid.
Bruneau (Antoine). 442
Bruneau (Mathurin). ibid.
Brunebout. 443
Brunel (Marc-Isambert). 444
Brunel (N.). ibid.
Brunet aîné. 445
Bronet (Barthélemy). ibid.
Bronet (François-Florentin). ibid.
Brunet (Gaspard-Jean-Bapt.). ibid.

Pages.
Brunet (Hugues). 445
Brunet (J.-B.). ibid.
Brunet (Jean-Joseph). ibid.
Brunet (Pierre). 446
Bronette (affaire de la). ibid.
Bruni (Jean-Bapt., baron). ibid.
Bruniquel. ibid.
Brunn (prise de). ibid.
Bruno (Saint). ibid.
Brunoy (marquis de). ibid.
Brunswick (manifeste de). ibid.
Bronulfe. 450
Brunyer (Abel). ibid.
Brosceball (combat de). ibid.
Brusquet. 451
Brussel. ibid.
Bruxelles. ibid.
Bruxelles (prise de). ibid.
Broyère (Louis). 452
Broyères. ibid.
Bruyères (J.-P.-J., comte). 453
Bruyères (N., comte de). ibid.
Bruyères (N., baron). ibid.
Bruys (François). ibid.
Bruys (Pierre de). ibid.
Bruyzet (les) ibid.
Bry de la Clergerie (Gilles). ibid.
Buacha (Jean-Nicolas). ibid.
Buache (Philippe). 454
Buccine. ibid.
Buch ou Busch. ibid.
Buchon (Jean-Alexandre). ibid.
Buchot (Philibert). ibid.
Buc'hoz (P.-Jos.). 455
Bucquet (Louis-Jean-Bapt.). ibid.
Bucquoy. ibid.
Budé (Guillaume). ibid.
Budes (Sylvestre). 456
Budget. ibid.
Bueil (Jean de). 458
Buffarola (combat de). ibid.
Buffet. ibid.
Buffetage. 459
Buffier (Claude). ibid.
Buffon. 460
Bugeaud (le général). 462
Buget (le baron). ibid.
Bugey (le). ibid.
Buglose. 463
Bugoyon (Philibert). ibid.
Buby (Felix). ibid.
Buinot (Jolieu). ibid.
Buirette (Jacques). ibid.
Buis (Jean). ibid.
Buissière (la). ibid.
Buisur (Mathieu). ibid.
Bulifont. 464
Bull (prise de). ibid.
Buffaut (Jean). ibid.
Bulle. 465
Bullegnéville. 473
Bullet (J. B.). ibid.
Bullet (les). ibid.
Bulletin de correspondance ibid.
Bulletin des lois. 474
Bulletins de la grande armée. 475
Bolliard (Pierre). ibid.
Bullion (Claude de). ibid.
Bollon. 476
Bully. ibid.
Bunel (Jacob). ibid.

Pages.
Buonarotti. 477
Buquet (César). 478
Buquet (N.). ibid.
Burci (N.). ibid.
Bure-les-Templiers. ibid.
Bureau. ibid.
Bureau (Louis). 481
Bureaucratie. ibid.
Bureaux de Pusy. ibid.
Burette (Pierre-Jean). 482
Burg-Eberach (combat de). ibid.
Burgos (bataille de). ibid
Burgos (défense de). ibid.
Burgoet (combat de). 483
Burick (combat de). ibid.
Buridan (Jean). ibid.
Burigny (Jean Lévesque de). 484
Burlata ibid.
Burlat. ibid.
Burouf (Eugène) ibid.
Burnouf (Jean-Louis). 486
Bursaux (édits). 487
Burthe (André, baron). ibid.
Bury ibid.
Bury (de). ibid.
Bus (César de). 488
Busiogen (combats de). ibid.
Busset. ibid.
Busset (Pierre-Louis de). ibid.
Bussière (la). ibid.
Bussières (Jean de). 489
Bussignac (Pierre de). ibid.
Busson-Descars (Pierre). ibid.
Bussy (Alexandre). ibid.
Bussy (Michel Celse Roger de Rabutin, comte de). ibid.
Bussy (Roger de Rabutin). ibid.
Bussy-Albieux, 490
Bussy-Castelnau (marq. de). ibid.
Bussy d'Amboise. ibid.
Bussy-le-Châtel. ibid.
Bussy-le-Clerc (Jean). ibid.
Butel-Dumont (George-Marie). 491
Butin. ibid.
Butret (le baron de). 492
Buttafuoco (Mathieu). ibid.
Butzbach (combat de). 493
Buvette. ibid
Buyer (Barthélemy). 494
Buyster (Philippe de). ibid.
Buzançois. ibid.
Buzancy. ibid.
Buzot (F.-Léonard-Nicolas). 495
Buzotins. ibid.
Byr-el-Barr (combat de). ibid.

Supplément à la lettre B.

Bagatti (le chevalier Jos.-P.). 496
Baquoy (P.-Ch.). ibid.
Barre (J. J.). ibid.
Bautain (Louis-Eugène). ibid.
Beaujeu (Anne de). 497
Beauvoir (Claude de). ibid.
Béfort ou Belfort. ibid.
Bellanga (Jos.-L.-Hip.). ibid.
Belle (les). 498
Béranger (Ant.). ibid.
Berruer (P.). 499
Bertin (Fr. Édouard). ibid.
Bertin (Jean-Victor). ibid.

Pages.
Biegrasso (affaire de). 499
Biard (François). 501
Biaot ou Biaot (J. L.). ibid.
Blaudin (Frederic). 502
Blondel (Merry-Joseph). ibid.
Blouet (Guillaume-Abel). 503
Bobeche. ibid.
Boichot (Guillaume). ibid.
Boisfremont (Charles de). ibid.
Boizot (Simon-Louis). 504
Bouet (J.-P.-Fr. comte). ibid.
Bonnefond. ibid.
Bouchard. 506
Bouches à feu. ibid.
Boulou (combat du camp de). ibid.
Bourjot (Ferdinand). 507
Boutou (Charles-Marie). ibid.
Brick ou Brig. 508
Brunck (Joseph). ibid.

C

Cabal ou Cabao. 509
Cabanis (Jean-Baptiste). ibid.
Cabanis (Pierre-J.-George). ibid.
Cabaret. 511
Cabarrus (François, comte de). 512
Cabassole (Philippe de). ibid.
Cabassut (Jean). ibid.
Cabat (Louis-Nicolas). ibid.
Cabestan ou Cabestang. 513
Cabien. ibid.
Cabinet de lecture. ibid.
Cabinet des medailles. ibid.
Cabinet noir. 518
Caboche et Cabochiens. ibid.
Cabotage. 519
Cabréra. 521
Cabrières. ibid.
Cabrol (Barth.). ibid.
Cabriolet. ibid.

Pages.
Cacabellos (combat de). 521
Cacault (François). 522
Cacault (Jean-Baptiste). ibid.
Cachemire. ibid.
Cachet. ibid.
Cachet (Christophe). 523
Cachet (lettres de). ibid.
Cachin (Jos.-Marie-François). ibid.
Cadastre. ibid.
Cadavre. 527
Cadéac (Pierre). 528
Cadenas. ibid.
Cadenet. 529
Cadenet (Antoinette de). ibid.
Cadenet, troubadour. ibid.
Caderousse. ibid.
Cadet (Madame). ibid.
Cadet-de-Meis (Jean-Marcel). ibid.
Cadet-de-Vaux (Ant.-Alexis). 530
Cadet-Gassicourt (Ch. Louis). ibid.
Cadet-Gassicourt (Louis-Cl.). ibid.
Cadetes. ibid.
Cadets. ibid.
Cadets (corps des) 531
Cadets de la croix. 535
Cadibona (combat de). ibid.
Cadillac ibid.
Cadis (insurrection de). ibid.
Cadix (siége de). ibid.
Cadore (duc de). 536
Cadoret (Gabriel). ibid.
Cadot (N.). ibid.
Cadoudal (George). 537
Cadouin. 538
Cadran solaire. ibid.
Cadroy (Pierre). ibid.
Cadry (Jean-Baptiste). ibid.
Cadurci. ibid.
Caen. ibid.
Caen (monnaie de). 539

Pages.
Café. 539
Cafés publics. 540
Caffarelli (famille de). 541
Caffé (Pierre). 543
Caffiaux (Dom.) ibid.
Caffieri (les). ibid.
Cages de fer. 544
Cagliari (attaque de). ibid.
Cagliostro. ibid.
Cagnes. 546
Cagouzzoli (N.). 547
Cagny. ibid
Cagots. ibid.
Cahagnes (Jacques). ibid.
Cahier de Gerville (B.-C.). ibid.
Cahiers des bailliages. 548
Cahors. 557
Cahors (prise de). 558
Cahors (monnaies de). 559
Cabusac (Louis de). ibid.
Caïc et Caïque. 560
Caïffa (prise de). ibid.
Caignart de Mailly. ibid.
Caillbave (Jean-François). ibid.
Caillard (Abraham-Jacques). 561
Caillard (Antoine-Bernard). ibid.
Cailliaud (Frédéric). ibid.
Caille (la). 562
Caillié (René). ibid.
Caillet (Bénigne). 565
Caillet (Guill.). ibid.
Cailletta. ibid.
Cailleua (M. F.). ibid.
Caillot (Joseph). ibid.
Cailly. 566
Cailly (Charles). ibid.
Cailly (Jacques de). ibid.
Caire (prises et combats du). ibid.
Cairo (combat de). 568
Caisse. ibid.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Imprimerie Polychrome
DE
FIRMIN DIDOT FRÈRES
ET GAUCHARD

Digitized by Google

CARDICAP

B.112.4.3
BNCF

Digitized by Google

Google